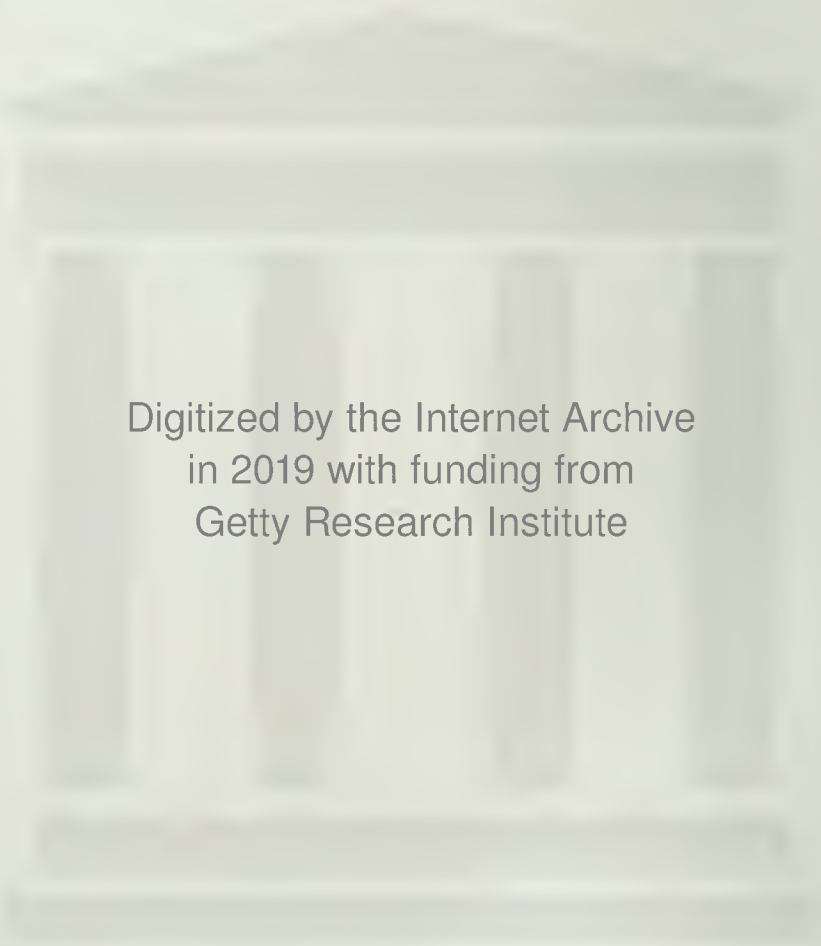

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoiresdelasoci4341soci

# Mémoires

de la

# Société des Lettres

# Sciences et Arts

de Bar-le-Duc

QUATRIÈME SÉRIE

III

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE

BAR-LE-DUC

# Mémoires

de la

# Société des Lettres

# Sciences et Arts

de

# Bar-le-Duc

IV^e^ Série, tome III - 4

BAR-LE-DUC

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

—

1904

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures et demie du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

THE GETTY CENTER
LIBRARY

# PROCÈS-VERBAUX

ET

# BULLETIN MENSUEL

# BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE

## BAR-LE-DUC

1903

BAR-LE-DUC
CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
36, Rue Rousseau, 36
—
1903

« **La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications** » art. 23 des *Statuts*).

« **Les travaux, discussions, décisions et détails quelconques intéressant la société ne peuvent être communiqués aux journaux qu'après entente avec le Bureau** » (art. 24 des *Statuts*).

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 1 JANVIER 1903

**La Société se réunira** *le mercredi 7 janvier 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° Installation des membres du Bureau ;

2° Compte rendu du Trésorier ;

3° M. Comte : Notes sur les comtes de Bar aux XII^e^ et XIII^e^ siècles ;

4° M. Dannreuther : Communication de travaux récents sur la topographie des camps romains dans le département de la Meuse ;

5° Scrutin sur la candidature de M. Brœsch, professeur d'histoire au Lycée, présenté par MM. Konarski et Lesort.

**Avis** — MM. les Associés sont priés d'indiquer leurs changements d'adresses ou qualités, en vue de l'impression de la Liste des Membres pour 1903.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 5 Novembre 1902.**

*Présidence de* M. Boinette, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Boinette, Brocard, Collin, Dannreuther, Domangé, Lesort.

M. le Président fait part du décès de M. Rattier, membre

titulaire, et exprime les regrets de la Société à cette occasion.

M. le Commandant Lhuillier remercie de son admission dans la Société.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Cl.-Ch. Charaux : Notes et Réflexions. — Pensées et Portraits, in-12, Paris, 1898. — *Id.* Les Éléments primitifs de la Pensée, in-12, Paris, 1902. — *Id.* Le Caractère National et le Génie de la France, conférence, in-12, Paris, 1900. — *Id.* Le Beau, l'Art et la Pensée. — Lettres et Journal de la Montagne, in-12, Paris, 1899. — A. Thévenot. Monographie de la commune de Lhuître (Aube), in-8°. Arcis-sur-Aube, 1902. — G. de B[raux] et E. des R[obert] : Le Héraut de Lorraine par F. Perrin de Dommartin, in-8°, Nancy, 1902. — A. de Barthélemy : L. Maxe-Werly, Biographie et Bibliographie numismatique, in-4°, 8 p., 1902 (portrait).

Envoi des sociétés correspondantes : Soc. de Géogr. de l'Est, 1902, 3e trim. — Comité archéol. de Senlis, t. IV, 1902. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., nov. 1902. — Bull. de l'Univ. de Lille, nov. 1902. — Travaux de l'Acad. de Reims, vol. 108, 1902. — Annales de l'Est, oct. 1902. — Table alph. des publications de l'Acad. de Stanislas (1750-1900), par J. Favier, avec l'Histoire de l'Acad., par Chr. Pfister, in-8°, Nancy, 1902. — Soc. agric. des Pyr.-Orient., 43e v., in-8°, 1902. — Transactions of the Acad. of Science, of St-Louis, vol. XI et XII. — Revue Bénédictine, fasc. 4, 1902.

M. Dannreuther, secrétaire, en présentant les *ouvrages reçus*, propose à la Société de remercier particulièrement M. Charaux qui a bien voulu compléter, par le don de quatre volumes, la série de ses œuvres philosophiques et littéraires que la Société est heureuse de posséder. Il demande aussi la permission de recommander un volume à la fois ancien et nouveau, *Le Héraut de Lorraine ou les blasons des gentilzhommes et vassaux de la Lorraine et du Barrois, avec diverses observations généalogiques et historiques, un discours à part de quelques maisons qui sont alliées en Lorraine sans en estre vassales. Et le roolle des déclarés gentilzhommes qui n'ont pas obtenu*

*les formalités du résultat des estats de l'onzième avril 1622; par Messire François* Perrin de Dompmartin.

Le manuscrit de Perrin de Dommartin, maître des requêtes au Conseil de Lorraine, prêt pour l'impression depuis 1654 — grand exemple de patience pour les auteurs trop pressés de voir le jour! — était bien connu et avait été souvent utilisé par les généalogistes. Il vient d'être publié par les soins de MM. de Braux et Edm. des Robert.

C'est un catalogue, par ordre alphabétique, de toutes les maisons nobles de Lorraine et du Barrois, existantes ou éteintes au milieu du XVII^e^ siècle, avec la description de leurs armes, et quelques renseignements originaux sur leurs représentants d'alors, sur leurs principales terres, ou sur les particularités auxquelles l'auteur avait des raisons spéciales de s'intéresser. Car, tout en observant l'impartialité convenable à un recueil de ce genre, l'écrivain ne s'interdit pas les remarques biographiques ou historiques d'un caractère plus personnel, et rédige ses notes dans cette jolie langue familière du XVII^e^ siècle qui donne du charme même aux documents officiels et aux discussions de préséance. On trouvera, en ce qui concerne notre Barrois une foule de détails curieux, par exemple sur les différentes maisons qui portent des *bars* dans leurs armoiries (Voir aussi les articles Chastelet, Choiseul, Nettancourt, Rosières, Sampigny, Stainville, Prudhomme, Preny (Le cri de guerre ancien des ducs de Bar était : *Priny! Priny!*) etc., etc.). Aucune bibliothèque lorraine ne pourra se priver de ce beau volume dont l'exécution typographique est digne de tous les éloges, et qui rendra aux héraldistes, comme aux historiens locaux, les plus signalés services.

M. L. Germain envoie quelques *Notes sur la devise de Bar : Plus penser que dire.* Après avoir passé en revue et fait la critique des hypothèses émises sur l'origine encore obscure de la devise et du blason, il propose une explication que nos lecteurs trouveront avec intérêt dans le volume actuellement sous presse de nos *Mémoires*, où la Société vote l'insertion du travail de notre savant correspondant.

M. Labourasse, a recueilli et annoté quelques documents originaux sur les *Privilèges dont jouissait avant 1789* la commune de *Rarécourt*. Enclavée dans le Clermontois, cette localité constituait une sorte de petit État indépendant. Ses habitants étaient sous la protection commune du Roi de France, de l'Empereur comme duc de Luxembourg, et du Duc de Lorraine et de Bar. En retour de redevances assez minimes, les gens de Rarécourt échappaient aux corvées, aux tailles, à la capitation, et jouissaient d'une liberté de trafic presque complète. Leurs bois n'étaient pas placés sous le régime de la maîtrise des Eaux et forêts. Ils n'étaient pas assujettis à la milice. M. Labourasse donne la copie de la confirmation de ces privilèges par le Duc de Lorraine, à la date du 23 août 1564, ainsi que leur renouvellement en 1731. Un arrêt du Conseil du Roi de France, du 25 mars 1727, reconnaît la neutralité de Rarécourt, principalement en matière d'impôts.

M. H. Brocard fait connaître que le *Compte rendu* de la séance du 13 octobre de l'Académie des Sciences renferme sa note sur les Registres de Lavoisier, présentés par M. Berthelot, en même temps qu'une description du Registre II par M. Berthelot. M. Brocard se propose d'y revenir à une de nos prochaines réunions, dans la pensée que les résultats de cet examen intéresseront nos confrères.

MM. Dannreuther et Lesort donnent lecture des rapports dont ils ont été chargés sur les candidatures de MM. Edm. des Robert, E. Groffe et E. Joyeux. Conformément aux conclusions de ces rapports, ces Messieurs sont élus membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le secrétaire*, H. Dannreuther.

# DOCUMENTS

## Ancien Carillon de Noël.

(Ligny-en-Barrois).
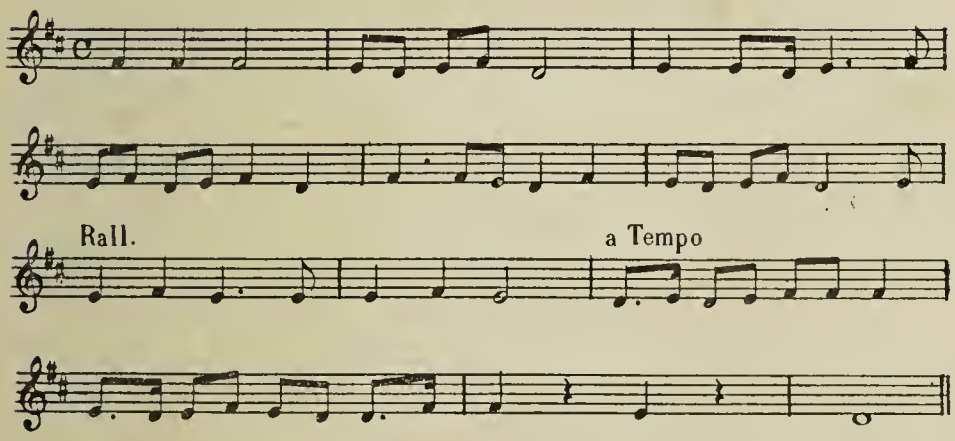
Dans les *Chants populaires recueillis au pays barrois* (1) nous avons signalé un ancien Noël auquel est adapté un « air de cloches » dont longtemps ont retenti les échos de la vallée de l'Ornain et les veillées de la région linéyenne. Ce Noël a le double intérêt de fixer non seulement les différences des deux idiomes, français et patois local, mais aussi la saveur spéciale des colloques barrois d'autrefois.

I

*Pa noïe j'wâdins-to noues biancs* (2)
*V'là qu' jôyons ded'pâtoue los serteïes* (3)
*Dos chalindeïes qu'chalindlint inla*
*Nouê, din din*
*Nouê, dan dan*
*Nouê din, nouê din din*
*Nouê din, nouê dan dan*
*Nouê, din dan.*

(1) Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine, année 1894.

(2) *Bianches beites* ou simplement *biancs:* moutons ou brebis.

(3) Dans ce Noël nous retrouvons plusieurs mots de l'ancienne langue française: *serteïe*, *chalindeïe*, *arâne*, *alligaw*, etc.

Pendant la nuit nous gardions nos moutons, voilà que nous entendons de partout les clôtures des chalumeaux qui (jouaient) comme ça : Noël, din din, etc.

II

*Dos chalindeïes qu'chalindlint inla*
*Lai grand'h boune nouvalle ed'lai feite*
*« L'ost don né ! qu'vallinsses o Béthélan ! »*
*Nouê, din din*, etc.

Des chalumeaux qui (jouaient) comme çà la grande bonne nouvelle de la fête : « Il est donc né ! Que vous alliez en Bethléem ! » Noël, din, din, etc.

III

*« L'ost don né ! qu'vallinsses o Béthélan ! »*
*Nouê ! vârins veu noues cameusiaws* (1)
*Qu'braguint-to avau los écobues !* (2)
*Nouê, din din*, etc.

« Il est donc né ! que vous alliez en Bethléem ! » Noël ! vous auriez vu nos (bêtes au nez) camus qui couraient ça et là à travers les friches ! Noël, din, din, etc.

IV

*Qu'braguint-to avau los écobues !*
*Et rev'la l'ainge avo s'narâne ;*
*Acawtez vô : lé prins s'ballan*
*Nouê, din din*, etc.

Qui couraient ça et là à travers les friches ! Et revoilà l'ange avec sa trompette ; écoutez voir : il a pris son élan, Noël, din din, etc.

(1) Les bergiers, avec leurs musettes,
Gardant leurs brebis camusettes

dit Joachim du Bellay.

(2) L'*écobue* est le champ en friche où l'on ne voit plus de plantes parasites.

V

*Acawtez vô : lé prins s'ballan,*
*Lé boqué los tioches à l'Mârotte* (1)
*D'l'affeiure là quî va-z- esquiolnyi !* (2)
*Nouê, din dîn*, etc.

Écoutez voir : il a pris son élan, il a heurté les cloches à Marotte. De l'affaire là qu'il va se faire un carillon ! Noël, din din. etc.

VI

*D'l'affeïure là quî va-z-esquiounyi !*
*Mâ n'aplôm' ront m'toujoue l'tantoue*
*Lignots briffaw griots alligaw...* (3)
*Noué, din din*, etc.

De l'affaire là qu'il va se faire un carillon ! Mais (les cloches) n'endormiront toujours pas, le tantôt, les linéyens gourmands, grillons bavards... Noël, din din, etc.

VII

*Lignots briffaw griots alligaw...*
*Co pue toue que n'retouyerins' m loues beites*
*Pou issanne giblei ! Disem, Fanfan*, (4)
*Noué, din din*, etc.

Les Linéyens gourmands, grillons bavards... encore plus tôt qu'ils ne remmêleraient pas leurs bêtes pour gambader ensemble ! Dis-moi, Fanfan, Noël, din din, etc.

(1) *Marotte*, famille à Ligny. Nicolas Marotte portier d'une des portes de la ville dès 1566.

(2) Du vieux français *esquillon*, clochette.

(3) Ancien proverbe bien connu. *Alligueur*, grand parleur.

Je souhaitte moy, alligueux,
Emprès moy bonne filandière.

(4) *Gibler*, s'amuser à la manière des jeunes agneaux, des petits chats. Labourasse, *Glossaire du Patois de la Meuse*, 300.

## VIII

*Pou issanne giblei. Disem, Fanfan,*
*Vârô los dues ine boune errouzeie!* (1)
*J'noue z'o von, noue, çost l'caw d'tan'h*
*Nouê, din din*, etc.

Pour gambader ensemble. Dis-moi, Fanfan, vous aurez tous les deux une bonne arrosée! Nous nous en allons, nous, c'est le coup de temps. Noël, din din, etc.

## IX

*J'noue z'o von, noue, ç'ost l'caw d'tan'h*
*Biribi din biribi din binotte*
*Tac tic chic chouche tière, ti t'nem' tai chouche, pan !* (2)
*Nouê, din din*, etc.

Nous nous en allons, nous, c'est le coup de temps. Biribi din, etc., tac tic chic bûche claire, toi tu n'as pas ta bûche, pan! Noël, din din, etc.

En consignant en tête de tant d'autres souvenirs ce Noël de son pays, la comtesse de Broussel avoue son émotion: « Je pleure, écrit-elle, en entendant remonter du lointain des années cette vieille chanson du clocher natal. Sa cadence a réjoui mon enfance, elle ne bercera pas mon dernier sommeil... » Mais aussitôt la vaillante émigrée ajoute: « Grâce à mes soins, mes fils apprendront à mieux connaître, à mieux aimer le cher pays de France! »

Les deux derniers Broussel restèrent Français, mais ils n'entendirent jamais en Lorraine les chants qu'avaient recueillis leur mère, car ils vécurent constamment et moururent à l'étranger.

F. DE B.

(1) Les sonneurs auront une quantité de liquide pour se rafraîchir.

(2) « Ce vers devoit être débité très vite et sans arrêt sinon le chanteur payoit un gage » (Note de Mme de Broussel).

*Chouche*, grosse bûche de la veillée de Noël.

## Ordre à tenir pour l'entrée dans la Confrairie de Saint-Hubert de Brocourt (1) et statuts à observer pour tous les Confraires.

*Primo.* — On n'admêtra à la Confrairie susdite que des personnes de bonnes mœurs et certifiées telles par le Receveur ou Echevin qui les présenteras au sieur curé du lieu pour lors existant qui sera directeur en chef né de ladite confrairie et par conséquant Maistre suivant sa prudence et discrétion de les y recevoir.

*Secondement.* — Chaque confrère admis à la Confrairie payera aussy tost sa réception entre les mains du receveur la solde de trois livres une fois pour tout et dix sols tous les ans aux jour et feste de St Hubert pour la construction, décoration, entretien de l'autel de la Confrairie et pour le luminaire.

*Troisièmement.* — On élira entre les confrères un échevin ou receveur qui tiendra dans un registre de la Confrairie un mémoire exact de toute la recepte et dépense qu'il aura fait pendant son année au bout de laquelle il rendra ses comptes.

*Quatrièmement.* — Comme on a tiré par sort celuy qui fourniroit le premier le pain à bénir et les livrées pour le jour de St Hubert et ceux qui luy succéderoient dans cet honneur ceux qui l'érection faite seront admis à ladite confrairie le payeront à leur tour suivant l'ordre de leur réception cy-après désigné.

*Cinquièmement.* — Les confrères seront obligés tous les ans aux jour et feste de St Hubert de se confesser et communier, d'assister aux premiers et seconds vespres, à matine et à la messe, où l'on fera une procession solennelle et en cas qu'ils y manquent ils seront condamnez par chacun des offices à payer au receveur la somme de cinq solz. Seront pareillement obligez lesdits confrères de faire célébrer une fois par an le lendemain de St Hubert un service funéraire avec vigiles, messe haute et recommandise pour le repos de l'âme de leurs confrères defuncts et de leur parents, ce qu'ils feront ensuite une fois par mois, le nombre des confrères étant considérablement augmenté et alors l'échevin poura sans bruier (sic) faire une quete aux messes solennelles après la communion du prêtre.

(1) Transcrit sur l'original par M. l'abbé Roger, curé de Brabant-en-Argonne et de Brocourt (Arrondissement de Verdun, canton de Clermont (Meuse). [Communication de M. H. Labourasse]

*Sixièmement.* — Si un confrère vient à tomber dangereusement malade, tous les autres confrères ne manqueront point de l'aller visiter et de le secourir chacun suivant sa commodité pendant toute sa maladie, et s'il vient à mourir ils seront tenus lors de son décès, d'assister à son enterrement et à ses obsèques qui se feront dans la Paroisse, au bout desquelles ils feront célébrer immédiatement après un service pour le repos de son âme.

*Septièmement.* — Dans les familles dont le chef sera confrère on s'abstiendra le jour de St Hubert de toute œuvre servile d'autant que ces familles participent avec leur chef à toutes les grâces de ces Stes Assemblées.

*Huitièmement.* — Si un confrère vit avec scandale, ce que Dieu ne plaise, dans des habitudes de blasphème, d'yvrognerie, d'impudicité, de larcin ou d'irréligion, trois avertissements charitables luy seront faits de la part du sieur curé par l'échevin de la confrairie et en cas d'obstination, son nom sera rayé et biffé des registres de la confrairie lesquels articles et statuts après lecture faite, les confrères qui ont signez et marquez en dessous ont promis et jurez d'observer et de faire observer de point en point sous les peines de droict faits et passés à Broucourt le jour et an susdit.

Signez à la minute :

*Vigneulle*, curé de Broucourt. — Jean *Mengin.* — George *Braeonnier.* — Nicolas *Chopinet.* — Claude *Mathieu.* — Joseph *Jaequemet.* — J. *Bertault.* — Jean *Lorette.* — Nicolas *Brossard.* — Pierre-Nicolas *Devax.* — Jean *Mauvarin.* — Nicolas *Coulon.* — Jean *Mathieu.* — Jean *Collin.* — Sébastien *Boitelle.* — Jean *La Vallée.* — Anne *Mauvarin.* — Christophe *Vuillaume.* — Berthélemy *Jaequart.* — Jean *Hubin.* — Claude *Fouaux.* — Jean *Ayet.* — Claude *Vuoircollier.* — Christophe *Boitelle.* — François *Chevin.* — Pierre *Mauvarin.* — Jacque *Vuarcollier.* — Jean *Mauvarin* le jeune. — François *Braconnier.* — Michel *de la Halle.* — Pierre *Mathieu.* — Jean *Thomas.* — Nicolas *Philippe.* — François *Mauvarin.* — Nicolas *Charle.* — Claude *Mauvarin.* — Benoît-Nicolas *Des Androuïns*, écuyer, seigneur de Dombâle.

## Extrait de l'acte de Confirmation et approbation.

Charles François d'Hallencourt, par la miséricorde divine et l'authorité du St Siège apostolique, Evêque et Comte de Verdun, prince du saint Empire, vu les statuts de la présente confrairie de

St Hubert à nous presente par le sieur curé et les habitants de Broucourt les avons confirmez et approuvez et voulons qu'ils soient observez selon leur forme et teneur, en conséquence Erigeons ladite Société en confrérie perpétuelle, pcuquoy authorisons et permettons tous les services, prières et divers offices contenus aux susdits statuts.

Fait à Verdun, sous le seing de nostre vicaire général, le scel de l'Evêché et le contre seing de nostre secrétaire, le 15 septembre 1723.

PAYEN, *vic. gén.*

*Par mandement de Monseigneur,*
SAUVAGE.

---

## VARIÉTÉS

*** « Les abbés et religieux de Beaulieu avaient fait la donation d'un bois à la commune de Lavoye, à condition que le maire et un délégué devaient se rendre exactement, à un certain jour fixe de chaque année, à l'abbaye de Beaulieu, pour rendre leur foi et hommage à l'abbé, à qui les habitants payaient une légère redevance, à cause du bois qu'ils tenaient de leur libéralité; le défaut de comparution, au jour fixé, pour les foi et hommage, entraînait la perte du bois; les habitants ayant omis ou négligé, une certaine année, de remplir cette formalité, le bois leur fut retiré; cependant à force de sollicitations ils parvinrent à rentrer dans cette jouissance, mais à une condition fort bizarre : c'est que deux députés de la commune rendraient leur foi et hommage, non plus à l'abbé, comme précédemment, mais au valet de cuisine de l'abbaye, pour les punir de leur oubli. C'est ce qui est constaté par le certificat que l'on délivrait à ces députés, et dont j'ai un original entre les mains ainsi conçu :

« Je soussigné, Procureur de l'abbaye de Beaulieu, certifie que Jean Loriau et Claude Collinet, députés des habitans et communauté de Lavoye, par acte du 24 juin 1780, duement controllé, ont cejourd'hui rendu leur foi et hommage accoutumés, au valet de cuisine, un genou en terre, en le qualifiant de

Monseigneur, et ont payé au dit valet le sol fort, et au cellerier, les deux sols ordinaires, à cause du bois qu'ils tiennent de la libéralité des abbés et religieux de l'abbaye de Beaulieu. A Beaulieu, le 26 décembre 1780. Signé, D. A. Gayet ». Les deux députés de la communauté de Lavoye prenaient ordinairement part à un ample repas, qui leur était offert après la cérémonie. »

[Note de feu M. Clesse]

*** Il est beaucoup parlé en ce moment de Catherine de France sœur du roi Henri IV, laquelle épousa en 1599 Henri, duc de Bar, devenu en 1608 duc de Lorraine. Lorsque mourut la princesse (1604) on fit au château de Bar un inventaire des meubles dont la brève nomenclature nous est parvenue sous ce titre.

*Mémoire des objets de Nancy estant à Bar au quartier de feue Madame et appartenant à S. A. délivré à Pâris de Rambervillers chargé de la garde d'iceux le 12 juin 1604.*

Un lit de receuil et un pavillon de gaze blanche.

Deux matelas dont lung est moitié de satin rouge et l'autre moitié de futainé de mesme couleur et l'autre de futaine blanche et le matelas de satin garni de son orille de mesme satin.

Plus une tante de tapisserie de Bergame contenant sept pièces.

Plus une tante de tapisserie de cuir doré contenant cinq pièces.

Plus un dais de damas bandé de bandes de velours noir couvertes de chiffres et lettres d'or.

Plus deux tapis de Turquie.

Plus une tante de cuir doré de laquelle tante est tendue la chambre de M. le duc (de Bar).

Plus une autre tante de tapisserie de haulte lisse à personnages de laquelle tante est tendue le cabinet de Madame.

Plus deux placés carés munis de velours incarnat à fond d'or.

Plus une paillasse de toile blanche.

Plus un bois de lit fermant à vis.

Plus une table d'argent acoutrée de plusieurs pièces de

jaspes et cornalines lapisnague de perles, garnie de son pied qui est au cabinet de Madame.

Plus une autre pointe de taffeta blanc piqué.

Cette liste figure dans le tome 213 des manuscrits lorrains de la Bibliothèque nationale.

⁂ Dans les listes des grands dignitaires du Barrois publiées par Bellot-Herment à la suite de son *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, il convient d'ajouter les noms suivants :

*Maréchaux du Barrois :* African d'Anglure Sr d'Amblise nommé en 1592 (Nancy B. 62) ; Simon de Pouilly, baron d'Esne, nommé en 1621 (Id. B. 1422).

*Baillis :* Jacques Blandin, Sr de Renesson, nommé le 1er octobre 1499 ; Charles de Florainville, Sr de Fains, en 1621 (Nancy, B. 82).

*Prévôts :* Jean Rocignon, 1282-1298 (coll. lorr. T. 348) Claude Vendières successeur de Vanault Colesson, 19 novembre 1553 (Id. fol. 219); Nicol Collignon, 1565, 1571 (Lepage, *Offices. Mém. de la Soc. d'Arch. lor.* 1869, 387).

⁂ Aux listes des Gardiens des Capucins de Bar et de Ligny publiées dans le *Pouillé du diocèse de Verdun* il convient d'ajouter pour Ligny : Césaire de Marolles (César Mangeot, Orléanais), 23 juillet 1588; Hyacinthe de Casal, 1591 ; Cyprien de Nocé, 1592; 12 juillet 1596, assiste à sa mort Antoinette de Luxembourg fille aînée de l'ambassadeur de France à Rome. Pour Bar : le père Hyacinthe de Ligny (Jacques Hautpoulain), 1631. En 1634 il n'est plus que simple religieux à Nancy où il est requis de prêter serment au roi. F. DE B.

## CHRONIQUE

⁂ Le Bureau de la Société, renouvelé par les élections du 3 décembre 1902 est composé pour l'année 1903, de MM.

W. KONARSKI, président ;

Antony POINCARÉ, président honoraire ;

Alb. Renauld, vice-président;
E. Fourier de Bacourt, vice-président;
H. Dannreuther, secrétaire ;
A. Lesort, secrétaire-adjoint;
L. Rousselle, trésorier;
H. Brocard, bibliothécaire;

Les membres de la Commission de publication sont : MM. Ch. Collin, F. Comte et J. Forget.

---

# QUESTIONS ET RÉPONSES

? 17. — Quels renseignements certains a-t-on sur le culte de saint Georges dans le Barrois antérieurement à 1330 ? Y a-t-il avant cette date des églises dédiées à ce saint ?

? 18. — Où trouver des renseignements sur les léproseries au Moyen âge dans le Barrois ? Existe-t-il quelque part une monographie de la léproserie de Popey ? Jusqu'à quelle époque recevait-elle des malades, et y avait-il des médecins chargés de les soigner ?

? 19. — Existe-t-il une bibliographie complète des almanachs publiés en Lorraine, dans les Trois-Évêchés et dans le Barrois, notamment depuis 1789 ?

? 20. — Les registres, correspondances et autres documents manuscrits ou imprimés ayant appartenu aux sociétés et comités révolutionnaires dans la Meuse ont-ils été conservés dans des dépôts publics ou dans des collections particulières ? Ces documents ont-ils été étudiés ou au moins inventoriés ?

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 2 FÉVRIER 1903

**La Société se réunira** *le mercredi 4 Février 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° *Ant. Boulanger, architecte du pont de Vaucouleurs,* par M. F. DE BACOURT.

2° Notes sur le culte de saint Georges en Lorraine et Barrois, par M. L. GERMAIN.

3° Communications diverses.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 3 Décembre 1902.**

*Présidence de* M. Charles COLLIN, *doyen d'âge.*

Sont présents : MM. BROCARD, COLLIN, COMTE, DANNREUTHER, KONARSKI, LESORT, Alb. RENAULD.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président se fait l'interprète des regrets que la Société éprouve de la mort de M. Alfred Boinette, l'un de nos deux

vice-présidents en exercice, qui présidait encore notre réunion de novembre. Il donne connaissance d'un certain nombre de lettres et cartes de condoléance adressées à cette occasion à la Société, dont M. Boinette était un des membres les plus sympathiques et les plus assidus.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* H. Mengin, Discours à l'Acad. de Stanislas, in-8°, Nancy, 1902.

Envois du Ministère : Bull. archéol. du Comité des Trav. Hist. et Scientif., 2e livr. de 1902. — Rev. de l'Hist. des Relig., t. XLVI, n° 2. — Annales du musée Guimet : Biblioth. d'Études, t. XIV [A. Moret : Le Rituel du culte divin journalier en Egypte], in-8°, 1902. — Bull. du Comité des B.-A., n° 22, 1902. — Biblioth. d'Archéol. africaine, fasc. VII, 1902.

Envois des Sociétés correspondantes : Soc. des Natur. et Archéol. du Nord de la Meuse, t. XIII, n° 2. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., 1902, n° 10. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, nov.-déc. 1902. — 19e et 20e Rapports annuels du Musée de Milwaukee, 1902. — *Spelunca*, t. IV, n° 29. — Annales de la Soc. Histor. du Gâtinais, 1902, 3e et 4e trim. — Bull. de la Soc. Sc. histor. et natur. de l'Yonne, vol. 55, 1902. — Revue Bénédictine, 1902, n° 4. — Notes d'Art et d'Archéol., Revue de la Soc. de St-Jean, oct.-déc. 1902. — Bull. de la Comm. Histor. du Département du Nord, t. XXV, 1901. — Jahrbuch des Vogesen-Clubs, t. XVIII, 1902. — *Ons Hemecht*, déc. 1902. — Magasin Pittoresque, t. 70, 1902.

Lectures et Communications : M. Fourier de Bacourt envoie une notice très documentée sur l'avocat *Dominique Dordelu*, député du Tiers aux États de 1579, et fait revivre ce personnage typique, avec sa famille et ses contemporains de la bourgeoisie barrisienne. La Société recommande cette intéressante étude à la Commission de publication, pour être insérée au prochain volume des Mémoires.

On entend ensuite la lecture du *Journal du Capitaine Joseph Grillet* communiqué par M. Gaston Grillet, membre corres-

pondant, et petit-fils de l'auteur. C'est un document à conserver sur l'histoire de l'invasion allemande en 1870-1871 dans le Barrois, et particulièrement à Gondrecourt, où habitait le capitaine en retraite Grillet. Les notes journalières rédigées sans aucune prétention littéraire, donnent un aperçu assez pittoresque de l'aspect que présentait alors la petite ville, traversée par des troupes et des convois, soumise à des réquisitions de toute sorte, et bien qu'en dehors du passage des grandes armées, théâtre, parfois, d'échauffourées où de paisibles habitants sont blessés. Ainsi que le constate notre correspondant, la difficulté où les contemporains se trouvent lorsqu'il s'agit d'exprimer un jugement sur des événements généraux restreint considérablement l'intérêt que des documents de cette sorte peuvent avoir pour l'histoire. Mais ils n'en sont pas moins, au point de vue local, d'une réelle valeur, et, à ce titre, la Société remercie M. G. Grillet de lui avoir fait part de ce journal dont elle sera heureuse de conserver la copie dans ses archives.

M. H. Brocard communique une remarque de M. Berthelot relative au registre II de Lavoisier dont il a parlé dans la séance du 3 septembre.

Suivant Arago (p. CIX du *Bulletin mensuel*) les feuilles 8 à 29, et les feuilles 85, 86, 87, 106 et la première moitié de la feuille 107 seraient de la main de Macquer. Cette attribution est erronée.

L'écriture de Macquer, d'après les mss. de la Bibliothèque Nationale (n° 2761 des nouvelles acquisitions françaises) est toute différente de l'écriture du Registre. En fait, l'écriture n'est pas de Lavoisier lui-même, comme le supposait Arago, mais bien de Mme Lavoisier.

Ce qui a causé l'erreur d'Arago, observe M. Berthelot (*Comptes rendus*, séance du 13 octobre) c'est l'indication *Rédigé par M. Macquer* portée à la feuille 9 du Registre. Cette page a été sans doute tirée d'un rapport de Macquer, mais cette copie n'est pas de son écriture, et elle en diffère même beaucoup.

M Alb. Renauld donne lecture du rapport dont il a été chargé sur la candidature de M. Paul Chevalier, avoué, con-

seiller général de la Meuse. Conformément aux conclusions du rapporteur, M. Chevalier est élu membre titulaire.

Le scrutin est ensuite ouvert pour l'élection d'un *président*. M. Barrois, président sortant et rééligible, ayant décliné à l'avance le renouvellement de ce mandat, M. Konarski est élu.

MM. Fourier de Bacourt et Alb. Renauld sont nommés vice-présidents, M. Rousselle, trésorier, et M. Lesort, secrétaire-adjoint. Les membres de la Commission de publication sont MM. Ch. Collin, F. Comte et J. Forget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le secrétaire*, H. Dannreuther.

---

## DOCUMENTS

1619-22 décembre.

### Foy, hommage et serment de fidélité faict par le Sr Jean de Schlandre, Tailly, etc.

HENRY par la grace de Dieu duc de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, marquis du Pont à Mousson, Nommeni, comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen, etc., à tous qui ces présentes verront salut.

Le Sr Jean de Schlandre (1), escuyer, seigneur de Vuidebourse et de Tailly en partie, nous a fait remonstrer par tres humble placet à nous présenté de sa part, que depuis peu il auroit acquis une part en ladite seigneurie de Tailly (2) avec le

(1) Cf. *Mémoires de la Soc. des L.*, t. X (1901) p. 333 et suivantes. Le document que nous publions ici vient s'ajouter aux renseignements très rares qu'on a sur le poète Jean de Schlandre, fils de Robert, le fameux défenseur de Jametz. Il prouverait que sa soumission à la Lorraine fut complète.

(2) Tailly, aujourd'hui canton de Buzancy (Ardennes). Les ruines de ce château existent encore près de l'église.

chasteau, bassecourt, appartenances et deppendances, de laquelle seigneurie (quoy qu'enclavée et scituée dans le district du bailliage de S^te^ Manehould), il desirroit de reprendre de nous, et nous en rendre les foy et hommage requis, jàceois que les tenanciers precedens d'icelle seigneurie ny mesmes ceulx qu'il y a pour comparsonniers n'ayent nullement faict ce debvoir auquel et à tous autres nécessaires il a volonté de s'abstraindre tant pour avoir subjet de nous rendre service aux occasions, que pour avoir recognu par certains vieux denombrements venus en son pouvoir lad. seigneurie de Tailly mouvoir et relever en fiefz de nous, à causse de notre chastel et chastellenie de Dun, nous supliant partant tres humblement à ce l'admettre et recevoir sans obligation neantmoins de confermation de son acquest, attendu lad. situation en France de ses dits fiefz.

A quoy favorablement inclinans et voulans en ce le gratifier sçavoir faisons qu'il a reprins de nous, et nous a cejourd'huy et datte de cestes, faict en personne les foy, hommage et serment de fidélité qu'il nous debvoit et estoit attenu faire des fiefs susdits qu'il tient et possede en lad. seigneurie de Tailly, mouvant et relevant de nous comme dit est, et qu'il est apparu, par lesdits vieux denombrements qu'il nous a exhibé, à cause de nostre chastel et chastellenie dudit Dun. Auquel debvoir l'avons faict recevoir par nostre trescher et feal conseiller d'estat le S^r^ comte de Boulay, mareschal de Lorraine, saulf nostre droict et d'autruy, et luy enjoindre d'en faire et donner ses advœux et denombrement en nostre chambre des comptes de Bar (1) dedans quarante jours suivant la coutume.

Sy donnons en mandement à tous les mareschaulx, seneschaux, baillifz et leurs lieutenans, president et gens desditz comptes, procureurs generaulx et leurs subtitutz, prevostz, receveurs, mayeurs et generalemenl à tous autres nos officiers, justiciers, vassaulx, hommes et subjectz et à un chacun d'eulx si comme à luy appartiendra, que si par desfault de reprinse, foy et hommage non faictz lesditz fiefz estoient aucunement

(1) Le *Journal* de Gabriel de Marlorat (1605-1632) ne mentionne pas, dans sa chronique quotidienne de la Chambre des Comptes de Bar, l'accomplissement de cette formalité.

saisis ou empeschez en tout ou en partie ilz l'en mettent ou facent mettre iucontinant à plain et entiere delivrance et mainlevée, faisans et laissans joyr et user librement, plainement et paisiblement led. Sr de Schlandre du benefice de l'effect de cestes nos patentes de reprinses, sans en ce luy faite mettre, ny douner, ni souffrir et permettre luy estre faict, mis ou donné aulcuns troubles, ennuis ou empêchements au contraire.

En tesmoing de quoy nous avons à cesdites presentes signées de notre main, fait mettre et appendre nostre grand seel.

Données en nostre ville de Nancy le vingt deuxiesme jour de decembre mille six cens dix-neuf. Ainsi signé : Henry; et sur le replis est escrit : Par son Altesse, etc., le Sr Preud'homme Me des requestes ordinaire, present, Contresigné La Forge. Registrata. S. Fournier.

Signé : S. Fournier, avec paraphe.

(Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 90, fos 242, 243).

[Communication de M. C. Chévelle].

---

## CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

⁂ Le journal *l'Art pour tous*, consacre un numéro spécial à l'œuvre de Ligier Richier: ce numéro de luxe se compose de huit grandes reproductions (30×40) des œuvres principales du grand maître lorrain; un texte résumant tout ce qui a été écrit sur cet artiste, accompagne les planches.

Par exception et dans le but de propager l'œuvre de Ligier Richier, et d'aboutir aussi à la formation du musée spécial de cet artiste, ce numéro sera mis en vente séparément au prix de 4 francs envoyés par mandat-poste à M. D'Herville, 21, rue de Sèvres, à Paris, jusqu'au 28 février, dernier délai.

En dehors des abonnements et du service des collections, ce numéro spécial ne sera tiré que d'après les demandes des souscripteurs et ne sera jamais retiré, c'est pourquoi nous prévenons

nos lecteurs afin qu'ils puissent se procurer ce fascicule particulièrement intéressant pour nous.

⁂ A propos du Musée Ligier Richier, nous voyons avec satisfaction que ce projet gagne du terrain et est recommandé par le *Bulletin des Sociétés Artistiques de l'Est* (n° de janvier 1903). Dans un article très littéraire, M. E. Bour résume l'histoire de l'École de sculpture de Saint-Mihiel, et conclut, comme nous l'avons fait ici, à l'opportunité de réunir si possible dans la maison même des Richier, qui existe encore, la collection en moulages, photographies et dessins des œuvres de ces maîtres plus célèbres que connus. Ce serait un grand honneur pour la ville de Saint-Mihiel que de réaliser un tel projet qui ne présente pas de difficultés insurmontables et qui consacrerait, mieux que n'importe quel monument, sa renommée artistique.

⁂ On a souvent émis le vœu que l'on s'occupât de grouper, dans un recueil d'ensemble, les reproductions de tous les bas-relief connus de l'époque gallo-romaine. Nous apprenons aujourd'hui que le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur la proposition du conseil supérieur des musées, vient de décider la préparation d'un *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine.*

Tous les monuments destinés à prendre place dans ce recueil seront photographiés. La photographie sera accompagnée d'un texte comportant toutes les indications de provenance, de dimensions, de nature des matériaux, d'état de conservation, de trous de scellement, etc. Une courte description y sera jointe. Quant aux monuments disparus, mais reproduits ou décrits dans des manuscrits ou publications antérieurs, tels que les portefeuilles de Montfaucon et de Millin, les papiers de Peiresc, etc., une bibliographie des sources sera jointe à la description ou à la reproduction des morceaux.

Le ministre a confié cet important travail, qui ne demandera pas moins de plusieurs années de recherches, à un érudit aussi consciencieux que modeste, M. Espérandieu.

Membre correspondant de l'Institut, membre non résidant du

comité des travaux historiques, M. Espérandieu a depuis longtemps fait ses preuves dans des publications similaires : *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge; Inscriptions antiques de la Corse, des musées de Périgueux et de Lectoure; Recueil des cachets des oculistes romains.* Il était donc on ne peut plus qualifié pour assumer une tâche aussi lourde. M. Salomon Reinach, conservateur du musée des antiquités nationales, coordonnera, au fur et à mesure de l'exécution, les renseignements qui lui seront fournis par M. Espérandieu. Le recueil commencera par les Alpes-Maritimes, se continuera par la Narbonnaise et finira par les Germanies.

Dès à présent nous signalons à nos confrères l'intérêt qu'il y aurait à photographier les monuments de notre région susceptibles d'être recueillis dans ce « *Corpus* » des sculptures gallo-romaines, afin de seconder cette publication qui comblerait une lacune souvent regrettée.

*** Un de nos lecteurs veut bien nous signaler à propos de la note de feu M. Clesse sur l'hommage que les habitants de Lavoye rendaient au valet de cuisine de l'abbaye de Beaulieu, les éclaircissements que donne à ce sujet M. P.-A. Lemaire dans ses *Recherches Historiques sur l'Abbaye et le Comté de* Beaulieu, p. 64 à 66 et 256 à 258.

*** Lire dans le *Magasin pittoresque* du 15 janvier 1903 un article de M. André Theuriet sur les *Patois de France*, et une notice, avec quatre gravures sur *Varennes en Argonne*, par M. E. Beauguitte.

*** M. Ch. Petit-Dutaillis, professeur à l'Université de Lille publie, dans l'*Histoire de France* dirigée par M. Lavisse, un volume consacré à *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII* (*1422-1492*) (in-4° de 456 p., Hachette, 1902). L'histoire de Jeanne d'Arc y tient une place justifiée par les événements auxquels l'héroïne de Domremy fut mêlée. Voici l'appréciation de M. P.-D. sur son rôle.

« Jeanne n'a point fait de miracle. La conquête anglaise ne pouvait être durable : il n'était pas possible que ce petit peuple

asservît longtemps une grande nation comme la France, où le sentiment de l'unité et de la patrie était déjà né. Il faut le répéter, ce que Jeanne d'Arc a fait un roi moins médiocre que ne l'était Charles VII l'aurait sans nul doute accompli. Il suffisait de rallier tous les défenseurs du sol, de joindre en faisceau les bonnes volontés et les courages. La France pouvait être sauvée par une âme assez fervente pour espérer, et assez vibrante pour communiquer son espoir. Jeanne d'Arc a été cette âme. De même qu'elle croyait, elle a été crue. Ceux qui l'ont suivie au combat étaient convaincus de sa mission divine, comme les Anglais étaient convaincus de sa mission diabolique. Ces illusions, qui ont semé le merveilleux dans l'histoire de Jeanne nous nous les expliquons sans peine par les idées et les sentiments des hommes de ce temps-là. Ce qui étonne la raison et l'imagination, c'est la hauteur morale où s'éleva cette jeune paysanne en ce siècle grossier et violent. La pureté de son âme, la douceur exquise de son cœur, la netteté admirable de sa fine intelligence, l'élan de sa volonté vers le « plaisir de Dieu » : voilà ce qui la place sur les sommets de l'humanité et pourquoi Jeanne d'Arc, avec saint Louis, est le charme et l'honneur de notre ancienne histoire. » H. D.

## NÉCROLOGIE

M. Alfred Jacob, membre honoraire, et pendant longtemps secrétaire de la Société, vient de nous être enlevé le 18 janvier, dans sa 62e année, après quelques jours de maladie, à la suite d'un accident survenu quelques heures avant la première réunion de cette année, à laquelle il se proposait d'assister.

Sur sa tombe, devant un sympathique auditoire d'amis et de confrères dont plusieurs venus du dehors, notre président, M. W. Konarski, a prononcé le discours suivant :

« Je viens, Messieurs, au nom de la Société des lettres de Bar-le-Duc, dire un dernier adieu à celui qui fut pendant tant d'années l'un de ses plus infatigables collaborateurs.

Né à Thionville, étranger, par conséquent, à Bar, où l'avaient fixé les hasards d'une alliance de famille, Alfred Jacob était entré, aux côtés de son beau-père, le regretté Adolphe Marchal, en qualité de commis, puis d'archiviste-adjoint, aux Archives départementales de la Meuse, dont il devait à son tour devenir le conservateur. De bonnes études, faites au collège de Sedan, où son père avait occupé la chaire de rhétorique, un goût inné pour l'histoire, la sincère et profonde affection dont ce Lorrain exilé de son pays d'origine s'était bientôt épris pour son pays d'adoption, au sein duquel il venait de se créer un nouveau foyer, toutes ces circonstances avaient été pour lui une préparation propice à la carrière et aux occupations auxquelles il allait dorénavant se consacrer.

A peine installé aux Archives, Jacob, ai-je besoin de le dire? venait, sous le patronage de son beau-père, prendre place dans les rangs de la Société des Lettres, toute jeune alors et toute hésitante au milieu des incertitudes et des difficultés de ses débuts. Il fut de ceux qui eurent foi en son avenir, et, du jour où il se donna à elle, il s'y donna tout entier. Bientôt élu aux fonctions de secrétaire, que le suffrage de ses confrères allait désormais lui renouveler sans interruption pendant dix-neuf ans et qu'il ne cessa d'occuper que le jour où sa santé périclitante le contraignit à s'en démettre, il remplit avec un zèle qui provoquait l'admiration et la reconnaissance de ceux qui le voyaient à l'œuvre ces attributions délicates plus qu'on ne le croit peut-être, agréables parfois, mais ingrates le plus souvent, et d'années en années plus lourdes pour lui à mesure que s'accroissaient, avec le nombre de nos adhérents et des communications qu'ils nous faisaient parvenir, la prospérité et l'activité de notre Association.

Parmi les travaux qu'il a semés dans les volumes de nos *Mémoires*, travaux consacrés tour à tour à la diplomatique, à la numismatique et à la bibliographie locales, deux surtout revêtent une importance particulière en raison du labeur d'érudition dont ils témoignent. Je veux parler des publications qu'il a faites de deux documents singulièrement précieux pour l'histoire de notre région : une relation contemporaine des événements dont le Prieuré de Breuil, à Commercy, a été le théâtre au cours des guerres du XVII^e^ siècle, et, bien plus encore, la transcription commentée et annotée d'un Cartulaire du XIII^e^ siècle de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, à laquelle je le vois encore consacrer plusieurs années de travail. Mais ce en quoi Jacob sut par-dessus tout exceller, ce fut dans la rédaction de ces notices biographiques qu'une pieuse tradition nous fait consacrer, dans les volumes de nos *Mémoires*, au souvenir de ceux que la mort nous a enlevés. Nul mieux que lui ne

sut s'acquitter de cette tâche et résumer brièvement l'œuvre de nos collaborateurs avec une inépuisable bienveillance que jamais l'ombre de la plus légère critique ne put jamais, alors même qu'elle eût été justifiée, se résoudre à venir contrebalancer.

Je viens de prononcer le mot : bienveillance. Jamais, en effet, aucun de ceux qui ont connu Jacob n'oubliera cette aménité, dont témoignent les sentiments de regret qui, depuis deux jours, me parviennent de nos confrères étrangers à la ville, cette rondeur, cette jovialité, volontiers bruyante, qui présidait à ses relations quand il estimait pouvoir s'abandonner avec son interlocuteur. A cette heureuse tournure de caractère, notre confrère aura dû d'avoir été partout, à la Société des Lettres, au Musée, aux Archives, un zélateur, un apôtre, le plus convaincu des apôtres et le plus persuasif des zélateurs. On ne saurait croire combien de dons, provoqués par l'insistance enjouée de ce mendiant infatigable quand il s'agissait des collections placées sous sa garde, sont venus enrichir le Musée de Bar-le-Duc. Chaque année, de plus ou moins nombreux documents, inutiles entre les mains de particuliers, ont, grâce à ses exhortations, pris le chemin des Archives; et c'est ainsi, notamment, que sont dorénavant à la disposition des travailleurs, dans la sécurité d'un dépôt public, les collections si intéressantes laissées au département de la Meuse par le comte de Nettancourt, quelque temps avant son décès.

Mais en aucune circonstance, cet esprit de prosélytisme ne s'est donné plus ardemment carrière qu'en faveur de la Société des Lettres. Et, en cela, Jacob eut un singulier mérite. Il n'avait pas vu, sans une profonde amertume et une opiniâtre résistance, une jeunesse turbulente — lui qui pourtant n'était pas, il s'en faut, un vieillard — venir, il y a bien des années, hélas ! porter, au sein de notre association, les premiers coups à d'anciens usages, saper les traditions de la première heure, et faire ouvrir à tous les hommes de bonne volonté une Société d'études fermée jusque-là au bénéfice exclusif de quelques esprits d'élite, ou qui, du moins, se qualifiaient ainsi.

Du jour où le sacrifice fut irrémédiablement consommé, notre ami, oubliant sincèrement sa défaite et mieux éclairé sans doute, devint, sans l'ombre d'une arrière-pensée, le plus déterminé soutien du nouvel ordre de choses. Et on le vit montrant partout notre modeste Association dorénavant dépouillée d'un vêtement académique fait pour effrayer ou, ce qui est pire encore, pour faire sourire, largement accessible à tous ceux qu'intéresse l'histoire du pays Barrois, soit qu'ils y aient eu leur berceau, soit qu'ils y aient été poussés par les hasards de l'existence. Nul d'entre nous, mieux que Jacob, ne nous a montrés sous notre

véritable jour et n'a fait comprendre le but que nous nous proposons ; nul plus que lui ne nous a conquis d'adhérents, ne nous a fait d'amis. Il a été, pendant près d'un quart de siècle, l'âme de la Société des Lettres, et je salue aujourd'hui son cercueil au nom de celle au service de qui il avait mis, sans compter, toute son affection, toutes ses forces et tout son dévouement ».

# QUESTIONS ET RÉPONSES

? 21. — Quelles sont, dans notre région, ou à la connaissance de nos lecteurs, les localités qui possèdent des sépulcres ou représentations sculptées de la *Mise au Tombeau* du Christ?

Dans quels édifices (églises, chapelles...) se trouvent-ils? Prière d'indiquer, pour chaque sépulcre, dans la mesure du possible :

1° Sa matière (marbre, pierre, terre cuite, bois...);

2° Ses dimensions principales (longueur du tombeau, hauteur des personnages...);

3° La date ou l'époque de son exécution;

4° Le nombre, la disposition et l'attitude des personnages;

5° Les particularités (détails de costumes, inscriptions, signatures...) qui s'y rencontreraient;

6° Les ouvrages imprimés ou les périodiques qui en font mention;

7° Les reproductions qui en existent, soit en gravure, soit en photographie, soit même en carte postale, avec le nom et l'adresse des éditeurs.

Adresser les réponses à M. l'abbé Bouillet, 4, rue Corot, à Paris, 16e, ou au Secrétariat de la Société des Lettres de Bar-le-Duc, qui les transmettra.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 3 MARS 1903

**La Société se réunira *le mercredi, 3 Mars 1903*, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° *Trois lettres de Dom Alliot* (octobre-novembre 1696) *à Mabillon*, communiquées par M. A. Lesort ;

2° Présentation d'un *Marteau de porte en bronze* provenant de Nasium, par M. Dannreuther.

3° *Les Actes de Jean de Bar, seigneur du Puisaye*, par M. l'abbé Jehet.

4° *La cave d'un Commandeur de Marbotte*, par M. Chèvelle.

5° Rapport de M. A. Lesort sur la candidature au titre de membre correspondant de M. Georges Boinette, présenté par MM. Brocard et Dannreuther. Scrutin.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 7 Janvier 1903.**

*Présidence de* M. Alb. Renauld, *vice-président.*

Sont présents : MM. Barrois, J. Baudot, Brocard, P. Chevalier, Ch. Collin, F. Comte, Dannreuther, Laurent, Lesort, Renauld, L. Rousselle.

M. Konarski se fait excuser.

La séance est ouverte par M. Barrois, président sortant d'exercice, qui déclare installés dans leurs fonctions les membres du Bureau, élus dans la précédente séance. M. A. Renauld, vice président, remercie la Société et promet son concours le plus dévoué, comme celui de ses nouveaux collègues, désireux de maintenir notre association dans les voies de prospérité et de progrès où l'a dirigée M. Barrois pendant la trop courte période de sa présidence.

Il souhaite ensuite la bienvenue à M. P. Chevalier, nouvellement élu membre titulaire et l'invite à prendre séance. Un *rondeau* spirituellement tourné et fort aimablement dit est le remerciement du récipiendaire :

« Suivant l'usage, en toute Académie
De Lettres, d'Arts, ou de Gastronomie,
Chaque nouvel élu reconnaissant
Traduit, par un solennel compliment
L'honneur d'être admis dans la Compagnie.

« Hélas, mon style est tout de bonhomie,
Alors qu'il me faut, de cérémonie
Faire assaut, en ce grave événement,
Suivant l'usage !...

« Bah ! Dussiez-vous me taxer d'hérésie,
Je tends à chacun une main amie,
En y mettant, comme remerciement,
Le meilleur de mon cœur, tout bonnement.
Pardon, si je n'agis, en ma folie
Suivant l'usage !

M. le Président donne lecture d'une circulaire ministérielle relative à la réunion du 41e Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à Bordeaux le 14 avril et jours suivants. La Société désigne MM. Laurent et Lesort pour la représenter à ce Congrès.

Ouvrages reçus : *Hommage des Auteurs :* Ant. Poincaré : Combinaison des effets barométriques de la révolution synodique et de la rotation terrestre en la durée des différents mois synodiques d'une année et de chaque jour desdits mois (in-8°

1902, autographié). — L. Maxe-Werly. L'Iconographie de l'Immaculée Conception de la Ste Vierge depuis le milieu du xve siècle jusqu'à la fin du xvie, in-8°, 48 p. figures et planches. Moutiers, impr. Ducloz, 1903 (don de Madame L. Maxe-Werly).

Envois du ministère : Bull. histor. et philol. du Comité des Travaux hist., année 1902, nos 1 et 2.

Envois des sociétés correspondantes : Revue d'Ardenne et d'Argonne, janv. 1903. — Soc. de géogr. de l'Est, 4e trim., 1902. — Travaux de l'Acad. Nle de Reims, 110e vol., 1902. — Bull. de la Soc. histor. de Langres, t. V, n° 65. — Bull. de l'Univ. de Lille, déc. 1902, *ons Hémecht*, t. IX, n° 1. — Revue Bénédictine, janv. 1903. — Bull. des Sociétés Artist. de l'Est, janv. 1903. — Annales de l'Est, janv. 1903. — Bull. de la Société archéol. de Béziers, vol. XXXII, 1902. — Bull. de la Société de statist. de l'Isère, vol. XXXIIe, 1902. — Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg, t. XXXVIIe, Arlon 1902. — Smithsonian Institution. Annual Report of 1901. — Mém. de l'Acad. des Sc. Arts et Belles-Lettres de Dijon, 4e s., t. VIII; 1901-1002.

M. Rousselle, trésorier, communique l'état financier de la Société au 31 décembre 1902.

**Recettes :**

| | | |
|---|---|---|
| Reliquat au 31 décembre 1901..... | 3.627f 94 | |
| Produit des cotisations..... | 1.935 » | |
| Vente de volumes..... | 100 » | |
| Intérêts des fonds chez M. Varin..... | 28 75 | |
| Intérêts des fonds à la Caisse d'épargne.. | 3 54 | |
| | | 5.695f 23 |

**Dépenses :**

| | | |
|---|---|---|
| Facture Contant-Laguerre (Mémoires)... | 1.548f 95 | |
| id. id. id. (Bulletin mensuel et convocation)..... | 526 95 | |
| *A reporter*... | 2.075f 90 | 5.695f 23 |

| | | |
|---|---|---|
| *Report*... | 2.075f 90 | 5.695f 23 |
| Facture Parmentier (couronne mortuaire). | 32 » | |
| Frais d'encaissement des quittances..... | 42 85 | |
| Timbres-poste et de quittances..... | 8 » | |
| Frais d'encaissement : livret Maxe-Werly. | 53 35 | |
| Indemnité à M. Florentin..... | 40 » | |
| id. au concierge de la Mairie..... | 30 » | |
| | | 2.282f 10 |
| Reste en caisse.... | | 3.413f 13 |

L'avoir de la Société au 31 décembre 1902 se compose de :

| | |
|---|---|
| Un livret caisse d'épargne n° 47507..... | 1.500f » |
| En dépôt à la banque Varin..... | 1.886 40 |
| En caisse chez le trésorier..... | 26 75 |
| Somme égale.... | 3.413f 15 |

La Société accueille cet exposé avec une satisfaction dont le Président se fait l'interprète en adressant à M. Rousselle tous ses remerciements pour son excellente gestion.

M. F. Comte communique à la Société quelques notes sur les *Comtes de Bar aux XII*e *et XIII*e *siècles*. Il rappelle les *doubles noms* portés à cette époque par certains personnages historiques de notre pays. C'est ainsi qu'Agnès de Bar femme du duc de Lorraine, Ferry II, portait encore le prénom de Thomasse. Alix de Lorraine, femme du comte de Kybourg, puis de Gautier de Vignory, s'appelait aussi Berthe. Un nouvel exemple est fourni par une charte originale certainement authentique [Archives Meuse, fonds de l'Abbaye d'Evaux, D. n° 51] qui fait mention de « *Jacobus, cognomento Henricus, Comes Montionis* » (Henri Ier Comte de Bar), et de son frère Jean, « *qui dicitur Teobaldus* » (Thiébault Ier comte de Bar).

A propos de la *date de la mort du comte Henri Ier de Bar*, qu'on place généralement en 1191, et quelquefois même en 1192, notre confrère établit d'après un document inédit, que cet événement doit être reporté probablement à 1190 : il s'agit d'une donation faite par ce prince aux Templiers, datée du

mois d'octobre « au siège devant Saint-Jean-d'Acre ». L'année n'est pas spécifiée, mais ne peut être que 1190, puisque le siège se termina le 11 juillet 1191 par la prise de la ville. L'emploi de la formule « *bonæmemoriæ, plenus non coactus* », et les indications fournies d'un autre côté par les obituaires qui placent son anniversaire le 17 octobre (Cathédrale de Toul) et au 19 du même mois (Saint-Vanne de Verdun) permettent de supposer avec toute vraisemblance qu'Henri était alors à son lit de mort.

On a publié (*Revue d'Austrasie*, 1842, et *Documents inédits de l'histoire des Vosges*, t. IV), deux chartes qui, si elles étaient authentiques, infirmeraient la conclusion qui précède : d'après elles, Henri se serait trouvé à Messine en décembre 1190, et serait mort entre cette date et le mois d'août 1191. Mais la seconde de ces chartes est certainement fausse, comme le prouve la reproduction même qui en a été donnée dans la *Revue d'Austrasie;* des raisons d'ordres divers permettent de croire qu'il en est de même de la première. La bonne foi des acheteurs et des éditeurs de ces documents ne peut d'ailleurs être mise en doute.

Le Secrétaire communique, de la part de M. J. Guillaume, chef de section à la Compagnie de l'Est, à Bruyères, une série de sept planches héliographiques exécutées par ses soins et concernant *l'archéologie du département de la Meuse*. Ce travail, qui s'appuie sur l'ouvrage de feu M. Liénard, mais qui en coordonne et complète les résultats par des recherches personnelles et récentes offre les éléments suivants :

1° Une carte archéologique d'ensemble, du département;

2° Un plan de Nasium dressé d'après les fouilles exécutées à diverses époques;

3° Une planche des quatre camps établis aux abords de Nasium;

4° Une planche des deux camps de Fains et d'Andernay;

5° à 7°. Trois planches de divers autres camps situés dans l'étendue du département de la Meuse et près de ses limites.

L'ensemble de ces planches, très soigneusement dessinées, porte sur vingt-trois camps ou enceintes fortifiées de l'époque

gallo-romaine. Les plans sont accompagnés de notices, que l'espace restreint dont l'auteur disposait a nécessairement écourtées, et les cartes indiquant la situation actuelle sont au 10/000e avec courbes de niveau.

La Société remercie M. Guillaume de la communication de son travail, destiné au Comité des travaux historiques, et lui sera reconnaissante de la tenir au courant de ses recherches ultérieures.

A propos de ces études, plusieurs membres proposent d'organiser une excursion cet été à Nasium et à Grand. Le Bureau est prié de préparer le terrain en vue de cette promenade archéologique.

Conformément aux conclusions du rapport de M. Dannreuther, M. Fr. Bræsch, agrégé d'histoire, professeur au lycée de Bar-le-Duc est ensuite élu membre correspondant. Après ce scrutin, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

---

## VARIÉTÉS

### Le culte de saint Georges en Lorraine et Barrois.

Le culte de saint Georges en Lorraine serait très intéressant à étudier. Je regrette de n'avoir pas le loisir de recourir à différents ouvrages que je sais être à consulter ou auxquels me renvoient des notes; quant à présent, je ne puis que donner quelques indications hâtives et incomplètes, pour répondre rapidement à la question posée il y a un mois (*Bull.* 1903, p. XVI).

Il est certain que dans le duché de Lorraine, le culte du patron des cavaliers remonte fort au delà de 1330, et ce culte me paraît avoir été assez répandu pour que le Barrois n'ait pu rester à l'écart du mouvement.

Ainsi, dans le département de la Meurthe, et pour ne parler que des localités nommées Saint-Georges dont le *Dictionnaire topographique* indique l'existence antérieurement à la date fixée, je remarque, en suivant l'ordre chronologique :

« Saint-Georges, hôpital fondé au XIe siècle; maison de

Templiers, puis commanderie de Malte, près de Lunéville... »

« Saint-Georges, ancien prieuré de Bénédictins à l'abbaye de Saint-Epvre, près de la ville de Toul, fondé au commencement du XIII^e siècle ».

« Saint-Georges, ancienne collégiale à Deneuvre, fondée en 1301 ».

Dans la Meuse, l'on trouve *Saint-Joire* et l'on sait que *Joire* est une forme très ancienne de *Georges*. Il est vrai que le *Dictionnaire topographique* ne lui donne le nom de *Sanctus Georgius* qu'à la date de 1402, et, qu'à la même année, il note *Santus-Goerius;* mais ces noms sont tirés d'un registre, qui n'a pas la valeur d'une charte originale, et l'on peut penser que le second est erroné ; bien que le nom du saint patron d'Épinal ait fourni, par toute la Lorraine, un assez grand nombre de noms de famille, néanmoins je crois que son culte est resté très local. *Joire*, je le répète, est une forme qui paraît ancienne.

Dans ma collection, se trouve une très jolie et fine petite enseigne ronde, ajourée, représentant saint Georges à cheval, tourné à senestre, pourfendant le dragon. Je ne me rappelle pas si je l'ai reçue à Nancy ou à Saint-Mihiel, au temps où j'y habitais. Mais j'ai remarqué le même petit bijou dans la collection de feu M. Pierre Dony, de Verdun, laquelle figurait au Trocadéro lors de l'Exposition universelle de 1889. Cette enseigne me paraît dater du XIII^e siècle. Je n'ose espérer qu'elle se rattache à un pèlerinage lorrain; pourtant, ces deux exemplaires semblent attester que la dévotion à saint Georges existait dans nos régions.

Mais voici qui nous permet de remonter plus haut.

Sancy (commune d'Audun-le-Roman, cant. et arr. de Briey, Moselle) était le chef-lieu d'une châtellenie ou prévôté du Barrois, et a pour patron saint Georges.

Or cette paroisse paraît avoir pris son patron d'un prieuré bénédictin qui y existait et qui dépendait de l'abbaye de Saint-Hubert. Le *Dictionnaire topographique* ne donne pas la date d'origine de ce prieuré ; mais il a dû être fondé, il remonte sûre-

ment, à l'époque de la première croisade, et l'on peut être disposé à croire qu'une relique de saint Georges y fut apportée par un pèlerin des Lieux-Saints.

Dans les temps qui précédèrent la croisade, les pèlerinages vers l'Orient biblique furent très nombreux, ainsi que l'acquisition légale ou le pieux larcin des reliques. Rappelons le corps de saint Nicolas de Myre dérobé à Antioche par des marchands de Bari et apporté dans cette ville en 1087, où le seigneur lorrain Albert obtint la célèbre phalange de doigt qui devait être l'origine du pèlerinage et de la ville de Saint-Nicolas-du-Port et faire, de l'illustre Archevêque, le patron de la Lorraine.

Vers la même époque (1088), à Cons, près de Longuyon, comté de Bar, un seigneur nommé Dudon, gendre du comte de Chiny, fondait un prieuré, donné aussi à l'abbaye de Saint-Hubert; or il est certainement allé en Palestine. Quelques auteurs ont voulu l'identifier avec *Dudo di Consa*, le chef des Aventuriers dont le Tasse chante la mort héroïque dans la *Jérusalem délivrée*. Jeantin a même affirmé qu'il y est dénommé *Dudo del Valle della Chiera*, c'est-à-dire : Dudon de la vallée de la Chiers, mais je crois avoir recherché vainement ce passage, et je serais reconnaissant à celui qui pourrait me l'indiquer. Toutefois, les chroniques du monastère disent que ce seigneur et sa femme firent le pèlerinage de la Terre-Sainte et en revinrent sains et saufs, rapportant des reliques et des ornements précieux.

Il semble donc y avoir eu, à cette époque tout au moins, dans le nord du Barrois, un courant de dévotion qui décida différents seigneurs à se rendre en Orient, à en rapporter des reliques et à fonder des prieurés pour les conserver et les honorer. Le seigneur de Sancy aurait-il, dans ces conditions, donné une relique de saint Georges à un prieuré créé par lui ou préexistant en ce lieu? Il y a là une recherche à faire. Je n'ai malheureusement pas, pour l'instant, sous la main le *Cantatorium* de Saint-Hubert, où est, je crois, mentionnée la fondation du prieuré de Sancy. Peut-être aurai-je à y revenir.

Léon Germain.

# NÉCROLOGIE

## Le baron Piat de Braux.

Il y a vingt-cinq ans, alors qu'elle traversait cette période critique qui, dans toute institution précède l'ère de prospérité, notre Société voyait venir à elle un gentilhomme lorrain, dont le nom était déjà bien connu en dehors de sa province. La publication du retentissant ouvrage sur la famille de Jeanne d'Arc venait, en effet, de révéler en *Charles-Gabriel* Piat de Braux un écrivain sincère et un bibliophile délicat.

Ce distingué confrère dont nous déplorons aujourd'hui la fin prématurée, plus soucieux de produire les documents qu'il possédait que de les mettre en œuvre, a donné peu d'articles aux périodiques des Sociétés savantes. Néanmoins, quand la mort l'a surpris, il préparait pour la nôtre un travail sur la famille dont il était le dernier représentant. Ce travail, accompagné d'illustrations diverses, il nous le devait, disait-il, puisque la famille Piat était essentiellement barroise. C'est, en effet, à Morley où il fixait son mariage avec la fille du prévôt Malaumont que le premier Piat connu — Claude — établit vers la fin du XVI^e^ siècle la fortune de sa race. Cette fortune se développa dans la suite, tant à Bar-le-Duc où les Piat possédaient l'hôtel dénommé *maison du Baile* qu'à Naives-en-Blois où ils avaient acquis une grande part de la seigneurie des Écuyers dite *de Braux*. Fidèle à sa méthode, l'auteur ne devait produire que des documents, mais il se proposait de les faire précéder d'un court aperçu qui mettait en relief l'originalité de la Noblesse barroise d'autrefois, si différente de la Noblesse lorraine proprement dite. Élevé par de très vieilles gens qui avaient bercé son enfance de toutes les chansons du passé et alimenté sa jeunesse de fortes traditions que nous voyons aujourd'hui s'éteindre, merveilleusement apte à s'assimiler les différents états d'âme des générations disparues, servi par une mémoire fidèle et par un goût décidé pour les études rétroactives, encouragé par les nombreux

documents recueillis sur des familles issues ou parentes de la sienne, attaché passionnément à la terre natale et toujours prêt à en exalter la fécondité généreuse, le baron Piat de Braux, s'il eût écrit ce livre, aurait mis en lumière maints détails de notre histoire régionale que lui seul connaissait.

Tout récemment, notre regretté confrère amenait au milieu de nous son neveu M. E. de Robert avec qui il publia l'ancien armorial connu sous le nom de *Hérault de Lorraine*. En offrant à ce jeune et érudit collègue nos cordiales condoléances, nous exprimons le souhait que s'attachant de plus en plus à notre Société il en devienne, en même temps que l'ami dévoué, l'un des plus zélés collaborateurs. F. DE B.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Si difficile que la chose puisse paraître, l'*Annuaire de la Meuse*, pour 1903, publié par notre confrère M. A. GRANDVEAU surpasse encore les Annuaires des années précédentes; les renseignements pratiques de toutes sortes s'y multiplient toujours davantage, et nous ne pensons rien exagérer en disant qu'il se place au premier rang des publications similaires. Dans la première partie, M. KONARSKI continue sa promenade *à travers le Vieux Bar*, et, tandis que de son burin délicat, il retrace à nos yeux soit les façades des vieux hôtels du Bourg, soit les recoins pittoresques de la rue du Coq ou du canal des Usines, soit les différents aspects du collège Gilles-de-Trèves ou les monuments officiels de l'architecture moderne, son récit à la fois alerte et savant nous révèle l'histoire du Bourg, de son enceinte fortifiée, de ses développements, des établissements d'assistance ou d'enseignement qu'il renfermait (collège, hospice, etc.), de chacune de ses antiques demeures et des familles qu'elles abritèrent, et son récit est semé d'anecdotes

piquantes, derrière lesquelles pointent parfois, cherchant à peine à se dissimuler, des critiques, justes le plus souvent, toujours empreintes de la plus entière bienveillance. Mais, au travers de l'érudition historique et des réflexions qu'elles inspirent à l'auteur, on sent partout dominer le vif amour du terroir barrisien et le culte de ses traditions locales. Dans le texte comme dans l'illustration, on peut dire que M. Konarski a mis toute son âme : c'est assez dire, pour quiconque le connaît.

A. L.

---

## CHRONIQUE

---

⁂ Le tome I de la 4e série des Mémoires de la Société est à peu près achevé, et sera prochainement mis en distribution. Nous prions nos lecteurs d'excuser le retard de sa publication, motivé par des circonstances indépendantes de notre volonté.

⁂ Nous avons le plaisir de relever au *Journal officiel* les promotions de nos confrères, MM. Daval, Paul Marichal, André Theuriet au grade d'officier de l'Instruction Publique, et de M. Guyot à celui de Commandeur du Mérite Agricole.

⁂ M. Ph. Bronder (15, rue des Carmes, à Paris), met en vente au prix de 3 francs un volume ayant pour titre « *Histoire et description des Armoiries de Saint-Avold* ». Nous recommandons à nos lecteurs cet ouvrage, orné de vingt dessins d'armoiries, monnaies et médailles relatives à cette ville qui porte, comme on sait, depuis le règne du duc Léopold, les armes pleines de Lorraine.

⁂ M. Etienne, peintre-verrier et professeur de dessin au Lycée a été nommé conservateur du Musée de Bar-le-Duc en remplacement de feu M. Alfred Jacob.

La « Société du Musée » qui existe depuis 1841, mais qui ne fonctionnait plus régulièrement, a été reconstituée dans une réunion présidée par M. le Maire, le 23 février dernier. Elle se compose de trois sections, dont les présidents forment avec le Maire et le conservateur du Musée, la commission administrative de l'établissement.

Voici les noms des membres des trois sections :

1° *Section d'Archéologie :* MM. Charles Collin, président, Dannreuther, vice-président, E. Barrois, A. Lesort, Dr Meunier, Général Moinot-Werly.

2° *Section des Arts :* MM. Démoget, président, Konarski, vice-président, Étienne, A. Forgeot, Micault, Mouilleron, Pâquet, Royer.

3° *Section des Sciences naturelles :* MM. Küss, président, Forget, vice-président, Brocard, Cornet, François, Mercerou, Ninck, Scheffler.

⁂ L'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens, ouvre un concours sur la question suivante : *Étude sur la lumière*, prix : huit cents francs; terme du concours, le 1er novembre 1904. Adresse du secrétaire perpétuel de l'Académie : M. Lenel, à Amiens.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 4 AVRIL 1903

**La Société se réunira** *le mercredi, 1er Avril 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

**Nota bene :** L'heure de 8 h. 1/2 a été adoptée pour les séances à partir de celle du 1er avril sur la demande de plusieurs membres.

ORDRE DU JOUR :

1° Notice sur les graffites de l'Oasis de Tiout (Algérie), par M. H. Labourasse.

2° La Garde Nationale de la Meuse à l'armée du Nord en 1810, par M. A. Lesort.

3° La guerre du Barrois contre la Champagne et la Lorraine [1227-1230], par M. l'abbé Jehet.

4° Proposition de publication [*Nasium* de M. L. Maxe-Werly]. Demande de subvention au Ministère.

*Avis du Trésorier :* MM. les Associés sont priés de faire bon accueil aux quittances de cotisations qui leur seront présentées fin avril.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 4 Février 1903.**

*Présidence de* M. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. J. Baudot, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Konarski, Laurent, Lesort, P. Martin, l'abbé Saintignon.

M. le Président fait part à la Société de la mort de M. le baron Gabriel de Braux, membre correspondant, décédé au château de Boucq, le 24 janvier 1903, à l'âge de 66 ans. Il donne lecture d'un certain nombre de lettres et de cartes de condoléance adressées à la Société à l'occasion du décès de M. Alfred Jacob, et dépose sur le bureau le portrait de feu M. Boinette, offert pour l'album de la Société par la famille de notre regretté vice-président.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* L. Wiener, Recherches sur un portrait de Ch. Mellin et sur une statuette d'Eustache Pointu, Nancy, 1903. — H. Lefebvre, Les Sires de Pierrefort de la maison de Bar, in-8°, 283 p., avec pl., Nancy, 1903. — A. Lesort, La succession de Charles le Téméraire à Cambrai (1477-1482), in-8°, Paris, 1903.

Envois du ministère : Expéditions du « Travailleur » et du « Talisman » [Cirrhipèdes, Némertiens, Opistobranches, Holothuries], in-4°, 1902. — Bibliographie des Travaux Hist. et Archéol. par R. de Lasteyrie, t. IV, 1re livr., in-4°, 1902. — Bull. du Comité des Travaux Hist. et Scient. (Section des Sc. écon. et soc.), Congrès des Soc. sav. de 1902.

Envois des sociétés correspondantes : — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 3e trim., 1902. — Notes d'Art et d'Archéol., n° 1, 1903. — Magasin Pittor., janv. 1903. — Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, t. 43, 1902. — Bull. de la Soc. Lorr. de Photogr., n° 1, 1903. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, n° 2, 1903. — Mém. de la Soc. des Antiq. de France, 7e série, t. I, 1900. — Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, t. XVIII, 1902. — *Spelunca*, t. IV, n° 30 [Les Cavernes du Lot-et-Garonne, par E. Malbec] — Archivos do Museu nacional do Rio-de-Janeiro, vol. X et XI (1899-1901).

Lectures et communications : M. E. Fourier de Bacourt envoie une note sur *Antoine Boulanger*, ingénieur et écrivain du xviiie siècle, auquel on peut selon toute vraisemblance attri-

buer la construction du grand pont de Vaucouleurs, sur la Meuse (Voir, plus loin, p. XLVI le texte de cette communication).

M. Léon GERMAIN a bien voulu, en réponse à la question 17 (*Bull.*, p. XVI) relative au culte de saint Georges dans le Barrois, rédiger une note que nos lecteurs ont pu lire plus haut (*Bull.*, p. XXXIV).

La même question nous a valu, aussi, la visite trop rare d'un de nos plus anciens et fidèles correspondants, M. l'abbé SAINTIGNON, de Buxières, qui apporte à la Société un mémoire plus développé, que nous transmettons à l'auteur de la question 17, mais que nous tenons à résumer ici. Dans une conférence des plus intéressantes et des mieux documentées M. SAINTIGNON esquisse d'abord les origines orientales du culte de saint Georges et son introduction dans l'Occident latin antérieurement aux croisades. Sainte Clotilde a bâti un monastère en son honneur; Sidoine lui a élevé une basilique à Mayence; Grégoire de Tours lui a consacré un oratoire et a rapporté un de ses miracles. Il est vrai que c'est surtout après le grand mouvement des croisades que le culte, la légende et les reliques du martyr de Nicomédie devinrent populaires en Occident et en particulier dans la Gaule-Belgique. M. SAINTIGNON pense qu'au XII^e^ siècle il n'y avait pas de ville qui ne possédât au moins un oratoire sous son vocable, et que l'on peut reporter à cette époque la fondation de beaucoup d'églises de notre région. Dans le diocèse de Verdun on compte sept églises ou chapelles dédiées à saint Georges, savoir : Braquis, Buxières, Maulan, Richecourt, Saint-Joire, Thonne-les-Prés, Ville-devant-Belrain. D'après des traditions orales recueillies à Richecourt, une antique tour romane, démolie en 1893, aurait été le fruit d'un vœu fait au saint par un seigneur du pays, à une époque inconnue, mais probablement très reculée. A Buxières, chapelle dépendant autrefois de la paroisse du Vieux-Moutier, des reliques de saint Georges, encore existantes, ont pu motiver lors de l'érection de ce lieu de culte en paroisse, avec curé résident, le choix de ce patron.

M. le Président remercie notre correspondant de son inté-

ressante communication dont le texte restera déposé à nos archives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

## BIBLIOGRAPHIE BARROISE

Dans la remarquable introduction qu'il a mise en tête du tome IV des *Layettes du Trésor des Chartes* (Paris, 1902, in-4°), M. Elie Berger traite longuement de la politique extérieure de saint Louis, de ses relations avec les principautés sises à l'Est du royaume et notamment avec les comtes de Bar. Nous reviendrons quelque jour avec plus de détails sur cet ouvrage, qui intéresse tout particulièrement notre région.

Les *Positions des thèses* soutenues par les élèves de l'École des Chartes de la promotion de 1903 (Mâcon, 1902, in-8°) contiennent le sommaire de l'*Introduction* mise par M. Jean de Pange *au Catalogue des actes de Ferry II dit III, duc de Lorraine* (1251-1303). Nous espérons bien que l'auteur ne fera pas attendre trop longtemps la publication intégrale d'un travail aussi important pour l'histoire de la Lorraine et du Barrois, et qui formera une digne continuation du *Catalogue des actes de Mathieu II* de M. Le Mercier de Morière. Aussi nous bornerons-nous à en indiquer ici les grandes divisions : I. La Lorraine au XIII^e^ siècle (géographie féodale, sentiment national, politique générale des ducs). II-III. La politique extérieure (relations avec l'Empire, la France, le Barrois (affaire de Beaulieu, etc., l'Évêché de Metz). IV. La politique intérieure (domaine ducal, les trois ordres). V. Vie privée de Ferry. VI. Diplomatique de ses actes. — En outre, un passage de la thèse consacrée par M. F. Barbey à *Louis de Châlon, prince d'Orange* (1390-1463) a trait à la campagne contre le roi René en Barrois et à la bataille de Bulgnéville (1431).

Le fascicule III des *Sources de l'histoire de France*, de M. Aug. Molinier, suit de très près ceux qui le précèdent et dont

nous avons parlé ici même; il s'étend aux années 1180-1328, c'est-à-dire qu'il intéresse, entre autres périodes, le règne de Philippe le Bel, si intéressant pour l'histoire du Barrois.

Très importante pour l'histoire de Jeanne d'Arc est l'*Étude critique sur l'abjuration au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule*, due à la plume autorisée de M. le chanoine Ulysse Chevalier (Paris, Picard, 1902, in-8°) : on y trouvera une bibliographie critique et choisie des travaux publiés sur l'héroïque Vierge de Domrémy; la conclusion est que la formule insérée au procès est un faux, qu'elle n'est pas celle que signa Jeanne d'Arc, que la formule authentique ne renfermait point une abjuration canonique en matière de foi; enfin que Jeanne d'Arc consentit à la lire dans un moment de trouble et de défaillance, ce qui n'enlève rien au caractère surhumainement héroïque de sa vertu.

Dans l'*Inventaire des Archives de la Bourse des Marchands de Toulouse* (Toulouse, 1903, in-4°), publié par le Tribunal de commerce de cette ville, nous relevons l'analyse, sous la cote C 18, n° 5, d'une déclaration du roi Henri III, en date de février 1577, fixant les taux des droits à percevoir sur les marchandises exportées du royaume : nous y voyons que les exportations pour le pays messin ne peuvent se faire que de Metz, Toul et Verdun, et que des bureaux chargés de délivrer les congés sont établis, pour la Champagne et le pays messin, à Châlons et à Troyes.

Le recueil de documents publié par M. H. Omont, de l'Institut, sur les *Missions archéologiques françaises en Orient et en Occident aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles* (Paris, 1902, in-4°. Coll. des *Docum. inéd.*) renferme un certain nombre de pièces nouvelles sur les travaux et les missions de Benoît de Maillet, né à Saint-Mihiel en 1656, et successivement consul de France en Égypte et à Livourne, puis inspecteur des établissements français dans le Levant et la Barbarie; nous signalerons tout particulièrement un catalogue de ses manuscrits orientaux et plusieurs de ses lettres, demeurées jusqu'alors inédites, et tirées de la bibliothèque royale de Munich, qui les a acquises avec les collections d'Étienne Quatremère.

Dans la *Revue historique ardennaise*, n° de mars-avril 1903, p. 102 et suiv., nous avons publié des lettres échangées entre les districts de Sedan et de Montmédy et concernant *la surveillance des frontières au lendemain de l'arrestation du Roi à Varennes* (22 juin-12 juillet 1791).

C'est encore à l'histoire militaire de la Meuse qu'ont trait les notices consacrées par M. Eug. André, sous le titre général *Les Linéens* (Bar-le-Duc, 1903, in-12), à la biographie des généraux Barrois (1874-1860) et Brouet (1774-1842), et des chevaliers de l'Empire commandant Fr. Bonnet et lieutenant-colonel Cl. Jacquot, tous quatre nés à Ligny-en-Barrois.

Le très intéressant travail posthume de notre regretté confrère M. L. Maxe-Werly, relatif à l'*Iconographie de l'Immaculée-Conception* renferme les résultats de longues et patientes recherches, qui ont eu pour point de départ une étude sur un beau monument de la Renaissance, relatif à ce dogme, et conservé dans le transept sud de l'église Notre-Dame de Bar-le-Duc. On trouve en tête de la publication de M. M.-W. une reproduction phototypique de ce document, que nous croyons inédit.

A. L.

---

# VARIÉTÉS

## Antoine BOULANGER

### ARCHITECTE DU PONT DE VAUCOULEURS

Le beau pont qui, à Vaucouleurs, mettait en relation la Lorraine et la France et que l'on voit encore aujourd'hui fut édifié au milieu du dix-huitième siècle. Il ne semble pas que le nom de l'architecte en soit bien précisément connu. Si je ne me trompe, cet architecte serait le fameux ingénieur et littérateur *Antoine Boulanger*.

Nicolas-Antoine Boulanger né à Paris le 11 novembre 1722 ne manifesta d'abord aucun goût pour l'étude. Il est vrai que

son humeur atrabilaire et sa laideur excessive l'exposèrent jusqu'à la fin à l'hostilité de ses condisciples du collège de Beauvais. En 1739 seulement s'éveilla en lui le goût des mathématiques et de l'architecture. Il avait trouvé sa voie. D'abord attaché comme élève-ingénieur à l'armée du maréchal de Saxe, il entra en 1745 dans le Corps des ponts et chaussées.

Peu d'hommes, au dix-huitième siècle, ont été au même degré que Boulanger torturés par la curiosité de tout connaître et de tout expliquer. La fièvre de savoir l'avait saisi assez tard, elle ne le quitta qu'en le mettant au tombeau. Avec un furieux acharnement il fouilla les entrailles de la terre comme s'il eût voulu lui arracher ses secrets, interrogea les hommes et les choses des contrées lointaines, demanda à tous les auteurs de l'antiquité dont il apprit les langues, la solution des questions qui aigrissaient son incertitude. Peines inutiles mais non tout à fait perdues puisque tant de labeurs aboutirent à une excellente *Vie d'Alexandre le Grand*, au *Dictionnaire* comparé des langues anciennes et modernes, à des articles estimés fournis à l'Encyclopédie, à cette fameuse *Antiquité dévoilée par ses Usages* dont la publication bruyamment annoncée devait tromper tout à la fois la curiosité des savants et l'attente des philosophes.

Ce fut sur la Bar que s'exerça tout d'abord le talent du jeune ingénieur. Il s'agissait de savoir si décidément cette rivière pouvait utilement joindre la Seine à la Meuse. Après examen, Boulanger fit abandonner ce projet séculaire. Chargé ensuite d'études sur le cours de la Marne, il consigna ses observations dans un mémoire resté manuscrit sous ce titre : Histoire naturelle du cours de la Marne. Nous le trouverons bientôt occupé aux études d'un canal en Bourgogne, études qui ne devaient aboutir qu'en 1775. En 1747 il travaillait à la route de Metz en Alsace, donnait les plans du pont de Thezay, consolidait celui de Parey-sous-Bourmont, puis élevait ceux de Vaucouleurs et de Foulain. C'est à Vaucouleurs qu'il ressentit les premières atteintes du mal qui devait paralyser son activité. A Foulain il fut obligé de s'arrêter. On le transporta à Châlons où il resta malade pendant plus d'une année. En 1749 il reçoit sa nomination de sous-ingénieur et entre bientôt après dans le service de la généralité de Paris où il se lie d'amitié avec Jean Grissot, architecte du Roi et Expert-juré des domaines de la Couronne, avec lequel nous le trouvons en 1754 employé aux travaux de la route d'Orléans. Mais bientôt sa santé déclinante le forçait à donner sa démission ainsi qu'en témoigne la lettre suivante que nous trouvons dans les papiers de famille des Grissot de Passy.

Une foiblesse naturelle de mon tempéramcnt qui n'a point seu sacomoder aux travaux trop multipliés, et une infirmité que j'ai contracté à Vaucouleur quasy au debut de ma course et qui ma jetté du depuis dans un estat de langueur croissans voila, monsieur, les deux tirants (1) qui mon mis dans lobligation de solliciter ma retraite des ponts et chaussés. Vous men voyés dans le dernier desespoir et malgré que jai trouvee dans laprobation du public une derivation à ma douleur malgré que vos eloges soit la recompans la plus flatteuse que je puisses recevoir je ne doutte plus que le jour ou jaie cessé destre vostre collegue ne marque pour moy le comencemant de ma rapide dissolussion. Permettés moy de me rappeler dans le souvenir de Mᵉ Grisot. Jespere quelle voudra bien agréé mon hommage. Je serai tres contant de moy si M. Dessagulié (2) me fait grace surtout ce qui me manque et s'il juge come vous que mon *Antiquité* puisse estre util. Mais que peut la raison contre les passions qui gouvernent le monde? Je suis Monsicur et ancien collègue avec le dévoûmant le plus recoignoissant votre très humble et très obéissant serviteur,

*Boulanger.* 18 juin 1758.

A Monsieur Grisot, ingénieur et architecte de présant à la Rochelle, rue St-Yon.

La démission de Boulanger fut acceptée. On lui accorda un brevet d'ingénieur. Mais il l'avait prévu. Le jour où il se retira devait précéder de peu celui de sa mort. Il s'éteignit en effet le 16 septembre 1759. Son ami Grissot eut une existence plus longue et plus mouvementée. Après avoir dirigé de grands travaux en France, il passa en Espagne avec le titre d'ingénieur des ponts et chaussées et des armées de S. M. Catholique, revint en 1766 en France où il avait acquis les seigneuries de Passy et de Rompsay, situées dans la généralité de la Rochelle et mourut dans son hôtel situé place d'Armes en cette ville le 18 janvier 1791 (3).

Tout ce qui intéresse à Vaucouleurs la *Route de France* attire l'attention. Dans les études que l'on consacrera au pont historique de Vaucouleurs une place d'honneur devra être réservée désormais à son dernier architecte Antoine Boulanger.

F. DE B.

(1) Tyrans.

(2) Une plume contemporaine a écrit en note : *Désagulier, l'ingénieur.* Il s'agit du fils cadet de Jean Théophile Désaguliers, ministre à la Rochelle et mathématicien très distingué.

(3) Son fils uniquc J.-B. Augustin Grissot seigneur de Passy-Rompsay marié à la sœur du comte Regnaud de St-Jean-d'Angély fut le dernier lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de la Rochelle.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

**N° 5** **MAI 1903**

**La Société se réunira** *le mercredi, 6 Mai 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Georges Martin : Les corps radio-actifs.

2° M. F. Comte : Les seigneurs de Pierrefort de la Maison de Bar, d'après le livre de M. H. Lefebvre.

3° M. Brocard : Rapport sur la candidature de M. l'abbé Clanché, curé de Blénod-lès-Toul, présenté par MM. Konarski et Lesort.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 3 Mars 1903.**

*Présidence de* M. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Baudot, Brocard, Dannreuther, Konarski, Laurent, Lesort, G. Martin.

Correspondance : M. Léon Morel, membre correspondant à Reims, fait hommage à la Société d'un album richement relié par ses soins, et où il a réuni un certain nombre de dessins de

numismatique et d'archéologie provenant des papiers de feu M. Eugène Richard, l'un des fondateurs de notre Société. « M. Richard — écrit notre correspondant — a dessiné là, d'une main d'artiste, quantité de monnaies ducales, royales, baronales, et a pour ainsi dire sauvé de l'oubli une masse de types qui, par une circonstance fortuite seule, sont tombés entre mes mains ». Une petite notice biographique sur E. Richard (né à Strasbourg en 1825, mort à Paris en 1872) a été jointe par M. Morel à ce manuscrit de 313 pages, qui rappellera la mémoire d'un savant et modeste artiste au talent duquel la Société des Lettres, dans ses débuts, n'avait jamais fait inutilement appel.

M. le Président exprime à M. Morel les remerciements de la Société pour son bon souvenir et son don généreux, et pense que le meilleur moyen de seconder ses vues serait de joindre cet album aux collections de notre regretté confrère Maxe-Werly qui vont prochainement enrichir la Bibliothèque de la ville, et qui contiennent, s'il est bien renseigné, un certain nombre de plans et dessins de la main d'Eug. Richard.

Ouvrage reçu : *Hommage de l'auteur :* H. Bernard : Une tête d'Ange de l'École Samielloise (*extr.*) Nancy, in-8°, 1903, fig.

Envoi du ministère : Revue de l'Hist. des Relig., t. 46, n° 3, 1902.

Envoi des sociétés correspondantes : Revue de l'Hist. de Versailles (Soc. des sc. morales, lettres et arts), 4e année, 1902. — Mém. de l'Acad. de Metz, 1900. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, nos 4 et 5, 1903. — Bull. de la Soc. Lorr. de Photogr., nos 2 et 3, 1903. — Notes d'Art et d'Archéol., nos 2, 3, 1903. — Mém. de la Soc. d'Agr., Sc. et Arts d'Angers, t. V, 1902. — Ann. de la Soc. Hist. et Archéol. du Gâtinais, 1er trim., 1903. — Bull. des Soc. Artist. de l'Est, mars 1903. — Acad. des Sc., Belles-Lettres et Arts de Besançon, 1902. — Bull. des Sc. nat. de l'Ouest, t. II, 1902. — Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, 56e vol., 1902. — *Ons*

*Hémecht*, févr.-mars 1903. — *id* (Martin Blum : Bibliographie Luxembourgeoise, 2e livr.), 1903. — Magasin Pittor., mars 1903. — Mém. de l'Acad. de Caen, 1902. — Bull. de la Soc. des Natural. de Moscou, 1901, t. XV.

Lectures et Communications : M. Lesort communique à la Société *trois lettres inédites de D. Hyacinthe Alliot*, abbé de Moyenmoutier, originaire de Bar-le-Duc. Ces lettres, datées respectivement des 1er octobre et 30 novembre 1696 et 23 janvier 1698, sont conservées dans le ms. latin 11902 de la Bibliothèque Nationale, provenant de Saint-Germain-des-Prés, au milieu des notes prises par Mabillon et ses collaborateurs sur des documents conservés dans les archives ecclésiastiques de l'Alsace, de la Lorraine, du Barrois et de la Champagne. La première renferme de curieux détails sur le voyage littéraire fait par Mabillon en Alsace, de compagnie avec D. Alliot, et sur les péripéties que leur occasionna une attaque des Allemands sur le Rhin du côté de Plobsheim et de Brisach. La seconde adressée à Mabillon lui-même, a trait aux fouilles du Donon (1) et, surtout, à l'état des archives de la Cour de Strasbourg et au concours que les Bénédictins seront appelés à donner pour leur classement. La troisième est relative aux curiosités archéologiques et aux archives de l'abbaye de Murbach. On y peut voir tout ce que doit la science historique aux travaux des Bénédictins.

M. l'abbé Jehet communique le *Catalogue des actes de Jean de Bar*, seigneur de Puisaye et régent du Barrois, personnage dont la Société examina naguère le sceau d'après une empreinte obtenue à l'aide de la matrice conservée au musée de Reims. Ces actes, au nombre de 28, s'échelonnent sur une période de vingt-six ans (1291-1311) et sont pour la plupart inédits. On décide la publication de ce travail dans nos *Mémoires*.

(1) D. Alliot s'est beaucoup occupé des Antiquités du Donon. On trouvera des lettres qu'il a écrites à ce sujet dans le *Journal des Savants* et dans l'ouvrage de JOLLOIS, *Mémoires sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges*, Paris, 1843, in-4°.

On décide également la publication dans les *Mémoires* et le tirage à part *des copies et extraits des archives du Clermontois*, conservées au château de Chantilly. Ces copies et ces extraits sont l'œuvre de M. Léopold Delisle, de l'Institut, l'éminent administrateur général de la Bibliothèque Nationale, qui a bien voulu charger M. Lesort d'en préparer la publication et la réserver à notre Société. On sait combien les Archives départementales de la Meuse sont pauvres en documents relatifs à l'histoire du Clermontois, aussi la publication des chartes de Chantilly, qui remontent aux XII^e^-XV^e^ siècles, mettra-t-elle à la disposition des travailleurs une source d'information d'une haute importance. La Société en exprime tous ses remercieciements à M. Léopold Delisle.

M. Chévelle communique le *Procès-verbal de la vente après décès, de la cave du commandant de Marbotte*, le chevalier A.-J. de Balathier-Lantage, mort à Saint-Mihiel le 31 décembre 1785. Ce document, que notre confrère a découvert aux archives de Meurthe-et-Moselle contient plusieurs particularités intéressantes et pourra figurer dans nos Mémoires, avec quelques notes d'introduction qui seront demandées à M. Chévelle.

Le Secrétaire fait passer sous les yeux des membres présents une *Anse de bronze* antique trouvée à Naix-aux-Forges, et provenant, suivant l'explication autorisée de M. l'abbé Thédenat, membre de l'Institut, d'un grand bassin du même métal. Ce fragment se joindrait avec avantage aux antiquités de Nasium que possède déjà notre Musée municipal.

M. Lemoine communique une série d'extraits des archives communales de Beauzée remontant à 1672 et années suivantes, et relatifs à divers membres de la famille *Jacob*, originaire de ce lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

# NÉCROLOGIE

## M. Charles Demoget.

Notre Société vient encore d'être éprouvée par une perte qui pour n'être pas inattendue n'en est pas moins sensible. L'un de nos fondateurs, notre honoré et excellent confrère M. Ch. Demoget, est mort le 19 avril dans sa 76e année, après une longue maladie qui l'éloignait depuis plus d'un an de nos séances autrefois animées par la cordialité de son accueil et la chaleur entraînante de ses conversations érudites, charme et ressource toujours renouvelés de nos réunions mensuelles. Une foule considérable d'amis entourait sa tombe, le 21 avril, et prêtait une attention recueillie aux discours prononcés par MM. Pernet, maire de la ville de Bar-le-Duc, Micault, architecte, au nom des élèves de l'École Centrale et de la Société des Architectes de l'Est, Konarski, président de la Société des lettres. Nous aimons à conserver ici l'allocution de ce dernier, qui exprime, comme il convenait, les regrets unanimes de tous les confrères de M. Demoget.

Messieurs,

Au fonctionnaire municipal, à l'administrateur dont M. le Maire de Bar-le-Duc vient de vous rappeler les services publics et le dévouement, un autre homme s'ajoutait en Charles Demoget : je veux parler de l'artiste et de l'érudit. C'est de celui-là que je viens saluer le cercueil au nom de la Société des Lettres. Elle ne saurait laisser descendre dans la tombe, sans lui dire un dernier adieu, celui qui fut un de ses ouvriers de la première heure. Dès sa constitution, en 1865, la Société du Musée, vouée à disparaître presque aussitôt, l'avait compté au nombre de ses membres. Cinq ans plus tard, il était encore au premier rang de ceux qui, tentant pour la seconde fois de créer un cercle d'études locales, jetaient les premières assises de notre Association. Jamais, alors même qu'il vécut éloigné de Bar, il ne cessa de nous appartenir. Rentré au milieu de nous, il redevint, parmi les habitués de nos réunions, le plus assidu, le plus actif et le plus écouté ; et nous aimions, d'un accord absolument unanime, à

*

ramener à la présidence ce confrère chéri et vénéré de nous tous, presque chaque fois que les dispositions de nos statuts nous permettaient de lui renouveler cet hommage.

Un ami, qui fut plus d'une fois son collaborateur, va vous dire plus spécialement ce que furent en Demoget l'ingénieur et l'architecte. Ce que fut en lui l'artiste, en général, — car cet ingénieur sut être artiste jusqu'à la moëlle, — c'est à la riche cité d'Angers qu'il faut le demander, à Angers où il exerça ses fonctions pendant une période exceptionnelle de transformations importantes, et non point à Bar, où la pénurie des ressources financières et, aussi, les circonstances l'emprisonnèrent le plus souvent dans un cercle de travaux d'appropriation et d'entretien assurément utiles, mais n'ayant avec l'Art que d'assez lointains rapports. Et encore, dans cette période barrisienne de sa carrière d'architecte municipal, où, pendant quinze années, Demoget dut tant de fois résoudre au bénéfice de nos fêtes publiques l'éternel problème de faire beaucoup avec peu d'argent, on peut dire qu'il sut s'élever jusqu'à l'Art dans toute l'acception du terme, jusqu'à l'Art dans ce qu'il peut avoir de plus inattendu, de plus ingénieux et de plus charmant, quand, pour la première fois, par une nuit de juillet que nous avons tous encore sous les yeux, il étala tout d'un coup à nos regards émerveillés cette décoration féérique du parc de l'Hôtel de Ville, dont il semble qu'il ait arrêté à jamais la formule définitive.

Mais, autrement durables que ces fantaisies éphémères, sont, à nos portes, les deux œuvres auxquelles Demoget consacra avec une véritable passion toutes les heures de loisir qu'il put distraire de ses fonctions administratives : la restauration du château de Thillombois et, plus encore, la transformation de celui de Jeand'heurs. C'est, vous le savez tous, au souffle de son inspiration que l'austère abbaye des Prémontrés, à peine modifiée par le maréchal Oudinot suivant une esthétique vraisemblablement empruntée à quelque officier du génie militaire, devint la majestueuse demeure seigneuriale dont s'enorgueillit maintenant la vallée de la Saulx. Les dispositions qui en ont fait la plus luxueuse et la plus confortable des habitations modernes, le parc incomparable qui l'environne, les eaux qui en égaient les abords, tout jusqu'aux plus minutieux détails d'un mobilier dont l'originalité varie avec chaque appartement, tout a été conçu par Demoget. Et son nom demeurera indissolublement uni aux annales, huit fois séculaires, du monastère où l'ironie des destinées qui guettent les pierres comme les hommes a fait se succéder coup sur coup des hôtes si dissemblables entre eux.

Mais si nul Barrisien n'ignorait la haute valeur de Demoget, considéré comme architecte, ceux-là seuls que des relations d'étroite amitié ou bien des goûts et des travaux communs mettaient en contact journalier avec lui pouvaient apprécier, dans toute son étendue, l'in-

comparable culture intellectuelle de ce cerveau d'élite et le charme de ses entretiens. Car Demoget, quand il était en verve — et il était toujours en verve! ... — fut un causeur inépuisable! Et, dans ses causeries, revenait invariablement un thème de prédilection, un thème par lequel notre ancien président appartenait étroitement à ceux au nom desquels je lui envoie, à cette heure, une dernière pensée : ce thème, c'était le Bar d'autrefois. Il l'aimait, son vieux Bar, de l'amour d'un fils. Il le connaissait par cœur, dans ses moindres recoins. Il le connaissait d'autant mieux que, tout enfant, il avait vu son père en démolir les derniers remparts, et que lui-même, au temps de sa jeunesse, en avait pu voir les derniers vestiges et les rues capricieuses que l'édilité moderne n'avait point encore transformées.

C'est Demoget, Messieurs, qu'il fallait entendre parler de l'ancien Bar, soit dans le calme d'une séance de la Société des Lettres, soit, et bien plutôt encore, à la table de quelque café, où l'étudiant de 1848, l'élève de l'atelier Constant-Dufeux, demeuré, jusqu'au dernier jour, tant soit peu romantique et de goûts et d'allures, aimait à se retrouver au milieu d'un cercle d'amis ! Pas un des rares monuments qui nous restent, pas un de ces vieux hôtels qui font le charme de nos rues écartées qu'il n'eût explorés de fond en comble, dont il n'eût interrogé le génie familier et dont ses improvisations étincelantes ne pussent ressusciter le décor anéanti et les hôtes disparus!

Or, cet homme, qui parlait comme un livre, ne put jamais se résoudre à écrire une brochure, à laisser autre chose que des notes hâtivement jetées au hasard. Une seule fois, l'insistance de quelques amis parvint à lui arracher enfin, pour l'*Annuaire de la Meuse*, ce travail sur *les Origines de la Renaissance à Bar-le-Duc*, dans lequel il a étudié les transformations successives de l'architecture dans notre ville et dans la région avoisinante. Au moment où la mort est venue le frapper, il terminait une œuvre singulièrement précieuse pour l'histoire de l'art barrisien; c'est la restitution graphique, qu'il poursuivait depuis plusieurs années, de la Halle de la Ville-Haute telle qu'elle fut dans la dernière période du Moyen âge et pendant le cours de la Renaissance. Voilà, ou je me trompe fort, tout ce que laissera, hélas ! derrière lui, cet homme qui a « parlé » sur l'ancien Bar l'équivalent d'un livre tout entier !

Ai-je besoin de rappeler, Messieurs, les services que Demoget rendit au sein de la commission du musée municipal comme président de la section des Beaux-Arts, au classement de laquelle il mettait la dernière main à la veille de la maladie qui devait l'emporter, et qu'il a tirée d'un inconcevable chaos? Ai-je besoin, surtout, de rappeler le respect qu'un tel architecte municipal ne cessa de professer et de prêcher pour les restes encore debout de notre splendeur des anciens jours, chaque fois que, comme par exemple, lors de la transformation du collège Gilles-de-Trèves en école communale, il dut approprier

quelqu'un de nos vieux édifices aux besoins d'aujourd'hui ? L'un de ses plus ardents désirs, alors qu'il était encore dans l'exercice de ses fonctions, fut, je le sais, d'obtenir de l'Administration une décision de principe mettant désormais à l'abri des rigueurs de l'alignement celles de nos antiques maisons qui offrent quelque intérêt pour l'Art et pour l'Histoire ? Cette requête a-t-elle jamais été accueillie ? Je l'ignore. Puisse tout au moins, le vœu de ce vieux Barrisien, qui sut mieux que personne à quoi s'en tenir en matière de véritables et sérieuses nécessités édilitaires, être exaucé chaque fois qu'une de ces façades que nous a léguées la Renaissance viendrait à être menacée sans utilité absolue !

Voici maintenant l'heure du repos venue pour celui dont la longue existence ne fut qu'une série ininterrompue de labeurs. Aucun de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître n'oubliera jamais le bon et gracieux vieillard dont le savoir inépuisable, la figure souriante, la main loyalement tendue ne surent jamais refuser un service. « Ceux qui meurent jeunes, disait l'Antiquité païenne, sont les élus des dieux ». Ceux-là aussi — et cette pensée ne peut qu'atténuer l'amertume des deuils que leur perte sème autour d'eux — ceux-là aussi ont eu ici-bas un enviable destin, qui, comme aujourd'hui Demoget, comme autrefois un autre artiste de race, endormi tout près d'ici, Maréchal (de Metz), meurent à la besogne, comblés d'ans et de respect, après avoir gardé jusqu'au dernier jour l'amour de leur métier, le culte de leur art, la jeunesse de leur esprit et de leur cœur, et l'enthousiasme de leurs premières années!

## CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

*** Nous empruntons au *Journal officiel* le compte rendu suivant d'une communication présentée au Congrès des Sociétés savantes de Bordeaux par M. Pierre Boyé, de Nancy, sur la *Compagnie du Lévrier blanc au duché de Bar, 31 mai 1416-24 avril 1422*. Cette étude complète la notice que M. V. Servais a consacrée à l'Ordre de Saint-Hubert dans la *Revue Nobiliaire* en 1857.

M. Boyé a rappelé qu'en 1415, tombaient à Azincourt le duc Édouard III de Bar et son frère Jean. Le dernier fils de Robert,

le cardinal Louis de Bar, s'empara alors du duché à l'exclusion de ses sœurs survivantes, notamment de Yolande l'aînée, reine d'Aragon, et bien qu'il eût naguère renoncé à tout droit direct sur les États paternels. Yolande intenta au prélat un procès en parlement; Adolphe IX, duc de Berg, mari d'Yolande la jeune, s'apprêta à marcher en armes sur le Barrois. La situation du nouveau prince était des plus critiques. Le Barrois se trouvait épuisé par les incessantes discordes des seigneurs.

Comprenant combien la paix intérieure lui serait indispensable pour négocier une entente, le cardinal de Bar parvint à faire signer le 31 mai 1416, une alliance à 47 vassaux, l'élite de sa noblesse, qui jurèrent de s'aimer, de s'entr'aider et de soutenir contre tous leur suzerain. Le but de la Compagnie du Lévrier blanc, ainsi appelée de l'insigne arborée par les contractants que ralliait la devise : *Tout ung* était donc une indissoluble union en vue d'un plus parfait attachement.

Au cours des cinq années assignées pour sa durée, Louis de Bar parvint à conserver le pouvoir en instituant René d'Anjou, petit-fils d'Yolande d'Aragon, son successeur. Il obtint en même temps pour le jeune prince la main d'Isabelle, fille et héritière du duc de Lorraine. Prolongée en 1422 sous le nom d'association de Saint-Hubert, la Compagnie du Lévrier blanc devint à la suite de vicissitudes diverses, un ordre noble qui comprit les premiers personnages de la Lorraine et du Barrois jusqu'en 1824, époque où Louis XVIII l'abolit.

M. Boyé a retrouvé les lettres originales d'institution. On n'en connaissait jusqu'alors que des copies incomplètes et erronnées. Le seul aspect de cette charte, avec ses quarante-huit sceaux, méritait déjà qu'on l'examinât. La liste des plus fidèles vassaux du cardinal Louis, qu'elle fournit, lui prête un nouvel intérêt. Cet intérêt grandit quand on sait que c'est là le pacte qui interrompit le régime de discorde et l'abomination dont souffrait le Barrois au début du quinzième siècle ; que les contractants entourèrent le dernier duc de Bar de leur dévouement et facilitèrent, dans le sens de la cause française, la réunion de ses États à la Lorraine.

Cette pièce, enfin, est l'origine réelle, sinon immédiate, du

seul ordre de chevalerie authentique spécial aux deux duchés de Lorraine et de Bar.

⁂ *Le Monde moderne*, revue mensuelle illustrée (F. Juven, éditeur à Paris), contient dans le numéro d'avril 1903, p. 452 à 457, un article de M. A. Richard, intitulé : *Un Michel-Ange lorrain, Ligier Richier*, et accompagné de six illustrations faites d'après d'excellentes photographies.

---

## VARIÉTÉS

### Lady Tuke.

En dépit de leur allure romanesque et parfois déconcertante, les anciennes traditions locales ont toujours un point de départ sérieux. C'est la découverte que fait, en fin de compte, celui qui s'applique à les étudier.

La légende persistait encore à Ligny sous le second Empire qu'*une fille du roi d'Angleterre* y avait vécu jadis et y était inhumée. Dans l'église paroissiale, à l'entrée de la chapelle dite de Notre-Dame-des-Vertus, la respectable M^lle^ Ribeaucourt — dernier rejeton d'une vieille famille de la bourgeoisie du lieu — montrait volontiers à ses compatriotes surpris de tant de naïveté, la place où gisait la *descendante de Richard-Cœur-de-Lion*. Les uns accueillaient cette révélation avec une commisération indulgente, les autres se rappelaient l'histoire racontée aux veillées de cette princesse d'Angleterre enfuie de la Cour à la poursuite d'un gentil chevalier et qui, parvenue à Ligny le jour des noces du seigneur-comte, meurt de déplaisir en reconnaissant en lui son infidèle.

Il n'est pas malaisé de démêler dans cette légende une allusion à quelque épisode de la joyeuse captivité de Valéran de Luxembourg à Londres (1). Pas n'est besoin cependant de remonter si haut pour trouver le mot de l'énigme car, selon toute

(1) Cf. Monstrelet. — Cf. aussi *Annales du Barrois*, II, 352.

vraisemblance, il s'agit ici de *Térèse Tuke*, cette noble étrangère dont une inscription placée dans l'église des Ursulines rappelait à la fois la nationalité et les malheurs (1).

Térèse Tuke née à Holwell en Angleterre était fille d'un baronet, Samuel Tuke of Cressing (2). En 1696, elle avait épousé Charles Trinder, seigneur de Burton on the Water. Celui-ci, s'étant attaché à la fortune du chevalier de Saint-Georges, le suivit dans le Barrois et s'établit à Ligny où il mourut. Devenue veuve, Térèse Tuke se retira dans le couvent des Ursulines avec une pension que les Irlandais Lambert de Ballihyre avaient accrue quelque peu. Du vivant de Léopold, ce couvent des Ursulines était déjà moins une maison d'éducation qu'un asile confortable et tranquille pour les orphelins et les veuves de gentilshommes (3). On y recueillait même, en un pavillon séparé, les femmes de qualité dont les maris avaient à se plaindre, témoin cette M^me^ de la Tour qui fut l'objet d'un duel resté fameux. En 1741, la veuve Trinder fut imposée. Les habitants de Ligny lui contestaient sa noblesse. Les amis qu'elle avait en Angleterre l'aidèrent à dresser une généalogie qu'elle produisit devant la Chambre des Comptes de Bar. Cette généalogie est curieuse : elle établit que Térèse Tuke descendait, réellement, par Marie Guldefort de Hemsted sa grand'mère, d'Édouard III roi d'Angleterre. En effet, Marie Guldefort était elle-même fille d'Édouard Sommerset, comte de Worchester, dont l'ascendance remontait à Edmond, petit-fils de Jean roi de Castille et arrière-petit-fils du fondateur de l'Ordre de la Jarretière (4). Un certificat du 29 juin 1742 signé et scellé par les comtes Dogolfin vicomtes Faucomberg et Harcourt, pairs d'Angleterre, attestait leur parenté avec lady Tuke (5). Celle-

(1) *Mémoires de la Soc. des Lett., Sc. et Arts de Bar-le-Duc* pour l'an 1900.

(2) Fils de Samuel I, créé baronet le 31 mars 1664. Brian Tuke de Sandwick était trésorier d'Henri VIII.

(3) On en voit encore la belle façade dans la rue dite de Strasbourg.

(4) Édouard III mort le 21 juin 1377.

(5) Certificat authentiqué par un notaire royal et M. de Bussy ministre de France près la cour de Londres, 10 juillet 1742.

ci n'eut donc pas de peine à se faire reconnaître issue de noble race et non sujette à l'imposition. L'arrêt de la Chambre des Comptes de Bar est du 6 août 1742 (1).

Morte à l'âge de 70 ans, sept mois après (25 février 1743) Térèse Tuke fut, ainsi que nous l'apprend le registre des décès, inhumée dans l'église paroissiale *en la place de MM. Varinot, sous l'épitaphe de messire Varinot, chanoine et maître du Collège de Ligny* (2).

Les Varinot avaient leur caveau au-devant de celui des Parisot (3) dans la chapelle de Saint-Nicolas (4). A la suppression de la Collégiale, cette chapelle prit le titre de Notre-Dame-des-Vertus, titre qu'elle porte encore aujourd'hui.

La légende d'une descendante de monarque étranger morte et inhumée à Ligny-en-Barrois est donc fondée et les détails fantaisistes qu'on y ajoute n'infirment pas l'authenticité du fait.

F. de B.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

? 21. Un de nos confrères désirerait acheter la *Monographie de la commune de Bonnet*, par C. Bonnabelle. Adresser les offres au Secrétaire.

(1) Archives de la Meuse, B. 245.

(2) Edme Varinot, dixième enfant d'honorable Claude Varinot le jeune, procureur à Ligny, et d'Anne Husson, mariés en 1644. Curé de Marson (1693), de Mussey (1699), chanoine de la Collégiale, administrateur des Collège et Hôtel-Dieu en 1717, il mourut le 24 septembre 1724.

(3) Nicolas Parisot, dit *Blanc-denier*, marchand de Ligny, avait été anobli le 15 septembre 1625.

(4) État civil de Ligny.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 6 JUIN 1903

**La Société se réunira** *le mercredi, 3 Juin 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. l'abbé Génin : Notes pour la construction projetée d'un cadran solaire à Maxey-sur-Vaise vers 1673 ;

2° M. F. de Bacourt : Jamet à Bar-le-Duc ;

3° *Id.* : La Grand'Rue de Ligny en 1814 ;

4° Propositions de fusion de la Section Meusienne de la Société de géographie de l'Est avec la Société des Lettres.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

**Séance du 1er Avril 1903.**

*Présidence de* M. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Barrois, J. Baudot, Dannreuther, Konarski, Laurent, Lesort, G. Martin.

Se fait excuser, M. Brocard, juré aux assises.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Hébert (l'abbé Marcel) : La Faillite du catholicisme despotique. Ed. de la *Revue Blanche*, in-8°, Paris, 1903. — Bigot (Léon), Le Pays

Verdunois, in-18, L. Marchal, édit. à Verdun, 1903. — Poincaré (Antoni), Combinaison des effets barométriques de la révolution synodique et de la rotation terrestre en la durée des différents mois synodiques d'une année, ch. III, sous-chap. I, in-8° (autographié).

Envois des sociétés savantes : Bull. des soc. artist. de l'Est (mai 1903). — *Ons Hémecht*, avril 1903. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 3e livr., 1903. — Bull. de l'Univ. de Lille, n° 2, 1903. — Notes d'art et d'archéol. avr., 1903. — Bull. de la Soc. Lorr. de photogr., avr. 1903. — Soc. des Natur. et Archéol. du Nord de la Meuse, t. XIV, 1er semestre, 1902. — *Spelunca*, t. IV, n° 31. — Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine, t. 52, 1902. — Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest, t. IX, 4e trim., 1902. — Magasin Pittor. mars et avril 1903. — Revue bénédictine, avr. 1903.

M. le Président dépose sur le bureau, de la part de M. J. Guillaume, chef de section de la Compagnie de l'Est à Bruyères, un recueil de plus de 200 blasons dessinés à la plume d'après les données du nobiliaire de Bar-le-Duc de 1771, publié il y a deux ans par la Société. Cet album héraldique d'un haut intérêt, et dont l'exemplaire unique nous est offert, sera déposé à la Bibliothèque de la Société avec les quelques manuscrits précieux que nous devons à de généreux donateurs. Des félicitations sont votées à M. Guillaume et à son collaborateur M. L. Véjux pour leur remarquable travail.

Lectures et communications : M. Labourasse communique une note sur des *graffites*, relevés sur des roches de grès de l'*Oasis de Tiout* (à 17 kil. d'Aïn-Sefra) par M. L. Marin, sous-intendant militaire à Méchéria (Algérie). Ces dessins sont extrêmement curieux, d'abord à cause des scènes de chasse et de vie pastorale qu'ils représentent, ensuite à cause du problème assez difficile à résoudre, de leur exécution. L'explication la plus satisfaisante serait peut-être celle-ci : les dessins au trait auraient été exécutés à l'époque très reculée où les roches de grès n'étaient pas encore durcies. M. Labourasse

attribuerait ces figures naïves, mais d'une expression singulière, aux Garamantes, la peuplade la plus méridionale que les Romains aient connue en Afrique, et constate que des dessins analogues à ceux de Tiout ont été découverts dans le Sud de la Tunisie par M. Duvivier. La Société prend connaissance, avec beaucoup d'intérêt, des dessins et des commentaires de M. Labourasse et souhaite que notre confrère veuille bien les soumettre à l'examen d'archéologues versés dans l'étude des monuments anciens de l'Afrique septentrionale.

M. Lesort lit deux lettres intéressantes sur la participation de la *Garde Nationale de la Meuse* aux opérations de la campagne de 1810 (Voir plus loin, page LXIV).

M. l'abbé Jehet, qui poursuit la rédaction de ses *Annales* des comtes de Bar, en communique un fragment, relatif à *la guerre du Barrois contre la Champagne et la Lorraine* (1227-1230). La cause de cette guerre fut la délivrance, par le comte Henri II de Bar, de l'archevêque de Lyon, Robert d'Auvergne, retenu prisonnier par le comte Thibaut de Champagne; à ce dernier, se joignirent le duc de Lorraine Mathieu II, dont les rapports avec le comte de Bar étaient alors assez tendus, Thierry de Montbéliard, Conrad de Riste, Jean d'Apremont, évêque de Metz, le comte de Grandpré, Erard de Brienne, Simon de Joinville; Henri II avait pour alliés Walerand de Luxembourg, son beau-frère, Geoffroy de Vaudémont. Durant l'hiver (1229-1230), tandis que les Messins et les Lorrains détruisaient Mousson, les barons de France, unis à Henri II, attaquaient la Champagne à la fois par le Nord et par le Sud. Grâce à l'énergique intervention de saint Louis et de sa mère Blanche de Castille, les hostilités furent arrêtées, et l'arbitrage de Philippe, comte de Boulogne et de Thibaut de Champagne termina la guerre d'entre Bar et Lorraine par un traité dont nous possédons le texte et qui fut conclu à Melun le 12 décembre 1230.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

# VARIÉTÉS

## La garde nationale de la Meuse à l'armée du Nord (1810).

Les gardes nationales de la Meuse, qui avaient été mobilisées au cours de l'été 1809, comme celles des autres départements du Nord et de l'Est, pour défendre la Belgique et la Hollande contre les attaques de l'Angleterre, furent licenciées au début du mois de janvier 1810, à la suite de l'échec de lord Chatham et de l'évacuation de Flessingue par ses troupes (décembre 1809). Mais avant de les renvoyer dans leurs foyers, le général Lamarque, qui commandait la division à laquelle elles appartenaient, voulut leur donner un témoignage tout spécial de sa satisfaction, en raison de l'ardeur, du courage et de l'esprit de discipline dont elles avaient fait preuve, plus que celles des autres départements. On trouvera ici le texte de son ordre du jour et de la lettre qu'il adressa à leur commandant.

A. L.

*Au quartier général de Malines,*

Le 4 janvier 1810

GARDES NATIONALES,

Avant de nous séparer, je veux vous témoigner ma satisfaction de votre bonne conduite : fidèles à vos drapeaux, vous êtes la division la plus nombreuse de l'armée ; pleins d'ardeur et de courage, vous avez demandé de marcher à l'ennemi et de combattre sous les yeux de l'Empereur. Ainsi vous rentrez à vos foyers, après avoir rempli tout ce que la Patrie pouvait espérer de vous.

Je n'oublierai pas ce que vous m'avez tous dit au moment où je vous ai annoncé votre licenciement : « Si l'Empereur a besoin de nous, nous viendrons tous pour le servir ».

Le général de division, grand-officier de la Légion d'honneur grand dignitaire du royaume des Deux-Siciles, commandant la 2e division de l'armée du Nord,

DELAMARQUE.

*Lettre du général de division Lamarque à M. Orilliau, major du 40e régiment d'infanterie, commandant le bataillon de la garde nationale de la Meuse.*

4 janvier 1810.

Mon cher major, vous avez déployé dans l'instruction de votre bataillon, tant de zèle, d'application et de talents, que je ne veux pas que nous nous quittions, sans que vous emportiez le témoignage de toute ma satisfaction. Votre bataillon s'est toujours maintenu le plus nombreux de l'armée ; sa discipline a été parfaite, et il me laisse l'idée que les habitants de la Meuse sont de beaux hommes et de braves gens. Veuillez aussi témoigner mon contentement à MM. vos officiers pour leur bonne conduite et leur ardeur à vous seconder.

Recevez, mon cher major, l'assurance de mon parfait attachement.

*Le général de division,*
*Grand-officier de la légion d'honneur,*

LAMARQUE.

Copies contemporaines. Archives départementales de la Meuse, série R (Recrutement de l'armée ; liasse de 1810).

---

## CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

*** Par suite d'un retard imprévu, le volume des *Mémoires* (tome I, 4e série) n'a pu encore être distribué. Nous prions ceux de nos confrères qui nous le réclament avec une insistance d'ailleurs flatteuse de vouloir bien nous excuser de mettre leur patience à une si longue épreuve.

⁂ L'exposition d'Hanoï nous fournit l'occasion de féliciter deux de nos confrères MM. Albert Jacquot et Freund-Deschamps, nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

⁂ M. Ernest Henry, de Sedan, veut bien nous faire remarquer que l'*acte de foy et hommage et serment de fidélité faict par Jean de Schelandre, Tailly*, etc. en 1619 et publié dans le *Bulletin* de février 1903 (p. xx) doit s'appliquer, non au poète verdunois seigneur de Sousmazanne, mais à un de ses cousins germains du même nom. Notre correspondant se propose de nous envoyer une copie du Testament de Robert de Schelandre, le fameux défenseur de Jametz, d'après l'original conservé dans une étude de notaire à Sedan.

⁂ M. Louis Schaudel publie une nouvelle édition, considérablement augmentée, du travail que nous avons été heureux d'insérer dans nos *Mémoires* (1891) sous le titre d'*Histoire d'Avioth et de son église*. Élargissant le cadre de sa première étude, notre collaborateur consacre un véritable volume de 246 pages à *Avioth à travers l'histoire du comté de Chiny et du duché de Luxembourg* (1). Nous recommandons à nos lecteurs cette publication, fruit de longues et sérieuses recherches.

⁂ On lit dans les journaux locaux : « M. Mathieu, licencié en droit, a soutenu sa thèse pour le doctorat en droit à la faculté de Nancy sur le sujet suivant : « Institutions judiciaires et politiques du Barrois non mouvant jusqu'à la fin du xvi[e] siècle. » Nous rendrons compte de cet ouvrage s'il nous parvient.

⁂ Alors que l'histoire locale recrute parmi les membres si dévoués de l'enseignement primaire ses chercheurs les plus persévérants, elle semble plutôt dédaignée par les universitaires des degrés supérieurs. Il y a des exceptions, très brillantes, que nous apprécions à leur prix :

Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.....

Mais en général c'est avec une satisfaction mêlée de surprise que nous voyons un professeur de lycée ou de collège s'intéresser peu ou prou à l'histoire de la ville ou de la région où les hasards de sa carrière l'ont jeté. M. Léon Bigot, professeur depuis peu au collège de Verdun est une de ces exceptions que nous sommes très heureux de signaler. A peine débarqué dans la vieille cité épiscopale il a entrepris d'écrire ses impressions sur **Le Pays Verdunois** dans un petit livre alerte, facilement

(1) In-8°, 5 pl. en phototypie, en souscription chez l'auteur (Hôtel des douanes à Chambéry [Savoie]) au prix de 5 fr. 10 l'ex. sur papier ordinaire et 15 fr. sur papier de Hollande.

écrit et facile à lire, mais du reste fort bien documenté. En trois chapitres : *Verdun en se promenant. — Les Environs. — Verdun à travers l'histoire*, il dit presque tout ce qu'il faut savoir pour apprécier à sa valeur le séjour d'une ville historique et pittoresque et du pays charmant qui l'entoure. Ses causeries spirituelles ne font pas oublier, mais complètent sur certains points l'ouvrage récent de M. Pionnier notre confrère verdunois. Toutes nos félicitations à M. Bigot. H. D.

*** Notre distingué confrère M. H. Lefebvre, bien connu par ses études antérieures sur l'histoire de la Haye septentrionale, vient de publier dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (volume de 1902) une étude très importante sur les *Sires de Pierrefort de la maison de Bar.*

Cette branche cadette de la famille comtale domina pendant près d'un siècle sur la région comprise entre la Meuse et la Moselle, depuis Frouard jusque vers Verdun, où étaient disséminées ses possessions, et où s'élevaient ses nombreuses forteresses, dont les principales étaient : Pierrefort, près de Martincourt (Meurthe-et-Moselle), qui fut construite en 1306, comme l'établit M. Lefebvre ; l'Avant-Garde, au-dessus de Pompey, construite vers la même époque ; Bouconville, Sommedieue, Sampigny, Riste près d'Homécourt et Mussy près Longuyon. Son château de Nonsard était plutôt un séjour de plaisance qu'une place de guerre.

Elle fit son apparition officielle sur la scène en 1300, et ne compta que trois représentants : Pierre l'ancien, fils du comte Thiébaud II, Henri son fils, et Pierre II, petit-fils du premier, avec qui elle s'éteignit dès 1380. Mais tous trois furent des hommes d'action et d'énergie, et leurs fortes individualités purent se développer librement à la faveur de l'anarchie chronique où se débattait notre province, et que l'entrée en scène des bandes d'aventuriers, anglais ou autres, vint porter à son comble à partir de 1359.

Le second, Henri, joue un rôle honorable dans l'histoire générale, en combattant au service de la France. Mais le plus fameux fut le troisième, Pierre, le terrible « damoiseau de Pierrefort » dont le nom s'est perpétué jusqu'à nos jours dans l'imagination populaire.

« Fier et hautain, mais vaillant aux armes », comme a dit Wassebourg, sa vie fut d'un brigand, mais d'un brigand héroïque. Après avoir longtemps défié ses voisins les plus puissants, il fut enfin accablé sous une formidable coalition, où entrèrent les ducs de Lorraine, de Luxembourg et de Bar, et la plupart des seigneurs du pays ; assiégé à Bouconville, il périt probablement dans une sortie « et fut enseveli aux champs », ses ennemis lui ayant refusé une sépulture chrétienne.

Une source qui coule à une certaine distance de la ferme actuelle de Pierrefort, débris de l'ancienne forteresse, porte encore le nom de « fontaine de Pierre de Bar »; il y faisait, dit-on, quérir de l'eau, ne pouvant pas boire celle du puits du château. On montre entre Homécourt et Jœuf « Le saut de Pierre de Bar », rocher du haut duquel la tradition veut qu'il ait fait faire à son cheval un bond prodigieux. Dans les bois, près d'Homécourt, se voient encore des ruines que les gens du pays appellent « le château de Pierre de Bar ». Un document découvert par M. Lefebvre vient confirmer cette attribution populaire, et apporter en même temps un argument nouveau à l'appui de l'opinion émise en 1894 par M. Léon Germain sur l'identité de ces ruines avec le fameux château de Ris'e, dont l'emplacement était resté jusque-là une énigme.

Le sujet traité par M. Lefebvre n'était pas entièrement inédit : l'histoire de Pierre II en particulier, avait été racontée à plusieurs reprises, mais en partie seulement, et d'une façon fragmentaire. M. Lefebvre a su le renouveler complètement et en éclairer certains points d'une lumière toute nouvelle. C'est ainsi qu'un mémoire de procédure, resté inconnu de ses devanciers, lui a fourni les renseignements les plus intéressants sur les circonstances qui précédèrent la mort du damoiseau et motivèrent la formation contre lui d'une coalition générale.

Aucun document essentiel relatif au rôle local des sires de Pierrefort ne semble avoir échappé à l'auteur, qui s'est imposé les recherches les plus étendues. La matière était abondante d'ailleurs, et riche en détails bien caractéristiques de l'époque, que M. L. a eu soin de faire valoir, en les accompagnant, lorsqu'il le fallait, d'observations d'un ordre général capables d'en bien marquer la portée. Nous signalerons notamment, à ce point de vue, ses appréciations, très justes à notre avis, sur le rôle de l'aristocratie messine, et sur la nature de ses transactions ordinaires.

Nous émettrons cependant, sinon une critique, du moins un regret. Il semble que M. L. aurait dû insister plus qu'il ne l'a fait sur la participation du deuxième sire de Pierrefort aux affaires générales de la France; beaucoup de détails paraissent lui avoir échappé sur ce point, qu'il aurait pu emprunter, soit à des chroniques, soit à des pièces d'archives; il paraît avoir ignoré par exemple que Henri était vers 1362 gouverneur de Bourgogne (Voir notamment archives Côte-d'Or, B. 11260).

Il est vrai que ce rôle peut sans aucun inconvénient être traité à part, et faire l'objet d'une étude spéciale, que M. H. Lefebvre devra nous donner. F. C.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 7 JUILLET 1903

**La Société se réunira** *le mercredi, 1er Juillet 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. F. Comte : Notes de toponymie meusienne, d'après le Cartulaire de Saint-Hubert;

2° M. H. Brocard : Les noms révolutionnaires de quelques communes de la Meuse et des départements limitrophes;

3° M. J: Baudot : Rapport sur la candidature de M: l'abbé Ragon, agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, chanoine de la cathédrale de Verdun, présenté par Mgr Dubois et M. A. Lesort.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 6 Mai 1903.**

*Présidence de* M. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Baudot, Brocard, Chevalier, Ch. Collin, Konarski, Laurent, Lesort, G. Martin.

M. Dannreuther se fait excuser.

Correspondance : M. le Président donne lecture des nombreuses lettres et cartes de condoléances envoyées à la Société à l'occasion du décès de son ancien président M. Ch. Demoget.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Hébert (l'abbé Marcel) : Anonyme ou Polyonyme? 2e étude sur la Personnalité divine, in-8°, 1903. — L. Schaudel : Le Préhistorique en Savoie, in-8°, 1902. — *Id.*, Avioth à travers l'histoire du Comté de Chiny et du Duché de Luxembourg, Arlon, in-8°, 1903.

Envois du ministère : R. de Lasteyrie : Bibliographie des travaux hist. et archéol. publiés par les sociétés savantes, t. IV, 2e livr., 1903.

Envois des sociétés correspondantes : Soc. de géogr. de l'Est, 1er trim., 1903. — Bull. de la soc. philom. vosgienne, 28e année, 1902-1903. — Le monde moderne, n° 104, 1903. — Bull. of the Wisconsin natur. hist. Society, oct. 1902. — Bull. de la Soc. des antiq. de France, 1902. — Bull. de l'Acad. du Var, 70e année, 1902. — Annales de l'Est, avril 1903. — La Haute-Marne, revue hist., arch. et philol., n° 2, avr. 1903. — Univ. de Californie, Berkeley, Publications, 25e fascic., 1902-1903.

Lectures et communications : M. Georges Martin donne lecture d'un mémoire sur les *corps radio-actifs :*

La découverte des propriétés dites radio-actives de certains corps est en quelque sorte la conséquence de la découverte des rayons X ou de Röntgen.

On étudiait depuis 1878 environ, surtout en Angleterre et en Allemagne, les propriétés de la décharge électrique dans les gaz raréfiés, et plusieurs physiciens étaient passés bien près des rayons X sans s'y arrêter, quand parut dans l'hiver de 1896, la première communication du professeur Röntgen, communication sensationnelle, on se le rappelle, et qui souleva une sorte d'émulation dans le monde savant.

Les communications abondèrent sur les phénomènes qui pou

vaient avoir quelque rapport avec celui découvert par le savant bavarois; on répéta son expérience, on la travailla sous toutes les formes.

On ne se laissa pas distancer en France, bref en mars 1896, peu de temps par conséquent après la fameuse communication susdite, M. H. Becquerel rendit compte de ses premières expériences sur l'émission par les sels d'uranium, de radiations invisibles, capables, comme les rayons X, d'impressionner la plaque photographique à travers du papier noir, à travers une lame mince de cuivre ou d'aluminium. Divers sels doubles d'uranium et de potassium, le nitrate d'urane cristallisé donnaient ces effets d'une manière très notable. Et, chose remarquable et bien particulière à ces corps, leur conservation dans l'obscurité, n'altérait en rien l'émission de ces radiations d'un actinisme si spécial! Peu après M. Becquerel remarqua encore d'autres analogies entre ces rayons et les rayons X; décharge à distance des corps électrisés, réflexions sur un miroir d'étain, mais contrairement aux rayons X une légère propriété de réfraction. Entre temps, M. et M^me^ P. Curie avaient poursuivi les mêmes recherches et indiqué pour les sels de thorium des propriétés analogues à celle des sels d'uranium. Ayant remarqué que la pechblende, la chalcolite, la fluorine et quelques autres minéraux possédaient cet actinisme spécial, ils en conclurent qu'ils devaient renfermer des corps radio-actifs inconnus. Après de laborieuses et patientes recherches, ils découvrirent le polonium (corps voisin du bismuth) doué d'une puissante radioactivité. Dans une nouvelle série de recherches. ils trouvèrent le radium (métal voisin du baryum) dont la radioactivité est environ 1000 fois plus grande que celle de l'uranium; il provoque la fluorescence comme la lumière ultra-violette, agit sur la plaque photographique comme les rayons X, peut être spontanément lumineux, donne une sensation lumineuse placé contre la tempe ou l'œil fermé, etc.

En 1900, M. et M^me^ Curie parvinrent à isoler plus facilement le radium, en utilisant les résidus de la fabrication de l'urane fournis par une usine de Bohême, ils en tirèrent également le polonium et une troisième substance de laquelle on a peu ou

pas parlé depuis. Ils détaillèrent leurs travaux dans un certain nombre de communications. Tout dernièrement enfin, ils remarquèrent que le radium émettait constamment de la chaleur. Ils firent des mesures; on peut les résumer en disant qu'un gramme de radium ferait bouillir un gramme d'eau en une heure. Découverte, qui sait, peut-être grosse de conséquences, mais d'abord le prix du radium est absolument prohibitif; d'autre part, cette propriété qui paraît absolument gratuite, c'est-à-dire contraire au principe de la conservation de l'énergie, auquel tout paraît obéir dans la nature, n'a probablement pas été encore complètement étudiée, la conclusion est donc trop grave pour être lancée à la légère; attendons qu'un avenir probablement rapproché mette au point cette si intéressante et si extraordinaire découverte.

M. F. Comte fait un compte rendu approfondi de l'ouvrage que vient de consacrer aux *Sires de Pierrefort de la Maison de Bar* notre confrère M. Lefebvre (Voir *Bull.* 6, p. LXVII, l'analyse de la communication de M. Comte).

M. Brocard donne lecture de son rapport sur la candidature de M. l'abbé Clanché, curé de Blénod-lès-Toul, présenté au titre de membre correspondant par MM. Konarski et Lesort; à la suite du scrutin auquel il est aussitôt procédé, M. l'abbé Clanché est déclaré élu.

MM. Konarski et Forget présentent en qualité de membre correspondant. M. Joyeux, directeur de l'enregistrement et des domaines à Bar-le-Duc; il sera procédé à l'élection dans la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire-adjoint,* André Lesort.

# CHRONIQUE

*** Le Comité de la section meusienne de la Société de géographie de l'Est a pris dernièrement diverses résolutions qui intéresseront plusieurs de nos confrères et que nous devons porter aujourd'hui à leur connaissance.

A l'assemblée générale du 14 mai 1903, la Section meusienne a adopté, à l'unanimité, les deux résolutions suivantes :

1° Séparation d'avec la Société de géographie de l'Est, à Nancy ;

2° Fusionnement avec la Société des Lettres, Sciences et arts de Bar-le-Duc.

Dans une réunion en date du 27 mai, le comité de direction de la Société de géographie de l'Est, à Nancy, a accepté et ratifié les décisions de la Section meusienne. La Section meusienne a donc repris aujourd'hui son autonomie, et il restait à régler définitivement la fusion projetée.

Auparavant, le Bureau de la Société des Lettres et le Comité de la Section meusienne se sont réunis, le 20 avril, pour établir un accord au sujet de cette proposition.

Il a été décidé que les sociétaires de la Section meusienne qui ne font pas encore partie de la Société des Lettres n'auront qu'à présenter leur demande d'admission pour être inscrits d'office au nombre des membres de la Société des Lettres, soit comme *titulaires* (cotisation annuelle : 20 fr. réduite à 10 fr. lorsque le titulaire assiste à dix séances mensuelles de la Société), soit comme *correspondants* (cotisation annuelle : 6 fr.).

Cette inscription leur donnera droit au service du bulletin mensuel de la Société des Lettres, dans lequel il sera ajouté, de temps à autre, des informations géographiques communiquées par les soins des différents sociétaires. Ce bulletin mensuel remplacera le bulletin trimestriel de la Société de géographie.

Ces diverses dispositions ne recevront leur effet qu'à partir

du 1er janvier 1904. En attendant, les sociétaires de la Section meusienne recevront le bulletin de Nancy pour 1903.

A titre de spécimen, le service du bulletin mensuel de la Société des Lettres sera fait gratuitement pour quelques numéros durant le deuxième semestre 1903 à MM. les membres de la Section meusienne, afin qu'ils puissent juger de la nature et de l'utilité des informations publiées dans ce bulletin.

A la fin de l'année, ceux d'entre eux qui n'auraient pas formulé le désir d'être inscrits parmi les membres de la Société des Lettres recevront une quittance de recouvrement de la cotisation de 20 francs pour l'année 1904.

Il est entendu que le bulletin annuel ne pourra être adressé gratuitement aux nouveaux sociétaires qu'à partir de 1904. En attendant, ils recevront seulement le bulletin mensuel.

Nous serons heureux que les réels avantages de cette combinaison nous procurent de nouvelles adhésions de la part de Messieurs les sociétaires de la Section meusienne.

Quant au Musée géographique, ethnographique et commercial, fondé par Cl. Bonnabelle, nous croyons savoir que la ville de Bar-le-Duc est toute disposée à le recevoir et à l'annexer au Musée municipal. H. B.

*** La vente de la bibliothèque de notre regretté confrère M. Alfred Jacob a eu lieu du 8 au 11 juin, à Bar-le-Duc. Cet événement bibliographique avait attiré dans notre ville plusieurs libraires nancéens et parisiens, parmi lesquels M. Claudin le savant rédacteur des *Archives du Bibliophile*, MM. Champion, père et fils, qui ont dirigé la vente avec une *maëstria* admirable, etc., etc. Les amateurs locaux étaient peu nombreux. Ce n'est pas sans quelque mélancolie que les amis du défunt assistaient à la dispersion de ces collections naguère jalousement gardées dans le vieux logis de la place Saint-Pierre, envahi maintenant par les déménageurs. Le catalogue, dressé à la hâte, ne révélait qu'une faible partie des richesses amassées, au cours de sa longue carrière, par l'ancien archiviste de la Meuse. Le prix le plus élevé a été payé pour le n° 195 *bis* (nobiliaire de Dom Pelletier, relié en maroquin) qui a atteint 300 francs. Ce

prix aurait été probablement dépassé par le n° 262 (Volcyr) qui, à la déception générale, ne s'est pas retrouvé au moment de la vente. Voici, pour diminuer ces regrets, et au besoin pour les augmenter, la description de ce curieux petit volume, bien connu des lotharingistes, et auquel M. l'abbé Renard a fait plus d'un emprunt dans son *Histoire du Château de Bar :*

« *Lhistoire et recueil de la triomphante et glorieuse victoire* « *obtenue contre les seduycts et abusez Lutheriens mescreans* « *du pays Daulsays et autres par tres hault et tres puissant* « *prince et seigneur Anthoine par la grace de Dieu, duc de Ca-* « *labre, de Lorraine et de Bar* ». 1526 ; petit in-folio en caractères gothiques de XCVIII feuillets orné de plusieurs grandes estampes gravées sur bois. Celle qui précède le 3° livre est surtout remarquable. Elle est signée du monogramme G. S. surmonté d'une croix de Lorraine. L'auteur Volcyr, de Serrouville près Briey (et non de Lérouville comme on l'écrit parfois), était l'un des secrétaires et des familiers du duc Antoine.

La Bibliothèque de la Ville et celle des Archives départementales ont fait quelques acquisitions à la vente. La famille de M. A. Jacob a fait don à ces deux établissements d'un certain nombre de dossiers ayant un intérêt spécial pour l'histoire du Barrois. H. D.

---

## VARIÉTÉS

### Jamet à Bar-le-Duc.

François-Louis Jamet est bien connu des bibliophiles et des lettrés, mais il reste tout à dire sur son séjour de vingt années en Lorraine comme secrétaire du chancelier La Galaisière. Né en 1710, entré tout jeune au service de l'Intendant, il s'était rendu si nécessaire à celui-ci qu'on peut avancer sans témérité qu'il fut, jusqu'à leur brouille réciproque, le véritable metteur en scène de La Galaisière et la cheville ouvrière de son administration.

Dès le 24 septembre 1736, le duc François de Lorraine avait consenti à la cession du Barrois et seulement le 13 février 1737 à celle de la Lorraine. Du 4 au 9 janvier nous trouvons Jamet

à Versailles travaillant à minuter les projets d'acte de prise de possession. Le 3 février il arriva à Bar, précédant de quelques jours l'Intendant : il y reste jusqu'au 17, logé au Château. Voici les notes qu'il a laissées sur ce court passage. Elles sont inédites et extraites du volumineux recueil sur lequel Jamet consignait ses annotations restées fameuses.

*Le 3 février*, j'ai logé au château. Chez M. Gauthier, concierge, M^elle^ Manon G. fille fort jolie. J'ai dîné et soupé chez M. Hanel de Levoncourt lieutenant général du bailliage.

*Le 4.* Dîné chez M. de Lisle commandant du château, soupé chez M. de Levoncourt.

*Le 5.* Dîné chez M. de Romecourt lieutenant particulier, soupé chez M. de Levoncourt.

*Le 6.* Dîné et soupé chez M. de Levoncourt avec M. Capitain.

*Le 7 février.* Dîné chez M. Hanel, l'official, frère de M. de Levoncourt, soupé dans une chambre au château.

Aujourd'hui, *8 février 1737*, M. de la Galaisière a fait à Bar la cérémonie de la prise de possession du Barrois. Je fis à cette cérémonie les fonctions de secrétaire de la commission.

*Le 9 février.* Dîné au château et soupé.

*Le 10.* Dîné et soupé chez M. Vassart, gruyer.

*Le 11.* Dîné au château, soupé chez M. Bouvet de Robert-Espagne.

*Le 12 février.* Dîné au château, soupé chez M. de Levoncourt.

*13.* Dîné au château avec M. de la Galaisière. Soupé chez moi.

*14 février, 15, 16.* Dîné au château avec le même.

*17.* Soupé chez M. de Vendières, procureur général.

*18 et 19.* Au château.

*Le 20.* Dîné et soupé chez M. l'Official.

*Le 21.* Au château avec M. de la Gal.

*Le 22.* Chez M. de Romécourt.

*Le 23 et 24.* Au château avec M. de la Galaisière, encore les *26* et *27*.

*Le 28.* Je garde la chambre avec un rhume.

*1^er^ mars.* Dîné et soupé au château avec M. de la Galaisière. La Gazette de Leide du 22 février 1737 donne le résumé succinct des cérémonies de la prise de possession de Bar.

*Le 2 mars.* Dîné et soupé dans ma chambre.

*Les 3, 4, 5, 6, 7, 8*, avec M. de la Galaisière.

*Le 9*, dîné avec M. de la G., soupé dans ma chambre avec M^elle^ G.

*Le 10*, dîné avec M. de la G., soupé dans ma chambre avec M^elle^ Manon Gauthier.

*Les 11, 12, 13, 14, 15, 16*, dîné et soupé avec M. de la G.

*Le 17 mars*, parti de Bar avec M. de la G., dîné à Saint-Aubin, couché à Foug, le 18 arrivé à Nancy, à 3 heures après midi, logé chez M. de la Ralde. Le 20. Aujourd'hui, M. de la G. a fait la cérémonie de la prise de possession de la Lorraine.

J'ai vu en 1737 au château de Bar-le-Duc, capitale du Barrois, une très belle salle des gardes d'architecture gothique qui me paraît du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle (1); sur les murs de cette salle en dedans étaient sculptés en relief deux gros chiens ou dogues se coletant dont l'un était terrassé et aux abois. Ce quatrain était gravé au-dessous :

souvent avient qu'en combatant
chien mordu remord le mordant
car par bien le mordant remordre
fait l'en cesser mordeurs de mordre

Cette salle qui a été depuis détruite était isolée à l'angle de la cour ou terrasse du château vis-à-vis celle où la Chambre des Comptes de Bar tient ses séances.

Les vers des chiens qui se mordent sont du temps du duc René I^er^, qui abdiqua en 1453. F. DE B.

## INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

Pour répondre à un vœu qui nous a été exprimé, nous donnerons désormais plus de place à la *Géographie*, et principalement à la géographie locale. Nous reproduisons aujourd'hui dans cet ordre d'idées le *Plan de la monographie d'une commune*, élaboré par un savant bourguignon, M. Henri CHABEUF et publié dans les *Mémoires de la Société de géographie et d'histoire* de Dijon (t. VI, 1888). Nous nous permettrons de le recommander à nos collaborateurs comme un des plus pratiques que nous ayons rencontré.

(1) Cette curieuse sculpture, décrite et reproduite par M. Maxe-Werly dans ses *Notes et Documents sur l'histoire de l'Art et des Artistes dans le Barrois* (1900, p. 21) existe encore dans le jardin de la maison rue des Ducs, n° 58, où M. de Vendières, l'avant-dernier procureur de la Chambre des comptes paraît l'avoir fait transporter, à la fin du XVIII^e^ siècle (*Note de la Réd.*).

# PLAN

## de la Monographie d'une commune.

### *I. Géographie physique et généralités.*

Nom actuel, — noms anciens, — leur origine, — longitude, latitude et altitude, — bassin, — montagnes, cours d'eau, — géologie sommaire, — climat, — productions, — superficie, adjonctions ou disjonctions anciennes et modernes.

### *II. Histoire, de l'origine à 1789.*

1° Époque préhistorique, — grottes funéraires, — découvertes d'ossements, forme des crânes, — silex et pierre taillés.

2° Époque celtique, — nation gauloise à laquelle appartenait la commune, — vestiges d'habitations, objets trouvés.

3° Époque gallo-romaine, — circonscription de la province et du pagus, — voies romaines, — bornes milliaires, — inscriptions, — vestiges de temples, de castramétation et d'habitation, — découvertes de sépultures, stèles, tuiles à inscriptions, — armes, — médailles, mosaïques, — poteries, — parures, etc.

4° Époque barbare, — les invasions, — polyandres, sépultures, ossements, crânes, armes et parures, etc.

5° Époque féodale et seigneuriale, — circonscriptions politiques, administratives et judiciaires, — grand fief, — province, généralité, subdélégation, — ressort du parlement, — bailliage, châtellenie, prévôté, — maîtrise des eaux et forêts, — grenier à sel.

Origine de la seigneurie, franc-alleu ou fief simple, — premiers actes qui en constatent l'existence, — mouvance et changements dans la mouvance, — arrière-fiefs, — mainmorte, — affranchissement, — la justice et les droits féodaux, — sceaux de justice et autres, — le château, — lutte des habitants contre la seigneurie.

6° Série des seigneurs, — leurs armes, — transmissions de la seigneurie et reprises de fief.

7° Guerres, — la Jacquerie, — la guerre de Cent ans, — les Juifs.

8° La réforme, les guerres de religion et la Ligue, — construction de murailles, l'invasion des Suédois, — la Fronde, — état aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, — recrudescence du régime seigneurial à la fin du XVIII^e^ siècle.

9° Histoire religieuse, — circonscriptions ecclésiastiques. — évêché, — archiprêtré, — doyenné, — fondation d'abbaye, de prieuré, de commanderie ou de collégiale.

Histoire de la seigneurie ecclésiastique, — les bienfaiteurs, — dîmes et novales.

Érection de la paroisse, — vocable, patrons, — chapelles fondées dans l'église, — chapelle seigneuriale, — curés, — curés notaires, — chapelains et prêtres familiers, — lutte des curés contre la seigneurie ecclésiastique.

Fabrique, — biens de la paroisse et de la cure, fêtes patronales, — reliques, légendes et pratiques locales.

Chapelles d'écart.

Communauté protestante, — la révocation de l'édit de Nantes, — cimetières des huguenots.

10° Histoire du tiers État.

Effets de la charte d'affranchissement sur la vie civile de la commune, — la mairie, — sceau communal, armes de la commune, — régime de la propriété privée, — biens communaux, leur origine, revenus, octrois, — recherches des feux aux différentes époques, mouvement de la population et des impôts, — instruction publique, — usages locaux, — industrie, commerce, foires et marchés, — passages de princes, fêtes et réjouissances, milices locales et sociétés de tir.

La commune aux États Généraux de la Province.

Épidémies, — maladreries, — hospices et établissements de bienfaisance, cimetière.

Familles principales du lieu, — notaires royaux et autres, — tabellions, — greffe, — officiers de justice et de finances.

### *III. Histoire, depuis 1789 et état actuel.*

1° Préludes de la Révolution, — élections aux États Généraux, — la garde nationale, — le maire, — attitude des habitants à l'égard des seigneurs, — l'émigration, — organisation

nouvelle, — le district et le canton, — le conseil général de la commune, — réquisitions révolutionnaires.

La vente des biens nationaux, — le curé constitutionnel, — cessation et rétablissement du culte.

Circonscriptions actuelles, — les invasions de 1814 et 1815, — la commune de 1815 à 1870. — La guerre franco-allemande et l'occupation étrangère.

2° La commune de nos jours, — cultures, — irrigations, — forêts, — mines et carrières, — lieux dits principaux, — leur signification historique.

Routes, chemins de fer et canaux.

Population actuelle, — richesse, — industrie et commerce.

Écoles, — institutions publiques, — fontaines.

L'Église, — origine, — description sommaire, — destructions, adjonctions et restauration, — cloches, tombes, vitraux, objets d'art.

Autres édifices religieux, — croix anciennes.

L'hôtel de ville, — le château, — maisons anciennes, — arbres historiques.

Hommes marquants nés dans la commune.

Archives communales, — pièces principales, date à laquelle remontent les actes de l'état civil et les minutes des notaires.

*IV. Bibliographie.*

Description des ouvrages imprimés dans la commune, — ou concernant son histoire, — ou écrits par des auteurs qui y sont nés ou y ont habité.

---

# QUESTIONS ET RÉPONSES

? 22. — Notre confrère M. E. des Robert (3 faub. Saint-Georges à Nancy) a entrepris un travail sur les Ex-libris, fers de reliure, cachets de bibliothèque lorrains. Prière de lui communiquer ceux qui concernent particulièrement le Barrois.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 8 AOUT 1903

**La Société se réunira** *le mercredi, 5 Août 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° L. Germain : Les Sauvages Tenants des armes du Duché de Bar au XVIII^e siècle ;

2° Alfr. Pierrot : Les premières années de la Révolution dans l'arrondissement de Montmédy ;

3° Alex. Laurent : Impressions aéronautiques d'un Barrisien ;

4° H. Brocard : Addition à la bibliographie de Jean Errard, de Bar-le-Duc ;

5° J. Baudot : Une réhabilitation ;

6° H. Dannreuther : Rapport sur la candidature de M. le B^on de Finfe, présenté par MM. d'Anthouard et Lesort.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 3 Juin 1903.**

*Présidence de* M. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Baudot, Brocard, Chevalier, Collin, Dannreuther, Konarski, G. Martin.

M. Laurent se fait excuser.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Brocard fait connaître les mesures proposées dernièrement en vue de rattacher à la Société des Lettres la Section meusienne de la Société de géographie de l'Est qui vient de se séparer de la Société mère, de Nancy. (On a trouvé au Bulletin de juillet un exposé de la question). M. le Président exprime toute sa satisfaction du résultat obtenu et remercie M. Brocard des efforts qu'il a bien voulu faire pour réaliser la fusion de deux sociétés qui ne peuvent que gagner, réciproquement, à unir les travaux de leurs membres. Les membres de la Section meusienne sont dès à présent les bienvenus à nos séances mensuelles.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* H. Labourasse : Anciens us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés, etc. du département de la Meuse (extr. du t. I, 4e série des *Mém de la Soc. des L.*), Bar-le-Duc, in-8°, 1903.

Envois du Ministère : Musée Guimet : Annales in-4°, t. XXX, 3e partie. — Biblioth. d'Etudes, t. XI. — Biblioth. de vulgarisation, t. XIII. — Rev. de l'Hist. des Relig., t. XLVII, nos 1-2.

Envois des sociétés correspondantes : Bull. de la Soc. Archéol. du Midi, 1902-1903, nos 29 et 30 — Bull. de la Soc. Hist. de Langres, n° 66, 1903. — Actes de la Soc. linéenne de Bordeaux, t. LVII, 1902. — Annales de la Soc. acad. de Nantes, vol. 3, 8e série, 1902. — Soc. Archéol. de Constantine, 35e vol., 1903 [Souvenir du Cinquantenaire]. — Annales de la Soc. Histor. et Archéol. du Gâtinais, 2e trim. 1903. — Bull. trim. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest. — *La Haute-Marne* revue hist., nos 3 et 4, 1903. — *Ornis*, bull. du Comité ornithol. intern., t. XII, n° 1. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, juin 1903. — Bull. de la Soc. d'Ethnographie, 42e année. — Notes d'Art et d'Archéol., n° 5, 1903. — Mém. de l'Acad. d'Aix, t. XVIII, 1902. — Magasin pittoresque, juin-juillet 1903.

Lectures et Communications : M. F. de Bacourt adresse deux notes intitulées : *Jamet à Bar-le-Duc* (1737) et *La Grand'*

*Rue à Ligny en 1814* que nos lecteurs trouveront dans l'un des prochains Bulletins mensuels.

M. Brocard communique de la part de M. l'abbé Génin une lettre dont l'original existe aux archives paroissiales de Maxey-sur-Vaise. Cette missive adressée au curé du lieu, M. Claude Aubert, vers 1673, par un religieux qui signe *F. Benoist*, a trait à la *Construction d'un cadran solaire*, et témoigne de l'importance qui s'attachait à cette époque à ces instruments primitifs. M. Brocard propose le dépôt aux archives de la communication de notre correspondant, ce qui est accepté.

M. Chevalier, chargé d'un rapport sur la candidature de M. Joyeux, directeur de l'Enregistrement et des domaines à Bar-le-Duc, s'acquitte de cette mission en lisant le sonnet suivant qui emporte, est-il besoin de le dire, l'unanimité des suffrages.

La qualité de galant homme
Jointe au vocable de *Joyeux*
Devant composer à vos yeux
Un bilan suffisant, en somme,

Ne craignez que je vous assomme
De considérants spécieux
Sur celui qui possède au mieux
Titres que chez vous on renomme.

Non pourtant qu'on ne puisse faire
Procès à son goût littéraire.
C'est un lecteur par trop soumis,

Avalant toutes les couleuvres.
Jugez plutôt, mes chers amis :
Il va jusqu'à lire mes œuvres.

Après l'élection de M. Joyeux en qualité de membre correspondant, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

# VARIÉTÉS

## La Grand'Rue de Ligny en 1814.

Ainsi qu'en témoigne l'ancien plan conservé aux Archives nationales, Ligny-en-Barrois se divisait autrefois en deux parties très distinctes : le château et la ville. Quand, en 1746, la démolition de ce qui restait du château fut décidée, on construisit avec les débris un quartier neuf : d'abord un large boulevard dénommé rue Royale terminé par une porte monumentale, puis une rue fort étroite dénommée rue Entre-deux-Ponts qui fit communiquer le nouveau boulevard avec l'ancienne ville.

Cette rue Royale a changé de nom (1), mais ses maisons ont conservé et garderont longtemps encore leur aspect primitif. Il serait bien intéressant d'en connaître les premiers propriétaires. Retenons du moins les noms de ceux qui les habitaient lorsque, le 4 novembre 1814, Monsieur, frère de Louis XVIII y fit une entrée triomphale.

La porte royale, sous laquelle il passa et que l'on voit encore était surmontée d'une énorme fleur de lis dorée d'où pendaient de part et d'autre, des draps blancs semés de fleurs de lis argentées, et encadrant d'un côté la devise consacrée

Vive le Roi

et de l'autre cette inscription typique

*Corbeau deviendra blanc, cygne deviendra noire* (sic)
*Avant que des Bourbons nous perdions la mémoire.*

A droite de la porte royale est l'énorme construction dans laquelle ont été ménagées les demeures canoniales. La première occupée avant la Révolution par le chanoine de Cholet, mort

(1) Rue de la Raison, rue Nationale, Grand'rue, rue Royale, rue de Strasbourg.

déporté en 1794, est habitée temporairement et sans bail par M. d'Andelarre, maître de forges à Tréveray, dont la faillite causera dans le pays un trouble si profond. L'abbé Laguerre, de Ligny, curé d'Épinal est propriétaire de la seconde maison(1) puis c'est le docteur Labarre auquel succédera *la gendarmerie* avec, pour premier brigadier, le brave Barrois, père du curé de la Cathédrale de Verdun. Un ancien homme d'église, M. Baillot marié à M^lle^ Dorne, fille d'un médecin, possède la troisième maison canoniale d'où sortiront plus tard *les Chroniques barroises*(2). La quatrième est occupée par M. Husson, rentier, frère de l'érudit curé de Morlaincourt et oncle du juge de Bar, Henriot du Coudray. Enfin, l'ancien chanoine Ney, parent du maréchal qui ne parvient pas à le faire réintégrer dans le service actif, réside dans la dernière maison canoniale. Il s'y éteindra en 1825, âgé de 94 ans(3).

Après la rue de la Tour qui relie la rue Royale avec celle des Moulins, un autre pâté de maisons moins importantes que les précédentes réunit sous un toit commun M^lles^ Bouchon-Doublat, l'Entrepôt de sel, l'entreposeur Cuny, puis les vieilles sœurs du chevalier Clément, de Bar-le-Duc.

Au fond de la petite place Notre-Dame, les demoiselles Lambert de Ballihyre. En reprenant l'angle de la rue Royale, ou grande Rue, le petit cabaret des postillons tenu par Gary prédécesseur de Populus, puis l'épicerie Vincent, M^me^ Thierry de la Cour, le capitaine Ribeaucourt-Lascève, l'orfèvre François, et Renauld, ancien religieux. L'hôtel Lagarde est depuis peu la propriété du docteur Rouly devenu, grâce à un opulent mariage, M. *de la Roliana*(4). La petite maison Laurent unie en 1852 à l'hôtel précédent, vient ensuite, suivie de

(1) A cet ecclésiastique mort le 30 avril 1821, le *Pouillé du diocèse de Verdun* a consacré une note intéressante, II, 470.

(2) Publiée par le commandaut du génie Baillot, mort à Vitry-le-François, en 1847.

(3) *Pouillé*, II, 436.

(4) Cet hôtel acquis en 1830 par M^me^ Vaultier, née Bourgeois de Mesnil, et mis en vente par ses héritiers en 1888 est depuis cette époque une maison de rapport.

trois autres, non alignées, habitées par M. Petitpain, le tisserand Fachon et George, le boucher, dont la postérité s'éteindra longtemps après dans l'hôtel du Cygne. Le magasin de faïence de Driget et la chaussonnerie Gérard terminent cette file d'habitations bien situées mais dont les dépendances sont resserrées par l'étroite rue du Four (1).

La rue des Moulins (2) sépare cette file de maisons du magasin de Courtaud, dit *La Forge*, plombier de renom. Le petit-fils de sa voisine, M^me^ Vivenot, sera sous la troisième République sénateur de la Meuse. Henriot, coutelier et M^me^ Brigeat de Lambert sont, de ce côté, les derniers habitants de la grande Rue, car c'est ici que commence la fâcheuse rue Entre-deux-Ponts maudite tant de fois en ce bienheureux temps de roulage par les conducteurs de diligences, les postillons et les voituriers de toutes conditions. Traversons-la pour gagner à l'angle opposé la boucherie de M^me^ Bellisle qu'assistent ses trois fils. Au-dessus de l'enseigne pendante : *au Bœuf couronné* et faisant face au boulevard, l'antique statue de N.-D. de Bonne-Garde vulgairement *Virge dos Cans*, Vierge des Comtes. Cette image qui protégeait le pont-levis a été placée là quand fut démolie la tour Bocquet (3) : elle porte la trace (4) d'un des boulets que les alliés ont lancés des hauteurs de Pilleviteuil sur la ville pendant la canonnade du 14 janvier précédent.

Après les bouchers Bellisle, le postillon Thiriot et l'épicier Del (5) commence la rue Boutéans. Passons outre et reprenons la file des immeubles de la grande Rue.

La maison d'angle et celle où se trouve depuis 1870 le bureau des Postes et Télégraphes n'en forment alors qu'une seule appartenant à M. Fauque. La cour de l'hôtel Bourgeois n'est pas encore remplacée par une construction qui masquera la curieuse

(1) Le four banal était à l'entrée de cette ruelle qui donnait sur la voie conduisant aux moulins banaux.

(2) Aujourd'hui rue de la Tour.

(3) Vis-à-vis l'Hôtel de Ville actuel.

(4) A l'avant-bras de la statue.

(5) En 1870, boucherie Lahire, Chasselon, organiste, et épicerie Enchéry.

architecture de cette vieille demeure. L'abbé Le Paige, dernier représentant d'une ancienne famille du pays, va bientôt laisser sa maison aux Collot de Saulx. Il voisine avec l'hôte du *Soleil d'Or*, Drosne « aubergiste et cuisinier ». C'est chez ce dernier que pour prendre un repas hâtif s'arrêtent les voyageurs des diligences de Strasbourg à Paris et *vicé versa*. C'est au *Soleil d'Or* que sont descendus le 6 janvier 1806 l'Empereur Napoléon et Joséphine ; c'est au *Soleil d'Or* que la Duchesse d'Angoulême reçoit la députation des dames de Ligny. A Mme de Widranges (1) qui les présente, la malheureuse et altière fille de Louis XVI répond sèchement : « On change vite en France ! » Est-ce une constatation, est-ce une aigre allusion aux ovations faites par les Linéyens aux souverains précédents ?

Après l'auberge du *Soleil d'Or* dont la lourde enseigne grincera à tous les vents jusqu'en 1867, la maison Collot de Saulx entrée dans la dot de Marie-Marguerite Collot mariée en 1808 à Charles-Louis Brouët, officier d'artillerie (2). Puis, le bureau de tabac tenu par Robert, et l'hôtel de Bréard remarquable par ses balcons en fer forgé, et son annexe à la façade ornée de vieilles sculptures rapportées qu'un nouveau propriétaire fera bientôt disparaître. Le bureau des postes, aujourd'hui brasserie, dirigé par M. Briot est l'un des plus importants de la route de Paris à Strasbourg. M. Barrois, frère du général Barrois, tient, à côté, le bureau des diligences. Enfin, le très modeste cabaret tenu par Létourier n'est pas encore le petit hôtel de la *Tête d'Or*, lequel vivra jusqu'en 1869.

Après la rue du Haut-Rupt et rompant tout alignement, l'*hostellerie du Saulvaige*. Le sieur Varnerot-Bardot maintient la réputation de la vieille enseigne qui représente un géant chevelu appuyé sur une massue énorme. Les dépendances en sont considérables, aussi les voitures s'y arrêtent-elles nom-

(1) Nicole-Marie-Joséphine de Bréard. Son mari, Hippolyte-Ferdinand, comte Plumerel de Widranges devint maire de Ligny, l'année suivante.

(2) Mort sans postérité en 1842, maréchal de camp et commandeur de la Légion d'honneur.

breuses; les relais y sont commodes. En arrivant en France pour y régner, Marie-Louise s'y était arrêtée; aussi, au milieu d'une décoration de feuillages avait-on placé un ancien et beau portrait du duc Léopold de Lorraine, ancêtre de la jeune impératrice (1).

Le coiffeur Lavoisier, le musicien Barcelon, et le sieur Camus occupent les trois maisons suivantes, jusqu'à la rue du Paradis, dénommée maintenant Bayard, en souvenir du preux chevalier qui fit à Ligny son éducation militaire. Venait ensuite un groupe de petites maisons bâties sur l'emplacement de la collégiale. Dans la première vivent depuis la Révolution deux anciennes religieuses, M^me^ Faugue et M^me^ Marie-Joseph. On les nomme improprement les *dames annonciades*. Seule, la seconde, Marie-Joseph Soos, née en 1744, a appartenu à l'ordre de Sainte-Jeanne de Valois. L'autre, Anne-Françoise Fauque, née à Ligny en 1743, avait enseigné ses jeunes compatriotes dans l'école de la Congrégation de Notre-Dame et elle continue à donner encore quelques leçons. Ces deux respectables compagnes vivront jusqu'en 1821 et 1823. Leur voisin, M. Gérardin-Viard, ancien maire de Ligny, est surtout connu par le rôle qu'il joua pendant la Révolution. Sa fin sera d'un bel exemple. M. Roger « des capucins » ainsi qu'on le dénomme à Ligny et l'aubergiste Vigoureux occupent les deux dernières maisons de ce côté de la rue Royale qui aboutit à l'entrée du Parc.

Depuis bientôt cent ans toutes les habitations que nous venons d'énumérer ont changé de maîtres. Exceptons cependant celle possédée encore de nos jours par M. Emile Petitpain époux de D^lle^ Certain de Germay. Cette famille s'est fixée à Ligny par le mariage en 1702 de honnête Pierre Petitpain, de Vitry-le-François, avec Marie Bourdelois, 1682-1716, fille de Claude Bourdelois et de Jeanne Varnesson. F. DE B.

(1) Ce portrait qui existe encore avait été donné par Léopold à Bourgeois, fermier général du comté de Ligny après l'annexion du comté au domaine ducal.

## Un Anoblissement par charge au Barrois (1740).

Au cours des travaux exécutés en 1849 lors du transfert de l'ancien cimetière de Ligny au delà de l'Ornain, on exhuma entre autres curiosités un large fragment de pierre tombale portant avec le nom d'*Antoine Bourgeois* des armoiries qu'après enquête on reconnut pour (être) celles de Didier Bourgeois trésorier général de Lorraine anobli en 1567 (1). Celui-ci étant mort sans postérité, on en tira cette conséquence que la famille Bourgeois, de Ligny, n'était point noble et avait usurpé les armes du fonctionnaire de Charles III.

La vérité est qu'Antoine Bourgeois de Ligny dont on mit à jour la sépulture avait été réellement anobli, mais non dans les formes habituelles à la Lorraine, c'est-à-dire par l'intervention directe du Souverain.

Antoine Bourgeois était le fils de ce Pierre Bourgeois qui, après avoir été successivement capitaine de vaisseaux marchands, maître de forges à Haironville, et admodiateur de la baronnie d'Ancerville, devint en 1718 fermier général du Comté de Ligny. Né en 1702 du mariage de ce Pierre avec Christine Robert, Antoine Bourgeois fit de bonnes études de droit à l'Université de Paris. Le 21 octobre 1721, il épousa Marguerite Viard, fille de Charles-François-Louis Viard, fameux prévôt de Ligny et de Marie-Claude Vaultier. Le 21 août 1740, moyennant 34.300 livres, il acheta du fils de Jacques Birant, écuyer, lequel était directeur des Postes à Bernay L'OFFICE ANOBLISSANT « d'escuyer, conseiller du Roy, thrésorier-payeur alternatif et mytriennal des gages de la chancellerie près le Parlement de Metz, charge créée par édit de novembre 1700 ».

Vingt-cinq ans après, atteint d'une maladie grave, Antoine Bourgeois céda ses fonctions moyennant le prix de 74.440 li-

(1) Tiercé en fasce ; au premier, d'argent au lion léopardé de sable et naissant, au second, de gueules, au troisième d'or à deux bandes d'azur.

vres à Antoine-Dominique-Jacques-Joseph Dosquet, lieutenant-colonel de la milice bourgeoise et banquier à Metz. Dans l'acte de cession il est formellement stipulé que l'office de trésorier-payeur du Parlement de Metz « *confère la noblesse au premier degré à son titulaire*, exemptions de tailles, imposition, logement les gens de guerre, subsides, contributions, ban, arrière-ban, franc-fief, tutelle, curatelle, nomination à icelles, guet, gardes, etc. ».

Ce mode d'acquérir la noblesse était si nouveau, si contraire à la coutume lorraine comme à celle du Barrois que les habitants de Ligny ne voulurent pas la reconnaître et continuèrent à imposer Bourgeois comme roturier. En 1741, celui-ci adressa donc une requête à la Chambre des Comptes de Bar : il y expose qu' « ayant esté revestu de son nouvel office par le Roy le 7 d'octobre 1740, il doit incontestablement jouir à Ligni où il fait sa résidence de tous les privilèges accordés à la noblesse, et de tous autres ». Sur les conclusions du Procureur du Roi et le rapport de MM. de Longeaux et de Jobart, la Cour reconnut le bien fondé de la demande de M. Bourgeois et ordonna qu'il y fût fait droit (22 janvier 1742).

Antoine Bourgeois, qui sur le tard avait épousé en secondes noces D^lle^ Catherine Dordelu (1) mourut le 6 décembre 1765 laissant de Marguerite Viard treize enfants dont quatre seulement contractèrent alliance.

I. *Charles-François-Louis*, procureur du Roi, marié à Marie-Marguerite Vaultier. Son dernier descendant fut le comte Charles d'Esclaibes d'Hust.

II. *Antoine* surnommé Bourgeois de la Ferté, capitaine au Royal-Dauphin, marié à Marie-Anne-Clotilde de Fleury. Sans postérité.

III. *Marie-Marguerite* mariée au baron Louis Thomas de Lor de Varanges, capitaine au régiment de Normandie. Descendance éteinte avec la famille Thouvenot de Fleury.

IV. *Pierre-Antoine*. De son mariage avec Anne-Françoise Brigeat de Lambert, il eut un fils, Jean-Baptiste Bourgeois que Louis XVI nomma en 1779 cadet gentilhomme dans le régiment

(1) Elle mourut à Ligny le 13 avril 1773, âgée de 82 ans.

de Normandie. Les lettres de nomination sont délivrées au sieur *de Bourgeois de Mesnil*, nom que le destinataire conserva et transmit à ses enfants (1). Il laissa six filles et un fils, dernier de son nom, Charles Bourgeois de Mesnil, mort à 29 ans en 1843, capitaine d'état-major et chevalier de la Légion d'honneur.

Au XVIII^e^ siècle, la croyance populaire était que les noms des fermiers généraux devaient s'éteindre avant la cinquième génération. On a, depuis, réédité la formule à l'égard des acquéreurs de biens nationaux. Pour ce qui est des fermiers généraux connus dans le Barrois, les Le Semelier, les Bourgeois, les Brigeat, les Bailly, etc., la prédiction s'est réalisée.

F. DE B.

---

## CHRONIQUE

⁂ L'Académie des sciences morales et politiques a partagé le prix de 1.200 francs (fondation Prost) destiné à un travail historique sur Metz et les pays voisins entre M. Pfister, pour le tome I^er^ de son *Histoire de Nancy*, et notre confrère et collaborateur M. Paul Marichal pour ses *Remarques chronologiques et topographiques sur le cartulaire de Gorze*.

⁂ Le tome 14, de l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine* (Metz 1902) qui nous parvient, contient entre autres articles intéressants, la fin de l'article de M. H. Bloch sur les plus anciennes chartes de Saint-Vanne de Verdun. Nous reviendrons sur cette utile publication que nous signalons dès à présent à nos lecteurs. L'activité de la Société d'histoire

(1) M. Bourgeois de Mesnil était chef de bataillon et chevalier de Saint-Louis quand il épousa au château de Morlaincourt le 20 septembre 1802 sa cousine Marie-Thérèse Brigeat de Lambert, fille de Jean-François-Nicolas-Alexandre ancien capitaine au Royal-marine, chevalier de Saint-Louis, et de Barbe-Gabrielle de la Morre.

de Metz, est alimentée en ce moment par les découvertes archéologiques dues aux terrassements qui se font pour la construction de la nouvelle gare. La plus considérable de ces découvertes est celle des ruines du grand amphithéâtre romain. Une partie de l'Annuaire est consacrée à leur description, accompagnée de cartes, plans et dessins. Depuis, l'on vient de mettre à découvert, près de La Horgne, dans la banlieue de Metz, quatre-vingts tombeaux gallo-romains, et des monuments votifs à diverses divinités. On y retrouve, à deux reprises, la déesse gauloise Epone, protectrice des chevaux. Un monument quadrangulaire important, représente deux femmes assises tenant des fruits dans leurs mains et sur les genoux; sans doute des « déesses mères ». Un autre monument plus petit donne le relief, en ronde bosse, de deux guerriers grecs au-dessus desquels plane la déesse de la guerre. Les inscriptions de ces monuments, ainsi que celles des Mediomatriciens récemment découvertes, seront prochainement publiées.

*** Les décorations suivantes ont été conférées à l'occasion de la Fête nationale à des membres de notre Société : M. Blanchard, I P ; MM. Despiques et Gérard, A ; M. Ch. Poriquet, ✻ (Mér. Agr.). — Nos confraternelles félicitations.

*** Au moment où ce Bulletin est sous presse, nous avons le regret d'apprendre le décès de M. E. Collot, imprimeur-libraire à Bar-le-Duc, membre correspondant. Nous offrons à sa famille nos plus sincères condoléances.

---

# QUESTIONS ET RÉPONSES

? 23. On désire acheter tout *Almanach de Lorraine*, imprimé à Nancy ou à Lunéville, de 1724 à 1766, au prix de 5 à 10 francs l'exemplaire, selon l'état des volumes. — S'adresser au Secrétaire.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 9 SEPTEMBRE 1903

**La Société se réunira** *le mercredi, 2 Septembre 1903,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° A. Pierrot : Les premières années de la Révolution dans l'arrondissement de Montmédy.

2° A. Laurent : Impressions aéronautiques d'un Barrisien.

3° Rapports de MM. Bungener et Pol Chevalier sur les candidatures de MM. Doley, Président du Tribunal de Bar, et Simonnet, Avocat à Bar.

4° Communications diverses.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 1er Juillet 1903.**

*Présidence de* M. Barrois, *ancien président.*

Sont présents : MM. Barrois, Baudot, Brocard, Chevalier, Comte, Dannreuther, Joyeux, Laurent.

MM. Konarski et Lesort se font excuser.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Joyeux, membre correspondant, élu à la dernière séance, et présent à la réunion.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Titres de la maison de Rarécourt de La Vallée de Pimodan vérifiés en 1766 par M. de Beaujon, avec continuation jusqu'à nos jours par A. Roserot, in-4°, gravures, Paris, Plon, 1903. — Germination de l'Ascospore de la Truffe par E. Boulanger, in-4°, pl., Paris, 1903.

Envoi du ministère : Bull. du Comité des Beaux-Arts, n° 23.

Sociétés correspondantes : Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol. lorraine, 14e année, Metz, 1902. — *Spelunca*, t. V, n° 32. — Rev. Bénédictine, n° 3, 1903. — Annales Antialcooliques, n° 1, 1903. — Rev. de Saintonge, 4e liv., 1903. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, nos 6 à 8, 1903. — Bull. de la Soc. des sc. natur. de l'Ouest, n° 1, 1903. — Bull. de la soc. lorr. de photogr., n° 6, 1903. — Bull. des soc. artist. de l'Est, juill. 1903. — *Magas. Pittor.*, nos 12 à 14, 1903. — Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est, 2e trim., 1903. — Mém. de la Soc. acad. de l'Aube, t. 56, 1902. — Mém. de l'Acad. de Nîmes, 1900.

M. H. Brocard signale à l'attention du Bureau la nouvelle situation faite à la Société des Lettres comme à toutes les sociétés académiques par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations. Cette loi ayant abrogé tous les arrêtés préfectoraux ou ministériels qui avaient autorisé les anciennes associations, il semble que notre Société ait à régulariser de nouveau sa situation.

La Société des Lettres remercie M. H. Brocard du salutaire avertissement qu'il vient de lui donner et décide de confier à son Bureau, la mission d'étudier et d'accomplir les démarches nécessaires.

Lectures et communications : M. F. Comte, signale, comme intéressant notre pays, et plus particulièrement le nord de notre département, la publication toute récente par M. G. Kurth, l'éminent érudit belge, des *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne* (Publications de la commission royale d'histoire

de la Belgique). Parmi les localités, qui s'y trouvent citées à plusieurs reprises, on relève notamment, pour la Meuse : Brouennes, Cesse, Chatillon, Chauvency, Marville, Moulins, Soupy (commune d'Autréville), et Thonne-la-Long.

L'auteur a eu l'excellente idée, pour suppléer aux lacunes des archives, de reproduire par extraits une grande partie du *Cantatorium* ou chronique de St-Hubert, ouvrage écrit un peu après la première croisade, et qui forme tout un tableau de la société lorraine à cette époque.

Les textes sont accompagnés de notes critiques et historiques très développées : le nom de l'auteur est le meilleur garant du soin et de la compétence, qui ont présidé à cette publication bien supérieure à la plupart de celles qui ont paru dans la même collection.

M. Brocard fait part de quelques observations que lui suggère *la liste des noms révolutionnaires des communes de la Meuse* et des départements limitrophes. Avant de publier cette liste il voudrait faire appel à ceux de nos confrères qui seraient en mesure de la compléter.

On connaît jusqu'ici les noms suivants pour le département de la Meuse :

*Meuse.*

| | |
|---|---|
| Bar-le-Duc. . . . . | Bar-sur-Meurthe (*sic*). |
| | Bar-sur-Ornain. |
| Clermont-en-Argonne. . | Clermont-sur-Meuse. |
| Juvigny-les-Dames. . . | Juvigny-sur-Loison. |
| Ligny-en-Barrois. . . . | Ligny. |
| Saint-Mihiel . . . . . | Roche-sur-Meuse. |
| Villeroy. . . . . | Ville-Loi. |

*Addition*
(d'après Dumont).

| | |
|---|---|
| Saint-Aubin . . . . . | Aire-Libre. |

Il doit y en avoir d'autres.

M. J. Baudot donne lecture du rapport dont il a été chargé sur la candidature de M. l'abbé Ragon, présenté par Mgr Dubois

et M. Lesort. Conformément aux conclusions de ce rapport, M. Ragon est élu membre titulaire.

A la fin de la séance, M. H. Brocard a présenté un tableau synoptique de la composition du bureau de la Société des Lettres depuis son institution en 1870. Ce tableau intéressera certainement nos confrères; il sera publié dans un de nos volumes de Mémoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

---

## CHRONIQUE

*** Le 42e Congrès des sociétés savantes aura lieu le 5 avril 1904 à la Sorbonne.

Les mémoires à présenter devront parvenir avant le 20 janvier prochain au 5e bureau de la Direction de l'enseignement supérieur, au ministère de l'Instruction publique.

Nous tenons, comme d'habitude, à la disposition de nos confrères le *Programme* de ce Congrès. Ce *Programme* ne diffère pas essentiellement de celui de 1900 que nous avons inséré *in extenso* en tête du tome VIII (1899) des *Mémoires*. Voici toutefois quelques articles nouveaux ou sur lesquels il nous paraît utile d'appeler l'attention de nos collaborateurs.

### I. — *Section d'Histoire et de Philologie.*

23° Étudier la vie littéraire dans une ville ou une région de la France au XVIIIe siècle, avant la Révolution.

Sans négliger les écrivains locaux, on recherchera les faits et documents qui peuvent faire connaître l'activité intellectuelle et les goûts du public, ainsi que le rôle de la littérature dans la vie nationale.

27° Étudier, dans un département ou dans une commune, la levée, la composition et l'organisation des bataillons de volontaires pendant la Révolution.

30° Étudier, dans un département ou dans une commune, le fonctionnement de la conscription militaire de l'an VI à 1815.

II. — *Section des Sciences économiques et sociales.*

11° Étudier, dans différents pays, les groupements ou unions de sociétés de secours mutuels.

13° Étudier dans une région de la France l'état de l'enseignement primaire depuis l'ordonnance du 29 février 1816 jusqu'à la loi du 28 juin 1833.

19° Les logements salubres et à bon marché.

III. — *Section des Sciences.*

29° Hygiène de l'enfant à l'école.

IV. — *Section de Géographie historique et descriptive.*

1° Signaler les documents géographiques, manuscrits les plus intéressants (textes et cartes), qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales, et particulières. — Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées; cartes de généralités, de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

5° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, cartes d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.). — Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par des habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

S'attacher à la reconstitution des formes plutôt qu'à la recherche des étymologies.

12° Délimiter comparativement une forêt de France, au Moyen âge et à l'époque actuelle. — Déboisement ou reboisement.

# DOCUMENTS

## Les Sauvages tenants des armes du Duché de Bar au XVIIIe siècle.

L'usage régulier des tenants, supports et soutiens pour les Armoiries ne paraît remonter, du moins en Lorraine, qu'à l'époque de la Renaissance. C'est dire que les comtes et ducs de la Maison de Bar n'ont pas dû avoir de tels ornements extérieurs latéraux à leur écu. Il est vrai que certains monuments contemporains, notamment des sceaux armoriaux, nous offrent des figures de ce genre. Mais elles semblent attribuables à un choix personnel du souverain et à des circonstances particulières, ainsi que temporaires. Il en fut de même pour les ducs de Lorraine.

C'est le roi René, par lequel les deux duchés furent réunis, qui, le premier, adopta d'une manière stable deux aigles pour supports ; les ducs ses successeurs les ont conservés, bien que parfois ils aient aimé à marier la forme et les figures accessoires de leur blason.

Au XVIe siècle, la noblesse d'Allemagne et d'Alsace fit grand usage de tenants et de supports, le plus souvent des lions, des griffons, des sauvages ; au siècle suivant, la haute aristocratie lorraine adopta pleinement cette mode. — Je ne sache pas que, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les armes du duché de Bar aient comporté des figures latérales autres que les lambrequins ou les pans du pavillon qui ont peut-être, en quelques occasions, environné l'écu.

A sa rentrée dans ses États (1798), le duc Léopold reprit pour supports héraldiques les aigles traditionnels ; toutefois, les monuments de son règne ne les reproduisent pas constamment. Une grande taque de foyer, dont on connaît différents exemplaires, l'un au Musée historique lorrain, à Nancy, montre l'écu entouré de deux palmes ; latéralement l'on voit des anges ou génies ailés, d'un dessin très médiocre, qui volent et soutiennent d'une main la couronne ducale fermée, tandis que, de

l'autre, ils élèvent et portent à leur bouche une trompe droite. Une autre grande taque, mieux réussie (1), fait soutenir la couronne par deux sauvages ou hercules, qui, chacun de la main libre, s'appuient sur une massue. C'est, à ma connaissance, le seul monument qui offre les armes de Lorraine au temps de Léopold, avec cette disposition. Cependant, ces tenants ont été vers le commencement du même règne attribués aux armes du duché de Bar, et là leur usage paraît avoir persisté. Cela est, du reste, fort naturel ; il est assez de mode de répéter comme tenants ou supports, lorsque la chose est possible, les pièces de l'écu ; mais on ne s'imagine guère des poissons, des barbeaux supportant un cartouche ; plutôt que d'y placer d'autres animaux, l'on doit préférer des êtres humains, qui symbolisent le courage et la force.

Un écusson de ce genre, gravé sur bois, a été signalé, il y a huit ans, à la Société des Lettres de Bar-le-Duc par un de nos plus regrettés confrères. En effet, le procès-verbal de la séance tenue par cette Société le 6 mars 1895 mentionne ce qui suit :

Il est donné « lecture d'une note de M. le baron F. Seillière relative à une *Gravure sur bois reproduisant les Armes des duchés de Bar*, surmontées d'une couronne royale (2) et supportées par deux hommes sauvages. Consulté par un de nos confrères sur la date à assigner à cette pièce, M. Seillière répond par une dissertation héraldique pleine d'intérêt. Il examine, en particulier, la fermeture de la couronne, composée

(1) Je vais publier cette taque dans le *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine*.

(2) Il serait plus héraldique de dire : couronne *impériale*, c'est-à-dire *fermée* par des diadèmes. Le premier en France, Charles VIII fit fermer sa couronne. Mais c'était à titre « d'empereur de Constantinople » ou d'Orient, titre qu'il s'était fait attribuer pendant sa campagne en Italie ; son successeur, Louis XII, ne l'imita point. Mais, après l'entrevue du Camp du drap d'or, François Ier fit fermer sa couronne, ayant remarqué que Henri VIII avait déjà fait modifier ainsi la sienne. Dans les traités de blason du P. Ménestrer, la couronne de Louis XIV est appelée « couronne *impériale* de France ».

de *bars* réunissant leurs queues autour de la croix *recroisettée* (1) qui la surmonte. Le premier duc de Lorraine qui usa de cet emblème fut Léopold lorsqu'il reçut de l'Empereur son oncle, le titre d'Altesse royale. M. Seillière rappelle que le fils aîné de ce souverain, né le 20 avril 1699 (2) et mort l'année suivante, reçut le titre de *Prince de Bar* (3), et suppose que la vignette en question pourrait bien avoir été exécutée pour son usage (4). »

Cette opinion de M. Seillière est inadmissible; car le fils aîné de Léopold mourut le 4 avril 1700 (5), et c'est seulement au mois d'octobre de cette année que le duc reçut le titre d'*Altesse Royale* (6); mais c'est bien à partir de ce moment qu'il fit « fermer » sa couronne; il attachait à ce titre une importance que nous avons aujourd'hui de la peine à comprendre, et c'est à la suite de mûres réflexions qu'il composa les diadèmes de sa couronne, en y réunissant des emblèmes des deux duchés et en la surmontant de la croix royale de Jérusalem. Parfois, sur les monuments, cette croix est remplacée par celle de Lorraine, plus simple et plus populaire.

Sur les sauvages des armes barroises, je retrouve une intéressante note de Henri Lepage, l'éminent archiviste de la Meurthe; elle est tirée du n° 2057 de la collection Noël, et Lepage en donne ainsi le titre d'une manière plus complète que le *catalogue raisonné*.

« Recherche générale et alphabétique, par noms de familles, de touttes les lettres de noblesse, qualité de comtes, barons,

(1) C'est-à-dire apparemment la croix de Jérusalem qui était, non pas exactement *recroisetée*, mais *potencée*.

(2) Il serait né le 26 août d'après Viton (de Saint-Allais), *Hist. généal. des maisons souveraines de l'Europe*, 1812, t. II, 2e partie, p. 178.

(3) Viton (*ibid.*) le qualifie « *duc* de Bar », ce qui paraît plus naturel.

(4) *Mém. de la Société des Lettres... de Bar-le-Duc*, 3e série, t. V, p. viij.

(5) Viton, *o. c.*, p. 178.

(6) Viton, *o. c.*, p. 177.

reconnaissance de noblesse, confirmation d'icelles avec permission à certain de changer de nom, et à d'autres de suivre la noblesse du costé maternelle (*sic*), et touttes autres lettres touchant la noblesse, qui se trouvent au Trésor des Chartres à Nancy, par Nicolas Boudot, sousgarde dudit trésor, avec aussy beaucoup d'autres qu'il a tiré de différant (*sic*) nobiliaires et manuscrits ».

Noël ajoute : « 1 vol. in-fol., manuscrit »; et il fait cette observation : « Ces recherches ne me paraissent pas complètes. Mais ensuite se trouvent, par ordre alphabétique, les armes des chevaliers et des communes. Ce dernier travail est utile ».

C'est sans doute de cette dernière partie que Lepage a extrait plusieurs descriptions d'armoiries parmi celles dont nous nous occupons. En tête de la liste est inscrit ce titre :

« Blazons de différantes maisons, comtés et baronnies qui ne se trouvent point dans le corps du présent livre ».

Et voici le blason de la Maison de Bar : « Bar-le-Duc (1). D'azur à deux bars adossés, d'argent ou d'or (2), l'écu semé de croix recroisetées au pied fiché, de même, les bars allumés (3) d'argent; supports, 2 *sauvages au naturel* (4); et, pour cimier, 2 bars ou barbeaux mis en bar (5), la tête sur le casque ouvert ».

Dans tout cela, aucune date n'est indiquée ; mais nous savons

(1) Que l'on ne s'y trompe point : il s'agit, non de la ville, mais de la Maison ducale; au Moyen âge, on disait : les comtes de Bar-le-Duc, afin de les distinguer des souverains ou suzerains d'autres villes également nommées *Bar*.

(2) Autant qu'il m'en souvient, j'ai toujours vu d'*or* les meubles de l'écu de Bar. Sur des monuments anciens, l'or a pu pâlir, ou bien encore ce métal inférieur a pu être pris pour désigner des cadets.

(3) *Allumé* se dit de l'émail des yeux.

(4) C'est moi qui souligne.

(5) Évidemment il faut lire : *en barre*, c'est-à-dire en biais, le haut étant penché vers sénestre. Cette disposition ne peut se comprendre qu'en admettant le casque de profil, sur lequel les barbeaux, tête en bas, devaient être placés comme des sortes d'ailettes ou de longues oreilles.

que l'auteur de l'ouvrage vivait au milieu du XVIII^e siècle. En effet, l'*Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle*, par H. Lepage d'après le compte du trésorier général des finances de Lorraine et Barrois pour l'année 1747 (B. 1764), mentionne les gages « du sieur Boudot, sous-garde des Archives de Lorraine ».

L'imprimerie Contant-Laguerre a conservé un *bois* qui représente d'une manière exacte et artistique, les armes du duché de Bar avec la couronne fermée et les tenants (1); les croisettes sont réduites au nombre de quatre, mais c'est une licence significative fréquente; on distingue très bien les barbeaux formant les diadèmes de la couronne; l'extrémité supérieure de la croix

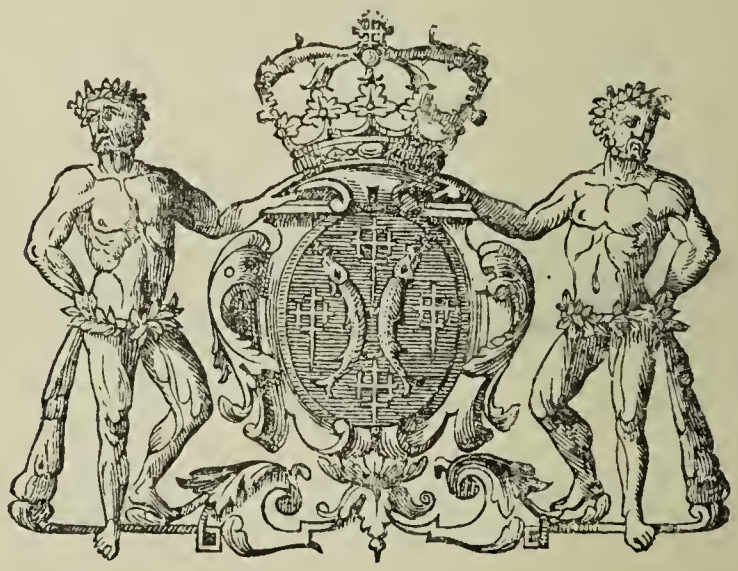

de Jérusalem leur manque, ce qui évidemment est dû à un accident. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire cette figure.

Léon Germain.

(1) Sur la taque de foyer, les sauvages ont la tête nue; sur la gravure, ils portent une couronne de feuillage. Telle est la seule différence.

## NOMS RÉVOLUTIONNAIRES DE DIVERSES COMMUNES

Cette liste, comme celle de la Meuse insérée ci-dessus, p. xcv, est tirée d'un travail intitulé : *Index des noms révolutionnaires des Communes de France*, publié, en 1896, à Poitiers, par M. Figuères.

---

*Département des Ardennes.*

| | |
|---|---|
| Asfeld | Ercry-le-Franc. |
| Besace (La) | Coteau-Libre. |
| Bois-les-Dames | Bois-Libre. |
| Chapelle (La) | Bel-Air-aux-Bois. |
| Charlemont | Fort-la-Montagne. |
| Charleroi (act[t] à la Belgique) | Charlibre. |
| Château-Porcien | Marat-sur-Aisne. |
| Charleville | Libreville. |
| Chatel-et-Chéhéry | Mont-Redoutable. |
| Chesne-le-Populeux (Le) | Le-Chesne-la-Réunion. |
| Condé-les-Autry | La Montagne-aux-Bois. |
| Condé-les-Herpy | Nandin-sur-Aisne. |
| Deux-Villes (Les) | Givercy. |
| Neuville-à-Maire | Libre-Maire. |
| Philippeville (act[t] à la Belgique) | La-Vedette-Républicaine. |
| Pouru-Saint-Remy | Pouru-sur-Chiers. |
| Rocroi | Roc-Libre. |
| Signy-L'Abbaye | Signy-Librecy. |
| Saint-Aignan | Mont-Aignan. |
| Saint-Georges | Georges-Fontaine. |
| Saint-Jean-aux-Bois | Libre-Bois. |
| Saint-Juvin | Mont-sur-Agron. |
| Saint-Louis | Singly. |
| Saint-Menges | Union. |
| Saint-Pierremont | Libremont. |
| Villemontry | Ville-le-Libre. |

---

# QUESTIONS ET RÉPONSES

*Note.* — Par suite d'erreur, la question 21 (mai 1903), devra porter le n° 22, la question 22 (juillet), le n° 23, la question 23 (août), le n° 24. Nos lecteurs sont priés de vouloir bien rectifier ces numéros.

R 16 (septembre 1902). Dans leur ouvrage sur Jean Errard, édité en 1884, nos regrettés confrères Marcel Lallemand et Alfred Boinette ont minutieusement exposé la bibliographie des écrits du célèbre ingénieur barrisien Jean Errard. Cependant il existe, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale (ancien fonds), un document qui paraît avoir échappé à leur attention. Il s'agit du recueil n° 663 indiqué au catalogue sous la désignation suivante :

663 « Traité de fortifications » par « Herrar..., ingénieur du roy Henry quatre. »

Commençant par :

« Fortification est rendre une place forte, afin que peu d'hommes resiste à un plus grand nombre... »

Et finissant par :

« ... puis le passer par la chausse pour savoir la quantité du salpestre. »

Papier. Dessins au lavis, XVII^e siècle. Anc. 7120.

A part la singulière transcription du nom, l'attribution de ce travail à Jean Errard ne saurait faire le moindre doute.

Il sera donc extrêmement intéressant d'examiner le recueil susmentionné, et de le comparer avec les différentes éditions de l'ouvrage imprimé.

C'est un problème bibliographique sur lequel nous appelons la bienveillante attention de nos savants collègues de Paris, dans la conviction que cette investigation les amènera à des résultats imprévus et nouveaux et d'un réel intérêt pour l'histoire de Jean Errard. H. B.

R 22 (mai 1903). — Satisfaction a été donnée au confrère qui désirait la *Monographie de la commune de Bonnet*, par C. Bonnabelle.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

**N° 10** **OCTOBRE 1903**

**La Société se réunira** *le mercredi, 7 Octobre 1903*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° A. Pierrot : Les premières années de la Révolution à Montmédy (*suite*).

2° L. Germain : La tombe de Saulmory (1312).

3° A. Lesort : Le commerce dans le Barrois au milieu du XVIII[e] siècle d'après les procès-verbaux d'inspection des fermiers généraux.

4° Communications diverses.

5° Rapports sur les candidatures de MM. le Comte J. Beaupré, Adolphe Moreau et le lieutenant-colonel de Morlaincourt, par MM. J. Baudot, Chevalier et Vinchon.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 5 Août 1903.**

*Présidence de* M. W. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Brocard, Joyeux, Konarski, Laurent, L'Huillier, Antoni Poincaré.

Se font excuser : MM. Baudot, Chevalier, Collin, Dannreuther.

Ouvrages reçus : *Hommages d'auteurs.* — Comte M. de Pange : Le pays de Jeanne d'Arc ; le fief et l'arrière-fief; les Baudricourt, in-8°, Paris, 1903. — Marcel Hébert : La religion de la conscience humaine, in-8°, Bruxelles, 1903.

Envois du ministère : Discours prononcés au Congrès, le 18 avril 1903. — Programme du Congrès de 1904. — Annales du Musée Guimet : Rev. de l'Hist. des relig., t. 47, n° 3. — Bibl. d'Etudes, t. 15 [Al. Moret : Du caractère religieux de la royauté pharaonique], 1902. — Bull. hist. et philol. du Comité des travaux hist., 1902, n^os^ 3 et 4. — Bull. archéol., 1903, 1^re^ liv.

Envois des sociétés correspondantes : Mém. de l'Acad. de Nîmes, t. 24 et 25, 1901-1902. — Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie, 1902, 4^e^ trim., 1903, 1^er^ trim. — Bull. de l'Univ. de Lille, 1903, n° 3. — Annuaire de la Soc. lorr. d'histoire de Metz, 1902. — Smithson. Instit. Report of the nat. Museum, p. 1900. — Annales de l'Est, 1903, n° 3. — Travaux de l'Acad. de Reims, t. 111 et 112. — Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1902-1903. — Bull. des Soc. artist. de l'Est [Inaug. du monument Sellier, 21 mai 1903]. — Bull. de l'institut Egypt., t. 2, 4-8 et tables, et t. 3, 1 à 4. — Mém. de l'Acad. des sc. d'Amiens, t. 49, 1902. — Soc. des natur. et archéol. du nord de la Meuse, t. 14, 2^e^ sem., 1902.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le président souhaite la bienvenue à M. le commandant L'Huillier, de passage à Bar, et à M. Antoni Poincaré, président honoraire et l'un de nos fondateurs, que la Société est heureuse de revoir momentanément, après une si longue interruption.

Correspondance : M. Ragon adresse ses remerciements pour son élection à titre de correspondant.

M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé, comme à l'époque habituelle, de nombreux exemplaires du programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1904, pour être mis à la disposition de ceux de nos collègues qui en exprimeront le désir.

Conformément à ses instructions, nous avons donné une nouvelle publicité à ce document (voir la Chronique, p. xcvi).

MM. W. Konarski et Renauld présentent en qualité de membres correspondants, M. Doley, président du tribunal de première instance de Bar-le-Duc, et M. Simonnet, avocat auprès du même tribunal.

MM. Bungener et Chevalier sont désignés comme rapporteurs respectifs de ces deux candidatures.

M. le Président constate avec regret que les séances des mois d'août et de septembre ne peuvent habituellement réunir beaucoup de nos collègues. Il propose en conséquence de renvoyer à une prochaine réunion les communications et l'élection inscrites à l'ordre du jour. *Pour le secrétaire,* H. Brocard.

## CHRONIQUE

⁂ Une citation de l'excellente *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er septembre 1903 nous servira, sans autre commentaire, de lettre de rappel à l'adresse de quelques-uns de nos confrères et trop rares collaborateurs : « Beaucoup de nos collègues — écrit M. Henri Clouzot, — se récusent quand la *Revue* leur demande de lui envoyer un travail. Il n'est pas nécessaire de faire continuellement de la science, on peut toujours récolter un document, un souvenir personnel, un trait de mœurs anciennes, noter les usages disparus, faire un retour sur soi-même, se rappeler les hommes que l'on a connus étant enfant, une historiette de son grand-père. La première moitié du XIXe siècle est pleine de jolies anecdotes. Qu'on les écrive! Voilà qui est à la portée de chacun. Ces documents-là valent bien les autres..... ».

⁂ Le journal illustré *A travers le monde* du 21 juillet 1903, publie, sous la signature de M. Noël de Saize, un article des plus intéressants, accompagné de huit figures, sur les recherches de notre confrère, M. Léon Morel de Reims, et sur la collection gauloise qu'il a formée à la suite de ses longues et heureuses investigations dans les sépultures antiques de la Champagne.

⁂ Les articles si remarqués de notre confrère M. Ernest Seillière, sur le poète et romancier styrien Pierre Rosegger (*Rev. des Deux-Mondes*, 1902-1903), ont été réunis en volume et traduits en allemand.

⁂ Le feuilleton dramatique du *Journal des Débats* (n° du 21 septembre 1903) publie sous la signature de M. E. Faguet, une appréciation aussi délicate qu'élogieuse de la comédie grecque *Pisistrate* de notre concitoyen M. P. Chevalier.

⁂ A lire dans le *Temps* du 23 septembre, un article très documenté de M. G. Lenôtre, sur « le Père Sauce », procureur-syndic de la commune de Varennes pendant la journée historique du 21 juin 1791. Dans le même journal (supplément du 27 septembre) et comme suite à l'article en question, un récit du « Coup de main de Saint-Mihiel » exécuté le 2 septembre 1791 par des hussards prussiens. Détails intéressants, de source allemande.

⁂ M. Robinet de Cléry veut bien nous écrire :

« Notre confrère, M. le comte d'Anthoüard-Vraincourt, a publié dans les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc de 1902 une très curieuse généalogie en vers d'une branche de la famille de Saint-Vincent.

« Dans cette généalogie j'ai étudié avec un intérêt particulier la descendance de Jean de Saint-Vincent et de Marguerite de Maucourt. J'ai en effet plusieurs alliances avec cette famille de Maucourt, qui avait donné son nom au château de Murvaux connu sous le nom de château de Maucourt, et qui s'est éteinte pendant la Révolution en la personne de François de Maucourt de Saint-Germain, capitaine au régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, mort en émigration et de Nicolas de Maucourt, prêtre déporté, mort à bord du navire en partance pour Sinnamary en août 1794 et enterré à l'île d'Aix.

« Cette famille de Maucourt tenait le nom de Saint-Germain d'un oncle qui le lui avait laissé par testament, le sieur de Saint-Germain tué en 1657 au combat de Sillery.

« Je possède un acte de mariage d'où il semble résulter qu'il existe des lacunes dans la généalogie en vers publiée dans les

Mémoires. Je vous envoie la copie de cet acte dont la reproduction textuelle paraîtra peut-être intéressante comme document complémentaire. Le mariage de Jean de Saint-Vincent fils de Jean de Saint-Vincent et de Jeanne-Marguerite de Maucourt, avec Jeanne-Marguerite de Tassigny est en effet omis dans cette généalogie. »

Nous publions avec plaisir, ci-après, sous la rubrique DOCUMENTS, la pièce en question, qui intéressera nos lecteurs de la région de Stenay. H. D.

## DOCUMENTS

Le 23 may (1684) le S^r^ Jean de S^t^ Vincent, S^r^ de Lestanne, fils du S^r^ Jean de S^t^ Vincent et de d^elle^ Jeanne Marguerite de Maucour, ses père et mère, ci devant de la paroisse de Murvaux, diocèse de Reims, et à present de ceste paroisse s'y estant venu establir, ayant eu permission de Messire Jean Roland, prestre, docteur en théologie, et official de Mgr l'illustrissime Charles Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, par un exeat obtenu de luy en datte du dix septième de janvier de la presẽte année, signé et cacheté du sceau de mondit Seigneur, pour s'establir et marier dans le diocèse de Trèves, en suite de quoy, il s'est venu establir en ceste ville de Stenay, et y a pris domicile comme il nous est apparu par un acte signé des maire et eschevins de ceste ville. Et c̄oe led S^r^ Jean de S^t^ Vincent s'est trouvé parent au quatrième degré avec d^elle^ Jeanne Marguerite de Tassigny, fille de défunt le S^r^ Nicolas de Tassigny, et de Dam^elle^ Marguerite de Mousay, ses père et mère, et il a esté obligé d'avoir recours à Mgr l'archevêque de Trèves, duquel il a obtenu dispense, à nous adressée, en date du quatorzième du présent mois de may, pour se marier avec ladite dam^elle^ Jeanne Margueritte de Tassigny, par laquelle dispense nous ayant été ordonné de nous informer exactement de la vérité de l'exposé pour l'effect de ladite dispense, auparavant que de passer outre, ce que nous avons faict, par les recherches et certificats du maire et eschevins des lieux susnommés, qui nous ont ratifiez et confirmez par escript, la vérité de toutes choses, lesdits certificats, l'un en datte du vingtième, et l'autre du vingt et unième du présent mois de May. Ce qui estant ainsi, et après que ledit S^r^ Jean de S^t^ Vincent nous a fait cognoistre le consentement dudit S^r^ Jean de S^t^ Vincent, son père, tant verbalement que par une missive signée de sa propre main, à nous

adressée, signée du vingt deuxième du présent mois, pour se marier avec la ditte dame^elle^ Jeanne Marguerite de Tassigny, laquelle nous a pareillement aussi fait apparoistre le consentement de d^elle^ Marguerite de Mousay, sa mère et de ses autres parents et amys. J'ay, curé soubsigné, reçeu desdittes parties, la promesse et consentement de mariage, et célébré ledit mariage solennellement en ūre esglise en présence des tesmoins soubsignez à scavoir ledit S^r^ Jean de S^t^ Vincent escuyer. S^r^ de Lestanne, la Neufville et Pouïlly, assisté de Henry de S^t^ Vincent, dame^elle^ Jeanne Marg^te^ de Maucour sa mère, — et laditte Jeanne Margueritte de Tassigny, assistée de laditte dame^elle^ Marguerite de Mousay, sa mère et de Simon de Doncourt, escuyers seigneurs de Pouïlly, et de dame^elle^ Jeanne de Mousay, sa sœur, Messieurs...., des Coussous, escuyer, sieur des Clignie et de dame^elle^ Louise Doncourt femme dudit S^r^ des Clignie et de M^tre^ Gab. Robinet advocat en la cour du parlement, dans lesquelz ont signez avec nous, selon l'ordonnance, la proclamacion des bans ayant été faicte selon les formes accoutumées.

de S^r^ Vincent. Jeanne Marguerite de Mousay.
M. de Mouzay de Maucourt
de La Neufville.
de Doncourt de Pouïlly.
Desclinie.
G. Robinet.
Jardinet *pastor*.

## ERRATA

P. xcviii, ligne 13, *au lieu de :* marier, *lire :* varier.
P. xcix, ligne 13, *au lieu de :* doit, *lire :* dut.
P. xcix, lignes 21-22, *au lieu de :* Armes des duchés, *lire :* Armes du duché.
P. xcix, note 1, *ajouter :* juin 1903, p. 133.
P. ci, ligne 13, *lire :* parmi lesquelles.
P. cii, lignes 10-11, *au lieu de :* significative, *lire :* simplificative.
P. cii, ligne 13, *effacer :* leur.

Le cliché de la page cii n'est pas celui dont se servait autrefois l'imprimerie Contant-Laguerre et qui n'a pas été retrouvé. C'est la reproduction, spécialement phototypée pour notre article, d'une autre figure, tout à fait analogue, qui a fait son apparition vers 1708 sur les documents officiels imprimés à Bar-le-Duc pour la Chambre des Comptes de Barrois. Entre 1700 et 1708, on se servait d'une vignette plus grande et d'exécution plus grossière, qui représente le même écu et les mêmes tenants; mais avec la couronne ducale ouverte. L. G.

# NÉCROLOGIE

## M. HENRI LABOURASSE

1824-1903.

M. Henri LABOURASSE qui vient de s'éteindre le 1er août dernier à Troyon était notre collaborateur aussi fécond qu'apprécié. La Société des lettres perd en lui un de ses membres les plus utiles, et le plus ancien, croyons-nous, de ses correspondants. Dès le 6 juillet 1870, il prenait, dans notre association naissante, une place distinguée qu'il a occupée avec un zèle infatigable jusqu'à son dernier jour.

M. Labourasse était né à Vouthon-Haut, d'une famille modeste, apparentée, comme plusieurs autres de la contrée, à celle de Jeanne d'Arc. Cette circonstance inspira peut-être à notre confrère le goût des recherches historiques et biographiques. Connaissant admirablement la campagne, en aimant les choses et les gens, il a contribué plus que personne à sauver de l'oubli les derniers et précieux vestiges de la vie populaire d'autrefois, chansons, coutumes, légendes, que la vie moderne supprime à grand train. A ce titre seul, il aurait bien mérité de notre pays.

Nous n'énumérerons pas ici ses nombreuses publications, persuadé que M. Labourasse, auteur consciencieux et exact de plus d'une notice biographique, trouvera un biographe digne de lui. Notons seulement parmi ses écrits sa première contribution à nos Mémoires (1872) : *Une visite aux ruines de Grand (Vosges)* et son dernier travail, son œuvre préférée, dont il nous pressait, il y a quelques mois, de hâter la publication, comme s'il eût prévu sa fin prochaine. Les *Anciens Us, Coutumes, Légendes, Superstitions, Préjugés etc. du département de la Meuse* ouvrent le premier volume de notre quatrième série (1902).

M. Labourasse parlait d'autant mieux du passé qu'il était lui-même un homme de l'ancien temps, et représentait parmi nous le type devenu rare du *Magister* — ce mot pris dans son sens le plus respectueux — très digne, très droit, très convaincu. Soit comme instituteur, et plus tard comme inspecteur primaire, soit comme administrateur d'importantes exploitations agricoles dans l'Aube, soit enfin dans sa retraite à Troyon, il a laissé partout des traces de son activité. Nous aimons à enre-

gistrer le témoignage que rend à ses dernières années M. l'abbé Longeaux dans une édifiante notice extraite de la *Semaine religieuse* des 15 et 22 août derniers :

« C'est à lui que les familles avaient recours pour une multitude de renseignements pratiques; l'étendue de ses connaissances et de ses relations avec les administrations du dehors le mettait à même de rendre bien des services. Il faisait autorité partout : chez lui, où l'accueil était toujours sympathique et bienveillant; à l'église par son exactitude à tous les offices et son attitude recueillie; au conseil municipal dont il avait consenti bien difficilement à devenir l'élu; au conseil de fabrique, qui le nomma son président... sa simple rencontre dans les rues faisait impression; c'était l'homme notable, érudit, bienfaisant, qui passait... »

Notre regretté confrère était officier de l'Instruction Publique depuis 1896. La Société des lettres fut heureuse de lui décerner à plusieurs reprises les récompenses les plus élevées de ses concours. Le 21 juin dernier la Société nationale d'encouragement au bien lui faisait remettre sa médaille d'or avec cette mention : « *Pour toute une longue vie de labeur consacrée à l'enseignement.* » Jamais inscription ne fut aussi véridique.

H. D.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

? 25. — Quels renseignements pourrait-on avoir sur le peintre Humbert qui vivait a Bar-le-Duc en 1787? (ne pas confondre avec le sculpteur bien connu du même nom). Les portraits qu'il a signés dénotent un talent supérieur à celui d'Yard, qui avait surtout le mérite, très appréciable d'ailleurs, de saisir la ressemblance de ses modèles.

? 26. — Où se procurer des données *exactes* sur le costume masculin et féminin dans le Barrois depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution, et sur les particularités caractéristiques qui le distinguaient, dans les villes et dans les campagnes? Une étude sur ce sujet a-t elle été faite pour notre région, comme cela a eu lieu dans d'autres provinces?

? 27. — Quel est le dernier mot de la science archéologique sur les *rouelles* de bronze qui se trouvent en abondance à Nasium? Etait-ce une monnaie, un ex-voto, un ornement de toilette?

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 11 NOVEMBRE 1903

**La Société se réunira** *le mercredi, 4 Novembre 1903,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° Edm. des Robert : Le sceau du tabellionnage de La Marche en 1464;

2° A. Lesort : Les ecclésiastiques lorrains émigrés en Russie;

3° Communications diverses.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 2 Septembre 1903.**

*Présidence de* M. W. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Barrois, J. Baudot, Brocard, Dannreuther, Domangé, Konarski, Al. Laurent, Lesort, Paul Marichal, Vinchon.

Après la lecture du procès-verbal, M. le président souhaite la bienvenue à deux de nos correspondants, MM. Paul Marichal et Vinchon, présents pour la première fois à nos réunions. Il exprime également la satisfaction que la Société a éprouvée

en apprenant que notre confrère, M. Robinet de Cléry vient d'être nommé, par S. M. l'Empereur de Russie, commandeur de son ordre de Saint-Stanislas.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* F. Houzelle : De Margut à Thonne-le-Thil. Montmédy, in-8°, 1903. — C. Chévelle : Vente à Saint-Mihiel de la cave du commandeur de Marbotte....., in-8°, 1903. — Laurent : Rapport au conseil général sur le service sanitaire des animaux, in-8°, 1903.

Envois du ministère : Bulletin (n° 24), du Comité des Soc. des Beaux-Arts. — Bull. du Comité des Travaux Hist. (section des Sc. Econom. et soc.), 1902.

Envois des sociétés correspondantes : Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, t. XXXIV, 1903. — Bull. de la Soc. des Sc. Hist. et Nat. de l'Yonne, 56e vol., 1902. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 2e ann. 1903. — Soc. Agric. des Pyrénées-Or., 44e vol. 1903. — Bull. des Soc. Artist. de l'Est, septembre 1903. — Revue d'Ardenne et d'Arg., 10e année, nos 9 et 10. — L'Art Sacré, n° 3. — Notes d'Art et d'Archéol., août 1903. — Bull. de la Soc. impér. des Naturalistes de Moscou, 1902, n° 3, et 1903, n° 1. — Magasin Pittoresque, août-sept. 1903. — Université de Californie : Publications, 1902-1903. — Revue de Saintonge et d'Aunis, vol. XXIII, 5e livr.

Lectures et communications : Sous ce titre : *Les Premières années de la Révolution à Montmédy*, M. Alfred Pierrot a réuni des notes abondantes et des documents contemporains qu'il a fort intelligemment mis en œuvre, et qui forment un tableau des plus attachants de la vie singulièrement mouvementée de ce pays de frontières dans les dernières années du XVIIIe siècle. Dans la première partie de son travail, l'auteur passe en revue la vie militaire à Montmédy, pendant les derniers jours de l'ancien régime, les camps d'instruction de Stenay, le prince de Lambesc, à Dun, les inscriptions patriotiques en 1789, etc. Le manuscrit que M. Pierrot veut bien laisser quelque temps à notre disposition fournira plus d'une lecture attrayante et instructive.

M. Laurent, qui avait été empêché de le faire dans la précédente séance, narre les péripéties du voyage peu banal qu'il a accompli le 14 juillet dernier, dans le ballon *le Tricolore*, de Bar-le-Duc à Salmagne. Il n'avait peut-être été donné à personne avant lui de contempler de si haut et d'un seul coup d'œil notre pays barrois. Notre confrère retrace avec beaucoup d'humour cette expédition aérienne dont on trouvera plus loin un compte rendu accompagné d'une carte spéciale.

Après la lecture des rapports, et conformément à leurs conclusions, MM. le baron de Finfe-Saint-Pierremont, Doley, président du Tribunal civil et Simonnet, avocat, sont élus membres de la Société.

Avant de lever la séance, M. le Président tient à informer la Société d'un événement dont se réjouiront tous les travailleurs de la région : le retour aux Archives départementales, à Bar-le-Duc, des Archives judiciaires de Saint-Mihiel. Quelque importance qu'aient eue pour obtenir ce résultat les dispositions favorables des autorités compétentes, c'est à notre zélé confrère, M. Lesort, archiviste départemental qu'on est redevable, en première ligne, de cette mesure vainement réclamée par les chercheurs depuis de longues années. M. le Président en exprime au nom de la Société ses plus chaleureuses félicitations à M. Lesort, et lui demande, pour le Bulletin, une note indiquant les circonstances de ce déplacement et les principaux éléments du fonds dont il a obtenu la restitution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*. H. Dannreuther.

---

## VARIÉTÉS GÉOGRAPHIQUES

### Carte de l'ascension aéronautique du 14 juillet 1903.

(de Bar-le-Duc à Salmagne).

Nous donnons ci-inclus (p. CXVIII et CXIX) le croquis de l'ascension aéronautique du 14 juillet 1903, à Bar-le-Duc par M. Fougeroux, aéronaute, propriétaire de l'aérostat « le Tricolore»,

en compagnie de M. Laurent, qui nous en a raconté les détails dans la séance du 2 septembre.

Le présent croquis est le résumé du journal de bord, et des observations recueillies au cours de cette ascension, la quatrième que M. Laurent ait exécutée dans des circonstances tout à fait analogues.

La courbe des altitudes est la projection verticale ou la perspective de la route de l'aérostat pour un observateur installé dans le méridien, puis se déplaçant de manière à suivre les diverses positions du ballon. Ce croquis correspond donc aussi exactement que possible à la réalité physique. C'est ce qui nous a déterminé à adopter ce mode de représentation de préférence à un développement du cylindre vertical projetant de la trajectoire.

Les altitudes sont ici représentées à la même échelle que le plan. Ordinairement on les amplifie, mais nous désirions les figurer sur la même feuille.

Le croquis primitif établi sur la carte au 1/80,000$^{e}$ a été un peu réduit par la photographie pour mieux s'adapter au format du Bulletin. L'échelle s'est donc modifiée, et un millimètre qui correspondait primitivement à 80 mètres, en représente 89, soit plus simplement 90, approximation suffisante pour la lecture de la nouvelle carte.

***

Nous pensons que le lecteur, simplement renseigné sur le but de cette carte, prendra plaisir à l'extrait suivant du récit des impressions aéronautiques de M. Laurent.

« Il était exactement 5 h. 10 quand nous quittâmes doucement notre première direction au-dessus de Montplonne, à 1.800 mètres, montant toujours, mais très lentement, contournant les plaines au-dessus des fermes de Vadinseaux et de Beauregard, puis traversant la vallée au-dessus de Longeville, où nous atteignons 3,000 mètres.

Cette fois, il ne nous restait plus que 40 kilos de lest environ et nous voulions continuer notre voyage, mais la brise était trop faible pour nous permettre d'aller loin.

Nous continuâmes néanmoins à nous diriger doucement, sans se-

cousse, sur Resson, au-dessus de Naives, traversant la forêt de Sainte-Geneviève, pour arriver entre Érize-St-Dizier et Géry et gagner les bois de Salmagne et de Triconville.

Nous avions descendu légèrement sans nous en apercevoir, notre attention s'étant portée sur le beau panorama qui se déroulait sous nos yeux.

Avec une lunette marine je pouvais admirer la campagne jusqu'à Verdun, Saint Mihiel, Commercy, Joinville, Vitry, soit une circonférence de plus de cent kilomètres de diamètre.

Les nombreux villages qui se présentaient alors à nous ressemblaient à de véritables petits nids, reliés entre eux et donnant l'illusion d'une immense toile d'araignée, au milieu de laquelle serpentaient un grand nombre de filaments argentés ou cuivrés dessinant autant de cours d'eau et de routes, avec, dans l'intervalle, de nombreuses masses sombres, noires, vert foncé ou vert clair, rouge foncé ou rouge clair, jaune, représentant des forêts, des collines boisées ou en friches, des vallées, terres ou prairies ».

---

# DOCUMENTS

## Julien le Maire, sculpteur, peintre et graveur barrisien

(XVI^e siècle).

---

Dans les comptes de la maison de Couvonges, aux titres de Stainville, figure une somme de 118 ^# barrois payée en 1578 à *maistre Jullian imaigier pour ce quil a fait en la chapp^e ou gist et a esté mis Mad^e douarrier*. D'après cet intitulé, M. de la Gabbe supposait que « ce Jullian était l'un de ces sculpteurs étrangers qui donnèrent au Bar-le-Duc du seizième siècle un aspect délicieux » (1).

Nous croyons plutôt qu'il s'agit ici de *Julien le Maire*, célèbre artiste originaire de Bar-le-Duc, dont le nom vient s'ajouter à ceux que M. Maxe-Werly a déjà fait connaître dans ses *Notes et documents sur l'Histoire de l'Art et des Artistes dans le Barrois* (1900).

Le Maire dénommé aussi *Maire* dans deux titres de 1600 et

(1) Note msc. de M. de la Gabbe.

4000 Mètres
Altitudes
3000
2000
1000
0
4h50
4h30 Départ
5h10
5h25

6h
6h15
6h30. Arrivée
Lavallée
St Dizier
Salmagne
Rte de Salmagne
Nançois le Petit

1612, était non seulement un sculpteur habile, mais un peintre de valeur puisque, en 1580, le receveur g^al des finances Bourgeois lui paie sa pension de peintre du duc Charles III (1). Dès cette année 1580 il avait quitté l'imagerie sur pierre pour celle sur métal et son talent lui valut d'être nommé graveur en la monnaie de Nancy « à cause de l'expérience qu'il avoit en la graverie et de la vieillesse et caducité de Jean le Poivre (2) ». Les documents sur le Maire fixé à Nancy abondent aux archives de Lorraine (3), mais nous ignorions jusqu'à présent que son talent se fût formé à Bar-le-Duc, sa ville natale.

Quelle chapelle de la famille de Stainville travailla-t-il à décorer en 1577 et 1578? Le trésorier la désigne seulement comme celle « où gist et a esté mis Mad^e douarrier ». Si je ne me trompe, il est question ici de Anne de Hangest de Genlis, veuve d'Erard du Chatelet et, depuis le printemps de 1566, de Louis de Stainville-Couvonge « dès son jeune aage nostre escuïer descurie ». Le 18 7^bre 1566 (4) elle est dite « douarière de Quevonges » dans un acte de confirmation de l'acquisition par elle de la seigneurie de Robert-Espagne. Le 1^er juillet 1569 (5) Anne de Hangest « douairière de Quevonge » reçoit 600^f de rente sur la recette générale du Barrois. Elle mourut dans l'hiver de 1576-1577 puisque, dès le 30 mai 1577, ses trois enfants Charles, Robert et Joachim firent à Bar-le-Duc, devant Philippe Merlin, lieutenant g^al au baillage, le partage de la succession de leur mère (6).

Si nous savions où fut inhumée Anne de Hangest, nous pourrions désigner à coup sûr dans quelle chapelle Julien le Maire exerça son talent d'imagier et probablement aussi de peintre. Les Couvonges n'avaient pas accès après leur mort dans la chapelle de Stainville fondée en 1524 dans la localité de ce nom

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1187.
(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1261 et B. 10410.
(3) Il mourut en 1607.
(4) Lett. Patentes, 1566, fol. 176.
(5) Lett. Patentes, 1569, fol. 93.
(6) Archives N^ales Q^1 741.

par leurs aînés (1). Il est douteux que la chapelle castrale de Couvonges ait contenu des mausolées avant le milieu du dix-septième siècle. Jusqu'à ce que la découverte de documents nouveaux dans les archives du Barrois permette de fixer la question, on peut supposer avec grande apparence de vérité que la chapelle dont il s'agit est la belle chapelle close dite de Stainville que l'on voit encore dans l'ancienne collégiale Saint-Pierre de Bar-le-Duc (2) et qui avait été fondée en 1354 par testament de Louis de Stainville, sénéchal de Barrois, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié.

F. De Bacourt.

## CHRONIQUE

*** La *Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse* met en souscription (3 fr. 25, à l'imprimerie Pierrot, à Montmédy) une étude de M. Robinet de Cléry intitulée : **A travers l'Histoire de Dun.**

« M. Robinet de Cléry s'est attaché à retracer l'histoire militaire de Dun ; il raconte avec une émouvante précision les jours troublés du Moyen âge, les invasions étrangères, les guerres civiles et religieuses qui ont décimé le pays de Dun et les régions voisines jusqu'au XVII^e^ siècle ; au cours de ses notes, il retrace également l'histoire monumentale de Dun, faisant revivre avec l'affection communicative d'un fils aimant la vie du vieux Dun, son passé de fastes et de dolences.

« Ce travail formera un fort volume, comprenant plusieurs plans et gravures intéressant l'histoire et la discussion de diverses légendes auxquelles l'histoire de Dun a donné naissance. »

*** Notre confrère et vice-président, M. F. de Bacourt a publié un *Journal de voyage* rédigé en 1677 par Antoine Morel,

(1) Lett. Pat. 21 mars 1524, fol. 128.

(2) Elle renferme des pierres tombales qui ont été retournées dans le cours du XVIII^e^ siècle.

fils du prévôt de Bar-le-Duc du même nom. Le jeune voyageur n'avait que dix-sept ans, et bien qu'il fût déjà docteur en droit de l'Université de Pont-à-Mousson, son style et ses observations sont d'un écolier appliqué qui voyage par obéissance et prend des notes pour rendre compte à « M. son très honoré Père ». Les provinces qu'il parcourt, en cette excursion d'un mois, avec deux jeunes cousins et leur précepteur, sont la Normandie, la Picardie et la Champagne. M. de Bacourt a enrichi cette relation quelque peu enfantine de notes biographiques et historiques où nous trouvons l'exactitude et la sûreté dont il est coutumier et qui nous font bien augurer de la Notice, en préparation, que notre confrère consacrera prochainement au fameux prévôt de Bar.

H. D.

---

## La chapelle de Stainville à Bar pendant la Révolution.

Dans l'article consacré à Julien le Maire, peintre et sculpteur barrisien, nous avons cité la chapelle de Stainville en la Collégiale de Saint-Pierre de Bar. Voici ce qu'en dit un ecclésiastique du dix-huitième siècle, l'abbé de la Porte, dans son *Voyageur français* (1). « On y voit dans une chapelle des tombes assez curieuses dont les figures et les épitaphes sont gothiques mais assez bien exécutées. On prétend que les figures représentent quelques seigneurs de la maison de Stainville à présent éteinte ».

Les mausolées et les ornements de la chapelle de Stainville furent en grande partie détruits en 1792. Les 18 et 21 septembre de cette année, la municipalité de Bar-sur-Ornain, à l'instigation des Amis de la Constitution ordonna l'enlèvement de tous les insignes de féodalité qui se voyaient encore dans l'é-

(1) T. 38, p. 144.

glise Saint-Pierre. Chargé d'exécuter cet ordre, le citoyen Pernet s'y appliqua avec la dernière rigueur. Aidé de deux acolytes, il tailla les trophées et blasons sculptés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, brisa les épitaphes et les statues, à la réserve de quelques-unes qu'il mit en un coin, et fit place nette « en vingt-cinq endroits différents ». Le curé constitutionnel, Jean-François Bardot, qui plus tard s'amenda et mourut curé de Vains, en 1816, aidait Pernet dans son œuvre de dévastation ; il lui fit même exécuter divers travaux de modification qui ne furent pas du goût de la municipalité laquelle refusa de payer les frais (2).

Dans une note restée manuscrite, M. Oudet, conservateur du musée, relate que « lors des fouilles faites dans l'église en 1854 « on rencontra des débris de statues mains jointes et priantes, « restes de la statue couchée d'*une noble dame de la maison de* « *Stainville*. Après avoir examiné attentivement tous les débris « de statues amoncelées dans un des coins de l'ancienne crypte, « et tenté de les reconstituer, je n'en ai retenu qu'un fragment « provenant d'un vêtement dans les plis duquel se lit tracé à la « pointe l'inscription :

NE HUSSON

(1) 590 ».

Que sont devenus depuis cinquante ans de paix intérieure, ces précieux débris? Mais que sont devenus tant d'autres monuments échappés aux iconoclastes du dix-huitième siècle et dont le même M. Oudet avait constaté l'existence, la tombe en marbre à figure couchée de l'évêque Pseaume, les deux belles pierres tumulaires de l'église d'Ornes, le charmant saillon Renaissance de l'église de Fains, le vieux mausolée Le Paige à Ligny, les curieuses statues de S[t] Barthélemy à Morley, de S[t] Gengoult à Longeaux, de S[t] Abdon à Méligny, la croix processionnelle de Bonzée et tant d'autres reliques du passé, petites ou grandes, négligées par nos contemporains et dont la description aurait atténué dans une certaine mesure les regrets que cause leur disparition.

F. DE B.

(1) Décision du 29 janvier 1793.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

R 25. — Le sculpteur et le peintre Humbert doivent être une seule et même personne, Louis Humbert né à Bar-le-Duc en 1715, auteur du bas-relief représentant l'Assomption de la Sainte Vierge au-dessus du portail de l'église Notre-Dame de cette ville. Il existe encore dans des collections particulières de remarquables dessins de sa main. Louis Humbert avait un cousin germain, Gaspard Humbert, aussi sculpteur, né à Toul en 1700.

? 28. — On a posé, cette année (1903), au Collège de Saint-Mihiel deux plaques commémoratives de la fondation de cet établissement, avec les inscriptions suivantes :

*Collège de Saint-Mihiel.* — Fondé par délibération du conseil municipal du 15 pluviôse an XI de la République française, organisé par délibération du 23 prairial an XI, installé dans les bâtiments actuels le 1er messidor an XI, autorisé par décision consulaire du 21 fructidor an XI.

*Principaux* : 1803, Baudot ; 1810, Goffard; 1811, Feulat; 1812, Laborie; 1815, Benoist ; 1816, d'Ambly ; 1830, Lamour; 1834, Duporcq; 1858, Dermier; 1861, Brunet ; 1874, Chevallier; 1877, Millot; 1882, Gallot ; 1897, Rauch; 1900, Désarnautz.

Ne pourrait-on pas, — sans remonter à Smaragde et aux Bénédictins primitifs — donner un acte de naissance plus vénérable au Collège saintmihiélois? Il nous semble qu'une troisième plaque, mentionnant ce qui a été fait sous l'Ancien Régime pour l'instruction *secondaire* à Saint-Mihiel, serait tout indiquée. Quelqu'un de nos lecteurs voudrait-il en rédiger le texte, dans un style — cela va sans dire — non moins lapidaire que celui des deux marbres inaugurés récemment?

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 12 DÉCEMBRE 1903

**La Société se réunira** *le mercredi, 2 Décembre 1903,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. H. Brocard. — Présentation et résumé de la correspondance du P. François Lamy, bénédictin, et du physicien lyonnais Louis de Puget. Nouvelles contributions à l'histoire scientifique de Louis Joblot ;

2° M. F. de Bacourt. — Une comédie en patois du Barrois, jouée en 1778 ;

3° M. A. Lesort. — Rapport sur la candidature de M. J. Guillaume, présenté par MM. Brocard et Dannreuther ;

4° Rapport du secrétaire sur les travaux de la Société en 1903 ;

5° **Elections pour le renouvellement du Bureau et de la Commission de publication.**

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 7 Octobre 1903.**

*Présidence de* M. Renauld, *vice-président.*

Sont présents : MM. Barrois, Brocard, Chevalier, Comte, Dannreuther, Joyeux, Laurent, Lesort, Martin, Renauld, Royer.

CORRESPONDANCE : Lettre de remerciement de M. de FINFE, pour son admission comme membre titulaire.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* C^te^ J. BEAUPRÉ. Répertoire Archéol. pour le Départ. de M.-et-Moselle, in-12, 1897. — *Id.* Les Études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1902, et Aperçu général sur les époques Gallo-Rom. et Méroving. en M.-et-Moselle, in-8°, 1902. — *Id.* Observations sur les sépultures sous tumulus de la Lorraine, in-8°, 1902. — *Id.* Les résultats de l'Excursion de St-Mihiel, in-8°, 1901. — *Id.* Note sur un établiss. Gallo-Romain, à Einvaux, in-8°, 1900. — *Id.* Compte rendu des fouilles de Serres, in-8°, 1902. — *Id.* L'emploi des roches cristallines aux temps préh., in-8°, 1900. — *Id.* Note sur le Rud-Mont, in-8°, 1901. — *Id.* Note sur une sépulture barbare à Rogéville, in-8°, 1900. — *Id.* Le D^r^ Bleicher [nécrologie, bibliographie], in-8°, 1901. — BLEICHER et BEAUPRÉ. Guide pour les recherches archéol. dans l'Est de la France, in-12, 1896. — E. BIGUET. Damvillers et la Baronnie de Mureau, in-8°, Montmédy, 1903.

ENVOI DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES : Soc. de Géogr. de l'Est, 3^e^ trim., 1903. — Bull. de la Soc. Lorr. de Photogr., in-8°, 1903. — *Spelunca*, t. V, n° 33. — Bull. des Soc. Artist. de l'Est, oct. 1903. — Revue d'Ardenne et d'Argonne, n^os^ 11 et 12, 1903. — *Ons Hémécht*, n^os^ 9 et 10, 1903. — Notes d'Art, n° 9, 1903. — Trierisches Archiv, 1903. — Magasin Pittoresque, sept. 1903. — Annales de l'Est, n° 4, 1903. — Rev. de l'Hist. des Religions, juill.-août, 1903.

LECTURES ET COMMUNICATIONS : M. LÉON GERMAIN résume en quelques pages les recherches auxquelles a donné lieu, depuis trois ans la *Dalle funéraire de Saulmory* (Meuse). Il s'est récemment transporté dans l'église de cette commune et après un examen attentif de ce monument malheureusement mutilé, il croit pouvoir lire ainsi l'inscription controversée : *ci gist gillette de dugnei qui servoit à m*(a)*dame*..... (d)*ame de dun qui morut le prmier ior de mars m ccc&xii*. Ce serait, non la dame de Dun, qui à cette époque était Marie de Bar, femme de Go-

bert d'Apremont, mais une femme, à son service, appartenant peut-être à la famille noble de Dugny, sur laquelle M. Germain donne quelques renseignements d'après les inventaires d'archives.

M. Lesort a extrait de quelques *Procès-verbaux des tourneurs ou inspecteurs des Fermes générales* pour les Directions de Champagne et de Barrois (années 1718-1743), procès-verbaux conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de Rouen, les détails intéressant l'histoire du commerce dans le Barrois : on y voit que la ville de Bar était un centre assez actif de négoce, principalement pour les vins et les tissus, mais que, placée sur la frontière de France, elle était aussi le siège de vastes entreprises de fraude; l'industrie ruinée par les guerres du XVII^e^ siècle, commençait à peine à se relever; les pays avec lesquels les relations commerciales étaient le plus actives étaient la Lorraine proprement dite, la Hollande et le pays de Liège : notre confrère explique ainsi la venue à Bar de la famille Exelmans, originaire des environs de Liège.

M. Martin présente à la Société et met à la disposition de ses confrères la thèse de doctorat ès-sciences de Madame Curie. Il complète à ce sujet les explications données dans une séance antérieure sur les récentes découvertes qui ont fait connaître les propriétés des corps radio-actifs.

M. Lesort communique quelques détails sur les *Chartes du Clermontois* qu'il se propose de publier dans le prochain volume (t. II, 4^e^ série, 1903) de nos Mémoires, et fait espérer que ce travail, déjà très avancé, pourra être mis sous presse vers la fin de l'année courante.

Les candidatures de MM. le comte Jules Beaupré, Adolphe Moreau et le colonel de Morlaincourt, en qualité de membres correspondants sont mises aux voix et adoptées conformément aux conclusions des rapporteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

# DOCUMENTS

## Dessin original du sceau du tabellionage de la Marche.

Les dessins originaux d'après lesquels des sceaux ont été exécutés sont fort rares surtout quand ils se trouvent sur le document, émané de la chancellerie, qui ordonne la confection dudit sceau. Le seul exemplaire que nous connaissions dans nos contrées intéresse le Barrois (1).

A vrai dire, le document a été publié déjà dans les *Documents de l'Histoire des Vosges* (année 1884, p. 88 et 89) mais la transcription en est fautive et nous la rétablissons ici, conforme au texte. En outre, le dessin du sceau qui se trouve sur cette charte est inédit ; c'est d'ailleurs uniquement à son sujet que nous publions cette note.

René *par la grâce de Dieu Roy de Ierusalem de Sicile d'Arragon de l'Isle de Sicile Valence Maillorques Sardaigne et Corseigne duc d'Anjou de Bar, conte de Barcelonne de Prouvence de Forcalquier de Pimont, etc., A tous ceulx qui ces presenles lettres verront salut. Comme par les guerres divisions qui en l'esté derrenier ont eu cours en nostre dit duchié de Bar nostre ville de la Marche en nostre bailliaige du Bassigny et les biens des habitans d'icelle aient esté pillez et emportez dehors par les Bourguignons et entre autres choses le seel ordonné pour le tabellionnaige dudit lieu a esté prins et perdu par quoy les lettres qui se passent soubz ledit tabellionaige ne se peuvent despeschier par faulte de seel Savoir faisons que nous voulans et desirans à ce pourveoir avons ordonné faire ung seel pour doresnavant sceller les lettres dudit tabellionnaige ainsi et selon la forme qu'il est painct en la marge de cestes qui est des armes de nostre dit duchié de Bar, onquel seel avons fait mectre une fleur de lys en lieu d'une des croys croisettées entre le dos de deux barbeaux pour differance dudit seel perdu. A celle fin que decelui ne se puisse faire sans aucune fraude et abuz. Si donnons en mandement par ces dites presentes a Noz prevost, clerc juré*

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 752, n° 86.

*et autres noz justiciers et officiers de ladite Marche presens et avenir ou à leurs lieutenans et chacun d'eulx si comme à lui appartiendra que doresnavant ilz seellent ou facent seèller dudit seel ainsi par nous presentement ordonné comme dit est, toutes lettres contraiz qui seront passées soubz ledit tabellionnaige et que icelles lettres que pour l'avenir seront seelées du seel dessus-dit ainsi presentement par nous ordonné que dit est ils facent escrire et enregistrér en ung registre appart affin que aucun abuz ne se puisse commectre de l'autre car tel est nostre bon plaisir. En tesmoingz de ce nous avons fait mectre nostre seel à ces dites presentes. Donné en nostre cité de Masseille le XVI*[eme] *jour dé février l'an de grace mil quatre cens soixante et quatre de l'incarnation nostre seigneur.* RENÉ.

Par le Roy le Vichancelier et autres presens : N. MERLIN.

Le sceau du duc est appendu au bas de l'acte, en cire vierge sur double queue de parchemin.

La signature du roi René est à gauche, et au milieu tirant cependant un peu vers la droite se trouve le dessin dont nous donnons ici l'exacte reproduction :

Malgré nos recherches minutieuses aux archives de Meurthe-et-Moselle nous n'avons pu trouver jusqu'à présent aucun exemplaire de l'ancien sceau dont la matrice aurait disparu lors du

pillage de la Marche par les Bourguignons. Nous ne connaissons que le sceau de la Prévôté déjà employé en 1377 que nous avons retrouvé appendu à une charte de 1466, c'est-à-dire de deux ans postérieure à celle que nous venons de donner *in extenso*. Cela nous prouve qu'à La Marche le sceau du tabellionage était bien distinct de celui de la Prévôté, ce qui n'existait pas toujours car souvent c'est le sceau de la prévôté qui est donné comme celui du tabellionage, surtout quand le prévôt cumulait sa charge avec celle du garde du scel du tabellionage de sa prévôté. Mais ces considérations nous entraîneraient trop loin. Contentons-nous d'avoir fait connaître un curieux dessin héraldique émané de la chancellerie du roi René alors dans sa bonne ville de Marseille. L'intérêt qu'il présente est encore augmenté par l'adjonction d'une fleur de lys aux armoiries du duché de Bar. Ce fait n'était pas, d'ailleurs, sans précédent car nous avons déjà rencontré une modification de ce genre plus d'un siècle auparavant. Nous consacrerons plus tard un article à cette intéressante question.

Edm. des Robert.

---

# NOTES

## sur les arts et métiers dans l'ancien Barrois (1).

Tableau du maximum des salaires gages et journées de travail des manouvriers de la commune de Futeau et Bellefontaine et dépendances taxé par les officiers municipaux et notables composant le Conseil général de la commune dudit Futeau au plus haut prix respectif des salaires gages et journée de travaille en exécution de la loi du *29 7bre dernier*, jusqu'au mois de septembre prochaïn, au même taux qu'en 1790 auquel il sera ajouté la moitié du prix en sus. En conséquence, nous avons dressé le présent tableau ainsi que suit, séance publique *du 11e jour de Messidor l'an 2e*.

(1) Voir *Bull.* 1902, pages LVIII et XC.

Les hommes manœuvres taxés à trente sols par jour.

Les femmes manœuvres taxées à neuf sols et nourrie.

Les tailleurs d'habits taxé à dix-huit sols et nourris.

Les couturières taxées à neuf sols et nourries.

Les ouvriers de bois pertusiers pour les Verreries taxé à quinze sols par corde.

Les porteuses de bouteilles de Bellefontaine aux Islettes ($4^{km}6$) taxé quinze sols par cent.

Les porteuses de bouteilles de la Controllerie aux Islettes ($2^{km}5$) taxés à huit sols par cent.

Les faucheurs taxé à trois livres pour une fauchée de 80 verges (la verge = $0^{a},386$).

Les maîtres ouvriers en verrerie taxé à neuf livres.

Les apprentifs taxé à sept livres dix sols.

Les trancheurs taxé à trois livres quinze sols.

Les platisseurs cinquante-sept sols.

Les maîtres fondeurs quarante-cinq sols.

Les tisseurs trente sols.

Les voituriers pour charroyer les pertus, distance d'une lieu taxé à trente sols par corde.

Une voiture attelée de trois chevaux pour charroyer terre et savons, distance d'un cart de lieu taxé quarante-cinq sols.

A l'égard du labourage nous prendrons la taxe des commune voisine pour chaque roye et saison de labourage.

Fait et arrêté le jour et an susdit et avons signé avec notre secrétaire greffier.

Suivent les signatures.

(*Arch. comm. de Futeau : Reg. des délibérations de l'An II.* Communication de M. Rousseaux).

Mise a ban. — Cejourdhuy dimanche dernier jour de juilliet mil sept cens vingt neuf, par devant nous, Pierre Syméon maire en la justice de Heippes, les habitans et communauté dud^t^ lieu et estant assemblé au devant de l'Eglise paroissiale dud^t^ lieu à la sortie des vespres, ayant esté représenté par la plus grande partie desdits habitans quil estoit nécessaire de mettre un ban et prendre un jour pour comancer la moisson des bleds

froment du finage dudt heippe, et ce pour le profict de ladte communauté, lesquelles habitans ayant conféré et consulté ensemble, lesdits bleds froments ont esté criée à ban jusque a vendredy prochain avec deffense à toutes personnes den siller ny couper avant ledt temps sur peine de cinq frans damande et pareille somme dintérêt au profict de la dte communauté à la réserve d'un journée permis à chacun habitans qui en a à siller, pour nécessité que l'on en peut avoir, et ce du consentement de ladte communauté. Et au cas quil ayt des personnes assez osé que de vouloir rompre ledt ban et que den couper ny siller davantage que d'un journée seulement, nous avons choisy pour faire les reprises les personnes de Nicolas Guillaume, Nicolas Delabas le jeune garde juré du ban et finage dudt lieu de Claude Braux pitoyeur juré tous habitants dudt heippe, lesquelles comparans par devant nous, avons djceux pris et receu le serment au cas requis et ont signé, le tout fait en présence de ladte communauté, de quoy elle nous a requis acte et ont lesdits habitans signé avec nous nostre subtitud et greffier. (*Suivent les signatures*).

Cabaretiers. — Cejourdhuy 28 febvrier 1729, nous Pierre Symeon, maire en la justice de Heippes, sur les plaintes à nous faites par Me Claude Dumaire nostre substitut que les Cabaretiers du village dudit Heippes vendoit leurs vins trop cher et profitoit de la nécessité du publicq, nous pour mettre la police nous nous serions transporté les jours dhier 27e présent mois accompagné dudit Dumaire substitut de Claude Salmon nostre greffier et Cuny François sergent commis, au logis et domicil de Anthoine Othenin cabaretier, nous aurions ajusté ses mesures pour vendre cru, gouté ledit vin que nous luy avons taxé à cinq sols le pot et deffence à luy de le vendre à plus haut prix. Et de suite nous nous serions transporté au logis et domicil de Claude Maupoix aussy cabartier, nous avons goûté son vin que nous avons taxé à cinq sols le pot et luy fait deffense de le vendre à plus haut prix. Et de suite nous nous serions aussy transporté au logis de Nicolas Cailloux aussy cabartier nous avons goûté son vin et luy avons taxé à cinq sols

le pot et luy fait deffenses de le vendre à plus haut prix. Et delà nous nous serions transporté au logis et domicils de Estienne Syméon aussy cabaretier nous avons goûté son vin, et nous luy avons taxé à cinq sols le pot et luy avons fait deffense de le vendre à plus haut prix, de quoy nous en avons dressé le présent acte pour servir ce que de raison, que nous avons signé nous et nostre substitud et nostre greffier et sergent commis.

(*Suivent les signatures*).

Chatreurs. — Cejourdhuy 19 septembre 1731 sont comparus en ce greffe de la justice de Heippe Nicolas Félix et Joseph Vincent maistres châtreurs demeurans à Blevaincourt, lesquels nous ont présenté leurs ordres et adjudications de ce département de châtreurs. En conséquence de quoy ils font deffence à toutes personnes de châtrer ny faire châtrer aucuns animaux détaillés au tarif de l'ordonnance de S. A. R. du 16 mars dernier à peine de payer les amandes portées à ladite ordonnance, sinon leurs associés qui en auront des adjudications et lettres en bonnes et suffisantes formes signé de nos mains, et ont signé avec nous Pierre Symeon maire et Claude Salmon greffier en ladite justice. (signatures).

(*Extraits des Registres de la Justice de Heippes.* Communication de M. Priant, instituteur).

---

## CHRONIQUE

⁂ Les journaux régionaux ont inséré l'un après l'autre la communication ci-après :

**Stainville.** — Des ouvriers télégraphistes, en travaillant à la pose des poteaux téléphoniques de la ligne Stainville à Rupt-Haironville, ont mis à jour, près de l'église, sur la voie publique et à environ 1$^{m}$,50 du sol, cinq poteries anciennes disposées en cercle, et renfermant chacune quelques menues monnaies d'alliage, paraît-il, dont il est difficile, sinon impossible, de voir l'origine, vu l'usure du temps ;

cependant, sur l'une d'elles, on peut reconnaître un écusson avec armoiries, et, au revers un millésime, qui paraît être 1077 (*sic* !!) ou 1677.

« A côté de ces poteries, on a mis aussi à jour des ossements humains, ce qui permet de croire que l'on se trouve en présence d'un très ancien cimetière de l'endroit, ou de l'une de ces sépultures de seigneurs qui étaient autrefois nombreux dans la région. »

Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer des renseignements plus sérieux sur cette trouvaille, et nous nous permettons de demander à nos correspondants de vouloir bien, le cas échéant, s'intéresser aux découvertes qui pourraient être faites à leur portée et de nous mettre à même d'en rendre compte dans le *Bulletin*.

*** *La Société des Artistes décorateurs* nous fait part d'une initiative, très intéressante dont nous aimons à informer nos lecteurs, en plaçant sous leurs yeux la circulaire suivante que nous venons de recevoir :

« Dans le but de caractériser, aussi nettement que possible, ce qui survit encore chez le paysan d'inspirations originales, nous faisons appel au concours éclairé de tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent aux manifestations artistiques dans les campagnes.

« La Société recevra avec reconnaissance l'indication de meubles (petits de préférence) encore en usage dans la province, de forme caractéristique et d'origine authentique.

« Ces meubles, méthodiquement classés, permettront de réaliser la première Exposition d'Art Rustique, qui aura lieu au Petit Palais des Champs-Elysées, au mois de décembre, et formera une section de l'Exposition des Artistes Décorateurs.

« Nous ferons remarquer que ces inspirations, si humbles qu'elles paraissent, sont dans toute l'Europe l'objet de recherches passionnées, et sont devenues souvent l'origine d'un mouvement profond dans l'art décoratif.

« Nous sollicitons, Monsieur, votre précieuse collaboration et nous serions heureux si vous vouliez bien nous signaler les possesseurs (surtout parisiens) de meubles intéressants, disposés à les prêter pour cette manifestation, et au besoin nous en faire adresser une photographie si cela est possible. »

Nous recommandons cette Exposition, qui se spécialisera davantage comme *exposition de mobilier* à ceux de nos confrères qui seraient en mesure d'y participer. Ils voudront bien se mettre directement en rapport avec M. Gaston GRANDJEAN, architecte, 53, quai des Grands-Augustins, à Paris. Nous espérons que nos provinces barroises et lorraines y seront représentées par quelques-uns de ces vieux meubles originaux que les collectionneurs étrangers se disputent, et dont nous demandons vainement à nos Musées régionaux de réunir quelques spécimens pendant qu'il en est temps encore.

⁂ Le Rapport du jury international du groupe XVIII classe 117 *Armées de terre et de mer* (Paris 1903) par M. le Commandant J. Boulanger, contient l'information suivante qui a trait à un ouvrage de nos regrettés confrères, MM. Lallemend et Boinette :

p. 21. *Bibliographie.* — BOINETTE (Alfred), à Bar-le-Duc (Meuse).

A la fortification se rattache le nom de Jean Errard, appelé aussi *Errard de Bar-le-Duc* « premier ingénieur de très chrestien roy de France et de Navarre, Henri IV ».

Bien que son traité sur *la fortification démontrée et réduite en art* ait valu à Errard le surnom de *Père de la fortification*, il était pu connu jusqu'au jour où, après de patientes recherches dans les archives privées et publiques, MM. Lallemend et Boinette publièrent sa biographie, en même temps que l'analyse très complète de ses ouvrages.

C'est cette étude que M. Boinette avait exposée dans la classe 117. Le jury a pu se convaincre de l'intérêt qu'elle présente et du talent avec lequel ses auteurs, en rendant à Errard de Bar-le-Duc un hommage mérité, ont fait revivre cette curieuse figure de la fin du XVI^e^ siècle.

⁂ *La Société des Lettres*, sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, a adressé la série de ses publications à l'Exposition universelle de Saint-Louis (États-Unis).

⁂ *La Société d'Archéologie Lorraine* met en vente la Table alphabétique générale de ses publications (1849-1900). Ce travail considérable, entrepris par M. Charles Sadoul porte sur

117 volumes de *Bulletins*, *Mémoires*, *Documents* et *Journal*. Nous recommandons très vivement ce beau volume de 408 pages (7 fr. 50) qui sera l'un des instruments bibliographiques les plus sûrs et les plus commodes pour les études historiques lorraines. H. D.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

R 28. — (*Le Collège de St-Mihiel avant la Révolution*). Ancien collège de la ville dans la maison des chanoines réguliers près de l'église St-Étienne (1).

5 novembre 1727. Traité entre les Conseillers de l'Hôtel de Ville et les chanoines réguliers pour l'enseignement secondaire jusqu'à la 3e inclusivement.

11 novembre 1727. Approbation par le duc Léopold.

1790. Maintien du Collège pour quelque temps. — Suppression en 1791.

? 29. — M. L. Joubin, professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, désire organiser, dans le Laboratoire de Malacologie de cet Établissement une collection des *Coquilles de France*, avec toutes les variétés locales, formes jeunes et adultes, avec mentions de leur habitat, altitude, biologie, etc. Il désire entrer à cet effet en relations avec les membres de la Société qui auraient des échantillons ou des indications à lui donner à ce sujet. Lui écrire directement, 55, rue de Buffon, à Paris.

? 30. — Connaît-on des *Billets de confiance* émis par des Caisses patriotiques en 1792 dans des communes du département de la Meuse autres que celles de Bar-le-Duc, Clermont, Commercy, Étain, Saint-Mihiel, Stenay, Vaucouleurs, Verdun? Un de nos confrères voudrait acquérir des spécimens des dits billets.

(1) Voir Pouillé du Diocèse de Verdun, tome III, p. 351, 352; Dumont, *Hist. de St-Mihiel*, III, 72, 76; IV, 259 et suiv.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

# MÉMOIRES

# Une Vieille Maison

## Le Château de Bourlémont

Il y a quelque trente ans, je suivais pour la première fois la vallée de la haute Meuse lorsque, aux approches de Neufchâteau, mes yeux furent frappés par les tours d'un palais féodal dominant toute la contrée.

« Père, regarde donc! » m'écriai-je, dans ma curiosité émerveillée. — « Cela, » me répondit-il « c'est le château de Bourlémont; il renferme autant d'ouvertures qu'il y a de jours dans l'année ».

Les contes de Perrault me revinrent en mémoire, il

me sembla que, dans ce domaine, chaque fenêtre avait son jour consacré, et que le soleil s'y levait, chaque matin, sur une fête du « Prince charmant ».

Depuis, mes cheveux grisonnèrent, mais les années ne surent effacer ce souvenir, et, dès les premiers mois où je fus admis dans le cénacle des gens de lettres de Bar, comme l'on devisait sur l'excursion archéologique annuelle à faire, je proposai Bourlémont.

L'idée sourit, mais une objection se présentait : Bourlémont est une demeure particulière qu'il n'est point donné d'envahir comme le cloître d'une basilique.

Nous décidâmes de faire part de nos intentions au prince d'Hénin ; il nous confondit par une réponse où il invitait les membres de la Société qui voudraient bien honorer de leur visite sa « vieille maison », à lui faire le plaisir d'y venir déjeuner.

Désarmés dans toute velléité de cérémonie nous prîmes, le 24 septembre, le chemin qui nous conduisait sous la herse si galamment levée.

Ici, le narrateur se trouve fort en peine. Les comptes rendus des pèlerinages de la Société sont essentiellement des relations d'archéologue, d'annaliste et d'héraldiste. Or, dans ce triple domaine, les notions du conteur d'aujourd'hui sont tellement superficielles qu'elles lui imposent la réserve de Conrart.

Bah! notre excursion n'appartient pas seulement au culte du passé; le tableau de la nature et le charme de l'accueil ont, dans cette journée, une part qui autorise une diversion, et je fais nettement l'école buissonnière.

C'est par une agréable traversée de forêts, suivie

d'un circuit autour du plateau dont le château marque l'éperon, que l'on arrive à la halte de Frébécourt, au pied de Bourlémont.

A la descente du train, deux voitures nous attendaient

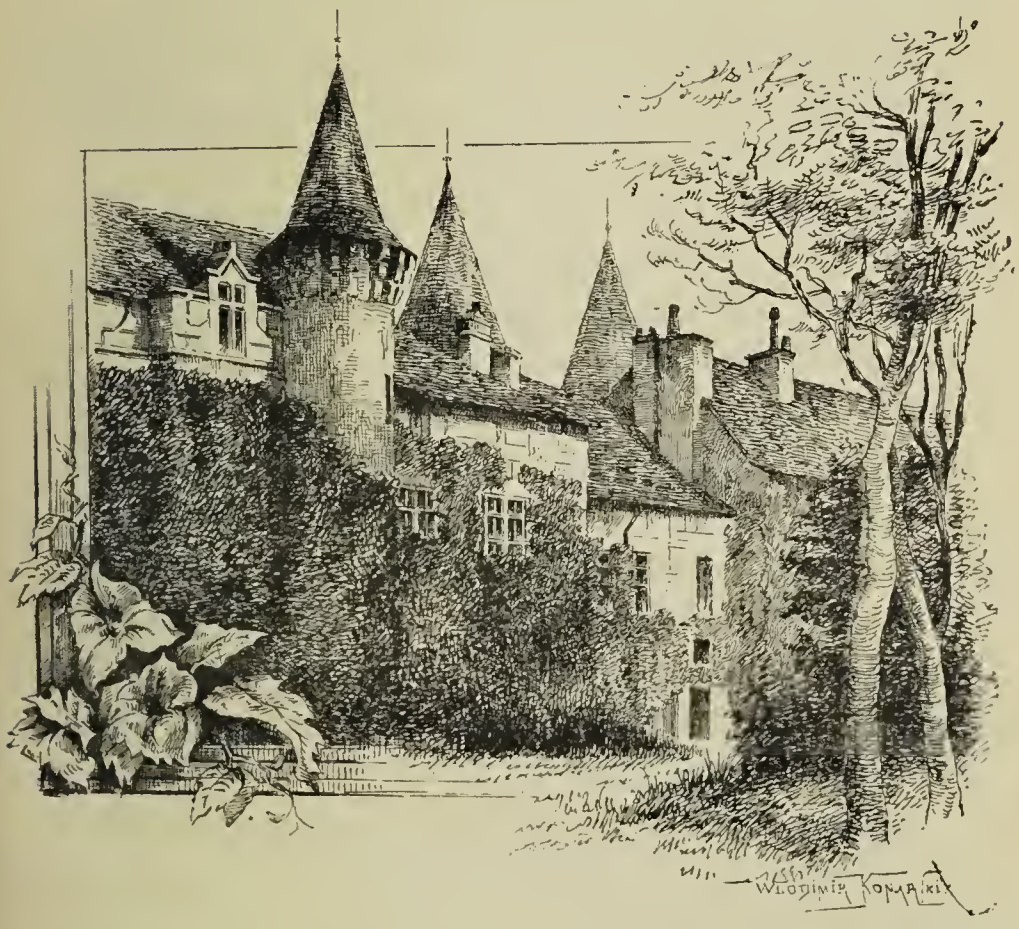


pour gravir les pelouses au travers desquelles serpente la route qui menait chez notre hôte.

A mesure que nous nous élevions, l'horizon s'élargissait sur la vallée de la Meuse et sur les coulées tributaires du Vair et de la Saonnelle : plateaux, forêts, prairies, rivières, villages, tout finit par s'offrir à perte de

vue à nos yeux éblouis, et cette première impression nous fit bien augurer de la journée.

A notre entrée dans la cour, l'aimable châtelain s'en vint à nous, et arrêta, sur nos lèvres le témoignage de nos remerciements, en nous réitérant les siens de voir sa « vieille maison » honorée de notre chevauchée.

Un passage rapide dans l'ancien oratoire et le grand salon donna à nos regards l'avant-goût d'un régal auquel succéda celui de la salle à manger.

Nous ne savons ce que Brillat-Savarin pensait du cadre où l'on doit pratiquer l'art de la table; mais de cette vaste salle où les faïences et les porcelaines rivalisaient avec les étains et l'argenterie des dressoirs, il se dégageait, avant tout service, une saveur particulière.

Et dussions-nous, par une digression gastronomique, manquer à toutes les règles des chroniques de la Société, nous ne pouvons nous empêcher de révéler qu'en voyant paraître le quartier de chevreau invisiblement sectionné qui nous fut servi, nous nous crûmes devant la toile célèbre où le roi d'Angleterre fait chevalier un rôt ainsi présenté.

Charmant et délicieux fut le déjeuner, et, non moins, le toast sympathique porté à notre Société par le maître de la « vieille maison ».

On passa au grand salon, et là, parmi les vapeurs du café et les aromes des liqueurs, nous eûmes tout loisir de contempler : boiseries, vitraux, tapisseries, cheminée, coffret, tableaux, joailleries, tout captivait les yeux même du plus simple écolier en matière d'art. C'est la loupe qu'il fallait pour juger des miniatures; et, de la fenêtre, c'est la longue-vue que réclamait,

sous le doux soleil d'automne, le panorama des soixante-quinze villages parmi lesquels la petite métropole de Neufchâteau dresse fièrement sur sa butte, la pointe du clocher de l'église Saint-Nicolas.

Et, comme pour nous transporter du Moyen âge à nos jours, un album d'épisodes de la guerre fatale vint nous dire que le preux dont nous goûtions l'hospitalité portait au côté un sabre toujours prêt à briller au soleil qui se lève de l'autre côté des Vosges.

Au dernier feuillet, « Si vous le voulez, Messieurs », dit-il, « nous allons parcourir le logis ». Et comme nos physionomies traduisaient, par avance, notre satisfaction, vite il la gourmanda de cette aimable boutade : « Vous n'échapperez pas au tour du propriétaire; vous « avalerez tout le bâtiment; tant pis si vous êtes mala- « des! »

« Nous avons de l'estomac, Prince! ».

Et nous entreprîmes notre incursion, des caves aux combles.

C'est la plume d'un Viollet-le-Duc qu'il faudrait pour décrire les galeries et salles que nous avons traversées.

Ici c'est une plaque armoriée à laquelle font face les plus précieuses potiches; dans cette belle salle ronde, ancien oratoire, ce sont des vitraux dont les siècles n'ont altéré ni la finesse ni le coloris; plus loin, entre les boiseries de cette petite salle basse, bonbonnière du Moyen âge, on se remémore irrévérencieusement les discrets entretiens de François I^er^ et de la belle Ferronnière!..... Et cet escalier où le lierre s'est frayé un passage au travers des antiques murailles, marquant

ainsi, par ses vigoureuses pousses, l'éternelle jeunesse de la « vieille maison » !

Que dire de la cuisine, aux larges voussures, avec sa cheminée monumentale aux attributs culinaires et à la formidable broche où pouvait rôtir tout entier le fauve tombé sous l'épieu !...

Nous remontons et nous voilà maintenant dans la grande galerie, devant l'arbre généalogique.

Et ces mots de s'échanger.

« O le bel ouvrage ! Il existe aussi, sans doute, un cartulaire de Bourlémont ? »

— « J'en ai les éléments, mais le cartulaire n'est pas fait ».

— « Quel dommage ! »

— « J'ai maintes fois songé à ce travail, mais que « voulez-vous, mes instants appartiennent d'abord à mes « concitoyens ; à la dernière consultation, ils ont refusé « de me rendre à la vie privée, et, en fait de cartulaire, « vous verrez, tout à l'heure, mon courrier quotidien. « J'espère bien, par exemple, à la fin de cette législature, « avoir droit à la retraite ».

Nous demeurâmes sceptiques.

Nous étions toujours devant l'arbre et, l'un de nous, grand amateur du passé et collectionneur de pièces de reîtres, de poursuivre le colloque :

— « Il est fâcheux qu'une aussi belle pièce ne soit « pas protégée ; rien ne serait plus simple que de la cou- « vrir d'un verre ».

— « Oui, mais la mise sous verre nécessite du carton, « et j'en crains le contact ».

— « Il n'y a rien à redouter ; voici comme vous procédez..... »

Et le fil de l'explication ayant finalement aiguillé l'entretien sur les dagues et haches d'armes, le maître

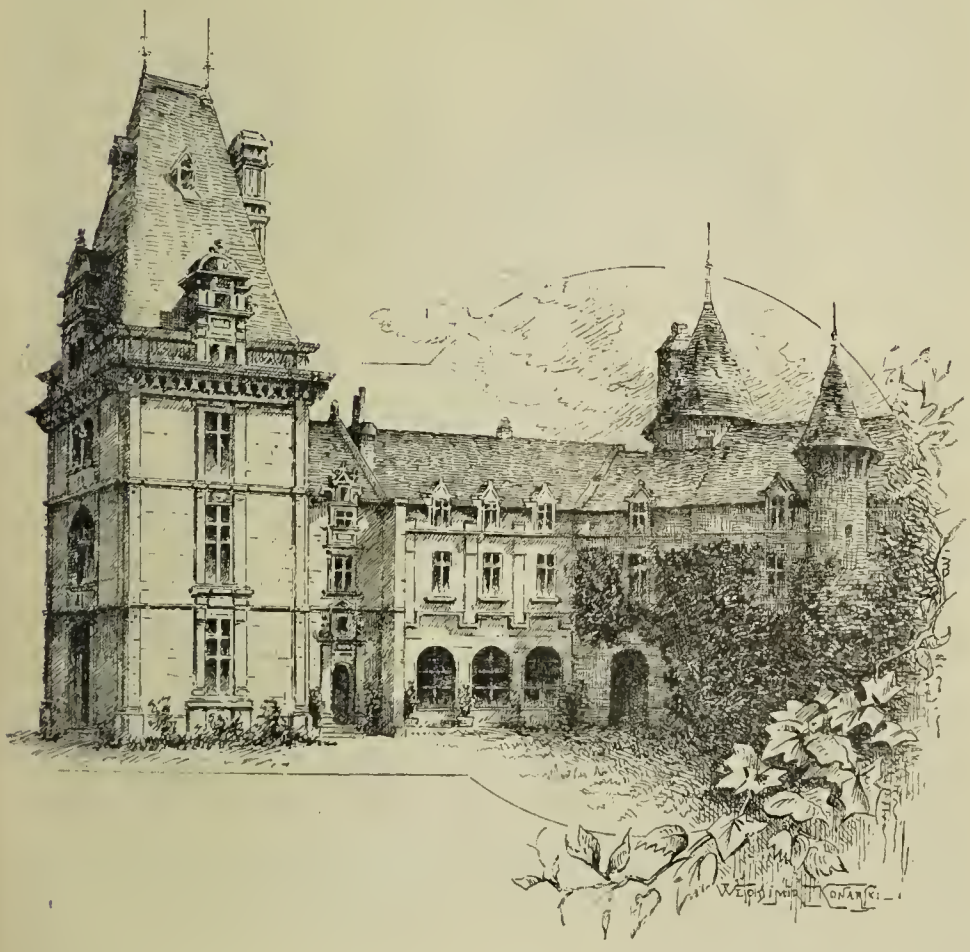

de Bourlémont voulut bien nous promettre d'honorer, à son tour, de sa visite, notre antique cité ducale, où il viendrait décrocher les rapières ciselées de son interlocuteur.

Nous avions admiré ; nous allions critiquer.

Bourlémont formait jadis, comme tous les châteaux-forts un quadrilatère entouré de fossés.

Nous observâmes que le respect des anciens âges en eût demandé la conservation intégrale.

Et notre hôte de répliquer :

« C'est fort bon, Messieurs, le culte irréductible du « passé ; mais, l'air, l'espace et la lumière sont très « mesurés, dans les cours intérieures. Que l'enceinte « des châteaux restaurés pour le seul amour de l'art au « Moyen âge demeure fermée, cela s'impose; mais, là « où l'on habite, l'archéologie doit faire des concessions. « Et voilà pourquoi fut abattu, il y a longtemps déjà, le « pan qui regarde le plateau ».

Pour un profane qui n'a pas la passion sacro-sainte de l'intégrité des vieilles pierres, le domaine avec ses riantes pelouses et ses parterres fleuris, dans l'encadrement lumineux des trois ailes conservées, a, certes, gagné à la suppression de la quatrième.

Et vous, amoureux de l'histoire, ne vous en reste-t-il d'assez belles pages, lorsque vous vous retournez vers le fond de cette cour, où une tour centrale émerge du lierre en élégante vedette; ne pouvez-vous suivre les âges passés, en promenant votre regard, des assises du onzième siècle jusqu'au grand pavillon dont les baies et meneaux viennent vous rendre tout l'épanouissement de la Renaissance?

Venez à la margelle de l'antique puits; que dites-vous de cette vieille carcasse de treuil outragée par les siècles et ficelée dans la chaîne qui descendait jadis à d'insondables profondeurs?

Pénétrez enfin dans la chapelle castrale; découvrez-vous devant les augustes sépulcres qui disent les fastes de Bourlémont; vous y revivrez assez les glorieux

jours des preux pour pardonner à la cour de s'ouvrir sur des gazons où viennent s'ébattre les chèvres et les faons!

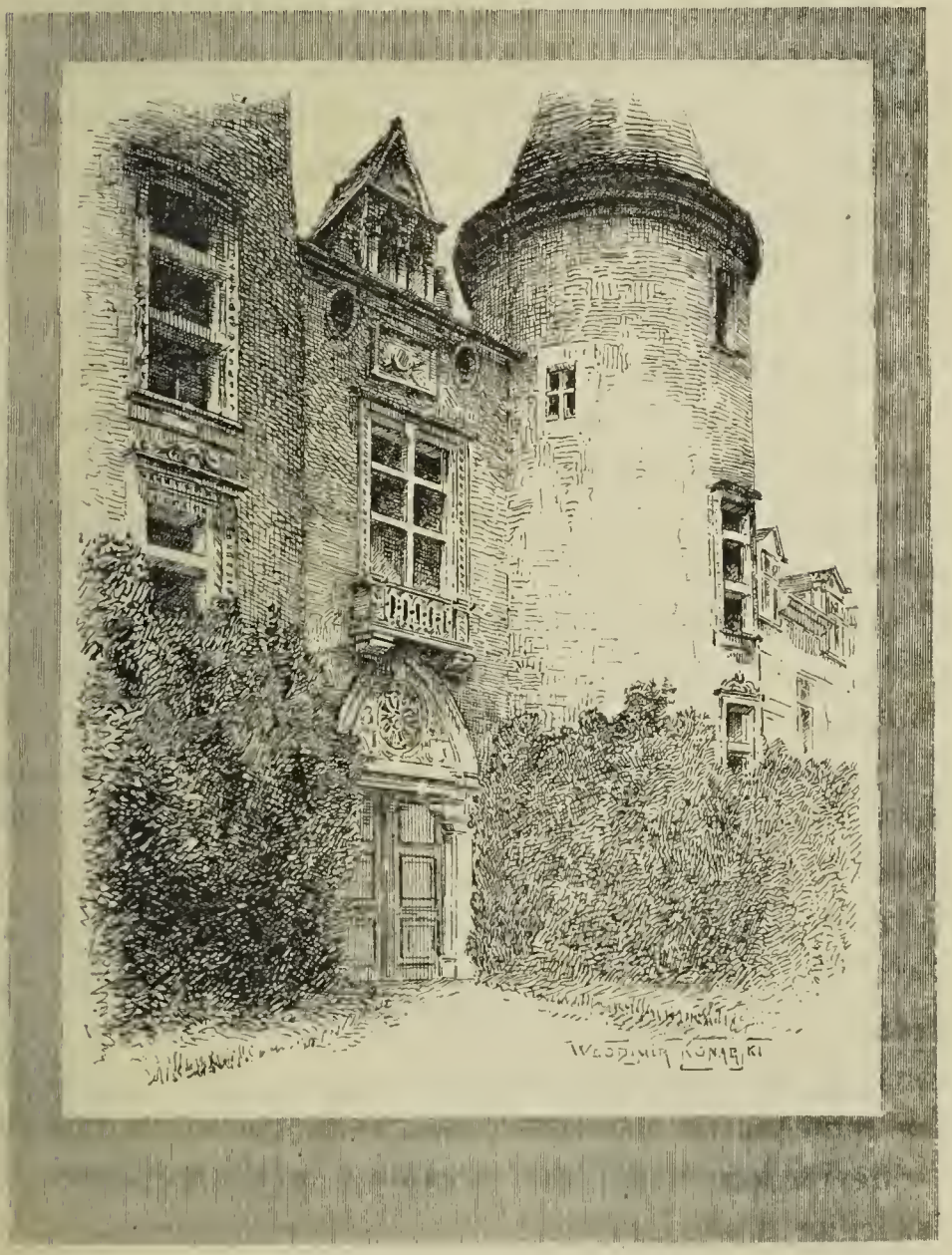

Le rappel au tour du propriétaire mit un terme aux réflexions intimes de la crypte, et nous nous trouvâmes,

par un mouvement de sortie, devant la grande porte d'entrée.

Ah ! ils étaient bien purs les âges passés, dans ce portail au tympan rosacé, dans cette large et haute fenêtre à meneaux, qui le surmonte, dans cette superbe lucarne à colonnes qui couronne l'ouvrage, dans les deux tours aux corniches semées de joyeux mascarons qui encadrent ce seuil, dans toute cette aile embarbée de lierre qui regarde la vallée de la Meuse!

Et nous fûmes, sous l'avenue des tilleuls, nous repaître du tableau de cette ancestrale façade.

Là, nous étions en terrasse au-dessus d'un jardin à la française où il nous était impossible de ne pas descendre, ne fût-ce qu'en mémoire de Lenôtre. Nous nous y trouvâmes en présence d'un immense espalier de figuiers, couvert de fruits délicieux que notre hôte nous apprit à découper : on fait une incision cruciale et on rabat les quartiers; c'est très simple, il n'y avait qu'à trouver.

Reprenant le programme, nons faisons notre ronde sous les anciens fossés d'où nous remontons dans le grand pavillon Renaissance.

C'est là qu'est le cabinet de travail du maître du lieu. A l'aspect du monceau de lettres, papiers, brochures, pièces de tout genre s'adressant à l'agriculteur, au maire, au conseiller général, au député, au président de toutes sortes de sociétés, fêtes, et concours, nous fîmes réflexion que c'était bien aimable à lui de nous faire le sacrifice d'une journée.

« Comment donc! », répliqua-t-il « c'est moi qui vous dois une diversion, vous me détachez, un moment, de la politique et des affaires ».

A ce moment nos regards plongeaint sur les coteaux de la Meuse; les préoccupations du jour faisaient place, dans nos pensées, aux inspirations que la Vierge de Domremy recevait au Bois-Chenu, et, pour achever de nous faire comprendre qu'en ce lieu on pouvait oublier les amertumes que l'on doit aux hommes, deux superbes chiens mongoliques nous prodiguaient leurs caresses.... C'était nous qui étions surtout détachés de la vie courante!

Il ne nous manquait que de grimper jusqu'aux charpentes faitières, pour que le tour du guetteur fût complet...., nous escaladâmes les combles.

A la descente, un lunch nous attendait sur la terrasse.

Toutes les douceurs étaient décidément réunies, et, de notre belvédère, embrassant le château, le parc et la nature environnante, nous bénissions *inter pocula*, l'archéologie de nous procurer autant de délices modernes.

Il n'est si belle fête qui n'ait son terme, le soleil commençait à baisser, c'était l'ordre du départ.

Et nous regagnâmes la halte,

« le cœur tout débordant d'impressions divines »,

au travers des gazons où le charme avait commencé.

Ai-je besoin d'ajouter qu'au moment de la séparation...., ce fut encore le maître de la « Vieille maison » qui nous combla de sa gratitude!

P. C.

24 Septembre 1903.

# L'ARRONDISSEMENT DE MONTMÉDY SOUS LA RÉVOLUTION

par

ALFRED PIERROT,

*Membre correspondant*

---

## Les derniers jours de l'ancien régime et les premières années de la Révolution.

L'arrondissement de Montmédy pendant la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. — La vie militaire à Montmédy à la fin du XVIII^e^ siècle. — Les camps d'instruction de Stenay au XVIII^e^ siècle. — 1789 : Le prince de Lambesc à Dun. — Les cahiers de Marville. — Les souscriptions patriotiques en 1789. — Les *Mémoires* d'un émigré meusien, le comte de Moriolles, de Beauclair. — La garnison de Montmédy en 1789. — La famine. — 1790 : Mouvements de troupes à Montmédy. — La garnison de Stenay. — Création des départements et des districts. — 1791 : La fuite de Louis XVI. — Les Mémoires du temps. — Le futur roi de Naples, lieutenant à l'armée de Bouillé. — Les représentants de la Meuse à la Convention et le jugement de Louis XVI. — 1792 : Les émigrés dans l'arrondissement de Montmédy. — Le maréchal Ney au pays montmédien. — Organisation définitive du district de Montmédy. — Le général Thiébault à Dun. — Les sans-culottes de Dun et de Mont-devant-Sassey. — Les dragons de La Tour à Avioth.

*L'arrondissement de Montmédy pendant la seconde moitié du* XVIII^e^ *siècle.* — Avec le traité des Pyrénées (1659), le dernier coin de l'arrondissement de Montmédy qui n'était pas encore réuni à la France, c'est-à-dire Montmédy et la plupart des

communes composant son canton actuel, devint définitivement terre française.

Il fut depuis lors administré par une succession de gouverneurs du roi dont le dernier fut Jean de Vassinhac d'Imécourt qui succéda lui-même dans ces fonctions en 1697 à son père Gédéon de Vassinhac d'Imécourt.

Il fut également le dernier gouverneur résidant à Montmédy et il eut comme successeurs MM. de la Clavière, de Frémure, de Villeneuve et de Voguë; aucun d'eux ne résidant à Montmédy, la fonction de gouverneur devint une sinécure dont les pouvoirs effectifs furent exercés par les lieutenants du roi.

Le dernier de ceux-ci s'appelait Jean-Baptiste-Charles de Reumont, seigneur de Fresnois, près Montmédy, qui, au moment de la fuite de Louis XVI, aida le marquis de Bouillé à préparer à la famille royale un asile à Montmédy.

Les fonctions de lieutenant de la prévôté étaient exercées au XVIII^e^ siècle par plusieurs générations de la famille Chambeau; en 1774 le prévôt s'appelait Charles-Gabriel Thiébault; en 1780, il avait nom Bernard François-Léon, lieutenant-général, seigneur de Pouru-Saint-Remy.

En 1777, le procureur du roi Nicolas-Joseph Chambeau, avait pour greffier Bouton le Jeune, qui exerçait encore ses fonctions en 1780.

D'après le recensement effectué en 1705 à l'occasion de l'édit du roi créant de nouveaux officiers municipaux, les deux villes accusaient une population totale de 1.381 habitants.

Une déclaration du roi de 1763 portait qu'en sa qualité de ville de moins de 2.000 habitants, le corps municipal comprenait 2 échevins, 3 conseillers de ville, 1 syndic receveur des deniers patrimoniaux et 1 secrétaire-greffier. La durée des fonctions des échevins était de deux années, celle des fonctions de conseiller, de trois années. Chaque année le corps des officiers municipaux et six notables de l'endroit nommaient un échevin et un conseiller.

A cette époque, Chabaud-Latour, gouverneur et historien de Montmédy, nous apprend que « l'étendue du territoire ou finage « de cette ville peut être d'un quart de lieue à la ronde. Elle

« a quelques prés et terres d'aisances en propriétés dont les « revenus consistent à acquitter ses charges, qui consistent en « logement de l'État-major, du curé et des vicaires, du com- « missaire des guerres, en entretien des fontaines, en fourni- « tures de bottes de paille aux soldats de la garnison pour aller « chercher de l'eau et nettoiement des rues, et en menus frais « pour l'horloge et pour l'église, qui n'a point de politique ».

*La vie militaire à Montmédy à la fin du XVIII^e siècle.* — En raison de son voisinage de la frontière, Montmédy, après la conquête, était resté une ville de guerre. Vauban avait complété son système de fortification et une garnison assez nombreuse y était casernée.

En 1772-1773, le régiment de Haynault, à 2 bataillons, y était affecté. Il avait pour colonel le duc de Luxembourg, presque toujours absent et retenu à Paris par son service à la Cour.

Un certain nombre d'officiers de l'état-major du régiment étaient autorisés à prendre des congés d'un semestre, mais on exigeait d'eux le serment de faire au moins deux recrues pour le régiment.

L'état de ces officiers était dressé et signé par le lieutenant du roi, de Reumont.

En 1779, un sous-lieutenant de gendarmerie, C. Brion, est nommé à Montmédy où jusqu'alors il n'y en avait pas. Il appartenait à la compagnie de maréchaussée des Trois-évêchés, à la lieutenance de Verdun et commandait les brigades de Montmédy, Damvillers et Carignan. Il disposait à Montmédy d'un maréchal de logis et de trois cavaliers.

Le 11 août 1786, l'inventaire des archives nous révèle que le sieur Georges-Thomas Ebès, manutentionnaire des lits militaires à Montmédy, s'est fait délivrer par le commissaire des guerres un procès-verbal de 120 bottes de paille avariées de 20 livres pour les paillasses de la garnison, destinées au régiment d'Auxerrois.

En 1788, le régiment d'Auxerrois (ou d'Auxonne), en garnison à Montmédy a détaché, du 15 octobre au 5 juillet 1789, 15 hommes sur la basse Sarre pour y former, avec d'autres

détachements, une chaîne pour empêcher la désertion, l'exportation des grains et arrêter les gens sans aveu (*État fait à Montmédy le 22 mai 1790*).

*Les camps d'instruction de Stenay au XVIII^e siècle.* — La situation de Stenay, au milieu d'une vaste et riche vallée, lui valut, depuis sa conquête par Louis XIV jusqu'à la Révolution, d'être choisi comme camp d'instruction des troupes à maintes reprises.

Le 19 août 1680, les treize régiments des dragons de France, comprenant 6.000 cavaliers, et le régiment de cavalerie de Tilladet campèrent dans la prairie de Cervisy où ils furent passés en revue le surlendemain par le roi, la reine, la famille royale et la cour.

Le lendemain, des manœuvres eurent lieu en présence de Louis XIV et de toute la cour, sous la direction du maréchal de Boufflers qui commandait ces troupes.

En 1718, un nouveau camp d'instruction est créé à Stenay.

Mais le plus considérable est celui qui y fut installé en 1727, en prévision de guerre avec l'Autriche. Le maréchal de Belle-Isle, futur ministre de la Guerre, qui commandait à Metz, en fit créer quatre dont un sur la Moselle et un sur la Meuse.

Dans un *Mémoire* qu'il écrivait à cette époque, il disait : « Personne n'ignore que dans la plupart des régiments de cavalerie et de dragons, il y a au moins les trois quarts des cavaliers qui n'ont jamais été à la guerre et n'ont point vu de camps, et, ce qu'il y a de plus fâcheux, les deux tiers des officiers qui composent ces mêmes régiments sont dans le même cas. Ce que je dis sur la cavalerie et les dragons porte également sur l'infanterie... Il n'y a que très peu ou point d'exemple que des troupes réglées et surtout celles de France, se soient jamais trouvées dans une pareille circonstance. Il s'agit d'y remédier ; et plus l'on envisage les approches d'une guerre, et plus il me paraît nécessaire d'en faire connaître l'image aux troupes avant qu'elles en éprouvent la réalité... Je propose de faire camper sur cette frontière, en deux camps à peu près égaux en nombre et successivement l'un après l'autre environ

70 escadrons et 40 bataillons, à commencer du 15 au 20 juin, jusqu'à la fin de juillet pendant 40 jours et le second vers le 15 ou le 20 d'août jusqu'à la fin de septembre ».

En effet, trois semaines après avoir levé le camp de la Moselle, le comte de Belle-Isle vint commander un second rassemblement comprenant 18 bataillons d'infanterie, 24 escadrons de cavalerie, 15 escadrons de dragons sur la basse Meuse à Stenay.

Les troupes arrivèrent le 29 août et campèrent au sud de la ville parallèlement à la Meuse, jusqu'à Mouzay.

Le 15 septembre elles quittèrent, après 16 jours d'exercices et de manœuvres, Stenay pour aller à Douzy, près du confluent de la Chiers et de la Meuse, pour y continuer leurs manœuvres dans un nouveau camp.

Pour gagner Douzy, les troupes suivirent la rive droite de la Meuse en quatre colonnes parallèles; comme il n'y avait sur cette rive qu'un chemin praticable longeant la Meuse, on marcha à travers champs; l'infanterie formait deux colonnes au centre et les deux ailes étaient composées de cavalerie.

Le trajet à parcourir entre Stenay était de 22 kilomètres; il fut vite parcouru à travers champs et les itinéraires des colonnes étaient tracés suivant la configuration du terrain, de manière à faire occuper par elles un front de 1.200 à 2.000 mètres d'étendue.

Cette petite armée resta au camp de Douzy jusqu'au 1er octobre, époque à laquelle la rigueur de la température força de les licencier.

En mars 1733, Louis XV, sur la demande du comte de Belle-Isle, ordonne la réunion d'un nouveau camp d'instruction à Stenay pour y manœuvrer le long de la Meuse sous le commandement du maréchal de Belle-Isle et occuper une série de camps jusqu'à Sedan.

L'armée du maréchal de Belle-Isle devait comprendre 26 bataillons, 62 escadrons (8 de gendarmerie, 42 de cavalerie, 12 de dragons), 12 pièces de 4; un équipage de 30 pontons était en outre prévu en vue des manœuvres comportant le passage de la Meuse.

Le siège de Sedan devait terminer les opérations. Mais la guerre, qui éclata quelques semaines plus tard et exigea l'envoi d'une armée française sur le Rhin, ne permit pas de donner suite à ce projet cette année; le 7 juillet 1733, le ministre de la Guerre écrivait à Belle-Isle qu'il abandonnait son projet de camp à Stenay.

Cependant on retrouve avant la Révolution deux nouveaux camps d'instruction à Stenay : l'un en 1735, comprenant 8.000 hommes, l'autre en 1736, mais sur lequel les renseignements n'abondent point.

## 1789

Survient 1789 et le 22 décembre 1789 l'organisation par l'Assemblée nationale de la France en 83 départements, divisés à leur tour en districts (arrondissements), eux-mêmes subdivisés en communes avec un tribunal civil par district, un tribunal d'appel par département et une cour suprême de contrôle à Paris.

*Le prince de Lambesc à Dun.* — Un document contemporain nous fournit de curieux détails sur les débuts de l'émigration à cette époque et sur un incident de l'histoire de Dun. Il est intitulé : *Le Sabreur des Tuileries dans l'embarras.* Il s'agit du prince de Lambesc, colonel du Royal-Allemand, appelé par le peuple « Sabreur des Tuileries » en souvenir du massacre de paisibles citoyens auxquels il venait de se livrer, à la tête de ses reîtres, dans le jardin des Tuileries.

Nous reproduisons *in extenso* ce curieux document :

# LE SABREUR
# DES TUILERIES
## DANS L'EMBARRAS.

NOUVELLE AUTHENTIQUE ET INTÉRESSANTE.

Qui mal veut, mal l'y tourne.

*A PARIS,*

Chez Froullé, Libraire, Quai des Augustins.

1789.

*Nota.* — Plus de 200 hommes sont partis le 30 pour aller à Dun ; et les États Généraux ont arrêté que les équipages, et ceux qui les accompagnoient, seront amenés à Paris, après avoir fait inventaire de tout ce que contiennent les Caisses, Malles et Paniers.

# LE SABREUR DES TUILERIES

## DANS L'EMBARRAS.

NOUVELLE AUTHENTIQUE ET INTÉRESSANTE.

*Extrait des Liasses du Greffe de la Prévôté de Dun en Clermontois* (1).

Cejourd'hui 26 Juillet 1789, quatre heures de relevée, je soussigné Jean-Jacques Thierry, Huissier immatriculé ès Sièges de la ville de Dun, y demeurant, assisté d'Etienne Gauvin et Claude Rouyer, tous deux Sergens à garde en la Maîtrise de Dun, aussi y demeurans, certifie que sur le murmure général, et instruit par un cri public que cejourd'hui dans la matinée il étoit arrivé chez le sieur Chovory (1), Marchand Aubergiste, et demeurant à Dun, une grande quantité de chevaux de main, plusieurs voitures et chariots chargés d'effets; qu'à l'instant même se trouvoit une autre voiture embourbée sur le chemin de Doucon, à peu de distance de cette dite ville, laquelle voiture paroissoit aussi être chargée d'effets; que les routes de traverse qu'avoient tenu lesdits chevaux, chariots et voitures, et leurs conducteurs, paroissoient laisser beaucoup de louche sur leur marche, vu la difficulté des mauvais chemins à laquelle ils s'étoient exposés sur cette dite route; qu'il étoit essentiel, pour le bien de l'Etat et la tranquillité générale, de vérifier à qui appartenoient lesdites voitures et les gens qui les conduisoient, d'où ils venoient, où ils alloient, et de quelle sorte d'effets lesdites voitures étoient chargées; pour quoi les habitans me requéroient de me transporter sur-le-champ accompagné comme dit est, tant au domicile dud. sieur Chovory, en et au-dedans de ses remises et écuries, que sur ladite route de Doucon, par laquelle

(1) Indépendamment du procès-verbal rapporté en entier dans cette feuille, on y a fait mention de plusieurs événements accessoires, sur l'exactitude desquels on peut compter.

étoient venus lesdits chevaux et voitures, et où une autre dite se trouvoit embourbée; à l'effet de faire en présence desdits habitans ladite vérification, je me suis en conséquence transporté au domicile dudit sieur Chovory, où j'ai effectivement trouvé dans l'écurie la quantité de trente-deux chevaux couverts de caparaçons bleus aux armes du Roi, deux voitures dont une à quatre roues chargée de la quantité de neuf grands paniers d'osier, douze malles, deux ballots, et une grande caisse, lesdits chevaux et voitures conduits par quinze hommes à moi inconnus, portant pour livrée des habits bleus galonnés en argent; du plus apparent desquels m'étant approché, je l'ai sommé de me dire à qui ils appartenoient, d'où ils venoient, où ils alloient, et de quelles sortes d'effets lesd. voitures étoient chargées; lequel m'a fait réponse qu'il ne pouvoit me rien dire, mais que dans le moment le conducteur alloit arriver, et qu'il me satisferoit. Comme de fait, à l'instant est survenu un homme à moi inconnu, vêtu d'un habit bleu galonné en argent, à l'uniforme des Piqueurs, auquel j'ai en présence, sous les yeux et par les ordres de M. François Sonrier, Prévôt, Juge de Police des Ville et Comté de Dun, réitéré la sommation ci-dessus, lequel m'a fait réponse qu'il s'appelloit Harson, Piqueur du Roi; que les effets et les chevaux appartenoient à Sa Majesté. Interpellé de me dire s'il étoit muni de passeport, m'a répondu que non. Observé aud. sieur Harson qu'il devoit être incessamment pourvu des papiers nécessaires pour le transport desdits chevaux et effets, m'a répondu n'en avoir aucun. Interpellé de nouveau de me dire sa destination, celle desdits chevaux et effets, et d'où ils venoient, m'a de nouveau fait réponse qu'il venoit des environs de la Capitale, mais qu'il ignoroit quelle étoit sa destination, excepté cependant qu'il croyoit qu'elle étoit pour Thionville (1). Sur quoi j'ai observé de nouveau au sieur Harson que la marche furtive qu'il tenoit en s'éloignant des grandes routes, le défaut de passeport, étoient bien des soupçons violens que les différentes déclarations qu'il me faisoit n'étoient point vraies; pourquoi je l'ai sommé encore de s'expliquer sans détour. A quoi ledit sieur Harson m'a répondu que les effets n'étoient point au Roi comme il venoit de me le déclarer, mais qu'ils appartenoient à M. le Marquis de Briche. Sommé encore ledit Harson de me déclarer si ledit sieur Marquis de Briche étoit Commandant de quelque Corps, m'a dit que non. En conséquence, je me suis approché desd. voitures, où j'ai remarqué sur plusieurs caisses ou malles la marque ci-jointe P. =|= L. ce qui m'a engagé à demander audit sieur Harson s'il

(1) Dun ne peut être le chemin de Thionville en venant de Paris.

n'appartenoit point plutôt à M. le Prince de Lambesc, Colonel du Régiment de Royal Allemand, lequel m'a encore répondu que non; et voyant ses subterfuges, les différentes déclarations et négatives qu'il me faisoit successivement, les habitans se sont ameutés, et se sont mis à crier que ni lui ni les chevaux, voitures et effets ne partiroient, et qu'il falloit l'arrêter; et à l'instant se sont lesdits habitans armés de fusils, d'épées, de fourches et bâtons, et ont entouré les conducteurs et voitures; et pour empêcher l'émeute qui auroit pu avoir des suites fâcheuses, j'ai fait défenses de par le Roi aud. sieur Harson de passer outre, ni rien entreprendre sur lesdits chevaux et effets, et ayant fait prévenir MM. les Officiers Municipaux de la ville de Dun de ce qui se passoit, par prudence et pour prévenir plus grand désordre, de concert avec MM. les Officiers d'Arquebuse et Milice bourgeoise, ils ont fait prendre les armes auxdites compagnies qui se sont à l'instant rendues à l'endroit où se passoit le tumulte, et par les ordres que MM. les Officiers ont cru les plus sages, ils ont posté lesdites troupes par-tout où besoin a été, tant pour arrêter les accidens qui auroient pu résulter, que pour garantir le sieur Harson et son convoi des insultes qui lui auraient été faites (1); et de suite, en présence dudit sieur Harson, de MM. les Officiers desdites compagnies d'Arquebuse et Milice Bourgeoise, et de partie de MM. les Officiers Municipaux de la ville de Dun, j'ai procédé à la description et inventaire desdits effets ainsi qu'il suit :

1° Neufs grands paniers d'osier en forme de mannequins, remplis d'effets.

2° Douze malles couvertes de cuir et de peau de sanglier.

3° Une grande caisse de bois (2).

4° Un fourgon.

5° Un cabriolet.

6° Une caleche.

7° Trente-deux tant chevaux que jumens, sous différens poils, trois sabres uniformes de cavalerie.

8° Un porte-manteau.

Deux ballots contenant des habillemens de tentes, et plusieurs autres effets. Tous lesquels dits effets ont été déposés dans la Chapelle de l'Hôpital Sainte-Marguerite de Dun, sur lesquels a été apposé sur leur fermeture et cordages une bande de papier, au bout

(1) Au moment du départ du Député, quatre à cinq cents hommes gardoient les gens du convoi et les équipages.

(2) Vingt-huit hommes avoient peine à la porter.

de laquelle il a été apposé mon cachet et celui dud. sieur Harson, dont l'empreinte est en marge des présentes, et lesdits chevaux et voitures ont été remis et laissés dans les écuries et remises dudit sieur Chavory pour y rester jusqu'à droit. Le tout fait en présence, et assisté comme dit est dudit sieur Harson, qui nous a dit qu'il nous prioit, ainsi que MM. les Officiers Municipaux, et Capitaines et Officiers desdites compagnies, d'accepter ses remercîmens, ainsi que ceux des gens de sa suite, du bon ordre qui a été observé, et des précautions prises afin qu'ils ne reçussent aucunes insultes, mauvais traitemens, ni torts auxdits équipages (1).

De tout quoi a été fait et dressé le présent Procès-verbal, que lesdits Harson, Rouyer, Gauvin, Capitaine-Lieutenant desdites Compagnies, et lesdits Maire et Syndic de la ville de Dun ont signé avec moi, auquel j'ai vaqué jusques cejourd'hui 27 dudit mois de Juillet de relevée. Signés sur la minute Thierry (2), Rouyer, Gauvin, Gauthier, Maire, Petit, Syndic, Faisant le jeune, Capitaine Harson, Aubin, Capitaine Commandant la Milice Bourgeoise, Garez le jeune, Lieutenant de Medoc, Officier de l'Arquebuse. Contrôlé à Dun, signé Grener.

Délivré pour expédition par moi Greffier commis pour l'empêchement de l'ordinaire. Signés Souez, Thierry.

Ce dernier a été dépêché par sa Municipalité, pour apporter le Procès-verbal ci-dessus à un Député de son Bailliage aux États-Généraux. Il a parcouru soixante-quatre lieues en trente-une heures. Arrivé à Paris, et ayant communiqué sa mission en présence de plusieurs Citoyens, le bruit s'est aussitôt répandu que M. le Prince Lambesc étoit arrêté; qu'un courier arrivé, descendu à tel endroit, en portoit la nouvelle. Ce bruit étant parvenu à un District, le sieur Thierry a été requis, par ordre du Comité, de se transporter à l'Hôtel-de-Ville, où l'on a pris communication de ses dépêches, qui ont été remises sous enveloppe à l'adresse de Monsieur le Président des États-Généraux, auprès duquel il s'est aussi-tôt rendu.

M. le Prince Lambesc avoit marché avec son Régiment jusques à Sivry, d'où est datée la lettre ci-après. Ce Régiment avoit été obligé de se retirer à ce village par une suite des mauvais traitemens qu'il

(1) Les remercîmens étoient fondés; car dès que le nom du Prince Lambesc fut prononcé, des cris effrayans s'élevèrent de toute part. On rappella l'affaire des Tuileries, qui avoit été monstrueusement exagérée dans le pays, puisqu'au lieu d'un mort ou blessé on y faisoit nombre de douze cents.

(2) Il est peu d'Huissiers, je crois, qui pussent se flatter de rendre en pareille occasion un Procès-verbal aussi clair, et sans y multiplier sans raison les termes barbares dont tous nos actes fourmillent.

a éprouvés depuis la Capitale jusques à Clermont, et particulièrement à Châlons, où il a été accueilli d'une grêle de pierres; l'on ne vouloit lui donner ni logement, ni étape, et il a vécu la plupart du temps avec du pain et du fromage. L'on a remarqué beaucoup de soldats qui portoient les bras en écharpe, ou des bandeaux sur la figure. L'on a appris à Dun que le Prince Lambesc étoit parti de Sivry pour rejoindre ses équipages, qui prenoient des routes de traverse et de forêts pour se rendre vraisemblablement dans le pays de Luxembourg, distant de quatre lieues de Dun, ce qui fait très-fortement présumer qu'il se trouve compris, travesti en Piqueur dans le nombre des gens qui accompagnoient le convoi. Cette opinion est fortifiée par ce propos tenu par un homme des équipages, *il y est,* le respect que portent ces gens à l'un d'eux, désigné de la taille de cinq pieds six à sept pouces, basané, le cou dans les épaules, qu'il a fort larges, et par la disposition des tables dans l'auberge au nombre de trois, l'une d'un seul couvert, l'autre de quatre, et la troisième du reste de l'équipage. Le sieur Thierry s'est transporté à Sivry pour rendre compte à l'État Major du Régiment Royal Allemand de ce qui s'étoit passé à Dun, et sur l'avis qu'il a reçu à temps, que l'on délibéroit de le garder, comme otage vraisemblablement, il a trouvé moyen de s'esquiver, et l'État Major en a été pour sa délibération. Ce n'est pas la seule opération qui ne lui réussira pas.

### *Copie de la Lettre écrite à la Municipalité de Dun.*

De Sivry le 26 au soir à minuit.

J'apprends dans ce moment, Messieurs, que des équipages appartenans au Régiment de Royal Allemand (1) viennent d'être arrêtés par une troupe de mutins; je les réclame au nom du Roi, et vous rends responsables des inconvénients qui en peuvent arriver. Prenez en conséquence les moyens les plus convenables pour les laisser parvenir à leur destination; nous marchons en paix, et retournons, dans ces principes, dans la garnison qui nous est désignée (2), et nous espérons que vous ne nous forcerez pas à recourir à des moyens

(1) D'abord ces équipages sont au Roi, ensuite à M. le Marquis de Briche, actuellement c'est au Régiment.

(2) Quelle est donc cette destination, M. le Colonel? vous êtes dans une route de traverse quasi impraticable, qui ne conduit à aucune garnison au-delà de Dun, à moins que votre Régiment ne désertât, et ne se rendît à Montmédy.

extraordinaires que nous serions obligés d'employer, si vous ne rendez la justice que je réclame.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

Messieurs,

Votre très-humble, etc.,

*Signé*: le Baron de Hauteville,
Colonel du Régiment de Royal Allemand.

Cette lettre fut apportée par un exprès; renvoyé sans autre réponse que celle qu'il ne seroit rien changé au parti que la ville avoit pris, et que le Régiment pouvoit prendre celui qu'il jugeroit à propos.

Le tocsin avoit sonné, les paysans des environs étoient accourus avec des instruments de labourage, jusques aux femmes de la ville étoient armées de broches, peles, etc. Trois mille hommes se préparèrent à la plus vigoureuse résistance en cas d'attaque. Ce nombre étoit plus que suffisant pour défendre une ville forte de sa seule situation.

Dun-sur-Meuse, est bordé d'un côté par cette rivière, de l'autre préservé par une montagne couverte de bois au revers, sur la pente de laquelle la ville haute forme amphithéâtre. Une chaussée sert d'entrée; elle est si étroite, que deux charrois peuvent à peine y passer de front; dominée par la montagne plantée de vignes, dans lesquelles on avoit posté une très grande quantité d'hommes presque tous braconniers, armés de fusils, on étoit, par cette précaution, tranquille sur l'incursion du Régiment Royal Allemand; on y ajouta cependant celle de poster en avant huit cents hommes, non pour s'opposer au passage, mais à la retraite des troupes. A trois heures du matin deux cents hommes se sont présentés; mais soupçonnant sans doute le piège qu'on leur avoit tendu, ils ont fait volte face, et se sont retirés. Le lendemain 27, plusieurs officiers travestis sont entrés dans la ville, et y ont dîné, mais sans pouvoir approcher des prisonniers; des couriers ont eu le même sort, sans que la garde ait eu la précaution de s'emparer des lettres dont ils étoient porteurs. Tel étoit l'état des choses au moment du départ du Député qui a apporté le procès-verbal. On ne sauroit trop donner d'éloges à la prudence, au zèle, à l'activité et à la bravoure des habitans d'une ville composée de deux cents feux, qui étoit dans le plus grand calme à l'instant de l'arrivée des équipages saisis.

FIN.

De l'Imprimerie de Couturier.

*CAHIER des plaintes, doléances et remontrances de la communauté de* MARVILLE pour être présenté à l'assemblée du Tiers-État qui sera tenu par devant Monsieur le Prévôt royal de Marville, le dix-sept du présent mois, et, de suitte, en l'assemblée général des trois États, en la Ville de Verdun, le 24 mars 1789, et faites à Sa Majesté aux États-Généraux du Royaume.

*Article premier.* — Demande très humblement à Sa Majesté que le haut clergé, ainsi que le clergé du second ordre, et les autres gens de main-mortes sans exceptions, la haute noblesse, et la noblesse ordinaire civille et militaire, soient tenus de payer tous les impôts du royaume, ainsi que toutes les charges des communautés en proportion de leurs propriétés, ainsi et comme le Tiers-État, sans pouvoir en être dispensé, sous quelques prétextes que ce soit, sauf leurs privilèges et distinction personnelles.

*Art. 2.* — Qu'il plaise à Sa Majesté de diminuer les impôts dont le Tiers-État se trouve surchargé de plus de moitié, et hors d'état de le payer.

*Art. 3.* — Qu'il n'y ait qu'un seul impôt qui soit fixe, et proportionnelle entre tous les contribuables des trois ordres de l'État, affin d'éviter l'arbitraire des assesseurs dans les impositions et la répartition, ce qui ne cesse d'occasionner des contestations en Jurtaux, et de l'inimitié entre les contribuables.

*Art. 4.* — Que les commerçants soient tenus d'y contribuer par leurs commerces et les artisants par leurs métiers, aussi d'une manière proportionnelle et fixe.

*Art. 5.* — Qu'outre la taille relatif à la propriété, au commerce, et aux artisants, il y ait une côtte de capitation personnelle, relative à la qualité de chaque individus, du clergé du premier et du second ordre, de la haute noblesse, de la noblesse ordinaire, ainsi que du Tiers-État.

*Art. 6.* — Que toutes les autres impositions, sous quels ques dénominations ils puissent être, soient abolis et que celle qui aura lieu se fasse sur les propriétés de chaque endroit, et à la decharge des communautés, où ils seront situés, et que les fermiers soient tenus de la payer pour leurs maîtres absents, sauf à les retenir sur les fermages.

*Art. 7.* — Que la perception et collecte des impositions se fasse gratuitement et sans frais, par les officiers municipaux, et soit versée gratuitement dans les caisses, qui seront fixés pour les recevoir, affin d'éviter les frais de perceptions et de recette qui en absorbent la meillière partie, et que la maréchaussée soit chargé de les portés à leur destination.

*Art. 8.* — Que la ferme du sel et du tabac soit abolie comme oppressive du Peuple, que le commerce en soit libre dans tout le royaume et

que, pour en indemniser l'État, l'on impose une légère redevance annuelle, comme de cinq ou dix sols par tête, pour l'usage du sel et du tabac, à l'effet de quoi, que tous les commis et personnes attachés aux dittes fermes, soient supprimés, affin que l'État soit déchargé des sommes immenses qu'il paye pour leurs appointements, ainsi que des procès-verbaux et contraintes, que le peuple éprouve à chaque instant pour les moindres bagatelles.

*Art. 9.* — Que tous les acquis et péages de Lorraine et du Clermontois soient abolis et la circulation libres dans ces deux provinces établis.

*Art. 10.* — Que les droits de marque, de cuire et sur les fers soient abolis, de même que les commis qui sont si à charge au peuple.

*Art. 11.* — Que le roy se fasse rendre compte des pensions accordées aux militaires, supprime et réduise toutes celles qui ont été surprises ou accordés sans motif légitime, que l'on n'en accorde plus qu'aux militaires qui auront vieillies au service et qui se trouveront hors d'état de continuer soit à cause de leur grand âge, ou des blessures qu'ils auront reçues à la guerre; que l'on retire aussi touttes les pensions accordées tant sur le trésor royal que sur les aumones du roy aux filles et femmes de militaires, et autres qui pour la plus part ne sont pas dans l'indigence, et qui ne s'en servent que pour augmenter leur luxe, et leurs dépenses frivolles, avec plus d'excès, ce qui est d'autant plus à la charge au Tiers État, qu'il faut indispensablement le surcharger en impôt, pour acquitter la masse énorme des dépenses que ces sortes de pensions occasionnent, si abusivement, avec d'autant plus de raison, que les officiers de tous grades étant aujourd'hui, comme les soldats, à la solde de l'État et payés de leurs services, n'ont plus aucun motifs de demander des pensions, ny retraite, puis que ce n'est plus comme autrefois, qu'ils servaient l'État à leurs frais, et qu'ayant été largement payés pendant le temps de leurs services, ils ne peuvent et ne doivent en prétendre d'autres récompenses, s'ils sont bons patriottes, et vrais français, que l'honneur d'avoir servi le roy et la patrie, et la distinction honorable de la croix, pour constater qu'ils n'ont pas croupis inutilement dans leurs provinces.

*Art. 12.* — Que les forges et fourneaux trop multipliés sur cette frontier, soient réduitte au moins à moitié. Attendu que la disette excessive et la chèreté énorme du bois qu'elles occasionnent au point que le Tiers État et pour la plus grande partie hors d'état de s'en procurer, au prix qu'il est à présent et que deffense soit faitte de sortir aucun bois du royaume, soit pour l'aliment des forges de l'étranger ou autrement.

*Art. 13.* — Que touttes les banalités des fours et moulins soient supprimés, et que pour en remplacer le produit, sans blesser l'intérêt du peuple, il soit mis une légère imposition annuelle, et par tête sur les Banaux, pour indemniser le roy ou les seigneurs.

*Art. 14.* — Que l'édit du partage des communes et celui des clos soient abolis comme préjudiciables à l'agriculture et peu proffitables à ceux

qui en jouissent, en ce que d'alieur ils sont la cause de la rareté des nourris, de la chereté des viandes, du bœurs, du cuir et des autres productions, que l'agriculture et les nourris procurent.

*Art. 15.* — Que les dimes étant suivant les lois de l'Église et de l'État destinés par leur nature, sçavoir un tiers pour celui qui dessert le bénéfice, cures ou autres, un tiers pour les pauvres, et l'autre tiers pour les réparations des bâtiments, des bénéfices dont l'Église fait essentiellement partie, les décimateurs ecclésiastiques et subsidiairement ceux des dîmes inféodés soient tenus solidairement des réparations et reconstructions tant dans la nef, que du chœur et du canal de l'église, même de la tour, et que les lois, ordonnances et transactions qui sont au contraire soient abolies; qu'ils soient tenus aussi du luminaire, et de tout ce qui est relative au service divin, comme étant une charge attachée aux dixmes destinées par leur nature à subvenir à ses obligations; que les curés décimateurs soient également tenus de l'entretien et réparation de leur maison curialle sans que les habitants soient obligés d'y contribuer en quoi ce puisse être, les curés à portion congrue exceptés.

*Art. 16.* — Que les maisons de tous les abbés commandataires du royaume, de même que tous les priorés, et autres bénéfices sans fonctions soient réunies au domaine du roy, pour leurs produits annuelles être emploiés à la décharge de l'État à fure et à mesure du décès des titulaires.

*Art. 17.* — Que l'imposition des corvées soit également supporté par le Clergé du premier et du second ordre, ainsi que tous les gens de main morte, les hôpitaux seulement exceptés, de même que par la haute noblesse, la noblesse ordinaire, les militaires retirés, comme par les contribuables du Tiers-État, attendu qu'ils contribuent plus que le Tiers-État à leurs dégradations, tant pour leurs approvisionnements que parce qu'ils en usent plus fréquament que le peuple.

*Art. 18.* — Que la ville de Marville et la prévôté ayant été conquise par le roy en 1655, et réunie à la France par le traité des Pirennés de 1659, à charge de continuer à jouir des droits, privilèges, immunités et franchises dont elle avait jouis jusqu'alors, il plaise à Sa Majesté les maintenir dans la jouissance des mêmes droits, libertés, immunités et franchises dont elles ont joui jusqu'à présent comme pays conquis et de conserver particulièrement à la ditte ville le siège de sa prévôté, tant pour l'avantage de ses justiciables qui y reçoivent bonne et brièves justice, et au centre desquelles elle se trouve, que parce que le concours des différentes personnes que la prévôté attire au dit Marville supplée un peu aux avantages pécuniaires des garnisons dont elle est privé depuis la paix de 1748.

Fait, arrêté et signé en l'assemblée de la ditte communauté tenue ce jourd'hui 16 mars 1789 suivent le procès-verbal du dit jour; après lecture, suivent les signatures en assez grand nombre.

(*Archives communales de Marville*).

*Les souscriptions patriotiques en 1789.* — Suivant un usage qui se renouvela plusieurs fois au cours de la Révolution, une souscription patriotique fut ouverte en 1789. Il y a intérêt pour l'histoire locale à relever les noms des principaux souscripteurs de la région qui y ont contribué et dont les archives du département de la Meuse nous ont conservé le souvenir.

Le curé d'Amel s'engage à verser 72 livres; Madame Chonet de Bollemont, d'Affléville s'inscrit pour 450 livres au rôle d'Arrancy; — les habitants de Petit-Cléry pour 120 livres, le curé de Doulcon successivement pour 90 livres et 210 livres; M. Lambert, curé de Dun, pour 166 livres chaque année si les dîmes lui sont maintenues; — Madame Marie de Vassinhac d'Imécourt, abbesse de Juvigny, au nom de sa maison pour 12.188 livres; — la commune de Luzy pour 433 livres; — la commune de Marville 1.000 livres à prendre sur ses bois; — M. Blondelet, curé de Mont-devant-Sassey, 312 livres sur son traitement; — M. de Saint-Vincent, seigneur de La Cour de Murvaux, 810 livres; la commune de Nepvant, 900 livres en trois paiements; — le baron de Pouilly, 3.072 livres.

*Les Mémoires d'un émigré meusien, le comte de Moriolles, de Beauclair.* — D'autres renseignements tout aussi intéressants nous ont été transmis sur l'émigration de cette époque et l'histoire révolutionnaire locale par les *Memoires* d'un de nos compatriotes, le comte de Moriolles, publiés en 1902 par M. Frédéric Masson.

Alexandre-Nicolas-Léonard-Charles-Marie de Moriolles, mort en 1845, était né le 20 février 1760 à Beauclair, arrondissement de Montmédy (canton de Stenay), département de la Meuse et non de Meurthe-et-Moselle, comme l'écrit M. Masson dans l'introduction dont il accompagne ces *Memoires*.

« Sa famille, raconte Moriolles, ancienne et illustre, était « originaire du Limousin, où elle possédait, avant le xv^e^ siècle, « la baronnie de Moriolles.

« Son père était lieutenant-général en 1784 et avait obtenu « l'érection en comté de ses terres de Moriolles et de Beau-

« clair et était en outre baron de Saulmory, Villefranche, « Mont, Montigny, Halles et autres lieux ».

On voit encore à Montigny, les anciens pressoirs à vendange seigneuriaux de la famille de Moriolles auxquels les vignerons du pays devaient recourir pour fabriquer leur vin, moyennant une redevance en nature par pièce de vin; ces pressoirs, qui occupent toute une place appartiennent aujourd'hui à des particuliers qui les louent, chaque année, au moment de la vendange aux vignerons de Montigny pour la fabrication de leur vin.

Les seigneurs de Moriolles possédaient encore deux pressoirs à Mont-devant-Sassey, ils furent vendus par Léonard de Moriolles, l'auteur des *Mémoires*, qui réalisa toute sa fortune à la veille d'émigrer. L'un de ces pressoirs a été converti en scierie; l'autre a été reconstruit et fonctionne encore aujourd'hui.

La famille de Moriolles était l'une des plus riches maisons nobles de la région au XVIII^e^ siècle, mais ses représentants y jouissaient d'une médiocre réputation. La tradition prête aux dernières dames de Moriolles un manque de pudeur, le goût des saturnales romaines; un amour du nu qui les poussait, paraît-il, à se faire transporter sans le moindre vêtement en été jusqu'à la Meuse par leurs valets pour s'y baigner.

L'enfance du dernier comte de Moriolles s'écoula à Beauclair, mais de bonne heure il s'en éloigna pour venir terminer son éducation à Paris; en 1788 on le trouve capitaine au régiment de Penthièvre dragons.

La partie de ses *Mémoires* consacrée à la Révolution forme un véritable journal dont nous reproduisons les passages les plus intéressants jusqu'à la bataille de Valmy :

Quand il s'agit de nommer des représentants aux États généraux, Alexandre-Léonard de Moriolles fut élu suppléant du député de la noblesse par le bailliage de Sedan; lui-même nous raconte sa vie et son rôle à cette époque : « Je me trouvais dans « mon bailliage le seul membre de la noblesse pour le présenter « aux États généraux qui allaient être convoqués. J'étais assez « heureux pour avoir l'estime de tous mes compatriotes qui « habitaient la partie de la province où se trouvaient les terres

« considérables que je possédais alors, et quelques petits opus-
« cules que j'avais publiés sur la matière politique, dont les
« esprits s'occupaient si vivement dans ces circonstances im-
« portantes augmentant encore la bonne opinion qu'on voulait
« bien avoir de mon très faible mérite, tout le monde m'annon-
« çait comme certaine mon élection et m'en faisait compliment.

« C'était à Sedan qu'on avait fixé la réunion des électeurs ;
« là, après s'être vus, il devaient se retirer par ordre, pour
« procéder séparément à la nomination de leurs députés et
« suppléant. Je fus exact à m'y rendre et je commençai par
« déclarer publiquement que je n'avais aucune prétention à
« être nommé député et même que, dans le cas où les suffra-
« ges de mes concitoyens se porteraient sur moi, j'étais décidé
« à décliner cet honneur. Je me mêlai ensuite aux groupes qui
« s'étaient formés et j'eus la satisfaction de m'entendre presser
« par tout le monde d'accepter la députation qui m'allait être
« sûrement dévolue. A cela je répondis que ma résolution était
« inébranlable, mais que je désirerais recueillir l'expression du
« nom le plus général qui m'indiquât celui qu'on estimait le
« plus digne de l'élection.

« Quand nous entrâmes dans notre salle particulière, je pro-
« nonçai une forte allocution pour faire connaître mon désiste-
« ment et éviter par là des voix perdues. M. d'Espagnolles fut
« nommé à la majorité, moi suppléant à l'unanimité et c'était
« tout ce que j'ambitionnais.

« Je me rendis à Paris pour assister à l'ouverture des États
« généraux. J'y restai environ un mois et ce fut pour m'ap-
« plaudir de n'en être pas membre avec des idées non encore
« mûres sur des réformes et les améliorations universellement
« reconnues nécessaires.

« Je retournai dans mes terres pour y attendre des événe-
« ments que je jugeai dès lors devoir être malheureux pour le
« pays.

« Déjà on brûlait les châteaux, on détruisait les archives,
« la Bastille était prise, on lanternait les aristocrates, enfin une
« effroyable crise s'annonçait comme inévitable. Je restai tran-
« quille chez moi, où mes vassaux m'avaient toujours aimé et

« venaient de m'en donner une preuve en m'élevant à la di-
« gnité de maire de la commune où je demeurais. Ils voulaient
« encore me nommer juge de paix de mon canton, mais dans
« mon mépris pour les grandeurs, je fis porter leurs suffrages
« sur mon meunier qui, moins philosophe que moi, en accepta
« les fonctions ; celles de maire me suffisaient.

« Le partage de la France en 83 départements ayant été dé-
« cidé, on pensa à les organiser et je fus tout étonné de recevoir
« un ordre du roi qui me nommait commissaire pour la for-
« mation du mien. Nous étions trois pour cette opération : un
« M. de Tanneron, M. Baudin de Sedan et moi. M. de Tan-
« neron accepta et ne se mêla de rien, de sorte que toute la
« besogne roula sur moi et sur Baudin, parfait honnête homme,
« de beaucoup d'esprit et d'instruction, mais patriote exalté,
« qui fut depuis, nommé député à la Convention, puis fit partie
« du Conseil des Anciens et finit par mourir du plaisir que lui
« causa la rentrée en France de Bonaparte (1).

« Malgré les divergences de nos opinions, nous nous accor-
« dions parfaitement Baudin et moi, et une estime réciproque
« naquit sur-le-champ entre nous. Un mois de travaux assidus
« et 844 francs que la nation, pour parler le langage du temps
« eut à payer pour les frais de l'organisation, suffirent pour le
« complet établissement du département des Ardennes qui était
« le nôtre et qui fut le premier des 83 en activité. Je reçus pour

(1) Baudin des Ardennes (Pierre-Claude-Louis), conventionnel, membre de l'Institut, naquit à Sedan le 18 octobre 1748 et mourut à Paris le 14 octobre 1799. Il était fils du lieutenant-général du bailliage de Sedan.

En 1783, directeur des postes de Sedan, il fut élu maire de cette ville en 1790, puis en 1791 membre de la Législative et envoyé en mission dans les Ardennes; il fit ensuite partie de la Convention et présida cette assemblée le 11 vendémiaire an IV; le discours qu'il y prononça en cette circonstance le fit entrer à l'Institut. Il appartint ensuite au Conseil des Anciens qu'il présida plusieurs fois ; il est l'auteur de plusieurs brochures politiques. « Il craignait, dit M. Aulard, le « retour de la royauté et son cœur naïf avait mis en Bonaparte toutes « ses espérances républicaines. Philippe Le Bon, fils du conventionnel, « dit que cet excellent homme mourut de joie à la nouvelle que « Bonaparte était débarqué à Fréjus ».

« ma part une superbe lettre de remerciements, déléguée au « nom de l'Assemblée, que m'écrivit alors M. Target, qui s'en « trouvait alors le président, mais j'eus l'impertinence de la « brûler ».

Suivent d'autres détails sur un des principaux acteurs de la Révolution, Cazalès, qu'il avait connu avant 1789 en garnison à Stenay et qu'il retrouve plus tard à Coblentz, parmi les émigrés.

« En garnison à Stenay, petite ville, tout auprès de mes « terres, et moi fréquentant journellement les officiers de son « régiment, j'eus occasion de le voir, mais alors ce ne fut que « sous l'impression d'un joueur, d'un franc débauché, d'un pi- « lier de café et donnant par sa conduite et la saleté de sa mise, « lieu de servir de plastron aux plaisanteries de ses camarades « qui le prenaient pour leur bouffon. Aussi quand rentré chez « moi je vis, dans les journaux sa réputation se former et gran- « dir, que je lus ses belles improvisations et ses discours qui « prouvaient tant d'instruction et d'éloquence, je ne pus me « persuader que ce fût le même personnage et je lui soupçon- « nai, soit un frère, soit un parent de même nom. M'étant « assuré à Coblentz que c'était bien mon Cazalès, j'allai chez « lui et je lui témoignai mon extrême étonnement d'une telle « métamorphose : « Mon cher, me répondit-il, vous m'avez « vu autrefois à Stenay pendant le jour, mais vous ne m'y « avez pas vu pendant la nuit, me livrant à l'étude avec plus « d'ardeur encore que j'en mettais à jouir de certains plaisirs « qui, je l'avoue, ne me faisaient guère honneur. Mes travaux « n'ont pas été sans fruits et je crois que ceux qui se mo- « quaient alors de moi ne le feraient plus aujourd'hui. Que « voulez-vous? Ainsi sont les hommes et il ne faut les juger « qu'après les avoir vus à l'œuvre ».

Après une première émigration à l'étranger, le comte de Moriolles rentra en France, chargé par les Princes d'une mission pour la reine; chargé par celle-ci d'une mission pour Coblentz, au printemps de 1792, il regagna le quartier général des princes, avec son parent, François La Mothe de Flomont. Voici comment il décrit sa sortie de France :

« Il (La Mothe de Flomont) était accompagné d'un de ses « camarades, de sorte que nous allions former une petite troupe « qui aurait rendu difficile notre sortie sans la connaissance du « pays que je possédais parfaitement et le contact immédiat de « mes terres avec le Luxembourg. Je trouvai de l'argent, je « me fournis de tout ce dont j'avais besoin, nous achetâmes « des chevaux et je fis filer tout doucement notre bagage sur « Charleville, place frontière à une lieue d'Etrepigny, terre « que j'habitais de préférence à cause de la jolie résidence que « j'y avais fait arranger.

« Nous partîmes pour Charleville où nous arrivâmes en « même temps que nos bagages. Je descendis chez mon oncle « qui y demeurait et je répandis le bruit que j'allais rester « chez moi pour y diriger une entreprise commerciale, ce que « tout le monde crut. Puis, le lendemain soir, quand la nuit « fut bien sombre, au lieu de prendre le chemin de notre cher « Etrepigny, je sortis de la ville avec ma caravane pour prendre « celui qui conduisait à la frontière. Je quittai bientôt la grande « route qui était gardée par des postes, et je m'engageai dans « les bois, conduit par un guide sûr que mon oncle m'avait « fourni. Après les avoir traversés pendant plusieurs lieues, « nous débouchâmes enfin à la pointe du jour, sur les terres du « Luxembourg, sans avoir rencontré aucun obstacle.

« Je n'oublierai jamais qu'en traversant à travers champs « une petite distance qui se trouvait encore sur le territoire « français, des enfants qui gardaient les bestiaux, nous chan- « taient sur l'air des *Olivettes :*

Eh ! lon lon là, laissez-les passer
Sur les terres de l'Empire.
Eh ! lon lon là, laissez-les passer
Ils auront bientôt le nez cassé.

« Prédiction qui ne se réalisa que trop et que je me suis bien « souvent rappelée depuis.

« Je gagnai la ville d'Arlon, où nous louâmes une voiture « pour le transport de nos effets et nous partîmes à petites jour- « nées à Coblentz ».

*La garnison de Montmédy en 1789.* — Un état du logement des officiers de la garnison en date du 10 mai 1789 fournit quelques données sur les troupes qui s'y trouvaient à cette époque.

On y signale la présence à la Ville-Haute de 16 capitaines dont 10 logés au Pavillon, les six autres chez MM. Pierson, Toussaint, Kennen, Veuve Maréchal, Boutest, Lescout. Il y avait aussi un armurier, M. Sommeillier fils, un chirurgien-major, M. Bourgeois, un quartier-maître.

Sur 36 lieutenants et sous-lieutenants, 25 sont logés au Pavillon, les autres chez Madame veuve Bellesme, Nicolas, Condé, Veuve Pruin, Liébaut, Landard, Maucolin, Jullien Léonard, Cresson, Pella.

Cet état est complété par l'état des logements militaires de la Ville-Basse : Tésar, Pierson, Chamby, Veuve Lallemant, Billoy, Veuve Massard, Veuve Daniel, M^lle^ Mayo, Ponsignon La Haye, Hardy, Marchand, Cloque, M^lle^ Rousselle, Didiot, Walet, M^lle^ Massart, Mathieu, Jacqueson, Ponsignon, Mayre, Pierrard le jeune, Ponsignon, Pierson, La Chappelle, Philbert, Hubert, Ponton, Bourgeois, Gervais, Ponsignon père, Veuve Pierrard, Veuve Mathieu, Pierrot, cordonnier, Célice père, Célice fils, Adam fils, Venel, M^lle^ Mayre, Gaude, Lallemand, orfèvre.

Le 10 novembre 1789, M. d'Isarn, commissaire des guerres, passe une revue du régiment qui comprenait 1.145 soldats et officiers et s'occupe du paiement de la subsistance de ce régiment.

Une autre revue de régiment fut passée le 7 novembre 1789, la veille de son départ pour Thionville par la route de la Cour n° 122 ; il comprenait 1.145 hommes et officiers.

Ce régiment fut remplacé par le régiment suisse de Castella en novembre de la même année ; ce nouveau régiment avait pour colonel M. de Girardin.

*La Famine.* — L'hiver de 1788-1789 ayant été très rigoureux occasionna une famine générale par suite de la rareté du blé. La municipalité de Sedan, pour y remédier fit acheter du

blé à Cologne et se fit autoriser par le marquis de Bouillé à en acheter 500 sacs à Verdun; plusieurs boulangers de Sedan furent chargés d'aller prendre livraison de ce blé, mais à leur retour par Montmédy ils furent arrêtés et leur blé confisqué par les habitants de la Ville-Basse; ceux de la Ville-Haute descendirent pour réclamer leur part de cette aubaine et durent les disputer de vive force à leurs concitoyens de la Ville-Basse; au milieu de cette lutte les sacs furent éventrés et le blé répandu à terre. « Alors, M. de Reumont, lieutenant du roi à « Montmédy fit saisir les sacs par la garnison et les fit enfermer « dans les magasins de la place, les trois boulangers furent in- « carcérés par ordre du commandant qui leur sauva ainsi la vie « et les mit en liberté au milieu de la nuit. Ils rentrèrent ex- « ténués à Sedan sur le coup de midi et voici qu'on les accu- « sait d'avoir revendu leurs blés en route. La Municipalité en- « voya de suite un exprès à Montmédy pour savoir la vérité « et les blés furent rendus ». (*Charles Pilard : Souvenirs d'un vieux Sedanais, Sedan sous la Révolution*).

## 1790

*Mouvements de troupes à Montmédy.* — Un décret de l'Assemblée nationale (*Moniteur universel*, 217) autorise la ville de Montmédy à contracter un emprunt.

Le 9 juin 1790, le régiment de Castella est envoyé de Montmédy à Verdun, avec étape fixée à Damvillers. Ce corps comprend au moment de son départ 1 major, 1 aide-major, 1 sous-aide-major, 1 quartier-maître, 3 porte-drapeau, 9 capitaines, 7 lieutenants, 4 cadets gentilshommes, 1 chirurgien-major, 1 aumônier, 1 ministre protestant (une partie des Suisses étant de cette religion), 1 tambour-major, 4 garçons chirurgiens, 4 prévôts, 62 sergents, 765 fusiliers et tambours, 2 tailleurs, 2 cordonniers, 2 vivandiers, 4 blanchisseuses et 25 hommes mariés.

Dans ce dénombrement ne sont pas compris : 1 lieutenant, 6 sergents, 120 caporaux et fusiliers détachés sur la frontière.

L'ordre de route indique qu'il sera fourni au régiment 20 chariots à 4 chevaux pour les équipages dont 10 à raison du prix de 4 livres par jour, 6 à la suite pour les petits équipages et les convalescents, 36 chevaux de selle seront fournis aux officiers à raison de 25 sous par jour.

*La garnison de Stenay.* — En 1790, elle comprenait 3 escadrons de cavalerie du Royal-Allemand, sous le commandement de M. de Mézera.

*Création des départements et des districts.* — C'est cette année qu'un décret du 13 janvier 1790 réunissait la Lorraine au Barrois et aux Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun) pour en faire 4 départements.

Le 30 janvier suivant un second décret créait le département actuel de la Meuse qui prit provisoirement le nom de département du Barrois jusqu'au 26 février suivant, date à laquelle un autre décret donna à notre département son nom actuel et le divisa en huit districts : Bar-le-Duc, Gondrecourt, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Clermont et Stenay.

Le district de Stenay comprit 75 communes réparties en 9 cantons : Avioth, Aincreville, Dun, Inor, Jametz, Marville, Montmédy, Stenay, Wiseppe.

Cette organisation n'était pas définitive, et elle fut, comme on le verra, modifiée par la suite.

C'est peu de temps après cette organisation que les administrateurs du district de Sedan, vexés de se voir préférer Mézières comme chef-lieu du département des Ardennes, cherchèrent à donner plus d'importance à leur district en invitant les administrateurs du canton de Montmédy à demander l'annexion de ce canton au district de Sedan. Les administrateurs de Montmédy s'y refusèrent formellement.

La désignation de Stenay comme chef-lieu de district ne fut pas de longue durée ; quelques mois plus tard la qualité de place forte de Montmédy, les sacrifices que s'imposa cette ville pour obtenir la sous-préfecture et le tribunal la firent désigner aux lieu et place de Stenay.

Depuis lors Montmédy devint et est resté le chef-lieu administratif et judiciaire d'un arrondissement qui, en 1790, comprenait 8 cantons, 74 municipalités et 6.225 citoyens actifs ou éligibles.

## 1791

*La fuite de Louis XVI.* — Cette année Chasseloup-Laubat, officier de génie et ingénieur réputé, fut désigné pour venir compléter les fortifications de Montmédy. Il fit creuser un puits de cent mètres de profondeur pour procurer de l'eau aux habitants et à la garnison de la Ville-Haute. Ce puits existe encore.

C'est la même année qu'eut lieu l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Comme les péripéties en sont liées à l'histoire montmédienne, cet événement mérite quelques développements (1).

(1) Cet événement historique par une coïncidence fut porté au théâtre où son affabulation fit un certain bruit à plusieurs reprises à 113 ans de distance. *Varennes*, tel est le titre du drame historique monté et joué en 1904 à Paris au théâtre Sarah Bernhardt avec la collaboration de MM. Henri Lavedan et Georges Lenôtre. Dans le *Temps* du 11 mai 1904, notre compatriote, M. Ernest Beauguitte, consacre l'entrefilet suivant aux productions scéniques qu'inspira l'arrestation du roi à Varennes :

« Le *Moniteur* du 20 juillet 1791 annonçait, dans la partie réservée au programme des théâtres :

Ambigu-Comique, *au boulevard du Temple.* — Aujourd'hui, 20, première représentation de La Journée de Varennes ou Le maitre de poste de Sainte-Menehould, fait historique en deux actes : *les deux chasseurs et la laitière; le Sourd*, enfin le *Maréchal des logis.*

Le lendemain et les jours suivants, toute la fin de juillet, sauf le 27, l'Ambigu donna, au milieu d'un enthousiasme incroyable, la *Journée de Varennes.* Puis la curiosité s'émoussa. N'y avait-il pas sept semaines déjà que Louis XVI et la famille royale avaient été reconnus à Sainte-Menehould par Drouet le maître de poste, et arrêtés dans la petite bourgade meusienne proche de la frontière? Les 1er août, 3 août, 18 août, 20 août, on joue encore à l'Ambigu la *Journée de Varennes.* Enfin, le 27 août, le *Moniteur* annonce la dernière représentation.

Les deux actes — tout pleins d'hérésies — qui commémoraient l'événement du 21 juin, avaient été représentés, en somme, une quinzaine de fois »

## I

Notre compatriote, M. Victor Fournel, de Cheppy, près Varennes, dans une étude, aujourd'hui classique, parue en 1890 sous le titre suivant : *l'Événement de Varennes*, a tracé de la tentative de fuite de Louis XVI un récit définitif. Ce récit qui complétait une autre étude déjà intéressante de l'abbé Gabriel, aumônier du collège de Verdun publiée en 1874 sous le titre : *Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes*, se termine malheureusement, à l'arrestation de la famille royale; il serait très intéressant pour notre région de savoir les plans formés par les fugitifs après leur passage à Varennes et c'est ce que nous allons essayer de faire, en nous aidant des documents à notre disposition.

Cette enquête peut se ramener aux deux points suivants : 1° Connaissance des intentions du roi; 2° Dispositions prises pour assurer sa marche de Varennes à la frontière.

On s'est demandé si le roi avait réellement l'intention de se réfugier à Montmédy, au milieu et sous la protection de l'armée du marquis de Bouillé, ou si, sous le prétexte de se rendre dans cette ville, il n'avait pas, au fond, le dessein de passer à l'étranger. Les ennemis de Louis XVI ont soutenu cette thèse et ont prétendu que le plan de l'infortuné monarque consistait à se rendre à l'abbaye d'Orval, en pays autrichien, à proximité de Luxembourg, des troupes autrichiennes et des émigrés.

On s'est même servi de ce prétexte pour justifier l'attaque et l'incendie du monastère d'Orval par les soldats du général Loison en 1793; la vengeance que la Convention voulut tirer de cette abbaye pour l'asile prétendu qu'elle voulait offrir à Louis XVI ne servit en réalité qu'à légitimer le pillage auquel elle fut livrée, avant et après le bombardement, par les révolutionnaires et les troupes.

Les témoignages des contemporains et les intérêts de la royauté suffiraient d'eux-mêmes à démentir cette version. Nous avons d'abord la déposition du marquis de Bouillé, gouver-

neur de Metz, qui était au courant des intentions du roi, puisqu'il était chargé d'en assurer l'exécution avec les forces militaires dont il disposait.

Dans ses *Mémoires*, tome II, page 62, il dit : « Je destinai un château situé derrière le camp pour le lieu de sa résidence et de celle de la famille royale, persuadé que Sa Majesté serait plus en sûreté au milieu de son armée qu'enfermée dans une ville. » Et le baron de Goguelat, qui fut aussi un des collaborateurs de la fuite du roi, ajoute dans les *Mémoires justificatifs* qu'il a publiés sur ce sujet (Beaudoin frères, Paris, 1823, note E *bis*, page 51) : « Ce château tient au village de Thonnelle et appartient à M. l'abbé de Coursille ».

D'autre part, des *Mémoires* en quatre volumes, faussement attribués au coiffeur de la reine, Léonard, qui prit part à la fuite de Varennes, mentionnent aussi le château de Thonnelle, près Montmédy, comme le lieu de destination de la famille royale. Si ces *Mémoires* sont apocryphes, ils n'en ont pas moins été rédigés par une personne fort au courant des détails de cette tentative et sont par là même des plus curieux à connaître. M. G. Lenôtre leur a consacré dans le *Temps* du 19 septembre 1900, sous ce titre : *Le cas de M. Léonard*, une étude critique où il retrace le rôle joué par ce complice malgré lui de cet événement historique; nous reproduisons, à titre de document, ce passage de son étude qui apporte, d'ailleurs, une nouvelle contribution à l'événement de Varennes :

La façon dont Léonard se trouva mêlé à l'un des plus grands événements de la Révolution est assez peu claire : il semble toujours, quand on lit les récits des contemporains, qu'il y a, sur ce point, quelque chose « qu'on ne dit pas ». Ce comparse, d'ailleurs, a paru trop infime pour qu'on ait songé jusqu'à présent à recueillir et à coordonner les rares indications éparses à son sujet dans les documents de l'époque; ce groupement n'est cependant pas sans intérêt, comme on va le voir.

Le 20 juin 1791, à une heure un quart de l'après-midi, au moment de se mettre à table avec le roi, Marie-Antoinette fit appeler Léonard, logé aux Tuileries en sa qualité de valet de chambre coiffeur de Sa Majesté. Il accourut, pénétra dans le salon où se tenait réunie la famille royale. Il vit le roi causant dans une embrasure de fenêtre

avec Mme Élisabeth; le dauphin et sa sœur jouaient ensemble; la reine, appuyée contre la cheminée, fit signe au coiffeur d'approcher et lui dit à voix basse :

— Léonard, je puis compter sur vous?

— Ah! Madame, répondit-il, disposez de moi; je vous suis tout dévoué.

— Je suis aussi bien sûre de votre dévouement, reprit Marie-Antoinette (ce sont ses paroles textuelles); voilà une lettre; portez-la au duc de Choiseul, rue d'Artois; ne la remettez qu'à lui; s'il n'était pas rentré, il serait chez la duchesse de Grammont. Mettez une redingote et un chapeau rond pour n'être pas reconnu; obéissez-lui exactement comme à moi-même, sans réflexion et sans la moindre résistance.

La reine paraissait très émue; elle ajouta :

— Allez vite et dites-lui mille et mille choses de ma part.

Léonard salua et sortit : à deux heures, il entrait chez le duc de Choiseul; il portait des bas de soie blancs, une culotte de soie, une grande redingote par-dessus son habit et un chapeau à larges bords qui lui couvrait le front et les yeux. Le duc, qui l'attendait, lui fit promettre d'obéir aveuglément, ouvrit la lettre de la reine, en montra les dernières lignes à Léonard qui put y lire une nouvelle recommandation d'exécuter fidèlement les ordres qui lui seraient donnés; puis M. de Choiseul brûla le billet à la flamme d'une bougie et entraîna le coiffeur stupéfait. Dans la cour de l'hôtel stationnait un cabriolet fermé; voyant qu'il s'agissait d'y monter, Léonard regimba et, sur l'annonce que le duc « devait le mener très vite à quelques lieues de Paris pour remplir une commission particulière », il s'excusa de ne pouvoir le suivre.

— Monsieur, dit-il, comment vais-je faire? J'ai laissé ma clef sur la porte au château; mon frère ne saura pas ce que je suis devenu; et j'ai promis à Mme de Laage de la coiffer... elle m'attend; mon cabriolet est dans la cour des Tuileries pour me conduire chez elle... Mon Dieu! comment arranger tout cela?

Choiseul l'assura, en riant, que les ordres étaient déjà donnés pour que son domestique se tranquillisât et eût soin du cheval; qu'il coifferait Mme de Laage un autre jour; et, tout en parlant, il le poussait dans la voiture dont il baissa les stores et qui partit à grande allure sur la route de Bondy; un valet de pied, nommé Boucher, se tenait sur le strapontin.

A Bondy, des chevaux de poste attendaient le cabriolet qui con-

tinua, sans arrêt, jusqu'à Meaux. L'étonnement de Léonard augmentait à chaque relai : il revenait toujours à ses inquiétudes sur sa clef, sur son domestique, sur la coiffure de Mme de Laage et ne cessait de répéter : « Elle m'attend, monsieur, elle m'attend ! Où allons-nous donc? » Quand il vit qu'on passait Meaux, son émoi devint tel qu'il fallut bien lui révéler une partie de la vérité : le duc lui apprit donc qu'il l'emmenait à la frontière, « où il devait s'acquitter d'une mission de la plus haute importance, concernant le service de la reine » ; il lui rappela sa promesse d'obéir sans hésitation et fit appel à son dévouement. Léonard se mit à larmoyer :

— Oh ! sûrement, monsieur, sûrement, geignait-il (ces dialogues se retrouvent sous cette forme précise dans les pièces du dossier ou dans les dépositions des principaux acteurs du drame), mais comment reviendrai-je? Vous le voyez, je suis en bas et culotte de soie ; je n'ai ni linge, ni argent. Mon Dieu ! comment faire?

Il se calma pourtant quand le duc eut certifié que rien ne lui manquerait. A Montmirail, les voyageurs firent halte et soupèrent; puis ils se couchèrent tout habillés sur un lit. A trois heures et demie du matin, ils se remirent en route ; à dix heures, ils relayaient à Châlons et, une heure plus tard, ils arrivaient à Pont-de-Sommevesle, où les attendaient quarante hussards sous les ordres du lieutenant Boudet. C'est là que, voyant croître l'anxiété de son compagnon, Choiseul crut utile de lui tout révéler : le roi et sa famille avaient dû quitter à minuit les Tuileries ; avant deux heures, ils seraient là et les hussards escorteraient la voiture royale jusqu'à Sainte-Menehould, où stationnait un autre détachement commandé par le capitaine d'Andoins; à Clermont étaient casernés les dragons du colonel de Damas, qui, sur le passage de la famille royale, devaient « fermer la route » et arrêter toute circulation jusqu'à ce que le roi se trouvât en sûreté au château de Thonnelle, près de Montmédy, qui avait été préparé pour le recevoir. La « valise » du cabriolet dans lequel Choiseul et Léonard avaient voyagé depuis Paris contenait un habit de gala du roi — l'habit rouge et or de Cherbourg. — son linge, une partie des bijoux de la reine et les diamants de Mme Élisabeth.

Léonard en pensa perdre la tête; il fondit tout d'abord en larmes, parla de donner sa vie pour ses bons maîtres, protesta de son dévouement, finit par « sécher ses pleurs » et se mit à table où il dîna fort longuement.

... Que vient donc faire ce perruquier dans cette aventure? Une

seule réponse paraît plausible : la reine ne pouvait supporter la pensée de ne pas être attifée à Thonnelle aussi élégamment qu'elle l'était aux Tuileries; de toute sa cour de gentilshommes prêts à donner leur vie pour elle, de cette armée de défenseurs qui seront fidèles jusqu'à la mort, elle élit, pour l'assister dans la circonstance la plus grave de son existence... son coiffeur. Et par un tragique retour des événements, il se trouva que cette légèreté lui fut fatale. Car voici qu'à Pont-de-Sommevesle les paysans s'attrouppent autour des hussards; le bruit court d'une réquisition à main armée; ils s'ameutent; un conflit est près d'éclater. Choiseul, convaincu, à n'en pas douter, que la voiture royale doit paraître incessamment, essaie, sans succès, de gagner du temps; mais le retard du roi est maintenant de trois heures, est-ce donc qu'il a été arrêté à Châlons? A-t-il pu même quitter les Tuileries? En présence de l'attitude hostile des paysans, Choiseul prend le parti d'emmener la troupe; il se retire avec elle, à travers champs, laissant la route libre, après avoir donné l'ordre à Léonard de poursuivre sa route jusqu'à Montmédy, en le chargeant de prévenir du contre-temps les officiers des détachements de Sainte-Menehould et de Clermont; même il lui remit, pour leur être montré, un billet ainsi conçu : « Il n'y a pas d'apparence que le *Trésor* passe aujourd'hui... vous recevrez demain de nouveaux ordres ». Et c'est ainsi que Léonard fut inopinément transformé en agent actif de l'entreprise. Il prit, avec Boucher, le valet de chambre du duc, la route de Sainte-Menehould, où il devait arriver à sept heures du soir.

Voilà deux documents, de source bien différente, qui contredisent l'assertion de M. de Valory qui dit, dans son *Précis historique sur la fuite de Varennes*, que le roi lui aurait fait cette confidence : « J'irai demain 21 coucher à l'abbaye d'Orval. M. le marquis de Bouillé m'attend avec un corps d'armée en avant de Montmédy. » Cette inexactitude n'est pas la seule que contienne ce récit. Le baron de Goguelat fait d'ailleurs remarquer fort justement que le roi n'a pu faire cette déclaration à M. de Valory, car il savait qu'Orval se trouvait en Luxembourg et la lettre qu'il avait laissée à Paris avant son départ, à l'adresse de l'Assemblée nationale, affirmait son intention de ne pas quitter le territoire français.

Cette déclaration est confirmée par la réponse que fit le mo-

narque aux commissaires nommés pour l'entendre dans son interrogatoire du 19 juin 1791, reproduit par le N° du *Moniteur universel* du mercredi 29 juin 1791 : « Je pourrais donner pour preuve de mon intention que des logements étaient préparés à Montmédy (on a vu plus haut que c'est après réflexion et peut-être sans en avoir avisé Louis XVI que le marquis de Bouillé avait cru plus prudent de transporter à Thonnelle sa résidence) pour me recevoir, ainsi que ma famille. J'avais choisi cette place parce qu'étant fortifiée, ma famille y aurait été en sûreté et, qu'étant près de la frontière, j'aurais été plus à portée de m'opposer à toute espèce d'invasion si on eût voulu en tenter quelqu'une et de me porter partout où j'aurais pu croire qu'il y avait quelque danger. Enfin j'avais choisi Montmédy comme le premier point de ma retraite, jusqu'au moment où j'aurais trouvé à propos dans telle autre partie du royaume qui m'aurait paru convenable ».

Dans ses déclarations à la municipalité de Varennes, ainsi qu'en atteste le procès-verbal du 27 juin 1791, rédigé et signé par tous les membres de cette municipalité, Louis XVI a toujours affirmé, sans aucune variation, que son intention était de se rendre à Montmédy et qu'il n'avait jamais eu la volonté de sortir du royaume. (*Annuaire de la Meuse*, 1868).

Il ne faudrait pas non plus arguer de la déposition d'un sieur Faucheur, de Villers-devant-Orval, qui témoigna que « la veille de la fête du Saint-Sacrement, qui alors se célébrait le jeudi, [il] avait vu traverser sa commune par des seigneurs et autres personnes de la suite de Louis XVI qui venaient de Varennes et furent dirigés sur Orval, où ils couchèrent ; leurs chevaux étaient harassés. C'était le jour de l'arrestation du roi ». Il est tout naturel que les compagnons ou complices de Louis XVI, soucieux d'éviter son sort, aient gagné au large et mis la frontière entre eux et la colère populaire ; il s'agit évidemment de Bouillé et des officiers sous ses ordres.

Nous avons pleine confiance dans la bonne foi de Louis XVI à ce moment ; l'intérêt de sa cause lui commandait de ne pas franchir de plein gré la frontière pour pactiser avec les ennemis de la France et se mettre sous leur protection ou à leur tête

pour reconquérir son trône. C'est d'une évidence absolue. Avec un général royaliste comme Bouillé, au milieu d'une armée bien dans la main de son chef, à l'abri d'une place forte, la sécurité du roi était assurée et il pouvait, loin des révolutionnaires de Paris, tout en se trouvant à quelques jours de marche de la capitale, attendre ou précipiter à son gré les événements. Sa sécurité était aussi grande, d'ailleurs, à Thonnelle qu'à Orval ; quelques kilomètres le séparaient à peine des Pays-Bas et, en un temps de galop, deux chemins pouvaient le porter directement à l'abbaye d'Orval.

Louis XVI, que ses adversaires accusaient déjà depuis longtemps avec passion d'être en relations avec les cours étrangères et de favoriser leurs entreprises contre la France, n'eût pas été assez imprudent pour se compromettre aussi gravement et donner corps aux griefs qu'on invoquait contre lui ; il n'eût jamais, sans y être forcé, pris sur lui de passer à l'étranger et les événements ne commandaient pas cette attitude.

Il nous semble donc, d'après les considérations d'intérêt de la monarchie et les documents cités plus haut, que la question est résolue favorablement en faveur de Louis XVI.

On trouverait au surplus un argument probant dans la tradition, soigneusement conservée à Montmédy, que Louis XVI devait être, au moins provisoirement, l'hôte de cette ville. Des préparatifs avaient été faits en effet dans la maison de M. Petitjean, notaire royal, actuellement transformée en tribunal, qui était destinée à le recevoir, pour le loger lui et sa suite immédiate. D'après Jeantin, cette maison était celle de M. Béroud de Courville. Les dispositions prises à Montmédy, aussi bien qu'à Thonnelle, pour recevoir le royal visiteur montrent surabondamment qu'il n'était pas dans son intention d'abandonner dès l'abord le territoire français.

## II

Il nous reste à examiner quels étaient les préparatifs faits pour assurer la libre fuite de la famille royale. Dans son *Histoire de la Révolution*, Thiers nous apprend que les détails du

trajet de Paris à Châlons avaient été réglés par la reine et ceux du trajet de Châlons à Montmédy l'avaient été par Bouillé. C'est de cette dernière partie seule que nous avons à nous occuper.

Les informations que nous possédons à ce sujet sont de plusieurs sortes et viennent de plusieurs sources ; nous les examinerons successivement.

Le *Moniteur universel* du 30 juin 1791 nous apporte d'abord l'opinion et quelques renseignements des administrateurs du district de Montmédy sur l'entreprise de Bouillé ; leur déposition est une preuve éclatante de leur civisme et de leurs tendances républicaines. Voici, en effet, dans quels termes était conçue l'adresse qu'ils envoyèrent à cette occasion à la Convention. Leur républicanisme était à la hauteur de leur patriotisme et les roturiers et les bourgeois, qui témoignaient ainsi publiquement de leur attachement à la Révolution, devaient montrer l'année suivante par leur héroïsme qu'ils étaient dignes de cette liberté qu'ils entendaient défendre contre les ennemis de l'extérieur et contre les émigrés :

Ce général [Bouillé], qui jouissait de la confiance du Corps législatif, vient donc de commettre le plus grand des attentats contre la nation, celui de protéger la fuite ou l'enlèvement de son premier fonctionnaire public. Depuis plusieurs jours, le bruit s'accréditait qu'un camp devait se former près de cette ville ; différents convois apportaient dans nos magasins et dans nos arsenaux des vivres et des munitions de guerre. M. Kleiglin et plusieurs autres officiers généraux étaient occupés à visiter le terrain. Des détachements de différents régiments allemands se mettaient en marche. On avait donné des ordres pour faire cuire dans cette ville 1.800 rations de pain. Le même jour, lundi 20, M. Bouillé logea avec les officiers de sa suite dans l'abbaye de .... près Stenay. Il donna ordre à des détachements du régiment ci-devant Royal-Allemand de se porter vers Mongay (sans doute Mouzay), sur la route par laquelle le roi devait passer ; à trois heures du matin, il donna ordre au reste du régiment de se réunir à ses détachements ; la municipalité de Stenay n'étant pas avertie de leur destination en conçut des inquiétudes. Cependant un détachement de hussards reçut ordre de se rendre à Varennes ; un autre détachement de hussards, sous les ordres de M. Kleiglin, et

plusieurs compagnies de chasseurs reçurent le même ordre. Ces mouvements extraordinaires, des aides de camp parcourant toutes les routes, des vedettes placées partout, répandirent des alarmes. Enfin le bruit courut que les voitures que ces troupes devaient escorter avaient été arrêtées, qu'elles contenaient le roi, la reine, leurs enfants. Presque tous les officiers de Royal-Allemand ont aussitôt disparu.... Placés à l'extrémité des frontières, nous vous prions de jeter un regard sur notre ville; elle n'a d'autre garnison en ce moment que des troupes allemandes qui y ont été établies par les ordres de M. Bouillé. Si la position sur un roc la rend très forte, sa situation près de Luxembourg rend sa défense très importante; notre patriotisme connu triomphera de la perversité de nos ennemis.

A cette adresse sont joints des procès-verbaux dont voici des extraits :

Le 13 juin, à quatre heures de relevée, les administrateurs étant assemblés, sont comparus MM..... adjudans et appointés des chasseurs du 16e régiment, ci-devant Champagne, en détachement à Montmédy, et ont déclaré que ni eux ni les chasseurs sous leurs ordres n'ont eu connaissance des différentes marches qu'on leur a fait faire; qu'ils ont été de Montmédy à Stenay sous le commandement de M. Kleiglin; que les officiers ne leur en ont pas dit les motifs; que M. Sarrebousse leur a dit que ces marches étaient ordonnées pour exercer les troupes à la fatigue; que M..... leur avait dit qu'il s'agissait d'une affaire épineuse, mais qu'il les assurait que s'ils en venaient à bout, ils acquerraient de la gloire; que M. Duplessis leur a dit que s'il passait un courrier, il fallait l'avertir et qu'il est plusieurs fois venu voir lui-même si ce courrier n'était pas arrivé; qu'enfin MM. Kleiglin et Duplessis se sont portés avec leurs détachements sur les villes de Stenay et de Dun, après avoir fait défense aux cavaliers de communiquer avec les bourgeois; qu'ayant appris que les voitures qu'ils devaient escorter avaient passé, ils avaient dit qu'on aurait dû partir deux heures plus tôt et qu'au surplus on attaquerait d'un autre côté.

M. Boisset, capitaine au corps royal du génie, a déclaré n'avoir eu aucune connaissance du motif du mouvement des troupes.

M. Reyneaud, lieutenant pour le roi à Montmédy, a déclaré n'avoir eu aucune connaissance du projet, mais avoir vu

M. Bouillé, avec MM. Pleymanes et Kleiglin, avoir fait la visite de la Haute Somme [Sommauthe], où ils voulaient établir un camp ; qu'ils ont ensuite visité la Meuse et qu'ils attendaient le régiment de Hesse-Darmstadt...

## III

Les *Mémoires* de Bouillé constituent aussi une mine précieuse où il n'y a qu'à puiser pour connaître par le menu toutes les dispositions qu'il avait cru devoir prendre pour assurer le libre passage de son royal protégé; il n'y a qu'à reproduire le récit qu'il en a fait depuis ; aucun document n'a plus de véracité et de valeur.

Nommé en 1790 commandant en chef des troupes de Lorraine, d'Alsace, de Franche-Comté et de Champagne dépendant de son commandement de Metz, le marquis de Bouillé était à la tête d'une véritable armée : 110 bataillons et 104 escadrons. Après l'avoir fait manœuvrer et camper sur la Seille, son chef se proposait de la concentrer à Montmédy afin de se mettre en communication avec Luxembourg et l'étranger.

Dans les premiers jours de novembre 1790, il commença avec le roi, au sujet de sa sortie de Paris, une correspondance régulière qui devait durer huit mois.

Les villes, dit-il, que je lui proposai pour le lieu de sa retraite furent Montmédi, Besançon, Valenciennes..... Montmédi est à 80 lieues de Paris. Cette ville, située à l'extrême-frontière, n'est éloignée que d'un mille du territoire autrichien et de 6 du Luxembourg, dont le voisinage pouvait être très utile. Sous le canon de la place qui, quoique petite et contenant peu d'habitants, est extrêmement forte, il y avait un camp très convenable pour un petit corps de troupes. Ce fut cette dernière ville que le roi choisit. Il m'en prévint, en m'ordonnant de faire pendant l'hiver tous les préparatifs nécessaires pour pouvoir y rassembler, au printemps, une force militaire considérable et tout ce que je croirais devoir être utile au succès de l'expédition.

Vers la fin du mois de janvier 1791, le roi me prévint qu'il espérait pouvoir partir de Paris dans le courant de mars ou d'avril. Il voulut connaître la route qu'il aurait à suivre pour se rendre à Montmédi et

les mesures que j'avais prises afin d'assurer sa retraite dans cette ville. Je lui écrivis : « Il y a deux routes qui conduisent de Paris à cette forteresse : l'une par Reims et Stenay, sur laquelle (ce qui est fort important) on rencontre très peu de villes; l'autre par Châlons, Sainte-Menehould, Varennes ou Verdun; mais cette dernière ville est extrêmement dangereuse parce que ses habitudes, sa garnison et sa municipalité sont détestables. Pour éviter ce danger, il est nécessaire de prendre la route de Varennes. D'un autre côté, il n'y a point de poste dans cette ville; inconvénient assez grand, auquel il faudra pourvoir. » Je pressai encore Sa Majesté d'engager l'Empereur à faire marcher un corps de troupes à la frontière de Luxembourg près de Montmédi, afin que j'eusse un prétexte de rassembler une armée et de faire tous les préparatifs nécessaires pour le camp projeté. J'observai en finissant que ce serait un motif de sécurité de plus pour Sa Majesté, quand elle serait arrivée au lieu de sa retraite.

Peu de jours après, je reçus une réponse du roi, dans laquelle il m'informa que désirant éviter Reims, où il avait été couronné et où il était plus connu du peuple, il préférait la route de Varennes. Il me dit en même temps qu'il avait reçu la promesse formelle de l'Empereur de faire marcher, au premier avis, un corps de 12 à 15.000 hommes vers les frontières de la France.

Quels étaient les projets du roi à son arrivée à Montmédi? Quelle conduite proposait-il de tenir envers l'Assemblée? Je n'en ai jamais été instruit.

. . . . . .

Peu de jours après, je reçus une lettre du roi en chiffres. Il m'informait qu'il avait fixé à la fin de mars ou au plus tard au commencement d'avril l'époque de son départ de Paris. Déterminé à prendre la route de Varennes à Montmédi, il me recommandait d'établir, de Châlons à cette dernière ville, à des distances peu éloignées, des troupes de ligne... Dans ma réponse, je pris la liberté de représenter à Sa Majesté que la route qu'elle avait choisie avait de grands inconvénients, parce qu'on serait obligé de placer des relais pour suppléer au défaut de chevaux de poste; ce qui m'obligerait à mettre quelqu'un dans le secret et m'exposerait à faire naître des soupçons... Je m'efforçai, en conséquence, de persuader à Sa Majesté de se rendre à Montmédi par la route de Reims ou celle de Flandre en passant par Chimay et en traversant les Ardennes... J'insistai sur la nécessité d'un mouvement de la part des troupes autrichiennes dans les environs de Luxembourg et de Montmédi. Je témoignai le désir qu'elles vinssent camper à Arlon,

entre ces deux places, en observant au roi que, quand il ne voudrait pas les employer, elles lui serviraient toujours à tenir l'Assemblée en échec, en lui montrant qu'il n'était pas sans ressources.

Le roi, dans sa réponse me fit savoir qu'il était résolu à prendre la route de Varennes. Il me répéta la même objection qu'il m'avait faite contre la route de Reims et me témoigna une aversion encore plus grande à traverser le territoire de l'Empereur et la ferme détermination de ne pas passer les limites de ses États. Il exigea absolument que des détachements fussent placés sur la route(1) et ne voulut jamais consentir à mettre sa famille dans deux voitures différentes. Il me promit cependant de prendre avec lui M. d'Agoult et d'attendre, avant de partir, que l'Empereur eût fait marcher un corps de troupes sur la frontiere de Montmédi.

Instruit de la détermination définitive de Sa Majesté, je commençai à faire les dispositions nécessaires à l'exécution de son projet (Bouillé reçut un million en assignats pour acheter secrètement des fourrages, munitions et provisions et les partager entre les colonels des régiments pour être distribués en numéraire aux soldats). Je répandis immédiatement l'alarme sur toute la frontière, en annonçant un grand mouvement de la part des troupes autrichiennes, quoiqu'elles n'eussent pas bougé...

La municipalité de Metz envoya une députation à l'Assemblée pour se plaindre de ce que les frontieres n'étaient pas défendues et de ce qu'on ne prenait pas les précautions nécessaires à leur sûreté. Cette démarche favorisa mes desseins, en m'autorisant à rassembler à Montmédi des provisions, des munitions, de l'artillerie et tout l'attirail nécessaire à l'établissement d'un camp; elle me fournit aussi l'occasion de placer dans les environs de cette ville quelques bons régiments.

(1) Voici le texte des ordres et pleins pouvoirs qu'il donne ensuite à Bouillé pour assurer la protection de sa fuite :

DE PAR LE ROY

Mon intention étant de me rendre à Montmédy le 20 juin prochain, il est ordonné au s[r] de Bouillé, lieutenant général de mes armées de placer des troupes ainsi qu'il le jugera convenable pour la sûreté de ma personne et celle de ma famille sur la route de Châlons-sur-Marne à Montmédy, voulant que les troupes qui seront employées à cet effet exécutent tout ce qui leur sera prescrit par ledit s[r] de Bouillé les rendant responsables de l'exécution des ordres qu'il leur donnera.

Fait à Paris, le 15 juin 1791.

Louis.

. . . . . .

Toutes les dispositions et les préparatifs nécessaires au départ du roi, qui devait avoir lieu dans le commencement de mai, étaient déjà faits; tout était prêt à Montmédi pour le recevoir. Les mesures étaient prises, afin qu'il se trouvât à son arrivée un petit corps de troupes sous le canon de forteresse, à un mille du territoire du Luxembourg. Les munitions et les provisions de tous genres étaient arrivées; en un mot, il ne me restait plus rien à faire. Mais les troupes étaient tellement infectées de jacobinisme, que dans toutes celles de la Lorraine, des Évêchés et de la Champagne, il n'y avait que 8 ou 10 bataillons et les régiments suisses ou allemands sur lesquels je pusse compter; toute l'infanterie française était si corrompue qu'il n'y avait pas un régiment que je pusse me hasarder à placer près du roi.

On m'avait retiré avec le plus grand soin mes meilleures troupes et je n'avais pas, à cette époque, dans tout mon commandement plus de 30 escadrons qui fussent restés fidèles à leur souverain. Le corps de l'artillerie était si mauvais que je n'eusse pas trouvé assez de canonniers pour faire le service d'une seule pièce. Le peuple n'était pas dans des sentiments plus favorables.

J'instruisis le roi des dispositions de l'armée et du peuple et je le pressai plus vivement que jamais (s'il persistait dans son projet) de solliciter l'appui d'un corps de troupes autrichiennes. (Bouillé doutait que le roi pût arriver à Montmédy; il disait :) Même en supposant deux choses très douteuses, c'est-à-dire l'arrivée du roi à Montmédi... il eût été impossible avec d'aussi faibles moyens (c'est-à-dire si les constitutionnels se réunissaient aux jacobins) que je me maintienne à Montmédy, et le roi qui redoutait par dessus tout une guerre civile, eût été obligé de quitter le royaume.

Voici quel était mon plan : J'avais donné les ordres pour rassembler un petit corps de troupes destiné à couvrir Montmédi et à assurer la route du roi depuis Châlons jusqu'à cette place. J'avais placé 8 bataillons étrangers, la seule infanterie sur laquelle je puisse compter, à la distance d'un, de deux ou de trois jours de marche de cette dernière ville. Ces 8 bataillons et ces 30 escadrons formaient toute ma force. J'avais à Montmédi un train d'artillerie composé de 60 pièces de canon, indépendamment de la nombreuse artillerie de la place. Tout ce qui était néeessaire à l'entretien et au service d'une aussi petite armée était déjà renfermé dans la ville. Le régiment de Royal-Allemand fut posté à Stenay, un escadron de hussards à Dun et un autre à Varennes. Deux escadrons de dragons devaient se

trouver à Clermont le jour du passage du roi. Ils étaient commandés par le comte Charles de Damas, dans lequel j'avais la plus entière confiance ; il était chargé de placer un détachement à Sainte-Menehould ; 50 hussards devaient être, de la même manière, postés à Pont-de-Somvèle, entre Châlons et Sainte-Menehould.

Le 17 mai, le roi m'écrivit qu'il comptait partir le 19 du mois suivant. Il me témoignait le désir que je lui envoyasse M. de N... ou M. de Goguelat, pour lui donner tous les renseignements nécessaires sur la route qu'il avait à suivre. Le lendemain de la réception de cette lettre, je mandai à Metz ces deux gentilshommes. J'ordonnai au premier de repartir pour Paris et d'y attendre les ordres du roi ; je lui recommandai de quitter cette capitale douze heures avant Sa Majesté et d'ordonner à ses gens de se trouver à Varennes le 18, avec ses chevaux, après leur avoir bien désigné l'endroit où ils devraient les placer. A son retour de Paris, il devait s'arrêter à Pont-de-Somvèle pour y prendre le commandement du détachement de hussards qui y serait stationné et conduire le roi jusqu'à Sainte-Menehould. Arrivé dans cette ville, il devait y laisser 450 hussards destinés à escorter le roi, après leur avoir donné l'ordre de garder la route de Paris à Varennes et à Verdun et de n'y laisser passer absolument personne, soit en allant, soit en venant... Je le chargeai de plus, en cas que le roi fût arrêté à Châlons ou dans un autre endroit après avoir dépassé la ville, de réunir toutes les troupes qui se trouveraient à Varennes, Clermont et Sainte-Menehould et de faire tous ses efforts pour délivrer Sa Majesté, en l'assurant en même temps que je marcherais à l'instant à son secours avec toutes les troupes que je pourrais rassembler.

J'ordonnai au comte Ch. de Damas de mettre son régiment en marche, de manière à ce qu'il fût rendu à Sainte-Menehould le 19 et d'y rester jusqu'au 20, le roi devant passer ce jour-là par cette ville... Je lui répétai les instructions que j'avais déjà données à M. de N... en cas que le roi fût arrêté à Châlons ou ailleurs. Deux jours après, je dépêchai M. de Goguelat au roi, chargé de l'instruire de toutes les particularités qui pourraient contribuer à sa retraite. J'ordonnai à cet officier de prendre, pour se rendre à Paris, par Stenay, Dun, Varennes, Sainte-Menehould, afin d'examiner de nouveau cette route et qu'on n'eût pas à se reprocher d'avoir négligé la moindre des précautions...

Le 13 juin, je partis de Metz, sous le prétexte de visiter les places frontières du Luxembourg. J'avais si bien persuadé au peuple que les Autrichiens rassemblaient un corps de troupes de ce côté que je

pus, sans exciter la moindre défiance, réunir dans les environs de Montmédi le petit nombre de régiments qui me restait. Je ne pus disposer que de deux bataillons suisses de la garnison de Metz et de quelques escadrons tirés des garnisons de Thionville, Longwy, Mézières, Sedan. Toute l'infanterie française était, je l'ai déjà dit, entièrement mauvaise (1).

(1) En arrivant à Montmédy, où il avait réuni des vivres et des munitions pour une armée de 15.000 hommes, Bouillé trouva en pleine révolte un des régiments sur lequel il comptait le plus et qui était campé à Montmédy : Bouillon-Infanterie. Il dut l'envoyer à Mézières et le remplacer par le régiment de Hesse-Darmstadt qui en arrivait; il plaça en outre un bataillon du régiment de Nassau qui venait de Thionville à Montmédy.

Indépendamment de l'artillerie amenée par Bouillé, un détachement du régiment d'Auxonne faisait le service de l'artillerie de la place.

Des détachements de cavalerie étaient échelonnés tout le long de la frontière depuis Mouzon jusqu'à Montmédy ; d'autres détachements d'infanterie étaient disséminés le long de l'Argonne et on faisait camper toutes ces troupes hors des villages afin de les soustraire au contact et à l'influence des populations.

Un rassemblement de troupes avait lieu à Montmédy et Thonnelle était défendu en avant sur le haut des Forêts par de l'infanterie et dans la vallée de la Thonne par de la cavalerie; le reste des troupes campait aux environs de Montmédy. En voici le détail, avec l'indication de leurs garnisons antérieures.

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *Infanterie* | | |
| Bouillon à Montmédy | | 2 | bataillons |
| Castella (Suisse) } Royal-Deux-Ponts } | Metz | 4 | » |
| Nassau, de Thionville, dont un bataillon était déjà à Montmédy | | 2 | » |
| Royal-Hesse-Darmstadt, de Mézières | | 2 | » |
| Reinach (Suisse), de Maubeuge | | 2 | » |
| TOTAL | | 12 | bataillons |
| | *Cavalerie* | | |
| Royal-Allemand, à Stenay | | 3 | escadrons |
| Lauzun-Hussards, à Stenay | | 4 | » |
| Esterhazy-Hussards, à Sedan et Mézières | | 4 | » |
| Chamborant-Hussards, à Longwy | | 2 | » |
| Chasseurs de Champagne (Montmédy) | | 2 | » |
| *A reporter* | | 15 | escadrons |

Le 15, je reçus à Longwy une lettre du roi par laquelle il m'apprit que son départ était différé jusqu'au 20, à l'heure déjà convenue. Le 20 juin, je me rendis à Stenai. Le 21, j'assemblai les officiers généraux qui se trouvaient dans les environs de cette place. Je leur appris qu'il était probable que le roi passerait dans la nuit par Stenai et serait arrivé à Montmédi dès la pointe du jour. Je chargeai le général Kleiglin de préparer un camp sous le canon de cette ville pour 8 bataillons et 30 escadrons, en lui désignant l'endroit où je voulais qu'il fût placé. Je lui ordonnai aussi de tout préparer pour recevoir le roi. Je destinai un château, situé derrière le camp, pour le lieu de sa résidence et de celle de la famille royale, persuadé que Sa Majesté serait plus en sûreté au milieu de son armée qu'enfermée dans une ville. J'envoyai le général Heyman chercher deux régiments de hussards cantonnés sur la Sarre, dans la crainte que le mouvement que je prévoyais devoir être exécuté par la fuite du roi, parmi les troupes des différentes garnisons et parmi le peuple, ne l'empêchât de gagner Montmédi (1). Je laissai le général d'Hoffelize à Stenai, avec

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *Report*..... | 15 | escadrons |
| Royal-Dragons<br>Dragons de Monsieur | Clermont | 2 | » |
| Chasseurs de Flandre, à Étain..... | | 1 | » |
| Dauphin-Dragons (Thionville)... ..... | | 3 | » |
| Berchiny-Hussards (Sarrelouis)..... | | 2 | » |
| | TOTAL..... | 23 | escadrons |

(1) *Murat à Montmédy.* — A l'arrestation de Louis XVI se rattache un souvenir de jeunesse de l'histoire de Murat, qui faisait partie des troupes ci-dessus mentionnées.

Le futur beau-frère de l'Empereur au moment de la Révolution servait comme engagé volontaire depuis le 23 février 1787 dans le régiment de cavalerie des Ardennes, mais au bout de deux ans il en fut renvoyé pour son insubordination.

En 1791 on le retrouve incorporé dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, mais il n'y resta guère de temps, et *l'Annuaire* des chasseurs à cheval de la République le mentionne à la page 3, comme brigadier le 5 juin 1791, maréchal des logis secrétaire le 30 avril 1792, lieutenant le 31 octobre 1792 au corps franc réuni devant Arras le 31 octobre 1791.

Murat faisait partie des cavaliers de Flandre et de Champagne d'Etain et de Montmédy réunis les 21, 22 et 23 juin 1792 autour de Montmédy par Bouillé.

Pendant son séjour à Montmédy comme sous-officier, Murat y vécut

Royal-Allemand, en lui ordonnant de faire seller les chevaux de ce régiment au commencement de la nuit et de se tenir prêt à marcher lui-même à la pointe du jour. Je lui donnai aussi l'ordre d'envoyer, vers les dix heures du matin, un détachement de 50 hommes se porter entre Stenai et Dun pour y attendre l'arrivée de Sa Majesté.

Quant à moi, je me portai entre Dun et Stenai pour y attendre le roi avec un attelage de mes chevaux et un détachement de Royal-Allemand destiné à lui servir d'escorte jusqu'à Montmédi. Le reste du régiment devait suivre immédiatement. Je recommandai encore à M. de Goguelat d'informer les commandants des différents détachements que si le roi n'était pas reconnu et s'il ne remarquait pas de mouvements extraordinaires dans le peuple, de le laisser passer incognito et de ne monter à cheval que quelques heures après, pour le suivre à Montmédi ; mais au contraire, si le roi était arrêté, de m'informer immédiatement de cet événement, de réunir toutes leurs forces et, sous le commandement de M. de N..., de faire tous leurs efforts pour lui rendre sa liberté.

Tout étant donc ainsi arrangé et par bonheur, sans exciter le moindre soupçon dans l'esprit du peuple des villes et des villages environnants, à neuf heures du soir je partis de Stenai. A mon arrivée à Dun, connaissant les mauvaises dispositions des habitants, je n'entrai point ; mais je restai à cheval près de la porte. J'imaginai que le roi arriverait à cette place entre deux et trois heures du matin et que son courrier le précéderait au moins de deux heures.

J'attendis donc là jusqu'à quatre heures. Le jour commençant alors à paraître et n'ayant reçu aucune nouvelle du roi, je me hâtai de retourner à Stenai, afin de pouvoir donner mes ordres au général Kleiglin et au régiment de Royal-Allemand, en cas qu'il fût arrivé au roi quelque accident auquel je pusse remédier. En une demi-heure, j'arrivai à Stenai ; j'en avais à peine atteint la porte que les deux officiers que j'avais envoyés à Varennes et (à mon grand étonnement) le commandant de l'escadron de hussards stationné dans cette ville me rejoignirent et m'apprirent qu'environ à onze heures et demie du soir, le roi y avait été arrêté.

Après avoir reçu ces informations, je résolus de me mettre moi-

en vrai hussard et y laissa le souvenir d'un batailleur, d'un coureur de filles et d'un gosier hospitalier.

Il est bizarre de voir le futur roi de Naples, qui devait lui aussi plus tard être mis à mort par ses sujets, participer en acteur inconnu et modeste aux derniers jours de royauté de Louis XVI.

même à la tête de Royal-Allemand qui faisait ma principale force, de marcher au secours du roi et de l'accompagner ainsi jusqu'à Montmédy, afin de le protéger contre la ville de Stenai qui était mal intentionnée et contre celle de Sedan, beaucoup plus dangereuse encore à cause des mauvaises dispositions de ses nombreux habitants et de sa garnison. En conséquence, j'ordonnai à ce régiment de monter à cheval. Le général Kleiglin eut ordre de se rendre à Stenai avec deux escadrons et d'y rester, d'envoyer à Dun un bataillon du régiment de Nassau qui était à Montmédi, afin de garder le passage de la Meuse, ce qui, dans la circonstance était extrêmement important, et de diriger vers Stenai la marche du régiment suisse de Castella, alors en route pour Montmédi. Enfin je commandai à une partie de l'escadron des hussards stationnés à Dun et au détachement de Royal-Allemand posté entre cette ville et Stenay, de marcher en diligence sur Varennes, me flattant qu'ils parviendraient du moins à empêcher la jonction des gardes nationales des environs avec celle de la ville. Le commandant de cet escadron de hussards n'avait pas attendu mes ordres. Il s'était mis en marche dès qu'il avait appris l'arrestation du roi.

Toutes mes mesures ainsi prises, je n'attendais plus que le régiment de Royal-Allemand, il fut très longtemps avant de sortir de la ville, quoique la veille j'eusse donné l'ordre qu'il fût prêt à monter à cheval avant la pointe du jour. En vain, j'envoyai mon fils cinq à six fois presser le commandant; je ne pouvais rien entreprendre sans ce régiment et j'avoue que je ne m'en rapportais qu'à moi seul pour le conduire. Aussitôt qu'il fut sorti de la ville, j'informai les soldats que le roi venait d'être arrêté à Varennes. Je leur lus les ordres de Sa Majesté qui enjoignaient aux troupes de l'escorter et de faire les derniers efforts, afin d'assurer sa retraite et celle de la famille royale. Je les trouvai dans les meilleures dispositions. Je leur distribuai 400 louis d'or. Je me plaçai à leur tête et me mis en marche.

On sait le reste : la reconnaissance de Louis XVI par Drouet, sa dénonciation aux autorités de Varennes et l'arrestation de la famille royale.

Dans ses *Mémoires*, le baron de Goguelat confirme les explications du marquis de Bouillé sur la disposition des troupes chargées de veiller sur le roi; il dit que cent hussards du régiment de Lauzun se trouvaient à Dun, sous le commandement de M. Delson, chef d'escadron; 50 cavaliers de Royal-Alle-

mand à Mouzay, sous le commandement de M. Guntzer, chef d'escadron ; le reste du régiment de Royal-Allemand à Stenay, avec son colonel, le baron de Mandell.

Au premier signal ou en cas d'alerte, tous ces détachements devaient se porter en avant, dans la direction de Varennes. Plusieurs d'entre eux et leurs officiers se rendirent même jusqu'à cette ville, mais n'osèrent ou ne purent tenter une attaque de vive force sur cette ville dont l'entrée était fortifiée et gardée militairement.

De ce moment, la destinée de Louis XVI et des siens était décidée; malgré la minutie et la précision des dispositions de Bouillé, la fortune s'était déclarée contre le dernier des Capet.

Il n'a tenu qu'à fort peu de chose que l'histoire déjà si mouvementée de Montmédy ne s'enrichît d'une page nouvelle. Quel eût été le sort de la France et du roi, si celui-ci eût pu gagner cette ville? Il est impossible de le pronostiquer. Cela n'enlève rien au dramatique de l'agonie de la royauté, ni à l'intérêt de la vie montmédienne à cette époque dont nous avons essayé de reproduire un des aspects et de faire revivre une des minutes les plus palpitantes de son histoire.

## IV

Le *Courrier de la Champagne* (Reims) a publié dans ses derniers numéros de novembre 1901 le texte inédit du procès-verbal de l'arrestation de Louis XVI, découvert tout récemment à Varennes dans une maison habitée par le procureur Sauce. Nous en extrayons quelques passages relatifs aux dispositions prises pour protéger la fuite du roi entre Varennes et Montmédy :

Cent hussards du 6e régiment ci-devant Lauzun étoient en détachement en cette ville (Varennes) par les ordres de M. Bouillé. Le lundi 20 de ce mois, on vit partir à cinq heures du matin quarante hussards ayant à leur tête un officier nommé Boudet avec un trompette, pour aller à la rencontre d'un trésor destiné pour un camp qui devait se former près de Montmédy.

Arlon, 13 février 1902.

M. de Franque habitait à Lamorteau, une maison dite château, occupée aujourd'hui par des cultivateurs. La famille dont il descend jouit, à juste titre, d'une considération peu commune. Elle compte plusieurs abbesses ou supérieures de couvents, plusieurs employés dans les grades supérieurs de l'armée et de la magistrature française. Par son alliance avec les familles des d'Ancillon de Jouy (aux Arches) il augmenta encore le crédit qui s'attachait déjà à son nom. Aussi eut-il l'insigne honneur de voir l'infortuné roi Louis XVI, fuyant les fureurs de la Révolution, faire appel à sa généreuse hospitalité. Déjà son fils et deux hommes de confiance (dont l'un, Nicolas Flamion) chargés par un seul employé de la mission secrète et périlleuse d'aller servir de guide au malheureux monarque, se portaient à sa rencontre, lorsqu'arrivés près de Varennes, ils apprirent la fatale nouvelle de son arrestation. Une fuite précipitée leur sauva la vie. Ce fait, non relaté par l'histoire, peut au besoin être attesté par le témoignage non suspect de la généralité des habitants de Lamorteau et par celui, non moins concluant, du fils de l'un des deux émissaires, Flamion, garde champêtre de la localité.

TANDEL,
*Président de l'Institut archéologique du Luxembourg belge.*

Le fils Bouillé, avec son camarade, au moment de l'arrivée du roi, étaient partis à toute bride pour Dun et Stenay, et pour faire avancer les cent hussards qui étaient en détachement à Dun, et le régiment de Royal-Allemand qui était à Stenay et dont un détachement d'environ cent hommes avait été avancé dans la nuit à Mouzay.

Après l'arrestation de Louis XVI, quand la municipalité de Varennes s'oppose à sa marche sur Montmédy :

Au moment où tout se préparait pour le départ (du roi pour Paris), un détachement de hussards qui était à Dun, ayant à sa tête le capitaine d'Eslon qui commandait également le détachement de Varennes, se présenta à l'entrée de la ville qui était barricadée, il voulait essayer de pénétrer, on lui opposa des forces qui l'arrêtèrent et l'empêchèrent de le diriger par aucune issue.

. . . . . .

Une circonstance qu'on ne doit point échapper, nous l'avons apprise de la garde nationale de Romagne, qui accourait auprès de

nous, et d'un cavalier de la gendarmerie nationale de cette ville qui venait de porter les ordres dans tous les villages.

Dans leur route entre la Grange au Bois et Ecclise-fontaine, distante de deux petites lieues, ils avaient rencontré le régiment du Royal-Allemand. L'avant-garde se porta sur eux, et sans leur résistance et l'avantage du local (s'étant rangé en bataille le long du bois) ils eussent été forcés de prendre la fuite ou de soutenir une attaque. Leur bonne contenance détermina l'avant-garde à passer outre ; et tout le régiment défila devant eux, de même que le détachement des hussards qui marchait à la suite. Le commandant de cette garde nationale, ancien militaire, prétend avoir reconnu à la tête de cette troupe Bouillé père et le maréchal de Broglie, suivis de beaucoup d'autres officiers distingués.

. . . . . .

Toute la France a partagé notre situation, les gardes nationales les plus éloignées étaient en route : celles de Bar, chef-lieu du département, de Ligny et de plusieurs villages des environs s'étaient avancées jusqu'à Clermont. Au moment où elles se mettaient en marche pour le retour, on annonce que quelques corps de troupes étrangères paraissent sur les bords de la Meuse vers Consenvoye. A l'instant, la garde nationale à pied se porte rapidement vers l'endroit qu'on dit attaqué, tandis qu'un détachement à cheval de la même garde arrive chez nous, court de là à la découverte; et après une marche la plus prompte, il vient nous rassurer en nous apportant que cette alarme n'avait d'autre fondement que le passage du régiment de Castella à Consenvoye, sur la route de Verdun à Dun. On dépêcha un courrier pour arrêter au moins quatre à cinq mille hommes qui s'étaient réunis à Clermont.

## V

Au sujet des notes précédentes parues dans le *Bulletin de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse*, nous avons reçu la lettre suivante :

. . . . . .

Ce document, qui repose sur des traditions évidemment dignes de foi, apporte un élément nouveau à l'histoire de la fuite de Louis XVI.

Nous ne croyons pas cependant qu'il détruise la version

que nous avons rapportée en l'adoptant et qui repose sur des témoignages et des versions différents et par conséquent concluants.

Il est possible que le château de Lamorteau ait été désigné comme pied-à-terre pour la famille royale, mais peut-être était-ce afin de dépister les recherches ou en cas d'impossibilité pour les fugitifs de se réfugier à Montmédy ou à Thonnelle où ils avaient plus d'intérêt à se rendre.

On sait que le marquis de Bouillé chargé de la réception du roi et de l'organisation de sa fuite, était un homme de précaution et qu'il avait pris les dispositions les plus minutieuses pour assurer le succès de cette évasion.

Il n'y a rien d'étonnant qu'il ait choisi deux locaux sur deux routes différentes, en prévision des événements et pour parer à tout; nous croyons que le château de Lamorteau n'était dans son esprit qu'un lieu de refuge accessoire, en cas d'empêchement par le roi de séjourner à Montmédy ou à Thonnelle et pour le cas où il eût été forcé de sortir du royaume, ce qu'il voulait éviter autant que possible.

Un autre et nouvel argument en faveur de notre version nous est apporté par M. G. Lenôtre qui consacre dans *le Temps* du 25 octobre 1902 une étude au *comte Axel de Fersen*.

Le héros de cette étude était l'ami préféré de Marie-Antoinette, son confident dévoué et son homme de confiance. Or c'est lui qui était chargé par la reine d'examiner avec Bouillé les dispositions de la fuite de la famille royale et de transmettre des ordres à Bouillé, ce qu'il fit jusqu'au moment où avec Louis XVI il quitte Paris et l'accompagne jusqu'à Bondy, déguisé en cocher; c'est lui qui est venu prendre dans une vieille citadine les illustres voyageurs et les a fait sortir heureusement de Paris; « c'est lui, écrit M. Lenôtre, qui mène jusqu'à Bondy le premier relai, et il prend là, seulement, congé des fugitifs; ainsi qu'il se l'était juré, il a sauvé la reine; dans deux jours ils se reverront enfin tranquillement au château de Thonnelle, près de Montmédy. Il part le même jour par une autre route et c'est le 23, à Arlon, qu'il apprend la catastrophe de Varennes ».

Et comme l'étude de M. Lenôtre n'est que le commentaire de la correspondance de Fersen, on peut croire en toute confiance celui-ci quand dans une de ses lettres, il se réjouit de revoir *enfin tranquillement* la reine au château de Thonnelle.

Il nous semble bien que la démonstration est suffisante et suffisamment appuyée pour trancher définitivement ce point d'histoire et fixer l'opinion sur la véritable destination du château de Thonnelle.

D'autre part M. le sous-intendant Boissonnet, dans une étude militaire publiée en brochure et intitulée *le Luxembourg français*, a écrit ce qui suit :

« Une lettre retrouvée en 1860 à la chefferie du génie de « Montmédy-le-Fort ou la Ville et datée des premiers jours de « juin 1791 annonçait le projet de fuite du roi au commandant « de place en lui prescrivant de faire tenir des relais prêts dans « le cas où le roi y arriverait et croirait devoir gagner sans « retard le grand-duché de Luxembourg par Virton. Le chef du « génie fit brûler cette lettre, pensant qu'elle était compromet- « tante, comme si elle dévoilait un secret d'État, puis cette « fuite ou cet abandon fut à lui tout seul déjà un grief contre le « roi. Il faisait erreur ; tout cela était fort connu. Ainsi, *à l'Ex-* « *position du Livre en 1894*, au Palais de l'Industrie, on vit une « image coloriée, très satirique dans sa forme et dans sa légende, « avec cette description textuellement reproduite ici :

Enjambée de la Sainte Famille des Thuilleries à Montmédy.

M. Lesort, archiviste de la Meuse, a publié (*Revue historique ardennaise*, mars-avril 1903) plusieurs lettres des administrateurs du district de Sedan aux administrateurs du district de Montmédy au sujet de l'arrestation du roi et des mesures de surveillance nécessitées à la frontière à la suite de cet événement.

Voici des lettres dont l'original figure aux archives de la Meuse, à Bar-le-Duc :

Sedan, le 22 juin 1791.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous prévenir très à la hâte, et vous en êtes sans doute déjà informés, que le Roi, la Reine, le Dauphin et

Madame Élisabeth sont partis hier à 3 heures du matin, qu'ils ont été arrêtés à Varennes : il est bien intéressant, Messieurs, dans ces circonstances que votre ville ne reste pas dégarnie de troupes, il serait même nécessaire que sa garnison fut complétée. Réunissez au surplus dans vos murs le plus de gardes nationales qu'il vous sera possible : dans le cas où Nassau serait sur le point de partir, et que vous ne seriés point assurés d'avoir un autre Régiment, vous feriés bien de le retenir.

*Les administrateurs de district :*

PHILIPPOTEAUX; THILLOY; R. DUVAL; FOURIER.

Procès-verbal du 23 juin 1791, à 6 heures du matin, concernant l'arrestation de trois officiers du régiment Royal-Allemand.

Cejourd'hui, vingt troisième de juin mil sept cent quatre vingt onze, les gardes nationales de Signy-Montlibert étant en patrouille autour de leur village, ont aperçus trois personnes paroissant des militaires conduit par un habitant connu pour être de Chauvency-Saint-Hubert, qui s'est esquivé, lesquels trois militaires se disant officiers du Régiment de Royale Alment en garnison à Stenay, quoique n'en portant sur eux aucune marque, leur ayant demandé s'ils étaient munis du passeport, ils ont répondu que non, comme ils nous ont parus prendre le chemin de l'étranger, nous leur avons déclarés qu'en conséquence des ordres que nous avions reçus récemment, nous les arêtions et de suite nous les avons conduits au domicile de Monsieur le Curé, maire dudit lieu, et où estant, Monsieur le Curé Maire leur a demandé leurs noms. Ils ont répondu d'abord que l'un d'eux se nomoit le Chevalier de Mandel, lieutenant colonnel commandant du régiment de Royal Allement; le second s'est nomé de Meracin, capitaine au même Régiment; le troisième Thalot, sous-lieutenant au même Régiment ; le dit sieur chevalier de Mandel ayant tiré de sa poche ses épaulettes et sa croix de Saint-Louis, qu'il a placé sur son habit. Sur quoi le dit sieur Curé Maire a convoqué les officiers municipaux pour y être statué en cas qu'il appartiendra. Fait à Signy-Montlibert, les jours, mois et an et que d'autre part :

Gille Watelet, garde nationale; Jean Collinet, garde national;

J.-Bte Ronier, garde nationnal; Antoine Henry, garde nationnalle; Wallet, curé et maire; J.-Bte Collet, officiers municipal; Jean Montlibert, officier municipal; Collin, greffier.

*En marge* : Vu par les administrateurs du district de Montmédy, le présent procès-verbal, le décret de l'Assemblée nationale du vingt un du présent mois, dont une expédition sera remise au porteur des présentes, et ouï le procureur syndic, ledit Directoire, comme il le ferait en pareil cas pour celui de Sedan, prononce et ordonne l'arrestation des personnes dont il s'agit et dénommées au présent procès-verbal, et des effets, armes, munitions, espèces d'or et d'argent, chevaux et voitures dont ils peuvent être porteurs ou leur suite, et ce jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par le Directoire du département des Ardennes, celui du district de Sedan, ou par le Corps législatif à qui une expédition des présentes va être sur le champ envoyée, et seront les dittes personnes et choses arrêtées conduites et escortées de gardes nationales dudit Signy-Montlibert et de toutes autres municipalités requises à cet effet, au Directoire de Sedan sans aucun délai, recommande, invite le Directoire aux dites municipalités et gardes nationales de donner tous leurs soins au maintien de l'ordre et de la tranquilité publique et d'exécuter ponctuellement les dispositions du susdit décret. Fait au Directoire à Montmédy, ce 23 juin 1179.

Salmon ; Guillaume ; Guichard.

Le directoire du district, la municipalité et le conseil général de la commune de Sedan aux membres du directoire de Montmédy.

Sedan, le 26 juin 1798.

Messieurs et Chers Confrères,

Nous voyons avec satisfaction que l'évènement qui vient de réveiller notre patriotisme ait partout inspiré le même mouvement. De la réunion de tous citoyens naîtra nécessairement leur sûreté. Exciter le zèle des gardes nationales et des troupes de ligne, nous emparer des chefs de la ville, établir un comité permanent, composé des membres de notre administration et de ceux de la municipalité et du conseil général de la commune, a été l'ouvrage d'un instant ; notre correspondance avec l'administration de notre département est active

et rapide, et notre surveillance s'étend soigneusement sur tous les objets, à quelque pouvoir qu'ils soient confiés dans l'ordre de la constitution et principalement sur les agens mis en place par celui qui a failli par une fuite criminelle bouleverser l'empire.

Notre zèle sera soutenu, nous en sommes sûrs, par le patriotisme et le courage de nos concitoyens, mais Messieurs et chers confrères, nous sommes dépourvus d'armes et nous manquons de munitions, nous sommes informés que notre ville était désignée pour être le refuge des traitres, et que dès longtemps on l'avait approvisionné d'une quantité prodigieuse d'armes et de munitions; nous vous conjurons au nom de la confraternité, de nous en faire participans; sans armes, le courage est impuissant. Nous avons écrit ce jour à notre département pour l'engager à s'adresser à celui de la Meuse à cet effet.

Nous recevrons toujours, Messieurs, avec empressement et reconnaissance vos avis, et nous nous empresserons toujours de correspondre avec vous, quand l'intérêt public le commandera.

C'est M. de Plantade, maréchal des camps, qui commande ici en chef.

Les administrations réunies du directoire du district et de la municipalité et le consseil général de la commune :

Joseph Béchet; Legardeur; Thilloy; Husson, procureur; Marcel; Le Marié, procureur de la commune; Fossoy; Billy; Saint-Pierre; Noel Laurent; Petitfils; Combe; Raulin Husson; Varroquier.

⁂

## Les administrateurs du district de Sedan aux administrateurs du district de Montmédy, relativement à M. de Mollière, lieutenant-colonel.

Sedan, le 12 juillet 1796.

Messieurs et Chers Confrères,

Nous faisons conduire, par le porteur de la présente et à votre adresse, un cabriolet, les malles, effets et équipages de M. de Mollière, lieutenant-colonel du régiment ci-devant Vivarois, qu'il a quitté à Sedan, lorsqu'il a su que ledit régiment devoit y prêter le serment devant MM. les commissaires de l'Assemblée nationale. M. de Mollière paroit s'être rendu à l'étranger, en contravention au décret de l'Assemblée nationale, qui, dans ce moment de crise, ne permet qu'aux

étrangers et négocians de sortir du Royaume ; on ne peut tolérer, donc la sortie des effets de cet officier absent, pour l'étranger; on pourroit les faire conduire à son domicile connu, où l'on assure que reste son épouse. Vous trouverès, Messieurs, sous ficelle cachetée, un registre à l'usage du régiment et le portefeuille de M. Mollière : il seroit intéressant que la visite de ce portefeuille fut faite, pour s'assurer s'il ne s'y trouveroit pas quelques correspondances contre la Constitution. Nous avons pensé que cette visite serait plus légale, si elle était faite en présence des officiers du Corps ; pour cet effet, nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien le faire. Nous joignons ici un état sommaire des effets de M. Mollière de la remise desquels nous vous prions de donner un reçu au Conducteur.

*Les administrateurs du district,*
SIMONOT; HUSSON; PHILIPPOTEAUX; THILLOY; FOURIER.

*Les représentants de la Meuse à la Convention et le jugement de Louis XVI.* — Nous croyons devoir compléter l'étude de cet incident de la Révolution par quelques détails sur les députés de la Meuse à la Convention au moment de l'arrestation du roi et du rôle qu'ils jouèrent dans son jugement par cette Assemblée.

Ils étaient au nombre de huit :

*Bazoche*, qui fut plus tard membre du Conseil des Cinq-Cents et secrétaire de cette Assemblée;

*Humbert*, également membre des Cinq-Cents dans la suite;

*Harmand* (de Souilly), qui fut à la Convention membre du comité de Sûreté générale, puis membre du Conseil des Anciens, dont il fut secrétaire, et ensuite des Cinq-Cents;

*Marquis* (de Saint-Mihiel), membre de la Convention et grand juge à la Haute-Cour nationale; élu membre des Cinq-Cents, il se démit de ses fonctions pour la place de commissaire des dépôts d'Outre-Rhin;

*Moreau, Jean* (de Bar), procureur-syndic du département de la Meuse avant de faire partie de l'Assemblée législative à la Convention et au Conseil des Anciens;

*Pons* (de Verdun), qui fit partie de la plupart des Assemblées de la Révolution;

*Roussel;*
*Tocquot.*

Voici quels furent leurs votes au moment du jugement de Louis XVI (Hénault et Michaud : *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*) :

Aux deux questions : Louis Capet est-il coupable? Y aura-t-il un appel au peuple? tous répondirent *oui*.

A la question : Quelle peine sera infligée à Louis Capet? les avis se partagèrent. Moreau et Roussel votèrent pour sa détention immédiate et son bannissement du territoire quand la paix serait signée; Harmand vota pour son bannissement immédiat; Humbert vota pour sa détention et son bannissement à la paix, avec la peine de mort en cas de retour en France; Marquis, Tocquot et Bazoche votèrent pour la détention perpétuelle; Pons, de Verdun, seul vota pour la peine de mort.

*Arrestation d'émigrants à Montmédy.* — Cette année on arrêta à Montmédy plusieurs émigrants au moment où ils allaient passer à l'étranger et le *Moniteur universel* du 28 novembre, consacre à cet incident quelques lignes extraites d'une correspondance envoyée de Montmédy.

« 40 émigrants ont passé à Médy-Bas où sont les deux com-
« pagnies de grenadiers, 7 ont été arrêtés. Ils ont été reconnus
« pour gardes du corps. Ils avaient chacun deux paires de pis-
« tolets et leurs voitures étaient remplies de sabres. On leur a
« trouvé 7.700 livres en or dans leurs bourses et dans leurs
« bottes. L'émigration continue toujours avec la même acti-
« vité. »

## 1792

*Les émigrés dans l'arrondissement de Montmédy.* — Au début de l'année, un camp d'émigrés s'était formé en Belgique, à Virton, à 4 lieues de Montmédy; une nuit, trente de ces émigrés vinrent jusqu'à Fresnois, écart de Montmédy, abattre l'arbre de la Liberté et tirer des coups de pistolet dans les volets du logis du maire et du curé constitutionnel.

En se retirant, ils glissèrent sous la porte de ces deux demeures leurs cartes de visite avec cette mention menaçante : *A bientôt*. C'est ainsi qu'on sut leurs noms et qu'on les reconnut pour de jeunes émigrés des environs.

Une arrestation d'émigrés eut lieu à Stenay ; on y saisit le marquis de Pelleport (1) qui en était originaire, au moment où il allait passer à l'étranger. Le *Moniteur universel* en rend compte en ces termes :

Bulletin de l'Assemblée nationale, première législature, séance du mardi au soir, présidence de M. Condorcet : « Un « courrier extraordinaire de la ville de Stenay entre dans la « salle et remet un paquet à M. le Président. Un secrétaire en « fait lecture. M. Pelleport secrétaire du cabinet des Tuileries, « a paru suspect à la municipalité de Stenay. Il a été arrêté et « emprisonné malgré ses réclamations. Il écrit à M. Delessart, « ministre des affaires étrangères pour lui donner avis de ce « retard. Il envoie sa lettre sous le couvert de l'Assemblée na- « tionale, afin qu'elle ne soit pas arrêtée. L'Assemblée fait porter « la lettre à M. Delessart par un huissier. »

*Le futur maréchal Ney au pays montmédien.* — C'était en 1792, quand l'armée de La Fayette, portée à la rencontre des Austro-Prussiens, couvrait Montmédy sur lequel s'appuyait sa gauche, pendant que son centre occupait la forte position de la Romanette, au-dessus de Velosnes, où s'aperçoivent encore les restes d'un camp romain; l'aile droite occupait la route de Marville à Longuyon et la réserve se tenait un peu en arrière à Grand-Failly et Petit-Failly.

Parmi les régiments composant l'armée de La Fayette se trouvait le régiment des hussards de Lauzun, avec lequel il

(1) Gédéon, marquis de Pelleport, était né à Stenay en 1755 : un pamphlet écrit par lui lui valut avant la Révolution un séjour à la Bastille; il mourut en 1810 laissant une fille qui épousa Bernardin de Saint-Pierre, puis Aimé Martin, l'éditeur des œuvres de Bernardin de Saint-Pierre. Il avait un parent, également originaire de Stenay, Jacques de Pelleport qui était officier de marine sous la Révolution, prit part plus tard au combat d'Algésiras, au bombardement de Cadix (1823) et mourut à Paris en 1825 à l'âge de 55 ans.

avait fait ses premières armes en Amérique. Ce régiment était chargé d'éclairer l'armée et bivouaquait dans la prairie des Crouées, à proximité du quartier général installé à Villers-le-Rond.

Ce régiment renfermait un jeune maréchal de logis du nom de Michel Ney. Au cours d'une reconnaissance faite par lui avec un peloton de cavaliers, il apprit la présence au château de La Tour, près Virton, de son ancien maître de latin, le curé de Sarrelouis, son pays d'origine, qui avait émigré et exerçait les fonctions de chapelain au château de La Tour, appartenant au seigneur de ce nom, colonel et propriétaire d'un régiment de dragons au service de l'Autriche, dont les cavaliers et le chef étaient à juste titre réputés pour leur bravoure et leur cruauté.

Dès qu'il fut informé de la présence dans le voisinage de son ancien maître, Ney ne peut résister au désir de l'aller voir ; un beau jour, il monte à cheval sans escorte, traverse la Chiers au gué de Torgny, traverse sans obstacle les villages de Lamorteau, Dampicourt, Saint-Mard, malgré les deux lignes ennemies qui gardaient ces parages ; au galop de son cheval, il arrive à La Tour, traverse le village, le pont-levis du château et fait le tour de la cour d'honneur en criant à tue-tête : « Mon bon professeur, c'est votre petit Michel qui est venu pour vous voir. Où êtes-vous? Où êtes-vous? Descendez vite, Monsieur le Curé.

Mais ses cris, sa présence, son uniforme avaient ameuté tous les domestiques du château qui sortent dans la cour, armés de fourches, de faux, de fusils en criant : Sus à l'ennemi, mort au hussard sans-culotte, en avant !

Et voilà Michel Ney obligé de galoper de tous côtés dans la cour en faisant le moulinet de son sabre pour se défendre contre ses assaillants.

Au moment où il allait succomber, une fenêtre s'ouvre et le chapelain demande la cause de ce vacarme. Ney se nomme et se fait reconnaître en l'invitant à venir le délivrer de ses adversaires ; le brave abbé accourt rapidement, chasse la valetaille et se jette dans les bras de son élève, à bout de forces.

Après force accolades et congratulations réciproques, le chapelain va, avec son ancien élève, trouver le colonel de La Tour pour lui demander un sauf-conduit permettant à l'audacieux hussard de repasser les lignes autrichiennes et de regagner le camp français.

Le colonel de La Tour, désarmé par la beauté de la démarche de Ney et par son imprudente bravoure fait droit à la demande de son chapelain.

Ney embrasse une dernière fois son vieux maître, fait un salut militaire au colonel, remonte à cheval et rejoint sans encombre les lignes françaises.

Voilà d'après Bizot, dans son *Histoire de Marville*, comment après Murat, un futur maréchal de France, fit ses premières armes au pays montmédien et s'y signala autant par la naturelle bonté de son cœur que par sa témérité qui le fit plus tard surnommer le *Brave des Braves*.

*Organisation définitive du district de Montmédy.* — En 1792, voici comment était constituée l'administration du district de Montmédy.

*Président :* M. Nicolas Evrard, homme de loi, à Marville.

*Vice-Président :* C. Rose, marchand, à La Neuville.

*Membres :* R. Armand Béchet, pensionné à Mouzay; L. M. Dumailly, chevalier de Saint-Louis, à Iré-le-Sec.

*Procureur-Syndic intérimaire :* P. Lambert, négociant, à Stenay.

La municipalité de la ville de Montmédy comprenait : Moyse Didiot, maire, P. Philbert, J.-B. Pierrard, A. Maucolin, N.-J. Kennens, G. Blondeau, officiers municipaux. — Jean-François Bourgeois, procureur. — Guillaume-Joseph Bouton, secrétaire. — Nicolas-Joseph Ponsignon, receveur.

Il y avait deux juges de paix : C.-G. Thiébault, avec J.-B. Pierrard, comme greffier, pour la ville de Montmédy et J.-D. Leclerc, à Avioth, avec J. Simon, comme greffier, pour le reste du canton.

Le canton de Montmédy comptait 14 municipalités : Montmédy (278 citoyens actifs), Avioth (62), Breux (104), Chauvency-

Saint-Hubert (62), Chauvency-le-Château (95), Écouviez (15), Grand-Verneuil (60), Petit-Verneuil (60), Thonne-les-Prés (49), Thonne-le-Thil (124), Thonne-la-Long (71), Thonnelle (51), Vigneul (34), Villécloye (74).

Le canton de Stenay n'en comprenait que 8 formant un total de 998 citoyens actifs, c'est-à-dire, payant une contribution de 4 fr. 50 représentant 3 journées de travail ou électeurs : Stenay (370), Baâlon (104), Chamois (5), Laneuville (125), Luzy (60), Mouzay (269), Quincy (45), Landzécourt (18).

Il y avait également deux juges de paix : Thomas Guiche, avec J.-B. Huguenin, comme greffier, résidant tous deux à Stenay pour la ville. — A.-B. Thiébault et F.-A. Tessot, greffier résidant à Mouzay, pour les autres communes du canton.

Le canton de Dun comprenait 8 communes : Dun, Fontaines, Haraumont, Liny-devant-Dun, Milly-devant-Dun, Murvaux, Lion.

Le canton d'Aincreville comprenait 10 communes : Aincreville, Bantheville, Brieulles, Cunel, Doulcon, Grand-Cléry, Petit-Cléry, Mont-devant-Sassey, Sassey, Villers-devant-Dun.

Le canton d'Avioth était formé de 6 communes : Avioth, Breux, Thonnelle, Thonne-le-Thil, Thonne-la-Long, Petit-Verneuil.

Le canton d'Inor comprenait 8 communes : Autréville, Moulins, Pouilly, Inor, Martincourt, Lamouilly, Olisy, Nepvant.

Le canton de Jametz était formé de 13 communes : Brandeville, Bréhéville, Delut, Écurey, Jametz, Han-les-Juvigny, Juvigny, Lissey, Louppy, Peuvillers, Remoiville, Réville, Vittarville.

(Un peu plus tard ce canton fut dédoublé et on créa un canton d'Écurey comprenant Écurey et les communes environnantes).

Le canton de Marville comprenait 4 communes : Bazeilles, Flassigny, Iré-le-Sec, Marville.

Le canton de Wiseppe comprenait 7 communes : Beauclair, Beaufort, Halles, Villefranche, Saulmory, Montigny, Wiseppe.

Le canton de Damvillers faisait partie du district de Verdun,

avec les 7 communes suivantes : Crépion, Damvillers, Étraye, Flabas, Gibercy, Moirey, Wavrille.

Le canton de Montfaucon dépendait du district de Clermont-en-Argonne avec les 8 communes suivantes : Montfaucon, Cierges, Cuisy, Espinonville, Gesnes, Nantillois, Romagne, Septsarges.

Le canton de Sivry-sur-Meuse dépendait du district de Verdun avec les 8 communes de Brabant-sur-Meuse, Consenvoye, Sivry, Dannevoux, Drillancourt, Forges, Gercourt, Haumont-les-Samogneux.

Le canton de Romagne-sous-Damvillers, avec les 7 communes, était rattaché au district d'Étain : Azannes, Billy, Mangiennes, Chaumont, Grémilly, Romagne, Soumazannes, Ville-devant-Chaumont.

Le canton d'Arrancy, du district d'Étain comprenait 8 communes : Arrancy, Dugny, Han-devant-Pierrepont, Muzeray, Nouilloupont, Ollières, Rouvrois-sur-Othain, Saint-Pierrevillers.

Au district d'Étain se rattachaient également les 13 communes du canton de Gouraincourt : Amel, Bouligny, Bouvigny, Domremy-la-Canne, Éton, Gouraincourt, Haucourt, Houdelaucourt, Loison, Réchicourt, Senon, Spincourt, Vaudoncourt.

Enfin au district d'Étain se rattachait le canton de Saint-Laurent avec ses 9 communes : Châtillon (abbaye), Pillon, Saint-Laurent, Dombras, Mangiennes, Merles, Rupt-sur-Othain, Sorbey et Villers-les-Mangiennes.

*Le Général Thiébault à Dun.* — Au mois d'octobre 1792, le futur général et baron Thiébault qui a laissé cinq volumes de *Mémoires* intéressants sur la Révolution et l'Empire, passa à Dun en se rendant de Valenciennes à Épinal en diligence. Il n'était alors que volontaire et il lui arriva la petite mésaventure suivante : « Arrivés à 1 heure du matin, on nous servit « un brochet refroidi dans du cuivre et qui nous empoi- « sonna tous; pour ma part j'en suis très souffrant. Je n'en « étais pas fâché pour ces dames dont la vanité se trouvait

« soumise à de rudes épreuves. Une bouteille de lait que je « faisais remplir à mesure qu'elle se vidait finit par calmer « mes douleurs et par me mettre en état de continuer ma « route » (*Mémoires :* tome I, page 367).

*Les sans-culottes de Dun et de Mont-devant-Sassey.* — Citons encore quelques documents contemporains qui donneront un aperçu du courant régnant parmi les populations montmédiennes dans les premières années de la Révolution ; ils sont empruntés à la consciencieuse *Monographie de Mont-devant-Sassey*, établie par M. Cordonnier, instituteur.

Le 2 nivôse an II (22 décembre 1793), les sans-culottes Brutus, cirier, vice-président, Jean-Jacques Thiéry et Jean-Baptiste Gauthier, secrétaire de la société républicaine de Dun, accompagnés de plusieurs membres de ce comité se présentèrent devant le conseil municipal de Mont, afin, comme le porte la délibération prise à cette date, « de donner au citoyen « *Le Roy* un autre nom que celui qu'il porte ; en quoi le nom « de *Roy* doit être en horreur sur une terre libre. Pourquoi ils « lui ont donné celui de *Le Pelletier*, comme étant le nom d'un « vrai patriote et martyre de la Liberté ; en conséquence, il a « été arrêté que dorénavant le dit sans-culotte Le Roy portera « lui et les siens le nom de Le Pelletier et qui ne prendra d'au- « tre nom que celui-là dans tous les actes qu'il souscrira et « auxquels il comparaîtra.... »

Ses parrains civils furent le sans-culotte Rouyer et la citoyenne Marie Huraut, épouse du citoyen Jean Deshay, « qui ont nommé ledit *Le Pelletier* ». Cet acte est signé des membres de la municipalité et de la société républicaine de Dun.

Le 7 nivôse suivant (27 décembre 1793) la même cérémonie se renouvela pour le citoyen *Jean Dauphin* : « Vu, dit la déli- « bération prise à cette occasion, que le nom de *dauphin* doit « être en horreur sur une terre libre, étant le successeur d'un « *roy*, c'est pourquoi ils lui ont donné le nom de *Lorrain*. « Étaient présents : le sans-culotte Étienne, fermier à Proïville « et la citoyenne Jeanne Pierson, épouse du citoyen Charles « Godet, dudit Mont, qui ont nommé le Lorrain... »

*Les dragons de La Tour à Avioth.* — En 1792, Avioth fut l'un des premiers villages envahis par les Autrichiens. Des dragons de La Tour, uniforme vert et blanc, appartenant au régiment commandé par le comte de ce nom, propriétaire d'un château voisin de Virton, détruit à titre de représailles par les Français à la fin de cette année (octobre 1792) le jour de leur victoire sur les Autrichiens à Virton, redoutés pour leur férocité, vinrent un dimanche à Avioth, pénétrèrent à cheval dans l'église, tuèrent au pied de l'autel le curé qui disait l'office, blessèrent plusieurs personnes, entre autres M^lle^ de Courcy, propriétaire du château de Thonnelle et plusieurs femmes; elle reçut sept coups de sabre, un enfant eut le crâne ouvert et une autre personne fut grièvement blessée.

## L'invasion austro-prussienne.

La défense nationale en 1792. — Les amours d'un roi (Louis-Philippe au pays montmédien). — Mémoire du colonel Leclaire. — Trahison de La Fayette. — Le plan de Brunswick et de Bouillé. — Entrée des Autrichiens et des Prussiens en France. — Capitulation de Longwy (21 août 1792). — Dumouriez et l'armée du Centre. Son plan. — Combats sur la Meuse, autour de Stenay. — Héroïsme du maire et des habitants de Stenay. — Occupation de Stenay par les Autrichiens. — Le général de Ligniville, gouverneur de Montmédy. — La défense de Montmédy. — Proclamation de Ligniville. — Le blocus de Montmédy d'après le dragon Marquant. — Le siège de Montmédy au théâtre. — L'opinion publique en 1792 au pays montmédien.

*La défense nationale en 1792.* — L'arrestation de Louis XVI avait plus profondément atteint l'amour-propre des cours européennes qu'elle n'avait ému leur sensibilité. La crainte de voir la Révolution déborder au-delà des frontières de la France et menacer les trônes, les décida à s'entendre pour tenter une intervention commune et armée dont chacune espérait bien tirer quelque profit territorial, sous le prétexte allégué de délivrer la famille royale et de rendre au roi de France le libre exercice de son pouvoir entravé par des factieux.

Inquiète des menaces et des armements de l'Autriche et de

la Prusse, des intrigues des princes et des émigrés, l'Assemblée nationale prit les devants en déclarant la guerre au mois d'avril 1792.

Et cependant rien n'était prêt de notre côté. L'armée était désorganisée et privée de ses officiers par suite de l'émigration. Aussi quand l'armée du Nord prit l'offensive et suivant le plan que Dumouriez avait fait adopter, envahit la Belgique, des paniques injustifiées éclatèrent parmi les troupes qui massacrèrent une partie de leurs chefs en les accusant de trahison et lâchèrent pied aux premières escarmouches.

Nos forteresses étaient dans le même désarroi. Généraux et municipalités avertissaient le ministre de la Guerre que l'état des places fortes de Lorraine inspirait les plus vives inquiétudes. De nouveaux ouvrages de fortification étaient commencés, mais ils restaient inachevés ou leur construction était trop lente en face des graves événements qui se préparaient.

L'argent manquait pour payer les entrepreneurs. La Fayette s'efforçait de mettre en état de défense les forteresses de son commandement, mais il faisait de mauvais marchés pour Montmédy et Longwy; il l'écrivait lui-même le 25 juin à Lajard, ministre de la Guerre : « Un premier point essentiel est de « garnir complètement toutes les places, il y a eu beaucoup de « négligence à cet égard et j'ai été obligé de faire d'assez mau- « vais marchés qui n'auraient pas eu lieu si on avait pris un « système général ».

Voici quels étaient l'état, la disposition et la répartition des troupes républicaines à la frontière lors de la déclaration de guerre.

De Dunkerque à Bâle, on comptait trois armées. Le maréchal de Rochambeau, avec 50.000 hommes, protégeait le secteur Dunkerque-Montmédy.

La Fayette, à la tête de 62.000 hommes, couvrait la région comprise entre Montmédy et les Vosges.

Le vieux maréchal Luckner, avec 49.000 hommes, gardait la frontière des Vosges au Rhin, jusqu'à Huningue.

Indépendamment de ces 160.000 hommes de troupes, 70.000 autres occupaient nos places fortes frontières.

Au milieu d'avril 1792, La Fayette s'était concerté avec Dumouriez, alors ministre de la Guerre, pour former un camp de 6.000 hommes sur la Meuse et pour réunir le plus rapidement un corps d'armée avec de l'artillerie à Dun pour se porter de là sur Givet, afin de couvrir l'aile droite de Rochambeau qu'on craignait de voir attaquer le premier par les Autrichiens.

Le 24 avril dans la soirée, La Fayette recevait la visite d'un aide de camp du ministre lui apportant de nouvelles instructions et le 25, dès la première heure, se portait sur Givet.

Il se faisait suivre par une partie de ses troupes et chargeait le comte de Narbonne, maréchal de camp, de lui amener 35 pièces d'artillerie, 3 compagnies et demie du régiment d'Auxonne, 2 compagnies et demie des volontaires de la Moselle, le 9e bataillon d'infanterie légère, deux compagnies de grenadiers des 17e et 71e régiments; ces troupes furent renforcées à Damvillers par la compagnie de grenadiers du 99e régiment et de celle du 2e bataillon des Ardennes.

En même temps se rendaient à Givet le 2e régiment de hussards de Mouzon, le 2e dragons de Verdun, le 12e dragons de Stenay et le 55e régiment de Montmédy.

Mais le 6 mai, tout une division était encore à Dun où elle attendait des moyens de transport et un matériel de campement.

Ce mouvement éloignait La Fayette de Luckner et laissait dégarnie la frontière luxembourgeoise par où pouvaient entrer désormais les Prussiens réunis à Coblentz; craignant d'être séparés l'un de l'autre, les deux généraux français eurent une entrevue à Metz, quartier général de Luckner, et décidèrent de rapprocher leurs forces afin de couvrir Longwy, Montmédy et Verdun.

Ces dispositions étaient approuvées par le ministre de la Guerre qui écrivait le 14 juin à La Fayette : « Je viens, Mon-
« sieur, de recevoir une lettre de M. de Kellermann qui contient
« des détails intéressants et dont je crois devoir vous envoyer
« copie. Vous y verrez que l'armée prussienne est en marche,
« que les Autrichiens doivent porter toutes leurs forces dans la

« Flandre et le Brisgau et que leurs principaux points d'attaque « se dirigeront sur Montmédy et plus particulièrement dans les « départements du Haut et Bas-Rhin. Je ne puis que m'en rap- « porter aux mesures que vous jugerez convenables pour mettre « le pays de Montmédy en état de défense dans toutes les « parties par lesquelles l'ennemi essaierait de pénétrer. »

Luckner et La Fayette se rapprochèrent de Longwy et prirent la Chiers comme ligne de défense.

Luckner s'installa au camp de Fonley, un peu en arrière de Longwy, entre cette ville et Thionville, couvrant Metz en même temps.

La Fayette avait réuni 24.000 hommes au camp de Sedan; les troupes de ligne étaient à Sedan; les gardes nationales des départements étaient réparties dans deux autres camps, le premier sur la hauteur de Vaux, entre Mouzon et Carignan, pour couvrir le gros de son armée et Sedan, et le second sur le plateau de Brouennes, entre Montmédy et Stenay.

Ce dernier camp était commandé par le lieutenant-général Le Veneur, commandant de la deuxième division de l'armée de La Fayette qui, après s'être appelée l'armée du Nord s'appelait l'armée du Centre.

Le 20 juin Le Veneur nommait commandant de Verdun le lieutenant-colonel Galbaud et le lendemain lui adressait cette lettre :

« Du camp de Brouennes, 21 juin.

« Si je ne puis vous voir avant votre départ, mon cher com- « mandant, je vous prie de ne rien négliger ni argent, ni moyens « d'aucune espèce pour mettre Verdun dans l'état de défense le « plus respectable et le plus promptement possible; ainsi s'il « faut requérir les municipalités, de fournir des ouvriers ou « augmenter le prix des salaires, n'épargnez rien, faites faire « des batteries en attendant des pièces, etc.

« Tout sera bien, pourvu que Verdun soit mis en bon état « de défense (*Minet à Verdun en 1792*).

A la fin du mois de juin La Fayette envoya Le Veneur à la tête d'une division de 5.000 hommes, pousser une pointe sur

Arlon, en Luxembourg belge, pour éclairer son flanc général et se protéger contre un mouvement tournant possible.

Pendant ce temps-là Galbaud avait pris possession de son commandement, mais bientôt effrayé par la lourdeur de sa tâche et la pénurie de ressources et de moyens de défense qu'il trouvait à Verdun, il demandait instamment à reprendre sa place dans les rangs de l'armée. Le 3 août, Le Veneur lui écrivait de Stenay :

« Quant à celle (la lettre) que votre domestique, envoyé ex-
« près, m'a portée aujourd'hui, je ne suis pas en état d'y
« répondre catégoriquement, puisque cette décision dépend du
« chef de l'armée. En conséquence je la mets sous les yeux de
« M. de La Fayette qui est maintenant au château de Brouen-
« nes (1) et j'envoie votre domestique la lui porter, il partira
« de là pour vous porter la réponse. Si j'avais voix au chapitre
« vous resteriez à Verdun, mais je ne me permets aucune
« réflexion en écrivant à ce sujet au général ».

LE VENEUR.

(*Mérat : Verdun en 1792*).

Le 29 juillet Galbaud fut autorisé à rejoindre l'armée de La Fayette, mais le 29 août suivant Dumouriez le nommait maréchal de camp, lorsqu'il succédait à La Fayette et le renvoyait à Verdun qu'il lui recommandait de défendre jusqu'à la mort.

Galbaud se rendit donc de nouveau à Verdun où il arrivait le 3 septembre peu de jours avant l'ennemi et après avoir fait de longs détours pour l'éviter, ce qui ne l'empêcha pas de courir de sérieux dangers près de Dun où il faillit être pris par les coureurs prussiens.

A la fin de juin La Fayette se rapproche de nouveau de Longwy. Le dragon Marquant qui faisait partie de son armée, raconte dans son *Carnet d'Étapes* que le 20 juillet l'armée avec ses 4 divisions vint camper dans la plaine de Marville; d'autres auteurs rapportent que le 22 juillet seulement l'avant-garde arrivait à Damvillers; quoi qu'il en soit, La Fayette ar-

(1) A Bronelle, écart de Brouennes.

rivait le 24 juillet avec une partie de ses forces à Longwy. Il avait laissé derrière lui Le Veneur, avec la 2e division, comptant 15.000 hommes; du camp du Haut-de-Fourche, derrière le bois de Chenois près Brouennes, il l'avait envoyé s'installer sur la hauteur de Montlibert pour couvrir Montmédy.

Marquant nous apprend encore que le 26 juillet « à 10 heu-« res du matin on fit décamper l'avant-garde au nombre de « 6.300 hommes, commandée par M. Lallemand et la réserve « au nombre de 5.000 hommes et plus, commandée par M. La « Tour Maubourg ».

Marquant ne paraît pas très bien renseigné sur les dates, car la réserve de La Fayette arriva à Longwy dans la nuit du 25 au 26 juillet, ainsi que le prouve la lettre suivante d'un lieutenant de grenadiers au régiment de Wahl (92e) de l'armée du Nord et des Ardennes, Claude Simon :

« Le 29 juillet 1792, du camp sous les glacis de Longwy.

« Ami,

« Il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit. Cependant « ne croyez pas que ce soit par négligence, car je comptais vous « écrire en même temps qu'à ma mère, mais comme j'allais « commencer une lettre pour vous, nous avons reçu l'ordre de « préparer toutes nos affaires pour partir du camp de Marville « le lendemain 25. Effectivement nous (le corps de réserve) « nous sommes partis ce jour-là et sommes arrivés à la nuit « sous le glacis de Longwy ».

La Fayette s'installe d'abord à Flabeuville sur la Chiers, au centre de son armée qui occupait une ligne de défense s'étendant de Petit-Xivry à la ferme de la Prêle, près Vezin, et Villers-le-Rond où elles occupaient une hauteur dite le Mont-Sulmont.

Ces diverses positions lui permettaient de couvrir en même temps que Montmédy et Stenay, Verdun où étaient réunis de grands approvisionnements et qui était moins facile à défendre que Longwy.

*Les amours d'un roi (Louis-Philippe au pays montmédien).* — La Fayette avait comme aide de camp le duc de Chartres, qui devait être plus tard Louis-Philippe. Un des historiens de Marville, Bizot, raconte que le futur roi de France eut, dans le château aujourd'hui détruit, de Villers-le-Rond, une intrigue avec une jolie fille du pays et qu'il en résulta pour celle-ci une maternité. Cette anecdote, que Jeantin a reproduite après Bizot aurait, paraît-il, été narrée plus tard par le duc de Chartres lui-même à un banquet en présence d'un député de la Moselle qui l'aurait ensuite divulguée; c'est par cette voie que Bizot en aurait eu connaissance.

Cette anecdote vaut ce qu'elle vaut; elle est en tout cas curieuse à signaler, car elle révèle la présence du futur roi de France dans cette région et c'est une bizarre coïncidence que de trouver presqu'en même temps dans ce coin de terre, Murat, futur roi de Naples, et beau-frère de l'Empereur, Ney, le futur maréchal de France et celui qui devait être un jour Louis-Philippe, roi des Français.

*Mémoire du colonel (depuis général) Leclaire.* — Ce mémoire publié par la *Revue d'Histoire* d'avril 1904, contient les renseignements suivants sur les mouvements de troupes dans notre région en 1792.

Leclaire appartenait au 98e régiment dont il était alors lieutenant-colonel. Le 98e appartenait lui-même à l'armée du Nord qui passait sous le commandement de La Fayette, lequel réunit ses troupes, y compris le 98e, à Sedan. Une opération fut décidée avec Luckner pour enlever Arlon et aboutit au combat du 26.

Écoutons maintenant Leclaire :

Le 15 juillet, elle campa au Tremblois; le 16, à Mézière, près du village de Mohon; le 17, à Sedan, près de Bazeille; le 18, à Inor, où elle séjourna le 19; le 20, à Juvigny.

Le 21 juillet, cette colonne traversa Marville et fut camper sur les hauteurs de Villers-le-Rond, où toutes les divisions se réunirent; le 98e bataillon se trouvait alors sous les ordres du général Lastic. Le 22 juillet, on changea un peu notre position.

Le 25 juillet, le 98e bataillon fit partie des troupes qui partirent à 6 heures du soir, aux ordres du général Leveneur et passèrent la Chiers. Je commandais alors le 98e régiment, ayant été nommé colonel en remplacement du colonel Ihler, qui avait été nommé maréchal de camp. Les troupes bivouaquèrent sur la hauteur en deçà de Virton.

Le 26 juillet, à la pointe du jour, elles traversèrent Virton, rencontrèrent l'ennemi dans les bois vers Lamorteau, le forcèrent à la retraite et revinrent le soir occuper la même hauteur que la veille. Je fus chargé de couvrir la retraite avec le 98e bataillon et un escadron de hussards de Chamboran, et restai à Virton.

Le 27 juillet, je rejoignis la division qui retourna au camp de Villers-le-Rond.

Le 31 juillet, les troupes entrèrent en cantonnement; le 98e fut à la Ferté près d'Ivoy-Carignan.

Le 5 août, le 98e bataillon rejoignit l'armée campée sur les hauteurs en avant de Stenay, la droite vers le château de Bronelle, où était le quartier général de La Fayette.

Le 8 août, l'armée quitta cette position et fut camper sur les hauteurs de Vau, la droite vers ce village, la gauche vers la Meuse, face à Mouzon.

Le 9 août, dans la nuit, la réserve partit pour Sedan, et le matin on changea la position du camp : on fit face à Ivoy-Carignan.

Le 13, on apprit que La Fayette avait fait arrêter les commissaires de la Convention. La réserve vint camper dans les prés de Douzi..

Le 19 août, on apprit au camp le départ de La Fayette avec plusieurs généraux. Le général d'Hangest assembla les chefs de corps au parc d'artillerie, et là, on prit les mesures pour pourvoir à la subsistance et aux besoins des troupes.

Le 24 août, des commissaires de la Convention vinrent haranguer les troupes du camp.

Le 30 août, l'armée se mit en marche et fut camper à Bazeille, près de Sedan. Plusieurs bataillons entrèrent au camp retranché de Sedan, Dumouriez en prit le commandement.

Le 1er septembre, l'armée se mit en marche au jour, passa la Meuse à Mouzon et fut camper à Yon.

*Trahison de La Fayette.* — La Fayette ne s'attarda pas longtemps dans la position en l'air qu'il occupait; il n'avait qu'une médiocre confiance dans la solidité de ses troupes et il nourrissait toujours la crainte d'être tourné sur sa gauche par Carignan, Mouzon et Stenay; en même temps il cherchait à se rapprocher de Paris afin de surveiller les événements et d'intervenir avec son armée en faveur du roi dont il redoutait la déchéance.

Il se replia donc au commencement d'août sur le camp de Vaux. Marquant raconte brièvement cette marche en arrière :

« *30 juillet.* — Heureusement que nous n'y restâmes que « huit jours (à Longwy) et que nous fûmes envoyés, non au « camp de Marville, mais cantonner et nous décrotter dans les « villages des environs.

« Notre régiment et le dixième furent envoyés à Longuyon « qui aurait été pour nous un séjour comme Cannes (l'auteur « a confondu Cannes avec Capoue) était pour les Carthagénois, « si nous y fussions restés plus longtemps.

« *5 août.* — Nous fûmes comblés des honnêtetés des habi- « tants jusqu'à notre départ.

« *6 août.* — L'armée passa par le redoutable Montmédy et « vint camper dans la plaine de Vaux ».

C'est en arrivant au camp de Vaux que La Fayette apprit la journée du 10 août, la déchéance de Louis XVI et le transfert de la famille royale au Temple. Il réunit ses troupes à Sedan, leur fit renouveler serment de fidélité à la Constitution et fit arrêter les trois commissaires envoyés par la Convention pour suivre ses opérations et accompagner l'armée. Son intention était de marcher à la tête de ses forces sur Paris pour délivrer le roi et dissoudre la Convention.

Mais il fut décrété d'accusation comme traître à la République par la Convention, abandonné de ses soldats; il dut s'enfuir et

passa la frontière le 19 août, le même jour où les Austro-Prussiens entraient en France entre Longwy et Luxembourg.

La Fayette fut d'ailleurs fait prisonnier par les Autrichiens et laissé en prison par eux jusqu'en 1797, à la paix de Campo-Formio.

Sa fuite démoralisa son armée qui évacua précipitamment le camp de Vaux pour aller s'abriter derrière les remparts de Sedan. Le lieutenant Claude Simon raconte ainsi qu'il suit les événements de ces journées agitées :

« Du camp de Vaux, le 21 août, l'an IV de la Liberté.

« Cependant la tranquillité règne dans l'armée. Nous (la ré-« serve) y sommes rentrés loger ici à Vaux, d'où elle n'a pas « bougé depuis 15 jours. Pendant ce temps nous avons été à « Sedan où s'est faite la grande arrestation des commissaires « et la prestation du serment de fidélité. De là, nous sommes « venus par le temps le plus affreux, camper sous Douzy pen-« dant deux jours, d'où nous avons été par le même temps, « camper près d'un village appelé Dachy (Sachy) éloigné d'Em-« pire de 3 quarts de lieue. »

Marquant ajoute à ces renseignements ceux qui suivent, mais où il faut aussi relever une regrettable inexactitude dans les dates.

« *17 août.* — Nous partîmes de Sedan et allâmes camper à « Brévilly en remontant la Meuse où, après être restés deux « jours nous retournâmes et allâmes camper à Pagny (Blagny), « près de Carignan, de l'autre côté de la Chiers ».

Une autre lettre du 21 août publiée au *Moniteur Universel* du 27 août 1792 donne quelques détails sur la situation de ce camp et sur les inconvénients stratégiques qu'il présentait :

« L'armée y était campée dans une prairie, l'infanterie en « avant, l'artillerie en arrière, ayant à dos la Chiers qui n'est « nullement guéable. En avant de l'infanterie était un coteau « par le sommet duquel l'ennemi pouvait arriver et culbuter « notre infanterie sur l'artillerie, sans que celle-ci pût faire la

« moindre résistance. Toute retraite devenait impossible à « cause de la Chiers ».

*Le plan de Brunswick et de Bouillé.* — On voit que l'armée française gardait une défensive amplement justifiée par les déchirements de l'intérieur et la répercussion qu'ils avaient dans ses rangs et dans son commandement; cette défensive était également justifiée par l'état simultané de désorganisation et de réorganisation dans lequel se trouvaient les troupes de nouvelle levée encadrées dans les débris des troupes de l'ancien régime.

Tout autre était le plan de l'adversaire; il se préparait à une offensive d'autant plus vigoureuse que la solidité, la discipline, l'état d'aguerrissement de leurs vieilles bandes de la guerre de Sept ans, la réputation de grands généraux dont jouissaient en Europe le duc de Brunswick et ses lieutenants, tout cela joint à l'optimisme des princes et des émigrés français, à l'opinion qu'on se faisait des armées républicaines entretenait Autrichiens et Prussiens dans l'illusion d'une victoire facile et d'une promenade sans obstacle jusqu'à Paris.

Pendant un certain temps, le roi de Prusse et Brunswick, le généralissime de l'armée austro-prussienne avaient hésité entre plusieurs plans d'invasion.

Finalement ils avaient adopté le plan suivant que le marquis de Bouillé leur avait soumis à Magdebourg, après l'arrestation de Louis XVI et qu'il rapporte ainsi dans ses *Mémoires :*

« J'indiquai d'abord la Champagne comme étant la partie « la plus faible de la frontière de France et je recommandai « d'attaquer d'abord Longwi, Sedan et Verdun, parce que la « faiblesse de ces places, quoiqu'elles fussent les seules qui « couvrissent cette partie du royaume ne leur permettait pas « de faire une longue résistance. Après s'être emparées de ces « villes, les armées combinées eussent pu marcher droit sur « Paris par la route de Rethel et Reims, à travers des plaines « fertiles qui ne présentaient aucun obstacle. Si toutefois ils « n'eussent pu réussir à pénétrer jusqu'à la capitale, il leur

« eût été facile de prendre Montmédi et Mézières, places situées « sur la Meuse et d'établir entre cette rivière et la Chiers leurs « quartiers d'hiver. Dans ce cas leur front eût été couvert « par la Meuse, Sedan et Mézières, leur gauche par la Chiers, « Longwy et Montmédi, tandis que Luxembourg leur eût servi « de point d'appui. Le duc de Brunswick fut entièrement de « mon avis. »

Avant d'entrer en France, Brunswick publia le 27 juillet à Coblentz le *Manifeste* qui porte son nom et qui fut la cause principale des manœuvres du 10 août et de la prise des Tuileries.

Le même jour, en réponse à cet insolent factum, la Convention proclamait la Patrie en danger.

*Entrée des Autrichiens et des Prussiens en France. — Capitulation de Longwy (21 août 1792).* — Le 19 août 1792, l'armée austro-prussiennne réunie à Coblentz passait la frontière.

Sous les ordres de Brunswick, 60.000 Prussiens marchaient par Luxembourg sur Longwy, appuyés à droite par une colonne autrichienne, commandée par Clerfayt, chargée d'emporter Montmédy et Stenay, à gauche par un corps de Hessois ayant pour mission de s'emparer de Thionville.

Une fois les lignes françaises s'étendant de Dunkerque à Bâle coupées en deux tronçons et enfoncées au centre, les alliés au nombre de 160.000 hommes devaient marcher sur Paris par Verdun et Châlons.

Le 21 août après une courte et insignifiante résistance. Longwy ouvrait ses portes au roi de Prusse. Dès la prise de cette ville, la véritable tactique de Brunswick était de s'avancer sur Sedan dont l'armée, la seule qui pût lui barrer la route de Paris, était profondément démoralisée et désorganisée par la fuite de La Fayette et était privée de commandant en chef.

Dans ses *Mémoires*, Dumouriez reproche cette faute à Brunswick à qui la possession de Sedan et Montmédy aurait après l'échec de Valmy permis de faire une retraite moins

désastreuse et d'évacuer avec moins de précipitation le territoire français. En marchant directement sur Verdun, après la capitulation de Longwy, le général prussien renseignait en outre Dumouriez sur son véritable objectif, Paris, et dès le 28 août Dumouriez écrivait aux commissaires de l'Assemblée nationale près de l'armée du Nord : « Si réellement l'ennemi marche sur « Verdun, laissant derrière lui Montmédy sans attaquer cette « place, il croit pouvoir pénétrer à Paris et je désire que ce « soit là son projet ».

La marche sur Sedan aurait enfin permis d'enlever au passage Montmédy qui aurait fourni un excellent point d'appui pour les quartiers d'hiver de l'envahisseur et pour couvrir sa retraite en cas de défaite.

Mais Montmédy était une ville de guerre très bien casematée; on ne comptait pas la prendre, dit un auteur, par un coup de main ou en y jetant des bombes et faute de grosse artillerie il était impossible de l'assiéger dans les règles. Brunswick n'ignorait pas non plus que Ligniville était décidé ainsi qu'il l'avait annoncé dans une proclamation publiée en réponse à son manifeste du 27 juillet, à faire une vigoureuse résistance et il ne voulut pas risquer de perdre par un échec le bénéfice de ses premièrs succès.

Il se borna donc à envoyer Clerfayt vers Montmédy et Stenay pour retarder la marche de Dumouriez nommé à la tête de l'armée de Sedan et l'empêcher d'attaquer le flanc droit de son armée pendant qu'elle assiégerait Verdun.

Le 29 août seulement ses colonnes quittèrent Praucourt, passèrent à Châtillon-l'Abbaye et campèrent à Mangiennes, d'après Mérat (*Verdun en 1792*); le lendemain elles traversèrent Pillon, Ormont (Haumont), Samogneux, Bras où elles campèrent en face de Verdun après une marche forcée dans laquelle elles laissèrent en arrière la moitié de leur effectif.

Cette marche est racontée par un témoin allemand et abonde en indications précieuses :

« De Longwy nous marchâmes sur Verdun par un chemin « affreux; nous ne fîmes que deux marches, mais si pénibles

« que beaucoup de nos soldats restèrent en arrière et que « d'autres en moururent.

« La fameuse abbaye de Châtillon (1) est actuellement débar- « rassée de ses pieux Cénobytes et mise entre les mains de pos- « sesseurs profanes. J'appris par le meunier que les bâtiments « de l'abbaye, y compris les jardins, avaient été vendus par « la Nation, pour la modique somme de 46.000 livres (2) et « que le possesseur en avait fait démolir quelques-uns et vendu « les matériaux qui avaient servi à faire des maisons et des « granges. Lui-même tenait jadis son moulin à bail des « moines ; mais depuis il en était devenu propriétaire ainsi « que de quelques arpens de bonnes terres et tout cela ne lui « coûtait que 1.600 livres. — De cette manière, vous les « avez eus à bien bon compte, lui dis-je. — Pourquoi, à « bien bon compte, me répliqua-t-il? Les moines ci-devant « les avaient encore à bien meilleur marché. Il ne leur en « coûtait dans cette vie qu'un : *Dieu vous en récompensera « dans l'autre*. Je trouvai assez fondée, quoique plaisante, la « réponse du meunier, et j'avançai. Dans tous les villages nous « vîmes des maisons et des granges neuves dont les unes « étaient achevées et les autres bien avancées. J'étais charmé « de cette marque sensible du retour du bien-être en France. « Je m'entretins avec un paysan. Celui-ci me dit :

« Il est bien temps que nous songions à réparer nos mai- « sons : sous l'ancien régime, un pauvre homme comme moi « ne pouvait rien mettre de côté pour cela; bien moins pou- « vait-il penser à bâtir à neuf. Maintenant nous avons de l'ar- « gent et nous pouvons réparer nos bâtiments et bien ».

« Je faisais remarquer ce propos à mes compagnons et leur « montrais à quel point les émigrés nous en avaient imposé « sur la nouvelle situation de la France. Ils avouèrent que « j'avais raison.

« Les forêts, dont la Lorraine abonde, se partagent pour la

(1) Ecart de Pillon, canton de Spincourt.

(2) Ce chiffre est conforme aux Etats de vente. J.-J. Collinet, religieux de l'abbaye, mourut à 47 ans déporté à Rochefort.

« plupart, entre les villes et les villages; mais on a grand soin « que les paysans ne dégradent pas les bois et ne les laissent « pas périr. L'Ordonnance des bois et forêts pour la Lorraine « est un chef-d'œuvre de bonne économie rurale; elle ne con- « tient rien des corvées et autres oppressions seigneuriales qui « font périr de misère les cultivateurs dans quelques contrées « d'Allemagne! Les Lorrains ne vont qu'une fois l'an au bois, « pendant quinze jours de suite, alors sous l'inspection d'un « maître des forêts, ils comptent autant de bois qu'il en faut « pour chaque district et le ramassent par tas. Ces bois, une « fois desséchés, sont distribués également entre le bourgeois « et le paysan. Cela fait, personne ne peut plus y retourner; « il n'est plus question alors d'acheter des bois de la forêt, ce- « lui qui voudrait s'en procurer, est obligé de s'adresser à celui « qui peut céder quelque chose de sa portion. Quant aux plan- « tations et à la manière d'éclaircir les bois, on y porte des « soins en commun et toujours sous l'inspection d'un préposé.

« Nous entendîmes gronder le canon à quatre lieues. C'était « la garnison de Verdun qui saluait les émigrés, lesquels s'é- « taient avancés vers la ville à gauche. Ce n'était pas un feu « continuel et dans les règles : Aussi cessa-t-il bientôt. Notre « camp fut dressé à une demi-lieue de la ville en deçà d'une « montagne qui nous en empêchait la vue.

« De son côté Gœthe nous a laissé le récit fort vivant de ses « impressions : Nous quittâmes la grand'route et nous traver- « sâmes Arancy, où l'abbaye de Châtillon, propriété ecclésias- « tique qu'on avait vendue nous offrit au passage avec ses murs « à moitié renversés et détruits un premier indice de la Révo- « lution.

« Nous vîmes ensuite Sa Majesté galopant par monts et par « vaux, accompagnée de son cortège, comme le noyau d'une « comète, suivie de sa longue queue. A peine ce phénomène « avait-il passé devant nous avec la vitesse de l'éclair qu'un « second vint d'un autre côté consommer la colline ou remplir « la vallée : c'était le duc de Brunswick qui entraînait avec et « après lui des éléments du même genre.

« Le ciel était couvert, mais un soleil brûlant perçait les

« nues, les voitures avançaient péniblement sur le sol défoncé; « les roues des voitures et des canons se brisaient et causaient « bien des retards; on voyait çà et là des fantassins harassés, « qui ne pouvaient déjà plus se traîner. On entendait la canon- « nade de Thionville et l'on faisait des vœux pour l'heureux « succès des alliés. Le soir nous nous reposâmes au camp de « Pillon. Nous nous installâmes dans une riante clairière » (Gœthe : *Campagne de France*).

Cet auteur raconte qu'il fut témoin des scènes de pillage de la part de Prussiens qui provoquaient une vive indignation parmi les paysans dont on réquisitionnait les troupeaux et auxquels on donnait en paiement des traites au nom de Louis XVI et payables par lui. L'ironie autant que la barbarie du procédé exaspérèrent leurs victimes et on s'explique l'ardeur avec laquelle ils exercèrent des représailles sur l'envahisseur lors de sa retraite.

*Dumouriez et l'armée du Centre. Son plan.* — Pendant cette marche en avant de Brunswick que faisait donc l'armée de Sedan?

La Convention avait confié la succession de La Fayette à Dumouriez, ancien ministre de la Guerre. Arrivé à Sedan le 28 août, il passa en revue ses troupes le lendemain; informé de l'approche de Clerfayt et de la marche de Brunswick sur Verdun, il envoya des renforts à cette place pour lui permettre de tenir jusqu'à son arrivée; il fit évacuer les magasins de l'armée qui se trouvaient réunis à Stenay. Il fit évacuer, après l'avoir visité, le camp de Vaux qui était trop étendu, mal situé et facile à envelopper autant qu'à surprendre. Il reporta ses troupes à Bazeilles, au pied et sous la protection des remparts de Sedan.

Il fit garder le passage de la Meuse à Mouzon par un fort détachement et envoya une avant-garde d'un millier d'hommes avec Miackzinski occuper Stenay.

Il apprit la marche en avant de Clerfayt par Longuyon, Marville, son circuit autour de Montmédy qu'il tourna sans

l'attaquer et l'arrivée de ses éclaireurs par Juvigny, aux environs de Stenay.

Il résolut d'abandonner à leurs propres forces les places de Montmédy, Sedan, Mézières et, en dérobant sa marche à Clerfayt, de filer par la rive gauche de la Meuse au secours de Verdun et de couper à l'ennemi l'accès de l'Argonne.

*Combats sur la Meuse, autour de Stenay.* — La colonne qui occupait Mouzon était depuis le 30 août aux ordres de Dillon; Dumouriez lui prescrivit de se porter sur Laneuville et Stenay pour retenir Clerfayt.

Dillon réunit ses forces à celles de Miackzinski et fit occuper Stenay par celui-ci avec une compagnie de grenadiers, la compagnie franche de Brunswick, un régiment de dragons, un régiment de chasseurs.

De Stenay, Miackzinski s'avance à Baalon où le 21 août il est rejoint par Gobert et Dillon à la tête du 3e et du 11e régiment de chasseurs à cheval. L'après-midi une reconnaissance est faite en avant de Baalon et on apprend l'arrivée de Clerfayt le même jour à Juvigny et la marche de son avant-garde sur Stenay.

Dillon qui, avec ses forces restreintes avait pour mission d'observer et d'occuper l'ennemi sans entamer de combat avec son faible détachement, évacua Baalon quand il aperçut les premiers chevau-légers du régiment de Cobourg, qui précédaient en éclaireurs la colonne de Clerfayt, repassa la Meuse en abandonnant Stenay et se rangea en bataille sur la rive gauche.

L'ennemi s'empara de Baalon dont il pilla les maisons pour punir les habitants d'avoir tiré sur lui et s'avanca ensuite sur Stenay, en prenant position sur la hauteur de la Jardinette d'où il canonna les républicains.

*Héroïsme du maire et des habitants de Stenay.* — C'est ici que se place un épisode glorieux de l'histoire de Stenay qui fait honneur au patriotisme héréditaire de sa population.

Enhardis par la présence des troupes françaises, un certain nombre de bourgeois se portent au devant de l'ennemi et enga-

gent avec ses avant-postes une fusillade qui les tient en échec pendant plusieurs heures.

Ils s'attendaient, et Clerfayt le croyait également, à être soutenus par les soldats de Dillon, mais ceux-ci ne quittèrent pas la rive gauche où ils se trouvaient.

« Un simple bourgeois du nom de Vadebois, après avoir « effleuré d'un coup de feu, dit un historien local (Loiseau et « Pierson : *Géographie de la Meuse, 1862*), le prince de Ligne, « l'un des généraux ennemis, fut fait prisonnier. Le général « Clerfayt, outré de cette résistance, exigeait qu'on lui livrât « 12 habitants. Le maire, Collin Jean Baptiste, s'offrit lui-« même pour victime et ce beau dévouement qui rappelle celui « d'Eustache de Saint-Pierre, lors du siège de Calais, apaisa « le général et lui fit révoquer son ordre barbare. Mais le mal-« heureux Vadebois, qu'on avait malgré lui entraîné aux avant-« postes, fut fusillé aux portes de la ville ».

*Occupation de Stenay par les Autrichiens.* — Clerfayt fit ensuite traverser à sa cavalerie la Meuse dont les Français avaient eu le tort de ne pas couper les ponts et la lança à la poursuite de Dillon qui se retira dans la forêt de Dieulet par où il se retira sans combattre sur Pouilly, Beaumont et Mouzon.

Par suite de l'occupation de Stenay et Laneuville trop facilement abandonnés par son lieutenant, Dumouriez voyait son plan rendu impraticable et la route de Verdun et celle de Grandpré qui lui eussent permis de gagner l'Argonne, coupées.

Mais au lieu de s'y maintenir, Clerfayt suivit à la lettre les instructions de Brunswick qui lui avait prescrit de se borner à empêcher la jonction de l'armée de Sedan avec la garnison de Montmédy, en vue de secourir Verdun.

Il évacua donc Laneuville, repassa la Meuse et fit camper ses soldats sur les hauteurs de Baalon après avoir envoyé à Stenay deux bataillons et deux escadrons et un autre détachement de même importance à Juvigny pour surveiller la route de Verdun.

Clerfayt resta immobile à Baalon jusqu'au 7 septembre. Dumouriez mit à profit son inactivité pour quitter Sedan le 1er septembre et amener son armée à Mouzon. Il fit réoccuper

Laneuville par son avant-garde et les bois voisins par de l'infanterie. Lui-même installa son quartier général à Yonch, au bord de la route de Mouzon à Stenay.

Il nomma le maréchal de camp Miackzenski gouverneur des arrondissements de Sedan et Mézières, avec mission de se maintenir toujours en communications avec Montmédy et de s'entendre avec le gouverneur de cette ville pour arrêter et saisir tous les convois expédiés de Luxembourg et de Longwy à Brunswick.

Le 2 septembre il se portait sur Grandpré, après avoir fait explorer la rive gauche de la Meuse, aux environs de Stenay, pour s'assurer qu'il ne serait point attaqué pendant sa marche.

Le 3 septembre, il arrivait à Grand-Pré et Clerfayt, comprenant enfin sa manœuvre, levait le camp de Baalon et se portait sur le défilé de la Croix-aux-Bois dont il parvint à s'emparer (A. Chuquet : *Valmy*).

Dix huit jours plus tard le canon de Valmy préludait à la proclamation de la République et consacrait la première victoire du drapeau tricolore.

*Le général de Ligniville, gouverneur de Montmédy.* — Pendant que se déroulaient ces événements que devenait Montmédy ? Au commencement de 1792, La Fayette s'était préoccupé d'assurer sa défense et de la confier à un gouverneur énergique; son choix s'était porté sur un de ses amis et compagnons d'armes, le général de Ligniville et il l'avait investi de ces fonctions par la lettre de commandement suivante :

« De par le Roi,

Le lieutenant-général La Fayette, général d'armée commandant en chef les troupes réparties dans les départements de la Moselle, de la Meuse, de la Meurthe et des Vosges.

Il est ordonné à M. de Ligniville, maréchal de camp, employé dans l'armée du Centre, de prendre le commandement de l'arrondissement de Verdun, Dun, Damvillers, Étain et des troupes qui y sont en garnison, savoir :

Les 1^er^, 3^e^ et 4^e^ bataillons des Ardennes, le 2^e^ de la Moselle, le 4^e^ de la Meuse, le corps des mineurs et le 2^e^ régiment de dra-

gons ; et de prendre provisoirement le commandement des places de Montmédy, Stenay, Marville, et des troupes qui y sont en garnison, savoir : le 2e bataillon de la Meuse, le 3e de la Marne et le 4e de la Meurthe, le 71e régiment d'infanterie, une compagnie et demie d'artillerie et le 12e régiment de dragons.

Metz le 14 février 1792, l'an 4e de la liberté française.

*Le Général d'armée,*
Signé : La Fayette.

La Fayette accompagnait la notification de cette nomination aux autorités de la Meuse de la flatteuse appréciation que voici :

A Messieurs les Membres du Directoire
du département de la Meuse.

Messieurs,

M. de Ligniville est tellement connu de tous, qu'en l'employant dans le département de la Meuse, je crois vous offrir un hommage de mon empressement à faire ce qui nous est agréable ainsi que de mon dévouement et de mon respect.

*Le Général d'armée,*
Signé : La Fayette.

Une courte parenthèse est ici nécessaire pour résumer la biographie du défenseur de Montmédy.

Le comte René-Charles-Élisabeth de Ligniville, né le 22 février 1760 au château d'Herbeviller, appartenait à une des plus anciennes et plus puissantes de ces maisons nobles de Lorraine connues sous le nom des *Quatre grands chevaux de Lorraine*, dont les ducs de Lorraine traitaient les membres de cousins. Marie-Antoinette qui descendait des ducs de Lorraine par sa famille traitait René de Ligniville de cousin ; elle lui fit épouser en 1787 Mlle de Beaufort-Cassagne de Miramon.

Le 12 août 1780, il fut nommé lieutenant des gardes du corps à la compagnie du maréchal de Beauvau et en octobre 1782 aide de camp du comte d'Estaing.

Il l'accompagna en Amérique et prit part à l'expédition de la Jamaïque où son chef, avec le concours des Espagnols s'empara de cette île sur les Anglais. Il devint ensuite colonel du régiment de Condé.

Quand vint 1789, le comte de Ligniville embrassa la cause de la Révolution. En 1791, on le retrouve colonel du 55e régiment d'infanterie à l'armée de son ami La Fayette qui le nomma bientôt général de brigade.

Après sa belle attitude à Montmédy, il fut nommé général de division et, en l'absence du général de Beurnonville, appelé par intérim au commandement de l'armée de la Moselle.

Quand son général en chef Dumouriez déserta, Ligniville fut arrêté comme son complice et incarcéré pendant un mois. Il rédigea un mémoire pour se justifier, intitulé : *Exposé de la conduite du citoyen Ligniville*, général de division (1793, in-4°) dans lequel il rappelle son dévouement à la France et à la République comme gouverneur de Montmédy, notamment.

Dans la séance de la Convention du dimanche 26 mai de l'an II, Maure, au nom du Comité de Salut public adressa un rapport à l'Assemblée sur la conduite du général Ligniville, prévenu d'avoir abandonné sans ordre les rives des Vosges et négligé de donner à Custine un secours nécessaire. Il résulte de l'interrogatoire subi par Ligniville au Comité de Salut public et des pièces qu'il a produites qu'il n'a rien fait que par les ordres de Beurnonville. Maure ajouta que des traits multipliés de civisme pur et énergique dans les circonstances les plus périlleuses et délicates ont signalé le commandant Ligniville. Le Comité propose de décréter qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui. Cette proposition est renvoyée au comité militaire qui est chargé d'examiner si Ligniville étant, sous les ordres d'un général en chef, a dû obéir à ceux du ministre Beurnonville (*Moniteur Universel*).

Il put faire reconnaître son innocence et fut élargi. Aussitôt sa mise en liberté, craignant d'être à nouveau inquiété en raison de son titre et de ses origines, il émigra en Allemagne où ses idées libérales et ses sympathies pour la cause républicaine lui valurent d'autres déboires.

Il rentra en France en 1800, fut nommé par le premier Consul préfet de la Haute-Marne, puis inspecteur des haras et fait baron de l'Empire. Son nom est inscrit sur une des colonnes

de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile parmi ceux des généraux de l'Empire.

Il mourut en 1813 sans enfants au château de Boncourt où il s'était retiré près de Commercy. Il laissa quelques descendants collatéraux, parmi lesquels le baron du Mesnard, qui était diplomate sous le second Empire et dont la mère était la nièce maternelle du comte général de Ligniville.

*La défense de Montmédy.* — Dès les premières menaces d'invasion, le gouverneur et les autorités civiles de Montmédy rivalisèrent de zèle et de dévouement pour pourvoir à la défense de la ville.

De leur côté les administrateurs du département de la Meuse s'adressaient instamment à la Convention et au ministre de la Guerre pour demander des renforts de troupes et le développement des travaux de défense de Verdun et Montmédy, exposés aux premières attaques de l'ennemi.

Le conseil de guerre de Montmédy décidait la fermeture quotidienne des portes de deux villes et il avait pris un arrêté ordonnant l'expulsion des personnes suspectes.

Aidé de Chasseloup-Laubat, des autorités et de la population, Ligniville donnait tous ses soins à mettre la ville à l'abri d'un coup de main et d'un blocus. Il y concentrait des vivres et s'employait à empêcher le découragement de se glisser parmi une garnison diminuée par le départ du premier bataillon de la Charente-Inférieure, commandée par Lombart et qui fut envoyé à Verdun (*Moniteur universel* du 31 août 1792).

Il donna l'ordre de mobiliser toutes les gardes nationales armées du département; il envoya celles des districts de Verdun et de Clermont garder les passages de la Meuse et de la forêt de Mangiennes. Mais celles des districts de Montmédy et d'Étain, bientôt occupés par l'ennemi, ne purent déférer à cette réquisition (Chuquet : *La première invasion prussienne*).

Ligniville avait fait achever les retranchements situés en avant du chemin couvert de la place et dont la construction avait été ordonnée l'année précédente par les commissaires de l'Assemblée nationale venus sur les lieux, autant pour rassu-

rer la population que pour faciliter le tir plongeant et abrité des défenseurs.

En dépit du voisinage de l'ennemi, Montmédy continuait à communiquer régulièrement avec la capitale et l'intérieur de la France ; c'est ainsi que les administrateurs pouvaient envoyer à Paris une adresse par laquelle ils s'associaient aux mesures prises par l'Assemblée après le 10 août. On y recevait les nouvelles de l'intérieur également et le Gouvernement faisait donner lecture aux habitants du décret rendu à la suite de la honteuse capitulation de Longwy et qui punissait de mort tout citoyen parlant de se rendre et autorisait tout commandant de place investie et bombardée à faire démolir les maisons des citoyens parlant de reddition.

Le *Moniteur universel* du 31 août 1792 renferme une correspondance de Montmédy du 25 août, révélatrice de l'état d'âme à cette époque de la population montmédienne.

« Longwy est pris. Cette nouvelle n'a découragé personne. « Certes Montmédy saura mieux se défendre. Là sont de vrais « spartiates ; tous ont résolu de mourir. Le gouverneur, Li- « gniville, est digne des habitants. Il a fait jurer d'observer la « loi qui défend de rendre une place avant que la brèche soit « praticable. Les armes ne sont pas en assez grand nombre. On « vient d'envoyer un bataillon à Verdun.

Ligniville déclarait publiquement qu'il ne se rendrait qu'à la dernière extrémité et il fit jurer à la garnison et aux habitants d'observer ce serment.

Cependant les Autrichiens de Clerfayt s'avançaient entre Virton et Longwy et débouchaient à Villers-le-Rond : n'osant attaquer Montmédy où tout leur faisait présager une défense sérieuse, ils se portèrent sur Marville, puis à Landzécourt, de là par le Bois-Robert à Brouennes, puis à Baalon, Stenay, Beaufort, la forêt du Dieulet, La Grange-aux-Bois et Valmy, comme on l'a déjà vu.

Ils avaient laissé derrière eux pour bloquer Montmédy et couvrir leurs derrières contre une attaque possible de la garnison plusieurs détachements qui avaient aussi pour objectif d'empêcher Ligniville de se porter au secours de Verdun :

600 hommes à Juvigny, 400 à Iré-le-Sec, 400 à Han-les-Juvigny, un régiment à Marville, à Stenay de l'infanterie, deux régiments de cavalerie et 6 canons.

En face de ces forces imposantes et aguerries, Ligniville ne disposait que de 1.500 hommes de troupes régulières et de deux compagnies de chasseurs de la Chiers composées de volontaires du pays.

Il effectua plusieurs sorties heureuses et réussit à s'emparer de quelques convois ennemis.

Voici le texte de la proclamation qu'il adressa aux habitants de l'arrondissement de Montmédy en réponse au manifeste de Brunswick. Cette belle page de patriotisme vivant mérite d'être citée tout entière :

*Proclamation du général de Ligniville aux corps administratifs et citoyens français de l'arrondissement de Montmédy.* — Un extrait en a été lu à la Convention Nationale à la séance du lundi 1er octobre 1792 :

Montmédy, le 22 septembre 1792, l'an IV de la Liberté. — Je suis assuré, mes concitoyens, que depuis quelques jours les étrangers qui ont osé porter leurs armes chez un peuple libre, répandent avec profusion un manifeste de M. de Brunswick, pour séduire les aveugles, ou donner un prétexte aux traîtres et aux timides. Je sais qu'ils n'ont pas honte de vous le faire parvenir dans vos campagnes par des citoyens soi-disant français avec injonction de leur porter des subsistances; il faut les arrêter ces soi-disant Français. Je n'ai pas besoin, j'espère, de vous dire que ce manifeste ne renferme qu'une série d'absurdités; vous devez savoir qu'aucune puissance humaine n'a le droit d'empêcher un peuple de se donner des lois. Vous voyez avec quelle cruauté ces ennemis de la liberté vous traitent, vous qu'ils osent dire servir. Cette conduite parle à vos yeux.

Français, vous n'avez plus qu'un instant à souffrir. Déja vos ennemis ont à se repentir de leur cruelle entreprise. Le feu de nos armées, la faim, les maladies, la désertion de ceux de leurs soldats qui peuvent venir nous joindre, leur ont appris

ce qu'ils ont à espérer. Vous avez vu que leurs armes ne se tournent pas sérieusement là où ils savent trouver une longue résistance; leur témérité s'arrête là où il y a des dangers.

Continuez à nous amener vos bœufs, vos moutons, vos denrées que je vous conserverai ou que la Nation vous paiera amplement si elles sont consommées.

Vous savez que j'ai interrompu la plupart des passages des ennemis; réunissez-vous au premier village attaqué, hommes, femmes et enfants; toutes les armes sont bonnes; repoussez, égorgez ceux qui veulent vous enlever vos subsistances et ralliez-vous, si vous êtes repoussés, sous ce boulevard de votre Liberté dont je vous réponds,

Le maréchal de camp : LIGNIVILLE.

(*Moniteur universel*, nº du mardi 2 octobre 1792).

C'est à la valeur de son gouverneur que Montmédy dut d'échapper en 1792 aux humiliations de la capitulation et de l'occupation étrangère.

Semblable fortune ne devait pas lui échoir en 1815 et en 1870, car si le patriotisme de ses administrateurs civils et de ses enfants s'y manifesta aussi brillamment qu'en 1792, il lui manqua dans ces deux conjonctures un Ligniville pour repousser sans faiblir les attaques de l'envahisseur.

Le bruit de la belle conduite du gouverneur de Montmédy remplit d'ailleurs tous les journaux de l'époque et elle fut célébrée dans plusieurs rapports adressés à la Convention où leur lecture souleva de nombreux applaudissements à l'adresse des braves citoyens de Montmédy.

La ville de Montmédy envoya une adresse à la Convention dans laquelle elle demandait de lui conserver le général de Ligniville comme gouverneur pendant toute la durée de la guerre, en raison de la confiance qu'il inspirait à la population par ses talents, sa bravoure et son patriotisme.

En récompense de sa bravoure, Ligniville fut fait général de division et en lui envoyant le brevet de son nouveau grade, le

ministre de la Guerre, Pache, lui écrivit au nom du Directoire exécutif, qu'il avait bien mérité de la Patrie.

*Le blocus de Montmédy d'après le dragon Marquant.* — Un chapitre des *Mémoires* du dragon Marquant est intitulé : *Les ennemis n'osent attaquer Montmédy.* Nous le reproduisons avec les réserves qu'il appelle :

*Août.* — Les Prussiens, orgueilleux de se voir en possession d'une ville (Longwy) que des traîtres leur avaient vendue depuis le commencement de la campagne, s'avancèrent témérairement contre Montmédy.

Les femmes de la place, craignant la mort et la ruine de leurs maisons, criaient et voulaient à toute force qu'on se rendît. Mais la garnison indignée les fit taire et craignant, à l'exemple de Longwy, quelque nouvelle trahison, alla prendre les clefs chez le commandant (*le maréchal de camp Ligniville*), les attacha à l'arbre de la Liberté, y posa une garde redoutable, deux pièces de canon et cette inscription : « Quiconque osera « parler de rendre ces clefs à l'ennemi sera pendu sur-le-champ ».

Cet acte de fermeté ayant procuré le débarras des femmes et des lâches, chacun se rangea fièrement à son poste.

L'ennemi, instruit de ce qui venait de se passer, n'osa commencer l'attaque : sentant bien qu'il ne pourrait jamais réduire une si forte place défendue par des hommes si intrépides. Lorsqu'il s'approchait à portée, le canon de la ville le dispersait aussitôt.

Voilà un témoignage inédit qui est certainement des plus flatteurs pour nos défenseurs de 1792 ; il l'est malheureusement moins pour nos arrière-grand'mères, auxquelles l'auteur prête une si étrange attitude. Cette assertion mériterait d'être vérifiée, car il ne faut avoir qu'une confiance très limitée pour ce qui concerne cet épisode en Marquant, qui n'appartenait pas à la garnison de Montmédy et ne pouvait savoir exactement ce qui s'y passait : de vagues bruits plus ou moins exacts, des vantardises de soldats auront vraisemblablement donné naissance à cette légende dont on ne trouve trace nulle part.

Et en supposant même que la crainte des femmes de Montmédy fût réelle, il faut avouer qu'elle était dans une certaine mesure justifiée. Depuis le commencement de la Révolution les dragons de La Tour (1) parcouraient le pays entre Montmédy, Orval et Virton, escarmouchant, pillant, violant femmes et maisons sur leur passage; ils jouissaient dans toute la région exposée à leurs déprédations d'une réputation de férocité qu'ils s'attachaient à justifier de leur mieux, en s'attaquant même aux pierres, comme à Avioth, où leur vandalisme a laissé sur les statues des portails des traces encore visibles.

Quant à la légende de la suspension des clefs de la place à l'arbre de la Liberté, il serait nécessaire de savoir, pour en juger la véracité, si d'abord il existait un arbre de la Liberté; c'est assez probable, puisque c'était à ce moment, comme en 1848, une coutume à peu près générale. Nous n'avons malheureusement aucun témoignage sur cette question qui a son importance.

Elle pourrait cependant n'être pas aussi invraisemblable qu'elle le paraît. Nous nous souvenons d'avoir entendu raconter aux anciens de la ville que les défenseurs de Montmédy avaient autrefois coutume, dès que la ville était assiégée, de suspendre les clefs de la place à une statue de la Vierge, nommée Notre-Dame d'Allamont, située au-dessus de la porte d'entrée de Montmédy, où on peut la voir encore et sous la protection de laquelle la ville était placée; on lui attribuait une influence toute spéciale et tant que les projectiles ennemis ne l'atteignaient pas, la place ne devait pas capituler; cela ne l'empêcha pas cependant de capituler plusieurs fois, bien que ni la statue, ni les clefs qu'on lui confiait n'eussent jamais été atteintes.

Les soldats républicains de 1792, en garnison à Montmédy, eurent sans doute connaissance de cette légende et ils s'y con-

(1) Le régiment de dragons autrichiens était commandé par le comte de La Tour, dont le château brûlé par les Français au moment de leur entrée en Belgique, se trouvait à 4 kilomètres de Virton.

Marquant raconte dans ses *Mémoires* la bataille que les Français livrèrent après Valmy aux Prussiens sous ses murs et qui se termina par la défaite des ennemis.

formèrent en remplaçant la statue de Notre-Dame d'Allamont par l'arbre de la Liberté qui personnifiait mieux la religion nouvelle. Cette supposition, si elle pouvait être confirmée, donnerait une grande valeur au récit de Marquant, qui est généralement de bonne foi dans ce qu'il raconte. Peut-être se trouvera-t-il à Montmédy quelque personne qui pourra par ses souvenirs personnels ou de famille donner la clef de cette énigme. Nous le souhaitons sincèrement.

*Le siège de Montmédy au théâtre.* — Pour en terminer avec le siège de Montmédy en 1792, il nous reste à mentionner qu'il a été mis au théâtre vers 1897 sous forme d'un drame, intitulé *Devoir*, par M. Guérin-Catelain, et représenté au théâtre des Nations de Paris.

En voici l'affabulation d'après Francisque Sarcey; il va de soi que les noms des personnages, ainsi d'ailleurs que ceux-ci et le scénario de la pièce sont purement imaginaires et absolument fictifs.

M. Guérin-Catelain s'occupe passionnément des questions d'éducation populaire. C'est lui qui a fondé la Ligue des conférences populaires, et je suis convaincu que le théâtre n'est pour lui qu'un moyen d'action à l'usage des éducateurs du peuple. Il ne voit dans une pièce qu'un chapitre de morale civique dialoguée. Ce point de vue est infiniment respectable ; il est quelque peu étroit et ingénu. Le *Devoir* serait une excellente pièce pour distribution de prix.

Le colonel Garin commande dans Montmédy, qu'assiègent les Autrichiens, la garnison de défense. Il loge chez un riche bourgeois, Chabanis, dont la fille Charlotte ne voit pas d'un œil indifférent le fils du colonel, Jean Garin. Cette Charlotte est une héroïne de Corneille. Elle apprend que le colonel a eu besoin d'envoyer une estafette qui traverse les lignes autrichiennes, pour porter un pli à Dumouriez, et qu'il n'a trouvé personne pour se charger de cette mission périlleuse.

— Il n'y a donc ici que des lâches ! s'écrie Charlotte.

Jean a entendu le mot; il a bondi sous l'outrage. Il a demandé à son père de lui confier le message. Le père a consenti.

A l'acte suivant, un parlementaire autrichien vient lui apprendre que Jean a été surpris, que, comme il était en habit civil, il a été jugé comme un simple espion, et qu'il sera fusillé dès l'aube. Le colonel n'a qu'un moyen de le sauver; on lui rendra son fils s'il signe la capitulation qu'on lui offre.

— Non, répond le colonel, le devoir avant tout.

Mme Garin supplie et pleure... Non, dit le colonel; Charlotte, qui est désespérée que son mot cruel ait envoyé Jean à la mort, joint ses prières et ses larmes à celles de la mère; le colonel reste inflexible. Une sédition (fomentée par l'or de Chabanis, ce qui est bien peu vraisemblable) éclate dans la garnison, dont les officiers viennent à grand bruit plaider pour Jean et réclamer la capitulation. Le colonel leur fait un beau discours sur le devoir militaire et les retourne comme un gant.

Mais il se sent acculé à une situation sans issue. Il se tuera, et son successeur fera pour le mieux. Au moment où il va s'appliquer le pistolet à la tempe, Charlotte entre et le surprend. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout s'arrange; Jean s'est échappé des mains des Autrichiens, il a porté la lettre à Dumouriez; Dumouriez arrive et délivre Montmédy. Charlotte épouse Jean. Chacun a fait son devoir.

C'est d'honnête et loyal théâtre; il est pavé de bonnes intentions.

*L'opinion publique en 1792 au pays montmédien.* — Le document suivant donne un aperçu de l'opinion publique dans le pays montmédien et les événements saillants à la fin de 1792 :

*Moniteur universel*, nº du mardi 2 octobre 1792 (Nouvelles) de Longuy.

Young trouverait ici de quoi rembrunir ses couleurs. Les patriotes y roulent le rocher de Sisyphe; beaucoup fuient. On dit que M. Claude, notre concitoyen, député à l'Assemblée nationale constituante, a été pendu entre Montmédy et Juvigny. Les portes de la ville sont ouvertes même de nuit. Nous avons 500 hommes de garnison. Il y a 50 hommes à Longuyon. Les

municipes de cette ville, avec lesquels s'est mêlé une espèce d'homme, nommé Mutel, juge au tribunal, ont fait une harangue bien vile et vraiment béotienne à M. le duc de Brunswick. Je tâcherai de vous procurer ce petit chef-d'œuvre de lâcheté pour en amuser ou pour indigner vos lecteurs. La ville de Briey a 50 hommes, Étain 112. Les curés non sermentés se réfugient dans ces repaires d'aristocratie. Presque tous les prêtres constitutionnels s'évadent. Un d'eux disait dernièrement à l'église : Mes paroissiens, j'ai trahi mon devoir. Un plaisant lui observa en quittant la messe : M. le curé, est-ce que les Prussiens vous ont rapporté votre conscience ?

(Tiré de l'*Argus*).

## La retraite austro-prussienne.

La retraite des Alliés et les *Mémoires* de l'époque. — Les Mémoires de Moriolles et des officiers ennemis. — Les Prussiens dans la vallée de la Meuse. — Goethe à Sivry. — Misère de l'armée prussienne. — Les Prussiens dans la forêt de Mangiennes. — La panique et le pillage de Longuyon. — Le combat de Virton (octobre 1792). — Les *Mémoires* de Marquant et du lieutenant Claude Simon.

*La retraite des Alliés et les Mémoires de l'époque.* — La bataille de Valmy fut pour les Alliés le signal de la retraite.

*Les Mémoires de Moriolles.* — Le comte de Moriolles en raconte ainsi les préliminaires dans ses *Mémoires :*

« Les officiers de mon régiment et ceux de Monsieur-Cava-
« lerie formèrent une compagnie et comme les grades ne se
« comptaient plus que par ancienneté, je me trouvai maréchal
« de logis commandant une escouade de quatre hommes. Le
« roi de Prusse, après avoir laissé une garnison à Verdun,
« s'était avancé vers Châlons dans les plaines de Champagne
« où l'on espérait qu'une grande bataille viderait le différend.
« La cavalerie des émigrés devenait nécessaire et les Princes
« furent appelés. Ils abandonnèrent en conséquence Thionville

« (qu'ils assiégeaient) et se mirent en marche sur les traces de « l'armée prussienne.

« Nous gagnâmes Verdun à marches forcées et la vue du « drapeau blanc qui flottait sur la citadelle redoubla encore « notre joie et notre courage. Nous nous avançâmes rapide- « ment vers les plaines de la Champagne où les patriotes « avaient rassemblé toute leur armée.

« L'affaire de Valmy augmente notre confiance, quoique « nous n'y eussions point participé. »

Le comte de Moriolles fut avisé l'un des premiers de la décision de Brunswick de battre en retraite, par un de ses amis du quartier-général prussien qui lui donna quelques conseils de prudence. Moriolles jugea sage de les suivre.

« Tes terres sont tout près d'ici. J'ai pensé qu'avant que cette « retraite y fût connue, tu pouvais tirer quelque parti de tes « fermiers. Ne néglige pas de prendre des mesures pour l'ave- « nir, car je ne sais pas ce que nous deviendrons et surtout « motus sur ce que je viens de t'apprendre ».

« Je fis détacher mes chevaux du piquet, on les chargea « d'un peu de bagages que j'avais avec moi, et malgré la nuit « tombante et un temps affreux, je quittai des lieux qui de- « vaient être bientôt témoins du désespoir de tant de braves « gens inutilement sacrifiés.

« Je n'étais éloigné que d'une dizaine de lieues de ma belle « terre de Beauclair, érigée en comté en faveur de mon père et « qui me rapportait 60.000 francs de rentes. Il y avait un très « grand château où je ne demeurais plus depuis que j'avais « donné la préférence à Étrépigny, qui s'en trouvait à une « huitaine de lieues. Ce fut donc à Beauclair que j'arrivai de « bonne heure, le lendemain de mon départ de l'armée. Mon « homme d'affaires fut très étonné de mon apparition et me « dit qu'il ne croyait plus me revoir; que la retraite du roi de « Prusse était déjà connue, que l'on savait dans le pays que « j'étais émigré et que malgré l'attachement que mes anciens « vassaux m'avaient toujours témoigné, il ne me conseillait « pas de faire un long séjour chez moi; que d'ailleurs je n'en « tirerais pas profit, parce que je ne trouverais aucun de mes

« fermiers qui voulût me faire des avances soit par craintes, « soit par mauvaise volonté. Ce brave homme se mit aussitôt « en quête, sans dire nécessairement mon arrivée; mais toutes « ses démarches furent inutiles, ainsi qu'il l'avait prévu, et je « ne recueillis de ma tentative que quelques fonds qu'il avait « à moi et qu'il me rendit fidèlement. Je passai la journée « fort mal à mon aise et, le lendemain, je partis pour Verdun, « après avoir traversé la Meuse en bac. J'y fus rendu le soir, « avec l'intention d'y rester quelques jours, pour m'y reposer, « car j'étais sur les dents et j'avais des ressentiments de « fièvre.

« Je voyais chaque jour les débris de l'armée prussienne et « les fragments de la nôtre ; enfin, m'étant un peu remis, je « quittai prudemment Verdun, et me mis en route pour Lu- « xembourg. Bien m'en prit, car le lendemain arrivèrent les « républicains qui, selon la convention, relevèrent les postes « prussiens et prirent possession de la ville. Beaucoup d'émi- « grés qui y étaient restés malades furent découverts facile- « ment par eux et fusillés. Ils traitèrent avec la même barbarie « les jeunes filles qui, lors de l'entrée du roi de Prusse, s'étaient « réunies en troupe pour lui présenter des bouquets ; elles fu- « rent guillotinées.

« Pendant ce temps-là je suivais bien tristement le chemin « de Luxembourg au milieu du spectacle le plus déchirant ; « les deux côtés de la route étaient garnis, presque sans inter- « valles, de cadavres d'hommes, de chevaux morts et de pau- « vres gens couchés qui attendaient le trépas contre lequel ils « ne pouvaient plus lutter. Travaillés par la fièvre, la dyssen- « terie et l'épuisement, Prussiens, Autrichiens, émigrés, pêle- « mêle, essayaient mutuellement de soutenir leur marche, « puis tombaient et confondaient leur dernier soupir. C'étaient « des échappés des hôpitaux de Verdun, qui, à la nouvelle de « l'arrivée des Français, s'étaient enfuis précipitamment, en « se voyant abandonnés, ou de fuyards de différents dépôts « laissés en arrière qu'on n'avait pas eu le temps d'évacuer. « Jamais retraite ne se fit avec une telle confusion, un tel dé- « sordre et une telle imprévoyance ; elle coûta aux Prussiens

« la moitié de leur monde; les Autrichiens, peu éloignés de « leurs frontières furent moins maltraités.

« J'arrivai le lendemain de la seconde journée à Longuyon, « bourg considérable, où se trouvait un immense établisse- « ment de forges; dans une halle spacieuse, destinée aux char- « bons, gisaient 600 cadavres qu'on y avait rassemblés, et « une multitude de malades qui allaient bientôt en augmenter « le nombre. Je détournai la vue de cette scène de désolation « et j'allai dans une auberge qui ne présentait plus que les « quatre murs pour y faire reposer un instant mes chevaux; là « j'appris que nos Princes et quelques personnes de leur suite « avaient passé la nuit dans une maison qu'on m'indiqua et où « je m'empressai d'aller. Portes et fenêtres étaient fermées « hermétiquement, ce qui ne m'empêcha pas d'y frapper assez « inutilement pendant quelques minutes, mais enfin un volet « s'entr'ouvrit et je vis d'Avaray paraître à la fenêtre. « Com- « ment, c'est toi, me dit-il, entre vite par la fenêtre que je « vais ouvrir ». Et, aussitôt que j'eus pénétré dans la chambre, « il la referma et me dit : « Nous sommes obligés de nous ca- « cher et nous n'allons que le soir pour éviter les plaintes et « demandes auxquelles nous ne pouvons satisfaire et qui nous « déchirent le cœur. Quels malheurs et quelle trahison! Qu'al- « lons-nous devenir? D'Hautefort survint dans ce moment et « mêla ses lamentations aux nôtres. Une table sans nappe, sur « laquelle se voyaient les débris d'un pâté et de viandes froides, « était là et mes amis m'engagèrent à en profiter. Et moi aussi « j'avais faim et je me mis à travailler ce reste de manière à « calmer mon dévorant appétit. A peine avais-je fini de l'exer- « cer qu'entrèrent Monsieur et le comte d'Artois. Celui-ci vint « a moi et me prenant la main avec une grande expression de « tristesse, me dit que les malheurs qui l'accablaient ne l'em- « pêchaient pas de partager le mien et qu'il était bien sensible « à la mort de mon père, tombé à Reims sous le poignard d'un « assassin avec beaucoup d'autres victimes. Je fus foudroyé « par ces paroles et, comme je venais de manger vite et abon- « damment, je me sentis défaillir par la révolution subite qui « se fit en moi. J'allais tomber si le comte d'Artois ne m'eût

« soutenu, pendant le temps que d'Avaray m'approcha une « chaise sur laquelle je me laissai aller privé de sentiment. « Quelle imprudence, mon frère, s'écria Monsieur, les mauvai- « ses nouvelles ne s'apprennent que trop vite. Voyez l'état de « ce pauvre Moriolles? » Et en disant cela, il me jetait de l'eau « sur la figure et me frottait les tempes avec de l'eau-de-vie. « Je revins à moi par ces augustes soins et d'abondantes lar- « mes que je versai me soulagèrent bientôt. Les deux frères « eurent la bonté de me dire mille choses affectueuses et, dès « que je me sentis pouvoir marcher je pris congé d'eux. Mais « la fenêtre étant encore d'un trop difficile accès pour moi, « d'Avaray m'ouvrit la porte, me donna le bras pendant quel- « ques pas, m'embrassa en véritable ami et se hâta de rentrer « chez les princes.

« Remonté à cheval et poursuivant une route, j'éprouvais « un malaise physique et moral difficile à décrire ».

Nous avons cru pouvoir ouvrir ici une parenthèse pour suivre quelque temps notre compatriote à sa sortie de France, lorsqu'il gagna Luxembourg d'où les progrès de l'armée républicaine le forcèrent à partir pour gagner l'intérieur de l'Allemagne. Le long récit de ses tribulations, tel qu'il le fait dans ses *Mémoires* ne manque ni de piquant, ni d'intérêt. Le comte de Moriolles parvint enfin à gagner Luxembourg. Il était accompagné du comte de Mirabeau qui « joignait à beaucoup d'ama- « bilité et de qualités excellentes, un caractère d'une gaieté sou- « vent bouffonne et une figure triste et piteuse qui formait avec « elle le contraste le plus piquant ».

Très mal reçus et pour ainsi dire expulsés de chaque ville en village où ils se présentèrent et surtout de Coblentz, nos deux émigrés arrivèrent à « un village où Mirabeau nous dit que nous « passerions la nuit. Comme il ne savait pas un mot d'allemand « il me dit d'ordonner au postillon de nous mener au presby- « tère et de s'arrêter devant la porte. L'ordre fut exécuté, mon « camarade descendit avec moi, fit résonner la clochette et me « dit de demander le curé. Une servante vint ouvrir et répon- « dit à ma question que ce n'était pas un curé, mais un pasteur « luthérien qui occupait la maison, tout le village professant la

« religion réformée. Je traduisis le tout à Mirabeau qui me « prescrivit d'insister et le pasteur nous fit introduire. Alors « mon compagnon, prenant une expression de figure vraiment « tragique, débuta par plusieurs profondes révérences et com- « mença à débiter un beau discours en latin, le plus pathétique « qu'il put imaginer, dans lequel il lui raconta tous nos malheurs, « les persécutions dont nous étions l'objet, la détresse où nous « étions, fit l'éloge d'une religion ramenée à sa pureté pri- « mitive, de la charité reconnue de ses ministres, et finit par de- « mander l'hospitalité pour la nuit. Mirabeau mit tant d'onction « dans son débit qu'il alla jusqu'à verser des larmes, ou du « moins à en faire le semblant ; j'avais toutes les peines du monde « à m'empêcher de pouffer de rire. Le pasteur qui était un brave « homme, ébahi, subjugué par la brillante latinité de l'orateur, « s'épuisa en révérences, en protestations de services, ordonna « à la servante de faire conduire les chevaux à l'écurie, de pré- « parer un bon souper et des chambres pour nous. Nous voilà « donc installés à merveille, et Mirabeau me lançant des œil- « lades de malice et de contentement.

« Notre hôte quoique plus faible latiniste que lui, ne man- « quait néanmoins ni d'instruction ni de savoir-vivre. La con- « versation s'engagea, j'y déployai mes ressources allemandes « et elle se soutint agréablement jusqu'au moment du dîner « qui fut bon et copieusement arrosé avec d'excellents vins du « Rhin que nous prodigua notre digne pasteur. Nous tînmes « longtemps table et nous fûmes ensuite conduits dans une « chambre très propre, garnie de deux jolis lits, et quand nous « y fûmes seuls : « Eh bien ! me dit Mirabeau, en se frottant « les mains comme était sa coutume quand il était content, ou « qu'il avait joué quelque tour, tu vois qu'on peut se passer « d'auberge ! Quant à moi, tant que cette persécution durera, « je ne veux connaître d'autres enseignes que celles qui doivent « pendre à la porte de ces braves ecclésiastiques. Effectivement « pendant les onze jours que demanda notre voyage, nous « pratiquâmes la même conduite.

« Le lendemain matin, on nous apporta dans notre chambre « un fort bon déjeuner dont nous usâmes en gens de précaution,

« et ensuite nous allâmes prendre congé de notre hôte qui nous « attendait pour recevoir nos adieux. Mirabeau chercha à se « surpasser dans la langue de Cicéron, et parla avec adresse « du dédommagement des frais que nous avions consommés. « Mais le pasteur, qui paraissait en bonne situation, fit la sourde « oreille, et alors je glissai une couronne dans la main de la « servante, de manière que notre générosité pût être remar- « quée et nous mettre à notre place.

« Nous comblâmes le bon pasteur de remerciements, puis « nous nous séparâmes fort contents les uns des autres.

« Cependant je crus un soir que l'habileté de mon camarade « serait en défaut. Surpris par un ouragan effroyable et une « pluie battante, nous ne pûmes gagner aucun village, ni par « conséquent trouver notre gîte ordinaire. Nous fûmes contraints « de nous arrêter devant une grande maison isolée où nous frap- « pâmes pendant longtemps. C'était une grosse ferme. Enfin « un imbécile de garçon vint nous ouvrir et nous montra offi- « cieusement un hangar pour nous mettre à couvert. Ce genre « d'hospitalité ne nous convint pas, et nous entrâmes dans le « centre de la maison où nous entrevîmes, à travers une épaisse « fumée de tabac, le fermier, la fermière et toute leur famille « siégeant au bout d'une table, et le valet de charrue, mêlés « avec les servantes et le reste de la canaille agricole, placés à « distance, à l'autre bout. Personne n'eut l'air de prendre « garde à nous, et chacun continua à se garnir l'estomac, les « domestiques avec des pommes de terre et du lard, et les maî- « tres avec des mets un peu plus relevés. Nous gagnâmes mo- « destement, Mirabeau et moi, un énorme poêle dont la chaleur « faisait grand besoin, puis prenant sa figure piteuse, Mirabeau « s'approcha du fermier, et lui fit signe qu'il avait faim. Je vins « au secours pour expliquer la demande de mon camarade, « mais le bourreau de fermier répondit grossièrement que sa « maison n'était pas un cabaret, qu'il ne recevait point de pas- « sants, que néanmoins, vu le mauvais temps, il nous permet- « tait de passer la nuit dans l'écurie, et qu'il ne nous refuse- « rait pas un morceau de pain. Alors il ordonna de fort mau- « vaise grâce à un de ses gens de nous approcher une miche de

« leur pain noir, et il ne fit plus attention à nous. Dans cette « circonstance critique, Mirabeau demanda un couteau, l'es- « camota en faisant semblant de l'avaler, puis, après des con- « torsions horribles, il eut l'air de l'arracher de son côté, et se « mit à couper des tranches de mie dont il fit des muscades. « Ensuite en les faisant paraître et disparaître, feignant de les « jeter et les tirant du bout du nez du fermier et de sa famille, « il eut bientôt fixé l'attention générale.

« C'était un spectacle comique que tous ces butors surpris, « ébahis la bouche béante, et ouvrant de grands yeux sans sa- « voir que penser de ce qu'ils voyaient. Mirabeau, enchanté de « l'effet qu'il produisait, courut vite à notre voiture et en rap- « porta sa gibecière, car il aimait beaucoup les tours d'escamo- « tage et s'en acquittait fort joliment pour un amateur; il s'em- « para, sans compliments, de la place du maître, étala ses « gobelets, ses appareils, et se mit à travailler de manière à « charmer les spectateurs qui, tantôt éclataient de rire et tan- « tôt, le prenant pour un sorcier, ne le regardaient qu'avec une « réserve ombrageuse. Pendant ce temps-là je leur racontais, « avec un sérieux imperturbable, que nous avions couru tout « le monde, que les empereurs, les rois, les princes les plus « puissants de la terre, nous avaient fêtés, admirés, et comblés « de présents, d'or, de diamants et de bijoux précieux. Enfin je « me montrai dans mon rôle digne de mon compagnon. Nous « terminâmes la séance, beaucoup trop tôt, au gré de ces Mes- « sieurs et Dames qui y prenaient un goût qui aurait pu nous « mener loin dans la nuit, et nous étions fatigués. Cependant « un grand changement s'était opéré dans nos hôtes. Je vis la « fermière aller à son armoire de provisions et en tirer ce qu'il « y avait de meilleur, même une bouteille de vin que nous vi- « dâmes paternellement en famille, en achevant le souper aug- « menté d'un bon supplément que nous fûmes gracieusement in- « vités à partager et au lieu de l'écurie dont nous étions menacés, « nous eûmes deux lits, dont la fermière fit déguerpir les enfants « pour nous faire place. On eut aussi grand soin de nos chevaux « et, le lendemain, quand nous partîmes, il nous fut impossible « de rien faire accepter à nos hôtes qui paraissaient beaucoup

« plus disposés à nous payer pour le plaisir que nous leur avions « procuré qu'à recevoir notre argent ».

Ces épisodes étaient intéressants à rapporter pour mettre en relief la précarité de l'existence des émigrés et pour montrer à quels expédients ces seigneurs légers et insouciants étaient contraints de s'abaisser pour vivre à l'étranger.

En 1794, le comte de Moriolles quitte l'Allemagne pour la Pologne, où, après bien des vicissitudes parées avec une fastidieuse prolixité dans ses Mémoires, il entra au service du frère du tzar, le grand-duc Constantin, vice-roi de Pologne, comme précepteur d'un fils que ce prince avait eu d'une Française nommée Joséphine.

En 1825 il revint en France pour tâcher d'y obtenir de la monarchie un emploi à la Cour, et rentrer en possession de ses biens, mais l'insuccès de ses démarches le décida à retourner à Varsovie reprendre ses fonctions ; l'éducation du fils du grand-duc terminée, il y resta, attaché à la cour du grand-duc jusqu'en 1831 ; à cette époque, le grand-duc Constantin ayant été dépossédé du gouvernement de la Pologne par une révolution générale de ce pays, le comte de Moriolles se trouva séparé par les événements de son protecteur et rentra en France en 1833 définitivement.

Il s'établit d'abord à Dreux, avec sa femme, Élisabeth de Bertrand, puis se fixa à Lorient où il mourut en 1845. Sa femme était morte en 1843. Sa petite-fille épousa le commandant Kerdrain, fils de l'amiral de Kerdrain.

*Les Prussiens dans la vallée de la Meuse.* — C'est le 30 septembre que commença la retraite. Les Autrichiens de Clerfayt se replièrent sur Virton et Arlon par Stenay et Marville afin de couvrir le flanc droit des Prussiens ; ils emmenèrent avec eux les détachements laissés en observation devant Montmédy. M. de Contades dans ses *Mémoires*, raconte que l'arrière-garde des émigrés fut attaquée près de Stenay par une troupe de soldats et de paysans en armes. Le marquis d'Autichamp qui commandait le détachement, repoussa l'attaque et défendit de faire quartier aux prisonniers ; il fit en outre mettre le feu à

cinq ou six villages situés sur les hauteurs d'où on avait tiré des coups de feu sur sa troupe.

Rendus furieux par tant de barbarie, les paysans de la région prirent leur revanche sur les Prussiens qui passèrent après les émigrés et attaquèrent leurs arrière-gardes et leurs détachements isolés.

Dumouriez prit ses dispositions pour poursuivre rigoureusement l'ennemi et ordonna à Miachzinski qui était toujours à Sedan de joindre ses troupes à celles de Ligniville par Mouzon et Carignan et d'attaquer les derrières des Autrichiens.

Le 5 octobre, Brunswick avait franchi l'Argonne et par Grandpré se portait sur Verdun où il espérait refaire son armée démoralisée par la défaite, l'inclémence du temps, décimée par le typhus.

Mais pressé par les avant-gardes républicaines et n'ayant pas perdu l'espoir de s'emparer de Montmédy, Sedan et Mézières pour y hiverner et reprendre la campagne l'année suivante, il porta son armée au nord de Verdun sur Stenay; dans la soirée du 6 octobre il établissait son quartier général à Dun et cantonnait ses troupes à Aincreville et Doulcon.

« La retraite, dit l'officier allemand dont nous avons déjà « reproduit certains passages des Mémoires, s'effectua, mais « non sans de grandes difficultés.

*Gœthe à Sivry.* — Parmi les témoignages oculaires de cette malheureuse retraite, il faut citer celui de Gœthe qui écrit : 4 et 5 octobre 1792. — « Le chemin que l'armée avait pris « menait à Buzancy, car on voulait passer la Meuse au-dessus « de Dun. Nous campâmes tout près de Sivry; nous n'avions « pas encore tout dévoré dans ses environs. Le soldat se jeta « dans les premiers jardins et gâta ce qui aurait pu profiter à « d'autres. Nous fîmes le tour du village entier et nous trou- « vâmes des jardins encore intacts et une riche moisson qui « ne nous fut pas disputée. Il y avait là des choux et des oi- « gnons, des carottes et d'autres plantes potagères en abon- « dance : nous n'en prîmes que dans la mesure de nos besoins, « avec modération et ménagement. Le jardin n'était pas grand,

« mais proprement tenu. Comme on avait résolu de se reposer « le 5 dans le pays, nous fûmes logés à Sivry. Après tant de « souffrances, nous trouvâmes délicieuse la vie domestique et « nous pûmes encore observer pour nous amuser et nous dis- « traire, le caractère homérique et pastoral des maisons cham- « pêtres de France. On n'entrait pas immédiatement de la rue « dans la maison; on se trouvait d'abord dans un petit « espace carré, tel que la porte elle-même le donnait; de là, « on arrivait par la véritable porte de la maison dans une « chambre spacieuse, haute, destinée à la famille, elle était « carrelée de briques; à gauche, contre la longue muraille, un « foyer adossé au mur et reposant sur la terre; le conduit qui « absorbait la fumée surplombait. A droite, près du feu, un « haut coffret à couvercle, qui servait aussi de siège. Il renfer- « mait du sel dont la provision devait être renfermée dans un « endroit sec. C'était la place d'honneur qu'on offrait d'abord « à l'étranger le plus marquant; les autres arrivants s'asseyaient « sur des sièges de bois avec les gens de la maison. Pour « la première fois je pus observer là exactement le pot au feu « national. Une grande marmite de fer était suspendue à un « crochet, qu'on pouvait élever ou abaisser un moyen d'une « crémaillère; dans la marmite se trouvait déjà une bonne « pièce de bœuf avec l'eau et le sel. On y ajouta des carottes, « des navets, des poireaux, des choux et d'autres légumes.

« Tandis que nous nous entretenions amicalement avec ces « bonnes gens, j'observais l'heureuse disposition du dressoir, « de l'évier, des tablettes où étaient rangés les pots et les as- « siettes. Tout cela occupait l'espace allongé que le carré du « vestibule ouvert laissait de côté intérieurement. Tous les usten- « siles étaient brillants de propreté et rangés en bon ordre; une « servante ou une sœur de la maison rangeait tout parfaite- « ment. La mère était assise auprès du feu, tenant un petit « garçon sur ses genoux; deux petites filles se pressaient contre « elle. On mit la table, on posa dessus une grande écuelle de « terre, dans laquelle on jeta du pain blanc coupé en petites « tranches; le bouillon chaud fut versé dessus, et l'on nous « souhaita un bon appétit. Après quoi on nous servit la viande

« et les légumes qui s'étaient trouvés cuits en même temps et « toute personne aurait pu se contenter de cette simple cuisine. « Nous questionnâmes ces gens avec intérêt sur leur situation. « Ils avaient déjà beaucoup souffert à notre premier passage, « quand nous étions restés si longtemps près de Landres; à « peine rétablis ils craignaient d'être complètement ruinés par « le retour de l'armée ennemie. Nour leur témoignâmes de la « sympathie et de l'affection; nous leur donnâmes l'assurance « consolante que cela ne durerait pas longtemps, puisqu'il n'y « avait plus après nous que l'arrière-garde; nous leur adres- « sâmes des conseils et des directions sur la manière dont ils « devaient se conduire avec les traînards. L'orage et la pluie « redoublant tour à tour, nous passâmes la plus grande partie « du jour à couvert, au coin du feu, méditant sur le passé, et « songeant, non sans inquiétude, à ce qui allait arriver. La « nuit était venue, les enfants allaient se coucher; ils s'appro- « chèrent avec respect du père et de la mère, firent la révé- « rence, leur baisèrent la main et dirent : Bonsoir papa ! Bon- « soir maman ! avec une grâce charmante. Bientôt après, on « vint nous dire que le prince de Brunswick était dangereuse- « ment malade dans notre voisinage et nous allâmes demander « de ses nouvelles. On refusa notre visite et l'on nous assura « que le prince était beaucoup mieux et qu'il se proposait de « partir le lendemain matin.

« A peine étions-nous revenus au coin du feu chercher un « asile contre l'effroyable pluie, qu'un jeune homme entra, « qu'à sa ressemblance frappante avec notre hôte, nous prîmes « pour son frère, et il se trouva que nous avions bien deviné. « Sous le costume des campagnards français, un fort bâton à « la main, il entra dans la chambre. C'était un beau jeune « homme. Très sérieux, même chagrin, il prit place avec nous « auprès du feu sans mot dire; mais à peine se fut-il réchauffé, « qu'il se promena de long en large avec son frère; puis ils « passèrent dans la chambre voisine. Ils eurent à part une con- « versation très vive. Après quoi le frère sortit, malgré cette « pluie effroyable, sans que nos hôtes cherchassent à le retenir.

« Mais nous aussi, nous fûmes appelés dehors dans cette nuit

« orageuse par des cris d'angoisse et de détresse. Nos soldats « sous prétexte de chercher du fourrage au grenier, s'étaient mis « à piller et fort maladroitement, ayant enlevé à un tisserand « ses outils, qui leur étaient absolument inutiles. Avec une « remontrance sévère, nous arrangeâmes la chose, peu des nô- « tres se permettaient de tels actes, mais combien cela ne pou- « vait-il pas devenir contagieux et tout mettre sens-dessus- « dessous.

« Plusieurs personnes s'étant rassemblées, un hussard de « Weimar, boucher de son état vint me confier qu'il avait « découvert dans la maison voisine un cochon gras ; il le « marchandait, mais le propriétaire ne voulait pas le lui cé- « der. Il nous priait de venir à son secours, car, les jours sui- « vants on allait manquer de tout. Il était assez bizarre que, « nous, qui avions tout à l'heure empêché le pillage, nous fus- « sions sollicités à une pareille entreprise. Cependant comme « la faim ne connaît point de loi, nous suivîmes le hussard dans « la maison désignée. Nous trouvons également un grand feu « de cuisine ; nous saluons les gens et nous prenons place au- « près d'eux. Un autre hussard de Weimar, nommé Liseur, s'é- « tait joint à nous, et nous avions remis l'affaire à son habileté. « Il parlait le français couramment. Il commença par discourir « sur les vertus des troupes régulières, faisant l'éloge des per- « sonnes qui ne veulent se procurer que contre argent comptant « les vivres les plus nécessaires ; en revanche il invectiva contre « les traîneurs, les goujats et les vivandiers, qui ont coutume de « tout s'approprier violemment jusqu'au dernier ongle. Il vou- « lait conseiller en ami à chacun de songer à vendre, puisque l'ar- « gent est toujours plus facile à cacher que les animaux qu'on « peut aisément découvrir, toutefois ses arguments semblaient « avoir fait peu d'impression, quand sa négociation fut inter- « rompue d'une manière assez étrange.

« Quelqu'un heurta violemment à la porte, solidement fermée. « On ne répondit pas, parce qu'on n'avait aucune envie de « laisser entrer de nouveaux convives. Le bruit continua, entre- « mêlé de cris lamentables. C'était une voix de femme qui « priait et suppliait en bon allemand qu'on ouvrît la porte.

« Enfin on s'attendrit et on ouvre. Une vieille cantinière « s'élance dans la maison, portant sur le bras quelque chose « enveloppé dans un linge; derrière elle une jeune personne, « qui n'était point laide, mais pâle, et se soutenant à peine. La « vieille expose sa situation en quelques mots énergiques, en « même temps qu'elle nous montre un enfant, dont cette femme « est accouchée dans la fuite. Retardées par cet accident, mal- « traitées par les paysans, elles étaient enfin arrivées à notre « porte. La mère, dont le lait avait tari, n'avait pu donner « encore à l'enfant aucune nourriture, et la vieille demandait « avec emportement de la farine, du lait, une marmite, enfin « du linge pour envelopper l'enfant. Comme elle ne savait pas « le français, il nous fallait demander en son nom ; mais son air « impérieux, sa vive pantomime, donnaient à nos paroles assez « de poids. On ne pouvait apporter assez vite ce qu'elle deman- « dait, et ce qu'on apportait ne lui paraissait jamais assez bon. « La rapidité de son action n'était pas moins étonnante. Elle « nous eut bientôt écartés du feu, pour établir l'accouchée à la « meilleure place, tandis qu'elle se mettait à son aise sur son « escabeau, comme si elle eût été seule dans la maison. En un « clin d'œil, l'enfant fut lavé, enveloppé, la bouillie cuite ; la « vieille donna à manger à l'enfant, puis à la mère : elle pen- « sait à peine à elle-même. Ensuite elle demanda des habits « pour l'accouchée pendant que les siens séchaient. Nous admi- « rions cette femme. Elle s'entendait en réquisitions ! La pluie « avait diminué, nous regagnâmes notre premier logement, et, « bientôt après, les hussards amenèrent le porc. Nous payâmes « un prix raisonnable. Il s'agissait d'immoler la victime, et « nous fûmes surpris de trouver nos hôtes disposées à seconder « les hussards, car ils avaient eu sujet de trouver leur conduite « violente. Dans la chambre où se fit l'opération, les enfants « dormaient dans des lits bien propres. Éveillés par le « vacarme, ils regardaient avec une frayeur ingénue de dessous « leurs couvertures. Près d'un grand lit à deux places, entouré « soigneusement de serge verte, était suspendue la proie, de « sorte que les rideaux formaient un fond pittoresque, au « corps éclairé. C'était un effet de nuit incomparable. Mais les

« habitants n'avaient garde de se livrer à des observations « pareilles. Nous remarquâmes seulement qu'ils n'étaient pas « fort disposés pour le voisin, et que l'affaire leur causait une « maligne joie. On leur avait d'ailleurs promis une part de « gâteau. Tout cela rendit l'opération plus facile, et il fallait « qu'elle fût achevée en quelques heures. Notre hussard se « montra aussi expéditif dans sa besogne que la bohémienne « l'avait été dans la sienne. En attendant le résultat, nous nous « étendîmes dans la ferme de notre hôte sur de belles gerbes et « nous dormîmes paisiblement jusqu'au jour. Cependant notre « hussard était venu à bout de son affaire !..

« Alors nous entretînmes encore une fois nos hôtes sur la « tactique qu'ils devaient suivre avec les traînards, car cette « canaille commençait à se montrer. A notre avis, le mari et la « femme, avec les servantes et les valets, devaient se tenir à la « porte, en arrière du petit vestibule, et donner, hors de la « maison, un morceau de pain, un coup de vin, si on le deman- « dait, mais s'opposer résolument à ce qu'on entrât par force. « Ces gens n'attaquent guère une maison; mais une fois qu'ils « y ont pénétré, on n'est plus maître de les contenir. Ces bonnes « gens nous priaient de rester encore, mais nous devions pen- « ser à nous-mêmes; le régiment du duc était en avant et le « prince royal était parti : nous ne pouvions plus différer.

7 et 8 octobre 1792.

« Nous remontions la rive gauche de la Meuse, pour arriver « à l'endroit où nous devions la passer, et atteindre de l'autre « côté, la grande route; nous étions justement dans les prairies « les plus marécageuses quand on nous annonça que le duc de « Brunswick, était sur nos pas.

« Nous avions franchi la Meuse et pris la route qui mène des « Pays-Bas à Verdun. Le temps était plus horrible que jamais. « Nous campâmes près de Consenvoye. Le malaise, la souffrance, « étaient au comble; les tentes étaient trempées, d'ailleurs point « de lit, point d'abri, il suffit de savoir que du camp de la Lune « à Luxembourg, qui n'était pourtant éloigné que de 28 lieues, « nous nous traînâmes, en quelque sorte, pendant trois semaines.

« Vers la rivière de Meuse, quelques troupes légères des Français « se firent voir à une certaine distance comme pour signifier en « amis d'avoir à retourner d'où nous étions venus ou du moins de « ne pas avoir à ruiner entièrement la province par des pillages « et des incendies. Nous nous arrêtâmes quelques jours non loin « de Dun, petite ville située sur une éminence. Le mauvais temps « ne discontinua pas, toujours de la pluie et du vent; toujours « nous enfonçions dans la boue, même sous la tente. Cependant « les vivres commençaient à se multiplier et à devenir meilleurs « à l'arrivée de quelques vivandières qui nous apportèrent aussi « des cervelas et de l'eau-de-vie ; jamais les soldats ne dépen- « sèrent leur agent de si bon cœur.

« Nous pûmes voir avec quelle rapidité un homme entrepre- « nant ferait fortune dans les circonstances présentes. Un juif de « Berlin acheta pour 300 écus de tabac, il le revendit au bout « de quelques jours avec un bénéfice de 1.500 écus! ».

C'est à Dun que Brunswick eut connaissance du raid victorieux de Custine à Spire et Mayence; craignant d'être enserré entre son armée et celle de Dumouriez et aussi d'avoir ses communications coupées avec Coblentz et le Rhin, il changea d'avis et ne songea plus qu'à une retraite aussi rapide que possible.

Le lendemain 7 octobre, l'armée passait sur la rive droite de la Meuse à Vilosnes ; le 8, elle gagnait Consenvoye en coupant derrière elle les ponts de Dun, Vilosnes, Consenvoye; le 9 octobre il avait fallu enterrer 50 charges de canon par pièce, puis arrivait le 13 octobre à Azannes où un détachement, commandé par Kalkreuth la rejoignit. Là il fallut prélever un certain nombre de chevaux sur les régiments de cavalerie pour les atteler aux canons et laisser une partie des cavaliers à pied, chargés de leur harnachement.

Le même jour Brunswick avait donné l'ordre à son armée de s'emparer dans les villages de ce qui lui manquait et de concentrer à Consenvoye tous les fourrages qu'elle pourrait recueillir.

Le 9 octobre, écrit un officier de l'armée prussienne, « on « commença à brûler nos caissons de munitions et à enterrer « les canons. J'ai vu enfouir aux environs de Consenvoye un

« obusier que l'on recouvrait d'un certain nombre de cadavres, « pensant que les Français, à la vue de ces derniers, n'iraient « pas chercher au fond de la fosse. Mais quelques jours plus « tard, de crainte de voir éclater la peste, ils creusèrent d'au- « tres fosses plus profondes, dans lesquelles ils déposèrent des « cadavres, et, en travaillant à cela, ils découvrirent toutes les « pièces qui avaient été enterrées.

« Le général de Hohenlohe ayant précipitamment évacué Ste- « nay, avait découvert notre flanc droit, et le 13 il fallut se « remettre en marche ».

*Misère de l'armée prussienne.* — De son côté, Marquant nous trace un tableau fidèle de la misère de l'armée prussienne :

« Nous les suivions de si près que non seulement nous dépas- « sions leurs traînards, mais que nous voyions de temps en « temps des débris de leurs colonnes, de leurs équipages et de « leur artillerie qu'ils ne pouvaient traîner, bien qu'ils eussent « pris tous les chevaux des laboureurs de la contrée. Mais ces « chevaux auxquels ils refusaient toute nourriture et qu'ils « comblaient de coups et de fatigues, tombaient morts dans la « boue ; les lieux où ils avaient campé, les chemins où ils « avaient marché en étaient jonchés. Dans l'espace de cinq « quarts de lieue, j'en comptai jusqu'à 103. De sorte qu'ils « furent obligés d'enterrer une partie de leurs munitions et « d'atteler à leurs canons des vaches et des hommes. Nos volon- « taires trouvèrent quantité de boulets, de biscaïens et de pou- « dre qu'ils avaient enfouis à côté de la route.

« Nous les voyions quelquefois d'assez près et on les laissait « se retirer tranquillement selon les traités, qu'ils ne craignaient « point de violer en pillant dans leur retraite tous les villages à « leur portée. Outre que les Prussiens avaient pillé à nos villa- « geois tous leurs bestiaux, ceux même qu'on avait cachés dans « les bois, ils avaient fracturé les portes, fenêtres et armoires, « enlevé tout ce qui leur convenait et brisé ce qu'ils ne pou- « vaient emporter. Ils poussaient la barbarie jusqu'à dépouiller « nos paysans des habits et chemises qu'ils avaient aux pieds. « Plusieurs des nôtres ont payé de leur sang la répugnance

« qu'ils avaient à servir de tels drôles. Toutes ces choses ne « doivent point étonner; les chefs donnaient l'exemple aux sol- « dats ».

« De Dun, raconte l'officier allemand déjà cité, nous nous « dirigeâmes sur Verdun que nous traversâmes et allâmes « séjourner à peu de distance de cette ville pendant quelques « jours. Ces différents repos étaient nécessaires tant pour les « hommes que pour les chevaux. La disette de souliers nous « rendit extrêmement malheureux. L'excessive confiance des « émigrés qui nous avaient rendus si imprévoyants en fut la « cause première. Nous ne manquions pourtant pas de cordon- « niers, mais ils ne pouvaient suffire à tant de besoin sans cesse « renaissants. Cette circonstance fatale ralentit encore notre « retraite, un grand nombre de soldats furent estropiés et par « suite plusieurs en moururent.

« Des environs de Verdun, nous marchâmes sur Longwy; « nous apprîmes là qu'une partie de l'armée française nous « poursuivait; on doutait d'abord si c'était en apparence ou « sérieusement, mais il parut bientôt que c'était une feinte; car « nos ingénieurs avaient à peine marqué un nouveau camp que « sur le bruit que les Français allaient nous attaquer par notre « flanc droit, il fut ordonné d'abandonner notre camp et de « tourner rapidement sur la gauche.

« Cet ordre s'exécuta et ce ne fut que bien avant dans la nuit « que nous fîmes halte dans un bois où nous nous disposâmes à « nous défendre; mais cette retraite inopinée nous avait privés « de nos tentes, tellement que le roi lui-même, et le duc de « Brunswick, furent obligés de coucher, comme on dit, à la belle « étoile ».

*Les Prussiens dans la forêt de Mangiennes.* — L'objectif de la marche était Longuyon, en traversant la forêt de Mangiennes, Pillon et Martinfontaine.

L'avant-garde était formée par les Hessois et les Autrichiens du prince de Hohenlohe-Kirchberg; elle se retira par Étain et Spincourt pour tourner la forêt de Mangiennes, mais rallia les Prussiens à Martinfontaine; ces deux colonnes se fondirent

alors en une seule qui s'écoula avec des difficultés inouïes par la route de Longuyon, détrempée par les pluies d'automne et défoncée par le passage des convois.

Gœthe, qui accompagnait les Prussiens, peu soucieux de se mêler à une armée en déroute, avait quitté Verdun le 11 octobre, il arriva le 13 sain et sauf à Arlon après une marche forcée par Étain, Spincourt et Longuyon.

Le 14 octobre à Azannes une entrevue eut lieu entre les généraux Dillon, Kellermann et Kalkreuth pour signer une convention réglementant les conditions de la remise de Longwy aux républicains et de son évacuation par les Prussiens.

Du 14 au 17 octobre les Prussiens campèrent dans la forêt de Mangiennes. M. Chuquet raconte (*Retraite de Brunswick*) que, pour se nourrir les Prussiens devaient déterrer les pommes de terre dans les champs, prendre et tuer les vaches des paysans, dépecer les chevaux morts et faire rôtir la viande au bout de leurs sabres.

Les *Mémoires* de l'officier allemand auxquels nous avons déjà fait d'intéressants emprunts, ajoutent :

« Les Français n'hasardèrent pourtant pas d'attaquer, et nous, pour être prêts à tout événement, nous n'osions même pas quitter notre position. Cependant, le lendemain l'armée fut mieux postée dans une forêt où les Français n'auraient pas eu beau jeu d'attaquer.

Je n'oublierai de la vie notre nouveau campement; trois jours et trois nuits en plein air et sous une pluie continuelle, point de marmites pour faire bouillir notre viande; nos sabres au lieu de tournebroches pour la faire rôtir; de là bien des maladies et quelquefois la mort.

Les plus beaux arbres de la forêt furent abattus et servirent à faire des feux immenses, mais les tentes faisaient défaut et il fallut bivouaquer en plein air sous une pluie glaciale et discontinue.

Le 17 octobre, les alliés quittaient la forêt de Mangiennes, s'acheminant vers Longuyon au milieu d'une boue où gens et bêtes enfonçaient jusqu'aux genoux ».

Les Français les suivaient de près; une première preuve en

est fournie par le lieutenant Claude Simon datée du quartier général de Pylon (Pillon), le 19 octobre, l'an I de la République.

« Je n'ai pas de grandes nouvelles à vous apprendre ; je ne « ferais qu'ajouter à ce que vous savez de la détresse des « ennemis. Nous sommes près d'eux ; ils partent de Longwy le « 22 de ce mois ; nous les reconduisons chez eux ».

Marquant de son côté raconte quelques péripéties de cette poursuite :

« *17 octobre.* — Nous étions à Saint-Laurent et les Prussiens étaient à une petite demi-lieue de là. Nous y allâmes en bataille. Ces Messieurs tirèrent d'abord le canon sur nous et nous blessèrent deux hussards, à ce nouveau défi notre cavalerie leur répondit avec indignation. Voyant que l'avantage n'était pas de leur côté, ils nous envoyèrent un officier nous demander pourquoi contre les traités nous les suivions de si près et les harcellions dans leur retraite.

M. Neuilly, maréchal de camp, répondit à cet ouvrage : « Quoi ! Monsieur, nous croyions que votre maître était à la tête de véritables guerriers. Mais nous voyons de plus en plus, et nous le croyons avec indignation, qu'il n'est qu'un chef de vils brigands. Quoi ! d'après ces mêmes traités, vous osez piller et ravager tous les villages de notre route ? Voilà pourquoi nous vous suivons de si près. Si nous entendons encore les villageois se plaindre de ces brigandages, nous tombons sur vous et aucun n'échappera à notre vengeance ».

L'officier ne répondit à ce reproche que par un haussement d'épaules.

*18 octobre.* — Le lendemain nous revînmes au même endroit et nous y demeurâmes tout le jour, car nos ennemis n'avaient reculé que de 1.500 pas. Nous leur dîmes de hâter leur retraite, que le temps qu'on leur avait accordé allait expirer ; ils répondirent : « Nos bagages et notre armée défilent devant nous-qui formons l'arrière-garde ; tombez sur nous et enlevez nos butins si vous voulez, car nous ne pouvons aller plus vite ».

« Notre général leur procura des chevaux de voiture. Cependant, des hommes, des femmes même de village, armés de

fusils, de fourches et de bâtons, allaient sur les traces des ennemis; s'ils en trouvaient quelques groupes délabrés, ils les attaquaient, les battaient et les pillaient. Comme la suspension d'armes avait lieu ce jour, nous allâmes en foule parmi les Prussiens. Nous leur portions du vin et de l'eau-de-vie. Ils ne se lassaient point d'admirer notre pain et l'excellence de notre caractère. Ces visites, qui eurent lieu à chaque trève, firent déserter quantité d'Autrichiens et de Prussiens qui prenaient du service dans nos armées. Sur cela, les chefs ennemis vinrent prier nos chefs de ne pas nous permettre davantage d'aller dans leur camp : que leurs soldats s'échauffaient et s'écartaient déjà de la discipline. Ils achevèrent de se retirer durant la nuit » (Marquant).

« Si nous avions été attaqués, écrit un officier allemand, « pendant que nous traversions les défilés de Mangiennes et « surtout de Longuyon, nous aurions perdu la plus grande « partie de nos bagages et de notre armée. Toutes nos pièces « étaient restées encombrées. Si les Français qui marchaient « sur Longwy avaient songé à nous serrer d'un peu plus près, « ils nous auraient aisément enlevé nos pièces qui venaient « d'arriver à Pillon, car elles étaient dépourvues de munitions.

« Il s'agissait de faire traverser la forêt de Mangiennes à l'ar- « tillerie qui n'avait presque plus de chevaux. On se vit obligé « de démonter 300 hommes des régiments de cavalerie Wei- « mar, Kow et Anspach-Bayreuth et d'attacher leurs mon- « tures à nos pièces qui purent donc être sauvées » (Minutoli).

*La panique et le pillage de Longuyon.* — De Mangiennes à Longuyon, les ennemis furent harcelés par les paysans qui avaient soigneusement ramassé les armes jetées par les Prussiens et qui en firent usage contre eux, tuant un certain nombre de hussards.

Ces mâtins de Prussiens, criaient-ils, payeront de leur tête nos vaches et nos oignons.

Après un jour de repos, le 18, la marche reprit le 19 et après une rude étape, les débris de l'armée arrivèrent à Longwy, après avoir abandonné leurs tentes, leurs fourgons à pain, leurs

voitures de bagages, faute de chevaux pour les traîner.

Hohenlohe-Kirchberg avec sa colonne avait quitté Étain le 12 octobre pour gagner Nouillonpont; quand les Prussiens arrivèrent dans la forêt de Mangiennes, il précipita sa marche afin d'avoir sa retraite protégée par le gros de l'armée et il se dirigea sur Longuyon avant la date assignée par Brunswick.

Les Hessois commandés par Riensenrodt, guidés par les mêmes préoccupations, avaient près de leurs côtés, et arrivèrent les premiers à Longuyon.

Quand Hohenlohe arriva devant cette ville, il trouva la route encombrée par les équipages de pont, les convois d'artillerie, les voitures d'ambulance remplies de malades et de blessés appartenant aux Hessois.

L'arrivée des troupes de Hohenlohe-Kirchberg augmenta encore cette confusion et rendit plus difficile l'écoulement des troupes et de leurs impédimenta. Enfin les Hessois purent traverser Longuyon, les Autrichiens également, laissant en arrière une simple arrière-garde.

Soudain une de ces paniques comme il s'en produit souvent dans les armées en déroute éclate; les maraudeurs qui suivaient les colonnes annoncent l'arrivée des Français et jettent le désarroi dans les rangs. Sans vérifier l'exactitude de ce bruit, des coups de fusil éclatent et l'on croit l'arrière-garde aux prises avec les avant-gardes françaises. Les conducteurs des voitures, affolés s'enfuient et coupent les traits des attelages; au milieu d'un vacarme infernal, on renverse les voitures, les canons, les ambulances pleines de blessés; les artilleurs dételent les chevaux des véhicules pour les atteler à leurs pièces et s'enfuient à bride abattue en écrasant tout sur leur passage.

Pendant ce temps-là les soldats pillent les maisons auxquelles ils mettent ensuite le feu pour faire disparaître les traces de leurs larcins.

Ils s'attaquent aussi aux Hessois dont ils veulent dévaliser les bagages, mais ceux-ci leur répondent par une fusillade à laquelle succède dans les rues de Longuyon un véritable combat entre les Alliés.

Enfin après plusieurs heures de désordre et après s'être

rendu compte que la nouvelle de l'arrivée des Français n'était qu'un faux bruit, le calme se rétablit et la retraite se continue (Chuquet : *Retraite de Brunswick*).

Les Prussiens rejetèrent la responsabilité de cettte panique et de ce pillage sur les Autrichiens ; l'officier allemand déjà cité par nous le déclare formellement :

« Nous quittâmes bientôt cette forêt (de Mangiennes) perdant toujours en route un grand nombre de chevaux et de bestiaux et nous dressâmes nos tentes non loin de Longuyon. A ce passage, ce bourg était tout en feu, on mettait aussi ces embrasements sur le compte des Autrichiens, j'ignore si c'est à tort ou à raison ; mais je ne puis que gémir ici sur cette horrible barbarie exercée même en pays ennemi ; la conduite des Français en Allemagne ne doit être regardée que comme une représaille. Un de nos généraux fit la proposition de s'arrêter pour éteindre le feu ; mais la crainte de ne point arriver avant minuit dans notre nouveau camp empêcha l'exécution de ce généreux avis ».

Et un autre écrivait à la même époque :

« Les Autrichiens se conformant à un usage qu'ils avaient « adopté dès les premiers jours de cette campagne avaient « odieusement pillé le bourg de Longuyon. Quelques membres « indignes de cette armée si fière, habituée à nourrir son orgueil « des cruautés exercées contre des gens sans défense, bien plus « que des victoires gagnées sur un ennemi armé, avaient mal- « traité les habitants de la façon la plus odieuse. Ils avaient « incendié un certain nombre de maisons et avaient détruit les « hauts-fourneaux de Longuyon. Le passage dans cette localité « était bien plus épouvantable que partout ailleurs. On avait « de la boue jusqu'aux genoux et on était obligé de défiler au « pied d'une colline où étaient amoncelés des cadavres d'hommes « et de chevaux ».

Après une courte halte à Longuyon où elle était arrivée dans un état pitoyable, l'armée de Brunswick arriva le 18 octobre à

Tellancourt, le 19 à Romain et le 21 octobre elle franchissait la frontière à Aubange.

Le sol français était définitivement évacué et libéré. L'armée française avait eu dans sa poursuite de l'armée prussienne bien des occasions d'écraser et de faire, de l'aveu même des officiers allemands, prisonnière l'armée ennemie tout entière, mais Dumouriez qui avait chargé Dillon de cette poursuite, lui avait impérieusement recommandé de ménager l'adversaire, qu'il espérait amener par ses bons procédés et ses ménagements.

Frédéric-Guillaume se garda bien de le détromper et l'amusa par des négociations platoniques en ayant l'air d'accepter ses avances et de n'être pas éloigné de se séparer de l'Autriche, jusqu'au jour où il fut hors de France et hors d'atteinte.

C'est peut-être à partir de ce moment-là qu'on vit naître en France l'expression populaire : travailler pour le Roi de Prusse.

Ce fut là en effet l'unique résultat des avances de Dumouriez.

*Le combat de Virton (octobre 1792).* — Les Prussiens évacuèrent non seulement définitivement la France, mais ils se replièrent sur le Rhin, tandis que les Autrichiens rentrés dans les Pays-Bas, se tinrent à proximité de la frontière où leurs détachements se montraient et inquiétaient les populations françaises voisines.

Pour y mettre un terme, d'autant plus que ces détachements ne se gênaient point à l'occasion pour venir piller en France, une expédition fut organisée avec les troupes cantonnées dans la région; elle se termina par le combat de Virton et la défaite des Autrichiens qui se replièrent ensuite sur Arlon.

*Les Mémoires de Marquant et du lieutenant Claude Simon.* — Claude Simon et Marquant prirent part l'un et l'autre à cette pointe et en ont laissé deux récits pittoresques qui se complètent mutuellement. Aussi les publions-nous tous les deux intégralement. Voici d'abord celui de Claude Simon :

De Sedan, le 1er novembre, l'an Ier de la République.

« ... Je suis ici depuis quelques jours malade des fatigues que nous avions eues dernièrement. Nous avons été pendant cinq

ou six jours sur le pays ennemi, où nous avons eu une affaire très sérieuse près de Wirthons (Virton) où j'ai manqué plusieurs fois d'être emporté par les boulets.... ».

Cl. Simon, *lieutenant.*

Sedan, le 11 novembre, l'an 1er de la République.

... Vous avez sans doute vu les détails de notre affaire à Wirthon, où nous nous sommes assez bien battus ; mais comportés dans la ville et dans les villages des environs, comme des brigands, car tout a été non seulement pillé et volé, mais ce qu'on n'a pu emporter a été cassé et abîmé...

A notre premier séjour dans Wirthon j'étais venu à bout de préserver du pillage une honnête veuve, mère de deux demoiselles de dix-neuf et vingt ans, fort jolies toutes deux, et de deux enfants plus jeunes. Comme j'étais logé chez elles, j'ai empêché les soldats de commettre aucun dégât. Mon honnêteté avec elles, mes soins, ma santé qui commençait à être très mauvaise dans ce temps-là, ma ressemblance frappante avec un cousin de la famille, tout cela me gagna les bonnes grâces de ces dames et particulièrement de l'aînée des demoiselles (assez partisanne de la Révolution française). Nouveau Bayard, mon honneur m'empêcha presque de profiter de cette aubaine, mais l'extrême besoin et les désirs de la demoiselle qui paraissaient presqu'aussi forts que les miens, me firent oublier l'exemple du chevalier ; mais le lendemain ayant été remplacés par d'autres troupes dix fois pires encore que nous (et c'étaient des volontaires), les pauvres femmes eurent tous leurs effets pris, leur maison saccagée et furent obligées de se sauver comme l'avaient fait presque tous les habitants avant notre arrivée. La cadette des demoiselles, n'ayant pu se sauver assez vite, fut fort longtemps victime de la brutalité de plusieurs officiers et soldats volontaires. Nous revînmes le lendemain ; je pus loger dans la même maison ; les femmes y revinrent quand elles surent que nous étions les premières troupes de la ville ; je consolai de mon mieux la demoiselle aînée, qui, lors du vacarme, s'était sauvée chez le général Neuilly où elle avait été en sûreté, mais

elle n'aimait plus autant la Révolution, quoiqu'ayant encore l'honnêteté, ainsi qu'une grande partie des habitants de ce pays de rejeter la cause de ses malheurs sur l'exemple qu'avaient donné les troupes de son pays aux nôtres lorsque les premiers s'étaient trouvés sur nos terres.

Quant au château du général Latour, où nous avons été deux jours aussi, je me suis permis de chasser les pigeons de ce seigneur, de manger des poulets et des lapins et de goûter son vin et sa liqueur que j'ai trouvé des meilleurs, aussi bien que le muscat de Trèves que j'ai goûté chez le Maïor de Wirthon et d'excellent bourgogne chez le curé.

J'ai aussi couru quelques dangers à notre arrivée au château de Latour et à l'affaire de Virthon. Comme je servais d'aide de camp au capitaine Deville, commandant notre bataillon, venant de rendre compte d'un ordre au général Neuilly, un boulet pensa casser les jambes à son cheval et au mien. Un instant après, comme je commandais un détachement avec lequel j'accompagnais partout les deux pièces de canon du bataillon de la Charente-Inférieure dont j'avais la garde, étant à peine descendu de cheval pour p....., ayant encore le pied dans l'étrier, un boulet vint effleurer le dessus de ma selle et me passer devant le nez. J'ai eu aussi plusieurs grenadiers blessés près de moi, un cheval d'artillerie superbe pris aux émigrés tué et le charretier qui le menait, le poignet emporté, le sang du cheval a jailli sur moi; voilà bien des dangers courus sans compter les balles et les boulets qui sifflaient aux oreilles les plus jolis airs du monde. Aussi journée ne m'a-t-elle jamais autant amusé que celle-là.

Cl. Simon (92).

Voici maintenant celui de Marquant; il contient des détails précis et intéressants sur la retraite des Prussiens.

« *Octobre.* — Le roi de Prusse, qui était entré en France « avec 60.000 hommes, en sortit seulement avec 20.000. Ce « n'est pas qu'il ait perdu tout le monde par le feu, mais bien « par la maladie et la désertion. Le nombre de ses soldats

« qui se tournaient de notre côté est incroyable. Se passait-il « une affaire ou les poursuivions-nous, qu'ils nous venaient « trouver par bandes; combien en trouvâmes-nous, dans les « bois de la Lorraine, qui avaient laissé filer leur armée pour « ensuite se rendre à nous!

« Presque tous les Prussiens étaient attaqués de la dysente- « rie et peu en échappaient. Mais c'est incompréhensible, dira- « t-on ; des hommes brisés aux travaux de la guerre et à l'in- « tempérie des saisons succombaient, tandis que les Français, « novices dans le dur métier des armes, jouissaient d'une santé « gaillarde! Eh oui! ils succombent, et cela n'est plus étonnant, « quand on considère la manière dont ils se comportaient en « France.

« D'abord ils sont grands mangeurs, ou mieux ils ne gardent « aucune discrétion; trois Français se rassasieraient avec le re- « pas d'un Prussien. Toutes les pommes de terre, les fruits, « les légumes de la contrée, s'évanouissent sous leurs dents; « ils dévorèrent tout le miel des ruches sans conserver les mou- « ches; ils vendangèrent évidemment sans attendre la matu- « rité des raisins. Ils dévoraient les chairs comme des bêtes « carnassières. On fit ouvrir un grand Prussien mort d'indi- « gestion, on lui tira du ventre sept livres de lard cru.

« Nos paysans nous assurèrent que ces gens passaient tout « le jour à manger et à faire cuire. Était-il donc possible qu'ils « conservassent leur santé en mangeant de tant de choses diffé- « rentes avec abondance et voracité?

« Leurs chevaux crèvent de faim et de fatigue parmi leurs « tentes et ils négligent de les enterrer et ces voiries leur font « respirer un air de peste. Mal couverts et déchaus (sés), ils « endurent des pluies continuelles et malsaines. Ils sont d'ail- « leurs si sales qu'ils font leurs excréments jusque-là où ils « prennent repos.

« Voilà pourquoi les Prussiens furent affligés de cette mala- « die, elle leur était si terrible que, dans leur camp, on ne « voyait que tas de cadavres si mal couverts, que la plupart « du temps on voyait sortir de terre des bras et des jambes. « Les fossés de Verdun en étaient remplis et l'air en était déjà

« si infesté, que la peste aurait eu lieu, si nous n'eussions été « à l'arrière-saison.

« Il en était presque de même des Autrichiens.

« *23 octobre.* — Ceux-ci, hors de notre patrie, rôdaient « encore sur notre frontière, tant ils avaient de peine de quitter « la France. Nous marchâmes pour les repousser plus loin.

« Pour cet effet, comme nous passions la nuit au bivouac, « au-dessus du village de la Malmaison, les ennemis au nom- « bre de 2.500, nous envoyèrent une bordée de canon. Nous, « à peu près le même nombre qu'eux, leur répondons. Ils se « retranchent sur la Tour, d'où nous les faisons bientôt débus- « quer; ils se retirent ensuite sur Saint-Mard et Virton et « occupent une partie des bois voisins. Nous avançons; mais « un épais brouillard survient et nous empêche de rien hasar- « der; nous nous contentons seulement de nous emparer des « meilleurs postes. Cependant, le soleil ayant dissipé les ténè- « bres, notre artillerie, sur 3 batteries de canon de 8 et de « 12, commença à rouler sur les groupes de leur infanterie, qui « remplissait les rues et les jardins, et sur leur cavalerie qui « était au-delà. Ils avaient deux batteries, dont l'une quoique « protégée par une petite chapelle, fut néanmoins démontée « deux fois.

« Pendant que l'artillerie ronflait opiniâtrément de part et « d'autre, nos tirailleurs attaquaient, autour du village, l'in- « fanterie autrichienne.

« Les volontaires du 1^er^ bataillon de la Charente-Inférieure, « qui s'étaient si bien montrés au poste des Islettes, disposés « alors en tirailleurs, reçurent ordre de faire le tour de Saint- « Mard pour faire reculer les Autrichiens. Ils font plus : com- « mandés par le brave Lombard, ils se mettent en bataille, « battent la charge, entrent dans le village et font rouler une « violente mousqueterie sur les Autrichiens, qui évacuent « l'endroit. Immédiatement à l'issue du village, il y a une « rivière au delà de laquelle il y a un jardin enclos de murail- « les. Les Autrichiens, rassemblés derrière cet abri, font rouler « un feu violent sur nos volontaires qui, s'indignant contre le « danger, courent à eux. Le pont n'est pas assez large, ils n'y

« passent qu'une partie, tandis que le reste se jette au milieu « des eaux, qu'il traverse avec peine. Pendant ce trajet, l'en- « nemi redouble son feu; mais nos gens, arrivés à l'autre « rive, les fusillent en avançant et courent même dessus, la « baïonnette aux reins. L'infanterie autrichienne, effrayée « d'un tel courage, se retranche autour de sa cavalerie, qui « recule bientôt elle-même à l'aspect de nos tirailleurs à cheval.

« Le 1er bataillon de la Charente s'est sans doute ici couvert « de gloire, mais il en doit céder une portion aux tirailleurs « des 2e et 10e régiment de dragons. Ils les ont toujours sou- « tenus dans cette journée; les tirailleurs ennemis voulaient- « ils escarmoucher, ce bataillon épars, nos dragons les mettaient « en fuite dans le moment. En un mot, ils ont passé la rivière « et ce n'était qu'à côté d'eux qu'ils tiraient sur l'ennemi.

« Les Autrichiens chassés de Saint-Mard, évacuèrent sans « peine le bourg de Virton devant nos grenadiers de la réserve « et nos hussards n° 5.

« Ils s'étaient arrêtés sur la crête de la hauteur, où ils sem- « blaient nous y attendre de pied ferme, car nos tirailleurs « avaient beau les fusiller, ils ne bougeaient point, sinon pour « leur riposter. Il y avait de l'aile gauche, à l'aile droite, une « longue haie derrière laquelle filait notre infanterie baissée; « je vis à l'autre bout, les Autrichiens former dans la même « haie une embuscade. Je pique mon cheval et je cours dire « à nos gens de ne point avancer, que, plus haut, on leur ten- « dait un piège. J'ajoutai : « Voyez l'ennemi dans ce moment « il ne rompt pas d'une ligne; qu'il charge sur vous qui êtes « épars, il peut vous vaincre; notre cavalerie qui s'avance, est « encore trop éloignée pour vous secourir. Nous autres flan- « queurs, nous ne saurions soutenir pour vous le choc de « leurs escadrons. N'avancez donc pas davantage; si vous « voyez les flanqueurs dragons et hussards tirailler l'ennemi « de si près, c'est qu'ils ont, plus que vous, la facilité de se « retirer promptement, si c'est nécessaire.

« Pendant que les ennemis faisaient siffler leurs balles à nos « oreilles et que nous en usions de représailles, notre cavalerie « et nos canons arrivaient. Dès que les Autrichiens virent

« disposer la batterie, ils se hâtèrent de se retirer contre un « bois distant d'une grande demi-lieue de Virton. Nous les « suivîmes et battîmes au canon leur arrière-garde, car le « reste filait en avant. Nous aurions probablement chargé sur « eux, s'ils n'eussent eu les croupières dans les bois et s'ils « n'eussent été comme retranchés derrière des fossés et des tas « de pierres brutes.

« Dès qu'ils furent entièrement retirés, nous cessâmes « notre poursuite et vînmes giter dans Virton et Saint-« Mard, dont les habitants avaient abandonné leurs maisons « et fui dans les bois avec leurs bestiaux. Ils furent pillés. « On accusera peut-être les Français, qui combattent pour les « droits de l'homme, d'avoir imité le brigandage de leurs enne-« mis. Mais ils n'agirent pas ainsi sans raisons. Les habitants « de ces deux endroits étaient coupables à notre égard : « 1° d'avoir suivi leurs armées en France et de s'y être enri-« chis des dépouilles de nos malheureux paysans; 2° d'avoir, « durant le combat, tiré sur nous; un tirailleur de notre régi-« ment fit même rendre les armes à deux d'entre eux; 3° parce « qu'en fuyant, nous crûmes qu'ils nous regardaient comme « des scélérats. Nous étions d'ailleurs fort aimables, et l'on « assure que le général avait dit que ceux qui trouveraient une « paire de souliers, une chemise à échanger contre de mau-« vaises, pouvaient le faire. Ainsi, le soldat s'empara de ce « qu'il put et fit main-basse sur la volaille et quelques porcs. « Les officiers eux-mêmes nous distribuaient par seaux le vin « et l'eau-de-vie qu'on trouvait dans les caves. Quelques ha-« bitants qui restèrent en furent quittes pour régaler à peu de « frais ceux qui étaient logés chez eux.

« Le lendemain, dès la petite pointe du jour, comme nous « étions en plaine en cas d'irruption, nous vîmes les habitants « de Virton et de Saint-Mard revenir du bois, chargés de bal-« lots. Ils se plaignirent à nous de ce qu'on les avait pillés; nous « leur répondîmes : « Il vous fallait être honnêtes gens et ne « point quitter vos maisons. L'ennemi ne paraissant point, nous « quittâmes la province du Luxembourg et nous rentrâmes en « France avec 4 drapeaux autrichiens.

« La *Gazette* rapporte que dans cette affaire, où commandaient MM. Neuilly et Lamarche, nous leur tuâmes 200 hommes. Mais le soir même, il nous arriva une bande de déserteurs qui nous dirent que le nombre de leurs morts se montait à quatre-vingts. Pour nous, nous eûmes deux hommes tués et huit blessés.

« Pendant ce combat, le canon ronflait à Longwy et à Montmédy en réjouissance de ce que le pays était délivré des ennemis.

## 1793 (Arlon et Orval).

Une députation de Montmédy à la Convention. — Bataille d'Arlon (9 juin 1793). — La destruction de l'abbaye d'Orval. — Le pillage. — Rôle et responsabilité du général Loison. — Son arrestation à Damvillers. — Patriotisme et probité du district de Montmédy. — Civisme de la population montmédienne. — Lettre d'un officier républicain de Montmédy.

*Une députation de Montmédy à la Convention.* — Le nom de Montmédy fut à nouveau évoqué devant la Convention dans la séance du 24 du 1er mois de l'An II de la République.

Une députation des sociétés populaires de Sedan, Montmédy, Givet, Philippeville, est, dit le *Moniteur*, admise à la barre; elle dépose dans le sein de la Convention plusieurs objets d'or et d'argent donnés à leur ville par l'ancien despotisme et les ornements du ci-devant cardinal de La Rochefoucauld.

Cette députation demande en outre le jugement de Vergniaud, Brissot, Bailly et la punition de Houchard, général à l'armée du Nord.

La victoire de Valmy avait eu pour résultat, comme on sait, l'évacuation du territoire français. Les Prussiens s'étaient retirés sur Coblentz et les Autrichiens, défaits à Virton, s'étaient repliés dans l'intérieur des Pays-Bas.

Le 6 novembre 1792, la nouvelle victoire de Jemmapes livrait aux Français les principales villes de Belgique; le

2 décembre, Namur tombait entre leurs mains; le 10 c'était Ruremonde. Il ne restait plus à occuper qu'Arlon; cette occupation était prochaine et devait avoir lieu au milieu de 1793.

*Bataille d'Arlon (9 juin 1793).* — Au mois de mai 1793, les deux armées de la Moselle et du Rhin se trouvaient échelonnées le long de la frontière septentrionale, de Wissembourg à Bitche. Leur gauche était donc peu éloignée de la droite de l'armée des Ardennes dont Longwy protégeait l'extrême droite; cette dernière armée était alors sous le commandement du général Brunet. Le 29 mai, le Comité de salut public confiait la direction de l'armée du Rhin au général Beauharnais. L'armée de la Moselle avait pour général en chef le brave Houchard, le futur vainqueur de Hondschoote. Kilmaine qui commandait les corps français établis dans les Ardennes, avait rassemblé à Sedan un détachement de 8.500 hommes qu'il avait décoré du nom d'armée des Ardennes; brûlant de se signaler par quelque coup de main facile et glorieux, il soumit aux représentants envoyés par la Convention à l'armée des Ardennes, Heniz et De La Porte, un projet de marche en avant qui consistait à pénétrer au cœur de la Belgique en poussant jusqu'à Liège. Il se flattait d'opérer ainsi sur les flancs de l'armée autrichienne qui assiégeait les places de Condé et de Valenciennes une diversion dont il promettait aux représentants les plus heureux résultats. Cette expédition que lui avait suggérée la pointe heureuse de Custine en Allemagne lui permettrait, disait-il, de se placer sur la ligne de ravitaillement des ennemis et d'intercepter, une fois en possession de Liège, les munitions et les vivres que Cobourg se faisait envoyer par la Meuse de l'intérieur de l'Allemagne.

Les représentants, séduits par la hardiesse de ce plan et des résultats qui devaient suivre sa mise à exécution, donnèrent carte blanche à Kilmaine. Mais comme il ne se jugeait pas en forces suffisantes pour exécuter isolément ses projets, il envoya au général Houchard son chef d'état-major, Gobert, pour lui demander sa coopération. Kilmaine devait marcher de Givet sur Dinant et Ciney, pendant que son lieutenant Beauregard se

dirigerait sur Arlon par Neufchâteau et Saint-Hubert; en même temps l'armée de Moselle, venant de Longwy, se joindrait à la colonne de Beauregard sur la route d'Arlon. La prise de cette ville devait faire tomber entre nos mains les immenses approvisionnements de fourrages et de grains qui y étaient rassemblés; rien de plus facile ensuite que de se porter sur Liège par Bastogne, La Roche, Durbuy et de rejoindre sous ses murs l'armée des Ardennes.

Houchard n'adopta ce plan que partiellement. Il craignait de s'affaiblir en se privant pendant quelque temps d'une partie de ses troupes et d'être attaqué par les Autrichiens pendant leur absence. Il fit donc répondre à Kilmaine par Gobert qu'il consentait à tenter un coup de main sur Arlon, mais que c'était là tout ce qu'il pouvait faire et qu'il lui était impossible en présence de l'ennemi de dégarnir ses lignes pour s'engager dans une expédition aussi lointaine. Il donna en conséquence l'ordre au général Delaage, qui était à Longwy, de marcher sur Arlon, de s'en emparer, d'y rester deux jours et de rentrer à Longwy avec tous les approvisionnements qui tomberaient entre ses mains, après avoir inquiété les Impériaux par quelques démonstrations.

Mais Custine, informé du projet de Kilmaine lui envoya l'ordre de renoncer à la pointe projetée sur Liège, en l'autorisant pourtant à essayer d'emporter Arlon.

Le 7 juin 1793, Delaage sortait de Longwy avec 9.500 fantassins et 1.000 cavaliers. Le général Tolozan ouvrait la marche à la tête de l'avant-garde et de la cavalerie. Puis venaient : la première brigade d'infanterie commandée par le général Laubadère, le parc d'artillerie, la 2e brigade d'infanterie sous les ordres de Desperrières et la 3e brigade commandée par le général Châteauthierry. Delaage qui ne remplissait les fonctions de général que depuis peu de temps fit preuve d'une imprévoyance qui l'aurait certainement contraint à la retraite sans l'arrivée opportune de Beauregard et de ses troupes sur le champ de bataille. En effet, au lieu de partir au milieu de la nuit afin de cacher sa marche à l'ennemi et le surprendre au point du jour en plein sommeil, il ne sortit de Longwy que

vers cinq heures du matin. De plus, au lieu de suivre la grande route qui relie cette ville à Arlon, il fit un long détour et vint passer à Halanzy, à gauche de Battincourt. Prévoyant le cas où il serait obligé de se replier, il s'était fait suivre d'une réserve qui devait occuper une position située entre Aix et Halanzy pour protéger sa retraite au besoin. Cette lenteur dans la marche, ces précautions minutieuses firent que son avant-garde ne rencontra les Autrichiens qu'à neuf heures du matin; ceux-ci avaient d'ailleurs été prévenus de l'arrivée des Français par deux déserteurs du 53e de ligne, ci-devant Alsace, qui avaient été les rejoindre à Messancy. Les grand'gardes des Impériaux, dès qu'ils aperçurent les éclaireurs de Delaage, se déployèrent en avant du village de Rachecourt. En même temps un détachement de cavalerie autrichienne, soutenu par de l'infanterie, s'avança résolument au-devant de Tolozan, mais l'aspect de l'artillerie légère qui se mettait en batterie suffit pour le faire rentrer dans les bois qui se trouvaient sur la droite des Français. L'infanterie fut rejointe près de Habergy et fit une défense vigoureuse qui coûta deux morts et quatre blessés. Sa résistance ne l'empêcha pas d'être entourée et sabrée par deux régiments de cavalerie, le 3e hussards et le 1er chasseurs, que Tolozan lança sur elle et qui lui firent 44 prisonniers. Le reste s'enfuit et fut poursuivi par nos cavaliers jusqu'au delà du ruisseau de Buvanges. Mais Tolozan ne disposait que d'un canon et d'une cavalerie numériquement inférieure à celle de ses adversaires. La cavalerie autrichienne chargea tout à coup avec tant de vigueur qu'elle culbuta l'infanterie légère et les escadrons français qui s'étaient imprudemment avancés au delà du ruisseau de Buvanges, à la poursuite des fuyards.

A ce moment critique le général Tolozan, sans perdre un seul instant, se met à la tête du 1er chasseurs et fond sur l'ennemi qui cède à l'impétuosité du choc et se retire, en laissant sur le terrain le chef d'escadron qui le commandait, un officier et 18 soldats, et laissant entre nos mains, 8 prisonniers et 15 chevaux; de notre côté nous eûmes 8 chasseurs et 6 hussards blessés.

Pendant cette escarmouche, Chasseloup-Laubat qui avàit accompagné l'avant-garde depuis Longwy (qu'il était chargé de fortifier en sa qualité d'ingénieur) vint demander à Delaage de la part de Tolozan deux canons et un renfort de cavalerie. Le général en chef se contenta de lui envoyer les trois escadrons de carabiniers qui l'accompagnaient et qui comptaient 300 hommes. La vue de ce secours si opportun ranima le courage des Français et obligea l'ennemi à se retirer sur la chaussée d'Arlon, d'où il se mit à faire pleuvoir sur les nôtres une grêle de boulets, mais inutilement car ils s'étaient abrités derrière un pli de terrain et les projectiles passaient au-dessus des Français sans les atteindre, ni les effrayer.

Mais les soldats étaient épuisés par la marche forcée qu'ils avaient dû faire avant d'engager le combat; en outre, à une chaleur accablante avait succédé une pluie torrentielle, Delaage ne voulut pas compromettre par un combat prolongé avec des troupes harassées les résultats qu'il venait d'obtenir et il se décida à bivouaquer sur les hauteurs d'Udange et de Sainte-Croix ; il fit dire à Tolozan de se replier sur le gros de la colonne et d'aller se poster à sa droite. Cette manœuvre s'exécuta en très bon ordre devant le front des Autrichiens et sous leur feu qui nous tua un officier et deux chasseurs de la légion de la Moselle.

Le lendemain (8 juin 1793), Delaage qui avait reçu la veille au soir une lettre de Houchard lui ordonnant de renoncer à son expédition désormais inutile et dangereuse, puisque Custine avait arrêté le mouvement offensif de Kilmaine, se disposait à regagner Longwy, les équipages rebroussaient déjà chemin avec les bœufs qu'on avait pris la veille — lorsqu'arriva le général Beauregard qui venait de Sedan par Montmédy à la tête de 2.062 hommes. Il demande instamment aux représentants de réunir aussitôt un conseil de guerre afin de décider la continuation du combat. Son opiniâtreté finit par faire prévaloir son avis et Delaage consentit à livrer bataille, à condition que le combat fût renvoyé au lendemain. C'était une faute grave qui permettait aux Autrichiens de prendre leurs mesures de défense, d'autant plus que l'attaque ne put avoir lieu qu'à

9 heures du matin, parce qu'on n'avait pas commencé assez tôt les distributions de viande et parce que la pluie ne cessa de tomber qu'à ce moment.

La véritable bataille d'Arlon allait donc seulement s'engager car le combat du 7 n'avait été qu'une simple affaire d'avant-garde. « Arlon, dit M. Chuquet dans son ouvrage : *Wissembourg*, consacré à cette journée, s'élève sur un petit monticule d'où l'on voit le terrain descendre et fuir en pente douce à perte de vue vers tous les points de l'horizon. C'était alors le carrefour de communication du pays environnant. Quatre chaussées principales y aboutissaient : celle de Luxembourg, celle de Longwy, et les deux routes de Namur, l'une plus ancienne où passait la poste, l'autre récente, plus longue, mais plus belle et fréquentée par les voitures lourdement chargées ».

Le général autrichien Schrœder avait sous ses ordres 7 bataillons comprenant 8.000 fantassins, 8 escadrons formant un effectif de 1.500 sabres. Il disposait en outre d'un corps de 600 éclaireurs et d'un autre de 600 émigrés ; son artillerie se composait de 30 pièces de canon de divers calibres (de 17, de 13 et de 9). Toutes ces forces s'élevaient à environ 10.000 hommes, contre 12.000 Français : il n'y avait donc pas beaucoup de différence entre les effectifs des adversaires. Le front de bataille des Impériaux s'étendait en avant d'Arlon, derrière le village de Weiler, entre les routes de Longwy et de Luxembourg, sur une longueur de 2 kilomètres. Une réserve protégeait leurs derrières entre les deux routes de Namur. Ces dispositions étaient défectueuses, car l'étendue de la ligne de défense était disproportionnée avec les forces autrichiennes.

A 9 heures du matin les républicains s'avancèrent en quatre colonnes : à gauche Beauregard et Châteauthierry, au centre Desperrières, à droite Laubadère et Tolozan. Il y avait en avant de La Chapelle Sainte-Croix, un bois à l'abri duquel les troupes devaient seulement se déployer en colonnes d'attaque. Tandis que Desperrières le longerait et que Laubadère le tournerait à droite, Châteauthierry devait déboucher sur la gauche du bois en même temps que Beauregard. A peu de distance suivait l'artillerie légère et 4 pièces de position sous la direc-

tion de Sorbier destinées à appuyer le mouvement offensif. Mais les ordres furent mal exécutés : ce n'est qu'après beaucoup d'efforts que les brigades de Desperrières et de Laubadère parvinrent à se déployer ; il en fut de même pour celles de Châteauthierry et de Beauregard, à cause de l'inexpérience des officiers ; elles se portèrent trop à droite et s'entassèrent l'une sur l'autre au lieu de se déployer à leur aise. Enfin l'ordre parvint à s'établir d'une manière à peu près satisfaisante et pendant que l'on battait la charge, les bataillons s'ébranlèrent au cri de *Vive la République!* Beauregard s'avançant à gauche de Udange traversa Wolkrange en balayant tous les détachements de uhlans, chevau-légers et chasseurs tyroliens qui défendaient l'entrée du bois de la Chapelle. Les autres corps franchirent le ruisseau sur un pont construit au-dessus de Havange, à l'endroit où s'était livrée l'escarmouche de l'avant-veille. A ce moment Delaage arriva sur cette position, accompagné de Chasseloup-Laubat, de l'adjudant-général Bousnard et de deux aides de camp, afin de diriger l'engagement et d'étudier les positions ennemies.

La cavalerie de Beauregard après ses premiers succès à notre gauche, vint renforcer à l'aile droite les escadrons de Tolozan. La colonne de gauche, entraînée par Desperrières, s'était portée en avant, mais l'artillerie volante qui la soutenait était d'un calibre inférieur à celui des canons autrichiens, dont elle eut à souffrir beaucoup. Quant à Laubadère, dans son ardeur, il s'avança trop à découvert, et ses troupes, ébranlées par la fusillade des Impériaux, se débandèrent et lâchèrent pied. Une charge de chevau-légers autrichiens ne fit qu'accroître cette panique ; le désordre se mit parmi ses soldats dont quelques-uns s'enfuirent jusqu'à Longwy où ils répandirent le bruit de la défaite des Français.

Les trois escadrons de carabiniers, soutenus par 79 fantassins du ci-devant régiment de Bourgogne, accoururent pour arrêter le succès de l'ennemi, mais en vain ; quatre fois ils chargèrent un carré de 1.500 Autrichiens, quatre fois ils durent se retirer en perdant la moitié des leurs ; quelques-uns d'entre eux, emportés par leur élan, allèrent s'abîmer dans un ravin qui

bordait la gauche du chemin de Luxembourg. Les carabiniers eurent dans cette affaire 9 officiers tués et 7 blessés; l'un d'eux, le lieutenant Jean-Louis Rouver reçut 26 blessures, dont 13 à la tête et 13 aux bras. Par bonheur, informé de la situation critique où se trouvait l'aile gauche, Sorbier accourut avec son artillerie volante, mit ses obusiers en batterie sur-le-champ à quatre-vingts pas des Impériaux et par quelques volées de mitraille, mit le désordre dans leurs rangs. En même temps arrivait sur le lieu de l'action la brigade Desperrières qui suivait celle de Laubadère en deux colonnes: puis à la suite de Dèsperrières, Châteauthierry déboucha à la tête de sa brigade sur le champ de bataille. Enfin une manœuvre hardie de Beauregard décida de la victoire. Dès le début de l'engagement, il avait poussé droit sur Arlon, renouvelant la tactique de Condé à Rocroi, chassé les Autrichiens de leur position entre les deux chemins de Namur, pénétré dans la ville où il avait laissé plusieurs détachements et s'était ensuite rabattu sur le flanc des Autrichiens par la route de Luxembourg.

Cependant le général autrichien ne voulut pas abandonner le champ de bataille sans tenter un dernier effort; ramassant tout ce qu'il put réunir d'infanterie et de cavalerie, il essaya à son aile gauche un retour offensif; mais Desperrières lui opposa la dernière colonne de sa brigade et le contraignit à se replier; d'ailleurs Schrœder ne voulut pas s'engager trop à fond, dans la crainte de se faire envelopper et il donna le signal de la retraite. Infanterie et cavalerie s'enfuirent en désordre dans les bois et de là à Luxembourg, en laissant entre nos mains 5 caissons et 3 pièces de canon. Le combat avait duré six heures; mais la lenteur et la mollesse dont fit preuve en cette circonstance Delaage furent cause qu'il ne retira pas de cette victoire tous les avantages qu'il aurait pu obtenir. Les Impériaux étaient battus, il est vrai, après avoir perdu 32 officiers et 519 soldats, mais ils avaient pu se retirer sans être inquiétés et évacuer une partie des magasins d'Arlon. Les pertes des républicains étaient assez considérables: elles s'élevaient à 194 tués, et 632 blessés; l'adjudant général de Delaage et un de ses aides de camp étaient parmi les morts.

On trouva à Arlon 10.000 sacs d'avoine, 1.500 quintaux de foin, 1.500 quintaux de paille, 1.200 sacs de farine, mais cette farine était de qualité si mauvaise qu'on dut la distribuer aux habitants. Indépendamment des provisions de fourrages trouvées en magasin, des perquisitions domiciliaires firent découvrir dans la ville 1.925 sacs d'avoine; on ne laissa aux habitants que ce qu'il leur fallait de grains pour subsister jusqu'à la saison prochaine.

Les journées des 9, 10, 11, 12, 13 juin furent consacrées à l'évacuation des approvisionnements sur Longwy, dont la colonne expéditionnaire reprit le chemin le 13 juin et où elle rentra heureusement.

Une lettre des représentants à l'armée de la Moselle adressée à la Convention le 19 juin 1793 et signée par Le Vasseur (de la Meurthe), Soubrany et Mairet contient quelques détails intéressants sur le courage et l'humanité des « carmagnolles » de l'an I de la République (*Recueil des actes du Comité de salut public*, tome 5, publication Aulard, pages 15 et 16).

« Un carabinier dont nous n'avons pu découvrir le nom,
« quelques recherches que nous ayons pu faire, se trouvait
« grièvement blessé et attendait qu'on lui portât quelques
« secours.

« Non loin de lui se trouvait un malheureux Autrichien
« dont l'état déplorable avait excité l'intérêt du carabinier
« et lui avait fait oublier ses propres blessures. Un chirur-
« gien se présente et dirige ses pas vers le carabinier : « Accou-
« rez donc, lui dit ce brave homme, il y a longtemps que je
« vous attends ». Le chirurgien se dispose à examiner sa plaie :
« Non, lui dit le carabinier, ce n'est pas à moi que vos premiers
« soins sont dus; voyez ce malheureux, il est encore plus grièvement blessé que je ne le suis; c'est un Autrichien, mon
« ennemi, il est vrai, mais il est homme, il suffit ».

« Dans le moment qu'un Français honorait ainsi sa nation,
« à quelques pas de là, deux Autrichiens faisaient par leur
« conduite atroce le procès à la cause des rois qu'ils défendent.
« Ces brigands s'étaient jetés sur un officier de carabiniers et se
« disposaient par un raffinement de barbarie dont on n'a pas

« d'exemple, à le mutiler, lorsque d'autres carabiniers accou-
« rurent et délivrèrent la terre de pareils monstres.

« Nous ne finirions pas, citoyens nos collègues, si nous vou-
« lions vous rendre compte de tout ce qui s'est passé de re-
« marquable dans cette célèbre journée. L'on a vu des tambours
« trop faibles pour pouvoir, au milieu des seigles, battre la
« charge, mettre leur caisse sur leur tête et continuer à remplir
« ainsi leurs fonctions. L'on a vu tous les blessés oublier leurs
« souffrances pour ne songer qu'à la patrie et réunir toutes
« leurs forces pour crier avec leurs frères : Vive la République !
« Ceux mêmes qui ne pouvaient jouir de cette consolation le-
« vaient leurs mains vers le ciel et y faisaient encore des
« vœux, en rendant les derniers soupirs, pour l'affermissement
« de la liberté ».

*La destruction de l'abbaye d'Orval. — Le Pillage. — Le général Loison.* — Depuis le commencement de la Révolution, l'abbaye d'Orval, toute proche de la frontière française, à quatre lieues à peine de Montmédy, semblait désignée aux premiers coups des armées révolutionnaires.

Il y avait à cela plusieurs causes : 1° La réputation de richesse dont jouissait cette abbaye et qui donnait naissance à des légendes fantastiques allumant les appétits et les imaginations populaires et dont on peut retrouver un écho lointain dans un émouvant roman de Paul Féval, *Les Erreurs de nuit*, consacré à l'histoire du fameux trésor caché d'Orval ; — 2° La désignation de ce monastère comme refuge éventuel pour la famille royale dans sa fuite appelait également un châtiment exemplaire ; — 3° Enfin les rassemblements d'émigrés et de corps autrichiens qui s'y tenaient fréquemment en faisaient une étape intermédiaire entre Montmédy, Florenville, Virton et Arlon qui inquiétait par sa proximité la Convention au point de vue militaire et prenait l'apparence d'une place d'armes destinée à servir de foyer de conspiration et de base stratégique pour un mouvement d'invasion.

Il est acquis aujourd'hui et nous croyons l'avoir démontré que l'abbaye d'Orval n'était pas le but du voyage de Louis XVI ;

elle avait été désignée et proposée comme lieu de refuge dans l'hypothèse où la famille royale eût été contrainte d'abandonner la France.

Après l'arrestation du roi à Varennes, le marquis de Bouillé, croyant la partie manquée et sa situation compromise s'enfuit le même jour à Orval avec son fils, major de hussards, ses aides de camp de Vauglas et de Soteux, et plusieurs généraux également compromis, de Klinglin, Heymann et d'Orflize, des officiers subalternes et des soldats allemands restés fidèles à sa fortune.

Depuis son arrivée à Orval, cet endroit devint un véritable rendez-vous d'émigrés.

Un historien local, Charles Pilard (*Souvenirs d'un vieux Sedanais : Sedan sous la Révolution*), raconte que l'Assemblée nationale fut informée de la création à Orval par Bouillé d'une armée d'émigrés et de déserteurs français qui devait s'emparer des plans de la frontière. Elle s'en montra alarmée et en fit prévenir les administrateurs du district de Sedan en les priant de la renseigner à cet égard.

Ces administrateurs, plus près des lieux, étaient mieux renseignés qu'à Paris et firent savoir à l'Assemblée que Bouillé n'avait avec lui que quelques centaines d'hommes. L'Assemblée leur prescrivit néanmoins d'envoyer à Orval un espion pour faire un rapport sur ce qui s'y préparait. En conséquence un espion fut choisi et envoyé de Sedan le 15 juillet 1791 et rentra quelques jours après. Sa mission terminée, il résuma dans un rapport détaillé les résultats de son enquête. Ce rapport est daté du 19 juillet 1791, an III de la Liberté.

Il raconte qu'en arrivant à Orval il avait rencontré sur les bords du premier étang d'en haut une vingtaine de cavaliers des ci-devant régiments d'Austrasie, Castella, Colonel-Général, Royal-Allemand et Nassau qui pêchaient, qu'en arrivant à l'abbaye, il vit le quartier réservé aux pauvres occupé par des soldats inconstitutionnels, des Allemands, des Suisses rouges du régiment de Diesbach, de Verdun, jouant, chantant et buvant; un caporal au carcan devant les cuisines pour avoir blasphémé le nom de Dieu et les mendiants

relégués dans un hangar à fagots, à côté de l'étable à porcs.

Puis une fois entré dans l'abbaye, il dit avoir vu un jeune prêtre faisant le soir réciter la prière aux soldats au nombre d'une centaine, qu'on avait fait rentrer les chevaux du pré et placé des sentinelles dans les guérites de pierre des murs; qu'au milieu de la nuit il était arrivé dans des carrosses et chaises de poste des généraux, parmi lesquels M. de Bouillé, des abbés, des nobles, revenant tout joyeux de Luxembourg.

Le lendemain, dimanche, avait eu lieu une grand'messe, avec les soldats sous les armes, en présence de l'abbé, du général parjure (Bouillé), des officiers, des dames, des moines, des gentilshommes des environs: à l'issue de la messe on avait décidé le départ pour le lendemain des nobles pour rejoindre sur le Rhin l'armée de Condé afin de rentrer en France.

La soirée fut occupée par un souper joyeux auquel on chanta une chanson sur l'air : *De ma Chloë les yeux si doux* et contenant ces vers :

Au piquet, dame Nation
Joue avecque la Noblesse,
Celle-ci joue avecque guignon,
L'autre triche sans cesse.
Cependant, malgré son malheur,
Pour une belle je parie,
Qu'il ne lui faut qu'un *roi de cœur*
Pour gagner la partie.

Le lendemain lundi 17 au point du jour, tous les émigrés et les soldats, en tout 300 hommes sans canon, avaient quitté l'abbaye, ayant pour unique orchestre un fifre du régiment de Diesbach ; les régiments étaient séparés les uns des autres, mais comptaient 7 ou 8 officiers pour un soldat. L'arrière-garde était formée par les dames et les abbés en voiture avec Bouillé et son fils malade. Ce rapport fut envoyé à Paris à l'Assemblée Nationale.

La première expédition dirigée contre Orval eut lieu le 13 juin 1792 par un détachement de l'armée de La Fayette, alors à Sedan : le récit s'en trouve dans une lettre qui était adressée à

Marie-Antoinette, trouvée dans son secrétaire, le 10 août et publiée par le *Moniteur Universel* du 17 août suivant : « Le 13 « du mois dernier (juin), un détachement de 800 hommes de « votre armée s'est porté sur les terres de l'Empire, à l'abbaye « d'Orval où il n'y avait pas un soldat Autrichien. Des moines, « quelques domestiques et des femmes qui pleuraient, n'ont « pas été difficiles à assujettir ; nous nous sommes donc fière- « ment emparés de l'abbaye, de la chapelle, des cuisines, caves, « jardins et dépendances, et pendant vingt-quatre heures le « bonnet rouge de Paris, a flotté dans ce séjour au milieu de « l'enthousiasme des guerriers vainqueurs. Mais pendant que « ce vaste bâtiment retentissait des cris de vivre libre ou mou- « rir, on vint annoncer que des troupes autrichiennes étaient « en marche pour se mesurer avec nos intrépides vainqueurs « d'abbaye. La générale bat, on est effrayé ; on ne pense plus « qu'à *courir pour vivre ;* on croit entendre des coups de ca- « non, parce qu'une porte agitée par le vent frappe fortement ; « on ne sait plus que devenir ; on oublie le fameux serment « devenu si commun. Des volontaires sans s'inquiéter de leur « sac ni leur fusil, courent çà et là, la tête perdue, voyant « l'image de la mort dans tout ce qui se présente à leurs yeux ; « enfin on parvint, à force de menaces et de sévérité, à ras- « sembler les champions, et vite on abandonne Orval et les « moines, sans que personne se soit avisé de retourner pour « planter le très fameux bonnet ».

Ce récit est empreint d'une exagération paradoxale et d'un esprit de parti qui lui enlèvent une partie de sa valeur. La colonne expéditionnaire comprenait de l'infanterie, un escadron de cavalerie, un bataillon de milice citoyenne et deux canons. A l'approche des Français les moines prirent la fuite et les républicains purent sans obstacle piller l'abbaye et rapporter à Sedan leur butin.

Le retour faillit être moins heureux que les phases antérieures de l'expédition ; la colonne française fut en effet menacée par un détachement de cavalerie autrichienne de Baulieu ou de Latour et dut se jeter sous bois pour lui échapper et rentrer saine et sauve avec sa moisson à Sedan.

Quelques mois plus tard, le gouverneur de Sedan, le général Myackzinski, encouragé par ce facile succès et voulant approvisionner à bon compte ses troupes, ordonna en septembre 1792 une nouvelle expédition à Orval: une colonne d'un millier d'hommes fut formée pour enlever des grains de l'abbaye d'Orval, remisés à Margny, mais les volontaires n'allèrent que jusqu'à Carignan qu'ils pillèrent de leur mieux sans pousser plus avant; la garde nationale de Sedan poussa jusqu'à l'abbaye où elle fut très bien reçue et hébergée par les religieux, comblée de nourriture et de vin, et après avoir parcouru l'abbaye; ceux qui la composaient rapportèrent chacun comme cadeau une pelle à feu, un tisonnier, une paire de pincettes, objet d'une fabrication courante aux forges d'Orval.

Le 17 mai 1793, une nouvelle reconnaissance fut organisée sur Orval, dont Vassant, chef des Jacobins et maire de Sedan, ne cessait de signaler les richesses comme mises au service de l'émigration et des Autrichiens.

Voici la lettre du citoyen Milhaut, représentant du peuple près l'armée des Ardennes, et qu'il adressa de Sedan à la Convention nationale en date du 28 mai :

« Le général Beauregard a fait quelques petites expéditions, qui ont parfaitement réussi mais dont les détails ne sont pas intéressants. Il fit, le 17 de ce mois, investir Floranville et Orval par un détachement de 1.500 hommes. Le fruit de cette expédition a été la destruction de la bande du maître d'école de Floranville (Gaspard), capitaine de brigands autrichiens, fameux par ses crimes et son talent pour l'espionnage.

« Un détachement de uhlans accouru à son secours fut bientôt mis en fuite par les chasseurs du centre. Nous avons eu deux chasseurs blessés et nous n'avons perdu que deux chevaux qui ont été remplacés par ceux pris à Orval.

« Mais nous avons été pleinement dédommagés de cette perte en retirant de cette abbaye, une grande quantité d'objets propres au service militaire, et principalement des matelas qui étaient foulés par la pieuse fainéantise des moines et dont la laine pourra faire aisément trois cents lits d'hôpital ».

Cette lettre est insérée au *Moniteur* du 3 juin 1793.

Le maître d'école Gaspard, dont il est question plus haut, était plutôt un espion au service de l'ennemi, qu'un capitaine de brigands autrichiens.

C'est à quelques semaines plus tard qu'avait lieu la bataille d'Arlon qui faisait tomber aux mains des Français tout le Luxembourg belge.

Huit jours n'étaient pas écoulés que de nouveau les troupes françaises faisaient leur réapparition sous les murs d'Orval; elles comprenaient plusieurs régiments de cavalerie, une brigade d'infanterie et une nombreuse artillerie. Ce détachement était commandé par le général Loison, originaire de Damvillers, qui présida à la destruction et au pillage du monastère ; on prétend que cette destruction fut ordonnée par le Comité de Salut public, comme exemple et en punition de l'aide et de l'asile fournis aux émigrés et aux Autrichiens.

Une autre tradition locale raconte que le bombardement de l'abbaye fut occasionné par la résistance des Autrichiens qui s'y trouvaient et qu'il en fallut déloger à coups de canon ; ce serait ce bombardement qui aurait communiqué involontairement le feu aux bâtiments.

Cette hypothèse est invraisemblable si l'on se rappelle que depuis plus d'une semaine les Français occupaient Arlon et que tout le pays en deçà devait être débarrassé des Autrichiens ; ceux-ci, après la défaite de leurs troupes qu'ils n'ignoraient pas, ne se seraient pas enfermés et laissé acculer dans Orval.

Depuis longtemps, les moines se savaient menacés et les visites des colonnes républicaines reçues par eux depuis un an, les menaces proférées contre eux et les succès de nos armées les avaient édifiés sur le sort qui leur était réservé. Aussi depuis longtemps avaient-ils pris leurs précautions et avaient-ils envoyé en sûreté à Luxembourg leurs archives, une partie de leur personnel et de leurs richesses de toute nature.

C'est le 13 juin que Loison arriva devant Orval; avec ses troupes étaient accourus depuis Sedan tous les habitants des villages voisins qui assistèrent à la destruction de l'abbaye et participèrent ensuite avec une émulation peu enviable au pillage. L'incendie, la destruction et le pillage durèrent dix jours

pleins et tout ce qui put être enlevé fut dirigé sur Sedan, Metz, Verdun ou emporté dans les localités de la région ; il fallut, dit le *Moniteur*, s'y reprendre à trois fois pour permettre à l'incendie qu'on avait allumé de faire disparaître toute trace de déprédation, d'achever son œuvre et de transformer cette grande ruche en ruines fumantes et informes; la nouvelle église qui avait été bâtie en 1776 dut être démolie à coups de canon, ainsi que d'autres bâtiments neufs que leur charpente de fer avait fait résister intérieurement aux flammes.

Le *Moniteur universel* du 3 août 1793 ne consacre à cet événement que quatre lignes :

« La belle abbaye d'Orval, si souvent dévastée par l'ennemi, « a été détruite de fond en comble; l'Église a été abattue par « le canon, après que les Français en ont emporté l'orgue, « l'autel et la colonne de marbre ».

Charles Pilard, dans ses *Souvenirs d'un vieux Sedanais*, est plus explicite et fait du pillage d'Orval un tableau imagé et bien vivant :

« Nous savions bien que depuis une semaine l'abbaye d'Orval occupée par la brigade du général Loyson était mise au pillage; tous les jours passaient devant notre porte des chariots de réquisition chargés d'ustensiles, de meubles, de matelas, de fers, de bois, de lambris, de denrées comestibles, de tableaux, de statues, de livres précieux et d'ornements d'église qu'on allait vendre à la criée dans la cour du collège (actuellement collège Turenne), mais nous ne pensions guère que la garde nationale serait appelée à concourir à cette expédition. Voilà que nous apprîmes en rentrant en ville que les Autrichiens étaient sortis d'Arlon et marchaient sur l'abbaye, le général Loyson ne voulait pas se faire écraser dans une vallée et allait marcher au nord présenter la bataille dans de bonnes positions; pendant qu'il allait combattre, la garde nationale de Sedan garderait l'abbaye et veillerait aux fouilles et aux recherches qu'on faisait dans le but de découvrir le trésor des moines.

On retira de l'abbaye des dépouilles de tous genres dont j'ai vu de nombreux restes dans ma jeunesse : des colonnes de

marbre à moitié brisées de l'église, — M. Martini, marbrier à Balan, en a longtemps possédé deux : les vases sacerdotaux produisirent plus de 400.000 francs d'espèces, or et argent; le trésor ne fut jamais retrouvé par la raison que l'abbé, réfugié à Luxembourg avec tous ses moines et désespérant du rétablissement de l'ordre, le leur distribua par portions égales.

Les fermes et propriétés agricoles furent déclarées biens nationaux, les cloches servirent à faire des canons. En fait d'autres souvenirs d'Orval existant encore, on connaît le grand tableau du maître-autel de l'église, peint par frère Abraham; la grille de l'ancienne église de Torcy provenait d'Orval, de même qu'une foule de tableaux disséminés dans les églises du pays (à Villers-devant-Orval particulièrement).

M. de Villers, le maître de forges de Bazeilles a eu longtemps dans son grenier les tuyaux de l'orgue qu'il avait racheté, avec un automate représentant le roi David, dont les doigts couraient sur le clavier...

Le coq qui sert d'enseigne à M. Houin-Hanrion, rue au Beurre, à Sedan, décorait la flèche de l'église Saint-Bernard.

. . . . Ainsi périt ce nid d'aristocrates, d'émigrés et de conspirateurs, à titre d'exemple et de représailles ».

Le pillage de l'abbaye prit une telle extension et des proportions si effrayantes que les administrateurs du district de Montmédy, sur les instances de la *Société des amis de la Constitution*, comprenant des citoyens de Montmédy, durent prendre un arrêté le 27 juin pour l'enrayer; ils firent arrêter les principaux pillards, confisquer les voitures avec leur chargement et mettre les objets enlevés sous séquestre, mais les prisonniers furent bientôt élargis et vite remis en possession du fruit de leurs larcins.

*Le District de Montmédy et le général Loison.* — Nous avons pu retrouver aux archives de la Meuse quelques documents contemporains qui mettent en lumière l'énergie, la probité et le civisme déployés en ces conjonctures par le district de Montmédy; voici l'arrêté auquel il est fait plus haut allusion et qui fut pris à cette occasion :

**Extrait du registre des délibérations du district de Montmédy.**

Cejourd'hui vingt sept juin mil sept cent quatre-vingt treize l'an 2 de la République Française une et indivisible, les neuf heures du matin, les citoyens Moïse Didiot président, Jean Bte Drapier et Pierre Charpentier, membre du Directoire, le citoyen Masson malade au lit et le citoyen Deprez absent par commission étant en la salle de leur séance ordinaire; séance publique tenante en présence du citoyen Georges Alexis Le Seillier procureur Sindic dudit District, assisté du sieur Antoine Joseph Salomon secrétaire.

Ont été invité à se rendre en ladite assemblée les citoyens Louis-Joseph Maillet maire, Simon Nicolas officier municipal, François Hardi, Claude Sommeillier et Justin Simon notables de Montmédy.

Et lesdits corps réunis :

Le Procureur Sindic a dit :

Le gaspillage révoltant qui se commet en Orval depuis son évacuation a fait gémir tous les citoyens, la beauté et la richesse des monuments qui y existaient pouvaient intéresser la République et de tous les effets précieux que cette vaste maison renfermait servir à l'instruction et à l'utilité des hommes et aux armes de la République, cette évacuation devait se faire à son profit, la justification en résulte que la réquisition formelle qui a été faite au Directoire, le vingt un de ce mois par le citoyen Tardy adjudent général, chef de l'état major de l'armée des Ardennes, vu et approuvé par les citoyens Deville et Milhand représentant du peuple près cette armée, de faire trouver le lendemain à Orval toutes les voitures que ledit Directoire aurait disponibles dans son arrondissement.

Cette administration s'est empressée de défférer à cette réquisition, elle a sur le champ commandé toutes les voitures de treize municipalités pour se rendre à Orval.

Le Directoire ne sait encore les transports qu'a pu faire la quantité considérable de voitures qui ont été ordonnées.

Le citoyen St-Remi adjoint aux adjudents généraux chargé

de diriger à Montmédy des fers, vins et autres effets provenant de l'Abbaye d'Orval a fait au Directoire les vingt-trois de ce mois au soir, la réquisition de faire fournir quatre cents sacs pour être conduits à Orval, à l'effet d'en enlever les grains et farines et les transporter à Montmédy.

Ces sacs ont été conduits le lentemain dans la matinée à Orval, et l'administration a commis un préposé pour accompagner ce transport, tirer un reçu desdits sacs du citoyen Loison adjudent général, et veiller au remplissage desdits sacs pour les conduire à Montmédy, et de ces quatre cents sacs dont la fourniture a été requise sans doute pour contenir une quantité comme ou à peu prés de grains, il n'est arrivé de ce convoi que vingt quatre sacs, soixante quatre livres de seigle le sac du poid de deux cents livres, lesquels ont été déposés dans les magasins militaires de Montmédy sous la surveillance du préposé des subsistances militaires dont il a été dressé procès-verbal par le commissaire des guerres de la place.

De toute part, il vous a été annoncé que ce grain se vendoit dans cette maison, partie en argent, partie en assignats, de sorte que cette subsistance qui auroit pu servir aux armées de la République n'existe plus.

Il vous a été dénoncé le vingt cinq de ce mois que des voitures venoient de passer à la ville basse, pour aller à Orval y charger et qu'elles passeroient la même nuit par une route de traverse pour se rendre à Damvillers chez le citoyen Loison.

Le Directoire a écrit sur le champs aux municipalités de Thonne-le-Thil et Chauvency-le-Château, à l'effet de faire faire la même nuit les patrouilles les plus exactes, et d'arrêter toutes les voitures qui seroient chargées, soit d'effets ou de tonnaux, et qui seroient conduites par le citoyen Maucolin de la ville basse de Montmédy.

Ces patrouilles ont eu leurs effets, cinq voitures chargées de seize tonneaux de vin dont plusieurs de deux pièces conduites par ledit Maucolin ont été arrêtées à Chauvency-le-Château, et les gardes nationales de cet endroit ont emmené au Directoire le conducteur et les voituriers de ces cinq voitures.

D'après la lecture qui vient de vous être faite de l'interro-

gatoire que l'administration leur a fait subir le jour d'hier, il résulte surtout d'après la réquisition qui vient d'être faite par ledit St-Remy, que ces seize tonneaux de vin proviennent d'Orval, et que la route détournée, difficile que l'on a fait prendre aux voituriers au milieu de la nuit, et sans qu'il y eut aucun agent militaire ou civile chargé spécialement de recevoir ces voitures, en faire faire le dépôt, et s'assurer de la conservation de ce vin à Damvillers, il résulte dis-je que le transport de ce vin se faisait frauduleusement, contre les intérêts de la République, car si c'eut été dans ses intérêts, il étoit naturel, ci étoit du devoir des agents publics qui surveillaient l'évaluation de cette maison, de faire escorter ce vin, de lui faire prendre une route directe et la plus courte, non opposée à celle qui conduit à Damvillers, et par la marche tortueuse qu'on leur a fait prendre, exposer les voitures à être renversées, et sacrifier ainsi un domaine de la République.

Vous avez vu d'ailleurs par les dépositions qui vous ont été faites, qu'il y a peu de jour, qu'une voiture chargée d'effets venant d'Orval a pris la même route de traverse pour se rendre à Damvillers, qu'elle a été déchargée chez le citoyen Loison à Damvillers, et que cette voiture a été partagée entre trois personnes, le citoyen Lardenois juge de paix d'Ecurey, le citoyen Anchelon de Damvillers, la nommée Jacquette de la dite ville, la quatrième part est restée pour le citoyen Loison père absent.

Ces dilapidations criantes qui paroissent avoir été faites ténébreusement méritent toute votre attention, et dans les intérêts de la République, je requiers que les seize tonneaux de vin soient déchargés et déposés dans un lieu sûr, qu'il sera constaté la quantité de vin qu'ils renferment en les faisant jauger en présence d'un administrateur par vous nommé et de chaque voiturier.

Que le citoyen Maucolin conducteur de ce convoi, et qui n'étoit porteur d'aucun ordre soit mis sur le champ en arrestation ainsi que le domestique du citoyen Loison père, et que ses chevaux soient mis en fourrière.

Que le citoyen St-Remy adjoint aux adjudents généraux

dont les tergiversations dans la correspondance avec le Directoire donnent la présomption qu'il a pu avoir connaissance de ces dilapidations et qui paroit vouloir favoriser la conduite dudit Loison, étant l'un et l'autre domiciliés à Damvillers, soit également mis en état d'arrestation.

Que le citoyen Lardenois juge de paix à Ecurey dénommé comme ayant eut sa part dans une voiture d'effets venant d'Orval notamment d'avoir pris un aigle de cuivre doré, et environ quarante livres de cire, tant cierge jaune que bougie, faisant partie des dits effets, soit encore mis en état d'arrestation.

Que le citoyen Loison père que l'on dit être dans ce moment à la ville basse de Montmédy, convaincu de recevoir chez lui des effets venant d'Orval, soit aussi mis en état d'arrestation, pour ensuite être rendu compte des mesures que je propose au général de l'armée des Ardennes aux représentants du peuple près l'armée des Ardennes, et du département de la Meuse.

C'est sur mes observations et sur mes réquisitions que je vous prie de délibérer (Signé) Le Seillier.

Sur quoi la matière mise en délibération, le corps administratif et municipal, ainsi que les notables de la ville de Montmédy réunis ensemble, le citoyen Nicolas Joseph Kennens, officier municipal, et le citoyen Chambeau, procureur de la République de ladite ville.

Considérant que les représentants du peuple près l'armée des Ardennes, par leur arrêté du vingt et un juin présent mois, ont ordonné au général Kilmaine de faire évacuer sur Montmédy les différents comestibles qui peuvent rester à Orval, le fer à Sedan, et les bois à Carignan et de prendre au surplus toutes les précautions nécessaires pour empêcher le gaspillage de tous ses objets.

Que telles étoient les destinations des objets dont l'évacuation étoit ordonnée par les représentants du peuple.

Que Damvillers ne faisant pas partie des lieux où les dépôts devoient être fait, pas même dans les pouvoirs confiés au citoyen St-Remy adjoint, aux adjudants généraux, le vingt et

un présent mois par le citoyen Loison, adjudant général commandant à Orval.

Considérant encore que la première voiture déchargée à Damvillers chez le citoyen Loison père renfermoit des objets et effets venant d'Orval, qui ont été partagés.

Que ces effets paroissent avoir été gaspillés puisque l'on a fait prendre à cette voiture une route détournée et difficile.

Considérant enfin que les cinq voitures arrêtées à Chauvency-le-Château étoient sans escorte et que les conducteurs et voituriers non revêtus d'aucun ordre, ni de lettres de voitures, que lors du départ des voituriers ils ignoroient même où ils alloient charger, que le citoyen Loison père, de Damvillers, qui les a fait charger à Thonne-le-Thil, seize tonneaux de vin, a pris la précaution frauduleuse de les faire partir de nuit et les faire détourner de la grande route et seule directe pour se rendre à Damvillers où il prétendoit faire déposer chez lui ce vin pour prendre un chemin de traverse et tellement difficile que de Thonne-le-Thil à Chauvency-le-Château, il y a au plus une distance d'une lieue et demie, qu'ils ont mis plus de six heures à parcourir et le traverser.

Considérant aussi qu'au moment où la présente délibération se prend, il vient encore d'être amené devant la porte du corps administratif et municipal, une voiture attelée de cinq chevaux, chargée notamment en fer venant d'Orval et destinée encore pour Damvillers suivant la déclaration du voiturier.

Étant instant d'arrêter ce désordre et les corps réunis, ne consultant que leurs devoirs :

Arrêtent sans s'arrêter à la réquisition du citoyen St-Remy en date de ce jour, ensuite de l'ordre qu'il a reçu du citoyen Loison, adjudant général, que les seize tonneaux de vin dont il s'agit seront à l'instant déchargés et déposés dans un lieu sûr, qu'en présence des voituriers et d'un administrateur, la quantité qu'ils contiennent, sera jaugé, dont il sera dressé procès-verbal.

Que le citoyen Maucolin, conducteur de ce convoi, non chargé de pouvoir, et qui a été l'agent pour l'indication aux voituriers d'une route de traverse que les dits voituriers ne connaissoient

pas sera mis en état d'arrestation ainsi que le domestique du citoyen Loison, et *les chevaux qui conduisoient le chariot du dit Loison mis en fourièrre.*

Que le citoyen St-Remy adjoint aux adjudants généraux qui est lui-même de Damvillers sera aussi mis en état d'arrestation jusqu'à nouvel ordre ;

Que le citoyen Loison père qui se trouve dans ce moment à la ville basse de Montmédy, sera aussi mis en état d'arrestation pour avoir reçu chez lui, et y avoir voulu envoyer des effets venant d'Orval, ainsi que des vins dont le gaspillage était deffendu.

Que le citoyen Lardenois juge de paix à Ecurey dénommé comme ayant eu sa part dans une voiture d'effets venant d'Orval, et notamment d'avoir pris un aigle de cuivre doré et environ quarante livres de cire, tant cierge jaune que bougie, faisant partie des dits effets, sera mis en état d'arrestation.

Arrêtent encore les dits corps réunis qu'expédition des présentes sera envoyée sans délai au général de l'armée des Ardennes, aux représentants du peuple près cette armée, ainsi qu'au département de la Meuse pour sur y celui être pris telle partie et être statué ce qu'il appartiendra.

Et pour l'éxécution de ces présentes mesures, lesdits corps arrêtent que toutes les réquisitions seront faites à l'instant au commandant de la gendarmerie nationale à Montmédy.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, signé : les administrateurs du district, et les officiers municipaux notables de Montmédy.

Pour expédition :

(*Signé*) : Drappier V. P.

Avisé du transport de certains objets mobiliers provenant d'Orval à Damvillers au domicile du citoyen Loison, père du général de ce nom, le district de Montmédy fit comparaître ce dernier pour lui demander des explications au sujet du pillage de l'abbaye d'Orval, sur les motifs qui l'avaient empêché de s'y opposer ainsi que sur les raisons qui l'avaient décidé à faire

venir son frère à Orval pour prendre sa part du butin et l'emporter à Orval.

On trouvera ci-après dans le document suivant les réponses de Loison à cet interrogatoire, qui semble démontrer que les accusations portées contre lui ont été beaucoup exagérées ; étant donné les convoitises éveillées dans la population voisine par la réputation de richesse de l'abbaye d'Orval, l'indiscipline et les excès des troupes d'alors, il était bien difficile à un jeune général de 22 ans comme Loison d'empêcher ou même d'arrêter le pillage.

Son père et son compatriote St-Remy, comme lui originaire de Damvillers et qui lui servait d'aide de camp, furent également momentanément arrêtés et interrogés pour leur participation au pillage.

Voici l'interrogatoire qu'eut à subir Loison à Montmédy :

Cejourd'hui vingt huit juin mil sept cent quatre vingt treize l'an 2e de la République française, les cinq heures et demie de relevé, les citoyens Pierre Charpentier membre du Directoire, les citoyens Deprez et Drapier absents par commission, et le citoyen Masson malade au lit, étant en la salle des séances du Directoire, en présence du citoyen Georges Alexis Le Seillier Procureur sindic dudit District, assisté du citoyen Antoine Joseph Salomon Secrétaire.

Ensemble du citoyen Noël Joseph Chambeau procureur de la commune de la dite Ville.

Le citoyen Louis Henry Loison, se trouvant dans le sein du corps administratif. Le Procureur sindic au nom de la loi a requis que le dit citoyen Loison seroit à l'instant déclaré en état d'arrestation, pour répondre aux questions qui lui seroient faites, ce que les autres membres présents ont arrêté.

Interrogé de ses noms, prénoms, âge, demeure et qualité a répondu s'appeler Louis Henry Loison, qu'il est âgé de vingt deux ans, que sa demeure est d'être attaché à la seconde division de l'armée des Ardennes, en qualité d'adjudant Général.

Interrogé s'il a eu une mission pour veiller et faire surveiller à l'évacuation des meubles, effets, vins, comestibles, matières en

fer, cuivre, airains, plomb et généralement de tous les objets qui étoient dans la maison d'Orval.

A répondu qu'il fut envoyé par le Général Kilmain, en présence des citoyens Milhaud et Deville, représentant du peuple, pour marcher avec six cents hommes sur Orval où il devoit trouver d'autre détachement qu'avoit laissé le général Beauregard, que ses intentions portoient de s'emparer des hauteurs sur Orval, de garnir sa droite pour se défendre de l'ennemie, de mettre cent hommes de garde dans l'intérieure, de requérir les voitures de Margny, Herbeuval et Villers, afin de faire transporter le fer qui s'y trouveroit, sans aucune destination pour les voitures, qu'après avoir pris ses précautions militaire, il entra dans l'intérieure de la ci-devant abbaye où il ne fut pas peu surpris de voir qu'il y regnoit un désordre affreux, la majeur partie des détachements laissée par le Général Beauregard étant ivre et par conséquent hors d'état de rendre aucun service militaire, il se rendit dans les caves pour y chercher le détachement annoncé qu'il trouva fonçant les tonneaux, il remonta dans le corps du logis où il trouva les officiers et soldats cassant et brisant tous les meubles ce qu'il ne peut empécher malgré les patrouilles qu'il fit faire. Il fit battre la générale pour rassembler son monde et les faire mettre en bataille hors de l'enceinte, après avoir formé une garde qui devoit se charger des effets qu'emportoient les soldats, que le soir il reçu plusieurs voitures qu'il fit charger de sept pièces de vin restant du pillage qu'avoit souffert cette boisson, et les effets chargés qui étoient consignés à la garde, qu'il les fit conduire au quartier général à Villy, à l'adresse du représentant du peuple, que la plus grande partie de ces effets furent pillés dans les cantonnements et dans le camp, qui reçu à ce sujet une lettre du général en chef Kilmain dans laquelle il lui annonçoit que le pillage de ce convoi avoit occasionné dans le camp un désordre affreux, et que dorénavant il valloit mieux foncer les tonneaux que de souffrir, que l'armée commence la campagne par d'aussi grands désordres. Le même jour, il reçu ordre de faire transporter les objets provenant d'Orval à Sedan, ce qu'il fit les jours suivants, il reçu trois cents pionniers qu'il employa à dé-

raciner les grilles, rampes, barreaux, forges, enclumes qu'il fit transporter à Sedan, que quelques jours aprés la découverte d'un caveau, faite par les pionniers en présence des représentants du peuple occasionnant de trop grands désordres et plusieurs fois en danger de sa vie, il renvoya les pionniers et ne garda plus que les détachements, auxquels tous les jours il distribuoit du vin et de la bierre, que plusieurs fois les gardes furent forcés, et les tonneaux foncés par les soldats des détachements, que la compagnie des grenadiers du 94e Régiment d'infanterie ne put jamais empêcher ce désordre, que pour y obvier, il fit décharger en présence du citoyen Milhaud, représentant du peuple, des voitures de planches et y recharger du vin qu'il fit conduire à Sedan, lequel vin sur le rapport de l'escorte fut pillé, défoncé à Carignan par les dragons et autres soldats qui s'y trouvoient. Le même jour il fit sortir avec bien de la peine le restant des pièces qu'il fit mettre dans la cour avec une garde, qu'il en fit distribuer plusieurs pièces tant aux ouvriers, charretiers, gardes intérieur et extérieur, qu'il envoya trois pièces au général Beauregard, quatre pièces aux représentants du peuple, deux au Général en chef, trois à l'état major et une pour la première compagnie de grenadiers du 94e Régiment d'infanterie, que le même jour très tard, il fut à la découverte, à son retour on lui annonça un magasin de seigle trouvé dans les greniers, qu'il en fit part aux représentants par une ordonnance qu'il envoya, les priant de lui procurer des sacs et des voitures, les voitures arriverent sans sacs, dans l'impossibilité de charger les grains, il en fit mettre dans les tonneaux ainsi que de la farine qui ne purent être transportés commodément plusieurs tonneaux ayant tournés sur la voiture, il demanda aux représentants la destination de ce grain, ils ordonnèrent qu'il seroit conduit à Montmédy, dans ces entrefaites le général Beauregard envoya une multitude de paysants avec une permission signée de lui, ce qu'ils firent non en totalité, qu'ayant demandé aux représentants du peuple la destination du vin restant, ils lui ont dit que partie seroit pour leur consommation, celle du quartier général et des troupes qui étoient autorisés à prendre les moyens nécessaires pour le mettre en sûreté, que le

soir deux citoyens de Montmédy du nombre desquels étoit le citoyen Venet lui ayant représenté la disette de cette denrée à l'hôpital de Montmédy, il feroit bien de ne pas oublier ses compatriotes et de leur envoyer de cette denrée si nécessaires aux hôpitaux, qu'il en envoya douze pièces et qu'il fit mettre les autres en dépôt après en avoir prévenu les représentants, ainsi que le Général. Que le lendemain, le citoyen Nicolas ainsi que plusieurs autres lui firent une pétition signée de la municipalité, à laquelle il eut bien pu se refuser, mais que le désir d'être utile à ses concitoyens lui fit donner la permission ainsi que des ouvriers pour la découverte de ces tuyaux de fonte, que le soir il en prévint les représentants. Le lendemain il fit charger une quantité de voitures, fers, planches, bois de chauffage qui furent conduits, le fer à Daigny le bois à Carignan. Les jours suivants, ne recevant point de sacs pour le transport des grains, et ayant eu nouvelle que la marche de la division de Beaulieu le forceroit à se retirer, en ayant même l'ordre dans sa poche, il pria les citoyens de Montmédy, venus pour emporter du grain d'en prendre ce qu'il pourroient emporter, qu'il en vendit plusieurs quartels au profit de la République, du montant duquel il en rendit compte aux représentants, que le soir, veille de sa retraite il fit charger près de deux cents voitures en fer qu'il fit conduire à Daigny, que rapport fut fait au quartier général, que plusieurs voituriers avoient déchargé à leur profit, le soir le feu ayant pris par accident, l'abbaye se trouva tout en feu en un clain d'œil, que dans le courant de la journée, aidé des gardes et des travailleurs, il avoit éteint trois fois le feu, que lors de l'incendie générale, lui et tous les officiers qui se trouvoient dans la chambre furent entourés de flamme et qu'il se retira avec grand peine, il fit sortir avec grande peine les voitures chargées de matelats, chaises, fauteuilles et leur fit prendre la route du quartier général, le lendemain matin il fit cercler le bois par une ligne d'infanterie et fit saisir le fer dont s'était saisis les paysans autrichiens qu'il en chargea toutes les voitures qu'on peut lui envoyer, que manquant totalement de voitures et la retraite commençant à s'opérer, il permit aux soldats de prendre ce qu'ils pourroient de le vendre, exceptant les habitants d'Autriche aux-

quels il ordonna de se prendre ; sa colonne étant en marche pour se retirer, vint un citoyen François qui demanda à acheter quelques voitures de fer, ne pouvant les emporter pour les forges nationales. J'y consenti, il permit dans sa retraite à tous citoyens français d'emporter tout ce qu'il pourroit de fer, aimant mieux le voir dans leurs mains que dans celles de l'ennemi. Tous les meubles en bois etc., hormis les matelats furent donnés à ceux qui pouvoient les emporter.

Interrogé quel étoit l'officier militaire qui commandoit lors de son arrivée à Orval,

A répondu personne, ne s'en étoit présenté aucun, excepté un officier de chasseurs de la Meuse ou de la République qui escorta une voiture de vin pour le général Beauregard.

Interrogé quel étoit l'officier qui commandoit lors de son arrivée à Orval, les troupes qui avoient pu s'y rendre pour y maintenir l'ordre et empêcher le pillage,

A répondu qu'il n'a vu aucune espèce de corps lors de son arrivée, si ce n'est plusieurs soldats de différents corps voisins qui pilloient et cassoient tout, qu'une demi-heure après, il fit battre la générale, au son de laquelle accoururent plusieurs chasseurs, volontaires et autres soldats, les uns armés et les autres non armés, qu'un quart d'heure après la générale sont entrés les chasseurs de la République envoyés par le général Beauregard, qui un instant après reçurent l'ordre d'occuper le poste de ce lieu.

Interrogé si après avoir battu la générale, chaque corps ou chaque détachement s'est rendu à son poste et ceux qui devoient les commander,

A répondu qu'à son arrivée il n'existoit aucune trace de poste.

Interrogé à quelle époque il a pu requérir la fourniture de sacs pour être envoyée à Orval, à l'effet d'en transporter les subsistances,

A répondu qu'à son arrivée dans l'abbaye, il fit découverte de breaux et avoines, qu'à dater de ce moment il a requis des sacs du général Beauregard qui lui furent envoyés le surlendemain de son arrivée seulement, et qu'il transporte l'avoine à la

division du général Beauregard, qu'il me fit réponse, qu'il ne pouvoit envoyer une plus grande quantité de sacs, qu'alors ayant prévenu les représentants de la Nation qui vinrent le voir à l'abbaye de la grande quantité de breaux qui existoient sur les greniers, et après les leur avoir montrés, il lui pria de lui envoyer des sacs, ils répondirent qu'il valoit mieux emporter du fer que des breaux,

Interrogé s'il sait la quantité de sacs d'avoine que le général Beauregard a fait prendre,

A répondu que c'étoit cent sacs au plus, qu'au reste, le citoyen Lecot, officier au dixième régiment de Dragons s'étoit chargé de cette distribution.

Interrogé à quelle époque il a commencé à faire vendre les grains qui pouvoient exister à Orval,

A répondu que le lendemain qu'il a trouvé les grains, c'est-à-dire seigle ; il a attendu jusqu'au soir, et que ne recevant point de sacs il a mieux aimé vendre au profit de la Nation, le grain qui auroit été gaspillé, et qu'il n'avoit pu en sauver un quartel, vu que le général Beauregard permettait par écrit à cent citoyens autrichiens de venir chercher du grain à l'abbaye, à quoi je ne pouvois me refuser.

Interrogé lors de l'arrivée de quatre cents sacs, envoyés le dimanche vingt-trois du présent mois, en suite de la réquisition du citoyen St-Remi, adjoint aux adjudants généraux, de la veille au soir, ce qui a pu porter obstacle à ce qu'ils fusent remplis de grains pour les conduire à Montmédy,

A répondu qu'il dit aux citoyens chargés du transport de ces grains sur Montmédy d'en prendre le plus qu'ils pourroient, d'en charger leurs voitures et même qu'il leur permit d'en prendre de leur environ s'ils en trouvoient de décharger, que ces citoyens lui ayant porté plainte de ce que les troupes de bivouac dans les bois prenoient les voitures destinées aux transport des grains pour conduire au bivouac, leur bière et vin, il les leur fit rendre sur le champ.

Interrogé s'il sait la quantité de grain qui a pu être vendu à Orval, et en quelle espèce et le montant que cette vente a pu produire,

A répondu qu'il ne lui est pas possible de désigner la quantité de grain qui a été vendu n'ayant assisté à cette vente que momentanément, que le compte qui lui a été rendu de l'argent qui en provient est d'environ de quinze à seize cents livres en assignats et d'environ trois ou quatre cents livres en argent numéraire, qu'au reste il n'a pas compté ce numéraire.

Interrogé s'il a été tenu registre ou note des objets vendus et du prix qui en a été donné,

A répondu qu'il était impossible qu'il entre dans ces détails et que les ventes qu'il fit faire étoient pour ménager à la République ce qui infailliblement auroit été perdu, qu'au reste les représentants du peuple Deville et Mineaud s'en étoient rapporté totalement à lui.

Interrogé à qui il a rendu compte des objets vendus et des sommes qui en sont résultées,

A répondu : 1° aux citoyens représentants du peuple, 2° au citoyen général et au chef de l'État Major que les représentants le chargèrent d'en rendre compte plus particulièrement au Général de l'état major.

Interrogé quel motif ou quelle mission avait pu obliger le citoyen Loison père à se rendre à Orval,

A répondu que s'était sans doute celle de beaucoup d'autre, la curiosité et qu'il ne lui parla que le soir à son père, de ce, étoit présent, le citoyen Pierrard à ce que je crois Anchelon de Damvillers et qu'il ne se resouvient pas des autres, et que dans sa marche pour remplir ses fonctions il rencontra le citoyen Lardenois d'Ecurey.

Interrogé s'il n'a pas eu occasion de voir le citoyen Loison son père dans d'autre moment,

A répondu qu'en rentrant vers les dix heures et demie du soir, il soupa avec tous les officiers et son père.

Interrogé s'il n'a pas chargé le citoyen son père de veiller à la conduite, soit d'effets, soit de comestible, soit de vins pour les intérêts de la République,

A répondu que les voitures chargées des meubles qui se trouvoient dans sa chambre, tels que fauteuils, matelats, chaisses, chasubles, étoles etc..., il y restoit quelques fauteuils et un

petit secrétaire que je permis au citoyen Loison père, Anchelon d'emporter, m'étant réservé pour moi personnellement le petit secrétaire, et que les autres voitures chargées de matelats, chaisses et fauteuils devoient être conduites à Willy, pour les matelats être donnés à l'ambulance, les ornements d'Eglise aux curés voisins, les fauteuils et chaises à moi répondant aux quels les représentants les avoient promis, à l'égard du vin, j'ai prévenu le citoyen Loison père que je pouvois lui envoyer un convoi de vin sur son récepissé et qu'il n'en rendroit compte qu'aux représentants du Peuple, au Général ou à l'État major, le vin étant destiné comme je l'ai dit ci-dessus, je lui ajoutois que les représentants en avoient promis quelques pièces pour les peines que je mettois données, mais qu'il n'en useroit que par un ordre signé, j'ajouteroi que j'ai prévenu les représentants, le Général et l'état-major.

Interrogé s'il sait qu'il y ait été conduit à Damvillers, des matelats, chandeliers de cuivre, traversins et à qui ils appartenoient,

A répondu que les matelats ne devoient être conduits qu'à l'ambulance, et que par conséquent il ne devoit point s'entrouver à Damvillers, quant aux coussins j'avois permis à tout un chacun d'en prendre, ne pouvant les transporter et n'étant d'aucune valeur. L'intention des représentants étant de ne tirer usage que des fers et comestibles. Quant aux chandeliers, plusieurs ayant précédamment été chargés sur des voitures et n'ayant pas été rendus à leur destination, j'ai chargé les citoyens Loison père et Anchelon d'en disposer sauf à moi d'en rendre compte aux représentants et à eux de rembourser le montant si on l'exigoit, j'ai prévenu les citoyens représentants de tout ce que j'ai fais, il l'ont applaudi, et en m'embrassant le citoyen Milliaine ou Milhaine représentant du peuple me dit qu'il eut mieux vallu que j'ai une maison meublée des meubles d'Orval de ce qu'ils fussent brulés et que j'étois un sot de n'y avoir pas pourvu.

Interrogé pourquoi les cinq voitures de seize tonneaux de vin qui d'abord ont été déchargés à Thonne-le-Thil, ont pris une route de traverse et dans la nuit pour se rendre à Damvillers,

Répondu que le général Kilmann craignant l'augmentation du désordre m'ordonna de faire évacuer sur le champ tous les vins et eaux-de-vie, et que si je ne pouvois le faire, de les défoncer sur le champs, aimant mieux perdre quelques pièces de vin que le total de son armée ; j'ordonnois qu'ils fussent au plus prochain village, cependant en observant de l'éloigner des endroits fréquentés par les soldats, et de la ramener sur le champ à l'abbaye les voitures qui auraient déchargées ce vin, ce qui fut fait après les avoir déchargées à Thonne-le-Thil, où je les laissais jusqu'à ce que j'ai prévenu les représentants et l'État-major, ce que j'ai fait, et alors j'ordonnai le dépôt sur Damvillers, évitant de passer par Montmédy et autres lieux où il avoit des troupes, de peure que le même accident arrive au convoi de vingt pièces qui alloit à Sedan n'ait lieu dans ces passages.

Lecture faite audit citoyen Loison de son interrogation, a répondu qu'il contenoit vérité, qu'il n'y avoit rien à y ajouter n'y à y diminuer et qu'il y persistoit. Signé Loison adjudant Général, Charpentier, le Seillier, Chambeau et Salomon.

De quoi il a été dressé le présent procès-verbal que les parties présantes ont signé au dit Montmédy les jour, mois et an que dessus, signé. Charpentier, le Seillier, Chambeau et Salomon, secrétaire.

Pour copie, Signé : Salomon.

Il est présumable que les explications fournies par le jeune général ne convainquirent pas le district, car il décréta la mise en arrestation de Loison à Damvillers ; celui-ci refusa de se soumettre à cette mesure et arrêta l'officier de gendarmerie envoyé pour l'incarcérer.

Cet incident n'eut d'ailleurs aucune suite et Loison resta en liberté et avec son grade à l'armée.

Les documents qui relatent et résument ces faits sont assez intéressants que pour trouver place ici :

*Copie d'une lettre écrite par le Directoire du District de Montmédy au citoyen Kilmaine, général de division, commandant l'armée des Ardennes.*

**du 30 juin 1793.**

L'AN 2 DE LA RÉPUBLIQUE.

Général,

Nous avons l'honneur de vous adresser copie d'un procès-verbal dressé par la gendarmerie nationale, de la conduite qu'a tenue le citoyen Loison, adjudant général de l'Armée des Ardennes qui, refusant de satisfaire au mandat d'arrêt lancé contre lui, a au contraire fait mettre en état d'arrestation le commandant de ce corps chargé de le mettre à exécution, nous avons cru devoir vous rendre compte de cette conduite, étant bien persuadé que si cet officier est ou se représente à l'armée que vous commandez, vous seconderez les mesures des corps administratifs de cette ville pour faire punir cet officier s'il est coupable.

Pour copie,

*Les administrateurs,*
Signé : SALOMON.

*Gendarmerie nationale, compagnie de Verdun,*
*Brigade de Montmédy.*

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République française, une et indivisible, le vingt-neuf juin vers les neuf heures du soir, le citoyen Jacquemin commandant la lieutenance de gendarmerie nationale établie à Stenay et en résidence à Montmédy, assisté du citoyen Fransquin, gendarme de la brigade, aussi en résidence en ladite ville, et des citoyens Jacob Martin, Bouton et le Couvreux, tous quatre gendarmes de la brigade en résidence à Damvillers soussignés.

Certifions qu'étant arrivés en la commune dudit Damvillers, pour mettre à exécution le mandat d'arrêt décerné le vingt-neuf du courant par les Directoires de Districts et municipalité de Montmédy contre le citoyen Loison, adjudant général, em-

ployé à la 2e division de l'Armée des Ardennes, et ayant rencontré ledit citoyen Loison, je le lui ai signifié et lui ai déclaré que dès cet instant, il était en état d'arrestation; mais le citoyen Loison bien loin d'obéir donna ordre à des dragons de me constituer prisonnier, ce qui fut exécuté, malgré que je leur déclarai qu'il y avait un mandat d'arrêt lancé contre lui, que dans ce moment il ne pouvait plus rien leur commander et que c'était à mes ordres qu'ils étaient, et je me vis forcé d'entrer au domicile de son père, où étant dans une chambre, il fit mettre deux dragons à la porte avec la consigne de n'y laisser entrer personne; cependant après de vives sollicitations qui durèrent plus d'une grosse demie heure, il donna ordre aux dragons de laisser entrer deux membres de la municipalité; les citoyens Jean Louis Carton et Joseph Bastien que j'avais requis par le citoyen Fransquin de se transporter au domicile du citoyen Loyson où j'étais en arrestation, mes gendarmes eurent aussi la permission d'entrer, il leur fit aux uns et aux autres lecture de la loi qui défend aux corps administratifs de s'immiser dans les marches et le service ordonné par les officiers généraux. Les deux officiers municipaux trompés par la fausse interprétation qui fût appliquée à cette loi, me défendirent de mettre ledit Loison en état d'arrestation, à quoi, différant tant à cause de la force armée qu'il commandoit, que plusieurs particuliers dont je ne connois point les noms, étoient rassemblés autour de la maison de son père ; je me suis retiré avec mes gendarmes sus nommés et ai dressé le présent procès-verbal auquel ils ont signé lesdits jour, mois et an susdits; signé : Jacquot, gendarme, Martin gendarme, Le Recouvreux, gendarme, Bouton, Fransquin *idem* et Jacquemin commandant.

Pour copie,

Signé : Salomon.

*Mandat d'arrêt contre le citoyen Loison, en date du 29 juin.*

Le citoyen Béranger, lieutenant de la gendarmerie, mettra en état d'arrestation le citoyen Loison, adjudant général de

l'armée des Ardennes, 2e division, le conduira à Montmédy haut dans la prison de ladite ville et aura l'attention qu'il ne puisse communiquer avec le citoyen Loison son père.

Fait, à Montmédy ce vingt-neuf juin 1793, l'an II, de la République une et indivisible (Signé : Charpentier, Le Seillier P. sind.; Didiot, Présid., Chambeau P. de la commune, Maillet maire, Nicolas).

Le citoyen Jacquemin Bérenger a présenté en ma présence au citoyen Loison un ordre adressé à lui par la municipalité de Montmédy et le Directoire du district. Pour arrêter et transporter dans les prisons de ladite ville de Montmédy, ledit citoyen Loison, adjudant général en fonctions dans la ville de Montmédy, étonné d'un acte aussi arbitraire exercé sur un officier à qui la municipalité et le Directoire ont dit hier en ma présence qu'ils n'avoient rien à lui reprocher, moi citoyen Tardy, chef de l'état major de la 2e division de l'armée des Ardennes exhorte les membres du Directoire et la municipalité à respecter la liberté d'un individu qui est venu dans cette ville pour y exercer ses fonctions, il les exhorte à lire le nouveau code pénal qui détermine les formes d'après lesquelles un officier quelconque doit être arrêté, il les invite à se rappeler la loi qui punit de mort toutes les autorités quelconques qui entraveraient les opérations des généraux, en conséquence il défend à Jacquemin Bérenger lieutenant de gendarmerie de mettre à exécution l'ordre arbitraire du District et de la municipalité, il invite ces deux corps à ne pas se livrer à des animosités qui ne pourroient qu'être funeste à la République, en détruisant la bonne harmonie qui doit exister entre tous les pouvoirs, au reste il prend tout sur sa responsabilité, et si le Directoire et la municipalité ont des plaintes et des soupçons sur le citoyen Loison ils n'ont qu'à les adresser au citoyen Tardy dont il est le subordonné et qui le fera arrêter s'il y a lieu conformément à la loi, et dans les formes quelle prescrit, signé : M. H. Tardy.

*Pour copie conforme à l'original adressé au C. Robert, le 5 juillet,*

Signé : Jacquemin.

*Citoyens administrateurs.*

Le citoyen Béranger commandant la lieutenance à Montmédy m'ayant apporté copie de son procès-verbal dressé contre le S^r^ Loison adjudant général de la seconde division des armées des Ardennes, j'ai l'honneur de vous le faire passer, ainsi que celle d'une remontrance faite par le citoyen Tardy, chef d'état major, aux corps constitués de Montmédy, en date du 29 juin à laquelle est adressé le mandat d'arrêt de ces mêmes corps, vous trouverez dans cette lettre une contradiction tendante à épouvanter les corps constitués de Montmédy, et le citoyen Béranger relativement à la loi qui défend d'entraver la marche des généraux. Ce dernier n'ayant point eu égard à cette lettre au moyen du mandat d'arrêt en date du 29 passé, n'ayant pu joindre à Montmédy ledit Loison, s'est rendu promptement à Damvillers pour y mettre à exécution l'ordre dont il étoit porteur, ayant rencontré son homme dans la ville, il voulut au nom de la loi l'arrêter mais quel contraste Loison a profité de son autorité éphémère et fait lui-même arrêter l'exécuteur de la loi par le dragon et un brigadier que Tardy lui avoit envoyé pour sa défense. Tardy dira qu'il a envoyé ces 4 dragons et ce brigadier pour relever les 4 chasseurs de la Légion du centre qui y étoient pour la correspondance militaire, il ne faudra pas le croire, puisque ces chasseurs ont resté à Damvillers, qu'ils y étoient encore quatre jours après cet événement. D'après avoir lu avec attention ce procès-verbal et m'être entretenu en suite des faits qui ont suivi et précédé l'arrestation du citoyen commandant la gendarmerie, j'ai remarqué que le citoyen Béranger avait oublié quelques circonstances dont il m'est convenu et que je me fait un devoir de vous révéler.

Le citoyen Loison après avoir fait mettre cet officier en état d'arrestation, le fit garder à vue par deux dragons, et fit également garder ses portes d'entrées, de manière à pouvoir séquestrer tous les effets qui pouvoient le compromettre, pendant quel tems, il fit assembler tous les hommes de son bord, qui, tous en voulaient à la vie du prisonnier, je suis désolé que Béranger n'ait pas eu l'attention de m'envoyer un ordonnance

je serais allé sur le lieu en déligence avec la force armée, et sur ma tête il aurait pris la place du citoyen Béranger.

Je suis avec respect, Citoyens administrateurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Robert.

Verdun, le 26 juillet 1793, l'an II de la République, une et indivisible.

*Civisme de la population montmédienne.* — *Le Moniteur Universel* du n° 26, mentionne l'offre faite à la Convention par les habitants de cette ville de dépouiller des églises pour en affecter le produit de la défense nationale et réclamant des mesures sévères contre la Fédération de Sedan.

Les journaux révolutionnaires de septembre et octobre 1793 annonçaient, rapporte M. Chuquet (*Hondschoote*, p. 332) que des délégués des clubs de Sedan, Montmédy, Givet se présentaient à cette époque au club des Jacobins à Paris et demandaient l'épuration des états-majors et la mise en jugement du général Houchard, commandant à l'armée du Nord.

*Lettre d'un officier républicain de Montmédy.* — La lettre suivante adressée à un de ses parents par un officier de Montmédy renferme quelques aperçus inédits sur les sentiments de l'époque ; comme elle est inédite, elle peut être publiée ici intégralement, malgré sa longueur et consultée à titre documentaire.

*A la citoyenne veuve Gaude pour remettre s'il luy plait au citoyen Gaude, lieuteuant à la cinquième compagnie du 5e bataillon de chasseur de la république cantoné à Frenoy, proche Montmédy, dép. de la Meuse.*

à Montmédy.

Cher frère,

Je viens de recevoir ta lettre le 14 en date du 3 juillet avec tout le plaisir possible. En apprenant l'état de ta bonne santé et dont je désire la continuation pour à l'égard des notre, cela va bien dieu mercy, je te croyoit comme tu m'avoit marque par ta dernier que tu partoit pour l'armé de Gustine, je te pensoit du

côté de Condé mais non tu voyla toujours chez toy quoique tu te soit trouvé à l'affaire darlon (1), qui comme je voit par les nouvel netoit pas une petite affaire ou tula manque belle tu ne men fait que la moitié le détail comme dorval (2) que nous occupons maintens ou il doit avoir bien du butin, je te félicite de ne pas avoir contribué au pillage comme les autres; je te prie de me dire ce que est devenu frère Amand. ainsy que tous tes gueux de moine et comme les bougre dimpériaux prene le party dit moy le nom de notre colonel est sy quel que jeune gens de Montmédy sont en place dans votre bataillon et votre uniforme et ta paye qui comme je voit est de lieutenant de la cinquième je te prie mon amy de ne point texposé que le moin possible, mais cependant de faire ton devoir, tu me marque que tu a reçu des nouvel de notr frère hubert cela redouble le plaisir que j'ay mais tu ne marque pas quel bataillon je te prie de me donner son adresse au juste afin que je lui écrive le pauvre petit bonhomme cela me fera grand plaisir de recevoir de ses nouvel, pour alegard du reçu que tu me demande je te le ferai passer un peu plus tard et cependant cette lettre peut lui servir comme quoy jay recu ce que tu m'a envoyez, mais tu me permetera de te dire que cela n'a pas etez fait en equitez de conscience, car quand on me conte un mobilier cent francs pour ma part je ne peut mempaichez que de dire que cest gerdinery pour la boutique c'est un prix bien petit petit, quoi qu'il en soit jaime mieux etre dupé que fifi ou je crois que tu sera juste à sonégard, je te reconnatrais là car je te crois trop bon et juste que pour quil en soufre; tu sait comme moy que cela aurais du étreaumoin ces 400 francs pour ma part au prix ou sont tout les denré voyla ce que c'est de netre pas sur les lieux qu'importe cela est fait jaime mieux que ce fu vos autre qui en profite que des étrangé. C'est finy je ne t'en parleray plus cela n'empêchra pas lamitié qui nous lie : je te prie de ne point te facher de ce que je te dit une fois dit je ne t'en parleray plus tu sait que je n'en ay pas besoin, je te diray que

(1) D'Arlon.
(2) D'Orval.

voyla au moins quatre moy que nous navons û de la pluye, cependant il s'y trouve du foin et les blé que l'on commence moissonné qu'il ne sont pas (mot illisible) ou je crois en récolté pour mon année les vignes comme tu scait ont été gelé le 31 may ou cela nous donnera un peu plus de misère, le reste va assez bien, mais il nous faudrait une bonne pluye, le vin vaut 27 à 30 francs le carafon, le pin 4 la livre et la viande 10 francs tout les denré en général sont or de prix létain vieux commun 30 à 40 sols la livre (1) cela fait pitié je te prie mon amy de vouloir nous entretenir par lettre le plus souvent possible et marqué au juste ce qu'il y aura de plus nouveau tu nous obligera infiniment puisque nous ne pouvons avoir la satisfaction de bouche au moins jouissons de celle de la plume. Je finit mon cher frere en tembrasant du plus profond de mon cœur ainsy que toute la famille mon épouse ce joint à moy ainsi que toute sa famille qui en font de même.

Ton très humble républicain,
L. Gaude.

Joigny le 17 juillet.

En cas que tu change de garnison, arrive à une autre de mécrire sur le champ. C'est le plus grand plaisir que tu pourra me faire.

Je vous anbrace de tous mon cœur, ennatandans que vous veniez de sur votre peti chevalle nous voir, que je désire baucou, il fot les (mot illisible) aprais la gaire fini, votre petite nièce vous embrace, adieu sœur Gaude.

## 1794

Mouvements de troupes à Montmédy. — Nouveaux combats d'Arlon. — Rapports du représentant du peuple Mallarmé sur les opinions religieuses et politiques des populations montmédiennes. — Le procès de 33 habitants de Dun devant *le Tribunal* révolutionnaire.

*Mouvements de troupes à Montmédy.* — La *Revue d'histoire*, dans ses nos de mai et septembre 1902 contient des détails peu

(1) La famille Gaude était une famille de fabricants de vases d'étain

connus sur les mouvements des troupes qui eurent lieu à l'armée du Nord en 1794 du 17 pluviôse au 8 messidor an II et qui eurent leur répercussion à Montmédy ; nous en détachons tout ce qui se rapporte à la vie militaire de cette ville.

L'armée des Ardennes était commandée au commencement de 1793 par le général Charbonnié accompagné de l'agent supérieur Poulet et du représentant du peuple Gillet, chargés de surveiller l'incorporation des nouvelles levées.

L'armée des Ardennes reçut de l'armée du Nord et de celle de la Moselle six cadres destinés à compléter les bataillons de réquisition affectés à Montmédy au camp des sans-Culottes, etc. (Lettre du général Charbonnié au ministre de la Guerre : 29 ventôse) (10 mars).

Le 25 ventôse (15 mars), Charbonnié envoie la lettre suivante au général Dessaubaz à Montmédy :

25 ventôse (15 mars).

Au général de brigade Dessaubaz, à Montmédy,

Le représentant du peuple Gillet m'annonce qu'il dirige de l'armée de la Moselle six bataillons sur celle des Ardennes, il me marque par le même courrier que trois de ces corps seront rendus le 26 ou le 27 à Montmédy. Tu leur donneras de suite l'ordre de partir pour Sedan, en me prévenant du jour de leur arrivée.

CHARBONNIÉ.

Le 20 floréal, Gillet envoyait le commandant Debaune, auprès du général Debrun, commandant la division de Montmédy pour lui retirer un bataillon destiné à renforcer l'armée de la Moselle.

Voici cet ordre :

Arlon, le 6 floréal (26 mars).

Il est ordonné au citoyen Debaune, commandant provisoire à Montmédy (1), chef du 1er bataillon de la 13e demi-brigade

à l'usage des églises et de l'abbaye; c'est ce qui explique pourquoi les cours de ce métal intéressent tant l'auteur de la lettre ci-dessus.

« (1) Debaune était un ancien menuisier de Thonne-les-Prés; il fut

d'infanterie légère employée à l'avant-garde du corps d'armée, maintenant à Arlon, de rejoindre la demi-brigade pour le 15 floréal présent mois sous peine de destitution.

Le général en chef de l'armée des Ardennes pourvoira provisoirement à son remplacement dans le commandement de la place de Montmédy.

Mais bientôt, donnant contre-ordre, Gillet écrivait :

Morfontaine, le 22 floréal (11 mai).

Au général Lebrun, commandant la division de Montmédy.

. . . . . .

. . . . . .

« Tu peux donc conserver le bataillon de réquisition jusqu'à « ce que les circonstances puissent permettre de le déplacer ».

Le registre du représentant Gillet contient d'autre part un résumé de son œuvre d'organisation à l'armée des Ardennes.

Son premier centre d'opérations fut Sedan, qui était le quartier général de l'armée et dès son arrivée, le 25 pluviôse (13 février) il se mettait à l'œuvre.

Le 3 germinal (23 mars), il était à Longuyon, d'où il date plusieurs de ses lettres; le 6 floréal (25 avril), il se trouvait à Arlon d'où il donnait au général Charbonnié de nouvelles instructions pour la réorganisation de ses troupes, composée d'éléments disparates.

Après avoir formé les divers corps et leurs cadres en plusieurs demi-brigades, la 9e légère et la 172e fut formée la 86e dont la constitution donne lieu à la correspondance suivante :

chargé par le général Lamarque, qui remplaçait Jourdan à la tête de l'armée, d'exercer des représailles contre le château de Latour que Jourdan, qui opérait alors dans le Nord contre Latour, avait menacé sans intimider son adversaire, d'incendier un château du même nom s'il bombardait Landrecies.

Debaune incendia Belmont, Ethe, les châteaux de Laclaireau et Latour ; de son côté, Loison avait incendié non seulement Orval, mais encore Rouvroy, Harnncourt et Virton.

Longuyon, le 30 ventôse (20 mars).

« Gillet au général Charbonnié, commandant en chef l'armée « des Ardennes.

« Je m'étais bien promis, citoyen général, que la 86e demi-bri- « gade arriverait à Montmédy le 27. Les états de revue n'étaient « point préparés et les revues n'ont pu être terminées que le « 28. Je fis réunir hier à Longuyon les 3 bataillons et aujour- « d'hui je les ai embrigadés ; ils partent pour se rendre à leur « destination ».

Au général de brigade Lorge, commandant à Carignan, 30 ventôse (20 mars).

« Je te préviens citoyen général, que la 86e demi-brigade, « composée des ci-devant bataillons : 3e du Puy-de-Dôme, 10e « de Paris et 2e du 43e régiment, partira demain 1er germinal, « de Montmédy pour se rendre à Carignan et le 2 à Sedan où « elle recevra de nouveaux ordres ».

THARREAU,
(*Chef d'état-major de l'armée des Ardennes*).

Autre lettre de Gillet, relative à la formation de la 86e demi-brigade, datée de Marville, le 8 germinal (28 mars) au général Charbonnié.

Puis des autres lettres,

Tharreau au commandant de Montmédy, 9 germinal (29 mars).

« Le représentant Gillet m'annonce que la 26e demi-brigade « arrive aujourd'hui à Montmédy. Tu l'y conserveras jusqu'à « nouvel ordre et tu recevras, au premier jour, un agent pour « compléter ce 3e bataillon ».

THARREAU.

Au citoyen Vallère, agent secondaire, 10 germinal (30 mars).

« En outre de la 86e demi-brigade que tu as ordre de porter « au complet, tu seras chargé de compléter la 26e qui est à Mont-

« médy ou dans les environs. En plus donc pour cette dernière « demi-brigade, conserver les bataillons de Vitry et de Grand- « pré. Par ce moyen on ne sera pas obligé de faire des mou- « vements de cette place à la division disponible ».

THARREAU.

12 germinal (1er avril).

« Il est adressé au citoyen Vallère, agent secondaire, de se « rendre de suite à Carignan et Montmédy pour y compléter : « à Carignan la 86e demi-brigade avec les bataillons de Bar et « Saint-Mihiel ; à Montmédy la 26e demi-brigade avec les ba- « taillons de Vitry et de Grandpré ; d'accélérer ce travail d'où « dépend le bien de la République ».

THARREAU.

La 20e demi-brigade est formée par un arrêté pris à Marville le 8 germinal (28 mars) par le représentant du peuple Gillet qui les forme avec le 2e bataillon du 13e régiment d'infanterie, le 4e de la Manche et le 9e de Seine-et-Oise.

L'embrigadement de ces unités ne fut effectué que le 30 floréal. Charbonnié et Gillet en confièrent le commandement aux citoyens Geney, chef du 9e bataillon et au citoyen Pileux, chef du 2e bataillon.

*Nouveaux combats d'Arlon.* — L'occupation d'Arlon par les Français en 1793 ne devait avoir qu'un caractère provisoire : bientôt ils l'évacuèrent et au commencement d'avril 1794, les Autrichiens au nombre de 12.000 hommes commandés par le général de Beaulieu le réoccupaient à leur tour.

Une nouvelle expédition était nécessaire pour les en déloger ; le 16 avril, à l'aube, une armée républicaine commandée par le général Jourdan, s'avança en trois colonnes de Longwy sur Arlon ; couverte par des avant-postes à Heinoch, Vance, Lagland, Walberg, l'armée de Beaulieu avait sa droite appuyée à la montagne, sa gauche à Brielhofe.

C'est seulement l'après-midi que l'armée républicaine entama vigoureusement l'action, elle déploya son centre entre

Volkringen et Boïvange, son aile droite vers Houdlingen.

Beaulieu projeta de tourner la droite de son adversaire par la chapelle de Sainte-Croix ; pendant ce temps-là des Croates envoyés de Volkringen devaient attaquer par la gauche le centre français, afin de l'empêcher de se porter au secours de son aile droite.

Un combat d'artillerie s'engagea entre Français et Autrichiens et à la tombée de la nuit ; ceux-ci qui étaient supérieurs en nombre, rejetèrent les républicains sur Messancy.

Par bonheur le 17 avril, c'est-à-dire le lendemain au point du jour une colonne de renforts arriva à l'armée française et reprit le combat ; débouchant de Tornisch, elle se porta contre les troupes du général de Welsch, campées sur le Hirzberg, pendant qu'une autre colonne les prenait en flanc dans la direction de Lagland.

En même temps la colonne du centre de l'armée française culbutait les avant-postes ennemis de Wollberg ; l'après-midi un nouveau renfort de cavalerie et d'infanterie survint vers Henisch et Storken, venant de Vance, ces troupes se portèrent sur le Hirzberg pour tourner et prendre à revers les Autrichiens.

Les Français chargèrent à la baïonnette les soldats de Welsch qui durent battre en retraite devant l'impétuosité de l'attaque. Jourdan occupa aussitôt le Hirzberg, s'empara de quelques canons et fit un certain nombre de prisonniers. Beaulieu tenta un dernier retour offensif à Widerstand, mais sans succès et il dut se replier sur Luxembourg avec deux colonnes, son artillerie de campagne et une centaine de voitures d'approvisionnement, la colonne de Welsch se retira sur Mersch par la vallée de l'Eisch.

Les troupes de Beaulieu furent poursuivies par la cavalerie française contre laquelle la retraite fut couverte par une arrière-garde commandée par le comte de Nobili.

Dès son arrivée à Arlon, Jourdan remit le commandement en chef au général Hatry et y laissa une garnison de 10.000 hommes, occupant plusieurs postes où ils campèrent en trois colonnes.

Beaulieu n'entendait pas abandonner Arlon à l'ennemi sans

esprit de retour, il avait concentré ses forces au camp d'Aspern et le 29 avril il réunit un grand nombre de voitures attelées et remplies de vivres ; il donna ses instructions aux officiers et fit lever le camp à 10 heures du soir, après avoir fait allumer les feux de bivouac comme d'habitude ; six soldats seulement restèrent au camp pour entretenir ces feux qu'on pouvait apercevoir d'Arlon et endormir la confiance des Français.

Les Autrichiens se portèrent par Ell et Oberpallen sur Arlon et les environs occupés par les Français ; à 1 heure du matin le premier coup de fusil fut tiré et bientôt une ardente fusillade s'engagea à laquelle s'ajouta bientôt une canonnade non moins vive. Cet engagement dura jusqu'à 5 heures du matin.

Les Français surpris durent évacuer Arlon et le général Mulot qui était encore dans son lit en ville dut fuir à demi-habillé pour n'être point fait prisonnier.

Quand il fit jour, les Autrichiens purent constater l'étendue de leur victoire et leurs musiques exécutèrent des airs victorieux, au milieu de la joie des assaillants ; plusieurs Français furent faits prisonniers et fusillés séance tenante.

Les Français reparurent un peu plus tard dans la région au mois d'août 1794 ; ils vinrent camper dans le Luxembourg belge de nouveau et ils réussirent à reprendre Arlon le 5 juin 1795 après 6 mois et demi de siège.

On trouvera encore des récits détaillés sur les combats d'Arlon, appelés aussi, à Arlon, bataille de Weyler, dans GRIMOARD : *Tableau historique de la guerre de la Révolution de France*, 1808, tome III, p. 43, et dans l'*Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, par le Lieutenant-Général JOMINI.

Le Musée de Versailles renferme un tableau représentant la bataille d'Arlon, des 16 et 17 avril 1794.

*Rapports du représentant du peuple Mallarmé sur les opinions religieuses et politiques des populations montmédiennes.* — Les documents qui suivent jettent un jour curieux sur les tendances qui régnaient pendant ces années agitées dans notre région et sur les critiques et remarques qu'elles provoquaient :

*Le représentant dans la Meuse et la Moselle au comité de Salut public.*

Montmédy, 5 floréal an II-24 avril 1794 (reçu le 30 avril).

Deux lettres de Mallarmé : 1° Il donne des renseignements sur l'état de l'esprit public à Montmédy ; « automates par tempérament, ces stupides habitants ne semblent aucunement émus des prodiges qu'enfante chaque jour la Révolution : elle ne les a point atteints; à peine en sont-ils effleurés, et leur insensibilité profonde annonce assez qu'ils seraient peu dignes des glorieuses destinées auxquelles la France s'élève, si des autorités plus vigoureuses ne leur imprimaient un caractère plus prononcé. J'ai changé la plupart de celles-ci, et y ai substitué des hommes neufs, d'une trempe vierge, et dont les mœurs et la probité consolident le civisme. Ils m'ont juré d'élever les habitants de Montmédy à la dignité des républicains, de leur faire oublier la morgue hautaine que les Espagnols, en quittant jadis leurs remparts, semblent leur avoir léguée ». Les membres de la Société populaire, quoique Jacobins et dans le chemin de la Montagne » étaient divisés, Mallarmé a fait arrêter le principal auteur de ces divisions. — Il part pour Longwy. — Arch. nat. AF. II. 163. — De la main de Mallarmé.

Par S. A. Aulard.

Recueil des actes du comité de Salut public, etc., tome treizième, Paris, Imprimerie nationale (1900), page 42.

*Le même au comité de Salut public.*

Briey, 13 floréal an II-2 mai 1794 (reçu le 11 mai).

L'instant, citoyens-collègues, où vous mettiez, avec la terreur, la justice et la probité à l'ordre du jour devait être pour toute la République celui d'une épuration universelle.

Déjà, par vos bienfaisants travaux, le sol de la liberté commence à se purger de l'impure noblesse, et les postes avancés

de la France n'ont plus à redouter les nombreuses trahisons dont elle donna si souvent le déplorable exemple. Mais cette mesure, excellente en elle-même, eût été incomplète pour les départements où je suis chargé d'organiser le gouvernement révolutionnaire. Des hommes plus faux, plus scélérats que les nobles, et que l'orgueil de ceux-ci unissent la fourbe hyprocrisie, des prêtres et en un mot désolaient les rives de la Moselle et de la Meuse, j'ai cru devoir les réunir sous l'œil de la plus active surveillance dans les chefs-lieux de leurs districts respectifs. Et voici quelques-uns des innombrables motifs qui m'ont déterminé à cette mesure. Dans les trois quarts des petites ou grandes communes que j'ai parcourues, surtout dans celles des campagnes que n'ont pas encore inondé de leurs lumières philosophiques et républicaines la Raison et la Liberté, j'ai vu les lois méprisées ; le fanatisme, à demi-mort, reparaître sous toutes les formes ; la présence des ci-devant curés était comme un talisman fatal qui forçait à l'imbécillité, à la scélératesse des cœurs naturellement bons, et qui ne demandent que le bien. C'était un germe de putridité, un ferment de grangrène, un moyen de contre-révolution et surtout de contre-raison, auquel la superstition, l'aristocratie, l'égoïsme rattachaient leurs farouches espérances.

Déjà, dans une multitude de communes, ce virus malin avait commencé sa dangereuse irruption, et il était à redouter que si, par négligence ou par faiblesse, on laissait subsister une aussi funeste cause, des effets effrayants n'en découlassent.

Naguère, et au moment où la raison semblait fermer pour jamais les boutiques du fanatisme chrétien, non loin de Bar-sur-Ornain (à Benoîte-Vaux), une vierge muette depuis plus de quatre ans, quoique déjà connue par les miracles qu'elle avait faits et les oracles qu'elle avait rendus en faveur de l'aristocratie et de la royauté, recommença à parler. Ce prodige, agrandi par la sombre impudeur de quelques prêtres, et plus encore par l'imagination des premiers sots qui en furent témoins, attirait un nombre immense de crédules citoyens qui venaient près d'une pierre percée et traversée par des tuyaux reprendre des forces pour supporter leurs peines.

Ce qu'il y a de plus adroit et conséquemment de plus dangereux dans cette farce, c'est que la Vierge, aristocrate jadis, était convertie et qu'elle ne proférait ses oracles qu'en faveur des républicains; elle leur promettait des succès de tous côtés, mais exigeait d'eux qu'ils pardonnassent aux émigrés et aux détenus en citant à propos quelques lambeaux de l'évangile applicables aux circonstances; elle enflammait tellement l'imagination déjà prévenue que, sur six cents personnes qui sortaient de l'entendre, il y en avait cinq cents quatre-vingt-dix de persuadées.

Ailleurs, près de Bar encore (à Villotte-devant-Saint-Mihiel), des citoyens, après une fête civique célébrée en cette commune en l'honneur de la Liberté, de la Raison et de la Fraternité, crurent devoir terminer la journée en renversant, d'une main révolutionnaire et républicaine, toutes les pagodes extérieures du culte papiste. Mais à peine eurent-ils cassé quelques têtes et quelques jambes à des images, qu'une multitude égarée se précipita en roulant sur eux et les aurait immolés aux divinités qu'ils venaient de mutiler, si, après leur avoir fait amende honorable, ils n'avaient racheté leur existence et désarmé la colère de leurs bourreaux, en donnant tout ce qu'ils avaient d'argent sur eux.

Dans le district de Clermont (à Près-en-Sommève) une citoyenne a eu sa maison pillée, et il a fallu qu'elle s'échappât nue, et sans argent, pour se soustraire aux superstitions furieuses des habitants de la commune, auxquels elle avait parlé le langage de la Raison, en les invitant à lui dédier un temple.

A Dun, près Verdun, le fanatisme avait pris le caractère le plus effrayant. La proposition de célébrer des fêtes en l'honneur de la Raison et de la Liberté avait soulevé une foule d'esprits, malheureusement inéclairés, et des propos liberticides s'étaient tellement mêlés aux horreurs de la superstition, qu'il était à redouter que cette émotion, se multipliant par son principe, ne fût l'embryon d'une Vendée.

Dans beaucoup de communes, les prêtres n'avaient feint de jeter au feu l'étole et au creuset l'encensoir, que pour se faire redemander avec plus d'éclat.

En abandonnant leurs ridicules fonctions, ils avaient remisé les cœurs de leurs paroissiens, et ceux-ci, maudissant la Révolution qui les privait de leur bon pasteur, et attirés d'ailleurs par sa tante, ou ses cousins, ou sa servante, redemandaient à grands cris des messes, essent-ils dû les payer un écu pièce.

Combien ces fonctions, abandonnées et reprises, n'ont-elles pas fait de plaies à la raison ? Combien n'ont-elles pas occasionné de pas rétrograde : Encore deux ou trois exemples de perfidie des prêtres qui désolent les deux départements que vous m'avez confiés, et vous serez convaincus de l'urgence de l'arrêté du 26 germinal.

A Bar-sur-Ornain, dans la maison d'un ci-devant chanoine et dépositaire de la veille de ses lettres de prêtrise, qu'il n'avait remises, a-t-il dit, que jusqu'à ce que les circonstances plus favorables lui permissent de les reprendre, une voix sacrilège, pendant la nuit, a blasphémé ces mots : Vive Louis XVII ! Le nuage est dissipé ! Va le dire à Mallarmé, la république n'est plus ! J'ai découvert l'oracle qui disait de si belles choses : C'était une femme fanatisée de longue main : elle est au tribunal révolutionnaire, et son frère ex-chanoine, est incarcéré.

Il y a fort peu de communes où la présence des ci-devant prêtres n'ait causé quelques ravages.

Dans mes différents voyages, je me suis convaincu, par mes propres yeux, que le dimanche était religieusement observé et que la fête du décadi était méconnue, que des signes extérieurs tels que croix, saints et statues insultaient encore à la Raison, que, dans beaucoup de communes, le ci-devant curé était devenu l'instituteur de la morale républicaine, et jugez un peu quelle devait être la bonté d'une telle doctrine, prêchée par des gens qui la connaissent si peu? Partout où j'ai eu l'occasion de réprimer des troubles et de les prévenir, j'ai trouvé des prêtres à punir. On a fait différentes objections contre mon arrêté ; on a dit que les ci-devant prêtres mariés ne pouvaient y être sujets sans injustice. Je réponds que la plupart n'ont feint de se marier que pour se soustraire à la déportation. Beaucoup d'entre eux ont épousé leurs servantes, des femmes de soixante ans,

et, comme ils ont la bêtise ou la scélératesse de ne pas croire à la validité des mariages qui ne sont pas faits en présence de l'église, ils en ont contracté de civils tant qu'on a voulu. On a dit aussi que ceux qui, dans différents emplois, servent la République ne pouvaient ou ne devaient se réunir au chef-lieu. Cet argument, qui semble devoir pulvériser une partie de mon arrêté, c'est ce qui le fait triompher. Car, c'est précisément cette plaie malfaisante de prêtres disséminés partout, placés dans les armées, dans les hôpitaux, dans les vivres et fourrages, dans les administrations, que j'ai voulu tarir, et qui sait si, outre que leur génie empoisonne tout ce qu'ils touchent, ils ne trahissent pas la République dans les emplois qu'elle leur confie? Trop de sincérité (*sic*) sur cette caste maudite mènerait à la contre-révolution. Les réclamations que l'on a faites à leur égard sont d'ailleurs toutes intéressées, et ce qu'il y a d'hommes sages, instruits et patriotes révolutionnaires applaudit vivement à la mesure que j'ai adoptée. Ce qui prouve son excellence, d'ailleurs, c'est le calme dont commencent à jouir les campagnes délivrées de ses chenilles; elles avaient la bonhomie de se persuader que la terre, frappée de stérilité, n'enfanterait aucune des productions qui servent à nourrir les hommes si les bénédictions d'un prêtre ne les sanctifiaient. Elles voient le contraire, puisque jamais la terre chargée de l'espérance verdoyante ne promit tant de trésors. Je vous ai exposé les motifs qui m'ont déterminé à prendre l'arrêté du 26 germinal (1) : Vous sentez de quelle importance il est de le maintenir. Je vous le soumets dans l'espoir que vous l'approuverez, afin que mon successeur ou tout autre représentant ne le croise dans ses effets.

Les ci-devant prêtres, ramassés dans quelques-unes de nos places frontières, en sont déjà sortis, parce que leur nombre et leur présence pourraient devenir dangereux pour la défense et peut-être favorables à l'attaque des vils sapajoux de la tyrannie. Ainsi tout est prévu, la tranquillité publique est assurée, et, si quelques intérêts privés sont froissés, vous ne préférerez

(1) Voir t. XII, p 673.

pas leurs clameurs aux approbations unanimes des deux départements satisfaits. (Arch. nat., A F., II, 163) MALLARMÉ.

V. A. AULARD : Recueil du Comité de Salut public. Tome treizième, Paris, Imprimerie nationale (1900), p. 223.

Le 14 messidor an II, le tribunal révolutionnaire de Paris condamna à mort, J. B. Senocq, âgé de 22 ans, originaire de Montmédy, sergent au 11e bataillon d'infanterie, comme coupable de s'être rendu l'ennemi du peuple en s'opposant au recrutement.

*Le procès de 33 habitants de Dun devant le Tribunal révolutionnaire.* — Le *Moniteur universel*, tome 22, page 264, n° du 9 vendémiaire an III, donne des détails curieux sur un procès qui se déroula devant le Tribunal révolutionnaire pendant les séances des 7, 8 et 9 vendémiaire de cette année.

Pendant ces trois jours le tribunal s'occupa de la procédure à suivre contre 33 habitants de Dun (département de la Meuse) prévenus d'avoir entretenu des correspondances et intelligences avec les ennemis de l'État lors de leur invasion sur le territoire français, tendant à leur procurer des secours, etc.

Voici les noms de ces accusés :

*P. Aublin*, âgé de 56 ans, né à Dun, membre du conseil général de la commune de Dun, en 1792.

*J. P. Lefèvre*, 49 ans, né à Paris, procureur de la commune de Dun.

*H. Destivaux*, 35 ans, homme de confiance de Dhivry fermier général, ensuite officier municipal à Dun.

*Fr. C. Rochard*, 45 ans, femme Bony, verrière à la vallée de Bienne.

*N. Renaudin*, 69 ans, tailleur d'habits, membre de la commune de Dun.

*M. F. Rochard*, 48 ans, femme Brégeot, ex-militaire à Pierrefitte, district de Saint-Mihiel.

*M. F. Gérard*, 40 ans, femme Pérignon, maçon à Dun.

*E. Hoemel*, 38 ans, tailleur d'habits, membre du conseil général de la commune de Dun.

*L. Godet*, 44 ans, cirier, membre du conseil général de la commune de Dun.

*H. Pognon*, 62 ans, vigneron, sergent-dragon de la municipalité de Dun.

*L. Chepy*, 56 ans, chamoiseur notable de cette commune.

*J. F. Gauthier*, 58 ans, membre de cette commune.

*P. Bernard*, 49 ans, né à Dun, brasseur, adjudant au 2e régiment de chasseurs à cheval.

*M. Grenet*, 71 ans, né à Haute, ex-contrôleur des actes.

*L. Bouy*, 38 ans, né commune-affranchie (Lyon), tisserand à Dun.

*N. J. Bouchier*, 48 ans, cultivateur à Sedan.

*F. Henriquet*, 60 ans, femme Faucheux, rentière à Dun.

*V. Faucheux*, 28 ans, fille de la précédente.

*J. P. Mellot*, 56 ans, notaire à Dun.

*N. Bouy*, 56 ans, commissaire de police en 1792, vigneron à Dun.

*J. B. Noailles*, 51 ans, greffier du juge de paix du canton de Nouart.

*M. Remy*, 29 ans, femme de Charlot, manœuvre à Dun.

*C. Annez*, 32 ans, femme Hémond, cordonnier à Dun.

*E. Brunnevaret*, 38 ans, veuve Colin, vigneron à Dun.

*C. Colin*, 24 ans, femme Desbeuf, couturière à Dun.

*C. L. Léo*, 24 ans, préposé à l'enregistrement à Dun.

*P. Jacquet*, 50 ans, vigneron, officier municipal à Dun.

*C. Renaud*, 43 ans, née à Sassey, femme Jacquet.

*J. Goujet*, 52 ans, vigneronne, ex-domestique à Dun.

*A. Macon*, 35 ans, vigneronne et couturière à Dun.

*E. Guerron*, 33 ans, femme de Gérard, tisserand.

*M. Bazinet*, 62 ans, garçon boucher, ex-commissaire de police à Dun.

*J. B. Cousin*, 48 ans, né à Germain-en-Lyre, vitrier, ex-cultivateur à Dun.

*M. François*, 50 ans, femme de Louis Lombal, maître de poste a Dun.

*J. B. Bobé*, 28 ans, limonadier, cultivateur à Laneuville.

Il résulte des dépositions des 20 témoins que quelques officiers municipaux ont bu et mangé avec les officiers ennemis en 1792; des réquisitions ont été faites lorsque les émigrés se sont établis à Dun à cette époque. La cocarde blanche a été arborée et le drapeau blanc a flotté sur le clocher; des cris de : *Vive le Roi* ont été entendus.

Par contre, il a été constaté que toute résistance était impossible : il n'y avait que 150 hommes de garde nationale à Dun, alors que les ennemis campaient à une lieue de la ville; Verdun et Stenay étaient pris et occupés par eux.

Aublin et Renaud, femme Jacquet, convaincus d'être les auteurs ou complices de manœuvres ou intelligences qui ont existé au mois de septembre 1792 à Dun lors de l'invasion du territoire français tendant à procurer aux ennemis extérieurs de l'État des secours en hommes, argent, vivres, substances, en empêchant de couper les ponts... ont été condamnés à la peine de mort par le jugement suivant rendu à l'audience du 7 vendémiaire :

Philippe Aublin, âgé de 56 ans, natif de Dun, district de Montmédy, département de la Meuse, ci-devant homme de loi et notaire audit lieu, à présent domicilié à Seine, département des Ardennes; convaincu de s'être rendu l'auteur ou le complice d'une conspiration qui a existé dans la commune de Dun en septembre 1792, en arborant la cocarde et le drapeau blanc, aux armes de l'infâme Condé, en brûlant et foulant aux pieds les drapeaux tricolores et que l'accusé Aublin est convaincu de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence, le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine et d'après les lois par lui invoquées a condamné le dit Aublin à la peine de mort.

Même audience, Catherine Renaud, femme Jacquet, âgée de 43 ans, native de Sassey, département de la Meuse, domestique vigneronne à Dun, convaincue d'être auteur ou complice avec Aublin, dans la conspiration qui a existé en septembre 1792, dans la commune de Dun et après l'accusée est convaincue de l'avoir fait dans des intentions contre-révolutionnaires; en conséquence le tribunal après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine et d'après les lois par lui invo-

quées, a condamné la dite femme Jacquet à la peine de mort.

M. Cirier-Brutus, 36 ans, né à Dun, cultivateur fut acquitté, à défaut de preuve de complot liberticide, après avoir été détenu dans la prison de La Force.

Lefèvre, Pognon, Chépy, Bouchier, Léo, Cousin, Bobé, convaincus d'avoir participé aux dites manœuvres et intelligence avec l'ennemi, mais non avec des intentions coupables et tous les autres accusés furent acquittés à l'exception de la femme Faucheux et de sa fille qui furent condamnées à rester enfermées comme suspectes.

## Souvenirs de Dun-sur-Meuse pendant la Terreur.

Un habitant de Dun se dévoua, pour aller au risque de sa vie, plaider la cause de ses concitoyens auprès des Pouvoirs publics et les arracher à la guillotine.

Il s'appelait Thiéry et était le beau-frère du général Renard, mort à Dun-sur-Meuse en 1854.

Et voici la relation qu'il a laissée de ces événements et de ses démarches :

Il y a quelques années, par une belle soirée de juillet, je descendais de vagon à la gare de Dun-Doulcon. Qu'elle était charmante cette petite ville de Dun, vue par un beau clair de lune! Il me semblait voir une énorme corbeille de fleurs posée au milieu des belles prairies de la Meuse; qu'il faisait bon respirer l'odeur des foins coupés et des vignes en fleurs, et comme elle dormait bien la petite ville! Nul bruit autour de ses vieux murs; seul le bruissement des grandes écluses trouble un peu ce calme solennel; cependant elle a eu aussi autrefois à pareille époque ses jours de trouble et de terreur; et là où la gare abrite ses élégantes et commodes voitures, il y eut autrefois de beaux équipages qui restèrent fort longtemps à cet endroit, et ces jours de terreur pour cette petite ville datent de cette année 1791, et les deux années suivantes 1792 et 1793.

Ils sont donc là dans la prairie, entre Dun et Doulcon, les beaux carrosses de l'élégant et fier colonel lorrain du régiment français Royal-Allemand; ils sont confisqués par ordre des Sans-Culottes de l'époque : Marat, Robespierre et autres. Certes M. Lombal, maître de poste à Dun dans ce temps-là, n'en avait pas de si beaux dans ses

remises; on alla les voir; les enfants, les jeunes filles, les femmes montèrent dedans. Quel crime! Et tout en se promenant du eôté de Lisle et des Moulins, chacun faisait ses réflexions sur le malheur des temps et eela attristait un peu la promenade, il y en eut même qui dirent que l'on serait plus heureux si eet état de choses venait à cesser. Cela fut rapporté et un peu plus tard on eonduisit dans les prisons ceux qui avaient tenu ces *infâmes* propos !

Mais laissons la parole à un témoin qui a consigné dans ses mémoires les scènes affligeantes qui ont commencé à désoler la petite ville de Dun dans les journées des 16, 17 et 18 germinal. Voilà comme il s'exprime :

Que ne puis-je me dispenser d'en rappeler les horreurs et le souvenir; mais je suis foreé d'en dire un mot, parce qu'elles tiennent essentiellement à ce que j'écris et qu'elles ont été la source des haines que m'ont vouées mes adversaires...

M. T... était à Paris.

Je revins à Dun, et à mon arrivée je trouvai eette malheureuse ville plongée dans le plus grand deuil. J'appris que des eommissaires avec une force armée y avaient été envoyés par le conventionnel Mallarmé, qui était alors en mission dans le département de la Meuse et avait eommis tous les excès. Partout on voyait les traces de la ruine, de la destruction et du vandalisme le plus déchirant. Sous prétexte que la majeure partie des habitants tenaient à leurs opinions religieuses, tout fut détruit dans le temple catholique, les cloches furent cassées, les orgues anéanties : on n'apercevait plus dans ce temple que les débris des choses précieuses qui en avaient fait l'ornement; enfin ee qui avait pu résister au feu n'était pas échappé au marteau; et, pour mettre le comble à ces horreurs, nombre de personnes furent arraehées à leur famille et traînées dans les prisons de Verdun, où elles sont restées longtemps en proie à toutes les angoisses d'une dure captivité.

Vous étiez alors, X..., commissaire de ee Gouvernement qui a déshonoré la France; rappelez-vous bien que vos suppôts ont poussé l'audacieuse indécence jusqu'à se revêtir des ornements du saeerdoee et ensuite les précipiter dans le feu sacrilège qui les a consumés et dont les brandons étaient attisés par leurs mains sacrilèges et impures ; rappelez-vous l'horreur et l'épouvante des habitants de Dun. Mais eeei n'était encore que le début de ee qui devait se passer plus tard.

Je fis tout ce qui dépendait de moi pour ramener le calme dans ma malheureuse commune ; je me rendis à Verdun, près de Mallarmé, pour solliciter la mise en liberté de mes malheureux concitoyens. Je le suivis même au département à Bar-le-Duc, et j'obtins qu'il nommerait un commissaire et un syndic pour rendre un compte exact de ce qui s'était passé. Le sieur V..., de Stenay, vint à Dun, le 7 prairial, et sur son rapport la mise en liberté fut prononcée, à l'exception de M. Thiéry-Gautier, qu'on retint comme une victime particulièrement désignée.

M. Gautier n'était pas aimé de la bande noire que présidait le protégé de Mallarmé, et on voulait le sacrifier : on ne pouvait mieux réussir qu'en le livrant à des commissions populaires, qui alors montées sur des chariots, traînant avec elles les bourreaux et la guillotine, portaient partout la désolation ; sa mort était inévitable ; je jugeai qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour le sauver, et j'intéressai pour lui les habitants et particulièrement la Société populaire qui, d'après l'examen des faits, déclarèrent que M. Gautier n'était pas coupable des propos séditieux qu'on lui imputait ; il en fut dressé procès-verbal, et la Société arrêta que son Comité de défenseurs s'occuperait sans perdre de temps de la justification de M. Gautier.

Chargé de cette commission, je partis de suite pour Paris, et ayant prouvé que l'arrestation de M. Gautier n'était que le fait de l'intrigue et de la méchanceté, le Comité ordonna sa relaxation, et muni de cette décision je revins à Verdun où je le tirai des prisons.

Les maux dont je viens de parler n'étaient cependant que le prélude de ceux dont les infortunés habitants de Dun étaient encore menacés ; des scènes plus déchirantes n'étaient pas éloignées.

Le sieur X... était toujours commissaire du Gouvernement révolutionnaire près le tribunal séant à X... Le cruel Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal révolutionnaire que la faction Robespierre avait établi à Paris, lui envoya des mandats d'arrêt contre quarante-trois personnes de Dun. Pour les mettre à exécution, et dans la nuit du 19 messidor, des troupes investirent cette petite ville, de façon que personne ne pût s'échapper ; les habitants furent épouvantés par plusieurs brigades de gendarmerie qui, entrant au point du jour, se firent conduire par le maire et les officiers municipaux dans les maisons désignées, prirent au corps les individus décrétés, et sans leur donner le temps de se reconnaître, ils les entassèrent sur des voitures, et ces pauvres gens furent ainsi conduits, de relais en relais, jusque dans les prisons du tribunal à Paris ; et pour augmenter encore cette scène d'horreur, des gendarmes avaient été

chercher M. le juge de paix à Cléry-le-Grand où il demeurait, et auquel on avait joint des assesseurs, qui avaient apposé les scellés, au fur et à mesure des arrestations, dans les domiciles des victimes que l'on enlevait.

Il est difficile de se faire une idée de la situation déplorable dans laquelle s'est trouvé ce qui restait d'habitants dans la petite ville de Dun; il n'y en avait guère qui ne comptât au nombre des personnes arrêtées soit son père, sa mère, son parent ou son ami; que l'on se figure la sensibilité des adieux, les cris déchirants des mères, des enfants, et leurs embrassements qu'ils croyaient être les derniers, et ce n'était pas sans raison, car être conduit à ce tribunal c'était aller droit à la mort! — Et vous, hommes cruels et sans pudeur, cela vous a-t-il donné le plus léger remords?...

Dun a été plusieurs jours dans un état difficile à décrire : plus de travail, plus de repos, les pauvres habitants paraissaient anéantis. On accusait les malheureux détenus d'intelligences avec les émigrés, et d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires tendant au rétablissement de la Royauté.

Pauvres jeunes filles de Verdun, de quoi donc vous a-t-on accusées dans le même moment, pour que vos jeunes et belles têtes tombassent sous la hache des bourreaux de cette triste et malheureuse époque!!!

Je partis donc encore sans aucun retard pour Paris, afin de prendre la défense de nos infortunés concitoyens. La Société populaire m'avait désigné pour cette démarche; je sentis les inconvénients où elle pouvait m'entraîner; il n'était que trop évident que presque tous ceux qui avaient osé se présenter pour solliciter la faveur d'un détenu avaient fini par partager son sort et monter avec lui sur l'échafaud; mais cela ne put m'empêcher, le bien public était tout ce que j'envisageais; la confiance dont je me trouvais honoré et le bonheur d'être utile à mes concitoyens, l'espoir de les rendre à leur famille, ne me permirent pas de balancer plus longtemps.

J'arrivai dans les circonstances les plus orageuses. Du matin au soir, les rues de la Capitale retentissaient des cris des misérables *aboyeurs* qui proclamaient indécemment les arrêts de mort que prononçait le maudit tribunal par lequel ils étaient stipendiés; mes démarches, mes sollicitations, les mémoires nombreux que je ne craignis pas de répandre auprès des Dumas, Cofinhal, Fouquier-Tinville et autres bourreaux, leurs rires indécents et leurs propos insultants, me firent connaître ce que je pouvais attendre de ces cannibales; mais rien ne me rebuta, et jusqu'à l'époque du 9 thermidor, jour

remarquable où ces brigands perdirent eux-mêmes la tête sur l'échafaud, il est incalculable combien de peines, de menaces et de rebuffades j'ai éprouvées. Enfin la création d'un nouveau tribunal me permit un espoir douteux jusqu'alors.

Je trouvai plus d'accès et d'aménité auprès des nouveaux juges ; prières, sacrifices pécuniaires et emplois d'amis n'avaient pu m'obtenir la liberté de voir mes infortunés compatriotes. J'avais payé chèrement celle de pouvoir leur écrire et recevoir leurs réponses, mais par lettres ouvertes et soumises à la lecture des concierges; pour lors, je sollicitai, du nouvel accusateur public, la permission de les visiter, et je l'obtins.

Il faudrait ici une autre plume que la mienne pour tracer le tableau de notre première entrevue et faire sentir la joie que nous éprouvâmes; les âmes sensibles peuvent sentir elles-mêmes notre délicieuse satisfaction.

Je reproduisis mes mémoires aux nouveaux juges qui les acceptèrent ; ils établissaient la non-culpabilité des accusés et je sollicitai la mise en jugement qui fut fixée pour le 3 vendémiaire an III ; soixante-dix-sept témoins de Dun et des environs vinrent déposer; les débats et nos plaidoiries durèrent trois jours, au bout desquels quarante-un furent acquittés, M^me^ Jacquet et deux autres subirent la condamnation capitale par des imprudences commises pendant les débats ; cela jeta un voile de tristesse sur le front de mes concitoyens, moi j'en fus navré.

Après le jugement je m'aperçus qu'il me restait encore quelque chose à faire, c'était d'obtenir des secours pour ceux qui me témoignèrent en avoir besoin. Le 8 vendémiaire, je les conduisis à la Convention Nationale. Introduit à la barre, j'y exposai leurs malheurs et leurs besoins; ma demande fut de suite renvoyée à la commission des secours publics sur le rapport de laquelle intervint le décret du 8 frimaire, qui leur accorda une somme de 4.650 livres qui leur fut distribuée.

Un peu plus tard, je fus aussi traqué comme une bête féroce, dans les bois où je fus obligé de me cacher, car je m'étais fait des ennemis. Parfois je rentrai chez moi pendant la nuit pour prendre quelques provisions et embrasser mes pauvres petits enfants. Ma femme, mourante de peur, m'attendait à une petite porte qui donnait sur les vieux murs du côté de Doulcon; un jour on vint lui dire avec cynisme : « Madame, n'attendez pas votre mari aujourd'hui, car nous allons le pendre dans les bois ». Ma femme ne survécut pas longtemps à toutes ces émotions.

Mallarmé, se trouvant à Varennes, destitua les juges du tribunal qui alors y étaient établis, puis il nomma pour les remplacer un boucher, un chapelier et un sabotier. « Voilà, dit-il, les jurisconsultes qu'il nous faut à présent; ils sont gens de métier ». J'aime à croire que ces magistrats de nouvelle fabrique étaient des hommes probes, mais il est certain qu'ils ne possédaient pas les connaissances nécessaires pour l'administration de la justice...

Un personnage du district donnait un grand dîner, ils étaient dix-sept à table; on présenta à chaque convive un calice pour boire, et au dessert on apporta un grand ciboire qui servait de sucrier....

On a vu à Dun un individu, qui occupait une position au district, se promener effrontément, ayant une veste et une culotte de velours cramoisi qu'il s'était fait faire avec le dais de l'église.

## 1794-1795

*Liste des électeurs des districts du Nord de la Meuse.* — Veut-on savoir quels étaient les électeurs nommés par les assemblées primaires des districts composant, à cette époque, ou pour employer le langage du temps, en l'an 3e de la République française, une et indivisible, l'arrondissement actuel de Montmédy?

En voici l'énumération d'après un Annuaire de l'époque :

### District de Clermont.

Canton de Montfaucon.

*Les citoyens :*

Pierre Didière le jeune.
Joseph Gillet.
Nicolas Gillet.
Jean-Baptiste Rodière.

### District d'Étain.

Canton d'Arrancy.

*Les citoyens :*

... Marchal, de Reménoncourt.
Dominique Druart, d'Arrancy.

Canton de Gouraincourt.

*Les citoyens :*

Gabriel Poirez, de Vaudoncourt.
Jean-François Martin, de Spincourt.
Jean-Baptiste Collignon, d'Étain.

Canton de Romagne (sous Damvillers).

*Les citoyens :*

Jean-Louis Maron, de Billy.
Jean Gambette, de Gremilly.
Dieudonné Pothin, d'Azanne.
Paul le Comte, de Romagne.

Canton de Saint-Laurent.

*Les citoyens :*

Charles-Antoine Collignon, de Dombras.
Jacques Thiéry, de Sorbey.
... Liégeois, de Châtillon.
Jean Louis, cultivateur, de Saint-Laurent.

## District de Montmédy.

Canton de Montmédy.

*Les citoyens :*

... Lion.
Dominique Delinot.
Poinsignon-Barry.

Canton de Dun.

**Première section.**

*Les citoyens :*

Hubert la Grue.
Jean-Jacques Thiéry.
François Drouet.
Jean-Baptiste Garret.

**Seconde section.**

Robert-Charles Haussart, de Bantheville.
Pierre Charpentier, de Grand-Cléry.
François-Nicolas Bernier, de Brieulle.

Canton d'Écurey.

*Les citoyens :*

... Lenfant de Reville.
Jean-Pierre Fallet.
Henri Lardenois.
Jean-Baptiste Lacour, de Brandeville.

Canton d'Inor.

*Les citoyens :*

Hypolithe Darbour, d'Inor.
Louis Lambert, de Pouilly.
Jean-Baptiste Comus, de Nepvant.
François Martin, de Martincourt.

Canton de Jametz.

*Les citoyens :*

Jean Guillaume, de Jametz.
Jean Renaudin, de Witarville.
Nicolas Masson, le jeune, de Juvigny.
Jean-Baptiste Person, de Remoiville.

Canton de Marville.

*Les citoyens :*

Raimond Pierre, d'Iré-le-Sec.
Pierre-François Collignon, maire de Marville.

Canton de Montigny.

*Les citoyens :*

Jacques Detez, de Mont.
Jean-Baptiste Maillard, de Halles.

Nicolas Grandjean, de Sassey.
Gabriel Étienne, de Wiseppe.

### Canton d'Avioth.

*Les citoyens :*

Joseph Villaime, de Thonne-le-Thil.
Gilles Sotiès, de Thonnelle.

### Canton de Stenay.

**Première section.**

*Les citoyens :*

Jean-Charles-Remy Collin.
Jérémie-Charles-Nicolas François.
Jean-Nicolas Baillet.
Christophe-Guillaume Lamacq.

**Deuxième section.**

Jean-Dieudonné Lafrance, de Laneuville.
Jean-Baptiste Pierrot, idem.
... Brixon, de Mouzay.
... Génin, idem.

## District de Verdun.

### Canton de Damvillers.

*Les citoyens :*

Jean Gérard, de Damvillers.
Nicolas Hammant l'aîné, de Crépion.
Claude Beausain, de Moirey.

### Canton de Sivry-sur-Meuse.

*Les citoyens :*

Henri Hervieux, de Sivry-sur-Meuse.
Jacques Janin, de Gercourt.
Jean-Louis Troyon, de Dannevoux.
François Collin, de Consenvoye.

## 1797-1798

*Liste des électeurs des assemblées primaires en l'an VI.* — En l'an VI la liste des électeurs nommés par les assemblées primaires avait subi quelque changement, c'est ce qui nous décide à la reproduire ici par cantons :

*Arrancy :*

Gaspard Michel.
Charles Chonet Bollemont.

*Damvillers :*

Jean-Baptiste Geoffroy.
Jean Gérard.

*Dun :*

Grappin-Santerre.
François Hervieux, l'aîné.
Miroir l'aîné.
Stevenin.
Jean-François Remi.
Louis Jacquart.
Pigeart.

*Écurey :*

Jean Pérignon.
J. P. Fallet.
J. François Dehaut.

*Gouraincourt :*

J. F. Berthélemy.
François Fouquet.
J. E. Collignon.

*Inor :*

Jacques Dupront.
J. N. Commas.
Jacques Ponsin.

*Jametz :*

P. Maréchal.
Louis Florent Macquart.
Pierre Delchef.

*Marville :*

Nicolas Rouyer.
Rigobert Gosset.

*Montfaucon :*

J. Baptiste Raulin.
P. Didière.
Nicolas Gillet.

*Montigny :*

J. B. Lambotin.
J. Michel.
Charles Galopin.
Michel Briet.

*Montmédy :*

Jean Chenet.
C. Besson.
Jacques Michel
Willemre.
Menneret.

*Romagne :*

Chonet.
Protin.
Devoy.

*Saint-Laurent* :

Nicolas Dubois.
Nicolas Loison.
Jean-Baptiste Henry.
Jean-Baptiste Jacques.

*Sivry-sur-Meuse* :

J. B. Richard.
Jean Richard.
Jacques Noël.
Jean François Bevelot.

*Stenay* :

P. Vincent Lellepvre.
Nicolas Baillet.
Thomas Henry.
Henri Urbain Marin.
François Bixon.
Claude Vignolles.

## Administrateurs et représentants de l'arrondissement de Montmédy aux assemblées (1787-1797).

*Représentants du département aux États généraux et aux assemblées nationales.* — Comme il est difficile de séparer les uns des autres les noms et la vie publique de chacun des représentants de la Meuse aux assemblées nationales de cette époque, nous avons cru préférable de les citer ensemble ici :

*Administration* (1791). Voici les noms des administrateurs du Directoire du département de la Meuse, appartenant au district de Montmédy, à Bar-le-Duc :

Martin, cultivateur à Saulmory.
Maillet, négociant à Montmédy.
Lenfant, négociant à Reville.
Mary, chirurgien à Spincourt.

Dans sa séance du 19 novembre 1791 cette assemblée prit une délibération pour inviter le conseil général des Ardennes à faire démolir contre indemnité, le moulin banal de Margny, situé dans son département à quelques centaines de mètres du district de Montmédy, parce que ce moulin dont le tournant était en territoire français touchait à l'habitation du meunier, qui était en pays d'Empire et permettait l'exportation de blé en fraude.

## LÉGISLATEURS ÉLUS ET ADMIS

| ANNÉE d'élection ou de nomination. | NOMS | PRÉNOMS. | QUALIFICATION. | DOMICILE. | DATE d'élection ou de nomination. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | **Règne de Louis XVI, roi de France et de Navarre.** | | |
| **1787** | Assemblée des Notables, au nombre de 144. | | | | |
| | Première réunion ouverte le 22 février 1787, close le 25 mai. — Seconde réunion, le 8 octobre 1788; au bout de deux mois les députés se séparent. | | | | |
| **1789** | **États libres et généraux du Royaume.** | | | | |
| | Convocation et règlement du 24 janvier 1789. | | | | |
| | Ouverture de l'Assemblée, 5 mai 1789. | | | | |
| | DUCHÉ DE BARROIS. | | | | |
| | *Élus du clergé.* | | | | |
| | SIMON. | | Curé. | Woël. | |
| | COLLINET. | | Curé. | Ville-sur-Iron. | |
| | AUBRY. | | Curé. | Véel. | |
| | *Élus de la noblesse.* | | | | |
| | DU CHATELET. | | Duc. | | |
| | DU HAUTOY. | | Vicomte. | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Vyart. | | Lieutenant de police. | Pont-à-Mousson. |
| Olry. | | Avocat du roi. | Bar-le-Duc. |
| Du Quesnoy. | | Avocat. | Brié. |
| Bazoche. | | Avocat du roi. | Saint-Mihiel. |
| Gossin. | | Lieutenant général du bailliage. | Bar-le-Duc. |
| | | *Suppléant :* | |
| Loison. | Jean-François. | Appartenant à la famille du général de ce nom, avait été prévôt royal à Damvillers et était né à Montaubé (Azannes), le 31 novembre 1745. | |
| | | Évêché de Verdun. | |
| | | *Élu du clergé.* | |
| Coster. | | Chanoine. | |
| | | *Élus de la noblesse.* | |
| De Pouilly. D'Eulneau. Dupré de Ballay. | (N'accepte pas). | Baron, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Pouilly-sr-Meuse, représentant du Clermontois, dont il était président de district. Il était aussi sénateur de Quercy, Champagne, Moulins, Luzy, Vilosnes. | |
| | | *Élu du Bassigny.* | |
| Huot de Goncourt. | | Né à Pouilly (Meuse), le 17 décembre 1731, mort à Haguenau en 1795. | |
| | | *Élus de l'évêché de Verdun et Clermontois.* | |
| Pellegrin. Gillon. | | Curé. | Sommerécourt. |

## LÉGISLATEURS ÉLUS ET ADMIS

| ANNÉE d'élection ou de nomination. | NOMS. | PRÉNOMS. | QUALIFICATIONS. | DOMICILE. | DATE d'élection ou de nomination. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | **Monarchie constitutionnelle.** | | |
| | | | ASSEMBLÉE NATIONALE OU CONSTITUANTE. | | |
| | | | La réunion des membres des États généraux prit, le 17 juin 1789, la dénomination d'Assemblée nationale. Le Roi Louis XVI, par déclaration du 23, casse cette Assemblée; le 27, Sa Majesté réforme cette résolution. | | |
| | | | Tous les précédents, moins M. d'Eulneau appartiennent à cette Assemblée. | | |
| | | | **Première législature.** | | |
| 1791 | | | Régime d'une Constitution du 3 septembre 1791. | | |
| | MOREAU. | Jean. | Procureur général, syndic du département. | Bar. | 5 sept. 1791. |
| | MANNEHAUD. | Claude. | Procureur, syndic du district de Clermont. | Clermont. | 6 Id. |
| | PAILLET. | Jean-Joseph. | Juge au tribunal du district. | Verdun. | 7 Id. |
| | LOLIVIER. | Jean-Baptiste. | Administrateur du département. | Bar. | Id. |
| | JODIN. | Jean-Baptiste. | Procureur, syndic du district. | Montmédy. | Id. |
| | TOCQUOT. | Charles-Nicolas. | Administrateur du département. | Bar. | 8 Id. |
| | CLÉMENT. | Henry. | | Billy-les-Mangiennes. | Id. |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Grison. | | Président du tribunal. | Commercy. | 8 sept. 1791. |
| Cheney. | Joseph. | Maire. | Ligny. | 9 Id. |
| Ternaux. | Nicolas-Gabriel. | Chevalier de Saint-Louis. | Tilly. | Id. |

## Gouvernement du Peuple souverain.

Convention nationale.

La première législature, par un décret du 10 août 1792, invita le Peuple français à se constituer en Convention nationale.

1792

### Législature de ce régime.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Moreau. | Jean. | Membre de l'Assemblée nationale. | Bar. | 2 sept. 1792. |
| Marquis. | Jean-Joseph. | Juge à la Cour nationale. | Saint-Mihiel. | Id. |
| Tocquot. | Charles-Nicolas. | Membre de l'Assemblée nationale. | Paroches. | Id. |
| Pons. | Philippe-Laurent | | Paris. | 7 Id. |
| Roussel. | Claude-Jean. | Administrateur du district de Gondrecourt. | Ribeaucourt. | Id. |
| Bazoche. | Claude-Hubert. | Avocat du roi. | Saint-Mihiel. | Id. |
| Humbert. | Sébastien. | Avocat. | Bar. | Id. |
| Harmand. | Jean-Baptiste. | Avocat. | Bar. | Id. |

*Suppléants :*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Lolivier. | Jean-Baptiste. | | Saint-Mihiel. | Id. |
| Asseline. | | | | Id. |
| Garnier-Antoine | Claude-Xavier. | Administrateur du département. | Bar. | Id. |

## LÉGISLATEURS ÉLUS ET ADMIS

| ANNÉE d'élection ou de nomination. | NOMS. | PRÉNOMS. | QUALIFICATIONS. | DOMICILE. | DATE d'élection ou de nomination. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | **Gouvernement républicain.** | | |
| | | | Constitution du 11 frimaire an II (24 novembre 1793). | | |
| | | | **Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795).** | | |
| An IV (1795) | | | Élection des deux tiers, pris dans le sein de la Convention nationale. | | |
| | HARMAND. | Jean-Baptiste. | | Bar-sur-Ornain. | 21 vendémiaire, an IV. |
| | HUMBERT. | Sébastien. | | Id. | 12 oct. 1795. |
| | BAZOCHE. | Claude-Hubert. | | Saint-Mihiel. | |
| | MOREAU. | Jean. | | Bar-sur-Ornain. | |
| | | | *Suppléants :* | | |
| | LA REVEILLÈRE-LEPEAUX. | | | | |
| | THIBEAUDOT. | | | | |
| | ISNARD. | | | | |
| | LANJUINAIS. | | | | |
| | DELAUNAY jeune. | | | | |
| | GAUDIN. | | | | |
| | JARD-PAUVILLIERS. | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | DEFERMONT.<br>AUONIOL.<br>DELACROIX.<br>BARRAS. | Charles. | Tous deux relevés en raison de parité de suffrage. | | |
| | Élection du tiers pris hors du sein de la Convention nationale. | | | | |
| | PAILLETTE. | Jean. | Procureur syndic du district. | Verdun. | 22 vendémiaire an IV. |
| | GRISON. | Joseph. | Administrateur du département. | Commercy. | 23 vendémiaire an IV. |
| An V (1797) | **Continuation du régime de la Constitution de l'an III.** | | | | |
| | Élection d'un député pour le Conseil des Anciens. | | | | |
| | CHAMPION. | Nicolas. | | Bar-sur-Ornain. | 22 germinal an V (11 avril 1797). |
| | Élection d'un député pour le Conseil des Cinq-Cents. | | | | |
| | VALLÉE. | Pierre-Joseph. | Accusateur public près le Tribunal criminel du département. | Saint-Mihiel. | 22 germinal an V (11 avril 1797). |
| An VI (1798) | **Opérations électorales de l'an VI (1798).** | | | | |
| | Élection d'un député au Conseil des Anciens. | | | | |
| | BAZOCHE. | | Représentant actuel au Conseil des Anciens. | Saint-Mihiel. | 23 germinal an VI (12 avril 1798). |
| | Élection de deux députés au Conseil des Cinq-Cents. | | | | |
| | PONS. | Philippe-Laurent | Représentant actuel aux Cinq-Cents. | Paris. | |

## LÉGISLATEURS ÉLUS ET ADMIS

| ANNÉE d'élection ou de nomination. | NOMS. | PRÉNOMS. | QUALIFICATIONS. | DOMICILE. | DATE d'élection ou de nomination. |
|---|---|---|---|---|---|
| An VII (1799) | **Opérations électorales de l'an VII (1799).** | | | | |
| | Élection de deux députés au Conseil des Cinq-Cents. | | | | |
| | CHENET. | Jean. | Commissaire du Directoire exécutif près le tribunal de l'arrondissement, né à Baalon, près Stenay, le 6 décembre 1764, fut plus tard président du tribunal de Montmédy et mourut dans cette ville en 1858. | Montmédy. | 25 germinal an VII (14 avril 1799). |
| | HARMAND. | Jean-Baptiste. | Ex-conventionnel. | | Id. |

Tous deux admis le 13 floréal (2 mai 1799).

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

# BAR-LE-DUC

(1er mars 1905).

# ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

Ordre de la légion d'honneur :

— ❋, Chevalier.
— O ❋, Officier.
— C ❋, Commandeur.

Instruction publique :

— A ❋, Officier d'Académie.
— I P ❋, Officier de l'Instruction publique.

Ordre du Mérite agricole :

— ❋, Chevalier.
— O ❋, Officier.
— C ❋, Commandeur.

Ordres étrangers : ❋ ✠

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

# DE BAR-LE-DUC

## Composition du Bureau.

| | |
|---|---|
| *Président* | M. Alb. Renauld; |
| *Président honoraire* | M. Antoni Poincaré, ✻, A ⚜; |
| *Vice-présidents* | M. J. Forget, A ⚜;<br>M. P. Chevalier; |
| *Secrétaire* | M. Dannreuther, I P ⚜; |
| *Secrétaire-adjoint* | M. A. Lesort; |
| *Bibliothécaire* | M. le commandant Brocard, O ✻, I P ⚜; |
| *Trésorier* | M. Louis Vinchon, notaire, rue de la Rochelle, 47. |

| | |
|---|---|
| *Commission de publication* | M. Ch. Collin, ✻, I P ⚜, ✻;<br>M. F. Comte;<br>M. W. Konarski, I P ⚜. |

## Membres honoraires.

Charaux, ✻, I P ⚜, docteur ès-lettres, professeur honoraire de philosophie à l'Université, rue Jean-Jacques-Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Despiques, Paul, A ⚜, agrégé d'histoire, professeur au Lycée Hoche, 5 *bis*, rue Sainte-Sophie, à Versailles.

Giraud, Albert, A ⚜, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, par Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure).

Masure, ✻, I P ⚜, inspecteur honoraire d'Académie, rue de la Grenouillère, 3, à Orléans (Loiret).

## Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

Date de la réception.

ANTHOÜARD (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19.. 7 mai 1890.

BARROIS, Eugène, I P ✠, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

BAUFFREMONT (le Prince Duc de), au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87..... 2 juin 1875.

BENOIST (Bon Albert de), député de la Meuse, à Thonne-les-Prés, et à Paris, 9, rue Boccador.. 5 mars 1903.

BISTER, Alcide, A ✠, conseiller général de la Meuse, industriel à Revigny..... 5 déc. 1888.

BOMPARD, Henry ✠, ancien sénateur de la Meuse, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80..... fondateur.

BOSSU, Louis, I P ✠, avocat général à la Cour d'Appel, 2, rue Foucques, à Douai (Nord).... 9 janv. 1895.

BOULANGER, E., C ✠, sénateur de la Meuse, rue Glück, 4, à Paris..... 2 mai 1888.

BRIEY (S. G. Mgr de), Marie-Ange-Emmanuel, Evêque de Meaux..... 5 juin 1889.

BROCARD, O ✠, I P ✠, chef de bataillon du Génie en retraite, correspondant des Académies des Sciences de Lisbonne et de Madrid, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc..... 4 avr. 1894.

BUNGENER, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc..... 4 avr. 1894.

CHAMPAGNE (marquis de), maire de Méniljean, au château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Evêque, 25..... 6 nov. 1889.

CHEVALIER (Paul), avoué, conseiller général de la Meuse, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..... 3 déc. 1902.

COLLIN, André, notaire, rue du Bourg, 53..... 6 févr. 1889.

Date de la réception.

COLLIN, Charles, ✻, I P ✿, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, adjoint au maire de Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 48 ............... fondateur.

COMTE, F., ingénieur des ponts et chaussées, à Commercy ............................... 7 juin 1899.

DANNREUTHER, Henri, I P ✿, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, quai Victor-Hugo, 3, à Bar-le-Duc .......... 4 mai 1881.

DEVELLE, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145 ................ 4 mai 1870.

DEVELLE, Jules, C ✻, G C ✠, ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires étrangères, conseiller à la Cour d'appel, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131, à Paris, et rue du Jard, à Bar-le-Duc ................................ 7 déc. 1887.

DUBLANCHY, lieutenant au 69e régiment d'infanterie, à Nancy ............................ 2 nov. 1904.

DUBOIS (S. G. Mgr), Évêque de Verdun ........ 5 févr. 1902.

FINFE-SAINT-PIERREMONT (baron de), Le Corps-de-Garde, la Celle-Saint-Avant par La Haye Descartes (Indre-et-Loire) ................. 2 sept. 1903.

FORGET, Jules, A ✿, inspecteur des Eaux et Forêts, 71, rue des Ducs-de-Bar, à Bar-le-Duc. 4 sept. 1887.

FOURIER DE BACOURT (le Comte Étienne), rue Cortambert, 56, à Paris ...................... 3 déc. 1890.

FRANÇOIS, pharmacien, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc ................................... 6 janv. 1904.

FREUND-DESCHAMPS, ✻ industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault (Meuse) .. 5 mai 1886.

GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc ..................................... 5 avr. 1893.

GIGOUT, ✻, commissaire principal de la marine, à Brest ..................................... 3 juin 1891.

GILBERT, André, attaché au ministère des Affaires étrangères, avenue de Breteuil, 17 ....... 9 janv. 1901.

| | Date de la réception. |
|---|---|
| GRANDVEAU, Auguste, A ✠, chef de division à la préfecture de la Meuse, 12, rue Bradfer, à Bar-le-Duc | 6 déc. 1899. |
| GRÉGOIRE (l'abbé Gaston), vicaire à Saint-François de Sales, rue Brémontier, à Paris | 6 déc. 1888. |
| IMÉCOURT (Ferdinand DE VASSINHAC, Marquis D'), à Louppy-sur-Loison, et à Paris, 11, rue Bayard | 4 juill. 1883. |
| KONARSKI, Wlodimir, I P ✠, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis* | 2 nov. 1881. |
| LALLEMAND, Paul, ✠, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Bizanos, par Pau (Basses-Pyrénées) | 4 nov. 1891. |
| LAURENT, Alexandre, C ✠, vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, à Bar-le-Duc | 4 avr. 1894. |
| LESORT, A ✠, licencié ès-lettres, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Rennes | 9 janv. 1901. |
| LIGNIVILLE (le Comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy | 7 mai 1890. |
| MAXE-WERLY (M^me^ veuve Léon), rue d'Assas, 22, à Paris | 8 janv. 1902. |
| MERCERON, Gaston, A ✠, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis* | 7 mai 1884. |
| MOINOT-WERLY (le général), C ✠, rue Werly, à Bar-le-Duc | 5 févr. 1902. |
| PAGIS (S. G. M^gr^ Jean-Pierre), ancien évêque de Verdun | 2 févr. 1898. |
| PANGE (Comte Maurice DE), La Maison-Verte, Saint-Germain-en-Laye | 4 juill. 1883. |
| PANGE (Marquis DE), O ✠, 31, rue François-I^er^, Paris | 7 mars 1888. |
| PARISOT, R., docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, 15, rue Sigisbert-Adam, à Nancy | 9 janv. 1901. |

Date de la réception.

PATTIN, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris..... 2 sept. 1885.

PERNET, Albert, I P ✠, négociant, ancien maire de Bar-le-Duc, rue Exelmans, 18, à Bar-le-Duc. 4 déc. 1895.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (marquis DE), Duc romain, membre du Conseil d'arrondissement, maire d'Echênay, au château d'Échênay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..... 4 juill. 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE (comte DE), Duc romain, commandant à l'État-major du 1er corps d'armée, à Lille..... 3 déc. 1884.

PLAUCHE (l'abbé Léopold), rue Lapique, à Bar. 5 mars 1884.

PRINCE, Amédée, ✠, président de l'Association des Commissionnaires-Exportateurs, rue de Provence, 34, à Paris, et rue du Tribel, à Bar-le-Duc..... 4 mars 1896.

RAGON (l'abbé), agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, chanoine de Verdun, 77, rue de Vaugirard, à Paris..... 1er juill. 1903.

RENARD, architecte, ingénieur civil, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc..... 4 oct. 1893.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1879.

ROUSSELLE, Lucien, président du tribunal de commerce, rue de la Rochelle, 118, à Bar-le-Duc..... 4 déc. 1895.

ROUYER, percepteur de la Réunion de Naives-devant-Bar, rue de la Gare, à Bar-le-Duc... 7 août 1895.

SAINT-HILLIER (DE), capitaine commandant au 2e spahis, à Géryville (Oran) ..... 8 nov. 1888.

SEILLIÈRE (le baron Ernest), rue Hamelin, 16, à Paris..... 7 déc. 1887.

SEILLIÈRE (le baron Léon), av. de l'Alma, 41, à Paris..... 3 janv. 1900.

Date de la réception.

VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc..... 10 janv. 1894.

WEIL, Maurice, ✵, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris..... 6 juin 1888.

## Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

ANDRÉ, Eugène, ✵, sous-chef de bureau à la Préfecture, place de l'Étoile, 6 *bis*, à Bar-le-Duc. 5 mars 1902.

AUBRY, Henry, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc..... 8 janv. 1896.

*BAILLY, Joseph, publiciste, 7, rue Neuve, à Verdun..... 5 déc. 1894.

*BALA, ✵, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 32, à Bar-le-Duc..... fondateur.

*BAUDOT, Jules, rue Exelmans, 52, à Bar-le-Duc. 5 mars 1873.

BAZOCHE, notaire honoraire, ancien conseiller général, à Commercy..... 7 avr. 1897.

BEAUGUITTE, E., rédacteur en chef du *Magasin pittoresque*, 9, rue du Pont-aux-Choux, Paris.. 4 mai 1904.

BEAUPRÉ (le comte Jules), 18, rue de Serre, à Nancy..... oct. 1903.

BEAUZÉE-PINSARD, place de l'Hôtel-de-Ville, à Nontron (Dordogne)..... 8 avr. 1891.

*BÉCOURT, Eugène, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée, rue Stanislas, 59, à Nancy..... 4 mai 1881.

BEUGNET (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Nicolas, à Nancy..... 1er juill. 1891.

BERNARD, Henri, lic. ès-lettres, avocat, place des Regrets, 6, à Saint-Mihiel..... 2 juill. 1902.

BESNIER, Georges, archiviste départemental, à Évreux (Eure)..... 7 nov. 1900.

BIGÉ (l'abbé), curé de Combles par Bar-le-Duc (Meuse)..... 3 nov. 1897.

BIGUET, instituteur public, à Thonne-le-Thil (Meuse)..... 2 juin 1897.

Date de la réception.

BLANCHARD, Jules, I P ⚜, directeur du cours complémentaire de l'école municipale, à Clermont-en-Argonne..... 5 juill. 1899.

BOINETTE, Alfred-Louis-Georges, négociant, 2, rue des Fossés, à Bar-le-Duc..... 3 mars 1903.

BRASSEUR, rue du Bourg, à Bar-le-Duc..... 6 janv. 1904.

*BUSSELOT, Charles, ✻, ancien maire de Bar-le-Duc, 7, rue du Baile, à Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

BUVIGNIER-CLOUET (Mlle Madeleine), rue Saint-Maure, 11, à Verdun..... 5 juin 1889.

CAPITAIN, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville..... 2 sept. 1885.

CHAMPION, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris..... 6 juill. 1881.

CHANUDET, directeur de l'École supérieure de Vaucouleurs..... oct. 1904.

CHAPELIER (l'abbé), curé-doyen de Mirecourt (Vosges)..... 7 avr. 1886.

CHARAUX, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousson, 4 déc. 1895.

*CHARDIN, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc..... 5 mai 1875.

*CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 4 juill. 1883.

CHAVANNE, Maurice, capitaine au 12e chasseurs à cheval, place du Collège, 2, à Saint-Mihiel.... 2 sept. 1896.

*CHÉRY, Louis, inspecteur du travail dans l'industrie, rue Sainte-Marie, 26, à Nancy..... 3 févr. 1886.

*CHÉVELLE, Casimir, I P ⚜, juge de paix, à Vaucouleurs..... 5 janv. 1886.

CHOLLET (l'abbé), licencié ès-lettres, curé de Laheycourt..... 6 mars 1901.

CIMOCHOWSKI, Albert, ✻, I P ⚜, vice-président de la Société des Gens de Lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris..... 4 avr. 1883.

CLANCHÉ (l'abbé), curé de Blénod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle)..... 6 mai 1903.

| | Date de la réception. |
|---|---|
| Collard (le général), O ✻, commandant l'artillerie du 6e corps, à Châlons | 5 juin 1901. |
| Collet, Lucien (l'abbé), Ecole Fénelon, à Bar-le-Duc | 3 nov. 1897. |
| Collot, Émile, conseiller municipal, à Érize-la-Grande, par Chaumont-sur-Aire | 1er août 1900. |
| Collot (Mme veuve Émile), imprimeur-libraire, à Bar-le-Duc, rue Entre-deux-Ponts | 8 nov. 1899. |
| Colson, instituteur à Neuvilly, par Clermont-en-Argonne | 6 sept. 1899. |
| Contant-Laguerre, Arthur, imprimeur-libraire-éditeur, rue Rousseau, 36, à Bar-le-Duc | 3 juin 1896. |
| Daval, Jules, I P ✻, ancien greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne) | 3 janv. 1890. |
| Denizet, Albert, instituteur communal, à Clamanges, par Vertus (Marne) | 2 sept. 1881. |
| Desseille, propriétaire, à Avioth, par Montmédy. | 3 août 1883. |
| Didier, Henry, 37, rue Saint-Pierre, à Verdun.. | 3 avr. 1902. |
| Domangé (J.), directeur d'imprimerie, 9, place Exelmans, à Bar-le-Duc | 1er mai 1901. |
| Dommartin, secrétaire de la Société philomathique, rue Chevert, à Verdun | 5 févr. 1902. |
| Dumast (René de), 6, rue de Guise, à Nancy... | 7 août 1901. |
| Duval, Louis, numismate, rue des Jardiniers, 50, à Nancy | 3 janv. 1877. |
| Enard (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt | 5 mars 1879. |
| *Fenaux, Charles, juge, à Laon (Aisne) | 7 nov. 1898. |
| François, René, ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois | 3 nov. 1897. |
| Ferrette, Henry, docteur en droit, avocat, député de la Meuse, rue de la Rochelle, 54, à Bar-le-Duc, et Avenue de l'Observatoire, 22, à Paris. | 6 mai 1896. |
| Fistié, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc | 8 janv. 1896. |
| Florange, Jules, numismate, quai Malaquais, 21, à Paris | 1er août 1894. |
| Froussard, Victor, ✻, conservateur des Hypothèques en retraite, à Andelot (Haute-Marne). | 6 août 1885. |

| | Date de la réception. |
|---|---|
| GÉHIN (Mlle), directrice de l'école normale de Bar-le-Duc | 6 janv. 1904. |
| GÉNIN, curé de Nant-le-Petit, par Ligny-en-Barrois | 1er juin 1887. |
| GEORGES-LEMAIRE, O ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Rennes, 101, à Paris | 5 févr. 1889. |
| GEORGES (Charles), curé de Saint-Sauveur, à Verdun | 6 juin 1883. |
| *GERMAIN, Léon, I P ⚜, ✻, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie Lorraine, rue Héré, 26, à Nancy. | 6 juin 1897. |
| GÉRARD, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt (Meuse) | 9 nov. 1887. |
| GILLANT, curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse) | 4 août 1884. |
| GOBLET, L., rue de la Couronne, à Bar-le-Duc | 6 janv. 1904. |
| GODFROY, chef de division honoraire à la préfecture, place Reggio | 6 janv. 1904. |
| GRILLET, Gaston, licencié ès-lettres, rédacteur à l'Administration générale de l'Assistance publique, 188, avenue du Maine, à Paris, 14e | 6 sept. 1899. |
| GROFFE, E., huissier à Montfaucon (Meuse) | 5 nov. 1902. |
| GUILLAUME, J., chef de section à la Cie de l'Est, à Charleville | 6 janv. 1904. |
| GUYOT, Ch., ✻, I P ⚜, ✻, membre de l'Académie de Stanislas, directeur de l'école nationale des eaux et forêts, rue Girardet, 12, à Nancy. | 5 mai 1886. |
| HAUTOY (comte du), route de Doullens, 69, à Amiens | 2 juill. 1884. |
| HÉBERT, Marcel, professeur à l'Université libre, rue de Ligne, 32, à Bruxelles | 5 nov. 1884. |
| HÉBERT, Charles, chanoine prébendé de la Cathédrale, 3, rue des Prêtres, à Verdun (Meuse) | 5 oct. 1892. |
| HENRION, Alexandre, I P ⚜, ✻, ingénieur-architecte, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales) | 7 juill. 1880. |
| HENRY, Ernest, 30, faubourg du Mesnil, à Sedan. | 5 déc. 1900. |

| | Date de la réception. |
|---|---|
| Hérelle, Georges, professeur de philosophie au Lycée, 23, rue Vieille-Boucherie, à Bayonne (Basses-Pyrénées) | 5 juill. 1882. |
| Houzelle, A ✠, instituteur, à Montmédy | 5 janv. 1887. |
| Houzelot (l'abbé), curé-doyen d'Ancerville (Meuse) | 8 nov. 1899. |
| Huard (l'abbé), directeur au Grand-Séminaire de Verdun | 4 déc. 1901. |
| Huber, Émile, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 24, rue Beaubourg, à Paris | 4 déc. 1889. |
| Jacquinot-Boulanger, Charles, C ✻, C ✻, docteur en droit, ancien procureur de la République, à Saint-Dizier (Haute-Marne) | 4 mars 1896. |
| Jacquot, Albert, ✻, I P ✠, ✻, correspondant du comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy | 1er févr. 1888. |
| Jéhet, Louis-Auguste, curé-doyen de Vigneulles (Meuse) | 5 juin 1895. |
| Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay (Meuse) | 1er août 1871. |
| Joyeux, F.-P., directeur de l'Enregistrement, 5, place du Château, à Bar-le-Duc | 3 juin 1903. |
| Joyeux, Édouard, ancien contrôleur des contributions directes, à Maxey-sur-Vaise (Meuse). | 5 nov. 1902. |
| Joyeux, Léon, notaire, à Triaucourt (Meuse) | 2 août 1899. |
| Krick, Henri, pharmacien, à Bourg-la-Reine | 9 mai 1899. |
| Lacour, curé-doyen de Pierrefitte (Meuse) | 2 juin 1880. |
| Landmann (l'abbé), A ✠, aumônier du Lycée, à Bar-le-Duc | 7 août 1872. |
| Larcher, Octave, professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique, 212, boulevard Saint-Germain, à Paris | 5 avr. 1899. |
| *Laurens, Léon, avocat, à Saint-Mihiel | 6 juin 1894. |
| Léchaudel, I P ✠, directeur honoraire des écoles, à Bar-le-Duc | 6 janv. 1904. |

| | Date de la réception. |
|---|---|
| Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny (Meuse) | 6 déc. 1876. |
| Lefebvre, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy | 5 oct. 1892. |
| Léger, Gaston, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, à Vitry-le-François | 8 janv. 1896. |
| Legrand, curé de Jouy-sous-les-Côtes | 4 sept. 1889. |
| Lehuraux, ancien instituteur, à Haumont, près Samogneux, par Consenvoye (Meuse) | 2 déc. 1891. |
| Lejet (l'abbé), curé-doyen de Varennes (Meuse). | 4 avr. 1900. |
| Leloup, Gabriel, licencié en droit, directeur d'Assurances, rue du Bourg, 34, à Bar-le-Duc. | 8 janv. 1896. |
| Lemoine, A ⚜, directeur de l'école publique de la ville-haute, à Verdun | 7 nov. 1883. |
| L'Escale (de), Eugène, A ⚜, O ✻, 40, rue Blanche, à Paris | 7 janv. 1885. |
| *L'Escale (de), Louis, vérificateur des Douanes à Paris, 1, rue Daval, à Montmorency (S.-et-O.). | 7 nov. 1900. |
| L'Hoste, Louis, maire d'Hattonchâtel (Meuse) | 5 avr. 1882. |
| L'Huillier, ✻, chef de bataillon, commandant l'école de tir du camp du Ruchard (Indre-et-Loire) | 1er oct. 1902. |
| Lombard, Alphonse, avoué, rue Notre-Dame, à Bar-le-Duc | 6 janv. 1904. |
| Lorrain, percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse) | 7 mars 1894. |
| Madelin, Émile-Marie-Louis, docteur ès-lettres, ancien membre de l'École Française de Rome, 107, rue Mozart, à Paris | 6 nov. 1895. |
| Marichal, Paul, I P ⚜, archiviste aux Archives nationales, auxiliaire de l'Institut, 15, avenue de Paris, à Créteil (Seine) | 6 nov. 1889. |
| *Martin, Alexandre, I P ⚜, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, 17, rue Dom-Ceillier, à Bar-le-Duc | 6 oct. 1897. |
| Martin, Georges, rue Rousseau, 67, à Bar-le-Duc. | 6 juillet 1900. |

| | Date de la réception. |
|---|---|
| MATHIEU (l'abbé), curé de Velaines (Meuse)... | 3 nov. 1897. |
| MAUJEAN (l'abbé), à Salmagne (Meuse)..... | 4 mars 1896. |
| MAURE, Marcel, avocat, 5, cours Léopold, à Nancy ..... | 4 avr. 1900. |
| MENGIN, Henri, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, président de l'Académie de Stanislas, 49, rue Stanislas, à Nancy..... | 3 févr. 1886. |
| MEUNIER, docteur en médecine, à Lavoye (Meuse) ..... | 1er avr. 1896. |
| MICAULT, ingénieur civil, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc..... | fondateur. |
| MIGNIEN, Edmond, A ✠, notaire à Nubécourt, par Beauzée (Meuse)..... | 7 mars 1888. |
| MOREAU, Adolphe, 8, rue Bobierre, à Bourg-la-Reine (Seine)..... | oct. 1903. |
| MOREAU, docteur en droit, maire de Froidos (Meuse)..... | 4 déc. 1895. |
| MOREL, Émile (l'abbé), chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)..... | 8 nov. 1871. |
| MOREL, Léon, I P ✠, archéologue, receveur des finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)..... | 8 nov. 1871. |
| MORLAINCOURT (DE), lieutenant-colonel du 4e Régiment d'artillerie, à Héricourt (Haute-Saône)..... | oct. 1903. |
| *MOUILLERON, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, 37, à Bar-le-Duc..... | 8 janv. 1874. |
| MUNEREL, Gustave, ancien président du tribunal de Commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc ..... | 2 nov. 1881. |
| NETTANCOURT-VAUBECOURT (le Comte de), à Thillombois, par Pierrefitte (Meuse)..... | 6 juin 1897. |
| NICOLAS, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse)..... | 2 oct. 1895. |
| PÉROCHE, ✠, directeur des contributions indirectes, en retraite, rue Alexandre-Leleu, 31, à Lille..... | 7 janv. 1874. |

Date de la réception.

PERSENOT, Raymond (l'abbé), aumônier du pensionnat de la Croix, rue Voltaire, à Bar-le-Duc ..... 2 nov. 1881.

PESCHART D'AMBLY, G O ✻, inspecteur général du Génie maritime, en retraite, au château de Saint-Benoît-sur-Vanne (Aube)..... 7 nov. 1900.

PHASMANN, conseiller général et maire de Saint-Mihiel ..... 6 janv. 1904.

PIERROT, Alfred, maire de Montmédy..... 7 avr. 1897.

PINOT, trésorier-payeur général de la Meuse, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..... .. 6 janv. 1904.

PIONNIER, Louis, professeur d'histoire au collège, 12, rue de la Galavaude, à Verdun..... 1er juin 1898.

PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun..... ..... 4 juin 1873.

*POINCARÉ, Antoni, ✻, A ⚜, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, rue de Babylone, 10, à Paris..... fondateur.

POINCARÉ, Raymond, G ✠, avocat à la Cour d'appel de Paris, sénateur et conseiller général de la Meuse, ancien ministre, rue des Mathurins, 32, à Paris..... 5 nov. 1894.

POINCARÉ, Lucien, ✻, I P ⚜, agrégé de l'Université, inspecteur général de l'Université, à Paris, rue de Rennes, 130..... 5 déc. 1888.

PORIQUET, Charles, rue du Bourg, à Bar-le-Duc. 5 févr. 1896.

PRIANT, instituteur, à Heippes, par Souilly..... 6 avr. 1904.

PRUD'HOMME, ✻, professeur départemental d'agriculture, à Commercy ..... 3 mai 1893.

QUINTARD, Léopold, A ⚜, président de la Société d'Archéologie Lorraine, rue Saint-Michel, 30, à Nancy..... 2 juill. 1884.

REGNAULT, Louis, ancien notaire, à Commercy. 5 juin 1901.

RENARD, Gabriel (l'abbé), vicaire général honoraire, chanoine titulaire, à Verdun..... 7 juin 1893.

ROBERT (Edm. DES), faubourg Saint-Georges, 3, à Nancy..... 5 nov. 1902.

| | Date de la réception. |
|---|---|
| Robineau, Georges, inspecteur adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Tocqueville, 132 | 7 févr. 1894. |
| Robinet de Cléry, C ✠, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel, 6 *bis*, rue du Cloître-Notre-Dame, à Paris | 7 févr. 1900. |
| Rousseaux, instituteur, à Dieue | 1er août 1900. |
| *Royer, Charles, architecte départemental, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc | 3 avr. 1878. |
| Sadoul, Louis, docteur en droit, juge au Tribunal civil de Nancy | 7 sept. 1898. |
| Saint-Joire, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 26, à Nancy | 6 mai 1885. |
| Saintignon, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel | 1er sept. 1875 |
| Schaudel, Louis, A ✠, receveur principal des Douanes, place du Palais de justice, à Chambéry (Savoie) | 5 janv. 1887. |
| Slingsby, Henri, licencié en droit, conseiller de préfecture de la Meuse, 22, rue de la Rochelle. | 7 févr. 1900. |
| Simon, Théodore, ✠, conseiller général, à Ligny-en-Barrois | 4 déc. 1896. |
| Theuriet, André, O ✠, I P ✠, de l'Académie française, à Bourg-la-Reine (Seine) | 4 oct. 1871. |
| Toussaint, Oscar, A ✠, ✠, conservateur des Eaux et Forêts, rue de la Banque, 34, à Bar-le-Duc | 21 déc. 1895. |
| Ulrich, Raymond, ancien président du Tribunal de Commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc | 9 mai 1894. |
| Varin-Bernier, ✠, A ✠, conseiller général, ancien président du Tribunal de Commerce, rue de la Banque, à Bar-le-Duc | 2 nov. 1881. |
| Viard, A ✠, ancien président du Tribunal de Commerce, 18, rue Voltaire, à Bar-le-Duc | 4 mai 1892. |
| Weiss, A ✠, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges (Meuse) | 10 janv. 1894. |

Date de la réception.

WIENER, Lucien, I P ⁂, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy..... 3 oct. 1883.

YUNG, Alfred, I P ⁂, professeur de musique, rue du Tribel, 48, à Bar-le-Duc..... 6 avr. 1870.

*ZANETTI, peintre-décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse..... 5 août 1886.

# SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS

*en correspondance*

*avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.*

---

## A. — Le Ministère de l'Instruction publique.

1 à 5. Cinq exemplaires.

Exécution de la circ. min. du 31 janv. 1884 aux termes de laquelle les Sociétés savantes devront envoyer au Ministère cinq exemplaires de toutes leurs publications. Ces documents sont destinés à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et aux commissions de publication du Comité des travaux historiques et scientifiques.

## B. — Sociétés savantes françaises.

6. Société académique de Laon (**Aisne**).
7. Société académique de Saint-Quentin (**Aisne**).
8. Société d'études ardennaises, à Sedan (**Ardennes**).
9. Revue d'Ardenne et d'Argonne, à Sedan (**Ardennes**), 1902, 1903.
10. Société académique de Troyes (**Aube**). — *Mémoires*, t. LVI, 1902.
11. Académie d'Aix-en-Provence (**Bouches-du-Rhône**). — *Mémoires*, t. XVIII, 1902.
12. Académie de Caen (**Calvados**). — *Mémoires*, 1902.
13. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (**Charente-Inférieure**). — *Revue*, 1903.
14. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (**Cher**). — *Mémoires*, t. XXV, 1903.
15. Société archéologique de Constantine (**Constantine**). — 35e vol., 1903 (Souvenir du Cinquantenaire).

16. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (**Côte-d'Or**) (4), t. VIII, 1901-1902.
17. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (**Doubs**), 1902.
18. Société d'Émulation de Montbéliard (**Doubs**). — *Mémoires*, t. XXVIII et XXIX, 1900-1901.
19. Académie du Gard, à Nîmes (**Gard**), 1900, t. XXIV et XXV, 1901-1902.
20. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard, à Nîmes (**Gard**).
21. Société Linnéenne de Bordeaux (**Gironde**), Actes, t. LVII, 1902.
22. Société archéologique de Béziers (**Hérault**).
23. Académie des Sciences et lettres de Montpellier (**Hérault**).
24. Société d'Études des sciences naturelles de Béziers (**Hérault**), t. XXXI, 1902.
25. Société académique de Béziers (**Hérault**).
26. Académie Delphinale, à Grenoble (**Isère**). — *Bulletin*, t. XV, 1902.
27. Société de statistique de l'Isère, à Grenoble (**Isère**), t. XXXII, 1902.
28. Société académique de Nantes (**Loire-Inférieure**). Annales (8), t. III, 1902.
29. Société archéologique de Nantes (**Loire-Inférieure**). — *Bulletin*, t. XLIII, 1902, t. XLIV, 1903.
30. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes (**Loire-Inférieure**). — *Bulletin*, t. II, 1902, t. III, 1903. Vol. I à X.
31. Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen (**Lot-et-Garonne**).
32. Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (**Maine-et-Loire**). — *Mémoires*, t. V, 1902.
33. Académie de Reims (**Marne**). — *Travaux*, t. CX, CXI et CXII, 1902-1903.
34. Société industrielle de Reims (**Marne**). — *Bulletin*, 1902, n. 90.
35. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons (**Marne**). — *Mémoires* (2), V, 1901-1902.
36. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (**Marne**). — *Mémoires*, t. XXI, 1902.
37. Société Historique et Archéologique de Langres (**Haute-Marne**). — *Bulletin*, nos 65, 66, 67, 1902-1903, 66, 1903. — *Mémoires*, 1902.

38. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier (**Hte-Marne**).
39. Académie de Stanislas, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**). — *Mémoires*, 1902-1903.
40. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**). — *Mémoires*, t. LI, 1901.
41. Société de Géographie de l'Est, à Nancy (rue des Tiercelins, 24) (**Meurthe-et-Moselle**). — *Bulletin*, 1902 et 1903.
42. Société Lorraine de Photographie, à Nancy (rue Gilbert, 15) (**Meurthe et-Moselle**). — *Bulletin*, 1903.
43. Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est (M. Edmond Bour, rédacteur), 127, rue Saint-Dizier, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**), 1903.
44. Annales de l'Est, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**), 1903.
45. Société Philomathique de Verdun (**Meuse**). — *Bulletin*, 1900.
46. Société des Amateurs naturalistes et archéologues, à Montmédy (**Meuse**), t. XIV, 1902.
47. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille (**Nord**).
48. Bulletin de l'Université de Lille (**Nord**), 1903.
49. Commission Historique du Nord, à Lille (**Nord**), t. XXV, 1901.
50. Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais (**Oise**). — *Mémoires*, t. XVIII, 1902.
51. Société Archéologique de Beauvais (**Oise**).
52. Comité Archéologique de Senlis (**Oise**), t. V, 1902.
53. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (**Pas-de-Calais**). — *Mém.*, XVIII-XXI, 1896-1901, *Bull.* V, 1891-1899.
54. Société Scientifique, Agricole et Littéraire, à Perpignan (**Pyrénées-Orientales**), t. XLIV, 1903.
55. Société Belfortaine d'émulation, à Belfort (**Haut-Rhin**). — *Bulletin*, n° 22, 1903.
56. Académie de Lyon (**Rhône**). — *Mémoires*, 3e s., t. VI, 1901.
57. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul (**Haute-Saône**). — *Bulletin*, 1901.
58. Société d'Histoire naturelle de Mâcon (**Saône-et-Loire**).
59. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris, 1er arr. (**Seine**). — *Mémoires* (7), t. I, 1900; *Bulletin*, 1901; *Mettensia*, IV.
60. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris, 7e arr. (**Seine**). — *Procès-verbaux*, 1902.

61. Société Historique et Archéologique du Gâtinais, 38, rue Gay-Lussac, 5e arr., Paris (Seine). — *Annales*, 1903.
62. Notes d'Art et Archéologie, Revue de la Société de Saint-Jean, M. André Girodie, secrétaire, 45, rue du Ranelagh, à Paris, 16e arr. (Seine), 1903.
63. Revue Héraldique, 8, rue Daumier, à Paris, 17e arr. (Seine), 1902.
64. *Spelunca*, Bulletin et Mémoires de la Société de Spéléologie, à Paris (Seine), t. IV, n° 30 (Les Cavernes du Lot-et-Garonne, par E. Malbec) ; n° 31, 1902, t. V, n° 32, 33, 1904.
65. *Magasin pittoresque* (M. E. Beauguitte, rédacteur en chef, 9, rue du Pont-aux-Choux), à Paris, 3e arr. (Seine), t. 68, 69 et 70, 1903.
66. *Ornis*. Bulletin du Comité Ornithologique international, à Paris (Seine), t. XLI, 1902.
67. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles (Seine-et-Oise). — *Revue de l'histoire de Versailles*, année 1902.
68. Société Académique d'Amiens (Somme), t. XLIX, 1902.
69. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme). — *Bulletin*, 1902 et 1903. *Mémoires*, t. XXXIV, 1903.
70. Société Académique du Var, à Toulon (Var), 70e année, 1902.
71. Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
72. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne). — *Bulletin*, t. IX, 1902.
73. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal (Vosges). — *Annales*, 79e année, 1903.
74. Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges), t. XXVIII, 1902-1903.
75. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre (Yonne). — *Bulletin*, 56e vol., 1902.
76. Société Archéologique de Sens (Yonne).

## C. — Sociétés savantes étrangères.

77. Trierisches Archiv, à Trèves (Allemagne), 1902, 1903.
78. Académie de Metz (Alsace-Lorraine). — *Mémoires*, 80e année, 1900.
79. Société d'Archéologie lorraine de Metz (Alsace Lorraine). — *Annuaire*, 19e année, 1901 ; 14e année, 1902.
80. Revue historique de Metz et de la Lorraine allemande (M. l'abbé Châtelain, à Vatimont, par Baudrecourt) (Alsace-Lorraine).

81. Section Historique et Littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg **(Alsace-Lorraine)**. — *Annuaire*, 19e année, 1903.
82. Museum d'Histoire naturelle, 1, Burgring, à Vienne **(Autriche)**. — *Annales*, du t. XI, 1896, au t. XVII, 1902.
83. Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon **(Belgique)**, 54e année, 1900, *Annales*, t. XXXVII, 1902.
84. *Revue bénédictine* à Maredsous, Province de Namur **(Belgique)**, 1903.
85. Musée National de Rio-de-Janeiro **(Brésil)**. Archivos, vol. X et XI (1899-1901).
86. Institut Égyptien, au Caire **(Égypte)**. — *Bulletin*, 1901; *Mémoires*, t. IV.
87. Smithsonian Institution, à Washington, U. S. A. **(États-Unis)**. — *Report*, 1901, 1902, 1903.
88. Université de Californie, à San-Francisco, U. S. A. **(États-Unis)**. — *Publications*, 1902, 1903.
89. American Museum of Natural History; Central Park, 77th Street, à New-York, U. S. A. **(États-Unis)**, 1900.
90. Société d'Histoire naturelle du Wisconsin, à Milwaukee, U. S. A. **(États-Unis)**, t. XX, 1902.
91. Académie des Sc. de St-Louis, U. S. A. **(États-Unis)**. — Vol. X, XI et XII.
92. Institut royal Grand-Ducal de Luxembourg **(Luxembourg)**, t. 48, 49 et 51.
93. *Ons Hemecht*, Association historique et littéraire luxembourgeoise (M. l'abbé Grob, curé à *Bivingen-Berchem*, secrétaire) **(Luxembourg)**. — Année 1903. — Martin Blum : Bibliographie luxembourgeoise, 1903.
94. Boletin mens. de Estadistica de la P. de Buenos-Aires **(République Argentine)**, 1902.
95. Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg **(Russie)**.
96. Société Impériale Archéologique de Russie, à Moscou **(Russie)**, 18 f.
97. Société Impériale des Naturalistes, à Moscou **(Russie)**. — *Bulletin*, t. XV, 1901, 1902, 1903.
98. Université d'Upsala (Institut géologique de l') **(Suède)**.

## D. — Bibliothèques françaises.

99. Bibliothèque Nationale, à Paris.
100. Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.

101. Bibliothèque de la ville de Verdun-sur-Meuse.
102. Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.
103. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
104. Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc (Rattachée à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc).
105. Bibliothèque du Cercle de l'Union, à Bar-le-Duc.
106. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
107. Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
108. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.

# LISTE

## des ouvrages reçus par la Société pendant l'année 1903 et déposés dans sa bibliothèque.

1° *Dons des auteurs.*

| | |
|---|---|
| Bacourt (F. de). | Journal d'un voyage en Normandie, Picardie, France et Champagne (1677), manuscrit d'Antoine Morel de Bar-le-Duc, in-8°, Evreux, 1903. |
| Beaupré (J.)... | Répertoire archéologique pour le département de Meurthe-et-Moselle, in-12, 1897. |
| — | Les Études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1902, et aperçu général sur les époques gallo-romaine et mérovingienne en Meurthe-et-Moselle, in-8°, 1902. |
| — | Observations sur les sépultures sous tumulus de la Lorraine, in-8°, 1902. |
| — | Les résultats de l'excursion de Saint-Mihiel, in-8°, 1901. |
| — | Note sur un établissement gallo-romain à Einvaux, in-8°, 1900. |
| — | Compte rendu des fouilles de Serres, in-8°, 1902. |
| — | L'emploi des roches cristallines aux temps préhistoriques, in-8°, 1900. |
| — | Note sur le Rud-Mont, in-8°, 1901. |
| — | Note sur une sépulture barbare à Rogéville, in 8°, 1900. |
| — | Le Dr Bleicher, nécrologie et bibliographie, in-8°, 1901, voir aussi Bleicher. |
| Bernard (H.).. | Une tête d'ange de l'école sammielloise (*extrait*), in-8°, Nancy, 1903. |

| | |
|---|---|
| Bigot (L.)..... | Le pays Verdunois, in-8°, Verdun, 1903. |
| — | Metz-la-Lorraine, récit de voyage, in-12, 1904. |
| Biguet (E.).... | Damvillers et la Baronnie de Mureau, in-8°, Montmédy, 1903. |
| Bleicher..... | Guide pour les recherches archéologiques dans l'est de la France (en collab. avec M.-J. Beaupré), in-12, 1896. |
| Boulanger (E.). | Germination de l'Ascospore de la Truffe, in-4°, Paris, 1903. |
| Chevelle (C.).. | Vente à Saint-Mihiel de la cave du commandeur de Marbotte, in-8°, 1903. |
| Hébert (M.)... | La faillite du catholicisme despotique (*extrait*), Paris, 1903. |
| — | Anonyme ou Polyonyme, 2e étude sur la personnalité divine, in-8°, Paris, 1903. |
| — | La religion de la conscience humaine, in 8°, Bruxelles, 1903. |
| — | Les derniers livres de l'abbé Loisy, in-8°, Bruxelles, 1903. |
| — | Deux ouvrages de l'abbé Houtin, in-8°, Bruxelles, 1904. |
| Houzelle (F.).. | De Margut à Thonne-le-Thil, in-8°, Montmédy, 1903. |
| Labourasse (H.). | Ancien us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés, etc. du département de la Meuse (*extrait*), in-8°, Bar-le-Duc, 1903. |
| Laurent (A.)... | Rapport au Conseil général de la Meuse sur le service sanitaire des animaux, in-8°, Bar-le-Duc, 1903. |
| Lefebvre (H.).. | Les Sires de Pierrefort, de la Maison de Bar, in-8°, Nancy, 1903. |
| Lesort (A)..... | La succession de Charles le Téméraire à Cambrai (1477-1482), in-8°, Paris, 1903. |
| — | Lettres inédites de Louis XII, François Ier, Charles IX et Catherine de Médicis, in-8°, 1903. |
| Maxe-Werly(L.) | L'iconographie de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge depuis le milieu du xve siècle jusqu'à la fin du xvie, in-8°, Moutiers, 1903 (de la part de Mme L. Maxe-Werly). |
| Pange (de)..... | Le pays de Jeanne d'Arc ; le fief et l'arrière-fief ; les Baudricourt, in-8°, Paris, 1903. |
| Poincaré (A.).. | Combinaison des effets barométriques de la révolution synodique et de la rotation terrestre, etc., in-8°, autogr. 1902. |
| Roserot (A.)... | Titres de la maison de Rarécourt de la Vallée |

de Pimodan vérifiés en 1766 par A. de Beaujon, in-4°, Paris, 1903.

Schaudel (L.). . Le préhistorique en Savoie, in-8°, 1902.

— Avioth à travers l'histoire du Comté de Chiny et du Duché de Luxembourg, in-8°, Arlon, 1903.

Thevenot (A.). Notice généalogique et biographique sur le conventionnel Danton et sa famille, in-8°, Arcis-sur-Aube, 1903.

Wiener (L.).... Recherches sur un portrait de Ch. Mellin et sur une statuette d'Eustache Pointu, Nancy, 1903.

2° *Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*

Revue de l'histoire des religions, t. XLVI, XLVII, 1902; XLVIII, 1903.
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1903.
Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes (1900), section des sciences, 1900.
Annales du Musée Guimet, t. XXX.
Bibliothèque de vulgarisation (Musée Guimet), t. XII et XIII.
Programme du Congrès de 1904.
Expéditions du *Travailleur* et du *Talisman* (Cirrhipèdes, Némertiens, Opistobranches, Holothiens), 1902.

Moret (A.)..... Du caractère religieux de la royauté pharaonique (Bibl. d'Études du Musée Guimet), 1902.

Lasteyrie (R.de) Bibliogr. des trav. hist. et archéol. des soc. sav., t. IV, 1902-1903.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, 1903.
Bulletin des sciences économiques et sociales, 1902.
Bulletin historique et philologique, 1901.
Congrès des sociétés savantes, 1903.
Compte rendu du Congrès de Nancy (Section des sciences), 1901.
Biblioth. d'Archéol. africaine, 1902.
Liste des Membres du Comité des Trav. hist. et sc., 1902.

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

Extraits du registre des Procès-Verbaux et Bulletin mensuel pour l'année 1903..... 1


## MÉMOIRES


P. C. : Le Château de Bourlémont..... 3

Alfred Pierrot : L'arrondissement de Montmédy sous la Révolution..... 15

Liste des membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc au 1er mars 1905..... 207

Composition du Bureau en 1905..... 209

Sociétés savantes et Établissements en correspondance avec la Société..... 224

Liste des ouvrages reçus par la Société pendant l'année 1903 et déposés dans sa bibliothèque..... 230



BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

# Mémoires

de la

# Société des Lettres
# Sciences et Arts

de Bar-le-Duc

QUATRIÈME SÉRIE

IV

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE

BAR LE-DUC

# Mémoires

de la

# Société des Lettres

# Sciences et Arts

de

# Bar-le-Duc

IV^e^ Série, tome IV

BAR-LE-DUC

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

—

1905-1906

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures et demie du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des statuts).

# TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME IV,
IVe SÉRIE DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES,
SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC

---

## 1° *Index du* Bulletin Mensuel *et des* Procès-verbaux *pour l'année 1904.*

### Archéologie — Géographie.


Cte J. Beaupré. — Dessins du sarcophage de Bislée, XVII.

L. Germain. — Le Calvaire de Briey, XXVII et XC. — Les noms révolutionnaires de Bar-le-Duc, LII et LXXVIII. — Une lettre de 1809 sur le sépulcre de Saint-Mihiel, CXXXVII.

Excursion archéologique de la Société, LXXVII, CII.

E. Collot. — Don d'objets trouvés à Erize-la-Grande, XXXI. — *Tarincourt*, localité disparue du Barrois, LXX.

J. Guillaume. — Remarques sur les ruines de Nasium, LV.

Dr Meunier. — Les fouilles archéologiques de Lavoye, LXXX, CII.

A. Lesort. — L'Église de Dugny, CIII.


### Bibliographie.


L'union régionaliste lorraine, XXVI et LII. — Bibliothèque de Saint-Mihiel, XXVII. — Cartulaire inédit de Sainte-Hoïlde, XXXI. — Annuaire de la Meuse [1904], XXXV. — Bibliothèque de Bar-le-

Duc, installation de la salle Maxe-Werly, LII et LXV. — Travaux géologiques de M. Péroche, CI.

Zoologie agricole de la Meuse, CXX. — Curiosités bibliographiques, CXXLIII. — Prisonniers anglais à Verdun, CXXXIV.

### Biographies Meusiennes.

Le général Loison, LIV. — Madame de Saint-Balmont, LXVIII. — Le conventionnel Tocquot, XC. — Le major Cavagnari, CVI. — L'évêque Dorlodot, CVII. — L'abbé S. de Brossard, CXII. — Robert de Schelandre, CXXX.

### Correspondance, Lectures et Communications.

A. LAURENT. — Taque de saint Hubert, culte de saint Hubert dans le Barrois, XIV.

H. BROCARD. — Papiers de L. de Puget, XV.

P. DESPIQUES. — Compte rendu du t. III, 4e série des *Mémoires*.

J. BAUDOT. — Lettres sur Jeanne d'Arc, XXXIII, XLIII, XLV, LXXI, LXXXI, XCII.

H. BERNARD. — Un monument symbolique de l'Ecole sammielloise, XXXII et LXXVIII. — Les derniers jours de l'Abbaye de Saint-Mihiel, LXXIX.

E. GROFFE. — Notes sur les arts et métiers dans l'ancien Barrois. Chirurgiens, XC.

A. LESORT. — Introduction aux *Chartes du Clermontois*, XLIV.

### Héraldique, Histoire des familles, etc.

R. DE DUMAST. — A quelle famille se rattache le chevalier de Villers, auteur ou possesseur du Nobiliaire de Bar-le-Duc ? XXII. — Famille André de Lory, XCVII, CXXIV.

L. GERMAIN. — Du nom de *Camasier* inscrit dans quelques armoriaux de la Chevalerie lorraine, LX.

A. GÉNIN. — Les armoiries des familles *de Foug* et *de Siverey*, XCVI.

P. MARICHAL. — Partage des fiefs de la famille de Bourlémont, CIII.

### Numismatique.

Trouvaille de monnaies champenoises, V. — Note sur les Assignats de la Meuse, par M. L. MAXE-WERLY, X et XIX. — Observations sur le

précédent article, par M. Couriot, XLVIII. — Un jeton du comte de Fontaine, par M. J. Florange, LXXIV.

**Nécrologie.**

An. de Barthélemy, par P. Marichal, XCIX. — Aug. Bouillet, par A. Girodie, CX.

**Variétés.**

F. de Bacourt. — Le Gagnage de Morley, VII. — Comédie patoise jouée en 1778, à Ligny, XXXII. — La chapelle rurale de Maiseray-en-Woëvre, XXXVII. — Girouët, LXXXIV. — Le chanoine Richard, LXXXVII. — Thiébaut de Nattes, littérateur, CXV et CXXVI.

A. Lesort. — Les ecclésiastiques lorrains réfugiés en Pologne pendant la Révolution, CXLII.

A. Martin. — Souvenirs d'un enfaut de Bar, CXXXIV. — A propos de portraits, CXXXV.

**Coin des Poètes.**

Ern. Beauguitte. — Un sonnet.

Gaston Grillet. — Trois sonnets.

---

## 2° *Index des* Mémoires.

Pages

M. l'abbé Nicolas. — Inscriptions de l'ancien Décanat de Dun..... 3

M. le Comte d'Anthouard. — Le lieutenant général d'Artillerie comte d'Anthoüard de Vraincourt, député de la Meuse, pair de France (1773-1852)..... 53

M. Léon Germain de Maidy. — La statue tombale d'un Lenoncourt, à Buzy..... 71

M. Vigo. — Un Maire de Bar-le-Duc sous le premier Empire, M. Jean-Louis Pierre (1808-1813)..... 83

M. le Dr Meunier. — La « Tournette » des Potiers gallo-romains..... 103

M. C. Dublanchy. — Monographie historique du Village de Génicourt-sur-Meuse..... 113

Pages.

M. A. Lesort. — L'esprit public dans le département de la Meuse au moment de l'arrestation de Louis XVI à Varennes ..... 283

M. P. d'Arbois de Jubainville. — État sommaire des fonds de la période révolutionnaire aux Archives départementales de la Meuse et aux Archives communales de Verdun... 301

M. Jules Florange. — Deux médailles inédites d'Emmanuel de Nay, comte de Richecourt..... 401

Liste des membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, au 5 décembre 1906..... 407

Composition du Bureau en 1907..... 409

Sociétés savantes et établissements en correspondance avec la Société..... 424

Liste des ouvrages reçus par la Société pendant l'année 1904, et déposés dans sa bibliothèque..... 429

---

## 3° *Table des Cartes, Planches et Gravures.*

Portrait du général comte d'Anthouard, par N.-H. Jacob.. 53
Statue tombale à Buzy, dessin de L. Thévenin..... 71
La « Tournette » des Potiers gallo-romains..... 104
Armoiries de Génicourt..... 126
— d'Apremont-Remenoncourt..... 137
Plans du Village et de l'ancienne maison forte de Génicourt... 151
Armoiries de Nourroy..... 160
— de Gournay..... 161
— de Jappin de la Tour..... 174
Carte topographique de Génicourt..... 183
Armoiries de Labbé du Rouvrois..... 192
— de Chastel de Villemont..... 196
— d'Ambly..... 198
Carte du département de la Meuse divisé en 8 districts et 79 cantons..... 301
Médailles de E. de Nay de Richecourt..... 401
Ex-libris de E. de Nay de Richecourt..... 405

# PROCÈS-VERBAUX

ET

# BULLETIN MENSUEL

# BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE

## BAR-LE-DUC

1904

BAR-LE-DUC
CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
36, Rue Rousseau, 36

1904

« **La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le recueil de ses publications** » (art. 23 des *Statuts*).

« **Les travaux, discussions, décisions, et détails quelconques intéressant la Société ne peuvent être communiqués aux journaux qu'après entente avec le Bureau** » (art. 24 des *Statuts*).

---

# AVIS

**MM. les Sociétaires nouvellement admis pourront se procurer le premier volume de la 4e série de nos Mémoires (1902) au prix réduit de 4 francs, en s'adressant au Secrétariat.**

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

---

**N° 1** **JANVIER 1904**

**La Société se réunira** *le mercredi, 6 Janvier 1904,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° Installation du nouveau Bureau de la Société ;
2° Compte rendu du Trésorier ;
3° M. Bernard : Un monument symbolique de l'École des Richier, à Saint-Mihiel ;
4° M. F. de Bacourt : Une comédie en patois du Barrois, jouée en 1778 ;
5° M. R. de Dumast : Le chevalier de Villers, auteur ou possesseur du *Nobiliaire de Bar-le-Duc 1774.*

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Seance du 7 Novembre 1903.**

*Présidence de* M. Brocard, *bibliothécaire.*

Sont présents : MM. Brocard, Chevalier, Dannreuther, Laurent. M. Baudot se fait excuser.

Correspondance : M. le comte J. Beaupré, élu membre correspondant dans la précédente séance, adresse ses remercie-

ments et offre la collection de ses publications relatives à l'archéologie préhistorique. Il veut bien promettre à la Société son concours pour les recherches ou les fouilles qu'elle aurait l'occasion d'entreprendre.

M. le lt-colonel R. de Morlaincourt exprime également, de la façon la plus gracieuse, sa-satisfaction d'être entré dans la Société.

M. H. Lemoine a obtenu pour la Société la copie de documents relatifs à la commune de Heippes et les offre de la part de M. Priant, instituteur, qui les a fort intelligemment transcrits d'après les registres de la justice de Heippes (1729-1735) et le « livre des Baptesmes et mortuaires » de cette paroisse (1727). Notre correspondant sera prié de transmettre nos remerciements à l'auteur de cet envoi de documents, dont on a trouvé quelques spécimens dans le précédent Bulletin.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Antoni Poincaré : Combinaisons des effets barométriques de la révolution synodique de la rotation terrestre (annexe au sous-chapitre 3e du Chapitre III). Onde de 348° aux différentes latitudes. — A. Thévenot : Notice généal. et biogr. sur le Conventionnel Danton et sa famille, in-8°, Arcis-s.-Aube, 1903. — F. de Bacourt : Journal d'un Voyage en Normandie, Picardie, France et Champagne (1677), manuscrit d'Antoine Morel, de Bar-le-Duc. — In-8°, Évreux, 1903. — A. Lesort ; Lettres inédites de Louis XII, François Ier, Charles IX et Catherine de Médicis, in-8°, 1903.

Envoi du ministère : Bulletin Archéologique, 1903, 2e livr.

Envoi des sociétés correspondantes : Annales de la Soc. d'Émulation des Vosges (Épinal), 1903. — Bull. de l'Académie Delphinale, 1902. — Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, n° 67. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 1er nov. 1903. Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre, 26e vol., 1902. — Notes d'Art n° 10, 1903. — Procès-verb. de la Soc. fr. de Numismatique, 1902. — Bull. des soc. artist. de l'Est, nov. 1903. — Jahrb. des Vogesen Clubs, XIX, 1903. — Bull. de la Soc. archéolog. de

Nantes, t. 44, 1903. — Comité archéol. de Senlis, t. V, 1902. — Bull. de la Soc. des Sc. natur. de l'Ouest, 2e trim. 1903. *Magasin Pittor.*, nov. 1903.

Lectures et communications : Les lectures portées à l'ordre du jour sont soumises à une séance ultérieure, la Société n'étant pas en nombre, à cause, probablement, de la négligence du service des postes qui a retardé l'expédition des convocations.

Le secrétaire communique quelques deniers champenois dont il vient de se rendre acquéreur et qui auraient été trouvés, le 28 octobre, dans le voisinage de la ferme du Chêne (ancienne dépendance de l'abbaye de Trois-Fontaines). Notre savant confrère, Mr Jules Florange a bien voulu les déterminer plus exactement, comme suit :

1° Troyes. Henri II, comte de Champagne (1180-1197) ✝ Henri comes, croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e ℞ ✝ TRECAS CIVITAS. Monogramme.

2° Troyes. Thiébaut IV (1201-1253) ✝ TEBAT COMES, croix comme ci-dessus. ℞ ✝ TRECAS CIVITAS. Monogramme.

3° Provins. Henri II (1180-1197). Croix cantonnée d'un *Oméga* au 2e ; de l'*Alpha* au 3e et d'un besant aux 1er et 4e.

℞ CASTRI PRVVINS. Peigne, au-dessus T ou Y accosté de 2 annelets.

4° Meaux (Evêché). Étienne de la Chapelle (1161-1171). STEPHANVS EP. CO. Tête mitrée à gauche. ℞ MELD. CIVITAS. Croix cantonnée de lis et de croissants.

Notre confrère et ancien secrétaire P. Despiques a bien voulu écrire à propos de notre dernier volume dans la revue mensuelle *La Jeune Champagne* (oct. 1903, p. 231), un article dont il est donné lecture et dont nous remercions cordialement l'auteur :

« En notre revue locale, il convient de signaler ces mémoires d'une société académique, parce qu'ils réalisent un idéal que nous voudrions voir éclore en notre Champagne. La *Société des Lettres* de Bar n'a elle-

même rien de trop académique : elle n'est pas un cercle fermé où se dissimulent tant de parti pris, ridiculisés si souvent par les chroniqueurs parisiens, elle forme une grande réunion familiale au sein de laquelle sont conviées toutes les bonnes volontés. Les uns, absorbés par les soucis ou les douceurs de la vie, ne se préoccupent du versement de leur cotisation que pour s'assurer le plaisir de lire le volume annuel des Mémoires ; les autres, au nombre plus restreint, sont essentiellement actifs et, soutenus, encouragés par les sympathies et les cotisations de leurs collègues, ils fouillent les archives et publient chaque année un volume, véritable chef-d'œuvre d'érudition, de méthode scientifique et même de poésie artistique. Ainsi, en cette *Société*, fi des titres pompeux et du cercle restreint, on ne le trouve jamais trop large : les uns paient et lisent, les autres paient aussi et travaillent pour le public, pour leur pays barrois.

Cette Société a donc fait beaucoup déjà pour vulgariser l'histoire du Barrois, le volume de 1903 en fait foi. Il est consacré au passé : M. Labourasse, après de longues années de recherches patientes, a noté les anciens us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés du département de la Meuse sur les naissances, les baptêmes, les mariages, les décès, les fêtes civiles et religieuses, les sources et les fontaines, les contes, les dictons, présages et pronostics. C'est la vie intime du passé qui ressuscite, c'est aussi le présent routinier de nos campagnes qui s'éclaire et s'explique, c'est enfin une fleur, un parfum de poésie léger et subtil, prêt à s'évaporer, qui se fixe.

Il nous faut citer encore, dans le même volume, un compte rendu très humoristique d'une excursion archéologique de la Société à Blénod et à Toul. Nos archéologues barrisiens vivent fraternellement unis ; ils sont modernes, songent à une bonne table, se pourvoient d'appareils photographiques, et l'un d'entre eux, M. W. Konarski, d'une plume légère, croque l'adorable cloître de Saint-Gengoult, les tours de la cathédrale, l'église et le château de Blénod. Rien ne saurait rendre le fini, la délicatesse, la poésie de ces dessins, inspirés par un enthousiaste et intelligent amour du pays.

On fait plus que feuilleter ce livre écrit par des savants, on le lit jusqu'au bout, parce que, je le répète, c'est, en même temps qu'un trésor d'érudition, une source de poésie. Voilà pourquoi je tenais à le signaler comme un modèle à nos historiens locaux, comme une lecture agréable à nos poètes et à nos artistes. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

# VARIÉTÉS

## Le Gagnage de Morley.

La seigneurie de Morley étant passée du domaine de Broyes-Châteauvillain dans celui des Sarrebrück par le mariage de Mahaut de Broyes avec Simon de Montbéliard comte de Sarrebrück, demeura dans cette maison jusqu'en 1443. Cette année-là, Jean de Nassau-Sarrebrück, damoiseau de Commercy vendit Morley au marquis de Pont-à-Mousson (1).

D'un acte de foi et hommage de 1441, il résulte que cette seigneurie comprenait en outre *ung Gagnaige auquelle appartient et appendent plusieurs heritaiges, prés, terres et autres* (2).

Devenu propriétaire de Morley, René d'Anjou le transféra à Colart de Saulcy seigneur de Dun « par manière de gagière et jusque à concurrence de deux cens vieils florins du Rhin » (7 février 1443) (3). Colart conserva la terre jusqu'en 1446 (4). Gilles de Bourmont à qui fut donnée la seigneurie en viager la posséda jusqu'à sa mort (1457) (5). Jean de la Salle en jouit dans les mêmes conditions de l'an 1462 aux environs de 1493 (6). C'est après son départ ou sa mort qu'apparait pour la première fois dans nos archives le don du *Gaignage* de Morley cité dans l'acte de foi et hommage de 1443. Didier de Villers dit le Lorrain nommé capitaine du château reçut pour ses gages 20 li-

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, Louppy, II, 35. — Archives de la Meuse, B. 251.

(2) Cartulaire de Morley, fol. 63.

(3) Archives de la Meuse, B. 374. — Archives de Meurthe-et-Moselle, Louppy, II, 37.

(4) Archives de la Meuse, B. 1145.

(5) Archives de la Meuse, B. 1547.

(6) Archives de Meurthe-et-Moselle, Bar mélanges, II, 319 (Perdu).

vres (1) et « sa vie durante tant seullement, le gaignage » en question. Les capitaines de châteaux étaient les maîtres de l'artillerie. Ils avaient la surveillance de la place et du matériel de guerre qui s'y trouvait ; en campagne ils commandaient les soldats préposés au service des pièces. Didier de Villers qui avait succédé dans ces fonctions à Étienne de Naives les conserva jusqu'en 1523. Le 13 janvier de cette année, le duc Antoine donna en viager le domaine de Morley à maistre Estienne Le Gros « avecques ses appartenances et dépendances ensemble toutes aultres terres arrables et non arrables, prez, chenevières et choses quelconques que naguères avoit, tenoit et possédoit en la terre et seigneurie de Morley pour Didier de Villers dit le Lorrain (2) ».

Etienne le Gros, né à Bar-le-Duc, était « barbier et varlet de chambre » de ce bon duc Antoine qui ne savait rien refuser aux gens de son entourage et particulièrement aux Barrisiens. Les Gainot prétendirent plus tard que ce maître barbier et son parent Thiébault aussi « varlet de chambre à Bar-le-Duc » se nommaient comme eux-mêmes et que *le Gros* n'était qu'un surnom ; mais ils ne l'ont pas prouvé, même en reprenant leurs armoiries, et l'acte produit en 1671 par François Cachedenier, conseiller des Comptes du Barrois, est un faux (3).

Etienne le Gros avait épousé Mariette Xaubourel seconde femme du vieux Claude Drouin mort prévôt de Bar (4). Ce mariage en fit un personnage. Le 22 août 1522 il est substitué au défunt dans la propriété de fiefs à Villers-aux-Vents (5), le 13

(1) En 1513 les 20 livres furent portées à 30. Archives de la Meuse, B. 2760.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 15.

(3) En contradiction avec les patentes qui sont aux Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 19, fol. 86.

(4) Ce Claude Drouin (de Rouyn) était né en 1432. Il habitait déjà Bar-le-Duc et avait 26 ans quand Jean Jouart, docteur en droit, juge de la cité de Besançon lui délivra un certificat de noblesse présenté à la Cour des Comptes en 1458. Sa première femme Gillette Grillette vivait encore en 1497.

(5) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 15, fol. 142.

janvier suivant il obtient les terres de Didier de Villers à Morley. Il pouvait espérer y obtenir de plus grands biens mais le duc lui préféra son propre médecin, l'italien Castel San Nazar à qui, par donations successives fut octroyée la seigneurie de Morley (1). En 1514, le 15 octobre, le Gros, toujours rasant le Duc, fut anobli avec le droit de porter « un escu party en bandes, le premier quartier d'argent au liépard de gueulle passant, au second quartier d'or et un liepard de gueulle passant à sénestre, et une fasce d'azur sur la panne de l'escu (2) ». Jusqu'ici et faute de documents nous n'avons pu découvrir si ce Thiébaut le Gros, aussi de Bar-le-Duc, valet de chambre du cardinal de Lorraine, anobli en 1530 (3) était le fils, le frère ou le neveu d'Étienne le Gros. Quoi qu'il en soit, lorsque mourut l'anobli de 1514, le gagnage de Morley revint non pas à un le Gros, mais au Domaine. Compris dans le don total de la seigneurie que fit le 15 septembre 1537 (4) le duc Antoine à Bartolomeo Castel San Nazar et à Jérôme de Bièvre son épouse (5), ce gagnage fit encore parler de lui en 1694. Cinq ans auparavant, Louis XIV avait abandonné la seigneurie de Morley à M^me^ de la Maisonfort, chanoinesse de Poussay (6). M. de Bastiment, lieutenant aux Gardes du Corps qui y avait quelques droits prétendit que « certaine part de la ditte seigneurerie qui

(1) Archives de la Meuse, B. 374, et de Meurthe-Moselle, Louppy, II, 60, 61. — Bar Nicey, 72.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 12, fol. 337.

(3) C'est ce Thiébaut le Gros qui est dénommé Thiébaut Gaynot dans l'acte d'anoblissement déposé aux archives du Barrois dont François Cachedenier se fit délivrer copie le 7 décembre 1671.

Cet acte porte : François... duc de Lorraine, etc. Thiébaut Gaynot natif de notre ville de Bar, *barbier*, etc. Coppé d'or sur argent à 2 léopards de gueules entre lesquels est une face d'azur, et bordé de gueules... Nancy, 10 juin 1531. Cet acte faux a été glissé comme tant d'autres dans les archives du Barrois afin que les intéressés s'en prévalussent. Il est mentionné dans le Cabinet des Titres.

(4) Archives de Meurthe-Moselle, Louppy, II, 62.

(5) Cf. notre Étude sur ces personnages : Mémoires de la Soc. d'Archéologie lorraine, année 1887, p. 1 à 37.

(6) Archives Nationales Q^1^ 742-743.

de tout antiquitté se nomme le Gaignage ayant qualité de fief » n'était pas « confondue dans le reste ». La question ne supportait pas l'examen : elle alimenta cependant les robins et procureurs pendant plusieurs années et tomba d'elle-même quand le véritable seigneur de Morley, c'est-à-dire le comte Charles de Stainville-Couvonges rentra en Lorraine avec le duc Léopold (1698).

F. de Bacourt.

---

## DOCUMENTS

### Assignats de la Meuse (1).

Dans un travail fort remarquable, inséré dans la *Revue numismatique française* de l'année 1852, p. 257, notre compatriote le commandant Colson a fait connaître les différents assignats qui furent émis dans le département de la Meuse pendant la Révolution.

**Un billet de confiance, 1er juillet an 4 de la République. Commercy — Cinq sous.**

**Un billet de confiance. Ville de Ligny — cinq sols — 5 F.**

Remboursable jusqu'au 31 décembre 1793.

St-MIHIEL. — CAISSE PATRIOTIQUE

**4 billets de confiance.**

Cinq sous — 2 billets.
Dix sous — 1 billet.
Vingt sous — 1 billet.

(1) En réponse à la *Question 30* de notre dernier Bulletin, Madame L. Maxe-Werly veut bien extraire des papiers de notre regretté confrère une note que nous sommes heureux de reproduire, et qui répond aussi complètement que possible à la question posée.

BAR-LE-DUC. — CAISSE PATRIOTIQUE

**Billet de confiance.**

1 — quarante sous.
2 — trois livres.

BAR-LE-DUC. — CAISSE PATRIOTIQUE

**Billet de confiance.**

1 — cinq sous.
1 — dix sous.
1 — quinze sous.
1 — trente sous.

M. Bellot-Herment avait réuni un certain nombre d'assignats du département de la Meuse ; ces assignats, qui avaient été annexés au Recueil factice (Bibliothèque de Bar. Mss. n° 183), n'ont point été retrouvés dans ce recueil lors de la rédaction de l'inventaire des Manuscrits de la Bibliothèque de Bar.

M. Bellot-Herment possédait :

1° Un billet de confiance de 15 sous, signé Rouyer et Trancart, émis le 26 juin 1792, conforme à celui de 5 sous, n° 408, offrant les signatures de Garnier-Anthoine et de François ;

2° Un billet de la caisse patriotique de 40 sous, n° 591, imprimé sur papier jaune avec encadrement orné de barbeaux, de pensées, et de croix recroisettées au pied fiché ;

3° Un billet de confiance de 5 sous ;

4° Un billet de la Caisse patriotique de Bar-le-Duc de 30 sous.

Ces assignats copiés par le commandant Colson figuraient dans le Manuscrit arrivé à la Bibliothèque du Louvre incendiée en 1871. Mais comme un de mes confrères, M. Durif, en a pris une copie exacte, je dois à son obligeance la reproduction de trois de ces assignats aujourd'hui introuvables.

Du procès-verbal de vérification de la caisse patriotique de Bar-le-Duc, il résulte que la première émission arrêtée le 19 août 1791 à la somme de quinze mille livres était ainsi composée :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 500 billets de | | 4[l] | faisant..... | 2.000[l] | |
| 800 | — | 3 | — ..... | 2.400 | |
| 1.000 | — | 2,10[s] | — ..... | 2.500 | |
| 1.200 | — | 2 | — ..... | 2.400 | |
| 1.800 | — | 1,10 | — ..... | 2.700 | |
| 3.000 | — | 1 | — ..... | 3.000 | 15.000[l] |

Que la 2[e] émission a été arrêtée le 1[er] novembre 1791 à la somme de 4.400 livres, savoir :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 3.000 billets de | | 15[s] | faisant..... | 2.250[l] | |
| 4.300 | — | 10 | — ..... | 2.150 | 4.400[l] |

Que la 3[e] a été arrêtée le 1[er] janvier 1792 à la somme de 10.600 livres, savoir :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 3.100 billets de | | 1[l] | faisant..... | 3.100[l] | |
| 6.000 | — | 15[s] | — ..... | 4.500 | |
| 6.000 | — | 10[s] | — ..... | 3.000 | 10.600[l] |

Que la 4[e] a été arrêtée le 6 du même mois à la somme de vingt mille livres, savoir :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1.000 billets de | | 3[l] | soit ..... | 3.000[l] | |
| 1.000 | — | 2,10[s] | — ..... | 2.500 | |
| 1.000 | — | 2 | — ..... | 2.000 | |
| 4.000 | — | 1,10[s] | — ..... | 6.000 | |
| 6.500 | — | 1 | — ..... | 6.500 | 20.000[l] |

Que la 5[e] a été arrêtée le 15 février dernier à une somme de quatre mille quatre cents livres, savoir :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 3.000 billets de | | 15[s] | soit ..... | 2.250 | |
| 4.300 | — | 10[s] | — ..... | 2.150 | 4.400[l] |
| Au 15 juin 1792 | | | ..... | | 54.400[l] |

A cette époque la Caisse patriotique de Bar avait un bénéfice de 37[l],10[s].

*(La suite au prochain numéro).*

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 2 FÉVRIER 1904

**La Société se réunira** *le mercredi, 3 Février 1904,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. A. Lesort : Les Archives du Clermontois;
2° M. F. de Bacourt : La Chapelle rurale de Maiseray-en-Woëvre;
3° Communications diverses;
4° Rapport annuel du Trésorier.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 2 Décembre 1903.**

*Présidence de* M. W. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Barrois, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Forget, Konarski, Laurent, Lesort, Martin, Vinchon.

M. Vinchon, membre correspondant, passe, sur sa demande, membre titulaire.

Le Président est heureux de souhaiter la bienvenue aux anciens membres de la Société de Géographie, section meusienne, qui ont accepté de faire partie de la Société des Lettres, M.

François, pharmacien à Bar-le-Duc, comme membre titulaire, MM. Brasseur, Godefroy, L. Goblet, Mlle Géhin, directrice de l'École normale, MM. Léchaudel, Directeur honoraire des Écoles municipales, Alph. Lombard, avoué à Bar-le-Duc, Phasmann, maire et conseiller général à Saint-Mihiel, Pinot, trésorier-payeur général de la Meuse, comme membres correspondants.

Correspondance : M. A. Laurent communique de la part de M. Jules Blanchefort, de Briey, la photographie d'une taque représentant saint Hubert à genoux devant l'apparition du cerf légendaire qui porte un crucifix entre ses cornes. Un ange, dans le ciel, apporte l'étole miraculeuse qui guérissait de la rage. La scène est traitée dans un style naïf et les personnages portent des costumes contemporains. Au-dessus, et à gauche se lit le nom de S[ire] C[olas] Friclo, C[uré] de Witri [en Ardenne] et la date 1570.

M. Laurent rappelle que le culte de saint Hubert était très populaire dans le Barrois et que les vertus curatives de la célèbre étole y furent en quelque sorte officiellement consacrées jusqu'à une époque récente. En 1813, le docteur Champion, de Bar-le-Duc, prescrivit avec succès à plusieurs personnes qui avaient été mordues par un loup enragé dans les rues de cette ville, le pèlerinage à saint Hubert. Il existe dans plusieurs collections de la région des exemplaires de cette taque extrêmement curieuse par son ancienneté, son inscription et le sujet qu'elle représente.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* L. Bigot : Metz-la-Lorraine, récit de voyage, in-12, 1904. — Marcel Hébert (l'abbé) : Les Derniers livres de l'Abbé Loisy, in-8°, Bruxelles, 1903. — *Id.* : Deux ouvrages de l'abbé Houtin, in-8°, *ibid.*, 1904.

Envoi du ministère : Bull. du Comité des Soc. des Beaux-Arts, n° 25. — Rev. de l'Hist. des Religions, t. 48, n° 2.

Envoi des Sociétés correspondantes : Société Impér. d'Archéologie de St-Pétersbourg, 18 fasc. in-4°. — Soc. des Antiq. de France : *Mettensia* IV [P. Marichal, Cartulaire de

l'Évêché de Metz] 1903-1905. — Revue Bénédictine, n° 4, 1903. — Revue de statistique, 1903. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., n$^{os}$ 9, 10, 1903. — *Magasin Pittor.*, nov.-déc. 1903. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, nov.-déc. 1903. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, nov. 1903. — Soc. Belfortaine d'émulation, n° 22, 1903. — Notes d'Art et d'Archéol., n° 11, 1903. — Smithsonian institution. Annual Report, 2 vol. 1903. — Mém. de la Soc. d'Agric. Sc. et Arts de Châlons, t. 5, 1901-1902. — Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie. — *Ons Hémecht*, nov.-déc. 1903.

Lectures et communications : Le Secrétaire donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'exercice écoulé. Il constate que le nombre et la valeur des mémoires communiqués sont également satisfaisants et donnent une idée favorable de l'activité de la Société. La prochaine publication du volume des Mémoires de 1903 permettra bientôt au public d'en juger.

M. H. Brocard présente et analyse le dossier n° 603 des manuscrits de la Bibliothèque de Besançon dont il a obtenu communication et qui renferme de précieux autographes de Louis de Puget (ou du Puget), physicien lyonnais, et de quelques-uns de ses correspondants, entre autres du P. François Lamy, bénédictin, dont nous avons ainsi une trentaine de lettres.

Tous les papiers ont été en possession de l'abbé Tricaud de Belmond à Lyon, et ont servi à l'établissement des copies qu'il en a faites et qui forment une partie des manuscrits 935 et 1006 de la Bibliothèque de Lyon, présentés à une de nos séances (2 avril 1902) (Voir p. lv-lvi du *Bulletin*).

Nous ignorons comment le hasard les a transportés à Besançon, où ils étaient heureusement entre les mains d'un amateur qui les a confiés à M. Weiss, conservateur de la Bibliothèque de cette ville. On retrouvera sans doute assez facilement la date exacte de leur entrée.

En l'état, ils complètent et précisent les manuscrits de la Bibliothèque de Lyon susmentionnés et ceux de la Bibliothèque Nationale n$^{os}$ 16965 f$^{os}$ 340 et 345 (Anc. S$^{t}$-Germain

fr.) communiqués à la séance du 5 février 1902) (p. XXIII du *Bulletin*). A l'examen de ces documents, on reconnaît que Puget paraît avoir complètement délaissé le magnétisme à partir de juin 1703 pour diriger désormais son attention exclusivement sur la structure des insectes.

A quelque temps de là, en 1706, il publia à Lyon un ouvrage intitulé : *Observations sur les yeux des insectes*. La correspondance nous apprend qu'il en dédia l'hommage au P. Fr. Lamy, à l'abbé Du Guet, à Boileau Despréaux, et à divers destinataires. D'après les extraits qui nous ont été communiqués en séance, nous pensons que ces documents présenteront de l'intérêt pour l'histoire de la Physique en France à la fin du XVII^e^ siècle et au commencement du XVIII^e^. Nous en souhaitons donc la prompte publication textuelle, que M. H. Brocard paraît tout disposé à entreprendre, et dont il profitera pour apporter quelques contributions à la biographie scientifique de Louis Joblot, mentionné fréquemment au cours de cette correspondance.

Vu l'heure avancée et les élections portées à l'ordre du jour, les autres communications annoncées sont remises à une séance ultérieure.

Conformément aux conclusions du rapport de M. A. Lesort, M. Jules Guillaume, chef de section de la compagnie de l'Est à Charleville, est élu membre correspondant.

Il est ensuite procédé aux élections statutaires (art. 4 et 5) pour le renouvellement du Bureau.

Sont élus,

M. Konarski, président; MM. Renauld et Forget, vice-présidents; M. Lesort, secrétaire annuel; M. L. Rousselle, trésorier.

MM. F. de Bacourt, Ch. Collin et F. Comte sont élus membres de la commission de publication.

MM. Brocard, bibliothécaire, et Dannreuther, secrétaire quinquennal, restent en fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le secrétaire*, H. Dannreuther.

# ARCHÉOLOGIE

## Dessins gravés au trait sur le dessous d'un sarcophage barbare trouvé à Bislée (Meuse).

Des sépultures ayant été découvertes à différentes reprises au Nord du village de Bislée, près de Saint-Mihiel, j'ai voulu me rendre compte, en 1901, de la valeur de ce gisement. Il s'agit d'un cimetière barbare pouvant être inscrit sur la carte au 1/80000e à l'Est du chemin figuré au trait, allant de Bislée à Saint-Mihiel et à quelques mètres au Sud du point coté 242. Il s'étend de l'Est à l'Ouest, sur le flanc regardant le Midi d'un petit coteau qui descend vers la Meuse, remarquable par un affleurement de silex du Rauracien déjà connu aux temps préhistoriques comme l'attestent de nombreux échantillons transportés sur toute la hauteur et présentant des traces de taille.

M. Thonin, maire de Bislée, m'a fait voir dans son jardin un sarcophage provenant de ce cimetière. Il était formé de plusieurs dalles soigneusement taillées, juxtaposées en forme de cercueil plus étroit aux pieds qu'à la tête. Le squelette, complet au moment de la découverte, avait alors disparu. M. Thonin m'a communiqué quelques petits bronzes recueillis dans la terre qui remplissait le cercueil : ils sont absolument frustes, sauf deux qui sont à l'effigie de Constantin le Grand. A part ces monnaies, on n'a découvert aucun objet appartenant à un mobilier funéraire.

Des fouilles faites l'année suivante (1900) par un militaire de la garnison de Saint-Mihiel avaient amené la découverte d'un second sarcophage placé bout à bout avec le précédent, dans le sens de l'Est à l'Ouest. Les ossements et le sarcophage furent brisés.

Ayant retrouvé l'endroit où la fouille avait été abandonnée, je découvris une partie du fond de ce cercueil encore en place. L'ayant retourné pour l'examiner, mon confrère M. Bernard, de Saint-Mihiel et moi, nous nous aperçûmes qu'il portait sur

sa partie extérieure des dessins grossiers gravés au trait assez profondément dans le principe, mais tendant à disparaître, par suite de la désagrégation de la masse rocheuse à sa surface.

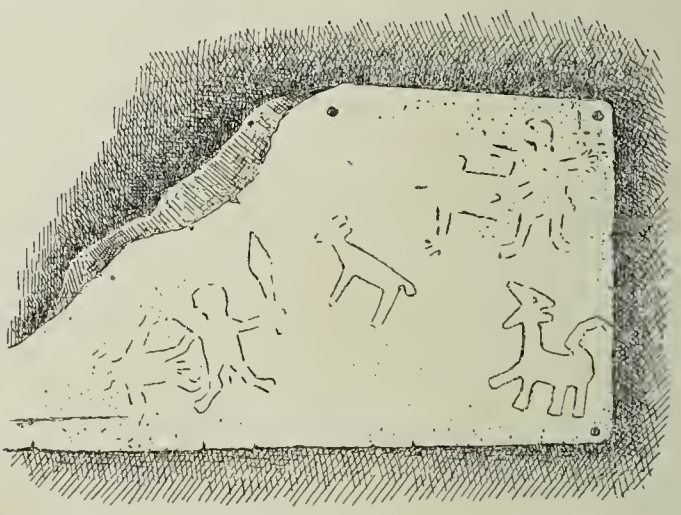

Fig. 1. — Fragments de la partie inférieure d'un sarcophage de l'époque barbare, découvert à Bislée (Meuse) par MM. J. Beaupré et H. Bernard en 1901 (Musée lorrain).

C'est de la pierre de pays, de nature assez tendre, simplement dégrossie et portant à sa surface les traces de l'outil.

Les sujets consistent en animaux et en combats, comme on

Fig. 2. — Côté de la tête.

peut s'en rendre compte d'après les dessins que nous avons joints à cette note. Malheureusement une grande partie du milieu du fond du sarcophage était trop fragmentée et en trop mauvais état pour être recueillie. Quelques traits encore visi-

bles sur un fragment paraissant faire suite à la figure représentant une femme m'ont permis de croire qu'il s'agissait dans cette partie de sujets érotiques.

En présence de ce résultat, nous revînmes examiner attentivement l'envers des débris du cercueil que possédait M. Thonin.

Ils portaient aussi des représentations humaines mais sans aucun mouvement et plus petites, rappelant beaucoup comme facture celles de l'autre sarcophage.

Les fouilles m'ont permis de me rendre compte que les corps étaient ensevelis dans deux tranchées parallèles creusées à $1^{m},50$ l'une de l'autre, les pieds des squelettes tournés vers le Levant. Les ossements étaient en trop mauvais état pour être examinés utilement : ils appartenaient tous à des sujets très jeunes dont beaucoup de petits enfants.

Les trouvailles se bornèrent à des clous de fer, un bouton de bronze analogue à ceux qui garnissent certaines boucles de fer barbares, quelques grains de collier. Le tout épars, attestant un remaniement du sol, confirmé par la présence d'ossements bien plus anciens appartenant à des adultes et dispersés dans la masse terreuse.

A mon sens, les monnaies de Constantin ne sauraient donner la date du sarcophage, car elles proviennent évidemment d'une inhumation postérieure. Cela ressort principalement des traces de restauration portées par les morceaux que nous avons fait déposer au Musée lorrain. C'est un vieux sarcophage brisé à une époque antérieure et remis en œuvre dans la suite.

C^te^ J. Beaupré.

---

## DOCUMENTS

### Assignats de la Meuse (*Suite*).

Il y eut une 6^e^ émission le 26 juin 1792 ainsi que le prouve une lettre du 21 décembre 1792, par laquelle la Caisse patriotique de Bar adressait aux administrateurs de la Caisse cen-

trale de Nancy un tableau contenant 24 billets de confiance de différentes séries et de six émissions faites par ladite Caisse, mais elle n'indique pas le moyen de reconnaître les billets faux et déclare qu'à cette époque aucun billet contrefait n'avait été signalé.

Ainsi en décembre 92 le conseil du département ordonne le retrait définitif des billets de confiance émis par les différentes caisses établies dans son ressort. Le 19 janvier 1793 le payeur général de la Meuse adresse aux administrateurs du directoire du département de la Meuse en échange de la somme de 36.000 # en assignats.

| | | |
|---|---|---|
| De 15$^{s}$..... | 15.000 # | total 36.000 # |
| De 10$^{s}$..... | 21.000 | |

Une pareille somme (en assignats plus forts de 50 # à 200 #); cette somme était destinée à rembourser les billets de la Caisse patriotique.

En exécution des articles 9 et 10 du décret du 8 novembre 1792 la municipalité de Bar fit déposer au greffe les fonds de la Caisse patriotique montant à 79.000 # 10$^{s}$, 9$^{d}$. Au 1$^{er}$ janvier 1793 les billets ne devaient plus avoir cours, d'après le décret du 8 novembre 1792.

(Malo président de la Caisse patriotique, Magot et Pichencourt administrateurs, Hériot secrétaire).

Le tableau dressé par le commandant A. Colson (Revue Numis. 1852), porte que la 6$^{e}$ émission eut lieu le 26 juin et qu'une 7$^{e}$ ordonnée le 2 août 1792 comprenant des billets de 2$^{s}$, 6$^{d}$ et de 7$^{s}$, 6$^{d}$ = de 10$^{s}$, 15, 20, 25, 30, 40 et 50 sous qui ne furent point mis en circulation.

**Ligny.**

Cette ville a émis des billets de confiance de la Caisse municipale de 5 sous et de 10 sous remboursables en assignats de cinq livres et au-dessus jusqu'au 31 décembre 1793.

**Commercy.**

Les billets de confiance de la commune émis le 1$^{er}$ juillet de l'an 4 de la Liberté, payables en assignats jusqu'au 1$^{er}$ mars

1793 « passé lequel temps ils ne seront plus reçus » étant de 5, de 10 et de 15 sous.

**Saint-Mihiel.**

La Caisse patriotique de cette ville a fait une première émission de billets de confiance de 5 et de 10 sous, selon A. Colson; j'en possède un de 20 sous; puis le 1er août de l'an IV eut lieu une nouvelle émission de billets de 5 sous et de 10 sous.

Le tableau en question indique l'existence des assignats suivants :

**Dun.**

La municipalité a émis des billets de confiance de 10 et de 20 sous.

**Marville.**

Achille Colson cite l'existence de billets de 2, de 5, et de 10 sous.

**Gondrecourt.**

Il cite également d'après les billets et le bordereau d'échange envoyés aux administrateurs de la Meuse par le département de la Moselle, des billets de 5, 10, 15, 20, 25 et 50 sous.

**Vaucouleurs.**

Les frères Marc de cette ville ont émis des billets de confiance de 5, 10, 15, 25 et 50 sous.

**Verdun.**

La Caisse patriotique de cette ville a fait le 19 juillet 1791 une première émission de billets de confiance de 20 et de 40 sous; puis une 2e le 15 juin 1792 de billets de 5 et de 10 sous.

La Ville a émis des bons de 10 sous.

Les billets de confiance émis au nom de la municipalité d'**Étain** de 2 sous 6d de 5, 20 et 50 sous sont faux; il en est de même de ceux au nom de la municipalité de **Stenay** de 5 et de 10 sous.

L. Maxe-Werly.

## A quelle famille rattacher le Chevalier de Villers, auteur ou possesseur du « Nobiliaire de Bar-le-Duc ».

L'auteur du *Nobiliaire de Bar-le-Duc*, connu jusqu'à ce jour sous le nom de *Nobiliaire du Chevalier de Villers*, n'a pu encore être identifié.

Ainsi que l'a dit M. Fourier de Bacourt dans la notice qu'il a écrite sur ce sujet (1), ce n'est pas le Conseiller de Longeaux si connu pour ses travaux généalogiques.

Ce n'est pas non plus, quoi qu'on en dise à la première page de l'*Introduction*, un membre de la famille Antoine, de Bussy (2). — Car, Messire Jérôme-Antoine de Joybert, Ch^er^, S^gr^ de Villers-sur-Marne (3), qui épousa à Bar, le 23 mars 1714, Damoiselle Marguerite Françoise-Antoine, Dame de Bussy-aux-Bois, ne fut, ni lui, ni aucun de ses descendants jusqu'en 1793 chevalier de St-Louis. On l'appelait bien « *M. de Villers* ». Son fils, Jean-Baptiste-Philippe de Joybert, Ch^er^, S^gr^ de Villers-sur-Marne, qui se maria à Bar, le 23 octobre 1736 avec Damoiselle Thérèse de Beurges, servit et n'était connu aussi que sous le nom de « *de Villers* ». Mais on prononçait : *Villère*, tandis que le nom de l'auteur ou du possesseur du manuscrit se prononce : *Villé*. De plus, les Joybert que ces deux mariages fixèrent passagèrement à Bar n'avaient aucune attache antérieure avec les familles barrisiennes, et n'auraient pas été qualifiés pour en dresser les généalogies. — Enfin, comme le prouve l'*Avertissement* écrit par l'auteur lui-même, celui-ci appartenait forcément à la magistrature ou au barreau.

(1) *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, troisième année, t. X, p. 285.

(2) Où l'on renvoie par erreur à la page 12, tandis que l'article Antoine est à la page 14.

(3) Écart de Couvrot, près Vitry-le-François. — Terre importante et ancien château, aujourd'hui ferme, entrés par mariage en 1677 dans la famille de Joybert qui les possède encore.

Donc, à quelle famille rattacher ce Chevalier de Villers ?

En dehors des Joybert, il y eut au XVIII^e^ siècle, et habitant Bar, au moins deux familles s'appelant de Villers.

La première qui me paraît devoir être écartée est celle des Le Tirant. — On trouve, en effet, Messire François Le Tirant, C^te^ de Villers, ancien capitaine au régiment de Rohan, chevalier de St-Louis, qui, de son mariage avec D^e^ Poirot, fille d'Henri-Mathieu Poirot, éc., l^t^ au régiment de Hainaut, et de Jeanne-Catherine Broullier, eût deux enfants : Catherine-Julie-Rosalie-Gabrielle Le Tirant de Villers, née à Bar le 3 avril 1770, et Henri-Achille Romain Le Tirant de Villers, né à Bar, le 1^er^ mai 1771. — Or, si le manuscrit du nobiliaire a été fait ou terminé en 1771 (ce que je ne crois pas, car il me paraît être antérieur d'au moins vingt ans à cette date) pourquoi à l'article Poirot, si incomplet, dit-on simplement : « ..... un fils unique nommé N... lequel a épousé *depuis peu* Catherine Broullier », sans mentionner le mariage de leur fille avec M. de Villers (dont deux enfants étaient déjà en 1771) ce que celui-ci n'eût pas manqué de faire si lui, ou son père eût été l'auteur du manuscrit ?

La seconde est celle des Mousin ou Mouzin.

Sans pouvoir trancher la question de savoir si les Mouzin anoblis en 1608, ont, avec des armes différentes, la même origine que les Mouzin de Romécourt dont la noblesse n'est qu'une reprise maternelle, on peut se borner à constater qu'à la fin de l'avant-dernier siècle et au commencement du XIX^e^, les premiers n'étaient connus que sous le nom de « *de Villers* ».

Dans l'ouvrage de M. Stiegler sur le Maréchal Oudinot, la maréchale parle de M. Eugène de Villers, dont la mère, M^me^ de Villers « était tante de ma tante Clotilde (1) ». Or, la tante Clotilde était M^lle^ d'Allégrin mariée en 1793 à M. Enguerrand de Coucy, le plus jeune frère du père de la Maréchale. Elle était fille d'Anne d'Allégrin, Ch^er^, S^gr^ de Brachey, C^te^ de Dian et

(1) p. 70. — Qu'il est donc à regretter que M. Stiegler n'ait pas complété sa si intéressante publication par des notes biographiques ou historiques sur tous les noms cités dans son travail ou dans les « *Mémoires de la Duchesse de Reggio* » !

de Marie de Bouvet. — Et cette Marie de Bouvet (1732 † 1770) avait pour sœur très cadette Charlotte-Joséphine de Bouvet née en 1752 † à Bar le 9 octobre 1809, mariée à Bar le 22 août 1775 à Paul-Hubert Mouzin de Villers, C^er^, Major d'infanterie au service du Roy, chevalier de St-Louis, tué aux Tuileries à la journée du 10 août, d'où (fils unique? je crois) : François-*Eugène* de Mousin de Villers, né à Bar le 12 juin 1782 et qui est celui que la maréchale appelle : M. Eugène de Villers.

M. de Villers, mari de M^lle^ de Bouvet, était fils de Messire Georges-François de Mousin, ch^er^, seigneur de Villers-sous-Prény (que l'on prononce bien Villé) et Pagny-sur-Moselle et de D^e^ Thérèse Gabrielle de Bérault, et avait pour frère et sœur : Gabriel-François de Mousin de Villers, né à Bar le 22 novembre 1745 reçu cadet gentilhomme de Stanislas le 5 janvier 1760; — Marie-Françoise de Mousin de Villers, née à Bar en 1753, † célibataire à Bar le 26 septembre 1823 et Charles-Joseph de Mousin de Villers, né à Bar le 18 novembre 1757.

Georges-François était fils de Nicolas de Mouzin qui épousa à Nancy le 23 avril 1708, Valérie-Françoise de Thouvenin, fille d'Hubert de Thouvenin, écuyer, s^gr^ de *Villers*, Broussey, etc.., gentilhomme ordinaire de S. A., et d'Antoinette Blanchard, D^e^ d'Hamonville; — et avait pour trisaïeul Jean Mousin, médecin ordinaire du duc Charles, anobli le 8 novembre 1608, conjointement avec son frère Pierre, auditeur en la Chambre des comptes de Bar.

C'est vraisemblablement dans cette famille que l'on appelait couramment « *de Villers* », ainsi que le prouvent les « *Mémoires de la Duchesse de Reggio* », que l'on doit chercher l'auteur du *Nobiliaire de Bar-le-Duc*. Maintenant, est-ce le mari de M^lle^ de Bouvet, est-ce son beau-père ou l'un de ses beaux-frères? — serait-ce même le père de son beau-père? — je laisse à plus habile que moi de trancher la question.

Ou bien, faut-il se borner à dire que « M. le Chevalier de Villers, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis », n'aurait été que le *possesseur* du manuscrit dont l'*auteur* resterait à déterminer? Ce serait sans doute là l'hypothèse la plus

vraisemblable (1), puisqu'il faut bien reconnaître que l'article « Mousin » est aussi incomplet que les articles « Poirot Antoine et Longeaux ».

R. DE DUMAST.

---

## CHRONIQUE

⁂ Le prochain Congrès des Sociétés Savantes aura lieu à la Sorbonne le 5 avril et jours suivants. Les membres de la Société qui désireraient s'y rendre et obtenir à cet effet des permis de chemins de fer à demi-place voudront bien s'adresser au secrétariat avant le 25 février.

⁂ Plusieurs de nos confrères ont été honorés, à l'occasion du 1er janvier de distinctions dont nous sommes heureux de les féliciter. M. Ch. Collin est nommé chevalier du Mérite agricole. MM. Grillet, Lesort et Viard reçoivent les palmes académiques.

⁂ M. H. Lemoine publie dans le Bulletin nº 10 de l'Association amicale des anciens élèves de l'École normale de Commercy une notice nécrologique, avec portrait, de notre regretté confrère H. Labourasse.

⁂ Le *Courrier de Verdun* du 14 janvier insère une bienveillante appréciation des travaux de notre Société dont nous remercions l'auteur, un de nos confrères qui s'efface modestement sous le pseudonyme d'*Alix Mauly*.

(1) Nous nous rallions entièrement aux conclusions de notre érudit correspondant, en ce qui concerne le *Chevalier de Villers*, qu'il rattache avec tant de vraisemblance à la famille *Mousin*, et qui nous a toujours paru n'avoir été que le possesseur ou le transcripteur d'une des Copies du *Nobiliaire*. Mais jusqu'à plus ample informé, nous persistons à en attribuer la rédaction originale à l'un des membres de la famille *de Longeaux* (N. D. L. R.).

⁂ Le puissant essor artistique, industriel et scientifique dont s'enorgueillissent à juste titre nos voisins de Lorraine a inspiré à un groupe de jeunes littérateurs nancéens le projet d'une *Union Régionaliste Lorraine*, dont notre confrère M. H. Bernard veut bien nous communiquer les statuts. Cette association se propose « de développer, à l'exclusion de toute idée et de toute arrière-pensée d'ordre politique », les formes diverses de l'activité lorraine. Des commissions d'Études générales, d'Histoire, des Lettres et Arts, d'Études sociales et économiques sont prêtes à fonctionner et se sont assuré des concours précieux dans le monde savant et lettré de Nancy. L'organe de l'U. R. L. est « *Le Pays Lorrain*, revue régionale bi-mensuelle illustrée : Littérature, Beaux-Arts, Histoire, traditions populaires » dont nous venons de recevoir le premier numéro, fort bien imprimé et rehaussé d'originales illustrations. Un article de M. H. Mengin sur *Mᵉ de Nicéville et les Jésuites*, un autre de M. Ch. Sadoul sur *le jour des Rois*, dans la tradition lorraine font bien augurer de la rédaction de ce nouveau périodique auquel nous souhaitons le meilleur succès(1). En revanche l'article-programme intitulé *Le Miroir du Ciel Natal* et signé René d'Avril nous enchante moins, et nous rappelle l'emphase convaincue de notre Bellot-Herment. « Que chacun de nous — écrit l'auteur — oriente son âme vers l'aspect du pays qu'elle reflète le mieux et que tous ces aspects réunis constituent un puissant attrait, un excitateur d'énergie chez ceux que la terre a fait naître pour se parer de leurs fleurs et récolter leurs fruits dont elle spécifie la saveur... » Si telle doit être la langue « régionaliste lorraine » de l'avenir, nous confessons toutes nos préférences pour le simple et naturel langage français de jadis.

⁂ La *Revue bénédictine* de janvier 1904 contient un article de Dom Germain Morin sur *Un symbole inédit attribué à saint Jérôme*, découvert par l'érudit bénédictin dans le manuscrit nº 28 (IXᵉ siècle) de la Bibliothèque de Saint-Mihiel. Cette

(1) Abonnement 6 francs par an. S'adresser à M. d'Avril, 1, rue de Boudonville, ou à M. Sadoul, 29, rue des Carmes, à Nancy.

profession de foi, inédite jusqu'ici, daterait des environs de l'an 400, et fait penser, dit D. Morin « à un passage d'une « lettre écrite par saint Jérôme à un prêtre nommé Marc, « vers 377, alors que, retiré dans le désert de Chalcis, il était « inquiété par des moines tracassiers au sujet de sa foi et de sa « communion ». Il dit avoir remis une formule écrite de sa foi à « saint Cyrille », probablement le célèbre évêque de Jérusalem, auteur des Catéchèses. D. Morin ajoute : « ... Quant « aux témoignages bibliques relatifs à la divinité du Saint-Es- « prit je n'ai pu découvrir à quoi ils se rattachaient (f° 144, v°), « tout moyen de contrôle me faisant défaut à Saint-Mihiel « même. On sait trop en quel état se trouvent la plupart de « ces bibliothèques françaises de province sous la troisième « République ! »

Cette dernière appréciation nous paraît un peu bien sévère, et doit être acceptée *cum grano salis*. Il n'est que trop vrai, nous le reconnaissons volontiers, que beaucoup de nos bibliothécaires provinciaux se trouveraient pris au dépourvu si leurs visiteurs — surtout bénédictins! — les interrogeaient trop minutieusement sur les ressources exégétiques et patristiques des dépôts dont ils ont la garde. Mais il est juste de constater que les trente dernières années n'ont pas été, tant s'en faut, une période de décadence pour nos Bibliothèques publiques françaises. Si quelques municipalités se désintéressent trop volontiers de leur prospérité, il est équitable de remarquer les subventions croissantes de l'État, les concessions de livres de plus en plus importantes, les travaux de bibliographie, catalogues, inventaires, publications de documents etc., enfin la libéralité et la facilité plus grande des communications.

⁂ Une excursion de la Société d'Archéologie Lorraine à Briey a rappelé l'attention sur le remarquable *Calvaire* de la chapelle du cimetière de cette ville. Il nous a été agréable de voir reproduite à cette occasion dans le *Bulletin mensuel de la Soc. d'Arch. Lor.* (sep.-oct. 1903) l'intéressante communication de M. Léon Germain dont notre Société avait eu la primeur (séance du 5 juin 1895). Cette description fait ressortir la

ressemblance du groupe principal le Christ et les deux larrons crucifiés avec les sculptures bien connues de l'Église Saint-Pierre de Bar-le-Duc. La photographie qui accompagne l'article de M. Germain ne laisse aucun doute à cet égard mais révèle en même temps l'état d'humidité de la chapelle de Briey où ces statues que d'excellents juges n'hésitent pas à attribuer à l'École des Richier sont vouées à une prompte détérioration si l'on n'y apporte un remède. Outre le Christ et les larrons, la chapelle contient la Vierge, saint Jean et Marie-Madeleine faisant partie du même ensemble sculptural. Ce qui est fort important c'est qu'alors que tant d'œuvres de ce genre ne sont pas datées, une pièce des archives de Briey retrouvée par notre confrère M. A. Laurent permet de fixer à l'année 1534 la fondation de l'oratoire du Calvaire par un curé de Lachaussée, qui paraît être le donateur des six statues.

*** La bibliographie de Jeanne d'Arc vient de s'enrichir d'un très beau volume d'E. Hinzelin : *Chez Jeanne d'Arc* (avec 7 compositions de V. Prouvé et 32 vues photogr.) (1) qui ne saurait être mieux annoncé que par un extrait de sa préface :

« On a maintes fois écrit cette histoire. Maintes fois on a puisé aux sources que l'on jugeait les plus sûres. Mais étrange oubli ! on a négligé la source vive, féconde, délicieuse : la nature, le pays natal.

« J'essaie donc, Jeanne d'Arc, d'interroger sur toi les choses parmi lesquelles tu es née.

« J'ai suivi toutes tes routes, tous tes sentiers. J'ai habité ton village. J'ai regardé les yeux clairs de tes petites-nièces. Écartant tout ce qui a été importé dans ton pays depuis ta mort, j'ai voulu ignorer les sapins noirs et les basiliques blanches qu'on y voit çà et là. J'ai entrepris de combiner dans mon âme les deux races, la champenoise et la lorraine, dont tu es issue. Cette terre, où pendant les dix-huit années de ta vie secrète, tu as travaillé, rêvé, vécu, m'est devenue maternelle. Je souhaite que ceux qui ne l'ont pas habitée trouvent ici quelque chose d'elle, de son image, de son parfum ». H. D.

(1) In-8° Berger-Levrault, à Nancy, 6 francs.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 3 MARS 1904

**La Société se réunira** *le mercredi, 2 Mars 1904,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° A. Pierrot : Les premières années de la Révolution dans l'arrondissement de Montmédy (*suite*) ;

2° J. Guillaume : Remarques sur les ruines de Nasium ;

3° G. Martin : Présentation d'une garde d'épée ancienne trouvée dans les fouilles de la rue Rousseau ;

4° Communications diverses.

## AVIS

**La Rédaction du** *Bulletin Mensuel* **sera reconnaissante à ses collaborateurs de ne lui remettre que des manuscrits** *définitifs,* **et ne peut s'engager à les communiquer en épreuves pour des « Corrections d'auteur ».**

**Les manuscrits ne sont pas rendus.**

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 6 Janvier 1904.**

*Présidence de* M. W. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Barrois, Bernard, Bister, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Forget, Joyeux, Konarski, A. Laurent, A. Lesort.

M. P. Chevalier se fait excuser.

M. le Président, après avoir procédé à l'installation du Bureau élu pour l'année 1904 dans la précédente séance, adresse quelques mots de bienvenue à deux de nos confrères présents pour la première fois à nos réunions, MM. H. Bernard, de Saint-Mihiel, et Bister, de Revigny.

Correspondance : La Société Nationale des Antiquaires de France invite la Société à déléguer un de ses membres à la cérémonie du centenaire de sa fondation, qui aura lieu à Paris le 11 avril prochain. M. Lesort, secrétaire annuel, veut bien accepter cette mission.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* R. Parisot : Les Origines du Royaume Franc de Lorraine, in-8°, Nancy, 1903. — H. Dannreuther : Requête des Protestants de Toul au Roi de France, 1571, in-8°, 1903. — A. Lesort : Rapport sur les Archives départementales, 1903.

Envoi des sociétés correspondantes : Annales de l'Est : n° 1, 1904. — Revue Héraldique, Historique et Nobiliaire, t. XVIII, n° 1. — Revue Bénédict., n° 1, 1904. — Bull. archéol. de Sens, t. XX, 1903. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 24e vol., 1re livr. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 3e trim., 1903. — *Le Pays Lorrain*, revue régionale bi-mensuelle illustrée, 1re année, nos 1 et 2, 1904. — Bull. de la Soc. d'Agric., Sc. et Arts de la Haute-Saône, 1902. — *Ornis*, t. XII, n° 2. — Bull. de la Soc. lorr. de Photogr., déc. 1903. — Bull. de la Soc. archéol. de Nantes, t. 43, 1902. — Bull. de la Soc. Belfortaine d'Émulat., n° 22, 1903. — Revue de Statistique, t. VII, nos 1 et 2. — Bull. de l'Université de Lille, 1903, n° 4. — Bull. de la Soc. archéol. de Béziers, 33 vol., 1903. — Bull. trim. de la Soc. de Géogr. de l'Est, n° 4, 1903. — Ann. de l'Institut archéol. du Luxembourg, t. 38, Arlon, 1903. — Soc. des Natur. archéol. du Nord de la Meuse, t. XV, 1er sem., 1903. — *Magasin Pittor.*, janv. 1904. — Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. du Wisconsin, 3 vol., nos 1 à 3. — Notes d'Art et d'Archéol., déc. 1903.

Dons et envois : M. Émile Collot, membre correspondant à Érize-la-Grande, collectionne les antiquités qui se trouvent parfois sur le territoire de sa commune. Mais ce n'est pas pour les garder jalousement. Il veut bien nous adresser pour notre Bibliothèque et pour le Musée quelques objets intéressants, notamment une pointe de flèche en silex taillé, trouvée près d'Érize-la-Grande, plusieurs monnaies et médailles religieuses, une « carte topographique des bois appartenans aux habitans et communauté d'Érize-la-Grande en 1754 » enfin un fac-similé d'un billet d'invitation aux obsèques de « messire Charles baron de Bouvet, chevalier, S^r^ d'Érize-la-Grande, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons, gentilhomme de la Cour du Roy de Pologne, qui se feront le 17 novembre 1762 en l'insigne église collégiale de Saint-Maxe ».

M. Bister présente à la Société un petit manuscrit in-4° de 106 pages, récemment offert aux archives départementales grâce à son heureuse intervention, par M. Eug. Gallois-Roussel, de Laheycourt. C'est une sorte de cartulaire, ou plutôt d'histoire diplomatique de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, composé en 1709 par un religieux de Vauluisant, qui, après un récit sommaire de l'histoire du monastère, analyse, en suivant l'ordre géographique des propriétés, les chartes qui concernent chacune d'elles; il nous a de ce chef conservé la mention de titres qu'on ne retrouve ni dans le *cartulaire* jadis publié par M. Jacob, ni dans les dossiers conservés aux archives départementales; ce ms. contient en outre la reproduction à la plume du sceau de l'abbesse Agnès Dufresne (1324) et des armes gravées au XVIII^e^ siècle sur les marteaux des bois du monastère.

La Société décide que ce fort intéressant recueil sera inséré dans ses *Mémoires* et formera un fascicule des *Documents pour servir à l'histoire du Barrois,* et elle émet le vœu que l'exemple donné par MM. Collot, Bister et Gallois soit fréquemment suivi : le musée de Bar-le-Duc et les archives départementales recevront toujours avec plaisir des objets et des documents qui seront classés, catalogués et mis à la disposition des éru-

dits et des chercheurs, tandis qu'ils risqueraient, en restant dans des collections particulières, d'être irrémédiablement perdus.

Lectures et communications : M. H. Bernard lit une note des plus intéressantes sur *un monument symbolique de l'École sammielloise*, déjà signalé à notre Société par M. L. Germain (séance du 6 mai 1885). Il s'agit d'un vestige de l'oratoire érigé dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Mihiel pour rappeler un pèlerinage en Terre-Sainte accompli en 1531 par Dom Loupvent, prieur claustral de cette abbaye. Cette chapelle, élevée en 1539, ne fut dédiée qu'après 1548. MM. Dumont et Souhaut s'en sont occupés, mais ne semblent pas avoir pénétré dans tous ses détails le symbolisme du petit monument qui subsiste au fond du jardin de la maison sise place des Regrets, n° 6, à l'abri d'une colonnade de quatre piliers. Après avoir énuméré les hypothèses plus ou moins satisfaisantes qui ont été produites, M. Bernard, rappelant que le célèbre Jugement dernier de Michel-Ange, terminé en 1541, et contemporain de cet édicule, pense que l'artiste sammiellois, quel qu'il soit, a dû s'inspirer des mêmes idées et a cherché à représenter la Résurrection, en figurant notamment les Justes par l'arbre repoussant des rejets et les Réprouvés par l'arbre desséché... M. Bernard accompagne sa dissertation de quelques belles reproductions photographiques qui aident les auditeurs à suivre ses ingénieux développements.

M. F. de Bacourt adresse une de ces communications si appréciées, où il excelle à faire revivre le monde barrisien du XVIIIe siècle. C'est une *Comédie en patois du Barrois, jouée en 1778*, par des amateurs de la meilleure société de Ligny. Le fragment qui nous en est conservé ne porte pas de titre, mais il est aisé d'y reconnaître une adaptation patoise de la première scène du *Médecin malgré lui* de Molière. Vu la rareté des vestiges écrits et authentiques de notre vieil idiome barrois, il était particulièrement important de conserver et de commenter ce texte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

# LETTRES SUR JEANNE D'ARC

## Première lettre.

Bar-le-Duc, 1er février 1904.

Mon cher Président,

Empêché de me rendre à nos réunions, je vous serai obligé de vouloir bien, mercredi prochain, signaler, à la Société, de ma part, deux pièces qui me paraissent singulièrement importantes.

**1° Extrait du 8me compte de Guillaume Charrier, receveur général de toutes les finances (J. Quicherat, *Procès de J. D'Arc*, V. 257).**

*A Jehan de Mets, escuier, la somme de cent livres pour le deffray de lui et autres gens de la compaignee de la Pucelle n'a guieres venue par devers le roy nostre sire,* DU PAYS DE BARROIS, *des frais qu'ilz ont faiz en la ville de Chinon..., laquelle somme a esté aux dessusdictz octroiée par lettres du roy du XXIe jour d'avril mil CCCC XXIX.*

**2° Extrait de la donation de l'Ile aux bœufs faite par le Duc d'Orléans à Pierre du Lys, le 28 juillet 1443 (*ib. ib.* 213).**

*Ouye la supplicacion de messire Pierre du Lis, chevalier contenant que pour acquiter sa* LOYAULTÉ *envers le roy nostre sire* ET NOUS *il se partis de son pays pour venir au service du roy nostre dit seigneur* ET DE NOUS, *en compaignie de Jehanne la Pucelle, sa sœur. . . . . avons donné et donnons au dit messire Pierre du Lis, chevalier de grâce espéciale, en faveur et contemplation de ladite Pucelle, sa sœur germaine, et des grands et notables services qu'elle et ledit messire Pierre, son frère ont fait au roy nostre dit seigneur et* A NOUS.

La première pièce est la reconnaissance *officielle* de l'origine BARROISE de Jeanne d'Arc.

La seconde jette sur la famille de la glorieuse enfant de Domremy, un jour que je crois avoir échappé jusqu'ici à tous les regards.

Elle est la constatation que les d'Arc, au moment du départ de Jeanne pour la délivrance d'Orléans, *devaient leur loyauté* au duc de cette ville.

A mon sens, il est fort probable que Jacques d'Arc, était originaire de Sept-Fonts, près Saint-Fargeau.

Ces deux localités, — aujourd'hui de votre département, mon cher Président, et primitivement du diocèse d'Auxerre, — *mouvaient*, depuis le début du XI^e^ siècle, de la tour de Montargis et des comtes du Gâtinais.

De 1255 à 1450, Saint-Fargeau et Sept-Fonts furent sous la seigneurie des comtes et ducs de Bar.

En 1429, Jacques d'Arc ou les siens devaient posséder dans le duché d'Orléans des biens qui les rendaient *liges* du duc.

Les guerres contre Metz, conduites de conserve par les ducs d'Orléans et de Bar, amenèrent sans doute le père de Jeanne à Domremy.

Plus tard, d'autres guerres retinrent fréquemment La Hire dans le Barrois, et c'est apparemment pendant les longs séjours qu'il fit dans notre duché que se forma la liaison, si heureuse pour les armes de la France, du brave routier et de notre immortelle héroïne.

Ces différentes questions et celle du siège de Montargis feront, si vous le voulez bien, l'objet de mes prochaines communications à notre Société.

Veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

J. BAUDOT.

# CHRONIQUE

## Annuaire de la Meuse (1904)

PAR A. GRANDVEAU.

---

C'est avec une satisfaction profonde et bien impatiemment escomptée que le public vient enfin de prendre connaissance de l'*Annuaire de la Meuse pour 1904*. Les avis insérés de temps à autre dans la presse locale et annonçant la prochaine apparition de l'ouvrage, loin de faire prendre patience à ses fidèles lecteurs, exaspéraient au contraire la fièvre de leur attente.

Notre curiosité, en effet, a été singulièrement alléchée et notre appétit mis en éveil par cette magistrale série d'Annuaires inaugurée en 1898 et dont notre laborieux concitoyen, M. Grandveau, poursuit la publication avec autant de méthode persévérante que d'intelligence et de succès. Il serait oiseux, semble-t-il, d'insister à nouveau sur les mérites de cet Annuaire, — belle exécution typographique, ordonnance parfaite, scrupuleuse exactitude et prodigieuse multiplicité des renseignements, — mérites qui en font un modèle du genre.

M. Grandveau fait là belle et bonne besogne et si ses compatriotes ne se doutent peut-être pas suffisamment de l'énormité du labeur accumulé dans ces 700 pages, ils lui savent du moins un gré très vif d'ausculter avec tant de conscience l'organisme départemental et de mettre entre leurs mains le fil conducteur qui guide sûrement leurs pas dans le labyrinthe administratif de la Meuse.

A tous ces motifs que nous avons d'être reconnaissant envers M. Grandveau s'en ajoute un autre et non des moindres. Nous lui devrons une Histoire de Bar-le-Duc, cette Histoire que Bar attendait toujours, dont on s'entretenait mystérieusement dans des cénacles initiés et à l'élaboration de laquelle, depuis vingt ans et plus, un de nos amis les plus chers consacrait « ses jours et une partie de ses nuits », Histoire qui semblable au légendaire Dictionnaire de l'Académie, serait toujours empêtrée dans ses premières lettres, si M. Grandveau, mettant en quelque sorte l'historiographe en cellule, ne l'avait contraint, par les impérieuses nécessités d'une publication à époque fixe, de mettre au jour le chef-d'œuvre que nous attendions tous.

Chef-d'œuvre, ai-je dit, c'est le seul mot qui puisse caractériser la superbe restitution du Vieux-Bar, à laquelle procède,

sous nos yeux émerveillés, l'érudit documenté et scrupuleux, l'écrivain savoureux et précis, le dessinateur pittoresque et avisé, que tous nos confrères de la Société des Lettres connaissent, aiment et admirent, M. Wlodimir Konarski.

Michelet a défini l'histoire en disant qu'elle est une résurrection et il a justifié cette définition dans ses propres œuvres. Mais pour faire revivre le passé avec le mouvement et la couleur qui lui donnent un relief définitif, il faut être plus qu'un érudit, mieux qu'un écrivain, il faut avoir l'impressionnabilité artistique, la puissance imaginative, la faculté d'extériorisation qui, plongeant l'historien dans les milieux évoqués, le font vivre, voir, sentir, comme un contemporain des époques disparues et l'amènent ainsi à traduire ses impressions en images toutes palpitantes encore des émotions ressenties.

Cette faculté de résurrection historique, M. Konarski, artiste consommé, la possède au plus haut point, et, par cela même que le Vieux Bar revit et s'anime sous ses yeux investigateurs et pénétrants, il nous le restitue avec un mouvement de lignes, une vigueur de coloris et de relief qui saisissent fortement l'esprit et le laissent sous le charme d'une révélation panoramique.

Cette série d'articles sur notre ville ne constitue dans l'esprit de leur auteur — il nous en a lui-même avertis dans sa préface de 1902 — que de simples « flâneries à travers Bar d'autrefois », sortes de récits familiers d'où l'appareil austère et rébarbatif de l'érudition est rigoureusement banni et où l'on doit croire le conteur « sur parole ».

C'est la plus séduisante manière de nous apprendre notre histoire locale et nous y prenons tous un plaisir extrême.

On n'a pas oublié les esquisses monographiques de Couchot, de Bar-la-Ville, du Bourg, parues antérieurement et qui étaient parfaites en leur genre.

Cette année, nous montons au Château, derrière notre guide attrayant, et, comme on devait s'y attendre, sur ce terre-plein imprégné de tant de souvenirs, semé de tant de vestiges impressionnants, M. Konarski a été, s'il se peut, supérieur à lui-même. A son verbe évocateur, nous voyons surgir, au faîte de la montagne de Bar, la forteresse féodale édifiée vers l'an 973 par Frédéric d'Ardennes, duc de Haute-Lorraine, nous comptons ses tours massives, nous explorons ses portes, ses courtines, son baile, nous flânons sur ses terrasses et dans ses parterres à l'italienne. De sa baguette magique, l'enchanteur ouvre le sol, fait parler les pierres, repeuple l'horizon. Tout le passé du Château qui devait nous paraître « furieusement aride », au dire de notre confrère, est tellement vivifié par sa

verve robuste, agrémenté de détails curieux, égayé par des rapprochements inattendus, qu'il ne le cède pas en attraits aux monographies antérieures et qu'il les dépasse assurément par la force d'investigation, de pénétration, de vision, requise pour reconstituer un ensemble de fortifications dont il ne reste sur le terrain que de rares linéaments.

Adorant à son tour ce qu'il a souvent brûlé, M. Konarski a pris en mains la règle, l'équerre et le compas et s'est improvisé ingénieur. Dès son premier essai, il s'est révélé maître en la matière. Nous n'en voulons d'autres preuves que les plans d'ensemble et de détail si clairs et si exacts qu'il a dressés pour ses lecteurs.

Je n'aurais garde de ne pas mentionner les illustrations du texte dues à la même plume experte et qui sont toutes hors de pair, depuis la suggestive composition moyen-âgeuse qui ouvre la notice jusqu'à cette admirable Tour de l'Horloge d'un dessin si vigoureux et d'un aspect aussi imposant qu'inédit.

Lorsque les prochains Annuaires, — car nous n'en croyons plus les fallacieuses manchettes annonçant périodiquement la fin de ces délicieuses flâneries pour l'année suivante — lorsque, dis-je, les prochains Annuaires nous auront donné successivement les chapitres dus encore au Château, à la Ville-Haute, et à la Neuve-Ville, les Barrisiens auront entre les mains un magnifique ensemble d'esquisses historiques consacrées à leur chère ville et ils pourront attendre patiemment et en toute sécurité cette histoire définitive dont M. Konarski a tracé lui-même, en 1885, dans sa notice sur Servais, le programme magistral.

JULES FORGET.

---

# VARIÉTÉS

## La chapelle rurale de Maiseray-en-Woëvre.

L'ancien village d'Essey-en-Woëvre qu'un pur caprice administratif a rattaché au département de la Meurthe appartenait au Barrois ainsi que le hameau de Maiseray, son annexe. En l'an 1145, nous apprend M. Charaux l'érudit mussipontain, Maiseray fut donné par l'évêque de Metz, Étienne de Bar, aux bénédictins de Saint-Remy de Reims. Ceux-ci bâtirent un oratoire dans lequel ils transférèrent une partie notable du corps du prêtre Gibrien, ami de saint Remi et mort en 509 (1).

(1) Gibrien, prêtre rémois, disciple et ami de saint Remi. Son tombeau fut transporté en 892 dans l'Église de Reims sur un autel près de

Ce fut l'origine d'un pèlerinage qui devint bientôt populaire dans le Barrois, que les damoiseaux de Commercy favorisèrent, et dont la vogue pénétra fort avant en Lorraine lorsque Philippe de Gueldres, dévote à saint Gibrien, se fit céder le patronage de la chapelle de Maiseray et le donna à son monastère des Clarisses (1537). Depuis la fondation de M^me^ d'Urre de Commercy (1614), les bénédictins de Saint-Mihiel faisaient desservir cette chapelle champêtre (1). A l'approche de la Révolution ils retirèrent de Maiseray les reliques de saint Gibrien et les ramenèrent à Saint-Mihiel d'où elles ont disparu à une date indéterminée. Jusque-là le pèlerinage était resté en faveur : sa vogue reprit après la Terreur. Chaque année la fête patronale amena à Maiseray un grand concours de population, mais les désordres qui s'y multipliaient forcèrent l'autorité à en décréter la suppression en 1855.

Thiébaut de Florentin qui a laissé les notes qu'on va lire était le petit-fils de l'anobli de 1661. Né à Ligny le 9 novembre 1689 de Claude de Florentin avocat et de Catherine Vaultier, il avait le goût, rare à son époque, de relever les inscriptions ou épitaphes anciennes qui lui plaisaient. Mais, soit étourderie, soit manque d'érudition, il n'a pas donné à son recueil une forme définitive. Nous avons publié un certain nombre de ces documents dans les Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc (2). Marié à Marie-Anne de Nattes qui mourut à 20 ans le 6 février 1716 puis, quatre mois après, à Anne-Marie Lescaille qu'il perdit le 30 juillet 1725, il vint épouser à Bar Madeleine Morison qui mourut dans cette ville le 9 décembre 1760 et fut inhumée chez les Clarisses dans le caveau des prévôts Morel. Pierre-Henri Thiébaut de Florentin était mort près de cinq ans auparavant, le 11 février 1756, à Ligny dont il avait été maire.

Icy dessoub a este mys le
cueur a defucte dame A
non de Lescutz qui fuct fe
me a Mos^r^ Iaquin Deffou
rs s^r^ de Mots getoe de mos^r^

Le reste de l'inscription ayant diparu avec la pierre qui avait

la porte du sépulcre de l'apôtre des Francs. La confrérie de Saint-Gibrien établie à Reims fut reconnue et indulgenciée par le pape Urbain VIII.

(1) Jeanne d'Urre de Tessières fonda une messe perpétuelle pour laquelle elle donna une rente de 140 francs sur l'hôpital de Saint-Mihiel. Confirmation par Jean de Maillane, évêque de Toul (1616) *Pouillé de 1711*.

(2) Tome IX de la 3^e^ série, année 1890, p. 283-305.

été renouvelée postérieurement, il n'est pas possible de préciser la date de la mort d'Anne de Lescut femme de Joachim des Fours, seigneur de Mont, gentilhomme du comte de Vaudemont (1). D'après dom Pelletier elle avait été inhumée dans l'église du prieuré de Notre-Dame.

*Très pieuse et honnorée dame Mad^e*
*Térèse des Fours fille dhonneur de l'Altesse*
*de Mad^e a restably ce monument*
*lan de nostre salut 1641*

*Domus sanctificāoni* (2) *tuæ et gloriæ tuæ*
*ubi laudaverū^t te patres nostri.*

Thérèse des Fours, fille aînée de Jean, baron du Saint-Empire, et de Catherine d'Augy fut reçue cette même année 1641, chanoinesse de Poussay dont elle mourut doyenne.

La plus curieuse inscription était celle qui se lisait « aux cotez de la porte qui va a la deserte (3) ». « Ce sont, ajoute M. de Florentin, des quatrains romans : je n'ay peu lire sur eux mais Mons^r Sainbosan (4) me les a fés tenir ».

Au lieu sur quoy ton nom repose
Les miracles sōt aparāz
Les gens mallades tu disposes
A santez les faitz sōt patens

A tous ceulz qui sōt tes servāz
Tu impetre dons pretieulz
Sy te pries que a poure fieburez
Leur face auoir allegemēt

(1) Elle était fille de Louis de Lescut, secrétaire du duc Antoine, anobli en 1516 et d'Isabillon Guérin.

(2) Pour *sanctificationis*.

(3) Desserte, une petite sacristie, sans doute.

(4) La famille Thiéry de Saint-Baussant, de Saint-Mihiel, était collatrice à Essay-en-Woëvre. Cf. *Mémoires du Barrois*, 1749, p. 165.

A tōs peschieuz en repentāce
Que tu octroiz grace et marcy
Du tres bon dieu et patience
A ceulz de purgatoire aussy

Du val de cestuy mortel mōde
Quāt vienra à desinemet
Faiz ns (bon saîct) mettre hastemēt
Ès cieulz haultaiz ou ioye redonde.

Depuis le milieu du siècle dernier l'antique chapelle de Maiseray tombait en ruines. En l'an 1879 une pieuse femme du pays la fit relever et laissa une rente pour en assurer l'entretien. Mais les inscriptions que nous venons de relater n'existent plus. Elles avaient déjà presque entièrement disparu quand, au début du XIX^e^ siècle le *Narrateur de la Meuse* en eut communication. De l'avis de M. Châraux leur mutilation datait même d'avant la Révolution, car, dès cette époque, la vieille statue vénérée des pèlerins était aux mains de l'abbesse de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson laquelle était originaire d'Essey-Maiseray. Cette statue conservée aujourd'hui dans l'église Saint-Laurent de Pont-à-Mousson représente saint Gibrien abritant sous son manteau un pauvre estropié(1).

F. DE B.

(1) A une question adressée le 14 août 1847 par le ministre de l'Instruction publique aux correspondants de son ministère pour les travaux historiques, H. Lepage répondait par la voie du *Journal d'archéologie lorraine* (p. 51) : *La chapelle de Saint-Gibrien... était autrefois un pèlerinage célèbre où suivant la tradition s'opérèrent par les mérites du saint un très grand nombre de miracles principalement sur les boiteux dont les béquilles se voyaient, il y a peu d'années, suspendues aux murs de la chapelle. Aujourd'hui encore, le 7 mai, jour de la fête de saint Gibrien, on y fait bénir des linges et des pains pour les enfants malades.*

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

**N° 4** **AVRIL 1904**

**La Société se réunira** *le mercredi, 6 Avril 1904,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Léon Germain : *Du nom de Camasier inscrit dans quelques armoriaux de la Chevalerie Lorraine ;*

*Id. : Un jeton du comte de Fontaine ;*

2° M. F. de Bacourt : *Girouët ;*

3° M. E. Collot : *Une localité barroise disparue :* Tarincourt ;

4° Communications diverses.

## AVIS

**La Rédaction du** *Bulletin Mensuel* **sera reconnaissante à ses collaborateurs de ne lui remettre que des manuscrits** *définitifs,* **et ne peut s'engager à les communiquer en épreuves pour des « Corrections d'auteur ».**

**Les manuscrits ne sont pas rendus.**

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 3 Février 1904.**

*Présidence de* M. W. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Brocard, P. Chevalier, Ch. Collin, Dannreuther, Konarski, Laurent, Lesort, Vinchon.

Sur la proposition de divers membres, l'échange des publications est décidé avec la *Société d'Émulation de Cambrai*, la

*Revue héraldique* et le *Pays Lorrain*, revue de l'*Union Régionaliste Lorraine*.

M. L. Rousselle, trésorier, communique à la Société un résumé de la situation financière au 31 décembre 1903 :

**Recettes :**

| | | |
|---|---|---|
| Reliquat au 31 décembre 1902..... | 3.413f 15 | |
| Produit des cotisations..... | 1.899 70 | |
| Vente de volume..... | 4 » | |
| Intérêts à la Banque Varin..... | 39 10 | |
| Intérêts à la Caisse d'épargne..... | 45 15 | |
| | | 5.401f 10 |

**Dépenses :**

| | | |
|---|---|---|
| Facture Contant-Laguerre (Mémoires). | 1.389f 75 | |
| Id. id. id. (Convocations) | 675 » | |
| Facture Parmentier (2 couronnes mortuaires)..... | 31 » | |
| Facture Raymond, gravure..... | 60 95 | |
| Facture Geisler, id..... | 18 95 | |
| Frais d'encaissement de quittances..... | 36 85 | |
| Frais de secrétariat..... | 23 10 | |
| Timbres de quittances et autres..... | 24 60 | |
| Indemnité à M. Florentin..... | 40 » | |
| Indemnité au concierge de la Mairie.... | 30 » | |
| | | 2.360f 20 |
| Reste en Caisse.... | | 3.040f 90 |

L'avoir de la Société se compose de :

| | |
|---|---|
| Un livret de caisse d'épargne..... | 1.500f » |
| En dépôt chez M. Varin-Bernier..... | 1.534 60 |
| Argent en caisse chez le trésorier..... | 6 30 |
| Somme égale.... | 3.040f 90 |

Des remerciements sont votés à notre dévoué trésorier pour son excellente gestion.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* C^te^ A. de Bizemont : la Famille de Provenchères, in-8°, 1903 ; — *id.* Les Ex-Libris signés Allin, in-8°, 1903 ; — *id.* Ex-Libris de Joseph de l'Isle, in-8°, 1903. — A. Lesort et Michel Prévost : Bulles inédites des Papes Eugène III, Lucius III, Célestin III et Innocent III, in-8°, Paris, 1903.

Envoi du ministère : Bull. Hist. et Philol., n^os^ 1 et 2, 1903. — Annales du Musée Guimet : Bibl. de Vulgarisation, t. XIV. — *id.* Revue de l'hist. des Religions, t. 48, n° 3.

Échanges et sociétés correspondantes : *Le Pays Lorrain,* n^os^ 3 et 4, 1904. — Notes d'art et d'archéol., n^os^ 1 et 2, 1904. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, févr. 1904. — Revue de Saintonge et d'Aunis, n° 2, 1904. — Acad. des Sc., Belles-L. et Arts de Besançon. Procès-verbaux et mémoires, 1903. — Revue Héraldique, févr. 1904. — Mém. de la Soc. d'émulation de Montbéliard, 30° vol., 1903. — Soc. Académ. de Laon [Les anciennes papeteries de l'Aisne, par A. Matton], in-4°, 1903. — Acad. des Sc. et L. de Montpellier [Bourdaloue, par F. Castets], t. IV, in-8°, 1904. — Annales de la Soc. hist. et arch. du Gatinais, 3° et 4° trim., 1903. — Mém. de la Soc. d'Agric., Sc. et A. d'Angers, t. VI, 1903. — *Magasin Pitt.*, févr. 1904. — Bull. de la Soc. Imp. des Natur. de Moscou, n° 4, 1902. — Mém. de la Soc. Académ. de Boulogne-sur-Mer, tomes XVIII à XXII, 1904.

Lectures et communications : M. Jules Baudot, empêché de se rendre à la séance, adresse à M. le Président, qui en donne lecture, une note sur la *Nationalité barroise de Jeanne d'Arc.* Il se propose de consacrer à cette question qu'il a particulièrement étudiée, une série d'articles ou de lettres qui paraîtront successivement dans le Bulletin mensuel en attendant une publication plus étendue.

A propos de cette communication, M. Lesort fait observer tout ce qu'apporte d'obscurité dans la question de la nationalité de Jeanne d'Arc, l'enchevêtrement des droits, des juridictions et des territoires au Moyen âge et même jusqu'à la Révolution : en dehors des villages mi-partie, il faut tenir compte

de la mouvance féodale, du ressort souverain en matière de justice, de l'exercice des droits régaliens (gabelles, monnaies, affranchissements, naturalisations, légitimations, anoblissements), des frontières fiscales pour la perception de l'issue foraine ; l'exercice de chacun de ces genres de souveraineté, qui n'appartenaient pas tous au même dynaste, était un indice de propriété éminente, de nationalité, dirions-nous aujourd'hui, mais leur constatation n'était pas toujours facile, et l'on sait d'autre part quel parti surent tirer de cette confusion et de la moindre apparence de droits, les rois de France, et plus encore, leurs officiers judiciaires, qui furent peut-être les agents les plus actifs de l'extension du domaine royal et de l'unité nationale.

M. Lesort donne lecture de la partie de l'*Introduction* qu'il a écrite pour la publication des *Chartes du Clermontois*, celle qu'il a consacrée à l'historique de ce fonds d'archives. Il faut distinguer trois grands apports principaux : les titres et papiers enlevés du Trésor des chartes de Lorraine et de Bar et remis au Grand Condé ou à ses descendants au cours des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; les dossiers administratifs du pays de Clermontois durant sa possession par la maison de Condé, conservés jusqu'à la Révolution soit à l'hôtel de Condé, soit chez les officiers des princes à Paris, dossiers confisqués lors de l'émigration de Louis-Joseph et restitués en 1815 ; enfin, les papiers saisis à la Révolution chez les fonctionnaires du Clermontois à Varennes, Clermont, Dun, Stenay, et ceux des maîtrises des eaux et forêts, qui, d'abord déposés aux archives des districts de Montmédy et de Clermont, puis du département de la Meuse, furent également rendus au prince de Condé après le retour des Bourbons. Cet exposé apporte quelques détails nouveaux sur l'histoire des Trésors des Chartes de Bar et de Nancy antérieurement à la donation du Clermontois en 1648, et il est complété par un inventaire de ce que notre confrère a pu retrouver à Paris, Bar, Nancy et Chantilly de la comptabilité des prévôtés qui formèrent ce territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

# LETTRES SUR JEANNE D'ARC

## Deuxième Lettre.

Bar-le-Duc, 29 février 1904.

Dans ma lettre du 1er de ce mois, j'ai signalé à notre Société un point resté inaperçu jusqu'ici : à savoir qu'au temps où Jeanne d'Arc quitta le Barrois, pour aller à la délivrance d'Orléans, sa famille, les d'Arc, devaient *leur loyauté* au duc d'Orléans, en même temps qu'au roi de France.

J'en ai inféré qu'il était *probable* que le Sept-Fonts, d'où est sorti Jacques d'Arc, ce Sept-Fonts, qui n'a pas encore été identifié, est la commune de votre département qui se trouve voisine de Saint-Fargeau.

Pour que mon hypothèse ait chance d'être jamais vérifiée, c'est-à-dire pour que le fait d'être originaires de Sept-Fonts et d'y avoir sans doute possédé encore quelque bien en 1429, puisse être considéré comme une cause possible *d'obligations* des d'Arc envers le duc d'Orléans, il faut que Sept-Fonts, tout en étant de l'ancien Auxerrois, ait été, à leur époque, un fief ou plutôt un arrière-fief de ce prince.

Or Sept-Fonts a toujours été une dépendance, une « appartenance » de Saint-Fargeau ; et, au commencement du XIIIe siècle, on voit le seigneur de cette châtellenie construire à Sept-Fonts un château, dont la trace subsiste encore, paraît-il, sur un tertre appelé La-Motte-de-Sept-Fonts. Pendant les guerres de succession de Bourgogne, qui eurent lieu aux environs de l'an 1000 Geoffroy, comte du Gâtinais, intervint en faveur du roi de France, Robert, contre Landry, comte de Nevers et d'Auxerre. A la conclusion de la paix (1015 ou 1016) Geoffroy conserva au sud-ouest du comté d'Auxerre, les terres qu'il avait conquises, entre autres Saint-Fargeau « avec ses annexes », soit avec Sept-Fonts.

Depuis, la seigneurie de Saint-Fargeau releva toujours de la tour de Montargis, — la terre de Sept-Fonts, aussi par conséquent.

Quelle fut donc la situation de Montargis, comme fief, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe.

Par lettres du 4 juin 1392, Charles VI érigea l'Orléanais en pairie héréditaire et en fit don à son frère, Louis de France, en échange de la Touraine.

Dans cette première donation il retenait Montargis, dont il fit l'abandon douze ans plus tard, soit le 5 juin 1404.

Viennent l'assassinat de Louis d'Orléans, en 1407; puis la prise de son fils, Charles d'Orléans, à Azincourt, en 1415, par les Anglais qui le retinrent jusqu'en 1440. Pendant cette captivité de vingt-cinq ans, les domaines du prisonnier furent du côté de la France, l'objet de grandes convoitises.

En l'absence de leur possesseur ils subirent quelque peu le sort de *res nullius*.

Un acte qui fait bien ressortir la situation de Montargis et de ses « appartenances », pendant la captivité de Charles d'Orléans, c'est « l'appointement » de Bourbon-Lancry, en date du 20 janvier 1427, stipulant une prorogation de trève entre les pays français et les pays bourguignons. On y nomme tous les seigneurs des pays et terres appelés à bénéficier de ladite trève, sauf pour La Coudre, Dannemarie-en-Puisal, *Saint-Fargeau*, Chastel-Renard, *Montargis* et Gien, qui sont seulement donnés comme « situés entre la rivière de Loire et Yonne, au pays de Gâtinais ». De ces places, « aucun dommage ne devra être fait ou porté es-pays de Messeigneurs de Bourgogne et de Nevers » et réciproquement.

Le 9 mars 1425, Charles VII confirme à la duchesse de Guyenne devenue comtesse de Richemont, la donation des villes, terres, châteaux et châtellenies de *Montargis*. Gien-sur-Loire, etc., avec les rentes, revenus et *appartenances* d'icelles, dont Charles VI avait constitué son douaire, lors de son mariage avec le dauphin Louis.

Mais il est établi que l'épouse du connétable de Richemont « n'a aucunement joui » de ces seigneuries et elle reçut même Sainte-Menehould en compensation. Au mois de mai 1430, le roi « reprit et mit en ses propres mains » ces mêmes terres.

Rendu à la liberté, Charles d'Orléans s'empressa d'en ré-

clamer la restitution et sa revendication est l'objet d'un des articles du mémoire rédigé à l'assemblée de Nevers (9 mars 1442), par les princes coalisés contre Charles VII.

Aussi bien, en 1427, qui eut la gloire de reprendre Montargis aux Anglais, — « brillante rescousse qui fut le commencement et la cause du bonheur du roi » ? — Le bâtard d'Orléans.

En 1438, qui fournit au roi les fonds nécessaires pour acheter à Surienne, Montargis, retombé, en 1432, dans les mains de nos ennemis? — Le bâtard d'Orléans; toujours ce bâtard, si dévoué à son frère et si soucieux de maintenir dans son intégrité le domaine de sa maison.

Charles d'Orléans demeura donc toujours seigneur de Montargis, et par suite de Saint-Fargeau, de Sept-Fonts. Comme tel, il fut toujours en droit de considérer les d'Arc comme ses hommes-liges, si tant est que le père soit né dans ce pays auxerrois et que lui ou les siens y aient encore possédé quelque bien, en 1429.

Le duc d'Orléans avait ce droit en 1429 surtout, avant la saisie de Montargis par le roi, en 1430.

Quod erat demonstrandum.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments. J. Baudot.

P. S. — Références principales du contenu de cette lettre.

Challe. — *La Puisaie et le Gatinais dans le département de l'Yonne. Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne.*
Année 1872, T. XXVI, pages 37, 108, 109, 110, 115, 116, 206, 207, 214.

E. Jarry. — *Louis de France, duc d'Orléans.*
Pages 89, 90, 310, 317.

E. Cosneau. — *Le connétable de Richemont.*
Pages 113, 145, 146, 191, 277, 280, 563.

Du Fresne de Baucourt. — *Histoire de Charles VII.*
Pages 11, 28, 45, 111, 221, 239, 276, 278, 385.

J'aurais aimé consulter l'histoire de *Saint-Fargeau* par Dey, mais je n'ai pas pu me la procurer.

# DOCUMENTS

## Assignats de la Meuse.

M. Edmond Courtot veut bien compléter et rectifier nos précédents articles (1) sur les assignats meusiens, par la communication suivante dont nous le remercions.

Monsieur le Président, j'ai consulté dans ma collection de *Billets de confiance*, ceux qui intéressent votre département pour apporter mon appoint à la restitution du papier-monnaie de la Meuse, cette question semblant être à l'ordre du jour de votre Société.

Je vous détaille ceux que je possède, ce qui nous permettra d'identifier ceux qui existent ou non, de rectifier quelques erreurs à l'article qui a paru dans votre Bulletin et d'en ajouter quelques-uns à la nomenclature qui a été faite :

### 1° Bar-le-Duc. — Caisse patriotique.

1° Bon de 15 sous, Émission du 1er janvier 1792, imprimé noir sur blanc ou nuance passée.

2° Bon de 40 sous, Émission du 6 janvier 1792, imprimé noir sur jaune.

3° Bon de 10 sous, Émission du 15 février 1792, Billet de remplacement, imprimé noir sur blanc.

Tous ces billets portent un timbre sec.

L'émission du 15 février 1792 porte au-dessous de cette date la mention imprimée « Billet de remplacement », ce n'est donc pas un supplément de circulation, mais un remplacement de billets usés, fatigués, supprimés par brûlement, en tout cas retirés de la circulation.

### 2° Commercy (Commune de).

1° Billet de confiance de 5 sous, imprimé noir sur blanc.
3° — — 10 — — — blanc sale.
3° — — 20 — — — rose vif.
Ces billets sont datés du 1er juillet l'an 4 de la Liberté (1792).

(1) Cf. nos 1 et 2 du Bulletin de 1904.

### 3° Saint-Mihiel. — Caisse patriotique.

1° Billet de confiance de 5 sous sans date.
2° — — 20 — —
3° — — 5 — 2e émission août an 4 de la Liberté.
4° Billet de confiance de 20 sous autre émission. Sur ce billet la valeur vingt sous est entre quatre lignes horizontales au lieu de deux lignes horizontales qui figurent sur ces autres billets. Il y aurait donc à signaler une ou deux émissions de billets de 20 sous en sus de celles mentionnées dans le Bulletin.

Tous ces billets de confiance sont frappés d'un timbre sec.

### 4° Vaucouleurs.

Marc frères, jusqu'au 31 juillet 1792.
Bon de 10 sols, noir sur blanc ou nuance passée.

Ce billet est frappé d'un timbre humide.

### 5° Verdun (District de).

1° Émission du 1er mai 1792, billet de confiance de 10 sous, imprimé noir sur blanc.
2° Émission du 15 juin 1792, billet de confiance de 10 sous, imprimé noir sur blanc.
3° Même émission, billet de confiance de 5 sous, imprimé noir sur jaune.

Tous ces billets sont frappés d'un timbre sec.

Le billet de l'émission du 1er mai ne figure pas dans la liste que vous indiquez, sauf la date, c'est la même planche que pour l'émission suivante, il est supposable qu'à cette date du 1er mai il aura été fait des billets de 5 et de 10 sous, en tout cas, ce dernier existe.

Je pense qu'un billet de 50 sous sur lequel figure le nom de la *Ville de* **Clermont**, provenant de la collection Colson, imprimé en noir sur papier légèrement violacé, en caractères mobiles, irréguliers de format, n'est pas authentique.

Vous savez sans doute que depuis lors, il a été fait dans la Meuse d'autres émissions, entre autres en 1848 pendant la crise monétaire.

**Bar-sur-Ornain** (Société commerciale).

Création du 31 mars 1848. Bon de circulation de 2 francs imprimé noir sur papier couché vert pâle, timbre sec, cadre très orné.

Je ne possède pas ce billet, mais je l'ai vu ; il a été lithographié par Numa Rolin à Bar.

Enfin en 1870 et 1871. Il a été émis dans votre département des billets de circulation payables au porteur dans le mois qui suivra la paix :

**Bar-le-Duc.**

1° Rousselle fils, négociant.

Billet de 0 fr. 50, noir sur papier brique.
— 1 fr. — — chamois.

2° Varin-Bernier, banquier, 30 septembre 1870.

Billet de 2 fr., noir sur papier chamois.
— 5 fr., — — rouge brique.
— 10 fr., — — ?
— 20 fr., — — ?

3° Société Barrisienne. Création du 25 août 1870.

Bon de circulation de 5 francs, noir sur papier bordé saumon.

4° Caisse commerciale de la Meuse (Gallois-Oudin et C^ie^).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bon | 1 fr. | rouge. | |
| | 2 fr. | bleu. | |
| | 5 fr. | bistre. | |
| | 10 fr. | lilas | 18 octobre 1870. |
| | 10 fr. | — | 10 décembre 1870. |

**Verdun** (Ville de).

0 fr. 25, imprimé noir sur papier jaune.
1 fr. — — — blanc.
5 fr. — — — rose.
10 fr. — — — vert.
20 fr. — — — bleu.

(Je possède les billets de 0,25, 1, 5 et 20 fr.).

**Abainville** (Salmon, maître de forges, a fait une émission).

Tous les bons de 1848 et 1870 sont tirés de livres à souches.

Je pense que tous ces billets sont connus de votre Société, et je suis à votre disposition pour vous donner des renseignements complémentaires si vous en désirez. Pendant la première moitié du XIX^e^ siècle, les banques étaient autorisées à émettre des billets de banque. Il est possible que votre département ait eu des émissions, je ne suis pas renseigné sur ce point.

E. Couriot.

M. Couriot, 5, rue Daru, à Paris, se mettra volontiers en rapports avec nos confrères, pour des échanges. Il recherche, notamment, les bons de 1791 et les billets de circulation de 1848 et 1870.

N. de la R.

---

## CHRONIQUE

⁂ Nous tenons à être les premiers à informer nos confrères d'une nouvelle qui ne saurait les laisser indifférents. Madame L. Maxe-Werly, interprétant les intentions de feu son mari, notre regretté président, a fait don à la Bibliothèque publique de Bar-le-Duc de l'ensemble de ses collections. La municipalité de notre ville, toujours prête à favoriser les progrès de l'instruction, a bien voulu affecter à cette destination une belle salle du premier étage de l'Hôtel de Ville, où les travailleurs seront heureux de trouver réunis les livres — au nombre de près de 4.000 volumes — les manuscrits, les gravures, cartes et plans relatifs à l'histoire du Barrois, ainsi qu'à l'archéologie et à la numismatique, sciences de prédilection de notre confrère. Une collection de sceaux des plus intéressantes et un médailler qui sera prochainement installé au milieu de la salle s'ajoutent à cette importante bibliothèque barroise et en augmentent la valeur documentaire. Les dossiers admirablement classés où M. L. Maxe-Werly avait, au cours de longues années de travail, réuni les renseignements historiques et archéologiques les plus complets sur le Barrois, les recueils inestimables d'où il extrayait avec une infatigable obligeance des réponses précises aux questions de ses nombreux correspon-

dants, toutes ces richesses — ceux qui les ont entrevues ne trouveront pas le mot exagéré — seront bientôt à la disposition des chercheurs, grâce aux soins pieux et à la générosité de Madame Maxe-Werly. Le sacrifice qu'elle a bien voulu faire en se séparant en faveur de notre ville de tant de souvenirs d'une activité scientifique à laquelle elle n'a cessé de collaborer, appelle toute la reconnaissance de nos concitoyens.

*** L'article de bienvenue que nous avons consacré, dans l'avant-dernier *Bulletin* au *Pays Lorrain* nous a valu quelques lignes aimables de notre confrère M. R. Parisot. Il veut bien ajouter : «... J'ai cru comprendre que vous attribuiez un caractère trop étroitement local à l'Union Régionaliste Lorraine. Permettez-moi de vous détromper. Un particularisme égoïste et mesquin n'anime ni les fondateurs, ni les collaborateurs de l'U. R. L. Si quelques-uns d'entre nous sont Nancéiens, d'autres viennent de la Meuse, de la Moselle ou des Vosges. Soyez assuré que nous ne séparons pas le Barrois de la Lorraine, que nous nous occupons de l'un comme de l'autre. Barrisiens ou Verdunois, Néocastriens ou Déodatiens, Messins ou Briotais sont également les bienvenus à l'U. R. L. et nous ne faisons entre eux aucune différence... »

H. D.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

? 31. Nous avons précédemment (*Bull.*, 1903, p. xcv) relevé les *noms révolutionnaires des communes de la Meuse*, et cité pour Bar-le-Duc les deux dénominations de Bar-sur-Meurthe (*sic*) et Bar-sur-Ornain. Notre confrère M. L. Germain en a découvert une troisième qui n'avait jamais, croyons-nous, été remarquée. La Liste générale des Émigrés, dont la Revue héraldique a entrepris une réimpression partielle mentionne un certain « *Hubert* Albert, demeurant à BAR-LE-PEUPLE qui émigra le 1er juillet 1793 ». Quelqu'un de nos lecteurs connaîtrait-il un autre exemple de ce vocable?

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

**N° 5** **MAI 1904**

**La Société se réunira** *le mercredi, 4 Mai 1904,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. H. Bernard : Les derniers jours de l'Abbaye de Saint-Mihiel ;

2° M. Lesort : Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes ;

3° M. le Dr Meunier : Les fouilles d'Autrécourt ;

4° Communications diverses.

## AVIS

**La Rédaction du** *Bulletin Mensuel* **sera reconnaissante à ses collaborateurs de ne lui remettre que des manuscrits** *définitifs,* **et ne peut s'engager à les communiquer en épreuves pour des « Corrections d'auteur ».**

**Les manuscrits ne sont pas rendus.**

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 3 Mars 1904.**

*Présidence de* M. W. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Barrois, Brocard, P. Chevalier, Ch. Collin, Dannreuther, Konarski, Leloup, Lesort, G. Martin, Vinchon.

M. Al. Laurent se fait excuser.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Abbé G. Chollet : N.-Dame de la Trappe de Staouëli, in-8°, 1904. — H. Stein : A propos de falsifications dans les actes de l'État civil, in-8°, 1904. — C^te^ J. Beaupré : La station funéraire du bois de la Voivre (Haroué), in-8°, 1904. — *Id. :* Fouilles faites en 1903 dans les Tumulus de Benney et Lemainville, in-8°, 1904.

Envoi des sociétés correspondantes : Bull. de la Soc. Lorr. de Photogr., 1 et 2, 1904; — *Ons Hémecht*, 1 à 3, 1904, — Public. de la Section Hist. de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, tomes 51 et 52, 1903. — Mém. de la Soc. Académ. de l'Oise, t. XVIII, 3^e^ p., 1903. — Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de Langres, n° 68. — *Le Pays Lorrain*, n^os^ 4, 5 et 6, 1904. — Bull. des soc. artist. de l'Est, févr. et mars 1904. — Notes d'Art et d'Archéol., n° 3, 1904. — Bull. de l'Univ. de Lille, n° 1, 1904. — Bull. de la Soc. de Géogr. de l'Est, 1^er^ trim. 1904. — Bull. de la soc. des Sc. Hist. et nat. de l'Yonne, 57^e^ vol., 1904. — Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, t. 45^e^, 1903. — Mém. de l'Acad. N^le^ de Caen, 1903. — Mém. de la Soc. des Antiq. de France, t. 62, 1901. — Revue Héraldique, mars 1904. — *Mag. Pittoresque*, 5, 6, 7, 1904. — Mém. de l'Académie de Metz, 41^e^ année, 1900-1901.

Lectures et communications : Le Secrétaire donne lecture de quelques pages du travail de notre confrère M. A. Pierrot sur la *Révolution à Montmédy et dans les environs*, dont plusieurs chapitres ont été déjà communiqués au cours d'une séance précédente. L'année 1793 fut signalée dans cette région de frontières par deux événements importants qui eurent un retentissement considérable à Montmédy et dans le voisinage : la bataille d'Arlon (9 juin) et la destruction de l'opulente abbaye d'Orval, dont les richesses, décuplées encore par l'imagination populaire, excitaient les convoitises des sans-culottes de ces parages. Notre correspondant a trouvé des documents inédits qui éclairent d'un nouveau jour l'histoire et les circonstances de cette dévastation aussi regrettable que peu motivée, dont la responsabilité morale pèse encore sur la mémoire du général

Loison, mais dont les patriotes de Sedan, Metz et Verdun paraissent avoir recueilli les profits matériels.

M. J. Guillaume envoie une note très intéressante sur des fouilles qu'il a eu l'occasion de faire à Nasium lors de la construction de la ligne de Nançois à Neufchâteau. Ce travail est renvoyé à la rédaction du Bulletin mensuel pour y être inséré le plus tôt possible.

M. G. Martin présente à la Société une *Garde d'épée* en fer, de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, trouvée récemment dans les fouilles exécutées pour l'élargissement de la rue Rousseau, à Bar-le-Duc, non loin des remparts et des fossés de la porte de la Neuve-Ville. M. Martin père, qui s'est rendu acquéreur de cet objet, l'a débarrassé, au prix d'un minutieux labeur, de l'épaisse gangue oxydée qui l'entourait, ce qui nous permet de l'admirer dans sa beauté primitive, et dans l'état où il est sorti des mains de l'armurier habile qui l'a façonné. Notre confrère M. Leloup, possesseur, comme on sait, d'une superbe collection d'armures, se trouve présent à la séance, et fait à ce propos une conférence improvisée du plus haut intérêt sur l'histoire de l'Épée, en appelant l'attention de l'assistance sur les différents détails, branches, quillon, pas-d'âne, aux courbes robustes et élégantes dont l'entrelacement compose la garde d'épée que bien des musées envieront à M. Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

---

## ARCHÉOLOGIE

### Remarques sur les ruines de Nasium.

Le savant M. C.-F. Denis a publié en juillet 1818 l' « Essai archéologique sur Nasium ». Je crois devoir ajouter quelques remarques à son travail, à la suite d'observations faites à propos d'un incident qui s'est produit en 1885 sur la voie ferrée

de Nançois à Gondrecourt dans la traversée de Nasium. — En juillet ou août de l'année précitée, une excavation se produisait sous la voie même, aux abords de la partie désignée au plan : « Gros-Thermes ». Pour assurer la sécurité de l'exploitation de la ligne, on a recherché la cause qui avait pu produire cette excavation. A cet effet des fouilles ont été exécutées dans la partie en cause. J'ai suivi ces fouilles qui n'ont été entreprises que dans les limites des emprises du chemin de fer.

En consultant le plan de Nasium avec le plan en regard de la situation actuelle au 10.000$^{e}$ que j'ai rétablis en juillet 1902, on peut se rendre compte que le tracé de la voie ferrée emprunte l'emplacement de Nasium dans la partie comprise entre le canal du moulin actuel et la route de Ligny à Gondrecourt (Route nationale n° 66), que le lieu dit « Gros-Thermes » y est coupé transversalement par cette voie ferrée qui est pour ainsi dire parallèle aux constructions qui suivent ce lieu dit et qui sont désignées au plan sous les lettres E, F, G, H, I. Or, l'excavation qui s'est produite en juillet ou août 1885 comme il est prérappelé se trouvait entre les « Gros-Thermes » et les substructions qui figurent sous les lettres G et H.

Dans tout le périmètre occupé autrefois par Nasium, le sol a été nivelé par la charrue, aussi, il n'y existe pour ainsi dire aucune ondulation bien appréciable. Cependant l'emplacement du « Gros Thermes » fait exception.

Sur ce point, le sol est en surélévation apparente, la ligne le traverse en tranchée d'une profondeur de 1$^{m}$,50 environ. Cela est dû à un amas de décombres plus considérable qu'ailleurs, ce qui indique que là, ont existé des constructions importantes sans doute. Dans cet amas on rencontre de nombreux tessons de poterie, de grandes tuiles plates à rebords (*humatae tegulae*), des cols d'amphore, etc. Nous n'avons rien fait fouiller à cet endroit, les débris que je viens de signaler sont apparents dans la tranchée, mais nous avons fait mettre à découvert les fondations de plusieurs constructions aux abords de celles mentionnées au plan par les lettres E, F, G.

Nous avons eté émerveillé, comme l'a été feu M. Denis, de la beauté des parements des murs, de la régularité parfaite des

assises formées de moellons de petit échantillon dont la taille en léger bossage produit le meilleur effet.

Les joints verticaux chevauchent bien entre eux et sont rejointoyés comme les joints horizontaux avec un mortier de ciment lissé au fer et très dur, qui assurait une étanchéité complète aux murs et rendait ainsi le sous-sol habitable, sans craindre les infiltrations qui se produisent de nos jours dans les caves les mieux construites. Ces constructions nous rappellent celles des villes importantes du Nord de la France et de la Belgique dont toutes les cuisines sont établies dans le sous-sol.

Comme l'a constaté feu M. Denis dans son « Essai archéologique sur Nasium », les cuisines (*Culinae*) étaient édifiées dans le sous-sol, aucun escalier en pierre n'y donnait accès. On devait y descendre par une échelle ou un escalier en bois que l'on retirait à volonté comme mesure de sécurité ou pour procurer plus de place dans les pièces qui en général étaient de petites dimensions.

Le procédé qui consistait à enfouir les cuisines en dessous du sol, nous porte à croire que c'était sans doute pour être plus à l'abri du froid, car on n'y installait aucun fourneau, aucune cheminée. Il y avait bien un foyer (*caminus*) dont la fumée s'échappait par des baies ouvertes au ras du sol. Les soupiraux de nos caves représentent ces baies, mais en plus petit.

M. Denis dit que les foyers qu'il a rencontrés se trouvaient dans le milieu de la cuisine. En cela nous ne sommes pas entièrement d'accord avec lui, car nous en avons relevé dans l'angle nord-est de plusieurs cuisines. Ainsi placés, ces foyers tenaient moins de place et la fumée qui s'en dégageait trouvait une issue située immédiatement au-dessus et était chassée par le courant d'air permanent obtenu par une autre issue ménagée en face de la première. Le vent dominant venant de l'Ouest ou du Sud-Ouest, l'orientation de l'angle nord-est donnée aux foyers était donc la meilleure. C'est notre avis.

Nous avons cru devoir déterminer en quoi consistait la nature des matériaux dont se composaient ces foyers dont le bon état nous a surpris. Les unss'élevaient à $0^m,10$ ou $0^m,20$ au-dessus de

l'aire de la pièce, d'autres étaient au niveau de cette aire. Tous étaient formés par un béton de sable moyen de l'Ornain, de chaux du pays et de tuileaux concassés finement. Le mélange de ceux-ci et du poussier obtenu par le concassage a donné à la chaux de mauvaise qualité, l'hydraulicité qui lui manquait. Aussi le béton qui est coloré en rouge est-il très résistant, même au feu ; il correspond au *Signinum* dont le Dict. des Antiquités de Rich (p. 584) donne la formule.

Ce qui nous a surtout frappé, c'est que sur tous ces foyers, nous avons trouvé non seulement de la cendre et du charbon, ce qui est tout naturel, mais aussi des os de lapins en grand nombre, non mélangés à la cendre et au charbon, mais rangés d'une façon presque méthodique au bord des foyers. L'absence de tout ossement humain porte à croire que les habitants de Nasium ont dû fuir précipitamment leurs demeures et que la destruction de la ville a suivi de près leur départ.

Dans toutes les cuisines, nous avons trouvé de nombreux débris de poterie samienne, avec ou sans ornements, des goulots d'amphore, des coquilles d'huîtres, de petites dimensions. La plus forte de ces dernières ne mesurait pas plus de 35 $^{m}/^{m}$ en longueur. Dans l'une de ces cuisines nous avons recueilli une lampe en terre cuite de $0^{m},10$ de diamètre et un petit bronze bien conservé de Tétricus fils que nous avons conservés.

Des remarques qui précèdent, nous avons fait deux rapprochements :

Le premier est relatif à l'emploi des tuileaux pilés dans le béton. Les briques ou les tuiles cuites pilées constituent un excellent ciment hydraulique qui est désigné sous le nom de « *Ciment de tuileau* ». Son emploi est à peu près abandonné aujourd'hui. Et cependant à Bar-le-Duc, à Neufchâteau rapproché de Grand et de Soulosse, on continue à en fabriquer et à l'employer, particulièrement à Bar-le-Duc, où les maçons du pays en font une consommation relativement importante malgré l'envahissement des ciments nouveaux que l'industrie a mis en relief et qui lui sont inférieurs.

Le second, vise les os de lapins : pour en avoir rencontré une aussi grande quantité, on peut en conclure que l'élevage

des lapins était pratiqué en grand à Nasium et probablement dans ses alentours. Or, de nos jours Bar-le-Duc et ses environs élèvent des quantités de lapins. Nulle part nous n'en avons vu faire une aussi grande consommation que dans le Barrois.

De ce qui précède, il y a, du moins à notre avis, un certain rapprochement à faire entre les remarques précitées. Si puériles qu'elles puissent paraître, nous avons tenu à les consigner.

Nous avons aussi fait une autre remarque qui a son intérêt, croyons-nous. Lorsqu'on veut se rendre compte de l'emplacement occupé par Nasium, il faut choisir une année où son étendue a été ensemencée et non cultivée autrement. Au mois de mai par exemple, alors que la végétation est peu élevée, celle-ci apparaît d'un vert pâle sur les fondations qui sont recouvertes d'une faible couche de terre, tandis que les autres parties sont teintées d'un vert plus sombre. On peut ainsi suivre la position des anciennes constructions. J'ai observé ce fait en me postant sur la Côte de Lachalède ou au bief de Landwen deux fois, c'est-à-dire pendant les années de 1886 et 1887. Je tiens à signaler cette observation qui est très intéressante et sans doute peu connue.

Pour terminer, je dirai qu'en se dirigeant vers Saint-Amand, à droite de la ligne du chemin de fer, non loin d'une construction en bois, peinte au goudron et qui appartient à la Compagnie de l'Est, j'ai remarqué dans une roie séparant deux champs, les débris complets et bien conservés d'un tombeau en pierre. Les gens du pays m'ont dit que depuis de longues années, ces débris se trouvaient au même endroit. Peut-être qu'aujourd'hui ils s'y trouvent encore.

Pendant les travaux du doublement de la voie on a dû dériver le cours de l'Ornain sur le territoire de Saint-Amand, en deçà et au delà du kilomètre 13 de la ligne. Les fouilles ont restitué divers objets intéressant l'archéologie, notamment une statue qui se trouve au musée d'Épinal m'a-t-on dit, des augettes sépulcrales en pierre de Savonnières, de forme cylindrique, avec couvercles, de $0^{m},30$ de diamètre et $0^{m},50$ de hau-

teur dans lesquelles se trouvaient des urnes cinéraires en verre de couleur bleuâtre. Celles-ci ont été brisées par les ouvriers.

L'une de ces augettes a été en ma possession et a été donnée à mon collègue de Neufchâteau, M. Braun, mort depuis quelques années.

J'ignore ce qu'elle est devenue. Je lui avais également fait don de beaux échantillons de grandes tuiles plates à rebords que j'avais recueillies à Nasium.

J. Guillaume.

---

# VARIÉTÉS

## Du nom de Camasier inscrit dans quelques armoriaux de la Chevalerie lorraine.

C'est moins une dissertation qu'une question, que je viens présenter au sujet du nom de *Camasier*, inscrit dans plusieurs armoriaux, imprimés ou manuscrits, de la chevalerie lorraine et qui n'a, que je sache, jamais été expliqué. Tous ceux de ces armoriaux que je connais se bornent à donner le nom et le blason, avec de légères variantes, et quelquefois la mention de l'extinction de la race, à quoi J. Cayon ajoute une vague indication d'origine. Je ne citerai que les extraits suivants :

« Camasier. — *Porte d'azur à un chevron d'or ; en chef deux roses d'argent et en pointe vne d'or.* — Maison esteinte ».

(Fr. Perrin de Dommartin, le Héraut de Lorraine, 1654 (1)).

« Camasier : Porte, *D'Azur, à vn Cheuron d'Or, en chef deux Roses d'Argent, et en pointe vne d'or.* »

(Armorial gravé de Jean Callot (2)).

(1) Manuscrit appartenant à Mme Berlet, à Nancy (d'après la copie que j'en ai faite en 1885). Ce manuscrit a été publié en 1902; mais, dans cette édition, l'article *Camasier* est entaché d'un lapsus : *éperon* au lieu de *chevron*.

(2) Sur cet ouvrage très rare, qui aurait dû être mentionné à part,

« Camasier. — Maison de l'ancienne chevalerie, à présent éteinte. — Porte *d'azur, à un chevron d'or, en chef deux roses d'argent et en pointe une d'or.* »

(Dom Pelletier annoté (1)).

« Camasier, *d'azur à vn chevron d'or, cantonné de trois roses, celles du chef d'argent, la 3e, en pointe, d'or.* »

(Hérault d'armes, de Dominique Callot (2)).

« Camasier. — *D'azur à un chevron d'or; en chef, deux roses d'argent, et en pointe une d'or.* A (3). E (4). Alias : *une étoile d'or en pointe.* G (5). — Eteinte. »

(*Armorial de Lorraine du Hérault d'armes* (6)).

« Camasier. — *D'azur à un chevron d'or, en chef deux roses d'argent, et en pointe une d'or.* Et selon Callot : *Une étoile d'or en pointe, deux molettes en chef* ».

« Ancienne chevalerie. Maison éteinte, originaire de France ».

(Jean Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine*, 1850.)

Cette indication d'origine me paraît tirée de Bermann, qui, dans sa liste des maisons de la chevalerie lorraine, mentionne : « Camasier, originaire de France » (7).

voir Vicomte A. de Bizemont, *Bibliographie nobiliaire de la Lorraine*, 1897, n° 251, dernier alinéa; cf. le *Catalogue raisonné des collections lorraines* de M. Noël, n° 2043.

(1) Manuscrit de la Bibliothèque publique de Nancy, nos 987-990.

(2) *Idem*, n° 981.

(3) Cette initiale désigne un armorial lorrain de l'un des Callot, à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

(4) Armorial lorrain d'Épinal : c'est un réplique ou une copie du travail de Fr. Perrin de Dommartin; ce manuscrit serait à comparer avec celui de Mme Berlet.

(5) Armoriaux lorrains du fonds Gaignières, à la Bibliothèque nationale; ils sont attribués aux Callot.

(6) *Armorial de Lorraine par les Callot et Mathieu Husson l'Ecossois*, dans *le Héraut d'armes*, t. II, p. 376.

(7) Bermann, *Dissert. hist. sur l'anc. chevalerie et la noblesse de Lorraine*; Nancy, 1763.

Je citerai enfin le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison, qui, sans doute d'après un armorial de notre province, et avec un lapsus évident, porte (col. 150) : *Camasier*. — D'azur, au chevron d'or, en chef deux roses d'argent, en pointe une d'argent (1). Lorraine. »

Ainsi, il n'y a qu'une variante à noter, signalée dans les deux derniers armoriaux lorrains, mais d'après, ce semble, un seul auteur, l'un des Callot : en pointe une étoile au lieu d'une rose.

Or, depuis quelque trente ans que je m'occupe plus ou moins assidûment de recherches sur la noblesse lorraine, je n'ai jamais trouvé dans aucun ouvrage, imprimé ou manuscrit, ni dans des pièces d'archive, ce nom de Camasier, et tous ceux de mes confrères compétents que j'ai consultés m'ont déclaré ne pas le connaître davantage.

Aussi, je viens demander si ce nom ne serait pas altéré et s'il ne s'agirait point de la famille Lescamoussier ou, pour mieux dire, de la branche barrisienne de cette famille, branche qui fut anoblie en 1521 par reprise maternelle de la famille Guyot, de Bar-le-Duc.

Les armoiries de cette branche offrent la plus grande analogie. Dom Pelletier les blasonne de la sorte : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, et en pointe d'une étoile de même* (2). Nous retrouvons là le champ d'azur, le chevron et deux roses; il y a pourtant des différences : sans qu'il y ait lieu de s'arrêter au métal des roses, détail peu important, on doit observer que le métal du chevron n'est pas le même et que, chose plus notable, il n'y a en pointe, non plus une rose, mais une étoile, ce qui d'ailleurs est conforme à la variante signalée d'après les Callot. Certes, il existe des variantes du blason des Lescamoussier : dans l'une, nous rencontrons le chevron d'or (3), et dans une autre la rose à la

(1) Si cette 3e rose avait été d'argent, on aurait dit : *de même;* il eût été mieux encore de dire : *accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe.*

(2) Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, 1758, p. 482.

(3) Nobiliaire de Bar : *Mém. Soc. des lettres... de Bar-le-Duc*, 3e série, t. IX (1900), p. 102 et 103; à la p. 102, l'auteur a vu une mo-

place de l'étoile (1). Toutefois, il convient davantage de faire remarquer que ces armoiries dérivent évidemment de celles de la famille Guyot, dont on aura peut-être, en manière de *brisure*, modifié, en tout ou en partie, le métal des *meubles* et changé la rose de la pointe en une étoile. Je trouve, en effet, les armoiries de cette famille blasonnées ainsi d'une manière bien voisine de celles des problématiques Camasier : « *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses de même* » (2). On le voit : c'est le même champ d'azur et les mêmes meubles (chevron et roses) dont, seul, le métal des roses du chef varie : or au lieu d'argent.

Quant au nom, j'ai eu occasion déjà de dire que *Lescamoussier* doit être une altération de *les Camoussiers*, et que *Camoussier* est probablement un dérivé de *Camus*, nom si répandu partout (3). Les variétés de forme du nom *Lescamoussier* sont nombreuses ; de l'une a pu sortir *Camassier* et *Camasier* (4).

lette d'éperon au lieu d'une étoile ; à la suivante, ce sont les deux roses du chef qui se sont transformées en molettes, et la pointe devient vide.

(1) *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1899, p. 221. — Il est très remarquable que, d'après l'armorial des Callot cité par J. Cayon et le *Héraut d'armes*, il y aurait en pointe de l'écu de Camasier, non pas une rose mais aussi une étoile. Ainsi l'on trouve, pour Camasier et pour Lescamoussier, les mêmes variantes ; c'est un témoignage des plus sérieux en faveur de l'identité.

(2) Même *Journal*, 1899, p. 221. — Chose curieuse : dans le Nobiliaire de Bar (*l. c.*, p. 76), les roses de chef sont dites d'argent, et celle de la pointe est changée en une molette d'or. — Autre chose étrange : d'après le même Nobiliaire, cette famille descendrait de Georges Guyot, anobli en 1481 ; or cet anoblissement figure dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier (p. 340). Mais les armoiries y sont tout à fait différentes, ce qui est corroboré par une maintenue de noblesse obtenue par l'un des descendants, Nicolas Guyot, en 1759 (V. le *Complément au Nobiliaire*, p. 130).

(3) *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1899, p. 43.

(4) Souvent, en Lorraine, l's se prononçait dur, comme *ss* ou *ç* ; j'ai vu écrire indifféremment *Thérèse* et *Théresse*. De même, on a pu écrire *Camasier*, alors que l'on prononçait encore *Camassier*. D'autre part,

Mais, pourra-t-on objecter, la famille Lescamoussier était une famille d'anoblis, tandis que *Camasier* serait le nom d'une maison chevaleresque. Cela est vrai ; seulement, il faut observer que les Lescamoussier eurent de grandes prétentions nobiliaires. Ils racontèrent être venus, en situation de noblesse, de la Franche-Comté (1) ; en outre, il ont réellement repris la noblesse des Guyot, de sorte que l'on ne doit pas s'étonner qu'ils fussent parvenus à se faire considérer comme possédant le droit de compter dans la chevalerie. Il suffit d'ailleurs qu'ils aient pu faire accepter cette idée à un généalogiste, plus ou moins désintéressé, que d'autres auront copié. Et même la modification du nom n'aurait-elle pas été un moyen de rendre plus facile son introduction dans la liste des chevaliers ? Je serais tenté de me poser la même question pour l'indication « originaire de France », qui était de nature à dérouter et à donner la croyance d'une longue suite d'annales historiques : pour une famille fixée à Bar-le-Duc, il ne pouvait qu'être avantageux de se dire originaire de France.

Toutefois l'altération du nom aura, dans la suite, donné lieu de penser qu'il s'agissait d'une famille différente et les généalogistes du XVII^e^ siècle l'auront regardée comme éteinte.

Je propose donc ce problème : le nom de *Camasier*, inscrit dans les armoriaux de la chevalerie de Lorraine, ne doit-il pas être rapporté à la branche barrisienne de la famille qui généralement a été appelée *Lescamoussier ?*

Léon Germain.

si la transformation n'a pas eu pour origine une simple erreur de scribe ou un autre motif, on peut s'expliquer assez facilement le passage, dans la prononciation de *ou* à *a* par *au : Camoussier*, *Camaussier*, *Camassier*, *Camasier*.

(1) *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, 1899, p. 139.

# CORRESPONDANCE

Sceaux, 11 avril 1904.

Cher Monsieur,

Dans le numéro d'avril de votre intéressant *Bulletin mensuel*, vous annoncez à vos lecteurs la libéralité de Mme Maxe-Werly, qui a donné à la Bibliothèque de Bar-le-Duc les collections de notre regretté compatriote. Vous ajoutez que « la municipalité, toujours prête à favoriser le progrès de l'instruction, a bien voulu affecter à cette destination une belle salle du premier étage de l'Hôtel de Ville. »

Je connais assez l'ancienne résidence du maréchal Oudinot, transformée en Hôtel de Ville, pour savoir que l'affectation nouvelle de cette belle salle ne gênera en quoi que ce soit le service de la mairie.

Mais ce que je sais, comme bien d'autres, c'est que le local actuel de la Bibliothèque est défectueux pour plusieurs raisons.

D'abord j'ai entendu dire par des personnes compétentes que le second étage, où la Bibliothèque est installée, n'est pas assez solidement bâti pour supporter en toute sûreté le poids énorme que lui imposent les livres, et qu'on peut, sinon prévoir, du moins craindre une descente subite et irrégulière du second étage au premier. Cet accident serait regrettable en tout cas, mais particulièrement s'il se produisait au moment où un mariage réunit au premier l'officier de l'état civil, les employés, les conjoints et leurs invités. Une telle douche de littérature et de science serait pour eux d'une utilité contestable, et les accablerait certainement. Sans doute les conjoints pourraient y voir un symbole des averses inévitables qui les attendent dans la vie; mais il est des symboles plus doux, moins effrayants. Je n'ai pas la compétence voulue pour juger si ce premier grief est plus ou moins fondé. Il y faudrait l'examen d'un architecte, d'un bon architecte; car, dans le

cours de ma carrière, j'ai entendu affirmer par un membre de cette honorable corporation la parfaite sécurité d'une salle qui s'écroulait quelques jours après avec tout son public.

Ensuite il y a à envisager l'éventualité d'un incendie, qui serait désastreux pour une bibliothèque installée sous les combles. On pourrait se résigner dans une certaine mesure à la destruction par le feu des cartons verts d'une préfecture ou d'une mairie. J'ai trop vécu administrativement pour me faire illusion sur la valeur de la plupart des paperasses officielles. Mais la reconstitution de la Bibliothèque fondée par le vénérable Félix Gillon, et sans cesse augmentée jusqu'aujourd'hui, demanderait une dépense bien au-dessus des ressources de la ville. N'oublions pas que l'hôtel du maréchal Oudinot a déjà brûlé, je ne sais plus en quelle année, et que, pour être devenu Hôtel de Ville, il n'est pas garanti de l'incendie ; les Hôtels de Ville brûlent assez volontiers, témoin ceux de Verdun en 1894 et de Montmédy en 1834, pour ne parler que de notre département.

Enfin, et c'est le principal grief, le local de la Bibliothèque est tout à fait insuffisant. Déjà on est fort embarrassé pour y loger les acquisitions nouvelles. La précieuse collection de M. Maxe-Werly n'aurait pu y trouver place. Il n'est pas défendu de prévoir les libéralités d'autres donateurs. La moyenne de l'accroissement annuel suffit pour montrer la nécessité à bref délai d'un autre local.

Les Barrisiens qui aiment le vieux Bar (et j'aime à croire qu'ils sont plus nombreux qu'on ne le dit), ne seraient peut-être pas fâchés de voir la Bibliothèque installée dans un de ces vieux édifices qui donnent à notre modeste chef-lieu un cachet si original pour ceux qui savent regarder. A ce point de vue, le Musée est admirablement logé. J'envie le même privilège pour la Bibliothèque et pour la Société des Lettres, Sciences et Arts, qui devraient vivre fraternellement sous le même toit.

Le Collège Gilles-de-Trèves, dont la façade reconstruite est horrible, mais dont la grande cour est incomparable, leur conviendrait assez bien. Il abrite actuellement, je crois, une école primaire et une crèche. J'apprécie les écoles primaires et les

crèches. Mais ces utiles institutions ont à mes yeux moins de rapports avec l'architecture artistique de la Renaissance qu'un Musée, une Bibliothèque, une Société érudite.

Je livre mon idée à vos méditations et à celles de nos confrères, si vous l'en trouvez digne. Autant vaut causer de cela, pour tuer le temps, que de « potiner », ou de jouer au whist. Nous en causerons ensemble, si, l'un de ces jours, comme un pauvre vieil écloppé, je reviens me terrer au gîte.

Encore un mot. M. Maxe-Werly mériterait bien, ce semble, que son nom fût donné à l'une de nos rues. Il a beaucoup aimé Bar; et il devrait y avoir à Bar une rue Maxe, comme une rue Theuriet, et même, pourquoi pas? une rue Bellot-Herment.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués. Alexandre Martin.

---

## Post-scriptum de la Rédaction.

Nous avons reçu avec grand plaisir cette lettre de notre excellent confrère qui nous fait espérer son retour complet à la santé et la prochaine reprise de sa collaboration à nos travaux. Nos lecteurs qui réclamaient la suite des *Souvenirs d'un provincial* s'en réjouiront avec nous. La question du transfert de la Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc dans un local plus vaste et spécialement aménagé est à l'ordre du jour et préoccupe tous les bons esprits. Plusieurs projets sont à l'étude, mais, jusqu'ici, des raisons budgétaires ont, paraît-il, empêché ces plans d'aboutir. Quelque Mécène se rencontrera-t-il pour lever ces difficultés? Il sera le bienvenu! En ce qui concerne la *Salle Maxe-Werly,* notre correspondant apprendra avec satisfaction qu'elle a été ouverte le 21 avril, par une intime et modeste cérémonie d'inauguration, en présence de la famille du donateur, de la Municipalité et de la Commission de la Bibliothèque (L'*Indépendance de l'Est* du 23 avril a reproduit les paroles qui ont été échangées à cette occasion). Nous croyons connaître assez les sentiments qui inspiraient notre regretté confrère pour affirmer que la perspective d'avoir une plaque à son nom, au coin d'une rue, ne fut pour rien dans la généreuse décision qu'il a prise de léguer ses collections à sa ville natale.

# CHRONIQUE

⁂ La Société des Antiquaires de France a commémoré le centenaire de sa fondation. Une très nombreuse assistance s'était rendue à cette solennité scientifique, qui a eu lieu dans le Salon Carré du Louvre et à laquelle notre Société a été représentée par son secrétaire annuel, M. Lesort.

C'est M. Henri Omont, de l'Institut, qui présidait, en l'absence de M. le comte Durrieu, président de la Société, empêché par une indisposition. Après la lecture des adresses envoyées à la Société par de nombreuses associations scientifiques de province, M. Héron de Villefosse a lu le très intéressant discours préparé par M. Durrieu et dont le sujet, tout d'actualité, était les origines de la peinture française. M. Noël Valois, membre de l'Institut, s'est fait ensuite applaudir dans la lecture d'une savante étude sur l'histoire de la Société des Antiquaires. Enfin, des médailles d'or et d'argent ont été décernées à un petit nombre de savants au premier rang desquels nous avons le plaisir de trouver notre sympathique confrère M. Léon Germain de Maidy, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie Lorraine.

⁂ La *Gazette médicale* de Paris (19 mars 1904) s'occupe, au point de vue pathologique, de la célèbre amazone lorraine, Barbe d'Ernecourt, dame de Saint-Balmont, qui vivait au XVII[e] siècle :

« Elle avait l'habitude de revêtir trois vêtements différents qui, disait-elle, représentaient admirablement bien l'état de son âme. Donc, elle portait d'abord un vêtement de femme parce qu'on devait la considérer comme une femme ; mais au-dessous elle portait une tunique de l'ordre tertiaire de Saint-François parce que son cœur était dévot ; et souvent elle enlevait sa jupe pour paraître comme un homme avec des pantalons masculins et cela en signe de son courage viril. Cette femme très originale fut non seulement une duelliste célèbre, mais aussi un véritable homme de guerre. La Lorraine, où elle possédait un château dans ce temps-là, était fréquemment infestée par les incursions terribles de brigands de grands chemins. Cette femme courageuse les combattit souvent et Tallemant des Réaux estime à 400 le nombre de personnes qu'elle tua de sa propre main ou fit prisonnières elle-même. Elle était très charitable. Après avoir marié sa fille, elle partit bien armée, à cheval, se dirigeant vers le couvent des Clarisses de Bar. A la porte du couvent, elle mit pied à terre, remettant au gentilhomme qui l'accompagnait son épée et ses pistolets. Elle prononça alors ses vœux. Elle était admirablement bien faite de corps et d'un caractère ardent. Elle savait le grec et le latin ».

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 6 JUIN 1904

**La Société se réunira** *le mercredi, 1er Juin 1904,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. J. Baudot : Quatrième lettre sur Jeanne d'Arc ;

2° M. l'abbé Nicolas : Inscriptions du décanat de Dun ;

3° M. Léon Germain : Le Calvaire de Briey ;

4° Communications diverses.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 6 Avril 1904.**

*Présidence de* M. W. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Barrois, Brocard, P. Chevalier, Ch. Collin, Dannreuther, Konarski, Laurent, Vinchon.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Ct M. Weil : Le duc d'Orléans à Paris et à Londres en mai-juin 1814 (extrait), in-8°, 1904. — A. Lesort : Louis XI et le Saint-Siège (extrait) in-8°, 1904.

Envois du ministère : Bull. archéol. du Comité des Trav. Hist., 3e livr. 1903. — Bibliographie des trav. hist. et archéol.

publiés par les Soc. sav. [par R. de Lasteyrie], t. IV, 3e livr. nos 74867 à 80353, in-4°, 1903. — Rev. de l'Hist. des Religions t. 49, n° 1.

Envois des sociétés correspondantes : Mém. de la Soc. d'archéol. lorr., t. 53, 1903. — Table alphabétique générale des publ. de la Soc. d'archéol. lorr. (1849-1900), par Ch. Sadoul, 376 p. in-8°. — Soc. arch. de Constantine, t. 37, 1903. — Acad. nat. de Reims, 113e vol., 1903. — Mém. de la Soc. des L., Sc. et arts de Saint-Dizier, t. IX, 1899 à 1903. — Notes d'Art et d'archéol., avril 1904. — Bull. de la Soc. des Sc. Nat. de l'Ouest, t. III, 1903. — Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest, 4e trim. 1903. — *Spelunca*, t. V, n° 34. — *Le Pays Lorrain*, nos 6-8. — Bull. de la soc. lorr. de Photogr., nos 2-4, 1904. — Annales de l'Est, n° 2, 1904. — Bull. de la soc. des antiq. de Picardie, 4e trim., 1903. — Bull. de la Soc. des antiq. de France, 1903. — *Mag. Pittoresque*, nos 6 à 9, 1904. — Bull. trim. de la Soc. Hist. et Arch. du Gâtinais, 1er et 2e trim. 1904. — *Revue Héraldique*, avril 1904. — *Revue bénédictine*, n° 1, 1904.

Lectures et communications : M. Léon Germain adresse une note généalogique et héraldique sur le nom de *Camasier* inscrit dans quelques armoriaux de Lorraine, et qui lui paraît devoir être rapporté à la branche barrisienne de la famille bien connue sous le nom de Lescamoussier (voir *Bull.* de mai 1904, p. LX à LXIV).

Une autre communication du même correspondant concernant un *Jeton du Comte de Fontaine* figurera dans un des prochains *Bulletins*.

M. E. Collot envoie une notice sur une localité disparue du nom de *Tarincourt*, qui, antérieurement au XIVe siècle, occupait une partie du territoire d'Érize-la-Grande à 500 m. au S.-E. de ce village, près du ruisseau de l'Ezerule, dans la contrée dite Les Varnerettes. M. de Widranges a visité en 1841 ce territoire et a rendu compte à la Société des Lettres des découvertes qu'il y a faites : tuiles plates à rebords, poteries de diverses couleurs, fragments de pierres de taille sciées très minces pour revêtir des murailles. Depuis lors, de nouveaux débris ont été

mis à découvert par le soc de la charrue, notamment des éclats de meules, de moulins à bras en pierre volcanique, des ferrements, des monnaies gallo-romaines, etc. Quant à la localité de Tarincourt elle est mentionnée dans plusieurs textes du XIII[e] siècle que M. Collot énumère d'après les historiens qui les ont imprimés (1212, 1246, 1276). M. Liénard (art. *Seraucourt* du Dict. topogr. de la Meuse) a commis une double erreur en lisant dans la charte de 1212 Carincort pour Tarincourt et en identifiant cette localité avec Seraucourt. Bien que le village de Tarincourt ait disparu vers l'an 1300 les abbayes de Lisle et de S[te]-Hoïlde en touchaient encore les dîmes pour les deux tiers sur celles d'Érize-la-Grande, jusqu'en 1789. Notre correspondant sera reconnaissant à ceux de nos confrères qui voudront bien l'aider à compléter sa notice sur Tarincourt.

M. Fourier de Bacourt envoie pour le *Bulletin* une intéressante note sur le prieuré de *Girouët* près Grimaucourt-les-Sampigny, que l'abondance des matières retardera quelque peu, mais dont nous annonçons dès à présent la prochaine publication à nos lecteurs.

Il est ensuite procédé au scrutin pour l'admission d'un membre correspondant.

Conformément aux conclusions du rapport de M. Dannreuther, M. Priant, instituteur public à Heippes, présenté par MM. Barrois et Brocard est élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

---

## LETTRES SUR JEANNE D'ARC

### Troisième Lettre.

Nancy, 20 mars 1904.

Mon cher Président,

Après avoir fait connaître dans mes précédentes lettres *le vasselage* des d'Arc envers le duc d'Orléans, mon intention

était d'exposer dans celle-ci l'attachement tout particulier de Jeanne d'Arc à la famille d'Orléans et ce que j'appellerai son « esprit orléanais ».

Mais je suis venu demander à Nancy une hospitalité, voire une hospitalisation provisoire et il se trouve qu'aujourd'hui est l'anniversaire du jour où, entre le cardinal Louis de Bar et Charles II duc de Lorraine, furent décidés le mariage de René d'Anjou, petit-neveu et héritier du premier, avec Isabelle, fille du second et, par suite, la réunion des deux duchés dans les mains du jeune époux, beau-frère de Charles VII (année 1419).

Ces circonstances m'invitent à vous parler plutôt du rôle joué par ces trois princes dans la prodigieuse épopée qui constitue la « mission » de Jeanne d'Arc.

L'ignorance où sont plongées les « choses du Barrois » ignorance que mieux que personne vous vous appliquez à détruire, fait que leur loyalisme a été nié bien à tort. M. l'abbé Misset, notamment, s'est laissé aller contre le cardinal Louis aux attaques les plus injustes. Lui reprocher d'avoir fait « les reprises » pour René, au roi anglais, à la veille de la délivrance d'Orléans, c'est méconnaître les lois de la nécessité.

Entourés de forces supérieures aux leurs, que vouliez-vous que fissent René et ses deux tuteurs, pour ne pas se voir confisquer leurs duchés, comme l'avaient été le comté de Guise, l'Hôtel de Bar à Paris et les seigneuries barroises en Puisaye? Evidemment se soumettre quitte à renoncer à ces reprises forcées, comme il fut fait, dès que la chose devint possible.

Le premier effet de la convention du 20 mars 1419, si habilement ménagée par le cardinal Louis, fut de détacher le duc Charles II de Lorraine du parti anglo-bourguignon, pour le lier fortement aux Valois. Mais ses conséquences furent surtout avantageuses, en ce qu'elles permirent à René d'amener à Charles VII, aussitôt après le sacre de Reims, les troupes réunies du Barrois et de la Lorraine.

Dans son interrogatoire du 22 février, Jeanne dépose qu'elle se rendit à Nancy, mandée par le duc Charles, qui désirait l'entretenir du recouvrement de sa santé, et qu'elle lui parla peu de son idée « d'aller en France ». L'héroïque inculpée prend les devants, pour éviter que ses juges indignes l'interrogent par trop sur ce point.

Une chose à remarquer, dans l'abominable procès de Rouen, où Jeanne se montra si admirable de sang-froid, de solidité et

en même temps de finesse, c'est le soin extrême qu'elle a de ne pas compromettre, de *couvrir* ses roi et seigneurs et de ne rien déceler de leurs desseins passés et futurs.

Lors de sa visite au duc de Lorraine, la modeste pucelle du Barrois, tout au début de sa carrière, n'en était pas à donner les consultations qui lui furent demandées de toutes parts après ses succès miraculeux.

D'un autre côté, il n'est guère admissible qu'ayant donné sa fille et assuré sa succession à René d'Anjou, le beau-frère du roi de France, Charles II se soit à peine intéressé à un voyage dont le but était le salut dudit roi. Aussi bien, si discrète qu'elle ait été, Jeanne d'Arc a déclaré qu'elle demanda à Charles II de lui donner son gendre (*filium suum*) et des gens pour la mener en France. Voilà dévoilé le but réel de sa démarche à Nancy : le projet d'appeler les ressources militaires du Barrois et de la Lorraine à l'aide de son gendre ; le roi de France, dut entrer en première ligne dans les vues d'Yolande d'Aragon, cette princesse si politique, que l'on doit considérer comme le principal artisan du relèvement de Charles VII. Ce plan ne put certainement que sourire à l'oncle d'Yolande, le cardinal Louis, à son fils, René d'Anjou, et aussi bien, quoique avec moins de faveur, au duc Charles de Lorraine qui n'était pas attaché au parti français par une parenté aussi étroite. Mais je viens de le dire, isolés entre les Anglais et les Bourguignons, les chefs de nos deux duchés étaient dans l'obligation de ne pas s'engager à la légère.

Mieux valait se réserver de rallier l'armée de Charles VII, dès que Jeanne aurait réussi à entraîner celle-ci jusqu'à Reims, ce qui eut lieu en effet. Il est fort probable que les troupes assemblées contre Metz, sous le commandement de René d'Anjou, peu de temps après le départ de Jeanne, le furent avec le dessein caché de les porter au secours du roi de France au premier moment favorable. D'une part, le prétexte de cette levée en masse fut bien futile et même bizarre : le non-paiement d'un droit sur une hottée de pommes introduite à Metz en 1427 ! D'autre part, l'armée royale ne fut pas plus tôt maîtresse de la Champagne que René abandonna précipitamment la guerre de Metz pour rejoindre son beau-frère avec tous ses hommes, à qui il avait eu la précaution de faire promettre qu'ils le serviraient non seulement contre Metz, mais aussi « contre ses autres ennemis ». Jeanne était-elle de concert dans ce

plan? A Nancy reçut-elle, pour le communiquer à Chinon, quelque message de Charles II qui y fût relatif? Cela n'a rien d'improbable; car, semble-t-il, elle était plus au courant qu'on ne le croit généralement de ce qui se passait à la Cour.

A ceux qui refusaient de croire à ses inspirations, ne disait-elle pas malicieusement : Ce n'est pas avec la fille du roi d'Écosse qu'on recouvrera le royaume de France, faisant ainsi allusion au mariage du fils de Charles VII avec Marguerite, qui n'était encore qu'à l'état de projet?

Et n'était-ce pas un envoyé du roi chargé de revenir avec elle, après avoir négocié avec les princes lorrains et barrois et avec Baudricourt, ce Colet de Vienne qui s'adjoignit à ses compagnons pour l'aider à gagner Chinon, en traversant l'Auxerrois et la Puisaye ... et en passant apparemment par Sept-Fonds.

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jules Baudot.

---

## UN JETON DU COMTE DE FONTAINE.

Dans l'*Armorial du jetonophile* (1902) de notre confrère M. Jules Florange, se trouve décrit, sous le n° 629, la pièce suivante :

« Fontaines. Ecu heaumé et lambrequiné (Bandé d'azur et d'or, au chef du premier, chargé de trois boules du second). R. — MORIAMVR· DVMMODO· VIVANT. Pélican à dr., battant des ailes et se perçant la poitrine pour nourrir ses deux petits; à l'exergue : 1648 (La Tour, 1236 et 1324 = revers). Cuiv. B.-R².

Pour le revers, qui ne paraît pas avoir de rapport avec le droit ou avers (1), M. Florange renvoie au *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale*, *Rois et reines de France*, par M. H. de la Tour (Paris, 1897). On y trouve, en effet, aux nos indiqués (1236 et 1324), ce revers associé à deux jetons de Louis XIII, d'époque diverse : il fait allusion, y est-il dit, à Anne d'Autriche et à ses deux fils » ; on le voit gravé aux planches XX, fig. 3, et XXIV, fig. 16.

Seul le droit du jeton, que M. Florange paraît avoir cité pour la première fois, nous intéresse. Ce n'est pas, je pense, d'après un armorial lorrain que notre confrère a pu faire l'attribution de ce jeton ; car l'orthographe *Fontaines*, avec un *s* final, semble étrangère à notre province et à nos hérauts d'armes. Il a dû se servir d'un armorial français, et, de fait, je remarque, dans le *Dictionnaire héraldique* de Grandmaison, ce blason, très voisin de celui de notre petit monument numismatique, mais qui nous transporte dans une province fort éloignée (col. 70) :

« *Fontaines* — d'azur à trois bandes d'or, au chef d'argent chargé de trois heaumes de sable. Languedoc. »

Ce rare avers de jeton, je viens le revendiquer pour une famille de Lorraine, qui a eu des relations avec le Barrois, et je crois pouvoir le donner en particulier au fameux comte de Fontaine, général de l'armée espagnole, tué sur le champ de bataille de Rocroi en 1643. Les armoiries me paraissent ne laisser aucun doute sur l'attribution à cette famille de Fontaine, dont le blason est décrit ainsi par Lionnois : « *D'azur à 3 bandes d'or, au chef d'azur, chargé de 3 besans d'or* », ce qui est conforme au texte du *Héraut de Lorraine* par Perrin de Dommartin (2), un ouvrage contemporain (1654), et aux écussons du monument funéraire publié par M. A. Weil dans nos *Mémoires* en 1888 (3).

De plus, il paraît tout naturel de rapporter le droit de ce jeton au dernier et au plus célèbre personnage de la famille, le comte de Fontaine, mort, ai-je dit, en 1643.

A cette opinion, et dans l'état actuel de nos connaissances,

(1) Il paraît certain que, étymologiquement, le mot *avers* ne signifie point du tout le *droit* d'une médaille; mais on s'accorde assez généralement, depuis quelques années, à l'employer dans ce sens, comme étant plus commode que les mots *droit* ou *face*.

(2) Voir Ch. Guyot et L. Germain, *Paul-Bernard, comte de Fontaine, mort à Rocroi en 1643*, Nancy, 1886, p. 31 et 51 (extr. des *Mém. Soc. d'Archéol. lorr.*, 1886).

(3) Alfred Weil, *Le comte Paul Bernard de Fontaine*, dans *Mém. Soc. des lettres... de Bar-le-Duc*, 2e série, t. VII, p. 143 à 204.

deux objections peuvent être présentées : la date 1648 inscrite sur le revers, et l'absence de la couronne de comte.

Touchant la première objection, j'ai déjà fait remarquer que le revers est tout à fait indépendant, comme origine, du droit. Il y aurait lieu évidemment, mais ce serait difficile, de rechercher les motifs qui l'ont fait joindre à ce droit et à quelle époque on a procédé à cette frappe; toutefois, cela nous importe peu à présent. L'avers ne peut guère être postérieur à la mort du comte de Fontaine : dans quel but son filleul, neveu par alliance et légataire, Paul Bernard de Haraucourt, aurait-il fait graver les armoiries de la famille de Fontaine sans les siennes (1),et surtout sans y ajouter la couronne du titre dont il bénéficiait? D'autre part, l'idée d'une pièce commémorative, pour rappeler une mort héroïque, doit être écartée, par suite de l'absence d'attributs symboliques et surtout d'une inscription.

Quant à la seconde objection, elle me paraît négligeable : dans la première partie du XVII^e^ siècle, les couronnes nobiliaires n'avaient pas encore pris l'importance qu'on leur accorda plus tard; et qui nous dit que ce droit de jeton ne soit pas antérieur à 1627, date de la création du titre de comte(2)?

Ce jeton, qui appartenait à M. Florange, lors de la rédaction de son *Armorial*, n'est plus en sa possession. Il ne connaît pas le nom de son propriétaire actuel; mais il a conservé un *frotté* qui a servi à la reproduction ci-dessus (3) qui aidera peut-être, par le style, à préciser plus approximativement la date de l'avers.

Quoi qu'il en soit, l'attribution que je propose me paraît certaine et j'ai tenu à donner à la Société des lettres de Bar-le-Duc la primeur d'une découverte que j'estime être de nature à l'intéresser : celle d'un avers de jeton, inédit et très récemment cité, qui se rapporte à l'un des grands hommes de notre province, le glorieux vaincu de Rocroi.

19 mars 1904.

Léon Germain.

(1) Il est vrai que, dans son testament, le comte de Fontaine disait : « mondit neveu prendra le nom et armes de Fontaine... et laissera son nom et ses armes. » Mais il n'était guère d'usage de suivre à la lettre de telles conditions. — V. cette clause du testament dans Guyot et Germain, *o. c.*, p. 43.

(2) Guyot et Germain, *o. c.*, p. 17.

(3) Nous tenons à remercier M. Florange de la complaisance avec laquelle il a bien voulu l'autoriser.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 7 JUILLET 1904

**La Société se réunira** *le mercredi, 6 Juillet 1904,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Lesort. — L'église de Dugny : excursion archéologique ;

2° M. J. Baudot. — Cinquième lettre sur Jeanne d'Arc ;

3° Communications diverses.

## AVIS

**Une Excursion est projetée pour le Mardi 5 juillet. Programme : Départ de Bar-le-Duc à 6 h. 20 par la** *Gare meusienne*. **De 8 à 10 h. visite des antiquités de la station d'***Autrécourt* **sous la direction de M. le Dr Meunier. Retour sur** *Rembercourt* **et de là, en voiture à** *Chaumont-sur-Aire* **où, déjeuner à midi. L'après-midi, visite des environs et de l'Église de** *Rembercourt* **(XIIIe-XVIe siècles). Retour à Bar à 7 h. 16. Les membres qui désirent prendre part à cette excursion voudront bien en informer le Secrétaire avant le 1er juillet.**

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 5 Mai 1904.**

*Présidence de* M. W. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Barrois, Bernard, Brocard, Chevalier, Dannreuther, Joyeux, Konarski, Laurent, Lesort, G. Martin.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs* : A. Jacquot : Essai de répertoire des Artistes lorrains; les musiciens, chanteurs, compositeurs, etc., 69 pages, in-8°, Paris, 1904 (planches). — Cte M. de Pange : Le Pays de Jeanne d'Arc. Greux encore du temporel de l'Évêché de Toul en 1388, 2 p. in-8°, Paris, 1904. — Alb. Dreyfuss : Le collège de Saint-Mihiel de 1803 à 1903 et l'Enseignement secondaire avant 1803 à Saint-Mihiel, 160 p. in-12, Nancy, 1903.

Envoi du ministère : Bull. du Comité des Trav. hist. (section des Sc. économ. et sociales : congrès de Bordeaux, 1903).

Envoi des Sociétés correspondantes : Revue de Saintonge et d'Aunis, 3e liv. 1904. — *Le Pays Lorrain*, nos 9 et 10. — Actes de la Soc. linnéenne de Bordeaux, vol. 58, 1903. — Bull. de la Soc. philom. Vosgienne, 29e année, 1903-1904. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, mai 1904. — *Spelunca*, t. V, n° 35. — *Magasin Pittor.*, avril-mai 1904.

Correspondance : M. Léon Germain envoie la note suivante qu'il a relevée dans la suite de la liste des émigrés publiée par la *Revue héraldique*, 20 mars 1904 :

P. 152. — « André, curé d'Ottanges (les héritiers), domiciliés et possédant des biens à *Bar-le-Peuple*, *district de Saint-Diez (Vosges)*, émigrèrent le 12 novembre 1792.

P. 153. — André, Joseph, surnommé *Sorry*, domicilié à *Bar*, *district de Bar-sur-Ornain* (Meuse), émigré.

Aucun lieu du nom de *Bar* ne figure dans le *Département des Vosges* par Henri Lepage et Charles Charton. — Aurait-on lu *Bar* au lieu de *Ban* ? Dans le district de Saint-Dié se trouvait le lieu surnommé aujourd'hui Ban-sur-Meurthe, mais qui a porté le nom de Ban-le-Duc jusqu'à la Révolution. Il serait assez vraisemblable, ajoute notre correspondant, qu'à ce moment *Ban-le-Duc* fût devenu *Ban-le-Peuple*.

Lectures et communications : M. H. Bernard complète la communication qu'il a faite précédemment sur un *Monument*

*symbolique de l'École sammielloise* par quelques renseignements nouveaux et notamment par l'examen du *Compte* original et autographe établi par Dom Loupvent à l'occasion de l'édification de sa chapelle, entre les années 1539 et 1541. Ce document, conservé à la bibliothèque de Saint-Mihiel avec le fameux manuscrit encore inédit du voyage de Dom Loupvent à Jérusalem, offre un grand intérêt et révèle entre autres les noms de Pierresson La Chausse, maître maçon, Claude l'Imagier qui travaille à la « coiffe de la tourelle » et Cuny Bertin, peintre, de Rembercourt, chargé de travaux de décoration et de dorure. Notre confrère ajoute quelques considérations sur le symbolisme des arbres dans l'iconographie chrétienne et cherche des éléments de comparaison par l'étude de divers monuments où ils sont figurés.

Passant ensuite au sujet inscrit à l'ordre du jour : M. Bernard entretient la Société des *derniers jours de l'Abbaye de Saint-Mihiel*, d'après le procès-verbal dressé le 7 mars 1790, par ordre de l'Assemblée Nationale ; il y avait à cette date 18 religieux et 5 frères lais, tous relativement jeunes. Les biens étaient encore considérables, et donnaient lieu à une recette de 55.303 livres, 16 sols, 6 deniers. Un inventaire très exact des immeubles, dîmes et redevances diverses fut dressé, par localités. Les moines avaient notamment à Bar-le-Duc des vignes qu'ils exploitaient eux-mêmes. La description du mobilier tant de l'Église, que du monastère, de la bibliothèque, de la sacristie est faite minutieusement par les commissaires, et les religieux sont interrogés sur le parti qu'ils prendront lors de la dissolution de la communauté.

M. Lesort qui représentait notre Société au Congrès des Sociétés savantes, et qui a eu l'honneur de siéger comme assesseur du président de la section historique, rend compte des séances auxquelles il a assisté et des travaux qui intéressaient plus particulièrement la Lorraine et le Barrois. Parmi ces lectures citons celle de M. Lesort sur les *archives du Clermontois*, de M. Boyé sur les *Coutumes du Baillage de Bar-le-Duc* rédigées en 1506 et réformées en 1579, c'est-à-dire à une date antérieure à toutes les autres. L'élaboration du texte fut rendue

difficile par les prétentions des rois de France et les exigences du Duc Charles III de Lorraine. De 1555 à 1571 le bailliage fut soumis à une curieuse législation. Tandis que les tribunaux de première instance jugeaient sur les coutumes locales, c'était la coutume de Sens qui régissait les appels. M. l'abbé Nicolas, de Laneuville, a présenté des inscriptions tumulaires et campanaires de l'ancien décanat de Dun. M. Jean Louis, de Provins, a lu un mémoire sur les objets de céramique romaine découverts à Autrécourt.

L'annonce de cette communication dans un journal local nous a valu une intéressante correspondance de notre confrère M. le Dr Meunier, de Lavoye, revendiquant la priorité pour ses fouilles qui ont précédé de plusieurs années celles de M. Jean Louis. M. Meunier travaille depuis 1886 à une histoire des établissements céramiques d'Autry (Autrécourt-Lavoye) qui ont du reste été étudiés par M. de Widranges dans l'Almanach meusien de 1844 et dans un important mémoire publié par la Société d'archéologie lorraine en 1862. A l'appui de ces observations, M. Meunier nous envoie le texte d'une conférence qu'il a donnée à Lavoye en 1896 sur les antiquités de cette région, et une série des estampilles de potiers, au nombre de 40 environ, qui appartiennent aux ateliers céramiques d'Autry. La Société qui a entendu avec le plus sérieux intérêt la lecture de la conférence de M. Meunier se fera un plaisir d'insérer ses travaux, et lui adresse, avec ses félicitations, de vifs remerciements pour la collection d'estampilles qui sera prochainement exposée au musée après entente avec M. le Conservateur.

M. Lesort rend compte d'une visite qu'il a faite aux restes de la *Commanderie de Marbotte* et exprime le désir que des photographies des peintures qui subsistent dans la chapelle soient faites pour la Société.

Sur le rapport de M. Brocard, M. Ernest Beauguitte, rédacteur en chef du *Magasin pittoresque*, présenté par MM. Konarski et Dannreuther est élu membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

# LETTRES SUR JEANNE D'ARC

## Quatrième lettre.

Nancy, 25 avril 1904.

Mon cher Président,

C'était bien une expédition barroise, un premier secours, — et combien efficace, — envoyé par le Barrois au roi de France, par René d'Anjou à sa mère et à son beau-frère, ce petit contingent qu'à la fin de ma dernière lettre, je laissais en route pour Chinon.

Barrois, Jeanne d'Arc et Pierre, son frère inséparable, son ombre, pour ainsi dire, dans toutes les circonstances futures : je l'ai démontré *officiellement* par le compte de Guillaume Charrier, que je vous ai signalé au début de cette correspondance.

Barrois, autrement dit vassaux de René d'Anjou ou du Cardinal Louis, Jean de Nouillompont, Bertrand de Poulangy et Jean de Dieulouard, les dévoués compagnons de la sublime inspirée dans cette héroïque équipée.

Barrois, essentiellement Barrois, Robert de Baudricourt, le premier confident politique des révélations de Jeanne, son intermédiaire avec la cour de Charles VII, l'organisateur attitré de son voyage et de son escorte. Il tenait ses fiefs de la maison de Bar et son père, Liébaut de Baudricourt, était resté, toute sa vie, attaché au duc Robert, comme conseiller et chambellan. Notre vénérable Servais a relevé dans un compte de Régnier Milot, prévôt de Gondrecourt (Recettes 1425-1426), une particularité assez curieuse sur le mariage de Robert de Baudricourt avec Aléarde de Chambly. Des enfants ayant dérobé et dévoré une partie des gâteaux préparés pour ses noces, il fit condamner leurs parents à 60 et à 100 sous d'amende.

Chevauchant la nuit, le petit escadron sacré, qui portait dans ses rangs la fortune de la France, parvint à Chinon en onze jours, à travers notre pays, le vôtre et, oserai-je le dire ? celui des d'Arc : la Puisage, le Gâtinais.

Deux barroises, deux reines d'origine barroise : Yolande d'Aragon et Marie d'Anjou, la mère et la sœur de René, la belle-mère et la femme du roi, se trouvaient à la cour, pour accueillir Jeanne ; et elle dut à leur appui une réception autrement favorable que celle réservée d'ordinaire aux personnes qui, très fréquemment, à cette époque, se présentaient aux souverains ou aux grands comme investis d'un mandat céleste.

Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou, reine de Sicile était la fille et Marie d'Anjou, reine de France, était la petite-fille d'Yolande de Bar, fille, elle-même, de notre Duc Robert de Bar.

Le roi avait été littéralement formé par Yolande d'Aragon, « une des belles créatures qu'on peust voir... laquelle l'on disoit bien estre la plus vertueuse et sage princesse qui feust en la chrestienté ».

En effet, le 5 février 1414, Yolande dont la fille, Marie d'Anjou, venait d'être fiancée à Charles avait enlevé son futur gendre aux soins inquiétants d'un père imbécile et d'une mère débauchée. Depuis cette époque, il avait été élevé par elle et « nourri » avec ses futurs beaux-frères Louis et René d'Anjou.

Je pense qu'en face de ce détail, M. l'abbé Misset, — si déjà mes précédentes lettres et mon livre sur les *Princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois* ne l'ont pas convaincu de ses erreurs — je pense qu'en présence de ce fait capital, M. l'abbé Misset ne croira plus pouvoir écrire qu'être barrois en 1429, qu'être « sujet » de René d'Anjou, c'était être anti-français.

La légende, qui s'est vite emparée de l'histoire de Jeanne d'Arc, a fait de Charles VII un prince indifférent à sa disgrâce, un roi fainéant qu'il ne fut point.

Réduit à un extrême abandon, presque à l'impuissance, il eut de profonds découragements, de terribles absences de foi en sa fortune, voire des doutes sur ses droits. Il se trouva surtout paralysé par les menées de la Trémoille. Mais sa mère adoptive, mais sa femme étaient-là, pour déjouer les intrigues du fatal conseiller, pour rallier au roi les auxiliaires perdus,

pour l'entourer des soutiens nécessaires, et pour parer à ses défaillances. Pensez si elles jugèrent qu'une intervention surnaturelle comme celle de Jeanne arrivait à propos pour donner confiance à l'armée qu'elles s'efforçaient de réunir à Blois, et pour relever le moral de Charles VII.

La Pucelle de Domrémy eut tout de suite accès auprès de Marie d'Anjou, avant même d'être reçue par le roi.

Les deux reines tinrent à faire partie du jury des matrones qui, dans l'enquête à laquelle Jeanne fut soumise, eurent à constater sa virginité.

Mais ma lettre est près de dépasser les limites qui me sont fixées par notre *Bulletin*. Pour terminer, j'extrais deux lignes bien touchantes d'une missive adressée de Reims, par un gentilhomme angevin, le sire de Beauvau (un nom devenu barrois depuis, s'il en fut), à la femme et à la belle-mère de Charles VII, le jour même du sacre, soit le 17 juillet 1429. « Et durant le dit mystère, la pucelle s'est tousjours tenue joignant du roy, tenant son estendart en sa main. Et estoit moult belle chose de voir les belles manières que tenoient le roy et auxy la Pucelle. Et Dieu sache si vous y avez esté souhaitées ».

Pauvres souveraines, elles n'étaient pas « à l'honneur » et, cependant, « Dieu sache » si elles avaient été « à la peine », elles aussi.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

J. Baudot.

P.-S. — Une erreur de ponctuation a rendu inintelligibles les lignes suivantes de la *Troisième lettre* (*Bull.* de juin, p. LXXIII, ligne 14) qu'il faut rétablir ainsi :

..... Voilà dévoilé le but réel de sa démarche à Nancy. Le projet d'appeler les ressources militaires du Barrois et de la Lorraine à l'aide de son gendre, le roi de France, dut entrer en première ligne dans les vues d'Yolande...

# VARIÉTÉS

## Girouët.

A quelque date que l'on fasse remonter l'origine de Girouet, près Grimaucourt-lès-Sampigny, il est certain que ce prieuré tira tout son développement de la fondation à Bar du couvent des Ermites de Saint-Augustin (mars 1366) et des dispositions testamentaires d'Henri de Bar, sire de Pierrefort (novembre 1368) (1).

Girouët ne semble pas avoir été un prieuré bien que le supérieur portât le titre de prieur : c'était en réalité une maison de retraite placée sous le vocable de Notre-Dame et dont une gravure très rare de Flamen nous a conservé une vue d'ensemble (2). Elle comprenait trois ailes, puis une église à une seule nef, avec un chœur plus étroit, surmontée d'un clocher élancé (3). Au centre des bâtiments un cloître carré encadrait le cimetière primitif devenu parterre émaillé de fleurs. En dehors du couvent proprement dit et de l'autre côté de la cour étaient situés le logement du fermier et de vastes communs. Le tout était entouré d'un large fossé alimenté par la Deuë. On n'accédait au couvent que par deux ponts-levis.

Ce n'est pas sans raison que nous avons dénommé Girouët

(1) Dom Calmet, II, preuves, fol. 648.

(2) Prospectus Meridionalis Conuentus Beatæ Mariæ de Girouëto ordinis Eremitarum S^ti^ Augustini. Veuë du Conuent des Augustins de Girouët dans le Barrois sur le Ruisseau dit de Girouët au diocèse de Verdun.

(3) A côté de la grille du chœur et à droite de l'entrée se trouvait la chapelle de N.-D. de la Pitié dont Marguerite de Savoie, douairière de Ligny, et noble Claude Fleury procureur fiscal à Commercy furent les principaux bienfaiteurs. Cette chapelle fut plus tard consacrée à Ste Anne.

*maison de retraite :* on n'y compta jamais qu'un nombre très restreint de religieux, six ou sept tout au plus, avec deux ou trois frères lais. Dans la liste encore incomplète des prieurs relevons les noms de cinq enfants du Barrois : Claude Vivenot, de Ligny (1564), mort à Bar en 1581, François Cuny, d'Ernecourt, en 1576, Macé Vyard, de Brabant, en 1529, François Sébastien Macquart, de Bar-le-Duc, en 1687, et Jean François de Florentin, né à Ligny en 1693.

Dans un précédent article sur la Chapelle rurale de Maizeray en Voëvre (1) j'ai parlé du goût qu'avait Thiébaut de Florentin frère du prieur de Girouët pour les antiquités et les souvenirs du Barrois. C'est lui qui nous a conservé les deux stances qu'on va lire.

Sur les murs du cloître, et de distance en distance, des médaillons peints encadraient des sentences versifiées dont les lettres étaient encore visibles en maints endroits, vers l'an 1865. Dans son enfance le propriétaire actuel du domaine de Girouët, M. Duvivier(2) avait pu reconstituer un de ces quatrains. Le voici tel qu'il nous l'a communiqué :

*Toi qui n'es que poussière, où prens tu ton orgueil?*
*Ta misère, en naissant, n'a rien de comparable*
*Et retournant tout nud dans le fond d'un cercueil*
*Il te faut soutenir un juge inexorable.*

Ces vers d'un modernisme relatif avaient dû prendre la place d'une sentence de style plus ancien, à moins que les autres quatrains encadrés n'aient été appliqués sur les murs du cloître pour accompagner ceux-ci qui semblent les avoir inspirés. M. de Florentin les lut de chaque côté de la porte d'entrée.

(1) Bulletin mensuel de la Soc. des Lettres, etc., de Bar-le-Duc, mars 1904.

(2) M. Charles Duvivier, fils de J. Duvivier et d'A. de Gaulme a épousé en 1862 D^lle^ C. Barthélemy, fille de J.-B. Barthélemy et d'A. Bourgeois de Ménil.

*Chacun an, sans manquer, ce frais val se vestit* (1).
*Ou de fleurs ou de fruicts, d'espis ou de verdure,*
*Mesme en son blanc hyver te condamne et se rit*
*De toy, pescheur constant, l'inconstante Nature.*

*Pour quoy ficher ton cuœur en provande de Mort?*
*A ce qui les carresse attacher tes preunelles?*
*Des choses que tu veois passager est le sort,*
*Celles que tu ne veois, seules sont éternelles.*

C'est la traduction d'une forte pensée de l'apôtre saint Paul dans sa seconde épître aux Corinthiens :

... *Nous ne regardons point aux choses visibles mais aux invisibles, car les choses visibles sont périssables, mais les invisibles sont éternelles* (2).

Le couvent de Girouët fut vendu avec ses dépendances le 27 mai 1791 pour 30.000 livres (3). L'acquéreur démolit l'église, les exigences de l'exploitation rurale et les injures du temps ont profondément modifié l'aspect des lieux. Aujourd'hui plus rien ne rappelle le séjour qu'y firent pendant plusieurs siècles les Ermites de Saint-Augustin.

F. de Bacourt.

---

## BIBLIOGRAPHIE BARROISE.

En 1872 paraissait à Bar-le-Duc un petit livre dont la vogue et l'influence nous sont attestées par le témoignage des contemporains. Le titre en est long.

*Lettres de M. *** chanoine de Saint-Pierre de Bar à M. Willemin, Docteur en droit, Doyen de M. les Avocats au Bailliage de*

(1) Girouët est situé dans un étroit vallon qui débouche, tout près de là, dans la vallée de la Meuse.

(2) II Cor., chap. 4, 18.

(3) Archives de la Meuse, série H, *Augustins.*

*Pont-à-Mousson sur les circonstances édifiantes qui ont précédé et accompagné la mort de M. Jean-Baptiste-Etienne-Aimé Bailly son petit-fils, Sous-Diacre du Diocèse de Toul, décédé à Bar le 19 novembre 1781, à l'âge de près de vingt-quatre ans, chez Mademoiselle Bailly sa tante, qui l'avait élevé dès sa plus tendre jeunesse* (1).

Ce petit livre qui semble n'avoir qu'un intérêt tout spécial est pourtant un livre documentaire, nécessaire à consulter par quiconque assumerait la tâche délicate d'écrire sur les Barrisiens du dix-huitième siècle (2). Ici nous nous contentons de donner quelques éclaircissements sur les personnages mis en cause.

L'auteur du livre ne se nomme point. Il s'appelait François Nicolas Richard et était originaire de Ligny-en-Barrois ; souvent il signa *Richard de Ligny*. Après avoir étudié au collège de sa ville natale puis au séminaire de Toul, il prit ses grades de théologie chez les Sulpiciens de Paris. Successivement vicaire à Pont-à-Mousson, à Rosières, à Toul, il fut nommé chanoine de Saint-Pierre de Bar par brevet royal en date du 24 avril 1761 (3). Lorsque les deux collégiales de Saint-Maxe et de Saint-Pierre furent réunies (4 mai 1781), le chanoine Richard conserva ses fonctions : il les remplit jusqu'au 15 octobre 1783, date de sa mort. « Il avait voulu remédier à ses rhumatismes et pour cela il avait pris des eaux mercurielles sans assez de précaution. Elles lui ont laissé une soif dévorante et desséché totalement la masse du sang comme on l'a vu par l'ouverture de son corps après sa mort » (4).

Le chanoine Richard qui était un laborieux écrivain habitait rue du Tribel une maison située « entre les murs de ville et les vignes ». Ses voisins étaient le chanoine Vassimon le jeune (5) et le comte de Broussel (6). Cette maison louée en 1784 au

(1) A Verdun, imprimerie Christophe, M.DCC.LXXXII.

(2) L'ouvrage déplut notamment à M. d'Arcamont, prieur commandataire des Bénédictins de Bar-le-Duc qui, de loin comme de près, suscita contre l'auteur quelques-uns de ses confrères et plusieurs notables de la ville.

(3) Pouillé du Dioc. de Verdun II, 57.

(4) Bibliothèque de Bar-le-Duc, mser. 51, fol. 30 v°.

(5) Antoine de Vassimon, dit le jeune, par opposition à Charles François de Vassimon, dit l'aîné, aussi chanoine de Bar-le-Duc, mort le 9 août 1792.

(6) Nicolas Antoine Augustin, comte de Broussel, baron d'Ambonville, capitaine au Royal-Dragons, chev^er de S^t-Louis. Acquisition faite avec des fonds provenant de la succession de son beau-père J. Brigeat de Lambert, seigneur de Morlaincourt, (Husson et Magnier, notaires à Bar).

chanoine de Perret (1) fut achetée le 2 juin 1786 pour 8.400 livres de principal par le Comte et la Comtesse de Broussel dont elle agrandit l'hôtel (2).

M. Willemin à qui le chanoine Richard dédie son livre se nommait Jean-Baptiste Willemin, Docteur en droit, avocat à la Cour royale exerçant au bailliage de Pont-à-Mousson, il était aussi juge garde de la haute police de Norroy. Né en 1704 il mourut en 1785. De sa femme Henriette Vyart ou Viard (1705-1779) fille de Joseph Viard médecin et chirurgien du roi de Pologne, il eut dix enfants (3) entre autres Christine, née le 2 mai 1735 et mariée le 3 mai 1757 à Etienne-Nicolas Bailly, docteur en médecine à Pont-à-Mousson.

C'est de cette union que naquit en 1758 le jeune ecclésiastique auquel le chanoine Richard a consacré ses pages émues. Il etait l'aîné de dix frères et sœurs dont huit seulement atteignirent l'âge mûr. Ce furent, avec deux religieuses (*Marguerite* et *Madeleine*), *Antoine* Bailly, consul à Saint-Jean-d'Acre, lieutenant-colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, mort célibataire, *Charles* marié à Catherine Pigenot, fille d'un major du régiment d'Alsace, chevalier de Saint-Louis, *Pierre* époux de Catherine de Rigny, *Joseph*, de Catherine Jacquinot, *Victoire*, mariée à Antoine Pérot, et *Thérèse*, seconde femme de M^re^ Joseph de Laubrussel, président du Parlement de Metz et député de la Noblesse aux États généraux.

F. de Bacourt.

(1) Il habitait sous le même toit que son confrère. Voici ce qu'en dit M^me^ de Broussel au sujet de la mort de son beau-père le marquis des Ayvelles : « Il avoit fait mander messe Péret qu'il prisoit fort pour sa vertu et sa langue verte : « Je crois avoir bien servy Dieu depuis dix-sept-ans, luy a-t-il dit, mais jusques là j'ay sacrifié à toutes les idoles ». — Eh bien, mons^r^ le marquis, aujourd'huy, félicitez vous d'avoir dans ce temps-là donné à Dieu autre chose qu'une vieille carcasse ! »

(2) Les vendeurs sont Barbe Richard, épouse de Louis Bertrand, négociant à Ligny, Catherine Richard, femme de Nicolas-Joseph Pierron, docteur médecin à Ligny, l'abbé Lepage, de Ligny, tuteur de J.-B. Richard « détenu en la maison de force de Maréville », et les enfants de Louis Richard, marchand à Ligny.

(3) L'un d'eux a joué un rôle considérable à Pont-à-Mousson pendant la Révolution.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 8 AOUT 1904

**La Société se réunira** *le mercredi, 3 Août 1904*, **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. E. Henry.: — Le testament de Robert de Schelandre ;

2° M. F. de Bacourt : — Thiébaut de Nattes littérateur (1738-1814) ;

3° M. l'abbé Génin : — Les vassaux de la famille de Bourlémont en 1348.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 1er Juin 1904.**

*Presidence de* M. W. Konarski, *président.*

Sont présents : MM. Bernard, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, Konarski, Laurent, Lesort, Ragon, Saintignon.

Correspondance : Lettre de remerciements de M. E. Beauguitte, élu membre correspondant le 4 mai dernier.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. l'abbé Ragon, présent pour la première fois à une de nos séances et en prend occasion pour féliciter notre confrère du prix qui vient de lui

être décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres pour ses travaux de philologie grecque.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* H. Mengin : Maître de Nicéville et les Jésuites (extr.), Nancy, 1904. — Abbé Gillant : Pouillé du Diocèse de Verdun; tome III (archiprêtré de Commercy), in-8°, 835 p. Verdun, 1904.

Envois du ministère : Rev. de l'Hist. des Relig., t. 49, n° 2. — Annales du musée Guimet, t. XV. — Le Jubilé du Musée Guimet (*incl. :* Bibliographie des publications), in-8°, 1904. — Comptes rendus du congrès des Soc. Sav. de Bordeaux, 1903. Sect. des sciences. — Bull. archéol., n° 1, 1904.

Envoi des Sociétés correspondantes : *Le pays Lorrain*, n°s 11 et 12. — Mêm. de la Soc. d'Emulat. de Cambrai, t. 57. — Annales de la Soc. acad. de Nantes, 1903. — Travaux de l'Acad. nat. de Reims : 114e vol. — *Ornis*, t. XII, n° 3. — Univ. de Californie : 20 fascic. de publications, 1903-1904. — Le *Magasin pittor.*, juin 1904. — Notes d'Art et d'Archéol., mai 1904. — Revue Hérald., mai 1905. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, juin 1904. — Bull. de la Soc. lorr. de photogr., n°s 4 à 6, 1904. — Bull. de l'Université de Lille, n° 2, 1904. — Bull. de l'Institut Égypt., 1902-1903. — Trierisches archiv., n° 7, 1904. — Bull. de la Soc. des natur. de Moscou. — Revue de l'hist. de Versailles et de Seine-et-Oise, 4e fasc., 1903. — Bull. de la Soc. Archéol. du Midi, n°s 31 et 32. — *Ons Hémecht*, n°s 4 à 6, 1904. — Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1er juin 1904.

Lectures et communications : M. Jules Baudot adresse une *Quatrième lettre sur Jeanne d'Arc*, qui sera publiée dans le prochain bulletin.

M. l'abbé Nicolas envoie une série d'*Inscriptions* qu'il a relevées dans les églises et sur divers monuments de Dun et des villages environnants. Ce travail est renvoyé à la Commission de publication, pour être, si possible, inséré dans le Tome II, 4e série des *Mémoires*, en ce moment sous presse.

M. Léon Germain, complétant la communication qu'il a

faite à notre Société en 1895, étudie le *Calvaire de Briey*, œuvre importante de sculpture qu'il n'hésite pas à attribuer à l'école des Richier. Il y joint d'excellentes photographies des six statues qui composent ce groupe peu connu. Le Christ et les deux larrons sont, sauf quelques détails, identiques à ceux qui existent dans l'église Saint-Pierre de Bar-le-Duc et qu ont toujours été attribués aux Richier. La Madeleine offre les plus grandes ressemblances avec celle du *sépulcre* de Saint-Mihiel. Les figures sont d'un réalisme sobre mais émouvant, et d'une expression douloureuse très frappante. M. Léon Germain s'appuyant sur l'acte de fondation de « l'oratoire du Calvaire » daté de 1534, pense que les six statues en question furent sculptées vers cette date. C'est dans la période de 1525 à 1540 que Ligier Richier créa ses grandes compositions : Calvaires et Mises au tombeau; plus tard, détourné apparemment des sujets religieux traditionnels par les idées calvinistes auxquelles il se rallia, il sculpta plutôt des monuments funéraires (Bar-le-Duc, Joinville, Pont-à-Mousson). Notre correspondant voit dans le Calvaire de Briey un motif nouveau de contester l'époque trop tardive selon lui (1550) qu'on assigne d'habitude au *Sépulcre* de Saint-Mihiel, et se demande si cette œuvre trop considérable pour l'étroit local où elle a été placée ne serait pas le « Saint-Sépulcre » que des comptes indiqueraient comme ayant été fait pour la chapelle de Dom Loupvent au cimetière de l'abbaye en 1533. Au point de vue artistique comme à celui de la chronologie des célèbres imagiers de Saint-Mihiel, le Calvaire de Briey a une réelle importance.

M. l'abbé Saintignon lit une notice biographique sur le conventionnel *Charles-Nicolas* Tocquot, né aux Paroches le 19 juin 1752, et mort dans cette commune en juillet 1820. Notre confrère a trouvé sur la jeunesse de ce législateur meusien, sur son attitude à la fois modérée et ferme au sein des assemblées politiques de la Révolution, quelques indications inédites dont il veut bien nous faire part, et dont M. le Président le remercie au nom de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

# LETTRES SUR JEANNE D'ARC

## Cinquième lettre.

Bar-le-Duc, 25 juin 1904.

Mon Cher Président,

A son arrivée à Chinon, par ordre de Charles VII, Jeanne d'Arc fut logée chez Guillaume Bellier, ancien « escuyer et premier veneur du roi » qui, comme « sergent » de Charles d'Orléans, venait de faire, en 1428, un voyage en Angleterre, auprès de ce prince.

Cet officier des deux maisons de France et d'Orléans était bien l'hôte qui convenait pour recevoir la sœur de gens venus pour « acquitter leur loyauté » à la fois envers le roi et envers le duc.

A Orléans, dès leur entrée en la ville assiégée, ce fut Jacques Boucher, argentier du duc d'Orléans, qui, à la demande de Dunois, donna l'hospitalité à la Pucelle et aux hommes d'armes, venus avec elle « du pays de Barrois », relate le *Journal du Siège*. Je ne donne ce détail que comme une des indications du *côté orléanais* qu'avait la mission de Jeanne d'Arc, car il n'a rien en lui-même d'absolument probant; mais vous verrez sans doute, comme moi, dans le fait suivant la confirmation éclatante de cette *vassalité* des d'Arc envers les d'Orléans, à laquelle personne ne me paraît avoir pris garde jusqu'ici et sur laquelle j'ai cru devoir appeler l'attention de notre Société.

Entre le 14 et le 24 juin 1429, il est livré à Jeanne, au compte du duc Charles, une robe « de fine Brucelle vermeille » et une « huque de vert perdu », fourniture qui se trouva bientôt complétée par celle « d'une demye-aulne de deux vers, pour faire les orties des robes à la Pucelle » (Quicherat, *Procès*, t. V, p. 112 et 259). Or, les orties disposées en bordure étaient particulières à la livrée des d'Orléans, précisément le vermeil (cramoisi) et le vert.

Lisons maintenant, si vous le voulez bien, Perceval de Cagny que Quicherat estime le plus parfait des chroniqueurs de Jeanne d'Arc. « Après ce qu'elle fût arrivée devers le roy à Chinon, entre les autres affaires qu'elle disoit avoir de par Jhésus, elle disoit que le bon duc d'Orléans estoit de sa charge, et au cas qu'il ne revendroit pas par de ça elle avoit moult de paine de le aler querir en Angleterre. Et avoit tres grant joye de soy employer au recouvrement de ses places. Et à l'occasion de l'amitié et bon vouloir que elle avoit au duc d'Orléans, et aussi que ce estoit partie de sa charge, elle se fist très acointe du duc d'Alençon qui avoit espousé sa fille. Et ne fut gaires aprés sa venue à Chinon que elle ala veoir la duchesse d'Alençon en l'abbaye de Saint Flourent près Saumur, là où elle estoit logiée. Dieu sçait la joye que la mère dudit d'Alençon, lui et la ditte fille d'Orléans, sa femme, lui firent par III ou IV jours qu'elle fut au dit lieu. » (Quicherat, t. IV, p. 10).

Mais Jeanne va nous donner elle-même une idée de ses sentiments, et, par suite, de sa situation envers Charles d'Orléans. « Dieu aime le duc », déclare-t-elle au procès de condamnation, dans sa déposition du 22 février, et j'ai eu à son sujet plus « de révélations que d'homme vivant, excepté le roy ».

Affirmation solennelle d'un loyalisme en partie double, qui, de la part d'un être de foi et de dévouement comme la vierge de Domremy, est bien une preuve, n'est-ce pas? du servage à deux degrés qui nous occupe.

Orléanaise d'esprit, Jeanne devait l'être aussi de race. Cet état d'âme m'encourage, dans tous les cas, à considérer les d'Arc comme des Orléanais (originaires ou non de Sept-Fonts en Puisaye) transplantés à Domremy en Barrois. Nous aurons à étudier quelles furent les circonstances qui purent amener cet événement de si grande conséquence pour l'histoire de la France. Mais je veux tout d'abord démontrer aujourd'hui que, si Jeanne était attachée au roi et au duc d'Orléans, elle ne l'était pas moins à la Maison de Bar.

Interrogée par ses juges sur le port de vêtements d'homme, dont ils lui faisaient un si grand crime, elle déclare le 3 mars

1431, que, si elle avait dû les quitter, « elle l'eut fait à la de-« mande de la demoiselle et de la dame de Beaurevoir, plutôt « que de qui que ce soit d'autre existant au royaume de France, « excepté sa reine ». Même considération pour ces deux princesses que pour le duc d'Orléans et exprimée en termes analogues. Or qui étaient-elles? L'une la femme, l'autre la fille de Robert de Bar, petit-fils et filleul de notre duc Robert. La demoiselle de Beaurevoir, Jeanne de Bar, fut la dernière du nom. C'est à leur corps défendant et malgré leurs instances, malgré leurs efforts que Jean de Luxembourg livra la Pucelle aux Anglais.

Qui était la reine que Jeanne plaçait seule au-dessus des dames de Beaurevoir?

Marie d'Anjou, une descendante aussi de la seconde race des ducs de Bar et la sœur, ai-je besoin de le répéter? du fondateur de la troisième race.

Jeanne donnait place dans son cœur à toutes les Maisons qu'elle aimait à voir réunies autour de Charles VII, pour relever son trône ébranlé : Maison d'Orléans, Maison d'Anjou, Maison de Bar, toutes « du sang de France », comme elle disait.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

JULES BAUDOT.

---

## NOTES

### sur les arts et métiers dans l'ancien Barrois (1).

*Chirurgiens.* — Toute une dynastie de chirurgiens du nom de VIART ou VYART, non cités dans le *Nobiliaire de Bar-le-Duc 1744*

(1) V. *Bulletin*, 1903, p. CXXX.

à l'article concernant cette famille, apparaît au XVIII[e] siècle. Le premier, Antoine Viart « chirurgien stipendié de la ville de Bar-le-Duc », époux de Jeanne Lefebvre mourut à l'âge de 75 ans le 2 décembre 1754. Son fils Bernard-François-Xavier Viart « chirurgien juré et stipendié de l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc » lui succéda dans ses fonctions. Il habitait la rue de la Neuve-Ville, et portait le titre de « chirurgien du Roi » [de Pologne?] ainsi qu'en fait foi son *Ex-libris*, une des rares étiquettes de bibliophile qu'on trouve à Bar-le-Duc, où les amateurs de livres ne furent jamais nombreux. M[e] Bernard Viart, veuf de Jeanne Mogin, se remaria le 20 décembre 1763 à Anne Melin. Il avait un frère qui entra dans les ordres, et fut chanoine régulier de l'abbaye de S[t]-Pierremont, puis, en 1755 curé de Mance et de Bettainvillers, près de Briey. Les connaissances chirurgicales héréditaires dans la famille permirent au curé C. Vyart (c'est ainsi qu'il signe, sans doute pour évoquer une parenté flatteuse avec les anoblis de ce nom) de rendre dans sa paroisse des services appréciés. C'est en cette qualité qu'il présida le 10 février 1772 l'assemblée des femmes de Mance réunies pour l'élection d'une sage-femme, et qu'il surveilla avec une compétence exceptionnelle l'activité de cette dernière. Il écrivait en marge d'un acte de baptême, le 9 novembre 1775 : « Notre sage-femme Barbe, épouse de François « Verny lui a extrait le méconium avec succès ; c'est une liqueur « jaune rousse située dans le cordon ombilical ; elle est le « germe de la petite vérole ; l'opération se fait en coupant le « cordon à six pouces, en le comprimant doucement et en le « lavant avec de l'eau tiède et du sel jusqu'à ce qu'il paraisse « une goutte d'un beau sang, après quoi on fait la ligature, « méthode certaine pour préserver de la petite vérole ; je passe « soixante ans, l'opération m'a été faite par mon père, médecin, « je n'ai pas eu la petite vérole... »

E. Groffe.

# NOTES HÉRALDIQUES

## Les véritables armoiries des familles de Foug et de Siverey.

I. — Jusqu'à présent on ne connaissait guère les armes des de Foug (1) que par la description qu'en avait faite Cayon dans son *Armorial de l'ancienne chevalerie lorraine* et qui est ainsi rédigée : *Foug : fascé d'argent et de gueules de 8 pièces, au franc canton de même chargé d'une croix ancrée de sable.*

Une autre rédaction, qui figure en note, p. 97 des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, année 1901, et qui donne pour armes aux de Foug : *fascé d'argent et d'azur de 8 pièces au franc canton d'or chargé d'une croix ancrée de sable,* paraissait devoir être la seule à adopter, parce qu'elle est tirée d'un tableau généalogique fourni vers 1700 par Jean II de Vigneulles, descendant de la famille de Foug.

Mais ni l'une ni l'autre de ces descriptions n'était exacte.

Dernièrement, M. Ed. des Robert (2), dans le cours de ses recherches sigillographiques, a trouvé plusieurs sceaux de la famille de Foug portant des armoiries autres que celles ci-dessus.

Le plus ancien (1353), de Joffroy I de Foug, porte simplement un écu à une croix dont le 2e canton (3) en chef est losangé (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 522, n° 92).

Soit que le cachet ait été perdu, soit que Joffroy I n'en ait pas été satisfait, une nouvelle empreinte apparaît. Un 2e sceau du même personnage (1360) est chargé d'une rosace à 4 lobes dans le milieu de laquelle figure un écu à une croix dont le premier canton est losangé (*Ibid.* B. 628, n° 63).

(1) Famille originaire du village du même nom, près de Toul.
(2) Il compte les de Foug parmi ses ancêtres.
(3) Ce doit être une méprise du graveur.

Un 3e du même seigneur (13 août 1370) porte une croix au franc canton losangé (Bibl. Imp. Invent. du Fourny fr. 4883, p. 7912, n° 57).

Un 4e, de Colin, bâtard de Foug, petit-fils de Joffroy I, (1416) représente un écu chargé d'une croix au 1er canton losangé (1), le tout traversé par une barre de bâtardise (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 671, n° 24).

D'où il est permis (en utilisant les métaux et émaux des armes produites par Jean II de Vigneulles, descendant de la maison de Foug), d'attribuer à la famille de Foug de Maxey-sur-Vaise les armoiries suivantes : *d'or à la croix de sable au 1er canton losangé d'argent et d'azur.*

II. — D'après le même sigillographe, les armes des de Siverey (2) qui figurent sur le seul sceau que nous connaissions comme émanant de cette maison doivent être plutôt libellées ainsi : *de gueules à la bande d'or chargée de 3 roses de gueules, l'écu chargé de 4 croix d'or au pied long, 2 en chef et 2 en pointe* (Arch. de Meurthe-et-Moselle, Gondrecourt, II, 75).

A. Génin.

---

## CORRESPONDANCE

### Famille André de Lory.

Monsieur le Président, je vois dans le bulletin de juillet la communication faite par M. Germain d'après la *Revue Héraldique* du 20 mars 1904.

J'avais vu la liste des émigrés dont il est question ; permettez-moi puisque l'on en a parlé à la séance de mai, de rectifier

(1) Ce qui fait voir que c'est le sceau de Joffroy I de Foug de 1360 qui a été adopté et reproduit par ses descendants.

(2) Famille originaire de Xivray-Marvoisin (cant. de Saint-Mihiel, arr. de Commercy, Meuse).

ce qu'elle a donné relativement à André (*Joseph*) *surnommé Sorry :*

Il s'agit de *Joseph* André de Lory, écuyer, officier de dragons, chevalier de Saint-Louis, émigré en 1792, qui servit dans les hussards de Rohan, — né à Bar, le 19 mars 1758, † à Bar le 4 novembre 1826.

Il était le quatorzième des seize enfants de Claude André, écuyer conseiller du Roi, receveur des finances, domaines et bois à Bar et de Marguerite-Françoise Broullier, — et petit-fils de Charles André, écuyer s^r de Quoeux, receveur particulier des finances au bureau de Bar, conseiller en l'Hôtel de Ville de Bar, anobli le 19 mars 1736.

Joseph André de Lory épousa à Arrat en Hongrie le 28 octobre 1799, Joséphine-Patience-Élisa-Rosalie *d'Estienne de Vaugnez* née à Peterwardin le 4 septembre 1776, † à Bar le 29 novembre 1839. — Son père le baron de Vaugnez, colonel du génie, commandant la forteresse d'Arrat, était un des nombreux Lorrains qui avaient suivi les ducs en Autriche.

De son mariage naquirent quatre enfants dont un seul se maria et mourut à Bar le 12 juin 1890. — C'était la comtesse de Lichtenberg (Marie-Madeleine-Marguerite dite Mina André de Lory), veuve d'un officier de hussards hongrois appartenant à une famille qui figure dans le Gotha allemand des comtes.

Ce nom de « de Lory » provenait d'un bois fief qui fut vendu plus tard au maréchal Oudinot par Marie-Marguerite *André* (Bar, 20 avril 1759, † à Bar, 17 avril 1842) sœur de Joseph susdit.

Je crois même que c'est ce Joseph André de Lory dont le portrait fut gravé dans la collection du *Physionotrace de Quenédey* (dont l'*Intermédiaire* a donné la liste il y a quelques années) série M. — 23, sous le nom de M. André, — ou au moins ce serait celui d'un de ses frères : Hyacinthe Claude, receveur des finances domaines et bois, émigré en 1793 — qui servit aussi dans les hussards de Rohan — né à Bar le 14 décembre 1743, il mourut célibataire en novembre 1805.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués. R. de Dumast.

Au sujet de cette famille André, Dom Pelletier a commis une de ses très *rares* erreurs de blason, en lui donnant pour armes : *d'or au lion d'argent*, etc., ce qui est impossible en vertu de la règle : *métail sur métail ne vaut ;* tandis qu'il faut lire *d'azur au lion d'argent*, etc.

# NÉCROLOGIE

## Anatole de Barthélemy.

(1821-1904).

Le distingué savant doublé d'un homme de la plus exquise amabilité que l'érudition française vient de perdre dans la personne d'*Anatole de Barthélemy* appartenait à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, en qualité de membre correspondant, depuis le 5 août 1883.

Jean-Baptiste-Antoine-Anatole de Barthélemy était attaché par ses origines à deux provinces qui touchent à la nôtre. Son bisaïeul, Claude de Barthélemy était originaire de Coiffy et se maria à Belfort le 24 novembre 1750. Son père Hyacinthe-Claude-Félix naquit dans cette dernière ville le 8 mars 1787 ; il entra dans l'administration préfectorale en 1810 et était sous-préfet à Sainte-Menehould quand Anatole vint au monde à Reims, le 1er juillet 1821 ; il devint successivement préfet de Maine-et-Loire, de Saône-et-Loire, de la Haute-Saône, de la Loire, de la Charente-Inférieure et de l'Aube.

Sorti de l'Ecole des Chartes à la fin de 1842, Anatole de Barthélemy commença par embrasser, lui aussi, la carrière administrative. Après avoir été pendant neuf ans, du 2 novembre 1845 au 31 octobre 1854, secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord, il obtint la sous-préfecture de Belfort, résidence que les souvenirs de famille lui rendaient particulièrement chère. C'est là qu'il reçut, pour le jour de l'an 1860, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Le 1er mai suivant il fut appelé à échanger la sous-préfecture de Belfort contre celle de Neufchâtel ; six mois plus tard il quitta définitivement l'administration, et fixé désormais à Paris il put se livrer sans partage aux travaux d'érudition, auxquels il avait accordé jusque-là une large part de ses loisirs.

Le 10 avril 1861, la Société des antiquaires de France l'élut membre résidant, chose digne de remarque : Anatole de Barthélemy avait une première fois obtenu ce titre si envié alors qu'il était encore élève de l'Ecole des Chartes ; il avait dû y renoncer entre temps étant retenu loin de la capitale. Secrétaire de la Commission de topographie des Gaules, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, il

entra le 11 novembre 1887 à l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres dont il fut le président en 1900. Il suivait assidûment les séances de cette compagnie ; on le vit à celle du 17 juin dernier ; nul n'aurait alors pensé qu'une semaine plus tard il ne serait plus : devant sa belle prestance, sa physionomie ouverte et avenante, son intelligence toujours vive et déliée, sa conversation enjouée, on oubliait volontiers qu'il était à la veille d'accomplir sa quatre-vingt-troisième année. Il est mort après quelques jours de maladie dans sa villégiature de Ville-d'Avray, le 24 juin.

Anatole de Barthélemy a publié de nombreux travaux. On pourra se faire une idée de son activité scientifique en constatant que l'indication de ses ouvrages occupe près de six pages du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale;* idée d'ailleurs fort atténuée, car il n'est pas question, dans ce précieux répertoire, des articles de revue dont il n'a pas été fait ou dont la Bibliothèque ne possède pas de tirages à part. Et il ne faut pas perdre de vue la part très grande qu'il a prise aux travaux du Comité des travaux historiques, à la publication des *Mémoires* de la Société des Antiquaires, à la direction de la *Revue de numismatique* et de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Les ouvrages d'Anatole de Barthélemy qui se rapportent à la numismatique ont été énumérés il y a quatre ans dans un article de M. Mazerolle qu'a fait paraître la *Gazette numismatique.* C'est à cette branche de l'érudition qu'Anatole de Barthélemy s'est consacré principalement, mais non exclusivement. Les séjours qu'il fit en diverses villes de province en raison de ses fonctions et de celles de son père lui donnèrent occasion de faire plusieurs études d'histoire locale ; s'il eût séjourné dans notre région, nul doute qu'il eût apporté aux travaux de la Société des Lettres plus qu'une bienveillante sympathie (1).

Ne lui doit-on pas un des plus anciens travaux de géographie historique intéressant une partie du département de la Meuse, une étude sur le Dormois publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* voilà quelque soixante ans. Il convient de rappeler aussi qu'Anatole de Barthélemy fut désigné par ses confrères de la Société des Antiquaires pour faire partie de la commission de publication du *Mettensia*, collection à laquelle la Société des Lettres ne saurait être indifférente, et à laquelle elle s'intéressera plus particulièrement encore quand on y verra paraître, par les soins de notre érudit et sympathique archiviste départemental, le *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Mihiel.* N'oublions pas enfin qu'Anatole de Barthélemy honora d'une étroite amitié Léon Maxe-Werly, notre regretté président, dont la dernière œuvre, — l'Iconographie de l'Immaculée-Conception — a été publiée par ses soins.

P. Marichal.

(1) Il nous la témoignait encore, il y a quelques jours, en nous écrivant, le 15 juin, pour nous signaler l'absence de quelques volumes de nos Mémoires à la Bibliothèque de l'Institut, et pour nous recommander d'en compléter la collection (N. de la R.).

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 9 SEPTEMBRE 1904

**La Société se réunira** *le mercredi, 7 Septembre 1904,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. F. DE BACOURT : Thiébaut de Nattes, littérateur (1738-1814) ;

2° M. L. GERMAIN : Une lettre de 1809 sur le « Sépulcre » de Saint-Mihiel

3° Communications diverses.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 6 Juillet 1904.**

*Présidence de* M. W. KONARSKI, *président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BROCARD, CH. COLLIN, DANNREUTHER, KONARSKI, LESORT, RENAULD.

CORRESPONDANCE : M. Péroche envoie une série de brochures et d'articles (voir ci-après) consacrés aux questions géologiques dont il s'est fait une spécialité. M. le Président, en exprimant le vœu qu'un rapport soit fait par un membre compétent sur les travaux récents de notre confrère, remercie M. Péroche de son bon souvenir, et rappelle les titres des

communications du même auteur insérées dans les tomes V à X (1re série) de nos Mémoires.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* J. Péroche, Le balancement polaire, état de la question, in-8°, 1903. — *Idem*, Les observations astronomiques et le balancement polaire, in-8°, 1901. — *Idem*, Des abords du pôle; — les variations de la pression atmosphérique et la prévision du temps; — le mouvement de nos températures et la précession des équinoxes (Revue scientifique, 1902-03-04). — R. Parisot : La décentralisation de l'enseignement de l'histoire et de la géographie (extrait). — E. Biguet : Jametz à travers l'histoire, in-8°, 1904. — *Idem*, Revin et Laifour (extraits).

Envois des sociétés correspondantes : *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXIV, 4e liv., *Le pays Lorrain*, nos 10 à 13. — *Bull. soc. archéologique et hist. de Langres*, t. V, n° 69. — *Mémoires soc. académique de l'Aube*, t. LXVII, 1903. — *Soc. natur. et archéol. du Nord de la Meuse*, 2e semestre, 1903. — *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 11e année, nos 2 à 9. — *Bull. soc. artistiques de l'Est*, mai-juillet 1904. — *Bull. acad. du Var*, t. LXXI, 1903. — *Revue héraldique*, t. XVIII, 6 et 7. — *Annales de l'Est*, juillet 1904. — *Soc. agr. Pyrénées-Orientales*, vol. XLV, 1904. — *Mag. pittor.*, nos 12 à 15, 1904. — *Soc. géog. de l'Est*, 2e trim., 1904. — *Notes d'art et d'archéologie*, n° 6, 1904. — *Soc. nat. Antiq. de France* (Compte rendu du Centenaire, 11 avril 1904).

Lectures et communications : M. le Président rend compte de l'Excursion archéologique qui s'est faite avec un plein succès le 5 juillet à Lavoye, Autrécourt, Rembercourt et Chaumont-sur-Aire. M. Léon Germain, de Nancy, et M. Bonnardot, de Verdun, avaient bien voulu se joindre aux excursionnistes et M. J. Forget s'est chargé de rédiger pour le prochain volume des Mémoires un compte rendu détaillé qui sera illustré de photographies très réussies. Sans vouloir anticiper sur ce récit nous dirons que l'aimable accueil de notre confrère M. le Dr Meunier, et l'examen de ses intéressantes collections, complété par une promenade très instructive sur le territoire

de l'antique Aultry, nous a laissé les plus utiles et les plus agréables souvenirs. Sur la proposition de M. le Président, la Société vote des félicitations unanimes à M. Meunier pour ses travaux et ses fouilles, et le prie d'accepter une subvention de cent francs pour les recherches nouvelles qu'il se propose d'entreprendre.

M. Lesort rend compte d'une visite qu'il a faite avec M. Konarski, jeudi dernier, à Dugny, près de Verdun. Ce village possède une église romane dont la nef remonte au XI^e^ siècle et le chœur au XII^e^ ; quelques retouches sont des XIII^e^ et XV^e^ siècles. Le monument présente cet intérêt particulier que son ornementation est en rapports étroits avec celle des parties romanes de la cathédrale de Verdun, et que certaines de ses dispositions, notamment les grandes arcatures du chevet, dénotent une influence germanique incontestable. M. Konarski fait circuler diverses photographies de cette église, qui est, paraît-il, menacée de démolition. Pour éviter cette mesure regrettable, il propose que la Société signale à M. le Préfet l'intérêt exceptionnel qu'offre ce spécimen presque unique de l'architecture religieuse dans notre département, afin d'en obtenir le classement parmi les monuments historiques. Il espère que la Société philomathique de Verdun et la Société d'archéologie lorraine voudront bien s'associer à cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le secrétaire,* H. Dannreuther.

---

## DOCUMENTS

### Partage des fiefs de la Famille de Bourlémont (1)

3 juin 1348.

Nous Jehanne de Grancey, dame de Boulleinmont, et je Pierres, ces filz, sires de cest meimmes leu, faissons savoir a

(1) Bibliothèque nationale, Ms. Lorraine 82, f° 42 (communication de M. Paul Marichal).

tous que nous duy ensamble et chacuns pour tant comme a luy appartient, amiaublement avons parti les fiés de Boulleinmont et baillié chaucun de nous sa partie, des quelz parties nous voulons que chaucuns de nous taigne sa partie paisiblement et sans nul debat; ausi nous volons, et chaucuns de nous par soy, que tuit li fievey que sunt venu a chaucune partie desusdites, a laquelle il seront, qui li rendent tel servisse comme il apartient au fié qui tient, c'est asavoir gardes et ligies et tous autres servisses qui appartiennent audit fié; — et nous Jehanne, desusdite dame de Boulleinmont, fais savoir a tous que par mon greey et par leaul partaige li fié ci après nommey seront et demouront a mon fil Pierre desus nommey pour cause d'eritaige, des quelz li nom sunt tel : Premiers li fieis de Bequilley (1), dont mesires Pierres et mesires Joffroix de Sirieres sunt honme, et ausi tout cen que Bernars tient a Sausures (2) et autrepart, et sunt ci duy fié contre le fié de la Fauche (3); item li fiés que mesires Pierres de Taillencourt (4); tint de Boulleinmont vat contre le fié Jehan Morel; item Ferris de Voy tout cen qu'il tient à Marcey (5) et a Charmes (6); item Perrins de Saint Orofle (7) et sa meire se qui tiennent de Boulleinmont : item Guios de Sorcey (8) ce qu'il tint de Boulleinmont : item Joffroix de Brixey (9) cen qu'il tient de Boulleinmont : item mesires Gervais de Nancey et mesires sires Symons de Mons tout cen qui tiennent de Boulleinmont a Martigney (10) de par lour fames; item Aubris de Brixey cen qui tient de Boulleinmont : item Aubers de Gironcourt (11) es qu'il (12) tant pour luy tant pour sa fame; item Guillemete, fame Huart de Signey cen qu'elle tient de Boulleinmont : item la dame de Monceilz (13) tout cen qu'elle tint de Boulleinmont : item Jehans de Biencourt (14) cen qui tint a Charmes; item li maris Sebil, la sueur

(1) Bicqueley (M.-et-M.). — (2) Saulxures-lès-Vannes (M.-et-M.). — (3) Lafranche (Haute-Marne). — (4) Taillancourt (Meuse). — (5) Maxey-sur-Vaise (Meuse). — (6) Charmes-la-Côte (M.-et-M.). — (7) Saint-Elophe (Vosges). — (8) Sorcy (Meuse). — (9) Brixey-aux-Chanoines (Meuse). — (10) Martigny-lès-Gerbonvaux (Vosges). — (11) Gironcourt (Vosges). — (12) Ici le copiste a sans doute omis le mot *tient*. — (13) Moncel [et Happoncourt] (Vosges). — (14) Biencourt (Meuse).

Chanderon, tout cen qu'il tient de Boulleinmont ; item Parsevalz d'Andon (1) et Girars de Brenoncourt (2) cen qui tiennent de Boulleinmont ; item damoiselle Ysabeis de Sorcey ce qu'elle tient de Boulleinmont. Et je Pirres, desusdis sires de Boulleinmont, fais savoir a tous que tuit li fié ci après nommey demourront et seront a ma tres chiere dame et meire desusdite dame de Boulleinmont pour cause de sun douaire ; c'est asavoir : li fiés que tint messires Hues de la Fauche des signeurs de Boulleinmont ; item li fiés que Jehans Mories freires Colart de Saus de Sainte-Menehous tint de Boulleinmont ; item Wauterins de Voy (3) cen qu'il tient à Charmes ; item Hanris de Saint Orofles tout cen qui tient de Boulleinmont ; item tout cen que li fame Phelepeir tient de Boulleinmont ; item mesires Pierres li Decopes tout cen qui tint de Boulleinmont ; item Fourquaus de Martigney cen qui tient de Boulleinmont ; item Guios de Saint Baillemont (4) cen qu'il tint de Boulleinmont ; item Waucaice (?) cen qui tint de par sa fame de Boulleinmont ; item Symons de Bleinville cen qu'il tient de Boulleinmont ; item Jehans de Sorcey cen qu'il tient a Sejaulmont des signeurs de Boulleinmont ; item Perrin de Belmont sen qu'il tint a Charmes des signeurs de Boulleinmont ; item Bertremins de Mandres (5) qui est hons liges de Boullainmont ; item mesires Jehans de Gironcourt de cen qu'il tint de Boulleinmont ; item Guillaumes de Saint-Amant ; item Guillaumes de Pereis (6) de cen qui tint de Boulleinmont. Et pour les partaiges et convenence desusdites tenir fermes et estaubles tous nous temps, awons nous promis et prometouns par nos fois corporelement données en leu de sairement et sus l'obligacion de tous nos biens nobles et heritaiges par les queis biens nous voulons estre controit (*sic*) par queque court qui plairoit a l'un de nous ce li autres aloit au contraire des chozes desus dites en tout ou en partie. En tesmoignage de verité et pour plus grant seurtey avoir de tenir fermes et estaubles les partages et convenence desus dites, nous Jehanne de Grancey,

(1) Peut-être pour *d'Andelon*, c'est-à-dire Andelot (Haute-Marne). — (2) Peut-être Brancourt (Vosges). — (3) Void (Meuse). — (4) Saint-Baslemont (Vosges). — (5) Peut-être Mandres-sur-Vair (Vosges). — (6) Peut-être Parey-sous-Monfort (Vosges).

desus nommée dame de Boulleinmont awons saillées ces presentes de nostre grant saiel. Et je Pierres sires de Boulleinmont desus dis en tesmoignages des choze desus dite, les quelle je ay promis et promés a tenir fermement tout mon tens envers ma treschiére dame et meire, ai je saillées ces presentes de mon propre saiel, qui furent faite l'an nostre Signeur mil ccc xlviij, le mardi après l'Ascension nostre Signeur?

Et je Pierres desus dis recognos que li fiés monsigneur Jehan de Gironcourt est madame ma meires.

(Scellé de deux sceaux en cire brune sur double queue).

---

## BIOGRAPHIES MEUSIENNES

### Le Major Cavagnari.

Notre département qui s'enorgueillit à juste titre d'un nombre exceptionnel de célébrités militaires, a même fourni occasionnellement à des nations voisines des guerriers illustres pour lesquels nous réclamons une place dans le Panthéon Meusien.

Le major Cavagnari, officier et diplomate anglais dont il fut beaucoup parlé en 1880, lors de l'expédition de Caboul, est de ce nombre.

Sir Pierre-Louis-Napoléon CAVAGNARI naquit à Stenay, le 4 juillet 1841. Il était fils de Benoist-Jean-Baptiste Cavagnari, chef d'escadrons au 1$^{er}$ hussards, en garnison à Stenay, plus tard général de cavalerie, et de Caroline-Anna Lyons-Montgomery, d'une grande famille anglaise. Élevé à Christ's Hospital, il entra comme cadet au service de la compagnie des Indes. En 1857, il fut naturalisé Anglais et prit part à la campagne contre les révoltés cipayes (1858-1859). Il séjourna plusieurs années dans le Punjab, où il acquit une remarquable connaissance des langues de l'Asie Centrale. Chargé de plusieurs missions auprès des émirs d'Afghanistan, il négocia avec Yacoub-Khan, le traité de Gandamonk, qui donnait à l'Angleterre le droit d'avoir un résident à Caboul. Il fut choisi

pour cette fonction délicate, et fit son entrée solennelle dans cette ville le 24 juillet 1879.

Quelques jours après sa réception officielle par le Khan, la citadelle où il avait pris quartier fut attaquée par les Afghans révoltés. Cavagnari fut tué avec tous ses compagnons, sans exception. Sa mort, comme on sait, eut un immense retentissement en Angleterre et provoqua l'expédition de 1880.

Ce nom, jusqu'ici oublié dans nos recueils de biographies meusiennes, méritait d'être rappelé.

---

## Charles-François Dorlodot, évêque de Laval.

Le Four-de-Paris est une ancienne verrerie de la paroisse de La Chalade (Meuse). C'est là que naquit le 17 septembre 1756 Charles-François Dorlodot, fils de Gabriel Dorlodot d'Armont et de Marie-Prudente de Bonnay-Malberg. D'autres membres de cette famille de gentilshommes verriers se dénommaient Dorlodot de la Thomelle et Dorlodot des Essarts. En 1781, prêtre du diocèse de Reims, il fut, en 1785, curé d'Authon, dans le Perche, dont les habitants l'élirent maire en 1790. Il assista en cette qualité à l'assemblée électorale du Mans et l'amitié d'un député de la Mayenne qu'il y rencontra lui procura la cure de Saint-Vénérand, principale église de Laval. On trouve son nom sur la liste des notables en 1791. Il faisait partie de la Société populaire, et y fit publiquement renonciation à ses titres de noblesse. En février 1794, son église ayant été fermée, il fut pourvu d'un poste d'officier public pour la restitution des actes civils détruits pendant les luttes de la Vendée. La fin de la Terreur et la pacification de 1795 le rappelèrent au milieu de ses ouailles. L'évêque constitutionnel de Laval, Noël-Gabriel-Luce Villard, ancien principal du collège de La Flèche et membre de la Convention, ayant démissionné, le curé de Saint-Vénérand constitua avec quelques ecclésiastiques un « presbytère » qui réorganisa de son mieux le culte

dans la Mayenne. En 1799 il fut désigné par le suffrage unanime des électeurs pour l'évêché vacant, et sacré le 7 avril par le métropolitain Le Coz, de Rennes, assisté de ses suffragants de Saint-Brieuc et de Vannes. Survint le Concordat. Le siège de Laval ne figurait pas parmi ceux qui étaient rétablis. Dorlodot accepta modestement les fonctions de grand-vicaire auprès du nouvel évêque du Mans, Mgr de Pidoll, qui, de concert avec le préfet de la Mayenne, Harmand, — un Meusien, lui aussi, — tenta de le faire nommer évêque de Séez, puis d'Autun, mais sans succès. Il donna du moins à l'ancien évêque constitutionnel un excellent témoignage : « Non seulement il est de ma communion, mais encore il m'a rendu de grands services dans le travail de la réunion de mon clergé et dans l'organisation d'une partie de mon diocèse. » Un canonicat, avec autorisation de résider à Laval, fut tout ce que Dorlodot obtint. Il devint bibliothécaire de la ville et professeur à l'École centrale, mais à la suite d'un conflit avec le proviseur, au sujet d'élèves renvoyés de l'école, et qu'il avait pris en pension, il quitta Laval en 1810 et alla se fixer à Besançon, où son ancien métropolitain Mgr Le Coz devenu archevêque concordataire, le recueillit. Il portait l'habit laïque, mais conservait toujours dans son costume quelques insignes de prélature, et ne sortait du palais archiépiscopal que pour donner quelques leçons de grec et d'hébreu. Un de ses biographes se plaît à constater qu' « il mourut un an après son protecteur, le 3 janvier 1816, délaissé, pauvre et malheureux. »

---

## CHRONIQUE

⁂ Le dernier *Bulletin de la Société de géographie de l'Est* (2e trim., 1904, p. 225) enregistre la disparition de la Section meusienne et sa fusion avec la *Société des lettres, sciences et arts*, fusion toute naturelle, fait remarquer M. P. Collesson, secrétaire général, et due à la force des choses. « Depuis de longues années déjà, la Section meusienne ne pouvait plus

donner de conférences ; sa vitalité se reconnaissait seulement à deux faits : la réception de notre *Bulletin*, et l'entretien du musée Ethnographique fondé par M. Bonnabelle... » Nous espérons que les anciens membres de la Section meusienne voudront bien trouver dans nos *Mémoires*, et dans notre modeste *Bulletin* mensuel une compensation, du moins partielle, aux savantes publications des géographes nancéens dont ils seront désormais privés. Nous leur rappelons que nous accueillons très volontiers les communications relatives à la géographie. Quant au musée Bonnabelle, qui fait toujours un des ornements de Bar-le-Duc, nous croyons savoir que la Ville se préoccupe sérieusement non seulement de sa conservation mais encore de son embellissement futur.

*** Le *Magasin Pittoresque* dont le rédacteur en chef, notre sympathique confrère et compatriote M. E. Beauguitte, ne néglige aucune occasion de mettre en lumière les monuments, les sites et les souvenirs historiques de notre région, a publié dans le n° du 15 août (p. 364) un intéressant article sur les deux portraits de Paulin Gillon et d'Eugène Billy par Bastien-Lepage, qu'on admire au Musée de Bar-le-Duc, et que M. Jarraud a reproduits par la gravure. Pour fixer un point que M. Beauguitte n'a pas précisé, ajoutons que le portrait de Paulin Gillon († 1878) a été exécuté en 1880 ; et qu'il n'est pas absolument inédit puisqu'une belle héliogravure due à la générosité de Madame P. Gillon précède la notice biographique publiée par M. Florentin dans le tome III, 2e série (1884) de nos *Mémoires*.

*** Le 43e *Congrès des Sociétés savantes* de Paris et des départements setiendra à Alger, du 19 au 25 avril. Le programme que nous venons de recevoir et dont nous tenons des exemplaires à la disposition de nos lecteurs, fait une place importante à l'histoire, à l'archéologie et à la géographie de l'Afrique septentrionale.

*** M. Pierre Boyé publie, dans le dernier *Bulletin Historique et Philologique* du Comité des Travaux historiques (an-

née 1903, p. 491 à 570), le texte jusqu'ici inédit, des *Coutumes du Comté de Vaudémont*, accompagné de références à la Coutume générale de Lorraine et aux Coutumes de Bar, du Bassigny et de Saint-Mihiel. Les notes explicatives et l'introduction historique dont M. Boyé a enrichi ce document, présentent le plus grand intérêt. — Signalons également, dans le volume de 1903-1904, qui ouvre la 6e série des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* un travail de M. P. Boyé sur la *Milice en Lorraine au XVIIIe siècle*, où l'on trouvera, parmi d'intéressants détails sur l'organisation militaire des deux Duchés sous le règne nominal de Stanislas Lesczynski, toute l'histoire du régiment de *Royal-Barrois*.

*** M. Lucien Thiébault a soutenu devant la Faculté de Droit de Nancy une thèse de doctorat sur *Le Privilège de masculinité et le droit d'aînesse en Lorraine et Barrois*.

*** L'arrestation de Louis XVI à Varennes continue à être un sujet d'actualité. M. E. Beauguitte a publié dans le *Temps* du 11 mai dernier des notes sur l'*Enfance de Drouet*. M. G. Lenôtre a donné sur le *Retour de Varennes* deux articles des mieux documentés dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril et du 1er mai, et, en collaboration avec M. Lavedan un drame « *Varennes* » qui, suivant une information du *Pays Lorrain* sera joué en septembre à Varennes-en-Argonne par Sarah Bernhardt. H. D.

## NÉCROLOGIE

### Auguste Bouillet.

Le 22 juillet dernier, s'éteignait à Fumay (Ardennes) un des érudits les plus scrupuleux de notre époque : l'abbé *Auguste-Nicolas-Victor BOUILLET*, né à Revigny (Meuse), le 3 janvier 1852. Il disparaissait brusquement, à l'âge de 52 ans, après une longue agonie que ses seuls

intimes connurent. Trois jours après, le 25 juillet, suivant les vœux du défunt, la dépouille reposait au cimetière de Revigny. Auguste Bouillet était premier vicaire à l'église Saint-Médard de Paris, chanoine honoraire de la Cathédrale de Rodez, officier de l'Instruction publique, correspondant de la Société des Antiquaires de France et de la Commission des monuments historiques, inspecteur de la Société Française d'archéologie et président de la Société de Saint-Jean. Il avait publié de nombreux travaux — la plupart sur des questions d'art religieux — dont le plus important est la *Sainte Foy, vierge et martyre* (1900), en collaboration avec M. le chanoine Servières. Cette magistrale étude, fruit de près de vingt ans de labeur, lui valut une grande médaille de vermeil au Congrès de la Société Française d'archéologie à Chartres, en 1900. En plus de la figure qu'elle évoquait, cette *Sainte Foy, vierge et martyre* remettait en lumière le *Liber miraculorum sancte Fidis*, dont Auguste Bouillet avait déjà publié le texte critique (1899) et le trésor de Conques qui fut le plus bel ornement de l'Exposition rétrospective du Petit Palais en 1900. A ces deux œuvres, il convient d'ajouter une suite de travaux sur les églises du diocèse de Paris : *Saint-André des Arcs* (1890), la *Litre funéraire de l'église de Charonne* (1899) et la série des *Eglises paroissiales de Paris* qu'Auguste Bouillet laisse inachevée. On lui doit encore des essais sur la *Fabrication industrielle des rétables en albâtre* (1901), sur le *Jugement dernier dans l'art aux douze premiers siècles* (1894), sur l'*Eglise Sainte-Foy de Conches* (1875) qui fut l'idée première d'un mémoire publié en 1889 : l'*Eglise Sainte-Foy de Conches et ses vitraux*, auquel la Société Française d'archéologie décerna une médaille d'argent au Congrès d'Evreux, en 1889. En outre, il collaborait à un grand nombre de revues d'art et d'archéologie où furent données les *Cathédrales de France*, le *Château de Beaumesnil* (*Eure*), les *Deux rétables de Fontaine-l'Abbé* (*Eure*), l'*Eglise de Laval-Dieu et ses boiseries*, l'*Escale à Revin*, le *Diocèse de Reims à l'Exposition retrospective de 1900*, l'*Eglise de Grandecourt*, etc., etc.

A ces titres nombreux, Auguste Bouillet aimait à ajouter les études qu'il lui fut donné de publier sur l'*Eglise de Revigny* (*Meuse*), son pays natal (1892) et sur la *Lorraine à l'Exposition rétrospective de 1900*, dans les *Notes d'Art et d'Archéologie* qui publièrent encore une partie de son beau volume sur l'*Art religieux au Petit Palais* (1901). Il rassemblait les documents utiles à un catalogue raisonné des « Mise au tombeau » dont sa mort privera les érudits.

Auguste Bouillet avait une activité prodigieuse et une grande puissance de travail. D'abord un peu brusque, il n'en était pas moins l'homme le plus affable, l'érudit le plus complaisant, le guide le plus courtois et l'ami le plus fidèle de ceux qui l'approchaient. Membre de la Société de Saint-Jean dont il était président et secrétaire des *Notes d'Art et d'archéologie* qu'il dirigeait sans jamais y avoir voulu accepter aucun titre, il m'est agréable de faire l'éloge d'Auguste Bouillet en ce *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc* où il comptait tant d'amis. Ceux qui seraient enclins à le juger trop éclectique et presque indifférent à la patrie lorraine apprendront avec joie que rien au monde ne le préoccupait davantage. Du jour où me fut remis, par lui, le manuscrit de l'*Iconographie de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge*, de feu Maxe-Werly, que les *Notes d'Art et d'Ar-*

*chéologie* publièrent et dont il surveilla minutieusement l'édition, je compris combien était resté vivace, en son esprit, le culte du pays natal. L'enthousiasme qu'il eut, à l'idée de voir publié un important travail sur Ligier Richier, par M. Paul Denis, dans le *Monde Catholique illustré*, que je dirigeais, il y a quelques années, fut à son apogée lors du Congrès de la Société française d'archéologie à Troyes, en 1902. On se souvient de la motion qu'il y présenta relativement au projet de statue de l'artiste à Saint-Mihiel. De loin ou de près, il suivait toutes les manifestations lorraines, à Paris, à Nancy ou autre part, qu'il s'agît de tentatives modernistes, comme l'Exposition de l'Ecole de Nancy, au Pavillon Marsan, ou d'art rétrospectif, comme la récente exposition des primitifs français.

C'est à cette dernière que je le rencontrais, il y a quelques mois, pour ne plus le revoir. Pâle, amaigri, voûté, la voix cassée, le geste fatigué, Auguste Bouillet revenait d'Hyères où les médecins l'avaient envoyé, en fin de comptes. Devant une *Présentation au temple*, de la collection Franck Chauveau que le catalogue s'était plu à attribuer à l'Ecole lorraine du début du XVI^e^ siècle, Auguste Bouillet essaya de plaisanter le besoin d'hypothèses qui sévit à notre époque, ainsi qu'il l'avait fait, en des polémiques restées célèbres, au temps du bronze florentin, de Courajod ou de la médaille du Christ, de Boyer d'Agen. Hélas l'ironiste était mort chez Auguste Bouillet ! Sa gaieté était lugubre : il en eut conscience et, brusquement, prétextant une crise, il me quitta. Lui, si curieux de tout ce qui était art et archéologie, s'en allait tête basse, entre les galeries de Primitifs qu'il ne regardait pas. Depuis, il avait fermé sa porte : frappé mortellement, il semblait avoir la pudeur de l'agonie. Il ne pouvait plus écrire, il ne pouvait plus parler. Il est mort, loin de Paris, loin des travaux qu'il aimait, près du pays lorrain auquel nous l'avions injustement enlevé.

André Girodie.

# QUESTIONS ET RÉPONSES

? 32. L'abbé Sébastien de Brossard, né en 1660, maître de chapelle des cathédrales de Strasbourg et de Meaux, auteur d'un Dictionnaire de Musique plusieurs fois réimprimé, n'appartenait-il pas à une famille de gentilshommes verriers de l'Argonne? Pourrait-on connaître le lieu exact de sa naissance et quelques détails biographiques en dehors de l'article consacré par Fétis à ce compositeur et écrivain musical ?

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

**N° 10** **OCTOBRE 1904**

**La Société se réunira** *le mercredi, 5 Octobre 1904,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Alexandre Martin : Mon pays natal; extraits des *Souvenirs d'un enfant de Bar;*

2° M. Dannreuther : Évasion de prisonniers anglais à Verdun en 1807;

3° Communications diverses.

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 3 Août 1904.**

*Présidence de* W. Konarski, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Brocard, Konarski, Laurent, G. Martin.

Se font excuser : MM. J. Baudot, Dannreuther, A. Lesort.

Correspondance : M. l'abbé Châtelain, curé de Vatimont, par Baudrecourt (Alsace-Lorraine), adresse les prospectus de la *Revue Historique de Metz et de la Lorraine allemande,* qu'il se propose de publier, et qu'il présente comme la « modeste héritière des anciennes **Revues de Metz et d'Austrasie,** et

aussi comme la continuation des **Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle** dont la succession est demeurée ouverte ». Elle contiendra les notices suivantes :

I. *L'Amphithéâtre romain, de Metz, l'église de Saint-Pierre-aux-Arènes, et la légende du Graouly.*

II. *Un arbitrage de saint Louis, roi de France, sur les frontières du Pays Messin (1266-1270).*

III. *La maison de Florange, branche cadette de la maison de Lorraine.*

IV. *Notice historique sur Varize, la seigneurie, l'église et le village.*

V. *L'ancien Temporel de l'évêché de Metz, châtellenies, fiefs et vassaux (999-1648).*

La Société approuve l'échange des *Mémoires* avec la *Revue Historique* de Metz.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs* : A. Laurent : Zoologie agricole du département de la Meuse, in-8°, 163 pages, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, éditeur, 1904. — Marcel Hébert : Comment M. l'abbé Loisy interprète les dogmes catholiques, 2 fasc., in-12, Bruxelles, Soc. an. de libr., 1904.

Envoi du ministère : Congrès des Soc. Sav., 1904 (Disc. de MM. Esmein et Bayet), in-8°, 1904. — Bull. Hist. et philol., n$^{os}$ 3 et 4, 1903.

Envois des sociétés correspondantes : Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XXIV, 435. — Rev. Héraldique, t. XIX, n° 1. — Notes d'Art et d'Archéol., 16$^{e}$ année, n$^{os}$ 6-8. — Rev. Bénédictine, 1904, n° 3. — Soc. Géogr. de l'Est, 2$^{e}$ trim., 1904. — Boletin mensual de Estadistica de Buenos-Ayres, 1903-1904. — Bull. des Soc. art. de l'Est : juill.-août 1904. — *Spelunca*, t. V, n° 36. — Bull. de la Soc. des Sc. natur. de l'Ouest, t. IV, 1$^{er}$ et 2$^{e}$ trim., 1904. — Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 1$^{er}$ trim., 1904. — Mém. de l'Acad. de Stanislas, 6$^{e}$ série, t. I, 1904. — Bull. de l'Univ. de Lille,

n° 3, 1904. — Bull. de la Soc. Imp. des Natur. de Moscou, n° 1, 1904. — *Magasin pittor.*, 1904, n°s 15-17. — *Ons Hémecht*, t. X, n°s 7-9 [Bibliographie luxembourgeoise, par M. Blum; 1re partie, 3e livr., 1904].

Communications diverses : M. H. Brocard signale à la Société que d'ici à notre prochaine séance du 7 septembre, auront lieu trois sessions importantes :

1° A Grenoble, du 4 au 13 août, 33e session de l'Association française pour l'avancement des sciences (une session avait été déjà tenue à Grenoble en 1885).

2° A Heidelberg, du 8 au 13 août, 3e Congrès international des Mathématiciens.

3° A Genève, du 4 au 8 septembre, 2e Congrès international de philosophie.

*Lectures.* — Sur la proposition du président, les lectures annoncées pour la séance sont remises à la prochaine réunion, ou réservées pour la chronique imprimée au Bulletin mensuel.

La séance est levée à 9 heures,

*Pour le Secrétaire,*
H. Brocard.

---

# VARIÉTÉS

## Thiébaut de Nattes, littérateur.

1738-1814.

Au nombre des manuscrits catalogués que possède la Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc il en est un qui, s'il ne fait pas grand honneur au bon sens de celui auquel on le doit, est conservé comme un souvenir des temps troublés où il fut écrit : je veux parler des satires en vers de M. de Nattes(1).

(1) Ms. 73, n° 6.

Pierre-Henri Thiébaut de Nattes de la Calmontière né à Ligny-en-Barrois le 23 mai 1738 (1) appartenait à une maison de très ancienne noblesse originaire du Languedoc (2). Jean de Nattes, sieur de la Rivière, venu en Lorraine avec le régiment du Maréchal de la Ferté-Senneterre s'était fixé à Ligny en épousant Claude Nagot la Malherbe. Leur descendance, assez nombreuse, alliée à d'honorables familles du pays, jouissait de plus de considération que de fortune. Le père de notre rimeur marié en 1723 à Marie Prudhomme cumulait les fonctions de médecin avec celles d'avocat consultant; il mourut le 15 octobre 1753 dans un état voisin de la gêne (3).

Thiébaut qui avait alors vingt-cinq ans ne tenta pas de sortir de cette médiocrité : rêveur, insouciant, désœuvré, il ne voulut ni entendre les conseils de ses amis ni accepter les propositions de ses protecteurs. Un projet de mariage qu'il se flattait de voir réussir ayant échoué il se voua au célibat

*Pour élever en paix des autels aux neuf Sœurs.*

Une traduction en vers du *Paradis perdu* d'après Duprè Saint-Maur qui lui coûta beaucoup de temps et qu'il avait remise à son frère Yves pour être imprimée à Bar ne fut pas retrouvée à la mort de celui-ci (11 août 1775) (4). Ce que nous savons du talent poétique de de Nattes ne nous fait pas regretter la perte du manuscrit. Notre compatriote n'avait, en effet, ni instruction, ni esprit naturel; aussi les épigrammes qu'il décochait à tort et à travers et dans un français détestable inspi-

(1) Une note jointe au manuscrit de la Bibliothèque attribue par erreur à notre auteur l'acte de naissance d'un frère du même nom né en 1729 et mort en bas âge.

(2) Elle portait *de gueules à 3 nattes d'or*. Le chef actuel de la famille a le titre de marquis.

(3) Sa femme, dont il avait eu neuf enfants, décéda elle-même le 25 mars 1759.

(4) François-Yves de Nattes né le 17 mai 1742 lieutenant d'infanterie au régiment de Hainaut épousa Marie-Catherine Brion, fille de Jacques-François Brion, de Bar-le-Duc, avocat à la Cour.

raient-elles plus de pitié que de colère, surtout depuis qu'il avait fui pour éviter un duel avec le jeune Villeterque.

Dans une liste des célébrités de son pays natal un Linéyen zélé mais mal documenté a cru devoir mettre sur le même rang ces deux littérateurs. Ils n'eurent pourtant de commun que leur enthousiasme bruyant pour la Révolution naissante. Pour sincère que fut celui de Villeterque il s'éteignit assez vite, celui de de Nattes ne l'empêcha pas d'être arrêté deux fois comme suspect et détenu à Bar pendant plusieurs mois. « Il crayonnait ses inspirations dans son cachot et adressait à l'autorité des pétitions en vers et en prose. Il finit par obtenir son élargissement (1) ».

Une fois libre, de Nattes ne se fit pas faute de reprendre la plume. Le nombre de vers qu'il essaya d'aligner de 1793 jusqu'à sa mort est incalculable : le peu qui nous en reste nous le devons à la sollicitude de son voisin M. de Saint-Vincent. Après la tourmente révolutionnaire Thiébaut de Nattes fit imprimer plusieurs ouvrages.

*Traité de la quadrature du cercle.*

*Abrégé de la Nouvelle Héloyse, correspondance amoureuse traduite en vers sur les lettres de deux amants recueillies et publiées par J.-J. Rousseau* (Bar-sur-Ornain, Duval, an VIII, in-8°, 48 p.).

*Récréation géométrico-arithmétique sur la quadrature du cercle par un célèbre laïque âgé de 73 ans (1811).*

*Exposition circonstanciée de ma quadrature du cercle (1813).*

*Boutade facétieuse d'un géométriseur (1813).*

*Commentaire poétisé sur la métromanie suivi d'un commentaire géométrique sur le cercle.*

Au nombre des manuscrits laissés à MM. de Saint-Vincent et Mécuson citons plusieurs traités mystiques et diverses œuvres religieuses dont la nomenclature figure dans le cata-

(1) L'érudit Servais versa dans les collections de la Bibliothèque de Bar les papiers qu'il avait reçus de son parent, M. Mécuson, ami et exécuteur testamentaire de T. de Nattes.

logue des manuscrits de la Bibliothèque de Bar-le-Duc (1), des manuels de piété et de bienséance, des traités, histoires et romans. *La vengeance de Mélusine*, *la Bonne Notre-Dame*, *Aglaé ou la filleule du Pilote*, *les curiosités de Void à Vitry*, *le célèbre docteur Nossin*, etc., élucubrations dont la perte n'est sûrement pas regrettable.

Mais revenons au recueil satirique de la Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc. On peut le définir : un amas de grossières épigrammes qui n'ont ni rime ni raison. Tout y est vilipendé et loué tour à tour. C'est que ce fils de l'ancien régime qui avait tout espéré d'une bienfaisante et tranquille révolution ne comprend plus rien à ce qu'il entend, à ce qu'il voit. Témoin d'une tempête effroyable dans laquelle périssent monuments et institutions séculaires, il demeure ahuri devant ces faits inattendus, ces hommes nouveaux qui émergent du chaos. Il sait bien tout ce qui a disparu, il n'entrevoit pas encore tout ce qui se forme, et les événements qui rapidement se succèdent ne provoquent en lui que déceptions, rancunes et colère. Tantôt il s'élève avec force contre les athées, les déistes, les « briseurs de saints », les libertins, tantôt il déclame contre toute religion et dénigre le culte. Ici il flétrit les prêtres indignes et ceux qui prêtèrent serment à la Constitution civile du Clergé, là il invective les prêtres restés fidèles, les *insermentés*. L'indulgence nécessaire à l'apaisement dont, après le concordat, l'administration diocésaine dut user à l'égard des anciens ecclésiastiques égarés et repentants, exaspère notre rimailleur autant que celle qui couvrit les prêtres sécularisés. Si les républicains sont malmenés, les aristocrates ne le sont pas moins. Ceux qui ont tout sacrifié pour remplir, à l'étranger, ce qu'ils croient leur devoir sont traités d'*émigrés sans pudeur*. Il est vrai qu'ailleurs de Nattes annonce que :

> ... Les trois quarts de la France
> Se lèveront en masse aussitôt que l'armée
> De nos braves émigrés sera en force entrée.

(1) Mss. 72 et 73.

Des malédictions égales poursuivent député aux Etats généraux, maire de Ligny, juge de paix, membres du tribunal de Bar, municipalité de Ligny, préfet de la Meuse, armée nationale, ministres, premier Consul, Constitution, République, Pape, Empereur... C'est pour Napoléon que de Nattes réserve ses plus bruyants anathèmes et c'est aussi sur lui qu'il jettera le plus de fleurs.

*Depuis que notre monde est monde, sur la terre*
*Quel homme de grand homme eut le vrai caractère*
*Comme Napoléon ? Depuis Adam à nous*
*Entre tous les plus grands c'est le plus grand de tous* (1).

L'Aristarque linéyen ne cite que très rarement des noms : ceux-là, il est facile et intéressant de les identifier. Quant à ceux que l'éloignement des années ne permet pas aux étrangers de deviner, nous ne les divulguerons pas. Toutefois, certains personnages visés appartiennent à l'Histoire; elle a porté sur chacun d'eux un jugement définitif, leur mémoire ne saurait donc être atteinte par les injures de Thiébaut de Nattes, et nous pouvons les nommer sans inconvénient.

Quand éclata la Révolution la paroisse de Ligny avait pour curé Me Claude-Alexandre Brigeat. C'était un homme très docte (2) mais d'un orgueil sans borne et d'un caractère si insupportable qu'il ne comptait que des ennemis, aussi fut-il emprisonné avec les prêtres fidèles bien qu'il eût prêté tous les serments, et déporté à l'île d'Aix. Il s'en échappa et revint lors de la restauration du culte pour exercer son ministère à Ligny, mais ses anciens paroissiens le refusèrent et il dut accepter la cure de Triaucourt où il mourut en 1805. C'est ce qui fait dire à de Nattes

*Quel bonheur de n'avoir plus (Brigeat) pour pasteur !*

Il est vrai que le rimailleur n'épargne pas davantage les ecclésiastiques courageux qui vinrent apporter pendant la

(1) « Par Denatte de Ligny : qu'il mit sur un transparent le 15 août 1809 à l'occasion de la paix » (Note de l'auteur lui-même).

(2) Maître ès arts de l'Université de Paris, docteur en théologie,

Terreur les consolations de la religion, un ancien moine bernardin Jean-Baptiste-Eutrope Balthazard, un prémontré François Viard (1), l'ancien curé de Condé nommé Richelot et surtout le curé de Saint-Amand, Laurent-François-Pierre Laguerre, de Bar-le-Duc, que ses incontestables mérites firent passer plus tard de la cure de Ramonchamp (1803) à celle d'Epinal.

Au rétablissement du culte, M. Brion (2) qui administrait le diocèse avant que les paroisses de la région fussent rattachées à celui de Verdun, nomma curé de Ligny en 1803, Me Varnerot, ancien prieur des chanoines réguliers de Pont-à-Mousson (3). Ce très digne prêtre mourut victime de son dévouement en 1814.

(*A suivre*). F. DE BACOURT.

---

## BIBLIOGRAPHIE

*Zoologie agricole du département de la Meuse. Étude des animaux utiles et nuisibles à l'agriculture*, par Alexandre LAURENT, vétérinaire départemental. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, éditeur, 1904.

Voici un petit livre qui m'a fait passer quelques bonnes soirées, ce dont nos lecteurs se soucient peu ; mais comme ils pourront, ainsi que moi, y trouver agrément et profit, peut-être me remercieront-ils de le leur avoir particulièrement signalé. Il s'agit de la *Zoologie agricole du département de la*

curé de Vaux-la-Petite, chanoine de Commercy et de Ligny, curé de Ligny en 1785.

(1) Curé de Givrauvral, puis de Longeaux où il mourut en 1830, âgé de 70 ans, après avoir doté le village d'une école de filles.

(2) M. Brion était originaire du Barrois. « *Si tu veux conserver sincèrement, Brion, dans les diocésains notre religion*, etc. »

(3) « *Il fallait Varnerot pour chasser ce vil tas...* etc. » — « *Que je te plains, hélas, mon pauvre Varnerot...* etc. ».

*Meuse*, par notre confrère, M. Alexandre Laurent, vétérinaire départemental et membre titulaire de la Société des Lettres, Sciences et arts de Bar-le-Duc.

M. Laurent pratique l'art de guérir; cet art m'a toujours paru assez chimérique en ce qui concerne les humains; j'aime à croire pour nos frères dits inférieurs, les animaux, qu'à leur égard il est plus efficace. Que le médecin et le vétérinaire rendent plus ou moins de services aux bêtes à deux et à quatre pieds, on ne peut contester que leur profession n'exige des connaissances nombreuses et variées. M. Laurent a voulu faire profiter le public de celles qu'il possède en zoologie. Pendant six années consécutives, de 1882 à 1888, il a fait à Bar un cours aux adultes sur « les animaux utiles et les animaux nuisibles qui vivent pour se reproduire ou passent dans notre département ». Puis il a condensé ce cours et l'a inséré dans le *Cultivateur de la Meuse*. Il vient enfin de le publier en volume.

Ce qui me plaît surtout dans son ouvrage, c'est qu'on n'y trouve pas un simple et banal traité élémentaire de zoologie comme il y en a tant. « La zoologie, dit-il, est une science assez aride..... ».

Ici, je vous arrête, mon cher confrère, pour protester avec indignation; la zoologie est la plus amusante des sciences, comme la société des bêtes est la meilleure qui soit. L'auteur de l'*Imitation* a dit (liv. I, chap. 10) : « Je voudrais m'être tu en bien des rencontres et n'avoir point été parmi les hommes. » Jamais, pour mon compte, je n'ai regretté les heures que j'ai passées avec les animaux, à les observer, à les étudier dans la faible mesure de ma compétence, voire à causer et à jouer avec eux. On prétend qu'ils sont muets; quelle bêtise! Ils disent prodigieusement de choses à ceux qui tâchent de les entendre, et ce qu'ils disent est toujours plein d'intérêt. En est-il absolument de même du langage humain? Mais finissons cette trop longue parenthèse.

M. Laurent a essayé de rendre intéressante cette science de la zoologie qu'il qualifie, à tort, d'assez aride, « par quelques anecdotes piquantes et inédites recueillies près de nos grands chasseurs et des personnes qui ont essayé de croiser les ani-

maux sauvages avec nos animaux domestiques ». Ce sont ces traits qui font le principal agrément de son livre, et qui lui donnent la note personnelle.

A maintes reprises y est citée l'autorité de ce vieil original que fut Louis Poirson, le créateur du fameux *Café des Oiseaux*, l'une des plus curieuses figures barrisiennes, et qui mériterait à lui seul tout un livre. Louis Poirson était un cafetier comme il y en a peu. Il avait formé dans son établissement cette admirable collection d'oiseaux et de bêtes de toutes sortes qui s'y trouve encore, je pense ; car voilà bien longtemps que je ne suis allé la revoir. Il y entretenait même une espèce de ménagerie, dont il observait curieusement les mœurs. Sa conversation, quand il était de bonne humeur, ce qui ne lui arrivait pas tous les jours, fourmillait des renseignements les plus instructifs et les plus amusants sur la gent animale, que nous estimons inférieure à la nôtre avec une présomption parfaitement ridicule.

M. Laurent, dans son livre, en a largement profité. On y retrouve quelques-uns des pensionnaires de Louis Poirson, qui ont fait les délices de ce cafetier sans pareil et de ses habitués; par exemple, la fouine qu'il conserva pendant huit ans, et qui poussait ses escapades jusqu'aux arbres de la place Reggio. Il y avait, dans ces temps reculés, des arbres sur la place Reggio, maintenant si nue ; on peut les voir dans la deuxième planche de l'*Album barrisien* de Ravignat, lithographie de Laguerre-Nève aîné, aujourd'hui presque introuvable, dont je conserve précieusement un exemplaire dans le coin de ma bibliothèque affecté au vieux Bar. Les enseignes de quelques boutiques sont très lisibles sur cette curieuse planche; le pharmacien Maucourt est en tablier sur sa porte ; tout contre, demeure Papault ; un peu plus loin, c'est Parisot-Dourche. Au coin de la place, du côté du Café des Oiseaux, un colporteur fatigué se repose adossé à l'épicerie de Maxe (le père de notre regretté confrère, M. Maxe-Werly).

Au bout de huit ans de séjour chez Louis Poirson, la pauvre fouine, trop vagabonde, alla se faire étrangler par le loup qui s'ennuyait dans une cage; « le loup, raconte Louis Poirson,

cité par M. Laurent, la tua, se roula dessus, et la relégua dans un coin sans la manger ».

Il faut lire aussi, chez M. Laurent, la délicieuse histoire du loup élevé en 1840 par Louis Poirson, conservé jusqu'en 1853, et accouplé avec une chienne de race anglaise. « Ils vécurent très intimement pendant quatre années », et ils eurent jusqu'à sept enfants, enfants difficiles, du reste, même insupportables ; l'un d'eux, donné au tanneur Baudot, mangea le limon d'un escalier auquel il était attaché, puis des cuirs pour une somme assez importante ; changé de résidence, et envoyé à la campagne, il étrangla un veau et plusieurs moutons. Pardonnez-le-lui ! Les loups ne se mangent pas entre eux, au moins. Tandis que les hommes ! Si, en dehors des anthropophages, ils ne se mangent pas au sens littéral du mot, ils ont mille manières de se dévorer, au figuré. L'homme mérite d'être classé au premier rang parmi les bêtes de proie ; seulement, il y met une hypocrisie qui fait illusion aux naïfs.

Je n'en finirais pas si je citais les principaux des traits qui, pris sur le vif, m'ont enchanté dans le livre de M. Laurent. Je le féliciterai, pour terminer cette notice, des sentiments protecteurs qu'il exprime en maints endroits avec une compétence qui ne sera pas contestée. Comme tous ceux qui connaissent bien les animaux, M. Laurent sait que l'homme se montre trop souvent à leur égard stupidement cruel et ingrat, et que pour l'horrible plaisir de tuer, il sacrifie, chasseur imbécile, des serviteurs précieux, par exemple le hérisson, la belette, le crapaud, la couleuvre, et ces charmants oiseaux insectivores, sans cesse occupés à détruire la vermine qui ravage nos champs et nos vergers.

Puisse cet intéressant ouvrage contribuer à la propagation des idées protectrices ! L'auteur aura ainsi ajouté un service de plus à ceux qu'il a rendus dans sa longue carrière de praticien. La conclusion de son livre est à la fois très morale et très mélancolique. « Ne cherchons pas à nous rehausser outre mesure... L'existence est trop courte pour croire que l'homme est le roi de la nature ; il n'y en a pas... Le grand comme le

petit doivent aboutir au néant... Travaillons à rendre notre sort meilleur en nous aimant et en nous aidant ».

L'on voit que M. Laurent, quoiqu'il passe sa vie à soigner les bêtes, donne aux hommes d'excellents conseils, qu'ils devraient bien suivre ! ALEXANDRE MARTIN.

## CHRONIQUE

⁂ *Nécrologie.* — Nous apprenons avec regret la mort d'un de nos confrères, M. Claude Jeannin, membre correspondant, depuis 1896, décédé à Bar-le-Duc, le 13 septembre 1904.

⁂ A propos de la famille *André de Lory* (v. *Bull.* de juillet et d'août 1904), on nous signale que Joseph-André de Lory est l'auteur d'une plaquette assez rare intitulée : *Office des Saints Anges qui se dit tous les vendredis dans la chapelle consacrée pour rendre grâce à Dieu de la naissance de Monseigneur le Duc de Bordeaux en l'Église Saint-Pierre de Bar*, in-8°, 24 p., Bar-le-Duc, de l'imprimerie de Choppin, imprimeur de la Préfecture, mai 1825. — Cet opuscule, précédé de « Motifs exposés à S. A. R. Madame, duchesse de Berry, pour la déterminer à visiter l'Église Saint-Pierre de Bar » est suivi d'une « Notice sur les tombeaux des princes de la Maison de Bar et de Lorraine enterrés dans l'Église castrale de Saint-Maxe et transférés dans celle de Saint-Pierre. » — L'érudition de l'auteur ne paraît pas très sûre. Il nous apprend, entre autres choses, que le Duc Antoine (né à Bar en 1487 !) « fut tenu sur les fonts par le Roi de France Charles IX et la Reine-Mère Catherine de Médicis... »

⁂ Plusieurs de nos confrères ont publié récemment des livres ou des articles de revue dont ils seraient bien aimables de faire part à notre Bibliothèque, qui n'a pas de fonds pour les acheter, mais qui conserve soigneusement ceux qu'on lui donne, pour les mettre à la disposition de tous les membres de la Société.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 11 NOVEMBRE 1904

**La Société se réunira *le mercredi, 2 Novembre 1904*, à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. F. DE BACOURT : Un faux noble à la Cour Souveraine : Alexis Garaudel, de Bar-le-Duc ;

2° M. ROUSSEAUX : Les gentilshommes verriers de l'Argonne ;

3° Communications diverses.

**AVIS. — Le tome II (4e série) des Mémoires est sous presse et va paraître incessamment. Prière de communiquer au Secrétariat les changements d'adresses, qualités, etc., pour la rédaction de la Liste des membres et l'expédition des publications.**

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 7 Septembre 1904.**

*Présidence de* W. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BROCARD, DANNREUTHER, KONARSKI, LESORT.

OUVRAGES REÇUS : *Hommage des auteurs :* Cte J. BEAUPRÉ : Observations sur un instrument de bronze désigné communément sous le nom d'épingle, in-8°, Paris, 1904. — Explo-

ration du Tumulus de Brabois, in-8°, Nancy, 1904. — Le Tumulus du Bois de Grève à Richardménil, in-8°, Nancy, 1904.

Envois des sociétés correspondantes : Annales de la Soc. Hist. et Archéol. du Gâtinais, 3e trim. 1904. — Bull. de la Soc. d'Études de Draguignan, t. XXIII, 1900-1901. — Revue Héraldique, t. XIX, n° 2. — Revue d'Ardenne et d'Argonne, t. XI, 10-11. — Bull. de la Soc. Lorr. de Photogr., juill. 1904. — *Le Pays lorrain*, nos 17-18. — Mém. de l'Acad. de Nîmes 1903. — Mag. Pittor., nos 18-19.

La Société n'étant pas en nombre, à cause probablement des vacances, M. le Président propose de lever la séance après l'examen des ouvrages reçus et de remettre à une réunion ultérieure la lecture des communications annoncées.

*Le Secrétaire*, H. Dannreuther.

---

# VARIÉTÉS

## Thiébaut de Nattes, littérateur

1738-1814 (*suite et fin*).

Pendant la Révolution plusieurs ecclésiastiques étaient entrés dans le mouvement et s'étaient sécularisés. De Nattes prend particulièrement à partie l'un d'entre eux. Joseph-Claude Gérardin, ancien vicaire de Ligny et curé de Nançois-le-Grand, devint dans la suite maire de Ligny et mourut en 1816 après une publique rétractation (1).

Vignerelle, ancien juge de paix visé par de Nattes comme « terroriste affreux », avait lui aussi appartenu à l'ancien clergé (2).

(1) *L'ami de la Religion*, avril et mai 1816.

(2) Cf. *La Révolution à Ligny-en-Barrois*, par Marcel Lallemend (Bibl. de Bar-le-Duc).

Le dernier des prévôts de Ligny est bien maltraité. C'était cependant un administrateur de mérite quoique inférieur à son père (1). Jean-Charles Viard occupa sa charge pendant plus de quarante-cinq ans et mourut le 13 janvier 1790 âgé de 85 ans. Sa femme Anne-Françoise Vaultier était issue d'une vieille famille du pays.

Les traits décochés contre Jacques Lambert, agent de la commune, l' « éhonté » Robert, ancien clubiste, et Brouët au petit air hautain, père du lieutenant-général, ne sont pas bien méchants. Nicolas Vautrot, Claude Ribeaucourt, le riche Nicolas Sigorgne, le médecin Mammès Mongin et le marquis Jacquot d'Andelarre, maître de forges, sont plus maltraités. L'épitaphe du célèbre procureur général de la Meuse exécuté à Paris est plus qu'une mauvaise action. L'auteur ne peut pardonner à M. Collot qui fut un brillant officier d'avoir ajouté à son nom celui du village de Saulx où il possédait de vastes propriétés (2), non plus qu'à son propre cousin, M. Thouvenot, de se faire appeler Thouvenot de Fleury. Ce Jacques-Charles Thouvenot, fils de Pierre Dieudonné et d'Anne de Nattes, avait épousé en 1766 Louise Lescaille, fille de Jacques et d'Anne-Marguerite de Nattes. Cette famille Thouvenot tirait sa noblesse d'une ancêtre, noble Catherine Fleury (3).

C'est à tort que de Nattes s'attaque à la noblesse de l'émigré Vernier, petit-fils de François Vernier, écuyer, capitaine au régiment de Rigondy, fixé à Ligny par son mariage avec Marguerite Le Pant.

*Que voit-on à Ligny? Un vil tas de mégères.*

Cette calomnie nous prépare aux grossières injures dont le triste écrivain cherche à atteindre deux des femmes les plus considérables de la ville, Mmes de Lallemand et Thiéry de la Cour. Les louanges qu'il décerne à deux vieilles filles Barbe

(1) Charles-François-Louis Viard, surnommé le *Grand-Prévôt*. Il eut 15 enfants et son successeur 10.

(2) Dont hérita son gendre le comte Hippolyte de Widranges.

(3) Ces détails sont nécessaires pour comprendre la diatribe.

Vivenot et Catherine Vaultier ne compensent pas de telles vilenies.

*Indolents Lignotiers! on a bien raison*
*De vous donner pour armes un bouquet de chardons* (1).

De Nattes reproche à ses compatriotes de se laisser mener par le préfet Saunier, remplacé en l'an XII par le futur baron Le Clerc, et par un conseil municipal où font la loi Demengeot, verdunois enrichi dans l'industrie des dragées, Philippe Semelier qui sera plus tard un maire excellent, et Plumerel de Widranges dont le fils Hippolyte devint dans la suite un archéologue distingué.

Pierre-Henry Thiébaut de Nattes ne cessa d'écrire jusqu'à sa mort. Chaque jour il se rendait au parc de la ville. Marchant à grands pas dans cette solitude ou s'asseyant brusquement pour écrire ses élucubrations, ce long vieillard tout sec, au menton très proéminent, et coiffé d'une énorme casquette à oreilles, excitait la terreur ou la curiosité compatissante des petits enfants à qui l'on disait qu'il était « travaillé des vers ». Et c'est grâce à cette circonstance qu'est parvenu jusqu'à nous le souvenir du forcené écrivassier. Il avait 76 ans, quand le 14 février 1814, il s'éteignit entre les bras de ses seuls amis, MM. de Saint-Vincent et Mécuson (2).

F. de Bacourt.

---

## CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES

Le 27 avril 1740, Mgr Scipion Jérôme Bégat, évêque de Toul, promulgua en Synode un décret sur les censures et cas réservés. Sur un exemplaire de ce *Décret* (in-16, 24 p. impr.

(1) Les armoiries de Ligny-en-Barrois sont d'azur à 3 croissants entrelacés avec, en pointe, un bouquet de trois chardons tigés, au naturel.

(2) L'acte de décès dressé le lendemain par M. de Saint-Balmont, second adjoint, porte que Denatte habitait rue du Pierge et mourut le 14 à 5 heures du soir.

à Toul, 1740, chez L. et E. Rollin, typogr. de l'évêché) que M. E. Champigneulle veut bien nous communiquer, un poète de l'époque a ajouté une traduction manuscrite en vers français, sans doute comme moyen mnémotechnique. En voici quelques extraits :

*Excommunications réservées au Pape.*

D'une Eglise le vol lorsqu'il est joint au bris,
L'incendie aux maisons, le Duel, l'Hérésie,
Falsification de Bulles, de Rescrits,
Un coup énorme au Clerc, enfin la Simonie,
Rome s'est réservé les cas publics susdits.

*Excommunications réservées à l'Évêque.*

Battre un clerc grièvement de même aussi qu'un moine,
Contraindre une fille à tort d'entrer dans un Couvent,
Avec soi mettre au lit quiconque n'a deux ans,
Imposer au Public par un faux patrimoine,
Se marier aussi sans bénédiction,
Enlever une fille en lui faisant injure,
D'un monitoire aigrir la fulmination,
Violer un enclos de filles en clôture
Est excommunié qui fait telle action.

*Suspenses réservées à l'Évêque.*

Batiser hors l'Eglise et biner sans licence,
Garder femme chez soi sans quarante ans complets,
Marier l'Etrangère : absoudre sans puissance,
Dans sa propre paroisse y boire au cabaret,
Faire sans un pouvoir seize jours d'une absence,
Pour crime être cité par un ajournement,
Par chacun de ces faits on deviendra suspens.

*Cas réservés à l'Évêque.*

Manger chair ou bien œufs sans licence en Carême,
Avoir livre hérétique et les lire de même,
Voir une pénitente, elle son confesseur ;
Converser une fille aux trois grands vœux soumise,
Frapper atrocement quelqu'un dans une Eglise,
Etre dans ce lieu saint molle, fornicateur,
Y faire le métier de larron, de voleur,
Prendre chose sacrée, ailleurs, qui n'est pas nôtre,
Et faire un faux serment tant pour soi que pour autre,
Conseiller, procurer, aider l'avortement,
En supprimant le part le priver de la vie,
Frapper ses père et mère, exposer un enfant,
Laisser périr un autre, et ce, par incurie,
Etre un incestueux même en affinité,
Commettre sodomie ou bestialité,

Etre homicide, aider, conseiller les meurtriers,
Abandonner sa femme ou sa fille au lubrique,
Faire fausse monnaie, altérer sa fabrique,
Les meubles envahir des morts bénéficiers,
Et de leur bénéfice écarter les papiers,
En faire autant des fonds annexés aux Eglises,
D'instruments publics faux se faire artificiers,
Sont des fautes enfin à l'Évêque remises.

*Suspenses non réservées.*

Hors d'un saint lieu, faire le Mariage,
Communément n'avoir pas l'habit long,
Sans le porter faire sa fonction,
Boire à l'excès en tombant en ivresse,
A la Chapelle aux champs dire la messe
Lorsqu'en ce jour arrive son patron,
Etre parrain, confesser sans grillage,
Laisser corrompre et moisir le saint pain,
Ne pas changer ce sacrement divin,
Aller à la noce, aussi bien qu'à la chasse.
Ne pas prêcher deux dimanches par mois,
Le catéchisme omettre autant de fois,
Sont tous des cas qu'un confesseur efface.

---

# DOCUMENTS

## Testament de Robert de Schelandre (1)

(27 mars 1591).

---

Pardevant nous Philippe Ducloux et Jan Stasquin notaires jurez et établis en la Ville et Souveraineté de Sedan soussignez, fut present en sa personne honoré seigneur *Robert* THIN de SCHELANDERT escuyer s^r^ de Soumazannes lequel estant en son lit malade, sain toutesfoys d'esprit et d'entendement comme il nous est aparu par l'inspection de sa personne, lequel congnoissant qu'il n'y a rien plus certain que la mort n'y incertain que l'heure d'icelle ne voulant décéder intestat a voulu fait et ordonné son testament et ordonnance de sa dernière volonté qu'il nous a dicté de mot à mot et faict escrire en sa présence par l'un de nous notaires l'autre présent par la forme et manière qui s'en suit :

*Premièrement.* Il a rendu et rend grâces à Dieu de ce que par sa grande miséricorde il luy a plait l'appeler à sa saincte congnoissance

(1) Communiqué par M. E. HENRY d'après l'original déposé aux minutes de l'étude de M^e^ Fourcart, notaire à Sedan (Cf. *Rev. d'Ardenne* et *d'Argonne*, 1902, n° 3; *Mém. de la Soc. des L.*, t. X (1901), p. 333 et *Bull.*, 1903, p. XX et LXVI).

le supliant de tout son cœur qu'il luy plaise luy pardonner toutes ses faultes, le lavant au sang préeieux de son filz nostre seigneur Jésus-Christ, que sy son bon plaisir est de le retirer de ee monde il weille reeevoir son âme en son royaulme et quant à son corps il veult et entend estre ensepulturé suivant l'ordre et coustume de l'église de Dieu laissant le surplus de ce point à la diserétion de dam^lle^ *Agnetz* DE LISLE sa bien aymée femme et espouze.

*Item*, Veult et ordonne le dit s^r^ Testateur que la dite damoiselle *Agnetz* DE LISLE sa femme soit et demeure tutriee de *Robert*, *Jan*, *Héleyne* et *Charlotte* enffans dudit sieur testateur et de la dite damoiselle sa femme lesquels ses enffans il a institué et institue pour ses vrays et légitimes heritiers universelz et pour eurateur Maître Sebastien RICHIER lesquelz il prie d'en vouloir prendre la eharge. Item Veult et ordonne led. s^r^ testateur que lad. dam^lle^ *Agnetz* DE LISLE sa femme joisse dans la tutelle du revenu de tous mes immeubles sans qu'elle soit ou puisse cstre tenue rendre aucun eompte ieelle finye sinon qu'elle eonvolasse en seeondes nopees et oultre il luy a donne et donne tous scs meubles qui se trouveront lors de son déeès qui ne luy ont esté accordez par leur eontrat de mariage à la eharge d'acquiter ee présent sien testament pour touts les debtes passives et de nourrir et entretenir leur diets enffans selon leur estat. Savoir et les filz jusques a l'ùage de 20 ou 25 ans tant qu'ilz soient mariez et lesdites filles ausay jusques au temps de leur mariage et le dit temps accompli leur faire partage a chaeun d'eulx selon sa part et portion afférante desdiets immeubles pour en jouir comme de leur propre sans prétendre toutefois au droit de douaire eoustumier ou préfix de lad. dam^lle^ sa femme. Néantmoins ou lad. dam^lle^ AGNETZ DE LISLE sa femme se remarierait ou déeédast de ee monde avant que ses dicts enffans fussent en aage led. s^r^ testateur prie et requiert es dict eas messieurs ses frères et madam^lle^ de VANDREHART sa sœur de vouloir prendre la eharge de la tutelle de scs dits enffans voulant et ordonnant qu'avant que lad. dam^lle^ AGNETZ DE LISLE sa femme convole en seeondes nopces elle face partage a ses dicts enffans de tous les meubles de leur communauté en payant ehaeun leurs partz eontingente des debtes passives qui resteront à part lors desdits partages demeurantes confuses en la eommunaulte celles qui auront esté payées et acquitées auparavant.

Et au regard de scs biens immeubles il veult aussy et ordonne qu'elle en faee partage à ses diets enffans savoir la moitié pour eulx et l'autre moitye pour sad. femme pour en joyr par elle ou par ses mains sa vye durant en douaire et aux charges des entretenements selon que douaires sont tenus s'y mieulx elle n'aymoit se tenir à son douaire prefix porté par notre diet eontrat de mariage.

*Item* Veult et ordonne led. s^r^ testateur qu'eneore que la couppe des boy de haute futaye soit interdit a toute douairière que néantmoins ladite dam^lle^ *Agnetz* DE LISLE sa femme puisse et faee continuer la couppe de ses boys de Soumazannes par les saisons ordinaires accoustumées et en faire les ventes et en la même sorte que ledit sieur testateur en a faiet par ey-devant et jusques a présent pour être les deniers qui proviendront des dictes ventes avee les deux milles eseus que feu monsciguеur le duc de BOUILLON luy a donnés et légués par testament, employez par lad. dam^lle^ sa femme en l'achapt de leur terre pour et au

nom de Jan son fils puisné afin de décharger d'autant la terre de Soumazannes au profit de ROBERT son fils aisné et auquel cas que lad. dam^lle^ sa femme ne pust trover terre proche pour employer lesdits deniers veuls et entend ledit testateur qu'elle mette lesdits deniers en constitution de rente ou autres proffits selon l'advis de mesd. sieurs ses frères et sœurs ou aultres ses amys qu'elle prendra pour le dit effect et que les interêts les dites rentes au proffit des dits deniers soient pris après jointz et augmentez au principal afin d'autant plus descharger la terre de Soumazanne.

*Item* veult et ordonne ledit sieur testateur que ses deux fils ou l'un d'eulx si l'autre estoit prévenu de mort fournissent à leurs sœurs leur mariage en argent et leur facent valoir leur dit mariage en dot l'équivalant et juste valeur que leurs partz contingente de biens de sa succession pourraient se monter et qu'en ce faisant ses dites filles soient tenues quiter et renoncer au proffit de leur dits frères, leur dicts droits héréditaires de sa dite succession pour estre icelle partagée entre ses dictz filz selon les droits et coustumes des lieux ou sesdits biens sont scituez et assis sans préjudicier au préciput de son filz aisné et biens de sa dicte succession lequel il entend qu'il prenne selon les dictes coustumes.

*Item*, veult et ordonne ledit s^r^ testateur que toutes ses debtes soyent payées tant celles recongnues que les autres qui seront deument aparues aux exécuteurs de ce présent testament ou à ses héritiers.

*Item* donne et légue ledit s^r^ testateur aux pauvres de l'église reffformée de Sedan et Jametz la somme de cent livres tournois pour une foys payée savoir soixante livres à ceulx de l'église de Sedan et quarante aux pauvres de Jametz reffugiez en ce lieu qui seront distribuez par et à la discrétion de sad. femme et de M. d'Escoffier ministre de la parolle de Dieu.

*Item* donne et lègue a *Philippe* D'ARTAIZE cent écus sol pour une foys pour les bons et agréables services qu'elle a faits a lad. dam^lle^ *Agnetz* DE LISLE sa femme et qu'il espère qu'elle dotera à l'avenir.

*Item* a le dit testateur ordonné et ordonne pour exécutrice de ce présent sien testament la dite dam^lle^ *Agnetz* de LISLE sa femme entre les mains de laquelle il a mis et metz dès maintenant comme pour lors tous et chascun ses biens meubles et immeubles pour l'accomplissement et exécution de son dit présent testament sans qu'il soit besoin d'aucune formalité de justice pour apréhander sesd. biens.

*Item* a ledit testateur revocqué et revocque par ces presentes toutes donations soient testamentaires à cause de mort, entrevifz ou autre en quelques formes ou manières qu'elles soient conçues et qu'il a peu avoir par cy devant faicts en raison des guerres et malices du temps pour la conservation de ses biens selon qu'il en aurait pu auparavant icelles passer faire protestation et déclaration, par devant les notaires de Jametz a ce quelle ne ley puissent nuyre ni préjudicier toutes lesquelles dits donations il veult et entend être de nul effects et valleur comme chose non advenue ce present testament demeurant en sa force et vertu.

Ce faict et dit par le dict s^r^ testateur et escrit en sa presence par l'un de nous dits notaires l'autre presentet à luy leu et releu mot apres autre qu'il a eu pour bien agréable le vingt septièsme jour de mars mil cinq cens quatre vingtz et onze.

Et a le dit sr testateur, signé avec nous ces présentes.

DUCLOUX. STASQUIN. R. THIN DE SCHELNDER.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES & ARTS

DE BAR-LE-DUC

N° 12 DÉCEMBRE 1904

**La Société se réunira** *le mercredi, 7 Décembre 1904,* **à l'Hôtel de Ville de Bar-le-Duc, à 8 heures et demie du soir.**

ORDRE DU JOUR :

1° M. Lhuillier : Les registres paroissiaux de la Commune de Bonnet;

2° M. A. Lesort : La charte communale de Waly (1221);

3° Communications diverses;

**4° Élections pour le renouvellement du Bureau et de la Commission de publication.**

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**Séance du 5 Octobre 1904.**

*Présidence de* M. Barrois, *ancien président.*

Sont présents: MM. Barrois, Brocard, Ch. Collin, Dannreuther, L. Goblet, Joyeux, Laurent, Lefèvre, Lesort, Alex. Martin, P. Martin.

M. Konarski se fait excuser.

Ouvrages reçus : *Hommage des auteurs :* Léon Quintard : Le Prieuré de Froville, in-8°, Nancy, 1904.

Envois des Sociétés correspondantes : Bull. de l'Acad. delphinale : t. 17, 1903. — *Le Pays lorrain*, nos 19, 20. — Bull. des Soc. artist. de l'Est, oct. 1904. — Revue Héraldique, t. 19, no 3. — Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier, t. IX, 1904. — Ann. de la Soc. d'Émulation des Vosges, 80e année, 1904. — Rev. d'Ardenne et d'Argonne, no 12, 1904. — Notes d'Art et d'Archéol., nos 9-10, 1904. — Annales de la Soc. Hist. et Archéol. du Gâtinais, 4e trim. 1904. — Revue Bénédictine, no 4, 1904. — *Ons Hémecht*, nos 9-10, 1904. — *Mag. Pittor.*, nos 18-20, 1904. — Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, 1er sem. 1904. — Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. lorr., 15e année, Metz, 1903. — Transactions of the Academy of Sciences of Saint-Louis, 17e fasc., 1903.

Lectures et communications : M. Alexandre Martin, dont M. le Président salue avec satisfaction le retour aux séances de la Société, donne lecture de la première partie d'un travail intitulé : *Mon pays natal ; extraits des Souvenirs d'un enfant de Bar*. Ces souvenirs d'enfance retracent avec une affection reconnaissante et vraiment filiale les paysages qui nous sont familiers, les vieilles maisons de la cité, la vie simple, presque autant rustique que citadine des habitants de notre petite ville, il y a un demi-siècle, l'existence heureuse d'un enfant de Bar dans ce milieu privilégié, ses rêveries et ses courses par monts et par vaux, sur les friches à l'herbe courte et parfumée. L'auteur ajoute sa note personnelle à ces descriptions qui font revivre un petit monde d'autrefois, et leur communique une valeur à la fois pittoresque et documentaire dont les lecteurs de nos Mémoires lui sauront beaucoup de gré.

M. Dannreuther fait part de quelques observations sur la condition des prisonniers de guerre internés à Verdun pendant le premier Empire à propos d'un placard qui donne le signalement de quatre de ces prisonniers évadés le 30 août 1807. Le général Wirion, inspecteur général de la gendarmerie, commandant supérieur à Verdun, constate de nombreuses évasions et promet 50 francs à chaque gendarme qui reprendra un de

ces Anglais, qu'il appelle « cette classe d'hommes ennemie jurée du gouvernement ». M. Dannreuther ajoute qu'une étude générale sur les prisonniers de guerre dans la Meuse et particulièrement à Verdun offrirait un certain intérêt au point de vue historique et anecdotique, ce que M. Lesort confirme en rappelant qu'il existe aux Archives de la Meuse (série R) des dossiers importants sur les prisonniers anglais, autrichiens et espagnols à cette époque.

Vu le rapport favorable de M. Barrois, la Société procède à l'admission de M. Chanudet, directeur de l'École primaire supérieure de Vaucouleurs, membre du Comité départemental pour l'histoire économique de la Révolution, présenté par MM. Brocard et Dannreuther.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le secrétaire*, H. Dannreuther.

---

# VARIÉTÉS

## A propos de portraits.

Dans le dernier volume paru de nos Mémoires (1er tome de la 4e série), on lit, aux pages LXXXIV et LXXXV, une note signée F. de B., sur *une galerie de portraits barrois*. L'auteur, dans son préambule, signale le grand intérêt qu'il y aurait « à sauver d'une destruction totale les derniers vestiges du passé », et, en particulier, à faire, « dans un moment où leur conservation est plus que jamais menacée », le dénombrement des portraits d'autrefois qui se trouvent dans les diverses collections particulières de la région barroise. La rédaction du bulletin mensuel de notre Société s'associe en note à ce vœu, et ajoute qu'elle « recueillera avec plaisir toutes les indications qu'on voudra bien lui transmettre sur les portraits isolés ou réunis en collection qui intéresseraient l'histoire du Barrois ».

Pour répondre à cette invitation aimable, je lui indique deux

portraits que j'ai acquis, l'un à la vente du regretté M. Humbert, en 1900, l'autre chez un marchand de bric-à-brac, et qui, suspendus aux murs de mon cabinet, me regardent d'un air placide pendant que j'écris ces lignes. J'ignore profondément quels furent au juste, dans la réalité, les personnages qu'ils représentent, et j'avoue même que mon ignorance sur ce point ne me tourmente pas trop fort, parce que je n'ai pas l'étoffe d'un véritable érudit. Cette chose-là ne me paraît pas l'une des plus importantes dans l'innombrable quantité de celles que je ne saurai jamais.

L'un de mes bonshommes est un bénédictin, peut-être l'un de ceux dont notre savant président, M. W. Konarski, a raconté l'histoire dans ses études si pittoresques sur *Le vieux Bar*, et qui, vivant en leur prieuré de Notre-Dame comme en un succulent fromage, soutinrent plusieurs siècles durant, contre les curés séculiers de cette église, contre les paroissiens, contre la municipalité de Bar, des luttes homériques, dignes d'être chantées par l'auteur du *Lutrin*. M. Konarski a envers eux des indignations très-morales. Qu'il me permette d'être plus indulgent, et d'excuser leur parasitisme (si parasitisme il y eut), à certains moments un peu trop avide. Le grand économiste Frédéric Bastiat établit, dans maints endroits de ses chefs-d'œuvre, que les humains ont une tendance naturelle à vivre aux dépens de leurs semblables en ne faisant rien, ou, tout au moins, en faisant le moins possible. Malgré les révolutions, le parasitisme, s'il s'est transformé, n'a point disparu; aujourd'hui encore, ce ne sont pas toujours les serviteurs les plus laborieux et les plus utiles de la société qui sont les plus honorés et les mieux lotis. Aujourd'hui encore, bien des gens tâchent de trouver un fromage, plus ou moins gras, où ils puissent s'installer à leur aise et vivre doucement.

Si mon bénédictin Dom X, supposé religieux du prieuré de Notre-Dame, a vécu aux dépens des bons barrisiens nos ancêtres, il n'était sûrement pas un méchant homme. Quoique je ne le connaisse pas du tout, si j'en juge d'après son portrait, je puis affirmer qu'il était de caractère aimable, de mœurs faciles, d'agréable commerce et bon vivant. Peut-être assistait-il au

fameux repas donné à la Ville-Haute le 9 janvier 1687 par le prévôt de Bar-le-Duc Antoine Morel, et raconté jadis à la Société des Lettres, Sciences et Arts, par notre distingué confrère, M. Fourier de Bacourt; parmi les quinze commensaux de ce festin pantagruélique figuraient quatre religieux. S'il n'y était pas, on peut penser, sans crainte de se tromper, qu'il fut à d'autres, et qu'il y tint sa place.

Bon vivant aussi devait être le personnage représenté par mon second portrait. Ce n'est plus la tête rase et la robe noire du fils de saint Benoît, mais l'ample perruque et le large rabat blanc d'un conseiller de la Chambre des Comptes, je suppose, à la fin du XVII^e^ siècle ou au commencement du XVIII^e^. Alors le pauvre Barrois commence à se relever des misères du règne de son mauvais duc Charles IV. La sécurité revient sur les visages; notre conseiller est très digne sans doute, très pénétré de son importance, comme le sont encore les notables barrisiens du temps présent; mais sa figure est plutôt amène et souriante. Que la terre lui soit légère, quoiqu'il ait beaucoup pesé sur elle, parce qu'il était de forte corpulence.

Je suis de trop petite origine pour posséder dans ma modeste collection des ancêtres peints à l'huile. Je n'ai qu'une photographie de mon arrière-grand-père. Qu'on se rassure! il n'y a pas là un affligeant anachronisme. J'ai fait faire cette photographie d'après une miniature ayant appartenu à notre si regretté confrère M. Maxe-Werly, qui avait ainsi le bonheur de posséder en original le portrait de celui qui fut son bisaïeul comme le mien. Ce respectable ancêtre est très bien, avec sa petite perruque à cadenette, et son jabot de dentelle; son habit avait dû être fait par lui; car il était tailleur. Il lui va très correctement, quoiqu'on dise que les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés. A. M.

---

**Une lettre de 1809 sur le « Sépulcre » de Saint-Mihiel.**

---

Il y a bien une vingtaine d'années, alors que notre confrère M. Paul Lallemand, conseiller honoraire, était vice-président du tribunal de Nancy, ce zélé collectionneur de souvenirs lor-

rains acquit, sur l'annonce d'un catalogue de libraire parisien, une lettre de l'année 1809 relative au *Sépulcre* de Saint-Mihiel. Il l'espérait plus intéressante qu'elle ne l'est réellement et il éprouva une déception lorsqu'il l'eut sous les yeux. — Cherchant à recueillir toutes les indications que l'on peut retrouver sur les monuments de l'École sammielloise, je demandai à M. Lallemand l'autorisation de prendre une copie de la lettre, ce qu'il voulut bien me permettre de faire; et, pensant que beaucoup d'autres personnes sont, comme moi, soucieuses des moindres documents qui se rapportent à l'œuvre la plus considérable de Ligier Richier, j'estime qu'il convient de publier cette humble description.

Elle me paraît être surtout un curieux témoignage des idées traditionnelles très erronées qui existaient, au commencement du XIX^e^ siècle, sur le *Sépulcre* et sur son auteur. On ne pouvait admettre que Ligier eût été un grand sculpteur sans qu'il eût demeuré en Italie et reçu les leçons de Michel-Ange; le *Sépulcre* devait être son œuvre maîtresse et dernière : on en plaçait l'exécution dans la seconde partie du XVI^e^ siècle. De plus, pour rendre l'œuvre tout à fait extraordinaire, on voulait qu'elle eût été sculptée dans un seul bloc; que dis-je? dans un roc qui se trouvait à cet endroit même, et que l'on avait conservé lors de la construction de l'église.

L'auteur de la lettre est exact sur les noms donnés aux personnages; il se trompe seulement en prenant pour l'une des Marie (ce serait une de trop) la femme qui tient la couronne d'épines et que l'on considère, avec assez de probabilité, comme étant Véronique. Mais il y a autre chose, et là me paraît être le point le plus intéressant de la lettre : « Une (1) garde, lisons-nous, est debout sur le côté droit, adossée contre le mur. » Il s'agit évidemment du personnage, non tout à fait debout, mais plutôt à demi assis, que l'on prend généralement pour le Centurion, ce qui ne m'a jamais paru admissible; j'ai proposé,

(1) « Une » (*sic*), peut-être par analogie avec « *une* sentinelle ». Le mot *garde*, de l'allemand *Warte*, a pu rester longtemps du féminin, comme quand il désigne une troupe d'hommes d'armes.

il y a onze ans, de voir en lui l'un des gardes du sépulcre (1) ; les soldats qui jouent aux dés la robe sans couture pourraient être les deux autres, ce nombre de gardes étant fréquent à l'époque; mon opinion sur le prétendu Centurion me paraît appuyée d'une manière singulière par la lettre dont nous nous occupons.

Cette lettre est datée de *Mézières* et signée *P. Lambinet*. Quel était ce personnage, sans doute un prêtre? Le connaîtrait-on dans les Ardennes? Au coin supérieur du papier, on lit : « Pour le journal des cures » (curés?). Est-ce le titre d'une publication où cette lettre aurait été imprimée? J'avoue n'avoir pas fait de recherches à cet égard. Si ce journal a existé, il semble être du genre de ceux que l'on ne conserve guère et qu'il est très difficile de retrouver (2).

Un plus long préambule serait hors de proportion avec la courte lettre dont il s'agit. En voici le texte, auquel j'ajoute quelques notes.

LÉON GERMAIN.

## Saint Sépulcre de Saint-Mihiel.

Département de la Meuse.

---

On voit dans l'Église paroissiale (3) et ci-devant Collégiale de Saint-Mihiel, département de la Meuse, un St Sépulcre

(1) *La Lorraine-artiste*, 1893, p. 408-409.

(2) Le « Journal des Curés, ou mémorial de l'Église gallicane » fut créé en 1806 sur l'ordre de Napoléon Ier qui écrivait à cette date à Fouché : « ... Mon intention est que les journaux ecclésiastiques cessent de paraître, et qu'ils soient réunis en un seul journal qui se chargera de tous les abonnés. Ce journal devant servir spécialement à l'instruction des ecclésiastiques, s'appellera *Journal des Curés;* les rédacteurs en seront nommés par l'Archevêque de Paris ... » Il fut supprimé en octobre 1811. (N. de la R.).

(3) L'église où se trouve le Sépulcre est dédiée à saint Étienne, pape et martyr. Avant la Révolution, elle était église paroissiale pour toute la ville, en même temps que collégiale. Lors de l'organisation concorda-

taillé dans le roc (1), que l'on regarde comme un chef-d'œuvre de Sculpture. Il est composé de 13 figures presque colossales, détachées les unes des autres, toutes adhérentes au même roc, qui fait partie d'un mur latéral de l'Église (2). Il peut avoir de 16 à 18 pieds de longueur, à peu près autant de hauteur et 10 à 12 de profondeur.

Sur le devant on voit Notre Seigneur porté par Joseph d'*Arimathie* qui le soutient par dessous les bras; et par *Nicodème* qui le soutient par les pieds. Le poids du corps de Notre Seigneur forme un creux naturel à la poitrine, et des plis nombreux à l'abdomen, causés nécessairement par la gravité (3) des reins, du bassin, de la tête et des épaules. *Marie-Madelaine* richement vêtue selon le costume judaïque (4), les cheveux épars et ondulés sur ses épaules, est à genoux, courbée aux pieds de son divin maître. Derrière ce beau groupe est la Sainte Vierge debout, soutenue d'un côté par St Jean, et de l'autre par une autre *Marie*, probablement Cléophas. La douleur, l'abattement, la désolation est peinte admirablement

taire, la ville fut divisée en deux paroisses. Le quartier le plus ancien, dit *le Bourg*, où se trouvait l'église, forma la paroisse Saint-Étienne, dont le curé fut simple « desservant »; dans le quartier plus moderne dit *la Halle* existait l'église, beaucoup plus vaste, de l'abbaye, dédiée à saint Michel : elle devint le siège d'une nouvelle paroisse, formée par ce quartier et dont le curé reçut le titre de doyen cantonal.

(1) On s'accorde à croire que les statues du Sépulcre ont été taillées dans la pierre de Saint-Mihiel, provenant d'une carrière dite *de la Vaux*.

(2) Cette appréciation renchérit sur la légende, très répandue, suivant laquelle toutes les statues du Sépulcre auraient été taillées dans un seul bloc; d'après les expressions de l'auteur, il semblerait que ce bloc aurait toujours existé là et que, lors de la construction de l'édifice, on l'aurait ménagé pour être livré au ciseau du sculpteur. Tout cela est complètement inexact.

(3) Le poids? Expression bizarre.

(4) Costume non pas judaïque, mais celui des femmes riches du XVI^e^ siècle. Comme tous les artistes de son temps, Richier ne cherchait pas à faire de l'archéologie; il se conformait aux traditions médiévales et aux habitudes contemporaines.

sur son visage majestueux, devenu pâle et livide; ses bras sont affaissés, elle ne peut se soutenir sur elle-même : c'est une figure capitale. A droite, derrière Joseph d'Arimathie, une troisième *Marie* porte la couronne d'épines(1); et, entre ces deux figures, le sculpteur a ménagé un jour qui laisse voir dans le fond deux juifs agenouillés qui jouent aux déz sur un tambour les vêtemens de N. S. L'un d'eux est d'une expression fourbe, maligne et railleuse, qui étonne les spectateurs. Une garde est debout sur le côté droit, adossée contre le mur (2). A gauche derrière *Nicodème* est un ange qui porte la croix; et contre la muraille vis-à-vis la garde est le tombeau sur lequel une quatrième *Marie*(3) étend le linceuil. C'est là, ce me semble, où se trouve le défaut de cette riche composition. Le tombeau est trop petit pour la longueur du corps (4). On ne sait si Marie étend le linceuil ou si elle le lève.

Ligier *Richier*, disciple de *Michel-Ange Buonarota* (5), est

(1) On s'accorde généralement à regarder cette statue comme représentant sainte Véronique, nom légendaire ou plutôt symbolique (*Vera icon* ou *iconica*, vraie image) de la femme qui aurait essuyé le visage de Jésus lors de la montée au Calvaire et dont le linge aurait gardé miraculeusement l'effigie du Sauveur. Toutefois, Véronique ne figure pas d'habitude dans les scènes de la crucifixion et de la mise au tombeau

(2) Cette opinion, que ce personnage est l'un des gardes du sépulcre, concorde avec celle que j'ai exprimée antérieurement. On s'est trompé, je crois, en prenant ce soldat pour le Centurion ou pour Longin.

(3) On considère généralement cette statue comme représentant Marie Salomé. L'auteur, par son erreur sur Véronique, compte une Marie de trop : celle-ci ferait la cinquième en comptant la mère de Jésus. Or, les évangiles ne comptent que quatre Marie dans leurs récits de la Passion : la Vierge, la Madeleine, Marie Cléophé, ou Alphé, ou Jacobé, et Marie Salomé, femme de Zébédée.

(4) Ce reproche me paraît mal fondé : étant vu en perspective, à une extrémité sombre, et ne constituant qu'un accessoire, le sarcophage pouvait être figuré dans des proportions réduites; on était d'ailleurs obligé de le raccourcir à cause du peu de profondeur du lieu.

(5) La légende qui faisait de Ligier un élève de Michel-Ange Buonarotti est maintenant tout à fait abandonnée.

reconnu pour le statuaire de ce sépulcre, vers l'an 1555(1). Il était Lorrain et contemporain de Paul *Gaget*, sculpteur de Bar-le-Duc. On lit sur le ceintre du Sépulcre ce distique latin :

Siste viator et hoc Christi mirare Sepulchrum;
Sanctius at nullum pulchrius Orbis habet.

Arrête, Voyageur, admire ce tombeau !
Il en est un plus saint (celui de Jérusalem), mais aucun [d'aussi beau] (2).

Mézières, Sept. 1809.

P. Lambinet.

---

# DOCUMENTS

## Les ecclésiastiques lorrains réfugiés en Pologne pendant la Révolution

Le ms. 2158 (436 de la collection Coquebert de Montbret) de la Bibliothèque de Rouen renferme, entre autres documents relatifs à la Lorraine, une liste d'ecclésiastiques lorrains refugiés en Pologne pendant la tourmente révolutionnaire, liste qui, si nous en croyons l'intitulé, aurait été transcrite sur un document adressé de Pologne à Grégoire, le fameux évêque constitutionnel de Blois, — sans qu'on nous dise précisément à quelle date. Cette liste nous paraît inédite, et nous ne croyons pas sans intérêt d'en publier ici une analyse, en conservant exactement la graphie des noms propres, que le copiste

(1) Cette date ne repose sur aucune preuve. Le Sépulcre me paraît être antérieur d'une vingtaine d'années.

(2) L'auteur de la lettre a dû écrire ce texte de mémoire : il diffère de celui qui existe aujourd'hui et qui paraît ancien :

*Illud, quisquis ades, Christi mirare Sepulcrum :*
*Sanctius, at nullum pulchrius, orbis habet.*

Passant, de Jésus-Christ admire ce tombeau :
Il en fut un plus saint, mais jamais un plus beau.

du manuscrit de Rouen semble d'ailleurs avoir bien défigurés.

Oudenait, habita la Pologne depuis 1797 ; il y fut secrétaire de feu le comte Krasieki, archevêque de Gnessen (le texte dit à tort *Archiep. Guernensis*), dont il obtint deux canonicats à Idiclun ; c'est dans la dernière de ces localités qu'il se fixa en 1803.

Pierre (Regnauld) vint à Varsovie en 1798, alors qu'il était déjà âgé de plus de 70 ans ; il fut précepteur chez le comte Zatuski, et l'on ne sait s'il est mort en Pologne ou retourné en France.

Gaieluce, né à Nei (sans doute Naix), diocèse de Toul, vint à Varsovie en 1791, y habita le collège des Piaristes, puis fut professeur durant un an dans un établissement privé ; on ne sait pas ce qu'il est devenu.

Harmand (1), du diocèse de Toul, vint en 1800 à Varsovie, où il fut précepteur des fils d'un personnage nommé Viduce Vandorff.

Mourice vint en 1812 à Varsovie, où il vivait de ses propres ressources et de ce qu'il recevait de sa famille de temps à autre.

Othonin, né à Lunéville, apprit parfaitement l'allemand et le polonais ; arrivé en Pologne en 1796, il vint à Varsovie en 1799, et il y fut professeur à l'école privée tenue par un certain Bader ; devenu en 1802 précepteur des fils de M. Garerynski, il suivit cette famille en Posnanie.

(1) Je trouve au moment de la Révolution, dans la région du département actuel de la Meuse qui appartenait au diocèse de Toul, deux prêtres au moins du nom de Harmand ; mais ni l'un ni l'autre ne semble avoir émigré. Jean, né à Montiers-sur-Saulx, desservit quelque temps cette paroisse pendant la Révolution (Abbé Gillant, *Pouillé du diocèse de Verdun*, II, 528, n. 4) ; Nicolas, vicaire à Villotte-devant-Saint-Mihiel de 1791 à 1793, partit pour la Suisse, fut inscrit sur la liste des émigrés le 23 ventôse an II, et revint ensuite desservir en secret la paroisse (Abbé Gillant, *op. cit.*, III, 327, n. 3).

Raimbault, originaire du diocèse de Toul, vint en Pologne en 1797, et il y fut reçu par M. Idasilewski [Basilewski (?)], mais il retourna bientôt en France.

Le correspondant de Grégoire, après avoir fourni ces indications, ajoute que tous ces ecclésiastiques se sont fait remarquer par leur bonne conduite et la pureté de leur foi et de leurs mœurs, et il paraît surtout avoir été frappé de ce fait qu'on ne les entendit jamais prononcer de reproches contre leurs compatriotes. Ajoutons que les dossiers des ecclésiastiques de la Meuse émigrés ou déportés, aux Archives départementales, ne renferment rien relativement à ces sept personnages.

La liste adressée à Grégoire est très certainement incomplète, en admettant même qu'elle s'applique uniquement, comme il le semble, au diocèse de Toul; nous pouvons, sans autre recherche, y ajouter le directeur des Annonciades royales de Varennes-en-Argonne, qui, parti de cette localité dès l'année 1791, entra le 6 avril 1799 comme précepteur chez le comte Sievakowski, à Varsovie; le ms. 1525 de la Bibliothèque de Reims contient le récit détaillé des voyages incessants qu'il accomplit durant ce laps de temps (1). Dans ce ms. le personnage est désigné par les initiales P.-J.-M. O., mais, à ce qu'il semble, il s'agit en réalité de Louis Merlin, qui effectivement directeur des Annonciades de Varennes au moment de la suppression du couvent, figure sur la liste des émigrés, et qui, suivant l'opinion de M. l'abbé Robinet (2), qui n'avait pu retrouver ses traces, se serait réfugié dans son pays natal, « vers Epernay ».

A. Lesort.

(1) Je dois la connaissance de ce ms. à une obligeante communication de mon excellent confrère M. Loriquet, conservateur de la Bibliothèque de Rouen et auteur du catalogue des mss. de la Bibliothèque de Reims.

(2) *Pouillé du diocèse de Verdun*, I, 715, n. 3.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

# COIN DES POËTES

# I

## LA MAISON

Cette maison, passant, est sans charme pour toi ;
A toute autre maison du bourg elle est pareille,
Avec ses volets blancs, ses murs blancs, et sa treille
Qui ne se hausse point à grimper jusqu'au toit.

Le vent qui traversa le jardin ne t'apporte
Que l'humble odeur des humbles fleurs de la saison ;
Passe vite, passant, devant cette maison,
N'accorde même pas un regard à sa porte.

Elle a gardé pour nous tout son charme lointain,
Et du matin au soir, et du soir au matin,
Nous y vivons, le cœur et les yeux tout pleins d'elle.

L'enfant que nous aimons, la fleur de notre sang,
— Il n'est plus cher trésor à notre cœur fidèle —
Chante en cette maison, sache-le bien, passant.

Ernest BEAUGUITTE.

Rarécourt, mai 1905.

## II

## NASIVM

Sous le coutre tranchant des pesantes charrues,
Dans l'étroite vallée où, tortueux, glacé,
— Tel le monstre au cimier des Luxembourg placé —
L'Ornain roule ses eaux par les neiges accrues,

Renaissent par morceaux les villes disparues,
Tout ce qu'en ces pays le Romain a laissé,
Morts sur qui deux mille ans les épis ont poussé,
Colonnes et tombeaux, thermes, palais et rues.

De la cité Leuquoise aux orgueilleux remparts,
A peine le savant dans ces débris épars
Peut de près reconnaître à ses pieds les vestiges.

Et le voyageur passe au long du grand chemin,
Où des Imperators roulèrent les quadriges,
Insensible au néant sombre de l'œuvre humain.

## III

## LA TOUR DE LIGNY

Dans l'Ornain aux flots clairs mirant son front bruni,
Se dresse encor la tour que hanta Mélusine,
Car la fée au corps long et souple était cousine
De l'illustre maison des Luxembourg-Ligny.

On dirait qu'elle pense en un songe infini
Au temps où s'élevait, égale, sa voisine,
Que remplace à présent une moderne usine,
Dont l'opaque fumée emplit le ciel terni.

De ses larges créneaux à sa base élargie,
Son contour resplendit de grâce et d'énergie,
Telle, robuste et saine, une fille des champs.

Mais à l'heure où le rêve avec la nuit commence,
Elle semble allonger sans fin son corps immense,
Tout noir sur le fond d'or empourpré des couchants.

## IV

## LA CÔTE DES FÉES

Dans un étroit vallon solitaire et pierreux,
La route monte au flanc d'une colline en friches,
Anciens champs cultivés jadis aux jours plus riches
Où l'on ne craignait pas les enfants trop nombreux.

Quand le soir est tombé, c'est un lieu ténébreux,
Avec des sapins noirs tout droits comme des fiches,
Où la vipère rampe, où les corneilles nichent,
Où ne vont pas errer les couples amoureux.

C'est là que, d'un rayon bleu de lune coiffées,
Se donnait rendez-vous l'essaim charmant des Fées,
Pour le sabbat joyeux, les nuits des Vendredis.

Le scepticisme pour toujours les a chassées,
Et je me prends à regretter le temps jadis
Où l'on croyait, fût-ce à des choses insensées.

GASTON GRILLET.

# MÉMOIRES

# INSCRIPTIONS

## DE L'ANCIEN DÉCANAT DE DUN

par

M. L'ABBÉ NICOLAS,

*membre correspondant*

---

Le décanat de Dun (1) « decanatus de Duno », se trouvait avant 1790, dépendre de l'archidiaconé de Champagne et du diocèse de Reims. Cette circonscription ecclésiastique, ou, selon le langage d'alors, cette « chrétienté », remonte incontestablement à une haute antiquité ; et, comme beaucoup d'autres, elle doit son origine à une colonie de moines qui furent les premiers évangélisateurs du pays.

D'après nos anciens historiens que résume Wassebourg, saint Wandrille naquit dans le territoire de Verdun, de race royale, au commencement du VII^e^ siècle. Jeune encore, il se mit en 628 sous la règle de saint Baldéric, fondateur du nouveau monastère de Montfaucon (597). De là, Wandrille se retira vers 630, dans une terre de son patrimoine, située, selon l'historien verdunois « aux limites de l'Austrasie » près de l'endroit, où quelques siècles plus tard, devait s'élever la forteresse de Dun.

Saint Wandrille érigea en cet endroit un petit monastère

(1) Aujourd'hui, chef-lieu de canton, arrondissement de Montmédy, Meuse.

appelé « Heligengaudium », qu'il dirigea quelque temps. Après quoi, il se rendit aux environs de Rouen ; il y fonda la célèbre abbaye de Fontenelle où il mourut, et à laquelle il laissa son nom.

Il est certain que les moines de saint Wandrille, à l'imitation de ceux de Montfaucon et de tant d'autres, évangélisèrent la contrée environnant leurs humbles cellules, dès lors, la « chrétienté » de Dun était fondée.

En 1094 Waulthier, voué de Dun donna à la fondation primitive une forme nouvelle. Il céda aux religieux sa chapelle castrale, ainsi que beaucoup d'autres possessions. Telle est l'origine d'un prieuré connu sous le vocable de saint Gilles, vocable qui, d'après M. Jeantin, ne serait qu'une corruption du nom Wandregesilus, Wander, Gesilus, Gilles de la Roche (1).

Comme souvenir de l'ancien ordre de choses, les titulaires du prieuré ou leurs successeurs (2) restèrent curés primitifs jusqu'à la Révolution.

Au commencement du XVIII^e^ siècle, le décanat de Dun se composait de 21 paroisses et 15 secours ou annexes. D'après les notes de l'archevêque de Reims, Charles Maurice Le Tellier, que nous aurons plusieurs fois l'occasion de citer, la population était de 7.635 communiants.

Compris entre les décanats wallons du diocèse de Trèves, au nord, et le diocèse de Verdun au sud, le décanat dont nous étudions l'épigraphie, était formé des localités suivantes : Dun, Aincreville, Andevanne, Bantheville, Barricourt, Beauclair, Brandeville, Brieulles, Cierges, Cléry-le-Grand, Cléry-le-Petit, Cunel, Doulcon, Epinonville, Fontaines, Gesnes, Halles, Liny-devant-Dun, Lion-devant-Dun, Milly, Mont-devant-Sassey, Montfaucon, Montigny, Murvaux, Nantillois, Nouart, Froiville (3), Remonville, Romagne-sous-Montfaucon, Sassey, Saulmory, Septsarges, Tailly, Villers-devant-Dun, Villefranche, Wiseppe.

(1) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 571.

(2) A la fin du XVI^e^ siècle, le prieuré de saint Gilles, détruit par les guerres fut remplacé par une communauté de Minimes.

(3) Cette localité n'existe plus.

Parmi ces paroisses, un trop grand nombre ne possède aucune inscription. L'injure du temps et plus encore celle des hommes, a particulièrement sévi dans cette contrée.

## I. — Dun.

Après avoir subi de trop nombreuses dévastations sous prétexte d'embellissements, l'église de Dun, beau monument du XIV^e^ siècle, offre encore à l'attention du curieux, une dizaine d'inscriptions funéraires. Sauf une qui fut récemment découverte, toutes furent publiées dans une Notice de M. Léon Germain de Maidy, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (1).

### I. — Nicole des Armoises.
### 1514

Cette épitaphe est la plus ancienne. Aujourd'hui, placée à l'extrémité du transept, côté de l'Évangile, elle se trouvait autrefois du côté opposé, dans la chapelle dédiée à la Sainte Trinité.

Dans une arcade accusant la fin de la période flamboyante, on voit, gravée au trait, sur une dalle en pierre blanche, l'image de grandeur naturelle, d'une veuve, la tête reposant sur un coussin et les mains jointes sur la poitrine. L'inscription, en caractères gothiques qui court sur le bord des trois côtés, est assez mal conservée.

L'éminent archéologue lit ainsi cette inscription qu'il a complétée d'après ses recherches :

Cy gist | (Nicole des Armoises, fille de Jacques des Armoises, seigneur de.....) en son vivant (femme) de Messire | (Jacques de C) habanay, chlr (2) S. desd. lieux et maistre d'hostel | de Mos^r^ le duc de Cal. Lor. et Bar. Laqlle tespassa (3) l'an mv^c^ et xnij le vnj jor de Deceb. Pez Dieu po^r^ elle.

(1) *Excursions épigraphiques*, Dun-sur-Meuse. Montmédy, Pierrot, 1889.

(2) Chevalier.

(3) Laquelle trépassa.

Nous savons, par l'opuscule précité, que Jacques de Chahanay, accompagnait, en qualité de maître d'hôtel, le Duc Antoine, dans son expédition d'Italie; nous y voyons aussi que ce prince fut le premier à se qualifier des titres de Duc de Calabre, de Lorraine et de Bar.

D'autre part : Husson l'Ecossois, cité également par M. Germain, dit positivement que : « Jacques de Chahanay, sieur de « S. Mar, épousa Nicole des Armoises, fille de Jacques des « Armoises et d'Eve de Sampigny ».

Cette opinion se trouve confirmée par Dom Calmet, affirmant que « Nicole des Armoises, épousa en premières noces « Jean de Rivières échanson du roi René, et en secondes noces, « Jacques de Chahanay, avec qui elle vivait en 1519 ».

Jacques des Armoises était capitaine, prévôt de Dun en 1483 : il se défit de son emploi en faveur de Jean de Rivière son gendre, en 1500.

## II. — **Le chapelain Jean Robert.**
### 1553

Cette tombe se trouve vis à-vis la précédente, au coin du même transept : elle provient également de la chapelle de la Trinité. Elle représente l'image du défunt, de grandeur naturelle, qu'entoure une décoration architecturale, du plus pur style renaissance. Les dessins sont gravés au trait.

Le défunt est un prêtre revêtu de la véritable chasuble, aux plis harmonieux, la tête nue et reposant sur un coussin. Les traits du visage indiquent un âge déjà avancé, les mains sont jointes sur la poitrine, un chien est couché sous les pieds.

Autour de la tête, se déroule un phylactère, portant cette invocation en capitales romaines :

RESPICE IN ME ET MISERERE MEI.

Au bas de la tombe, on lit :

PRIEZ DIEV POVR LVY.

Puis, sur les trois côtés, on voit ces mots en minuscules gothiques :

Cy gist venerable persone messir Jehan Robert iad chappelai de uarynvalz-les-(Dun) et chappelai de la Trinite (et de St-Ni)colas a... q... morut 27 Feburier 1553.

La Trinité et saint Nicolas sont les vocables de deux chapelles depuis longtemps érigées dans l'église de Dun. Quant à Warinval, c'était jadis une léproserie avec chapelle, citée dans le cartulaire de la cathédrale de Verdun l'an 1200. Le Dictionnaire topographique de Liénard, place ce lieu dit sur le territoire de Liny-devant-Dun.

### III. — Thévenin Perceval et Madeleine de Bauvois. 1562-1568

Cette tombe se trouve dans l'ancienne chapelle dite des Morts. C'est une pierre de grain très fin et de couleur jaunâtre, aux angles supérieurs coupés. Un encadrement renaissance formé d'ornements feuillages en fait le tour. Dans la partie supérieure, on remarque deux écussons frustes, au-dessus desquels on lit, en caractères minuscules et initiales majuscules de l'époque : Perceval et Beauvois. Plus bas est l'épitaphe suivante en caractères semblables :

Cy gisent noble Home Thevenin
perceval en son vivant seigneur de
Mogarnie en argonne Gruyer
receveur de Dun et Damoiselle
Magdeleine de Beauvois sa Feme
lesquels ont fondé Z Aniversaires
en l'église de Ceans ledit S^ier^ est
Decedé De ce siècle Le 18 j^or^ De
Mars EN L'AN 156Z ET LA ditte Dam^le^ Le
Z7^me^ io^r^ De May 1568. A leur Trespas
ils Delaissèrent cinq Enfans ADrian
Alix, Iane, robert, Marguerite, ledit
Adrian, filz aîné d'iceux aussi gruyer
Recev dudit Dun A icy fait poser et
Graver ceste Tombe le 16 j^or^ de
Mars L'an 1587. Priez Dieu pour
Leurs Ames.

D'après la remarque de M. Germain, le soin qu'ont pris les fils des défunts de se faire nommer personnellement, indique que la famille était nouvelle dans sa position, et tenait à se faire connaître. Cette particularité est d'autant plus appréciable, que le Nobiliaire de Dom Pelletier, parle uniquement de l'anoblissement de Thenevin, sans dire un mot, ni de sa femme, ni de sa postérité. Voici l'article de l'érudit Bénédictin :

« Perceval (Thénevin) demeurant à Dun-le-Châtel, dont il « était Gruyer et receveur, fut annobli par le Duc Antoine, le « 18 avril 1540. Porte : de gueules à la croix alaisée d'or, au « chef gironné d'argent et d'azur de six pièces, le deuxième « giron chargé d'une étoile d'or à huit raies » (1).

Quant à la famille Beauvois, il est vraisemblable que dans la dernière syllabe de ce nom, l'*o* est mis pour un *a*, par une transformation assez fréquente. Il s'agirait ainsi d'une famille de Beauvais. Grâce à M. Paul Pellot (2), nous connaissons l'alliance qui eut lieu entre Philippe de Beauvais, écuyer, seigneur d'Autruche et Antoinette de Chartongne. Ces époux figurent dans un acte de 1579.

En 1587, Ferry de Custine seigneur d'Aufflance, Villers-le-Rond, et Fresnoy-la-Montagne, épousa Claude de Beauvais, fille de François de Beauvais et de Lucie ou Louise de Chamissot.

D'après des notes, à nous obligeamment communiquées par notre confrère de la Société d'archéologie lorraine, M. le baron Maxe de Finfe de Saint-Pierremont, nous connaissons à la date du 3 mars 1642, le mariage de Louis de Beauvais, chevalier, seigneur de Vrizy, Châtillon-sur-Bar, la Neuville à Maire et Autruche, lieutenant-colonel au régiment de Vandy et de Barbe de Derny fille de Guillaume de Derny et de Claude de Guillemin, l'époux est incontestablement de la descendance de Philippe de Beauvais.

« Claude François Fallois lieutenant des gardes de l'Arche-« vêque-électeur de Trêves, Charles de Lorraine, plus tard

(1) Fol. 385. Vers. régist. 1535, ou Table générale du registre, t. I, fol. 12, vers.

(2) *La famille de Chartongne*, Arcis-sur-Aube, 1885, p. 19.

« gentilhomme ordinaire du duc Léopold, épousa en premières « noces, Philippe de Beauvais, fille de M. de Beauvais, lieute- « nant colonel des gardes du même électeur et commandant « de la forteresse à Ereimbreistein et nièce de l'évêque de Rosmir « suffragant de Trèves (1).

« Nicolas François de Manessy, seigneur du fief de Mage, « épousa Anne Marie Le Bègue, fille de Nicolas Le Bègue et de « Hélène de Beauvais (2) ».

Nous connaissons enfin l'alliance de Nicolas de Beauvais, seigneur de Neuville, Autruche, Mélimé, Fontenoy, Saint-Pierremont avec Anne Marie Louise du Hautoy. Leur fille Judith Dieudonnée fut mariée à Louis François de Maillard de Landreville par contrat passé à Brieull-sur-Bar, le 17 mars 1725.

## IV. — **Tombe indéterminée.**

### 1580

Le premier pilier du chœur à la nef, côté de l'épître, supporte entre deux colonnettes, à une hauteur d'environ 3 mètres un petit monument funéraire, malheureusement mutilé et caché sous une couche de badigeon.

Un bas-relief surmontant une inscription formait ce monument. On y distingue avec peine la Vierge assise, soutenant de ses bras l'Enfant-Dieu. A ses pieds sont agenouillés deux personnages. Dans une notice sur Dun, M. Bonnabelle a cru pouvoir lire ces mots :

Sa fe̅e lq̅l mourut le 1^er^ jr d'aoust 1580
Priez Dieu pour eux.

## V. — **Jean Regnier et Anne Gillet.**

### 1625-1626

Placée dans la chapelle des Morts, cette tombe est en marbre noir ou pierre ardoisière, avec bordure formée de fleurs de lis encadrée chacune dans un trèfle. A la partie supérieure se voit

(1) Dom Pelletier. Nobiliaire, art. Fallois.
(2) Id.

un écu ovale sur un cartouche supporté par deux anges. Les armes sont : parti : au 1er, à deux lances antiques en sautoir, cantonnées de 4 têtes de léopard ; au 2e, à la bande chargée de 3 flammes. Au-dessus, un phylactère porte cette devise en capitales romaines, comme toute l'inscription du reste :

EXPECTAMVS DONEC VENIAT IMMVTATIO NOSTRA (1).

Voici l'épitaphe inscrite en dessous :

CY ATTENDANTZ LA RESVRRECTION REPOSENT
LES CORPS DU SIEVR IEAN REGNIER LEQVEL
APRES AVOIR FIDELEMENT EXERCE L'ESTAT DE
CONTROOLEUR A DVN L'ESPACE DE Z3 ANS
PENSANT A SE LOGER AVEC LES ESPRITS
CŒLESTES ONT FONDÉ DEUX AVERSAIRES
QVI SE DOIBVENT CELEBRER AVELLEMENT EN
CESTE CHAPELLE ET POr CE ONT DOE A
L'ÉGLISE DE CEANS VNE CHAPELLE ACCOM-
PLIE D'ORNEMTS NECAIRES A ICELLE DE DA-
MAS ROVGE CRAMOYSY POr LE SERVICE DV
TRES AVGVSTE St SACREMENT IL MOVRVT
AAGÉ DE 67 ANS LE Z6 JVILLET 16Z5.
ET D'HONORABLE DAME ANNE GILLET.
SON EPOUSE LAQVELLE APRES AVOIR
FAICT PRIER POr L'AME DVDICT SIEVR
SON MARI S'EN ALLA DE VIE A TRESPAS
AAGEE DE 66 ANS, LE 5me FEBVRIER 16Z6.
PRIEZ DIEV POUR LEVRS AMES.

### VI. — **Robert Jeannot et Marie Brasselet.**
### **1688-1725**

Cette tombe se trouve au bout du bas côté de l'épître, devant l'autel de saint Nicolas. En haut figure un écu surmonté de lambrequins : il semble qu'on y distingue encore un chef avec 3 étoiles. La dalle de marbre noir, ou pierre d'ardoise, porte

(1) Nous attendons jusqu'à ce que vienne notre résurrection, Job. chap. XIV, ℣ 14.

l'inscription qui suit, en capitales romaines. Nous mettons dans une parenthèse, les mots dissimulés par les marches de l'autel.

[CYG]IST DAMOISELLE MARIE BRASSELET
[EPOV]SE DE MAISTRE ROBERT IEANNOT AVOCAT
[AV PAR]LEMENT, CONSEILLER DE SON ALTESSE
[SERE]NISSIME PREVOST ET MAISTRE DES
[EAVX] ET FOREST DV COMTE DE DVN ET
[MAIRE] (1) ROYAL DE BRIEVLLES SVR MEVZE LAQVELLE
[MOVRVT] LE DERNIER DE FEBVRIER 1688 AAGEE DE
[TREN]TE NEVF ANS VNIVERSELLEMENT REGRETTÉE
[POVR] SES GRANDES VERTVS ET RARES QVALITÉS
[SON] MARIT POVR MARQVE DE SON AMOVR A
[FONDÉ] DES ANNIVERSAIRES POUR LE REPOS DE SON
[AME DA]NS LES PAROISSES DE BRIEVLLE. PETIT
[CLERY] DOVCON, MILLY ET AVTRES LIEVX ET VNE
[MESSE] A PERPETVITÉ TOUS LES MARDIS DE
[CHACV]NE SEMAINE A LA CHAPELLE SAINT NICOLAS
[DE CET]TE VILLE OV SON CORPS EST ENTERRE
[ET A] DONNÉ SA SÉPVLTVRE AU MESME ENDROIT
[IL MOVRVT] LE 2 DE L'AN 1725 AAGÉ DE 83 ANS.
PRIEZ DIEV POUR EVX.

Ce personnage appartient évidemment à la famille de Jean Jeannot qui, d'après Dom Pelletier, fut anobli en 1628; mais, remarque M. Germain, rien ne prouve qu'il fut l'un de ses descendants directs. D'après M. Jeantin, Robert Jeannot épousa en 1675, Marie Brasselet, fille du maire royal et nièce du curé de Dun Jean Brasselet, qui exerça de 1667 à 1686. Il en eut deux fils, Augustin et Robert. Le premier devint prévôt de la Collégiale de Montfaucon en 1717, et mourut en 1740, chanoine de la cathédrale de Verdun; le second Robert IIe du nom, obtint la charge de son père en 1712. La même année, il épousa Marguerite Lo, de Sedan. Il est mort en 1735, et inhumé près de son père dans l'église de Dun (2).

(1) Ou juge, selon M. Jeantin.
(2) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 584.

## VII. — Jean-Baptiste Robinet.
### 1695

Au mur latéral de la chapelle des Morts, est fixée une table de marbre noir dont le haut et le bas ont disparu. On y lit ce qui suit (capitales romaines) :

SOUS CE MARBRE REPOSE
Mre JEAN BAPTISTE ROBINET
ADVOCAT EN PARLEMENT
CONSEILLER ASSESSEVR
ET ADVOCAT DV ROI AV
BAILLAGE DE STENAY
SEIGr DE POVILLY EN PARTIE
IL A ETE REGRETTE
ET DIGNE DE L'ESTRE
PAR SA PIETE ET SA SAGESSE
SA CAPACITÉ SON INTÉGRITÉ
ET SON DESINTERESSEMENT
DANS SES EMPLOIS
IL EST MORT A DVN
LE 20 DE MARS 1695
AGÉ DE 80 ANS
PRIEZ DIEV POUR SON AME

L'auteur du « Manuel de la Meuse » donne d'abondants renseignements sur la famille Robinet. Il dit que : « Jean-Bap- « tiste, avocat en Parlement, fut uni à Françoise Stévenot, et « mourut à Stenay en 1695. Sa veuve fut enterrée à Dun en « 1706; elle avait 83 ans. Leur fille Marguerite épousa en 1694, « Jean-Baptiste de Milly ». Le père de Jean-Baptiste, qui portait le même prénom, avait épousé Catherine, fille de Thomas de Milly, maire de Stenay en 1673. Il fut enterré dans le chœur de l'église paroissiale de cette ville en 1674.

Quant à Jean-Baptiste de Milly, qualifié dans son épitaphe d' « écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de saint Louis, lieutenant colonel de cavalerie, il mourut le 8 avril 1732,

et fut inhumé, ainsi que sa femme décédée le 3 octobre 1738, dans l'église des R.R. P.P. Minimes de Stenay (1).

Nous voyons encore Jean Gabriel, épouser à Dun en 1703 Marguerite de Milly, fille du procureur fiscal. Jean Gabriel succéda aux fonctions de son beau-père. Il mourut en 1740, et sa veuve en 1775 : tous deux furent inhumés dans l'église de Dun.

### VIII. — **Jean-Baptiste Desbans.**
### 1730

Devant l'autel de la Vierge, à l'extrémité du bas côté de l'Évangile, est une dalle noire, dont le bord se trouve caché sous la marche. Le tableau qui renferme l'épitaphe est surmonté d'une sorte de bière, chargée d'une tête de mort. Sur le devant de cette bière se voyait un écu, martelé à la Révolution. On lit ces mots sur le couvercle HIC JACET. Voici l'inscription en capitales romaines :

D O M
[Qvi] pivs prudens humilis pudicus
[Sob] rius castus fuit et quietus
[Vita] dum praesens vegetavit ejus
Corporis artus

[Joa]nnes Baptista Desbans per annos
[35 P]astor ecclesiae Dunensis obiit
[In D]omino anno aetatis suoe 762 (2)
[Die] 28 7bris anno Dni 1730.
[G]erebat Ludovicus Carolus
[Davi]d baccalaureus Sorbonicus
ejus successor
Requiescat in pace

plus bas, hors de l'encadrement :

Fossé de Charleville.

(1) Voir : *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine*, janvier 1901, p. 19.

(2) Le 6 et le 7 sont accolés, sans doute par distraction ou par ignorance du graveur.

*Traduction :* Au Dieu Très bon et Très Grand.

Il fut pieux, prudent, humble, modeste, sobre, chaste et doux, aussi longtemps que la vie présente anima les membres de son corps.

Jean-Baptiste Desbans, pendant 35 ans, pasteur de l'église de Dun, mourut dans le Seigneur, à l'âge de 72 ans, le 28e jour de septembre, l'an du seigneur 1730.

Alors gouvernait (cette paroisse), Louis Charles David, bachelier en Sabonne, son successeur.

Qu'il repose en paix :

Jean-Baptiste Desbans fut institué curé de Dun en 1687. L'archevêque de Reims, Charles Maurice Le Tellier, dans une visite pastorale faite à Dun en 1696, loue fort le zèle et l'intelligence de ce curé. Il le félicite en particulier d'avoir acheté, de ses deniers, une maison très convenable pour servir de presbytère. Cette maison qui existe encore, resta affectée à cet usage jusqu'au milieu du XIXe siècle. Jean-Baptiste Desbans résigna son bénéfice en 1722.

### IX. — **Hugues Bari dit Cady.**

. . . .

Au côté droit de l'autel de la Vierge, une dalle de pierre blanche, encastrée dans le pavé, porte l'inscription suivante, en caractères gothiques du XVIe siècle (1m × 0m,80) :

*Ci dessoubs est sepulture le corps de feu*
*maistre Hugues Bari dit Cady, natif de cette ville*
*licentye en droit jadis chanoine de Reims*
*a l'intention duquel doibt etre ditte et celebree*
*une messe a une chacune des eglises parochialles*
*de Dun, et de faire ung anniversaire*
*chaun Lundy a tousmais par*
*les chapellains des Messes des chapelles*
. . . . . .

Le reste est illisible.

Ce chanoine érigea une chapelle sous le titre de l'Assomption

dans l'église de Stenay, le 1er mars 1499 (1). Il fonda également une chapelle dans la cathédrale de Verdun, sous le vocable de la Transfiguration en 1514. Il fit poser dans cette chapelle un vitrail représentant la scène du Mystère.

### X. — **Jean Garlache et Anne Lefèvre.**
### 1631

On découvrit récemment dans la cave d'une maison de la ville haute, un fragment de dalle tumulaire sur laquelle se lit cette inscription presque complète. Le bord du côté gauche n'existant plus, les derniers mots de chaque ligne sont mutilés :

Ici gist honnete p[ersonne]
Jean Garlache et A[nne]
Lefeve sa famme le[quel]
mourut tout deux l[.....]
moi de mars 1631 P[riez]
Dieu pour leurs a[mes]

Le reste est illisible.

Une note de M. Jeantin (Manuel de la Meuse, t. II, p. 1001) nous apprend que Pierre Garlache était prévôt de l'abbaye de Juvigny en 1596.

Le 25 janvier 1681, François Garlache reçoit la sépulture dans l'église de Stenay.

Le 21 juin 1689, Gilles Garlache, âgé de cinq mois, fils de Claude Garlache et de Françoise Robinet, est inhumé dans la même église.

Le 13 janvier 1706, sépulture d'Aldégonde, âgée de 14 ans, fille du même.

Le 4 avril 1723, maître Claude Garlache, greffier en la mairie de Stenay, est inhumé dans la chapelle du Rosaire.

Le 3 mai 1738, Catherine, fille de Jean Garlache, âgée de 38 ans, est inhumée « proche la chapelle St-Crépin ».

(1) Voir *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, mars 1903, p. 57.

## II. — Andevanne (1).

L'église d'Andevanne nous offre trois dalles tumulaires intéressantes. Les épitaphes, ainsi que celles de Barricourt, de Nouart et de Tailly, ont été publiées dans le remarquable ouvrage de Mr le Docteur Vincent : « Les inscriptions de l'arrondissement de Vouziers ».

### I. — Claude de Chamissot et Françoise de Boubert. 1577

Cette dalle est en marbre noir, brisée en plusieurs endroits (1,57 × 0,91). Au milieu d'un encadrement renaissance, formé de différents écus, on lit cette inscription en capitales romaines :

CY GISSENT HONORE SEIGNEVR (CLAVDE DE (CHAMISSOT)
ET DAMOISELLE FRACOISE
DE BOVBERT, SA FEME EN LEVR VIVAT
SEIGNEVR D'ANDEVANNE VILOSNE
CORBAN, HALLE DV FIEF DE S.....
DE MARCQ, LA GRANDE B.....
TRIBIER.....
DE RICHARD-FOLIE ET
HERIGNY, ESCRIENNE ET LA FOLIE
ELLE TRÉSPASSA LE 12 MAY 1577.

A gauche, on remarque les écus de :

Chamissot : d'argent à 5 trèfles de sable, 2, 1 et 2, à deux mains, dextre et sénestre.

Entignac : de? à 5 roses en sautoir.

Sampigny : d'azur, au chef d'argent, au chevron de gueules brochant sur le tout.

Cuissot : d'azur au chevron de? accompagné de 3 besants d'or.

Godet : d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 pommes de pin renversées.

(1) Arr. de Vouziers, canton de Buzancy (Ardennes), ainsi que Nouart et Tailly.

Folmaire : de gueules à l'aigle d'or.

Bazoche : d'argent à 3 têtes de mores tortillées de sable.

A droite, les écus placés en tête de la file sont illisibles.

On distingue enfin :

de l'Estang : de? à une tour crénelée de 3 pièces, surmontée de deux fasces alaisées, crénelées la 1re de 7, la 2e de 5 pièces.

Cressainville : de? au lion de?

Noisette : d'or, à la bande d'azur chargée de 3 alérions d'argent.

Matizy : de? à la bande de?

Au bas de l'épitaphe, se voit un écu en losange parti : au 1er de Chamissot, au 2e à la fasce chargée de 3 agneaux passants, accompagnée de 4 étoiles, dont 3 en chef et une en pointe.

Claude de Chamissot, seigneur d'Andevanne, capitaine de 50 arquebusiers, servait sous le Maréchal d'Aumont. Il avait épousé en secondes noces Marguerite de Heulles, fille de Jacques, seigneur des Autels, et de Françoise de Pouilly. Il en eut Robert Christophe Africain, seigneur de Vilosnes.

Françoise de Boubert, était fille de Gauthier, seigneur de Marcq et d'Antoinette de Mirmont; elle mourut sans postérité.

## II. — Jacques d'Allamont.

### 1596

Sur les quatre côtés de la dalle de pierre, court l'inscription funèbre, en caractères romains.

Cy gist honore seigneur | Jacques d'Allamont en son vivant seigneur de Massige et des | Champys lequel trespassa | le 2 novembre 1596, l'an de son age soixante et treize.

En haut de la dalle se voit un écu timbré d'un casque profilé à dextre. Ecartelé : Au 1er d'Allamont; de gueules au croissant d'argent, au chef de même chargé d'un lambel d'azur à 3 pendants; au 2e de Pavant; au 3e de Pouilly; au 4e de? au lion de?

On lit enfin l'inscription suivante en italiques :

*Si c'est le vrai signal d'entrer au lieu sacré*
*Au céleste palais, au repos perdurable*
*L'être innocent à tous et aux bons serviable*
*L'ame est au sein du fils de ce Dieu*
*Or l'ame est l'homme, du noble la substance*
*Est son vray tout quy sait que la postérité*
*Aujourd'huy luy rendant ce droit bien mérité*
*Honore son tombeau d'heureuse souvenance.*

Jacques d'Allamont était aussi seigneur de Malandry. Il était gouverneur de Virton en 1552. Le 15 août 1576, il faisait partie de l'assemblée des nobles, convoqués à Vitry pour élire des députés aux États de Blois.

### III. — **Africain de Chamissot.**

**1629**

CI GIST HONORE SEIGNEUR MESSIRE AFFR—
ICAN DE CHAMISSO CHEVALIER, VIVANT
BARON DE VILOSNES SEIGNEVR D'AND—
EVANNE ET..... EN CHAMPAIGNE
QVI DECEDA LE QUATRIESME MARS
L'AN DE GRACE NOSTRE SEIGNEVR
1629 ET AVSSY GIST LE COEVR DE HO—
NOREE DAME, DAME FRANCOISE DE
VIGRANGE SA FEME VIVANT DAME DE
LA GRANDE..... DE PVISIER, SOVS CEN—
SI, DE BRINVILLE ET DE GRANGES ET
GERME-FONTAINES, TERRE DE FRANC
LEVÉE, ENCLAVE AV BAILLIAGE
VOGE QUI DESCEDA LE....
..... L'AN DE GRÂCE NOSTRE SEIGNEVR
PRIEZ DIEU POVR
LEURS ÂMES

Africain de Chamissot, était, nous l'avons vu, fils de Claude de Chamissot et de Françoise de Boubert.

### IV. — Cloche.

**1763**

† L'an 1763, je suis nommée Innocente Henriette par hault et puissant Seigneur.

Messire Louis Charles de Maillard, baron de Landres et d'Haneff, seigneur des

dits lieux d'Andevanne et d'Aubréville, de Beaufort, Sommerance, Evres, Halles.

Nouart en partie et autres lieux, mon parrain — ma marraine haulte et

puissante Dame Innocente Henriette de Sercey, douairière de Messire César Hector de Vassinhac-Imecourt et de la Loge lieutenant général des armées du roy.

P. Guillemin en 1763.

D'après M. Jeantin, la maison de Landres, issue des comtes d'Ardenne, par Richer de Pouilly (1230) était une des plus anciennes du Comté de Chiny et du Luxembourg.

Né au château de Landres le 26 décembre 1709, Louis Charles de Maillard avait épousé Anne-Marie-Scholastique, née du second mariage de César-Hector de Vassinhac-Imécourt avec Innocente de Sercey.

Le 11 novembre 1742, il était également parrain d'une cloche bénite à Beaufort (1) avec son épouse comme marraine, Marie-Anne-Scholastique de Vassinhac-Imécourt. Le baron de Maillard mourut en 1772.

Le fondeur, Pierre Guillemain d'Aubrevanne, fit deux cloches pour la cathédrale de Verdun, l'une en 1756, l'autre en 1759. La même année, il en fondit une également pour Regnéville.

## III. — Bantheville.

### Alix Martin.

**1607**

On remarque, encastrée dans le mur de l'école des filles, une dalle funéraire portant l'inscription suivante :

(1) Cette cloche n'existe plus.

Devant ce liev
Icy gist honorable
Feme Alix Martin
Jadis feme a Mr
Noël Livoirin chirvrgien,
laquelle deceda le
12 septembre 1607
Pries Diev povr
elle.

M. Pognon, dans son *Histoire de Montfaucon d'Argonne* (1), nous apprend que Noël Livoirin ou d'Ivoiry, chirurgien à Bantheville, épousa Jeanne Debeauve, fille de Roch Debeauve, et de Jeanne de Hallay. Cette famille Debeauve était l'une des principales de la bourgeoisie de Montfaucon.

D'après un acte capitulaire du 2 décembre 1592, Noël Livoirin fut reçu bourgeois de la petite cité. Cette épitaphe est donc celle d'une seconde femme.

## IV. — Barricourt.

Au-dessus de la porte de l'ancienne école communale, se lisent cette date et ces mots :

17 ♈ 73
Reedificatio ex munificentia,
D. D de Boulogne.

## V. — Beauclair.

### Tombe indéterminée.
### 1623

On remarque dans l'église, au pied de l'autel collatéral, côté de l'épître une dalle de pierre blanche avec traces d'armoiries et inscriptions effacées. On lit seulement la date 1623.

(1) *Histoire de Montfaucon d'Argonne*, p. 431.

## VI. — Brieulles.

A Brieulles, existait avant la Révolution, une communauté de chanoines prémontrés, dépendant de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, connue sous le nom de résidence. Les bâtiments, entièrement réédifiés au XVIII^e^ siècle, subsistent encore et portent la date de 1754. L'église du village remonte à la même époque. On remarque derrière le maître-autel, deux dalles funéraires en marbre noir, encastrées dans le pavé (capitales romaines).

### I. — **Antonin Aubertin.**
**1678**

HIC IACET REVERENDVS FRATER ANTONINVS
AVBERTIN CANONICVS REGVLARIS SVPERIOR
STRICTIORIS OBSERVANTIAE BEATAE V. MARIAE
PRAEMONSTRATENSIS RESIDENTIAE
PASTOR HVIVS ECCLESIAE DE BRIOLIS
OBIIT 22 MAII 1678.

*Traduction :* Ici repose le révérend frère Antonin Aubertin, chanoine régulier, supérieur de cette résidence de Prémontré de l'étroite observance sous le vocable de la Bienheureuse Vierge Marie, pasteur de cette église de Brieulles. Il mourut le 22 mai 1678.

### II. — **Aurélius Burth.**
**16. . .?**

Hic iacet reverendvs frater Avrelivs
Bvrth canonicvs regvlaris
Strictioris observantiae ordinis
Praemonstratensis svperior,
Residentiae de
Briolis et pastor hvivs ecclesiae
Obiit 22 Novembris aetatis
suae anno 67.
16. . . . .

*Traduction :* Ici repose le révérend frère Aurélius Burth, chanoine régulier de l'étroite observance de l'Ordre de Prémontré, supérieur de la résidence de Brieulles et pasteur de cette église. Il mourut âgé de 67 ans, le 22 novembre 16...?

### III. — **Statue de sainte Anne.**
**1610**

Sur le piedestal d'une statue en pierre représentant sainte Anne, placée dans la chapelle du collatéral, côté de l'épître, on lit ces mots :

Iean Rovillon dmt a Brievlles
et Ievlaine Iacqves sa
feme ont faict faire cest
Saincte Anne l'an 1610.

### IV. — **Bénitier de fonte.**
**1652**

A l'entrée de la nef du même côté, on remarque un vaste bénitier de fonte, en forme de cloche renversée, sur laquelle on lit :

† C'est : present : celon (1) a : esté : faict : par : moy
Jehan : Perjehan : et : donne : a : l'église : de
Brievlles, IHS. MRA (2).
1652.

Une famille Perjean existe encore dans la localité.

### V. — **Pose d'une 1re pierre.**
**1756**

A l'angle d'une maison située à Mont-devant-Sassey, on remarque une pierre, provenant jadis du Prieuré de Brieulles, et portant l'inscription suivante :

(1) Nous avons vu les formes : saillon, sayon, seyon, seillon, soye, soille.

(2) Abréviation des noms de Jésus-Maria.

REVERENDUS PATER BRIXIUS
NEVEUX PRIOR ABBATIOE SANCTI
PAULI VIRDUNENSIS BENEDIXIT
ET POSUIT DIE
25 SEPTEMBRIS AN 1756.

*Traduction :* Le Révérend Père Brice Neveux, Prieur de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, a béni et posé (cette pierre) le 25 septembre de l'an 1756.

Louis Brice Neveux fut Prieur de Saint-Paul, de 1752 à 1761 ; il mourut le 3 août de cette année (1).

## VII. — Cléry-le-Petit.

### Bénitier.

L'église de Cléry-le-Petit, intéressant monument du XII^e^ siècle, possède un remarquable bénitier en bronze d'une hauteur d'environ 30 cent. On y voit une sorte de couronne, formée de fleurs de lis en relief, au-dessous de laquelle se lit cette inscription en beaux caractères du XV^e^ siècle :

*Ave gracia plena dominus* (2).

## VIII. — Doulcon.

### Nicolas Grandjean et Jeanne Paradis.
### 1697

A l'extrémité de la grande nef, en face du chœur, on voit, encastrée dans le pavé, une dalle de marbre noir, qui présente, dans un encadrement en forme de portique grec, l'inscription qui suit :

(1) Voir Pouillé du diocèse de Verdun par N. Robinet. T. I, p. 260.

(2) Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur..... commencement de la Salutation angélique.

CY GIST LES CORPS DE NICOLAS
GRANDIEAN AGE DE VINGT SIX ANS QVI DECEDA LE 3e FEBVRIER
DE L'ANNEE 1692, MAISTRE NICOLAS
GRANDIEAN SON FRERE PRESTRE ET
CVRE DE DOVCON AGE DE TRENTE
QVATRE ANS LE QVATRIESME MARS
DE L'ANNEE 1697 ET IEANNE PARADIS
LEVR MERE LE SEPTIESME MARS DE
LA MEME ANNEE AGEE DE
67 ANS LESQVELS ONT FONDE
DEVX ANNIVERSAIRES A PERPETVITE A LADITTE
EGLISE DE DOVCON SCAVOIR LE PREMIER
LE QUATRIESME MARS LE SECOND
LE SIXIESME DV MOIS DE DECEMBRE QVI
EST LE IOVR DE SAINT NICOLAS
PRIEZ DIEV POVR LEVRS AMES.

Les notes de l'archevêque Le Tellier nous apprennent que Nicolas Grandjean fut un an vicaire à Dun, puis six mois curé à Sézanne, au doyenné d'Attigny. La cure de Doulcon étant devenue vacante, le prévôt de Dun, Jean Robert Jeannot, dont nous avons fait mention, demanda à l'archevêque de donner ce bénéfice à l'ancien vicaire. Le prélat n'eut pas à se repentir de ce choix, car il loue l'administration de Nicolas Grandjean (1).

## IX. — Gesnes.

### Cloche.

*Inscription :* LAUDATE DOMINUM IN CYMBALIS BENE SONANTIBUS LAUDATE EUM IN CYMBALIS JUBILATIONIS — OMNIS SPIRITUS LAUDET DOMINUM (2).

*Traduction :* Louez le Seigneur au son des cymbales retentissantes; louez-le au son des cymbales joyeuses. Que tout esprit loue le Seigneur.

(1) Voir *Bulletin de la Société d'Archéologie Lorraine*, 1900, p. 135.
(2) Cette inscription est tirée tout entière du Ps. CL, v. 5.

En bas, on lit : R. P. Quiolet Prior.

Nous avons vainement cherché à déterminer la provenance de cette cloche.

## X. — Halles.

### I. — Pétronille Découste.
### 1743

On remarque dans le nouveau cimetière de Halles un monument funéraire qui se trouvait jadis dans l'ancien, adossé au mur extérieur de l'église (1). Une dalle de marbre noir, encastrée dans une sorte de rétable de pierre, porte, en capitales romaines, l'inscription suivante :

MD. O. MD.
HIC JACET PETRONILLA DECOUSTE
JOANNIS GAUDRU, DUM VIVERET
VIRI PROBI ET SINE CRIMINE UXOR
MULIER FORTIS
OBIIT DIE NOV 22 ANNO DNI 1743
SUIS ET OMNIBUS FLEBILIS
PIETATIS IN DEUM
BENEFICIENTIAE IN PROXIMUM
BONORUM OPERUM IN VITA
CHRISTIANAE SPEI IN MORTE
RELIQUIT VENIENTIBUS NEPOTIBUS EXEMPLM
MEMINERINT IMITENTUR
HOC AMORIS ET LACRYMARUM MONUMENTUM
FECI, POSUI, DICAVI
OPTIMAE MATRI FILIUS DILECTISSIMUS
SORORES FLETE MECUM
HEI ! HEI ! MATER OPTIMA
QUA IVIT VIATOR IBIS MEMENTO
QUA DIE QUA HORA NESCIS PARATUS ESTO
VOTO BREVI SALUTA

(1) On a mis à la place de cette dalle une dalle moderne pour servir à une inhumation récente, mais l'ancienne est décemment conservée devant le monument.

CARISSIMOS MIHI CINERES IPSE QUANDOQUE CINIS
VOTO PARI SALUTANDUS
REQUIESCAT IN PACE !

NICOLAUS GAUDRU PRESBYTER

SACROE THEOLOGIOE DOCTOR NECNON IN UNIVERSITATE REMENSI PHILOSOPHIAE PROFESSOR.

On voit que l'auteur de cette éloquente épitaphe est le fils même de la défunte. Ce personnage ne fut pas sans éclat dans la société rémoise du XVIII[e] siècle. Nicolas Gaudru devint Directeur de l'importante Maison de l'Enfant-Jésus où il mérita bien de l'Église, par la sagesse de son gouvernement, par le zèle qu'il montra à guérir et à préserver cette communauté de la contagion du Jansénisme.

## II. — Cloche.

### 1789

✝ L'AN 1789, J'AI ÉTÉ BÉNIE — J'AI EU POUR PARRAIN TRÈS HAUT ET TRES PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE ALEXANDRE NICOLAS CHARLES MARIE LÉONARD. —

MARQUIS DE MARIOLLES, COMTE DE MONCY, DE BEAUCLAIR, BEAUFORT, HALLES, MONT, MONTIGNY, SAULMORY, VILLEFRANCHE ET AUTRES LIEUX.

MAJOR EN SECOND DU RÉGIMENT DE PENTHIÈVRE-DRAGONS, ET POUR MARRAINE TRÈS HAUTE ET TRÈS PUISSANTE DAME MARIE MARGUERITE ANNE —

JOSEPH DE LARDENOY, BARONNE DE MARET,

BÉNIE PAR M[e] TOUSSAINT, VIC. DE HALLES.

Le Marquis de Moriolles était fils de Léonard-François-Marie, comte de Moriolles et de Beauclair, et de Marie-Gabrielle Renart de Fuschenberg. Il fut le dernier seigneur des nombreux domaines dont les noms sont inscrits sur le bronze de cette cloche, qui, à son baptême, devait peu tarder à sonner des heures douloureuses pour son illustre parrain. Parti pour l'émigration, M. de Moriolles se fixa en Pologne, revint en France où il écrivit ses Mémoires (1), et mourut en 1845.

(1) Librairie Paul Ollendorf, 50 Chaussée d'Antin, Paris.

Marie-Marguerite-Anne-Joseph de Lardenois, était fille de Philippe Godefroy, seigneur de Bolandre et de Termes, et de Anne-Barbe de Vignacourt. Elle avait épousé, Jean-Augustin Dieudonné de Maret, baron de Bronelle, Brouennes, Bâalon, Nepvant, Bantheville et Andevanne (1).

Philippe-Louis-Emmanuel Toussaint, figure sur la liste des vicaires de Halles de 1787 à 1791. Il devint ensuite curé constitutionnel de Mont jusqu'en 1793, et mourut curé de Sassey en 1831.

## XI. — Liny-devant-Dun.

### I. — Jean Joly.

1705

On remarque, au fond du chœur de l'église encastrée dans le rétable d'un ancien maître-autel, une plaque de marbre noir qui porte cette inscription en capitales romaines :

CY DEVANT GIST VENERABLE PERSONNE MONSIEVR
IEAN IOLY VIVANT PRESTRE ET CVRÉ DE CE LIEV
ET DOYN̄ (2) LEQVEL EST DÉCÉDÉ LE 30eme MAY
DE L'ANNÉE 1705 ET L'AN 1720 MADEMOISELLE
M. IOLY SA NIEPCE A FONDE DANS CETTE
EGLISE LE PREMIER JEVDI DE CHACVN MOIS VNE MESSE
SOLENNELLE DV TRÈS SAINT SACREMENT AVEC
EXPOSITION ET BENEDICTION A LA FIN
APRES LAQUELLE SERA CHANTE VN DE —
PROFVNDIS AVEC LA COLLECTE DES MORTS POUR LEDIT
Sr IEAN IOLY ONCLE A LADITTE FONDATRICE VNE
AVTRE COLLECTE POVR ELLE ET PR SES
AVTRES PARENTS DEFVNTS ET POVR CETTE
FONDATION ELLE A DONNE À LA FABRIQVE DE CE LIEV
VN GAGNAGE SCITVE AV BAN ET FINAGE DE CE LIEV
DE LÎ. CONSISTANT EN SEPT IOURS DE TERRE A
CHAQVE ROYE ET ENVIRON TROIS FAVCHÉE [SIC]
ET DEMY DE PREZ SCITVÉS TANT EN LA PRAIRIE
DVDIT LINY QU'EN CELLE DE FONTAINES
REQVIESCAT IN PACE.

DVFOVR.

(1) *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 116 note.
(2) Doyen.

Né en 1625, Jean Joly fut nommé à la cure de Liny en 1668. Content de son administration l'archevêque Le Tellier l'établit doyen de Dun, dans une visite de 1673. On sait qu'alors le titulaire ne résidait pas au chef-lieu décanal. Dans une visite de 1682, l'archevêque reconnait que Jean Joly, « qui est un « bon curé, est incapable d'être doyen ». C'est pourquoi il le destitue de cette charge.

En 1705, le curé de Liny, vieux et fatigué résigne son bénéfice et meurt peu après.

### II. — Jean-François Chonet.
**1768**

Au fond du collatéral côté de l'épître est une dalle de pierre blanche encastrée dans le pavé, qui présente cette inscription :

CY GIST JEAN FRANÇOIS CHONET
TRES DIGNE PRÊTRE ET CURÉ DE CETTE PAROISSE
DECEDE LE 26 JUILLET 1768.
REQUIESCAT IN PACE :

Jean-François Chonet devint curé de Liny en 1737, par la résignation que fit entre ses mains, Nicolas Barré, son prédécesseur.

## XII. — Milly-devant-Dun.

### I. — Robert de Bamont (1).
**1525**

Un monument funéraire se voit encastré dans le mur extérieur de l'Église côté du midi. Une niche surmontée d'un arc déprimé abrite une Pièta. Jésus est représenté mort entre les bras de sa mère. A droite du spectateur, une statuette agenouillée dans l'attitude de la prière les mains jointes, revêtue d'un large manteau représente évidemment le défunt. Cette statuette est

(1) Voir : *A propos de l'inscription de Milly*, par Robinet de Cléry, Pierrot, Montmédy.

décapitée, à gauche se trouve un bénitier en forme de cuve à cinq pans. Sous la niche est une pierre carrée, qui présente gravée en creux, en minuscules gothiques, l'inscription qui suit (0,49 × 0,30).

*Cy devāt gist honeste per*
*sone Robert de Bamont en*
*son vivāt brgeoys de Milly*
*mary a anes fille de Colle-Bry*
*art de Dun quy tspassa le Veme*
*jour dOctobr mil V et*
*XXV. Priez Dieu pour luy.*

D'après M. Robinet de Cléry au commencement du XVI^e^ siècle existait à Dun une famille du nom de Collet Briart. C'est ce qu'atteste un cartulaire daté de 1532, conservé au presbytère de Dun. Cette pièce mentionne une fondation au nom de Parette, femme de Jehan Briart et une autre, au nom de Marguerite, femme de Collet Briart, boucher.

Le dictionnaire topographique du département de la Meuse, par Félix Liénard, signale : Bàmont, ferme, commune de Marre (1). Un cartulaire de la cathédrale de Verdun fait mention de cette localité en 1252.

### II. — **Dessus de porte-Église.**
### 1740

Au-dessus de la porte latérale côté du midi, la date 1740 est inscrite dans un cartouche autour duquel on lit : Hoec est domus Dei et porta cœli (2).

### III. — **Dessus de porte.**
### 1742

Au-dessus de la porte d'une maison du village entourant un œil-de-bœuf en forme de cœur que soutient une main placée

(1) Arr. de Verdun, canton de Charny, Meuse.

(2) C'est ici la maison de Dieu et la porte du ciel, paroles empruntées à la liturgie.

de chaque côté, on lit ces mots : Nous ne sommes qu'un. Puis les initiales I.B.B. — E.L.C. et la date 1742. On a voulu sans doute, symboliser ainsi l'amour conjugal.

### IV. — **Dessus de porte.**

**1760**

Au-dessus de la porte d'une autre maison, on lit ce quatrain inscrit dans un carré que surmonte un fronton circulaire :

En l'annee mil sept cent soixante,
De la rue qui se dit Blossier,
Le qīnze Avril, chose etonnante
Le feu du ciel fit un brazier.

## XIII. — Mont-devant-Sassey.

Monument historique de grand intérêt, l'église de Mont-devant-Sassey possède encore quelques inscriptions qui ont survécu à la manie des funestes innovations. Ces inscriptions ont été toutes publiées par M. Léon Germain (1).

### I. — **Les statues des saints Pierre et Paul.**

**1432**

Devant les marches du chœur sont posées deux curieuses statues de bois polychromé, représentant l'une saint Pierre, l'autre saint Paul. L'inscription gravée en minuscules gothiques sur le piedestal de chacune, nous apprend qu'elles furent données à l'église par le curé Henri Martel. Nous n'avons pas à décrire ces statues qui ont été du reste, supérieurement étudiées par M. L. Germain.

Statue de S$^{t}$ Paul.

*Mil quatre cent et trent deux.*
*henry martel qui de ceans*
*en forte guerre et temps doubteux*

(1) *Excursions épigraphiques*, Mont-devant-Sassey, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1888.

*curé fut environ vint ans.*
*tailler et peindre no fist to deux*
*pries pour luy petis et grans.*

Statue de S[t] Pierre.

*Henry martel de Mont cure jadis*
*dona ceans pour l'amour Dieu acquerre*
*ces ymages de sāit pol et saint Pierre*
*priez a Dieu qu'il li doint paradis.*

## II. — Tombe du curé H. Martel.
### 1446

Cette tombe, en pierre d'ardoise, se trouve aujourd'hui dans une maison particulière, mutilée et sciée en deux morceaux (1,32 × 1,33).

On y lit ce qui suit en gothique bourgeoises :

*Ce dessous gist le corps de feu Messire*
*Henry Martel de Sas [sey..... prebtre]?*
*jadis curez de ceste es [glise] M.....*
*Biens et reparaciones. teil.....*
*alleurs et trespassa en l'an de grâce de*
*nr̄e seigneur mil cccc XLVI le VIII[e] jour.*
*Pries Dieu pour son ame.*

On lit ces mots au-dessous : *meum bibetis et omnes peccatis :* allusion sans doute aux paroles de J.-C. à la mère des fils de Zébédée. *Calicem meum bibetis* (1). C'est-à-dire « vous partagerez mes souffrances et ma mort » (à cause de vos péchés, ou bien : car tous vous péchez).

Le long des bords de la tombe, apparaissent ces mots :

..... vous ..... rens..... attendant
Que pardon me face pour .....
.....e ce lieu qu a paradys..... avec
vous seigneurs bourgeois.....

Il est vraisemblable que, dans cette dernière inscription, le défunt s'adresse directement à ses paroissiens, pour leur deman-

(1) Math. XX, 23.

der leurs prières, « attendant, ajoute-t-il, que Dieu pardon me fasse, et me loge en paradis, avec vous, seigneurs bourgeois ».

### III. — Pierre Quarré?
### 1518?

Dans le cimetière qui environne l'église, on remarque une tombe fort détériorée, ressemblant à une borne de petite dimension. Sur sa face, elle présente cette inscription, en minuscules gothiques :

*Cy gist noble escuy[er]*
*Pierre Qu[ar]re a t[res]*
*passa de ce monde*
*le XXIIIj jº d aoust*
*mil cinq cent et*
*dix [huict] ? priez*
*Dieu pɔ son ame.*

A ce sujet, M. Léon Germain appelle l'attention sur cet article cité par H. Lepage et par lui-même dans le complément au Nobiliaire de Dom Pelletier, d'après le Nobiliaire manuscrit de M. de Bonneval :

Quarrez, Jacques, conseiller secrétaire de Monseigneur, demeurant à Bar, anobli en 1426. Porte : d'or à une voile de navire de gueules, et deux serres d'aigle, de sable, onglées de gueules en pointe. Famille éteinte (Nobil. du chev. de Villers).

### IV. — Jacques de Saint-Baussant.
### 1609

Cette épitaphe, en pierre blanche de petite dimension (0,25 × 0,25) encadrée d'une moulure, se trouve encastrée dans le pilier qui supporte la chaire à prêcher, côté de l'évangile.

CY DEVANT GIST
ICQVC. DE Sᵗ BOS
SANT, IL MOURUT
AGE DE 17
MOIS LE
24 JUING
1609.

Le prénom est sans doute Jacques, dont l'A a été omis. Husson l'Ecossois qualifie la famille de Saint-Baussant de « maison « de nom et d'armes fort illustre et ancienne » (1). La branche aînée s'éteignit dans la seconde partie du XVII^e^ siècle.

### V. — J.-F. Galopin.
### 1736

Cette dalle funèbre se trouve devant les marches du chœur, du côté de l'Épître. Elle est en marbre noir, et, présente à la partie supérieure, dans un encadrement rectangulaire, les armes suivantes : D'or à 3 fasces, chargées de 15 sautoirs alézés. L'ecu est surmonté d'un chapeau ecclésiastique à 3 houpettes de chaque côté. Au-dessous, on lit en capitales romaines :

QUIESCIT HIC
JOANNES FRANCISCUS GALOPIN PRESBYTER.
DUNESIS DECANUS HUJUSCE-PAROCHIAE
EX
ANNO MDCLXXXIIII
AD
ANNUM MDCCXXXVI
PASTOR FIDELIS
DECRETIS SUMMI PONTIFICIS ET SUPER HIS
ARCHIEPISCOPORUM MANDATIS
OBEDIENS SEMPER
FIDEI CATHOLICAE ADDICTISSIMUS
PIE VIXIT.
ET OBIIT (2) CHRISTICOLA
IDIBUS MAII ANNO SALUTIS MDCCXXXVI
REQUIESCAT IN PACE

En bas, hors de l'encadrement : FOSSÉ DU PONT D'ARCHE (3).

*Traduction* : Ici repose Jean-François Galopin, doyen de Dun, prêtre de cette paroisse depuis l'an 1684 jusque l'an 1736.

(1) Simple Crayon.
(2) Le graveur avait mis obediit.
(3) A Dun, la tombe du curé Desbans porte comme signature : Fossé de Charleville. Le pont d'Arche faisait alors partie de Charleville, c'est sans doute le même sculpteur.

Pasteur fidèle, il s'est montré constamment docile aux décrets du Souverain Pontife comme aux ordres de ses archevêques (1).

Étroitement attaché à la foi catholique, il vécut pieusement et mourut en vrai serviteur de J.-C. aux ides de mai de l'an du salut 1736.

Le tome I du Pouillé du diocèse de Verdun, par l'abbé Robinet, mentionne parmi les chanoines de la cathédrale : Charles Galopin d'Angecourt, pourvu de la XXVI^me^ prébende, le 1^er^ avril 1676, archidiacre de la Voëvre en 1692, mort le 31 decembre 1712. M. Jeantin cite en outre : Henri Galopin de Termes, pourvu de la XXXII^me^ prébende de Verdun en 1699, remplacé en 1704 (*Manuel* I, 300).

L'archevêque Le Tellier nous apprend, par ses notes, que Jean-François Galopin, prêtre de son diocèse, âgé de 26 ans, a été pourvu en 1684, de la cure de Mont. « C'est, dit-il, un des meilleurs sujets « qui soit sorti de son séminaire ». Le 7 novembre 1706, il dit du même curé « c'est un homme d'esprit, et un très bon sujet ».

## VI. — Gabriel Person.
### 1770

Cette tombe, en pierre d'ardoise, est placée du côté de l'évangile, vis-à-vis la précédente. On y voit, à la partie supérieure, un calice surmonté d'une hostie, ornée d'une croix latine : ce calice est accosté de deux burettes. On lit au-dessous :

CI GIT
M^tre^ GABRIEL PERSON PRETRE, CURÉ DE CETTE PAROISSE
ET DE CELLE DE SASSEY QUI, APRÈS LES AVOIR GOUVERNÉES
AVEC ZÈLE ET EDIFICATION PENDANT 34 ANS
EST DECEDÉ DANS CELLE CY LE 20 JUIN 1770
AGE DE 64 ANS LAISSANT AUX DITTES PAROISSES
DES TEMOIGNAGES DE SON AMOUR ET DE SA CHARITE
ENVERS LES PAUVRES.
REQUIESCAT IN PACE :

(1) Allusion évidente aux Bulles et décrets condamnant les jansénistes.

Ce curé a dû succéder immédiatement à Maître Jean-François Galopin. Étant décédé en 1770, après 34 ans d'exercice, il fut donc nommé en 1736.

Le 10 septembre 1765, il présidait aux funérailles de Anne Rousseaux, veuve de Rolin Galopin d'Angecourt, chevalier de Saint-Louis, qui fut inhumée dans l'église. Le mari de cette femme était incontestablement de la famille du curé Galopin (1).

## XIV. — Montfaucon.

Ancienne collégiale, l'église de Montfaucon est un intéressant édifice commencé au XIV^e^ siècle et terminé seulement au XVIII^e^. Cette église contient six monuments funèbres avec inscriptions. Toutes sont publiées dans l'ouvrage de M. Pognon (2).

### I. — Guillaume de Molencourt.
### 1321

Dans l'enfoncement d'une petite chapelle, du côté de l'épître se voit encastrée dans le mur une pierre blanche, portant en lettres gothiques l'inscription qui suit (0,50 × 0,40) :

*Ci : gist : le : sire : Wilaume*
*de : molencourt : iad[is]*
*officiaus : chanonnes*
*[d]e mofauco : et : cureis : de*
*ce : lieu qui : morut : l'an de*
*grace : m : III : c : et XXI : le : iour*
*de : feste : S^t^ Iorge : et : fut*
*li : iour : li : XXIII : des : iour*
*d'avril : pries : pour : li.*

Molencourt est vraisemblablement une ancienne forme du nom de Malancourt, nom que porte un village situé dans la région de Montfaucon. Le lieu d'origine du chanoine serait ainsi indiqué.

(1) Anciens registres paroissiaux de Mont.
(2) *Histoire de Montfaucon d'Argonne.* Sedan, Sohet, Laurent, 1890.

### II. — **Tombe indéterminée.**
### 1631

Dans la petite nef, du côté de l'évangile, une dalle en marbre noir donne, gravée au trait, l'image d'un prêtre, revêtu de la belle chasuble aux longs plis, les mains jointes sur la poitrine et la tête reposant sur un coussin brodé. A chacun des angles supérieurs, on voit un écu. Celui de droite porte une aigle à double tête : celui de gauche, deux lions adossés. Entre les écus, une tête d'ange aux ailes éployées. Au dessus de l'inscription funèbre, on lit, en grandes majuscules : Domine miserere mei (1), puis en dessous :

[Cy git vener] able personne.
..... [cha] oine pretre
..... de ceans [sei]gnevr de
..... qui deceda
le 3 Septembre 1631 age de 77
ans priez Diev povr son ame.

### III. — **Hippolyte Julion.**
### 1636

Dans la nef latérale, du côté de l'épître, près de quatre dalles funéraires entièrement indéchiffrables, se voit une dalle de marbre noir. Un écu en relief supporté par deux branches l'une de laurier, l'autre de chêne, surmonte l'inscription qui suit (1,32 × 0,90) :

Ci gist vrable et discrete personne Me
Hippolyte ivlion natif de Dannevovx.
chantre et chān et depvis doien
de cette eglise collegiale il a fait
leg a tovtovr de tovs ses biens
..... mevbles et fonde
.....saire a perpetvite
le iovr de sa mort arrivee le
dernier Apvril 1636.
Priez Diev povr son ame.

(1) Seigneur, ayez pitié de moi.

Dans le tableau des anciennes fondations de la Collégiale, figure une messe haute, avec vigiles et recommandises en avril pour le chanoine Julion.

### IV. — Sébastien Mahauld.
### 1645

Près de la tombe indéterminée qui porte la date de 1631, voici celle du chanoine Mahault. Le personnage est représenté à mi-corps, les mains jointes et les yeux baissés. Sur un phylactère, se lit cette devise : « quod es fui; quod sum eris » (1). La dalle est brisée par le milieu (0,90 × 0,88).

CY GIST VENERABLE ET DISCRETTE PERSNE
Me SEBASTIEN MAHAVLT NATIF
DE VDUN IADIS PSTRE ET CHANOINE IVBILAIRE
DE CEANS LEQVEL AAGE DE 80 ANS MOVRVT LE 25
FEBVRIER 1645
PRIEZ DIEV POVR LVY.

Dans l'ancien tableau des fondations de l'église, Sébastien Mahauld figurait en février pour 3 messes hautes avec vigiles et recommandises.

On sait que le titre de chanoine jubilaire, signifiait qu'ayant 40 ans de canonicat et 60 ans d'âge, le bénéficier était exempt de l'assistance aux offices du chœur. Ce droit, d'après M. Pognon, fut aboli par arrêt du Parlement de Metz, en 1718 ou 1719.

### V. — Georges de Staol.
### 1653

Dans la chapelle dédiée à saint Baldéric, se trouve un monument funèbre de plus haute importance. Un encadrement de pierre, formant moulure, entoure l'épitaphe gravée sur un marbre noir (0,66 × 0,44). Les armoiries sont brisées. En bas, une tête de mort avec des flambeaux et des ossements croisés. La hauteur totale du monument est de $1^{m},52$ et sa largeur de 1 mètre.

(1) Ce que tu es, je l'ai été; ce que je suis, tu le seras.

Siste viator et lege
Hic iacet perillvsrtris D.D. Georgivs
vlricvs Grimingh baro a. Staol qui in
Carinthia nat' pacato Thevtonico bello
Hispaniae œestrict militiae in Germanica
Legione D. Walthenovhen vni peditvm
Cohorti p̄fvit quo in officio dvm stre —
nee se gereret, ex insidiis ad sylvam de
Beuge ivxtà territorivm Mōtis falconis
petit' ac lethali vvlnere perfossvs et statim
Confessionis et penitēlioe sacramento munit'
inter man' sacerdotis aniam Deo reddi —
dit 30 die martis 1653 oetat' vero suoe 26
Reqviescat in pace

Disce, Thraso, hvmanvm in terris nihil est
Quod non sit hvmandvm.
Hoec apposita fvervnt ad p̄petvam
defvncti memoriam cvra et diligentia Nob^mi
D.D. Caroli comitis Destrasolde
ei amici^mi qvi sepvltvroe ejvsde' def^ti
et pompoe fvnebri nvllis parcens
expensis ncriā pclare svppeditavit.
Seb. Pillon fecit.

*Traduction :* « Arrête, passant et lis. — Ici repose très illustre seigneur, Georges Ulric Grimingh, baron de Staol, né en Carinthie qui, à la paix qui suivit la guerre d'Allemagne, s'étant engagé dans l'armée espagnole, fut mis à la tête d'une compagnie de fantassins de la légion germanique, commandée par Walthenovhen. Il se comportait en brave officier, quand, attiré dans une embuscade, près du bois de Beuge, sur le territoire de Montfaucon, il fut blessé mortellement, et, muni aussitôt du sacrement de la confession et de la pénitence, il rendit entre les mains du prêtre son âme à Dieu le 30 mars 1653 à l'âge de 26 ans.

Qu'il repose en paix!

« Apprends, téméraire, que rien de l'homme ne doit rester

sans sépulture. Ce monument a été posé, en perpétuelle mémoire du défunt, par les soins de très noble seigneur, le comte Charles de Strasolde, son intime ami, qui n'a rien épargné pour la magnificence de sa sépulture et de ses funérailles. »

Après avoir pieusement rendu à son ami les derniers devoirs, le comte de Strasolde dut séjourner quelque temps à Montfaucon : car il y remplit les fonctions de parrain le 28 avril et le 19 mai suivants.

L'embuscade tendue par les Français aux Espagnols dans le bois de Beuge, est l'un des nombreux épisodes des guerres de la Fronde dans nos contrées.

## VI. — **Nicolas et Toussaint Forzy.**
### 1700-1715

Dans la chapelle de la Vierge, vis-à-vis l'autel, sur un marbre noir, encadré d'un marbre de couleur, on lit l'inscription suivante (2, 68, × 1, 08) :

A la gloire de Dieu.

Et a la memoire de M^e^ Nicolas Forzy, decede le 30 Decembre 1700, et M^e^ Toussaint Forzy son frère decédé le 4 Juillet 1715, prêtres, chanoines de Montfaucon lesquels par contract passe devant Louis Debauve notaire royal a Montfaucon, le 28 Juillet 1685 ont donné a cette eglise la somme de 3000^liv^ employez a lacquisition d'une cense au territoire de Sesarge et lieux circonvoisins par contract passé par devant Louis Debauve le 13 Mars 1692 à condition de celebrer une messe pour le repos de leurs âmes en la chapelle de la Vierge, au premier coup des matines tous les Dimanches et festes chomees, mesme les jours des Cendres, de S Germain, de S^t^ Laurent (1) de S^t^ Balderic, de tous les Saints, de S^t^ Nicolas en Decembre, de Noël avant la Messe de l'aurore, et de leur décès auxquels deux jours on dira fin de la messe le De profundis avec les colectes Inclina et Fidelium et, les jours de la feste de S^t^ Joseph pour leurs parents vivants, et de la Commemoration des morts pour leurs parents trespassés.

Les festes de S^t^ Joseph et S^t^ Nicolas et les jours du décès des sieurs

(1) L'église collégiale était sous le vocable de saint Germain et celle de la paroisse sous celui de saint Laurent. Saint Baldéric est le fondateur.

fondateurs arrivant le Dimanche ou feste chomee la messe se celebrera le lendemain à la mesme heure. Et par contract passe par devant Simon de Bauve, notaire royal a Montfaucon le 16 Ianvier 1762. Ont donné un jardin audit lieu proche la fontaine S^t^ Balderic au marguillier qui sera tenu avertir le celebrant un quart d'heure avant que de sonner la messe. Plus par contract passe par devant ledit De Bauve le 8 Mars 1695 les Sieurs fondateurs ont donne a cette eglise la somme de 250^liv^ à charge de celebrer la messe au second coup des matines en la chapelle de S^t^ Pierre le 17 May et le XI Septembre pour feux M^e^ Jean Forzy et de D^me^ Elizabeth de Laistre leurs père et mère les jours de feste de S^t^ Jean Baptiste et de S^te^ Barbe pour M^e^ Jean Forzy et D^me^ Barbe Viscot, de S^t^ Jacques en Ivillet et S^t^ Louis pour M^e^ Louis Forzy et D^me^ Iacqueline Deschamps leurs frere et sœur. Le tout a perpetuite et desirants contribuer a l'avancement de la religion et a la conversion des pecheurs ont donne au séminaire de Reims la somme de 2000 ^l.^ par contract passe par devant M^e^ Saubinet, notaire royal a Reims, le 15 Juillet 1699 à charge d'une mission de six ans en six ans dont la premiere se fera en la paroisse de Montfaucon l'an 1706, la seconde a Varennes, à Dun ou Romagne en 1712, la troisième en laditte paroisse de ce lieu en 1718 et continuer ainsi alternativement a perpetuite en sorte qu'elle se fasse tous les 12 ans en la paroisse de Montfaucon.

Priez Dieu pour leurs âmes.

## XV. — Murvaux.

La sacristie de l'église de Murvaux, ancienne chapelle sous le titre de N.-D., contient deux inscriptions sur table de marbre toutes deux relatives au fondateur de la chapelle.

### I. — Jean Gilles.

**1641**

Cy gist M^e^ Jean Gilles natif de
ce lieu vivant cure de Bras lequel
a faict oedifier et orner cette chapelle en la forme quelle est y ayant
fonde une messe pour être celebres
en chûne semaine pptuellement par un

religieux du couvent des Peres
Minimes de Dun auquel conviet a cest
effect et affin d'obliger a y prescher
ou catechiser le peuple d'ici aussi
perpetuellemt de quinzaines à
aultres A aussi donne une cens
amplement designee pour situaon
tenant et aboutissant ès lres (1)de
La fondaon sur ce passee à Verdun
par devant Lâbillon et Retellois
notaires le dernier juin 1622.....
..... dudit Verdun estant
ledit fondateur decéde le 9 juin 1641.
Et à raison des guerres son corps est.....
Priez Dieu pour luy.

Sur un autre marbre juxtaposé, on lit en vers :

Qui jacet hic cursum vitoe dum pergeret
Insignis semper claruit AEgidius.
Nam juvenis doctus, pingui docet ipse Minerva
Deindè animas pascit cum pietate suas
Altius interdum meditans migrare regressum
Almoe se vovit Virginis auxilio
Cujus natali festo hoc altare dicavit
In quo perpetua sacra beata fiant.

*Traduction :* « Gilles, qui repose en ce lieu, s'est toujours illustré durant le cours de sa vie. Jeune homme plein de savoir, il enseigne avec éclat. Dans la suite, il dirige avec piété les âmes à lui confiées. Pendant qu'il songe à s'élever plus haut, il se dévoue au culte de la Vierge bénie, à qui, au jour de sa Nativité, il a dédié cet autel sur lequel le saint Sacrifice sera offert à perpétuité. »

Le Pouillé du diocèse de Verdun (t. I, p. 413), dans la liste des curés de Bras, donne comme date à la mort de Jean Gilles, qu'il appelle Gillet, l'année 1632. Ce que dément cette épitaphe.

(1) Lettres ou titres.

### II. — **Vivant Bida.**

**1808**

Au cimetière :

Cy git V. D. Vivant Bida
chanoine honoraire de l'église métro-
politaine de Reims, cure et bienfaiteur
de cette paroisse pendant 40 ans
décédé le 29 juin 1808
a l'age de 76 ans, les habitants
de cette commune consacrent
à sa mémoire un faible monument
en reconnaissance de ses bontés
et de ses bienfaits.
Priez Dieu pour le repos de son âme.

En 1779, Mr Bida établit dans sa paroisse une fondation destinée à donner annuellement un prix à la jeune fille la plus sage. Le règlement de cette institution était imité de celui de Salancy.

## XVI. — **Nouart.**

### I. — **Pierre de Trumelet.**

**1658**

On lit sur une dalle funéraire placée dans le chœur de l'église :

Cy gist Mre Pierre de Trumelet
chevalier, seigneur d'Arcry ? et
Mesche ? lequel trespassa chez
Monsieur de Levignan son beau-
pere le Sr La Fontaine.....
décembre 1658
Requiescat in pace. Amen.

Ce personnage appartenait probablement à la famille du gouverneur de Villefranche, Robert de Trémelet, installé en cette qualité le 17 mars 1596.

II. — **A l'un des contreforts du chœur.**

**1631**

La première pierre
a ete mise le 13
juing 1631 ✝

Drulet.

## XVII. — Romagne-sous-Montfaucon.

L'église de cette localité nous offre deux inscriptions, l'une fixée au mur de la chapelle latérale, du côté de l'Épître, dans le sens de l'autel, l'autre, au mur latéral. Voici la première :

I. — **Jean Courtois.**

**1672**

D. O. M.
Devant cet autel
gist le coeur de Jean Courtois de Souhesmes lequel en reconnaissance des graces que Dieu luy a faites et désirans pour l'augmentation du culte divin marquer aux hãns de Romagne lieu de sa naissance l'étroite amitié qu'il a toujours pour eux a fait construire pour leur utilité et salut de leurs ames cette chapelle en l'an 1672 soub l'invocation du Tres St Sacrement de l'autel a ordonne que le chapelain d'icelle sera nõmé par le plus proche de ses parents et celuy de la lignee si faire se peut — quil fera residence actuelle audit Romagne qu'il dira trois messes par semaine et notãmt tous les jours de Dimanche et festes avant la Messe paroissiale, aux heures réglees par Monsgr l'archque de Reims et les Ieudy et Samedy à l'heure cõmode por les dts habitans — que les Litanies de la Ste Vierge y seront chantées tous les Samedy au soir par le Mtre d'ecolle et escolrs auxqls sera donné 6l par an — Qu'a partir du jour de

son décès il luy sera fait dans la dte chapelle
un service annuel et perpetuel de trois messes
haultes vigiles et recomandise y ayans
12 pauvres à l'entour de la repentaon
mortuaire qui yront a l'offrande
tenans chacun un cierge allumé qu'ils
rendront a la fin dudit service et leur
sera délivre 3l et un pain de 2l a chacun
d'eux. — Que le 16e Octre il sera fait à
perpetuité un aniversaire de la mesme
manière pour le repos de l'âme de feu
Delle Marie Catherine Le Febvre son épouse
Qu'il sera donné a chacun des Ptres 25s.
Au Mtre d'escolle 15s aux escoliers 5s
Que ledit Chapelain sera tenu de tous les frais susts
mesme de fournir tous les luminaire pain et vin
et tout ce qui sera necessaire pour desservir et
tenir proprem̄t laditte Chaple Qu'il sera
aussy tenu de toutes les grosses et menues
reparations, tant de ladite chaple que
des batiments en dépendant. Pour a quoy
subvenir le dt Sr fondateur luy a ceddé
et abandonne la rente du 6me du moulin
dudit Romagne avec le revenu de tous
les herbages ql a acquesté audit lieu
sans en rien reserver, le tout conformmt
et come il est plus amplement porté par
un contract de fondaon qui a esté mis
dans les archives de Varenes (1) por y
avoir recours en cas de besoing.

Requiescat in pace

F. Humbert F.

## II. — Charles Courtois.

**1739**

Venit hic moriturus et
voluit sepeliri

(1) On sait que le baillage de Clermont fut transféré à Varennes par le prince de Condé en 1648.

Carolus Courtois
primvs hujus sacelli titularis
necnon secundus patronus
clarus doctrina, insignis
pietate obiit anno Domini
MDCCXXXIX[a], aprilis oetatis
sve octoginta et octo
Hic parvo voluit sepeliri
marmoreo vivum
Ut quem non habuit corpus
Haberet humus.
Requiescat in pace.

*Traduction* : — Il vint pour mourir ici et y recevoir la sépulture. Charles Courtois, premier titulaire et second patron de cette chapelle. Illustre par sa science, admirable par sa piété, il mourut l'an du Seigneur 1739, le 19e jour d'avril, la soixante-huitième année de son âge.

Il voulut reposer sous ce petit marbre, afin que la terre qui ne l'a point possédé vivant, jouisse au moins de ses cendres.

Qu'il repose en paix !

## XVIII. — Sassey.

### Calvaire.

A l'extrémité du village, sur le bord du chemin conduisant à Doulcon, on rencontre un Calvaire formé d'un piédestal supportant une croix de fer. Ce monument de date assez récente présente sur sa face antérieure l'inscription qui suit :

Ce monument.
est érigé en memoire de
l'évènement du 3 janvier 1787
ou 36 personnes ont péri au
passage de la Meuse.
Priez Dieu pour leurs âmes.

La tradition rapporte qu'à cette date, trente-six ménagères de Sassey, Mont et autres villages voisins, se rendant au marché de Dun traversaient la Meuse sur une barque, quand, celle-ci

ayant chaviré, toutes furent précipitées dans le fleuve où elles trouvèrent la mort. Seul, le passager échappa; mais il n'osa plus paraître devant ses concitoyens et quitta pour toujours le pays.

## XIX. — Saulmory.

L'église de Saulmory, édifice du XIV^e^ siècle, offre à l'amateur plusieurs inscriptions. Presque toutes ont été publiées par nous dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine.* Quelques autres ont été découvertes et heureusement complétées par M. l'abbé Velches, curé de cette paroisse, dont les démarches nous ont beaucoup servi dans la rédaction de ce travail.

### I. — Gillette de Dugny?

**1312**

Dans la chapelle latérale du côté de l'épître, en face de l'autel, on remarque, encastrée dans le pavé une dalle funéraire de pierre grisâtre, malheureusement très mutilée. Cette dalle représente, gravée au trait, l'effigie d'une femme la tête reposant sur un coussin et les mains jointes sur la poitrine. Le bas de la tombe a été scié pour ne pas gêner le degré de marbre d'un autel Louis XV. Les détails d'ornementation sont très sobres et ne présentent aucune trace d'armoiries. M. Léon Germain a visité cette dalle et a cru pouvoir ainsi interpréter l'inscription qui court le long de ses côtés. Les caractères sont ceux du commencement du XIV^e^ siècle.

*Cl gist gillette de Dugnei qui servoit a m[a] dame de Dun qui morut le premier jor de mars MCCC et XII.*

L'éminent archéologue pense que ce personnage était une femme au service de la Dame de Dun qui était alors Marie de Bar, femme de Godefroy d'Apremont. Cette femme serait issue de la noble famille de Dugny (1).

(1) M. Léon Germain a publié cette intéressante dalle dans le *Bull. mens. de la Soc. des L., Sc. et A.* de Bar-le-Duc (juill.-août 1905).

II. — **François...?**
**1624**

Vers le milieu de la nef collatérale sous les bancs :

Cy gist honneste personne messire
François..... curé de Saulmory et
de Villefranche qui deceda le 20
Mars 1624.
.....
.....

III. — **Tierry et Gilette.**
**1644-1669**

..... Thierry
.....prevost de Villefranche et Saulmory
ou il deceda age de 85 ans
le 1er mars 1669
et Gillette sa femme
decédee le 4 mars 1644.
et ont donne à St Denys (1)
un jour de terre avec argent.....
.....

IV. — **Catherine Gourdet.**
**1680**

Dans la chapelle de la Vierge, à gauche de la dalle de 1312.

+
MA. H. RIA
Ci gist et repose
le corps de dame
Catherine Gour-
det veuve de feu
Richard Noel cy
devant mayeur de Ste-
nay et est decedee
le 1er Nov-
embre 16X0
Priez Dieu pour son âme.

(1) Saint Denis est le titulaire de l'église.

Richard Noël mourut à Stenay le 15 septembre 1675, et fut inhumé le lendemain dans l'église « sous une tombe dessous les orgues fort près de la porte de l'église ».

### V. — **Gilles Midoux.**
### 1743

A gauche de la tombe mentionnée plus haut se trouve une dalle de pierre sur laquelle on peut lire :

Remplir avec honneur de son etat les charges
Joindre à la fermete l'esprit juste et precis
Rendre au mepris du monde a Dieu tous ses hommages
Font du digne pasteur l'eloge en raccourci.
Tel a ete Gilles Midoux
vivant pretre
cure de Saulmory et de
Villefranche decede le
12 Mars 1743 a l'age de 69
ans apres
avoir gouverne ces deux
paroisses pendant
42 ans
Il est mort.
Chretiens priez pour lui.

Nous voyons d'après les notes de l'archevêque Le Tellier, que Gilles Midoux, prêtre du diocèse de Reims, après avoir été vicaire à Fismes, fut nommé à la cure de Saulmory en 1701, à l'âge de 27 ans. Le prélat dit de lui en octobre 1704 : « C'est un bon sujet ».

Ce fut sous le gouvernement de ce curé, que l'église de Saulmory fut gâtée par les faux embellissements du XVIII^e^ siècle.

### VI. — **Calvaire.**
### 1740

A la sortie du village, sur le bord de l'ancien chemin conduisant à Montigny, se trouve un calvaire formé d'une croix en fer, aux branches fleurdelisées, reposant sur un piédestal de

pierre, haut d'environ 0m,50. La face de ce piédestal présente cette simple inscription :

En l'an 1740.
Cette croix a été
P[osée] P[ar] L. Thierry M D [marchand]
de vin à Paris.

Ce personnage est probablement de la descendance du prévôt dont nous avons mentionné plus haut la sépulture. La famille Thierry existe encore dans la localité.

## XX. — Tailly.

### Cloche.
### 1776

En 1776 j'ay ete benite — Pour parrain messire Jean Eugène d'Arodes, seigneur de Tailly. —

Et pour marraine dame Anne Françoise de Moy, dame du Petit-Tailly La Tour .....

D'après M. Jeantin (*Mannel*, t. III, p. 2273) Jean-Eugène d'Arodes était fils de Louis d'Arodes de Tourona, ancien officier au régiment de Ségur-Montazot. Celui-ci avait épousé le 8 août 1741 Anne-Françoise de Mouy, fille du marquis de Mouy, comte de Montbéliard, de Franc-mont et d'Apremont.

Jean-Eugène, né le 25 mai 1755, était le troisième fils de Louis d'Arodes et de Jeanne de la Fite. Il épousa Marie Blondelet le 25 décembre 1794 et mourut le 20 mars 1828.

## XXI. — Villefranche.

Cette localité doit son existence au roi François Ier qui, voulant protéger la frontière française du côté de la Champagne, fit construire en 1544 une petite ville, en forme de citadelle, dont les habitants seraient à perpétuité exempts de toute taille et impôts. De là, le nom de Villefranche.

L'église primitive démolie vers 1793 possédait plusieurs dal-

les funéraires dont une seule subsiste dans le parvis de l'église moderne. Encore est-elle très mutilée par le ciseau révolutionnaire. Voici ce que nous avons pu déchiffrer (1,25×0,80) :

### I. — Christophe de Gorgias.
### 1585

Cy gist Me Xtophe de Gorgias sr de Leur-
geai ? chevalier de l'Ordre de S Michel
gouverneur de Villefranche qui trepassa
le 27eme Octobre 1585 après avoir faict recepvoir au dict
gouvernement Me Robert de Tremelet
son petit fils lequel fit ainsi mettre
la presente tombe a declare s'il ne meurt
ailleurs qu'il desirait estre avec son
bienfaiteur et qu'il soit notoire c̄o̊e̊ (1)
ayant este expulse une fois par trahison
une åůe̊ (2) par sa libre demission en
faveur du Sr de Viange fust pour la troisiesme fois
pourvu par trois de nos roys.....
..... Cette sepulture se doibt
curieusement conserver.
Priez Dieu pour son âme.

Au bas de la tombe se distingue un écu surmonté d'un lambrequin et d'un heaume et entouré d'un collier d'ordre : il est impossible de distinguer aucun meuble de cet écu, on voit seulement qu'il est écartelé.

Cette épitaphe présente un certain intérêt pour l'histoire militaire de Villefranche. Outre qu'elle nous fournit les noms de plusieurs gouverneurs, elle nous apprend que, avant la paix de Soissons, conclue en 1595 entre la France et la Lorraine, Robert de Trémelet avait possédé à plusieurs reprises le gouvernement de la petite citadelle. En 1596, il eut la gloire de sauver la place qui lui était confiée, contre un assaut perfide-

(1) Comme.
(2) Autre.

ment tenté au profit de l'Espagne, par un capitaine de fortune, nommé Gaucher.

Ce fait d'armes étant la dernière tentative des Espagnols et les Lorrains étant pacifiés, on peut croire que la petite cité, jouit désormais, sous l'étendard de la France, d'une paix relative.

Le vœu qu'avait formé le gouverneur, de reposer après sa mort auprès de son aïeul et de son bienfaiteur dans l'église de Villefranche, put être ainsi réalisé.

Le 2 janvier 1604, nous voyons Robert de Trémelet, assister dans l'église de Villefranche, au mariage d'une de ses filles, Gabrielle, avec François d'Ambly, seigneur d'Ayvelles (1). Il est donc probable que ses cendres reposent sous les dalles de l'église avec celles de ses prédécesseurs. Malheureusement, une ignorance, dédaigneuse du passé, nous a privés de la pierre funèbre du gouverneur de Villefranche.

## II. — Cloche.

### 1791

Je m'appelle Fçoise Marguerite. L'an II de la Liberte 1791 j'ay ete faite a la requisition de Jean François Thierry procureur de la commune sur la deliberation de Claude Bernier maire et de Pierre Neuvin Jean-Baptiste Saudé officiers municipaux de Villefranche

J'ai eu pour parrain et ay ete benite par Mr J. B. Didry natif de Han dt Pierrepont pretre et curé de Saulmory et Villefranche.

et pour marraine Dlle Francoise Marguerite Buche natif (sic) de Saulmory.

Charles Farnier m'a fait.

Presque toutes les familles dont les membres ont leur nom gravé sur cette cloche subsistent encore à Villefranche. Nous relevons pour la troisième fois le nom de Thierry.

Jean-Baptiste Didry prêta le serment constitutionnel en 1791 : il resta à Saulmory jusqu'en 1794 : nous ignorons ce qu'il devint ensuite.

(1) Voir notice sur Villefranche par A. Benoît.

Depuis bientôt deux siècles, la famille Farnier, dirige, et toujours avec succès, une importante fonderie de cloches.

Combien cette excursion épigraphique eût été et plus féconde et plus digne d'intérêt, sans la manie des innovations, vandalisme impie et sacrilège, qui s'attaque impitoyablement à tous les souvenirs du passé, et qui, hélas! n'a pas dit encore son dernier mot!

J. Nicolas.

*Le Gal Comte d'Anthouard*

*1773-1852*

# LE

## LIEUTENANT-GÉNÉRAL D'ARTILLERIE

# COMTE D'ANTHOUARD DE VRAINCOURT

DÉPUTÉ DE LA MEUSE
PAIR DE FRANCE

1773-1852

par

LE COMTE D'ANTHOUARD DE VRAINCOURT
*membre titulaire*

---

Ancienne, en l'élection d'Autun où l'un de ses membres fut maire au XV^e^ siècle et un autre grand prieur au XVI^e^, la famille *Anthoüard* ou pour se conformer à l'usage qui a prévalu d'Anthoüard (1) acquit une grande notoriété lorsque Pierre, seigneur d'Archambaud, devint aide de camp général de Charles XII roi de Suède et confident de Stanislas, beau-père de Louis XV.

(1) *D'azur à une fasce d'argent chargée de 3 roses de gueules; au 2^e^ d'or, à 3 écrevisses de gueules rangées en fasce.* En octroyant à Pierre Anthoüard des lettres d'honneur de la charge de conseiller secrétaire du Roi maison et couronne de France (20 août 1650), Louis XIV déclare : « d'autant que le dit sieur est de noble extraction voulons celle qui lui est acquise par le susdit office luy servir d'accroissement de noblesse... etc... ». V. Borel d'Hauterive, 1856.

De ces relations il nous reste une correspondance curieuse dont une partie a été publiée (1). Rentré en France avec l'ex-roi de Pologne, d'Anthoüard fut chargé par la Cour de Versailles de diverses missions à Stockholm et mourut en 1746.

Charles-Nicolas d'ANTHOÜARD de VRAINCOURT dont nous retraçons la biographie était le petit-fils du soldat-diplomate. Né à Verdun, le 7 avril 1773 de Stanislas, capitaine au régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis, et de Louise-Scholastique de Watronville, le jeune d'Anthoüard sentit de bonne heure s'éveiller en lui le goût des armes. Reçu le 16 septembre 1784 à l'école royale militaire de Pont-à-Mousson en qualité de cadet-gentilhomme, élève au corps royal d'artillerie en 1789, il devint le 1er septembre de cette année sous-lieutenant dans le corps des mines, puis lieutenant en second au 3e régiment d'artillerie (ci-devant régiment de *Besançon*) et lieutenant en premier au 4e régiment (ancien régiment de *Grenoble*). On a remarqué qu'il rejoignit son corps en même temps que Bonaparte qui venait du 1er régiment, dit de la *Fère*.

Capitaine le 18 mai 1792 et employé à l'État-major, d'Anthoüard fut chargé d'établir un parc d'artillerie à Grenoble et mérita les félicitations du général de Montesquiou dont l'armée allait donner bientôt la Savoie à la France. Au siège de Gênes, il commanda l'artillerie, dirigea l'an d'après les travaux du siège devant Lyon où il fut grièvement blessé et se retrouva à Toulon sous les ordres de Bonaparte (2). Nommé sous-directeur du parc, le jeune capitaine reçut mission d'activer les armements à Saint-Étienne. A peine arrivait-il dans cette ville

(1) V. Borel d'Hauterive, 1856.

(2) Son frère aîné, Alexandre Pierre-Louis-d'Anthoüard de Vraincourt (1770-1849) servit aussi comme capitaine d'artillerie au siège de Toulon où il reçut une blessure. Retraité avec le grade de colonel, il épousa Scholastique Charlotte de Coste fille du marquis de Coste seigneur de Landsecourt, dont il eut un fils et une fille.

Louise-Ernestine, née en 1799, mariée en 1831 à Jean-Baptiste des Ancherins.

Charles-Ferdinand, né le 6 août 1815, marié le 10 mars 1851 à Marie-Henriette, Pauline du Verdier, sans postérité.

Avec eux s'éteignit la branche aînée de cette famille.

que le dépôt du 4e régiment lui notifie sa radiation du cadre en vertu du décret de la Convention contre la noblesse. Sans s'émouvoir, l'officier jette la missive au feu et continue son service.

Appelé par le général Dumas à Chambéry pour y diriger le parc d'artillerie, d'Anthoüard est bientôt distingué par le général Kellermann. Celui-ci lui confie la direction de la manufacture d'armes et le commandement du dépôt d'artillerie qui alimente les corps de troupes en Tarentaise et en Maurienne. A cette époque (1794) le capitaine d'Anthoüard n'a que vingt et un ans mais déjà il est facile de prévoir la haute destinée qui l'attend. Soldat dans l'âme, il sacrifiera tout à sa passion guerrière. Marié en 1796 à Marie-Madeleine-Alexandrine Gandin (1) dont il a un fils qui deviendra lui-même général, il ne se laisse émouvoir ni par les supplications de sa jeune épouse, ni par les promesses de Kellermann, général en chef de l'armée des Alpes, qui l'a pris pour chef d'État-major. Invité par Bonaparte à le rejoindre en Italie, il part sans tarder et arrive à Mantoue peu de jours avant la capitulation de cette ville (2 février 1797).

Dès que fut résolue la campagne d'Égypte, Bonaparte qui, au dire de P.-L. Courier « connaissait encore mieux l'artillerie que les autres corps, et, dans l'artillerie les officiers les meilleurs » n'eut garde de se priver des services de son intrépide camarade : il le désigna pour l'accompagner (8 floréal an VI) : d'Anthoüard partit donc de Toulon, 30 floréal, pour cette mémorable expédition d'où devait dater sa fortune militaire.

Une canonnade bien dirigée avait suffi pour vaincre la résistance de Malte et d'Alexandrie ; mais une fois à terre, les difficultés surgirent. Chargé de diriger les éclaireurs de l'aile droite de l'armée à travers le désert de Damanhour, d'Anthoüard manœuvra avec beaucoup d'habileté et assura le succès de nos armes à Ramanieh. Mais c'est surtout à la journée des Pyramides que sa conduite fut remarquée : elle lui valut d'être, sur le champ de bataille, promu chef de bataillon par

(1) Elle était fille d'un échevin de Lyon qui périt aux Brotteaux en 1794 sous la mitraille révolutionnaire.

le général Bonaparte. Directeur de l'artillerie de la place du Caire, il reçut mission d'aller aux confins du désert, à Salahieh, afin de reconnaître les points où l'on pourrait appuyer la défense. Les instructions données étaient fautives, il le prouva au général en chef qui les rectifia et lui dit au retour : « Soyez toujours franc avec moi, j'en ai besoin pour connaître les choses sous leur véritable point de vue, mais ne le soyez pas avec tout le monde, on en profiterait pour vous perdre ».

Attaché pendant la rude campagne de Syrie à la division du général Lannes, le jeune officier déploya, disent les attestations de ses chefs, des talents de premier ordre aux sièges d'El-Arich, de Jaffa et surtout de Saint-Jean-d'Acre où la pénurie de l'artillerie de siège empêcha qu'on fît rien de définitif. Envoyé sur la côte afin de s'opposer au débarquement des Turcs, d'Anthoüard faillit être victime de sa témérité. Un jour qu'il s'était écarté du gros de l'armée avec cinquante hommes seulement, 3.000 Arabes l'attaquèrent. Grâce à des prodiges de valeur il parvint à se dégager avec douze de ses soldats ; il avait reçu trois blessures (1). Leur gravité l'empêcha de partir pour la France avec Bonaparte qui voulait déjà se l'attacher.

Directeur de l'artillerie de l'armée d'Orient en l'an IX, après le colonel de Faultrier, il fit construire à Alexandrie un arsenal et des magasins qui servent encore à la marine du vice-roi. Lorsque l'incapacité du général Menou fit tomber cette ville entre les mains des Anglais, d'Anthoüard fut chargé de l'exécution de la capitulation, le 30 août 1801. Peu après son retour en France, il devint colonel du 1er régiment d'artillerie à cheval en garnison à Plaisance. Il n'avait pas trente ans (2).

Le jeune colonel eut sous ses ordres pendant ce séjour en Italie un chef d'escadrons qui fit parler de lui : Paul-Louis Courier. C'est de Plaisance qu'est datée la fameuse lettre écrite en mai 1804 où le futur pamphlétaire raconte de quelle façon le corps d'officiers du 1er d'artillerie adhéra à l'Empire :

(1) A la tête, à la jambe droite, et au poignet droit.

(2) Le général d'Anthoüard a laissé de ses actes en Égypte un récit des plus intéressants.

Nous venons de faire un empereur, et pour ma part je n'y ai pas nui. Voici l'histoire. Ce matin d'Anthoüard nous assemble et nous dit de quoi il s'agissait, mais bonnement, sans préambule ni péroraison. « Un empereur ou la République, lequel est le plus de votre goût? » comme on dit rôti ou bouilli, potage ou soupe, que voulez-vous? Sa harangue finie, nous voilà tous à nous regarder, assis en rond. « Messieurs, qu'opinez-vous? » Pas le mot. Personne n'ouvre la bouche. Cela dura un quart d'heure ou plus, et devenait embarrassant pour d'Anthoüard et pour tout le monde, quand Maire, un jeune homme, un lieutenant que tu as pu voir, se lève et dit : « S'il veut être empereur, qu'il le soit, mais pour en dire mon avis, je ne le trouve pas bon du tout. — Expliquez-vous, dit le colonel, voulez-vous, ne voulez-vous pas? — Je ne le veux pas, répondit Maire. — A la bonne heure ». Nouveau silence. On recommence à s'observer les uns les autres comme des gens qui se voient pour la première fois. Nous y serions encore si je n'eusse pris la parole. « Messieurs, dis-je, il me semble sauf correction, que ceci ne nous regarde pas : la nation veut d'un empereur, est-ce à nous d'en délibérer? » Ce raisonnement parut si fort, si lumineux, si *ad rem*.... que veux-tu? J'entraînai l'assemblée. Jamais orateur n'eut un succès si complet : on se lève, on signe, on s'en va jouer au billard. Maire me disait : « Ma foi, commandant, vous parlez comme Cicéron, mais pourquoi voulez-vous donc tant qu'il soit empereur, je vous prie? — Pour en finir et faire notre partie de billard. Fallait-il rester là tout le jour? Pourquoi ne le voulez-vous pas? — Je ne sais, me dit-il, mais je le croyais fait pour quelque chose de mieux ». Voilà le propos du lieutenant que je ne trouve point tant sot. En effet, que signifie, dis-moi.... un homme comme lui, Bonaparte, soldat, chef d'armée, le premier capitaine du monde, vouloir qu'on l'appelle Majesté! être Bonaparte et se faire sire! il aspire à descendre : mais non il croit monter en s'égalant aux rois. Il aime mieux un titre qu'un nom. Pauvre homme! ses idées vont au-dessous de sa fortune. Je m'en doutai quand je le vis donner sa petite sœur à Borghèse, et croire que Borghèse lui faisait trop d'honneur.

Voilà nos nouvelles; mande-moi celles du pays où tu es, et comment la farce s'est jouée chez vous; à peu près de même sans doute.

Chacun baise en tremblant la main qui nous enchaîne.

Avec la permission du poète, cela est faux. On ne tremble point, on veut de l'argent, et on ne baise que la main qui paye. Ce César l'entendait bien mieux, et aussi c'était un autre homme. Il ne prit

point de titres usés, mais il fit de son nom même un titre supérieur à celui de roi.

Adieu, nous l'attendons ici.

Vite apprécié par Murat qui commandait en chef l'armée d'Italie, d'Anthoüard est promu chevalier de la Légion d'honneur à la création de l'ordre, la même année officier, et en même temps désigné pour faire partie de la maison militaire de l'Empereur. Mais un tel poste ne convenait sans doute point à l'humeur entreprenante du nouveau colonel, aussi Napoléon crut-il plus sage de l'envoyer en Italie auprès du vice-roi, Eugène de Beauharnais. « Continuez à servir comme vous avez toujours fait, lui dit-il au départ, Eugène est jeune et n'a pas d'expérience : je compte sur vous (voy. *Archives des hommes du jour*). D'Anthoüard acquit à ce point l'estime du prince que celui-ci lui confia tout le travail concernant la guerre, la marine, les écoles militaires, l'organisation du service des ponts et chaussées; il établit une école vétérinaire, une manufacture d'armes, une fonderie de canons, un haras et une école d'instruction pour les pages d'où sortirent d'excellents officiers. Il était donc tout désigné pour suivre Eugène quand celui-ci se rendit à Munich pour épouser Auguste-Amélie de Bavière que Napoléon dans ses « Mémoires » nomma « *la plus belle et la plus vertueuse princesse de son temps* ».

Lorsque fut signée la paix de Presbourg, qui donnait à la France, entr'autres territoires, l'Istrie et la Dalmatie jusqu'aux frontières des Turcs (26 décembre 1805), le colonel d'Anthoüard alla de Milan prendre possession de ces pays et rédigea sur eux un mémoire détaillé qui lui mérita les éloges les plus flatteurs, la décoration de la Couronne de fer et le grade de général de brigade (11 février 1806). Pendant la guerre dite de la quatrième coalition (1806-1807), le royaume d'Italie fut représenté dans cette glorieuse campagne par une partie de son armée qui mérita par sa discipline et par ses succès l'affection et l'estime de celle de l'Empire. A la tête de l'artillerie, le général d'Anthoüard fit valoir de nouveau ses talents militaires : attaché à l'état-major de l'Empereur, il dirigea les batteries aux sièges de Dantzig et de Graudentz avec un bonheur qui lui valut le

11 juillet 1807 la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

C'est alors que Napoléon le nomma l'un de ses aides de camp avec les généraux du génie Reille et Lacoste. Le maréchal Berthier s'empressa d'en donner avis au prince Eugène. Celui-ci écrivit à l'Empereur pour conserver le général d'Anthoüard près de lui, affirmant qu'il lui était indispensable et qu'il ne pourrait le remplacer qu'autant que l'Empereur lui donnerait un autre officier de sa main. Une telle démarche honore singulièrement celui qui en était l'objet. Le général retourna donc à Milan. Les circonstances étaient graves. Pour répondre aux protestations du pape Pie VII contre la conquête du royaume de Naples, Napoléon, malgré les conseils de M. de Narbonne qui redoutait avec raison les conséquences d'une pareille lutte, venait de faire occuper Rome par le général Miollis. Les légations d'Ancône, d'Urbin, de Macerata et de Camerino formèrent alors trois départements. D'Anthoüard reçut mission d'en inspecter les troupes, de les licencier et de les incorporer dans les corps du royaume d'Italie ; il s'occupa ensuite de la réorganisation de l'armée et de l'amélioration des divers services.

On sait comment éclata la guerre dite de la cinquième coalition (1809). Profitant du séjour de Napoléon et d'une partie considérable de ses forces en Espagne, l'Autriche envahit soudain la Bavière, sans déclaration préalable et fit marcher sur l'Italie l'archiduc Jean avec une nombreuse armée. Surpris par cette brusque attaque, le prince Eugène, qui n'avait que 40.000 Italiens de nouvelle levée à opposer à l'invasion des vieilles bandes autrichiennes, éprouva d'abord un échec à Sacile; mais, se reprenant bientôt, il marcha de victoires en victoires jusqu'à Sommering où il fit sa jonction avec l'armée française. Le 14 juin, il écrasait l'archiduc Jean à la bataille de Raab ; « c'est une petite-fille de Marengo », dit Napoléon à la nouvelle de cette victoire. Le succès de cette journée revient en partie au général d'Anthoüard qui y fut blessé grièvement (1). Sur le désir du vice-roi, il ne manqua pas néanmoins de se

(1) Au pied gauche.

trouver à cheval sur le champ de bataille de Wagram pendant les quarante-huit heures que dura l'affaire. Il y rendit de signalés services. L'armistice de Znaïm ayant suspendu les hostilités, il eut la mission de reconnaître les positions militaires des frontières de la Hongrie et de la Croatie.

A son retour, il reçut le titre de comte de l'Empire(1). Napoléon le nomma lui-même général de division, mais le vice-roi, mécontent de cette nomination directe, fit retarder le décret jusqu'au 21 juin de l'année suivante (1810). En agissant ainsi, Eugène n'avait assurément pas entendu manifester contre le général(2); il le prouva bientôt. Nommé lieutenant de l'Empereur, le vice-roi avait reçu en même temps l'importante mission de pacifier le Tyrol en retournant en Italie. C'est à d'Anthoüard qu'il confia le soin de fixer, d'accord avec les commissaires autrichiens et bavarois, les limites du royaume dans cette province.

En 1811, le général d'Anthoüard est nommé commandant en chef de l'armée du vice-roi. Peu après, il lui fallut organiser un corps italien et français destiné à coopérer aux travaux de la Grande-Armée. Il devint le quatrième corps, et se couvrit de gloire pendant la terrible campagne de Russie et plus particulièrement aux combats d'Ostrowno et de Vitepsk, à la grande bataille de la Moskowa, mais surtout à la bataille de Malojaroslawetz où seul il soutint, avec une intrépidité héroïque, le choc de toute l'armée ennemie. Au moment de la retraite, l'armée du vice-roi fut encore plus admirable. Il suffit

(1) Les armoiries de sa famille furent ainsi modifiées : écartelé au 1er d'azur à l'épée haute en pal d'argent, au 2e de gueules coupé d'azur à 3 roses d'or, au 3e d'or à la pyramide de sable accompagnée en chef d'une étoile d'azur, au 4e d'or à trois écrevisses de gueules rangées en fasce. La branche cadette existe seule aujourd'hui.

(2) Le général a laissé cette note : l'Empereur voulait me nommer général de division sur le champ de bataille de Raab, le prince en a été contrarié et m'a fait perdre un an; mais quoique général de brigade, l'Empereur m'a nommé comte. En me voyant, il me dit : « Pourquoi ne portez-vous pas l'uniforme de votre grade ? — Sire, je n'ai pas reçu le brevet de général de division. — Il y a longtemps que je vous ai nommé ! »

qu'à Posen Eugène remplaçât le roi de Naples dans la conduite des débris de l'armée pour que tout changeât de face. Vingt-six jours passés dans cette ville en présence de la poursuite ennemie imprimèrent à la fois le respect aux Russes et la confiance aux Français; l'armée y fut reposée et réorganisée. Mais d'Anthoüard ne la commandait plus. Blessé grièvement par un boulet qui lui enleva les chairs de la cuisse, il avait dû se traîner jusqu'à Thorn où le typhus faillit l'enlever. Il échappa par une sorte de miracle à tous les périls; et grâce au dévouement d'une famille polonaise qu'il avait obligée jadis il put, après cinq mois d'efforts héroïques, parvenir avec des béquilles à Berlin (25 février), puis à Dresde, mais en quel état! Pour avoir surmonté de si longues et si cruelles épreuves il faut, lui écrivaient ses amis de Pologne, avoir l'âme chevillée dans le corps, *ein zahes Leben haben* (1).

Nommé commandeur de la Couronne de fer, 16 octobre 1812, sa blessure et sa maladie l'empêchèrent d'accepter la Direction générale des équipages des ponts de la Grande-Armée que l'Empereur lui avait conférée en remplacement du général Eblé, mort à Königsberg.

Quelques mois de séjour aux bains d'Albano (2) ayant rétabli sa santé, il se rendit en Illyrie (3) dont Napoléon l'avait nommé gouverneur général le 16 juillet 1813 (4).

En Italie, d'Anthoüard avait trouvé le prince Eugène occupé à lever une armée pour aider Napoléon à repousser la coalition européenne, mais au prix de quels efforts! Le pays était épuisé. Rien de ce qui en était sorti pour la guerre de Russie n'y était revenu, on n'y rencontrait ni officiers ni soldats, ni

(1) Le général d'Anthoüard a consacré quelques pages encore manuscrites à la retraite de la Grande-Armée.

(2) Près Padoue.

(3) Il y remplaçait le maréchal Junot devenu fou.

(4) « L'adjudant commandant Lecot sera votre chef d'État-major. Vous avez sous vos ordres les généraux de division Montrichard qui commande à Ragusc, Garnier à Laybach, les brigadiers sont Gauthier à Cattaro, Roize à Jara, Jeannin à Carlstadt et Belotti à Trieste » (lettre du prince Eugène au général, Brescia, 16 juillet 1813).

magasins, ni ressources disponibles (1). Heureusement, l'armistice de Pleswitz qui devait durer jusqu'au 28 juillet permit au vice-roi et à son lieutenant de pourvoir au plus pressé, et, lorsque l'Empereur d'Autriche accéda à la coalition et lui donna Schwarzemberg pour généralissime, 40.000 conscrits étaient réunis sur la frontière italienne prêts à entrer en campagne. Le général d'Anthoüard commandait l'aile gauche de cette petite armée (2). Dès le 17 août, elle franchit les Alpes. « Donnez-moi deux fois par jour des nouvelles », écrit d'Adelsberg le prince Eugène à son 1er aide de camp. Et le 23 : « j'arrive à l'instant à Caporetto..... Je ne pouvais pas pousser sur la Carniole lorsque l'ennemi avait ses principales forces en Carinthie et si, comme tout le fait croire, il agit en Bavière et en Tyrol, il est bon d'appuyer au moins sur lui ». C'est que la Bavière vient d'entrer dans la coalition et sa défection ouvre à l'ennemi la route du Tyrol. Force est à l'armée du vice-roi de se replier sur l'Adige (3).

Les négociations entamées par les alliés avec le roi de Bavière avaient réussi; elles n'eurent pas tout d'abord le même succès avec Murat qui, sans oser rompre brusquement avec Napoléon, manifestait néanmoins le désir de lui refuser son

(1) Dans sa note manuscrite sur la retraite de Russie, le général a tracé ce tableau du ralliement de l'armée sur la Vistule :

500 combattants de la vieille garde
presque aucun de la jeune
1.800 du 1er corps
1.000 du 2e corps
1.600 du 3e corps
1.700 du 4e corps
6.600, reste de 60.000.

Le total de la retraite fut de 258 lieues. Telle fut la fin de l'année 1812.

(2) Il commanda ensuite l'aile droite.

(3) « ..... Dans une situation aussi critique et presque désespérée il ne m'est resté d'autre ressource que de me rendre aux instances vives, réitérées et pressantes des cours alliées de conclure avec elles un traité d'alliance... » Lettre du roi de Bavière, Maximilien-Joseph, au prince Eugène. Nymphenbourg, le 8 octobre 1813.

concours. Pour avertir l'empereur et recueillir ses ordres, le prince envoya d'Anthoüard à Paris (novembre 1813) (1).

Le 20, après une entrevue d'une heure, Napoléon écrit à son beau-fils : « Je viens de dicter au général d'Anthoüard ce qu'il « doit faire à Turin, Alexandrie, Plaisance et Mantoue, il vous « fera connaître mes intentions. Il ne faut point quitter l'Adige « sans livrer une grande bataille : les grandes batailles se ga- « gnent avec de l'artillerie, etc... ».

D'Anthoüard profita de son court séjour en France pour s'arrêter à Lyon où il avait laissé sa femme et son fils; puis il partit pour Turin dont l'Empereur l'avait chargé d'inspecter les moyens de défense; de là, il passa à Alexandrie, Milan et Plaisance; c'est dans cette dernière ville qu'il reçut ce billet du vice-roi daté de Vérone : « J'attends avec grande impatience que vous puissiez me rejoindre. Nous sommes encore tranquilles sur l'Adige. Vous aurez sans doute appris avec plaisir nos derniers succès » (9 décembre 1813). Tout semblait prendre une tournure favorable. Quelques jours auparavant, l'Empereur avait écrit au prince : « Le roi de Naples me mande qu'il sera bientôt à Bologne avec 30.000 hommes... C'est une grande consolation pour moi de n'avoir plus rien à craindre pour l'Italie(2)... ». Vain espoir! la coopération de Murat allait manquer à Eugène. Séduit par les promesses de l'Autriche qui lui garantissait ses États, le roi de Naples joua le rôle de Bernadotte et donna sa signature aux alliés le 11 janvier 1814. C'était empêcher le vice-roi de marcher sur Vienne et d'y attirer Schwarzemberg. Le 29, le prince écrit au général d'Anthoüard :

« Je désire que vous vous rendiez à Plaisance pour y prendre la haute main sur tout ce qui se fera dans ce pays et presser autant que possible la mise en état de défense de cette ville et l'instruction de la division du général Gratien. Vous me tiendrez bien exactement informé de tous les mouvements des

(1) « Il est ordonné à mon aide de camp M. le général de division, comte d'Anthoüard, de se rendre sur le champ auprès de Sa Majesté l'Empreur et Roi, pour y remplir la mission qui lui est confiée ». Vérone, le 9 novembre 1813. *Eugène Napoléon.*

(2) Paris, 3 décembre 1813.

Napolitains entre Bologne et Parme principalement, et de tout ce que vous pourrez savoir sur l'époque de l'arrivée du roi de ce côté, et vous aurez sous la main les troupes de la division Severoli (1) qui, quoique de ce côté et du Pô, pourront se porter à Plaisance en cas de besoin ».

Au même, il écrit le 2 février « mon mouvement sur le Mincio sera terminé la nuit prochaine... ». C'est sur ce fleuve que se livra la première bataille entre Eugène et Murat qui fut défait. Dans la même lettre nous relevons ce passage : « Recommandez bien à tous nos avant-postes de ne point commencer les hostilités et de les laisser commencer aux autres ». Tel était l'ordre formel de Napoléon : *se porter sur les Alpes dès que Murat aurait déclaré la guerre à la France* (2). Mais cette déclaration officielle, Murat ne la faisait pas et Eugène ne se croyait pas dès lors obligé de bouger. Ce fut seulement le 8 mars que le roi de Naples levant le masque se jeta à l'improviste sur les troupes du vice-roi et leur fit subir un sérieux échec à Reggio (3). Le vice-roi, en se tenant longuement sur la défensive, n'avait fait, en réalité, qu'observer à la lettre l'ordre de l'Empereur ; mais cette obéissance aveugle et prolongée avait fait le jeu des ennemis. Napoléon se plaignit violemment, Eugène se justifia. La partie, toutefois, n'en était pas moins perdue de ce côté.

Depuis la fin de février, d'Anthoüard était condamné à l'inac-

(1) « Il eut la jambe emportée et perdit 250 à 300 hommes à l'affaire de Reggio dont il va être question » (lettre du prince Eugène à sa femme, 9 mars 1814).

(2) M. Planat de la Faye, ancien officier d'ordonnance de Napoléon, a publié en 1857 une lettre décisive du duc de Feltre, ministre de la Guerre, au prince Eugène. Il y est dit : « l'Empereur me prescrit... de réitérer à V. A. I. l'ordre que sa S. M. lui a donné de se porter sur les Alpes aussitôt que le roi de Naples aura déclaré la guerre à la France » (Paris, 9 février 1814).

(3) Le 5 février précédent, Eugène avait écrit à d'Anthoüard : « Je viens de recevoir... une lettre du roi de Naples... Il me renouvelle aussi la promesse de ne point attaquer sans m'en avoir prévenu. Évitons donc également tout ce qui pourrait attirer sur nous le reproche d'avoir commencé les premiers les hostilités..., etc. ». Et le 19 : « Le roi de Naples était hier à Reggio... ».

tion auprès du prince. Un ordre de celui-ci l'avait obligé à céder la première lieutenance de l'armée au général Grenier (1). Était-ce méfiance, était-ce nécessité?

Dévoué à Napoléon, peu affectionné au vice-roi, né pour la lutte, irrité de ce repos forcé, exaspéré par les nouvelles qui arrivaient de tous côtés, environné d'étrangers devenus publiquement hostiles, le général pressait le prince d'agir, d'évacuer l'Italie, de faire au besoin sauter les forteresses, de se porter à marches forcées sur les Alpes, etc... Pour toute réponse Eugène confie au général une mission diplomatique (2). L'ordre est du 5 avril 1814 (3).

L'aide de camp du vice-roi n'avait pas encore franchi la frontière qu'il apprenait le désastre suprême et l'abdication de Napoléon (11 avril). « Tout se terminait, déclarera-t-il plus tard, et malgré les offres les plus belles pour rester avec le prince et l'accompagner, je refusai et rentrai en France (4) ».

Le général d'Anthoüard demeuré jusqu'à l'issue fatale avec le prince Eugène, la guerre finie, Napoléon détrôné, rentra dans sa patrie. « Je voulais rester officier français », affirma-t-il dans la suite. Cette résolution était bien désintéressée car ainsi qu'il

(1) « Le général Grenier sera de sa personne à Plaisance. Aussitôt donc que vous aurez donné au général Grenier les renseignements dont il pourra avoir besoin, je vous engage à revenir auprès de moi » (Volta, le 20 février 1814).

(2) « Il me maintint dans ma position jusqu'au moment où les communications n'ayant plus lieu avec Paris, le Prince... m'expédia sur la France pour savoir ce qui s'y passait et joindre l'Empereur s'il était possible ». Rapport du général au ministre de la Guerre, 26 décembre 1839.

(3) « Il est ordonné à mon aide de camp, le général de division, comte d'Anthoüard, de se rendre en poste auprès du maréchal Augereau, duc de Castiglione, pour remplir la mission qui lui est confiée. Il verra en passant le Prince Camille, à Turin, et le général comte Marchand, à Grenoble.

Fait à Mantoue, le 5 avril 1814 (Eugène Napoléon).

(4) Les derniers ordres du prince Eugène au général sont du 5 avril 1814, celui-ci n'avait donc pas quitté ses fonctions d'aide de camp, comme le déclare le comte Tascher de la Pagerie, dans sa réfutation des Mémoires du duc de Raguse, *Moniteur*, 5 mars 1857.

l'a écrit lui-même : « J'avais déjà refusé quelques années auparavant de passer au service d'Italie avec promesse du Maréchalat... et mon refus empêcha de nommer des maréchaux italiens ce qui, par la constitution, devait avoir lieu lorsque l'armée italienne serait forte de 50.000 hommes. Elle a été de 80.000 et n'a pas eu de maréchaux ».

La lettre que le général écrivit au vice-roi pour lui faire part de sa résolution ne nous a pas été conservée, mais voici celle du prince Eugène. On n'en peut nier la cordialité.

« M. le général comte d'Anthoüard, j'ai reçu votre lettre de « ce jour. Je suis touché de vos sentiments et je partage vive- « ment les regrets causés par notre séparation sans toutefois « partager entièrement l'opinion que vous me manifestez sur « ses motifs. Mais je respecte votre opinion. Je me plais dans « cette circonstance à vous assurer que vos services m'ont « toujours été agréables et je suis certain de m'apercevoir sou- « vent qu'ils me manqueront. Je vous fais remettre mon por- « trait comme marque de mon souvenir, et je désire que vous « veuilliez bien accepter comme pension le traitement que vous « receviez comme mon aide de camp. Je vous renouvelle l'as- « surance de mes sentiments et sur ce je prie Dieu, monsieur « le général comte d'Anthoüard, qu'il vous ait en sa sainte « garde.

« Mantoue, le 18 avril 1814.

« E. Napoléon ».

En marge de cette lettre le général a écrit :

*Je n'ai eu ni portrait, ni pension. Dix ans de services extraordinaires de toute manière, guerre, marine, intérieur, cabinet, voyages de confiance*, etc.

Nous venons de nous étendre davantage sur les derniers rapports du général d'Anthoüard avec le prince Eugène parce que des historiens ont cherché à les opposer l'un à l'autre pour attaquer ou légitimer l'attitude du vice-roi vis-à-vis de Napoléon et de la France. Si le nom du comte d'Anthoüard a figuré dans

ces polémiques, c'est surtout parce que le maréchal Marmont dans ses mémoires blâmant les agissements du prince Eugène a prêté au général des propos dont l'exactitude n'est peut-être pas complète. En définitive, le vice-roi ne s'est pas plus plaint de son premier aide de camp que celui-ci n'a incriminé son chef. Nous n'avons sur ce sujet rien d'officiel, rien de convaincant. Le simple exposé des faits, tel qu'on vient de le lire, met toutes choses au point. La vérité est que ces deux hommes s'estimaient plus qu'ils ne s'aimaient (1).

Comme le plus grand nombre des généraux, comme le plus célèbre de ses compatriotes du département de la Meuse, le maréchal Oudinot, d'Anthoüard accepta la Restauration. Nommé inspecteur général du deuxième arrondissement d'artillerie, le 21 juin 1814, il fut promu grand officier de la Légion d'honneur, le 29 du même mois, et chevalier de Saint-Louis, le 8 juillet suivant. Il faisait alors partie de la commission du travail sur le classement et le perfectionnement des plans de guerre.

Pendant les Cent jours, Napoléon lui confia le soin d'organiser à Metz l'artillerie nécessaire pour la campagne.

Membre du comité central de l'artillerie en 1816, il fut désigné comme le plus ancien des lieutenants-généraux présents à Paris pour présider le conseil de guerre qui devait juger le général Drouot. L'annotateur des *Mémoires du prince Eugène* a reproché d'avoir accepté cette mission. Soldat, il ne pouvait se soustraire à l'ordre reçu, il n'avait qu'à obéir (2). Le même

(1) N'oublions pas cette citation : « ... Sa Majesté ayant bien voulu me continuer le commandement de la Grande-Armée. Je vous verrai avec plaisir revenir en ce moment auprès de ma personne. Je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments ». — Posen, le 30 janvier 1813. *Eugène Napoléon.*

D'après la correspondance du vice-roi et l'examen des faits de 1805 à 1814, on devine aisément que ces deux hommes avaient de nombreux points d'attache, mais pouvaient souffrir d'un voisinage immédiat trop prolongé.

(2) L'ordre est du 1er avril 1816. Le général protesta par lettre du 2 avril, adressée au lieutenant-général comte d'Espinois commandant la 1re division militaire. L'ordre fut réitéré le 3 avril.

auteur aurait pu ajouter que le comte d'Anthoüard fut aussi l'un des juges du lieutenant-général comte de Laborde ; mais, dit le *Moniteur de l'armée* (1), il eut le bonheur de prononcer l'acquittement du premier et contribua par ses efforts à faire triompher le moyen qui sauva la vie au second. Drouot fut acquitté à la minorité de faveur par les voix des lieutenants-généraux, trois contre quatre, et l'on sait que dans les conseils de guerre le président vote le dernier. Si les voix avaient été partagées (trois contre trois), le général n'aurait pu faire pencher la balance en votant pour la condamnation puisque l'acquittement était prononcé en droit. Il est évident que voyant d'un côté quatre voix se déclarer pour la culpabilité et les deux autres contre, le président se rallia aux votes du baron Taviel et du baron Rognat favorables au valeureux soldat (6 avril 1816). Il ne présida pas d'autre conseil.

Mis en disponibilité le 16 mars 1822, le général d'Anthoüard se retira dans sa terre de Vraincourt (2) où la confiance de ses compatriotes lui attribua un siège au Corps législatif dès le mois de mai de la même année. Il siégea au centre gauche et s'occupa activement de toutes les questions qui intéressaient l'armée, tout en présidant les commissions d'organisation ou de perfectionnement de l'artillerie.

En 1829, le comte d'Anthoüard est nommé inspecteur général de l'école d'artillerie et du génie. Après la révolution de juillet, il est appelé à la tête du comité de l'artillerie, élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur (1$^{er}$ mai 1832) et à celle de pair de France (19 novembre de la même année).

En 1841, le général fut placé dans la première section du cadre de l'état-major général comme ayant exercé un commandement en chef devant l'ennemi. « Sous sa direction, dit Borel d'Hauterive (3), le musée d'artillerie était devenu le plus bel établissement de ce genre en Europe ».

(1) N° du 16 mai 1852.

(2) Terre située dans le Clermontois. Ancien pays dont la réunion définitive à la France eut lieu en 1791. Elle avait été acquise en 1767 par Stanislas, père du général.

(3) Qui reproduit les renseignements donnés par le *Moniteur de l'armée* (Cf. n° 16 mai 1852).

Malgré tous ses titres et les services de sa longue carrière, il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite au mois d'avril 1848 et retraité définitivement le 8 juin suivant (1).

Un décret du 28 septembre 1849 le réintégra dans le cadre d'activité de l'état-major général, en vertu de la loi de l'Assemblée nationale qui « relevait de la retraite les généraux admis « d'office dans ce cadre par le gouvernement provisoire ».

On peut dire avec raison que le lieutenant-général d'Anthoüard mourut sur la brèche. Ce fut le 14 mars 1852 à Paris.

A ses obsèques qui furent célébrées le 17 à la Madeleine, le général de la Hitte prononça un discours ému. « Après une vie si pleine et si glorieusement remplie, s'écria-t-il en terminant, il est permis de dire qu'en perdant le général comte d'Anthoüard, la France perd un de ses plus nobles enfants, l'armée un de ses plus glorieux généraux, l'artillerie un de ses chefs les plus distingués. La grandeur et l'amertume d'une telle perte ne peuvent être amoindries que par la pensée que le général comte d'Anthoüard laisse dans les rangs de l'armée un fils déjà élevé au grade de général de brigade et héritier de ses mérites et de ses vertus militaires ».

Ce fils unique né à Ecully (Rhône) en 1796, entré à Saint-Cyr en 1813, fournit lui-même une brillante carrière. Retraité général de brigade en 1879, il avait été promu en 1858 grand officier de la Légion d'honneur.

Il comptait 65 années de services, onze campagnes, une blessure de guerre et une citation à l'ordre de l'armée. De son mariage avec Dlle Marie de Wasservas, baronne du Saint-Empire, le général Charles-Alexandre comte d'Anthoüard a laissé six enfants.

Il est mort à Versailles le 7 mars 1893.

(1) Avec une pension de 7.200 francs.

# LA
# STATUE TOMBALE
## D'UN LENONCOURT A BUZY

par

M. LÉON GERMAIN DE MAIDY,

*membre correspondant.*

---

Trouver dans l'église paroissiale d'un village situé sur une importante ligne de chemin de fer (1) une statue tombale de grandeur naturelle, également intéressante par son mérite artistique et par les problèmes historiques qu'elle provoque, une statue qui n'ait jamais été citée que d'une manière insignifiante, voilà une bonne fortune rare qui m'a été accordée il y a une vingtaine d'années, date depuis laquelle ce monument est resté aussi inconnu qu'auparavant.

Il y a longtemps que je désirais le signaler à la Société de Bar; mais j'attendais, dans l'espoir d'arriver à identifier exactement le personnage; puis, surtout, je n'avais pu me procurer ni dessin, ni photographie, qui permît d'étudier à loisir la statue et de consulter un spécialiste sur l'époque indiquée par le costume. — L'an dernier seulement, grâce à M. J. Laurent, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy et ori-

(1) Ligne de Metz à Verdun ; canton d'Étain, arr$^{dt}$ de Verdun (Meuse).

ginaire de Buzy, j'ai pu obtenir les photographies que je suis heureux de communiquer à notre Société.

Mais, avant d'entrer dans le sujet, je dois un souvenir reconnaissant à l'estimable prêtre défunt qui m'a conduit à Buzy. En 1886, l'abbé Nicolas Robinet travaillait paisiblement dans sa petite cure de Foameix, près d'Étain, au *Pouillé* de Verdun, dont il devait publier le premier volume en 1888. Il m'avait demandé, depuis longtemps, d'aller passer quelques jours au presbytère, afin de causer de diverses questions et de faire des excursions archéologiques dans le pays. Je pus accepter son obligeante proposition vers la fin de l'été de l'année indiquée et j'eus lieu de grandement m'en applaudir, car ces excursions furent nombreuses, attrayantes et très fécondes en résultats. A la fin de ce séjour, nous devions nous rendre à Verdun. Mon docte compagnon me proposa de faire une halte à Buzy, où feu l'abbé Frizon, bibliothécaire de Verdun, dont le père vivait encore et habitait ce village, aurait rendez-vous avec nous; nous y visiterions l'église, renfermant plusieurs monuments funéraires, ainsi que des objets rappelant Claude Joly, évêque d'Agen (né en 1610; † 1678), originaire du même village.

C'est ce qui eut lieu. Assez curieuse en elle-même, l'église de Buzy possède encore des épitaphes et divers détails qui mériteraient d'être étudiés. Toutefois, je ne veux m'occuper à présent que du morceau qui me parut le plus remarquable : la statue tombale, qui était alors dressée contre un mur et que, récemment, dans une restauration du chœur, M. le curé actuel a fait replacer, couchée sur un tombeau, en avant d'un enfeu du côté de l'évangile, d'où il semble qu'elle provenait (1). — Dans la position horizontale qu'elle occupe maintenant, la statue ne pourrait plus guère être photographiée; l'opération a été faite avant ce changement. Déjà, l'emplacement où elle se trouvait ne permettait pas d'avoir une bonne épreuve d'ensemble, surtout pour le bas; aussi, deux clichés furent-ils pris : le premier reproduit d'une manière satisfaisante toute la partie supé-

(1) M. le curé de Buzy a fait restaurer avec beaucoup de soin le chœur de l'église, et il serait malséant de ne pas le remercier de l'obligeant accueil que j'ai reçu de lui lors ma dernière visite.

rieure de la statue; l'autre, beaucoup moins réussi, offre pourtant assez bien la partie inférieure des jambes (mais non les pieds), et il est utile même pour l'intelligence de la partie supérieure, parce que l'angle est un peu différent.

Le seul auteur qui, à ma connaissance, ait mentionné le tombeau dont je m'occupe, est Claude Bonnabelle; mais, ainsi que je l'ai dit, cette mention ne fait guère soupçonner l'intérêt du monument. Dans ses *Notes sur Buzy* (1885, in-8°, 12 p.), à l'article de l'édifice paroissial, il dit, en effet (p. 7) : « Il y a dans l'église quelques dalles portant des figures et des inscriptions en partie effacées : cependant on y remarque une statue en rondebosse d'un chevalier couché sur une grande pierre portant des écussons et quelques mots en lettres gothiques sur une banderole... ». Cela n'est même pas bien exact : aux quatre angles de la dalle étaient quatre écussons, qui offraient évidemment les quatre quartiers du défunt; chacun de ces écussons était surmonté d'une banderole qui portait le nom; il n'y a pas d'autre inscription. Le bas de la tombe a été scié; les deux écus d'en bas ont, par suite, disparu; les deux banderoles subsistent; mais il m'a été impossible de déchiffrer les noms. Les écussons du haut sont restés : ils étaient peints; mais les couleurs qu'ils offrent actuellement sont peu distinctes ou m'ont inspiré des doutes sur leur ancienneté. Quoi qu'il en soit, le premier écusson présente la croix engrelée des *Lenoncourt* (1), et l'on peut être sûr que c'est bien ce nom dont on devine les restes sur la banderole; d'ailleurs, cette identification ne saurait être l'objet d'aucun doute. Sur le second écusson, on voit un *fretté* de six pièces; je n'ai pu lire le nom; il m'a semblé que la fin serait *pierre*, ce que je donne sous toute réserve.

Avant d'examiner le monument au point de vue archéologique, il me paraît indiqué de rechercher à quel personnage il se rapportait. Les éléments du problème sont ceux-ci : il s'agit d'un Lenoncourt, mort vers le commencement du XVI^e^ siè-

(1) Lenoncourt porte : *d'argent à la croix engrelée de gueules;* ma note dit que l'écu est « brisé d'une croisette pattée »; je n'ai pas mentionné la position, sans doute *en cœur*. Il s'agit donc d'une branche puînée de la maison de Lenoncourt.

cle, probablement seigneur de Buzy, non marié et reconstructeur d'une partie de l'église, du chœur notamment, où il a été inhumé en place d'honneur.

Pour arriver à identifier le personnage, il faut naturellement étudier la généalogie des Lenoncourt qui tenaient la seigneurie de Buzy. Bonnabelle n'en dit rien; il ne cite que deux actes sur les seigneurs de ce lieu, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, et ces seigneurs étaient de la Maison de Florange. Heureusement j'ai pu trouver mieux ailleurs, et voici ce que j'écrivais peu de temps après ma visite faite en 1886 :

« Aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, la terre de Buzy appartenait à la Maison de Florange, branche cadette de celle des ducs de Lorraine. Le dernier de ces seigneurs, Robert III, marié en 1381 à Diane-Marie de la Marck, mourut sans postérité : il avait deux sœurs : Lise, qui emporta la seigneurie de Florange dans la maison de Lenoncourt, et Jeanne ou Ermengarde, qui reçut Buzy dans son partage et épousa Ferri IV, sire de Chambley (1). Celui-ci mourut vers 1410, laissant trois fils et deux filles. Philippe, qui paraît être l'aîné des fils, mourut sans alliance; le second, Ferri V, fut seigneur de Chambley et continua la branche aînée; le dernier, nommé Jean, hérita des terres de Cons (2) et de Buzy.

« Jean de Chambley mourut vers 1450; il avait épousé Isabelle de Housse (3), dont il n'eut que trois filles, savoir : 1° Lise, qui épousa Jean de Lenoncourt (4); 2° Ermengarde, mariée en premières noces à Gilles de *Bourcette* (Bourscheidt?), et en secondes à Mathieu de Lucy; 3° Marguerite (5), qui fut femme, en premières noces, de Henri de La Haye (von Hagen

(1) Je compte publier une généalogie de la maison de Chambley. On peut consulter, en attendant, la *Notice de Chambley* publiée par M. de Faultrier dans les *Mém. de la Soc. de la Moselle* de 1866.

(2) C'est-à-dire de la moitié de la terre de Cons-la-Grandville, près Longwy, apportée à Ferri III de Chambley par Jeanne d'Avocourt.

(3) Et non *de Gousse* ou *de Goust*, comme plusieurs l'ont écrit : elle était fille de Franck de Housse, capitaine prévôt de Longwy, et de Jeanne de La Grange.

(4) Fils de Philippe de Lenoncourt, écuyer (ch. de 1446).

(5) M. de Faultrier l'a confondue, par erreur, avec la fille de Jean

der Motten), seigneur de Cons en partie (1), et, en secondes, de Jean de Chastel (2).

« Jean de Lenoncourt devint, du chef de sa femme, seigneur de Cons (en partie) et de Buzy; nous avons une quinzaine de chartes qui le nomment (3) et dont plusieurs intéressent ces localités. L'*Histoire des grands officiers de la Couronne* (4) ne mentionne qu'incidemment ce personnage, parmi ceux qui sont « connus par titres et que l'on n'a pu placer dans la généalogie ». Mais je pense qu'il eut un fils et je le crois également père de Jeanne, dame de Cons en partie et de Buzy, qui épousa successivement Jean Bayer de Boppart, puis un certain George, sire de la Roche, appelé aussi George Rougraff, seigneur de la Roche, et « George de la Roche, Rougrave de Saulme » (Salm) ».

Là s'arrêtent mes notes de 1886 et, malgré la continuation de mes recherches, je n'ai pu arriver à pousser plus loin la généalogie de cette branche de Lenoncourt. Le fils de Jean a dû être seigneur de Buzy; le chevalier inhumé sous le monument de l'église n'est sûrement pas lui, car il a dû vivre postérieurement; de plus, l'écusson au *fretté*, qui doit indiquer le quartier maternel, ne s'adapte pas aux armoiries de Lise de Chambley (5). Toutefois, le chevalier a dû être le fils de ce personnage, et l'écu dont il s'agit pourra aider à retrouver l'alliance de celui-ci.

Mais, à quelle famille rapporter cet écu? Plusieurs ont porté de telles armoiries. Rien qu'en feuilletant l'*Ancienne Chevalerie de Lorraine*, par Jean Cayon (et qui nous affirme qu'il s'agisse d'une famille citée dans cet indigeste recueil?), je trouve :

de Chambley seigneur de Lannoy, sa cousine-germaine. Cette dernière épousa André de Parroye.

(1) Fils de Jean II de La Haye.

(2) J'indique ce second mariage d'après une note de M. le baron de Résimont.

(3) De 1446 à 1493, époque à laquelle Lise de Chambley se dit sa veuve.

(4) Le P. Anselme, 3e édit., t. II, p. 69.

(5) CHAMBLEY porte : *De sable à la croix d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or.*

Daun : *D'or fretté de gueules.*
Herberstein : *D'argent fretté de sable de six pièces.*
Hohenstein : *D'argent fretté de sable de six pièces* (1).
La Pierre : *D'or fretté de gueules.*
Varnepert ou Varnepont : *De gueules fretté d'argent de six pièces.*

Si je ne me suis pas trompé en lisant *pierre* sur la banderole, on pourrait faire des recherches sur cette famille de La Pierre; d'autre part, comme *pierre* se dit en allemand *stein*, on pourrait songer à une traduction de *Herberstein* ou de *Hohenstein* (cette dernière famille plus connue), d'autant que la similitude du blason, quant au dessin, serait plus parfaite (2). J'ai déjà fait quelques tentatives en ce sens, mais sans succès.

Il convient d'ajouter que Jeanne, la tante présumée du défunt, resta la seule héritière de cette branche de Lenoncourt, d'où il faut conclure que ce dernier mourut sans alliance, et sûrement sans postérité. C'est sans doute pourquoi il a consacré une partie de sa fortune à l'église; il aura voulu que le nom de Lenoncourt restât attaché à la réfection de cet édifice, où l'écu de sa famille existe en différents endroits, et que la tombe de lui, dernier mâle de sa branche, fût érigée dans un chœur nouveau et de belle architecture.

J'en ai dit assez sur les Lenoncourt de Buzy pour ce qui concerne notre sujet. Mais il ne sera pas dépourvu d'utilité, pour

(1) On remarquera que cet écu est le même que le précédent. S'agit-il réellement de deux familles différentes?

(2) Cependant ma note porte que les frettés sont *de gueules* sur champ *d'or*. Si ces émaux sont exacts, ils se rapporteraient plutôt à la famille de La Pierre; ils conviendraient aussi à la famille de Daun, dont une branche s'est distinguée par un second nom se terminant en *pierre :* Oberstein. — Je ne crois pas trop m'avancer en disant que le nom *de la Pierre*, désignant une famille ancienne, est à peu près inconnu en Lorraine; mais on trouve, dans les Chartes de Reinach et de Clervaux, un grand nombre d'actes se rapportant à une famille *von Stein*, quelquefois *de la Pierre* ou *de Lapide*.

l'histoire de cette localité et pour les filiations de la Maison qui y dominait alors, de rappeler les actes qui se rapportent aux personnages cités et de rattacher cette branche à la généalogie dressée dans le *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chesnaye-des-Bois.

Remontons du connu à l'inconnu : on a vu que la famille entra en possession de Buzy par suite du mariage de Lise de Chambley, héritière de cette terre, avec Jean de Lenoncourt. On trouve sur lui différents actes dans le précieux recueil des *Chartes de Reinach;* l'un (n° 1638) nous apprend qu'il était fils de Philippe de Lenoncourt, écuyer, bailli de Vosges, et de Marguerite Bayer (de la famille Bayer de Boppart).

Ce Philippe figure dans vingt-deux actes du même recueil, qui le montrent vivant de 1427 à 1474. Nous y voyons qu'il était fils de Jean de Lenoncourt, chevalier, et de Lise des Armoises.

Ce Jean paraît lui-même dans un assez grand nombre d'actes qui datent de 1393 à 1430. Nous n'y trouvons pas le nom de son père; mais c'est chose inutile, puisque ce Jean figure dans la généalogie de La Chesnaye-des-Bois, comme l'un des fils de Gérard III de Lenoncourt, chef du cinquième degré de la tige principale. On ne connaissait qu'un enfant de Jean, savoir Marguerite, mariée à Guillaume de Savigny.

Il convient donc d'ajouter à cette généalogie une branche qui, d'après les recherches sommaires faites pour le présent travail et que je tâcherai peut-être de compléter, s'établit ainsi :

VI. Jean de Lenoncourt, mari de Lise des Armoises, dont :

1. Philippe, qui suit.

2. « Marguerite, mariée, en 1414, à Guillaume de Savigny, seigneur de Tonnoy, avec lequel elle vivait le 20 octobre 1455 » (*Dict. de la Nobl.*).

VII. Philippe de Lenoncourt, bailli de Vosges, mort avant 1476, mari de Marguerite Bayer, nommée dès 1440, veuve en 1479(1), dont :

(1) *Chartes de Reinach*, n° 2035. Elle est nommée dans huit autres actes du même recueil. Il faut bien prendre garde de confondre cette

VIII. Jean de Lenoncourt, mari de Lise ou Elisabeth de Chambley, héritière de Buzy, 1464, dont :

1. Un fils, à ce qu'il semble, qui a dû prendre femme dans une famille portant *au fretté*, d'où serait né le chevalier inhumé à Buzy.

2. Jeanne, héritière de Buzy et dernière survivante, mariée successivement à Jean Bayer de Boppart et à George Rougrave de Salm, sire de la Roche.

Une note de M. le baron de Résimont de Hagen confirme ainsi les alliances de cette dernière :

Jeanne de Lenoncourt-Cons épousa : 1° Jean Bayer de Boppart, dont elle eut Adam, et Jeanne, mariée en 1480 à Jacques de Kerpen;

2° Georges Raugraff (*sic*), chevalier, seigneur de la Roche en Ardennes, † avant juillet 1506, capitaine de Longwy, chambellan du duc René et fils d'Engelbert Raugraff et d'Ermengarde d'Autel.

Le style du chœur de l'église, celui du monument et la chronologie historique, me donnaient à penser que le personnage inhumé avait dû mourir dans la première partie du XVI[e] siècle. Le genre de l'armure me paraissait confirmer cette opinion; pourtant, je tenais à consulter un spécialiste, tant sur cette question d'époque que pour la description à faire de l'armure. Je m'adressai dans ce but, il y a quelques mois, à M. Larguillon, commandant en retraite, l'un des membres les plus dévoués de la Société d'Archéologie lorraine et le plus versé dans l'étude de la « panoplie ». La réponse a été peut-être le dernier travail de cet homme excellent qui, peu de temps après, devait quitter ce monde. Mais cette réponse fut ample et consciencieuse; je crois ne pouvoir mieux faire que d'en communiquer le manuscrit, écrit par l'auteur lui-même.

Voici cette vraie consultation :

Marguerite Bayer avec une homonyme, presque contemporaine, qui épousa un autre Philippe de Lenoncourt, celui-ci seigneur de Gondrecourt. La seconde mourut en 1496 (La Chesnaye-des-Bois, article *Lenoncourt*, branche de Gondrecourt).

La statue tombale de l'église de Buzy (canton d'Étain, Meuse), d'après une photographie *prise de face* sur le monument redressé, et placé debout.

Le personnage représenté sur la dalle a les pieds appuyés sur un lévrier (vu par M. Léon Germain), la tête nue (1), avec une chevelure épaisse, taillée rond sur le front, et retombant en mèches bouclées le long du visage, à la mode du XVI^e^ siècle; les mains jointes sur la poitrine : c'est, du reste, l'attitude traditionnelle donnée aux statues tombales.

Il est armé d'un harnais posé sur un haubert de mailles apparent au cou et sur le ventre; le gambison, obligatoire sous l'armure de plattes, n'est pas visible.

Le personnage n'a ni casque, ni gantelets, ni écu quelconque, mais seulement une épée attachée au flanc gauche.

Laissant de côté l'identité du personnage, nous allons étudier son harnais, d'après la photographie que nous avons sous les yeux.

## I

### *Le harnais.*

Signalons d'abord l'absence de *colletin* et de *spalières*, pièces capitales dans l'armure de plattes, qui protégeaient le haut du corps et donnaient attache aux brassards. Le colletin était la pièce qui se posait la première autour du cou.

La cuirasse est à plastron à peu près plat, échancrée à l'encolure, où un collet de mailles fourni par le haubert couvre incomplètement le cou; elle n'a plus la pansière en usage jusqu'à la fin du XV^e^ siècle. Une petite arête médiane paraît au collet de la cuirasse.

On aperçoit sous l'aisselle droite le *faucre*, pièce destinée à supporter la lance pendant le combat. Cet organe indique que le harnais appartenait à un homme d'armes.

La braconnière est à trois lames, rivées au bas de la cuirasse; elle est renforcée par de longues tassettes d'une seule pièce, attachées à la braconnière par deux courroies de chaque côté; elles couvrent le bas du ventre et le haut des cuisses. Des tassettes de cette dimension se rencontrent rarement dans la panoplie.

Sur l'épaule gauche, et autour du cou, se dresse le garde-collet,

(1) La tête, très soignée et d'un très beau caractère, paraît être un portrait.

défense contre le coup de lance; le garde-collet droit paraît avoir été brisé; il était habituellement moins saillant que le gauche.

Les brassards portent, au lieu de cubitières, d'énormes garde-bras couvrant complètement l'articulation.

L'absence des spalières signalée plus haut a profondément modifié les points d'attache de ces importantes pièces du harnais; elles paraissent reliées à l'épaule par une clavette dont la tête est apparente sur la photographie; ce mode d'attache constitue une exception en panoplie; elle a été signalée sur une armure de l'époque d'Henri II existant au Musée d'artillerie; je ne l'ai jamais rencontrée dans les documents et dans l'imagerie et je ne la cite que sous toutes réserves. La vue du monument pourrait seule permettre de vérifier cette anomalie.

Nous arrivons aux pièces défensives des membres inférieurs.

D'abord les cuissards, d'une seule pièce; leur mode d'attache est masqué par le haubert.

Les genouillères qui leur font suite sont rondes et garnies, sur le dehors, de gardes en deux pièces.

Les grèves sont unies et paraissent échancrées à leur extrémité, autant qu'on en peut juger par la photographie, très foncée.

Les solerets, dernière pièce du harnais, paraissent être arrondis à la pointe.

Le personnage porte au côté gauche une épée, suspendue à un ceinturon étroit, bouclé sur le bas de la cuirasse; la lame paraît avoir une arête médiane. Sa poignée, à moitié masquée par la tassette et le garde-bras, laisse voir une portion de fusée filigranée, et l'un des quillons; il est simple, légèrement courbé. Cette arme paraît être l'épée d'armes de taille à deux mains, qui, avec l'estoc et la masse d'armes, constituaient l'armement offensif de l'homme d'armes.

Le harnais ne porte aucune espèce de décor : c'est le *harnais blanc,* simplement poli.

Il doit être de fabrication française.

## II

### *L'époque.*

A quelle époque peut-on attribuer le harnais taillé sur la statue tombale de Buzy?

On ne peut établir sur ce point que des probabilités, d'autant plus que casque, écu et gantelets ne sont point reproduits par la statue.

Cependant, la suppression de la pansière, la forme plate du plas-

tron, le développement donné au garde-collet et aux garde-bras, la forme des solerets, permettent de placer le harnais au règne de Louis XII, sinon aux premières années du règne de François Ier; il a peut-être figuré à Marignan. C'est en effet dans les premières années du XVIe siècle que l'armure de plattes avait perdu le caractère qu'elle avait reçu à la fin du XVe siècle, règne de Charles VIII.

Ce qui fait admettre cette attribution, c'est que la coiffure du personnage est à la mode du XVIe siècle.

Mais on ne donne cette attribution que sous toute réserve; la vue du monument pourrait seule jeter quelque lumière sur cette question de panoplie.

Ct Larguillon.

Nancy, 23 décembre 1904.

P. S. — Il convient d'ajouter que sous Louis XII, et jusqu'à Henri II, le gendarme portait habituellement un *jupon de velours à gros plis* attaché à la ceinture et couvrant le ventre ainsi que le haut des cuisses. Ce jupon n'existe pas sur la statue tombale de Buzy; il ne faut y attacher aucune importance, le harnais de plattes présentant des anomalies qui déroutent les attributions; c'est dans l'ensemble qu'il faut chercher le caractère d'une époque. Qui sait, en outre, si les tailleurs d'images ne supprimaient pas les pièces qui compliquaient leur travail?

On le voit : les recherches spéciales d'un homme compétent sur l'armure se sont trouvées tout à fait d'accord avec mon opinion, formée sur des éléments autres, pour donner à présumer que le monument est de la première partie du XVIe siècle. Ce que je ne saurais trop dire, c'est combien la statue tombale intéressa le commandant Larguillon et lui parut remarquable; il désirait vivement la voir lui-même et je ne désespérais pas de le conduire à Buzy, le printemps venu.

Cette statue est, en effet, un travail admirable et extrêmement soigné. La pose est bonne, les proportions excellentes; l'armure paraît être reproduite très exactement. Mais ce qui fixe l'attention, c'est la tête du personnage, vrai portrait, d'un art supérieur et d'une expression émouvante. Il y a bien là la physionomie du défunt telle qu'elle devait être quelques heures après la mort, lorsque le corps est parvenu au repos et les traits du visage au calme complet. Les yeux ont été fermés, mais la bouche reste entr'ouverte. Il semble difficile de ne pas

croire que ce visage a été sculpté d'après un moulage en plâtre; cette observation m'a été particulièrement présentée par M. Paul Denis, si versé dans la statuaire du XVI^e siècle, et il insistait sur le fait que la manière dont cette physionomie et les cheveux sont traités dénotent l'influence de la Renaissance, alors que l'ensemble de la statue est complètement encore dans l'esprit du Moyen âge. Il ne lui paraît point que ce monument doive être rattaché à l'atelier des Richier. A quel artiste l'attribuer? Il y a là aussi une question bien intéressante à résoudre.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur des considérations d'art et trop empiéter sur celles que suggèrera, je pense, à nos confrères la vue des photographies. Le plus pressé, et je crois l'avoir fait, était de signaler cette statue, d'en prouver l'intérêt artistique et historique, de la dater approximativement, et de retrouver, dans la mesure du possible, le personnage qu'elle représente.

En résumé, nous ne connaissons pas le prénom du défunt, mais on ne peut guère douter qu'il ne soit le petit-fils de Jean de Lenoncourt, seigneur de Cons et de Buzy, et de Lise de Chambley. Combien n'est-il pas regrettable de n'avoir plus les deux écus qui se trouvaient au bas de la tombe (1) et qui eussent complété les quatre quartiers! Le troisième devait offrir les armoiries de Lise de Chambley, l'aïeule paternelle.

L'attention étant éveillée, il est à espérer que de nouveaux documents seront découverts, qui permettront de résoudre mieux les questions soulevées. On saura maintenant qu'il existe à Buzy une statue tombale importante de la Renaissance, par laquelle le catalogue des monuments de notre histoire est enrichi d'une œuvre de haute valeur.

(3 avril 1905.)

(1) M. le curé me disait que, sur la banderole du quatrième, on a cru lire *Dyèville* (Dyenville?) Ce nom ne me dit rien, et j'avoue n'avoir rien pu déchiffrer.

UN

MAIRE DE BAR-LE-DUC SOUS LE PREMIER EMPIRE

# M. JEAN-LOUIS PIERRE

1808-1813

par

M. G. VIGO

*membre titulaire.*

---

La biographie de M. Jean-Louis Pierre, avocat, notaire, Maire de Bar-le-Duc et Chevalier de la Légion d'Honneur, que nous esquissons à grands traits, nous a paru intéressante à cause de l'époque qu'elle nous aide à mieux connaître, et de quelques traits de la physionomie de notre ville que nous pourrons plus exactement fixer.

L'Empire fut accueilli, à Bar-le-Duc, avec un réel enthousiasme, dont témoignent les correspondances particulières et les documents officiels.

Au soulagement qu'éprouvait la bourgeoisie délivrée de la tourmente révolutionnaire, se joignait l'admiration populaire pour les victoires napoléoniennes. Tel enfant de Bar parti en sabots avec le Bataillon des Volontaires de la Meuse, revenait comme Oudinot, Exelmans, Broussier, et tant d'autres, couvert de gloire, d'honneurs et d'argent. Entre deux campagnes ces héros s'arrêtaient dans leur ville natale, y étaient reçus au

bruit des salves d'artillerie et au son des mêmes cloches qui saluaient naguère la joyeuse entrée des Ducs. Ils dispensaient les faveurs, les emplois, les grades. Sincèrement attachés, d'ailleurs, à leurs concitoyens, ils se montraient bons princes et mettaient volontiers leur crédit à la disposition de nombreux solliciteurs. Des grandes guerres de la République et de l'Empire, les Barrisiens n'avaient connu que la gloire et les profits. Les acheteurs des biens nationaux jouissaient paisiblement de leurs acquisitions, les nobles revenaient les uns après les autres de l'émigration, le clergé chantait les *Te Deum* de l'épopée impériale. L'argent, si rare pendant la Révolution, était abondant ; on faisait des affaires. Le chiffre de la population qui était, en 1802, de 8.961 habitants, s'élevait en 1804 à 9.600, pour atteindre 9.970 en 1808 et 1809. Il n'en fallait pas plus pour consacrer le succès du régime. Succès éphémère, il faut bien le dire, car avec le même entrain dont ils commentaient les Bulletins de la Grande Armée, en 1808, nos concitoyens s'arrachaient en 1814 les diatribes contre Buonaparte imprimées chez Choppin fils avec l'autorisation du baron Demangeot, ancien colonel de cavalerie des armées napoléoniennes, et successeur de M. Pierre à la Mairie de Bar.

Jean-Louis Pierre appartenait à une famille barrisienne dont les origines remontent au XVII[e] siècle. Il est né dans notre ville le 22 mars 1764, du mariage de Louis Pierre, Procureur au bailliage royal de Bar avec Anne Viller.

Il fut membre et secrétaire du Collège électoral de la Meuse pendant la période révolutionnaire et ensuite conseiller municipal jusqu'en 1839.

Par décret impérial du 11 décembre 1808, M. Pierre fut nommé maire de Bar-le-Duc, en remplacement de M. Henriquet, appelé au Conseil de Préfecture de la Meuse. Il possédait les aptitudes et les qualités nécessaires pour la bonne gestion des affaires municipales à la direction desquelles il était appelé par le vœu unanime de ses concitoyens, qui appréciaient son dévouement et son affection pour sa ville natale.

Parmi les sages mesures et les améliorations qui signalèrent son administration il faut mentionner tout particulièrement la

transformation et l'agrandissement de l'Hôpital ainsi que la création d'un nouveau cimetière.

L'Hôpital se composait de deux sections, dont la plus ancienne, dite « Hospice des femmes », était située rue du Bourg, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le tribunal civil. Depuis longtemps cette section était devenue insuffisante pour les besoins de la population et ne pouvait être agrandie. En 1794, on avait dû, en raison de l'encombrement des locaux, transférer dans la seconde section, dite du Prieuré, une partie des infirmes ainsi que les Sœurs de Saint-Vincent chargées de les soigner. La section du Prieuré, située près de l'Église Notre-Dame, offrait tous les avantages désirables pour la centralisation des services et la création d'un Hôpital unique. Sur le vaste terrain qui l'entourait on pouvait élever de nouvelles constructions.

A la suite d'actives démarches faites par le Maire et la Commission administrative de l'Hôpital la réunion des deux sections dans la propriété du Prieuré fut autorisée par décret impérial du 13 août 1810. Dans sa séance du 18 novembre 1811 le Conseil municipal approuva les propositions relatives aux travaux à exécuter. Ceux-ci furent poussés très activement et l'occupation des nouveaux bâtiments eut lieu dans le courant du mois d'octobre 1812.

La vente de la maison rue du Bourg occupée précédemment par une section de l'Hospice, permit d'y transférer le Tribunal civil qui était installé dans un local trop étroit.

Le cimetière contigu à l'Église Notre-Dame, était devenu insuffisant par suite de l'accroissement de la population et présentait aussi le grave inconvénient d'être peu éloigné des habitations. Dans sa sollicitude pour la santé de ses concitoyens M. Pierre s'occupa de rechercher un terrain plus vaste et présentant les conditions hygiéniques indispensables. Ses démarches aboutirent et dans la séance du 18 novembre 1811, le Conseil autorisa l'acquisition d'un terrain de 68 ares, 81 centiares, lieudit « aux Chennevières », situé derrière la paroisse Notre Dame, dans lequel les inhumations eurent lieu à partir du 24 février 1813 et qui fut lui-même désaffecté en 1851, lors

de l'établissement de la ligne du chemin de fer de Paris à Strasbourg. N'oublions pas de rappeler qu'en 1811, également M. Pierre multiplia ses démarches pour obtenir l'érection du Collège Gilles-de-Trèves en Lycée impérial. Une liste de souscription en tête de laquelle il figure avec le Maréchal Oudinot et d'autres notables fut dressée pour la réparation du Collège. Elle produisit 16.000 francs. Nous ne sommes pas très sûrs que cet argent ne servit pas à démolir la façade monumentale et deux des galeries intérieures de l'édifice dont la cour bien que mutilée par des réparations inintelligentes est encore le plus beau morceau d'architecture civile que nous ayons à Bar.

Comme légitime récompense de son dévouement et du soin tout particulier qu'il apportait dans l'accomplissement de sa délicate mission, notre dévoué concitoyen reçut la croix de la Légion d'honneur.

Le 28 novembre 1812, absorbé par ses nombreuses fonctions, M. Pierre donna sa démission de maire, mais continua à diriger l'administration de la Ville jusqu'au 15 mai 1813, date de l'installation de son successeur.

Les membres du Conseil municipal donnèrent à M. Pierre un éclatant témoignage de leur affection et de leur vive sympathie en lui votant, à l'unanimité, l'adresse suivante :

« Le conseil municipal pénétré de la plus entière reconnais-
« sance pour la droiture, la douceur, le zèle de M. Jean-Louis
« Pierre pendant les années qu'il a exercé la place de maire de
« cette ville, organe et interprète des sentiments de tous les
« habitants de la ville, lui vote ses plus sincères remercie-
« ments pour le bon emploi des revenus de la ville ».

M. Pierre honora aussi sa longue carrière de notaire par les plus scrupuleux sentiments de probité, de loyauté et de délicatesse. Il fut à plusieurs reprises président de la Chambre des notaires et suppléant du juge de paix.

Le 21 décembre 1784 il avait épousé, en deuxièmes noces, Anne-Françoise Launois, fille de Pierre Launois, seigneur de Vautrombois et l'un des échevins de la paroisse Notre-Dame.

De ce mariage sont nés à Bar-le-Duc quatre enfants dont

l'aîné, Pierre-Louis-François, né le 24 septembre 1785, devint secrétaire de la mairie de Bar et ensuite receveur municipal. Le deuxième décéda à Paris, âgé de 20 ans et le 3e à Bar-le-Duc, âgé de 14 ans. La quatrième, Anne-Claire-Joseph, épousa à Bar-le-Duc le 15 juillet 1813, Nicolas-Remi Haussart, notaire impérial à la résidence de Ligny.

M. Jean-Louis Pierre est décédé à Bar-le-Duc le 19 février 1839, âgé de 74 ans. Un nombreux cortège accompagnait à sa dernière demeure l'homme de bien et le dévoué magistrat dont la mort causait d'unanimes regrets. On remarquait tout particulièrement l'une de nos illustrations barrisiennes, le Maréchal Oudinot, duc de Reggio, ami personnel du défunt.

M. Pierre laissa le souvenir d'un homme remarquable par sa justice, son esprit conciliant et son bon cœur.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nous donnons ci-après, par ordre chronologique, quelques documents, empruntés aux Archives de la Ville de Bar-le-Duc, et relatifs à la carrière et à l'administration de M. Pierre. Indépendamment de leur intérêt biographique, ils pourront servir à établir la chronique municipale de Bar-le-Duc au commencement du siècle dernier.

### I

**Extrait des Registres des Arrêtés du Directoire du Département de la Meuse.**

*Séance publique*
*du 23 floréal l'an 3 de la République une et indivisible.*

Vu l'arrêté du Représentant du Peuple Gantois en mission dans le Département de la Meuse dont la teneur suit :

« De Bar-sur-Ornin, le 22 floréal l'an 3 de la République Fran-« çaise.

« Le Représentant du Peuple Gantois en mission dans le Départe-
« ment de la Meuse, Arrête :

ART. 1er

« La démission du citoyen Ulry, officier municipal, est accep-
« tée.

2

« Le citoyen PIERRE, notaire, est nommé Officier municipal à la
« place du citoyen Ulry.

3

« Le Procureur général sindic du Département de la Meuse est
« chargé de l'exécution du présent arrêté.

« *Signé* : GANTOIS ».

Et sur la réquisition du Procureur général sindic le Directoire ordonne la consignation sur ses registres du susdit arrêté et le prompt envoi au Procureur sindic du District de Bar-sur-Ornin, qui demeure chargé de le mettre à exécution et d'en rendre compte au Procureur général sindic dans la décade de la réception.

Fait à Bar-sur-Ornin, au Directoire du Département de la Meuse le susdit jour 23 floréal, an 3e de la République une et indivisible, présents les citoyens Grison président, Gillon, Bouillard-Vaultier, Henriot, Cajot, Drouot, Marchand, administrateurs, Champion procureur général sindic et Rupier secrétaire général.

Pour Expédition Signé Grison président et Rupier secrétaire. Pour Expédition Signé Waaché procureur sindic et François Secrétaire commis.

Transcrit en exécution de la délibération de ce jourdhuy par moi Secrétaire Greffier de la Commune en icelle soussigné dont acte les jours et an dits.

*Signé :* DEMANGEOT.

## II

**Le 20 messidor an 7 de la République Française les citoyens de la section du Levant assemblés au temple du levant, en exécution de la loi du 1er messidor pour le renouvellement annuel des élections de la garde nationale, en exécution de la loi du 28 prairial an 3.**

Ont été élus :

1re COMPAGNIE.

Rogier, capitaine.
Varnesson, Lieutenant.
Aubry, armurier, sous Lieutenant.

Sergents :

Bourceaux, Migeraux, Jean Bᵉ Brion, Varin, l'ainé.

Caporaux :

Viardin, Magot-Pichancourt, Gillot, rentier, Douel-Bauchot, Baillot, Baucher, Michel, notaire, Pierre, notaire.

## III

### Du 11 brumaire an 8.

L'assemblée formée, les citoyens, Claude Lapique, Remy Ficatier, *Jean-Louis Pierre,* Claude-Sébastien Larfeu, fils, François-Mathieu Henrionnet, demeurant en cette commune, nommés pas arrêté du 2 thermidor an 6, à l'unanimité des suffrages des membres de l'Administration municipale de Bar-sur-Ornin, membres de la Cᵒⁿ chargée d'administrer l'établissement du collège de cette commune se sont rendus dans la grande salle du collège pour y être installés dans leurs fonctions.

Ils ont prêté le serment individuel en ces termes :

« *Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, fidélité et attache-*
« *ment à la République et à la Constitution de l'an trois* ».

Lesdits citoyens ont été installés membres de la Cᵛᵉ admᵒⁿ du collège et ont pris place au Bureau en cette qualité.

## IV

### Du 16 frimaire an 8.

Dix notaires publics de Bar-sur-Ornin, au nombre desquels figure Jean-Louis Pierre prêtent le serment suivant prescrit par la loi du 25 brumaire an 8 :

« *Je jure d'être fidèle à la République une et indivisible, fondée*
« *sur l'Egalité, la Liberté et le Sistème représentatif* ».

## V

### Séance du 1ᵉʳ thermidor an 12.

Il est donné lecture du décret impérial du 11 prairial an 12 qui nomme aux fonctions de membres du Conseil Municipal.

Pierre, Jean-Louis, notaire.

. . . . . .

. . . . . .

En conformité de l'art. 56 du Sénatus-Consulte organique du 28 floréal an 12 a prêté le serment en ces termes :

« Je jure obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à « l'Empereur ».

## VI

### Composition du Conseil municipal de Bar-le-Duc de 1808 à 1813.

MM. Pierre, Jean-Louis, notaire, maire, chevalier de la Légion d'honneur.
Rouyer, François, fabricant.
Jacminot-Jacminot, Louis, négociant.
Henrionnet-Lapique, Charles-Jean-Baptiste, professeur au Collège.
Chapuis, Charles-Louis-Auguste, avocat.
Vaaché, Hyacinthe, juge au tribunal civil.
Poriquet-Derlin, Joseph, inspecteur des postes.
Robert-Adam, Nicolas, propriétaire.
Baron de Montauban-Thibailly, Nicolas-François, ancien officier.
Maret-Gillet, Joseph, fabricant.
Longeaux-André, Daniel-Charles, rentier.
Laurent, Pierre, receveur des Domaines.
Leblan-Gand, Jean, négociant.
Michel, Jean, notaire.
Paillot-Frambeaux, Pierre, notaire.
Ficatier, Remy, fabricant.
Major, Jean-François, principal du Collège.
Baillet, Nicolas, notaire.
Brion, Charles-Benoit, procureur impérial.
Bristuille, Nicolas, propriétaire.
Bannet-Bannet, Dieudonné, propriétaire.
De Longeville, Jean-Baptiste-François-Louis, propriétaire.
Etienne, Claude-François, propriétaire.
Gaillet, Jean-Baptiste, notaire.
Herbillon-Contant, Claude-Xavier, négociant.
Demangeot-Saillet, Jean-Baptiste, colonel en retraite, baron d'Empire, officier de la Légion d'honneur.
Leglaive, Félix-Joseph, avocat.
Magnier, Joseph, receveur des Domaines.
Guillet-Lapique, Jean-François, inspecteur des droits réunis.
Moreau, Pierre-Félix, docteur en médecine.

## VII

### 28 janvier 1809.

*Siège de la Cour d'assises à Bar-le-Duc.*

M. le Maire informe le Conseil qu'il est instruit que la ville de Saint-Mihiel fait des démarches auprès du Gouvernement pour faire fixer dans son sein le siège de la Cour d'assises et de la Cour spéciale du département de la Meuse qui doit être placé à Bar-sur-Ornain, d'après la loi sur l'organisation de la justice criminelle qui fixe le siège de ces cours dans les chefs-lieux de département.

La ville de Saint-Mihiel allègue, à l'appui de sa demande, que la ville de Bar-sur-Ornain n'a pas, comme elle, les édifices convenables à l'établissement de ces deux cours ; elle fonde aussi ses prétentions sur la possession actuelle de la Cour de justice criminelle du département.

M. le Maire propose de faire observer au Gouvernement que la ville de Bar possède les édifices nécessaires à l'exercice des fonctions des deux cours de justice criminelle; qu'il n'y a aucun motif de faire exception à la loi pour le département de la Meuse et qu'il y aurait de graves inconvénients à les placer ailleurs qu'à Bar, chef-lieu du département de la Meuse.

Le conseil. sur la proposition de M. le Maire, décide qu'une députation de trois membres se rendra près de M. Bussant, receveur général du département, pour solliciter sa médiation en faveur des droits de la ville de Bar, de faire pareille démarche près de M. Saulnier, premier préfet du département de la Meuse, actuellement secrétaire général du Ministère de la police générale, à M. le sénateur Jacminot, comte d'Empire, originaire du département de la Meuse, à M. Henrion, Juge à la Cour de cassation, né dans l'arrondissement de Bar, à M. le Général Oudinot, comte d'Empire, Grand Aigle de la Légion d'honneur.

La délégation de cinq membres chargée de remettre la délibération à M. le Préfet, était composée de MM. Pierre, Launois, Magnier, Vaaché, Leblanc-Gand.

## VIII

### 16 juin 1809.

*Prisonniers de guerre.*

Le Maire de la ville de Bar à ses Concitoyens,

Citoyens,

Les triomphes de nos armées sous le commandement de S. M. l'Empereur ont déjà fait tomber en notre pouvoir la meilleure partie

de l'armée autrichienne. Vaincus par la supériorité de nos armes et de nos manœuvres, épouvantés de se retrouver en présence des Français, ces mêmes soldats, renvoyés si généreusement à leur maître, sont pour la 2e, peut-être pour la 3e ou 4e fois prisonniers de guerre, après une résistance non moins honorable pour eux que pour les nôtres.

Ces peuples, nos voisins, nos amis par les relations de besoins et de commerce trouveront en France les meilleures dispositions; et notre ville, accoutumée à manifester son zèle, saisira cette occasion d'effacer dans l'opinion de ces étrangers, par un accueil amical et généreux, les impressions injurieuses pour le nom français que leurs souverains ont tenté de leur donner.

Ils apportent en échange leur industrie et leurs bras ; ils viennent partager vos travaux et par là même leur captivité servira à la prospérité de notre sol.

Les habitants de cette ville, qui pour le succès de leurs manufactures, de leur commerce ou de leur agriculture, éprouvent la rareté d'ouvriers, vont trouver dans ces prisonniers les bras qui leur manquent; j'espère que, reconnaissants des intentions bienfaisantes de S. M. Impériale, ils s'empresseront de profiter d'une circonstance qui aura le double avantage de tourner à leur profit et d'adoucir le sort de ces hommes par les légers salaires qu'ils recevront. Ceux qui désireront employer quelques-uns de ces prisonniers sont donc invités à adresser au Maire leurs pétitions indicatives.

## IX

## 23 juin 1809.

*Prisonniers de guerre autrichiens placés chez les habitants.*

Le Maire de la ville de Bar-sur-Ornain,

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Meuse du 15 juin 1809 relatif à la répartition et au placement des prisonniers de guerre autrichiens envoyés dans le département de la Meuse et attribuant 5 de ces prisonniers à la ville de Bar.

Vu l'art. 3 dudit arrêté qui charge le maire de les loger chez les particuliers qui en auront demandé et dans le cas contraire, de les placer d'office chez les principaux cultivateurs, manufacturiers et entrepreneurs qui peuvent leur donner du travail (1).

Arrête que la distribution et le placement seront faits comme suit :

(1) Plusieurs de ces prisonniers autrichiens, espagnols et anglais, internés dans le département de la Meuse, s'y sont mariés et y ont fait souche.

Merich (Michel), chez M. Pierre, notaire, maire de la ville de Bar, sur sa demande,

. . . . . .

. . . . . .

Les particuliers ne pourront refuser de loger les prisonniers logés d'office chez eux.

Les prisonniers seront reçus et traités avec les égards dus à leur situation. Les malades seront envoyés à l'Hospice civil sur la déclaration des particuliers.

Les prisonniers feront pour leur nourriture et leur salaire des conventions de gré à gré avec les personnes qui les emploieront.

## X

## Séance extraordinaire du 22 juillet 1809.

*Félicitations à M. le Maréchal Oudinot.*

M. Pierre, maire, président, a dit que les nouvelles publiques de ce jour ayant annoncé l'élévation de M. le Comte d'Empire, Charles-Nicolas Oudinot à la dignité de Maréchal d'Empire, il avait pressenti le vœu du Conseil municipal en le convoquant en ce moment pour rédiger une adresse de félicitations à Monsieur le Maréchal Oudinot.

Le Conseil municipal, en adoptant spontanément la proposition de M. le Maire,

Considérant que toutes les classes de citoyens ayant manifesté une joie publique en apprenant cette heureuse nouvelle et ayant demandé que l'adresse fût non seulement au nom du corps municipal, mais encore au nom de tous les citoyens de la ville, qui seraient prévenus d'y prendre part et de la signer, arrête l'adresse proposée ainsi conçue :

« La ville de Bar-sur-Ornain à Son Excellence Monseigneur le Comte d'Empire Charles-Nicolas Oudinot, Maréchal d'Empire, Grand Cordon de la Légion d'honneur, commandant le 2e corps à l'armée d'Allemagne.

« Monseigneur,

« Le vœu public est rempli; tant de travaux, tant de dangers et « tant de gloire sont enfin couronnés par la dignité de Maréchal d'Em- « pire que vient de vous conférer dans sa justice et sa munificence, « S. M. l'Empereur et Roi. Vous n'aviez plus rien à ajouter à votre « renommée, mais nous sommes fiers de voir une illustration éclatante « sur la tête d'un Guerrier qui a encore plus illustré ses exploits par « ses vertus qu'il n'en a reçu d'éclat pour lui-même, nous n'avons « plus qu'un vœu à former, Monsieur le Maréchal, c'est que fixant le

« siège de votre domicile dans la ville qui fut votre berceau, vous lui « assuricz par la perpétuité de votre famille la garantie des avanta- « ges que votre puissant crédit lui maintient. Fixez-y pour toujours « votre demeure; les vertus de votre digne Epouse feront le charme « d'un repos tant mérité et vous trouverez dans le cœur de tous les « Barisiens le sanctuaire du dévouement sans bornes de la reconnais- « sance la plus méritée et de l'amitié inaltérable de tous vos conci- « toyens ».

Le Conseil arrête que la présente adresse sera d'abord présentée à Monsieur le Préfet qui a témoigné le désir d'y prendre part comme concitoyen et que les citoyens de la Ville seront prévenus de sa rédaction pour la signer. Arrête également qu'une députation de neuf membres présidée par M. le Maire se rendra de suite près de Madame la Maréchale Oudinot et près de M. Oudinot père, pour leur présenter les félicitations au nom du Corps municipal.

Le conseil arrête également qu'au plus prochain retour de M. le Maréchal Oudinot, il se rendra en corps près de sa personne pour lui exprimer de vive voix les sentiments portés en la présente adresse, et qu'à ce retour vivement désiré il y aura en cette Ville une fête publique dont le Conseil municipal arrêtera et fera publier le programme. Le Conseil arrête également que cette heureuse nouvelle sera annoncée à l'instant par treize coups de canon, et par le son de toutes les cloches.

. . . . . .

## XI

### 11 avril 1810.

M. Pierre, Maire, Président, expose à l'Assemblée que par décret impérial du 25 mars dernier la ville de Bar a été désignée pour deux mariages entre militaires et filles, lesquelles doivent être dotées par la ville sur les fonds alloués au budget pour Fêtes publiques.

Le Conseil, considérant que les mariages projetés sont des bienfaits locaux qui doivent être versés de préférence sur des citoyens natifs de cette ville lorsqu'à ces titres on peut réunir l'honneur, la vertu et les conditions exprimées dans le décret précité,

L'assemblée fait choix de Louis Roussel, natif de cette ville, âgé de 24 ans, ex-fusilier au 67e régiment de ligne qui a fait les campagnes de 1807, 1808 et 1809 à la grande armée et qui a reçu un coup de feu à la bataille d'Essling, et de Marguerite Petitprêtre dit Barrois, âgée de 22 ans, fille modeste, décente, de bonnes mœurs et de bonne réputation.

De Gaspard-Nicolas Rouyer, natif de cette ville, âgé de 22 ans, ex-fusilier volontaire dans la garde nationale appelée sur les côtes pour

contenir et repousser les Anglais — Et de Anne Ligier, âgée de 20 ans, fille recommandable par la régularité de sa conduite, son assiduité au travail, ses mœurs et sa décence.

### 13 mai 1810.

Le choix fait par le Conseil Mal dans sa séance du 11 avril précédent ayant été ratifié par M. le Préfet le 1er mai 1810, M. le Maire annonce qu'il va être procédé à l'union des 2 couples.

Les futurs époux ayant pris place, M. le Maire leur a adressé la parole pour les féliciter d'avoir réuni les suffrages du Conseil Municipal et de les avoir mérités, les militaires par leur valeur, et leurs futures épouses par leurs vertus, pour contracter solennellement des mariages qui doivent leur assurer beaucoup de bonheur.

Ensuite, M. le Maire, au nom de la Ville, a doté Marguerite Petitprêtre dit Barrois, future épouse de Louis-Pierre Roussel, et Anne Ligier, future épouse de Gaspard-Nicolas Rouyer, chacune d'une somme de 600 francs qui leur a été versée immédiatement par le Receveur Mal, en 30 napoléons d'or.

Il a été aussitôt procédé à la célébration des mariages avec les formes et les solennités d'usage en pareille circonstance. Tous les membres du Conseil ont signé le procès-verbal de la séance ainsi que les époux.

(Pareilles cérémonies eurent lieu le 2 décembre 1810, anniversaire du couronnement de S. M. l'Empereur et de la bataille d'Austerlitz, le 9 juin 1811 à l'occasion de la naissance de S. M. le Roi de Rome. Les couples choisis furent Jeanne Maxe et Jean Busselot, et Cécile-Marie Billy et Claude-Antoine Guillaume).

## XII

### 21 mars 1811 (naissance du roi de Rome).

Le maire de la Ville de Bar-sur-Ornain ayant reçu aujourd'hui la nouvelle officielle de la naissance d'un Prince impérial, Roi de Rome, arrête qu'il sera fait à l'instant la proclamation suivante :

« Citoyens,

« L'heureuse nouvelle si vivement désirée par tous les Français « vient enfin de nous arriver, tous nos vœux sont comblés! Un prince, « fils du premier monarque du monde, vient de voir le jour ! Réjouissons-nous, citoyens, mêlons nos chants d'allégresse au son des « cloches qui frappe l'air en ce moment ! Remercions la divine Pro- « vidence du don précieux dont elle nous favorise, et faisons des « vœux pour la prolongation des jours de cet enfant chéri, l'espoir

« de la patrie. Ce soir, à huit heures, un feu de joie sera allumé sur « la place municipale, une dernière volée du beffroi et de toutes « les cloches de la ville et une décharge d'artillerie annonceront le « moment où le feu sera allumé ainsi que l'illumination des édifices « publics; il y aura aussi spectacle gratis à la salle de la comédie.

« Je compte, citoyens, sur votre dévouement et votre amour pour « nos augustes souverains, et je ne doute pas que vous ne rivalisiez « entre vous pour l'illumination des façades de vos maisons.

« En Mairie, le 21 mars 1811.

*Signé :* Pierre ».

## XIII

## 20 décembre 1811.

*Projet d'érection du Collège Gilles de Trèves en Lycée.*

M. Pierre, maire, président, a exposé au Conseil que S. M. l'Empereur voulant étendre dans l'Empire les précieux bienfaits de l'Instruction publique, a par son décret du 15 novembre 1811 porté à cent le nombre des Lycées.

Qu'ayant pensé qu'il serait très avantageux pour cette ville d'obtenir que son collège fut érigé en un des Lycées créés par le décret précité, il avait préalablement réuni les membres dn Bureau d'administration du collège dont il est membre et président, pour examiner la possibilité d'établir un Lycée dans le local actuel du collège de cette ville fondé par Gilles de Trèves, et présenter au Conseil municipal les moyens de faire valoir en faveur de cette ville les titres qu'elle peut réclamer indiqués par l'article 2 du décret portant que les collèges qui devront être érigés en Lycées seront pris parmi ceux des villes les mieux situées, les mieux pourvues de locaux et de moyens et qui auront montré le plus de zèle pour favoriser l'Instruction.

. . . . . .

Le Bureau d'administration du collège composé de M. Henrionnet, conseiller municipal, vice-président; Hannus, inspecteur des eaux et forêts et Launois, adjoint du maire, membres délibérants du Bureau et Major, principal du collège, membre consultant du même Bureau ont été introduits dans la salle du Conseil, et après y avoir pris séance, M. Hannus, l'un d'eux, au nom du Bureau, a fait le rapport de l'assemblée sur l'avantage et les moyens d'établir un Lycée au collège de cette ville.

. . . . . .

Sur quoi le Conseil délibérant,

Considérant les avantages inappréciables de rapprocher de tous

les citoyens de cette ville et des communes populeuses de ce département et des départements voisins environnant la ville de Bar, le cours complet d'instruction qui se donne dans les Lycées sans être obligé de faire les frais dispendieux que nécessite le placement des enfants dans les Lycées des départements voisins, que cette dépense est hors de la portée de la fortune du plus grand nombre.

Arrête que par les soins de M. le Maire il sera ouvert un livre de souscriptions volontaires pour l'établissement d'un Lycée en cette ville, et qu'après la clôture de cette souscription il sera avisé en cas d'insuffisance au moyen de pourvoir au complément de la dépense; en conséquence le conseil a adopté le projet de demande à S. E. le grand maître de l'Université impériale, présenté par M. le Rapporteur du Bureau du collège.

## XIV

Liste des citoyens qui contribuent volontairement pour réparer le collège de Bar-sur-Ornain et le mettre en état d'être érigé en un des Lycées créés par décret impérial du 15 novembre 1811, lequel porte :

Art. 2 : « Que les collèges qui devront être érigés en Lycées seront « pris parmi ceux des villes les mieux situées, les mieux pourvues de « locaux et de moyens, et qui auront montré le plus de zèle pour « l'instruction (1).

| | |
|---|---|
| M. Pierre, Maire de Bar..... | 100 francs. |
| Comte Le Clerc, Préfet du Département. | 400 francs. |
| Maréchal Oudinot, Duc de Reggio.... | 2.000 francs. |
| Launois-Marchal, 1er adjoint..... | 200 francs. |
| Magot-Pichancourt, 2e adjoint..... | 50 francs. |
| etc. etc. | |

## XV

### Appel aux employés et ouvriers pour l'armée de l'Elbe 31 janvier 1812.

Le Maire de la ville de Bar-sur-Ornain prévient ses concitoyens que S. E. le Ministre Directeur de l'Administration de la Guerre a ordonné qu'il fût fait un appel volontaire à ceux des habitants de la Meuse, qui, ayant satisfait à la conscription désireraient se rendre à l'armée de l'Elbe pour y occuper des emplois dans le service des

(1) La liste imprimée conservée dans les archives municipales comprenait 185 souscripteurs pour une somme totale de 16.382 francs.

vivres pain, vivres viandes, fourrages, hôpitaux et équipages auxiliaires.

Tous ceux qui voudront remplir les emplois ci-dessus devront se présenter à la Mairie où il leur sera délivré un certificat constatant leur état civil et leurs services militaires. Munis de ce certificat, ils se rendront ensuite près du commissaire des guerres à Verdun qui leur délivrera une feuille de route pour se rendre à Mézières et de là à Munster où ils devront être arrivés le 10 février prochain.

## XVI

### Séance du 4 mai 1812.

Le Conseil municipal,

. . . . . .

Vu le procès-verbal d'estimation du terrain désigné dans la délibération du Conseil du 18 novembre dernier, destiné pour le nouveau cimetière, rédigé par le sieur Silvestre, architecte, le 11 février dernier, duquel il résulte que ce terrain est évalué au même prix que les sieurs François-Mathieu Henrionnet, sous-inspecteur des forêts, et Nicolas Mangin, vigneron, demeurant en cette ville, ont fait la soumission de vendre à la ville de Bar-sur-Ornain pour la somme de ..... 3.968f 60

2° Le devis estimatif des ouvrages à exécuter en terrassement et maçonnerie pour l'établissement du nouveau cimetière s'élevant à..... 11.242 27

Le conseil municipal estime qu'il y a lieu d'autoriser la ville de Bar-sur-Ornain : 1° à acquérir le terrain destiné à un nouveau cimetière moyennant la somme principale de..... 3.968 60

2° A faire les dépenses détaillées dans le devis du sieur Silvestre montant à..... 11.242 27

Il sera pris sur les fonds de l'exercice de l'année 1813 et porté dans le budget de cet exercice au titre 5 des dépenses extraordinaires une somme de..... 11.740 72

Savoir :

| | |
|---|---|
| 1° Pour frais de contrat d'acquisition du terrain destiné pour le nouveau cimetière..... | 300 » |
| 2° Pour intérêts à 5 0/0 pendant l'année 1813 de 3.968 fr. 60 montant du prix principal du terrain..... | 198 45 |
| 3° Pour le montant des ouvrages à faire en terrassement et en maçonnerie..... | 11.242 27 |
| Total égal..... | 11.740f 72 |

## XVII

### Du 28 novembre 1812.

Nous, Jean-Louis Pierre, maire de la ville de Bar-sur-Ornain, nommé par décret de S. M. l'Empereur et Roi, en date du 12 décembre 1808 :

Donnons notre démission des fonctions de maire que nous avons exercées depuis le 28 janvier 1809 et que nous exercerons jusqu'à l'installation de notre successeur, dont acte nous adresserons expédition ce jour à M. le Préfet du département de la Meuse, en le priant de faire agréer la présente démission par le gouvernement et à M. l'auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet à Bar pour l'instruire de notre détermination.

A Bar-sur-Ornain, en l'Hôtel-de-Ville, le 28 novembre 1812.

*Signé :* Pierre.

Copie de la lettre écrite à M. le Préfet en lui envoyant une expédition de l'acte ci-dessus.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser une expédition de mon acte de démission de la place de Maire de la ville de Bar-sur-Ornain, que j'ai consigné ce jourd'hui sur le registre des Actes de la Mairie, je vous prie de l'agréer et de la présenter au Gouvernement.

Je ne rappelle dans ma démission aucun motif qui me détermine à la donner, mais je dois à la confiance dont vous m'avez honoré et aux bontés que vous m'avez témoignées pendant l'exercice de mes fonctions, de vous donner les raisons qui ont fixé cette détermination.

Vous savez, M. le Préfet, que je n'ai accepté la place de Maire que momentanément et jusqu'à ce qu'un citoyen aussi digne de la remplir que je le suis peu, puisse l'accepter; mes fonctions publiques de notaire, mes affaires particulières, ou ne sont pas assez suivies ou ne me laissent pas le temps nécessaire au travail de la Mairie pour tout ce qu'on a droit d'attendre de moi et à tout ce que je me dois à moi-même.

Je n'ai été rassuré sur la tâche aussi pénible qu'honorable qui m'a été confiée que sur votre indulgence, votre appui et vos conseils. Ce qui me flattait le plus était de correspondre directement avec vous, Monsieur le Préfet, pour toutes les affaires d'administration, où je trouvais les ressources de l'expérience, la direction de la sagesse et les douceurs de l'honnêteté; votre bienveillance à mon égard me rendait ces avantages bien précieux : je remets entre vos mains le dépôt

qui m'a été confié sur votre présentation, heureux, M. le Préfet, si j'emporte en quittant cette place l'estime dont vous m'avez honoré pour m'y faire entrer, elle fera mon orgueil dans ma vie privée, comme elle faisait mon assurance dans l'exercice de mes fonctions municipales; j'en sens tout le prix et j'en conserverai toute ma vie la plus vive reconnaissance que j'ose vous prier d'agréer ainsi que le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, M. le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

*Signé :* Pierre.

Copie de la réponse de M. le Préfet à la lettre ci-dessus.

Monsieur,

J'ai reçu avec votre lettre du 28 présent mois, l'acte qui l'accompagnait contenant votre démission de la place de Maire de la ville de Bar.

Puisque les occupations de votre état de notaire, celles de vos affaires particulières ne permettent plus que vous vous consacriez davantage aux fonctions publiques que vous exercez, je ne puis qu'accepter la démission que vous me remettez.

Je dois dans la circonstance vous témoigner combien j'ai apprécié le dévouement que vous avez apporté, en acceptant ces fonctions : et le zèle que vous avez mis à les remplir, ils vous ont justement mérité la reconnaissance de l'administration.

Je n'ai aussi qu'à me féliciter des rapports administratifs que vous avez eus avec moi, ils n'ont pu que fortifier l'estime, la considération que j'avais conçue de vous auparavant, et je vous les conserve dans toute leur intégrité et leur étendue. Recevez, Monsieur, l'expression de ces sentiments.

*Signé :* Leclerc.

## XVIII

### 14 janvier 1813.

*Retour de la Campagne de Russie du Mal Oudinot.*

Le Conseil Mal étant réuni à la nouvelle du retour de la campagne de Russie, de son Excellence le Mal duc de Reggio.

M. le Maire donne communication de la lettre qu'il a adressée aujourd'hui à M. le Maréchal pour lui annoncer la visite du Corps municipal. Il informe aussi le Conseil que le Maréchal, fatigué des blessures et de son voyage, lui a fait écrire par le Lieutenant-Colonel Bourcier, l'un de ses aides de camp, qu'il ne pouvait recevoir la visite du Corps municipal.

Le Conseil Municipal pénétré des plus vifs regrets de ne pouvoir

rendre ses hommages au Mal aussitôt son arrivée dans la ville de Bar, et profondément affligé de savoir Son Excellence accablée de douleurs et de fatigues, prie le Maire de lui exprimer ses vifs sentiments de sympathie.

Le retour du Mal a été salué aujourd'hui, à midi, par 21 coups de canon et par toutes les cloches de la Ville sonnant en volée.

## XIX

*Séance du 2 juillet 1815.*

Le Conseil décide qu'une Commission spéciale de 3 membres sera nommée pour chaque magasin de réquisition, en surveillera la manutention, en vérifiera et arrêtera la comptabilité.

Sont nommés pour le magasin des réquisitions extraordinaires.

M. Pierre, notaire ;
M. Humbert, père.

Arrêté de M. le Préfet de la Meuse du 22 novembre 1815, nommant membres du Conseil MM. Pierre, Jean-Louis, notaire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

. . . . . .

# LA

# " TOURNETTE "

# DES POTIERS GALLO-ROMAINS

par

M. LE Dr MEUNIER,

*membre correspondant*

---

« On a trouvé, dit M. Déchelette (*Les vases céramiques de la « Gaule Romaine*, t. II, p. 338) dans la plupart des ateliers, « quelques-unes des roues employées par les potiers pour le « tournassage. Elles présentent toutes la même forme et des di- « mensions peu variables. Ce sont des disques en argile assez « épais, dont la face supérieure est plate et l'autre conique. « L'axe en bois de la tournette se logeait dans un évidement « central. Sur le côté plat de la roue, l'évidement de l'axe est « surmonté d'un petit collier en relief, dans lequel s'engageait « sans doute une planchette de même diamètre que la roue, « C'est sur cette planchette de même diamètre que reposait le « vase ».

Il donne le dessin d'un exemplaire conservé au musée de Roanne et provenant de la collection Constancias, de Lezoux.

Il a vu des roues semblables au musée de Toulouse (ateliers de Moutans et de la Graufesenque).

Il cite d'après de Caumont (*Cours d'antiquités monum.*, t. II,

p. 210) la trouvaille faite au commencement de ce siècle dans le voisinage de Nancy, d'une grande quantité de vases en terre rouge avec quelques moules et « des roues en terre cuite per-« cées au centre pour recevoir à l'axe du tour et munies à la « circonférence de chevilles pour donner prise à la main char-« gée d'imprimer à ce plateau un mouvement de rotation ».

M. Déchelette adopte donc d'emblée l'opinion, émise avant lui, qui fait de ces objets des volants de tours à l'usage des potiers. Cette opinion est-elle fondée ? C'est ce qu'il s'agit de rechercher.

Les ateliers de Lavoye ont fourni un certain nombre d'objets de cette nature et il n'y a aucune raison pour croire que leur usage ait été autre que celui des objets analogues trouvés dans les divers ateliers céramiques. Nous allons les examiner et déduire, de cet examen, leur véritable destination.

Prenons, une à une, les diverses propositions émises par M. Déchelette.

1° *Ils présentent tous la même forme et des dimensions peu variables.*

L'aspect général est le même à première vue. Cet objet consiste essentiellement en un cylindre creux portant à son pourtour une ailette. Le cylindre étant plus haut que l'insertion de l'ailette, déborde celle-ci en haut et en bas : en haut pour former le collier cité par M. Déchelette ; en bas pour constituer un autre collier formant pied.

J'ai noté dans le tableau suivant (p. 105) les dimensions des 16 exemplaires en ma possession et provenant des figlines de Lavoye.

Ce tableau nous montre qu'en réalité les dimensions varient dans d'assez larges limites puisque :

le diamètre intérieur du cylindre, supérieurement, varie de 0,060 à 0,105 ;

le diamètre extérieur, de 0,080 à 0,150 ;

le diamètre intérieur du cylindre, inférieurement, varie de 0,060 à 0,130 ;

le diamètre extérieur, de 0,105 a 0,190 ;

la hauteur du cylindre, de 0,030 à 0,075 ;

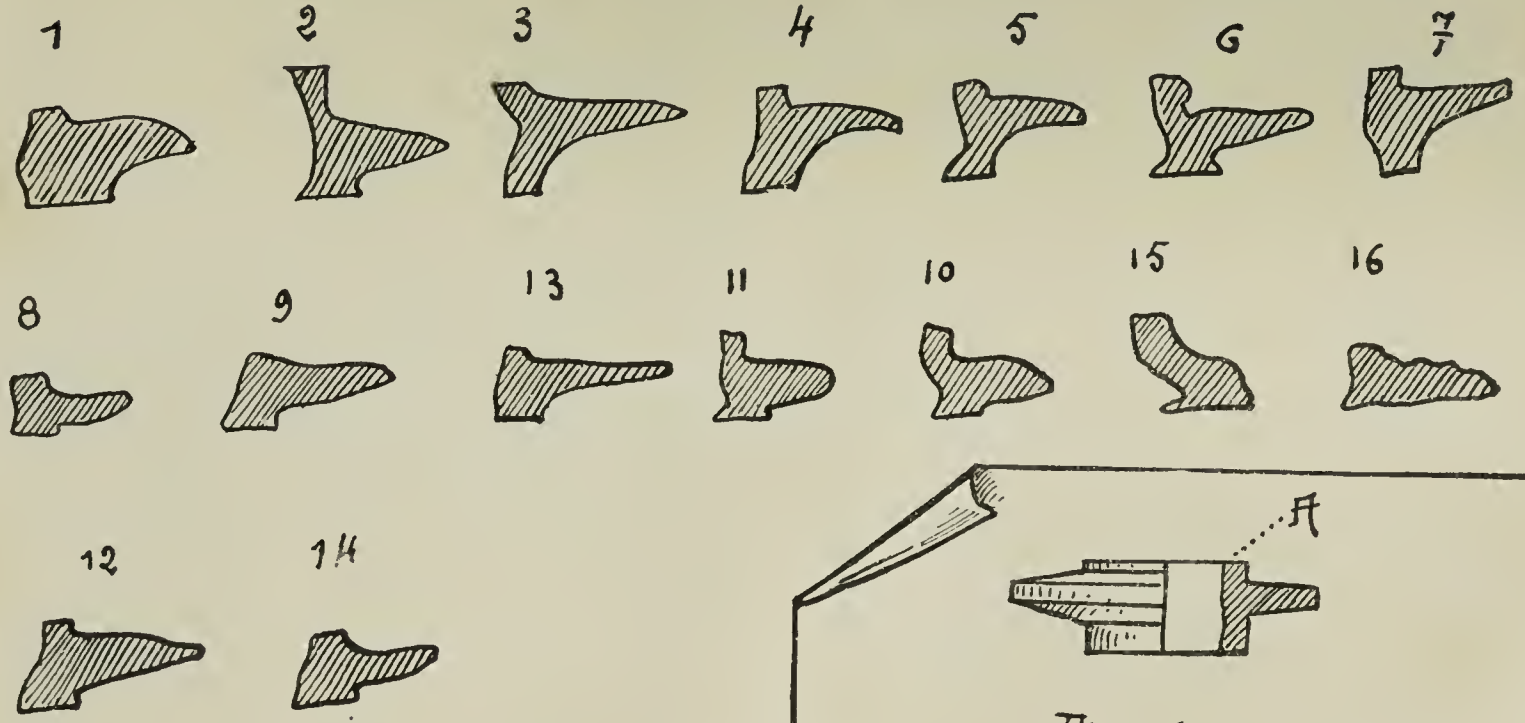


Coupe d'une moitié des "Tournettes" de Lavoye
Chacune de ces figures correspond à la partie désignée par la lettre A dans la fig. 1.




Fig. 1.

| N[os] D'ORDRE. | CYLINDRE | | | | HAUTEUR du cylindre. | LARGEUR de l'ailette. | DIAMÈTRE total. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | HAUT | | BAS | | | | |
| | diamètre intérieur. | diamètre extérieur. | diamètre intérieur. | diamètre extérieur. | | | |
| 1 | 0 100 | 0 150 | 0 090 | 0 150 | 0 060 | 0 050 | 0 230 |
| 2 | 0 105 | 0 125 | 0 105 | 0 160 | 0 075 | 0 045 | 0 215 |
| 3 | 0 085 | 0 105 | 0 085 | 0 120 | 0 060 | 0 075 | 0 255 |
| 4 | 0 095 | 0 110 | 0 088 | 0 130 | 0 048 | 0 060 | 0 230 |
| 5 | 0 088 | 0 112 | 0 085 | 0 116 | 0 050 | 0 056 | 0 224 |
| 6 | 0 095 | 0 115 | 0 090 | 0 140 | 0 050 | 0 058 | 0 231 |
| 7 | 0 075 | 0 105 | 0 070 | 0 105 | 0 055 | 0 062 | 0 229 |
| 8 | 0 100 | 0 120 | 0 080 | 0 125 | 0 055 | 0 060 | 0 240 |
| 9 | 0 095 | 0 115 | 0 060 | 0 140 | 0 045 | 0 060 | 0 235 |
| 10 | 0 095 | 0 120 | 0 120 | 0 170 | 0 075 | 0 050 | 0 220 |
| 11 | 0 070 | 0 090 | 0 080 | 0 130 | 0 060 | 0 050 | 0 190 |
| 12 | 0 085 | 0 110 | 0 070 | 0 110 | 0 040 | 0 068 | 0 246 |
| 13 | 0 085 | 0 105 | 0 085 | 0 130 | 0 042 | 0 080 | 0 265 |
| 14 | 0 070 | 0 100 | 0 070 | 0 110 | 0 040 | 0 040 | 0 180 |
| 15 | 0 080 | 0 110 | 0 130 | 0 190 | 0 060 | 0 040 | 0 190 |
| 16 | 0 060 | 0 080 | 0 060 | 0 160 | 0 030 | 0 060 | 0 200 |

la largeur de l'ailette, de 0,040 à 0,080 ;

enfin le diamètre total de l'objet, de 0,180 à 0,265 ;

c'est-à-dire, que les dimensions varient à peu près du simple au double. Ce n'est pas là une quantité négligeable. Nous allons voir que la forme est également sujette à des variations.

2° *La face supérieure est plate et l'autre conique* — En réalité la face supérieure est presque plate dans les n[os] 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13 et 14, mais *jamais* horizontale ; légèrement oblique en bas dans la plupart et en haut dans les n[os] 7 et 8. Son obliquité en bas est très marquée dans les n[os] 10, 11 et 12.

Quant à la face inférieure, elle est oblique en haut dans toutes les variétés, parce que l'ailette est beaucoup plus épaisse à son point d'attache au cylindre qu'à son bord libre.

3° *L'axe en bois de la tournette se logeait dans un évidement central.* Pour que cette proposition soit exacte, il est de toute nécessité que l'évidement *du cylindre soit calibré soigneusement et* que la paroi interne soit de direction verticale ; or cette disposition n'est jamais réalisée. Jamais la coupe de cette paroi interne ne représente une ligne droite verticale ; elle est toujours oblique, anguleuse ou sinueuse :

oblique dans les nos 6, 7, 8, 9, 10, 14 ;
sinueuse dans les nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 13, 15.

L'obliquité se comprendrait avec rétrécissement supérieur en supposant que l'on eût donné à la partie supérieure de l'axe une forme légèrement conique afin que la tournette ne soit pas sollicitée par son poids, à tomber ; mais cette sorte d'obliquité n'est observée que dans les nos 10, 11 et 15, c'est-à-dire très rarement. Le rétrécissement du calibre central, est de beaucoup le plus fréquemment inférieur (nos 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12), ce qui exige que pour faire parvenir la tournette à la partie supérieure de l'axe, on ait engagé celui-ci par sa partie inférieure, puis chassé violemment en haut l'objet en question. Dans cette hypothèse, il eût fallu que l'axe soit un peu plus large en haut qu'en bas, sans quoi il serait resté un vide entre lui et le collier supérieur de la tournette.

Le rétrécissement du calibre intérieur du cylindre est mesuré par la moins-value des chiffres de la colonne 4 du tableau, sur ceux de la colonne 2. Ce rétrécissement quand il est inférieur comme c'est presque toujours le cas, est certainement dû à la nécessité de donner à la base inférieure du cylindre plus d'épaisseur qu'à sa base supérieure : nous verrons plus loin pourquoi.

L'écrasement subi par le bord inférieur du cylindre est donné par la plus-value des chiffres de la colonne 5, comparée à celle des chiffres de la colonne 3.

4° *Sur le côté plat de la roue, l'évidement de l'axe est surmonté d'un petit collier en relief, dans lequel* (il faut lire : *autour duquel*), *s'engageait sans doute une planchette de même diamètre que la roue. C'est sur cette planchette que reposait le vase.*

Ce que M. Déchelette appelle un collier est la partie supérieure du cylindre débordant au-dessus du niveau d'insertion de l'ailette. Or, ce niveau d'insertion de l'ailette par rapport à la hauteur du cylindre est très variable : il est haut, médian ou bas ;

haut dans les nos 3, 4, 5, 7, 9, 12 et 13 ;
médian, dans 1, 6, 14 ;
bas, dans 2, 8, 10, 11, et 15.

Dans le n° 16 le cylindre a même disparu complètement, sauf un petit vestige du collier supérieur et il ne reste plus de l'objet que l'ailette ; autrement dit l'insertion de l'ailette recouvre toute la hauteur de la paroi externe du cylindre.

Cette variété montre donc le passage de la « tournette » à l'anneau, dont je me propose de parler dans une autre notice.

La fixation de la planchette autour du collier aurait demandé que l'angle formé par le bord du collier avec la face supérieure de l'ailette fût droit, ce qui n'eût pas été difficile à obtenir ; or on n'a pas cherché à réaliser cette condition et cet angle est toujours obtus ou aigu, ce qui n'aurait pas manqué de donner du jeu entre le collier et la planchette.

Dans la pensée des personnes qui voient dans cet objet un volant de tour, la planchette aurait été, sans doute, fixée à la « tournette » par des clous ou des chevilles et, en effet, des trous étroits ont été pratiqués dans la face supérieure de l'ailette des n^os^ 3, 4, 7, 8, 9, 13 ; mais les autres n'en portent pas.

Ces trous, faits tandis que l'argile était encore molle, sont au nombre de 4, également espacés, dans les n^os^ 3, 7, 8, 9 et 13 ; au nombre de 9 dans le n° 4. Ils sont percés verticalement, soit contre le cylindre, soit à 1 ou même 2 centimètres de l'insertion de l'ailette. Tantôt ils traversent entièrement celle-ci, tantôt ils se perdent dans son épaisseur.

Jamais je n'ai constaté, dans ces trous, aucune trace de rouille qui dénotât l'emploi de clous de fer. D'un autre côté, leur diamètre, de 4 millimètres seulement aurait exigé l'emploi de chevilles trop minces, si elles avaient été en bois, pour offrir une résistance suffisante. L'usage de ces trous reste donc à déterminer.

Si la face supérieure de l'ailette devait être recouverte par une planchette, on doit se demander pourquoi l'on a parfois tracé sur cette même face, à l'exclusion de la face inférieure, les signes dont nous allons nous occuper.

En effet le n° 16 porte sur cette face trois dépressions circulaires concentriques, larges et profondes, que l'on ne peut guère considérer que comme une ornementation ; mieux encore, les n^os^ 7, 8 et 9, portent, gravé profondément à la pointe, dans la terre non encore cuite, chacune un trident ; enfin, sur le n° 4,

c'est un C répété dans la plupart des intervalles qui séparent les 9 trous dont j'ai parlé plus haut.

L'interprétation de ces signes n'offre d'ailleurs pas de grandes difficultés, dès qu'on se reporte à un pilier ou support de moindres dimensions (support du type commun) publié par M. Déchelette (*ibid.*, t. II, pl. XIV, fig. 8). Ce support présente, en graffitte fait avant cuisson, les mots CIISVRÂ CISIIR (II = E gaulois) qui, ou bien offrent la répétition maladroite du mot CIISVRA ou bien signifient quelque chose comme : *rompt la félure* ou *fèle la félure :* c'est-à-dire *gare à la félure* à *l'éclatement* : cesuram cave !

Or les signes C du nº 4 de Lavoye ont certainement la même signification, de même que le trident, emblème de la rupture, attribut de Neptune le Briseur, le fendeur de rochers. En gravant sur la face supérieure de l'ailette, c'est-à-dire en un endroit où ils pouvaient être vus, — car jamais planchette ne l'a recouverte — ces lettres C et ces tridents, les potiers ont fait une invocation à Neptune afin qu'il permît que ces objets ne fussent point atteints par la félure ou l'éclatement résultant d'une cuisson trop rapide ou trop complète.

Si l'objet en question avait été une « tournette », ils n'y auraient pas empreint ces signes : s'ils les y ont empreints c'est que cet objet était tout particulièrement exposé à l'accident que ceux-ci devaient écarter. Si cette même invocation figure sur les soi-disant tournettes, aussi bien que sur un vulgaire support, destiné à soutenir une pile de vase dans le four pendant la cuisson, c'est que la soi-disant « tournette » n'est autre chose qu'un support et, en effet :

Loin d'être suspendu à l'axe du tour, comme l'ont cru tous les auteurs qui s'en sont occupés, cet objet était destiné à reposer sur sa face inférieure, d'où l'élargissement de la base inférieure du cylindre, sur lequel j'ai insisté précédemment. Il s'y appuyait même si fortement que celle-ci s'est écrasée et en s'écrasant, a produit une bavure irrégulière, saillante vers le centre du cylindre, qui montre aux yeux les moins clairvoyants que jamais axe de tour n'a pu se loger dans un évidement aussi peu régulier.

Je sais bien que la bavure a été quelquefois enlevée, qu'à son niveau existent alors des traces indéniables du passage forcé d'un corps, d'où résultent des facettes, des stries verticales irrégulières ; mais cette opération a été faite *avant cuisson* de l'objet et personne ne pensera que la « tournette » ait été mise en place autour de l'axe du tour, avant cuisson et cuite dans cette situation. Reste donc à déterminer l'origine de ces traces d'usure.

Les nos 3, 5, 6, 12 montrent encore, adhérents à la base inférieure du cylindre, des lambeaux de la galette d'argile sur laquelle reposait ce support, tandis qu'il était en fonction et qui était destinée à le caler à l'isoler de la sole du four : galette et support placés, la première encore humide et le second déjà sec ont cuit ensemble et adhéré l'un à l'autre.

Si l'objet en question n'avait pas dû reposer sur sa base et s'y appuyer solidement, pourquoi, dans tous les cas, aurait-on fait cette base plus large que la base supérieure ? C'était assurément pour lui donner de l'assiette.

Eh bien ! cette précaution n'a même pas toujours paru suffisante :

Lorsque précédemment, j'ai parlé du niveau d'insertion de l'ailette autour du cylindre, j'ai dit que ce niveau est variable. Lorsque l'insertion se fait au bas du cylindre, le pied n'offre plus que quelques millimètres de hauteur. Dans le n° 10 on voit, inférieurement, le cylindre s'élargir considérablement, devenir un tronc de cône par conséquent ; la largeur de l'ailette diminuer d'autant ; toutefois l'objet repose encore sur la base inférieure du tronc de cône. Puis dans le n° 15 ces caractères s'exagèrent encore : le tronc de cône s'est tellement élargi, inférieurement que la face inférieure de l'ailette n'existe plus et que le bord externe de la base du tronc de cône coïncide exactement avec le bord inférieur de l'ailette. Le n° 15 est donc le dernier terme de cette série de variétés. Il forme le passage entre la soi-disant « tournette » et le support vulgaire dont il ne diffère plus que par ses dimensions plus grandes.

L'objet décrit n'est donc pas une « tournette » mais un support

qu'en raison de sa forme toute spéciale nous appellerons « support à ailette ».

Les 16 supports à ailettes de Lavoye, ont subi des degrés de cuisson variables ; l'un d'eux même a enfreint la prière du potier et, trop violemment chauffé, s'est permis d'éclater, entraînant sans doute le fracas de toute la pile de vases qu'il était chargé de soutenir.

Enfin, ces objets ou mieux, leurs fragments ont toujours été jetés pêle-mêle avec les supports, les anneaux, les massettes, les pains, les gâteaux d'argile cuite de formes extrêmement variées, qui avaient été accumulés dans le four pour luter les joints et les fissures, disposer, séparer, caler et soutenir les vases soumis à la cuisson. Ils font donc partie du matériel de l'enfournement ; le nom de « tournettes » ne leur convient en aucune façon.

Lavoye, 22 février 1906.

---

## NOTE ADDITIONNELLE

Mes conclusions se trouvent confirmées par la trouvaille, faite au mois d'avril dernier, d'une « tournette » qui mérite d'être décrite.

Ses dimensions sont les suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| hauteur du cylindre. . . . . | | $0^m,045$ |
| supérieurement | diam. intér. . . . . | $0^m,100$ |
| | diam. extér. . . . . | $0^m,120$ |
| inférieurement | diam. intér. . . . . | $0^m,087$ |
| | diam. extér. . . . . | $0^m,115$ |

Sa cavité interne, tronc-conique, renversée par conséquent, est mieux calibrée que celle de ses analogues précédemment décrites. Or, ce caractère favorable à l'hypothèse « tournette »

ne peut être invoqué car, dans la « tournette », l'ailette doit nécessairement jouer le principal rôle et, précisément ici, l'ailette a été supprimée tout entière et avec intention. Elle a été enlevée, avant cuisson, à l'aide de sections verticales faites au couteau. Ces sections, au nombre de 16, pratiquées tout autour du cylindre « forment autant de facettes planes ».

Le fait que la base inférieure du cylindre est plus étroite que la base supérieure, semble venir à l'encontre de la règle que j'ai posée précédemment, mais la contradiction n'est qu'apparente. Elle résulte, en effet, de ce que les sections ont été faites de bas en haut, c'est-à-dire que, pour les pratiquer, on a retourné l'objet sens dessus dessous; alors les sections ont entamé assez profondément la base inférieure, plus large et respecté la base supérieure : l'intention de l'opérateur étant de rendre verticale la paroi externe du cylindre.

De la « tournette » il ne reste donc plus que le cylindre et ce cylindre a été utilisé, puisqu'il est cuit; puisque son bord supérieur et son bord inférieur ont conservé adhérents des lambeaux de l'objet qui l'a supporté dans le four et de la galette d'argile sur laquelle il a reposé. Les lambeaux supérieurs, de trois nuances bien distinctes, pourront peut-être nous renseigner sur la nature de l'objet supporté.

La conclusion s'impose : ce n'est pas une « tournette », mais un support.

Lavoye, 12 juin 1906.

# MONOGRAPHIE HISTORIQUE

## DU VILLAGE

DE

# GÉNICOURT-SUR-MEUSE

par

M. C. DUBLANCHY,

*Capitaine au 160e régiment d'infanterie,*
*membre titulaire*

---

## AVERTISSEMENT

Le modeste village, objet de cette monographie, est situé dans la vallée de la Meuse, rive droite, à peu près à mi-distance entre Verdun et Saint-Mihiel. Il est bâti contre les dernières pentes d'une longue croupe dénudée, qui descend de ce plateau boisé, dit des Côtes de Meuse, transformé, depuis quelque vingt-cinq ans, en une moderne muraille de Chine, grâce à la séduction que son escarpe orientale a exercée sur nos ingénieurs militaires.

Cette croupe, déchiquetée sur ses bords par des ra-

vins nombreux, qui la font ressembler sur la carte à une pièce de lambrequin, s'arrête à l'ouest sur la vallée de la Meuse elle-même, au sud sur un vallon largement ouvert, communiquant par un seuil très surbaissé avec la longue et étroite coupure où se cachent Ranzières, Rupt, Amblonville et Mouilly. C'est sur l'angle formé par ce petit vallon avec la vallée maîtresse que s'étagent les constructions de Génicourt.

Grâce à cette situation, autant qu'à l'altitude, l'horizon s'élargit, la vue s'étend au loin, sur les trois quarts du cadran, vers la trouée de Rupt, les pentes molles des hauteurs d'Ambly, puis la riche prairie nivelée par les inondations périodiques, et au delà sur les sommets boisés de la rive gauche. Ici on voit autour de soi, et cette circonstance locale, pendant les temps troublés du Moyen âge, dut sauter aux yeux des maîtres du pays.

Une autre particularité frappa aussi leur attention. Le grand chemin de Verdun à Saint-Mihiel, qui est la grande voie de la vallée, route historique, rencontrait à Génicourt un mauvais pas : dans ce vallon, dont nous parlions tout à l'heure, ne coule, il est vrai, qu'un ruisseau insignifiant; mais le sol est feigneux, toujours humide, il cède même sous le poids du piéton. Pour le franchir, il fallut élever le chemin en chaussée, d'où l'établissement d'un droit de passage, dit tonlieu; pour en assurer la perception, autant que pour tenir le défilé, une maison-forte surgit au-dessus.

D'autres forteresses se dressèrent également dans le voisinage, soit en pleine vallée comme à Dieue, à Ambly, à Tilly, à L'Isle-devant-Jossécourt, soit dans les

replis des Côtes comme à Ranzières, à Amblonville, à Sommedieue; mais celles-là manquaient d'horizon. Du haut de ses murailles, au contraire, le châtelain de Génicourt pouvait voir tout ce qui remuait dans la prairie, tout ce qui descendait des hauteurs de l'autre rive, tout ce qui circulait sur le grand chemin ou bien venait de l'est par la trouée de Rupt.

Aussi pendant la période des luttes féodales, guerres d'embûches et de coups de main, où chaque muraille avait son importance, où chaque bicoque jouait son rôle, la position de Génicourt tenta plus d'un ennemi de l'évêque de Verdun, notamment les comtes de Bar; la maison-forte les attira, ils y installèrent des clients. Lorsque des temps plus calmes permirent aux seigneurs de quitter les lieux sauvages où s'élevaient leurs forteresses solitaires et de rechercher des paysages plus riants, notre site plut à des chevaliers d'une noble et ancienne lignée; ils se fixèrent dans la maison-forte embellie, puis firent élever, à la place de la vieille église, un monument digne d'eux, où ils accumulèrent les œuvres d'art, et qui reste comme un témoignage de leur richesse et de leur goût, autant que de leur piété. Plus tard encore, la société raffinée du XVIII^e^ siècle, amoureuse de la nature, passionnée pour les tableaux champêtres, habituée par les résidences de la cour à rechercher les perspectives et les lointaines échappées de vue, s'enchanta du coup d'œil qu'offrait l'emplacement du vieux manoir; celui-ci fut transformé en un château plus moderne, entouré de terrasses et de jardins à la mode. Et tandis que, dans les villages voisins, disparaissait jusqu'au souvenir des antiques maisons-fortes,

celle de Génicourt, successivement rajeunie, continuait à raconter à sa façon, aux habitants de l'endroit, en même temps que l'église qui l'avoisinait, l'histoire de leur petite patrie.

Quel est celui d'entre nous qui, tout jeune, n'ait été séduit par le langage évocateur, mais énigmatique de ces deux monuments et essayé de le pénétrer? Quels furent les hôtes de ce château et que fut leur destinée? Pourquoi les images de ces chevaliers bardés de fer, de ces nobles dames en chaperon, de ces abbesses crossées en costume sévère, décorent-elles les vitraux de notre église? Leurs noms, écrits pourtant sur les verrières, ne disent plus rien à l'esprit étonné du paysan qui les lit; les traditions qui flottent encore dans l'âme populaire se sont fixées sur la personnalité du dernier occupant du château, dont on ne sait même rien de sûr, sinon qu'il était noble, qu'il s'appelait d'Ambly, qu'il émigra lors de la Révolution, et qu'il ne revint plus. Quelques pierres tombales, usées sous les pas des ancêtres et enlevées il y a quelque trente ans, n'ont rien appris aux hommes de notre génération; et ils chercheraient en vain sur place quelque document écrit qui les aidât à percer le mystère.

Ces questions nous ont intrigué bien souvent; plus nous y réfléchissions, plus il nous semblait qu'elles méritaient une réponse, à cause de l'intérêt qui s'attache à l'ensemble artistique que forme notre église. Nous avons eu déjà la satisfaction de voir que notre opinion était partagée par des personnes compétentes et que nos recherches ne pouvaient qu'être utiles aux critiques

d'art, appelés à émettre une opinion sur la valeur des œuvres qu'elle renferme (1).

C'est donc par une enquête sur la seigneurie de Génicourt et sur les familles qui l'ont possédée, que nos recherches ont commencé. Mais comme les lignes qui suivent étaient surtout écrites pour les habitants de notre village, nous avons aussi tenté de reconstituer l'histoire de la communauté de leurs ancêtres. Notre travail comprend donc deux parties bien distinctes : la première est remplie par l'histoire de la seigneurie, la seconde par celle de la communauté des habitants. L'une et l'autre renferment évidemment des lacunes, nous le reconnaissons volontiers; mais nous pouvons affirmer que nous avons mis toute notre conscience à pousser nos investigations aussi loin que possible et nous pensons qu'on voudra bien le reconnaître; c'est le seul témoignage de satisfaction que nous puissions ambitionner.

Si ce modeste travail vaut l'honneur d'une dédicace, qu'il nous soit permis, en terminant, de l'offrir à nos concitoyens, aux habitants de Génicourt. En les intéressant, il leur fera peut-être aimer davantage le petit coin de terre où ils sont nés et avec lui la France, dont la beauté est faite du rayonnement de celle de toutes nos petites patries.

Janvier 1906.

(1) V. dans le Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie Lorraine une étude de M. P. Denis sur *Une œuvre inédite de Ligier-Richier, le Calvaire de Génicourt*, 1905.

# INTRODUCTION

**Les origines de la localité. — Elle fait partie du Verdunois, qui devient terre allemande. — Les évêques de Verdun et les comtes de Bar. — L'évêque Thierry, l'abbé Rodolphe. — Origine de la seigneurie, conséquences pour notre histoire.**

Le nom seul de Génicourt est l'indice de la haute ancienneté de cette localité; ce nom se présente, en effet, dans les plus anciens textes sous la forme de *Genesii-curtis* (1). Le suffixe *cortis*, dérivé *cohors*, possède, à peu de chose près, la même signification que le mot latin *villa*, maison des champs; la basse latinité traduisit cort en *cortile*, *curtis*, d'où est venue la terminaison court, si répandue dans notre légende territoriale. Quant au nom propre Genesius, il appartient à la période gallo-romaine; Grégoire de Tours, dans *Gloria Martyrum* cite plusieurs confesseurs de la foi ainsi nommés. Le village de Génicourt-sur-Meuse se serait donc développé autour d'un établissement rural, antérieur à la période carolingienne.

Cette localité suivit les destinées du pays Verdunois, dont elle faisait partie. Lors du premier partage de l'empire de

(1) Charte de l'évêque Thierry, de 1047, citée par GABRIEL, *Verdun au XI^e siècle*, p. 479; même forme dans le Cartulaire de Saint-Paul (XII^e et XIII^e siècles).

Charlemagne, arrêté en 839 à la diète de Worms entre les trois fils de Louis le Débonnaire, le Verdunois fut compris dans le royaume de France; mais il n'y resta pas longtemps. La mort de Louis le Débonnaire, survenue l'année suivante, en éveillant l'ambition de Lothaire, donna le signal d'une guerre entre lui et ses deux frères; les hostilités ne prirent fin qu'en 843, au traité de Verdun, qui réalisa un nouveau démembrement des pays francs. Cette fois Verdun et son territoire firent partie du royaume de Lothaire, formé, outre la Lombardie, d'une longue bande de territoires gaulois compris entre les vallées de la Meuse, de la Saône et du Rhône d'une part, le Rhin, le Jura et les Alpes d'autre part. Cet État sans consistance disparut rapidement, disloqué au hasard des compétitions; la partie septentrionale forma le duché de Lorraine, qui finit par s'agglomérer au royaume de Germanie.

Le Verdunois devint donc terre allemande; les efforts du roi de France Lothaire pour l'enlever à l'empereur Othon II, échouèrent complètement (984-986).

Depuis plus d'un siècle, la féodalité avait commencé son œuvre de morcellement de nos territoires. Le Verdunois, comme les pays voisins de Bar, de Chiny, d'Arlon, de Luxembourg, était devenu un comté, et de viagers qu'ils étaient d'abord, ses comtes s'étaient rendus héréditaires dès la fin du IX^e^ siècle. Les évêques de Verdun n'avaient alors aucune autorité temporelle; mais lors des entreprises du roi Lothaire contre la ville, l'évêque Heimon reçut de l'empereur l'investiture de la souveraineté du comté, avec la mission de défendre de ce côté l'intégrité du terrain du Saint-Empire romain germanique. Toutefois, bien que souverains en droit, ni Heimon ni ses successeurs ne prirent le titre de comtes de Verdun; la constitution ecclésiastique s'y opposait et obligeait les évêques à se donner un comte voué, auquel ils confiaient l'exercice du pouvoir temporel. Les comtes voués ne tardèrent pas à devenir gênants;

et par la suite les évêques de Verdun s'attachèrent à restreindre leurs prérogatives, puis à supprimer leur charge. C'est seulement après la disparition de celle-ci que l'évêque Jean de Sarrebrück prit au xv^e^ siècle le titre d'évêque et comte de Verdun, que ses successeurs portèrent jusqu'à la Révolution.

La concession de souveraineté faite à l'évêque Heimon, puis confirmée plus tard par Frédéric Barberousse en 1156, valut au comté de Verdun de mener une existence indépendante de celle des pays voisins; mais il était mal organisé pour subsister longtemps dans son intégrité. L'évêque s'absorbe dans ses luttes contre les comtes; il se défend mal contre les exigences des citains ou bourgeois de la ville, qui finissent par échapper à son autorité; et pendant ce temps, autour du comté, surgissent des États féodaux fortement commandés et préparés pour la conquête. Ausssi, dès les premiers siècles de son existence, le comté de Verdun vit constamment ses limites se resserrer autour de sa capitale, et Génicourt, situé à quatre lieues de celle-ci, devint bientôt un village frontière, où l'autorité de l'évêque subit des éclipses nombreuses et où finalement elle ne put se maintenir complète.

Le plus entreprenant de ces États voisins était le comté de Bar. Ses comtes batailleurs et avides d'agrandissements se trouvaient arrêtés dans leurs tentatives d'expansion, à l'ouest et au sud par les possessions des comtes de Champagne et des ducs de Lorraine, dont la puissance leur en imposait; la faiblesse du comté de Verdun exerçait au contraire sur eux une tentation trop vive pour qu'ils pussent y résister. On les voit donc occupés, dès le commencement du xi^e^ siècle, à s'étendre, aux dépens des terres de l'évêché, vers le nord par le Clermontois, vers le nord-est par Saint-Mihiel et la vallée de la Meuse. Lorsque celle-ci est atteinte, ils s'établissent fortement sur ses rives, par la création du château de Saint-Mihiel, dont ils imposent le guet aux habitants des villages de Chauvoncourt, Menon-

ville (1), les Paroches, Dompcevrain, Lacroix, Troyon, Fresnes-au-Mont et Ambly (2), ce dernier situé à moins de cinq lieues de Verdun. La Meuse franchie, c'est le tour de la Woëvre ; l'envahissement continue, et au XIII^e^ siècle les possessions barroises finissent par enserrer complètement, en un vaste demi-cercle de Saint-Mihiel à Dun, le territoire de plus en plus restreint de l'évêché.

L'histoire des empiètements des comtes de Bar sur la Meuse, au nord de Saint-Mihiel, intéresse au plus haut point notre localité; nous y reviendrons plus loin. Pour le moment arrêtons-nous à la fin du XI^e^ siècle, vers l'époque où la comtesse Sophie fait bâtir la forteresse de Saint-Mihiel.

L'évêque de Verdun était alors Thierry, surnommé le Grand, à cause du rôle important qu'il a joué tant dans l'histoire de son diocèse que dans la fameuse querelle des Investitures. Dans cette dernière affaire, il avait pris nettement parti pour l'empereur d'Allemagne Henri IV son suzerain, contre le pape Grégoire VII ; mais une partie seulement de son clergé le suivit dans cette attitude. Parmi ceux qui lui furent fidèles, les chanoines de la Collégiale de la Madeleine se distinguèrent par leur zèle; il est vrai qu'ils étaient liés à lui par la reconnaissance. En 1047, il leur avait fait don de biens considérables et d'un grand nombre d'églises du diocèse; l'église de Génicourt, avec tout ce que l'évêque possédait en ce lieu, faisait partie de cette donation (3), dont l'effet demeura jusqu'à la Révolution. Les biens de la cure appartinrent constamment à la Madeleine; le curé, qui n'en était que le bénéficiaire, n'était nommé par

(1) Écart de Chauvoncourt.

(2) Ces villages se rachetèrent de cette servitude en 1565, par le paiement d'une rente annuelle qui continua à figurer aux livres de comptes des receveurs de Saint-Mihiel jusqu'à la réunion de la Lorraine à la France (V. Archives de Meurthe-et-Moselle. B. 8929 à 8932, Comptes des rec. de Saint-Mihiel).

(3) Charte citée par GABRIEL, *Histoire de Verdun au XI^e^ siècle*, p. 479.

l'évêque que sur la présentation du prévôt de la Collégiale. C'est sans doute grâce à cette circonstance que la paroisse doit d'avoir été placée sous le vocable de sainte Marie-Madeleine.

L'église de Génicourt, déjà citée au IXe siècle, était alors assez importante pour former, dit Hugues de Flavigny (1), une église-mère avec plusieurs prêtres, desservant trois autres paroisses. Ces prêtres, clients des chanoines de la Madeleine, faisaient preuve comme ces derniers d'attachement à l'évêque Thierry; leur fidélité survécut au prélat et ils choisirent une occasion solennelle de la manifester bruyamment. Voici dans quelles circonstances.

Les moines de l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun, conduits par leur abbé Rodolphe, s'étaient montrés ardents défenseurs des droits de la papauté et par conséquent ennemis de l'évêque Thierry. Celui-ci les avait chassés de son diocèse; Rodolphe s'était retiré au monastère de Flavigny-sur-Moselle, où il était mort, laissant la réputation d'un saint homme, presque d'un martyr. L'évêque n'avait pas tardé à le suivre dans la tombe, après avoir sollicité son pardon du pape, et son successeur s'était hâté de rappeler les moines proscrits (1100); mais leur rentrée à Verdun manqua de modestie; elle fut tapageuse, pleine d'ostentation, presque triomphale et ce fut l'auréole de sainteté de leur défunt abbé qui leur en fournit le prétexte.

Ils procédèrent à une translation solennelle de ses restes, depuis Flavigny, avec arrêt et force cérémonies d'abord au monastère de Saint-Mansuy-lès-Toul, puis à celui de Saint-Mihiel. Sur tout le parcours, les populations, prévenues à l'avance et amenées par leurs pasteurs, accouraient en chantant des hymnes et se relayaient pour accompagner solennellement la dépouille du saint homme. A partir de Saint-Mihiel, le corps fut mis en barque, pour descendre la Meuse jusqu'à Verdun; mais au

(1) Moine et abbé de Saint-Vannes de Verdun, qui a laissé une Chronique de Verdun.

passage devant Génicourt un grand scandale éclata. Excités par leurs prêtres, les habitants non seulement refusèrent de s'associer aux manifestations des autres paroisses, mais ils vinrent encore insulter à la mémoire de Rodolphe, le traitant de boute-feu, de rebelle à son évêque et à son empereur. C'est Hugues de Flavigny, successeur de Rodolphe, qui raconte ces faits dans sa chronique ; il avoue que les habitants de Génicourt ne furent pas seuls à faillir au respect dû à la dépouille mortelle de son prédécesseur; mais il énumère soigneusement et d'une façon peu charitable les châtiments que la colère du ciel fit soi-disant tomber sur tous ces sacrilèges. Pour les rustres de Génicourt, c'est son mot, la punition céleste fut un incendie qui détruisit toutes leurs demeures. Il ne dit pas comment les prêtres, les vrais coupables en la circonstance, expièrent leur impiété.

Ces événements nous conduisent au seuil du XII^e^ siècle, au cours duquel on constate déjà l'existence à Génicourt d'un petit fief, vassal de l'évêque de Verdun. A la vérité nous n'avons trouvé aucun document de cette époque relatif au fief lui-même; mais des textes du siècle suivant nous font connaître les premiers membres d'une famille noble qui possède la terre de Génicourt depuis assez longtemps pour en avoir pris le nom; le plus ancien de ces personnages est un homme d'armes du comte de Flandre, qui vivait au XII^e^ siècle.

Quelle est l'origine de ce fief? Il est impossible, en l'absence d'un texte précis, de l'indiquer d'une façon positive ; mais on peut supposer qu'il dérive d'une ancienne avouerie locale. Pour des causes nombreuses, qu'il serait trop long d'exposer ici, les évêques de Verdun avaient constitué, outre le comte voué dont il a été parlé, beaucoup d'autres voués de moindre importance ; l'autorité de ces derniers s'étendait à peine sur quelques paroisses, souvent même sur une seule ou sur une partie de son ban.

Ces voués, nobles de tout rang et de toute importance, en arrivèrent insensiblement à considérer leur charge comme un héritage; pour éviter les reprises que l'évêque aurait pu justement exercer contre eux, et transmettre facilement à leurs hoirs ces terres qu'ils voulaient garder, beaucoup d'entre eux ne se gênèrent pas pour en faire hommage à d'autres seigneurs. Les comtes de Bar arrivèrent par ce moyen à se faire attribuer la souveraineté d'un grand nombre de localités de l'évêché. Dès le XI[e] siècle le mal était si grand, que l'évêque Thierry avait cru devoir en saisir la cour de Rome; le pape Nicolas II, dans une bulle qu'il lui adressa (vers 1060), élabora tout un programme à suivre pour la reprise des avoueries, auquel était joint un règlement précis des attributions des avoués (1). Mais tout cela resta lettre morte, et les successeurs de Thierry n'eurent plus d'autre ressource, contre les suites de la prescription, « dont les effets étaient presque sans bornes dans la société féodale (2) », que de procéder au rachat des avoueries, ou de les saisir par *commise* ou confiscation comme des fiefs ordinaires.

Or les dénombrements les plus anciens de la seigneurie de Génicourt qui nous sont conservés, comprennent toujours un lot de prés, appelé les Prés de la Vouerie (3) et composé de plusieurs pièces réparties sur différents points du finage.

Ces prés sont passés dans la souveraineté des comtes de Bar; c'est à ces derniers que les seigneurs de Génicourt finissent par en faire définitivement hommage; et même une bonne part passa dans leur domaine propre; on la voit administrée plus tard par les receveurs de Saint-Mihiel (4).

(1) Bonvalot, *Le tiers État d'après la Charte de Beaumont*, p. 75-76; l'avouerie au point de vue canonique fut abolie dès 1220 par Honorius III.

(2) Esmein, *Histoire du Droit français*, p. 246.

(3) Ou de l'Avouerie.

(4) Arch. de la Meuse, Compte des receveurs de Saint-Mihiel, B. 1078.

Il est donc probable que de très bonne heure, une petite avouerie fut constituée partie sur le ban de Génicourt, partie sur celui de Mouilly (1); que momentanément elle passa sous la souveraineté barroise, et que malgré les efforts de l'évêque de Verdun pour la replacer complètement sous son autorité, il se vit obligé d'en abandonner une partie au comte de Bar, à savoir les prés dits de l'Avouerie et le manoir, résidence des avoués devenus de petits seigneurs. Nous verrons plus tard au cours de quels événements cette situation nous paraît être devenue définitive; pour le moment nous nous bornerons à la constater et à en tirer la conséquence suivante, pour la suite de notre monographie.

Désormais nous allons trouver à Génicourt deux personnalités historiques également dignes de notre attention : la seigneurie et la communauté des habitants, avec leur église dont la vie est si intimement liée à la leur. Nous les étudierons donc séparément, avec autant de soin, et si la partie relative au fief paraît au lecteur plus touffue et mieux suivie que celle de la « communautei des manans et habitans », qu'il ne s'en prenne qu'à l'Histoire, qui se montre marâtre aux petits, qui oublie leurs peines et leurs travaux, pour ne retenir que les gestes des grands.

(1) Les noms de ces deux localités sont toujours réunis dans les plus anciens documents qui parlent du fief de Génicourt; voir d'ailleurs plus loin.

# PREMIÈRE PARTIE

# LA SEIGNEURIE

## I

### LES SEIGNEURS DE GÉNICOURT DE NOM ET D'ARMES

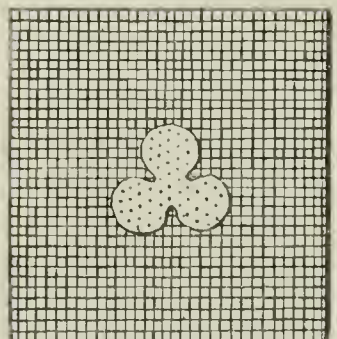

GÉNICOURT : De sable à la tierce feuille d'or en abyme.

Nous avons dit que dès le XII^e^ siècle au moins, le fief de Génicourt est devenu héréditaire dans une famille qui en a pris le nom et qui porte comme armes : *de sable à une tierce feuille d'or en abyme.*

Le premier membre de cette famille dont on connaisse le nom est Jacobin de Gineicourt, qui fut homme d'armes d'un comte de Flandre. Est encore cité, dans des documents provenant de l'évêché de Verdun, Aubertin de Gineicourt, « fils monseigneur Huon de Gineicourt, chevalier », qui en 1269 se reconnaît débiteur de l'évêque pour une somme de dix livres,

monnaie de Champagne, et met en gage pour ce motif tout ce qu'il a à Blanzey (Blanzée), du chef de sa femme Jeanne de Blanzey (1). C'est sans doute par ce mariage qu'une partie des biens-fonds qui composaient le fief de Génicourt, se retrouve au siècle suivant dans la famille de Blanzey ; un Aubertin de Blanzey fera hommage au comte de Bar en 1333 pour le quart du moulin et de l'étang, situés au-dessous de la maison-forte et pour quatre fauchées de près (2).

Peu après un Collin d'Ambly est cité comme l'oncle et le maimbourg (tuteur féodal) d'un Henry de Gineicourt, homme d'armes du comte de Bar et avant du roi de France (1304) (3); cet Henry était peut-être le frère d'Estivan de Gineicourt, dont une fille épousa Laurencin d'Ambly, autre neveu de Collin, auquel elle apporta en dot une partie de la seigneurie de Génicourt ; Laurencin fait hommage de cette part à Thibault de Bar en 1323 (4).

Le fils d'Estivan et son successeur, comme seigneur du lieu, nous paraît être Robinet de Ginécourt, écuyer, qui le 24 novembre 1332, fait reprises au comte de Bar, dans la personne d'Anchiers, abbé de Saint-Mihiel; le dénombrement de ses biens comprend la maison-forte, c'est-à-dire le manoir, une bergerie, une grange, quarante jours de terres arables, vingt fauchées de prés et une chenevière (5). Le domaine n'était pas bien étendu, le fief était morcelé ; Laurencin d'Ambly et Aubertin de Blanzey en tenaient une bonne partie et le reste avait pu être aliéné ; car nous voyons le chapitre de la Madeleine, au cours de cette période, acquérir par dons ou par achats des biens qui plus tard feront constamment partie de la seigneurie (6).

(1) Bibl. Nat., *Collection de Lorraine*, vol. 716, folio 68 verso.

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 391, cartulaire de Bar, intitulé Saint-Mihiel pour les fiefs.

(3) Bibl. Nat., *Coll. de Lorraine*, vol. 718, folios 29 et 30.

(4) Arch. de Meurthe-et-Moselle, cartulaire 391, B; copie B, 10839, liasse.

(5) *Ibid.*

(6) Bibl. Nat., *Coll. de Lorraine*, vol. 725. Inventaire des titres de

Des lettres patentes de l'évêque de Verdun, datées de 1358, et portant grâce de rachat pour la terre de Génicourt (1), nous donnent peut-être la date de la mort de Robinet de Ginécourt; le rachat ou relief était, en effet, un droit perçu par le suzerain d'un fief pour en permettre l'hérédité, au moment où la mort du bénéficiaire ouvrait sa succession. Nous ne possédons de ces lettres qu'une analyse plus que sommaire, qui n'indique malheureusement pas la personne en faveur de qui elles furent rendues; mais on peut avancer qu'elles s'adressaient à Édouard de Ginécourt, que nous voyons six ans plus tard, en 1364, faire hommage au Duc de Bar, en son château même de Bar-le-Duc (2). Son dénombrement comprend la maison-forte, la moitié seulement du moulin et de l'étang, les terres et prés attachés à la seigneurie; Édouard tient également une bonne partie de la seigneurie d'Ambly.

Ce personnage nous paraît être le dernier de sa famille qui ait possédé le fief de Génicourt; trente ans après, celui-ci est passé en d'autres mains. Ses descendants d'ailleurs n'habiteront plus notre localité; ils n'y conserveront que quelques terres, comme Geoffroy de Ginécourt et son fils Vuarnesson de Ginécourt, cités dans un acte d'acquêt de la famile d'Apremont de l'année 1487 (3), et aussi Jacquemin de Ginécourt, qui obtient en 1486 l'affranchissement d'un gagnage qu'il possède sur notre ban (4).

la Madeleine, folio 39, donation par une dame Ameline de Mussy de l'étang et du moulin (1244); achats de terres sur Génicourt et Juvancy en 1266, 1269, 1276.

(1) Bibl. Nat., *Coll. de Lorraine*, vol. 725, Inventaire des titres du temporel de l'évêché de Verdun, Layette de Geneyeourt : « Est trouvé dans ieelle des lettres de parchemin portant grâee de raehapt de la terre de Dieue, et de Geneyeourt, de l'an 1358 ».

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 391. Robert, eomte de Bar, fut fait due par le roi de France, Jean le Bon, dont il avait épousé une fille (1355).

(3) V. plus loin vente de Jaequet d'Apremont à son gendre Jacques Meniault.

(4) Areh. Meuse, B. 404, 3 juin 1486. Citons encore eomme membre connu de la famille de Génicourt, Nieole de Ginéeourt, ehanoine

La famille de Génicourt se fixe désormais à Bar-le-Duc, où l'appelle la faveur des maîtres qu'elle a si bien servis, au cours de leurs empiètements sur les terres de l'évêché. On a, en effet, remarqué, que, depuis le commencement du XIVe siècle, les seigneurs de Génicourt, quoique vassaux de l'évêque de Verdun, portent leur hommage aux comtes de Bar ; Édouard de Génicourt, surtout, dont le dénombrement a été conservé plus complet que celui de ses prédécesseurs, se reconnaît sans restriction l'homme du duc Robert. Le résultat de cette attitude est un déplacement de souveraineté, non seulement à l'égard du vassal, mais aussi du fief; si les évêques de Verdun n'y veillent pas, la seigneurie fera bientôt partie du Barrois, car les effets de la prescription, si chère au droit féodal, vont s'imposer à eux. Heureusement que des événements dont il sera bientôt parlé vont arrêter les comtes à la limite même de notre localité.

On est obligé de convenir que la conduite des petits seigneurs de Génicourt constituait, au point de vue strict du droit féodal, une véritable félonie ; toutefois, il faut se hâter d'ajouter à leur décharge, que cette conduite leur était dictée par la loi du plus fort. Leur suzerain, l'évêque de Verdun, c'était à cette époque la faiblesse même ; les comtes de Bar se présentaient au contraire à leur porte avec tous les appareils de la puissance; depuis la première moitié du XIIIe siècle, ils étaient avec eux au contact et sentaient leur pression, car à la suite d'une série d'annexions successives, le comte Thibault II en était arrivé à posséder presque tous les villages de la vallée de la Meuse jusqu'à Ambly compris. L'évêque Raoul de Torote (1), malgré les embarras que lui suscitaient les bourgeois de Verdun, s'appliqua, non seulement à arrêter les empiètements de Thibault, mais à lui reprendre le plus qu'il pourrait sur les terres enlevées à l'évêché. L'accord s'établit, après de longues négociations, en l'année 1240; l'évêque obtint quelques restitutions;

de Verdun, chargé en 1382, par le duc de Bar, avec Jean de Voy, chanoine de Metz, d'arbitrer au sujet de litiges pour la possession de Ranzières (V. SERVAIS, *Annales du Barrois*, t. II, p. 54).

(1) Son épiscopat dura de 1224-1245.

mais il échoua dans ses réclamations au sujet des localités de la vallée de la Meuse. Il revendiquait notamment les villages de Dompcevrain et Reffroicourt, la seigneurie et le ban d'Ambly; l'évêque de Langres Robert, pris pour arbitre, trancha en faveur de Thibault (1). Génicourt, voisin d'Ambly, devenait donc terre frontière de l'évêché. Il se trouva bientôt comme entouré par les possessions barroises.

Les successeurs de Raoul de Torote passèrent si rapidement l'un après l'autre sur le siège épiscopal de Verdun, qu'ils n'eurent pas le temps de s'opposer à la marche envahissante de Thibault, qui était devenue de plus en plus rapide. Il savait d'ailleurs endormir leur vigilance en se faisant leur protecteur contre la turbulence des citains de Verdun.

Aussi en 1262, il se fait rendre hommage pour des terres situées à Dieue; en 1288 il se fait céder par le curé de Troyon certains droits sur ce village; puis il profite d'une brouille avec l'évêché pour mettre la main sur Sommedieue, en obtenant de son possesseur, qui est son tout dévoué vassal Collin d'Ambly, de lui en faire ses reprises (2).

Ambly nous paraît, à ce moment, être le centre d'où rayonne l'influence barroise sur le théâtre restreint qui nous occupe; le neveu de Collin, Laurencin, qui tient par ses alliances une partie de la seigneurie de Génicourt, va répéter ici le même jeu que Collin à Sommedieue; dans le dénombrement de ses biens, qu'il produit au comte Édouard, il mêle ceux de Génicourt, fief de l'évêché, à ceux d'Ambly, terre barroise, et le tour est joué; désormais le comte de Bar a des droits sur notre localité (1323).

(1) Copie de l'accord intervenu à la suite de cet arbitrage, Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 391. Robert, évêque de Langres, était cependant le frère de l'évêque de Verdun. Ni Roussel, ni l'abbé Clouet, dans leur *histoire de Verdun*, ne signalent ce détail. Reffroicourt, village ruiné près des Paroches.

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 391. La terre de Sommedieue fut rachetée ensuite à Laurencin d'Ambly par Henri, fils de Thibault, et donnée par lui à son frère Pierre de Bar (le premier des Pierrefort); voir dans Clouet, *Histoire de Verdun*, t. III, p. 376 en note, comment elle fut donnée à Ferry de Parroie, puis à Philippe Ier de Nourroy, tout en restant fief du Barrois non mouvant.

Celui-ci tient d'ailleurs à affirmer ces droits réels ou supposés sur les terres de la région ; la chose est facile, grâce à la crise d'anarchie que traverse alors l'évêché. Il envoie donc à Ambly, en 1327, son bailli de Bar, Collignon de Naives, afin de s'informer si aucun tenancier de cette terre noble et des fiefs voisins n'a porté son hommage ailleurs. Cette enquête sur place paraît avoir été suivie d'effet ; car les années suivantes offrent pour les fiefs d'Ambly, de Dieue, de Ranzières, de Troyon avec Wascourt, et de Vaux, une proportion anormale de lettres d'entérinement d'hommages (1). Celui de Génicourt n'échappe naturellement pas à l'influence barroise ; les familles d'Ambly et de Génicourt sont d'ailleurs étroitement unies par mariages ; aussi Robinet de Ginécourt, nous l'avons vu, imite la conduite de Laurencin d'Ambly, et se reconnaît l'homme du comte Édouard (1332).

L'influence française, qui depuis le début du XIVe siècle, se faisait fortement sentir dans les affaires des évêques de Verdun et de leurs voisins, aurait peut-être fini par établir un état d'équilibre stable entre l'évêché et le comté de Bar ; ainsi Philippe de Valois leur avait imposé en 1334 une sorte de tribunal arbitral pour régler les questions litigieuses, « tous contens (contentions), desbats, entreprinses de terres, d'héritaiges, de mobles et immobles, usaiges, fiés (fiefs), wardes (gardes), etc... ». Mais le coup terrible porté à la monarchie par la défaite de Crécy fut fatal à l'évêché de Verdun. L'appui intermittent, mais néanmoins précieux, que lui procurait depuis 1315 la garde de France (2), lui fit désormais défaut ; de nouveau il se retrouva en butte aux entreprises de ses voisins.

Une guerre terrible, déchaînée par la comtesse-régente de Bar, Yolande de Flandre, s'abattit sur notre malheureux pays, avec tout le cortège de destructions et de violences qu'évoque le souvenir des mercenaires allemands et des grandes compa-

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 391. Cartulaire de Saint-Mihiel pour les fiefs. Ce fait a aussi frappé Servais.

(2) En cette année le roi de France, Louis le Hutin, avait pris l'évêché sous sa garde ou sauvegarde ; ses successeurs renouvelèrent cette marque de protection.

gnies, que prenaient à leur solde les adversaires. Quand l'apaisement se fit, la ruine de l'évêché était consommée; l'évêque Hugues de Bar (1) se trouva incapable de payer aux seigneurs qui l'avaient soutenu, leur aide intéressée et il se vit obligé de leur engager à peu près tous ses domaines. Ferry de Parroye reçut ainsi, pour paiement de lui et de ses hommes d'armes et à perpétuité, « les rentes et revenus des seigneuries haut et bas, des bans et finages de Dieue et de Genecourt, racheptables de mil florins » du coin du roi Philippe (2) (1358).

Il est douteux que ce chevalier jouit paisiblement de cette « engagière »; car le duc de Bar avait si peu renoncé à ses prétentions sur Dieue et Génicourt, que six ans après nous constatons l'hommage sans restriction d'Édouard de Ginécourt au duc Robert (1364). Mais la concession faite à Ferry de Parroye prouve que l'évêque de Verdun n'avait nullement abdiqué non plus sa suzeraineté sur ces localités, et qu'à cette époque aucun arrangement n'était encore intervenu pour régler le litige créé à leur sujet par les empiètements de la Maison de Bar.

La question ne fut donc réglée que plus tard. Avec le jeune duc Robert, les relations entre Bar et Verdun changent d'ailleurs complètement de caractère et la situation devient on ne peut plus favorable aux arrangements amiables. Les successeurs de Hugues de Bar poursuivent d'autre part le rachat de tous les engagements de terres qu'il avait dû consentir; ce travail nécessita des négociations avec la cour de Bar et il se pourrait très bien que ce soit de cette époque, sous les épiscopats de Jean de Bourbon, de Gui de Roye ou de Liébauld de Cousance, que fut tranchée la situation de Génicourt, quant à la souveraineté.

Nous n'avons pu relever là-dessus le moindre indice; notre supposition ne tire sa vraisemblance que d'un seul fait : à sa-

(1) Appartenait à une branche collatérale de la maison comtale de Bar, celle des seigneurs de Pierrefort.

(2) Wassebourg, *Antiquités de la Gaule Belgique*, 1549, folio 427, recto; Ferry de Parroye appartenait à une famille importante de Lorraine, éteinte au XVI[e] siècle. Voir également à ce sujet, Bibl. Nat., *Collection de Lorraine*, 725 reg., folios 131 et 355.

voir que la stabilité des frontières de l'évêché de Verdun paraît acquise seulement à cette époque, c'est-à-dire vers la fin du XIV^e^ siècle; c'est donc que les litiges ont été réglés.

Dieue retourne en entier à l'évêque; Sommedieue reste au duc, ainsi que Ranzières et Ambly; le château-fort d'Amblonville a maintenu dans le Verdunois Rupt et Mouilly; quant à Génicourt on arrête à son égard un compromis, il y eut ce qu'on appelle un *pariage*, c'est-à-dire mise en commun de la suzeraineté, avec partage postérieur de la terre.

Le duc de Bar garde dans sa mouvance la maison-forte, avec les constructions et terres comprises dans son « pourpris » ou enceinte, puis le moulin situé au-dessous et les prés de la Vouerie, épars dans la prairie; il conserve enfin le droit de « tonlieu » (1) imposé au « passage » de Génicourt et qu'il avait même jugé à propos de défendre par la force contre l'évêque Liébauld, vers 1388. Ce droit était perçu par le Receveur de Saint-Mihiel; il revint aux évêques de Verdun (2) lors des traités entre l'évêque Psaulme et le duc de Lorraine (1564-1566), dont il sera parlé plus loin; mais un arrêt du Conseil de France le supprima en 1738 (3).

Tout le reste du ban, y compris la partie de seigneurie qu'il comportait, rentra dans la souveraineté de l'évêque. Le bénéficiaire de la seigneurie de Génicourt eut donc désormais deux suzerains et pour ainsi dire deux fiefs : le premier mouvant de Bar, le second mouvant de l'évêque. Ce dernier se distingua par le nom de Fief du ban des Escuïers de Génicourt, ou plus simplement de Fief des Escuïers de Génicourt.

Il est possible que ce nom appartînt à la seigneurie tout entière, avant son partage, comme à celles de Dombasles-en-Argonne et de Marre; mais nous ne l'avons vu ainsi appelée dans aucun texte ancien. Au contraire tous les dénombrements,

(1) Droit de péage perçu sur les marchandises ou même les personnes, sur certains chemins ou passages, ponts, chaussées, etc...; on disait aussi « tonnieu ».

(2) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 8929 à 8932, *Registres de comptes des receveurs de Saint-Mihiel.*

(3) Archives communales de Verdun, A 4, liasse.

depuis le XV^e^ siècle jusqu'à la Révolution, réservent le nom de Fief des Écuyers à la partie mouvante de Verdun.

Chose singulière, ce nouvel état de choses correspond à l'exode de la vieille famille de Génicourt vers Bar. Se trouva-t-elle, l'autorité des évêques une fois rétablie, en situation délicate vis-à-vis d'eux? ou bien céda-t-elle seulement à l'attrait que devait exercer sur les nobles la création d'offices et de charges, à ce moment où le Barrois abandonnait tout à fait l'organisation féodale pour copier celle de la France? Qui pourra le dire?

Quoique éloignée de notre localité, cette famille lui est trop liée par son origine, pour que nous ne la suivions pas dans ses nouvelles destinées.

Nous ne savons rien de Geoffroy de Ginécourt, ni de son fils Vuarnesson, dont nous avons seulement les noms dans un titre de la famille d'Apremont, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Mais il en est autrement de Jacquemin de Génicourt, qui est peut-être aussi fils de Geoffroy.

Jacquemin entra dans l'administration des finances du Barrois, et de clerc devint receveur et gruyer de la prévôté de Longwy ; ses comptes sont conservés aux archives de la Meuse pour les années 1463, 1464 et 1465 (1). Il occupa ensuite la haute situation de receveur général du Barrois, pour le roi René de Sicile, duc de Bar, puis pour le duc René II ; les actes de son administration existent également aux archives de la Meuse de 1468 à 1481 (2), mais avec des lacunes. Il conserva sa charge au delà de l'année 1481 et peut-être fut-il investi d'une dignité plus élevée ; car nous le voyons recevoir commission de René II, le 29 octobre 1499, de parcourir le Barrois, pour reconnaître les abus, en faire le dénombrement, poursuivre ceux qui les ont commis et en tirer châtiment. Il était secondé par deux au-

(1) B. 1872 et 1873.

(2) Série B, volumes 504 (1468-1469); 505 (1472-1473); 506 (1473-1474); 507 (1475-1477); 508 (1479-1480); 509 (1480-1481); Jacquemin est cité aussi dans l'inventaire de Du Fourny, t. I, p. 732; t. II, pp. 360, 648, 795; t. IV, p. 638; t. VII, pp. 205, 332.

diteurs des comptes, Étienne de Naives et Thierry de la Mothe (1). Cette mission ressemble assez à celle des maîtres des requêtes de France envoyés dans les provinces avec le titre de « Commissaires départis ou déléguez », et qui furent les prototypes des intendants des provinces et des armées.

Le fils de Jacquemin, Maxe de Génicourt, entra comme lui dans l'administration financière; il est cité plusieurs fois de 1500 à 1517, comme auditeur de la chambre des comptes de Bar, et comme un des présidents des grands jours de Saint-Mihiel. En 1504 il est lieutenant-général au bailliage de Clermont (2). Par ordonnance du roi de Sicile, il prend possession en 1504 de la terre et seigneurie de Conflans-en-Jarnisy au nom de son maître (3) et il est cité en 1510 comme procureur-général du Barrois.

René de Génicourt, fils de Maxe, continua la tradition de la famille; d'abord clerc de Jean Gerlet dit d'Amance, trésorier des finances de Lorraine et Barrois (4), il remplit plus tard la charge de trésorier de la chambre aux deniers de la reine de Sicile, c'est-à-dire Philippe de Gueldres (5). Mais avec lui finit la descendance des vieux écuyers de Génicourt. Voici, en effet, comment l'extinction de sa famille est racontée dans un intéressant manuscrit qui date de 1771 et qui a été publié en 1900 par la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, dans le volume de ses Mémoires :

« La noblesse de cette famille était tenue et réputée ancienne « dès le XV^e^ siècle, temps auquel vivait Maxe de Génicourt, « qui fut revêtu d'un office de conseiller auditeur en la chambre « des comptes de Bar, en l'année 1495.

« Il n'eut de son mariage avec Catherine de Barbonne, d'ex-

(1) Du Fourny, t. I, p. 732.

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 4675, registre de Claude de la Vallée, clerc juré de Clermont.

(3) Arch. de la Meuse, *Comptes des receveurs de Saint-Mihiel et d'Etain*, B. 1062 (1500-1501); 1066 (1504-1505); 1070 (1513-1514); 1071 (1516-1517); 1171 (1510-1511).

(4) *Ibid.*, B. 1168 (1507-1508).

(5) *Ibid.*, B. 1351 (1511-1514).

« traction noble, qu'un fils nommé René, qui lui succéda audit « office, et dont la postérité est éteinte en la ville de Bar depuis « plus d'un siècle.

« Une fille nommée Christienne qui fut mariée à Alexandre « Guyot, président de ladite chambre, morte sans postérité.

« Une autre nommée Jacqueline, femme de George Errard, « lieutenant-général audit Bar; et une troisième nommée Clau- « don, qui épousa Guillaume de Hauteroche.

« On ignore quelles sont les familles qui en viennent par les « femmes ».

A peu près au moment où s'éteignait ainsi cette famille, le village de Génicourt-sous-Condé était à son tour érigé en seigneurie par le duc de Lorraine Charles III, au profit de Jean Vincent, conseiller d'État et trésorier général des finances du duché (1586) (1); Vincent était déjà baron d'Auttry, et ses descendants prirent de préférence ce titre; mais quelques-uns, auxquels échut par héritage la terre de Génicourt-sous-Condé, prirent le nom de « Génicourt », ressuscitant ainsi dans le Barrois, un nom qui s'y était acquis quelque lustre, un nom dont l'ancienneté et la noblesse de bon aloi pouvaient masquer leur qualité d'anoblis récents. Et de fait on s'y laissa prendre à Bar même; la confusion entre les deux familles et les deux seigneuries est fréquente dans les archives. C'est uniquement pour ce motif que nous avons fait allusion à la lignée de Jean Vincent.

(1) Lettres de Charles III, 15 novembre 1586, Du Fourny, I, p. 739; et Lettres d'enregistrement de la Chambre des comptes de Bar, Ib., II, p. 447, 30 septembre 1587.

## II

## LES APREMONT AUX MERLETTES

### La famille; ses origines, sa généalogie. Jean d'Apremont, seigneur de Génicourt.

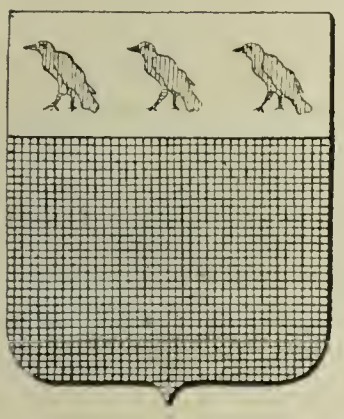

APREMONT-REMENONCOURT, dit APREMONT-AUX-MERLETTES : De sable, au chef d'argent chargé de trois corbeaux de gueules membrés et becqués d'azur.

De la famille de Génicourt, notre fief passa à celle d'Apremont.

On ignore comment; mais il semble que ce ne peut être que par une vente volontaire. La date est également inconnue; elle doit être très voisine de l'an 1400.

Le nouveau possesseur n'appartenait pas à la branche principale de sa puissante maison, mais à une lignée collatérale que les anciens historiens de Lorraine ont à tort dénommée famille des Apremont aux Merlettes, par suite d'une fausse définition de leurs armoiries. Ces dernières, si souvent répétées sur les vitraux et les autels de l'église de Génicourt, étaient : *de sable au chef d'argent, chargé de trois corbeaux de gueules, membrés et becqués d'azur.* Les érudits d'autrefois, qui ne les connaissaient sans doute que par les empreintes de sceaux plus ou moins grossiers, prirent les corbeaux pour des merlettes, c'est-à-dire des oiseaux héraldiques sans bec ni

pattes ; d'où le nom qu'ils donnèrent aux titulaires de ces armoiries.

Nous croyons que la dénomination consacrée d'Apremont aux Merlettes, aurait pu être avantageusement remplacée par celle d'Apremont-Remenoncourt; la principale terre de la famille fut, en effet, tout au début, celle de Remenoncourt (aujourd'hui Remennecourt, près Revigny) et l'aîné prend toujours le titre de seigneur de Remenoncourt, auquel s'ajouta ensuite celui de seigneur de la forteresse de Marchéville-en-Woëvre.

La tige de cette famille fut, d'après Dom Calmet (1), Thomas d'Apremont, fils de Gobert V tué à la bataille de Courtrai (1302), en combattant dans les rangs français. A la mort de son père, Thomas, qui était cadet, avait reçu une dotation en terres éparses et argent, et, suivant les usages de la famille, le comté d'Apremont, avec la plus grande partie des possessions de la maison, était resté à son aîné Gobert VI. Cette tradition avait assuré la puissance de la famille, en lui permettant de conserver intacts ses vastes domaines, au lieu de les morceler : un successeur de Gobert VI arriva a la faire sanctionner par un diplôme de l'empereur d'Allemagne (1354). C'était élever le comté par une voie indirecte, au rang de principauté d'Empire. Les États féodaux voisins s'en rendirent parfaitement compte et ne purent rester indifférents; aussi il semble bien qu'une entente ait eu lieu entre Verdun, Bar et Luxembourg pour ruiner cette puissance qui surgissait et menaçait de devenir gênante. La catastrophe arriva en 1378; Wenceslas, roi des Romains, agissant comme duc de Luxembourg, fit enlever le comté, à la branche aînée d'Apremont et le donna huit ans après à Hue d'Autel, maréchal héréditaire de Luxembourg.

Cette branche d'Apremont se retira dans le Rethélois, où se trouvait le deuxième groupe de ses possessions; sa chute ne semble en rien avoir atteint la descendance de Thomas d'Apremont, qui continua à faire assez bonne figure dans le Barrois et l'évêché de Verdun.

(1) *Histoire de Lorraine*, 2e édition, tome III, p. 71 et suiv.

Au dire de Dom Calmet, c'est Thomas lui-même qui s'était donné les armoiries dont nous avons parlé. On ignore les raisons pour lesquelles il renonça au glorieux écu de sa maison : *de gueules à la croix d'argent*; on peut seulement observer que le corbeau entra dans le blason d'autres lignées collatérales d'Apremont; ainsi le fameux Jean d'Apremont, sire de Conflans et de Forbach, si mêlé a l'histoire de Metz et du Barrois au XIV^e^ siècle, avait conservé les armes de la ligne directe, en adoptant comme brisure un franc-quartier chargé d'un corbeau.

Thomas eut pour fils Gérard, que nous appellerons Gérard I pour la clarté de notre exposition; celui-ci laissa Martin d'Apremont, dont le fils cadet Thomas forma une nouvelle branche, et dont l'aîné Roxin est le premier seigneur connu de Remenoncourt (1).

Les enfants de Roxin d'Apremont furent, toujours d'après Dom Calmet :

1° Colard d'Apremont, prêtre et chanoine de Verdun (1435);

2° Jeannette d'Apremont, mariée à Nicolas de Blanzée;

3° Nicolas d'Apremont, seigneur en partie de Tilly et Woimbey;

4° Jean d'Apremont, que nous appellerons Jean I, seigneur de Remenoncourt, et le premier de sa maison qui posséda la seigneurie de Génicourt.

Jean d'Apremont fut d'abord marié à Nicolle de Thiaucourt, avec laquelle il vivait (1400); il épousa ensuite Mahaut de Villers, de laquelle il eut quatre enfants.

Ce fut lui qui acheta, sans doute à Hans ou Jean de Winchelin, qui la possède encore en 1415, la forteresse de Marchéville, où il résida souvent; il habitait aussi Saint-Mihiel et Apremont, où il possédait une maison (2) pour laquelle il devait hommage

(1) En 1382, la seigneurie de Remenoncourt n'appartient pas encore aux d'Apremont (V. SERVAIS, *loc. cit.*, p. 58).

(2) C'est peut-être cette circonstance qui a fait dire à Husson l'Écossais que les Apremont-aux-Merlettes avaient usurpé leur nom et qu'ils n'étaient « d'Apremont » que parce qu'ils y possédaient une maison. Cette affirmation de Husson l'Écossais a fait douter que cette

au nouveau seigneur du lieu, Hue d'Autel. Il paraît d'ailleurs avoir conservé de bonnes relations avec ce quasi-usurpateur ; car on le voit en 1419, pris comme témoin avec son cousin Richard, par Jean d'Autel, fils de Hue, dans l'acte par lequel ce seigneur cède le comté d'Apremont à ses deux fils et à son gendre, pour le soustraire aux ravages de Waleran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul (1).

Relativement à la seigneurie de Génicourt, nous n'avons retrouvé de Jean d'Apremont qu'un acte d'acquêt de quinze fauchées de prés, faisant partie de la vouerie (2).

Ce seigneur mourut au milieu de l'année 1445 ; car nous connaissons de lui un dénombrement au roi René, duc de Bar, fait au commencement de cette année (3) ; tandis que le 27 septembre, c'est sa veuve Mahaut de Villers, qui fait reprises pour ses biens propres et ceux de son douaire (4). La liste des seigneuries, pour lesquelles cette dame fait alors hommage, donnera une idée de la richesse et de la haute situation des Apremont-Remenoncourt ; on remarquera qu'elle ne comprend ni Remenoncourt ni Marchéville, dont le fils du défunt avait immédiatement joui. Mahaut possédait, rien que dans le Barrois, les terres ou seigneuries d'Ambly (en partie), Monthairons, Wassecourt, Génicourt, Troyon, Jossécourt (5), La Croix-sur-Meuse et l'Isle-devant-Jossécourt, Saint-Jullien, Bullainville, Gussainville, Harville et Paroy, Perpont (Pierrepont, Meurthe-et-Moselle), Vuadoncourt (Vaudoncourt), Domremy-la-Canne,

famille soit une branche de la grande maison d'Apremont. Pour nous, il paraît impossible que cette dernière ait laissé, au temps de sa puissance, usurper son nom, et que les plus illustres familles de Lorraine, Barrois et Champagne aient consenti à s'allier aux usurpateurs.

(1) Du Fourny, t. I, pp. 489-490, 10 octobre 1419.

(2) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 10839, liasse ; achat à Husson du Petit-Monthairon, un des héritiers du grand Jacquemin de Dieue.

(3) Arch. Meuse, B. 310, folio 56, verso.

(4) *Ibid.*, folios 56 à 62.

(5) Village ruiné entre Troyon et Lacroix, et qui faisait partie, d'après le Pouillé de Mâchon, de la paroisse de Woimbey ; il existe encore sur le ban de Troyon le lieu dit « à Jossécourt ». L'Isle-devant-Jossécourt était un manoir, siège d'une petite seigneurie.

Dommarie, Baroncourt, Baalon, Brouennes, Quincy, la Charmoy (1), avec des biens à Étain, Stenay et Laneuveville-devant-Stenay.

Mahaut de Villers est encore signalée comme ayant fondé pour elle et pour son mari en 1452, un anniversaire à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun.

La descendance de Jean d'Apremont et de Mahaut de Villers intéresse au plus haut point l'histoire de Génicourt; mais la filiation en est compliquée et n'a pas été jusqu'à ce jour, croyons-nous, établie d'une façon rigoureuse. C'est pour ce motif que nous en avons dressé le tableau suivant, qui rectifie et complète, entre autres, la généalogie des Apremont-aux-Merlettes donnée par Dom Calmet. Nous justifions d'ailleurs toutes les corrections ou additions que nous nous sommes permis de faire à l'illustre historien de la Lorraine. Pour faciliter la compréhension de la suite de cette monographie, nous avons dû, dès maintenant, rapprocher la filiation des Apremont de celle des Gournay, qui ne vont pas tarder à entrer en scène.

Les différences essentielles de cette généalogie avec celle de Dom Calmet sont les suivantes :

En premier lieu, il ignore la filiation de Jacques d'Apremont; nous avons pu la rétablir grâce aux dénombrements de Mahaut de Villers cités plus haut et où elle parle de son fils Jacques; d'autre part celui-ci, dans un dénombrement relatif à Génicourt (2), parle de sa sœur Claude, que Dom Calmet reconnaît d'une façon certaine pour être la fille de Jean et de Mahaut; Jacques est donc bien le fils des mêmes personnes.

Comme il laisse le même Jacques en dehors de la lignée des descendants de Jean I d'Apremont, notre historien se voit amené à donner comme enfants à ce dernier, ses petits-enfants : Joffroy, Nicolle et Amée; de plus il passe sous silence le nom de leur frère Jean II.

(1) Probablement le hameau de Charmois, commune de Mouzay (Meuse).

(2) V. plus loin, quand il sera parlé de Jacques d'Apremont.

## Jean d'APREMONT, et MAHAUT de VILLERS.

**Ermenson**
Pas de descendance connue.

**Lise** mariée à Jean de Villiers habitant Stenay, pas d'enfant.

**Jacquet** marié en 1458 à **Anne de Choiseul**, dite **d'Aigremont**, morte en 1482, dont il eut :

**Claude** mariée :
1° à Philippe des Armoises pas d'enfant.
2° à Aubert de Stainville, seigneur de Possesse, bailli du Bassigny, dont elle eut :

- **Claude** mariée à Philippe des Armoises.
- **Guillemette** mariée à Percival de Wulsse.

**Jean d'Apremont II**
Pas de descendance connue.

**Joffroy** marié à **Jeanne des Armoises**, mort le 26 février 1496, laisse 7 enfants :

- **Jacques**, protonotaire du Saint-Siège, et chanoine de Verdun, mort le 10 avril 1520.
- **Christophe**, mort page en Italie.
- **Anne**, abbesse de Juvigny.
- **Marguerite**, dame de Saint-Pierre de Metz.
- **Constance**, mariée à Jacques de Mérey, seigneur dudit et de Friauville.

**Nicolle** mariée :
1° à **Jacques Menlaut**
2° à **Philippe de Nourroy**
morte sans enfant vers 1534.

**Mahaut**, dame d'honneur de la duchesse de Lorraine Philippe de Gueldres femme du duc René II. Epousée en secondes noces par Jean d'Anneville, conseiller, chambellan du duc, bailli de Bar, mort en 1525, elle en 1552; inhumés à Samplgny.

**Gérard II** marié en 1517 à :
**Diane de Ludres**, mort le 22 mars 1523; ne laisse que :

**Gérard III** marié en 1545 à **Guillemette du Châtelet**, mort le 5 mai 1553 laissant cinq filles.

- **Esther** mariée à Jean des Porcelets, maréchal du Barrois, bailli de l'Évêché de Metz.
- **Catherine** morte jeune.
- **Judith** chanoinesse de Poussay.
- **Diane** mariée à Jean Lopez Gallo dit le baron de Maile, colonel espagnol en Flandre.

**Louise** mariée :
1° à Nicolas de Boulanc seigneur de Montquentin, pas d'enfant
2° à..... d'où deux fils :

- **Henri de Gournay** marié à **Philiberte de Chastillon.**
- **Charles-Chrétien de Gournay** évêque de Toul.

**Amée** mariée à **Nicolas Remiot** morte en 1529 ; elle eut :

**Alisotte Remiot** mariée à : **Renaud de Gournay** d'où :

**Nicolas de Gournay** marié à **Anne du Châtelet**, mort en 1592 d'où :

**Renaud de Gournay** mort en 1613

La généalogie des Choiseul, par d'Hozier, cite un acte de donation faite par Jacquet d'Apremont, après la mort de sa femme Anne de Choiseul (1482), à un bâtard de celle-ci, Pierron de Choiseul, de biens venant d'Anne, sis au finage d'Esclance; or cette donation est consentie par les fils de Jacquet, Joffroy et Jean. L'existence de ce Jean est démontrée d'autre part par plusieurs documents; c'est lui qui hérita d'abord de la terre de Remenoncourt; il est cité comme demeurant à Clermont-en-Argonne (1). En 1470, il reçoit procuration, avec plusieurs hommes de lois, pour poursuivre la restitution de certains droits enlevés à Jean de Preye, chevalier, demeurant à Verdun (1). En 1499, il rachète à Perrette de Commercy, veuve de Richard d'Amelanges, la part qu'elle a dans la seigneurie de Marchéville; la vente est approuvée par le suzerain immédiat de cette terre, Emich de Linange, seigneur d'Apremont (2).

Le degré de parenté de Nicolle avec Jacquet d'Apremont n'est pas plus douteux que celui de Joffroy et de Jean; des documents, que nous aurons plus loin l'occasion de citer, l'établiront d'une manière péremptoire.

Quant à Amée, si l'on rapproche la date de sa mort (1529) de celle de Jean I (1445), il est difficile d'admettre qu'elle soit la fille de ce personnage; elle aurait, en effet, survécu à son père de quatre-vingt-quatre ans. Dom Calmet en fait d'ailleurs la sœur de Nicolle et de Joffroy. De plus, on constate que lors de son mariage avec Nicolas Remiot, maître-échevin de Metz, elle lui apporte en dot, entre autres seigneuries, les terres de Dommarie et de Baroncourt, qu'elle partage avec Alix de Bouvigny, épouse de Jacques de Wuisse (3). Or ces biens avant elle sont tenus par Jacquet d'Apremont, et les enfants de Bouvigny, dont Alix; Jacquet fut même en procès au sujet de ces terres avec son cousin Jean de Bouvigny, père d'Alix et de son frère Louis; la mort de Jean survint au cours de l'instance, qui fut close par une sentence arbitrale rendue en 1471 en la jus-

(1) Du Fourny, t. II, 149.
(2) *Ibid.*, I, 527.
(3) *Ibid.*, t. V, pp. 681, 1511.

tice de Saint-Mihiel (1). Il nous paraît difficile d'admettre qu'Amée ait reçu sa part des seigneuries en question d'un autre que de Jacquet d'Apremont et qu'elle ne soit pas la fille de ce dernier.

Enfin, nous signalerons que Dom Calmet intervertit les rôles entre Judith et Diane d'Apremont, filles de Gérard III. C'est Judith, et non Diane, qui fut chanoinesse de Poussay, près de Mirecourt, comme le prouvent l'analyse donnée par du Fourny (2) d'un « rôle prétendu écrit et signé par Dame Judith d'Apremont, chanoinesse de Poussay, des dames nobles de cette église, avec indication de leurs tantes », et un dénombrement de Jean Lopez Gallo (24 avril 1587) où il parle de sa belle-sœur Judith, « qui est à l'église de Poussay (3) ».

D'autre part on a du même deux autres dénombrements où il déclare opérer au nom de sa femme Diane d'Apremont, pour les seigneuries de Quincy, Aulnoux-la-Grange, Sainte-Marie, etc..., qu'elle lui a apportées en dot (15 novembre 1584, 24 avril 1587) (4).

La mère de ces deux dames, Guillemette du Châtelet, s'était remariée à Christophe de Mondragon, colonel au service d'Espagne et gouverneur de Damvillers; elle fit épouser également à sa fille Diane le colonel espagnol Gallo, dit le baron de Malle.

La généalogie des Apremont-aux-Merlettes ainsi établie, nous allons reprendre la suite des destinées de notre seigneurie.

## Jacquet d'Apremont, seigneur de Génicourt. Sa fille Nicolle d'Apremont et ses alliances; Jacques Meniaut et Philippe de Nourroy. État de la seigneurie à ce moment.

Des quatre enfants de Jean d'Apremont et de Mahaut de Villers, ce fut Jacques d'Apremont qui hérita de la seigneurie

(1) Du Fourny, I, p. 557.
(2) *Ibid.*, I, 147.
(3) *Ibid.*, V, 32.
(4) *Ibid.*, V, 3, 32, 33.

de Génicourt; il en fit ses reprises une première fois le 3 avril 1456 (1), au roi René pour le fief de la maison-forte. Il déclare toutefois, dans ses lettres de dénombrement, que sa sœur Claude tient momentanément cette terre en gage, parce que sa dot en argent ne lui a pas été complètement servie.

Jacques est plus communément appelé Jacquet; c'est donc sous ce nom que nous le désignerons de préférence. Les anciens documents portent aussi Jacquot et Jacob.

Jacquet d'Apremont était un seigneur considérable en Lorraine et Barrois; on le voit pris fréquemment pour arbitre, ou pour témoin dans des affaires importantes. Ainsi, il appose sa signature et son sceau au bas de la convention que passèrent entre eux le roi René, comme duc de Bar, et l'évêque de Verdun, Guillaume de Haraucourt, relativement à la recherche et à l'exploitation des mines de toute nature dans les prévôtés barroises de Saint-Mihiel, Trognon (2), la Chaussée et Étain, et les prévôtés verdunoises de Charny, Mangiennes, Fresnes en-Woëvre et Hattonchâtel (27 octobre 1463) (3).

Jacquet se maria en 1458 à Anne de Choiseul, de la branche dite d'Aigremont, qui lui laissa quatre enfants, dont deux filles; une de celles-ci, Nicolle d'Apremont, nous intéresse d'une manière toute spéciale; car elle a laissé à Génicourt un souvenir durable, c'est à elle que cette localité doit sa remarquable église.

Nicolle épousa en premières noces maître Jacques Meniaut (4), licencié ès-lois, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du duc de Lorraine, lieutenant-général au bailliage de Saint-Mihiel; il avait été pourvu de cette dernière charge dès 1462. Le mariage eut lieu en 1487; Jacques Meniaut n'était donc plus jeune; d'ailleurs il était déjà veuf d'une première union con-

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 391.

(2) Aujourd'hui Heudicourt (Meuse); anciennement siège d'une prévôté barroise, enlevée à l'évêché de Verdun.

(3) Du Fourny, V, p. 540.

(4) Nous avons vu écrire souvent Meniant, mais comme certains documents portent Meniault et Menyault, nous avons adopté l'orthographe qui semble s'en rapprocher.

tractée en 1473. Mais il venait d'être l'objet des faveurs du duc René II, qu'il avait accompagné à Paris comme secrétaire ; on sait que ce prince avait été appelé, après la mort de Louis XI, par la régente Anne de Beaujeu, désireuse de s'aider de l'appui de ses armes et de ses conseils; René passa donc à la Cour de France les années 1484 et 1485; en récompense des services que lui rendit alors Meniaut, il lui donna, sans doute sur sa demande, la terre et seigneurie d'Ambly (1). Meniaut appartenait, en effet, à une famille récemment anoblie: Servais, dans ses *Annales du Barrois,* signale l'anoblissement en 1384, par le duc Robert de Bar, de Jean Meniaut et de son fils Robert; Jean, originaire de Saint-Thiébaut-sous-Bourmont, résidait à Saint-Mihiel (2).

Les biens de la seigneurie d'Ambly étaient alors tombés en grande partie en mains roturières, contrairement au droit féodal, qui n'admettait pas qu'un roturier pût tenir une terre noble ; c'étaient Jean de Hennemont et sa femme Geneviève de Nourroy, qui s'étaient ainsi défaits de la part d'héritage laissée à Jean par sa mère Jeanne d'Ambly. Le duc ordonnait donc que la justice de Saint-Mihiel informerait de ces faits et obligerait les roturiers à se défaire au profit du seul Meniaut des biens nobles qu'ils détenaient à tort; les lettres de poursuite confièrent à Meniaut lui-même le soin d'exécuter les ordres donnés en sa faveur (10 mai 1486) (3); il était donc seigneur d'Ambly au moins en partie, lorsqu'il épousa Nicolle d'Apremont.

Celle-ci reçut entre autres biens, pour sa dot, la seigneurie de Génicourt ; mais cette terre était toujours tenue en gage, pour cause de non-paiement complet de la dot de Claude d'Apremont, par les héritiers de cette dame; ceux-ci réclamaient encore une somme de mille livres. Afin de lever toute difficulté, Jacquet d'Apremont vendit la seigneurie à Jacques Meniaut, pour la somme seulement de mille livres, laquelle fut immédiatement comptée à Philippe des Armoises et Percival

(1) Lettres patentes datées de Paris, du 18 mars 1485, Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 10839, copie.

(2) Servais, II, p. 95.

(3) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 10839, copie.

de Vuisse, opérant pour leurs femmes Claude et Guillemette de Stainville, filles et uniques héritières de Claude d'Apremont (29 septembre 1487) (1).

La vente fut approuvée le 7 octobre 1487 par l'évêque de Verdun, Guillaume de Haraucourt pour le fief des Ecuyers, et le 28 décembre de la même année par René II pour le fief de la maison-forte (2).

Le jour de cette vente Jacques Meniaut et Nicolle d'Apremont s'étaient fait donation réciproque de tous leurs biens. Meniaut ne resta pas longtemps seigneur de Génicourt; il se pourrait même que l'année de son mariage fût aussi celle de sa mort; car d'après la liste des lieutenants-généraux du bailliage de Saint-Mihiel donnée par M. Bonnabelle, il ne jouit de son office que jusqu'en 1487 (3).

Quoi qu'il en soit, Nicolle est déjà remariée en 1490, à Philippe de Nourroy.

Cette fois, Nicolle d'Apremont n'épousait pas un valétudinaire d'une noblesse douteuse; mais un chevalier, jeune encore, d'une famille réputée en Lorraine pour son ancienneté, sa richesse, et le rôle important qu'un de ses membres y avait joué autrefois. Philippe de Nourroy appartenait à la maison de Nourroy-le-Sec, aujourd'hui Norroy (4), dont la principale possession terrienne était la seigneurie de Port-sur-Seille; ses membres détenaient quantité d'autres biens vers Briey et sur la Seille, surtout depuis qu'un autre Philippe s'était, aux temps troublés de la fin du XIV^e^ et du début du XV^e^ siècles, enrichi au métier de la guerre plus fructueux alors qu'aujourd'hui.

L'histoire de ce premier Philippe de Nourroy serait des plus curieuses à faire; c'est un type, et des plus accomplis, de ces chevaliers hardis et entreprenants, assez riches pour mettre sur

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 10839, copie.
(2) *Ibid.*, copie.
(3) *Notice sur Saint-Mihiel*, p. 73.
(4) Canton de Briey. Cette famille de Nourroy est une branche de celle de Chérisey, qui avait relevé le nom de Nourroy, de très ancienne chevalerie, par mariage avec la dernière héritière de Nourroy.

pied une bonne compagnie de gens d'armes (1) et portant avec elle leurs services aux puissants seigneurs, pendant cette période de transition où n'existaient pas encore de troupes permanentes, mais où les progrès de l'art de la guerre ne permettaient plus d'employer que des unités bien constituées, disciplinées et fortement commandées. On le trouve tour à tour à la solde du Luxembourg, de l'évêque de Verdun, des Verdunois, surtout des ducs de Bar, ennemi le lendemain de son maître de la veille, mais toujours bien payé, souvent même créancier des seigneurs souverains pour de fortes sommes, et, en guise d'intérêts, jouissant des revenus de belles terres qu'on lui laisse en gage. Il tint ainsi quelque temps la seigneurie de Sommedieue, dont la maison-forte lui servit de point d'appui dans ses courses contre les Verdunois; ceux-ci la lui ruinèrent par représailles vers 1408, mais le dédommagèrent largement par la suite.

Il avait épousé Yolande, fille de Jean d'Autel, seigneur d'Apremont, dont il eut entre autres enfants, Georges de Nourroy, marié à Marguerite d'Anglure (2), qui lui donna deux fils et une fille. Cette fille Anne épousa successivement René de Floranville et Jean de Savigny; des deux fils, l'aîné Antoine hérita de la seigneurie de Port-sur-Seille, et se fixa à Metz, où il continua la lignée, éteinte en cette ville au XVII^e^ siècle; le second fils est notre Philippe, auquel était tombée en partage la seigneurie de Norroy-le-Sec.

Quoique d'une réputation plus modeste que celle de son aïeul, il n'en était pas moins un seigneur considérable en Lorraine et Barrois. On le voit en 1510, chargé de régler des difficultés survenues entre les officiers de justice de Verdun et

(1) Une fois entre autres, il met au service du duc de Bar, en 1412, une compagnie de 120 hommes d'armes, pour laquelle il touche la somme très forte pour l'époque de 7.413 francs barrois (Du Fourny, II, p. 318); suivant la composition donnée à chaque lance, cette compagnie peut représenter un effectif six ou sept fois supérieur; Philippe, pendant une absence du duc de Bar, Édouard III, commanda d'ailleurs toutes les troupes du duché.

(2) *Nobiliaire de Circourt*, ms. Bibl. de Nancy.

ceux du Barrois; il se rend à cet effet auprès de l'évêque de Verdun avec Maxe de Génicourt (1). En même temps que celui-ci et d'autres seigneurs moins considérables, il prend part à une journée tenue en la justice de Saint-Mihiel en 1513, au sujet des mêmes contestations (2). Enfin, fait plus important, il figure, avec son frère Antoine, parmi les seigneurs auxquels le duc Antoine de Lorraine confia le soin de veiller au maintien de l'ordre dans les duchés, pendant sa campagne contre les Rustauds (1525).

Nous n'avons retrouvé de lui, au sujet de Génicourt, que des actes d'ascensement de terrains et de concession de vaine pâture. Mais avec sa femme Nicolle d'Apremont, il a attaché son nom à la construction de notre église. La place que l'un et l'autre occupent sur nos vitraux, au centre de l'abside, au droit du maître-autel, suffirait déjà à le faire pressentir, comme aussi les dates portées sur les mêmes vitraux et sur les autels latéraux. Mais leurs blasons sculptés seuls sur tous les rétables ne nous laissent à cet égard aucun doute.

La tradition s'en était d'ailleurs conservée très vivace jusqu'au début du XVIII^e^ siècle; nous la trouvons consignée dans les pièces d'un grand procès dont il sera parlé à son heure. Les plus vieux des habitants de Génicourt y déclarent avoir appris de leurs aïeux, contemporains de la consécration de l'église, que c'est bien dame Nicolle d'Apremont et son mari Philippe de Nourroy qui en ont entrepris la construction; les seigneurs en supportèrent les plus fortes dépenses, mais pour permettre aux habitants d'y contribuer dans la mesure de leurs moyens, ils rachetèrent à la communauté certains terrains voisins de la maison-forte et le produit de la vente fut affecté aux travaux alors en cours.

Il n'est pas possible de savoir en quelle année fut commencée la construction de l'église; de quelques dates gravées sur les autels ou inscrites sur les vitraux, on peut seulement conclure qu'elle fut assez lente; ces dates sont 1528, 1531, 1535. La

(1) Arch. Meuse, B. 1171.
(2) *Ibid.*, B. 1070.

consécration n'eut lieu que plus tard, par l'évêque Nicolas Boucher, dont l'épiscopat dura de 1588 à 1593 (1).

Nicolle en tout cas n'avait pas vu la fin de son œuvre; elle était morte probablement en 1534 (2), laissant à son mari, mais seulement à titre d'usufruit, la seigneurie de Génicourt; il en fait ses reprises à ce titre, pour le fief barrois, le 12 novembre 1534 (3). De ses deux unions, Nicolle n'avait pas eu d'enfant. Philippe de Nourroy ne survécut pas longtemps à sa femme; il mourut en 1540, année où la seigneurie fut partagée, comme nous le verrons plus loin, entre les héritiers de Nicolle d'Apremont.

Avant d'aller plus loin, il nous faut examiner d'un peu près les précieux renseignements que fournissent, sur l'état de la seigneurie à cette époque, les dénombrements de Jacquet d'Apremont et de Philippe de Nourroy et surtout l'acte d'acquêt de Jacques Meniaut. Cette recherche a d'autant plus d'importance qu'elle nous servira à démontrer la fixité de la consistance des fiefs jusqu'à la Révolution (4).

En premier lieu occupons-nous du fief de la maison-forte, maintenu dans la mouvance de Bar.

Originairement il faisait partie de la châtellenie de Saint-Mihiel; quand, à cette subdivision territoriale, se substitua celle en bailliages et prévôtés, il fut compris dans le bailliage et la prévôté ayant leur siège dans la même ville.

On a déjà pressenti qu'il était insignifiant comme étendue; mais il renfermait la demeure seigneuriale, et c'est ce qui faisait son importance. Il comprend, et comprendra désormais, trois portions bien distinctes.

(1) C'est ce qui résulte de l'examen du sceau de l'évêque consécrateur apposé sur les reliques de la pierre d'autel. Ce sceau est bien celui de l'évêque Nicolas Boucher.

(2) L'anniversaire de Nicolle se célébra jusqu'à la Révolution le 5 octobre de chaque année; elle serait donc morte le 5 octobre 1534.

(3) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 10839.

(4) A plusieurs reprises nous constatons des enquêtes des officiers de l'évêque ou de Bar pour vérifier les limites du fief barrois, 1496, 1630 (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 10839).

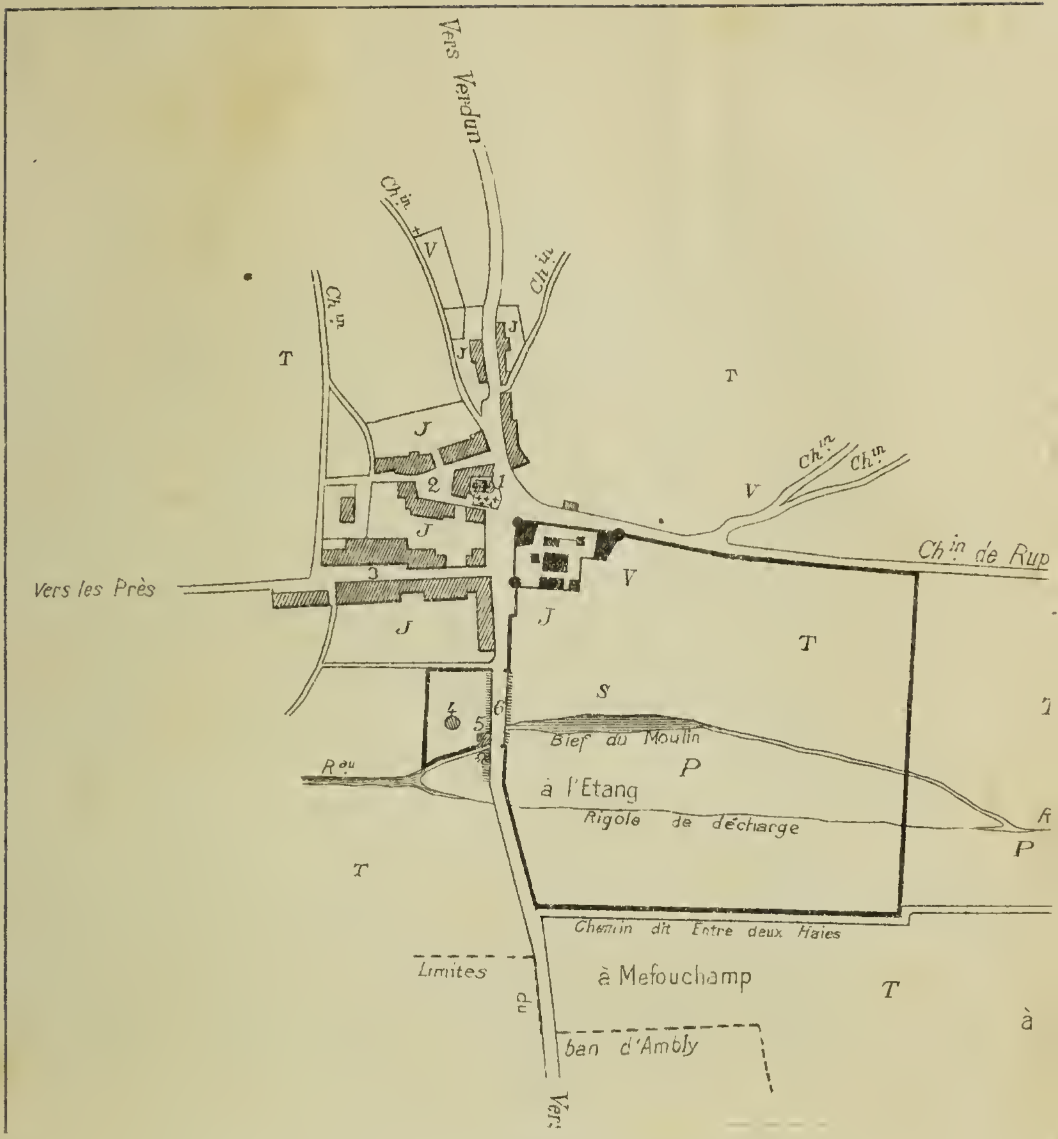

Vers Verdun
Chin
Chin
Chin
Chin
Chin
Chin de Rup
Vers les Près
Rau
Bief du Moulin
à l'Etang
Rigole de décharge
Chemin dit Entre deux Haies
Limites
du
ban d'Ambly
à Mefouchamp
Vers

D'abord une superficie d'environ 15 hectares (exactement 15 HA 45 CA), attenante à la maison-forte, et limitée au nord par le chemin de Rupt; à l'ouest par le grand chemin de Saint-Mihiel à Verdun; au sud par un chemin d'exploitation appelé « chemin entre deux haies » et dont la route actuelle de Villers à Rupt a adopté le tracé; enfin à l'est par une ligne de murailles qui rejoint le chemin de Rupt (voir le croquis n° 1).

La maison-forte occupe l'angle nord-ouest de ce quadrilatère; elle se compose essentiellement d'une forte tour carrée habitable, que les habitants appellent « le Donjon » : c'est proprement la maison du seigneur. Elle est entourée de plusieurs autres bâtiments (colombier, maison de ferme, écuries, etc...), disposés suivant un polygone irrégulier, et reliés entre eux par un mur haut et épais, flanqué de tours à ses angles nord-est, nord-ouest et sud-ouest. Le donjon occupe à très peu près l'emplacement de la maison d'école, de la mairie et du presbytère (voir le plan n° 2).

Le reste du quadrilatère est entouré de murailles moins solides avec tourelles d'angles; il renferme les jardins du seigneur, qui descendent en pente raide jusque vers l'étang, lequel sert de retenue d'eau au moulin dont il va être question. Autour de cet étang sont de mauvais prés; puis sur la pente, et à l'est des constructions, une vigne et des terres labourables.

La deuxième portion de ce fief est formée par un terrain d'à peine un hectare, enclos de murailles et situé à l'ouest du grand chemin de Saint-Mihiel à Verdun. Là se trouvent le siège du moulin, un vieux colombier attenant à une aussi vieille bâtisse et des jardins ou chènevières. Au temps déja de Jacquet d'Apremont, le moulin, l'étang qui lui sert de bief et le colombier sont en mauvais état : « lezquels, disent les titres, sont de présent ruynés ». Ils ne seront remis en état que plus tard, par les premiers Gournay; l'étang sera transformé en bief, mais sa digue de retenue, encore très apparente, continuera à subsister, et les terrains voisins plus ou moins assainis, prendront le nom du lieu dit « à l'Étang ».

Enfin comme troisième partie, le fief barrois comprend les prés de l'ancienne Avouerie, réduits à douze ou quinze fauchées.

La possession de ce fief ne donnait aucun droit d'aucune sorte sur les habitants ou le ban de Génicourt ; elle ne conférait, suivant le *Dénombrement des seigneuries du bailliage de Saint-Mihiel* exécuté par mandement du duc Charles III, en date du 13 décembre 1592, comme unique juridiction que la haute, moyenne et basse justice sur les habitants de la maison-forte seulement et de ceux logés dans son pourpris ou enceinte (1); ce qui revient à dire que cette juridiction ne s'appliquait qu'à la domesticité du seigneur.

Il en était autrement du fief dit « des Escueïrs de Génicourt », qui se rattachait à la prévôté verdunoise de Fresnes-en-Woëvre ; il emportait avec lui des droits seigneuriaux ; tout le reste du ban en faisait partie, moins les terres de l'église, et il comprenait en outre la partie du finage de Mouilly appelée « ban de Juvancy » et le bois de Reinfey, près de la forêt d'Amblonville.

Les terres possédées en propre par les seigneurs de Génicourt varièrent souvent ; Jacquet d'Apremont et ses héritiers directs avaient au titre de la seigneurie des Ecuyers, 250 jours de terre arable et 150 fauchées de prés sur notre ban.

La seigneurie conférait à Génicourt quelques droits seigneuriaux. En premier lieu, le droit de poursuite en cas de forfuyance ou de formariage, dont nous reparlerons en détail, lorsque nous préciserons la situation des habitants ; disons tout de suite qu'il ne s'appliquait plus, à l'époque où nous en sommes, qu'à un très petit nombre d'individus, d'ancienne extraction serve. Ensuite la possession du four banal, qui prenait son affouage dans la forêt d'Amblonville ; mais l'évêque en contestait la jouissance au seigneur pour la donner au curé et c'est peut-être à cause de cette situation litigieuse que nous voyons, quelque temps après, ce four complètement abandonné et ruiné.

La maison seigneuriale avait droit aussi de prendre son

(1) Dénombrement arrêté à la date du 2 mai 1593 ; Bibl. Nat., *Coll. de Lorraine*, vol. 712, p. 161.

affouage dans la forêt d'Amblonville, bien que le seigneur possédât des bois en propre.

Avec le fief des Écuyers allait encore le droit de pêche exclusif sur la morte-eau appelée « Clair-fossé », qui est un bras de la Meuse, n'ayant plus de courant qu'aux hautes eaux; tout délit de pêche sur cette « Noue » était frappé d'une amende de 60 sols.

Le seigneur de Génicourt était « seigneur censier » de presque toutes les maisons du village et d'une certaine quantité de terres tenues en propriété par des habitants; il percevait donc pour ces biens-fonds un droit de cens annuel. Dans la société féodale primitive, toute la terre est au seigneur, et le roturier, comme d'ailleurs le noble, ne peut en tenir une partie que si elle lui est concédée par le seigneur; cette concession, faite uniquement dans le but de favoriser l'exploitation, est d'abord viagère et inaliénable, puis elle devient héréditaire. Mais ce n'est pas gratuitement que la terre est concédée, c'est contre le paiement d'une redevance qui prend le nom de *cens*.

A l'origine, ce droit de cens représentait une portion notable du revenu de la terre; « mais, dans le cours des siècles, l'ar-« gent perdit considérablement de son pouvoir; le cens restant « le même, tel qu'il avait été fixé à l'origine, ne représenta « plus qu'une valeur insignifiante (1) ». C'était le cas à Génicourt, où par conséquent les censives, c'est-à-dire les propriétés tenues à cens, devaient être très anciennes. Le droit perçu n'avait plus guère d'autre but que de rappeler au roturier qu'il n'était pas complètement maître de son bien et le tenait de son seigneur; le droit féodal disait alors que le cens était *recognitif* et le qualifiait de *chef-cens;* il dénommait *pourtairiens* ou *porterriens*, les possesseurs de biens censuels.

La perception d'un droit de cens donnait lieu à l'établissement d'une *Mairie foncière*, composée en général dans nos pays d'un *mayeur* ou maire et de un ou deux *échevins* ou *doyens;* quelquefois l'un de ces derniers prenait le titre de *lieutenant de maire*. Cette mairie avait son siège dans un local apparte-

(1) Esmein, *Histoire du Droit français*, p. 220.

nant au seigneur; à Génicourt ce local se trouvait dans les dépendances mêmes de la maison-forte, près de la grande entrée.

Aux époques fixées par la coutume, le mayeur convoquait les porterriens au siège de la mairie foncière, en une assemblée que l'on appelait les *plaids* (1) *banaux;* il faisait séance tenante la recette du cens au nom du seigneur et dressait un rôle verbalisé de tous les comparants (2). Les plaids banaux se tenaient à Génicourt une fois l'an, le jeudi après la fête des Rois; sous les Gournay seulement, ils eurent lieu à la saint Remy, comme en Lorraine.

La totalité du cens atteignait annuellement la somme minime de 17 ou 18 gros d'argent (3), 24 crettes d'avoine (4), 24 gélines (poules) ou chapons (5). Les prédécesseurs de Jacquet d'Apremont avaient abandonné au curé tout l'argent de cette rente, et la moitié du cens en nature; jusqu'à la Révolution, le titulaire de la cure jouit de cette concession.

Tout habitant soumis au cens qui n'assistait pas ou ne se faisait pas représenter aux plaids banaux, était passible, la première fois, d'une amende de cinq sols; et au second défaut le seigneur avait le droit d'enlever les poutres de sa maison et d'empêcher de les replacer jusqu'à complet paiement.

Dans la plupart des coutumes, le seigneur censier percevait un droit à chaque mutation de la censive, succession, donation, acquêt, etc... Ce droit, très fort à l'origine, alla par la suite en s'atténuant, et dans beaucoup d'endroits il n'en était plus dû qu'en cas de vente. Nous n'avons pu nous rendre compte bien positivement, si à Génicourt ces droits de mutation étaient dus au seigneur pour les biens-fonds ascencés; la Coutume de Verdun est d'ailleurs muette à ce sujet; et comme les titres éma-

(1) Assemblée; des *placita*, réunions d'hommes libres de la monarchie franque et de la période carolingienne.

(2) Nous possédons le rôle des plaids banaux de l'année 1665.

(3) Le gros barrois était le dix-huitième de la livre tournois.

(4) La crette, mesure spéciale à l'avoine, était égale au franchard de Verdun, soit environ 25 litres.

(5) Il existe encore à Génicourt un lieu dit « Champs aux Gelines »; il est probable que là se trouvaient les terres ascencées aux habitants moyennant un certain nombre de gelines ou de chapons.

nant des seigneurs n'en parlent pas davantage, nous inclinons à penser que, s'ils ont été perçus aux premiers temps de l'existence du fief, ils avaient disparu dès le xv^e^ siècle au moins.

Nous sommes presque aussi dépourvus de renseignements précis sur le caractère de la justice seigneuriale dans notre localité ; c'est cependant un point important et nous allons essayer de l'éclaircir.

Nous avons déjà dit que le seigneur avait, dans l'intérieur du pourpris de la maison-forte seulement, la haute, moyenne et basse justice. Les dénombrements et autres actes de Jacquet d'Apremont nous font connaître d'autre part que les officiers de sa mairie foncière rendaient la justice, en ses lieu et place, sur le reste du ban ; ces documents ne précisent pas autrement, mais nous croyons qu'il ne s'agit ici que de la basse justice et nous en avons la preuve dans l'organisation inférieure et rudimentaire de la mairie elle-même. En effet : tandis que les hautes justices sont pourvues, outre le maire et ses échevins, d'un juge, d'un clerc juré, d'un greffier, d'un procureur fiscal et autres officiers subalternes, la basse justice se compose uniquement du maire avec ses échevins ou doyens et de deux officiers subalternes, le *sergent* et le *banward* ou *bangarde*, c'est-à-dire le garde du ban seigneurial ; cette dernière composition est justement celle de la mairie de Génicourt.

Quant à la haute justice du château, nous doutons qu'elle ait jamais reçu un semblant d'organisation ; l'exiguïté de sa juridiction territoriale ne justifiait vraiment pas l'installation d'un appareil judiciaire quelconque. Tout au plus trouvons-nous, sous les Gournay, un *chatelein* installé en leur nom dans la maison-forte (1), ce qui semble indiquer de leur part l'intention d'affirmer leur droit à la haute justice seigneuriale ; car si l'on en croit M. Bonvalot (2) un officier de ce nom faisait partie en Lorraine de ces sortes de juridiction. Mais par la suite les

(1) Bibl. Nat., *Coll. de Lorraine*, vol. 725, folio 35, ce châtelain, appelé Thomas Renodin, est en procès avec le chapitre de la Madeleine, au sujet des dîmes.

(2) *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés*, p. 349.

seigneurs de Génicourt semblent avoir laissé tomber en désuétude ce droit à la haute, moyenne et basse justice dans l'enceinte de leur demeure, puisque l'un d'entre eux, au XVIII[e] siècle, se le fait concéder à nouveau par le duc de Lorraine.

Ainsi donc, nous trouvons à Génicourt, deux juridictions seigneuriales différentes : d'abord dans le fief barrois, une haute, moyenne et basse justice qui ne fonctionne pas (1); et en second lieu, sur tout le reste du ban et au titre du fief des Écuyers, une basse justice organisée et active.

La compétence territoriale de ces deux justices, nous la connaissons; mais quelle était leur compétence quant aux personnes et aux délits? Nous allons l'examiner, car cette question touche de très près à l'existence de nos ancêtres.

Dans la société féodale, le droit de rendre la justice s'était démembré et inféodé comme le sol; il était donc devenu une véritable propriété possédée à titre de fief et le plus souvent rattachée à une terre. En recevant un fief, le seigneur recevait en même temps le pouvoir de rendre la justice dans l'étendue du domaine, de juger tous ceux qui l'habitaient. Il était ainsi pour tous le seigneur justicier.

Mais les seigneurs justiciers ne recevaient pas ce droit avec une égale étendue. Les uns pouvaient connaître de toutes les causes civiles ou criminelles et prononcer jusqu'à la peine de mort : c'étaient les hauts justiciers; les autres, au contraire, ne pouvaient juger que des affaires peu importantes, quelquefois même purement civiles : c'étaient les bas justiciers. Une simple extension de la compétence de ces derniers donna naissance aux moyennes justices.

Nous n'avons à nous occuper ici que des basses justices, dont l'organisation se confond avec celle des mairies foncières, qui nous ont intéressé plus haut. Le personnel de ces justices, nommé par le seigneur, avait ainsi des attributions de deux ordres très différents; les premières, d'un caractère strictement

(1) Il est à noter cependant que le seigneur, en pleine féodalité pouvait juger lui-même en se faisant assister par ses vassaux; c'est ce qu'on appelait juger par hommes; mais nous doutons qu'au XV[e] siècle dans le Verdunois les jugements par hommes fussent encore pratiqués.

féodal, comprenaient la perception du cens et autres droits féodaux, ainsi que la connaissance des délits qui s'y rapportaient; les secondes, d'une nature plus spécialement judiciaire, consistaient dans l'exercice de la basse juridiction seigneuriale. Celle-ci était restreinte dans le Verdunois aux actions civiles, d'un intérêt ne dépassant pas la somme minime de cinq francs; aux opérations d'abornement entre particuliers; à l'envoi en possession d'héritage quand il n'y avait pas opposition (c'est ce qu'on appelait faire *vesture* d'héritage ou droit de *vest* et *dévest*); enfin, lorsque le cas réclamait quelque célérité ou qu'elles en étaient requises, les basses justices pouvaient octroyer une saisie ou en donner mainlevée sous caution. Elles ne connaissaient d'aucun cas criminel; tout au plus, la coutume les autorisait-elle à prononcer l'arrestation des délinquants surpris en flagrant délit, ou des coupables recherchés, pour assurer leur comparution devant la haute justice prévôtale.

Aussi bien qu'en France, le pouvoir souverain, dans nos pays de Lorraine, chercha constamment à diminuer la compétence des justices seigneuriales et à soumettre celles-ci au contrôle de ses propres juridictions. Ce furent surtout les hautes justices, qui se trouvèrent atteintes dans cette lutte; quant aux basses justices, leur compétence était si réduite qu'il était difficile de la diminuer encore; et d'ailleurs elles constituaient, pour nos campagnes, un élément d'ordre trop indispensable pour qu'on ne le ménageât pas. Mais insensiblement, l'action des prévôts sur elles devint de plus en plus apparente, et celle des seigneurs de moins en moins certaine. Dans le Verdunois, les évêques en réglèrent uniformément le fonctionnement, qu'elles fussent mairies de villages de la manse épiscopale, des chapitres ou des fiefs séculiers; Nicolas Pseaume surtout fit des efforts énergiques pour imposer à tous la supériorité de la juridiction épiscopale.

Dès lors, il n'y a plus à proprement parler dans l'évêché de justices seigneuriales; celles-ci d'ailleurs y disparaîtront tout à fait dès que la justice royale aura définitivement remplacé à Verdun la juridiction épiscopale (1634).

A Génicourt, les derniers seigneurs, qui revendiquent le

droit de justice d'une façon formelle, sont Nicolas et Renaud de Gournay ; lesquels disent dans leur dénombrement commun de 1570 : « Nous avons un maire et deux échevins pour justice, « qui ont la connoissance de tout le ban des Escuïers, vest et « dévest, par lesquels se font les abornements audit ban des « Escuïers et se fait et crée ladite justice ». Quant à leurs successeurs, s'ils désignent encore le mayeur et ses adjoints, ils ne leur donnent plus que la délégation de percevoir le cens et autres droits seigneuriaux et de prononcer les amendes que nous connaissons. C'est définitivement du pouvoir souverain, représenté chez nous par l'évêque, que les juridictions rurales tiennent le droit d'administrer la justice proprement dite. Pour Génicourt, en particulier, l'évêque, dès le début du XVII^e^ siècle, revendique ce droit d'une façon absolue ; notre localité figurait sur un registre *ad hoc* de l'évêché ouvert en 1619, avec l'annotation suivante : « Monseigneur est seigneur souverain et ré- « galien, haut justicier, moyen et bas, au village, ban et finage « de Génicourt, sans part d'autruy ». La date de 1619 correspond à une tentative de l'évêque François de Lorraine pour réglementer dans le Verdunois l'administration de la justice à tous ses degrés ; les autorités françaises lui firent échec, mais elles relevèrent ses prétentions à leur profit, et par la suite le texte précédent constitua un titre pour la justice royale de Verdun, contre le droit de justice des seigneurs de Génicourt. Le subdélégué de l'Intendant, François de Vuatronville, le produisit aux débats du procès de 1721, dont nous parlerons plus loin (1).

(1) Comme nous ne pouvons, au sujet des justices subalternes, que nous tenir dans des généralités, nous n'avons pu rien dire des tentatives du Tribunal des bourgeois de Verdun, dit Tribunal de Sainte-Croix, pour essayer d'acquérir une supériorité de juridiction sur les justices subalternes. Celles-ci, composées en général de personnages ignorants et peu aptes à remplir leur rôle de juges, s'adressaient généralement à ce Tribunal dans les cas embarrassants, pour en obtenir les jugements tout préparés ; elles n'avaient plus ensuite qu'à prononcer ces jugements. C'est ce qu'on appela juger par *semblants*. Les échevins de Sainte-Croix s'accoutumèrent naturellement à considérer comme un droit pour eux de juger ainsi à distance, et quand les justices locales plus

Nous en aurons fini avec cet examen de l'état du fief des Écuyers au XV^e^ siècle, lorsque nous aurons vu en quoi consistait son annexe de Mouilly.

Elle comprenait deux parties bien distinctes, mais contiguës; la première en nature de terres cultivables, appelée à cette époque ban de Juvancy (1), était située au nord du village, sur le plateau qui compose à peu près seul le territoire non boisé de Mouilly. La seconde était formée par le bois dit Bois de Reinfey, qui est aujourd'hui le bois de l'hospice Saint-Hippolyte; un ravin profond les sépare seul.

Jacquet d'Apremont n'avait que la moitié de Juvancy; les héritiers de son cousin Jean de Bouvigny tenaient le reste au titre de la seigneurie de Ranzières. Les seigneurs avaient dès longtemps ascencé leurs terres de Mouilly à différents particuliers, ainsi d'ailleurs que leurs copartageants et pour la perception du cens ils avaient en commun, dans cette localité, une mairie foncière, qui fonctionnait absolument comme à Génicourt. Le cens montait par an à 8 sols d'argent, 20 crettes d'avoine et 12 gélines ou chapons; la rente en argent était aussi abandonnée au curé de Génicourt.

Quant au bois de Reinfey, Jacquet d'Apremont n'en possédait qu'une partie, 200 arpents; plus tard les Gournay en auront la totalité, ce qui leur donnera une forêt de 500 arpents, c'est-à-dire environ 200 hectares.

Nous verrons par la suite comment fut acquis en partie l'hospice Saint-Hippolyte de Verdun, qui lui donna son nom; la carte de l'état-major ne conserve le nom de Rain-Fay qu'au ruisseau qui sort du nord-ouest de ce bois pour passer à Amblonville.

éclairées cherchèrent à opérer par leurs propres lumières, ils se prétendirent lésés et portèrent leurs doléances jusqu'auprès de l'Empereur Sigismond, qui confirma leurs prétentions par lettres patentes du 23 février 1434. Les justices prévôtales de l'évêché s'étaient déjà trop imposées aux justices subalternes, pour céder à cette seule injonction; les échevins de Verdun en furent pour leurs frais.

(1) Il existe encore au finage de Mouilly le ban de Jivaney, d'une superficie de 7^HA^,03,15 (Renseignement communiqué par M. Vautrin, instituteur).

Avec le bois de Reinfey allait la vénerie de Mouilly, qui donnait le droit de nommer deux forestiers; ceux-ci avaient le tiers des amendes qu'ils frappaient; le seigneur de Génicourt recevait le second tiers et l'évêque de Verdun le reste.

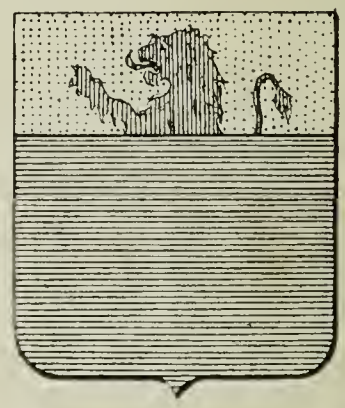

Nourroy : D'azur, au chef d'or chargé d'un lion issant de gueules.

## III

## LES DERNIERS D'APREMONT ET LES GOURNAY

### Les d'Apremont et les Gournay, seigneurs conjoints; les Gournay seuls seigneurs. — Vente de la seigneurie.

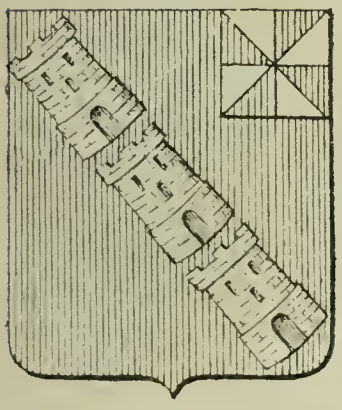

Gournay (seigneurs de Villers et Secourt, puis comtes de Marchéville): De gueules, aux trois tours d'argent maçonnées de sable posées en bande; à un canton gironné d'argent et de gueules, à senestre.

Philippe de Nourroy n'ayant tenu la seigneurie de Génicourt, ainsi que nous l'avons dit, qu'à titre d'usufruit seulement, cette terre, à la mort de Philippe, revenait aux héritiers de Nicolle d'Apremont.

Or si l'on se reporte au tableau généalogique de sa famille, on remarquera que ces héritiers ne pouvaient se trouver que dans la descendance de son frère Joffroy d'Apremont et de sa sœur Amée d'Apremont.

Joffroy était mort depuis longtemps (25 février 1497) (1), laissant de sa femme, Jeanne des Armoises, sept enfants, dont trois fils et quatre filles. Un fils seulement Gérard II d'Apremont, marié

(1) Il fut inhumé, ainsi que sa femme, en l'église des Prémontrés de Saint-Paul de Verdun. « Devant l'autel d'Apremont, entre la clô-« ture du cloître et la marche de l'autel, on voyait sur une tombe un « chevalier et sa femme, aux pieds desquels était cette épitaphe : Cy-

en 1517 à Diane de Ludres, laissa une postérité; il eut un seul fils Gérard III d'Apremont, qui en 1540, époque de la mort de Philippe de Nourroy, se trouvait être le seul représentant mâle de la maison des Apremont-Remenoncourt; car son père était mort le 22 mars 1523 très prématurément (1).

Quant à Amée d'Apremont, elle avait épousé Nicolas Remiot, seigneur de Secourt, et maître-échevin de la cité de Metz. Leur fille Alisotte Remiot, dame de Secourt, était mariée à Renaud de Gournay, qui fut comme son beau-père maître-échevin de Metz. Dans le partage de la succession de Nicolle d'Apremont, c'est à Alisotte Remiot et à Gérard III qu'échut la seigneurie de Génicourt.

Gérard et Renaud de Gournay du chef de sa femme furent donc conjointement seigneurs de Génicourt de 1540 à environ 1549, année où mourut Renaud (2). Les arrangements relatifs à cette situation eurent lieu le 12 novembre 1540 (3).

Des enfants de Renaud de Gournay, ce fut son unique fils Nicolas de Gournay qui hérita de la moitié de la seigneurie qui venait d'Alisotte; les seigneurs conjoints de Génicourt furent donc désormais Gérard III d'Apremont et Nicolas de Gournay. Cette co-propriété dura jusqu'à la mort de Gérard, survenue en 1553.

Gérard d'Apremont s'était marié en 1545 avec Guillemette du Châtelet, dont il n'eut que des filles; en lui s'éteignit donc la maison des Apremont aux Merlettes. Il avait tenu dans l'é-

« gist honorable personne seigneur messire Joffroy d'Aspremont, che-
« valier, seigneur de Woitronville, de Manheulle, de Delus, du Ban de
« Buzey en partie, qui morut le xxv^e^ jour de febvrier m. cccc. iiijxx
« et xvij. Et aussi gist honorée Dame, Dame Jehanne des Harmoises,
« femme dudit feu messire Joffroy, qui trespassa le xiiij jor d'aoust,
« l'an m. v et ix. Priés pour eulx » (Benoît, *Inscriptions du départ. de la Meuse*, dans Mém. de la Soc. des Lettres, sciences et arts de Bar, 3^e^ sér., t. III, p. 118).

(1) Gérard II fut inhumé à Marchéville (Calmet).

(2) V. Du Fourny, t. I, p. 554, dénombrement de Gérard III « seigneur en partie de Génicourt »; Calmet, *Preuves*, V, cc vij, reprises des enfants de Renaud; Nicolas, Anne et Aimée.

(3) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 10839, copie.

vêché de Verdun un rang élevé; il en était bailli quand il mourut. La moitié de la terre de Génicourt dont il était possesseur, fit partie de la dot de sa fille Louise d'Apremont, avec la seigneurie de Marchéville, rachetée en entier et reprise en 1538 et 1544 à Hesse, comte de Linange et seigneur d'Apremont, qui en était le suzerain immédiat (1).

Louise se maria d'abord à Nicolas de Boulan, seigneur de Montquentin, d'une famille importante du Luxembourg; elle n'en eut pas d'enfant et d'ailleurs elle devint bientôt veuve. Elle épousa ensuite en secondes noces, le fils de Nicolas de Gournay, Renaud de Gournay, qui venait également de perdre sa première femme Agnès d'Esche. Cette union eut pour résultat de faire passer la totalité de la terre et seigneurie de Génicourt dans la famille de Gournay, qui jusque-là n'en avait possédé que la moitié. La date à laquelle ce fait se produisit nous est inconnue.

La famille de Gournay était une des plus importantes de la cité de Metz, où ses membres avaient occupé depuis longtemps des charges considérables; on les voit cités depuis le XIII^e^ siècle sous les noms de Le Gronaix, Le Gournaix, Gournay, dans tous les épisodes de l'histoire de la commune, dont ils commandent souvent les milices. Vers le milieu du XVI^e^ siècle, époque où en est arrivé notre récit, cette maison avait donné naissance à plusieurs branches, également importantes et considérées en Lorraine. Deux cents ans après toutes s'étaient éteintes.

Nicolas de Gournay, dont nous avons parlé plus haut, était resté fidèle à la tradition de sa famille; il s'était consacré aux affaires de la ville de Metz, dont il fut maître-échevin pendant les années 1535, 1538 et 1551. Mais son fils Renaud entra au service du duc de Lorraine. Dès 1576 il est conseiller d'Etat et bailli de Nancy; puis il devient chef du Conseil du duc, et c'est en cette qualité qu'il participe à la rédaction de la Coutume de Lorraine (1594). Il possédait de grands biens; parmi les seigneuries qu'il tenait nous citerons Villers près de Metz,

(1) Dᵗ Fourny, t. I, 687. Lettres du comte de Linange de 1562, qui acceptent l'hommage de Guillemette du Châtelet, au nom de ses filles.

Génicourt, Châtel-Saint-Blaise (1), Marchéville, Watronville, Rembercourt-aux-Pots, Dompmarie et Ladonchamps; il était en outre baron de Montloué-en-Thiérache (2). Après son mariage avec Louise d'Apremont, il reçut pour lui et pour sa femme, du duc de Lorraine, la haute, moyenne et basse justice dans la seigneurie de Marchéville (1586); cette justice fut organisée et fonctionna. Renaud occupait en outre dans l'armée du duc de Lorraine une des charges les plus élevées qu'elle comportait; il était Mestre-de-Camp d'un régiment d'infanterie de quatre compagnies à 200 hommes chacune (3).

Renaud et Louise d'Apremont eurent deux fils, Henri de Gournay et Charles-Chrétien de Gournay. Celui-ci entra dans les ordres; nous le trouvons en 1606 chanoine de Verdun, puis en 1617 archidiacre de la Woëvre et en cette qualité, prévôt de la Madeleine; il devint plus tard évêque de Toul.

Quant à Henri, né le 5 avril 1604, il hérita du vivant de son père, d'une partie au moins des biens apportés par sa mère et notamment de la moitié de la seigneurie de Génicourt (4) et de celle de Marchéville en entier. Il entra également au service de Lorraine, où les faveurs ne lui manquèrent pas : Le 21 juin 1622, le duc Henri le fait comte de Marchéville et depuis il n'est plus connu que sous ce nom; il est à la fois bailli de l'évêché de Metz et bailli de Saint-Mihiel, puis il est nommé gouverneur de la personne du jeune duc héritier Charles IV (5). Mais il s'attacha par la suite à la fortune de Gaston d'Orléans, lorsque celui-ci, brouillé avec Richelieu, chercha un refuge en Lorraine

(1) Seigneurie dont le siège était le château-fort du mont Saint-Blaise, au sud de Metz, entre Arry et Corny où les Allemands construisent un fort.

(2) Don Calmet écrit à tort Montlouis; Montloué, village du canton de Rozoy-sur-Serre (Aisne).

(3) Provisions du 20 décembre 1585 (Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 54, fol. 210).

(4) C'est ce qui ressort d'un dénombrement produit par son père le 28 janvier 1612 (Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 10839, copie.

(5) Husson L'Ecossois le cite parmi les pairs fieffés qui entrent aux assises de la Noblesse de Lorraine, avec les mêmes privilèges que ceux d'ancienne chevalerie.

(1631). Il rentra avec lui en France et se mit au service du roi. Il n'y perdit pas ; on le retrouve plus tard lieutenant-général des armées, puis ambassadeur de France en Turquie et en Allemagne.

Entre temps, M. de Marchéville s'était défait de la seigneurie de Génicourt, qu'il tenait tout entière depuis la mort de son père arrivée en 1613. Il la vendit le 31 juillet 1619 à Nicolas Jappin, commissaire-général des Poudres et Salpêtres de France à l'Arsenal de Paris; l'acte fut signé pour le vendeur par son frère Charles-Chrétien de Gournay et pour Nicolas Jappin par son fils Étienne (1).

Il y fut stipulé avec soin que la vente comprenait, non seulement les immeubles, mais encore tous les droits seigneuriaux ou autres apportés autrefois par dame Nicolle d'Apremont ; en conséquence Louise d'Apremont encore vivante, fut appelée à faire renonciation, comme son fils, de tous droits qu'elle aurait pu détenir sur la terre et seigneurie de Génicourt, par héritage, douaire ou autrement.

Le prix de vente était fixé à 52.000 francs barrois, dont 35.000 furent payés comptant; Nicolas Jappin s'engageait à verser le reste deux ans après et à donner séance tenante, selon la coutume, mille francs « pour la chaîne d'or » de la femme d'Henri de Gournay, dame Philiberte de Châtillon.

Le premier dénombrement que nous possédions de Nicolas Jappin est du 20 mai 1621; il le renouvelle le 23 janvier 1625 (2).

Il nous paraît intéressant de reproduire, textuellement pour la partie la plus curieuse et en analyse pour le reste, la déclaration faite par Chaffaut, juge des Gournay à Marchéville, des biens composant la seigneurie, avec leur évaluation en capital et en rente. Cette pièce fut produite au cours des pourparlers qui précédèrent la vente; elle permet, non seulement de se rendre compte de la valeur des immeubles au début du XVII^e^ siècle, mais encore de constater la parfaite immutabilité de la consistance de nos deux fiefs depuis le XV^e^ siècle.

(1) Acte passé devant Jacques Brochin et Jean Failhon, notaires au tabellionnage de Saint-Mihiel (Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 10839, copie).

(2) *Ibid.*

## Déclaration, qualité, dénombrement de la terre et seigneurie de Génicourt, appartenant à M. de Marchéville, etc. (1).

| Appréciation. | *Sçavoir :* | Rente. |
|---|---|---|
| | « 1° A la maison-forte dud. Génicourt, « avec la basse-cour, circuite de doubles « murailles, recongniées de tours à cha- « cun coin, et consistant en une belle « grosse tour bien bastie toute de pierres « de taille, comme aussy le premier cir- « cuit de murailles, et ne sçaurait en faire « une semblable pour vingt-cinq mille | |
| 25.000f » | « francs. | |
| | « Au-dessous de lad. maison du costé « du levant et contigus des écuries, y a « une pièce de vigne contenant trois jours « et demy, circuits de palis et hayes vi- « ves et un jour de terre labourable au « même enclos, et peut valoir le jour de « vigne deux cents francs, qui font sept « cent soixante et de rente trente-deux | |
| 760 » | « francs. | 32 » |
| | « Du costé du midy y a un jardin; « contient environ deux jours de terre « circuits de murailles et peut valoir trois | |
| 300 » | « cents francs et en rente vingt francs. | 20 » |
| | « Du mesme costé et contigus, y a un « enclos fermé de hayes vives, dans le- « quel est le vivier du moulin, vulgaire- « ment appelé l'estang, où l'on pourroit « s'il estoit (lacune dans le texte) deux « cents (lacune), et en contient led. cloz | |
| 26.060 » | « environ vingt et une faulchées qui se | 52 » |

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 10839, copie.

| Appréciation. | *Sçavoir :* | Rente. |
|---|---|---|
| 26.060 » | « pourront réduire facilement en bon es- | 52 » |
| | « tang et vallent de présent soixante-trois | |
| | « francs (de rente) et du fonds, deux mille | |
| 2.300 » | « trois cents. | 63 » |
| | « Au-dessous, du costé du couchant a | |
| | « un moulin qui rend par chacun an cent | |
| | « francs, et vaut en fonds, à 3 pour cent, | |
| | « trois mille trois cent trente-trois francs, | |
| 3.333 4gr | « quatre gros. | 100 » |
| | « Au-dessous dudit moulin y a une | |
| | « tour entourée de fossés où est le collom- | |
| | « bier et des chenevières à l'entour, qui | |
| | « peuvent contenir en tout deux jours de | |
| | « terre, a esté estimé cinq cents francs, | |
| | « en vaut bien en rente s'il estoit peuplé | |
| | « avec le (lacune) de la maison, vingt- | |
| 500 » | « cinq francs. | 25 » |
| | « Et tout ce que dessus est tenu en fief | |
| | « de S. A. (1), à cause de son chasteau | |
| | « et chastellenie de Saint-Mihiel, mou- | |
| | « vant de son duché de Bar, et tout ce | |
| | « qui s'ensuit est du ressort et mouvance | |
| | « de Mgr l'Evesque et Comte de Verdun, | |
| | « excepté ce qui est à Ambly, qui est de | |
| | « la nature de ce que dessus. | |
| | « Mondit Sieur a une rente foncière sur | |
| | « plusieurs maisons et héritages situés au | |
| | « villaige et finaige dud. Génicourt, pour | |
| | « la levée de laquelle il crée et establ y | |
| | « un maire et un doyen, et sont tous les | |
| | « porterriens ses entiers subjects une fois | |
| | « l'an aux plaids bannaux qui se tiennent | |
| | « au jour de la saint Remy, à peine de | |
| 32.193 4 | « deux gros d'amende pour le premier | 240 » |

(1) Son Altesse, c'est-à-dire duc de Lorraine.

| Appréciation. | | *Sçavoir* : | Rente. |
|---|---|---|---|
| 32.193 | 4gr | « deffaut, et à faute de payer la rente, le- | 240 » |
| | | « dit seigneur peut faire dépendr eles pou- | |
| | | « tres des maisons sans que l'on les puisse | |
| | | « remettre que la rente ne soit payée ; et | |
| | | « peut valloir la rente douze crettes d'a- | |
| | | « voine, deux chappons et quatre gelli- | |
| | | « nes, et autant pour le curé, hormis les | |
| | | « chappons, et cela vaudrait en rente sept | |
| | | « francs, en fonds deux cent trente-trois | |
| 233 | 4gr | « francs quatre gros. | 7 » |
| | | La déclaration énumère ensuite tout ce qui fait partie en biens fonds du Fief des Ecuyers, c'est-à-dire : | |
| | | 1° A Génicourt, 60 jours de terre à la roie, qui font 180 jours estimés à 100 francs l'un ; soit en capital 18.000 francs et en rente 240 franchards de blé, autant d'orge, lesquels convertis en argent, à raison de 15 gros le franchard de blé et 2 gros celui d'orge, font 480 francs ; en | |
| 18.000 | » | outre 150 fauchées de prés à 140 francs | 480 » |
| 21.000 | » | l'une en moyenne, ce qui fait 21.000 francs | 1.000 » |
| | | et en rapport année commune mille francs. | |
| | | 2° A Mouilly « à cause de ladite sei- | |
| | | « gneurie (des Écuyers), dépend la mairie | |
| | | « du ban de Juvancy où Mons. a la moitié | |
| | | « aboutissant contre les seigneurs de Ran- | |
| | | « zières, où ils establissent un mayeur | |
| | | « qui a le régime et gouvernement d'ice- | |
| | | « luy, et vaut par an douze crettes d'a- | |
| | | « voine estimées quatre francs, montent | |
| | | « et vallent selon que l'on laboure aud. | |
| | | « lieu, partant n'est estimé en fonds que | |
| 100 | » | « 100 francs. | 4 » |
| | | « Item un bois appelé à Refey (Rein- | |
| 71.526 | 8 | « fey) contient quatre cent soixante-sept | 1.731 » |

| Appréciation. | *Sçavoir :* | Rente. |
|---|---|---|
| 71.526 8gr | « arpens et vient en coupe ordinaire vingt « arpens et de vingt-quatre ans environ « de revue, et vault la vente ordinaire « vingt-cinq francs l'arpent, qui sont cinq « cents francs et en fonds seize mille six « cent soixante-six francs, huit gros ; — | 1.731 » |
| 16.666 8gr | « à la garde duquel bois y a deux fores- « tiers establys par led. seigneur, qui « sont crus de leurs rapports, qui ont le « tiers aux amendes, mond. seigneur un « tiers et monseigneur de Verdun l'autre « tiers ». | 500 » |
| 500 » | Enfin à Ambly, M. de Marchéville possédait le quart de la seigneurie, qui venait aussi de Nicolle d'Apremont, c'est-à-dire, le quart du four banal, de la rivière, etc., ce qui était estimé en rente annuelle 15 francs et en fonds 500 francs. | 15 » |
| 88.693 4gr | La valeur de la seigneurie de Génicourt était donc estimée par le juge Chaffaut à 88.000 francs ; on a vu, par le prix qu'en | 2.246 » |

paya Nicolas Jappin, que cette estimation était exagérée. A la vérité, les dépendances de la maison-forte étaient en mauvais état ; le colombier était ruiné ; les murailles, qui clôturaient le fief barrois le long du grand chemin de Verdun à Saint-Mihiel, tombaient de délabrement ainsi que les tourelles d'angle. Les Gournay d'ailleurs n'avaient jamais habité Génicourt, dont la vieille résidence seigneuriale, bâtie sur des plans trop modestes, ne pouvait aller de pair avec le rang élevé qu'ils tenaient en Lorraine. Ainsi que nous l'avons dit, ils entretenaient simplement au château un homme de confiance, que la coutume désignait sous le nom de châtelain. Quant aux terres, elles étaient au moment de la vente amodiées à deux fermiers, Fiacre Martin et Jacob Demangeot.

Pour ne pas interrompre notre récit, nous avons dû passer

sous silence de graves événements qui eurent leur répercussion sur la situation de notre localité.

La lutte entamée au commencement du XVI^e siècle par François I^er contre Charles-Quint, se poursuivait, interrompue seulement par de courtes trèves. En 1552, Henri II porta les hostilités sur un théâtre qui lui permettait d'atteindre rapidement le centre de la puissance de l'empereur, l'Allemagne elle-même. A la tête d'une armée comme la France n'en avait pas vu depuis longtemps, il pénétra jusqu'au Rhin, et chemin faisant occupa sans coup férir les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. Les préparatifs considérables de Charles-Quint l'obligèrent à rétrograder; mais la vaillance de François de Guise arrêta l'ennemi devant Metz et conserva à la France les Trois-Évêchés. Les troupes françaises, en effet, ne devaient plus quitter ceux-ci, et bien que la possession de droit ne dût être reconnue que quatre-vingt-seize ans plus tard par le traité de Westphalie, la Cour de France profita immédiatement du fait de l'occupation, pour rendre définitive la réunion de ces pays à la couronne.

Elle ne procéda toutefois qu'avec beaucoup de circonspection; car si la masse de la population était depuis longtemps gagnée à la cause française, il restait dans les villes la minorité imposante des bourgeois, qui monopolisait la direction des affaires municipales, et ne voyait qu'avec regret, sinon avec colère, disparaître, en même temps que la lointaine domination allemande, les antiques immunités de leurs cités.

Ceci était particulièrement vrai à Verdun; aussi les agents français ne s'attaquèrent-ils aux franchises municipales qu'avec une extrême prudence, les faisant tomber seulement une à une, et demandant au temps d'effacer les regrets causés par la disparition de la première, avant de frapper la seconde.

Parallèlement, ils montrèrent autant de ménagements pour l'autorité de l'évêque: ils respectèrent tout d'abord le principe de sa souveraineté, et ne le restreignirent que petit à petit. C'est ce qui explique que l'évêque Nicolas Psaume put encore faire œuvre de souverain et passer avec le duc de Lorraine d'importants traités en 1564 et 1566.

Ce prélat occupe une place éminente dans l'histoire de son

diocèse, comme prince et comme évêque. Nous n'avons à nous occuper ici que de son rôle comme souverain temporel. Né sur les terres verdunoises, il avait grandi dans l'amour de sa petite patrie ; appelé, par sa science et ses vertus, à présider à ses destinées, son ambition était de lui rendre l'étendue et la consistance que les malheurs des temps avaient de plus en plus réduites. Mais il était bien tard pour entamer une telle œuvre.

Dès la première année de son épiscopat (1549), il profita d'une taxation extraordinaire mise par Charles-Quint sur les biens du clergé, pour lui représenter comment son temporel s'était trouvé, au cours des siècles précédents, successivement démembré par les comtes de Bar et même par certains princes allemands et les empereurs ; et en même temps qu'il lui demandait une réduction de sa taxation, proportionnelle à ces pertes, il réclamait son appui pour recouvrer les territoires perdus. Celui qui en détenait la plus grande quantité était naturellement le duc de Lorraine, héritier des ducs de Bar.

Charles-Quint accueillit favorablement sa demande ; il désigna même des commissaires pour étudier la question. Mais l'arrivée de Henri II à Verdun ruina tous les projets de Psaume. Privé désormais de l'appui de l'empereur, n'osant pas s'appuyer sur la France, dont le droit souverain n'était pas encore établi et que d'ailleurs un revirement de la fortune pouvait faire disparaître, il se vit réduit à chercher en lui seul les moyens de réaliser ses plans. Il entama donc des négociations avec le duc de Lorraine ; malheureusement il se vit partiellement paralysé par le cardinal de Lorraine, usufruitier de l'évêché. La conduite de ce prélat était bien plutôt guidée par des intérêts de famille que par le souci de ceux du diocèse ; ainsi, en échange de cessions de peu d'importance, il renonça, le 25 février 1561, au droit de rachat sur la châtellenie d'Hattonchâtel, engagée récemment au duc de Lorraine par un prédécesseur de Psaume, et à toute souveraineté sur Clermont, Vienne-le-Château, Trognon et les villages de la prévôté des Montignons (1), toutes

(1) Prévôté barroise entièrement formée de villages épars enlevés par les Comtes de Bar à l'évêché de Verdun.

localités que jusque-là les évêques de Verdun n'avaient consenti à voir faire partie du Barrois qu'à la condition d'en recevoir l'hommage, et qui de plus faisaient le principal objet des revendications de Psaume.

Celui-ci ne se découragea cependant pas; il ne put, il est vrai, faire revenir le duc de Lorraine sur cet arrangement ; mais il l'amena à signer le 10 septembre 1564, un traité où il obtenait des compensations plus importantes. L'évêque acceptait la renonciation du cardinal et la reconnaissait valable; en échange le duc de Lorraine cédait ou rendait à l'évêque ce qu'il avait aux Souhesmes, à Rembercourt-aux-Pots, aux prévôtés de Fresnes, Charny et Tilly, au marquisat du Pont, en la terre de Pierrefort, etc... et notamment aux fiefs sous ville comme Thillombois, Génicourt et Belleray.

Le fief barrois de Génicourt devait donc faire retour à l'évêché de Verdun, qui aurait eu désormais notre seigneurie tout entière dans sa mouvance. Mais cet accord ne put recevoir immédiatement son application, par suite de l'opposition qu'y mit le roi de France Charles IX, stylé par les ennemis de l'évêque. L'influence grandissante du cardinal de Lorraine à la cour de France, aurait peut-être permis à Nicolas Psaume de faire revenir le roi sur cette première atteinte sérieuse à l'exercice de ses droits souverains, si le duc de Lorraine lui-même n'avait, par ses exigences, frappé le traité de caducité en rendant son application impossible.

Il prétextait que l'évêque étendait à son profit les termes de l'accord; que lui duc, en parlant des localités appartenant aux prévôtés de Fresnes, Charny et Tilly, n'avait jamais voulu entendre tous les fiefs qui y étaient situés, mais seulement ceux dont la mouvance pouvait être rattachée par des titres anciens à la souveraineté desdites prévôtés ; il fallait donc en excepter ceux dont la mouvance, au contraire, appartenait anciennement à la souveraineté des duchés de Bar et de Lorraine. Le raisonnement était spécieux et prenait le ton de la chicane.

Psaume ne put faire revenir le duc sur cette manière de voir évidemment abusive, et se vit obligé de signer le 29 janvier 1566 un nouvel arrangement qui donnait satisfaction au duc

de Lorraine. Il y est dit que les fiefs et prévôtés visés au traité de 1564 iront à l'évêque, « pourveu toutes fois, et ainsi nous « Evesque, l'avons consenti et consentons, que lesdits fiefs ne « soient mouvans et ne dépendent d'autres terres et seigneuries « que desdites prévôtés, auquel cas est entendu que ce qui « appartenait propriétairement a nous Duc ès dits fiefs et sei- « gneuries, qui estoient mouvans de nous à cause de nos duchez « de Bar et de Lorraine ou chastellenies d'iceux demeurera à « nous Duc, comme la maison forte de Génicourt, et autres « fiefs et terres de pareille nature non spécifiés ès dites let- « tres (1) ».

Le fief de la maison-forte de Génicourt continua donc à faire partie du Barrois, parce que la suzeraineté s'en rattachait très anciennement à la châtellenie de Saint-Mihiel ; mais le duc de Lorraine abandonnait les autres droits qu'il avait encore à Génicourt, savoir : le droit de tonlieu dont nous avons parlé et un droit de garde sur certains habitants, dont nous expliquerons l'origine dans l'histoire de la communauté.

La Cour de Lorraine prit immédiatement ses mesures pour assurer l'application de cette nouvelle convention. Les seigneurs de Génicourt, entre autres, reçurent l'injonction de ne faire leurs reprises pour la maison-forte qu'auprès du duc de Lorraine (2).

(1) Roussel dans son *Histoire de Verdun* fait à peine allusion à ce Traité; il le place en 1567. Dom Calmet n'en parle pas. V. 2e édition, t. VII, p. 119. Voir le Traité, Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 10839.

(2) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 10839, copie.

# IV

## LES JAPPIN

### Nicolas Jappin, seigneur de Génicourt. — Ses héritiers, la saisie féodale. — L'abbé Jappin de la Tour, construction du château.

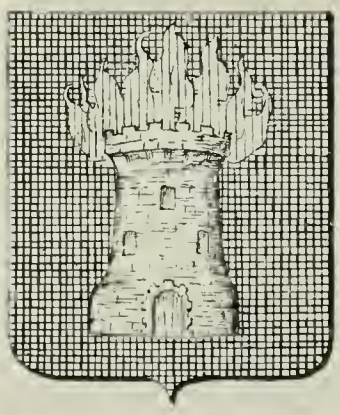

JAPPIN DE LA TOUR : De sable, à la tour d'argent, enflammée de gueules.

NICOLAS Jappin, seigneur de Génicourt et de Pange, n'habita notre localité que par intermittences; ses hautes fonctions de commissaire général des poudres et salpêtres de France, le retenaient à Paris. Il conçut néanmoins le projet de rendre plus agréable le séjour de la maison-forte; il releva les anciennes clôtures presque ruinées et chercha à les reculer vers l'est, le seul côté par lequel il lui était possible de s'agrandir. Il acheta donc de nombreuses terres près de l'Enclos et sur le lieudit « la Poule »; mais le temps lui manqua pour pousser ses murailles aussi loin qu'il l'aurait voulu (1).

Ce remaniement projeté des clôtures de l'ancien fief de la

(1) Il passa quinze contrats d'acquêts, et le 5 février 1630, fit avec les habitants de Génicourt un arrangement au sujet du vain-pâturage sur les terres achetées.

maison-forte éveilla peut-être les susceptibilités des officiers de l'évêché, qui redoutaient une extension de ce fief au détriment de celui des Ecuyers. On voit, en effet, un conseiller de l'évêque, appelé Nicolas Boucher, se transporter plusieurs fois à Génicourt, réunir la justice du lieu et recueillir devant elle les dépositions des notables habitants sur les anciennes limites du fief de la maison-forte ; il dresse de ces déclarations un procès-verbal, daté du 22 août 1630, qu'il dépose aux Archives de l'évêché (1). Il fait dire d'ailleurs aux habitants ce qu'il veut, et son enquête, contrairement à ce qu'établissent les titres anciens, a pour résultat de restreindre ce fief au donjon seul, à l'exclusion même des bâtiments de ferme et des jardins. Inutile de dire que le procès-verbal de Nicolas Boucher n'eut aucune portée pratique.

Nicolas Jappin mourut en 1665. Son fils Étienne, entré dans les finances vers 1620 et peu après nommé Trésorier provincial de l'Extraordinaire des Guerres à Metz, Toul et Verdun, l'avait précédé dans la tombe. Nicolas eut donc comme héritiers ses petits-enfants.

Nous n'avons pu recueillir de renseignements précis et suivis sur la famille Jappin : ceux que nous possédons sont rares et manquent de consistance. Ainsi nous ne savons rien de ses origines et nous ignorons s'il faut les chercher dans les deux personnages de ce nom qui ont occupé de 1601 à 1624 les fonctions de receveurs et gruyers à Jametz (2). De même nous ne sommes arrivés que péniblement à connaître les noms des fils d'Étienne, et il nous a été impossible de rétablir ceux de leurs sœurs.

A la mort de Nicolas Jappin, ses petits-enfants, éloignés sans doute de la Lorraine et encore très jeunes, négligèrent de faire

(1) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 10839, copie établie par M. de Watronville, lieutenant général au bailliage de Verdun. Les déposants étaient : Barthélemy Boncart, mayeur ; Nicolas André, échevin ; Emond Maulcourt, lieutenant de maire ; Gérard Saintin, greffier, Gérard Maulcourt, Jacob Dommangeot, Didier Vatrin, Didier Martin, Fiacre Saintinot.

(2) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 6556 à 6570.

les reprises auxquelles les obligeait le droit féodal. Cet oubli n'eut pas de suite quant au fief des Ecuyers ; mais il en fut autrement pour la maison-forte. Le procureur général près la Cour souveraine de Nancy introduisit aussitôt, sur l'avis des officiers du bailliage de Saint-Mihiel, une requête à l'effet d'être autorisé à exercer, sur la maison-forte de Génicourt, une saisie féodale (24 septembre 1665). Peu après les huissiers de Saint-Mihiel exécutèrent la saisie.

Les conseils des héritiers Jappin durent donc se pourvoir auprès de la Cour pour obtenir la mainlevée de la saisie ; ils le firent à l'audience du 9 novembre suivant, après avoir été reçus le 2 à faire hommage en la Chambre des comptes de Bar. Leur dénombrement fut présenté le 25 novembre et le 9 décembre seulement la mainlevée leur fut délivrée (1).

Les reprises furent faites par l'aîné des enfants d'Étienne Jappin, Maximilien Jappin de la Tour, baron de Bouville et Forcheville, qui opérait au nom de ses frères et sœurs ; mais Maximilien ne se présenta pas lui-même à la Chambre des comptes, il se servit du ministère de Michel des Sales, ex-colonel de cavalerie au service de Lorraine.

Le 2 mai 1681, nouvelles reprises faites cette fois par Charles Jappin, écuyer, seigneur et baron de Bouville, Marchéville, etc..., en la Chambre royale établie à Metz, en exécution de l'arrêt du Conseil du 24 juillet et déclaration du roi du 17 octobre 1680. Cette Chambre royale était une de celles que l'histoire connaît sous le nom de Chambres de réunion et dont la création amena contre Louis XIV la formation de la Ligue d'Augsbourg ; celle de Metz était chargée de rechercher toutes les anciennes dépendances des Trois-Évêchés possédées par des souverains étrangers, et d'en prononcer la réunion à la France ; elle vérifiait également les titres des possesseurs de fiefs dans l'étendue de sa juridiction.

Charles Jappin opère alors uniquement pour ses frères, qui possèdent avec lui par indivis la seigneurie de Génicourt, à

(1) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 10839, et Du Fourny, t. VIII, p. 313.

l'exclusion de leurs sœurs ; ils tiennent de même la moitié de celle de Watronville et le quart de celle d'Ambly.

Il ne produisit son dénombrement à la chambre de Metz, que le 7 septembre 1682 (1) ; il ne s'applique bien entendu qu'au fief des Écuyers, dont la composition est identique à celle que nous lui avons reconnue sous Jacquet d'Apremont. Seule la superficie des terres labourables a légèrement varié, 200 jours au lieu de 250, et celle du bois de Reinfey augmenté, environ 450 arpents au lieu de 200.

Maximilien et Charles Jappin avaient deux autres frères : Léon Jappin, dont nous ne savons à peu près rien, et Jean-François Jappin de la Tour, prêtre et docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Verdun, puis vicaire-général de notre évêché. Lorsque cessa l'indivision, ce fut à ce dernier qu'échut la seigneurie de Génicourt ; il en fait reprises une première fois le 21 février 1699, par le ministère du sieur Étienne de Vapy, de Verdun, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres au département de Metz, Toul et Verdun (2). Il existe également de lui, en original, un dénombrement pour le fief de la maison-forte du 15 décembre 1712 (3).

D'après le Pouillé de l'abbé Robinet, l'abbé Jappin avait reçu sa prébende canoniale (la 42e) le 20 avril 1651 ; élu doyen par le chapitre en 1691, il démissionna en 1695, pour ne pas entrer en conflit avec le chanoine Monnier nommé par le roi. Dès 1658, il avait été fait archidiacre de la Woëvre, dignité qui emportait avec elle celle de Prévôt de la Madeleine ; il résigna ces deux fonctions en 1692.

L'abbé Jappin fut vraiment seigneur de Génicourt ; Verdun où il avait ses attaches, était trop rapproché de notre localité, pour qu'il ne vînt pas habiter souvent le vieux manoir des Ecuyers. Mais l'aspect moyen-âgeux de cette demeure ne la rendait guère propre aux villégiatures d'un abbé de la haute

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle. B. 10839, copie et Arch. départ. de Metz, Aveux et dénombrements, Inv. Sauer, 830.

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 10839, copie.

(3) Arch. de la Meuse, B. 557 ; pièce en parchemin, son sceau est parfaitement conservé.

société du XVIII^e^ siècle, obligé par son rang de faire parfois les honneurs de sa maison des champs à des gentilshommes titrés et a leurs nobles épouses. Ainsi, en 1703 (27 juin) il est parrain à Génicourt, avec dame Nicole-Françoise de Montby, marquise de Brie, d'un enfant du marquis et de la marquise de Bouteville, né à Metz en 1696 (1). En 1712 (4 décembre), dame Marie-Anne de Malortie, épouse de Jean-François-Antoine-Léonor de Gaude, vicomte et seigneur de Martainville, etc..., capitaine de cavalerie au régiment du roi, accouche au château d'un fils qui est également baptisé à Génicourt; parrain le marquis de Brie, seigneur de Homburg, marraine demoiselle Marguerite de Gaude-Martainville, remplacée par la marquise de Bouteville (2). Deux ans après, mariage de Laurent de Bournans, capitaine de dragons, avec une fille du sieur Roton, lieutenant particulier au siège présidial de Verdun (3).

Aussi l'abbé Jappin résolut-il de remplacer le donjon et les vieilles bâtisses qui l'encombraient, par une construction d'aspect plus architectural, que sans trop de prétention on pourrait appeler un château, et de l'entourer de son complément, indispensable alors, le jardin français, avec ses terrasses, ses allées de charmilles, ses massifs de tilleuls.

Il dut entreprendre pour cela des travaux considérables; il fut assez heureux pour en voir la fin. Ils coïncidaient avec ceux que les trésoriers de France venaient de prescrire, pour remplacer par une vraie route le grand chemin de Verdun à Saint-Mihiel (1713). De sorte qu'à ce moment la topographie, comme l'aspect intérieur du village, subirent d'importants remaniements.

La route emprunta le tracé de l'ancien chemin, qui longeait à quelque distance les murs de la maison-forte ; mais elle prit à droite et à gauche pour s'élargir, dans la traversée du village. Cet élargissement était possible alors, car les maisons, adossées à la terrasse de chaque côté de la fontaine, n'existaient pas en-

(1) Archives municipales de Génicourt, *Registres de baptêmes, mariages, décès.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

core; leur emplacement était occupé par des jardins, ascencés à divers habitants (voir le plan n° 3). Mais à hauteur de la maison-forte, il fallut niveler une éminence que l'on appelait le *Terme* et qu'escaladait le vieux chemin, sans souci de la raideur des pentes. Cette éminence continuait vers l'intérieur du village, celle où était assis le donjon. Bien que les travaux de la route l'aient fait disparaître dans sa partie la plus apparente, elle est encore sensible aujourd'hui, en dessous de l'église. Une portion notable de sa surface resta longtemps en terrains vagues; on n'y bâtit que vers le XVI^e^ siècle, et comme elle appartenait au seigneur, les maisons qui s'y élevèrent payèrent un cens; elles sont citées à part dans les dénombrements de Nicolas et Renaud de Gournay.

Les travaux de cette route eurent pour conséquence la suppression d'une coutume locale. A trois ou quatre verges de la tour nord-ouest, c'est à-dire à peu de distance du coin de rue où se trouve la boîte aux lettres, se trouvait un orme séculaire, sous lequel, le jour de la fête, se faisaient les danses. Or cet arbre, dans l'esprit des habitants, marquait en ce point, la limite entre le fief de la maison-forte et le fief des Ecuyers; les habitants du château, avec ceux d'Ambly que la solennité attirait, dansaient entre l'arbre et la tour la danse de Lorraine, ceux du village dansaient la danse de France entre l'orme et l'église. C'est ainsi que nos pères apportaient jusque dans leurs jeux le souci des dominations différentes qui se partageaient notre ban.

L'orme fut abattu par l'entrepreneur Desbuissons, et donné par lui « pour paiement de quelques dépenses de bouche » au cabaretier Jean-Nicolas (1). Les danses de Lorraine et de France disparurent avec lui.

Les grands projets de l'abbé Jappin commencèrent à recevoir leur exécution dès 1710. Il rasa le donjon avec toutes les constructions qui l'environnaient immédiatement; excepté le co-

(1) Déposition de Vapy au procès de 1721, Arch., Meurthe-et-Moselle, B. 10839.

lombier qui fut conservé. Puis il augmenta la surface disponible par la construction d'une grande terrasse, qu'il poussa vers le sud, à la place des anciens jardins qui descendaient en pente raide sur le bief du moulin.

Pour obtenir les terres nécessaires au remblaiement de sa terrasse, il creusa dans les pentes de la Corvée, situées en face de l'entrée de la maison-forte, le long du chemin de Rupt. Il n'y avait là qu'une seule maison, achetée autrefois par Nicolle d'Apremont et Philippe de Nourroy (1496) à un certain Jean le Tanneur de Ranzières ; mais elle était complètement ruinée ; ses décombres furent également employés au terre-plein de la terrasse. On y trouva de curieuses taques de fer, des barreaux de fenêtre, un pot de fer contenant pour plus de deux cents livres de vieille monnaie d'argent, etc... Les pentes de la Corvée disparurent tout entières ; elles firent place à une falaise escarpée, taillée dans ce calcaire oolithique peu consistant et gélif, que nous appelons chalin. Des maisons purent alors s'élever le long du chemin de Rupt, en face du château, donnant ainsi naissance à une rue nouvelle, qui d'ailleurs au cadastre porte le nom de Rue Neuve.

Une belle demeure, toute en pierre de taille, avec un étage et des combles, ne tarda pas à s'élever au centre de la terrasse, à peu près à l'emplacement de l'ancien donjon. Une avant-cour, donnant sur le chemin, renfermait à droite et à gauche les bâtiments de ferme, écuries, chenils, etc... ; la cour d'honneur, précédant le château, était séparée de la première par un mur.

Le reste de la terrasse fut découpé symétriquement par des allées rectilignes sablées et aménagées en jardin d'agrément. Au-dessous de la terrasse, on créa un jardin semblable, aujourd'hui remplacé par des champs, mais dont les sentiers sablés sont toujours apparents, lorsque les récoltes sont sur pied.

Enfin le long du bief du moulin, une longue allée de charmilles, de plusieurs centaines de mètres, servant de perspective à une fontaine placée à une de ses extrémités, complétait cet ensemble, tout à fait dans le goût de l'époque, et où la tradition locale veut que des fêtes brillantes aient attiré la noblesse des environs.

L'abbé Jappin ne jouit pas longtemps de la résidence qu'il avait rendue si agréable. Il mourut le 23 février de l'année 1720, sans doute à Verdun. Ses héritiers n'étant pas sur place, les scellés furent apposés, à Verdun sur ses meubles et papiers, par les officiers du bailliage (mars 1720) et au château de Génicourt par la justice de Saint-Mihiel.

## V

## M. DE VAPY

### L'héritage de l'abbé Jappin; M. de Vapy, seigneur en titre de Génicourt. — Le procès des limites. — Vente de la seigneurie.

L'abbé Jappin de la Tour avait disposé de sa fortune par testament daté du 23 octobre 1715, fait à Génicourt en présence de Toussaint, notaire à Saint-Mihiel (1). Par ce testament l'abbé déshéritait à peu près ses parents de la ligne maternelle, instituait pour légataire universelle une de ses cousines dont il va être parlé et donnait une somme assez forte à un de ses cousins, M. de Vapy, lui défendant d'entreprendre quoi que ce fût contre l'autre légataire. L'exécuteur testamentaire était le sieur Jean Roton, ancien lieutenant particulier au siège présidial de Verdun.

Par la suite un codicille, que nous n'avons pas retrouvé, modifia profondément ces dispositions; un troisième légataire fut appelé à bénéficier de la succession; la part de M. de Vapy fut étendue, de sorte que la seigneurie de Génicourt se trouva partagée entre trois personnes, de la manière suivante : M. Jean Étienne de Vapy, de Verdun, devait hériter seul du château et du fief barrois, en même temps que du titre de seigneur de Gé-

(1) Une copie du testament existe aux Archives de la Meuse; le codicille n'y a pas été ajouté (Arch. Meuse, série B, bailliage Verdun, art. 1, n° 94.

nicourt; les biens fonds dépendant du fief des Escuyers, devaient être répartis également entre le même de Vapy; M. Jean-Baptiste-Louis-Benoît Thomas de Pange, écuyer, Trésorier provincial de l'Extraordinaire des guerres au département de Metz, et Madame Marie-Thérèse de Brisacier, femme de Jean-Gustave de Malortie, marquis de Bouteville, comte de Hombourg, maréchal des Camps et armées du Roi, Inspecteu général de l'Artillerie et des Dragons (1).

Nous n'avons pu établir exactement les liens de parenté entre l'abbé Jappin et ces trois personnes; nous avons seulement constaté pour la marquise de Bouteville et M. de Vapy qu'ils étaient cousins du défunt; quant à M. Thomas de Pange il paraît être parent de la ligne maternelle.

M. de Vapy et M. Thomas de Pange furent tout de suite et constamment d'accord au sujet du partage; mais il n'en alla pas de même avec Madame de Bouteville. Trouvant peut-être trop belle la part de Vapy, elle lui chercha chicane sur l'étendue de son fief de la maison-forte, qu'elle voulait restreindre le plus possible, afin de rendre d'autant plus considérable la surface partageable du fief des Écuyers. Elle soutenait donc qu'anciennement, c'est-à-dire avant les travaux de l'abbé Jappin, le fief barrois ne comprenait que le donjon et son pourpris immédiat, par conséquent le polygone formé sur le plan n° 2 par les constructions K, M, N, I, F et les murs qui les réunissaient. Elle se basait pour cela sur les conclusions du procès-verbal rapporté par Nicolas Boucher en 1630.

Si M. de Vapy avait accepté cette manière de voir, il aurait perdu à peu près tout ce que l'abbé Jappin lui avait donné en propre; car le polygone délimité plus haut correspond à peu de chose près, sur le plan n° 3, au château seul et à sa cour d'honneur. Il lui aurait donc fallu partager avec ses deux cohéritiers, les bâtiments de ferme et écuries, les jardins de la terrasse eux-mêmes, ceux placés en dessous, enfin toute la su-

(1) L'église de Génicourt reçut la chapelle de l'abbé Jappin, prise en charge dans les comptes de fabrique de 1720 : 1 calice de vermeil, 2 burettes d'argent, 1 plat d'argent, 2 chasubles avec étoles et manipules, etc...; il ne reste rien aujourd'hui de ces objets.

perficie en vigne, terres ou prés renfermée dans les murailles élevées autrefois pour délimiter nettement ce fief. Vapy refusa naturellement de se laisser ainsi dépouiller; il était d'ailleurs dans son droit; tous les documents depuis trois cents ans, lui donnaient raison.

Il fallut plaider; mais dès l'abord les tribunaux ordinaires se déclarèrent incompétents (1). La solution de la question intéressait, en effet, la souveraineté de la France et celle de la Lorraine, puisqu'elle ne tendait à rien moins qu'à fixer sur un point leurs limites communes; elle était du ressort de la diplomatie. Ce procès allait donc prendre une ampleur hors de proportion avec son objet primitif. Si Madame de Bouteville n'avait eu pour but, dans sa jalousie, que d'enlever à son adversaire la paisible jouissance de son titre de seigneur de Génicourt et de la demeure élégante créée par l'abbé Jappin, elle avait complètement réussi; car M. de Vapy devait passer le reste de ses jours dans la procédure.

Il lui fallut d'abord saisir du litige la Cour de France et celle de Lorraine, qui s'entendirent ensuite, sur sa requête, pour désigner chacune un commissaire, à l'effet d'étudier la question d'après les plus anciens documents qu'il serait possible de retrouver, et pour procéder à sa solution par la voie arbitrale.

Le roi de France désigna pour commissaire l'Intendant de Metz, M. de Harlay, bientôt remplacé par son successeur au département, le baron de Creil; le duc de Lorraine nomma M. d'Hoffelize, conseiller d'État.

Les hauts commissaires résolurent d'abord de faire une enquête sur les lieux contentieux, en présence des parties. Ils délèguèrent, à cet effet, leurs pouvoirs, l'intendant au sieur Mathieu-François Vuatronville, écuyer, seigneur de Blanzey, conseiller du roi, lieutenant assesseur civil et criminel au bail-

(1) Les pièces du procès forment aux Arch. de Meurthe-et-Moselle un volumineux dossier, qui compose la liasse B, 10839. On y trouve des renseignements intéressants sur des questions très diverses; on a pu remarquer que nous y avons beaucoup puisé. Cette liasse est intitulée : Affaire des limites.

liage de Verdun (1); M. d'Hoffelize à Charles-Ignace Bonnet, écuyer, seigneur d'Aulnoux-la-Grange, conseiller de Son Altesse, lieutenant particulier civil et criminel au bailliage de Saint-Mihiel.

Le rendez-vous et les convocations pour cette enquête la fixèrent au 24 juillet 1721. M. de Vapy et la marquise de Bouteville comparurent en personne, assistés de leurs conseils. Leurs affirmations furent tellement contradictoires, qu'avant d'aller plus loin, les commissaires délégués décidèrent de faire lever incontinent la carte des lieux, par les deux arpenteurs jurés de Saint-Mihiel et de Verdun, Nicolas Mengin et Étienne Orion; puis de leur faire reconstituer, d'après les dépositions des parties et celles des notables du village, le plan de l'ancienne maison-forte, telle qu'elle se contenait avant les travaux de l'abbé Jappin.

Les arpenteurs commencèrent leurs levés le lendemain 22; leur carte, à l'échelle de une ligne pour 4/5 de toise environ (1/695), fut terminée le 24; le 25 ils procédèrent à la reconstitution du plan de la maison-forte, d'après les dépositions recueillies ce jour-là (2).

Le procès-verbal cite, comme ayant déposé, les habitants de Génicourt dont les noms suivent : le curé Simon Simon, âgé de 74 ans; Isidore Liégeois, 63 ans; Jean Burlin, 53 ans; Pierre Burlin, 42 ans; Pierre Maucourt, 45 ans; Nicolas Pierson, 48 ans; Sébastien Pécher, 49 ans, tous laboureurs; et Pâquin-Mangin, « tissier » en toile, 72 ans. Puis trois laboureurs d'Ambly, Fiacre Berteaux, 62 ans; Maurice Berteaux, 59 ans, et Domenge Berteaux, 56 ans.

Ce travail terminé, l'audition des parties recommença le 26 juillet; M. de Vapy produisit, à l'appui de sa cause, presque tous les anciens documents que nous avons cités, au cours de cette monographie; il les accompagna de commentaires, que madame de Bouteville essaya de réfuter. Mais comme elle se

(1) Lettres des 23 janvier et 17 juin 1721.

(2) Les deux plans, à la même échelle, sont conservés aux Arch. de Meurthe-et-Moselle, sous les nos B. 10840, B. 10841; nos plans nos 2 et 3 les reproduisent.

sentit en état d'infériorité, elle demanda le lendemain une remise à huitaine pour se donner le temps de rechercher à son tour d'anciens titres favorables à ses déclarations.

La séance qui aurait dû avoir lieu le mardi 5 août, fut reportée au 20, sans doute sur ses instances. Les cartes furent d'abord soumises à l'approbation des commissaires délégués, puis des parties et de leurs conseils; l'enquête orale continua. Pendant deux jours les adversaires accumulèrent encore les arguments, chacun en faveur de sa thèse. Les commissaires suspendirent ensuite leurs travaux, jusqu'au 7 novembre, jour où eut lieu une dernière confrontation entre la marquise de Bouteville et M. de Vapy. Le procès-verbal fut clos et arrêté à cette date, et adressé aux hauts commissaires.

Ceux-ci, après un long examen, se trouvèrent insuffisamment renseignés pour rendre leur sentence. Ils rendirent donc, le 6 mai 1722, une ordonnance à l'effet d'inviter les deux parties à rechercher, puis à leur produire les plus anciens titres qu'ils pourraient retrouver à l'appui de leurs prétentions respectives.

Il était naturel que M. de Vapy fît effectuer ses recherches à Bar, puisque le souci des comtes avait toujours été de s'étendre aux dépens des terres de l'évêché; inversement, la tactique de la marquise devait être de se documenter à Verdun, dont les évêques avaient dû chercher à réagir contre cet envahissement. C'est ce qu'ils firent l'un et l'autre. Mais tandis que l'activité des comtes de Bar avait laissé des traces nombreuses et anciennes, la passivité des évêques se reconnaissait à l'absence presque totale de documents.

La moisson de M. de Vapy fut abondante, celle de la marquise, au contraire, d'une décevante maigreur.

L'affaire traîna cependant en longueur, et la sentence arbitrale des hauts commissaires n'intervint que le 26 janvier 1726. Entre temps M. d'Hoffelize avait été remplacé par le comte Charles-Ignace de Mahuet, conseiller d'État et secrétaire d'État des commandements et finances du duc.

Dans son ensemble, la sentence était favorable à M. de Vapy; elle reconnaissait a son fief de la maison-forte son antique com-

position, à l'exception toutefois du moulin avec le vieux colombier et des prés de l'ancienne avouerie, qu'elle replaçait à tort du reste, dans le fief des Écuyers. Il est vrai que Vapy n'avait pas énergiquement réclamé leur maintien dans le fief barrois, car ce qu'il tenait surtout à garder indivis, c'était l'ensemble formé par le château, ses communs, ses jardins et les terres et prés compris dans le périmètre des anciennes murailles.

Cinq ans et plus de procès, c'était beaucoup ; mais ce n'était pas assez pour madame de Bouteville. Elle attendait son ennemi au partage des biens dépendant du ban des Écuyers, auquel on procéda dès la reddition de la sentence arbitrale. Sa manie procédurière rendit à nouveau impossible tout arrangement amiable.

MM. de Vapy et Thomas de Pange étaient toujours d'accord ; ils durent engager contre la marquise un nouveau procès, qui fut finalement porté devant le Parlement de Metz. Par arrêt du 12 février 1729, celui-ci ordonna la nomination d'experts au choix des parties. Mais la marquise ne désigna pas les siens ; Vapy et de Pange furent obligés de la faire sommer de s'exécuter. Finalement une ordonnance rendue le 8 mars 1729 au greffe du bailliage de Verdun, ratifia la nomination des experts et fixa au 10 du même mois, les opérations du partage.

Trois lots d'importance et de valeur égales furent donc faits dans les terres, prés, bois, chènevières appartenant à la succession de l'abbé Jappin, puis tirés au sort par chacun des co-partageants. Il y avait juste neuf ans que l'abbé était mort (1).

M. Thomas de Pange s'empressa de revendre sa part à M de Vapy ; mais celui-ci ne survécut guère à l'heureuse issue de toutes ces difficultés ; il mourut à Génicourt, au mois d'octobre de la même année 1729. Voici son acte de décès, conservé aux archives municipales de notre commune :

(1) Arch. hosp. de Verdun, II[e] série, B. 9.

« Sépulture de messire Etienne de Vapi.

« L'an 1729, le 20e jour du mois d'octobre est décédé au « chateau de Génicour de cette paroisse, messire Etienne de « Vapy, vivant, chevalier, seigneur de Pange (1), Génicour, « Ambly et autres lieux, marié à dame Marie-Anne-Cathe- « rine Gaulier, dame de Génicour, âgé de quarante-cinq ans « ou environ, après avoir reçu les sacrements de pénitence et « d'extrême-onction, la difficulté d'avaler, jointe à un grand « engourdissement dont il a été saisi les derniers jours de sa « maladie n'aiant pu nous permettre de lui administrer le saint- « viatique. Son corps a été inhumé le 21e du même mois avec « les cérémonies accoutumées dans l'église de ce lieu, dans la « chapelle de la sainte-vierge en présence des témoins soussi- « gney avec moi, les jours et an susdits ». Signé : Dognon, « curé de Génicourt, Nicolas Lecomte, Jean Burlin, Jean Noël ».

La génération actuelle se rappelle encore avoir vu la pierre en marbre noir, qui recouvrait la tombe de M. de Vapy ; les inscriptions en étaient presque illisibles. Cette pierre tombale a disparu lors des réparations dont le pavé de l'église a été l'objet en 1875.

M. de Vapy était d'origine roturière ; pourquoi avait-il pris la particule ? puisque celle-ci ne constituait même pas, ainsi que l'a si éloquemment démontré tout récemment M. A. Brette dans son discours au Congrès des sociétés savantes, « une pré- somption de noblesse ». Avant la Révolution, dit-il, on comp- « tait presque autant de roturiers que de nobles, parmi ceux « qui portaient un nom à particule. Le serment du jeu de paume, « qui ne fut signé par aucun noble appartenant à la chambre « de la noblesse des États, contient plus de cent soixante noms « à particules (2) ». Mais Vapy avait peut-être été anobli ; l'acte de son décès le dit, en effet, chevalier, ce qui le laisserait à en- tendre. Quoi qu'il en soit, il appartenait à une famille impor- tante de Verdun, dont plusieurs membres entrèrent dans l'ad-

(1) Vapy n'était seigneur de Pange et d'Ambly qu'en partie.
(2) *Journal officiel*, 22 avril 1906, p. 2723.

ministration municipale. On cite Jean Vapy, ou de Vapy, ou de Waippy, conseiller de la Cité et son négociateur en plusieurs circontances, qui a laissé des manuscrits sur les mathématiques (1); un seul a été imprimé après sa mort en 1631; puis François Vapy également conseiller et contrôleur (1612 à 1645) et plus anciennement Louis Vapy, membre du gouvernement de Verdun pour 1574 (2).

Étienne qui nous intéresse était fils de ce Jean Étienne, qui remplace l'abbé Jappin dans ses reprises en 1599 et qui occupait la charge de Trésorier provincial de l'Extraordinaire des Guerres au département de Metz.

Madame de Vapy conserva la seigneurie de Génicourt pendant à peine deux ans. Elle la vendit dans le courant de l'année 1731 à Jean-Charles Labbé, Comte de Coussey et du Rouvrois, qui fit ses reprises pour le fief des Écuyers le 18 décembre 1731, auprès de la Chambre des comptes de France et produisit son dénombrement le 20 mars 1732 (3).

L'année suivante, la marquise de Bouteville, devenue veuve aussi, se défit également de la part qu'elle avait eue dans la succession de l'abbé Jappin; elle la vendit à l'Hospice Saint-Hippolyte de Verdun, le 28 avril 1732, pour la somme de 52.000 livres tournois. Une somme de 14.500 livres devait être versée comptant et le reste payé au fur et à mesure des ressources de l'hospice, mais celui-ci s'engageait à servir à la vendeuse une rente annuelle de 525 livres, tant que le capital ne serait pas intégralement remboursé.

Les administrateurs de Saint-Hippolyte ne purent verser

(1) D. Calmet, *Bibl. Lorraine*, colonne 1041 et Arch. com. de Verdun, CC, 50.

(2) Arch. com. de Verdun, BB, 46 et CC, 10 et 161. Dom Calmet cite aussi dans sa *Bibl. Lorraine* un jésuite du nom de Louis Vapy (1585-1638), professeur à l'Université de Pont-à-Mousson, auteur d'ouvrages, dont cet historien donne la liste, et un Jean Vapy, religieux de l'ordre des Minimes, célèbre par ses prédications contre les protestants (1576).

(3) Arch. hosp. de Verdun, II$^{e}$ série, B. 9.

comptant à la marquise que 8.000 livres au lieu de 14.500 ; elle leur donna quittance pour 12.500, ce qui constituait de sa part un don de 4.500 livres ; quelque temps après, elle fit même remise des 2.000 livres restantes. C'était un nouveau cadeau à l'établissement. Elle postulait d'ailleurs au titre de bienfaitrice de l'hospice ; l'abbé Jappin avait laissé par son testament au chapitre de la Cathédrale une somme de 1.500 livres, à charge de célébrer chaque année son anniversaire ; le chapitre ayant trouvé ce legs insuffisant le refusa ; Madame de Bouteville, à qui revenait l'argent, le donna à Saint-Hippolyte, à condition seulement de dire une messe chaque année pour le défunt.

Le tiers vendu à l'hospice par la marquise, comprenait naturellement le tiers du bois de Reinfey ; cet établissement le possède encore aujourd'hui et lui a même donné son nom. La surperficie de ce bois était estimée au XVIII^e siècle à 102 arpents.

Quant au tiers du moulin et terrains contigus, acheté par l'hospice à Madame de Bouteville, il fut échangé le 23 octobre 1735 à M. du Rouvrois, contre quatre fauchées de prés. L'administration de l'hospice échappait par ce moyen aux gênantes formalités qu'entraînait la co propriété avec le seigneur de Génicourt (1).

(1) Arch. hosp. de Verdun, II^e série, B. 30 et 22, liasses ; A. 2 Registre. C'est à cette même marquise de Bouteville que la ville de Verdun acheta en 1736 sa grande maison de la ville basse, sise Grande-Rue, paroisse Saint-Sauveur, pour y établir l'Hôtel de Ville ; le prix d'achat fut fixé à 22.300 livres. Cette maison avait d'abord été achetée par les moines de l'abbaye de Châtillon, ordre de Citeaux ; mais sur l'intervention de la municipalité, cette première vente fut cassée par un arrêt du Conseil (Arch. com. de Verdun, DD. 24). Madame de Bouteville se retira et mourut à Metz, elle était fille de Nicolas Brisacier, gouverneur de Sierck et du Comté de Hombourg, et de N... de Montby. Quant à la famille de son mari, elle était très ancienne et d'origine normande ; leur mariage date du 12 novembre 1691 ; ils eurent un fils Jean-François de Malortie, né à Metz en 1696 et baptisé à Génicourt en 1703, puis une fille Marie-Thérèse de Malortie, mariée à François de Gaude-Martainville. Les Malortie portaient : *D'azur à 2 chevrons d'or, accompagnés de 3 fers de lance ou dards à l'antique renversés et posés 2 et 1.*

On peut regretter qu'en même temps qu'elle se montrait si généreuse pour les pauvres de Verdun, la marquise de Bouteville n'ait pas songé un seul instant à ceux de Génicourt ; plusieurs générations de pauvres gens ont arrosé de leurs sueurs ces prés et ces champs, sans qu'aucun d'eux ait pu abriter son indigente vieillesse ou ses infirmités dans l'hospice pour lequel ils ont tant travaillé. Leur labeur n'a jamais profité qu'aux indigents de Verdun.

# VI

## M. LABBÉ DU ROUVROIS

---

### M. du Rouvrois, seigneur de Génicourt; la haute justice du fief barrois restaurée. — Perte de la seigneurie, une légende.

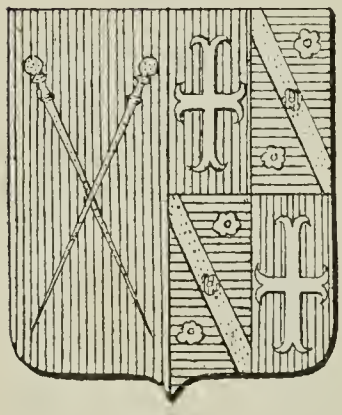

Labbé, comte de Coussey et du Rouvrois: Mi-parti: de gueules à deux bourdons de pèlerin d'or, posés en sautoir — et écartelé : 1 et 4 de gueules à la croix ancrée d'argent, 2 et 3 d'azur à la bande d'or chargée d'une rose de gueules et côtoyée de deux roses d'argent.

A peine M. du Rouvrois était-il entré en possession de la seigneurie de Génicourt, qu'il obtenait de la duchesse régente de Lorraine, Élizabeth-Charlotte, mère du jeune duc François, un décret qui érigeait à nouveau le fief mouvant de Bar, en haute, moyenne et basse justice. Nous avons déjà dit, en parlant des justices seigneuriales, qu'anciennement cette juridiction était attachée au fief de la maison-forte, mais que les seigneurs avaient dû la laisser tomber en désuétude. Le décret, daté de Lunéville, était du 15 août 1732. Il ne devenait exécutoire qu'après enregistrement à la Chambre des comptes de Bar; celle-ci introduisit dans l'arrêt d'entérinement, une clause de réversibilité de ladite justice au domaine, quand il plairait au duc de Lorraine.

M. du Rouvrois qui était jurisconsulte, comme nous allons

le voir, et qui savait toutes les conséquences que l'on pouvait tirer d'une telle clause, adressa une requête à la duchesse pour la faire supprimer; sa crainte la plus immédiate était de voir tôt ou tard son fief considéré comme une terre domaniale. Par lettre de cachet du 30 avril 1733, il obtint que le premier enregistrement fût cassé, et que la Chambre des comptes fût mise en demeure de procéder à un nouvel entérinement où la clause de réversibilité ne serait pas reproduite (1).

Bien qu'âgé seulement de trente-huit ans, M. du Rouvrois occupait déjà depuis plusieurs années, les hautes fonctions de secrétaire d'État de Lorraine, ainsi que son frère aîné Claude-François Labbé, comte de Coussey (2). Leur famille tenait depuis quelque temps dans le duché, une place remarquée; elle descendait de Jean Apte, originaire de Bohême et venu en Lorraine, sur la fin du XVI^e^ siècle, avec le comte de Schomberg. Traduisant en français son nom d'origine allemande, Apte se fit appeler Labbé (3). En 1600, il fut nommé par le duc Charles IV, lieutenant-général et gouverneur de Nancy; le duc Henri lui confirma en 1609 la qualité de noble qu'il réclamait; les armes qu'il prit alors, et que conservèrent ses descendants, rappellent son origine lointaine : elles portent, en effet, dans la première partition de l'écu, *deux bourdons de pèlerin*.

Par son mariage avec Jeanne Martinot, Jean Labbé acquit en Lorraine de nombreuses terres, entre autres la seigneurie du Rouvrois, près Neufchâteau, dont hérita celui de ses descendants qui nous occupe.

M. du Rouvrois avait acheté la seigneurie de Génicourt sans doute pour immobiliser une partie de la fortune d'une aïeule morte à Sedan et dont il avait été déclaré légataire universel. Une certaine partie de cette fortune revenait toutefois à son frère aîné; mais M. du Rouvrois sut, au cours des arrangements qu'il fut obligé de faire avec lui, se faire attribuer le château et la terre de Génicourt par préciput (1739). De graves

(1) Arch. de la Meuse, B. 339. Registre, folio 18 verso : analyse des diverses pièces de cette affaire.

(2) Coussey (Vosges).

(3) *Abt* en allemand veut dire *abbé*.

dissentiments éclatèrent plus tard entre les deux frères, au sujet de ces questions d'intérêts et surtout du partage de la succession paternelle; il en résulta d'interminables procès, qui commencèrent après la mort de leur père, survenue en 1755, et qui duraient encore vingt-deux ans après (1).

Quoi qu'en dise le pouillé de Verdun de 1738, la famille de M. du Rouvrois habita souvent le château de Génicourt; sa première femme Marthe d'Olivier, y eut même sa fille aînée Jeanne-Charlotte-Denise Labbé, née très peu de temps après l'achat de la seigneurie à madame de Vapy (3 octobre 1731) (2). Nos registres paroissiaux offrent de nombreuses traces de la présence au château des enfants du seigneur.

Outre cette fille, M. du Rouvrois eut de Marthe d'Olivier, Anne Labbé. Il épousa en secondes noces Thérèse Gauvin de Champé, qui lui donna un fils Stanislas Labbé, mort jeune, puis Charlotte-Thérèse-Marguerite Labbé et Madeleine Labbé.

Le 21 décembre 1745, M. du Rouvrois fut élevé à la haute dignité de premier président de la Cour souveraine de Lorraine, en remplacement du comte Claude d'Hoffelize, qui venait de mourir. Le duc de Lorraine était à ce moment Stanislas, roi détrôné de Pologne ; mais le véritable maître de l'administration du duché était le chancelier de la Galaizière, imposé par le Gouvernement de Louis XV, pour plier, du vivant même de Stanislas, les institutions du pays aux formes et aux procédés de l'Administration française.

Le principal organe de la résistance lorraine aux entreprises de la Galaizière était la Cour souveraine ; le président du Rouvrois prenait donc ses fonctions dans un moment particulièrement difficile ; il sut les remplir avec fermeté, retardant de son mieux, ce qu'il croyait être son devoir, l'inévitable disparition de l'individualité de la Lorraine. Mais dès que Stanislas disparut, ses efforts devinrent inutiles; il le sentit peut-être et consentit à donner sa démission. L'abbé Georgel, dans ses Mémoi-

(1) V. Bibl. de Nancy, plusieurs factums datés de 1777 au sujet de ces procès, nos 7326 et suiv. du *Catalogue du fonds lorrain*.

(2) Registres paroissiaux de Génicourt.

res, prétend qu'on l'y amena, grâce à la force persuasive de l'argent.

M. du Rouvrois se retira avec le titre de conseiller d'État et de premier président honoraire; il mourut à Nancy le 26 mars 1789, à l'âge de 94 ans.

Il y avait longtemps qu'il ne possédait plus la seigneurie de Génicourt; au mois de décembre 1756, une de ses filles non mariée habite encore le château et est qualifiée par nos registres paroissiaux « dame de Génicourt ». Au mois de mai suivant, le seigneur du lieu est, d'après ces mêmes registres, Jean-Baptiste-Ignace Chastel de Villemont, grand-maître des Eaux et Forêts du Clermontois, trésorier principal de l'extraordinaire des guerres au département de Metz, qui fait célébrer en notre église le mariage d'un de ses neveux (30 mai 1757).

C'est donc dans l'intervalle des premiers mois de l'année 1757 que la seigneurie de Génicourt passe dans la famille Chastel. Mais comment?

L'absence de tout document écrit nous autorise à reproduire ici une tradition qui manque de précision, mais qui s'accorde assez bien avec les conditions générales de la situation. Cette tradition veut, qu'au XVIII$^{e}$ siècle, la seigneurie de Génicourt ait un moment appartenu à une dame, adonnée à la passion du jeu; dans une seule soirée, elle aurait perdu le château avec toutes les terres et même d'autres seigneuries. L'heureux gagnant aurait donc été M. Chastel de Villemont, et la joueuse cette fille de M. du Rouvrois, Charlotte-Thérèse-Marguerite, appelée par les registres paroissiaux, dame de Génicourt.

Les fêtes, paraît-il, se succédaient alors au château; la noblesse des environs y trouvait un de ses rendez-vous préférés. Mais un bal s'y termina d'une façon tragique; pour une question futile, une robe déchirée par l'éperon d'un officier, deux gentilshommes offrirent à la société le spectacle d'un duel au clair de lune; l'un des deux adversaires resta sur le terrain.

# VII

## MM. CHASTEL DE VILLEMONT ET D'AMBLY

---

### MM. de Villemont et d'Ambly. — La Révolution. — Émigration de la famille d'Ambly, vente de ses biens.

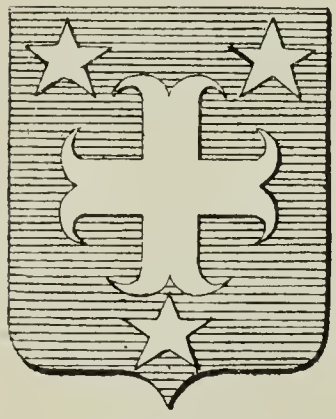

Chastel de Villemont : D'azur à la croix ancrée d'argent, accompagnée de 3 étoiles du même, 2 en chef, 1 en pointe.

La famille de M. Chastel de Villemont était d'origine barroise; elle descendait de Nicolas Chastel, receveur du duché de Bar, anobli par le duc de Lorraine Léopold au commencement de son règne. Son fils appelé comme lui Nicolas, fut nommé par le duc de Bourbon, grand-maître des Eaux et Forêts du Clermontois, charge qu'il transmit à son second fils, le seigneur de Génicourt qui nous occupe en ce moment.

M. Chastel de Villemont épousa Françoise-Pauline-Lucie Dupaquier de Dommartin, qui lui donna un fils Nicolas-Charles Chastel, seigneur de Moyenpal et une fille Claudine-Agnès Chastel de Villemont, mariée le 30 janvier 1770, à Hayes (1), diocèse

(1) Anciennement Moselle, canton de Vigny.

de Metz, à Charles-Louis d'Ambly, dit le comte d'Ambly (1), aide-major de la gendarmerie, plus tard Mestre-de-Camp, c'est-à-dire colonel, attaché aux dragons.

Par ce mariage, le comte d'Ambly devint seigneur de Génicourt; ce fut le dernier.

Sa femme ne reçut d'abord que le château, les jardins et terres adjacentes, c'est-à-dire l'ancien fief barrois; elle n'hérita des biens dépendant du ban des Écuyers qu'en 1788.

La division de la seigneurie de Génicourt en deux fiefs n'avait plus alors la même importance qu'auparavant. Depuis que la Lorraine avait été réunie à la France en 1766, la dualité de souveraineté n'existait plus; mais elle se retrouvait dans les limites des divisions administratives. Tandis que le village et son ban faisaient partie du Gouvernement et de l'Intendance des Trois-Évêchés, le château et l'ancien fief mouvant de Bar étaient du Gouvernement et de l'Intendance de Lorraine et Barrois.

Madame d'Ambly habita presque constamment le château de Génicourt, pendant les moments où elle ne put séjourner auprès de son mari. Elle y eut tous ses enfants, à l'exception de l'aîné, Charles-Louis-Eugène, né le 11 janvier 1771. Les registres paroissiaux signalent la naissance, le 19 juin 1774, d'Adélaïde d'Ambly; le 1er octobre 1777, de Marie-Anne d'Ambly, morte l'année suivante et inhumée devant l'autel de la vierge; le 29 mars 1780, des deux jumeaux Charles et Charles-Louis d'Ambly, et enfin le 21 mai 1786, de Marie-Joseph d'Ambly.

L'aînée des filles Adélaïde meurt à Génicourt le 26 janvier 1788; elle est inhumée en présence de son frère Charles-Louis-Eugène d'Ambly, qui venait d'obtenir une sous-lieutenance au fameux régiment des Hussards de Bercheny, alors en garnison à Commercy. D'après une tradition locale, cette enfant, alors âgée d'environ quatorze ans, serait morte d'un refroidissement contracté dans une soirée dansante donnée par ses parents.

(1) Né le 18 décembre 1736 à Suzémont, près Wassy (Marne).

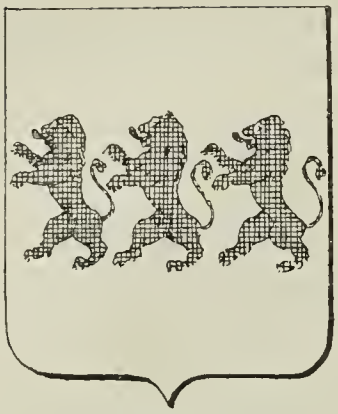

D'Ambly : D'argent à 3 lionceaux de sable, lampassés de gueules

La famille du comte d'Ambly ne tirait pas son nom, comme on pourrait le croire, de la terre et seigneurie d'Ambly, contiguë à celle de Génicourt, mais du village du même nom situé sur l'Aisne entre Attigny et Réthel. Cette très ancienne maison, déjà citée au XII^e^ siècle, illustrée sous saint Louis, par un de ses membres, au cours de la Croisade d'Égypte, était représentée au XVIII^e^ siècle par plusieurs branches, dont l'aînée avait obtenu à son profit en 1758 l'érection de la terre d'Ambly en marquisat; c'est à cette branche qu'appartenait le vieux marquis d'Ambly, lieutenant-général des armées, député à la Constituante, dont la modération et l'attitude noble et courageuse furent plusieurs fois remarquées.

Notre comte d'Ambly était d'une lignée collatérale, celle des seigneurs des Ayvelles. Il entra de bonne heure dans l'armée et débuta, croyons-nous, au régiment de cavalerie *Commissaire-général* où servait son parent, le marquis d'Ambly; celui-ci y était lieutenant-colonel depuis plusieurs années, lorsqu'il fut nommé en 1761, mestre-de-camp commandant de ce même régiment (1).

Le comte d'Ambly figure depuis 1765, comme capitaine dans ce corps, sur les États militaires de l'époque; son brevet est donc au plus tard de 1764, mais il ne nous est pas possible d'en préciser la date, les États militaires de Roussel ne présentant la liste des capitaines qu'à partir de 1765. Quoi qu'il en soit, en 1769 il est major au régiment de *Bourgogne-Cavalerie*, et en 1772 il compte comme aide-major à la gendarmerie de France avec le rang de mestre-de-camp de cavalerie; cet avancement rapide, et qui nous paraît dû surtout a la faveur, cor-

(1) Le marquis d'Ambly quitta le commandement de *Commissaire-général* en 1763, pour prendre celui de *Mestre-de-Camp-général*; il fut nommé Maréchal-de-Camp le 16 avril 1767.

respond à une augmentation du nombre des aides-majors de la gendarmerie, portés de deux à quatre par l'Ordonnance du 1er novembre 1771. Cinq ans après, le comte d'Ambly est chevalier de Saint-Louis.

La gendarmerie formait un corps privilégié, qui faisait partie de la Maison du Roi et marchait, pour le rang, après les gardes du corps. Cette troupe de cavalerie était, par ses traditions, son mode de recrutement et l'activité de son instruction, l'élite de l'armée française et le modèle de la cavalerie des autres nations. Après la mort du roi Stanislas, on avait retiré de leurs divers quartiers, ses dix compagnies et on les avait groupées dans le château de Lunéville, où elles tinrent désormais garnison, sous le nom de Gendarmerie rouge ou Gendarmerie de Lunéville, pour les distinguer de la compagnie des gendarmes de la garde du Roi, restée à la Cour.

Le comte d'Ambly figure encore comme aide-major du corps sur l'état militaire de Roussel de l'année 1780; mais en 1781 son nom n'est plus indiqué. Il a donc quitté le corps dans le courant de l'année 1780 et sans doute dans les premiers mois; car un ordre du roi, daté du 10 juillet, défend d'attacher désormais aux régiments des officiers démissionnaires; or les registres paroissiaux de la commune le désignent par la suite comme *attaché* aux dragons en qualité de mestre-de-camp.

La catégorie des officiers attachés de l'armée royale ne répond à aucune situation actuelle de l'état de l'officier. Un officier attaché à un corps était considéré comme sans emploi d'activité (1), n'avait pas droit à la solde, mais conservait suivant l'expression de l'époque « le droit aux grâces militaires »; toutefois cette dernière faveur était subordonnée à une sorte de période d'instruction annuelle de quatre mois, de juin à septembre. Ceux qui ne satisfaisaient pas à cette condition étaient signalés aux inspecteurs de l'arme et rayés de la liste des officiers.

M. d'Ambly occupa sans doute cette position jusqu'à la

(1) Aussi les officiers attachés ne figurent-ils pas sur l'état militaire, qui donne seulement les noms des officiers employés.

Révolution et se fixa à Génicourt, où sa présence est plusieurs fois signalée dans nos archives.

Son fils aîné choisit comme lui la carrière des armes dans un corps de cavalerie. A peine âgé de seize ans il figure, en 1787, comme sous-lieutenant de remplacement, parmi les officiers du *Régiment de hussards de Bercheny;* l'année suivante il est titulaire (1788).

Cette même année 1788, ce régiment quitta Commercy pour aller tenir garnison à Charleville (1); il y resta jusqu'en 1790, passant son temps entre le service de place, très absorbant à cette époque, et la répression de la contrebande. Il y donna des signes d'agitation qui attirèrent l'attention du ministre de la guerre La Tour du Pin (2).

Composé en grande partie, comme les autres régiments de hussards, de cavaliers de nationalité hongroise; commandé par le fils du créateur de l'arme, le comte de Bercheny, qui avait conservé en France son prestige de magnat sur les officiers et les hommes de sa nation, ce corps plus qu'aucun autre témoignait de l'hostilité aux idées révolutionnaires. Le ministre l'envoya à Sarrelouis pendant l'été de 1790; le colonel en profita pour déserter et rentrer en Hongrie avec une partie de son monde. Plusieurs officiers français émigrèrent en même temps; mais le jeune d'Ambly resta dans les rangs. Toutefois ce ne fut pas pour longtemps, il rejoignit l'armée de Condé fin 1791 ou dans les premiers mois de 1792 (3), emmenant avec lui un garçon de Génicourt, Jean Laumont, que son père lui avait donné comme domestique.

Pendant ce temps M. d'Ambly père continuait à vivre assez tranquillement à Génicourt, au milieu d'une population que les

(1) Bercheny était à Commercy depuis 1782.

(2) V. le compte rendu de la Tour du Pin à la commission de défense, *Journal militaire de Gournay*, année 1790, p. 207.

(3) Le jeune comte d'Ambly figure encore sur l'état militaire de 1791 et de 1792; il était donc encore présent à son corps fin 1791 au moment de l'établissement de la liste de 1792, et n'a pu émigrer au plus tôt qu'en décembre 1791. Une partie de Bercheny, devenu le 1er hussards, déserta encore en masse avec Dumouriez en 1793.

idées nouvelles ne paraissent pas avoir beaucoup remuée. Il habitait aussi un appartement qu'il avait loué à Verdun, rue de Rû, à une dame Conscience ; il semble même avoir dépouillé, pour l'aménagement de ce local, le château de Génicourt d'une bonne partie de son mobilier (1).

Le comte d'Ambly se trouvait à Verdun lorsque l'approche de l'armée prussienne, dans l'été de 1792, fit craindre pour la sécurité de la ville. Quoique ancien colonel, il fit du service dans la garde nationale comme simple soldat et prit son tour de garde sur les remparts; cette preuve de civisme fut remarquée, mais les événements ne devaient pas tarder à avoir raison de cet apparent dévouement au nouvel ordre de choses.

Avec les Prussiens arrivait la troupe frivole des émigrés, et parmi ceux-ci le jeune comte d'Ambly, l'ancien officier de Bercheny. Verdun mal défendu ouvrit ses portes à l'armée d'invasion, le 2 septembre ; quelques jours après, on vit le jeune d'Ambly promener dans la ville son écharpe blanche, signalant ainsi sa famille aux futures vengeances des patriotes.

Son père crut sans doute, à ce moment, comme lui, à la marche triomphale de l'armée d'invasion sur Paris, escomptée par tous les émigrés; à la restauration du trône et de l'autel annoncée par Brunswick, au châtiment des révolutionnaires, au rétablissement des privilèges, à toutes les utopies qui avaient exalté les esprits dans l'entourage des princes. Mais bientôt Valmy, puis la retraite désastreuse des Prussiens à travers l'Argonne, leur abondon de Verdun le 16 octobre, firent tomber toutes ces illusions; et M. d'Ambly dut se trouver alors bien compromis. Le 25 il disparaissait pour rejoindre son fils aîné, que la débâcle de l'armée prussienne rejetait une seconde fois dans l'exil.

On sut plus tard, lorsque Jean Laumont, las sans doute de la vie errante qu'on lui faisait mener, revint au pays, que ses maîtres étaient passés en Autriche; grâce peut-être à l'appui

(1) Arch. de la Meuse, série Q. Dossier des émigrés d'Ambly. Tous les renseignements relatifs à l'émigration de la famille d'Ambly sont tirés de ce volumineux dossier, bien peu viennent de la tradition locale qui se perd avec une étonnante rapidité.

des Bercheny, le père et le fils aîné y prirent du service comme officiers et, plus tard, y attirèrent les deux plus jeunes enfants Charles-Louis et Marie-Joseph (1), qui restèrent quelque temps en France avec leur mère (2).

Celle-ci, en effet, n'avait pas suivi son mari à l'étranger ; elle était restée à Verdun, exposée seule aux dangers de la situation.

Certains faits avaient déjà pu l'éclairer sur le sort que l'avenir lui réservait. Le 26 septembre, alors que les Prussiens n'avaient pas encore quitté Verdun, un détachement de la Légion de Kellermann (3) avait saisi à Génicourt trois voitures chargées de meubles provenant du château, ainsi que quatre vaches et une génisse appartenant aussi à la famille d'Ambly ; deux habitants de Ranzières (4), réquisitionnés par le commandant de cette troupe, conduisirent les voitures à Saint-Mihiel le lendemain. Mais les soldats ayant dû quitter la ville subitement, ils abandonnèrent leur saisie sous la halle ; leur chef en avertit les administrateurs du district, en demandant que le tout fût vendu comme biens d'émigrés. Il pensait peut-être que les propriétaires avaient déjà franchi la frontière. L'administration du district de Saint-Mihiel fit remiser les meubles à la ci-devant abbaye, et jamais les Ambly ne les revirent ; ils furent vendus par la suite comme biens nationaux.

La fuite de M. d'Ambly ne resta pas longtemps inaperçue.

(1) Le jumeau de Charles-Louis, appelé Charles, mourut jeune à Paris où on les élevait tous deux ; il vivait encore en 1792.

(2) La liste générale des émigrés de l'an II porte trois émigrés d'Ambly, de Génicourt, sans prénoms ; l'un est qualifié « fils aîné ». M. d'Ambly serait donc parti en emmenant son fils cadet, ou celui-ci l'aurait rejoint peu après sa fuite. La liste départementale signalant les trois d'Ambly est arrêtée à la date du 5 février 1793.

(3) Nous n'avons trouvé de ce nom, en 1791 et 1792, aucune formation de volontaires ; peut-être s'agit-il des deux premiers bataillons du Bas-Rhin, placés sous les ordres de Kellermann à l'armée du Rhin et cités pour leur bonne tenue dans le rapport du général Victor de Broglie, du 9 janvier 1792 (V. Rousset, *Les Volontaires*, p. 24).

(4) Jean-François Burlereaux et Joseph Vilain. Les soldats saisirent en même temps trois voitures de meubles de M. de Septenville, à Ambly.

Dès le 7 novembre, la Commission spéciale établie à Verdun pour rechercher les suspects d'émigration, avait terminé son enquête tant en ville qu'à Génicourt, et faisait connaître au Directoire du département, qu'à son avis, le ci-devant comte d'Ambly devait être considéré comme émigré. Le 16 du même mois le Directoire décidait la vente de ses biens.

Madame d'Ambly essaya de parer le coup ; elle adressa au Directoire du district de Verdun une requête où elle expliquait que son mari ne s'était absenté que momentanément pour aller aux eaux, sur le conseil des médecins. Elle ajoutait : « Mais en attendant que mon mari puisse se justifier du crime qu'on lui « impute, je réclame près de vous les droits que la loi même « me donne comme femme d'émigré ; mère de trois enfants, « spoliée de tous meubles et effets qui étaient à Génicourt, je « suis réduite à souhaiter le dernier remède à tant de maux ». Comme elle se trouvait sans ressources et même sans pain, elle demandait qu'un secours provisoire de 1.200 livres lui fût accordé, sur une somme plus considérable que lui devait son fermier et qu'enfin on lui permît de se servir de quelques denrées qui restaient au château, ainsi que de certains objets de peu de valeur qu'elle y avait laissés. Elle terminait sa lettre par ces mots qui peignaient sa détresse d'une façon saisissante et témoignaient d'une résignation qui ne pouvait que toucher les autorités : « Je ne réclame pas de meubles à mon usage, « mon grabat me suffit, et il me serait bientôt inutile, si vous « vous refusiez à m'accorder ce qui est indispensable pour « soutenir mon existence et celle de ma famille ».

Le Directoire du district accueillit favorablement sa pétition, en ce qui la concernait (26 novembre 1792) ; mais le cas de son mari était définitivement jugé : il resta sur la liste des émigrés. L'administration départementale se conforma à l'avis de celle de Verdun et accorda à Madame d'Ambly, devenue la citoyenne Chastel-Villemont, un logement au château de Génicourt, le secours de 1.200 livres réclamé par elle, ainsi que les linges, effets et meubles dont elle aurait besoin et qui lui seraient délivrés par le ministère d'un commissaire à désigner par les agents du district (6 janvier 1793).

Le rôle du commissaire était, en effet, devenu indispensable; car le 11 décembre 1792, les scellés avaient été apposés au château de Génicourt, par les soins d'un habitant de la localité, Pierre Fournel, spécialement désigné par le Directoire du district de Verdun. Un inventaire sommaire avait été dressé en même temps. La même opération n'eut lieu au logement occupé à Verdun par les d'Ambly, que le 3 avril 1793.

Mais le séjour en France devenait, pour les ci-devant nobles, plus dangereux que jamais; le régime de la Terreur commençait et c'est sans doute ce qui décida Madame d'Ambly à émigrer aussi; elle quitta le pays au début de l'année 1793, mais nous ignorons dans quelles circonstances (1).

Cette même année 1793, les biens de la famille d'Ambly, furent presque en entier vendus comme biens nationaux (2).

Une partie des meubles du château fut mise aux enchères publiques du 20 au 24 mai 1793, par Antoine Bourguin, juge de paix de Tilly, demeurant à Villers, assisté de François-Paul Berthelemy, maire, Christophe Chouilly, officier municipal, Pierre Fournel, faisant les fonctions de greffier. Le produit de la vente fut de 3.335 livres.

Le 15 juillet suivant (27 messidor an II), ce fut le tour des terres et prés, qui étaient divisés en cinquante-huit lots d'importance presque égale, contenant chacun en moyenne de 6 à 7 jours de terre et deux ou deux fauchées et demie de prés (3). Cette vente produisit la somme importante de 409.550 livres; mais à ce moment déjà les assignats avaient perdu de leur valeur et les sommes considérables payées par certains habitants de Génicourt, nous prouvent que leurs achats furent faits avec du papier. Aussi cette somme de plus de 400.000 livres nous

(1) Madame d'Ambly est portée sur la liste générale des émigrés comme ayant été signalée par la 3e liste départementale arrêtée au 1er juillet 1793; elle est inscrite comme suit : Villemont Agnès (femme d'Ambly).

(2) Arch. de la Meuse, série Q, Vente des biens d'émigrés.

(3) La contenance à Génicourt du *jour* et de la *fauchée* est de 33 ares 33 centiares.

représente-t-elle au moins le double de la valeur réelle des terres du comte d'Ambly.

Nous donnons plus loin la liste des acquéreurs, avec les sommes qu'ils ont payées et la contenance des terres qu'ils ont achetées.

Le 31 décembre de la même année (11 nivôse an II) il fut procédé à la vente du château lui-même (1), de ses dépendances, des maisons possédées à Génicourt par les émigrés d'Ambly, et des terres comprises dans l'enceinte de l'ancien fief barrois. Cette adjudication produisit 119.655 livres (V. plus loin la liste des acquéreurs).

Mais il restait encore, tant à Génicourt qu'à Verdun, une partie du mobilier et presque toute la garde-robe de la famille. Un notaire de Verdun, Jean-Pierre Collard, vint au château faire un inventaire détaillé, le 19 pluviôse an III (7 février 1795) ; cette opération dura huit jours, rien ne fut négligé. La layette des petits, les habits de cérémonie et d'uniforme, les toilettes de soirée, les robes d'intérieur et celles « à falbanas », les armes et les équipements militaires, tout fut minutieusement catalogué, puis transporté à Verdun pour y être vendu à l'encan, avec ce qu'on avait trouvé dans l'appartement de la rue de Rû. La mise aux enchères publiques eut lieu le 13 ventôse an III (3 mars 1795) par les soins de François Huguin, un des administrateurs du district ; elle produisit 21.854 livres, 18 sols.

Les diverses ventes de biens de la famille d'Ambly, dont nous venons de donner l'énumération, procurèrent au Trésor une somme totale de 554.394 livres ; une seule de ses propriétés ne fut pas aliénée, à savoir les deux tiers du bois de Reinfey qui furent simplement réunis à la forêt domaniale voisine (2).

Mais le comte d'Ambly était parti, laissant derrière lui de

(1) Le château fut vendu 80.000 livres le 11 nivôse.

(2) Une loi des 6-23 août 1790 défendait l'aliénation des bois et forêts considérables ; une autre du 2 nivôse an IV n'autorisa la vente des bois moindres de 300 arpents qu'à la condition qu'ils fussent séparés des forêts d'au moins un kilomètre ; ce n'était pas le cas du bois de Reinfey qui tenait à la forêt d'Amblonville.

nombreuses créances, dont devaient tenir compte les autorités chargées de la liquidation des affaires des émigrés. Le total des créances reconnues valables, atteignit la somme respectable de 115.514 livres; dans ce chiffre les ouvriers, les domestiques, les fournisseurs de toutes sortes figurent pour une faible part; la majeure partie est constituée par des emprunts, moyennant le paiement d'une rente viagère. Ces emprunts, croyons-nous, avaient servi à de nombreuses acquisitions de terres.

L'obligation pour l'État français, de rembourser les créanciers des émigrés, dont il avait séquestré puis vendu les biens à son profit, donna lieu à un travail immense qui ne fut jamais complètement terminé. Le cas particulier de la famille d'Ambly nous fait connaître quelques-unes des circonstances, qui imposaient aux liquidateurs de la dette publique une lenteur obligée.

Au commencement de l'année 1801, Madame d'Ambly revint en France et se fixa à Bar-le-Duc; elle obtint sa radiation de la liste des émigrés, par arrêté du ministre de la Police du 5 fructidor an IX (23 août 1801). Elle fit alors acte de renonciation de la communauté d'avec son mari toujours émigré, et, comme conséquence, sollicita du préfet de la Meuse, conformément à la loi, d'être assurée du remploi de sa dot en argent, montant à 100.000 livres; elle produisait à l'appui son contrat de mariage (Pétition du 23 fructidor an IX, 10 septembre 1801) (1).

Le conseil de préfecture admit sa demande et le 8 brumaire an X (30 octobre 1801) la déclara créancière de l'État pour une somme de 100.000 livres; les charges de la liquidation des affaires de M. d'Ambly étaient donc augmentées d'autant.

Toutefois, aux termes de la loi du 9 floréal an III, Madame d'Ambly, qui était mère d'émigrés, ne pouvait être envoyée en possession de sa dot, qu'après avoir fait procéder à une opération que ladite loi organisait et que l'on a appelée *partage de présuccession;* cette obligation ne visait que les patrimoines d'ascendants d'émigrés supérieurs à vingt mille livres en capital.

(1) Outre cette somme de 100.000 livres, la dot de Madame d'Ambly comprenait la seigneurie de Génicourt.

Le partage de présuccession était fait par le Directoire du district, après que la liquidation du patrimoine de l'ascendant avait été arrêtée par lui dans des conditions spéciales; la principale de ces conditions était que le patrimoine pouvait être seulement diminué des biens donnés aux successibles avant le 14 juillet 1789 et des dettes contractées antérieurement à l'émigration des descendants incriminés et au 1er février 1793, date extrême.

La loi organisait le partage de la façon suivante :

Art. 12. — Si au contraire le patrimoine liquidé excède vingt mille livres de capital, le Directoire prélèvera d'abord cette somme pour l'ascendant.

13. — Il fera ensuite du surplus autant de parts égales qu'il y aura de têtes ou de souches de successeurs présents et émigrés, l'ascendant compté pour une.

14. — Les successeurs remplis par des donations antérieures au 14 juillet 1789 ne seront pas comptés. On imputera aux autres donataires de la même date ce qu'ils auront déjà reçu.

15. — Après le partage le Directoire expédiera à l'ascendant, sur le pied de son estimation, et en biens meubles, immeubles et capitaux dépendant du patrimoine : 1° le montant de ses dettes passives distraites; 2° les vingt mille livres prélevées à son profit; 3° sa portion du surplus; 4° celle de tous ses co-successeurs non émigrés.

16. — Les portions des émigrés seront réunies au domaine national, en indemnité des frais de la guerre, sans espoir de retranchement pour les enfants qui pourraient naître par la suite à l'ascendant présuccédé.

D'une lettre du préfet de la Meuse au ministre du Trésor impérial, datée du 28 août 1812, il résulte, qu'à cette date, le partage de présuccession de Madame d'Ambly n'avait pu encore avoir lieu, et qu'en conséquence la somme de 100.000 livres qu'elle réclamait ne lui avait point été remise. Nous ignorons les motifs de ce long retard et l'époque où cette affaire fut définitivement liquidée.

Mais de documents postérieurs (1), il semble résulter que Madame d'Ambly rentra en possession de sa dot avant la chute de l'Empire, puis s'en alla rejoindre en Allemagne son mari et ses fils qui s'y trouvaient toujours; sa soumission à la loi d'émigration, son renoncement à la communauté matrimoniale, n'auraient donc été qu'une feinte, qui lui aurait permis de procurer quelques ressources à sa famille.

Quelle fut à l'étranger l'existence de celle-ci? Nous ne le connaissons que d'une façon très vague, grâce aux dossiers produits par les fils d'Ambly lorsqu'ils cherchèrent en 1825 à obtenir leur part du milliard des émigrés. Ces papiers nous apprennent que leur père était mort le 28 janvier 1818 à Alt-Waltersdorf, dans le comté de Glatz (Silésie prussienne), avec le grade de maréchal-de-camp; ils ne disent pas dans quelle armée il servait en dernier lieu.

Quant à l'aîné des fils, Charles-Louis-Eugène, il sert encore avec le grade de major dans l'armée autrichienne en 1819; il habite alors Prague. En 1825, il est retraité en la même qualité et s'est fixé à Johannesberg, dans la Silésie autrichienne.

Le survivant des deux jumeaux, Charles-Louis, était en même temps capitaine retraité à Alt-Waltersdorf, lieu de décès du père; enfin le plus jeune fils, Marie-Joseph, se disait capitaine, aussi en retraite, du régiment des chevau-légers de Rosemberg, et habitait la Pologne autrichienne.

La part des héritiers d'Ambly dans le fameux milliard des émigrés fut assez faible; l'actif de la succession, déduction faite des charges et dettes dont elle était grevée, ressortait à un peu plus de 182.000 francs, soit, pour chacun, moins de 61.000; il est vrai que leur mère était déjà rentrée en possession des 100.000 livres qui constituaient sa dot.

Telles sont les dernières traces de la famille d'Ambly qu'il nous ait été donné de retrouver; peut-être quelques-uns de ses descendants habitent-ils encore la Silésie ou la Pologne.

En tout cas, jamais on ne revit à Génicourt de membres de

(1) Arch. de la Meuse, série Q, liquidation de l'indemnité payée aux émigrés en 1825, dossier d'Ambly.

la famille d'Ambly ; on se souvient pourtant, que dans la première moitié du XIX^e siècle, un voyageur mystérieux intrigua fortement par ses questions les habitants d'alors; il contempla longuement le château et ses terrasses, se renseigna sur ses propriétaires, prit intérêt à la descendance de quelques familles, parut pensif et recueilli. Il disparut sans parler de lui. On le prit pour un de ces fils du comte d'Ambly, venu pour revoir la maison natale, pour revivre près d'elle les heures d'angoisse qui avaient précédé la ruine et l'exil, pour fixer dans sa mémoire d'homme l'aspect de ces lieux d'où son âme d'enfant avait assisté aux derniers jours d'un monde disparu.

## Vente des immeubles de la famille d'Ambly :

1° *Vente du 27 messidor an II.*

| NOMS des acquéreurs. | DOMICILE des acquéreurs. | SUPERFICIE en terres (jours). | SUPERFICIE en prés (fauchées). | SOMMES. |
|---|---|---|---|---|
| | | | | Livres. |
| Rech..... | Ancemont... | 55 | 20 | 70.400 |
| J. A. Blanchy..... | Génicourt... | 12 | 4 | 12.100 |
| François Massin... | Id..... | 18 | 6 1/2 | 18.525 |
| Jean-Pierre Bornet. | Id..... | 6 | 4 | 8.625 |
| Jean Burlin..... | Id..... | 26 1/2 | 18 1/2 | 48.650 |
| Beugnon..... | Haudainville. | 18 | 7 1/2 | 20.550 |
| Doisy..... | Verdun..... | 33 | 11 | 27.600 |
| Nicolas Boivin.... | Rupt..... | 6 | 5 | 12.750 |
| Dominique Mentrel. | Génicourt... | 6 1/2 | 2 1/2 | 7.100 |
| Claude Toussaint... | Id..... | 18 | 6 1/2 | 21.225 |
| Edme Pierson..... | Id..... | 7 | 2 | 5.650 |
| François-Paul Berthelemy..... | Id..... | 6 | 2 | 5.700 |
| Catherine Mangin.. | Id..... | 7 1/2 | 2 | 5.225 |
| Pierre Fournel.... | Id..... | 6 | 2 | 7.775 |
| Hubert Cécile.... | Id..... | 25 | 9 1/2 | 20.800 |
| Cardon..... | Ornes..... | 8 | 2 | 8.150 |
| Maujan..... | Ambly..... | 7 | 2 | 5.025 |
| Etienne Thierry... | Génicourt... | 12 | 6 | 11.050 |
| *A reporter*..... | | 277 1 2 | 113 | 316.900 |

| NOMS des acquéreurs. | DOMICILE des acquéreurs. | SUPERFICIE en terres (jours) | SUPERFICIE en prés (fauchées). | SOMMES. |
|---|---|---|---|---|
| | | | | Livres. |
| *Report*..... | | 277 1/2 | 113 | 316.900 |
| Bure..... | Verdun..... | 12 | 6 | 11.200 |
| Pierre Périn..... | Id..... | 6 | 3 | 5.175 |
| J.-B. Gauny..... | Sommedieue. | 6 1/2 | 3 1/2 | 6.000 |
| Sébastien Bouchelet. | Génicourt... | 5 | 3 1/2 | 6.025 |
| André Adam..... | Rupt..... | 5 1/2 | 3 | 7.050 |
| J.-B. Thumerel.... | Ancemont... | » | 3 | 5.250 |
| Auguste Lolier. .. | Rupt..... | » | 5 1/2 | 5.775 |
| J. Mathieu..... | Saint-Mihiel. | » | 4 | 6.525 |
| Stoffel..... | Verdun..... | » | 4 | 4.200 |
| Nicolas Eudot..... | Id..... | » | 4 | 5.150 |
| Charles Toussaint.. | Génicourt... | » | 11 | 25.300 |
| Gérard père..... | Damvillers.. | 6 1/4 | 3 | 5.000 |
| TOTAUX GÉNÉRAUX..... | | 318 3/4 | 166 1/2 | 409.550 |
| Évaluation en hectares de la superficie, env..... | | 106 hect. | 55 hect. | |

2° *Vente du 4 nivôse an II.*

*Premier lot :* Le château avec orangerie, pressoir, remises et écuries, parterre, jardins, verger, potager, charmilles, 3 fauchées de prés, 8 jours de terre, 7 jours et demi de vignes, — borné au levant par un mur de 6 à 8 pieds; au sud par le ruisseau, moins une bande de 8 pieds de large pour le curage; au couchant par un mur qui sépare ce lot de la route, d'Isidore Le Blanc et Hubert Cécile et les aisances communales; au nord par le chemin de Rupt.

Vendu au citoyen Gorcy, dit Brutus, de Saint-Mihiel, pour . . . . . 80.000 "

*Deuxième lot :* Une maison occupée par le jardinier, séparée du pressoir et prenant jour au nord.

Vendue au même, pour . . . . . 1.300 »

*Troisième lot :* Une maison occupée par le vi-

*A reporter*. . . . 81.300 »

| | | |
|---|---|---|
| *Report.* . . . | 81.300 | » |
| gneron, prenant jour au midi et une autre au couchant. | | |
| Vendues au même, pour . . . . . | 1.140 | » |
| *Quatrième lot :* 7 jours et demi de terre à l'Étang. | | |
| Vendus au même, pour. . . . . | 9.350 | » |
| *Cinquième lot :* 10 jours de terre en face. | | |
| Vendus à Jean Toussaint, pour. . . . . | 1.200 | » |
| *Sixième lot :* Le moulin, loué à Nicolas Lefort. | | |
| Vendu à Robert Fournier, de Damvillers, pour . . . . . | 9.000 | » |
| *Septième lot :* Une maison de fermier, rue Basse. | | |
| Vendue à Jacques-Alexandre Blanchy, pour . . . . . | 2.805 | » |
| *Huitième lot :* Un magasin, situé en face de l'entrée du château. | | |
| Vendu à Jean Toussaint, pour. . . . . | 2.550 | » |
| *Neuvième lot :* Une maison, rue Basse. | | |
| Vendue à Hubert Cécile, pour. . . . . | 1.510 | » |
| TOTAL de la vente. . . . . | 119.655 | # |

# DEUXIÈME PARTIE

# LA COMMUNAUTÉ DES HABITANTS

## I

### CONDITION SOCIALE DES HABITANTS

#### § 1

*De la coutume de Verdun en général.*

La maison-forte et la vieille église de Génicourt, bâties l'une près de l'autre et à la même altitude, sur la pente de la colline, dominaient de leurs hautes murailles les basses masures où s'était agglomérée la population rurale du ban.

Pendant longtemps, ces deux édifices symbolisèrent à eux seuls toutes les manifestations de l'existence commune de cette petite société de paysans. D'une part, en effet, les rapports avec le seigneur ou ses représentants; de l'autre, les arrangements nécessités par l'exercice du culte, c'est à quoi se résumait au moyen-âge et même plus tard, toute la vie publique, pour nos ancêtres des campagnes.

Dans l'un comme dans l'autre cas, la coutume locale était la

règle souveraine. Dès le x^e^ siècle, dans la région française, la loi écrite avait disparu; un droit coutumier, de caractère exclusivement local, s'était substitué à elle et fixait, dans l'ordre social engendré par la féodalité, l'état des personnes, les conditions de la propriété, les droits du seigneur, les obligations du vassal et celles des non-nobles, la forme de la justice, etc.

C'est donc dans la connaissance de la coutume pratiquée à Génicourt, que nous trouverons les éléments de cette seconde partie de notre monographie, bien plus que dans la recherche des faits historiques susceptibles d'avoir intéressé directement la communauté des anciens habitants.

Dans la société féodale, le pouvoir judiciaire s'était démembré comme la souveraineté en même temps que le sol, et cet émiettement avait naturellement amené la création de justices locales, dont la juridiction se limitait au territoire de la seigneurie ou de la cité. Chaque justice, au début, eut évidemment sa coutume propre; mais cet état anarchique ne dura pas. Les coutumes tendirent à s'unifier par régions territoriales.

Le comté de Verdun n'échappa point à cette loi; toutefois l'unification des coutumes ne s'y réalisa qu'imparfaitement. Grâce à la pratique des jugements par semblants, dont nous avons déjà parlé à propos des justices seigneuriales, la coutume particulière de la ville avait, il est vrai, une tendance marquée à s'imposer aux campagnes; mais deux causes vinrent entraver son expansion. Ce furent d'abord, à partir du xi^e^ siècle, les empiètements successifs des grands seigneurs voisins sur le territoire du comté, puis surtout l'émancipation progressive, par les évêques, des villages restés dans la mense épiscopale; cette émancipation se faisait généralement par l'octroi d'une charte calquée sur celle de Beaumont, ce qui entraînait presque toujours le passage a la coutume de Vermandois.

Génicourt, érigé très anciennement en fief, ne fut pas appelé à bénéficier de cette faveur; la coutume de Verdun s'y introduisit donc; c'est ce qui résulte de l'examen du procès-verbal de réformation de 1743, où notre localité figure parmi celles qui suivent cette coutume de toute ancienneté.

La coutume de Verdun, voilà la loi sous laquelle nos ancêtres vécurent pendant des siècles; nous aurons cependant l'occasion de constater que, pour certaines particularités, notre localité conserva des usages qui lui étaient propres; nous aurons soin de les rechercher, dans la mesure où nous le permettront les documents conservés.

Il est évident qu'il ne saurait être question ici d'étudier les diverses parties de la coutume dont il s'agit, mais seulement d'y puiser des indications relatives à l'ordre social.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous paraît intéressant et utile d'indiquer sommairement les faits historiques qui ont marqué le développement du droit coutumier verdunois; notre exposition ne pourra qu'y gagner en clarté.

Comme toutes les coutumes, celle de la ville de Verdun demeura longtemps dans un état incertain et flottant, exposée à subir toutes les fluctuations de l'usage. Elle ne commença sans doute à acquérir quelque consistance et quelque fixité que sous l'influence de la renaissance des études juridiques, qui se manifeste dans la cité à partir du XI^e^ siècle et atteint sa complète floraison à la fin du XIII^e^ avec l'évêque Jacques de Revigny, l'illustre précurseur des Bartolistes.

Il nous serait très difficile, pour ne pas dire impossible, de connaître cet ancien droit coutumier, puisqu'il n'était pas arrêté dans une rédaction officielle, si nous ne le trouvions pas consigné dans un écrit du temps, le *Livre des droits de Verdun*, dû à un officier de justice du tribunal urbain, Jehan Mélinon.

Cet ouvrage est, à notre avis, et toute proportion gardée, un livre de pratique, analogue à ceux que l'on trouve en France à la même époque; il date vraisemblablement du dernier tiers du XIII^e^ siècle (1).

(1) Il existe du livre de Mélinon plusieurs copies; nous en connaissons deux : 1° la première du XIV^e^ siècle faite sur l'original, appartient à Mlle Buvignier; 2° la seconde se trouve à la Bibliothèque de Verdun dans un recueil portant le n° 198 du Catalogue des manuscrits.

Mais si le livre de Mélinon possède aujourd'hui une réelle valeur historique, il ne s'ensuit pas qu'en son temps il ait été revêtu d'une autorité quelconque; c'était un guide à l'usage des officiers de justice, et rien de plus.

Ce n'est que plus tard qu'on éprouva le besoin de fixer la coutume de Verdun dans un texte officiel. Mais lorsque les hommes de loi entreprirent cette besogne, la ville n'était plus seule à suivre cette coutume; nombre de villages l'avaient adoptée et l'évêque, représentant du pouvoir souverain, se trouvait intéressé à sa rédaction. Aussi le manuscrit original se conservait-il au greffe du bailliage de l'évêché; des copies, également manuscrites, circulaient dans le public; elles étaient plus ou moins exactes.

On ne songea à la livrer à l'impression que sous l'épiscopat de l'évêque Armand de Monchy d'Hocquincourt (1667-1679): l'original était alors perdu. On reconstitua le texte au moyen des copies dont il vient d'être parlé; cette première édition parut en 1678. Elle était incomplète: plusieurs titres y manquent, et d'ailleurs elle ne réussit pas à s'imposer comme rédaction définitive; car, outre que ses imperfections la condamnaient à être délaissée par les juges, elle avait le tort irréparable, dans un pays désormais français, de n'avoir été ni rédigée, ni promulguée suivant la procédure en usage dans le royaume.

Ce ne fut pas, en effet, par la volonté royale, mais sous l'inspiration de l'évêque à qui le livre est dédié, que ce travail fut entrepris; c'était beaucoup oser dans un pays d'où la juridiction épiscopale avait complètement disparu depuis près de quarante ans (1). D'autre part les représentants des trois états du bailliage n'avaient nullement été convoqués pour discuter les articles de la coutume; encore bien moins le Parlement n'avait-il pas procédé à son enregistrement.

Cette situation dura cependant jusqu'en 1741. Cette année une déclaration du roi, en date du 24 février, ordonna de procéder à une réformation générale de la coutume de Verdun.

(1) Un premier édit de 1634 créa à Verdun un bailliage royal; un second édit rendit le premier exécutoire en 1640.

Nicolas-François Lançon, conseiller au Parlement de Metz, fut chargé de ce soin, avec le concours des délégués des trois États du bailliage. Ceux-ci se réunirent le 5 février 1743, dans la salle du cloître de la Cathédrale. Ils comprenaient, pour l'État ecclésiastique, les représentants de l'évêque, des chapitres, des abbayes, et les curés dont les églises ne dépendaient d'aucun chapitre; pour la noblesse, les tenanciers de fiefs compris dans le terroire du bailliage, ou leurs représentants, et avec eux au même rang, les officiers du roi au bailliage et siège présidial de Verdun et les officiers de l'Hôtel de Ville; enfin pour le tiers-état, les délégués des villes et des communautés des campagnes. Tous étaient régulièrement assistés par des hommes de loi.

Génicourt n'eut pas dans cette assemblée de représentants de l'ordre ecclésiastique; car l'église dépendait du chapitre de la Madeleine, qui avait délégué deux de ses chanoines. Mais le seigneur d'alors, M. du Rouvrois, tant pour le fief de Génicourt que pour Juvancy, avait confié ses intérêts à Me Hanus, avocat à Verdun; par une singulière prétention le curé Jacques Garrand voulut figurer dans l'état de la noblesse, comme soi-disant seigneur foncier en partie de Génicourt; le curé de Ranzières, François Bauchot, fit de même pour Juvancy; ils étaient assistés tous deux par Jean Mathelin, avocat en Parlement. On devine sur quoi les deux curés basaient leur prétendue qualité de seigneurs fonciers : uniquement sur la concession bénévole, faite par les prédécesseurs de Jacquet d'Apremont, d'une partie du cens perçu aux plaids bannaux. M. du Rouvrois, par l'organe de son avocat, s'éleva, naturellement, contre cette usurpation d'un titre qu'il estimait avec raison lui appartenir seul ; sa protestation fut insérée au procès-verbal de la séance, avec une quantité d'autres du même genre et tout aussi oiseuses en la circonstance.

Quant à la communauté des habitants de notre village, elle était représentée par le maire Nicolas Frouart (1).

(1) Déjà maire en 1727-1728; appartenait à une famille qui a eu des représentants à Génicourt jusqu'au commencement du XIXe siècle.

L'assemblée des États du bailliage consacra trois séances à la réformation de la coutume de Verdun (5, 19 et 20 février). Lançon avait au préalable élaboré un texte, qui servit de base aux discussions et qui fut adopté presque sans modifications. Il ne fut homologué, après examen du Conseil du Roi, que par lettres patentes du 30 septembre 1747, et resta officiel jusqu'à la Révolution.

La rédaction de 1743 de la coutume de Verdun diffère évidemment des anciens manuscrits ; sur certains points même la différence est profonde, et nous verrons plus loin, pour les particularités que nous aurons à étudier, les progrès réalisés par notre droit coutumier à la veille de sa disparition.

## § 2

*De la condition des habitants des campagnes sous le régime de la Coutume de Verdun. — De la Garde de Bar ; ses conséquences à Génicourt. — De l'affranchissement.*

L'organisation sociale, en pleine féodalité, était dans le Verdunois sensiblement la même que celle des autres pays de l'Europe occidentale. Au-dessous des deux classes privilégiées des nobles et des ecclésiastiques, on y trouve celle du peuple, qui forme la masse de la population : artisans, marchands, ouvriers, paysans.

De bonne heure, les habitants de la ville obtinrent, grâce au nombre, à l'organisation et à la force des traditions, de nombreuses franchises qui les distinguèrent de la masse populaire. Mais la situation des habitants des campagnes s'améliora plus lentement. Nous allons ici nous occuper d'eux seuls et en particulier de ceux de Génicourt.

Ils se présentent à nous originairement partagés en deux groupes : les *roturiers simples* et les *serfs*, de conditions très différentes, mais ayant cependant des caractères communs.

Ainsi, les uns et les autres sont soumis aux impôts appelés tailles, aux corvées et aux diverses banalités, aux droits de justice, de péage, aux redevances de toute nature imposées

par le seigneur en vertu de la coutume; ce qui leur vaut, dans les anciens textes, les appellations communes de *hommes de poeste* (*homines potestatis*) et *hommes coutumiers* (c'est à-dire soumis aux coutumes, ancienne dénomination des redevances).

Mais, tandis que le roturier simple est libre de porter son domicile où il l'entend, de se marier où et comme il veut, et possède le droit de transmettre son patrimoine à sa descendance ou d'en disposer par testament, le serf est frappé d'incapacité sur tous ces points.

Voici comment les anciens manuscrits de la Coutume de Verdun déterminaient encore, vers le XIV^e^ siècle, la condition des serfs : « Gens de condition servile sont hommes de corps, « adscripts et comme attachés à la terre du territoire, ne peu- « vent aller demeurer ailleurs sans la licence et congé du sei- « gneur qui les peut poursuivre et vendiquer comme siens, ni « se marier hors le territoire et seigneurie, ni à personnes « d'autres conditions, autrement le seigneur peut confisquer « leurs biens par droit de forfuyance et formariage (1); sont « aussi lesdits hommes de corps de mainmorte, auquel le dit « seigneur succède, s'ils décèdent sans hoirs procréés de leur « corps, exclut tous autres parents, tant en meubles, lesquels « quelque part qu'ils soient situés suivent la personne, qu'im- « meubles situés en ban mainmorte seulement, car en franc- « ban les frères et autres parents succèdent ». Et plus loin : « Le seigneur de l'homme de corps est saisi par la coutume des « biens de mainmorte, n'était qu'ils fussent affranchis de la « mainmorte par terrage et autres redevance ».

La plupart des dispositions de ce texte sont conformes au droit commun féodal de nos contrées; deux particularités seules sont à noter : l'une et l'autre touchent à la faculté de transmettre la propriété.

Primitivement l'incapacité du serf à transmettre ses biens meubles et immeubles était totale; mais la rigueur de la coutume s'atténua sur ce point un peu partout, et nous constatons

(1) *Forfuyance*, c'est-à-dire fuite hors du territoire de la seigneurie; *Formariage*, mariage au dehors de la seigneurie.

qu'à l'époque de la rédaction de notre texte, il existait dans le Verdunois deux exceptions importantes à cette règle générale. Nous ne tenons pas compte de la faculté pour les enfants d'hériter de leurs ascendants, faculté devenue de bonne heure de droit commun.

En premier lieu, lorsque le serf ne laissait pas de descendants, ses frères et autres parents aux degrés reconnus successibles par la coutume, pouvaient hériter des biens qu'il possédait en *franc-ban*. Ensuite, la coutume permettait de soustraire les biens aux effets de la mainmorte, par le paiement d'un terrage ou autre redevance. Ceci demande quelques explications.

Dans le pur droit féodal, le seigneur restait le véritable possesseur de toute la terre; le serf et le roturier simple n'en recevaient une parcelle exploitable qu'à titre de concession toujours révocable et subordonnée à l'acquittement de certaines obligations. On caractérisait cette jouissance limitée de la propriété foncière en disant que celle-ci était *tenue* par le serf ou le roturier, et l'on donnait le nom générique de *tenures* aux divisions du sol cultivable, envisagées sous cet aspect; on distinguait les tenures roturières des tenures serviles.

Primitivement le serf ne pouvait recevoir que ces dernières, qui composaient la presque totalité des différents bans ruraux, car les tenures roturières devinrent l'infime exception. Comme les serfs étaient appelés *hommes de mainmorte,* à cause de leur incapacité de transmettre leurs biens (1), on prit l'habitude d'appeler aussi les tenures serviles, qui leur étaient propres, du nom de *terres de mainmorte*.

La situation des serfs s'améliora constamment au cours du Moyen âge, la coutume se départit de sa rigueur primitive et dans beaucoup d'endroits leur permit de posséder des rotures simples. Dans l'évêché de Verdun, le progrès fut particulièrement rapide; les évêques procédèrent par des affranchissements en masse des serfs de tout un ban à la fois, sur les terres demeurées dans la mense épiscopale. C'est ce qui donna naissance

(1) La main étant considérée comme l'organe de la transmission de la propriété.

aux *francs-bans*, ainsi désignés par opposition aux *bans dits de mainmorte*, c'est-à-dire restés sous l'ancien régime de la tenure servile.

C'est à ce double état de la condition de la propriété dans nos campagnes que se réfère le texte que nous avons cité plus haut.

L'affranchissement changeait complètement la situation du serf; non seulement celui-ci échappait désormais aux conséquences de la mainmorte, mais il recouvrait aussi la faculté de résider où bon lui semblait et de se marier à sa guise; il devenait roturier simple. Les évêques de Verdun arrivèrent ainsi à faire disparaître, pour le XVI^e^ siècle, le servage sur les terres de la mense épiscopale.

Les populations rurales immédiatement sujettes de l'évêque, étaient donc particulièrement favorisées; mais fort heureusement les autres trouvèrent dans la coutume elle-même le moyen de se dégager en partie de la condition servile; le progrès des mœurs fit le reste. Le texte cité plus haut nous apprend, en effet, que déjà vers le XIV^e^ siècle, les biens possédés par le serf pouvaient être affranchis de la mainmorte par le paiement d'une redevance; c'était un progrès considérable, une sorte de demi-affranchissement, qui laissait la personne servile simplement soumise au droit de poursuite en cas de forfuyance et de formariage. Grâce à cette faculté qui lui était offerte de se libérer de la mainmorte, elle pouvait désormais disposer à sa guise de ses biens, et, chose plus importante, les terres dont elle jouissait à titre de tenures serviles, tendaient à perdre leur caractère de concessions provisoires et toujours révocables, pour se transformer en véritable patrimoine.

Il est permis de supposer que nos populations rurales ne rencontrèrent pas trop de difficultés pour user largement de cette faculté; c'est même à peu près certain, car le droit coutumier verdunois, en acceptant une si importante dérogation aux principes du pur droit féodal, ne peut qu'avoir été obligé de consacrer un usage déjà très répandu. Il y a donc beaucoup de chances pour que cette condition servile, mitigée par la suppression de la mainmorte, ait été la condition générale des

habitants de Génicourt vers le XIV^e^ siècle; la mainmorte n'y existe plus en effet, au XV^e^ siècle.

Malgré le progrès réalisé, cette condition n'en demeurait pas moins très dure, grâce au terrible droit de poursuite en cas de forfuyance et de formariage, conséquence de l'obligation faite à la personne servile de demeurer sur le territoire de la seigneurie et de s'y marier. En vertu de ce droit seigneurial, le seigneur pouvait faire poursuivre le forfuyant et lui faire réintégrer ses terres; de même pour la personne qui abandonnait la seigneurie pour aller contracter mariage ailleurs; dans les deux cas le droit comportait, à la volonté du seigneur, la confiscation des biens.

Dans la pratique les seigneurs favorisaient les déplacements ou les mariages de leurs serfs en procédant par échange; nos archives offrent jusqu'au XVI^e^ siècle, de nombreux arrangements de ce genre. Au XVIII^e^ siècle, si la condition servile existe encore théoriquement dans le Verdunois, notamment sur les terres du chapitre de la cathédrale, on constate que le droit de poursuite tombe en désuétude. La personnalité servile est d'ailleurs devenue très exceptionnelle; on peut même dire qu'elle disparaît chez nous à ce moment, car l'édition de la coutume de Verdun de 1678, ne reproduit plus le titre relatif à l'état des personnes; les suivantes imiteront son silence.

Ce résultat avait été atteint à Génicourt bien avant cette date, et dès le XV^e^ siècle, grâce, croyons-nous, à l'intervention de la Maison de Bar. Voici dans quelles circonstances.

Nous avons indiqué, dans la première partie de cette monographie, comment les comtes puis ducs de Bar, essayaient de s'étendre aux dépens de l'évêché de Verdun, en se créant des droits sur les fiefs et leurs tenanciers; ils cherchaient également à circonvenir les communautés d'habitants, en les amenant à se placer sous leur sauvegarde spéciale. La protection d'un puissant souverain n'était pas à dédaigner dans ces temps troublés où des luttes incessantes mettaient aux prises des seigneurs de tout ordre; la guerre, peu meurtrière alors pour les combattants, était redoutable aux pauvres gens des campagnes,

exposés sans défense aux vexations des hommes d'armes, au pillage, à la ruine, au meurtre.

La fin du XIVe siècle fut pour l'évêché de Verdun une époque féconde en calamités de ce genre; incapables de trouver un défenseur dans leur évêque, nombre de villages tournèrent les yeux du côté du seigneur voisin le plus connu, le duc de Bar, et réclamèrent de lui aide et assistance. Souvent d'ailleurs le duc ou ses fidèles, allaient au devant des désirs des populations et offraient eux-mêmes leurs services.

Moyennant une redevance annuelle, payée à jour fixe entre les mains du prévôt ou du receveur barrois le plus voisin, la communauté se plaçait sous la sauvegarde perpétuelle du duc de Bar; c'est ce qu'on appelait *accepter la garde de Bar*. Le duc en revanche s'engageait à protéger les habitants contre toute agression.

Nous verrons tout à l'heure quelles pouvaient être les conséquences d'un semblable arrangement; contentons-nous pour le moment d'indiquer qu'elles constituaient sûrement une atteinte aux droits souverains des évêques, et que ceux-ci cherchèrent en général à enrayer le mouvement; ils furent cependant contraints quelquefois, non seulement de laisser faire, mais aussi d'accorder leur autorisation, car la garde de Bar répondait pour les campagnes à une nécessité.

A partir de 1380, nous voyons, dans les environs mêmes de notre localité, le mouvement prendre des proportions sérieuses; cette année la garde de Bar est accordée aux villages de Reffroicourt (1), Tilly, Bouquemont, Villers, Récourt (2); en 1389 elle est renouvelée à Mouilly et donnée à Rouvrois (3), en même temps qu'elle s'étend aux communautés des Côtes et de la Woëvre : les Eparges, Combres, Trésauvaux, Champlon, Herbeuville, Saulx, Tillot, Bassaucourt, Billy, Avillers, Woël, Broville, Viéville, Vigneulles (4). Enfin en 1396, c'est le tour de Génicourt et de Dieue.

(1) Arch. Meurthe-et-Moselle, B. 391; Reffroicourt, village ruiné entre les Paroches et Dompcevrin.

(2) Arch. de la Meuse, B. 234, folios 245 à 254.

(3) Servais, *Annales du Barrois*, II, 155.

(4) *Ibid.*, 156; Bassaucourt, village ruiné près d'Avillers.

Habituellement, sur les sollicitations des habitants ou de leurs délégués, le duc leur délivrait des lettres patentes constatant qu'il les prenait sous sa haute protection. Le précieux parchemin soigneusement conservé à la mairie du lieu, était présenté par les pauvres gens aux chevaliers armés qui sans cesse couraient les grands chemins; il leur inspirait souvent un respect salutaire.

D'autres fois, l'octroi de la garde revêtait un caractère plus solennel; sa constatation écrite différait aussi de forme. Au jour et à l'endroit fixés à l'avance, les représentants du duc de Bar et les délégués de la communauté se réunissaient et contractaient solennellement les engagements réciproques que comportait la garde; un notaire public dressait un acte authentique de l'opération, les parties et leurs témoins signaient au bas.

Ce fut le cas pour Dieue et Génicourt.

Le représentant du duc de Bar fut un de ses fidèles vassaux, Geoffroy Le Moine de Baudricourt, qui semble avoir résidé quelque temps à Verdun pour y veiller aux intérêts de son seigneur (1). Le rendez-vous fut pris à l'église paroissiale de Dieue. Les différentes circonstances de la cérémonie sont relatées par l'acte, que nous donnons ci-dessous in-extenso.

*Acte authentique de la mise de Génicourt à la Garde de Bar* (2).

« In Dei nomine. Amen. Sçachent tous par la teneur de cest « présente publicque que l'an de l'Incarnation Notre-Seigneur « mil trois cens quatre vingts et seize, le deix-septième jour « du mois de Novembre, environ l'heure de vespres, l'indiction « quatrième du pontifiment de très S[t] Père en Dieu nostre « Seigneur et Seigneur Benoît (3) par la Divine Providence

(1) V. Clouet, *Histoire de Verdun*, I, 415; Geoffroy de Baudricourt épousa à Verdun Agnès de la Tour, fille de Baudoin de la Tour, chevalier, et de Laure de Hennemont.

(2) Copie prise Arch. M.-et-M., B. 10839; un autre texte légèrement différent existe. Arch. Meuse, B. 234, folio 185, verso et suiv.

(3) Benoît XIII, pape d'Avignon (1394-1415) pendant le schisme d'Occident.

« de Dieu Pape treizième en l'an tierce de sa création, en « l'église parochial de la ville de Dieüue, on diocèse de Verdun, « en la présence de moy Nottaire publicque et des témoignages « digne de foy soubscript aux choses que s'ensuict et spéciale- « ment appelés et requis comparurent personnellement et estau- « blis en propres personnes pourvus et adse spéciaulement es- « taublis et adjournés par communauté, ordonné par la forme et « manière accoutumés que communauté de ville se soient assem- « blés, advenus et appelez et ainsy comme il appartient désirent « comparoître en tous cas selon loix et coustumes du pays et du « lieu, les Manans et Habitans de la ville de Geneicourt, on dit dio- « cèse de Verdun, représentant et faisant la communauté d'icelle « ville, sy comme ils disoient et affirmoient que cy-après sont « dénommés par les propres noms, c'est asçavoir : Filmanget, « le Tixerand, doyens pour le jour; Jacommis le Habut, Otti- « gnon dit l'aîné, Jean Cugnot, Willaume Mouton, Le Maire, « Coulin, Varnesson Aignet, Arnoud fils, Mengelle, Ferri Cor- « pus, Thierrict fils, Jean Duvit, Robinet Cornet, Collin de « Tranat, et Jean Petitcueur, tous manans es habitans de la- « ditte ville de Geneicourt de lor plain grés, pure et franche « volunté, sans force, contrainte, violences ou aupression au- « cune, ont recongnu et confessé et par la teneur des présentes, « publicque instrument, sans monstrer autres lettres plus spé- « ciales, recognoissent et confessent qu'ils, pour eulx, leurs « hoirs et successeurs manans et habittans et communautté de « laditte ville de Geneicourt, ils se sont mis et se mettent pour « tousiours mais en perpétuité et héréditablement en salut et « spéciale garde perpétuelle et héréditable de très-hault puis- « sant Prince et redoubté Robert duc de Bar, marquis du Pont « et seigneur de Cassel, et de ses hoirs et successeurs ducs de « Bar, promy payant chacun an a tousiours mais perpétuelle- « ment et héréditablement pour cause de garde de chacun des « dessus dicts manans, habittans et communaulté de la dite « ville un septier de bonne avoine mesure de Sainct-Mihiel et « ung gros tournois d'argent monnoye de Metz, en la main d'on « Prévost de S. Mihiel, présent et advenir, ou certain comman- « dement dudit Seigneur Duc de Bar et de ses hoirs, succes-

« seurs ducs de Bar, on jour et terme de la Feste Sainct Martin « d'hyver, les premiers payement, jour et terme et solution en « commenceant pour tousiours mais en perpétuité et héréditable- « ment au jour et feste S[t] Martin d'hyver prochain venant; « laquelle avoine doibt aller recueillir lesdicts Prévost, Rece- « veur ou commandement dudit Seigneur duc de Bar, en la « ville de Genecourt chacun an, et lesdicts manans, habittans « et communauté la doibvent mener au lieu de S. Mihiel à leurs « propres coustanges et avanture, et rendre par mesure telle « comme ledit Prevost, Receveur ou Commis à recevoir l'au- « ront recueilly; et s'il avoit aucuns comme vefves, femmes ou « autres personnes qui ne feist ou faict labourage, tant par « poureté comme par autre manière, donnera et sera-il tenu de « payer chacun an tousiours mais en perpétuité et héréditable- « ment au jour et terme que dessus chacun un gros tournois « d'argent monnoye de Metz en la manière dessus, et non plus. « Laquelle garde les dessudicts manans et habittans représent « tans et faisant communaultez comme dict est pour eulx et « pour leurs hoirs manans et habittans et communaulté de la- « ditte ville ont promis et par les propres foys d'un chacun « d'eux corporellement donné et fiancé en lieu et serment so- « lempnel en la main de my Nottaire publicque soubscript so- « lempnement, stipulant de loyaument recevoir pour et au « nom des dits Seigneur duc de Bar et pour ses hoirs et suc- « cesseurs ducs de Bar, et pour tous ceulx à qu'ils pourront « toucher et compter en temps et advenir de eulx, lors hoirs « successeurs manans et habittans et communaultez de laditte « ville, tenir, payer, estre et demourer à tousiours mais per- « pétuellement, héréditablement en la garde dudit seigneur et « de ses hoirs et successeurs ducs de Bar, et de bien payer, « asservir au complet et enthériner chacun an à tousjours mais « la solution, payement et rebdevance de laditte garde, au jour « et terme, par la forme et manière que dit est et non ce à nulle « jour; mais eulx, leurs hoirs et successeurs manans et habi- « tans et communautey de la ditte ville de Genecourt, ne au- « tres pour eulx a lor tiltre ne à lor cause, ne puent ne ne « doibvent pooir recevoir ne faire pour autres, garde ne bou-

« gerie de nulle seigneur quelconcque, spirituel ou tempo-
« rel, ne de lor lieutenans et officiers, et se il est aucuns
« qu'ils puissent ou se motissent en autre garde, ils ont
« entièrement voulu, consenty, aggréèz et recongnu et par la
« témoin de ces présentes publicque instrument, veulent, con-
« sentent, aggréent et recongnoissent que jà pour eux, la garde
« dessudite soit d'aucune chose, annihilée..... ne amentir, ains
« jour le payement rendront et desserviront bien et dûment
« chacun an sans deffault tout en la forme et manière que dessus
« dit est éscrit et devisé et ne se peuvent ne ne doivent ayder,
« comporter, soutenir, ne contrister à nul jour contre ledit Sei-
« gneur Duc de Bar, ses hoirs successeurs quelconques, ne son
« pays, hommes et subjets, et se sont submis et submettent
« lesdits manans et habittans et communautté de ladite ville
« de Genecourt en la juridiction, contraincte, cohercion et com-
« pultion de quelconques seigneurs et juges spirituels et tem-
« porels, délèguent et subdélèguent quelle qu'il plairoit audit
« Seigneur et ses successeurs ducs de Bar, pour eux cohercir,
« contraindre et compulser de tenir et payer, asservir, accom-
« plir et entériner de leur faire tenir touttes les choses dessu-
« dites et une chacune d'icelles sans aller faire adresser ne
« article d'eulx, dire, opposer ou alléguer à l'encontre; et s'il
« étoit ainsy que eulx ou aultres pour eulx voulissent ou se
« fissent dire, ou opposer, ou alléguer en contre les choses des-
« sus dites ou aucunes d'elles en quelques lieux et cours de sei-
« gneurs spirituels ou temporels que le dit Seigneur duc de Bar,
« ses hoirs et successeurs ducs de Bar les appelleroient en def-
« faut des choses dessus nommées, tenues, payées, assignées,
« accomplies et intérinnées comme dict est, il les y convenroit
« respondre touttes excusations cessant et quelconques respon-
« ses, déffenses, oppositions ou allégations qu'ils diroient ou
« faire pouvoient ils, se tiennent et se tenront pour jugiés et
« compdamnés en la cause, et lors qu'on venrait paier, entéri-
« ner ladite garde se aucun ou plusiors en avoient laissé de
« payer, ou allégations qu'ils feroient ou faire pouroient on
« temps passé et à détenir icelle garde à tousjours mais comme
« dit est; et avec ce de coustenger et deffrayer le dit seigneur

« duc de Bar, ses hoirs successeurs Ducs de Bar, de tous cousts,
« frais, missions, perte, intérest dommages et dépens qu'il au-
« ront et auroient eu incontinent ou soustenu par quelques
« manières que ce fust et eulx poursuivre et faire poursuivre
« ou requérir, desquels ceulx frais, missions pour des intérêts
« dommages, despens, le dit Seigneur duc de Bar, ses hoirs
« successeurs ducs de Bar, en devoient crère par une simple
« parolle, sans autres preuves traire ne produire et pour touttes
« les choses dessus dites et une chacune d'icelles être fermes
« et staubles et pour tenir à tousiours mais perpétuellement
« et héréditablement comme dit est, les dessus nommez ma-
« nans, habittans, représentant et faisant la communaultey de
« la ditte ville de Geneycourt comme dit est, pour eulx, leurs
« hoirs et successeurs manans et habittans et communaulté de
« la ditte ville, et ont obligé et obligent tous lors biens meu-
« bles et non meubles présents et à venir partout ou qu'ils
« soient, seroient ou pouroient estre en franchises et hors fran-
« chises pour penre ou faire penre par ledit Seigneur Duc de
« Bar ou ses aïant causes, par ses baillifs, prevosts, hommes
« et sujects, sergens, officiers ou par lors Lieutenans, ou pour
« ce qu'il plaira mieux pour les penre, saisir et arrester; sans
« souvenir ni requérir à nulle Seigneur spirituel et temporel
« pour rendre allience et deppendre, sans faire droicts de ci-
« tein de ville et chastel, marchés, usages ne coustumes de
« pays, jusques à pleine et entière solution, payement de la-
« ditte garde et entière restitution et recompensation de tous
« ceulx frais, missions, pertes, intérests, dommages et despens
« que ledit Seigneur ses hoirs et successeurs, ses baillifs, pré-
« vosts, hommes subjects, sergens et officiers ou lors lieute-
« nant ou certains commandemens y aueroient ou auroient eu
« ou encourn par quelconques manières comme dit est, en eulx
« poursuivant et requérant par laditte garde, nommé, payé et
« tenus en la forme et manière que dessus est escript et devisé,
« et quand auxdites chouses dessus dites et à chacune d'icelles
« dessuz nommez, manans et habittans représentant et faisant
« communaulté comme dit est, de certains propos advisés et
« de certaine science pour eulx et pour lors hoirs et successeurs

« manans et habittans et communaulté de ladite ville, ont re-
« noncié et renoncent à touttes exceptions et circonventions
« de fons de possessions, de paour de fraude de barat, à ce
« qu'ils puissent dire ladite garde et touttes les choses dessus
« dittes, nommez emy, estre faictes, prinses et créantiées et
« prominses comme il est contenu en ces présentes publicques
« instrument, a touttes oppositions, deffences, allégations et
« . . . . . de faict, de droit, de loix, de canons et . . . . . .
« escript et non escript à touttes grâces et indulgences de
« Pape, d'Empereur et de Roy, impétrées à touttes gardes,
« aydes et deffences, bourgeoisies de tous seigneurs et juges
« spirituels et temporels et générallement à touttes autres cho-
« ses que outre la teneur de ceste présente publicque instru-
« ment en partie d'iceluy pouroient estre opposées, que les en
« pouroient ayder et conforter à son dit Seigneur Duc de Bar
« ses hoirs successeurs nuyre et grever et spécialement au
« droict disant générale renonciation non valloir sans touttes
« lesquelles choses dessus dites. Honorable et discrette personne
« Jean Vincent de S$^{t}$ Dizier, on diocèse de Chaalons, demou-
« rant à S. Mihiel on diocèse de Verdun, clerc receveur et se-
« crétaire dudit Seigneur de ses hoirs successeurs ducs de Bar,
« en absence d'iceluy a requis à moy Notaire publicque soubs-
« cript à faire ceste présente publicque instrument, ung ou
« plusieurs publicques instrumens, tous d'une mesme forme
« et substance, ains que se sont consenty et consentent lesdits
« manans et habittans et communaulté de ladite ville de Gine-
« court. Ces choses furent faictes l'an, le mois, le jour, l'houre,
« l'indiction, création et en lieu dessus escript, présent hono-
« rable et discrette personne Geoffroy Le Moisne de Baudri-
« court; Simonin de Meharon, escuyer; Gandemant Bouvy, de
« Sainct-Mihiel; Demengin sergent du dit S$^{t}$ Mihiel; Jaccomin
« Roullon, de Rignaulcourt, avec plusieurs autres témoigna-
« ges dignes de foy, aux choses dessus appelées, et spéciaule-
« ment requis est Je Hubert Colin de S$^{t}$ Mihiel on diocèse de
« Verdun, des authorités de notre S$^{t}$ Père le Pape et de l'Empe-
« reur, nottaire publicque, à touttes choses dessus dites et sin-
« gulières sy comme elles se contiennent avec les témoignages

« dessus escript, my présent et les ay vu faire et . . . . . en « notte et mis en mon prothocolle duquel je ay rédigé et traict « ceste présente publicque instrument escript de ma propre « main et mis mon propre nom avec mon signé accoustumé (1). « En témoignage de. . . . . En témoignage de vérité des « choses dessus dites et spéciaulement requis ».

Si l'on essaie de dégager du galimatias professionnel, où le notaire avait cru devoir les noyer, les principales clauses de cet acte, on verra que les engagements pris par les habitants de Génicourt étaient les suivants :

1° Ils se mettaient a perpétuité et héréditairement à la garde de Bar, moyennant le paiement annuel le jour de la Saint-Martin d'hiver et par chaque chef de famille, d'un setier d'avoine et d'un gros tournois d'argent. C'était la justice de Saint-Mihiel qui devait faire la recette.

2° Ils promettaient de ne jamais se placer sous la sauvegarde d'aucun autre seigneur spirituel ou temporel.

3° Ils s'engageaient à ne jamais se mettre en mouvement pour un seigneur quelconque, autre que le dit duc de Bar.

4° Si par hasard d'autres seigneurs réclamaient sur eux des droits analogues à ceux que le duc de Bar possédait désormais, ils entendaient s'y soustraire absolument.

5° Ils promettaient de ne rien faire ni contre le duc, ni contre ses officiers, ni ses sujets.

6° Ils entendaient se soustraire à la juridiction et autorité de tout seigneur quelconque spirituel ou temporel, pour assurer l'exécution des obligations de la garde.

7° Au cas où ils auraient manqué à ces obligations ils se tiennent pour condamnés à l'avance à tout ce que le duc décidera, sans exciper d'aucune qualité, comme citoyens d'une ville par exemple, ni d'aucune nécessité d'obéir à d'autres seigneurs.

8° Ils obligeaient leurs biens meubles et immeubles, présents et à venir, pour garantir le paiement des frais de garde.

Le fait pour des sujets de l'évêque de Verdun de consentir à

(1) Le texte de Bar ajoute : « desquels je use en mon office ».

payer une redevance à un autre seigneur a déjà par lui-même quelque chose d'anormal, car il constitue une atteinte aux droits exclusifs du pouvoir souverain; toutefois il est trop conforme aux usages du temps pour nous étonner.

Mais il n'en est pas de même des autres obligations que s'imposaient les manants et habitants de Génicourt : elles paraissent nettement inconciliables avec leur qualité de sujets de l'évêque. D'ailleurs l'insistance, avec laquelle revient dans notre texte l'épithète de *seigneur spirituel*, dénote bien l'intention de faire échec au pouvoir épiscopal : et de fait nos ancêtres purent s'y soustraire en partie. Si nous ne pouvons pas le constater d'une façon précise dès cette époque, des documents subséquents l'établissent d'une manière péremptoire, ainsi que nous allons le voir bientôt.

Ces mêmes documents nous permettent d'affirmer une autre conséquence importante de la mise de Génicourt à la garde de Bar, à savoir l'affranchissement de la population, c'est-à-dire la disparition des derniers vestiges de la condition servile, dont il a été parlé plus haut. A la vérité, il n'est nullement question, dans l'acte de 1396, d'un bénéfice de ce genre pour les habitants de Génicourt; mais il est à retenir qu'aucune forme n'était requise pour l'affranchissement, et surtout que celui-ci résultait souvent d'actes de l'autorité souveraine, qui avaient un tout autre but, mais qui impliquaient de sa part l'intention évidente de traiter les serfs comme des personnes libres.

Ce n'est donc pas être trop aventureux de supposer qu'après avoir conclu avec le duc de Bar l'arrangement en question (car c'est bien d'un accord bilatéral qu'il s'agit), les habitants de Génicourt se sont immédiatement sentis vis-à-vis du seigneur local dans une situation de moindre dépendance qu'auparavant; le puissant duc de Bar les avait, en effet, admis à faire acte de personnes libres, et ce n'était pas le petit seigneur du lieu qui pouvait s'opposer aux conséquences de ce fait très important. D'ailleurs le seigneur de Génicourt était presque sûrement encore Édouard de Ginécourt, partisan tout dévoué de la maison de Bar et c'était lui sans doute qui avait déterminé le mouvement.

Nous ne voulons pas dire toutefois que l'émancipation des habitants de Génicourt se produisit *ipso facto*, et immédiatement après la signature de l'acte ; elle se fit insensiblement, dans un laps de temps cependant assez court, et fut la conséquence directe de la mise à la garde de Bar.

La preuve de l'affranchissement réside dans ce fait que peu de temps après l'époque où nous en sommes, les d'Apremont n'ont plus à Génicourt ni hommes ni femmes de corps. Tandis que leurs dénombrements énumèrent soigneusement ceux qu'ils possèdent à Ambly, à Wassecourt, à l'Isle-devant-Jossécourt, etc..., ils n'en citent pas un seul dans notre seigneurie : il n'y a plus chez nous, au début même du xv^e^ siècle, de serfs ni de mainmorte ni de corps. Aussi lorsque Jacquet d'Apremont vend la terre de Génicourt avec ses annexes d'Ambly à son gendre Jacques Meniaut en 1487, si l'acte d'acquêt contient pour Ambly la liste des serfs qui changent de seigneurs en même temps que leurs tenures, pour Génicourt il ne peut céder que « la rete-« nue que à cause dudict ban des Escuïers il aroit audit Giné-« court de ses hommes et femmes venant de ses autres seigneu-« ries de quelque part qu'ils soient qui venront asseoir aud. « Ginécourt ». Les habitants du ban étant affranchis, il ne pouvait plus, en effet, s'y trouver que des serfs venant d'autres seigneuries ; il en vint, et l'on trouva à Génicourt deux sortes de sujets ; les descendants des anciens affranchis et les gens d'origine foraine. Ce fait est affirmé par un texte extrait d'un cartulaire de l'évêché et produit au procès de 1721 par Vuatronville subdélégué de l'Intendant à Verdun (1).

Si l'affranchissement des habitants de Génicourt ne fait pour nous aucun doute, nous en attribuons, avec autant d'assurance, le bénéfice à la garde de Bar, grâce aux considérations suivantes.

La redevance du setier d'avoine et du tournois d'argent fut

(1) Arch. de M.-et-M. B. 10839. — Le seul échange de serf que nous ayons trouvé pour Génicourt est celui d'un sujet du duc de Lorraine, forain par conséquent, nommé Claude Bynot, qui vint se fixer à Génicourt en 1553 (Arch. M.-et-M., inventaire des layettes de Saint-Mihiel, 2, n° 54).

soigneusement maintenue par les officiers barrois de la justice de Saint-Mihiel ; les comptes des receveurs de ce lieu en font constamment mention, sous le titre de *droit de bourgeoisie*. Elle ne cessa d'être payée qu'en 1566, en vertu des traités passés entre Nicolas Psaume et le duc de Lorraine Charles III, et par lesquels ce dernier renonçait à tous les droits de bourgeoisie qu'il possédait dans des localités situées sur les terres de l'évêché. Le nom de « droits de bourgeoisie », par lequel on en était arrivé à désigner les impôts payés pour sauvegarde, n'est-il pas une preuve des conséquences que la mise à la garde de Bar avait eues sur l'état des personnes?

Malgré la suppression de cette redevance, les receveurs de Saint-Mihiel, en fidèles conservateurs de la forme traditionnelle de leurs comptes, n'en continuèrent pas moins à porter pour mémoire, sur leurs registres, l'indication de la recette ; nous l'y trouvons jusqu'en 1621, avec le libellé suivant, qui ne nous laisse aucun doute sur la situation privilégiée conférée par la paix de Bar aux anciens habitants de Génicourt : « Au lieu de « Ginécourt estoient les *anciens bourgeois* qui paient pareille « rente que ceulx de Dieue. Toutefois il n'y en a plus, parce « qu'ils sont présentement subjects de l'évesque de Verdun, « par échange que son Altesse (le duc de Lorraine) en a faict « avec monseigneur Spaulme (*sic*), luy vivant evesque et comte « de Verdun ; de manière que depuis leur échange ils n'ont « payé aucune rente pour ladicte garde (1) ».

L'épithète de bourgeois, appliquée aux descendants des manants et habitants de Génicourt qui s'étaient mis à la garde de Bar, n'impliquait pas pour eux la jouissance de libertés étendues comme en possédaient les citoyens des villes ; elle indiquait seulement un état très spécial d'une communauté de roturiers, duquel toute trace de servage avait disparu et où, chose importante, la sécurité des personnes et des biens était garantie contre toute arrestation ou saisie arbitraires, grâce à la protection spéciale d'une autorité étrangère.

(1) Archives de M.-et-M., B. 8929 à 8932, *Registres des Comptes des Receveurs de Saint-Mihiel.*

Ce dernier avantage était éminemment rare et précieux, dans un temps où aucune loi ne pouvait assurer la liberté individuelle et où aucune question de droit ne tenait devant l'arbitraire du prince ou de ses officiers. Chez nous, l'autorité bienfaisante des ducs de Bar imposait le respect des personnes et de la propriété; toucher à un bourgeois de Bar c'était pour quiconque, seigneur ou officiers de l'évêché, s'exposer à l'intervention jalouse des officiers barrois, et l'on y regardait à deux fois avant de s'exposer à un conflit. Pour intéressée qu'elle fût, la paix de Bar n'en était pas moins effective.

Les traités de Nicolas Psaume avec le duc de Lorraine, firent disparaître la dualité de condition des habitants de Génicourt; car les anciens bourgeois de Bar n'étaient plus seuls à ce moment à jouir de leurs franchises; le pouvoir épiscopal avait alors presque complètement réalisé l'affranchissement des serfs sur les terres de sa dépendance. Seul le chapître de la cathédrale s'obstinait encore, en dépit du progrès des mœurs, à maintenir des usages, dont le caractère odieux faisait frémir d'impatience les communautés qui y restaient soumises.

La jurisprudence française ne fit sous ce rapport, que maintenir les choses dans l'état où elle les trouva, quand elle se substitua à la justice épiscopale; jusqu'à la veille de la Révolution elle soutint de ses arrêts la prétention du chapître de conserver les droits de mainmorte, de forfuyance et de formariage dans quelques paroisses de son domaine. Nous pouvons mesurer par là l'avance qu'avait prise Génicourt, grâce à la garde de Bar, sur nombre de localités de la région.

## II

## ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ

L'organisation de la petite société des habitants de Génicourt va nous offrir des particularités non moins intéressantes que l'étude de leur condition sociale. Quelques considérations générales vont nous indiquer sur quels points notre examen doit porter.

Certaines nécessités, nées de la communauté des intérêts, obligèrent de très bonne heure les habitants des campagnes à mettre des deniers en commun, et à se donner, pour leur administration, un collège de délégués.

Tout d'abord, il leur fallut satisfaire aux besoins du culte; les évêques, les seigneurs, en fondant les églises, n'assuraient, en effet, qu'en partie l'existence des pasteurs, ainsi que l'entretien des édifices et du mobilier. Les fidèles durent réunir par cotisations les fonds supplémentaires; de plus, insensiblement on leur abandonna l'administration de la partie des revenus fixes qui n'allait point au prêtre. Pour gérer ces différents fonds, les habitants désignèrent quelques-uns d'entre eux; nous aurons à voir comment à Génicourt la coutume avait arrêté l'administration des biens de l'église (1).

D'autre part, il faut retenir, qu'au cours du Moyen âge, les populations rurales étaient presque uniquement occupées à exploiter et faire valoir les domaines seigneuriaux. L'intérêt bien

(I) Voyez pages 263 et suivantes.

compris des maîtres les amena à donner à leurs serfs les moyens d'améliorer une situation encore bien précaire, notamment en favorisant l'élevage des animaux domestiques. Pour cela ils leur abandonnèrent certaines parties du ban seigneurial, pour être mises en pâturages ; sur d'autres points ils leur concédèrent la vaine pâture, ou même leur abandonnèrent la jouissance collective de certains mauvais terrains pour les exploiter au mieux de leurs intérêts ; enfin, dans le but d'attirer ou de retenir sur le domaine le plus de serfs possible, les seigneurs leur affectèrent une partie de leurs forêts pour y prendre leurs affouages, leurs bois ouvrables ou de construction.

Ces diverses concessions, faites en commun à tous les manants qui vivaient sur le ban, ne furent pas à l'origine toujours définitives ; mais elles le devinrent par la prescription et constituèrent, pour la communauté des habitants, des biens communs que l'on appela *communes* ou *communaux*. Les villageois cherchèrent naturellement à en tirer le meilleur parti possible ; ils furent souvent obligés d'en convertir le revenu en argent, pour l'appliquer à certains besoins généraux tels que création de fontaines, de chemins ruraux, d'écoles, achat d'animaux reproducteurs (1).

Un organe de gestion s'imposait donc aussi pour l'administration de cette catégorie d'intérêts ; mais cette administration fonctionna d'abord sous l'autorité du seigneur ou de ses représentants ; c'est pourquoi elle alla à la mairie seigneuriale, qui cumula ces fonctions avec ses attributions de mairie foncière. Par la suite même, lorsque les institutions du pays se dévelop-

(1) Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'indiquer positivement l'origine des biens communaux ; l'opinion que nous donnons ici, très vraisemblable d'ailleurs, a pour elle aussi son ancienneté : elle ressort des considérants de l'édit royal d'avril 1667 sur l'aliénation de ces biens, qui reflète sans doute les idées des anciens juristes français sur la matière. Quelques-uns de ces derniers, à tort évidemment, bâtissaient même sur cette opinion une théorie fort curieuse des droits seigneuriaux : ils prétendaient, par exemple, que la validité de ces droits reposait uniquement sur ce fait qu'ils avaient été imposés par le seigneur, pour le dédommager des concessions faites par lui aux communautés.

pèrent, la mairie absorba toutes les attributions administratives dans la paroisse.

Dans les lignes qui vont suivre, nous allons donc examiner comment à Génicourt fonctionnèrent, d'une part la mairie, de l'autre le collège d'élus chargés de gérer les biens de l'église.

## § 1

### *De la communauté civile. — Mairie seigneuriale et Mairie royale; les intérêts de la communauté et leur gestion.*

Antérieurement au XVII^e^ siècle, les renseignements que nous possédons sur la justice ou mairie de notre localité sont d'origine uniquement seigneuriale; ils sont puisés dans les dénombrements des possesseurs du fief ou dans leurs actes d'acquêt. Ils nous éclairent donc seulement sur la composition de la mairie et sur ses attributions féodales ou judiciaires, nullement sur la façon dont elle gérait les intérêts de la communauté.

Pendant tout ce temps la justice de Génicourt se compose d'un *maire,* de deux *échevins* et d'un *greffier;* l'un des échevins prend le titre de *doyen*, et en cette qualité procède aux convocations des assemblées de la communauté, ainsi qu'à toutes les notifications et annonces publiques. A ces officiers il faut ajouter deux *bangardes* (ban-ward, garde du ban) appelés aussi *massiers* (messiers).

Les membres de la justice sont nommés par le seigneur; la durée de leur mandat semble indéterminée. Ils sont pris, en principe, parmi la population du lieu.

La mairie foncière de Juvancy, qui est considérée comme une annexe de celle de Génicourt, est, par délégation, laissée à la nomination du maïeur de notre localité.

Celui-ci jouit de nombreux avantages matériels, que lui garantit la coutume; ils consistent, en général, dans l'exemption des redevances et corvées, dans la perception d'une part aux amendes qu'il prononce et des droits prélevés pour abornements, vestures d'héritages, etc...; dans beaucoup de seigneuries le maïeur jouit en outre d'une habitation privilégiée concédée par

le seigneur; à Génicourt cette habitation était située près de la grande entrée de la maison-forte ; elle constituait le siège même de la mairie et c'était devant sa porte que se tenaient les plaids banaux.

Nous avons indiqué dans la première partie le double caractère des attributions que les mairies ou justices seigneuriales tenaient du seigneur : en premier lieu attributions de l'ordre judiciaire, en second lieu attributions purement féodales (perception du cens, etc...). Nous avons montré, en même temps, que dans le Verdunois, le pouvoir épiscopal était arrivé, dès le début du XVII^e^ siècle, à reprendre aux seigneurs le droit de justice, et que, comme conséquence, les anciennes mairies, qui n'avaient pas pour cela perdu leurs doubles fonctions, se trouvaient désormais soumises à deux autorités différentes. D'une part, elles tenaient leur pouvoir juridictionnel de l'évêque ; de l'autre elles dépendaient toujours du seigneur local comme mairies foncières.

Lorsque la justice royale se substitua définitivement, entre 1633 et 1640, à la juridiction épiscopale, la situation faite à nos mairies de villages ne changea pas ; elles prirent simplement le titre de *mairies royales*, pour indiquer qu'elles prenaient leur attache du pouvoir nouveau. Mais la nomination des officiers des mairies ne tarda pas à échapper au seigneur ; la désignation se fit alors à l'élection.

Il nous semble qu'en même temps, les Jappin, qui possédaient alors les fiefs, ne voulurent pas laisser à la mairie royale le soin de leurs intérêts et qu'à côté d'elle ils installèrent une mairie purement foncière de leur choix, réalisant ainsi le dédoublement de l'ancienne justice (1). Dans d'autres endroits, les mairies royales conservèrent, au contraire, constamment leurs anciennes attributions féodales.

Nous n'avons pu nous rendre compte si, par la suite, celle de

(1) En 1665, Nicolas André est qualifié du titre de mayeur des Ecuyers (Rôle verbalisé des plaids banaux, Arch. de M.-et-M. B, 10839). En 1682 (7 septembre), dans un dénombrement qu'il produit pour lui et ses frères, Charles Jappin, baron de Bouville, en parlant du maire de Juvancy, dit « nommé par *mon* maire de Génicourt » (*Ibid.*).

Génicourt redevint mairie foncière ; les documents du XVIII^e^ siècle sont muets là-dessus. En revanche ils sont très explicites sur le mode d'élection et sur les procédés d'administration employés.

La coutume fixa promptement les règles qui devaient présider à la désignation, par les habitants du village, des membres de la mairie. L'élection se fit à deux degrés. La communauté, assemblée à la sortie de la messe paroissiale, le jour de la Pentecôte, désignait d'abord un certain nombre de notables, chargés de se concerter entre eux pour élire le maire, puis ses deux assesseurs. Les élus prêtaient serment, entre les mains du maire sortant, de s'acquitter de leur charge au mieux des intérêts généraux ; procès-verbal était ensuite dressé par le greffier du lieu et signé après lui par le collège des électeurs et les élus.

La durée du mandat était d'une année ; les fonctions de greffier, confiées généralement au plus lettré des habitants, n'étaient pas soumises au renouvellement annuel.

Nous donnons ci-dessous deux de ces procès-verbaux d'élection, pris parmi ceux qui sont conservés aux archives communales, en respectant l'orthographe :

« Ce jourd'huy seizième may mil sept cent vingt-huit, jour « de Pentecoste, la communauté de Génicourt estant assemblée « à la sortie de la messe paroissial à la diligence de Nicolas « Frouart maire dudit lieu pour faire élection d'un nouveau « maire suivant la coutume, Jean Noël, lequel a esté choisi par « élection pour estre maire dudit Génicourt, par Jean Maucourt, « Pierre Péché, Nicolas Noël après serment par eux presté par « devant ledit Nicolas Frouart, si devant maire dudit lieu et « aussi ledit Jean Noël lequel preste serment de fidélité pour « exercer ladite charge de maire pour un an à commencer dudit « jour de Pentecoste et finir à pareil jour, pour gérer et gouver- « ner les biens de ladite communauté pendant ladite année et « d'en rendre bon et fidèle compte au bout dudit temps, et a « aussi esté choisi par élection Pierre Péché pour lieutenant, « Bernard Péroux pour doyen, tous habitans dudit lieu ; Pierre « Burlin, greffier en ladite justice dudit Génicourt, avons signé.

« Signé : Burlin, Jean Noël, Jean Maucourt, Nicolas Noël, Ni-
« colas Frouart, Bernard Péroux, Pierre Péché — Controllé à
« Tilly, 17e may 1728, 12 sols, signé : Illisible.

« Ce jourd'huy deuxième jour du mois de juin mil sept cent
« quarante-huit la communauté de Génicourt estant assemblée
« à la diligence de Hanry Mengin, maire à la présente année et
« ce pour traiter de leurs affaires, notamment pour faire une nou-
« velle justice composée d'un maire, un lieutenant, un doyen,
« le tout suivant l'usage et la coutume dudit Génicourt, ce qui
« a été faict par l'élection et coutume. L'élection a été faite par
« Jean Maucourt, Joseph Burlin, Jacques Huguet, Antoine Ci-
« cile, François Prud'homme, Jean Toussaint, choisis à cet
« effet; lesquels ont choisi François-Laurent Maucourt, maire,
« Dominique Maucourt, lieutenant et Claude Huguet, doyen,
« lesquels après serment par eux prêté et se sont présentés au
« greffe de la justice locale dudit lieu et ce pour rédiger ce que
« dessus et ont les susnommés signé les jour et an que dessus.
« Nicolas Maurice, greffier ». Suivent les signatures, et la men-
tion du contrôle.

On remarquera que dans ces procès-verbaux, le premier des deux adjoints que l'on donne au maire, prend la qualité de lieutenant de maire et que le second s'appelle définitivement le doyen; le terme d'échevin sert à désigner désormais uniquement les élus préposés à l'administration des biens de l'église. Nous constatons cet état de choses dès 1630, dans le procès-verbal de l'enquête faite au sujet des fiefs par Nicolas Boucher, conseiller de l'évêché (1).

Quant aux deux bangardes ou massiers, leur élection se faisait par la communauté entière le jour de la saint Remy; leurs fonctions étaient également annuelles ; ils prêtaient serment par devant le maire de faire respecter les règlements de police champêtre et les arrangements pris en commun pour faciliter l'exploitation agricole.

La liberté, dans l'administration de leurs affaires, fut long-

(1) Voir 1re partie, sous Nicolas Jappin.

temps pour les communautés à peu près absolue; la coutume locale était la seule règle reconnue, et cette coutume n'était-ce pas les communautés elles-mêmes qui la formaient? L'autorité royale ne commença à s'immiscer réellement dans les affaires communales qu'au début du règne de Louis XIV, sous le prétexte de défendre les intérêts des communautés; une déclaration du roi, du 10 septembre 1661 (1), s'inquiète du fait que depuis trente ans nombre de localités ont aliéné leurs communaux; elle ordonne que les communautés rentrent de plein droit dans la possession de ces biens, sauf bien entendu à rembourser aux acheteurs le prix qu'ils ont payé.

Nous ne savons si cette injonction servit beaucoup les intérêts qu'elle prétendait ménager; mais elle constitua au moins un prétexte aux intendants de provinces, pour se mêler de questions, dont jusqu'alors ils n'avaient guère connu ; désormais il sera difficile aux communautés de prendre des décisions importantes sans les faire ratifier par l'Intendant (ou son subdélégué), et, en particulier, l'aliénation des communaux devra toujours être soumise à son approbation.

Il faut d'ailleurs se souvenir que cette date de 1661, correspond à la période où l'autorité de l'intendant, jusqu'alors plus ou moins discutée, prend définitivement le contact avec les différents organes de la vie provinciale, et exerce une surveillance effective sur tous les détails de l'administration. Toutefois en s'imposant ainsi, par l'intermédiaire de l'Intendant, le pouvoir royal, fidèle à ses propres traditions, respecte le particularisme local; il se garde bien en particulier de modifier la composition des mairies et leur mode d'élection, chaque pays conserve sous ce rapport sa coutume.

Cet état de choses dura jusqu'en 1690; cette année un édit de juillet avait créé des *Procureurs royaux de villes et commu-*

(1) Vérifiée en Parlement de Metz le 29 octobre de la même année. Sur la fin du règne de Louis XIII parut une série d'édits sur l'administration des communautés; mais ces édits restèrent lettre morte en France, et ne furent pas promulgués dans le Verdunois, où la juridiction royale n'avait pas encore complètement remplacé celle de l'évêque.

*nautés;* mais nous doutons que les petites mairies de villages l'aient mis à exécution.

Il n'en fut pas de même pour le célèbre édit d'août 1692 (1), qui bouleversa dans tout le royaume, pour une durée de vingt-cinq ans, toute l'organisation traditionnelle des corps de ville et des mairies de villages.

Cet édit fait partie de cet ensemble de mesures par lesquelles le gouvernement de Louis XIV, à court d'argent, cherchait, dans la multiplication des charges vénales, un accroissement des revenus publics. Dans son préambule, il masque par des sophismes ce mobile inavouable; il prétend qu'en général l'administration communale est livrée au désordre et que le meilleur moyen d'éviter les collusions réside dans la suppression du système électoral, pour la désignation des maires. Il supprime donc l'ancien état de maire, crée dans chaque ville ou communauté du royaume un office de « *Conseiller maire de la communauté* », soumis à la finance et à la désignation du roi, auquel il garantit les mêmes droits et prérogatives qu'auparavant. Afin de favoriser la vente de ces charges, on flatte l'ambition des uns par l'octroi de distinctions honorifiques et la cupidité des autres par la concession d'avantages matériels : l'office est rendu non seulement perpétuel, mais encore héréditaire, il exempte de la tutelle, de la curatelle, de la taille personnelle, du guet, du droit de garde, des obligations du ban et de l'arrière-ban, du logement des gens de guerre, des droits d'octroi, etc...; le titulaire est député-né de la communauté aux États; il est, dans les villes, chef des archers; a droit à la robe rouge dans les sièges de présidiaux quand les officiers de ces sièges la portent, etc...: enfin on lui promet des gages fixés par le roi, à prendre sur les deniers communs et droits de la province.

La promesse de tant d'avantages ne pouvait manquer de produire quelque effet : les offices de conseillers maires se vendirent. A Génicourt un certain Jean Habran, qui paraît bien être un étranger, acheta la charge en 1695 et la garda pendant dix ans.

(1) Vérifié en Parlement de Metz le 29 septembre.

Mais le nouveau système ne fonctionna ni au goût, ni à l'avantage des communautés et des provinces ; les intendants furent de toutes parts assaillis par les réclamations des administrés, et l'on dut constater que c'était bien ce régime de la vénalité, et non le précédent, qui portait en lui le germe de toutes les prévarications.

Ceci n'empêcha pas le gouvernement de Louis XIV, toujours plus pressé par la question financière, de persévérer dans une voie si funeste, et de porter le comble à l'anarchie communale en mettant à l'encan tous les autres emplois des corps de villes et mairies. Ce furent d'abord les fonctions de lieutenant de maire (Edit de mai 1702) (1), puis la moitié des places d'échevins (Edit de janvier 1704) (2). On créait en même temps de nouveaux offices, tels que celui de contrôleur des greffiers des Hôtels de Ville (1704), et l'on allait même jusqu'à rendre alternatifs (3), chose inouïe, ceux de maire, de lieutenant de maire (Edit de décembre 1706) (4) et d'échevins (Edit de mars 1709) (5).

Et pourtant, pendant tout ce temps on était obligé, devant l'attitude de nombreuses communautés, de tolérer chez elles le retour à l'ancien état de choses. Celles qui disposaient des finances nécessaires rachetaient purement et simplement aux titulaires leurs charges municipales, et se donnaient de nouveaux officiers de ville d'après l'ancienne coutume ; le pouvoir royal se voyait obligé de fermer les yeux sur ces mouvements d'indépendance, et il finit même par autoriser la suppression des offices créés en exécution de l'édit de 1692 et des édits subséquents ; la seule formalité imposée aux communautés fut de faire auto-

(1) Vérifié à Metz, 10 juillet.

(2) Vérifié à Metz, 18 février.

(3) Un office alternatif comptait deux titulaires, exerçant leur charge à tour de rôle pendant une année, ou un an sur trois (office triennal) ou même dix-huit mois (mi-triennal). Ce fut par les charges financières que s'introduisit en France l'alternance des offices ; théoriquement, quand un titulaire était en exercice, l'autre préparait la reddition de ses comptes.

(4) Vérifié à Metz, 14 mars 1707.

(5) Vérifié à Metz le 31 mai.

riser leurs délibérations par l'intendant (Edit de septembre 1714) (1).

La charge de maire avait été rachetée à Jean Habran par la communauté de Génicourt dès l'année 1706.

La meilleure preuve que le régime créé par l'édit d'août 1692 était dû à de basses préoccupations financières, c'est qu'il n'avait en rien touché au mode de gestion des intérêts communaux; sous ce rapport il avait complètement laissé les choses en l'état, c'est-à-dire que la coutume restait l'unique règle à laquelle les maires et leurs assesseurs étaient tenus de se conformer.

Est-ce à dire que les affaires des communautés en étaient plus mal gérées? Nous ne le croyons pas. Nous sommes même convaincus du contraire; car, dans les villages du moins, l'ensemble des habitants exerçait, sur la gestion des intérêts communs, une action autrement directe et favorable que sous le régime actuel.

Il y a à cela plusieurs raisons. La première, c'est que la coutume essentiellement *locale*, convenait beaucoup mieux aux besoins particuliers de chaque *localité* que les règles générales du droit administratif actuel; la seconde, c'est que dans les affaires de quelque importance, la communauté tout entière était toujours appelée à se prononcer et ses décisions n'étaient point influencées par des considérations étrangères, comme en peut subir du pouvoir central un collège d'administrateurs, placé entre ses devoirs vis-à-vis de ses concitoyens et certaines préoccupations politiques.

Le désordre d'ailleurs n'était pas tant à craindre; nous allons voir que la coutume avait organisé sur la gestion un organe de contrôle local; de plus, depuis que l'intendant était devenu le régulateur administratif de la province, il veillait avec un soin jaloux à l'amélioration de la probité publique, et cette prétention était justifiée, dans la presque généralité des cas.

(1) Vérifié à Metz, 5 novembre; un édit de juin 1717 et une déclaration du 17 juillet, confirmèrent la suppression de ces offices et le retour à la coutume.

Le maire administrait seul les deniers communs; il était à la fois comptable et caissier. Mais il devait, en fin de gestion, produire son compte par-devant la nouvelle justice et trois notables, élus à cet effet, désignés sous le nom d'*auditeurs*. Ce collège critiquait les actes de la gestion, réduisant, s'il y avait lieu, certaines dépenses particulières; veillant à ce que l'inscription d'aucune recette ne fût omise. Il arrêtait ensuite le montant des recettes et celui des dépenses, en faisait la balance et déterminait, soit l'excédent de recette à verser par le maire sortant à son successeur, soit l'excédent de dépense dont la communauté était redevable à la gestion finissante.

Le compte ainsi apuré, arrêté et signé par tous les membres de l'organe de contrôle, était soumis au visa du lieutenant général du bailliage de Verdun, qui le rectifiait quelquefois à son tour; il le retournait à la mairie pour être conservé.

La plupart des comptes du XVIII^e^ siècle existent encore aux archives communales de Génicourt; leur examen révèle certaines particularités intéressantes ou simplement curieuses, sur lesquelles nous allons revenir. Malheureusement, il ne nous reste rien de l'époque antérieure à l'année 1712 (1); nous le regrettons, non seulement pour la perte des documents, mais encore à cause de l'impossibilité qui en résulte, de pouvoir comparer la gestion des maires élus avec celle de la mairie vénale.

Le plus ancien compte conservé est celui de Pierre Maucourt, pour l'année 1712-1713; il ne fut rendu qu'en 1720; nous ignorons à quoi il faut imputer ce retard. Les gestions suivantes ne sont d'ailleurs pas contrôlées plus régulièrement; ce n'est qu'à partir de 1730 que la reddition des comptes se fait immédiatement après le renouvellement du maire.

Si l'on avait demandé aux municipalités d'autrefois d'établir un budget de prévision, procédé que l'ancien régime a d'ailleurs toujours et partout ignoré, elles se seraient trouvées dans le plus grand embarras. Elles n'ignoraient évidemment pas les

(1) Ces comptes, établis sur feuille volante ou sur un cahier séparé, étaient difficiles à conserver intégralement. Ceux de la fabrique au contraire se tenaient sur un registre, conformément aux règlements épiscopaux; aussi remontent-ils plus haut et sont-ils au complet.

besoins de la communauté; mais ce qu'elles ne pouvaient prévoir, c'étaient les dépenses imposées par les nécessités d'une administration provinciale imprévoyante et mal réglée, toujours à court de moyens matériels et d'argent et trouvant très commode de toujours mettre à contribution les paroisses. Et c'était presque constamment à l'improviste que se produisaient les demandes. Le caprice d'une haute personnalité, d'un homme en place mettait même à la charge des communautés des dépenses personnelles encore plus inattendues.

Ainsi le désordre qui présidait, sous l'ancien régime, à la direction des services publics, avait sa répercussion jusque dans les modestes affaires de nos petites localités.

L'intendant veut faire exécuter des travaux publics : routes, ponts, etc. ; il les met en partie à la charge des communautés, chacune étant obligée de fournir un certain nombre de travailleurs ; chaque village envoie son contingent d'ouvriers, mais il les paie et quelquefois même doit leur procurer les instruments de travail.

Une ordonnance royale prescrit tout à coup des convocations échelonnées de miliciens : l'habillement, les frais de voyage de ces militaires d'occasion sont à la charge de la paroisse ; le maire les accompagne à Verdun à chacun des appels, il réclame lui aussi des vacations.

L'intendant ou son subdélégué ordonnent, sur la demande des autorités militaires, le transport de munitions et de matériel de guerre de Verdun à Metz; les villages sont taxés à tant de colliers chacun pour former le convoi; ils fournissent chevaux et convoyeurs, mais ils doivent de plus les défrayer complètement.

Par ordre administratif on doit procéder à la destruction des loups (1); c'est encore aux communautés qu'incombe l'achat de la poudre et des balles.

Des militaires isolés, voyageant en sauf-conduit ou porteurs d'ordres, passent incessamment et s'arrêtent à Génicourt : leur

(1) Ordonnance de Vuatronville, subdélégué de l'intendant à Verdun. Placard de 1751. Coll. Buvignier, n° 163. Cette ordonnance fut exécutée à Génicourt (Compte de l'année).

nourriture, celle de leurs chevaux, leur logement sont à la charge des habitants.

A différentes reprises, notamment pendant la guerre de la succession de Pologne, on concentre des troupes aux environs de Verdun; on les met en quartiers dans nos villages : l'éclairage et le chauffage des corps de garde, certaines gratifications aux officiers sont imposées aux gens de la paroisse. La fourniture de certaines denrées, notamment des fourrages, impose au maire de nombreux déplacements, de fréquentes pertes de temps; il s'alloue des indemnités.

Plaît-il aux cavaliers de la maréchaussée et à leurs officiers de s'arrêter chez nous, au cours de leurs chevauchées : le maire les héberge, nourrit leurs montures, mais c'est aux frais des administrés. Ceux-ci d'ailleurs ne réclament pas, bien que la dépense se renouvelle souvent; que ne donnerait-on pas pour se rendre favorables ces agents redoutés de la puissance publique?

Et pour éviter la terrible condamnation de faux-saunage! Le maire reçoit de son mieux les gardes du sel, au cours de leurs visites inquisitoriales; il les traite de son mieux, les défraie largement; mais tout cela coûte.

Enfin les officiers royaux de tout ordre, les seigneurs du lieu et leurs invités, tout ce monde ne se gêne guère pour exiger des services personnels de courriers, de transports, qu'ils mettent sans scrupule à la charge des habitants. Nous avons même trouvé, dans les comptes, des articles de dépenses libellés comme suit : « Porté à Verdun, tant de livres de beurre, tant de volail-« les, etc... à personne de qualité ». La personne de qualité, c'est l'abbé Jappin de la Tour, c'est M. de Vapy; le porteur, le maire lui-même qui réclame le prix de sa journée.

On pourrait ainsi multiplier les citations de ces frais absolument inopinés, auxquels doivent satisfaire les modiques ressources communes, en plus des dépenses permanentes et indispensables d'intérêt uniquement local. Les principales de celles-ci sont l'entretien de l'église (1) (en partie) et de la cure, le

(1) La fabrique avait, dans l'église, l'entretien de la toiture et des vitres.

paiement du maître d'école, la création et l'entretien des chemins ruraux et des fontaines, etc... On peut même ajouter, car le besoin s'en faisait sentir souvent, la défense des intérêts communs auprès des autorités administratives ou devant les tribunaux (1).

La multiplicité de ces occasions de dépenses fait un singulier contraste avec la rareté des sources de revenus, dont disposait la communauté des habitants de Génicourt. Longtemps sans doute, elle en fut réduite à la location des pâquis et autres terrains communaux, de la cueillette du genièvre et de la pêche aux grenouilles, la seule qui fût laissée aux pauvres gens des campagnes. Plus tard, on s'ingénia à planter des arbres fruitiers le long des chemins ruraux, sur les bords des ruisseaux de Grosse-Pierre et de Baïcon, autour des Roises, aux tertres de Paligny, aux Rentes, au Vausel de la Lieue, aux Champs aux Pois, au Champ-Michel; et l'on en mit la récolte en adjudication.

Mais la plupart du temps les recettes étaient insuffisantes à couvrir les dépenses, et l'on n'avait d'autre ressource, pour faire honneur au crédit commun, que de s'imposer par cotisations, ou bien de vendre des parcelles de communaux. Seulement ce dernier moyen n'allait pas tout seul, depuis la réunion à la France; nous avons déjà vu que la législation du royaume défendait en principe l'aliénation de ces biens; il fallait donc écrire pétitions sur pétitions à Monseigneur l'Intendant de Metz, et les faire appuyer par de puissantes recommandations.

Il nous a été impossible, malgré nos recherches, de trouver trace à Génicourt, d'une exploitation forestière, dont les affouages auraient constitué, pour la communauté, la plus importante origine de ses revenus. Au XV^e^ siècle déjà, il n'y a plus chez nous de forestiers, tandis que la justice subalterne de Juvancy

(1) Nous avons retrouvé trace de procès contre les chanoines de la Madeleine (1566); contre M. du Rouvois (1732-33) qui voulait exempter son fermier des tailles et imposer un four banal et un moulin banal qu'on ne connaissait plus depuis longtemps; enfin souvent contre des particuliers de la localité.

en comprend deux. Les bois seigneuriaux sont, en effet, à Mouilly ; l'affouage de la maison-forte et du four banal se prennent dans la forêt d'Amblonville ; mais où les habitants de Génicourt furent-ils, à l'origine, autorisés à prendre les leurs? La question se pose, car il nous paraît difficile d'admettre qu'une localité aussi ancienne que la nôtre et si voisine de grandes forêts, ait été sous ce rapport moins bien traitée que des villages d'origine plus récente (1).

Une tradition locale, que nous croyons peu ancienne, voudrait que les habitants de Génicourt se soient défaits du droit aux affouages, contre une somme d'argent, pour pouvoir subvenir aux frais de construction de leur église. Outre que cette tradition ne s'appuie sur aucun document, elle est en opposition avec des textes que nous avons cités et qui affirment que la plus grande partie des frais furent supportés par Nicolle d'Apremont et son mari Philippe de Nourroy ; les habitants y contribuèrent à peine par l'abandon à leurs seigneurs de pâquis et de terrains voisins de l'enceinte de la maison-forte et qui furent réunis au fief barrois.

Pour nous, grâce à des documents qui existent encore, nous nous faisons une toute autre idée de la question.

Nous croyons sérieusement que très anciennement, Génicourt posséda, sur le territoire même de son ban, des coupes affouagères, situées près du Bois de la Voie de Dieue. Mais ces bois, médiocres d'ailleurs, furent très mal exploités, et au cours des siècles diminuèrent constamment de qualité, puis d'étendue ; car dès qu'ils devinrent incapables de fournir les affouages, la communauté les négligea complètement et les riverains s'agrandirent à leurs dépens. Si bien qu'au commencement du XVIII^e^ siècle, ce qui en restait formait une superficie d'environ dix ou douze hectares « en nature de rapailles », disent les textes.

Pour empêcher les propriétaires voisins d'empiéter sur ce terrain communal, la communauté en fit lever le plan en 1754,

(1) Il faut se rappeler qu'au temps de l'évêque Thierry (XI^e^ siècle), en plein Moyen âge, au moment où se créaient ces droits aux affouages, Génicourt était une mère-église, une petite métropole.

par un arpenteur-juré de Verdun. Cette pièce existe toujours aux Archives de la commune ; elle porte le titre très suggestif de *Bois communaux de Génicourt*, ce qui est bien la preuve qu'à cette époque encore, malgré la déchéance des taillis et futaies en simples rapailles, on savait que là était le siège des anciens bois de la localité.

La mesure prise fut sans doute insuffisante à empêcher les empiétements ; car en 1777, on se décida à aborner ce terrain ; puis devant l'impossibilité d'en tirer autrement parti, la communauté tout entière, réunie à la diligence du maire, décida de le livrer au pâturage (30 avril 1777). C'est ainsi que les derniers vestiges de végétation forestière y disparurent rapidement, emportant jusqu'au souvenir de la forêt elle-même, qui depuis perdit son ancien nom de *Bois communaux*, pour prendre celui de *Rapailles*, sous lequel ce lieu est depuis désigné. Le plan cadastral du lieudit « les Rapailles », se superpose exactement sur celui de 1754 (1).

Ce serait donc uniquement à la négligence de nos ancêtres et à leur ignorance en matière d'exploitation forestière, si commune en France autrefois, qu'il faudrait attribuer l'absence à Génicourt de coupes affouagères ; circonstance qui, dans une région aussi boisée que la nôtre, a besoin d'être expliquée.

Malgré les difficultés de se procurer des ressources, nous avons constaté à Génicourt, pendant le XVIII^e^ siècle, l'engagement de dépenses relativement importantes.

En 1730, on achète une maison de cure, l'entretien de l'ancienne étant devenu trop onéreux ; on ne peut toutefois la payer que par annuités.

En 1778 on entreprend la remise en état de la fontaine ; les procédés pour se procurer les fonds sont curieux. On sollicite d'abord de l'Intendant l'autorisation d'aliéner certains communaux ; on se cotise pendant plusieurs années ; on réalise ainsi par la vente 152 livres, par les cotisations 307 livres 14 sols ; mais les devis des travaux s'élevant à 600 livres, il manque

(1) Superficie actuelle des Rapailles, 10HA 48A 30CA

une somme de 140 livres. Tout le monde s'entendit donc pour faire monter les adjudications des pâquis, des fruits champêtres, etc..., et l'argent nécessaire fut trouvé.

C'est par une série d'efforts de ce genre que nos ancêtres purent doter leur village de cette fontaine et de ce bel abreuvoir qui, par un aqueduc d'un kilomètre de long, reçoivent l'eau fraîche et limpide des sources de la Cahute. Nous bénéficions aujourd'hui de leur prévoyance, de leurs qualités d'ordre et d'économie.

Nous donnons ci-dessous le plus ancien compte conservé dans nos archives communales, celui de Pierre Maucourt pour 1712-1713, dont il a été parlé déjà; nous l'avons choisi, parce qu'il reproduit à peu près intégralement à lui seul, tous les articles de dépenses inopinées sur lesquelles nous avons attiré l'attention.

| Recettes. | | | Dépenses. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| liv. | s. | d. | liv. | s. | |
| 3 | 7 | | | | Vente des grenouilles. |
| 11 | | | | | Vente d'un morceau de pâquis à côté de Varimpré depuis la Noue de Winhot jusqu'au Mazel. |
| 8 | | | | | Vente d'un morceau de pâquis à côté de Presle, depuis la Noue jusqu'au Rau du moulin. |
| | | | 41 | | Travail fourni par 2 habitants pour le pont de Beauzée. |
| | | | 30 | | Payé à 2 habitants pour charroi de Verdun à Metz. |
| 22 | 8 | 6 | 200 pour mémoire | | Dîme et mortes-paies (Une ordonnance de Vuatronville a diminué le contingent de Génicourt, d'une somme de 22 livres, 8 sols, 6 deniers que le maire a reçue des collecteurs). |
| | | | 30 | | Pour entretien de la maison de cure. |
| 51 | | | | | Reçu des collecteurs, comme la précédente recette. |
| 384 | | | | | Levé pour les 4 quartiers de sel. |
| 29 | 1 | | | | Vente des fruits champêtres. |
| 54 | 11 | 6 | | | (Recette dont on n'a pu s'expliquer l'origine, peut-être un remboursement de la capitation). |
| | | | 2 | | Payé pour charroi, comme plus haut. |
| | | | 381 | | Payé au garde magasin du sel à Verdun, pour les 4 quartiers de sel. |
| | | | 3 | 12 | Pour avoir été 4 fois à Verdun porter les 4 quar- |
| 563 | 8 | 6 | 487 | 12 | *A reporter...* |

| Recettes. | | | Dépenses. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| liv. | s. | d. | liv. | s. | |
| 563 | 8 | 6 | 487 | 12 | *Reports.* |
| | | | | | tiers de sel, à 18 sols par jour (vacation au maire). |
| | | | 3 | | Pour être allé à Ambly chercher extrait d'un ancien arrangement entre le duc de Lorraine et l'évêque de Verdun pour ne pas aller au marché de Dieue. |
| | | | 1 | 16 | Pour être allé à deux porter cette pièce et d'autres à l'abbé Jappin, à Verdun. |
| | | | 1 | 16 | Pour des poulets à offrir à personne de mérite. |
| | | | 1 | 16 | Pour les avoir portés à deux. |
| | | | 7 | 18 | Pour dépenses des gardes du sel, en visite deux fois (nourriture). |
| | | | 8 | 12 | Pour dépenses de la maréchaussée en chevauchées (nourriture). |
| | | | 3 | | Pour fourrages aux chevaux de la maréchaussée. |
| | | | 3 | 6 | Pour voyage et requête à l'évêque au sujet du moulin de Dieue. |
| | | | 10 | 4 | Pour 24 livres de beurre achetées pour personnes de qualité. |
| | | | 2 | 4 | Pour avoir porté à trois ce beurre à Verdun. |
| | | | 1 | 18 | Pour le gîte d'un dragon et de son cheval (venu avec un ordre du commandant de l'armée en Hollande). |
| | | | 25 | | Pour 4 chars de bois pour personne de mérite et conduite des chars. |
| | | | | 18 | Pour avoir accompagné les charretiers. |
| | | | 3 | 5 | Pour 3 officiers de justice, et être allé à Verdun porter requête à Vuatronville pour relever la communauté d'une partie des mortes-paies et pour vendre des communaux. |
| | | | 1 | | Dépenses de deux archers ramenant un déserteur. |
| | | | 1 | 5 | Pour le port de cinq ordres. |
| | | | 2 | 7 | Au greffier de la justice de Génicourt. |
| | | | 3 | | Au maire, pour l'établissement du présent compte. |
| | | | 6 | | Payé à un habitant ? |
| | | | | 18 | Pour avoir porté l'argent des dîmes. |
| | | | | 2 | Pour la feuille de papier du présent compte. |
| | | | 3 | | Au greffier pour écritures. |
| 563 | 8 | 6 | 579 | 17 | TOTAUX. |

Ce compte présente un excédent de dépenses de 16 ", 8 s. 6 d. que la communauté, par l'organe du maire entrant en fonctions, doit rembourser au maire sortant.

On ne manquera pas de remarquer que, dans l'établissement de son bilan, le maire Jean Maucourt fait état, aux recettes, de certaines sommes provenant de deux sortes d'impositions : les dîmes et les quartiers de sel. Les successeurs ne l'imiteront pas longtemps; ils éviteront de mélanger les finances de la communauté elle-même avec des intérêts différents.

Malgré la quantité de choses intéressantes qu'ils nous révèlent, les comptes des maires sont, à eux seuls, insuffisants à éclaircir toutes les parties de l'histoire de notre ancienne communauté; ils auraient besoin pour cela d'être complétés par les procès-verbaux des délibérations de la justice locale ou des assemblées de la communauté elle-même. Malheureusement nos archives communales sont assez pauvres en documents de cette nature; outre les procès-verbaux d'élection et d'installation des mairies, dont il a été parlé, il n'existe plus que des constats d'adjudications de fruits champêtres, de location de terrains communaux, de soumissions des gardiens de troupeaux (1), et autres analogues.

Un seul procès-verbal, sur papier libre, mérite d'être cité, parce qu'il constitue pour certaines propriétés le premier titre de possession régulière. Il constate, à la date du 11 février 1760, l'abornement de nombreuses pièces de terre (24) qui, depuis une quizaine d'années, ont été défrichées par certains habitants; ces terrains sont situés dans des parties éloignées du ban (Néclibaudt, le Vausel de la Lieue, l'Oviaux, etc.), restées jusque-là incultes et considérées comme « terres épaves », c'est-à-dire sans maître. Les tentatives de défrichements avaient soulevé toutes sortes de difficultés que l'abornement devait faire cesser, en fixant les limites des nouvelles cultures avec les anciennes et en consacrant la propriété de ces diverses parcelles. Les habitants qui avaient créé ainsi de nouvelles terres labourables étaient

(1) Pendant une bonne partie du XVIIIe siècle au moins, le berger n'obtenait l'adjudication de la garde des troupeaux, qu'en payant une certaine redevance à la communauté. Il percevait généralement auprès des propriétaires d'animaux (1728) : par chaque vache, bœuf ou porc, un pougnet de seigle et un d'orge; par cent de moutons, 15 livres d'argent et 5 franchards moitié orge moitié seigle.

au nombre de treize, savoir : Mathieu Thirion, Jacques et Claude Huguet, Jean Claude, Pierre-Paul Bouchelet, François Lerecouvreur, François Prud'homme, Jean Laugustin, Colin Roussel, François et Dominique Maucourt, Jean et Firmin Moreaux. De plus, « la gent » de M. du Rouvrois avait mis en culture depuis 1740 nombre de nouveaux champs dans les tertres de Paligny; on en reconnut aussi la propriété au seigneur (1).

Ce procès-verbal d'abornement de terres neuves est malheureusement le seul que nous ayons retrouvé, et sans doute un des derniers de ceux qu'eut à dresser la justice de Génicourt. Nous regrettons de ne pas en posséder quelques autres de plus anciens; ils nous auraient permis de suivre les étapes successives de la mise en valeur, par les habitants, des mauvaises terres du ban, non comprises dans le domaine direct du seigneur.

Nous aurions voulu continuer cet exposé par l'histoire de notre administration municipale pendant la période révolutionnaire. Mesurer l'effet produit dans la communauté par l'édit précurseur de 1787 sur les assemblées provinciales; étudier le passage du régime municipal ancien à l'organisation créée par la Constituante en 1790, et voir si d'emblée les magistrats élus en avaient saisi l'esprit ou si l'application des lois nouvelles n'était devenue acceptable que par tâtonnements; examiner comment le corps municipal, pendant la Terreur, usait de ses attributions policières et même juridictionnelles; enfin rechercher l'effet produit par les Constitutions de l'an III et de l'an VIII, telle aurait été la tâche que nous aurions tenté de mener à bien. Malheureusement, nous l'avons déjà dit, tous les registres, tous les papiers de cette époque (à l'exception des registres de l'état civil) ont disparu; les archives des Directoires de district ou de canton, ne nous ont pas permis de combler cette

(1) Ces défrichements de terrains, et ceux qui les avaient précédés, montaient à environ 300 jours de terre, soit 100 hectares environ; ils furent la cause, grâce à l'augmentation des dîmes novales qu'ils entraînaient, d'un procès entre la Madeleine et le curé de Génicourt, Desvoyes (1751-1755).

lacune : elles sont pour notre commune d'une indigence remarquable.

Nous n'avons même pas pu reconstituer sûrement pour cette période si rapprochée la liste de nos maires. Force nous est donc de nous arrêter là.

Nous donnons pour finir la liste des maires de Génicourt, telle que nous ont permis de la reconstituer les Registres municipaux, ceux de la fabrique, les comptes des maires, etc...

## Liste chronologique des Maires de Génicourt.

| | |
|---|---|
| ..... | ..... |
| 1630..... | Barthelemy Boncart. |
| ..... | ..... |
| 1665..... | Nicolas André (mayeur des Ecuyers). |
| ..... | ..... |
| 1669-1670... | François Fransquin. |
| 1670-1671... | François Dommangeot. |
| 1671-1672... | Le même réélu. |
| 1672-1673... | Jean Canart. |
| ..... | ... ..... |
| 1685..... | François Dommangeot. |
| 1686..... | Michel Martin. |
| 1687..... | Maurice Berteaux. |
| ..... | ..... |
| 1691..... | François Maurice. |
| 1692..... | François Maucourt. |
| 1693..... | Didier Burlin. |
| ..... | ..... |
| 1695..... | Jean Le Page. |
| 1696-1706... | Jean Habran (mairie vénale). |
| 1706-1707... | Toussaint-Thirion. |
| ..... | ... ..... |
| 1708-1709... | Jean Guédon. |
| 1709-1710... | Pierre Burlin. |
| 1710-1711... | Nicolas Pierson. |
| 1711-1712... | Pierre Burlin. |
| 1712-1713... | Pierre Maucourt. |
| 1713-1714... | Le même réélu. |
| ..... | ..... ..... |
| 1718..... | Pierre Péché. |
| ..... | ..... |
| 1720-1721... | Christophe Bouchelet. |
| 1721-1722... | Martin Roussel. |
| 1722-1723... | Jean Maucourt. |
| 1723-1724... | Jean Burlin. |
| 1724-1725... | Martin Roussel. |
| 1725-1726... | Nicolas Maurice. |
| 1726-1727... | Nicolas Frouard. |
| 1727-1728... | Jean Noël. |
| 1728-1729... | Pierre Maucourt. |
| 1729-1730... | Le même réélu. |
| 1730-1731... | Henri Mangin. |
| 1731-1732... | Nicolas Le Compte. |
| 1732-1733... | Jean Maucourt. |
| 1733-1734... | François Maucourt. |
| 1734-1735... | Nicolas Maurice. |
| 1735-1736... | Le même réélu. |
| 1736-1737... | Jean Dudoit. |
| 1737-1738... | Henri Mangin. |
| 1738-1739... | Jacques Zambeaux. |
| 1739-1740... | Dominique Maucourt. |
| 1740-1741... | Pierre Péché. |
| 1741-1742... | Nicolas Frouard. |
| 1742-1743... | Mathieu Thirion. |
| 1743-1744... | Georges Emon. |
| 1744-1745... | Bernard Laugustin. |
| 1745-1746... | Jean Maucourt. |
| 1747-1748... | Henri Mangin. |
| 1748-1749... | François-Laurent Maucourt. |
| 1749-1750... | Jean Toussaint. |
| 1750-1751... | Jean-François Maucourt. |
| 1751-1752... | Christophe Bouchelet. |
| 1752-1753... | Nicolas Pierson. |
| 1753-1754... | Pierre Duprez. |
| 1754-1755... | Joseph Burlin. |
| 1755-1756... | Pierre Bouchelet. |
| 1756-1757... | Le même réélu. |
| 1757-1758... | Le même réélu. |
| 1758-1759... | Nicolas Pierson. |
| 1759-1760... | Le même réélu. |
| 1760-1761... | Pierre Pierson. |
| 1761-1762... | ..... |
| 1762-1763... | Pierre Bouchelet. |
| 1763-1764... | Le même réélu. |
| 1764-1765... | Le même réélu. |
| 1765-1766. . | Nicolas Pierson. |
| ..... | ..... ..... |

| | |
|---|---|
| 1769-1770... | François-Laurent Maucourt. |
| 1770-1771... | Isidore Le Blan. |
| 1771-1772... | Jean Laugustin. |
| 1772-1773... | Le même réélu. |
| 1773-1774... | Le même réélu. |
| 1774-1775... | Joseph Dognon. |
| 1775-1776... | Jean Toussaint. |
| 1776-1777... | Le même réélu. |
| 1777-1778... | Sébastien Bouchelet. |
| 1778-1779... | Joseph Burlin. |
| 1779-1780... | Le même réélu. |
| 1780-1781... | *Ibid.* |
| 1781-1782... | *Ibid.* |
| 1782-1783... | *Ibid.* |
| 1783-1784... | *Ibid.* |
| ..... | ..... |
| 1793... | François-Paul Berthélemy. |
| An II (1793-1794). | Louis Fournel, président de la commune. |
| An II à brum. an IV (nov. 1795). | Dominique Mentrel, maire. |
| An IV à fruct. an VIII. | Joseph Burlin, agent de la commune. |
| 19 fruct. an VIII. | Joseph Burlin, maire, nommé en remplacement du citoyen Masson, non acceptant. |
| 10 déc. 1812.. | Nicolas Mangin. |
| 10 avr. 1816.. | Joseph Le Blan. |
| 15 févr. 1826. | Jean-Nicolas Masson, démissionne en 1837. |
| 16 nov. 1837. | Nicolas-Hubert Pierson, démissionne en novembre 1847. |
| Intérim... | Jean Masson, adjoint. |
| 23 août 1848. | Jean Masson, démissionne en mars 1850. |
| 17 mars 1850. | Charles Toussaint, démissionne en février 1852. |
| 24 févr. 1852. | Nicolas-Hubert Pierson, démissionne commencement de 1858. |
| 15 avr. 1858. | François-Paul Berthélemy. |
| 14 mai 1871. | Jean-Nicolas Masson. |
| 19 mars 1874. | François-Henry, démissionnaire. |
| 15 mars 1876. | Jean-Nicolas Masson. |
| 21 janv. 1878. | Le même réélu en 1882, n'accepte pas. |
| 24 juill. 1882. | Jean-Maurice Huguet, démissionnaire. |
| 13 janv. 1884. | Jean-Nicolas Masson. |
| 20 mai 1888. | Edouard Huguet, démissionnaire, juillet 1891. |
| 15 mai 1892. | Joseph Zambeaux. |
| 17 mai 1896. | Le même réélu. |
| 20 mai 1900. | Edouard Huguet, démissionnaire. |
| 15 juin 1902. | Charles Mangin. |
| 15 mai 1904. | Le même réélu. |

## § 2

### *De la communauté religieuse : son histoire, ses biens, ses ressources, leur gestion.*

Nous venons d'étudier cette partie de la vie publique de nos ancêtres, dans laquelle l'institution de la mairie locale puisait sa raison d'être ; il nous reste à considérer celle qui s'agitait autour de l'église et dont celle-ci était le principe.

Tout ce qui touchait à la pratique du culte avait aux yeux de nos pères trop d'importance, pour que nous commettions la légèreté de ne pas y prêter attention ; ce serait fausser leur histoire et manquer de respect à leur mémoire, qui doit nous être chère, que de les montrer occupés seulement à des soucis matériels. Qu'on le veuille ou non, leur esprit profondément religieux a passé dans les mœurs de leurs descendants ; certaines aspirations généreuses de la France actuelle, certain besoin de

chevaleresque dévouement qui subsiste chez nous, puisent leur origine, loin de l'égoïsme de l'humaine nature, dans la pratique séculaire de la charité et du renoncement, prêchés au monde par le christianisme.

Voyons donc, autant que nous le permettent les documents conservés, quelle fut l'existence millénaire de l'église de Génicourt.

Les documents anciens sont clairsemés; les archives de la fabrique ne remontent pas au delà de l'année 1670; celles de l'ancien Évêché de Verdun ne présentent, sous le rapport envisagé, aucune espèce d'intérêt, car elles ont trait uniquement à des questions de souveraineté (1). Ce serait aux papiers, provenant de la Collégiale de la Madeleine, qu'il nous faudrait demander le complément de renseignements; malheureusement le fonds conservé aux Archives de la Meuse intéresse peu Génicourt; et il ne reste, des documents qui auraient pu nous être utiles, qu'un inventaire sommaire à la Bibliothèque Nationale (2). Nous sommes donc obligé de plaider l'indulgence des lecteurs.

On se rappelle que dès le IX^e^ siècle, la communauté des fidèles qui habitaient *Genesii-curtis* était assez nombreuse pour avoir nécessité la fondation d'une église ou paroisse. Aux environs de l'an mille cette communauté était devenue une paroisse-mère, dont les prêtres desservaient trois autres localités voisines.

L'évêque Thierry, en 1047, fit don à la Collégiale de la Madeleine de Verdun, de l'église de Génicourt avec tout ce qu'il possédait en ce lieu. Cette donation, dont les effets, nous l'avons dit, durèrent jusqu'à la Révolution, entraînait les conséquences suivantes.

En premier lieu l'évêque se dépouillait, au profit des chanoines de la Madeleine, du droit à la perception des *dîmes* et autres

(1) Bibl. Nat., vol. 725, layette de Geneycourt, dans un chapitre intitulé « Inventaire des titres du temporel de l'évêché de Verdun », folio 352.

(2) Vol. 725, folios 32 à 35.

droits qui n'auraient pas encore été inféodés ; en second lieu il leur abandonnait les biens-fonds qu'il possédait à Génicourt ; enfin il leur ouvrait le droit de présenter, à la nomination de l'évêque, le titulaire de la cure.

En échange de ces avantages, les canons obligeaient le chapître de la Madeleine à assurer l'exercice du culte dans notre localité ; nous verrons qu'il ne le fit jamais, suivant l'usage, que dans une mesure insuffisante et que la piété des fidèles dut faire le reste.

Vers le même temps, un certain Hodebert, écuyer, fit également don à la Collégiale des biens et dîmes qu'il possédait à Génicourt.

Ces deux donations furent confirmées par un diplôme de l'empereur d'Allemagne, Henri III, daté de 1088, et dans lequel on lit : « ... fidelis noster Espiscopus virdunensis Theodoricus per « nostram et suam petitionem ..... obtinuit est quidam miles « ejus nomine Hodebertus beneficium suum id est Eclesiam « quæ est in curte Genesii cum beneficio ibidem sito .... redde- « ret et prenotate Ecclesiæ S. M. Magdalena fratribus cum ap- « penditiis omnibus tradi permitteret, idem cum terris cultis « et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis, etc..... has traditio- « nes a prœnominato Episcospo legitimæ factas ne quis in pos- « terum vel infringere audeat vel mutare, nos ab ipso Episcopo « rogati .... imperiali autoritate nostra corroboratas omni œvo « sic permanere decrevimus, etc... (1) ».

Nous avons vu, d'après le récit de Hugues de Flavigny, comment les prêtres de Génicourt crurent devoir, dans une circonstance solennelle, marquer leur fidélité à la mémoire de l'évêque Thierry, leur bienfaiteur. Un de leurs successeurs, appelé Jacques, se montra moins respectueux de l'autorité épiscopale ; il prit parti pour les rebelles, dans le soulèvement des Verdunois contre l'évêque Jacques de Revigny, soulèvement fomenté par Jean, archidiacre de l'Argonne, et Thomas, archidiacre du prin-

(1) Archives de la Meuse, série G, Fonds de la Collégiale de la Madeleine, carton 15, Déclaration de 1790.

cier. (1295). L'évêque dut céder devant l'orage et quitter Verdun. Mais il sut rétablir son autorité, et à son retour réclama du pape le châtiment des prêtres coupables. Une bulle de Boniface VIII les excommunia; elle fut portée à Verdun par deux prieurs de Cluny et le doyen de Saint-Mellon de Pontoise. Le curé de Génicourt figure sur cette bulle en compagnie de huit autres prêtres révoltés (1). Le pardon lui fut sans doute accordé par la suite car il semble être resté dans sa paroisse, où il vend en 1313 une maison de son patrimoine à l'Hospice Sainte-Catherine.

Peu après (1339), c'est avec le Chapitre de la Madeleine lui-même, qu'un curé de Génicourt, dont on ne dit pas le nom, a des démêlés, au sujet de la perception de certaines dîmes, dites *des Grands Champs*, qu'il disait lui appartenir; les chanoines se réservent définitivement la jouissance de ces dîmes spéciales, dont nous ne pouvons indiquer exactement la nature, mais qui nous paraissent avoir été imposées sur une partie du ban, mise en exploitation à une époque relativement récente (2).

La Collégiale de la Madeleine n'avait d'ailleurs pas toujours perçu intégralement les dîmes de Génicourt; une partie avait été inféodée, soit antérieurement à la donation de Thierry, par cet évêque ou ses prédécesseurs, soit depuis cette donation, par la Madeleine elle-même. Nous voyons, en effet, le chapitre poursuivre, à la fin du XIII^e^ siècle, le rachat de ces inféodations aux trois fils de Hue de Dieue, écuyer : à Hugo en 1267, à Geoffroy et Husson en 1269 (3).

Vers la même époque, il travaille à l'accroissement de son domaine foncier. Outre la donation faite en 1244, par une dame

(1) Anselin, curé de S^t^-Victor; Nicolas, de Beauzée; Nicolas, de Marchéville; Saintin, de Lemme; Nicolas, de S^t^-André; Warin, de Rarécourt; Hugo, de S^t^-Amand; Pierre, dit Papart, de Bercaucourt (V. CLOUET, *Hist. de Verdun*, t. III, p. 25). Bercaucourt est probablement Berthaucourt, village ruiné au XVI^e^ siècle et qui se trouvait à 1 kil. au nord de Lavoye.

(2) Bibl. Nat., *Collection de Lorraine*, vol. 725, folio 32. Cette affaire, comme les suivantes, n'est malheureusement indiquée que par une analyse sommaire des pièces y relatives.

(3) *Ibid*, et Arch. de la Meuse, série G, Déclaration de 1790, p. 24.

Ameline de Mussy, de l'étang et du moulin, nous constatons une série d'acquêts à des dates rapprochées. En 1266, c'est Garnier la Cloche et sa femme Héluy, qui vendent aux chanoines de la Madeleine tout ce qu'ils possèdent aux finages de Génicourt et Juvancy, comme terres, prés et rentes. En 1270, achat d'une maison et d'une grange, situées près de la maison du curé; en 1276, acquisition de tout ce qui appartient à Jean Dormant et à sa femme à Génicourt, Mouilly et Juvancy; enfin, à une date qui n'est pas indiquée, cession par Colin Thiébault de 17 jours de terre arable et 18 fauchées de prés, sis à Génicourt (1).

Une partie des biens-fonds que la Madeleine possédait à Génicourt, fut très anciennement abandonnée à la paroisse pour assurer l'exercice du culte; un prélèvement sur les dîmes reçut, suivant la coutume, la même affectation. Nous verrons plus loin dans quelle mesure, fixée par l'usage, les chanoines se dépouillaient ainsi de leurs revenus; pour le moment nous constaterons seulement, qu'à partir du XVI^e^ siècle, les ressources de l'église de Génicourt ne paraissent plus suffire à assurer l'existence du curé. Est-ce l'effet des ruines accumulées dans le pays par les guerres de Religion? Est-ce chez les bénéficiaires le résultat de cette dépravation des mœurs, contre laquelle sévit le Concile de Trente? Toujours est-il, qu'en 1578, le chapître de la cathédrale de Verdun et celui de la Madeleine, s'entendent pour ne placer, à la tête des paroisses d'Ambly et de Génicourt, qu'un seul curé, dont la désignation sera alternativement faite par ces deux chapîtres. Les lettres, par lesquelles cette union des deux cures est arrêtée, portent la date du 20 mars 1578. Le tour de nomination de la Madeleine arriva la première fois le 26 avril 1584, pour messire Bertrand de Laud (2).

Cet état de choses subsista pendant environ cent ans. A la fin

(1) Bibl. Nat., *loc. cit.* Ces acquêts sont indiqués aussi très sommairement dans la déclaration de 1790.

(2) Bibl. Nat., *Collection de Lorraine,* vol. 722, folio 225 et vol. 725, folio 32. Le *Pouillé de Verdun* de l'abbé ROBINET et de ses continuateurs, t. I, 384, indique comme date de l'union l'année 1584; cette date est fausse, il y a confusion.

du XVII^e^ siècle, les deux églises furent à nouveau séparées et la Madeleine procéda seule, jusqu'à la Révolution, à la désignation du curé de Génicourt; elle n'avait d'ailleurs pas cessé, malgré l'union, d'être seul possesseur de notre église.

La date à laquelle eut lieu la nouvelle érection de la cure de Génicourt, nous est indiquée par les pouillés du diocèse ; elle se place en l'année 1688. Le premier titulaire nommé par le Prévôt de la Madeleine fut Simon Simon, celui que nous avons vu déposer dans le procès des limites entre M. de Vapy et M^me^ de Bouteville, en 1721 ; il était à ce moment âgé de 74 ans, il résigna peu après, en 1724.

A partir de cette fin du XVII^e^ siècle, les documents abondent sur l'église de Génicourt. Les registres de la fabrique existent, en effet, sans lacune depuis 1670; les registres de baptêmes, mariages et décès sont également conservés depuis 1668, ce qui indique l'exécution immédiate de l'ordonnance de 1667 sur la matière. Si les pouillés ne nous avaient pas conservé la liste des curés, elle serait facile à reconstituer, grâce aux renseignements que renferment ces registres (1); et c'est à eux que nous allons demander de nous éclairer sur les ressources de la paroisse, avant la Révolution, ainsi que sur les procédés d'administration qui présidaient à l'emploi de ces ressources.

Les possesseurs de biens d'église, qu'ils fussent ecclésiastiques ou laïques, se montrèrent rarement généreux envers les communautés de fidèles et leurs pasteurs; ils n'abandonnaient de leurs revenus, jusqu'au Concile de Trente, qu'une portion

(1) Il nous faut signaler ici un léger oubli de l'abbé ROBINET au t. I de son *Pouillé*. Parlant des Registres paroissiaux, il fait remarquer que de 1670 à 1688 les actes sont signés par Pierre Poincelet et Féry Vuaultrin, qui sans doute, dit-il, étaient « des vicaires ». Il ne se rappelle pas que ces deux prêtres figurent dans sa liste des curés d'Ambly. La présence de leur signature sur nos registres n'a rien d'anormal, puisqu'ils desservaient les deux paroisses de Génicourt et d'Ambly.

infime, sans aucune proportion avec les besoins auxquels ils auraient dû pourvoir. Non seulement ils cherchaient sans cesse à diminuer ce prélèvement sur les dîmes et rentes, mais ils essayaient encore de mettre à la charge des habitants des dépenses dont eux-mêmes étaient originairement grevés; les curés comme les fidèles se défendaient, et c'étaient d'incessants démêlés, qui avaient leur épilogue quelquefois devant les tribunaux civils ou ecclésiastiques, mais qui se terminaient le plus souvent par des arrangements amiables consignés par écrit. C'est principalement dans ces accords qu'était fixée la participation des possesseurs de bénéfices aux frais du culte, dans les églises dont ils touchaient les revenus. Nous en avons relevé quelques-uns entre le chapitre de la Madeleine et le curé ou les paroissiens de Génicourt.

En 1554, le curé et les chanoines signent une transaction au sujet de la part des dîmes qui revient au premier (1). Cette date est suggestive; elle correspond, en effet, au Concile de Trente, dont l'évêque de Verdun, Nicolas Psaume, fut un des orateurs les plus remarqués. On sait avec quel zèle ce prélat s'employa à faire exécuter dans son diocèse les canons de ce concile, dont l'un prescrivait d'élever la portion des revenus abandonnée aux desservants. L'accord précité fixe peut-être les bases sur lesquelles fut assuré jusqu'à la Révolution le traitement fixe du curé de Génicourt.

Il est regrettable que nous ne possédions là-dessus qu'une indication des plus vagues ; aussi ignorons-nous, pour la période antérieure au XVIII^e^ siècle, combien les chanoines de la Madeleine donnaient au prêtre qu'ils nommaient à notre cure.

A la veille de la Révolution, ils lui assuraient une somme de cinq cents livres, tant sur les dîmes qu'au moyen du revenu de quelques pièces de terre. Comme aujourd'hui, les ressources du curé comprenaient en outre un casuel, qui lui était servi par la fabrique. Enfin il faut ajouter qu'il était logé par les soins et aux frais de la communauté civile des habitants.

(1) Bibl. Nat., *Collection de Lorraine*, vol. 725, folio 32; indication sommaire de l'objet de la transaction.

Les biens-fonds, dont l'usufruit était affecté à l'entretien du curé, étaient désignés sous le nom de *beuvrot* ou *bouvrot;* au moment de la Révolution, le *bouvrot* de la cure de Génicourt comprenait 15 jours de terre et 14 fauchées de prés, dont le revenu net était de 236 livres et la valeur en capital estimée à 5492 livres (1). Le prélèvement à faire sur le revenu des dîmes, pour assurer le traitement du curé, n'était donc que d'environ 200 livres.

On donnait le nom de *portion congrue* (c'est-à-dire qui convient, qui est nécessaire), à ce traitement fixe ainsi garanti au desservant d'une paroisse. Depuis le Concile de Trente, cette portion représente environ le tiers des revenus; mais avant lui, elle avait été presque partout si réduite, qu'elle descendait au dixième et même parfois jusqu'au seizième.

Nous ne possédons de renseignements, sur le montant du revenu des dîmes dans notre paroisse, que pour la période immédiatement antérieure à la Révolution. Les dîmes étaient alors affermées pour une somme de deux mille cent quarante-deux livres; les fermiers étaient tenus, par leurs canons, à faire face en outre à quelques dépenses d'entretien de l'église ou autres qui incombaient à la Madeleine : fourniture et entretien d'animaux reproducteurs; menues réparations de l'église; redevance de 39 sols à la fabrique et enfin le paiement au curé d'un préciput sur les dîmes (2). Les chanoines évaluaient le revenu sur des dîmes de Génicourt à 1936 livres; car sur le revenu brut, ils prélevaient 200 livres pour le curé, et environ cinq livres pour l'entretien de l'église.

Il ne nous a pas été possible d'obtenir des renseignements précis sur les particularités locales relatives à la nature et à la perception des dîmes; tout ce que nous savons, c'est qu'on y

(1) Archives de la Meuse, *Ventes de biens du clergé.* Primitivement le bouvrot était un lot de terres et prés affecté par l'église, en retour du prélèvement des dîmes, à l'entretien des animaux reproducteurs, surtout de l'espèce bovine, d'où son nom. Il resta, en général, grevé de certaines redevances que le curé payait à la communauté.

(2) Archives de la Meuse, série G, *Fonds de la Madeleine*, Déclaration de 1790.

touchait sûrement les *grosses dîmes*, c'est-à-dire celles de la grande culture, et les *menues dîmes*, c'est-à-dire celles des jardins, vergers, etc...; mais les produits de l'industrie étaient-ils frappés de droits? Nous l'ignorons. Quant à la perception, elle se faisait par les soins de deux habitants élus par la communauté, c'étaient les *dîmeurs*; ils faisaient serment, pour les produits de grande culture, de dîmer au onzième : le droit de dîmes était donc très élevé chez nous. La Madeleine possédait à la rue Basse une grange aux Dîmes, où les dîmeurs enfermaient les perceptions en nature (1).

La partie des revenus d'une église, affectée à l'entretien du prêtre, était de beaucoup plus élevée, dans les petites paroisses, que celle qui était destinée à subvenir aux frais généraux du culte. Cette dernière fut généralement insuffisante, et les fidèles durent créer eux-mêmes d'autres sources de revenus. Il était donc naturel que l'Église les appelât à participer à l'administration des fonds réunis dans ce but.

Aussi, dès les premiers temps du Moyen âge, voit-on des laïques entrer dans les collèges de *marguilliers*, originairement formés par les clercs seuls. Le Concile de Trente généralisa cette coutume. Depuis cette époque, ce sont donc partout des laïques qui, sous la surveillance des évêques, administrent les intérêts matériels des communautés de fidèles.

Ces intérêts, inhérents à la communauté religieuse, furent toujours, dans nos pays, bien séparés de ceux de la communauté civile; ils formèrent une entité administrative, à laquelle de bonne heure on donna, dans la région française, le nom de *fabrique*.

Dans les Trois-Évêchés la coutume fixa, en souveraine maîtresse, la composition des conseils de fabrique et leur mode de gestion, dans les limites très larges arrêtées par les évêques; de même, ainsi que nous l'avons dit déjà, le partage des revenus entre les possesseurs de biens d'église et les fabriques, se régla par la voie amiable des accords privés. Mais il n'en fut pas

(1) En 1790, les voisins de cette grange étaient Paul Bouchelet et Joseph Burlin.

toujours de même dans le royaume de France, où le pouvoir civil chercha constamment à s'immiscer dans l'administration des biens d'église.

Le conseil de fabrique avait autrefois une composition très particulière dans la paroisse de Génicourt.

Outre le curé du lieu, il comprenait deux *échevins synodaux*, élus chaque année à la Chandeleur par la communauté assemblée ; pour l'établissement de leurs comptes ils étaient assistés d'un *greffier*, dit de *Monseigneur*, afin de le distinguer de celui de la justice du lieu, et qui était comme celui-ci, maintenu longtemps en fonctions. Enfin de 1697 à 1703 nous constatons, en plus des échevins synodaux, l'existence d'un *Maire de Monseigneur*, sans que nous puissions indiquer en vertu de quelle autorité il entre au conseil ; ce maire est élu annuellement comme les échevins (1).

La gestion annuelle des échevins synodaux expire le 30 janvier ; ils rendent leurs comptes le 2 février, anniversaire de leur élection, devant toute la communauté assemblée. Mais cet exposé de leur gestion est de pure forme, car leur comptabilité est ensuite examinée par la justice civile et par trois *auditeurs*, nommés par l'assemblée. Bien entendu le curé participe à ces opérations, il signe avec les deux échevins.

On voit avec quel soin la communauté elle-même surveille la comptabilité de la fabrique ; c'est avec raison, car aucune autorité supérieure n'exerce pour ainsi dire de contrôle à cet égard. Seul l'évêque, dans ses rares tournées, a l'occasion de s'assurer de la régularité de la gestion ; mais son attention s'attache surtout à empêcher que les deniers de l'église ne soient appliqués à des affaires de communauté.

Un document conservé avec les archives de la fabrique, nous fait connaître quelles étaient, depuis 1670, les ressources dont disposait notre église, en dehors du casuel ; il a pour titre : *État et déclaration des biens-fonds, rentes, droits, privilèges et*

(1) Comptes de Fabrique. Les seuls Maires de Monseigneur dont nous ayons relevé les noms sont : 1697, Clément Habrau; 1698 et 1699, Jean Le Page; 1701, Didier Burlin; 1702, Michel Martin; 1703, Toussaint Thirion.

*anniversaires qui appartiennent à l'église et fabrique de Génicourt*, et a été copié par le curé Claude Fisson et les deux échevins synodaux sur un livre « en façon de cartulaire », appartenant sans doute aux archives disparues de la Madeleine de Verdun.

Ces biens comprennent :

1° Les prés de la Lampre, situés au lieu dit la Vouerie (1), comprenant : 6 fauchées à la Grande Taraire et 5 à la Petite.

2° Deux fauchées, appelées Prés de la Madeleine, dont une fauchée au Jardin.

3° Deux fauchées à Varimpré, faisant tournière.

4° Le Champ de la Madeleine (14 denrées), saison de la grande montagne.

5° Un champ faisant tournière sur la Fourchette, acheté en 1658 à Jacob Dommangeot.

6° Une part aux grosses et menues dîmes, payable à Pâques, soit 3 francs, 3 gros.

7° La pêche des eaux Marie-Madeleine, c'est-à-dire de toutes les eaux du ban, autres que le Clair-Fossé, qui appartient au seigneur.

8° Le pré appelé le Pré Cornet, à la Vouerie, ascensé à la famille de Jean Canard, moyennant 4 gros de rente, payables à Pâques.

9° Une somme de 27 gros par an, due par la famille de Jean Le Mayeur et la famille Le Page, pour une place de maison et une ruelle à la rue Basse, ascencées anciennement. La rente a été constituée par les intéressés par le placement d'une somme de 44 francs barrois; elle se touche en juin. La maison servant de gage pour le paiement de la rente, elle ne peut être vendue sans l'assentiment de la fabrique.

10° Les fondations pour anniversaires, déjà nombreuses à cette époque, et dont la plus ancienne était celle de Nicole d'Apremont; venaient ensuite par ordre d'ancienneté, celles de

(1) V. à la 1re partie la signification de cette expression, dont le vocable a disparu du ban. Le curé de Génicourt avait une autre partie des prés de la Lampre (le quart), l'évêché avait le reste (6 fauchées).

Bernard Baron, de Jeanne Mathon pour elle et son mari Jean-Martin, de Gérard Maulcourt, de Poincelet, curé de Saint-André, etc...

11° Enfin de nombreux particuliers devaient, pour des causes quelconques, des sommes relativement importantes à la fabrique et lui en payaient les rentes; au commencement du XVIII^e siècle le montant de ces obligations atteignait quatre cents livres.

Les fondations anciennes disparurent, comme on sait, au moment de la Révolution, en exécution des lois des 12 juillet 1790 et 26 septembre 1791, ainsi que du décret du 10 février 1791 ; mais l'une d'elles survécut à Génicourt et a toujours son effet, grâce aux précautions prises par son auteur. Nous voulons parler de celle de Gérard Maulcourt, qui l'avait assurée par testament daté du 4 mars 1611. En plus de la constitution pour son anniversaire d'une rente de six gros barrois, il avait fait élever à ses frais sur un terrain lui appartenant, une croix en pierre près du chemin des Roises, et il avait obligé l'aîné de ses fils (François), après lui son second fils (Didier) ou l'aîné de leurs enfants à perpétuité, à tenir un champ voisin sans pouvoir l'aliéner, avec l'obligation de donner sur son produit, un franchard de « blé-conseigle », aux pauvres qui assisteraient à la procession du mardi des Rogations. Afin de faciliter la répartition de ce grain, l'habitude s'établit dans la famille Maucourt, de le distribuer à la procession, sous forme de petits pains ; ce qui fit donner au champ grevé par cette obligation le nom de *Champ des Michottes,* sous lequel il est encore connu.

En 1790, la rente de 6 gros cessa d'être servie à la fabrique; mais la famille laissa pieusement toute sa vigueur au testament de l'aïeul, quant au champ du Montant des Roises, et lors de la restauration du culte, reprit la distribution traditionnelle des petits pains. Cette terre revint même à la fabrique, à l'extinction de la famille ; elle fut ensuite vendue en 1860, au sieur Jajoux, pour la somme de 400 francs qui, placée en rente sur l'Etat, permet de continuer le service anniversaire du vieux Gérard Maucourt, dont le nom, seul parmi tous ceux de nos

ancêtres, retentit toujours sous les voûtes de l'église aujourd'hui vieille et qu'il a vue encore neuve.

Quant à Nicole d'Apremont, elle avait grevé, pour son anniversaire, la terre et seigneurie de Génicourt d'une rente annuelle, que ses successeurs payèrent religieusement à la fabrique, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs différents amodiateurs. Mais M. du Rouvrois refusa de reconnaître cette obligation pour la part des biens qu'il avait rachetés à Madame de Vapy ; de sorte que les échevins synodaux durent lui intenter des poursuites en 1734.

En même temps, le seigneur était déjà en procès avec la communauté civile des habitants, pour refus de consentir aux tailles imposées à son fermier et pour sa tentative de rétablissement du four et du moulin banaux. Sur ces deux derniers points il n'eut pas gain de cause; mais sur le premier nous craignons bien qu'il ait su se soustraire à l'obligation deux fois séculaire contractée par le testament de Nicole d'Apremont. L'hospice Saint-Hippolyte de Verdun, acquittait, au contraire, soigneusement ce qu'il devait à notre fabrique, pour le tiers de la seigneurie racheté à Madame de Bouteville; il donnait annuellement une livre, douze sols.

D'après un tableau des anniversaires, autrefois affiché à la Sacristie et actuellement conservé au Presbytère, l'anniversaire de Nicole d'Apremont, « bienfaitrice de l'église de Génicourt », se célébrait le 5 octobre ; il comprenait une messe haute, avec nocturne, vigiles et laudes. On disait aussi à son intention, au début du XVIII[e] siècle, quatre messes à l'époque des Quatre-Temps.

Nos comptes de fabrique sont en général bien tenus, sauf pour la période qui s'étend de 1676 à 1684, où ils laissent beaucoup à désirer. A l'inverse de ceux de la justice, ils sont consignés sur des registres et non sur des feuilles volantes ou des cahiers séparés. Ils présentent généralement les chapitres suivants, qui reviennent presque constamment dans le même ordre : 1° dettes dues à la fabrique ; — 2° recettes ; — 3° dépenses: 4° procès-verbaux de locations des biens-fonds et de la pêche des eaux Marie-Madeleine ; cette location se faisait le

jour de la Chandeleur à l'issue des Vêpres, comme du reste toutes les opérations publiques relatives à l'administration des biens de l'église.

De ce qui vient d'être dit, on se rend compte aisément de la nature des diverses sources de revenus de l'ancienne fabrique de Génicourt : 1° produit de la location des terres et prés et de la pêche; — 2° rentes provenant des fondations; — 3° rentes provenant des sommes dues à la fabrique; — 4° cens pour une maison et terre; — 5° part aux dîmes; — 6° location de places de bancs; — 7° recettes pour offices demandés par les fidèles (1); — 8° quêtes.

Quant aux dépenses du culte, voici comment elles étaient réparties :

La communauté des habitants logeait le curé, ainsi que nous l'avons dit, et de plus avait à sa charge l'entretien de la nef. Nos ancêtres n'avaient pas accepté facilement de supporter cette dernière dépense, qu'ils voulaient laisser aux chanoines de la Madeleine; une première transaction entre les deux parties, signée le 25 avril 1566, avait sans doute mal arrangé les choses, car nous voyons la communauté donner procuration, le 28 du même mois, à Jean Saintain et Michel le Marchal, pour poursuivre et défendre contre le chapître les droits des habitants. L'affaire fut portée devant le bailliage de Fresnes, dans le ressort duquel était Génicourt, et qui finalement donna raison au chapître (29 janvier 1578) (2).

La fabrique avait l'entretien de la toiture de l'église, des fenêtres et du mur du cimetière; elle payait aussi le luminaire, malgré une défense formelle faite par l'évêque d'Hallencourt, le 2 septembre 1724, au cours d'une visite; ce prélat voulait

(1) Une recette très ancienne, remise en vigueur récemment sous forme de quête, est celle que réalisait la *boîte des trépassés* ; le curé touchait sur son produit à Génicourt une somme fixe de 20 francs pour célébrer un certain nombre de messes pour les morts de la paroisse.

(2) Bibl. Nat., *Coll. de Lorraine,* vol. 725, folio 32.

mettre cette dépense à la charge de la communauté ! L'effet de son intervention ne dura pas dix ans.

Le vin, acheté par le curé, était remboursé par la fabrique ; quant au pain, il était assuré au moyen d'un franchard comble pris sur les dîmes.

En vertu d'une transaction, passée le 14 octobre 1520, avec la Madeleine, celle-ci devait fournir les missels, ornements et les registres de baptêmes, de mariages et de décès, et assurer leur entretien ; mais insensiblement les chanoines négligèrent ce devoir, de sorte que vers la fin du XVII^e^ siècle le conseil de fabrique avait pris l'habitude de remplacer ces divers objets, lorsque le besoin s'en faisait sentir. Pourtant en 1702, à propos du remplacement d'un missel, les échevins synodaux essayèrent de relever leur droit périmé ; ils intentèrent un procès au chapître et le gagnèrent ; malheureusement leurs successeurs, moins soucieux de la défense de leurs intérêts, laissèrent à nouveau tomber rapidement en désuétude la convention de 1520. Outre ces dépenses, le chapître était tenu, en vertu de la coutume, à l'entretien du chœur.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que la fabrique payait au personnel : curé, maître d'école, sacristain, sonneur, la part qui lui incombait suivant la coutume.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'autorité épiscopale seule surveillait, dans les Trois-Evêchés, la gestion des conseils de fabrique. Cet état de choses nous semble avoir duré jusqu'à la Révolution ; car l'édit royal d'avril 1695, concernant la juridiction ecclésiastique, fut révoqué par déclaration du roi du 25 février 1702 (1), dans le ressort du Parlement de Metz, pour la partie de ses dispositions qui concernait les dépenses des fabriques. On maintint les usages locaux et on garantit la validité des titres passés entre les habitants et les *gros décimateurs* (2).

(1) Recueil des actes du Parlement de Metz ; Déclaration enregistrée et vérifiée le 20 mars.

(2) Le gros décimateur était la personne ou l'établissement qui jouissait d'un bénéfice et y nommait un titulaire ne recevant qu'une partie du revenu. Les chanoines de la Madeleine étaient les *gros décimateurs* de Génicourt.

Les registres de la fabrique nous révèlent que l'évêque seul surveillait aussi l'exercice de la profession de sage-femme. Nous y trouvons consignés des procès-verbaux d'élection tel que le suivant que nous reproduisons *in-extenso* :

« Aujourd'hui Catherine Pierson, femme de Nicolas Fournet,
« de cette paroisse, âgée de quarante-neuf ans ou environ, a été
« éluë dans l'assemblée des femmes de cette paroisse, à la plu-
« ralité des suffrages, pour exercer l'office de sage-femme et a
« fait serment entre nos mains conformément à l'ordonnance
« de Mgr l'évêque, comte de Verdun. Le 23 août 1761, signé :
« Blanzé, curé de Génicourt ».

En 1773, le 11 février, même formule pour Madeleine Mengin, femme de Nicolas Quérelle, âgée de quarante ans.

Le XVIII^e siècle s'écoula presque tout entier sans qu'aucun changement notable modifiât les habitudes traditionnelles de notre ancienne paroisse. Seule, la présence à peu près constante au château des seigneurs du lieu, avait, depuis l'abbé Jappin, redonné un certain lustre à la situation du curé de Génicourt; des membres de familles nobles sollicitèrent la nomination à notre cure, comme Jean-Baptiste Desvoyes en 1751 et Jean-Roch de la Pierre en 1769 (1).

Ce dernier était encore titulaire lorsque les décrets de la Constituante des 12 juillet et 21 août 1790, bouleversèrent l'organisation séculaire de l'Église de France, en proclamant la Constitution civile du clergé.

L'abbé de la Pierre refusa de prêter le serment exigé des ministres du culte. Suivant une tradition, il tenta d'expliquer

(1) Né le 16 août 1731, fils de Jean-Louis de la Pierre, bourgeois de Verdun, et de Jeanne le Marquis, veuve de Jean-François Chadenet, notaire royal à Conflans (V. CHADENET, *Mureau*).

en chaire les raisons de son attitude; mais quelques citoyens, ardents partisans des idées nouvelles, lui imposèrent le silence et le sommèrent de quitter des fonctions que la Loi ne lui permettait plus de remplir. La majorité des habitants lui restait cependant sympathique. Toutefois, la situation des prêtres non assermentés devint rapidement dangereuse et l'abbé de la Pierre n'attendit pas le décret de proscription de 1792, pour quitter sa paroisse, puis la France. Il s'enfuit d'abord en Belgique ; puis, sans doute menacé par l'arrivée des armées françaises victorieuses, il passa en Allemagne, où il resta jusqu'en 1802, au moins.

Il laissait en France une fortune assez importante. A Génicourt, notamment, il avait fait construire (1787) près de la maison curiale, une grande maison qu'il abandonnait avec tout le mobilier qu'il y avait placé. Les scellés y furent apposés après inventaire, par un habitant du lieu, Pierre Fournel (1), le lendemain du jour où cette formalité s'était faite au château, c'est-à-dire le 12 décembre 1792. Le tout était destiné à être vendu comme bien d'émigrés, en exécution de la loi du 30 octobre précédent.

La maison, avec son jardin, fut vendue la première le 11 nivôse an II (31 décembre 1793), le jour même de la vente des immeubles de la famille d'Ambly, et achetée par Henry Mangin pour la somme de 3.600 livres. L'état des lieux rédigé alors, s'applique absolument à la maison actuelle (2).

Quant aux meubles, ils furent mis à l'encan, le 4 ventôse an II (22 février 1793), par Pierre Millon (3), juge de paix du canton de Dieue, résidant à Rupt.

La vente produisit 1.086 livres 13 sols.

(1) On se rappelle que Pierre Fournel était commissionné spécialement par le Directoire du district de Verdun; il était assisté de François-Paul Berthelemy, maire, et de François-Laurent Laugustin, officier municipal. Le dépositaire des clefs était Joseph Claude, auquel l'abbé de la Pierre les avait remises et qui refusa de s'en dessaisir; Pierre Fournel dut forcer les portes. Arch. Meuse, série Q, *Émigrés*.

(2) Cette maison appartient aujourd'hui à M. Boulanger.

(3) Assisté de Jean Remy et Nicolas Rogé, notables, en l'absence d'officiers municipaux. — Arch. Meuse, série Q, *Émigrés*.

L'abbé de la Pierre avait été remplacé immédiatement, comme curé de Génicourt, par un jeune prêtre assermenté Jean-Nicolas Paquin, qui venait d'être ordonné par l'évêque constitutionnel de Verdun, Aubry (23 avril 1791). Si l'on en croit la tradition locale, le nouveau venu fut plus ou moins considéré comme un intrus par la masse des habitants; il ne tarda pas d'ailleurs à perdre tout caractère ecclésiastique et à vivre au milieu de la population de Génicourt en simple particulier. La proclamation du culte de la Raison, puis celui de l'Être suprême de Robespierre et les folies sanguinaires de la Terreur rendirent impossible, même au clergé constitutionnel, l'exercice de son ministère. S'il ne suivit pas le lâche exemple de Gobel et de ses prêtres, l'abbé Paquin chercha du moins à passer inaperçu; il dépouilla l'habit ecclésiastique et cessa ses fonctions. Toutefois il essaya de se rendre utile : il se consacra à l'éducation et à l'instruction des enfants du village; il sut, ainsi, malgré la prévention dont il restait l'objet, acquérir de nombreuses sympathies par ses qualités de brave homme et son dévouement.

Lorsque les circonstances permirent aux prêtres catholiques de restaurer le culte, il eut la délicatesse de ne pas s'imposer aux fidèles, qui d'ailleurs ne recoururent pas à son ministère. Plus tard il sollicita et obtint le pardon de sa défection et fut nommé en 1803 curé concordataire de Sommedieue, où il mourut.

La Constitution civile du clergé n'avait pas été le premier coup porté à l'organisation de l'Église de France sous l'ancien régime. Une série de mesures antérieures avaient déjà modifié complètement les conditions matérielles de son existence. La nuit du 4 août 1789 lui enleva ses privilèges; par décret du 2 novembre de la même année, l'Assemblée Constituante mettait tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, à charge par celle-ci d'assurer un traitement aux ministres du culte, traitement que la Constitution civile fixa au minimum à 1.200 livres pour les curés. La vente des biens du clergé était ensuite décidée, jusqu'à concurrence de 400 millions; elle eut lieu en 1791, pour la commune de Génicourt.

Les conditions générales de l'adjudication étaient arrêtées par chaque administration de district, pour les biens de son ressort. La vente devait avoir lieu aux enchères publiques, mais avec offres de soumissions préalables ; les baux de fermage devaient être respectés.

Les séances publiques d'adjudication furent échelonnées du 8 février au 8 juin 1791 (1); les adjudications se firent dans l'ordre suivant :

(1) Arch. de la Meuse, série Q, ventes du district de Verdun, 1re origine. Les nos 1, 2 et 3 furent vendus le 8 février 1791 ; les nos 4 et 5 le 23 février; le no 6 le 7 avril; les nos 7 à 11 le 25 avril; le no 12 le 8 juin 1791.

Les différents biens ecclésiastiques étaient alors amodiés aux conditions suivantes :

1° Les dîmes avec la grange aux dîmes à Joseph Burlin, pour 9 années par bail du 2 novembre 1789, le canon payable à la Saint-Martin et au 25 mars; savoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| canon..... | 2.140 livres | | |
| francs-vins..... | 1 | — | 8 sols. |
| droits d'enregistrement... | 12 | — | |
| Total..... | 2.153 livres | | 8 sols. |

2° La ferme des Carmélites, à Jean La Chambre, pour 9 années par bail du 12 janvier 1782, le canon payable à la Saint-Martin; savoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| en argent..... | 190 livres. | | |
| 6 livres de chanvre femelle affiné à 12 s..... | 3 | — | 12 sols |
| 1 franchard de lentilles... | 3 | — | 10 — 6 deniers. |
| Total..... | 197 livres | | 2 sols 6 deniers. |

3° La ferme des Clarisses, à Charles Toussaint, pour 6 ou 9 années par bail du 8 janvier 1785, le canon payable pour le beurre en septembre, pour l'argent à la Saint-Martin, savoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| en argent..... | 96 livres. | | |
| 30 livres de beurre à 12 s. | 18 | — | |
| Total..... | 114 livres. | | |

4° Les prés de Saint-Paul, à Nicolas Masson, pour 9 années, par bail du 13 août 1789 moyennant un canon de 800 livres, payable à la Saint-Martin, y compris la dîme de ces prés.

1° La grange aux Dîmes, entre Paul Bouchelet et Joseph Burlin, à la rue Basse, appartenant à la Collégiale de la Madeleine, vendue à Étienne Aubert, de Senoncourt, pour 1.925 livres. 1. 925

2° Un petit corps de ferme, des Carmélites de Verdun, vendu à Jean-François Mathieu, de Bauzée, pour 9.100 livres. 9.100

3° Une ferme de 4 jours de terre et 6 fauchées de prés, des Dames de Sainte-Claire, de Verdun, vendue à Jean-Baptiste Huguet, pour 5.125 livres. 5.125

4° 3 fauchées 1/2 de prés en trois pièces, dont deux de la cure de Ranzières et une de la cure de Troyon, vendues à Nicolas Péroux, de Rupt, pour 3.275 livres. 3.275

5° Le Beuvrot de la cure de Génicourt, appartenant à la Madeleine de Verdun, consistant en 15 jours de terres et 14 fauchées; revenu 236 livres, capital évalué 5.492 livres, vendu à Jacques-Alexandre Dublanchy, pour 15.000 livres. 15.000

6° 37 fauchées de prés en treize pièces, de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun (1); bail annuel de 800 livres, y compris autrefois un petit droit de dîmes sur quelques autres prés, capital évalué 11.196 livres; vendues à Joseph Burlin, pour 13.100 livres (2). 13.100

7° 2 fauchées au pré Lambin, du domaine de l'évêché, vendues à Jean Noël (3), de Vilosne, pour 1.125 livres. 1.125

48.650

(1) Au temps des d'Apremont, l'abbaye de Saint-Paul avait déjà des possessions à Génicourt; Jacques d'Apremont lui devait même hommage pour quelques terres.

(2) Autorisé à céder à la commune d'Ambly un pré de 13 fauchées à Varimpré.

(3) N'ayant pu payer, Jean Noël se vit enlever ce pré, racheté 1.000 livres par Marie-Jeanne Collinet de Verdun, épouse du sieur Faucheux, régisseur des poudres et salpêtres, demeurant à Paris (7 septembre 1791).

| | |
|---|---|
| | 48.650 |
| 8° 4 fauchées, du même, vendues à Pierre Millon, de Rupt, pour 2.900 livres. | 2.900 |
| 9° 6 fauchées, aux Lampes, également du domaine de l'évêché, vendues à François Boivin, de Rupt, pour 4.500 livres. | 4.500 |
| 10° 28 fauchées en une seule pièce, aux Quinze-Fauchées du même, vendues à Jean Cicile, de Verdun, 13.000 livres. | 13.000 |
| 11° Une fauchée, au coin de la Mey, du même, vendue à Joseph Burlin, pour 400 livres. | 400 |
| 12° Les biens de la fabrique : 3 jours de terre, et 8 fauchées 1/2 de prés, dont moitié au finage de Villers, vendus à Jean-Baptiste Boivin, de Verdun, et Antoine Bourguin, de Villers, pour 3.100 livres. | 3.100 |
| 13° 2 fauchées aux Croisées, de l'ordre de Malte (sans doute de la commanderie de Marbotte), vendues à François Couturier, de Dieue, pour 3.050 livres. | 3.050 |
| Total du produit de la vente. | 75.600# |
| A déduire pour perte sur les 2 fauchées du pré Lambin. | 125 |
| Reste comme acquis au Trésor. | 75.475# |

Cette vente achevait de dépouiller complètement la fabrique des biens dont elle jouissait depuis si longtemps ; peu auparavant elle avait déjà perdu le revenu des fondations ; elle disparaissait donc à la veille de la suppression du culte lui-même. Lorsque celui-ci fut restauré par le Concordat, ce fut sur une table rase que les membres de la nouvelle fabrique durent édifier leur budget. La situation demeura longtemps précaire.

Les ornements, les vases sacrés, tout le menu mobilier de l'église avait été enlevé et vendu pendant la Terreur ; vendue la chapelle de l'abbé Jappin de la Tour, léguée par lui à la fabrique après sa mort (1720) (1). Il fut impossible de rempla-

(1) Cette chapelle comprenait : 1 calice d'argent doré dans la coupe, avec sa platine de même, ensemble du poids de 3 marcs une demi-

cer ces objets disparus ; vingt ans après la proclamation du Concordat les vases sacrés étaient encore en étain. Mais un beau jour on annonça le passage d'une princesse de la Maison de France ; les habitants se portèrent à sa rencontre, à leur tête marchait le curé Rabot (1819-1831), qui sut adroitement profiterd e la circonstance pour faire sortir son église du marasme où elle languissait. Après avoir souhaité la bienvenue à Son Altesse, il attira son attention sur les œuvres d'art que renfermait l'église de Génicourt, puis lui dépeignit le dénuement dans lequel se trouvait son mobilier ; la royale visiteuse comprit, elle laissa tomber dans la main du curé une somme rondelette, qui lui permit de remplacer l'étain par le métal précieux et d'augmenter les ornements. Comme après ces achats il lui restait quelques onds, il eut une idée d'un goût artistique douteux, mais qui combla de joie nos naïves grand'mères : tous les personnages des scènes du rétable, toutes les grandes statues du portique et des petits autels, furent habillés par ses soins des couleurs les plus variées comme les plus brillantes. Les ouailles se montrèrent ravies de la nouvelle garde-robe de « leurs saints » ; aussi lorsque plus tard un successeur du curé Rabot, leur rendit leur ancienne tenue uniformément blanche, beaucoup se consolèrent difficilement : « Nous poures saints, disaient-ils, qu'étint si bis, « les v'lé tourtus habillis d'la maïme tulaïe ! » (Nos pauvres saints, qui étaient si beaux, les voilà tous habillés de la même pièce [de toile]).

Les habitants de Génicourt rencontrèrent également des difficultés, dès la mise en application du Concordat, pour le logement du curé. L'ancienne maison curiale avait été vendue le 15 pluviôse an VIII (4 février 1800) à l'ancien curé Nicolas Paquin lui-même, pour la somme en assignats de 169.000 francs ; le revenu annuel étant estimé 40 francs et la valeur en capital 2.400 francs, la disproportion entre ce dernier chiffre et le prix

once ; 2 burettes d'argent et un plat-bassin de même, de 3 marcs 6 onces ; 2 chasubles avec chaume étole et manipule, voile de calice, bourse avec corporal ; 2 aubes et 3 amicts ; une ceinture ; 2 nappes ; 2 serviettes ; 1 missel ; 1 canon d'évangile ; 2 coussins.

d'achat donne la mesure du discrédit des assignats. Cette vente était le résultat de la loi du 6 vendémiaire an VII, relative à l'aliénation de domaines nationaux pour une somme de 125 millions. Depuis longtemps un jardin situé rue Haute et deux pièces de prés, provenant de l'ancienne cure et dont la jouissance avait été laissée au desservant de la paroisse, avaient été également mis en adjudication (7 vendémiaire an V, 28 septembre 1796).

La commune dut racheter l'ancienne cure à son nouveau propriétaire; de sorte, qu'en fin de compte, c'était sur les habitants qu'avait pesé l'effet des lois successives, qui avaient désorganisé puis réorganisé l'exercice du culte catholique.

A moins de cent ans d'intervalle, les finances de notre communauté durent faire face deux fois à l'achat de la même maison de cure; ce fut une chère bâtisse.

La nomination du nouveau curé de Génicourt suivit de près la promulgation de la loi concordataire, qui eut lieu comme on sait, le 8 avril 1802; l'abbé François Legendre fut désigné le 23 septembre suivant. L'ancien prêtre constitutionnel Paquin était toujours là, il ne fut envoyé à Sommedieue qu'en 1803 après sa rétractation. Mais bientôt l'abbé de la Pierre n'allait pas tarder, lui aussi, à rentrer dans son ancienne paroisse, où il se présentait à la fin de 1802 ou au commencement de 1803. Ces trois prêtres, représentants de régimes si différents, présents en même temps à Génicourt, n'est-ce pas une situation piquante? Elle nous paraît telle, en effet; mais aussi, n'était-elle pas bien triste pour celui qui revenait de l'exil? Notre sympathie va à ce vieillard septuagénaire, qui depuis douze ans menait à l'étranger une existence vagabonde et qui ne rentrait en France que pour constater son inutilité sur le modeste théâtre où, pendant près d'un quart de siècle, s'était autrefois exercé son zèle; que pour s'assurer lui-même de la ruine de ses intérêts matériels, se retrouver sans asile et sans ressources et se prévoir une fin à laquelle ni sa naissance ni son caractère ne semblaient l'avoir destiné.

L'abbé de la Pierre n'avait plus rien : à Génicourt sa maison était aux mains d'un autre, et sur vingt et une créances, neuf

seulement n'étaient pas tombées au fisc. Le reste de sa fortune lui avait été ravi par une cousine, qui l'avait réclamée, lui mort civilement, en sa qualité de seule et unique héritière du côté paternel et en exécution de la loi du 22 fructidor an III sur les successions d'émigrés; le Directoire du département avait donné raison à cette parente peu délicate (1).

A peine de retour en France, grâce à l'autorisation accordée par le sénatus-consulte du 6 floréal an X (26 avril 1802) (2), l'abbé chercha à rentrer en possession de sa fortune spoliée. Le juge de paix se déclara incompétent, et sans doute l'intéressé n'eut-il pas le temps d'intenter une autre action; car c'est le 3 fructidor an X (21 août 1802) que le sous-préfet de Verdun avise le préfet de la Meuse de la présentation à la sous-préfecture de Jean-Roch de la Pierre, prêtre émigré, muni d'un passeport délivré par le préfet de Mayence le 22 thermidor précédent (10 août 1802) (3), et en 1803 l'abbé mourait à Génicourt (4).

Nous arrêtons ici l'histoire de notre église. Nous croyons qu'elle serait sans intérêt au XIX^e^ siècle; plus tard peut-être, quand le Concordat, qui vient à son tour de quitter le présent pour tomber dans le domaine du passé, n'aura plus laissé que le souvenir d'un document historique, peut-être alors sera-t-il utile de reconstituer la vie des paroisses sous les règles uniformes qu'il imposa aux églises de France.

(1) V. CHADENET, *op. cit.*

(2) Ce sénatus-consulte accordait l'amnistie plénière aux prêtres émigrés, à la condition d'être rentrés en France avant le 1^er^ vendémiaire an XI.

(3) Arch. Meuse, série Q, *Émigrés*. Le passeport constatait que l'abbé avait fait sa soumission devant le résident français à Francfort, conformément à la circulaire du ministre de la Police générale.

(4) L'abbé de la Pierre mourut le 7 brumaire an VII (30 octobre 1803).

# LISTE CHRONOLOGIQUE

## DES CURÉS DE GÉNICOURT (1)

1° *Curés avant l'union de Génicourt et Ambly.*

Jacques, cité en 1295 et 1313.
Jehan Hussève, 1524, vitraux de l'église.

2° *Curés de Génicourt et Ambly* (1578 à 1688).

Claude Grandsault, vers 1542.
Bertrand de Laud, 1584.
Jean Bugnault.
Nicolas Gion.
Pierre Bertrand.
Bertrand Célan.
Claude Fisson, 1640-1670.
Pierre Poincelet, 1670 à 1684.
Féry Vautrin, 1684 à 1688.

3° *Curés depuis la nouvelle érection jusqu'à la Révolution* (1688-1791).

Simon Simon, 1688, résigne en 1724.
Laurent Dognon, 1724, transféré à Brainville en 1739.
Jean-Baptiste Garant, 1739, résigne en 1751.

(1) Cf. Robinet, *Pouillé du diocèse de Verdun*, p. 376, 385.

Jean-Baptiste Desvoyes, 1751, venant de Foameix, mort à Génicourt, le 12 juin 1761.

Blanzé, 1761, résigne en 1769.

Jean-Roch de la Pierre, 1769, émigré en 1791.

4° *Curé constitutionnel* (1791-1793).

Jean-Nicolas Paquin, 1791-1793, transféré à Sommedieue en 1803.

5° *Curés concordataires* (1802-1905).

François Legendre, 23 septembre 1802, transféré à Julvécourt en 1808.

François-Nicolas Marchal, 1808, mort retiré à Ambly le 27 août 1815.

Charles-Sébastien Simon, 1816, transféré à Mont-devant-Sassey.

Charles Rabot, 1819, mort le 20 février 1831 à Génicourt.

Charles Blaise, 1831, transféré à Rambercourt-aux-Pots en 1836.

Jean-Baptiste-Hippolyte Gabriel, 1836, transféré à Bras en 1837.

Nicolas-Henri Morlet, 1840, transféré à Douaumont en 1841.

François Lecompte, 1841, transféré à Harville en 1845.

Jacques-Pierre Gilles, 1845, transféré à Wiseppe, en 1851.

Charles-Édouard Lapoulle, 1851, transféré à Combles en 1859.

Charles-François-Dieudonné Martin, 1858, transféré à Ménil-aux-Bois, en 1862.

François-Auguste Chastel, 1862, transféré à Beurey en 1865.

Christophe Bertin, 1865, mort à Génicourt le 26 juin 1892.

Du 26 juin 1892 au 31 décembre 1900, vacance ; la paroisse est desservie par les curés d'Ambly.

Napoléon-Alphonse Le Blanc, 1er janvier 1901 à 1905.

6° *Curé après la séparation de 1905.*

Napoléon-Alphonse Le Blanc.

# APPENDICE

## Statistique de la population de Génicourt pendant le XIXe siècle.

| ANNÉES des recense-ments. | NOM-BRE d'habi-tants accusés par les recense-ments. | POUR chaque période quin-quennale comprise entre deux recensements. Nombre de : | | POUR LES MÊMES PÉRIODES quinquennales, variations de la population | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | A) Totales accusées par les recense-ments | | B) Partielles dues aux différences entre naissances et décès. | | C) Variations dues soit à | |
| | | Nais-sances. | Décès. | en plus. | en moins. | en plus. | en moins. | l'im-migra-tion en plus. | l'émi-gra-tion en moins. |
| 1800 (1) .... | 362 | | | | | | | | |
| 1806 ..... | 374 | | | | | | | | |
| 1811..... | 380 | 47 | 49 | 6 | » | » | 2 | 8 | » |
| 1816..... | 313 | 53 | 50 | » | 67 | 3 | » | » | 70 |
| 1821..... | 361 | 64 | 64 | 48 | » | » | » | 48 | » |
| 1826..... | 361 | 69 | 37 | » | » | 32 | » | » | 32 |
| 1831..... | 378 | 68 | 41 | 17 | » | 27 | » | » | 10 |
| 1836..... | 396 | 69 | 50 | 18 | » | 19 | » | » | 1 |
| 1841..... | 401 | 59 | 44 | 5 | » | 15 | » | » | 10 |
| 1846..... | 401 | 48 | 36 | » | » | 12 | » | » | 12 |
| 1851..... | 361 | 47 | 53 | » | 40 | 6 | » | » | 46 |
| 1856..... | 367 | 49 | 43 | 6 | » | 6 | » | » | » |
| 1861..... | 367 | 52 | 34 | » | » | 18 | » | » | 18 |
| 1866..... | 355 | 38 | 29 | » | 12 | 9 | » | » | 21 |
| 1871..... | 334 | 44 | 45 | » | 21 | » | 1 | » | 20 |
| 1876..... | 337 | 50 | 38 | 3 | » | 12 | » | » | 9 |
| 1881..... | 312 | 61 | 47 | » | 25 | 14 | » | » | 39 |
| 1886..... | 311 | 38 | 30 | » | 1 | 8 | » | » | 9 |
| 1891..... | 309 | 29 | 36 | » | 2 | » | 7 | 5 | » |
| 1896..... | 281 | 29 | 38 | » | 28 | » | 9 | » | 19 |
| 1901..... | 241 | 17 | 41 | » | 40 | » | 24 | » | 16 |

NOTA. — Le point culminant de la population est juste en 1850, où elle atteint 403 habitants; le recensement de 1906 accuse une nouvelle diminution : 234 individus.

(1) La population de Génicourt se décomposait en ce moment en « 71 hommes mariés ou veufs, 75 femmes mariées ou veuves, 95 garçons de tout âge, 108 filles de tout âge, 13 défenseurs de la patrie vivants ». — En l'an II (1793-1794) la population était de 337 individus, en l'an VI (26 frimaire) de 381 (Arch. Meuse; L, 467).

# L'ESPRIT PUBLIC

## DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

AU MOMENT

## DE L'ARRESTATION DE LOUIS XVI A VARENNES

## (21 juin 1791)

par

M. ANDRÉ LESORT

*membre honoraire.*

---

Bien que la fuite de Louis XVI ait été l' « un des rares évènements de la Révolution qui émurent toute la nation, qui furent connus et sentis de tous » (1), il semble que les historiens se soient jusqu'à présent bien peu préoccupés de connaître les diverses impressions qu'elle a pu faire sur l'esprit public dans les provinces (2). Et en quelle partie du pays cette étude de l'opinion pouvait-elle présenter un intérêt plus piquant que dans la région même où le souverain fut arrêté et où le voisinage de la frontière devait rendre le patriotisme plus inquiet? Mon désir eût été de recueillir dans les papiers du département et des districts, aujourd'hui réunis aux archives dépar-

(1) AULARD, *Histoire politique de la Révolution française,* Paris, 1901, gr. in-8°, p. 118.

(2) *Id., ibid.,* p. 141-146.

tementales de la Meuse, et dans les archives des communes rurales tous les éléments de cette étude, mais, bien éloigné maintenant du pays lorrain, je dois renoncer à l'espoir de la conduire jamais au terme et me borner à mettre en lumière les quelques notes que j'avais glanées de ci de là et dont je suis le premier à reconnaître et à déplorer toute l'insuffisance; il m'a cependant paru qu'elles ne devaient pas rester inconnues, et toute mon ambition serait qu'elles engageassent quelque érudit meusien à reprendre dans son ensemble et à terminer cette enquête à peine esquissée.

Il est hors de doute que tout mouvement militaire un peu important jetait les esprits dans le plus grand trouble : près d'un an plus tôt, à la fin de juillet 1790, le comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche, ayant demandé pour son gouvernement l'autorisation de faire passer sur le territoire français un corps de troupes qui se rendait du Luxembourg en Belgique, une vive panique s'empara des habitants du pays que les Autrichiens devaient traverser et Dubois de Crancé se fit à la tribune, le 27 juillet, l'écho des commérages qui avaient cours dans la population des Ardennes (1). De fait, l'empereur Léopold massait ses armées dans les Pays-Bas, mais c'était beaucoup moins dans l'intention de prêter main-forte à Louis XVI contre le peuple français que dans le but de maîtriser la Révolution chez ses propres sujets (2); cependant on avait intercepté une lettre adressée par le comte de Mercy à la reine, lettre dans laquelle il était fait allusion à un projet d'annexion de la Lorraine et de l'Alsace à l'empire d'Autriche (3), et peut-être n'est-elle pas demeurée secrète et la connaissance qu'en a pu avoir le public a-t-elle contribué à accroître l'affolement. Toujours est-il qu'en diverses localités du département de la Meuse, à Étain notamment, il fut distribué des fusils à la garde nationale au début du mois de juin 1791 (4). En même temps, le Directoire du dé-

(1) Alb. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, II, 91-92.
(2) *Id.*, *ibid.*, II, 142.
(3) *Id.*, *ibid.*, II, 185; D'Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, p. 147, note.
(4) Arch. de la Meuse, L 328 prov., fol. 108 v°.

partement envoyait des commissaires pour constater l'état de la frontière; le 20 juin, à Stenay, ils étaient tristement édifiés sur la situation du 15e régiment de cavalerie, ci-devant Royal-Allemand, qui tenait garnison dans cette ville : M. de Bouillé avait fait d'abondantes distributions d'argent, il en était résulté de graves désordres qui avaient duré tant que ces subsides n'étaient pas épuisés, et une grande partie des officiers s'étaient enfuis (1). Il y avait aussi dans toute la région, de Montmédy à Sainte-Menehould, de Stenay à Verdun, des mouvements de troupes, qui, effectués en vertu d'ordres obscurs et contradictoires, semblaient fort louches aux officiers qui n'avaient pas été mis au courant du projet royal, et il n'est pas douteux que plusieurs d'entre eux firent partager leur mécontentement et leur inquiétude aux paysans qui les hébergeaient (2).

Si les populations meusiennes désapprouvaient l'émigration des officiers et la conduite de Bouillé, si elles redoutaient l'invasion autrichienne, il paraît bien certain que leur fidélité au Roi était demeurée dans toute son intégrité et qu'elles étaient encore prêtes, le 20 juin 1791, à souscrire aux touchantes déclarations de confiance et d'attachement que, deux ans et demi plus tôt, le Tiers du bailliage de Bar-le-Duc avait placées au début de son cahier de doléances (3) : « L'amour de Louis XVI, y était-il dit, est devenu l'unique sentiment des Français; ses peuples des campagnes semblent avoir oublié tous leurs maux pour s'abandonner aux transports que ses bontés font naître... »

Le parti républicain, sans crédit auprès des paysans, à peine représenté dans certains grands centres, n'existait guère que dans la capitale, où il comptait surtout quelques lettrés, quel-

(1) Arch. comm. de Stenay; délibérations du conseil municipal du 20 juin 1791.

(2) Arch. comm. de Commercy; délibérations du conseil municipal, séance du 29 juin : déposition de M. de Meillonnas, major du 1er régiment de dragons, et lettre écrite à Cellier, maire de Commercy, par le maréchal des logis Lagache, du même régiment.

(3) *Cahier général des plaintes et doléances du Tiers-État du bailliage de Bar-le-Duc,* s. l. n. d. (Bar-le-Duc, 1789), in-8°.

ques gazetiers et les habitués du salon de Mme Robert (1) ; le Roi, en dehors même de la popularité personnelle dont il jouissait, demeurait toujours aux yeux du pays l'incarnation même de la patrie, qui semblait ne pouvoir exister sans lui. C'est la première pensée qui se présente à l'esprit de tout le monde, dès que se répand l'incroyable nouvelle de sa fuite : « la patrie est en danger par la nouvelle la plus affligeante qui vient de parvenir sur le départ du Roi », viennent dire à la municipalité de Laimont Ficatier et Garnier, membres de la Société des amis de la Constitution de Bar-le-Duc (2) ; les gardes nationaux de Beaulieu, avertis par le district de Clermont, partent à 4 heures du matin avec le maire de la commune, « bien résolus de venger, s'il eût été de nécessité, l'attentat commis contre la patrie » par les émigrés, « ennemis de la Constitution », qui avaient conçu le noir projet d'enlever le souverain et « d'allumer la guerre civile dans toute la France » (3). C'est toujours le même sentiment qu'expriment le président du district de Clermont, Devillay, en témoignant « à Leurs Majestés les sentiments des citoyens et les alarmes qu'avait répandues la seule idée de leur départ » (4), et le maire de Sainte-Menehould, Dupin, quand, au retour de la famille royale, il lui débite un discours « sur les alarmes que Sa Majesté avait causées à la nation en écoutant des conseillers indignes de son estime et que condamnait son propre cœur » (5).

Il importe donc au salut de la patrie d'arrêter le souverain dans sa fuite, de l'arracher aux mains des émigrés, ses ennemis et ceux de la nation, et d'assurer son retour à Paris. De commune à commune, on envoie des messagers pour s'informer mutuellement du péril et, soulevées par un irrésistible élan de patriotisme, les gardes nationales de toute la région encombrent

(1) AULARD, *op. cit.*, p. 81-113.
(2) Arch. comm. de Laimont ; reg. des délibérations, 23 juin 1791.
(3) Arch. comm. de Beaulieu ; reg. des délibérations, 23 juin 1791.
(4) G. LENÔTRE, *Le retour de Varennes*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 5e période, t. XVI (mai-juin 1904, p. 158).
(5) *Id.*, *ibid.*, p. 161.

les routes qui conduisent à Varennes, où elles vont « protéger la personne du Roi et assurer son retour au sein de la France » (1). Peu à peu cependant les esprits s'échauffent, les plus exaltés commencent à parler un langage violent, et, si les opinions demeurent encore assez divisées (2), la presque unanimité des spectateurs s'entend pour crier « A Paris, à Paris, ou nous le fusillerons dans sa voiture » (3), et les gardes nationaux de Montblainville ne sont pas les seuls, il s'en faut de beaucoup, à vouloir énergiquement que Louis XVI retourne dans la capitale « mort ou vif » (4). Suivant la piquante expression de M. Albert Sorel, « ces révolutionnaires faisaient acte de foi au souverain en le violentant (5) ».

Toutefois, l'évènement de Varennes devait diminuer considérablement la sympathie que professait la nation pour son Roi : si l'on en voulait une preuve saisissante, il suffirait de comparer les deux procès-verbaux qui en ont été insérés dans le registre des délibérations de la petite commune de Beaulieu-en-Argonne ; tandis que celui du 23 juin, comme on l'a déjà vu, accuse les émigrés d'avoir voulu attenter à la patrie en enlevant de force le souverain, le procès-verbal transcrit le 14 juillet loue le zèle des gardes nationaux appelés à Varennes « pour le fait d'arrêter le Roi, la Reine et la famille royale, qui abandonnaient la patrie pour s'unir aux ennemis de la Constitution » (6). De là, à croire que Louis XVI pactisait avec l'Autriche contre la patrie, il n'y avait qu'un pas : on le franchit, et, dès trois heures du matin, le 22 juin, on criait dans les

(1) Arch. comm. de Sommeilles ; délibérations du conseil municipal, séance du 22 juin.

(2) Procès du général Radet, réponse de l'accusé à l'interrogatoire subi devant Mennehant, juge au tribunal du district de Clermont, le 27 frimaire an II ; dossier du tribunal criminel du département, aux Archives de la Meuse, série L.

(3) Même dossier ; déposition de Noël Meunier, serrurier à Varennes, devant Marquis, juge au tribunal criminel (13 pluviôse an II).

(4) *Ibid.*, interrogatoire de Radet, par le juge de paix de Varennes (23 frimaire, an II).

(5) Alb. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, IV, 118.

(6) Arch. comm. de Beaulieu ; reg. des délibérations, 14 juillet 1791.

rues de Montfaucon, à quelques kilomètres de Varennes : « Aux armes, aux armes, le Roy, la Reine et les enfants de France sont en marche pour l'Empire ! » (1). Peu à peu, le pays se détachera du souverain et cessera de lui reconnaître l'autorité souveraine pour ne plus l'attribuer qu'à l'Assemblée (2); cet état d'esprit est déjà bien marqué dans l'adresse envoyée le 8 juillet aux membres de l'Assemblée nationale par le district de Bar pour les féliciter de leur conduite admirable de la journée du 21 juin dernier ; désormais, continue l'adresse, « assuré de trouver en vous pour longtemps ses héros protecteurs du 23 juin, du 4 août, du 6 octobre 1789 et du 21 juin 1791, chaque Français peut goûter sans sollicitude le calme et la tranquillité que vous seuls ne goûtez pas » (3). L'évolution est arrivée à son terme : le Roi passe d'abord aux yeux de la foule pour la victime d'un guet-apens organisé par les émigrés : peu après, il est suspecté de connivence avec ceux qu'on avait la veille considérés comme ses ennemis, puis il est accusé de conspirer avec les émigrés et les Autrichiens contre la liberté de la nation; enfin, ce n'est plus en lui, mais dans l'Assemblée nationale, que le pays met sa confiance ; aux yeux des citoyens, le gouvernement n'est plus entre les mains du Roi, mais entre celles des représentants du peuple. Il a fallu moins de trois semaines pour que cette évolution fût accomplie.

Quand on connaît l'état de trouble et d'inquiétude où se trouvait l'opinion publique à la veille de l'arrestation du Roi, on peut facilement se figurer l'affolement général qui le suivit et les rumeurs insensées qui se répandirent dans les campagnes. Tandis que Louis XVI passe la nuit à Sainte-Menehould, chez le maire, les habitants, croyant la forêt d'Argonne remplie de cavaliers de Bouillé prêts à les assaillir, se précipitent dans les rues en criant : « Nous sommes trahis! A Châlons, à Châlons ! » (4); les gens de Varennes avaient déjà quitté le cortège

(1) Arch. comm. de Montfaucon-en-Argonne; reg. des délibérations, 24 juin 1791.

(2) Voy. à ce sujet AULARD, *op. cit.*, p. 81-113.

(3) Arch. de la Meuse, L 252 (prov.), fol. 78.

(4) G. LENÔTRE, *loc. cit.*, p. 162.

à Clermont, où le bruit courait que ces mêmes cavaliers s'étaient emparés de leur ville et l'avaient incendiée (1) ; à Montfaucon, on apprend que les Autrichiens ont gagné la Meuse, qu'ils menacent la France (2) et que les ponts vont être abattus (3), tandis qu'à Verdun on les croit déjà parvenus jusqu'à Varennes (4). A Vaucouleurs, c'est-à-dire à l'autre extrémité du département, le Conseil de la commune se réunit à cinq heures du soir le 22 juin, pour prendre connaissance d'une délibération du Directoire du département et d'un avis de la municipalité de Varennes mentionnant « l'arrestation faite en ses murs de personnes de la plus grande considération suspectées tendre à sortir du royaume, et requérant des prompts secours pour soutenir tant les troupes de lignes que les gardes nationales contre des autres troupes qui pourraient secourir les arrêtés » ; la municipalité décide aussitôt d'arrêter tous les voyageurs qui suivent la route conduisant à l'étranger (5), qu'ils soient munis ou non de passeports, et à dix heures du soir, un détachement de 28 gardes nationaux de bonne volonté partait pour Varennes (6). A Sampigny, localité infiniment plus voisine que Vaucouleurs du théâtre des événements, on est moins bien informé : par la municipalité des Kœurs, laquelle tient la chose de celle de Beauzée (district de Verdun, sur la limite de celui de Clermont auquel appartenait Varennes), on est averti que les ennemis de l'État sont assemblés en foule aux environs de Varennes, et la garde nationale, aussitôt mobilisée, est chargée de veiller à la sûreté des voitures et des caissons du parc établi dans l'enclos du château et d'installer des postes, la nuit et le jour, aux entrées du village et dans les environs; on ne sait du reste rien

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 159.

(2) Il doit s'agir ici de la vieille tradition qui faisait de la rivière de Meuse la frontière de France et d'Empire.

(3) Arch. comm. de Montfaucon-en-Argonne, *loc. cit.*

(4) Arch. comm. de Triaucourt; reg. des délibérations, fol. 24 v°, 23 juin 1791.

(5) Si l'on traversait Vaucouleurs pour se rendre à l'étranger, c'était pour se diriger vers le pays de Bade ou la Suisse.

(6) Arch. comm. de Vaucouleurs; reg. des délibérations, 22 juin 1791.

de plus, et il n'est question dans les registres de la municipalité ni du Roi, ni des émigrés, ni des Autrichiens, ni de « personnes de qualités », ni même du fameux trésor dont il fut tant parlé alors (1). Ailleurs, on ne reçoit que des renseignements encore plus imprécis, et l'on semble seulement en proie à des terreurs, qui, pour être vagues, n'en sont peut-être que plus vives; c'est le cas de Revigny, où, le 23 juin, la municipalité enjoint à toutes les personnes qui détiennent des armes à feu de les prêter à ceux qui sont désignés pour le service des postes établis, « vu le besoin pressant qu'il y a de se tenir en garde contre les ennemis de la patrie et contre tous les malveillans qui pourroient venir faire des invasions dans la commune tant dans le village que sur les propriétés champêtres » (2). Et pourtant Revigny n'est guère éloigné de Varennes et se trouve sur l'un des chemins qui conduisent de Bar-le-Duc à Sainte-Menehould !

On ne pouvait laisser courir des bruits aussi alarmants et il fallait empêcher la diffusion de ces fausses nouvelles, susceptibles d'entraîner les conséquences les plus fâcheuses pour la tranquillité publique. Le département, qui s'en était préoccupé dès le premier instant, envoya le 23 juin aux districts une circulaire dont la fermeté et la modération contrastent singulièrement avec l'émotion qui, à la même date, remplit les délibérations des municipalités. « Les circonstances alarmantes dans lesquelles nous nous trouvons, y est-il dit, exigent de la part des corps administratifs et des municipalités l'attention la plus suivie. Nous sommes bien assurés que nos gardes nationales voleront au premier signal au secours de la patrie, mais il est de la plus haute importance de ne pas les mettre en mouvement sur des faux bruits et de vaines alarmes que nos ennemis répandroient à dessein... Nous attendons de votre zèle que vous nous instruisiez sans perdre un instant de tout ce qui viendra à votre connaissance relativement aux projets des ennemis de la Patrie, mais nous comptons en même temps assez sur votre prudence

(1) Arch. comm. de Sampigny; reg. des délibérations, 24 juin 1791.
(2) Arch. comm. de Revigny; reg. des délibérations, 23 juin 1791.

pour ne nous instruire que de ce qui vous paroîtra bien certain... Plusieurs municipalités paraissent croire que l'agitation qui nous force tous à nous tenir sur nos gardes doit suspendre les assemblées primaires convoquées pour le 24 de ce mois ; nous nous empressons de détruire cette erreur » (1). Le lendemain, le département communiquait au district de Bar un avis qu'il avait reçu du Directoire du district de Clermont, portant qu'il n'existait aucun danger relativement aux troupes ennemies et qu'il fallait faire rentrer dans leurs foyers les détachements de gardes nationales qui se rendraient à Clermont ou aux environs (2). De fait, des ordres avaient été donnés dès le premier moment dans ce sens et la garde nationale de Vaucouleurs, que nous avons vu partir pour Varennes le soir du 22 juin, avait rencontré à Void deux cavaliers de la maréchaussée chargés de faire rétrograder les gardes nationaux, et, le 23, à dix heures du matin, elle avait regagné la ville (3).

Ces précautions n'étaient pas superflues : il suffira, pour s'en convaincre, de lire plus loin le récit des excès dont eut à souffrir la ville de Montfaucon ; à l'enthousiame enflammé par le patriotisme et à l'indignation soulevée par la fuite du Roi s'étaient mêlées les fumées des vins libéralement distribués aux gardes nationaux dans les villages qu'ils traversaient ; aux patriotes s'étaient mêlés des malfaiteurs de grands chemins, et il fallait mettre fin aux scènes de désordre qui commençaient à se produire de toutes parts. Ce fut l'œuvre des administrateurs du département et des districts, dont le bon sens et la fermeté surent maîtriser les passions déchaînées.

(1) Arch. de la Meuse, L 252 (prov.), fol. 77 v°.
(2) *Ibid.*, fol. 78.
(3) Arch. comm. de Vaucouleurs; reg. des délibérations, 23 juin 1791.

# APPENDICES

## I

### Procès-verbal de la municipalité de Montfaucon-en-Argonne(1).

Du vendredi 24 juin 1791. — *Arrêté du Conseil Général de la Commune.*

Le bourg de Montfaucon placé sur une montagne fort élevée, tenant le point central des quatre lieues qui séparent la rivière d'Aire de celle de la Meuse, ayant de ses observatoires reconnu le 21 de ce mois qu'un calme le plus parfait régnait dans tous les alentours, n'avait pas le plus léger soupçon du trouble ni de l'allarme qui était à ses portes : et tandis que le peuple, fatigué des travaux de la campagne, prenait un moment de repos, il est arrivé ici un gendarme national envoyé de la part de la municipalité de Varennes à trois heures du matin le 22 criant par les rues : « Aux armes, aux armes, le Roy, la reine et les enfants de France sont en marche pour l'Empire; ils sont déja à Varennes et on s'oppose à leur passage, vite du secours ».

Ce fait aussi incroyable qu'inattendu a d'abord été regardé comme une fausse alerte; mais les citoyens de ce lieu, toujours disposés à voler au secours de leurs compatriotes avec autant d'ardeur que de

(1) Au moment de donner le bon à tirer, j'apprends, par une bienveillante communication de M. le pasteur Dannreuther, que ce texte a été récemment publié par notre érudit collègue M. Pionnier, professeur au collège de Verdun, dans son ouvrage, que je n'ai encore pu me procurer, sur la *Révolution à Verdun;* je ne pense cependant pas qu'on me sache mauvais gré de publier à nouveau ce procès-verbal, que j'ai découvert en 1903, en inspectant les Archives de Montfaucon et que M. le Secrétaire de la mairie a bien voulu copier à mon intention.

promptitude, ont pris les armes et se sont acheminés vers Varennes distant de deux lieues au crépuscule du jour; étant arrivés vis-à-vis la ville ils ont aperçu qu'un piquet de hussards placés à l'extérieur en fermaient l'entrée; notre garde nationale s'étant fait ouvrir les rangs s'est rendue sur la place et y est restée non seulement jusqu'après le départ du roi, mais encore jusqu'au lendemain à quatre heures après midi, c'est-à-dire jusqu'à ce que la ville fût bien rassurée de ses justes craintes.

D'un autre côté la municipalité a dépêché des messagers aux municipalités voisines pour les engager à envoyer à Varennes des détachements de gardes nationaux pour y donner main forte, pendant que le gendarme envoyé alongeait sa route du côté de Romagne (1) et Dun (2).

Au lever du soleil plusieurs personnes armées des villages de Cuisy (3) et de Septsarges (4) se sont rendues icy et en très peu de temps le bourg a été rempli de monde.

La municipalité, instruite que plusieurs milliers d'hommes allaient se réunir à Varennes dans la matinée et craignant que cette petite ville ne puisse pas seule fournir à leurs besoins, a délibéré qu'il était urgent de faire cuire du pain non seulement pour le besoin local, mais aussi pour en secourir les personnes rassemblées dans le voisinage.

Vers le sept heures du matin pendant qu'on était occupé des malheurs qui menaçaient le royaume entier et pendant même que les honnêtes citoyens de ce lieu offraient des secours et des rafraichissements à tous ceux qui en avaient besoin, il s'est commis par des personnes des municipalités voisines, qu'on a honte de nommer, des pillages, dans différentes maisons de ce lieu, faisant contribuer les uns, enfonçant les portes et cassant les fenêtres des autres, se faisant donner à manger et à boire avec excès, en sorte que ce premier choc a duré presque tout le jour et a été très funeste à plusieurs habitants.

A onze heures du matin on nous apprit que la famille royale arrêtée à Varennes venait de reprendre la route de la capitale avec une forte garde, que malgré cela cette ville était comblée de monde, que nos gens n'en pouvant sortir étaient sur le point de manquer de vivres; à l'instant on a dépêché un détachement de vingt hommes pour les seconder, avec les vivres et munitions nécessaires pour tous.

(1) Romagne-sous-Montfaucon, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucon.
(2) Dun, arr. de Montmédy, ch.-l. de cant.
(3) Cuisy, cant. de Montfaucon.
(4) Septsarges, cant. de Montfaucon.

Vers midi la garde nationale de Dannevoux (1), celles de Bétincourt (2) et de Damvillers (3) passant par Montfaucon se sont rendues à Varennes.

Soixante-dix gardes nationaux de Sivry-sur-Meuse (4) avec l'état major et deux officiers municipaux s'étant rendus ici, la municipalité s'est empressée de leur procurer les rafraîchissements nécessaires; après quoi on les a requis de rétrograder pour garder les rives de la Meuse avec les autres municipalités voisines pour empêcher le passage de l'ennemi par ce côté-là.

Dans l'après-midi, des gardes nationaux d'Etray (5), Licey (6), Bréhéville (7) et autres se sont aussi rendus ici et on leur a procuré des logements et des vivres.

Le jour du Saint-Sacrement à deux heures du matin on reçoit un message envoyé en diligence de Drillancourt (8) qui annonce que l'ennemi parvenu sur les bords de la Meuse veut percer en France et qu'on est prêt d'abattre les ponts. En conséquence on donne l'alarme, on rassemble petits et grands armés soit de fusils, soit de fourches et autres instruments défensifs, et sur le point du jour on abandonne ménages et familles, on se rend au village de Consenvoye (9) pour y porter secours et barrer le passage.

Cinq ou six cents hommes du Régiment de Castellas avaient séjourné à Samognieux (10) et ses environs, voltigeant, tâtant le gué, et paraissant favoriser l'évasion du Roy : ce régiment apercevant beaucoup de résistance a pris la fuite du côté de l'Allemagne.

La garde nationale ou pour mieux dire les braves patriotes de Montfaucon ont tout le jour fait différentes évolutions pour épier la marche des ennemis, malgré que les habitants de Consenvoye, dédaigneux ou peu attentifs, n'offraient ni secours ni deffenses.

A midi les citoyens de Montfaucon font capture d'une voiture chargée de munitions et d'une enseigne portant — Régiment de Castellas; cette voiture fut conduite en deça de la Meuse; et comme l'arrestation avait été faite sur le territoire de Consenvoye, on a délaissé à cette municipalité et à la garde de ce lieu le soin de l'escorte jusqu'à sa destination, ou de lui faire prendre la route

(1) Dannevoux, cant. de Montfaucon.
(2) Béthincourt, arr. de Verdun, cant. de Charny.
(3) Damvillers, arr. de Montmédy, ch.-l. de cant.
(4) Sivry-sur-Meuse, cant. de Montfaucon.
(5) Etraye, cant. de Damvillers.
(6) Lissey, cant. de Damvillers
(7) Bréhéville, cant. de Damvillers.
(8) Drillancourt, auj. comm. de Gercourt, cant. de Montfaucon.
(9) Consenvoye, cant. de Montfaucon.
(10) Samogneux, arr. de Verdun, cant. de Charny.

de Verdun pour y être déchargée et visitée dans les formes.

Le bruit de cette capture ayant attiré un grand nombre de gardes nationaux voisins, on a décidé qu'il serait prudent de se retirer sur les six heures du soir pour marcher au premier ordre du côté de l'attaque, chacun s'étant mutuellement promis une fidélité inviolable : mais Consenvoye n'a pas quitté son foyer et n'a donné aucune marque de patriotisme.

De retour à Montfaucon, le soir du même jour sont arrivés des détachements des gardes nationales de Senuc (1), La Placardelle (2), Moiremont (3), les Armoises (4), La Berliaire (5), Ténarg (6), Brieulles-s.-Bar (7), Montblain-ville (8), Sivry (9), Buzancy (10) qui ont tellement rempli ce bourg qu'il a été difficile de procurer des logements et des vivres à tous. Des personnes de Varennes et de la gendarmerie de Bar-le-Duc sont arrivées en diligence s'informer de ce qui se passait le long de la Meuse et les ayant assurés du calme, elles ont vite repris leur route.

Tandis que la Municipalité était occupée à faire préparer les logements pour le gîte, il s'est commis des pillages et des excès, particulièrement chez les ecclésiastiques, dont le récit seul déshonorerait cette municipalité si elle avait eu assez de force et d'autorité pour en empêcher le progrès.

Le vendredi 24 la garde de Boureuilles (11) et celles de quelques villages voisins se sont rendus icy en sorte que le bourg ayant été le point de réunion de beaucoup de monde a été très fatigué, a fait différentes dépenses et a essuyé des pertes très considérables.

Ces faits étant des plus exacts et sincères, la municipalité et le conseil de la Commune ont arrêté qu'expéditions seraient incessamment envoyées à MM. les députés de l'Assemblée nationale, à MM. du Directoire du Département de la Meuse, et du District de Clermont qui seront instament priés de jetter un coup d'œil favorable sur le dévouement des citoyens de Montfaucon, sur les dépenses multipliées qu'ils ont faites, et sur les pertes signalées qu'ils ont soufferts et qu'ils ne se lasseront jamais de supporter pour leurs frères

(1) Senuc, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Grandpré.
(2) Hameau, comm. de Vienne-le-Château (Marne).
(3) Moiremont, Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould.
(4) Les Armoises, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne.
(5) La Berlière, Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy.
(6) Thénorgues, cant. de Buzancy.
(7) Brieulles-s.-Bar, cant. du Chesne.
(8) Montblainville, Meuse, arr. de Verdun, cant. de Varennes.
(9) Sivry-s.-Meuse, Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Maufaucon.
(10) Buzancy, Ardennes, arr. de Vouziers, ch.-l.-de cant.
(11) Boureuilles, Meuse, arr. de Verdun, cant. de Varennes.

et patriotes. Délibéré en séance les jour et an que dessus, lecture faite.

*Signé :* CHAPELIER, BIENAIMÉ, LEFEBVRE, GATELET, JEANJEAN, BONJEAN, LEFEVRE, CHARDIN, DELANDRE, MARTIN, GUILLOTAU, LOMBARD.

(Archives communales de Montfaucon, registre des Délibérations).

## II

### Procès-verbal de la municipalité de Triaucourt (1).

Cejourd'hui vingt-deux juin 1791, les cinq heures du matin, en l'assemblée du Corps municipal de TRIAUCOURT extraordinairement convoqué en la salle ordinaire de ses séances.

Il a été donné lecture par M. Grimon, maire, d'un avis du directoire du district de Clermont en datte de cejourd'hui les trois heures du matin adressé audit corps municipal, et à luy apporté par un courrier, ledit avis conçu en ces termes : « Nous sommes prévenus, Messieurs, que des personnes de la plus haute distinction viennent d'être arrettées à Varennes; cette ville et celle de Clermont sont chargées de troupes chargées de les escorter, et les gardes nationaux de Clermont les ont empêché de sortir de leur ville. Vite à notre secours! D'autres troupes sont sur le point d'arriver; venez donc promptement et surtout à Varennes. La patrie est en danger ».

Le corps municipal dudict Triaucourt, convaincu de l'ardeur qu'on doit apporter en pareille circonstance, a requis à l'instant MM. les officiers de la garde nationale d'assembler la troupe pour aller prêter main forte à Varennes et à Clermont, ce qui a eu lieu au même moment par le départ d'un détachement de trente hommes de lad. garde nationale, commandé par M. le Major, ès mains duquel il a été remis des deniers en suffisance pour leur frais de subsistance, et sur le champ ledit corps municipal a arretté : 1° qu'il sera dépêché des courriers dans les villages circonvoisins et notamment au directoire du département de la Meuse à Bar, pour leur faire part dudit avis qui sera laissé audit Directoire; et 2° que le même corps municipal restera constamment assemblé jusqu'à ce qu'il ait reçu des avis ultérieurs, soit pour faire multiplier les secours, soit pour calmer les inquiétudes en cas de nouveaux ordres.

La garde nationale de ce lieu ainsy partie, il est arrivé un instant après un autre courier qui a remis aud. corps municipal une lettre du sieur maire de Passavant (2), dattée de cejourd'huy, et dont la te-

(1) Triaucourt, Meuse, arr. de Bar-le-Duc, chef-l. de cant.
(2) Passavant, Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould.

neur suit : « Vite, aux armes, nos chers concitoyens ! Nous sommes tous perdus sans secours mutuel. Notre Roy, Louis XVI est arretté à Varennes, déguisé en femme, ainsy que beaucoup de monde de sa cour. On s'y est battu déjà, il y a quelques personnes de tuées; nous partons pour secourir la France; faites de même, sans perdre de tems. C'est à Varennes qu'il y aura un coup décisif pour le bien, comme on doit l'espérer du courage des patriotes ».

Ledit corps municipal a fait part aussitôt de cette lettre à M. le commandant de la garde nationale, qui, de ce requis, a fait partir sur-le-champ pour Clermont et Varennes un autre détachement de trente-six hommes, et le même corps municipal a arretté que M. Bauclin, l'un de ses membres, se transportera à l'instant à cheval en lad. ville de Clermont, pour y prendre les informations nécessaires, et, étant de retour sur les quatre heures, il s'est rendu en cette salle et il a fait audit corps municipal, toujours assemblé, le récit suivant : « MM., il n'est que trop vray que notre Roy est en fuitte, et qu'il a été arretté à Varennes avec la Reine, le Dauphin, Madame Royale, Madame Elizabeth, et autres, et je vais vous donner les détails de son arrestation tels que j'ay pu me les procurer... Hier, à sept heures et demie du soir, une voiture relayoit à la poste de Sainte-Manehould, le sieur Drouet, maître de poste, ayant reconnu la Reine qu'il avoit vu autrefois, et voyant sur le devant de la voiture un homme dont la ressemblance avec l'effigie du Roy empreinte sur un assignat de 50$^{tt}$ le frappa; il pensa que c'étoit la famille Royale; d'ailleurs, l'arrivée subite d'un commandant de dragons qui avoit succédé au passage d'un détachement de hussards, sous le prétexte d'accompagner un trésor, l'avoit confirmé dans ses soupçons, surtout voyant que le commandant de dragons avoit parlé à l'un des postillons avec une très grande vivacité ; cependant, craignant de donner une fausse alerte, il laissa partir les voitures; mais, comme les dragons se disposoient à monter à cheval, il courut au corps de garde, et bientôt l'on prit d'après sa proposition des mesures telles que l'on empêcha les dragons de partir; il se mit ensuitte avec le sieur Guillaume, commis du directoire du district de S$^{te}$-Manehould, à la poursuitte desd. voitures; ils apprirent à Clermont, qu'au lieu de la route de Metz, elles avoient pris celles de Varennes, sous la condition expresse faite par le maître de poste que l'on feroit rafraichir les chevaux à Varennes; il estoit 11 heures du soir, il faisoit très noir lorsque lesdits sieurs Drouet et Guillaume entrèrent dans la ville, ils apperçurent les voitures qui s'étoient tapies contre les maisons; le Roy avoit bien ordonné qne les chevaux se rafraichissent à Varennes, mais on n'avoit pu l'obtenir. Le sieur Drouet se tourna vers le sieur Guillaume, son camarade, et luy dit : « es-tu bon patriote — oui — Eh bien, le Roy est à Varennes; il va descendre, il faut l'arretter. Cependant, il ne faut point semer l'allarme que

nous n'ayons barricadé les rües. » En conséquence, il se portèrent vers le chemin où devoient passer les voitures ; ils y entrainèrent une attelée de bœufs ; ils la mirent en travers ; et le chemin en fut tellement embarrassé qu'il étoit impossible de passer; ensuitte, ils coururent chez le procureur de la commune ; en peu d'instants, ils se trouvèrent huit hommes de bonne volonté ; le commandant de la garde nationale, qui étoit avec eux, s'approcha de la voiture; il interpella ceux qui étoient renfermés ; la Reine répondit qu'elle étoit infiniment pressée, et qu'elle prioit instamment qu'on la laissa (*sic*) passer; on demanda si elle avoit un passeport ; elle répondit qu'elle alloit le montrer, mais que ce n'étoit pas très nécessaire. Cependant elle donna son passeport à deux dames d'honneur qui descendirent chez le procureur de la commune; il en fut fait lecture. Les personnes qui l'avoient donné dirent qu'elles croyoient que cela suffisoit; on leur répondit que non, parce qu'il n'étoit signé que du Roy, et qu'il devoit l'être du président de l'assemblée nationale. « D'ailleurs, ajouta-t-on, si vous étiez des étrangers, comment auriez-vous assez d'influence pour faire mouvoir un détachement d'hussards; si vous étiez des étrangers, comment un commandant de dragons se trouverait-il à votre suitte, et sur votre passage pour vous accompagner? » On s'assembla et il fut délibéré que les voyageurs ne partiroient que le lendemain. Tous ceux qui étoient dans la voiture descendirent chez le procureur de la commune. Là, on interrogea le Roy, on luy demanda s'il était Roy. Il répondit : « Oui, voilà mon épouse, voilà mes enfans et je réclame pour nous les mêmes égards que les Français ont toujours eû pour leurs Rois ».

Le peuple accourut aussitôt en foule; d'un autre côté, le détachement des hussards s'avanca aussy. On demanda le Roy ; on vouloit faire des coups d'autorité, mais on protesta qu'on ne l'enlèveroit pas. En conséquence, on fit venir des pièces d'artillerie, deux furent placées dans le haut de le ville, et deux dans le bas, de manière que les hussards se trouvaient entre deux feux. Le commandant des hussards voulut insister pour avoir la garde du Roy : on luy répliqua que la garde Nationale avait arretté le Roy, et qu'elle devait le garder; comme on insistait encore en menaçant de faire feu, ledit sieur Drouet s'écria : « Canoniers, à vos rangs », la mèche à la main, quoique cependant il n'y eût rien dans les canons; en un mot, le commandant de la garde nationale fit si bien que l'on parvint à diviser les hussards. On vit alors que le Roy était bien arretté, et qu'il étoit en seureté. Il est reparti pour Paris avec sa suitte, et il doit coucher aujourd'huy à Châalons, il est escorté d'un peuple immense en armes. La tranquillité se rétablit, les gardes nationales ont ordre de rétrograder, et même les deux détachemens de celle de ce lieu doivent être maintenant en route.

Le corps municipal, satisfait de ces nouvelles, a cru devoir en faire

part au peuple qui s'était assemblé sur la place à l'arrivée du sieur Bauclin. En conséquence, il s'y est rendu, et M. le Maire y ayant fait le même récit que dessus, on entendit de toutes parts des cris de : « Vive la Nation », et sur les huit heures et demie les deux détachemens de la garde nationale étant arrivés et s'étant rangés en bataille sur ladite place, ils ont fait en présence du corps municipal une décharge de mousqueterie en criant aussy : « Vive la Nation » Ensuitte mondit sieur le Maire leur témoigna combien il étoit satisfait du zèle et de l'ardeur qu'ils avaient montré dans la circonstance, et les engagea à se retirer tranquillement dans leurs foyers, en leur recommandant toutefois de se tenir sur leur gardes.

Du tout quoy a été fait et dressé le présent procès-verbal... :

GRIMON, *maire*, etc...

23 juin.

A onze heures du matin, assemblée du corps municipal convoqué extraordinairement :

« ... Il a eté fait lecture par M. Grimont, maire, d'un avis de la municipalité de Clermont en datte de ce jour, portant qu'une troupe d'ennemis s'avançoit vers Varennes, et que desjà le combat se donnoit entre Villonne (1) et Consanvoye (2), avec instance de voler au secours de nos frères d'armes de ce canton. Le corps municipal, sur cet avis inquiétant, a requis à l'instant M. le commandant de la garde nationale de faire partir un détachement de sa troupe, luy a fait remettre une somme d'argent entre les mains, et a ordonné à tous les citoyens d'apporter sur la place chacun une miche de pain pour aider à la subsistance du détachement. En conséquence, trente-quatre hommes armés se sont rendus à Clermont pour y recevoir des ordres de la municipalité, et une heure après il est parti une voiture attellée de quatre chevaux contenant les provisions nécessaires pour la nourriture du susdit détachement pendant huit jours, et le même corps municipal a dépêché un courier à Clermont pour y prendre des informations, et luy en rendre compte sans délais, et il en a aussy dépêché un autre au Directoire du département pour lui faire part de l'avis de la municipalité dudit Clermont, et sur les cinq heures le courier envoyé en cette ville étant arrivé, il a annoncé audit corps municipal que les bruits allarmans sur les tentatives de l'ennemy sur les frontières ne paroissoient pas se vérifier et sembloient n'avoir eu de fondement que dans l'apparition de régimens ou détachemens de troupes de ligne disposés pour protéger la

(1) Vilosnes, Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dun-s.-Meuse.
(2) Consenvoye, même arr., cant. de Montfaucon.

fuite du Roy et de sa famille, mais que cependant le détachement de la garde nationale de ce lieu avait dirigé ses pas vers Consanvoye, d'où M. le Major a promis de dépêcher icy un courier dans le cas où il luy paroîtrait que la chose publique seroit en péril, sur quoy le corps municipal a arretté que jusqu'à ce qu'il ait reçu des nouvelles certaines dudit détachement, il ne désemparera pas du lieu de ses séances, où il n'a cessé de recevoir et répondre aux courriers que les municipalités voisines luy dépêchoient à toute heure.

Le susdit détachement étant arrivé en ce lieu le vingt-cinq sur les quatre heures de relevée et s'étant rangé en bataille sur la place, le corps municipal s'y est rendu et alors M. le Major, après avoir donné l'accolade à M. le Maire, a dit que tout était fort calme tant à Esne(1) qu'à Consenvoye et Verdun, d'où ils sortoient, que ce qui avoit donné lieu à la dernière alerte, c'est la nouvelle qu'avait reçu le district et les officiers municipaux de Verdun qu'un party autrichien était sur Varennes; en conséquence, ceux-cy ont député aussitôt des couriers pour y pourvoir, mais bientôt ayant appris que le détachement de la garde nationale qu'ils avoient envoyé revenoit avec quatre officiers qu'il avoit arretté, ils ont fait partir un détachement de cent dragons qui a ammené à Verdun MM. Choiseul Damas, Floriac et Remy. Ces officiers, interrogés, ayant cherché à se disculper, ont exhibé des ordres signés Bouillé, et on a délibéré que ces officiers seroient conduits dans la maison d'arrêt, où ils sont actuellement détenus, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale en ait ordonné l'élargissement ou bien les ait renvoyé à Orléans pour y être jugés par le tribunal provisoire, et ensuitte ledit sieur major a remis à mondit sieur le maire les trois certificats des municipalités d'Esne, Consenvoye et Verdun, portant que son détachement s'est bien comporté et qu'il mérite des éloges pour le zèle dont il a paru être animé pour la patrie; le même corps municipal de son côté a témoigné audit détachement toute l'étendue de sa reconnaissance en applaudissant à sa démarche vive et prompte, comme étant une preuve de sa bravoure et de son patriotisme, et après quelques évolutions militaires ledit détachement a fait une décharge de mousqueterie devant le corps municipal qui luy a fait servir des rafraîchissements à discrétion; enfin, ce même détachement a formé des danses sur ladite place en criant : « Vive la Nation! » pour la défense de laquelle il a juré et promis de se sacriffier.

(Arch. comm. de Triaucourt. — Reg. des délibérations municipales).

(1) Esnes, arr. de Verdun, cant. de Varennes.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE DIVISÉ EN 8 DISTRICTS et 79 Cantons.
Légende.
Département
District et Evêché
Tribunal de District
Canton.
DUCHÉ DE LUXEMBOURG
DÉPART. DE LA MOSELLE
DE LA MEURTE
DÉP. DES VOSGES
DÉP. DE LA Hte MARNE
DÉPARTEMENT DE LA MARNE
DÉPART. DES ARDENNES
Mouzon
CARIGNAN
Avioth
MONTMEDY
VIRTON
LONGWY
STENAY
MARVILLE
LONGUION
Baricourt
Jametz
DUN
GRAND PRÉ
DAMVILLERS
Autry
Montfaucon
VARENNES
ESTAIN
Buzy
VERDUN
Vienne le Château
CLERMONT en Argonne
Ste MENEHOULD
Fresne
Woel
Hattonchatel
Souilly
Beauzée
Thiaucourt
Vaubecourt
Essey
St MIHIEL
PONT A MOUSSON
Noyers
Revigny aux Vaches
BAR LE DUC
COMMERCY
Sermaize
Sorcy
LIGNY en Barrois
Void
TOUL
St DIZIER
Ancerville
VAUCOULEURS
Maxey
GONDRECOURT
Montiers sur Saulx
Goussaincourt

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MEUSE

## ARCHIVES COMMUNALES DE VERDUN

---

# ÉTAT SOMMAIRE

DES FONDS DE LA

# PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Série L : Administration du département de 1790 à 1800.
Série Q : Vente des domaines nationaux.
Administration de la ville de Verdun de 1790 à 1800.

---

## INTRODUCTION

Grâce à la bienveillante autorisation de M. Dejean, directeur général des archives, nous avons pu détacher de l'ouvrage, que va faire paraître le ministère de l'Instruction publique et qui comprendra la collection complète des *états sommaires* de la série L dressés par les archivistes départementaux, l'*état sommaire* relatif au département de la Meuse. Ce relevé très précis des papiers de l'administration du département pendant la période révolutionnaire, qui s'étend de 1790 à 1800, a été presque entièrement rédigé par M. A. Lesort, ancien archiviste de la Meuse. A son travail nous avons ajouté la carte et le cadre de classement, qui précède l'*état sommaire*, quelques notes et observations que ne comportait point l'édition officielle, des mentions d'articles fournis soit par des remaniements dans les autres parties du dépôt, soit par des réintégrations comme celles

des papiers judiciaires effectuées en 1905 et des reprises dans les archives communales, soit enfin par des classements entrepris dans les amas de liasses inexplorés des greniers du dépôt. De plus, nous avons changé, sur l'invitation du service des archives départementales, la disposition matérielle du texte de notre prédécesseur, afin d'en réduire les frais d'impression par le resserrement des intervalles ménagés dans la première rédaction ; mais nous espérons que ces modifications de forme et de fond n'enlèveront à l'œuvre de notre confrère rien de sa solidité et de son exactitude.

Il a semblé utile de joindre à l'*état sommaire* de la série L celui de la série Q relatif à la vente des biens nationaux et de donner en outre un tableau méthodique des archives communales de Verdun pour la même époque, afin de constituer par le rapprochement de ces trois inventaires une sorte de catalogue des sources manuscrites de l'histoire de la Révolution dans le département de la Meuse, d'après les deux principaux dépôts d'archives. Les liasses de la série Q étaient en partie classées et près de 500 registres sur plus de 1.000 avaient été relevés sur fiches par M. A. Lesort quand leur inventaire a été entrepris. C'est encore ici un devoir pour nous de reconnaître combien le travail de notre devancier a facilité notre tâche.

Chacun des *états sommaires* des séries L et Q est précédé du *cadre de classement* méthodique, selon lequel sont rangés les papiers dans les dépôts départementaux : en les donnant ici, nous avons pensé qu'ils pourraient être de quelque utilité pour les recherches à faire dans les deux séries inventoriées, en fournissant une sorte de table des matières qu'elles comprennent. Ces cadres ont reçu quelques développements, afin de mieux déterminer la répartition des articles de la série dans les compartiments qu'offraient les cadres.

Le département de la Meuse fut créé sous le nom de *département du Barrois* par l'Assemblée constituante le 30 janvier 1790 et, le 25 février suivant, était rédigé le procès-verbal de démarcation et de division du département (1) qui porte les signa-

(1) Arch. de la Meuse, L. 715.

tures des représentants à l'Assemblée des anciennes circonscriptions électorales de 1789, comprises dans le nouveau territoire. Ce sont les députés du bailliage de Bar : le duc du Châtelet, lieutenant général, Aubry, curé de Véel, Gossin, lieutenant général civil et criminel, Ulry, avocat du roi à Bar; les députés du bailliage de Saint-Mihiel : Bousmard de Chantraine, capitaine du génie, Simon, curé de Woël, Bazoche, avocat du roi à Saint-Mihiel, Marquis, avocat à Saint-Mihiel; deux députés du bailliage de Verdun : Coster, chanoine et vicaire général, Gillon, avocat au parlement; un député du bailliage de Clermont, George, conseiller au bailliage.

Le département du Barrois, qui le 26 février recevait la dénomination de département de la Meuse, était formé d'un amalgame de pays français et de pays lorrains. Tout le Nord du nouveau territoire était réuni à la France directement depuis longtemps, comme l'évêché de Verdun en 1552, le comté de Chiny, avec Montmédy pour chef-lieu en 1657, le Clermontois en 1641, concédé aux princes de Condé. La région centrale et méridionale, partie France, partie Empire, fut possédée par les ducs de Lorraine et de Bar et devint française en totalité par le traité de Vienne de 1737 : toutefois elle conserva une indépendance nominale jusqu'à la mort de Stanislas en 1766.

Le département fut encore complété à l'Ouest et au Sud par des lambeaux de la province de Champagne, appartenant aux bailliages de Sainte-Menehould, de Vitry-le-François et de Chaumont.

La délimitation semble avoir été faite avec une certaine précipitation, car les archives conservent deux pétitions (1) adressées de Bar les 4 et 15 juin 1790 à l'Assemblée nationale par les *commissaires du roi pour la formation du département*, Bertrand et Boucher de Morlaincourt, dans lesquelles est exposée l'omission dans le procès-verbal de démarcation du 25 février de deux villages, Brauvillers et Velosnes, qui ne sont compris ni dans la Meuse ni dans ses départements limitrophes, la Moselle et la Haute-Marne. Le comité de constitution de l'Assemblée

(1) Arch. de la Meuse, L. 715.

représenté par Target, Talleyrand et Demeunier, qui ont signé la réponse, rattache ces deux communes au département de la Meuse.

La carte originale du département a été déposée dans ses archives. C'est un assemblage de feuilles de Cassini sur lesquelles ont été tracées les limites et les divisions du nouveau territoire. Au bas se lit le certificat d'approbation daté du 16 février 1790 et signé par les onze représentants du département que nous avons énumérés plus haut à l'occasion du procès-verbal de démarcation. — Ce certificat est contresigné par les commissaires du comité de constitution, Gossin, député de Bar-le-Duc, Aubry-Dubochet, député de Villers-Cotterets, Pinteville de Cernon, député de Châlons-sur-Marne, Bureaux de Pusy, député de Vesoul. La carte porte encore le contreseing d'un membre du Conseil d'État, La Tour du Pin.

Enfin en haut et dans l'angle gauche de la carte se trouve appliqué un tableau de répartition des communes de la Meuse entre les districts et les cantons, avec une homologation des commissaires du roi pour la formation du département, Boucher de Morlaincourt, Marchal et Bertrand, datée de Bar le 8 juin 1790.

Les divisions du département furent fixées par un décret particulier de la Constituante, en date du 30 janvier 1790, dont les dispositions furent reproduites dans les décrets généraux des 16 et 26 février suivants, promulgués par lettres patentes royales du 4 mars 1790. Voici le passage du décret qui concerne la Meuse : « L'assemblée et le directoire de ce département « se tiendront pour la première fois dans la ville de Bar. Ils « alterneront de quatre en quatre ans avec Saint-Mihiel, et, « dans le cas où il serait établi un tribunal suprême de judica- « ture dans ce département, la ville de Bar aura l'option ; l'al- « ternat cessera en abandonnant l'un des deux établissements à « la ville de Saint-Mihiel.

« Ce département est divisé en huit districts, dont les chefs- « lieux sont : Bar-le-Duc, Gondrecourt, Commercy, Saint- « Mihiel, Verdun, Clermont, Étain, Stenay.

« Ces districts pourront être réduits à quatre, à la prochaine

« législature, sur la demande du département. Les établisse-
« ments seront partagés entre Gondrecourt et Vaucouleurs,
« Clermont et Varennes, Montmédy et Stenay, l'option réservée
« à Gondrecourt, Varennes et Stenay (1) ».

La Constituante, en répartissant les établissements administratifs et judiciaires entre les villes, s'était efforcée de ne pas favoriser une ville au détriment de l'autre et d'apaiser les rivalités locales ; mais Verdun, à qui était laissé l'évêché et qui devenait le siège d'une administration de district, inférieure il est vrai, prétendit au titre de chef-lieu du département. Il faut lire dans le magistral ouvrage de M. Pionnier (2) les efforts tentés à Paris en décembre 1789 par les représentants et une délégation spéciale de la ville de Verdun pour faire revenir l'Assemblée sur la décision qui donnait à Bar-le-Duc la prépondérance. De même, le droit d'option réservé à Varennes, Stenay et Gondrecourt suscita dans le premier moment des difficultés, car l'organisation judiciaire ne se fit que beaucoup plus tard : Clermont et Montmédy par exemple, cherchèrent à se nantir tout d'abord, en s'attribuant les réunions des électeurs de leurs districts au mois de juin 1790, lors de la formation des administrations. De là naquirent des différends entre les villes : Clermont et Varennes, par exemple, se disputaient l'assemblée électorale de leur district et George, député du Clermontois, en référa au comité de constitution de l'Assemblée constituante, qui résolut provisoirement le litige en faveur de Varennes (3). Cependant, le 16 août 1790, la commune de Varennes, par la plume de son procureur, Sauce, qui devait jouer un si grand rôle l'année suivante, lors de l'arrestation de Louis XVI, exprime aux administrateurs du département, ses soucis sur le

(1) Collection complète des lois promulguées sur les décrets de l'Assemblée nationale. Paris, Imprimerie nationale, 1791, t. 1, p. 230.

(2) E. Pionnier, *Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun* (1789-1795). Nancy, Crépin-Leblond, 1906, p. 68 et suiv. En 1793, la ville de Verdun tente encore de supplanter Bar et adresse un mémoire à la Convention rempli d'amertume contre sa rivale. Cf. Pionnier, p. 346.

(3) Arch. de la Meuse, L. 715.

meilleur mode d'effectuer son option, elle se demande si l'option devra être faite par la commune tout entière ou par le conseil général seulement et à quel moment. On sent que la ville est très indécise sur la question de savoir si elle préférera le tribunal à l'administration du district (1).

En même temps que la Constituante découpait le royaume en départements, elle décrétait leur organisation administrative qui fut promulguée, en janvier 1790, avant que fût complètement réglée leur division intérieure en districts. Le décret était redigé en ces termes : « il sera établi au chef-lieu de chaque « département une assemblée administrative supérieure sous « le nom d'*Administration de département*. Il sera égale- « ment établi au chef-lieu de chaque district une assemblée ad- « ministrative inférieure sous le nom d'*Administration de « district* (2) ». Plus loin il est indiqué dans la section II du décret que l'élection à ces deux assemblées aura lieu à deux degrés comme pour l'Assemblée nationale : « Après avoir « nommé les représentants à l'assemblée nationale, les mêmes « électeurs éliront en chaque département les membres qui au « nombre de trente-six, composeront l'administration de dé- « partement. Les électeurs de chaque district se réuniront en- « suite au chef-lieu de leur district et y nommeront les « membres qui, au nombre de douze, composeront l'admi- « nistration de district ». Dans chaque administration, il devait y avoir un procureur-syndic, nommé en même temps que les membres de chaque administration et qui aurait séance aux assemblées générales des administrations, mais seulement avec voix consultative. Enfin, le décret décidait que chaque administration soit de département, soit de district serait permanente et que les membres en seraient renouvelés par moitié tous les deux ans, la première fois au sort après les deux premières années d'exercice et ensuite à tour d'ancienneté.

Restait à régler le mode de fonctionnement du nouvel organisme. La Constituante dans le décret précité, édicte que cha-

(1) Arch. de la Meuse, L. 715.

(2) Collection complète des lois promulguées sur les décrets de l'Assemblée nationale, t. 1, p. 128.

que administration de département, de même que chaque administration de district sera divisée en deux sections, l'une appelée *conseil de département*, *conseil de district*, l'autre *directoire de département*, *directoire de district*. La première section était délibérative et ne devait siéger celle de département qu'un mois par an, celle de district que quinze jours ; la seconde section était exécutive et permanente.

Les districts étaient subdivisés en cantons. Au début, le département de la Meuse comprit 79 cantons, mais dès les 6 et 29 novembre 1790, le nombre était réduit à 72 par le conseil général et le directoire de la Meuse (1), qui supprimaient dans le district de Montmédy le canton d'Avioth, dans le district de Verdun le canton de Sivry-la-Perche, dans le district de Saint-Mihiel les cantons d'Apremont et de Woël, dans le district de Gondrecourt les cantons de Mandres et de Maxey-sur-Vaise, dans le district de Commercy le canton de Domremy.

Deux autres cantons furent supprimés le 25 vendémiaire an IV (17 septembre 1795), celui de Vignot réuni au canton de Commercy, et celui de Buzy réuni au canton d'Étain.

Le nombre de 70 cantons resta fixe assez longtemps, bien que le 26 frimaire an VI (16 décembre 1797), l'administration centrale du département, à la demande du ministre de l'Intérieur, ait proposé au Directoire de réduire les 70 cantons à 44. Cette réduction ne fut pas réalisée puisque dans le *tableau des départements et des arrondissements communaux* (2) annexé à la loi consulaire du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), les 70 cantons sont répartis entre les quatre arrondissements communaux nouvellement créés. Ce n'est que le 27 vendémiaire an X (19 octobre 1801) que par arrêté des Consuls le nombre des cantons fut réduit à 28 (3), chiffre actuel.

Quant aux districts, leur existence fut de courte durée : créés en 1790, ils furent abolis par l'article 174 de la Constitu-

(1) Arch. de la Meuse, L. 715.

(2) *Bulletin des lois*, 3e série, t. I (brumaire an IX). *Bulletin*, n° 17, p. 62.

(3) *Bulletin des lois*, 3e série, t. IV (pluviôse an X), p. 193 et suiv.

tion du 5 fructidor an III (22 août 1795) qui fut acceptée par le peuple le 1er vendémiaire suivant. En fait les administrations de district ne cessèrent leurs fonctions dans la Meuse qu'en frimaire an IV (novembre-décembre 1795).

Telles furent les variations de la géographie administrative dans la Meuse pendant la Révolution. Nous voudrions maintenant donner dans un court exposé quelques notions, sur la mise en marche et le fonctionnement des organes administratifs créés dans le département de 1790 à 1800.

Les intendants et leurs subdélégués disparus, ce sont les *commissaires du roi pour la formation du département* qui semblent avoir assumé le rôle d'intermédiaires entre les municipalités et le pouvoir central exercé par les ministres et la Constituante conjointement et non sans heurts.

Le 5 juin 1790, les quatre commissaires du roi Boucher de Morlaincourt, Marchal, Benoist et Bertrand convoquent à Bar-le-Duc la réunion des élus des assemblées primaires qui ont mission de nommer les administrateurs du département; ils remettent à l'assemblée électorale, qui siège le 7 juin dans l'église des Augustins (aujourd'hui Saint-Antoine), l'état nominatif imprimé des électeurs, au nombre de 492, désignés dans les huit districts. Lorsqu'il se présente un cas douteux dans l'interprétation du décret de la Constituante qui règle les élections, c'est aux commissaires du roi que le président de l'assemblée en réfère. Après vingt-quatre séances, consacrées à la vérification des pouvoirs, à la rédaction d'adresses à la Constituante et au roi, aux prestations de serment, enfin à de nombreux tours de scrutin, l'assemblée se sépara, le 18 juin, ayant nommé les 36 administrateurs du département de la Meuse, dont 16 durent être choisis dans une première série de scrutins, parce que la loi obligeait les électeurs à prendre d'abord deux administrateurs dans chacun des huit districts. L'un des nouveaux administrateurs, Jean Moreau, avocat à Bar-le-Duc, avait été élu procureur-général-syndic, et incontinent remplacé, de manière à compléter à 36 membres le nombre des administrateurs (1).

(1) Arch. de la Meuse, L. 1011.

Ensuite eut lieu dans chaque district une assemblée composée des mêmes électeurs pour nommer les administrateurs de district : les assemblées eurent lieu du 19 au 22 juin. Douze administrateurs et un procureur-syndic furent nommés par district. A Bar-le-Duc le procureur-syndic fut Lallemant, procureur du roi au bailliage (1).

Les administrations de département et de district une fois constituées, il leur restait à se fractionner en deux sections, l'une exécutive le *directoire*, l'autre délibérante le *conseil*, en application des articles 22 et 25 de la 1re section des lettres patentes de janvier 1790 promulguant le décret du 22 décembre 1789 de la Constituante : les membres du directoire au nombre de huit pour le département devaient être élus par les administrateurs du département, ceux du directoire de district au nombre de quatre par les administrateurs du district.

L'Assemblée des administrateurs du département se tint à Bar-le-Duc le 13 juillet 1790, elle procéda par cooptation à l'élection du président de l'administration, Daniel-Charles de Longeaux, maître des comptes, à celle des huit membres du directoire, puis au choix d'un suppléant du procureur-général-syndic (2).

Lorsque de semblables assemblées eurent été tenues au siège de chaque district, à Bar-le-Duc par exemple le 12 juillet, à Verdun le 18, il y eut aux chef-lieux du département et des huit districts une administration qui tenait ses pouvoirs d'un suffrage à deux degrés et pour la gestion des affaires ne se réunissait qu'en une courte session chaque année sous le nom de *conseil général*, laissant l'autorité exécutive à une délégation permanente élue dans son sein, le *directoire*. Si l'on supprimait aujourd'hui le préfet dans un département et qu'on lui substituât le conseil général réuni en session temporaire et la commission départementale rendue permanente, avec un secrétaire général élu, en place du procureur-général-syndic, on aurait une sorte de résurrection de l'organisme imaginé par la

(1) Arch. de la Meuse, L. 2.
(2) Arch. de la Meuse, L. 1011.

Constituante, pour remplacer l'intendant et ses subdélégués. De même le district qui correspond à peu près à une moitié de nos arrondissements était régi par une autorité collective, formée sur le même modèle que celle du département. Il faut noter que Bar était le chef-lieu d'un district en même temps que du département.

Comme l'Assemblée constituante faisait découler tous les pouvoirs de l'élection et lui subordonnait même l'épiscopat, en vertu de la fameuse constitution civile du clergé, les électeurs du département se réunirent le 20 février 1791 et nommèrent évêque de la Meuse Jean-Baptiste Aubry, curé de Véel, député à la Constituante par le clergé du bailliage de Bar-le-Duc et ancien professeur au collège de cette ville. Le même jour, les électeurs nommaient juge au tribunal de cassation Jean-Joseph Marquis, député à la Constituante par le tiers-état du bailliage de Saint-Mihiel (1).

Comme les curés et les évêques, les magistrats tenaient leurs pouvoirs de l'élection, qu'ils fussent juges de paix, juges du tribunal établi dans chacun des huit districts dès le mois de décembre 1790, juges du tribunal criminel, séant à Saint-Mihiel. Ces derniers furent renouvelés dans une assemblée des électeurs du département tenue à Saint-Mihiel, le 11 novembre 1792 (2), conformément à un décret de la Convention du 19 octobre 1792.

Il est bon d'ajouter à propos des tribunaux, que les décrets des divisions du royaume, qui avaient établi des alternats entre les villes pour la possession des administrations ou des tribunaux, furent abolis par une loi du 12 septembre 1791 promulguant un décret de la Constituante, rendu la veille, en vertu duquel les administrations de département et de district, de même que les tribunaux demeurèrent fixés dans les lieux où ils étaient établis. Ainsi Bar-le-Duc resta chef-lieu du département, Saint-Mihiel le siège du tribunal criminel, Vaucouleurs, Varennes et Stenay le siège des tribunaux de district,

(1) Arch. de la Meuse, L. 1011.
(2) Arch. de la Meuse, L. 2.

Gondrecourt, Clermont et Montmédy le chef-lieu de leurs districts, le droit d'option se trouvant supprimé (1).

Nous venons d'assister, si l'on me permet cette expression, au montage et à la mise en marche de la machine administrative qui gouverne le département, l'exposé du jeu de ses rouages pendant toute la période révolutionnaire nous mènerait trop loin, et cette introduction prendrait les proportions d'une histoire administrative du département de 1790 à 1800 que nous ne sommes pas encore en mesure d'écrire après un aussi court séjour dans la Meuse. Qu'il nous suffise de dire que le 5 septembre 1792, la Législative, à la suite de l'invasion des armées étrangères, de la prise de Verdun, des défaillances de certains administrateurs, donnait ordre à l'assemblée électorale du département, alors réunie à Châlons-sur-Marne où elle s'était réfugiée en quittant Gondrecourt trop rapproché de l'ennemi, de procéder sur-le-champ au remplacement de tous les membres du conseil général de la Meuse. Bientôt apparurent les représentants du peuple en mission d'abord aux armées, ensuite dans les départements, qui dirigèrent en fait les administrations de département et de district jusqu'à la suppression de ces institutions en vertu de la constitution du 5 fructidor an III, mise en vigueur en vendémiaire et frimaire an IV. Il n'y eut plus alors qu'une *administration centrale* de département établie à Bar et soixante-et-dix *municipalités de canton*, auprès desquelles étaient placés des *agents nationaux* et des *commissaires* chargés de les surveiller et de remédier par leur action au grand vice de l'œuvre de décentralisation provinciale imaginée par la Constituante, le manque de liaison entre le pouvoir central et les autorités locales qui, suscitant l'anarchie, aurait amené la ruine de la nation.

P. d'Arbois de Jubainville
*Membre titulaire.*

(1) *Bulletin des lois*, n° 1970. *Collection complète des lois*, t. XII. Paris, Imprimerie nationale, 1791.

# Cadre de Classement

## de la Série L

## des Archives Départementales

(*Circulaires du 15 novembre 1874 et du 4 août 1903*)

---

### I. — Département (1790 — an VIII).

Lois et décrets imprimés.
Registres de transcription des lois et décrets.
Délibérations du *Conseil du département*(1).
Arrêtés du Conseil du département.
Pièces à l'appui des délibérations et arrêtés.
Délibérations du *Directoire du département.*
Arrêtés du Directoire du département.
Pièces à l'appui des délibérations et arrêtés.
Délibérations de l'*Administration centrale du Département.*
Arrêtés de l'Aministration centrale du Département.
Pièces à l'appui des délibérations et arrêtés.
Actes des représentants du peuple en mission répartis en un ou plusieurs fonds spéciaux.
Registres d'ordre de la correspondance générale.
Registres de correspondance générale.

(1) Établie par les décrets organiques des 22 décembre-8 janvier 1790, l'Administration du département de la Meuse, divisée en deux sections : Conseil et Directoire, commença ses fonctions en juin-juillet 1790, fut modifiée par le décret des 14-16 frimaire an II et par le décret du 28 germinal an III, puis supprimée par la Constitution du 5 fructidor an III. La dernière séance du Directoire eut lieu le 27 vendémiaire an IV : le lendemain, l'Administration centrale du département tenait sa première séance. A son tour, elle transmettait ses pouvoirs au préfet, le 21 ventôse an VIII (12 mars 1800).

**Affaires diverses dans l'ordre des séries M.-Z.**

M. Personnel et administration générale.
N. Administration et comptabilité départementale.
O. Administration et comptabilité communale.
P. Finances.
R. Guerre et affaires militaires.
S. Travaux publics.
T. Instruction publique, sciences et arts.
U. Justice.
V. Cultes.
X. Établissements de bienfaisance.
Y. Établissements de répression.
Z. Affaires ne rentrant pas dans les séries précédentes.

II. — DISTRICTS (1790 — frimaire an IV)
(*par ordre alphabétique*).

Registres de transcription des lois et décrets.
Délibérations des *Conseils de district*.
Arrêtés des Conseils de district.
Pièces à l'appui des délibérations et arrêtés.
Délibérations des *Directoires de district*.
Arrêtés des Directoires de district.
Pièces à l'appui des délibérations et arrêtés.
Registres d'ordre de la correspondance générale.
Registres de correspondance générale.
Affaires diverses dans l'ordre des séries M.-Z.

III. — CANTONS (1) (brumaire et frimaire an IV — an VIII)
(*par ordre alphabétique*).

Registres de transcription des lois et décrets.
Délibérations des *Municipalités de Cantons*.
Registres d'ordre et registres de correspondance.
Affaires diverses (dans l'ordre des séries M.-Z.).

(1) Les Administrations municipales de cantons remplacèrent les Administrations de districts, en vertu de l'art. 174 de la Constitution du 5 fructidor an III : leurs séances dans la Meuse s'ouvrirent en brumaire et frimaire an IV. Jusque-là, les cantons n'étaient guère qu'une subdivision géographique et électorale du district.

## IV. — Fonds divers.

1° Comités de surveillance et autres comités révolutionnaires.
2° Sociétés populaires et sociétés politiques diverses.
} Par ordre alphabétique, chaque comité, chaque société formant un fonds.

3° Tribunaux. { *a*) Ordinaires. *b*) Extraordinaires et d'exception.

4° Mélanges.

# ÉTAT SOMMAIRE
# DE LA SÉRIE L

*(Administration départementale de 1789 à 1800).*

---

## DÉPARTEMENT

*Lois et décrets imprimés.* — Collection générale des lois et décrets rendus par l'Assemblée nationale avec la mention des sanctions et acceptations données par le Roi. Paris, Baudoin, in-8°, 19 vol. (mai 1789-septembre 1791).

Collection complète des lois promulguées sur les décrets de l'Assemblée nationale. Paris, imprimerie nationale, in-8°, 13 vol. (novembre 1789-juillet 1792).

Bulletin des lois de la République française, in-8°, 36 vol. (22 prairial an II-vendémiaire an IX).

Plusieurs collections incomplètes.

Collection factice de lois et décrets imprimés à l'imprimerie nationale, in-4°, 16 vol. (1789-an VIII).

Collection factice de lois et décrets imprimés chez H. Hæner à Nancy, Choppin et J.-R. Briflot, à Bar-le-Duc, in-4°, 1 vol. (23 juin-31 octobre 1790).

Collection des décrets de l'Assemblée nationale constituante, rédigée suivant l'ordre des matières par Arnoult. Dijon, P. Causse, 1792, in-4°, 6 vol. (1792).

Collection des décrets de l'Assemblée nationale législative, rédigée suivant l'ordre des matières, par Arnoult. Dijon, Causse, 1792, in-4°, 1 vol. (1792).

Collection factice de lois et décrets imprimés à l'imprimerie nationale, 24 liasses (mai 1789-nivôse an II).

*Consignation des bulletins des lois*, 4 reg. (3 juillet 1790-12 messidor an X).

*Délibérations et arrêtés du conseil du département.* Session de 1791, 1 reg. (15 novembre-2 décembre 1791).

Délibérations et arrêtés sont transcrits sur les mêmes registres; les arrêtés particuliers ont été transcrits en outre sur des registres spéciaux à chaque catégorie d'affaires : on en trouvera l'indication en tête de chacune des subdivisions des affaires diverses. Cette observation s'applique aux registres du directoire et de l'administration centrale.

Session permanente et session ordinaire de 1792. — Session permanente et session ordinaire de 1793, 2 reg. (24 juillet 1792-27 frimaire an II).

Arrêtés pris en suite de rapports faits par le comité de salut public, 1 reg. (31 mars 1793-2 brumaire an II).

Compte de l'administration du département de la Meuse, 1 reg. (octobre 1791-14 septembre 1792).

*Délibérations et arrêtés du directoire du département*, 5 reg. (21 juillet 1790-27 vendémiaire an IV).

*Délibérations et arrêtés de l'administration centrale du département*, 9 reg. (28 vendémiaire an IV-21 ventôse an VIII).

Répertoire des actes de l'administration centrale soumis à l'enregistrement, d'après la loi du 22 frimaire an VII, 2 reg. (14 nivôse an VII-23 ventôse an VIII).

*Actes des représentants du peuple en mission.*

Voyez plus loin l'état des affaires diverses.

*Registres d'ordres généraux*, 6 reg. (14 juillet 1790-3 thermidor an VIII).

Les registres d'ordres, établis par catégories d'affaires, sont placés en tête des sous-séries auxquelles ils se rapportent.

## Affaires diverses.

*Formation du département et administration générale.* — Divisions administratives nouvelles. Organisation des bureaux, 2 liasses (1790-an VI).

Carte du département (16 février 1790).

Bureau d'administration ; pétitions ; avis et arrêtés particuliers, 28 reg. (20 juillet 1891-18 thermidor an VIII).

*Personnel.* — Fonctionnaires publics : élections, prestations de serment ; dénonciations ; enquêtes ; épurations. Organisation des autorités constituées, 1 liasse (1790-an III).

*Représentants du peuple en mission*, 3 liasses (an II-an III).

Actes des représentants : Gantois, en mission dans la Meuse (à Verdun, les 6 et 25 germinal et 25 floréal an III ; à Bar-le-Duc [Bar-sur-Ornain], les 14-27 floréal an III) : correspondance échangée avec le directoire et le procureur-général-syndic du département.

Ch. Delacroix, en mission dans les Ardennes et la Meuse (à Sedan, les 1-8-21 fructidor an II, à Montmédy, les 21-25 fructidor, à Étain, le 26, à Mézières, le 3 vendémiaire an III, à Sedan, les 3-5 vendémiaire, à Varennes, le 7, à Bar-le-Duc, les 18-23, à Saint-Mihiel [Roche-sur-Meuse], le 1er brumaire, à Bar-le-Duc, les 5-8, à Verdun, le 10, à Rocroy [Roc-libre], le 24, à Mézières, le 25, à Rethel, le 28 et le 3 frimaire) : arrêtés et proclamations (dont plusieurs imprimés et en placard) ; correspondance avec l'administration du département (organisation et épuration des autorités constituées et des comités révolutionnaires ; arrestation de Richard, ex-administrateur de la Moselle).

Bô (à Givet, le 9 brumaire an II, à Verdun, le 26, à Sedan, le 29) : arrêtés et correspondance avec l'administration du département.

Hentz (à Metz, le 7 mars 1793, à Montmédy, le 18, à Sedan, les 22-29 avril, 25 mai, 3-10 juin, 15-29 brumaire an II) : arrêtés, proclamations et lettres adressées à l'administration du département.

Deville (à Sedan, les 22-29 avril 1793, à Mézières, le 10 mai, à Sedan, le 25, à Bar-le-Duc, le 28, au camp de Villy près d'Orval, les 18-19 juin) : arrêtés et correspondance adressée à l'administration du département.

Massieu (à Sedan les 3 août, 7 octobre 1793 et 14 brumaire-17 frimaire an II, à Bar-le-Duc, les 7-8 nivôse, à Sedan le 3 germinal) : arrêtés et correspondance avec l'administration du département.

Calès (à Sedan, les 30 août 1793, 30 vendémiaire et 2 brumaire an II) : arrêtés et lettres à l'administration du département.

Perrin (des Vosges) (à Sedan les 26 septembre-2 octobre 1793) : arrêtés.

Séb. de la Porte (à Metz le 7 mars 1793, à Montmédy le 18 mars, à Sedan les 22-29 avril, à Mézières, le 10 mai, à Sedan le 25, à Bar-le-Duc le 28, à Sedan, le 3 juin) : lettres adressées à l'administration du département et proclamations.

Représentants à l'armée des Ardennes et Poulet, agent supérieur du Conseil exécutif près de la même armée (à Rethel le 25 germinal an II) lettre à l'administration du département relative à l'organisation et à l'épuration des corps constitués.

Correspondance du procureur-général-syndic du département avec les ministères, le comité de salut public et les procureurs-syndics des districts, et correspondance des commissaires du Directoire exécutif près l'administration centrale du département avec les ministères et avec les commissaires près les administrations cantonales (lettres reçues et minutes des lettres expédiées) relativement aux corps constitués, à leur surveillance, aux nominations, aux destitutions, 20 liasses (1790 an VIII).

*Élections.* — Listes des électeurs. Procès-verbaux des assemblées primaires. Indemnités aux électeurs, 17 liasses (1790-an VIII).

Élections communales. Organisation des municipalités, 6 liasses (1790-an VI).

*Police générale.* — Émigrés et suspects : plaintes et dénonciations. Certificats de civisme et de résidence. Événements notables; arrestation de Louis XVI à Varennes (correspondance avec les districts et les municipalités; mouvements des troupes royales avant et après l'événement de Varennes; mouvements

des gardes nationales; enquêtes sur les officiers qui prirent part à la surveillance de la route; pièces de dépenses); invasion prussienne (enquêtes de police à Verdun après le départ de l'armée étrangère); pillage de l'abbaye d'Orval, par les troupes françaises; affaire Le Sommelier, procureur-syndic du district de Verdun (malversations). Fêtes et cérémonies publiques, 36 liasses (1790-an VIII).

La plus grande partie des dossiers de police relatifs aux émigrés se trouvent mêlés à ceux de l'administration du séquestre, série Q.

*Subsistances.* — 1 liasse (1793-an VI).

*État civil.* — Correspondance relative à son établissement, 1 liasse (1790).

*Population.* — Mouvement de la population, 2 liasses (1790-an VIII).

*Agriculture.* — Tarif des journées d'ouvriers, 1 liasse (1790-an III).

*Poids et mesures.* — Transformation des étalons. Enquête sur la valeur comparative des anciennes et des nouvelles mesures, 1 liasse (1790-an VII).

*Comptabilité départementale.* — Pièces de dépenses et registres de comptabilité, 2 reg., 5 liasses (1790-an VIII).

*Administration et comptabilité communale.* — Bureau des municipalités; enregistrement de la correspondance; pétitions et arrêtés particuliers, 8 reg. (1er janvier 1791-9 prairial an V).

Gardes-champêtres, 2 liasses (1792-an III).

Partage des biens communaux, 5 liasses (1792-an VI).

Ce sont uniquement les actes de partage des biens des communes sises actuellement dans l'arrondissement de Verdun. Les autres documents de même nature ont été autrefois placés dans les liasses modernes de la série O (biens communaux).

Travaux communaux, 10 liasses (1790-an VIII).

Impositions locales (canton de Noyers), 1 liasse (1790-an III).

Forêts communales : affouages; quart en réserve, 4 liasses (1789-an VII).

Comptabilité communale : arrêtés de comptes ; pièces de dépenses, 3 reg., 26 liasses (13 août 1791-8 prairial an II).

*Finances.* — Liquidation des comptes des receveurs de l'ancien régime. Commissions intermédiaires ; commissaires réviseurs, 3 liasses (1789-1793).

Personnel des receveurs de districts ; nominations, 1 liasse (1790-an IV).

Comptabilité générale : ordonnance de délégation, 9 liasses (an VI-an VIII).

Caisse patriotique. Assignats. Billets de confiance, 6 liasses (1792-an VII).

Cours des assignats du 1er janvier 1791 au 30 ventôse an IV dans le département, 1 pièce (27 thermidor an V).

Contributions directes. Bureau des contributions. Enregistrement de la correspondance ; pétitions, avis et arrêtés particuliers, 8 reg. (15 juin 1793-21 brumaire an VIII).

Personnel des visiteurs des rôles, 1 liasse (1791-1793)

Transformation de l'impôt : vingtième, déclaration des privilégiés ; impôts supplétifs du second semestre de 1789 ; impôt foncier (évaluation de la propriété foncière ; enquête de l'an V) ; portes et fenêtres ; patentes. Répartement et sous-répartement, 53 liasses (1790-an VIII).

Rôles (districts d'Étain, Saint-Mihiel et Verdun ; cantons de Dieppe, Dieue, Étain, Hannonville, Harville, Ornes et Tilly), 7 liasses (1791-an VIII).

Nombreuses lacunes dans la série des rôles.

Adjudications de la perception. Réclamations : demandes en réduction et en décharge, 12 liasses (an V-an VIII).

Matrices cadastrales de Spincourt et de Stainville, 3 liasses (1791).

Contributions patriotiques, emprunt forcé, 8 liasses (an II-an V).

Forêts : personnel des gardes ; Ventes de coupes, de chablis, procès-verbaux de martelage ; administration temporaire par les agents des domaines, 16 liasses (1790-an VIII).

Poste aux chevaux : établissement de Commercy, 1 liasse (1791-an II).

*Guerre et affaires militaires.* — Bureau militaire : arrêtés particuliers, 1 reg. (16 fructidor-19 brumaire an III).

Conscription : listes de tirage ; tableaux des conscrits; contrôle des départs ; levées extraordinaires (lois des 3 vendémiaire an VII et 17 ventôse an VIII). Bataillons des volontaires de la Meuse et des chasseurs de la Meuse ; bataillon de Verdun ; bataillon auxiliaire de la Meuse (an VII-an VIII); canonniers nationaux (réquisitions des représentants du peuple près les armées du Rhin, de la Moselle et des Ardennes); garde nationale ; réquisition des colonnes mobiles pour le service de la place de Luxembourg, par le général Morland (an VII). Dépenses de la conscription, 49 liasses (1790-an VIII).

Logements des troupes. Service des étapes, 2 liasses (1791-an VIII).

Conscription des chevaux. Remonte, 1 liasse (an II-an VI).

Réquisitions et subsistances. Armée des Ardennes ; approvisionnement de la place de Verdun. Admission des bons de réquisition pour le paiement des impôts, 5 liasses (1790-an VIII).

*Représentants du peuple en mission*, 10 liasses (an II-an IV).

Actes des représentants : Duquesnoy (à Morfontaine le 16 floréal an II) : arrêtés.

Gillet (à Longwy, le 7 germinal an II, à Morfontaine, le 26 floréal, à Marchiennes, le 4 messidor) : arrêtés.

Mazade (à Sarreguemines, le 2 floréal an III) : arrêtés.

Soubrany (au quartier-général de Sarrebrück le 13 août 1793, au quartier-général d'Hornbach, les 15-18 septembre, au quartier-général de l'armée de la Moselle, les 1er octobre 1793-25 vendémiaire an II) : arrêtés.

Richaud (au quartier-général de Sarrebrück le 13 août 1793, au quartier-général d'Hornbach les 15-18 septembre, à Sarrebrück les 1-16 octobre) : arrêtés.

Ehrmann (au quartier-général de Sarrebrück le 13 août 1793, au quartier-général d'Hornbach les 15-18 septembre, au quartier-général de l'armée de la Moselle le 1er octobre) : arrêtés.

Pflieger (à Nancy les 13 messidor an II et 17 vendémiaire an III) : arrêtés.

Les représentants indiqués ci-dessus étaient délégués à l'armée de la Moselle.

Bourbotte (à Trèves les 8-13 fructidor an II) : arrêtés et correspondance échangée avec l'administration du département.

Rivaud (à Thionville le 3 floréal an III, au quartier-général d'Oberingelheim le 13 prairial, au quartier-général d'Itry le 21 prairial, au quartier-général de Grünstatt le 11 brumaire an IV, à Strasbourg le 24 brumaire) : arrêtés.

Talot (au quartier-général d'Itry le 21 prairial an III) : arrêté.

Lacoste (du Cantal) (à Metz les 6 août 1793 et 22 pluviôse an II, à Nancy le 27 pluviôse, à Strasbourg le 3 ventôse) : arrêtés et proclamations.

Baudot (à Metz le 12 pluviôse an II, à Nancy le 27, à Strasbourg le 3 ventôse, à Metz le 26 et les 12 germinal et 24 prairial) : arrêtés.

Guyardin (à Metz le 6 août 1793) : arrêtés.

Neveu (à Trèves les 21 nivôse-23 ventôse an III) : arrêtés et correspondance avec l'administration du département.

Cavaignac et Merlin (de Thionville) (ces deux derniers à Thionville les 10 pluviôse et 3 floréal an III) : arrêtés.

Les représentants ci-dessus étaient délégués à l'armée du Rhin et Moselle.

J.-B. Milhaud (à Sedan le 25 mai 1793, au camp de Villy près Orval les 18-19 juin, à Strasbourg, les 17 août-4 septembre) : arrêtés, proclamations et lettres adressées à l'administration du département.

Ruamps et Borie (ces deux derniers à Strasbourg les 17 août-4 septembre 1793) représentants à l'armée du Rhin et dans les départements du Rhin et du Bas-Rhin : arrêtés, proclamations.

Prieur (de la Marne), Jeanbon-Saint-André et Le Tourneur (de la Sarthe), représentants à l'armée du Nord (à Verdun le 13 août 1793 et à Arras le 22) : arrêtés.

Joubert, Frecine et Haussmann (s. l. 19 brumaire an III),

représentants aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse : arrêtés.

Faure, représentant en mission extraordinaire dans les Vosges (à Épinal le 6 frimaire an II) : arrêté.

Blaux, représentant dans les départements de la Meurthe, de la Moselle et du Bas-Rhin (à Metz, le 7 mars, et à Sedan le 10 juin 1793) : proclamation et lettre adressée à l'administration du département relativement aux subsistances.

Invasion étrangère : ordres et proclamations de l'armée prussienne, 1 liasse (1792).

Prisonniers de guerre, 3 liasses (an III-an IV).

Militaires morts pour la patrie ; actes de décès ; secours aux familles, 1 liasse (an VIII).

Gendarmerie : recrutement, équipement, casernement ; emplacement des brigades ; états de traitements ; subsistances et fourrages, 6 liasses (1791-an VIII).

*Travaux publics.* — Bureau des travaux publics ; annotation des pétitions ; arrêtés particuliers, 7 reg. (25 germinal an III-26 frimaire an XI).

Personnel des ingénieurs et des cantonniers, 4 liasses (1790-an VIII).

Taxe d'entretien des routes. Adjudication des barrières : registre à souche du bureau de Châtillon-sous-les-Côtes. 2 reg., 7 liasses (an V-anVIII).

Travaux des routes : adjudications ; pièces de dépense. Arrêtés du représentant du peuple, Périès, en mission spéciale pour la surveillance et l'entretien des routes (Metz, 29 prairial an III). 1 reg., 27 liasses (1792-an VIII).

Cours d'eau et usines, 1 liasse (an II-an VIII).

*Instruction publique.* — École centrale de la Meuse à Verdun ; jardin botanique y annexé ; programmes d'études ; distributions des prix. Arrêtés du représentant du peuple Jard-Panvillier « envoyé pour assurer l'exécution des lois relatives à l'instruction publique » (Verdun, 17 prairial an III). Organisation de l'école centrale de la Meuse dans les anciens bâtiments de l'abbaye de Saint-Paul à Verdun, 2 liasses (an III).

Instruction primaire : personnel des maîtres; enquêtes sur la situation des écoles; listes des élèves; compositions données aux élèves (thèmes révolutionnaires), 7 liasses (an III-anVIII).

*Justice.* — Nomination des juges de paix, 1 liasse (1790-an VII).

Notaires : organisation du notariat, 1 liasse (1791-an XII).

*Cultes.* — Comptes des fabriques, 3 liasses (1790-an VIII).

Pensions ecclésiastiques, 14 liasses (1790-an VIII).

Police des cultes : prêtres réfractaires ou suspects; exercice clandestin du culte catholique; suppression des emblèmes religieux. Dénonciations, enquêtes, 6 liasses (1791-an VIII).

Dépôts des lettres de prêtrise, 1 liasse (an II).

États des ecclésiastiques condamnés à la déportation, 1 liasse (an II).

Liste nominative des prêtres déportés et embarqués à Rochefort avec indication des décès, 1 reg. (15 thermidor an V).

Tableau par cantons des ecclésiastiques autorisés à séjourner dans le département, 1 liasse (an VI).

*Établissements de bienfaisance et assistance publique.* — Bureau des secours publics : arrêtés particuliers, 2 reg. (19 vendémiaire an III-12 frimaire an VII).

Hospices de Bar, Commercy, Dun, Étain, Gondrecourt, Ligny, Saint-Mihiel, Stenay, Vaucouleurs, Verdun : organisation et comptabilité, 18 liasses (1790-an VIII).

Enfants de la Patrie (enfants trouvés), 1 liasse (1792-an VI).

Infirmes et filles-mères : secours, 1 liasse (an III-VIII).

Ateliers de charité, 2 liasses (1792-an II).

Pensions civiles et ecclésiastiques, 3 liasses (an IV-an VI).

*Établissements de répression.* — Bâtiments des prisons de Bar, Verdun et Saint-Mihiel, 1 liasse (1790-an VIII).

Prisonniers : subsistances, transferts, 2 liasses (an VI-an VIII).

## DISTRICTS

### Bar-le-Duc [Bar-sur-Ornain].

*Délibérations et arrêtés du conseil et du directoire du district*, 10 reg. (12 juillet 1790-1er frimaire an IV).

*Pétitions.* — Annotation des pétitions, 15 reg. (19 janvier 1791-17 frimaire an IV).

*Administration et police générale.* — Correspondance politique reçue des comités de la Convention, des procureurs-syndics et agents nationaux des districts, des officiers municipaux et agents nationaux des communes, des sociétés populaires et des comités révolutionnaires par le procureur-syndic et le directoire du district; suspects; dénonciations. Emblèmes et insignes séditieux. Correspondance de l'agent national du district avec le directoire du département et divers. Comptes décadaires reçus des municipalités et des comités révolutionnaires, 14 liasses (1791-an IV).

*Subsistances.* — Bureau des subsistances : pétitions et correspondance, 3 reg. (an II-an III).

*Comptabilité du district.* — 3 liasses (1791-an IV).

*Comptabilité communale.* — Impositions locales, 1 liasse (1790-an IV).

*Finances.* — Contributions directes; transformation de l'impôt; impôt supplétif sur les privilégiés, 1 liasse (1790-1793).

Patentes : rôles et déclarations, 2 liasses (1790-1793).

*Affaires militaires.* — Recrutement; engagements volontaires, 1 reg., 1 liasse (1792-an II).

Gendarmerie, casernement, 1 liasse (1792-an IV).

*Travaux publics.* — Travaux des routes, 1 liasse (an II-an III).

*Cultes.* — Pensions ecclésiastiques, 3 liasses (1791-an IV).

*Établissements de répression.* — Registre d'écrou de la prison de Bar-le-Duc, 1 reg. (26 mars 1785-20 juillet 1793).

Tableau du mouvement des maisons d'arrêt présenté au département, 1 reg. (vendémiaire an IV).

### Clermont.

*Délibérations et arrêtés généraux du conseil du district,* 4 reg. (27 brumaire an II-12 ventôse an III).

*Délibérations et arrêtés du conseil sur pétitions*, 3 reg. (27 août 1793-9 brumaire an IV).

*Délibérations et arrêtés du directoire du district*, 4 reg. (9 septembre 1790-7 frimaire an IV).

*Pétitions.* — Annotation des pétitions, 5 reg. (11 août 1791-16 nivôse an IV).

*Correspondance.* — Correspondance reçue du procureur-général-syndic du département par le procureur-syndic du district, 1 liasse (3 prairial an III-13 brumaire an IV).

*Personnel et administration générale.* — Listes électorales. Correspondance générale. Affaires générales (police, sûreté), 4 liasses (1791-an IV).

Quelques comptes décadaires de communes et de comités de surveillance, adressés au district, sont mêlés aux papiers du comité de surveillance de Clermont.

*Comptabilité communale.* — 2 liasses (1790-1793).

*Finances.* — Personnel et comptabilité des receveurs du district. Contributions directes : patentes. Contributions patriotiques. Droit de passe, 4 liasses (1791-an IV).

*Affaires militaires.* — Réquisitions militaires. Subsistances et approvisionnements. Prisonniers de guerre. Déserteurs. 5 liasses (an II-an III).

*Travaux publics.* — Travaux des routes, 2 liasses (1790-an III).

*Cultes.* — Pensions ecclésiastiques. Prêtres déportés ou suspects. Mesures de police, 4 liasses (1790-an IV).

### Commercy.

*Délibérations, arrêtés, commissions du conseil et du*

*directoire du district. Enregistrement des lettres reçues du département*, 3 reg. (22 juin 1790-11 frimaire an IV).

Le tout inscrit dans les mêmes registres.

*Pétitions.* — Annotation des pétitions et arrêtés y relatifs, 11 reg. (6 juillet 1790-4 frimaire an IV).

*Personnel et administration générale.* — Élections des officiers publics et municipaux. Police. Armes et poudres, désarmements. Serments des fonctionnaires. Affaires générales. Suspects; dénonciations. Subsistances, 8 liasses (1791-an IV).

*Administration et comptabilité communale.* — Bureau des municipalités; transcription des arrêtés pris par le directoire et le conseil du district, 1 reg. (26 juillet 1792-15 nivôse an II).

*Finances.* — Contributions directes : transformation de l'impôt. Emprunt forcé, 2 liasses (1790-an IV).

États par commune des dîmes, des impositions et des ressources, 1 liasse (1790).

Forêts; affaires diverses; arrêtés, 1 liasse (1790-an III).

*Affaires militaires.* — Bureau militaire : transcription des arrêtés pris par le conseil et le directoire du district, 1 reg. (11 janvier-25 juillet 1793).

Secours aux familles des militaires et des marins, 3 liasses (an II-an IV).

*Travaux publics.* — Travaux des routes : route de Flandre à Besançon, 2 liasses (1790-an IV).

*Cultes.* — Certificats de publication du mandement de l'évêque constitutionnel, 1 liasse (mars 1792).

Police du culte : prêtres réfractaires, 4 liasses (1790-an IV).

## Étain.

*Délibérations et arrêtés du conseil et du directoire du district*, 2 reg. (3 août 1790-10 frimaire an IV).

*Pétitions.* — Avis et arrêtés particuliers sur pétitions, 5 reg. (20 septembre 1790-16 nivôse an IV).

Enregistrement des pétitions, 4 reg. (1790-an IV).

*Correspondance générale*, 5 reg. (22 juillet 1790-23 floréal an III).

Correspondance du directoire : lettres reçues du directoire du département et de divers, 3 liasses (1790-an IV).

Correspondance du procureur-syndic : lettres reçues du procureur-général-syndic et du directoire du département; lettres envoyées aux comités de la Convention et au directoire du département, 2 reg., 1 liasse (9 décembre 1792-15 frimaire an IV).

Correspondance de l'agent national : lettres reçues des agents nationaux près des communes du ressort.

Correspondance envoyée, 1 reg., 1 liasse (3 brumaire an III-26 brumaire an IV).

Inventaire des archives du district, 1 reg. (21 pluviôse an IV).

*Élections et personnel.* — Élection des membres de l'administration. Prestation de serment des fonctionnaires locaux. Représentants du peuple en mission : Gantois (à Étain, le 8 ventôse an III et à Verdun, le 29 germinal). Arrêtés et lettres adressés à l'agent national du district; — Mallarmé (du 8 floréal au 2 prairial an II, à Clermont (Meuse), Étain, Boulay et Sarrelibre). Arrêtés et lettres adressés à l'agent national du district; — Delacroix (lettres à lui adressées les 15-26 fructidor an II, par l'administration du district), épuration des autorités constituées, 1 liasse (1790-an III).

*Police.* — Affaires diverses, 2 liasses (1790-an III).

*Poids et mesures.* — Enquête sur la valeur des mesures locales, 1 liasse (1790-1792).

*Comptabilité du district*, 1 liasse (1790-1792).

*Comptabilité communale et travaux communaux*, 1 liasse (1791-an IV).

*Finances.* — Enregistrement des mandats sur le receveur du district. Contributions directes : transformation des impôts (1790); impôt foncier; patentes; impôt forcé, 2 liasses (2 décembre 1790-27 octobre 1792).

*Affaires militaires.* — Enrôlements volontaires. Réquisi-

tions. Contrôle. Subsistances militaires. Prisonniers de guerre, 3 liasses (1790-an IV).

*Travaux publics.* — Travaux des routes; baux d'entretien. Contraventions de voiries, 2 liasses (1790-an III).

*Cultes.* — États nominatifs du personnel ecclésiastique, 6 liasses (1790-1794).

### Gondrecourt.

*Délibérations et arrêtés du conseil et du directoire du district*, 6 reg. (5 juillet 1790-5 frimaire an IV).

*Pétitions.* — Annotations des pétitions, 1 reg. (9 août 1791-29 fructidor an II).

*Personnel. Élections.* — Épuration des autorités constituées (arrêtés des représentants du peuple Mallarmé et Gantois) 1 liasse (an II-an III).

*Finances.* — Transformation de l'impôt; imposition supplétive sur les privilégiés, 1 liasse (1790-1791).

*Cultes.* — Pensions ecclésiastiques, 2 liasses (1790-an IV).

### Montmédy-Stenay.

*Lois et décrets imprimés*, 47 vol. in-4° (décembre 1790-prairial an II).

Textes imprimés à Paris ou à Bar-le-Duc et reliés suivant l'ordre chronologique.

*Enregistrement des lois et décrets*, 1 reg. (1er jour complémentaire an II-an XIII).

Ce registre a servi dans la suite à l'administration municipale du canton, puis à la sous-préfecture.

*Délibérations du conseil du district*, 1 reg. (27 septembre-9 octobre 1790).

*Délibérations du directoire du district,* 1 reg. (27 septembre 1790-13 août 1792).

*Arrêtés du conseil et du directoire du district*, 1 reg. 24 août 1790-21 frimaire an IV).

*Pétitions.* — Annotation des pétitions, avis et arrêtés, 8 reg. (12 juillet 1790-26 frimaire an IV).

*Correspondance générale.* — Correspondance générale du directoire (lettres reçues des municipalités et de divers fonctionnaires), 1 liasse (1790-an IV).

Correspondance du procureur-syndic : lettres expédiées, lettres reçues du procureur-général-syndic, du directoire du département et des municipalités, 1 reg., 4 liasses (1790-an III).

Correspondance de l'agent national : lettres expédiées aux comités de salut public et de sûreté générale, lettres reçues des comités de la Convention, des ministères, du directoire du département et des agents nationaux près les municipalités, 2 reg. (18 nivôse an II-27 vendémiaire an IV).

*Élections.* — Listes électoroles. Procès-verbaux, 1 liasse (1791-an IV).

*Administration générale.* — Établissement du gouvernement révolutionnaire, 2 liasses (1792-an III).

*Police.* — Arrestation de Louis XVI. Surveillance des frontières au lendemain de l'événement de Varennes, 1 liasse (1791-1792).

*Subsistances.* — Pétitions : arrêtés particuliers, 2 reg., 2 liasses (1790-an IV).

*Administration communale.* — Affaires diverses, 1 liasse (1791-an IV).

*Finances.* — Contributions directes : transformation de l'impôt. Contributions patriotiques. Forêts : coupes de bois, affaires diverses, 5 liasses (1791-an III).

*Affaires militaires.* — Bureau militaire : pétitions et transcriptions des arrêtés particuliers pris par le conseil et le directoire du district, 3 reg. (4 frimaire an II-7 brumaire an IV).

Enrôlements volontaires, 1 liasse (1792).

Garde nationale. Prisonniers de guerre, 2 liasses (an II-an IV).

*Cultes.* — Pensions ecclésiastiques. Prêtres réfractaires : enquêtes et poursuites, 3 liasses (1791-an IV).

*Assistance publique.* — Secours divers, 1 liasse (1790-an IV).

**Saint-Mihiel.**

*Délibérations et arrêtés du conseil du directoire du district*, 2 reg. (13 juillet 1790-10 frimaire an IV).

*Pétitions.* — Annotation des pétitions et arrêtés particuliers, 13 reg. (9 août 1791-21 ventôse an V).

La fin du dernier registre a été utilisée par l'administration cantonale.

*Personnel.* — Élections. Épuration des corps constitués. Arrêtés du représentant du peuple Ch. Delacroix, 1 liasse (an II-an III).

*Police.* — Suspects. Émigrés, 2 liasses (an II-an III).

*Finances.* — Contributions directes : correspondance générale (reçue et expédiée par le directoire et le district) ; assiette et recouvrement; réclamations; impôts supplétifs du second semestre de 1789, 3 liasses (1789-an IV).

*Affaires militaires.* — Recrutement; enrôlements volontaires, 2 liasses (1792-an IV).

*Cultes.* — Pensions ecclésiastiques. Comptabilité des fabriques. Clergé réfractaire : mesures de polices, 6 liasses (1791-an IV).

**Verdun** (1).

*Délibérations et arrêtés du conseil et du directoire du district*, 3 reg. (22 novembre 1792-3 frimaire an IV).

*Pétitions.* — Annotation des pétitions, 5 reg. (9 août 1791-15 ventôse an V).

La fin du dernier registre a été utilisée par l'administration cantonale.

(1) Une partie des papiers de ce district est restée à Verdun, où elle a été mêlée aux papiers de la municipalité. Les deux fonds sont indistinctement compris dans l'inventaire très détaillé des archives communales de la période révolutionnaire qui a été dressé en 1856.

*Personnel.* — Nominations des fonctionnaires publics; révocations; prestations de serment. Police : suspects; dénonciations; enquêtes, 4 liasses (1790-an IV).

*Administration communale*, 1 liasse (1790-an IV).

*Finances.* — Contributions directes : patentes, assiette et recouvrements, 1 liasse (1791-1792).

Forêts : personnel des gardes; affaires diverses, 1 liasse (an II-an IV).

*Affaires militaires.* — Conscription (loi du 23 août 1793); arrêtés du représentant du peuple Gantois, 1 liasse (an II).

Gendarmerie : casernement, 1 liasse (1791-an IV).

*Instruction publique.* — Enseignement primaire, 1 liasse (an III).

Tableau des revenus des établissements d'instruction, 1 cahier (1792).

Tableau des dépenses des établissements d'instruction, 1 cahier (1792).

*Culte.* — Pensions ecclésiastiques, 5 liasses (1792-an IV).

## CANTONS (1)

*Ancerville.* — Délibérations et arrêtés, 1 reg. (16 brumaire an IV-14 floréal an VIII).

Correspondance avec le département, avec les agents des communes, avec les particuliers, 3 reg. (an IV-an VIII).

Registre des passeports délivrés. Police politique. Contribu-

(1) Le nombre des cantons a beaucoup varié de 1790 à 1800. Fixé à 79 par le procès-verbal de démarcation et de division du département du 25 février 1790, il fut réduit à 72 par arrêté du Conseil général et du Directoire du département les 6 et 29 novembre 1790, puis à 70 par arrêté du Directoire du 25 vendémiaire an IV. Liénard dans son *Dictionnaire topographique* semble avoir ignoré cette réduction du chiffre des cantons entre le 25 février 1790 et le 19 octobre 1801, date à laquelle fut établie la division du département en 28 cantons, qui a subsisté jusqu'à aujourd'hui. Cette indispensable remarque m'a été suggérée par M. l'abbé Génin, curé de Nant-le-Petit.

tions directes (registre des patentes). Registre des militaires convalescents et en congé, 3 reg., 2 liasses (an IV-an VIII).

*Arrancy.* — Procès-verbaux des fêtes décadaires, 1 reg. (an VII-an VIII).

*Autrécourt.* — Enregistrement des lois et décrets, 1 reg. (messidor-fructidor an IV).

Délibérations, 1 reg. (4 vendémiaire an V-28 floréal an VIII).

Arrêtés, 1 reg. (17 brumaire an IV-1er vendémiaire an V).

Police générale. Fêtes nationales. Contribution des patentes. Recensement des chevaux, 2 liasses (an IV-an VIII).

*Beauzée.* — Correspondance générale. Fêtes nationales. Contributions directes. Emprunt forcé. Instruction primaire. Pensions ecclésiastiques, 3 liasses (an IV-an VIII).

*Beurey.* — Élections des agents municipaux. Assemblées primaires. Fêtes nationales. Subsistances. Contributions directes; réclamations; adjudication de la perception. Visite des conscrits. Fourrages militaires. Travaux publics. Pensions ecclésiastiques. Police des cultes, 7 liasses (an IV-an VIII).

*Chardogne.* — Enregistrement des lois et arrêtés du Directoire exécutif, 2 reg. (an IV-an VIII).

Délibérations et arrêtés, 1 reg. (23 brumaire an IV-17 floréal an VIII).

Correspondance, 2 reg. (an IV-an VIII).

Procès-verbaux des fêtes nationales. Passeports. Comptabilité : registre des mandats. Comptabilité communale : adjudication à bail de la recette des communes, comptes des syndics. Contributions directes : patentes, réclamations. Enregistrement des feuilles de route et des suppléments de congé accordés aux militaires. État des militaires dont les noms ont été proclamés à la fête « de la Reconnaissance et des Victoires » (an IV). Réquisitions militaires. Subsistances des armées. Etapes. Enregistrement des mandats d'arrêt délivrés par les tribunaux, 8 reg., 4 liasses (an IV-an VIII).

*Charny.* — Enregistrement des lois et arrêtés, 1 reg. (9 ventôse an V-15 floréal an VIII).

Enregistrement de la correspondance reçue, 1 reg. (23 nivôse an V-27 floréal an VII).

Enregistrement de la correspondance expédiée, 1 reg. (1er vendémiaire an VI-1er floréal an VIII).

Certificats de résidence. Contributions directes. Correspondance. Conscription. Congés de militaires. Subsistances militaires, 1 reg. 3 liasses (an IV-an VIII).

*Châtillon-sous-les-Côtes.* — Délibérations et arrêtés, 1 reg. (30 messidor an VI-23 floréal an VIII).

Correspondance, 1 reg. (25 frimaire an IV-an VIII).

*Clermont.* — Délibérations et arrêtés, 3 reg. (17 brumaire an IV-30 floréal an VIII).

Passeports. Comptabilité de l'administration municipale du canton. Contributions directes. Correspondance. Domaines (argenterie). Conscription militaire. Réquisitions de voitures et denrées pour l'armée du Danube; service des étapes. Ponts et chaussées; travaux des routes, 1 reg. 4 liasses (an IV-an VIII).

*Dieppe.* — Correspondance générale. Biens communaux (Foameix). Contributions directes; correspondance. Conscription, 2 liasses (an VI-an VIII).

*Dieue.* — Conscription; listes des conscrits; appels. Subsistances, 1 liasse (an IV-an VI).

*Dugny.* — Contributions directes; correspondance, 1 liasse (an IV-an VIII).

*Dun.* — Correspondance, 1 reg. (6 prairial an VII-29 floréal an VIII).

*Étain.* — Contributions directes; correspondance. Domaines nationaux. Recrutement de l'armée; conscription; mise en route des détachements, 2 liasses (an VI-an VIII).

*Fresnes-en-Woëvre.* — Correspondance, 1 liasse (an IV-an VII).

Enregistrement des passeports. Matières métalliques provenant des églises, 1 liasse (an IV-an VIII).

*Hannonville-sous-les-Côtes.* — Contributions directes; correspondance. Matières d'or et d'argent provenant des églises. Conscription militaire : listes des conscrits; mises en route des détachements. Subsistances, réquisitions, 1 liasse (an IV-an VIII).

*Harville.* — Délibérations, arrêtés et pétitions, 2 reg. (25 brumaire an IV-21 thermidor an VI).

Les premiers feuillets du premier registre contiennent les délibérations de la commune.

Enregistrement des pétitions, 1 reg. (5 vendémiaire an VI-22 ventôse an VIII).

Contributions directes. Affouages. Conscription; enrôlements volontaires; mise en route des conscrits. Militaires en traitement dans les hôpitaux. Secours, 2 liasses (an IV-an VIII).

*Herméville.* — Police générale. Contributions directes. Adjudication de la perception. Conscription; visite et mise en route des conscrits. Réquisitions, 1 liasse (an IV-an VIII).

*Les Islettes.* — Enregistrement des lois et décrets, 3 reg. (1 nivôse an V-13 germinal an VIII).

Contributions directes : correspondance. Engagements volontaires, 1 liasse (an V-an VIII).

*Les Marats.* — Délibérations et arrêtés, 5 reg. (5 frimaire an IV-30 floréal an VIII).

Correspondance, 1 reg. (10 frimaire an IV-9 thermidor an VII).

Inventaire des archives de l'administration municipale du canton. Procès-verbaux des assemblées primaires. Correspondance générale; police. Contributions directes; contributions patriotiques; patentes. Domaines nationaux : correspondance. Réquisitions; subsistances militaires, 7 liasses (an IV-an VIII).

*Loisey.* — Transcription des lois et décrets, 1 reg. (an IV-an VIII).

Délibérations, 5 reg. (6 frimaire an IV-25 ventôse an VIII).

Arrêtés particuliers, 3 reg. (an IV-an V).

Correspondance, 2 reg. (an V-an VIII).

Correspondance du commissaire du Directoire exécutif près l'administration cantonale, 1 reg. (13 brumaire-29 pluviôse an IV).

Inventaire des archives de l'administration cantonale. Correspondance générale : police, suspects, etc. Contributions directes; emprunt forcé. Conscription. Réquisitions; subsistances militaires, 8 liasses (an IV-an VIII).

*Montiers-sur-Saulx.* — Enregistrement des lois et décrets, 4 reg. (an IV-an VIII).

Délibérations et arrêtés, 3 reg. (28 brumaire an IV-18 floréal an VIII).

Correspondance, 5 reg. (an IV-an VIII).

Listes électorales. Correspondance générale ; police. Enregistrement des passeports. Contributions directes : patentes. Conscription militaire. Réquisitions. Subsistances, 1 reg., 6 liasses (an IV-an VIII).

*Montmédy.* — Enregistrement des lois et décrets, 1 reg. (an IV-an VIII).

Enregistrement des passeports, 1 reg. (an IV-an VIII).

En 1834 un incendie a détruit la mairie et les archives de Montmédy.

*Montzéville.* — Contributions directes : correspondance. Conscription militaire : liste des conscrits; mise en route des colonnes, 1 liasse (an VI-an VIII).

*Noyers.* — Délibérations, 3 reg. (20 brumaire an IV-30 floréal an VIII).

Arrêtés et avis particuliers, 1 reg. (an IV-an VIII).

Correspondance, 6 reg. (an IV-an VIII).

Enregistrement des passeports. Emprunt forcé. Patentes. Affaires militaires. Travaux des routes, 1 reg., 4 liasses (an IV-an VIII).

*Ornes.* — Passeports délivrés à des civils et à des conscrits. Recrutement de l'armée, 2 reg., 1 liasse (an IV-an VIII).

*Rarécourt.* — Délibérations et arrêtés, 1 reg. (11 pluviôse an VII-27 pluviose an VIII).

Recrutement de l'armée; engagements; mise en route des conscrits, 1 liasse (an IV).

*Récicourt.* — Délibérations et arrêtés, 1 reg. (25 frimaire-4 germinal an VIII).

Conscription militaire. Subsistances et réquisitions, 1 liasse (an IV-an VIII).

*Reffroy.* — Pièces diverses, 1 liasse (an IV-an VIII).

*Saint-Laurent.* — Correspondance, 1 reg. (an VIII).

Enregistrement des pétitions, des lettres reçues et des feuilles de route. 3 reg. (an IV).

*Saudrupt.* — Enregistrement des lois et décrets, 1 reg. (an VIII).

Délibérations et arrêtés, 3 reg. (23 frimaire an IV-29 floréal an VIII).

Correspondance, 4 reg. (an IV-an VIII).

Registre civique. Passeports. Recrutement de l'armée. Feuilles de route. Exemptions. Réquisitions, 1 liasse (an IV-an VIII).

*Sivry-la-Perche.* — Conscription militaire, 1 liasse (an VI-an VII).

*Souilly.* — Délibérations et arrêtés, 2 reg. (11 frimaire an IV-23 floréal an VIII).

Correspondance, 1 reg. (15 floréal an IV-1er floréal an VIII).

Enregistrement des passeports. Correspondance générale, police. Répertoire des actes soumis à l'enregistrement. Contributions directes : correspondance. Conscription militaire, 1 liasse (15 floréal an IV-1er floréal an VIII).

*Stainville.* — Délibérations et arrêtés, 1 reg. (5 brumaire an VII-20 prairial an VIII).

*Tilly.* — Délibérations et arrêtés, 1 reg. (25 pluviôse an IV-4e jour complémentaire an VII).

Passeports. Contributions directes; assiette et recouvrement. Domaines nationaux (presbytère). Recrutement de l'armée. 1 liasse (an IV-an VIII).

*Triaucourt.* — Délibérations et arrêtés, 2 reg. (18 brumaire an IV-28 floréal an VIII).

Procès-verbaux des assemblées primaires. Patente, 1 liasse (an IV-an VIII).

*Varennes.* — Correspondance, 1 reg. (25 floréal an VII-25 floréal an VIII).

Comptabilité communale. Conscription militaire, 1 liasse (an VI-an VII).

*Vavincourt.* — Délibérations et arrêtés, 2 reg. (11 frimaire an IV-1er prairial an VIII).

Annotation des pétitions, 4 reg. (an IV-an VIII).

Procès-verbaux d'élections. Registre civique. Comptabilité de la municipalité cantonale. Contributions directes : patentes. Domaines nationaux : correspondance. Recrutement de l'armée ; conscription ; congés ; passeports accordés aux conscrits. Réquisitions, 5 liasses (an IV-an VIII).

*Verdun.* — Enregistrement des lois et décrets, 1 reg. (an IV-an VIII.

Loterie nationale. Biens communaux. Contributions directes ; correspondance. Recrutement de l'armée, 1 liasse (an VI).

## FONDS DIVERS

### Comités de surveillance et comités révolutionnaires.

*Abainville*, *Amanty*, *Amel*, *Apremont*, *Arrancy*, *Badonvilliers*, *Bantheville.* — Délibérations, 8 reg. (an II-an III).

*Bar-le-Duc* [*Bar-sur-Ornain*].

Comité de salut public. — Délibérations, 2 reg. (26 mai 1793-13 nivôse an II).

Comité établi par le commissaire de la Convention près l'armée des Ardennes.

Comité révolutionnaire du département de la Meuse. — Délibérations, 1 reg. (29 brumaire-30 ventôse an III).

Comité établi par le représentant du peuple en mission Bô.

Correspondance, 1 reg. (30 brumaire an II-27 ventôse an III).

Annotation des dépôts de titres de noblesse, lettres de prêtrise, diplômes universitaires, etc., 1 reg. (29 vendémiaire-1er pluviôse an II).

Dénonciations, enquêtes, suspects, prêtres. Lettres et arrêtés des représentants Delacroix et Mallarmé, 5 liasses (an II-an III).

Dossiers classés par districts.

*Bassaucourt* (1), *Baudonvilliers*, *Bazincourt*, *Beaufort*, *Beaumont*, *Beauzée*, *Behonne*, *Beney*, *Bethincourt*, *Biencourt*, *Bislée*, *Bonnet*, *Brandeville*, *Braquis*, *Bréhéville*, *Brieulles-sur-Meuse*, *Brixey-aux-Chanoines*, *Brouenne*, *Broussey-en-Woëvre*, *Bure*, *Burey-en-Vaux*, *Buxerulles*, *Buxières*, *Buzy*, *Chaillon*, *Chalaines*, *Charny*, *Chassey*, *Châtillon-sous-les-Côtes*, *Chaumont-sur-Aire*, *Chauvency-la-Montagne*, *Clermont*, *Condé*, *Consenvoye*, *Contrisson*, *Courcelles-sur-Aire*, *Cousances-aux-Forges*, *Couvertpuis*, *Creüe*, *Dainville-aux-Forges*. — Délibérations, correspondance, dossiers de police, 39 reg., 8 liasses (an II-an III).

A Condé, un procès-verbal est dressé contre un cordonnier ayant travaillé le décadi (10 thermidor an II).

*Damvillers*. — Délibérations, 1 reg. (7 octobre 1793-16 pluviôse an II).

Correspondance, 1 reg. (16 frimaire-9 nivôse an II).

Dénonciations, 1 reg. (17-19 frimaire an II).

Informations sur les personnes suspectes, 1 reg. (16 brumaire-1er frimaire an II).

Correspondance et enquêtes, 1 liasse (an II-an III).

*Dannevoux*, *Demange-aux-Eaux*, *Dieppe*, *Dompcevrin*, *Doncourt-aux-Templiers*, *Dugny*, *Dun*, *Écurey*, *Érize-la-Grande*, *Érize-la-Petite*. — Délibérations, correspondance, dénonciations, 9 reg., 4 liasses (an II-an III).

*Étain*. — Délibérations, 2 reg. (1er pluviôse an II-30 ventôse an III).

(1) Commune de Saint-Maurice-sous-les-Côtes.

Correspondance, 2 reg. (26 pluviôse an II-23 ventôse an III).

Déclarations des ministres du culte placés sous la surveillance du comité, 1 reg. (30 germinal an II-13 vendémiaire an III).

Correspondance, enquêtes, papiers saisis; correspondance et arrêtés des représentants Delacroix et Mallarmé, 3 liasses (an II-an III).

*Fains*, *Gercourt*, *Givrauval*. — Délibérations, 3 reg., 1 pièce (an II-an III).

*Gondrecourt*. — Délibérations, 3 reg. (30 septembre 1793-29 ventôse an III).

Correspondance reçue, 1 reg. (22 brumaire-13 ventôse an III).

Enregistrement de la correspondance expédiée, 1 reg. (20 brumaire-16 ventôse an III).

Annotations des pétitions, 1 reg. (7 thermidor an III-6 floréal an XII).

Ce registre fut employé après la suppression des districts par l'administration cantonale, puis par les bureaux de la mairie.

Comptes décadaires fournis au district, 1 reg. (20 brumaire-10 ventôse an III).

Correspondance, rapports, enquêtes; correspondance et arrêtés du représentant Delacroix, 1 liasse (an II-an III).

*Goussaincourt*, *Haironville*, *Harville*, *Hattonchâtel*, *Hennemont*, *Herbeuville*, *Herméville*, *Houdelaincourt*, *Inor*, *Jametz*, *Juvigny-sur-Loison*, *Kœur-la-Petite*, *Laheycourt*, *Laimont*, *Laneuville-sur-Meuse*, *Le Bouchon*, *Les Paroches*. — Délibérations, correspondance, dossiers de police, dénonciations, contrôle des ministres du culte, 27 reg., 2 liasses (an II-an III).

*Ligny*. — Délibérations, arrêtés, déclarations d'étrangers, 1 reg. (24 avril 1793-11 vendémiaire an III).

Registre des dénonciations et renseignements contre les suspects, 1 reg. (6 octobre 1793-27 thermidor an II).

Correspondance échangée, 2 reg. (14 juin 1793-22 fructidor an II).

Comptes décadaires, 1 liasse (14 frimaire-20 fructidor an II).

Correspondance, rapports de police, pièces saisies chez des

suspects. Lettres et arrêtés des représentants Mallarmé et Massieu, 1 liasse (an II-an III).

*Liny-devant-Dun, Lion-devant-Dun, Loisey, Loison, Longeville, Mandres, Mangiennes, Marville, Mauvages, Maxey-sur-Vaise, Mécrin, Milly-devant-Dun, Mognéville, Mont-devant-Sassey, Montfaucon, Monthairons, Montiers-sur-Saulx, Montigny-devant-Sassey, Montigny-les-Vaucouleurs.* — Délibérations, correspondance, dossiers de police, 21 reg., 3 liasses (an II-an III).

*Montmédy.* — Correspondance, 1 reg. (28 brumaire an II-25 frimaire an III).

Surveillance des prêtres, 1 reg. (1er germinal-7 messidor an II).

Correspondance, dénonciations, enquêtes; correspondance et arrêtés des représentants Delacroix et Mallarmé, 4 liasses (an II-an III).

*Montsec, Moranville, Morley, Moulins, Mouzay, Murvaux, Nant-le-Grand, Neuville-en-Verdunois, Neuville-les-Vaucouleurs, Neuville-sur-Orne, Ornes, Pagny-la-Blanche-Côte, Pareid, Pillon, Pouilly, Rambucourt, Ranzières, Raulecourt, Rembercourt-aux-Pots, Revigny, Richecourt, Rigny-la-Salle, Romagne-sous-les-Côtes, Rosnes, Rouvres, Rouvrois-sur-Meuse, Rouvrois-sur-Othain, Saint-Agnant, Saint-Germain* [*Germain-Meuse ou Germain-sur-Meuse* (*depuis le 3 messidor an III*)], *Saint-Joire, Saint-Julien, Saint-Laurent, Saint-Maurice-sous-les-Côtes.* (*Voy. Bassaucourt*). — Délibérations, dénonciations, dossiers de police, 32 reg., 3 liasses (an II-an III).

*Saint-Mihiel.* — Délibérations, 2 reg. (11 septembre 1793-1er germinal an III).

Police politique, établissement du gouvernement révolutionnaire, épuration des autorités constituées; lettres et arrêtés du représentant Mallarmé, 2 liasses (an II-an III).

*Sampigny, Saulx-en-Woëvre, Senon, Sepvigny, Sivry-*

*sur-Meuse*, *Sommedieue*, *Sommeilles*, *Sommelonne*, *Spada*, *Spincourt*, *Stenay*, *Tannois*, *Thillot*, *Tréveray*, *Tronville*, *Troyon*, *Varennes*, *Varnéville*. — Délibérations, correspondance, dossiers de police, 23 reg., 6 liasses (an II-an III).

*Vaucouleurs*. — Délibérations, 2 reg. (29 septembre 1793-14 fructidor an II).

Correspondance, 2 reg. (29 septembre 1793-20 thermidor an II).

Enregistrement des passeports, 1 reg. (21 frimaire-25 messidor an II).

Correspondance, enquêtes, pièces saisies. Lettres et arrêtés des représentants Mallarmé et Delacroix, 1 liasse (an II-an III).

*Vaudeville*, *Velaines*. — Délibérations, 2 reg. (an II).

*Verdun*. — Enregistrement des lois et décrets, 1 reg. (10 fructidor an II-5 ventôse an III).

Délibérations, 2 reg. (15 avril 1793-30 ventôse an III).

Dénonciations et enregistrement de la correspondance, 1 reg. (19 septembre 1793-13 ventôse an III).

Contrôle des personnes soumises a la surveillance, 10 reg. (19 septembre 1793-fructidor an III).

Correspondance et enquêtes. Lettres du représentant Ch. Delacroix, 4 liasses (an II-an III).

*Ville-en-Woëvre*, *Ville-sur-Saulx*, *Villotte-devant-Louppy*, *Villotte-devant-Saint-Mihiel*, *Vouthon-Bas*, *Vouthon-Haut*, *Wareq*, *Woimbey*, *Woinville*, *Xivray*. — Délibérations, 11 reg. (an II-an III).

## Sociétés populaires.

### Bar-le-Duc.

Société des amis de la Constitution. — Délibérations, 1 reg. (17 juin 1790-28 juillet 1792).

Société jacobine, montagnarde et révolutionnaire des sans-

culottes de Bar. — Délibérations, 1 reg. (27 brumaire-14 nivôse an II).

Scission dans cette société. Registre des délibérations de la seconde section, 1 reg. (29 frimaire an II-7 vendémiaire an III).

### Verdun.

Société fraternelle des amis de la liberté et de l'égalité. — Délibérations, 3 reg. (15 avril 1793-8 fructidor an II).

Le premier registre, qui s'arrête au 20 brumaire an II, est conservé aux archives départementales; les deux suivants sont conservés aux archives municipales de Verdun. Des deux registres de Verdun, le premier est incomplet du début; une copie du second existe à la bibliothèque de la même ville (Coll. Ch. Buvignier).

## Tribunaux.

### Tribunaux de département.

*Tribunal criminel du département de la Meuse.*

Délibérations, nominations d'officiers (huissiers, commissaires, etc.), 1 reg. (31 janvier 1792-28 pluviôse an III).

Procès-verbaux du tirage au sort des jurés, 2 reg. (1er février 1792-17 mai 1808).

Jugements, 8 reg. (15 mars 1793-25 prairial an IX).

Le premier registre commence avec le n° 34 et il y a en outre une lacune du 30 nivôse au 6 floréal an II.

Table alphabétique des individus jugés, 1 reg. (15 février 1792-15 février 1811).

Table indiquant les noms, prénoms, domiciles, professions des inculpés, la date et la nature de la sentence.

Arrêtés, 1 reg. (26 fructidor an VI-30 juillet 1808).

Ordonnances concernant la perquisition des personnes des accusés et leur déchéance du titre de citoyen français, pendant tout le temps de leur contumace, 1 reg. (19 février 1793-19 vendémiaire an VII).

Procédures criminelles, enquêtes, procès-verbaux, etc., 32 liasses (1792-an VIII).

Jugements rendus sur les appels interjetés des tribunaux de

police correctionnelle du département. 2 reg. (14 germinal an IV-14 ventôse an X).

*Tribunal civil du département de la Meuse* (1).

Jugements, 15 reg. (1er ventôse an IV-ventôse an VIII).

Transcription des jugements sujets au droit d'enregistrement sur la minute (loi du 9 vendémiaire an VI). 4 reg. (16 brumaire an VI-18 messidor an VIII).

## Tribunaux de districts.

*Tribunal du district de Bar-le-Duc.*

Procès-verbaux d'installation des juges du tribunal, 1 reg. (1790-an IV).

Procès-verbaux et actes divers, 7 liasses (1790-an III).

Sentences, 3 liasses (1791-an III).

Feuilles d'audiences, 10 liasses (1790-an III).

Insinuations, 1 liasse (an III-an IV).

Gruerie, 1 liasse (1790-1792).

Procédures correctionnelles, 3 liasses (1792-an IV).

*Tribunal du district de Clermont (séant à Varennes).*

Procès-verbaux et actes divers, 2 liasses (1790-an III).

Jugements, 1 reg. (1790-1792).

Gruerie, 1 liasse (1792-1793).

Insinuations, 2 reg., 1 liasse (1792-an III).

Inventaire du greffe, 1 liasse (1791-1792).

*Tribunal du district de Commercy.*

Procès-verbaux et actes divers, 5 liasses (1791-an III).

Sentences de gruerie, 2 liasses (1791-1792).

(1) Créé en vertu de l'art. 216 de la Constitution du 5 fructidor an III, il remplaça les tribunaux de district : le tribunal du district de Bar cessa ses fonctions le 12 brumaire an IV, le lendemain du jour où s'était tenue la première audience du tribunal civil du département à Saint-Mihiel.

*Tribunal du district d'Étain.*

Procès-verbaux et actes divers, 5 liasses (1790-1793).
Sentences, 3 liasses (1790-1792).
Feuilles d'audiences, 3 liasses (1791-1793).
Nominations de fonctionnaires. Installation des avoués, 2 liasses (1791-an II).
Gruerie, 1 liasse (1790-1792).

*Tribunal du district de Gondrecourt (séant à Vaucouleurs).*

Procès-verbaux et actes divers, 1 liasse (1791-an III).
Sentences, 2 liasses (1791-an III).
Insinuations, 1 reg., 1 liasse (1791-an IV).
Affaires domaniales, 1 reg. (1792).
Guerie, 1 liasse (1791-an III).

*Tribunal du district de Saint-Mihiel.*

Procès-verbaux et actes divers, 1 reg., 11 liasses (1790-an II).
Sentences, 24 reg. (16 novembre 1790-21 ventôse an III).
Feuilles d'audience, 5 liasses (1791-an II).
Gruerie, 27 liasses (1790-an III).
Jugements forestiers, 7 reg. (3 février 1791-22 ventôse an III).
Réception d'officiers municipaux, 1 liasse (1790).
Réception du serment des experts chargés d'évaluer les biens nationaux, 1 liasse (1790).

*Tribunal du district de Montmédy-Stenay (séant à Stenay).*

Procès-verbaux et actes divers, 7 liasses (1790-an III).
Sentences, 6 reg., 1 liasse (1790-an IV).
Feuilles d'audiences, 1 reg., 2 liasses (1791-1793).
Insinuations, 1 reg., 1 liasse (an II-an IV).
Édits et ordonnances, 1 reg. (1792-an II).
Gruerie, 1 liasse (1792-1793).

*Tribunal du district de Verdun.*

Procès-verbaux et actes divers, 7 liasses (1791-an II).
Feuilles d'audiences, 6 liasses (1791-an III).
Réception des notaires, 1 liasse (1791-an IV).

## Tribunaux de police correctionnelle (1).

*Tribunal de police correctionnelle de Bar-le-Duc.*

Jugements correctionnels, 1 reg. (13 nivôse-29 fructidor an V).
Jugements forestiers, 1 reg. (12 germinal-22 thermidor an V).
Procédures correctionnelles, 53 liasses (an IV-an VIII).

*Tribunal de police correctionnelle de Commercy.*

Causes d'audiences, 1 reg. (21 frimaire an IV-2 fructidor an VI).

*Tribunal de police correctionnelle de Verdun.*

Déclarations d'appel de jugement, 1 reg. (15 messidor an IV-19 thermidor an VIII).
Actes relatifs aux jurys d'accusation, 3 reg. (4 frimaire an IV-19 vendémiaire an VI).

*Tribunal de police correctionnelle de Montmédy.*

Jugements, 5 reg. (30 brumaire an IV-1er brumaire an VIII).

## Justices de paix.

*Arrancy.* — Sentences, 1 liasse (1791).
*Bar-le-Duc* [*Bar-sur-Ornain*] (*Ville-basse*). — Actes et procès-verbaux du juge Cardon, 1 liasse (an II).

(1) Ils furent créés en frimaire an IV conformément à l'art. 233 de la Constitution du 5 fructidor an III, au nombre de quatre à Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy et Verdun : les appels de leurs jugements étaient portés au tribunal criminel séant à Saint-Mihiel.

*Beauzée.* — Procès-verbaux et actes divers, 1 liasse (1793-an II).

*Buzy.* — Procès-verbaux et actes divers, 2 liasses (1791-an II).

*Charny.* — Jugements, 1 liasse (1790).

*Dagonville.* — Procès-verbaux et actes divers, 1 liasse (1792).

*Demange-aux-Eaux.* — Sentences, 1 liasse (an VI).

*Dieue.* — Procès-verbaux et actes divers, 1 liasse (1792-1793).

*Hannonville-sous-les-Côtes.* — Registre de la police judiciaire du canton, 1 reg. (27 pluviôse an V-24 vendémiaire an VI).

*Montiers-sur-Saulx.* — Sentences, 1 liasse (1793-an II).

*Pierrefitte.* — Procès-verbaux et actes divers, 1 liasse (an II).

*Reffroy.* — Procès-verbaux et actes divers, 1 liasse (an II).

*Saint-Aubin.* — Procès-verbaux et actes divers, 1 liasse (an I-an II).

*Saint-Mihiel.* — Enregistrement des procès-verbaux du bureau de paix et de charité, 1 reg. (4 juillet 1791-23 janvier 1792).

Sentences, 1 reg. (1791-1792).

*Verdun.* — Procès-verbaux et actes divers, 6 reg., 3 cahiers, 1 liasse (1792-an IV) (1).

*Void.* — Procès-verbaux et actes divers, 1 liasse (1791-an II).

### Commission militaire de Verdun.

Jugements et interrogatoires, 1 liasse (1792-1793).

Cette commission fut établie à Verdun après le départ des Prussiens pour juger les prisonniers de guerre et les déserteurs.

(1) Dossiers conservés aux Archives municipales de Verdun où ils sont classés sous la cote B 5 *bis*.

# Cadre de Classement

## de la Série Q

## des Archives Départementales

(*Circulaire du 11 novembre 1874*).

---

### Affaires générales.

*Département.*

Lois, circulaires, instructions.
Arrêtés de l'administration du département.
Pièces à l'appui des arrêtés.
Vente des biens nationaux : états préparatoires aux ventes; états résumant les ventes.
Rachat des droits féodaux.
Correspondance.

*Districts.*

Arrêtés des administrations de districts.
Vente des biens nationaux : états préparatoires aux ventes; états résumant les ventes.
Correspondance.

### Vente des biens nationaux.

*Immeubles.*

Procès-verbaux d'estimation.
Soumissions d'acquérir.
Actes de vente et pièces à l'appui antérieurs au 28 ventôse an IV. — Répertoires.

Actes de vente et pièces à l'appui postérieurs au 28 ventôse an IV. — Répertoires.

Expéditions authentiques des actes de vente.

*Meubles.*

Procès-verbaux d'estimation et de vente et pièces à l'appui : liste civile; établissements religieux; émigrés, étrangers et condamnés; prêtres et religieux.

### Administration du séquestre des biens.

Affaires générales.

Liste civile et domaines engagés.

Établissements religieux.

Émigrés, étrangers et condamnés : listes générales des émigrés et des condamnés; listes départementales et listes de district.

### Liquidation de l'indemnité payée aux émigrés.

Extraits des procès-verbaux de vente.

Bordereaux d'indemnité.

Répertoires.

Correspondance.

### Administration et contentieux des domaines.

Administration des domaines : baux, fermages et ventes de récoltes.

Liquidation des créances et des dettes des émigrés.

Contentieux des domaines : instances et surséances; poursuites.

Partages.

Correspondance.

### Biens communaux vendus en 1813 au profit de la caisse d'amortissement.

Instructions.

Procès-verbaux de prise de possession.

Actes de vente.

Correspondance.

## Fonds de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Affaires générales.

Vente des biens nationaux.

Administration du séquestre des biens.

Liquidation de l'indemnité payée aux émigrés.

Administration et contentieux des domaines.

Biens communaux vendus en 1813 au profit de la caisse d'amortissement.

Comptabilité des receveurs des domaines (par ordre alphabétique les bureaux) : sommiers; journaux.

# ÉTAT SOMMAIRE
# DE LA SÉRIE Q
(*Domaines nationaux*).

---

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### DÉPARTEMENT

*Lois, circulaires, instructions.* — 2 liasses (1790-1815).

*Arrêtés.* — Arrêtés du directoire relatifs aux biens des émigrés, 6 reg. (19 mai 1792-29 frimaire an IV).

La moitié du 6e registre a servi à enregistrer les arrêtés de l'administration centrale du 28 vendémiaire au 29 frimaire an IV.

Arrêtés de l'administration centrale concernant les domaines nationaux, 8 reg. (1er nivôse an IV-29 messidor an VIII).

Arrêtés préfectoraux relatifs aux domaines nationaux, 3 reg. (29 messidor an VIII-24 prairial an XI).

Arrêtés de l'administration centrale, puis du préfet, relatifs à la nomination d'experts, chargés d'estimer les biens nationaux postérieurement au 28 ventôse an IV, 7 reg. (23 floréal an IV-21 août 1811).

Arrêtés de liquidation des biens nationaux, 12 reg. (13 prairial an III-3 floréal an XIII).

Répertoire des arrêtés de liquidation avec table alphabétique des pétitionnaires, 1 reg. (18 prairial an III-9 frimaire an VII).

*Pétitions. — Bureau des domaines.* — Arrêtés du directoire, puis de l'administration centrale sur pétitions de particuliers des districts, 9 reg. (mai 1791-ventôse et floréal, an V).

Un ou deux registres sont affectés à chacun des huit districts.

Enregistrement des pétitions, 21 reg. (mai 1791-frimaire et pluviôse an V).

Plusieurs registres sont affectés à chacun des huit districts.

Annotation des pétitions, 5 reg. (2 vendémiaire an V-12 nivôse an VIII).

*Bureau des émigrés.* — Annotation des pétitions. 5 reg. (15 juin 1792-13 prairial an II).

Annotation des pétitions, 10 reg. (prairial an II-nivôse an VI).

Dans cette seconde catégorie des registres d'annotation des pétitions un ou deux registres sont affectés à chacun des huit districts.

*Bureau des liquidations.* — Annotation des pétitions, 8 reg. (an III-an XIII).

Un registre est affecté à chaque district.

Ordonnances de règlement des frais des bureaux et des menues créances sur les émigrés, 2 reg. (1793-an VIII).

Journal divisé en autant de sections que de districts.

*États préparatoires aux ventes.* — États des dîmes inféodées, 1 liasse (1791).

États des biens de première et de deuxième origine, 7 liasses (1790-an IV).

États des biens des fabriques, 1 liasse (1791-1792).

Tableaux par cantons des biens invendus, 1 liasse (an IV).

États par cantons des domaines restant à vendre, 3 reg. (an VI).

Minutes d'affiches, états des frais d'expertises et certificats de publications des ventes de biens nationaux, 1 liasse (an II-1810).

*États résumant les ventes.* — États des domaines nationaux vendus par le département, 3 reg. (5 germinal an V-14 brumaire an XI).

Frais de vente et d'administration des domaines nationaux : états généraux par districts, 1 liasse (1791-an IV).

Journal des dépenses acquittées pour l'aliénation des domaines nationaux, 2 reg. (an VI-an XII).

*Rachat des droits féodaux.* — 2 liasses (1792-an X).

*Correspondance.* — 2 reg., 4 liasses (1790-1822).

Les deux registres contiennent la correspondance échangée entre le directoire du département d'une part, et le comité d'aliénation de l'Assemblée constituante et les directoires des huit districts de la Meuse d'autre part, au sujet de la vente des biens nationaux du 10 août 1790 au 14 janvier 1791.

## DISTRICTS

### Bar-le-Duc.

*Arrêtés.* — Bureau des domaines. Arrêtés du directoire, 1 reg. (11 germinal an II-2 frimaire an IV).

Bureau des émigrés. Avis et arrêtés sur pétitions relatives aux biens des émigrés, 4 reg. (8 germinal an II-8 frimaire an IV).

Annotation des pétitions, 2 reg. (8 germinal an II-12 brumaire an IV).

« Transcription des mémoires et questions qui seront faites « au directoire du district et des réponses qu'il y fera, des « nominations d'experts et des taxes qui leur seront faites », 1 reg. (8 janvier 1791-28 frimaire an II).

*États préparatoires aux ventes.* — Tableau, par ordre de cantons et de communes, des biens de fabriques et de fondations situés dans le district, 1 reg. (1790-1791).

Tableau, par communes, des biens du Domaine et des établissements ecclésiastiques, 2 reg. (1791).

États des biens de la Couronne, 1 liasse (1791-1793).

États des biens de deuxième origine, 1 liasse (31 juillet 1792-an II).

États des biens des prêtres déportés, 1 liasse (an II-an X).

*États résumant les ventes.* — Ventes des biens de première origine (ventes nos 1-45), 1 liasse (3 janvier 1791-17 vendémiaire an IV).

Ventes des biens de deuxième origine (ventes nos 1-24), 1 liasse (27 frimaire an II-5 brumaire an IV).

Tableau des biens vendus et à vendre par cantons, 1 liasse (1791-1792).

Minutes d'affiches de ventes, 2 liasses (1790-an IV).

*Correspondance.* — 2 liasses (1790-an IV).

### Clermont.

*Arrêtés.* — Arrêtés du directoire sur pétitions concernant les biens nationaux de première origine, 3 reg. (30 décembre 1790-1er brumaire an IV).

Arrêtés du directoire sur pétitions relatives aux biens des émigrés, 1 reg. (3 nivôse an III-1er brumaire an IV).

*États préparatoires aux ventes.* — États des biens meubles et immeubles provenant des émigrés, 2 reg. (1792-1793).

*États résumant les ventes.* — Ventes des biens de première et de deuxième origine (Ventes nos 1-20), 1 liasse (26 janvier 1791-vendémaire an IV).

*Correspondance.* — 1 reg. (2 vendémiaire-15 messidor an III).

États par communes des non-propriétaires capables d'acquérir des biens nationaux (loi du 13 septembre 1793), 1 liasse (1793-an II).

### Commercy.

*Arrêtés.* — Arrêtés du directoire sur pétitions relatives aux biens nationaux de première origine, 2 reg. (15 février 1790-28 vendémiaire an IV).

Arrêtés sur pétitions relatives aux biens des émigrés, 2 reg. (17 mars 1793-19 frimaire an VI).

*États relatifs aux ventes.* — États généraux des biens, des soumissions, des ventes, 4 liasses (1790-an IV).

Aliénations aux municipalités du district, 1 liasse (1791-1792).

### Étain.

*Arrêtés.* — Arrêtés du directoire sur pétitions, 3 reg. (24 novembre 1792-25 germinal an III).

Enregistrement des pétitions, 1 reg. (23 frimaire-24 thermidor an III).

*États préparatoires aux ventes.* — Déclarations des fermiers des biens nationaux, 1 reg. (1790-an III).

Enregistrement des baux, 1 reg. (1791-1793).

Tableaux des biens nationaux de première origine, par cantons, 1 liasse (1790-1791).

Relevés des biens de deuxième origine; 1 liasse (1793-an II).

Affiches de ventes du district d'Étain, 1 liasse (1791-an III).

*États résumant les ventes.* — Ventes des biens de première origine, 1 liasse (16 mars 1791-7 prairial an III).

Ventes des biens de deuxième origine, 1 liasse (26 frimaire an II-3 frimaire an IV).

*Correspondance.* — 4 liasses (1791-an IV).

### Gondrecourt.

*Arrêtés.* — Arrêtés du directoire relatifs à la partie des domaines, 1 reg. (28 messidor an III-30 brumaire an IV).

Avis du district sur les demandes à lui adressées relatives aux domaines nationaux, 2 reg. (28 prairial an III-24 brumaire an IV).

*États préparatoires aux ventes.* — Déclarations des fermiers des biens nationaux, 1 reg. (14 septembre 1790-27 novembre 1791).

Tableaux par cantons des biens de première origine, 1 liasse (1790).

État sommaire des biens nationaux du district, 1 reg. (1790-1791).

États et estimations des biens de deuxième origine, 1 liasse (1792-an III).

*États résumant les ventes.* — Ventes des biens de première et de deuxième origine, 2 liasses (20 janvier 1791-16 brumaire an IV).

### Montmédy-Stenay.

*Arrêtés.* — Avis sur pétitions et arrêtés du directoire con-

cernant les émigrés et les domaines nationaux, 2 reg. (6 frimaire an II-29 brumaire an IV).

C'est dans la seconde moitié du premier registre que se trouvent insérés les arrêtés du directoire du 16 nivôse an II au 17 brumaire an IV.

*États préparatoires aux ventes.* — Déclarations des fermiers des biens nationaux, 1 reg. (1793).

*États résumant les ventes.* — Ventes des biens de première origine, 1 liasse (20 janvier 1791-24 vendémiaire an III).

Ventes des biens de deuxième origine, 1 liasse (28 germinal an II-28 vendémiaire an IV).

*Correspondance.* — 2 liasses (1790-an IV).

### Saint-Mihiel.

Les questions relatives aux biens nationaux sont mêlées aux affaires ordinaires et traitées dans les registres classés dans la série L.

*États préparatoires aux ventes.* — Enregistrement des baux des biens nationaux, 1 reg. (14 septembre 1790-18 frimaire an II).

États de consistance des biens des émigrés, déportés, condamnés et pères et mères desdits émigrés, 1 reg. (1793).

Relevé des estimations des biens des émigrés, 1 reg. (1793).

*États résumant les ventes.* — Ventes des biens de première origine, 1 liasse (7 janvier 1791-17 vendémiaire an IV).

Ventes des biens de deuxième origine, 1 liasse (17 ventôse an II-21 vendémiaire an IV).

Enregistrement des biens de première origine vendus et à vendre, 1 reg. (an III).

Enregistrement des biens vendus de deuxième origine, 1 reg. (an II-an III).

Tableau des biens aliénés aux municipalités, 1 reg. (1790-1791).

*Correspondance.* — 3 liasses (1791-an IV).

### Verdun.

Les questions relatives aux biens nationaux sont mêlées aux affaires ordinaires et insérées dans les registres concernant le district de Verdun placés dans la série L.

*États résumant les ventes.* — Ventes des biens de première origine, 1 liasse (22 janvier 1791-9 vendémiaire an IV).

États généraux des biens, chargés de fondations et administrés par des curés ou des fabriques, vendus par le directoire et dont il est dû la rente à 4 p. 0/0 auxdits curés ou fabriques, 1 liasse (9 mai 1791-13 mai 1793).

États par ordre alphabétique des noms des communes des biens vendus de première origine, 1 reg. (1791-1793).

Ventes des biens de deuxième origine, 1 liasse (11 nivôse an II-6 brumaire an IV).

Tableau des ventes des meubles des émigrés, déportés ou condamnés du district, 1 pièce (8 vendémiaire an IV).

États par ordre alphabétique des noms des communes des biens vendus de deuxième origine, 1 reg. (an II-an IV).

Revente d'immeubles d'émigrés à la folle enchère, 1 reg. (an III-an IV).

Correspondance, 1 liasse (1793-an IV).

## VENTE DES BIENS NATIONAUX

### Immeubles.

*Procès-verbaux d'estimation.* — 55 cart. (1790-1807).

Dossiers, classés par ordre alphabétique des noms des communes.

*Soumissions d'acquérir.* — Soumissions de municipalités pour l'acquisition des biens nationaux, 1 reg. (21 juillet 1790-24 mai 1791).

Soumissions de la municipalité de Bar-le-Duc (et autres municipalités du district), 1 liasse (1790-1791).

Soumissions de particuliers présentées aux districts de Bar, de Commercy, d'Étain, de Gondrecourt, de Montmédy, de Saint-Mihiel et de Verdun, 3 reg., 7 liasses (1790-an III).

Soumissions postérieures au 28 ventôse an IV, présentées à l'administration centrale du département, 4 reg. (28 germinal-29 fructidor an IV).

Enregistrement des soumissions, 1 reg. (23 floréal-29 fructidor an IV).

Répertoire alphabétique des soumissionnaires, 1 reg. (28 germinal-29 fructidor an IV).

*Actes de vente et pièces à l'appui antérieurs au 28 ventôse an IV. — District de Bar.* — Biens de première origine, 4 cart. (1791-an IV).

Aux procès-verbaux d'adjudication sont joints quelquefois les procès-verbaux d'expertise et les soumissions.

Biens de deuxième origine, 18 cart. (an II-an IV).

Répertoire des procès-verbaux de vente, 1 reg. (3 janvier 1791-5 brumaire an IV).

Divisé en deux sections correspondant : la première aux biens de première origine, la seconde aux biens de seconde origine. La même observation s'applique aux répertoires de vente des sept autres districts.

*District de Clermont.* — Biens de première origine, 4 cart. (1790-an IV).

Biens de deuxième origine, 11 cart. (an II-an IV).

Répertoire des procès-verbaux de vente, 1 reg. (22 décembre 1790-28 vendémiaire an IV).

*District de Commercy.* — Biens de première origine, 6 reg. (1791-an IV).

Biens de deuxième origine, 2 reg. (an II-an IV).

Répertoire des procès-verbaux de vente, 1 reg. (11 janvier 1791-19 brumaire an IV).

*District d'Étain.* — Biens de première origine, 2 cart. (1791-an III).

Biens de deuxième origine, 1 cart. (an II-an IV).

Répertoire des procès-verbaux de vente, 1 reg. (16 février 1791-3 frimaire an IV).

*District de Gondrecourt.* — Biens de première origine, 2 cart. (1791-an IV).

Biens de deuxième origine, 1 cart. (an II-an IV).

Répertoire des procès-verbaux de vente, 1 reg. (20 janvier 1791-16 brumaire an IV).

*District de Montmédy-Stenay.* — Biens de première origine, 4 cart. (1791-an IV).

Biens de deuxième origine, 5 cart. (an II-an IV).

Répertoire des procès-verbaux de vente, 1 reg. (19 janvier 1791-18 brumaire an IV).

*District de Saint-Mihiel.* — Biens de première origine, 2 cart. (1791-an IV).

Biens de deuxième origine, 5 cart. (an II-an IV).

Répertoire des procès-verbaux de vente (7 janvier 1791-17 vendémiaire an IV).

*District de Verdun.* — Biens de première origine, 19 cart. (1791-an IV).

Biens de deuxième origine, 24 cart. (an II-an IV).

Répertoire des procès-verbaux de vente, 1 reg. (22 janvier 1791-6 brumaire an IV).

*Actes de vente et pièces à l'appui postérieurs au 28 ventôse an IV.* — 36 cart. (an-IV-1838) (1).

Répertoire des ventes, faites en vertu de la loi du 28 ventôse an IV, dressé dans l'ordre chronologique des opérations, 1 reg. (6 messidor an IV-29 prairial an X).

Répertoire des mêmes ventes dressé suivant l'ordre alphabétique des noms des communes, 1 reg. (an-IV-an X).

Répertoire des ventes faites en vertu des lois des 16 brumaire et 26 vendémiaire an V, dressé dans l'ordre chronologique des ventes, 6 reg. (5 germinal an V-14 brumaire an XI).

Répertoire des mêmes ventes dressé suivant l'ordre alphabétique des noms des cantons, 1 reg. (an V-1815).

Il a été fait par le service des archives une table générale dressée par communes qui résume tous les répertoires des ventes. On a joint aux indications des ventes faites en application des lois révo-

(1) Le 11 juin 1838 des biens nationaux provenant de l'abbaye de la Chalade furent aliénés à différents habitants de la Chalade, du Claon, de Montblainville, de Varennes et de Vauquois.

lutionnaires, le relevé des ventes des biens communaux réalisées de 1813 à 1815.

*Expéditions authentiques des actes de ventes.* — 14 liasses (1790-an VIII).

Classées par district et par cantons.

### Meubles.

*Établissements religieux.* — Actes de vente du mobilier et pièces à l'appui, 30 liasses (1790-an II).

Les procès-verbaux d'estimation sont joints aux actes de vente.

*Émigrés et étrangers.* — Actes de vente du mobilier et pièces à l'appui, 115 liasses (an II-1827).

Tous les papiers relatifs aux saisies et aux ventes mobilières, ainsi que les procès-verbaux d'estimation sont classés dans ce fonds par ordre alphabétique des noms des émigrés.

Frais de vente du mobilier des émigrés. États classés par districts, 1 liasse (1792-an IV).

*Prêtres et religieux.* — Actes de vente du mobilier et pièces à l'appui, 29 liasses (1792-an II).

Les inventaires, les procès-verbaux d'estimation et les actes de vente sont réunis dans des dossiers, classés suivant l'ordre alphabétique des noms des dépossédés.

## ADMINISTRATION DU SÉQUESTRE DES BIENS

*Affaires générales.* — Arrêtés du préfet portant mainlevée de séquestres, 1 reg. (1er prairial an IX-1er nivôse an XIII).

Correspondance pour les mainlevées de séquestres, 1 liasse (an III-an XII).

Ordonnances de règlement des dépenses faites pour les biens des émigrés, 2 reg. (an II-an VIII).

*Domaines engagés.* — 2 liasses (1792-1825).

Déclarations relatives aux domaines engagés en vertu de la loi du 10 frimaire an II, 7 reg. (an II).

Répertoire des ventes de biens provenant des domaines engagés du district de Bar, 1 reg. (an II-an IV).

Abandons (loi du 14 ventôse an VII), 12 liasses (an VII-1829).

*Établissements religieux.* — 10 liasses (1790-1836).

Classement par ordre alphabétique des communes où les établissements sont situés.

*Émigrés.* — 8 liasses (1793-an XI).

Classement par ordre alphabétique des noms de personnes.

État des bois séquestrés qui ont été rendus aux anciens propriétaires, 1 reg. (an XII).

### Listes des émigrés.

*Listes générales.* — Liste générale par ordre alphabétique des émigrés de toute la République. Paris, imprimerie des domaines nationaux, in-f°, 2 vol. (an II).

Suppléments à la liste générale des émigrés. Paris, imprimerie des domaines nationaux, in-8°, 10 vol. (an II-an VIII).

Listes générales des radiations des émigrés. Paris, imprimerie de la République, in-8°, 4 cahiers (an III).

Bulletins des demandes en radiation de la liste des émigrés. Paris, imprimerie de la République, in-8°, 7 cahiers (an V-an VI).

Manquent les bulletins 5, 9 et 10.

Liste des noms maintenus ou rétablis sur les listes des émigrés, Paris, imprimerie de la République, in-8°, 2 cahiers (an VI-an VII).

Liste générale des condamnés. Paris, imprimerie des domaines nationaux, in-8°, 7 cahiers (an II-an III).

*Listes départementales.* — Liste par ordre alphabétique des émigrés du département de la Meuse, 1 reg. (an II).

Liste par ordre alphabétique des émigrés du département de la Meuse, 1 reg. (1793-an XI).

Cette liste, plus complète que la précédente, contient en annotation les radiations par amnistie, décès ou condamnation.

Listes des émigrés du département de la Meuse. Bar, Briflot, in-8°, 8 cahiers (1792-an VI).

Établissement des listes des émigrés par l'administration du département, 1 liasse (1792-an XI).

Arrêtés déclaratifs d'émigration et de radiation, 4 liasses (1792-an IX).

Tableau, par noms des bénéficiaires, des arrêtés provisoires et définitifs de radiations des prévenus d'émigration du département, 1 reg. (1792-an VIII).

État des certificats de résidence dans la République délivrés par les municipalités et déposés au secrétariat du département (lois des 8 avril, 13 septembre 1792 et 25 brumaire an III), 1 reg. (1792-an III).

État par ordre alphabétique des émigrés amnistiés en exécution du sénatus-consulte du 6 floréal an X, 1 reg. (an X-an XI).

Certificats d'amnistie, 2 liasses (an X-an XI).

Liste des prêtres émigrés, condamnés et déportés, 1 reg. (1792-an VI).

Liste des prêtres déportés. Bar, Briflot, in-8°, 1 cahier (an II).

Établissement des listes des prêtres, 1 liasse (an II-an VII).

*Listes de district.* — Liste des émigrés du district de Bar, Bar, Briflot, in-8°, 1 cahier (1792).

Établissement des listes des émigrés du district de Bar, 1 liasse (1793-an V).

Établissement des listes des émigrés du district d'Étain, 1 liasse (1792-an III).

Établissement des listes des émigrés du district de Verdun, 1 liasse (an III) (1).

## LIQUIDATION DE L'INDEMNITÉ PAYÉE AUX ÉMIGRÉS

Répartition de l'indemnité de 1825 entre les émigrés ou leurs ayants-droit, 12 liasses (1825-1831).

Les dossiers, comprenant les extraits des procès-verbaux de vente, les bordereaux d'indemnité et des pièces de correspondance, sont classés par ordre alphabétique des noms des bénéficiaires.

(1) Dossier conservé dans les archives municipales de Verdun, coté C[1] 56 (Fonds de la période révolutionnaire).

Enregistrement des demandes d'indemnité, 1 reg. (1825-1828).

Les demandes sont inscrites dans leur ordre d'arrivée à la préfecture. Des répertoires alphabétiques sont joints au registre.

## ADMINISTRATION ET CONTENTIEUX DES DOMAINES

*Administration des domaines.* — Comptes rendus aux administrations du département et des districts par les curateurs des biens des maisons religieuses et des émigrés, 1 liasse (1791-an VI).

Tableau nominatif des citoyens auxquels il a été affermé des domaines nationaux dans le district de Bar, 1 reg. (28 juillet 1793).

Baux et ventes de récoltes, 17 liasses (an IV-an VII).

Locations, fermages, ventes de récoltes, versement de grains, 1 liasse (1792-an IX).

Tarifs des grains et denrées dus pour leurs canons par les fermiers des domaines nationaux du district de Bar, 1 liasse (1790-1792).

Répertoire des domaines nationaux amodiés et restant à vendre en l'an VI, 3 reg. (an VI-an XI).

Dans ces registres, où les domaines sont classés suivant l'ordre alphabétique des noms des cantons, sont portées les ventes des biens dont les baux expiraient en l'an VI ou furent renouvelés de l'an VI à l'an XI.

États et plans de bâtiments nationaux dépendant de biens nationaux de première origine qui n'ont pas été vendus, 3 liasses (an IV-an V).

*Liquidation des créances et des dettes des émigrés.* — Arrêtés du directoire du département relatifs aux créances des émigrés, 1 reg. (24 ventôse-29 thermidor an III).

Créances et dettes des émigrés, 15 reg., 4 liasses (1792-an V).

Classement par districts.

Règlement des dettes des émigrés par l'administration départementale, 3 liasses (an V-1808).

*Contentieux des domaines.* — Instances et surséances, 8 liasses (an II-1822).

Classées par ordre alphabétique des communes.

Poursuites contre les acquéreurs qui ne se sont pas acquittés, 1 liasse (1790-1792).

Classement suivant l'ordre alphabétique des communes où le domaine est situé.

Déclarations faites par les acquéreurs non libérés (loi du 11 frimaire an VIII), 1 reg. (19 nivôse an VIII).

*Partages.* — Arrêtés de l'administration centrale, puis du préfet, réglant les partages avec les ascendants d'émigrés, 2 reg. (21 pluviôse an V-9 floréal an XII).

Partages de biens d'émigrés entre leurs héritiers et la République, 25 liasses (an III-an VI).

Classement suivant l'ordre alphabétique des noms des dépossédés.

État des biens invendus faisant partie des lots de la République dans les partages de successions qui étaient indivises avec des prévenus d'émigration, 1 reg. (an XI).

Ordonnances de l'administration du département, puis du préfet, pour restitution et frais de partage, 1 reg. (an IV-an XIII).

*Correspondance.* — 3 liasses (1793-1826).

## BIENS COMMUNAUX VENDUS EN 1813 AU PROFIT DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

*Instructions.* — 1 liasse (1813).

*Vente des biens.* — Procès-verbaux de prise de possession, 16 liasses (1813-1814).

Actes de vente et pièces à l'appui, 7 cart., 1 liasse (1813-1815).

## FONDS DE L'ADMINISTRATION DES DOMAINES (1)

### Affaires générales.

*Instructions et pièces comptables.* — 1 liasse (1790-an XIII).

(1) Les papiers de l'administration de l'enregistrement et des domaines ont été versés aux archives départementales en 1899.

*Rachat des droits féodaux.* — Soumissions et liquidations, 1 liasse (1791-an IV).

*Correspondance.* — 10 liasses (1790-1828).

### Vente des biens nationaux.

*États des biens des émigrés.* — 26 cahiers (an II).

Répartis par districts et par bureaux des domaines.

*États de vente.* — 5 liasses (1791-an IX).

Classés par districts et par bureaux des domaines.

*Actes de ventes et pièces à l'appui antérieurs au 28 ventôse an IV.* — Expéditions délivrées aux receveurs de la régie nationale par les administrateurs des districts de Bar, Clermont, Commercy, Montmédy, Saint-Mihiel et Verdun, 30 cart. (an II-an IV).

Manquent les expéditions des ventes faites dans les districts d'Étain et de Gondrecourt.

*Actes de vente et pièces à l'appui postérieurs au 28 ventôse an IV.* — Expéditions, 4 cart. (an IV).

Table alphabétique par communes des biens vendus postérieurement au 28 ventôse an IV, 1 reg. (an IV-an V).

### Administration du séquestre des biens.

*Domaines engagés.* — Inventaire des titres relatifs aux domaines de l'ancienne généralité de Lorraine et Barrois situés dans la Meuse, 1 reg. (1790).

Affaires générales, états, correspondance, relatifs aux domaines engagés, 15 liasses (1793-1828).

Découvertes des domaines engagés (lois du 10 frimaire an II et du 14 ventôse an VII), 41 liasses (1793-1828).

Dans cette catégorie de papiers, classés par ordre alphabétique des noms des communes, se trouvent beaucoup de copies authentiques et de mentions de documents des fonds anciens.

État général des domaines engagés qui ont été aliénés, 1 reg. (an IX).

Sommiers de consistance des domaines engagés, 11 reg. (1815-1820).

Répertoire des actes portant accensement de propriétés domaniales, consignés dans les registres de la chambre des comptes de Bar, 1 reg. (1808-1811).

Tables alphabétiques des domaines engagés, dressées par noms de communes, 4 reg. (an II-1815).

Table alphabétique des engagistes, 1 reg. (1810).

*Biens des émigrés.* — Sommier des biens séquestrés sur les émigrés, dressés par bureaux, 1 reg. (1793-an IV).

Ordonnances de dépenses faites par la régie des biens nationaux sur la caisse des receveurs de l'agence nationale des domaines, 1 reg. (an III-an V).

État des biens existant sous la main du gouvernement au 1er frimaire an XIII, tant à titre de propriété incommutable, qu'à titre de séquestre, 1 reg. (an XIII).

*Listes des émigrés.* — Enregistrement des visas des certificats de non-inscription sur les listes des émigrés, 1 reg. (an III-1807).

### Liquidation de l'indemnité payée aux émigrés.

*Affaires générales, instructions, correspondance,* 7 liasses (1825-1830).

Enregistrement des demandes d'indemnité, 1 reg. (1825-1828).

*Liquidation.* — Extraits des procès-verbaux de vente, bulletins récapitulatifs, bordereaux d'indemnité, 37 cart. (1825-1829).

Classement par ordre alphabétique des noms des bénéficiaires.

Répertoire des bordereaux d'indemnité, 1 reg. (1825-1828).

Relevé des ventes des biens d'émigrés pour établir les droits à l'indemnité, 3 reg. (1825).

Dressé par ordre alphabétique des noms des émigrés.

État des inégalités de répartition résultant de l'application de l'article 2 de la loi du 27 avril 1825, 1 reg. (1827).

### Administration et contentieux des domaines.

*Administration des domaines.* — Découvertes des domaines, 1 reg. (1806-1822).

État des capitaux de rentes nationales autrefois possédées par les établissements supprimés, 1 reg. (an IX).

État des biens qui ont été cédés à la caisse d'amortissement tant par la Légion d'honneur qu'en vertu de la loi du 24 avril 1806, 1 reg. (1806-1810).

État général des bois provenant du domaine de l'État et des émigrés, 1 reg. (an IV).

État des acquéreurs déchus qui ne se sont point conformés à la loi du 11 frimaire an VIII, 1 reg. (25 messidor an VIII).

*Décomptes.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs de biens nationaux postérieurement au 28 ventôse an IV, 2 reg. (an IV).

Comptes ouverts avec les acquéreurs de biens nationaux, 6 reg. (an V-1830).

Sommier de liquidations faites en vertu de la loi du 24 frimaire an VI, 1 reg. (an VI).

Sommier de consistance des rentes nationales, 1 reg. (1811-1830).

*Contentieux.* — Relevé des instances et surséances, 2 reg. (1806-1822).

Relevé des obligations souscrites pour prix de vente des domaines nationaux qui ont été protestées, 2 reg. (an-X-1809).

Contentieux des domaines engagés, 1 reg. (1828-1843).

*Liquidation des dettes des émigrés.* — Répertoire alphabétique des liquidations des créances sur les émigrés (loi du 1er floréal an III et du 24 frimaire an VI), 2 reg. (an III-an VI).

*Partages.* — Répertoire des partages des biens d'émigrés, 2 reg. (21 pluviôse an V-9 floréal an XII).

Demandes en liquidations de partages faites par les ascendants d'émigrés, 2 reg. (an VI).

*Journaux.* — Recettes pour les consignations sur les domaines nationaux, 10 reg. (1791-an VIII).

### Biens communaux vendus en 1813 au profit de la caisse d'amortissement.

*Circulaires, instructions.* — 1 liasse (1813).

*États préparatoires aux ventes.* — Inventaires des biens communaux (titres de propriété et baux), 6 liasses (1813).

États des biens des communes, 9 reg. (1813).

Réclamations, 3 reg. (1813).

*Ventes des biens communaux.* — Prises de possession, procès-verbaux d'adjudication et pièces à l'appui, 18 liasses (1813-1820).

Classement par ordre alphabétique des communes.

Tables alphabétiques par bureaux et par communes des biens vendus et invendus, 25 reg. (1814-1815).

États des bois des communes cédés à la caisse d'amortissement (loi du 25 mars 1817), 1 reg. (1819).

Relevé des revenus et estimations des bois de 1809 à 1818.

Certificats de liquidation des biens communaux de l'arrondissement de Bar-le-Duc, cédés à la caisse d'amortissement, 2 liasses (1814-1816).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens des communes, 3 reg. (1813).

*Correspondance.* — 4 liasses (1806-1820).

## COMPTABILITÉ DES RECEVEURS DES DOMAINES

### Ancerville.

*Sommiers.* — Ventes des domaines nationaux, 1 reg. (an IV-1811).

*Journal.* — Recettes des biens nationaux, 1 reg. (1811-1831).

### Autrécourt.

*Sommiers.* — Biens des émigrés, 1 reg. (1793).

Biens des fabriques, 2 reg. (an II-an XIII).

Liquidation des canons des biens nationaux, 1 reg. (an VI-an VIII).

Domaines affectés à la Légion d'honneur, 1 reg. (an XIII-an XIV).

*Journaux.* — Recettes des biens des émigrés, 3 reg. (1793-an VII).

Recettes et dépenses des biens cédés à la Légion d'honneur, 1 reg. (an XIII-1808).

Recettes et dépenses des biens de toute origine cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (an XIII-1826).

### Bar-le-Duc.

*Sommiers préparatoires aux ventes.* — État des biens des déportés et des condamnés, 1 reg. (an II).

États des bois provenant du domaine et des émigrés, 3 reg. an IV-1815).

État des domaines engagés du district de Bar dressé en vertu de la loi du 10 frimaire an II, 1 reg. (an II).

État général des biens des émigrés restant à vendre, 1 reg. (an II).

*Sommiers des ventes.* — Ventes des biens nationaux de première origine, 6 reg. (1792-an VI).

Ventes des biens des émigrés, 11 reg. (1793-an V).

Table alphabétique par noms de personnes des sommiers des émigrés, 1 reg. (an II).

Table alphabétique des émigrés sur lesquels il a été vendu des biens, 1 reg. (1793-an VII).

Ventes des meubles des émigrés, 1 reg. (1793-an IV).

Ventes des domaines engagés, 1 reg. (an III).

*Sommiers du séquestre.* — Visite des usines nationales dépendant du bureau de Bar, 1 reg. (an II).

État des biens non vendus ou repris à la suite de déchéances dans le canton de Bar, 1 reg. (an IV-an V).

État des biens des ascendants et parents des émigrés, 2 reg. (an II).

Liquidation des biens des pères et mères des émigrés, 1 reg. (an V-an IX).

Demandes en liquidation de partages faites par les ascendants d'émigrés, 3 reg. (an VI).

Tableau des biens maintenus sous séquestre dans l'arrondissement de Bar, 1 reg. (23 thermidor an IX).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Baux emphytéotiques, 1 reg. (an VII).

Table alphabétique des débiteurs des émigrés, condamnés et déportés, 1 reg. (an IV-an VI).

Relevé des rentes cédées à la caisse d'amortissement, 3 reg. (1806-1816).

Relevé des biens cédés à la Légion d'honneur, 1 reg. (1806).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens nationaux, 16 reg. (1791-1830).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des domaines engagés (loi du 14 ventôse an VII), 2 reg. (an VII-1841).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des bois cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1818-1824).

*Sommiers des biens communaux.* — État des ventes des biens communaux cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1814).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens communaux, 1 reg. (1816-1823).

Relevé des recettes et dépenses des biens communaux, 1 reg. (1813-1816).

*Journaux.* — Recettes pour le rachat des droits féodaux, 2 reg. (1790).

Recette du prix de vente des biens nationaux, 6 reg. (1791-an VI).

Recettes des biens cédés à la Légion d'honneur, 1 reg. (1806).

Recettes des biens cédés à la caisse d'amortissement, 6 reg. (1806-1816).

Recettes et dépenses des biens communaux cédés à la caisse d'amortissement, 2 reg. (1813-1815).

Recettes des ventes de bois cédés à la caisse d'amortissement (loi du 25 mars 1817), 1 reg. (1818-1824).

### Clermont.

*Sommiers des ventes.* — Biens nationaux de première origine, 1 reg. (1791-an XI).

Biens de l'abbaye de La Chalade, 2 reg., 1 liasse (1790-1838).

Biens des fabriques, 5 reg. (1793-an IX).

Biens des émigrés, 4 reg. (1793-an X).

Biens des ecclésiastiques déportés et reclus, 1 reg. (an III).

Biens des parents d'émigrés, 1 reg. (an III).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Liquidation des fermages des biens de première et de deuxième origine, 2 reg. (an VI).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens nationaux, 16 reg. (1790-1823).

*Sommiers des biens communaux.* — État des biens des communes, 1 reg. (1813).

*Journaux.* — Recettes des domaines affermés et en régie, 1 reg. (1791).

Recettes de prix de vente des biens nationaux, 16 reg. (1792-1811).

Recettes et dépenses des biens communaux cédés à la caisse d'amortissement, 3 reg. (1815-1820).

### Commercy.

*Sommier des ventes.* — Biens nationaux de première origine, 1 reg. (1790-1793).

*Sommier du séquestre.* — Comptes ouverts des recettes et dépenses imputées sur les biens des émigrés, 1 reg. (1793-an VII).

*Journaux.* — Recettes de prix de vente des immeubles des émigrés du district (messidor an II-messidor an III).

Recettes des obligations pour rachat de rentes foncières, 1 reg. (an XI).

### Damvillers.

*Sommiers des ventes.* — Table générale des domaines nationaux de première origine, 1 reg. (1791).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Relevé des paiements faits sur les cens et redevances des fabriques et autres établissements supprimés, 1 reg. (1793).

État des revenus des biens nationaux, 1 reg. (1810-1811).

État des cens du domaine engagé (terrains des fortifications de Damvillers), 1 reg. (1792).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs d'immeubles cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1808).

*Sommiers des biens communaux.* — État des biens communaux cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813).

*Journaux.* — Recettes de prix de vente des biens nationaux, 5 reg. (1791-an XIII).

Recettes des biens séquestrés, 1 reg. (an III).

Recettes des immeubles cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1808).

Recettes et dépenses des biens communaux vendus au profit de la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813).

### Dun.

*Sommier du séquestre.* — Relevé des biens séquestrés sur les émigrés non rayés, ni amnistiés, 1 reg. (1808).

### Étain.

*Sommiers préparatoires aux ventes.* — État des débiteurs des établissements ecclésiastiques, 1 reg. (1790).

État des biens des fabriques et chapelles, 3 reg. (1793-an II).

État des soumissionnaires pour le rachat des rentes des fabriques, 1 reg. (1793).

État des biens des émigrés d'après les déclarations fournies par les municipalités, 1 reg. (1793).

*Sommiers des ventes.* — Ventes des biens de première origine, 1 reg. (1790-1792).

Liquidation des rentes des établissements ecclésiastiques, 1 reg. (an II-an VIII).

Ventes des biens des émigrés et condamnés, 5 reg. (1793-an XI).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Baux des domaines nationaux, 2 reg. (1790-1791).

Fermages exigibles des domaines nationaux, 1 reg. (an XI).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des domaines nationaux, 14 reg. (1791-1800).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1808).

Sommier des biens communaux. — État des biens invendus des communes, 1 reg. (1815).

*Journaux.* — Recettes de prix de vente des biens nationaux, 11 reg. (1792-1816).

Recettes des obligations souscrites pour le rachat des rentes nationales, 1 reg. (an VIII).

Recettes des rentes et cens cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (an XI).

Recettes et dépenses des biens des communes vendus au profit de la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813).

### Fresnes-en-Woëvre.

*Sommiers des ventes.* —Biens des fabriques, 4 reg.(an III).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Contrôle des quittances de rachat des droits féodaux, 2 reg. (1790-an IV).

Découvertes des domaines, 2 reg. (an VII).

État des biens cédés à la caisse d'amortissement, 8 reg., 1 liasse (1807).

État des baux de la caisse d'amortissement, 1 reg. (1807).

*Sommier des biens communaux.* — État des biens communaux cédés à la caisse d'amortissement, 4 reg. (1813).

*Journaux.* — Recettes de prix de vente des biens nationaux, 2 reg. (1793-an III).

Recettes de la taxe des routes, 1 reg. (an VIII).

Recettes et dépenses des biens des communes cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813).

**Gondrecourt.**

*Sommier préparatoire aux ventes.* — Découvertes des domaines nationaux, 1 reg. (1792-an VI).

*Sommiers des ventes.* — Biens de première origine, des fabriques, des hôpitaux, 2 reg. (an V-an VII).

Biens de deuxième origine, 4 registres (1793-1830).

État des acquéreurs de biens nationaux, 2 reg. (an II).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Biens et revenus des pères et mères d'émigrés, 1 reg. (1793).

Rachats des rentes nationales, 3 reg. (an III-an XI).

Liquidations de fermages des biens nationaux, 1 reg. (1807).

État des rentes transférées à la caisse d'amortissement, 1 reg. (an X).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens nationaux, 5 reg. (1791-an IV).

*Sommier des biens communaux.* — État des biens communaux cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens communaux, 2 reg. (1813).

*Journaux.* — Recettes des cens et rentes des domaines affermés et en régie, 1 reg. (1792).

Recettes de prix de vente des biens nationaux, 10 reg. (1792-1811).

Recettes et dépenses du séquestre des biens des parents d'émigrés, 1 reg. (an III).

Recettes des biens cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (an XI).

Recettes des biens des communes vendus au profit de la caisse d'amortissement, 4 reg. (1813-1819).

### Hannonville-sous-les-Côtes.

*Sommiers.* — États de recouvrements des domaines incorporels, 2 reg. (1806-an XIII).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens des communes vendus au profit de la caisse d'amortissement, 1 reg. (1816-1819).

*Journal.* — Recette de prix de vente des biens cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1808).

### Heudicourt.

*Sommier de l'administration.* — Ventes d'immeubles au profit de la caisse d'amortissement, 1 reg. (1808-1810).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs et détenteurs des biens nationaux, 2 reg. (1791-an V).

*Journaux.* — Recettes de prix de vente des biens nationaux, 4 reg. (1792-1810).

### Ligny.

*Sommiers des ventes.* — Relevé des rentes et cens dus aux établissements ecclésiastiques et au domaine de l'État, 2 reg. (1790-an VII).

Liquidation des biens des émigrés, 5 reg. (1793-an VIII).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Successions échues à la République, substituée aux droits des émigrés, 1 reg. (an III).

Paiement des charges locales établies sur les domaines nationaux d'ancienne origine, 1 reg. (an III).

Découvertes des domaines, 2 reg. (1806).

Baux, 1 reg. (1804-1823).

Obligations souscrites pour rachats de rentes, 1 reg. (an XI).

Rentes cédées à la caisse d'amortissement, 3 reg. (an X-1806).

*Sommier des biens communaux.* — État des biens des communes cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813).

*Journaux.* — Recettes des cens et rentes des domaines affermés et mis en régie, 1 reg. (1791).

Enregistrement des quittances de droits féodaux, 1 reg. (1792-an II).

Recettes pour le rachat des droits seigneuriaux, 1 reg. (1792).

Recettes de prix de vente des biens nationaux et de l'affermage des biens séquestrés, 13 reg. (1793-1818).

Recettes et dépenses du séquestre des biens des parents d'émigrés, 1 reg. (an III).

Recettes des rentes transférées à la caisse d'amortissement, 1 reg. (an XI).

Recettes et dépenses des biens des communes vendus au profit de la caisse d'amortissement, 2 reg. (1813).

### Mangiennes.

*Sommier.*— Liquidation des biens et revenus des émigrés 1 reg. (1792).

### Montmédy.

*Sommiers des ventes.* — Table des domaines de première origine vendus et des paiements faits dans le ressort du district, 1 reg. (1790-1792).

Liquidation des rentes des fabriques, 1 reg. (1792-an VIII).

Liquidation des biens des émigrés, 2 reg. (1792-1793).

*Sommier du séquestre.* — État des biens maintenus sous séquestre dans l'arrondissement de Montmédy, 1 reg. (23 thermidor an IX).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Fermages des biens nationaux, 1 reg. (1807-1811).

Obligations souscrites par les acquéreurs des domaines nationaux, 1 reg. (an VII).

Rentes des biens cédés à la caisse d'amortissement, 2 reg. (1806-1809).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens nationaux, 9 reg. (an II-an III).

*Sommiers des biens communaux.* — Biens communaux cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1812).

État des biens communaux vendus, 1 reg. (1813).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens communaux, 1 reg. (1813).

*Journaux.* — Recettes des cens et rentes des domaines affermés, 2 reg. (1791-an VII).

Recettes et dépenses pour la vente et l'affermage des terrains des fortifications au profit de la dotation de l'hôtel impérial des Invalides, 1 reg. (1811-1831).

Recettes de prix de vente des domaines nationaux, 12 reg. (1791-1810).

Recettes des biens cédés à la caisse d'amortissement, 2 reg. (1807-1815).

Recettes et dépenses des biens communaux vendus au profit de la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813).

**Nubécourt.**

*Sommiers.* — État des cens et rentes des domaines nationaux, 1 reg. (1809-1812).

État des biens communaux cédés à la caisse d'amortissement, 2 reg. (1813).

**Pierrefitte.**

*Sommiers des ventes.* — Biens de première origine, 1 reg. (an II-an XIII).

Liquidation des rentes dues aux établissements ecclésiastiques et au domaine de l'État, 1 reg. (an II-an XIII).

Biens et revenus des émigrés, 4 reg. (1793-an XIII).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Restitutions de domaines faites à leurs anciens propriétaires, 1 reg. (1811-1823).

Biens cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1806-1815).

Rentes transférées à la caisse d'amortissement, 1 reg. (an X-1810).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens nationaux, 2 reg. (an II-an XIII).

*Sommiers des biens communaux.* — État des biens des communes cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813-1815).

*Journal.* — Recettes des obligations souscrites pour le rachat des rentes nationales, 1 reg. (an XI).

### Revigny.

*Sommiers des ventes.* — Biens de première origine, 1 reg. (an X).

Liquidation de rentes dues aux établissements ecclésiastiques, 2 reg. (1794-an II).

Biens des émigrés, 1 reg. (1793-an V).

*Sommier de l'administration.* — État des découvertes des domaines, 4 reg. (an VIII-1808).

*Sommier des biens communaux.* — État des biens de la commune de Rancourt, aliénés au profit de la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813).

*Journaux.* — Recettes de prix de rachat des droit féodaux, 1 reg. (1791).

Recettes des domaines affermés, 1 reg. (1792).

Recettes de prix de ventes des domaines nationaux, 6 reg. (an III-an IX).

Recettes et dépenses du séquestre des biens des émigrés, 2 reg. (1793).

Recettes des biens affectés à la Légion d'honneur, 1 reg. (an XII).

Recettes et dépenses des biens des communes vendus au profit de la caisse d'amortissement, 2 reg. (1813-1816).

### Saint-Mihiel.

*Sommiers préparatoires aux ventes.* — États des biens de première origine, 1 reg. (1791).

Découverte de biens de première origine d'après les minutes notariales, 1 reg. (1791).

*Sommiers des ventes.* — Biens de première origine, 4 reg. (1791-an IV).

Liquidation des domaines corporels et incorporels des établissements ecclésiastiques, 1 reg. (1792-1793).

Biens de deuxième origine, 2 reg. (1793-an II).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Relevé des domaines engagés à Saint-Mihiel et Hattonchâtel, 2 reg. (an II-1816).

Rachats de rentes, 3 reg. (1790-an IV).

Baux et liquidations de fermages, 6 reg. (an VIII-1811).

Biens des parents d'émigrés mis sous séquestre, 1 reg. (an II).

Successions des émigrés, 1 reg. (an III).

Déchéances pour défaut de paiement, 1 reg. (1808).

État des domaines engagés, 1 reg. (1812).

Découvertes des domaines nationaux, 5 reg. (an IX-1810).

Biens cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1806-1815).

Biens affectés à la Légion d'honneur, 1 reg. (an XII).

Biens affectés aux sénatoreries, 1 reg. (an XII).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens nationaux, 15 reg. (an II-1811).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1808-1812).

*Sommiers des biens communaux.* — Biens des communes cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813-1816).

*Journaux.* — Recettes de prix de vente de biens nationaux, 16 reg. (1791-1811).

Recettes des fermages et créances des émigrés, 3 reg. (1793-1812).

Recettes des biens cédés à la caisse d'amortissement, 3 reg. (1807-1815).

Recettes et dépenses des biens des communes vendus au profit de la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813-1816).

### Souilly.

*Sommiers des ventes.* — Biens de première origine, 1 reg. (1791-an III).

Liquidation des rentes des biens des fabriques, 1 reg. (1793).

Ventes des biens des émigrés, 1 reg. (1793-an X).

Table, par ordre alphabétique des localités, des ventes de biens de deuxième origine, 1 reg. (1793).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Découvertes des domaines nationaux, 1 reg. (an II).

État des rachats de rentes, 1 reg. (an II-an IV).

Instances et surséances, 1 reg. (an VIII).

Liquidation de fermages des biens nationaux, 1 reg. (an III).

Rentes transférées à la caisse d'amortissement, 1 reg. (an XI).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens nationaux, 1 reg. (an III).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1808).

*Sommiers des biens communaux.* — État des biens communaux, cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813).

*Journaux.* — Recettes des biens nationaux, 6 reg. (1791-1816).

Recettes et dépenses des biens cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1807).

### Stainville.

*Journal.* — Recettes des biens nationaux, 1 reg. (an III).

### Stenay.

*Sommier.* — État des biens séquestrés sur les ascendants d'émigrés, 1 reg. (1808).

### Vaubecourt.

*Sommiers des ventes.* — Biens des fabriques, 1 reg. (1792-an IX).

Biens des émigrés, 2 reg. (1792-an IX).

*Sommier de l'administration et du contentieux.* — Découvertes des biens nationaux, 5 reg. (1793-1820).

*Sommiers des biens communaux.* — État des biens des communes cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens communaux, 1 reg. (1813).

*Journaux.* — Recettes des cens et rentes des domaines affermés et mis en régie, 1 reg. (1792-an III).

Recettes de prix de vente des domaines nationaux, 5 reg. (an III-1810).

Recettes du séquestre des biens des émigrés, 2 reg. (1792-an VII).

Recettes des droits de barrière sur les routes, 1 reg. (an VIII-an XII).

Recettes des rentes transférées à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1808-1810).

Recettes et dépenses des biens des communes vendus au profit de la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813-1823).

### Vaucouleurs.

*Sommiers des ventes.* — Biens des émigrés, 1 reg. (1793-an V).

Liquidation des successions échues aux émigrés et dévolues à la République, 1 reg. (an III-an VII).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens nationaux, 1 reg. (1792-an VIII).

*Journaux.* — Recettes de prix de vente des biens nationaux, 5 reg. (1792-1813).

### Verdun.

*Sommiers préparatoires aux ventes.* — État des domaines nationaux de première origine, 1 reg. (1791).

État des revenus des établissements ecclésiastiques, 3 reg. (1790).

*Sommiers des ventes.* — Biens des émigrés, 2 reg. (1793-1795).

Table alphabétique des acquéreurs des biens de première origine, 2 reg. (1791-1795).

Table par communes des acquéreurs des biens des émigrés, 2 reg. (an II).

*Sommiers du séquestre.* — État des biens séquestrés et des successions vacantes, 1 reg. (an IV-an XII).

Tableau des biens maintenus sous séquestre dans l'arrondissement de Verdun, 1 reg. (23 thermidor an IX).

États des recettes et dépenses des émigrés imputées sur les biens séquestrés, 7 reg. (1793-an IV).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Enregistrement des rachats de droits féodaux, 2 reg. (1791-an VIII).

Liquidation des cens et rentes des établissements supprimés, 8 reg. (1790-1800).

Enregistrement des baux des biens nationaux, 10 reg. (1792-an XII).

Découvertes de domaines nationaux, 5 reg. (an III-1816).

Découvertes de domaines engagés, 1 reg. (1807-1810).

État des baux des biens affectés à la Légion d'honneur, 1 reg. (an XII-1809).

État des biens affectés à la caisse d'amortissement, 3 reg. (1807-1811).

Etat des biens affectés à la dotation des Invalides, 2 reg. (1811-1823).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens de première origine, 6 reg. (1791-1795).

Ventes, nos 1 à 1219.

Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens de deuxième origine, 12 reg. (an II-an IV).

Ventes, nos 1 à 1885.

Sommier des biens communaux. — État des biens communaux vendus au profit de la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813-1816).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens communaux, 1 reg. (1813-1815).

*Journaux.* — Recettes de prix de vente des domaines nationaux, 11 reg. (1791-1815).

Recettes des obligations souscrites par les acquéreurs, 1 reg. (an VIII).

Recettes des biens séquestrés, 1 reg. (an III-an VII).

Recettes des biens affectés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1806-1812).

Recettes et dépenses des biens affectés à la dotation de l'hôtel impérial des Invalides, 2 reg. (1810-1815).

Recettes et dépenses des biens communaux vendus au profit de la caisse d'amortissement, 2 reg. (1813-1820).

### Vigneulles.

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Liquidations des domaines nationaux, 2 reg. (1807-1810).

Liquidations des domaines engagés, 1 reg. (1810-1815).

Découvertes des domaines nationaux, 2 reg. (1810).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs de biens de première origine, 1 reg. (an VII-an X).

Comptes ouverts avec les acquéreurs de biens de deuxième origine, 1 reg. (an III-an XI).

*Journal.* — Recettes de prix de vente des biens communaux vendus au profit de la caisse d'amortissement, 2 reg. (1816-1822).

### Void.

*Sommiers des ventes.* — Biens de première origine, 8 reg. (1791-an XI).

Biens des émigrés et des condamnés, 2 reg. (1793-an VII).

*Sommiers de l'administration et du contentieux.* — Contrôle des quittances de rachats des droits féodaux, 1 reg. (1793-an II).

Liquidation des domaines engagés, 3 reg. (1807-1818).

État de baux et fermages des biens nationaux, 2 reg. (1791-1817).

Liquidation des biens et des rentes cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1806).

*Comptes ouverts.* — Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens nationaux, 2 reg. (1793-an V).

Comptes ouverts avec les acquéreurs des biens cédés à la caisse d'amortissement, 2 reg. (an XI-1821).

*Sommiers des biens communaux.* — États des biens communaux cédés à la caisse d'amortissement, 2 reg. (1813).

*Journaux.* — Recettes des rachats des droits seigneuriaux, 1 reg. (1793-an III).

Recettes des biens nationaux, 9 reg. (an II-1824).

Recettes du séquestre des biens des émigrés, 3 reg. (an III-an VII).

Recettes des biens communaux cédés à la caisse d'amortissement, 1 reg. (1813-1822).

# ÉTAT SOMMAIRE
# DES ARCHIVES COMMUNALES DE VERDUN
## PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE (1790-1800)

---

Les fonds révolutionnaires des archives communales ont été classés en 1856 par un employé de la mairie (1) avec beaucoup de soin et un inventaire très détaillé en a été dressé, mais le plan suivi n'est qu'en partie conforme au cadre de classement prescrit par la circulaire ministérielle du 25 août 1842, et assez différent du cadre du 20 novembre 1879. Néanmoins, l'ordre établi mérite d'être respecté. Il aurait été fâcheux en effet de bouleverser un classement, même arbitraire, auquel correspond un inventaire consciencieusement fait et auquel se rapportent les références du très remarquable ouvrage de M. E. Pionnier paru en 1906 : Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun (1789-1795). — Dans le présent état sommaire, on a redistribué pour la commodité du lecteur les matières sous les rubriques du cadre officiel, en mettant à la suite de chaque désignation la lettre de série de l'inventaire de 1856, placé entre crochets, de manière à donner une concordance exacte entre cet ancien inventaire et notre état sommaire.

### LOIS

*Lois, décrets de la Constituante, de la Législative, de la Convention et du Directoire*, 45 art. (1790-an V) [A].

Bulletin des lois, 60 vol. (mai 1789-fructidor an VII) [A 69].

Enregistrement des lois, 1 reg. (26 août 1791-26 germinal an II) [D 11].

(1) Jean-François Loubleaux, né à Longwy (Moselle) le 22 août 1796, fut professeur à l'école primaire supérieure de Verdun, puis secrétaire en chef de la mairie de Verdun du 1er janvier 1856 au 8 février 1860, date de sa mort.

## ACTES IMPRIMÉS DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

*Arrêtés.* — 20 art. (1791-an VI) [A].

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

*Délibérations du corps municipal, de la commission municipale provisoire* (1), *du conseil général de la commune.* — Procès-verbaux, 6 reg. (19 octobre 1792-an VIII) [D 2].

Les délibérations du 1er janvier au 20 février 1790 sont insérées dans le dernier registre des délibérations du fonds ancien, coté BB 39. Le registre qui contenait les procès-verbaux du 20 février 1790 au 14 octobre 1792 a été détruit par les Prussiens probablement à l'instigation des émigrés, pendant l'occupation de la ville, avec beaucoup d'autres documents des archives communales de la même époque.

Minutes des délibérations du corps municipal, 1 liasse (juin 1790-20 juin 1792) [D 3].

La conservation de ces minutes remédie à la destruction du registre cité plus haut.

Délibérations de la permanence du conseil général. Procès-verbaux, 6 reg. (19 juillet 1792-14 frimaire an VII) [D 13].

Manque le registre contenant les procès-verbaux du 31 août au 11 décembre 1792.

Minutes de délibérations du conseil général, 1 liasse (24 juin 1793-7 messidor-an III) [D 12].

Pièces à l'appui des délibérations, 29 art. [D].

*Arrêtés du corps municipal.* — 3 reg. (23 août 1790-9 juin 1792 [D 5].

*Annotation des pétitions.* — 5 reg. (23 brumaire an IV-10 nivôse an VIII) [D 56].

*Correspondance.* — 7 reg., 21 pièces (1790-an VIII) [D 80, K 8-19, 22-28, Q 5].

Les registres de correspondance vont du 12 ventôse an II au 4 ven-

(1) La commission municipale provisoire fut établie après le départ des Prussiens et dura du 19 octobre au 9 décembre 1792

tôse an VIII. Parmi les pièces de correspondance se trouve une pétition des habitants de Verdun à la Convention pour faire déclarer cette ville chef-lieu du département de la Meuse (22 décembre 1792) [Q 7].

*Arrêtés des représentants du peuple.* — Arrêté des représentants du peuple à l'armée des Ardennes qui suspendent de leurs fonctions le maire et le procureur de la commune, 1 art. (29 mai 1793) [K 20].

Arrêté de Bo qui destitue des magistrats du tribunal, des membres de l'administration communale et abolit les fonctions de maire, 1 art. (26 brumaire an II [D 37].

Arrêté de Mallarmé qui organise le gouvernement révolutionnaire dans le département de la Meuse, 1 art. (8 prairial an II) [A 47].

Arrêté de Mallarmé qui déclare la commune de Verdun épurée, 1 art. (13 prairial an II) [A 48].

Arrêté de Delacroix qui complète la municipalité de Verdun, 1 art. (28 fructidor an II) [K 37].

*Arrêtés des administrations du département et du district.* — 5 art. (an II-an IV) [A 49, D 24, 25, 28, 57].

Lettres du procureur-général-syndic, du procureur-syndic du district de Verdun, de l'agent national près le district de Verdun, 5 art. (an II-an III) [A 19, 47, 59, 60, B 14].

## ÉTAT CIVIL

*Actes de l'état civil.* — 22 reg. (1er janvier 1790-22 septembre 1800) [E].

## STATISTIQUE

*Population.* — Recensement de la ville, 2 art. (1790-1793) [F 2, 9].

*Commerce et industrie.* — Installation des juges de commerce, 1 art. (20 octobre 1791) [B 3].

Fixation de la journée de travail, 1 art. (an III) [J 60].

Taxation des journées d'ouvriers, 3 art. (an II) [F 15-17].

*Agriculture.* — États des récoltes, 1 liasse (an VI-an VIII) [F 23].

*Marchés et subsistances.* — Tenue des marchés, 3 liasses (1794) [O 28, 31, 61].

Taxe du pain, 1 art. (17 juin 1793) [O 19].

Taxe de la viande, 2 art. (1790-1791) [D 9, O 4].

Taxe des subsistances, 1 art. (an IV) [H' 25].

Mercuriales de la ville, 2 liasses (1790-1800) [O 3, O 56].

Prix-courant des denrées, 1 art. (16 nivôse an III) [O 54].

Subsistances, 9 liasses (1792-1796) [O 7-9, 30-35].

*Assignats.* — 11 art. (1792-1795) [D'].

Procès-verbaux dressés contre les détenteurs de faux assignats, 1 liasse (1792-1793) [D' 1].

Planches d'assignats (1792) [D' 2].

Procès-verbaux d'incinération des billets de confiance de la commune de Verdun mis en circulation par la société patriotique de cette commune, conformément aux décrets des 8 novembre et 19 décembre 1792, 2 liasses, 2 pièces (1792-1793) [D' 6, 7, 13, 20].

Cours des mandats, 1 liasse (an IV-an V) [D' 14].

Cours du louis d'or à la Bourse de Paris, 1 art. (8 pluviôse-29 ventôse an IV) [D' 15].

Lettre de l'administration centrale du département sur la fixation des valeurs successives des assignats, 1 art. (17 messidor an V) [D' 18].

*Maximum.* — 24 art. (an II) [H'].

## CONTRIBUTIONS

*Impôts directs.* — Liste nominative des privilégiés, 1 cahier (1790) [F 1].

Liste des redevables des contributions foncière et mobilière, 1 cahier (1791) [G 6].

Rôles des contributions foncière, mobilière, personnelle et des patentes, 11 reg. (1791-an VIII) [G 22].

Matrices des rôles, 7 reg. (1791-an VII) [G 24].

Patentes, 3 reg., 2 art. (1791-an VI) [G 3, 13, 18].

Réclamations en matière de contributions, 8 art. (1790-1800) [G 7-10, 14-17].

Adjudication de la perception des contributions, 1 liasse (1793-an X) [G 23].

*Contribution patriotique.* — 3 art. (1790-1791) [G 2, 4, 5].

Dons patriotiques, 6 art. (1793-an IV) [H].

*Emprunt forcé.* — 1 art. (an III) [G. 11].

## AFFAIRES MILITAIRES

*Recrutement.* — État des citoyens capables de porter les armes, 1 liasse (1793) [F 5].

Conscription, 7 art. (1793) [I 35-38, 60, 102-103].

*Administration militaire.* — 117 art. (1790-an VIII) [I].

Bâtiments et travaux militaires, 38 art. (1790-1797) [I'"].

Bataillon auxiliaire de la Meuse, 1 art. (an VII) [I 113].

Subsistances et transports militaires, 21 art. (1793) [O].

*Siège de la place.* — 54 art. (29 août 1792-2 messidor an II) [I"]

Dans les dossiers du siège de Verdun se trouvent le registre du conseil de défense de la place (29 août-1er septembre 1792) [I" 2]. et l'acte de capitulation du 2 septembre [I" 5].

*Garde nationale.* — Règlement, 1 cahier (1790) [I' 1].

Élections, exclusions, refus de service, exercices, 11 art. (1790-an VIII) [I'].

Réorganisation, 1 art. (an III-an V) [I' 8-10].

Garde nationale sédentaire, 1 liasse (an VII) [I'15].

Délibérations du conseil d'administration de la garde nationale, 1 reg. (an II-an IX) [I'17]

## POLICE

*Fêtes.* — Arrêtés de l'administration municipale pour la célébration de la mort du dernier roi, des fêtes des époux, de

l'agriculture, de la jeunesse, de la souveraineté du peuple, des victoires, de la conquête de la liberté, de la vieillesse, de la fondation de la République, etc., 27 art. (1791-an VIII) [T].

Fête de la patrie, 2 art. (14 juillet 1790 et 14 juillet 1791) [J 1, T 1].

Fête pour la prise de Toulon, 1 art. (nivôse an II) [T 2].

Fête de Verdun qui doit être célébrée le 14 octobre de chaque année pour commémorer l'expulsion des Prussiens, 1 art. (20 prairial an II) [T 3].

Programme de la célébration de la fête de l'Être suprême, 1 art. (an II) [F' 18].

Fête funèbre en l'honneur des victimes de la Terreur, 2 art. (14 floréal-an III) [C 120, T 6].

Lettre de l'agent national du district de Verdun sur la célébration des fêtes nationales, 1 art. (an II) [F' 18].

*Théâtre.* — Réglementation et surveillance des spectacles. 12 art. (an VI-an VII) [U].

*Police locale.* — Audiences de police municipale, 1 reg. (1792-an II) [J. 11].

Amendes prononcées par la police municipale, 2 reg. (1792-an II) [J 9, 10].

Procès-verbaux, circulaires, règlements, 54 art. (1790-an VIII) [J].

*Police générale.* — Inscription des passeports, 5 reg. (1792-an IX) [J 10].

Visa des passeports, 7 reg. (1792-1793) [J 13].

*Police révolutionnaire.* — 138 art. (1791-1799) [C].

A signaler dans ce fonds des arrêtés, proclamations et lettres du représentant du peuple Mallarmé concernant l'organisation du gouvernement révolutionnaire, l'épuration des autorités, la mise en liberté de détenus, des proclamations de l'adjoint au représentant du peuple J.-J. Regnault [de Bar-sur-Ornain], des représentants Delacroix et Gantois, relatives aux suspects.

Arrêté du comité de sûreté générale ordonnant l'élargissement des détenus dans les prisons de Verdun (15 vendémiaire an III) [A 51].

*Émigrés.* — Surveillance des émigrés, états descriptifs de leurs biens, admissions de créances sur les émigrés, 81 art. (1792-an VIII) [C'].

*Prêtres réfractaires.* — Surveillance des prêtres, 31 art. (1792-1798) [S].

*Tribunal criminel.* — Jugements intéressant des criminels originaires de Verdun, rendus par le tribunal criminel de la Meuse séant à Saint-Mihiel, 4 art. (1793-1799) [B 8, 9, 10, 26].

*Société populaire.* — Délibérations de la société fraternelle des amis de la liberté et de l'égalité, 2 reg. (28 brumaire an II-25 pluviôse an II; 30 messidor an II-8 fructidor an II) [C' 4, 9].

Un premier registre, du 1er avril 1793 au 20 brumaire an II, a été retrouvé aux archives départementales en 1906: il est classé dans le fonds L. Sociétés populaires, Verdun.

Listes des membres, comptes de la société, 4 liasses (an 1793-an II) [C' 1, 5, 10, 14].

Proclamations du comité de salut public aux sociétés populaires 2 art. (an II) [A 15, 50].

## PERSONNEL. — ÉLECTIONS

*Municipalité.* — État nominatif des particuliers qui composent les corps et communauté de la ville, 1 art. (29 octobre 1791) [K 5].

Création d'une commission municipale provisoire, 2 art. (19-25 octobre 1792) [K 6, 7].

Élections municipales, 1 art. (1793) [K 21].

Liste des officiers municipaux et notables de la commune, 1 art. (brumaire an II) [K 31].

Épuration par le représentant du peuple Mallarmé de la municipalité, 1 art. (19 germinal an II) [K 35].

Réorganisation de la municipalité par le représentant du peuple Delacroix, 1 art. (14 brumaire an II) [K 38].

État nominatif des individus qui exerçaient des fonctions

publiques sous le régime de la Terreur et qui ont été destitués en vertu de la loi du 5 ventôse an III, 1 art. (12 germinal an III) [K 42].

Réorganisation des autorités de la commune par le représentant du peuple Gantois, 4 art. (24 germinal-18 floréal an III) [K 42-46].

*Agents municipaux.* — Fonctionnement des bureaux de la mairie, 2 art. (1792) [D 10, 81].

Nomination d'un garde du guet, 1 art. (3 avril 1790) [D 4].

Garde du beffroi, 1 art. (1790) [K 1].

Gardes champêtres, 1 art. (an V) [K 47].

*Élections politiques.* — 2 liasses (1790-1799) [D 78, 79].

## COMPTABILITÉ

*Comptes.* — 3 reg. (1791-1792) [L 2, 3].

Pièces à l'appui des comptes, 3 liasses, 28 art. (1792-an VII) [L].

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

*Hôtel de ville.* — Inventaire général des meubles et effets de l'hôtel de ville, 1 reg. (1er décembre 1790) [N 3].

Entretien des bâtiments communaux, 10 art. (1790-1798) [N].

*Cimetières.* — Création de nouveaux cimetières, 3 art. (an II) [J 36, 37, 42].

*Hôpitaux.* — Liste des officiers et soldats décédés, 1 reg. (1783-an V) [M 1 *bis*].

Correspondance, 12 art. (1792-an VII) [M'].

## PROPRIÉTÉS COMMUNALES

*Biens nationaux.* — 31 art. (1790-an VII) [M].

Vente des tours et flèches à démolir des différentes églises de la ville, 1 art. (8 messidor an II) [M 15].

État des acquéreurs des domaines nationaux qui ont encouru

la déchéance, comme n'ayant pas payé le premier acompte, 1 art. (11 brumaire an IV) [M 24].

État des biens appartenant à la République situés sur le territoire de la commune de Verdun (an IV) [M 25].

## TRAVAUX PUBLICS

*Voirie urbaine.* — Entretien des rues, des routes et des ponts, 13 art. (1792-an IV) [P].

Changements des dénominations des rues, 2 art. (1793) [O 7, 8].

## CULTES

*Clergé.* — Élection du curé de Saint-Pierre l'Angelé, 1 art. (1791) [K3].

*Fabriques.* — Comptabilité des fabriques des paroisses, 25 art. (1789-1797) [L'].

*Ventes des biens du clergé.* — État des biens des ecclésiastiques de Verdun, 1 liasse (1790-1791 [S 1].

Inventaire des biens et revenus des établissements ecclésiastiques de Verdun : abbaye de Saint-Vannes, — chapître de la Madeleine, — Récollets, — Prémontrés, — Chanoines réguliers de Saint-Nicolas-des-Prés, — Augustins, — Capucins, — Minimes, — Dominicains, — abbaye de Saint-Maur, — congrégation de Notre-Dame, — Carmélites, — Clarisses, 19 cahiers, 1 liasse (1790-1791) [R].

## ASSISTANCE PUBLIQUE

*Établissements hospitaliers.*— 12 art. (1792-an VI) [M'].

## INSTRUCTION PUBLIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS

*Collège de Verdun.* — 4 art. (1790-1793) (F' 1, 3, 6, 8].

*École centrale de la Meuse*, établie à Verdun, 3 art. (an (III-an V) [F' 13, 44, 50].

*Bibliothèque.* — 18 art. (1792-1793) [F'].

*Écoles.* — 1 liasse, 4 pièces (1793) [F' 10, 45, 48, 49, 50].

*Beaux-arts.* — Lettre sur les dégradations multipliées des monuments des arts qui existaient à Verdun (7 nivôse an III) [Q 21].

Chansons et romances civiques. Marches et pas de manœuvres, 10 cahiers de musique (an II) [Q 14]

# INDEX DES NOMS DE LIEUX

# DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE


| | Pages. |
|---|---|
| Abainville | 338 |
| Amanty | 338 |
| Amel | 338 |
| Ancerville | 332, 368 |
| Apremont | 307, 338 |
| Arrancy | 333, 338, 346 |
| Autrécourt | 333, 368 |
| Avioth | 307 |
| Badonvilliers | 338 |
| Bantheville | 338 |
| Bar-le-Duc, 303, 304, 305, 308, 309, 310, 317, 318, 324 325, 338, 342, 343, 344, 346, 353, 357, 358, 360, 362, 363, 365, 366, 368, 369, 370, | 390 |
| Bassaucourt | 339 |
| Baudonvillers | 339 |
| Bazincourt | 339 |
| Beaufort | 339 |
| Beaumont | 339 |
| Beauzée | 333, 339, 347 |
| Behonne | 339 |
| Bèney | 339 |
| Béthincourt | 339 |
| Beurey | 333 |
| Biencourt | 339 |
| Bislée | 339 |
| Bonnet | 339 |
| Brandeville | 339 |
| Braquis | 339 |
| Brauvilliers | 308 |
| Bréhéville | 339 |

| | Pages. |
|---|---|
| Brieulles-sur-Meuse | 339 |
| Brixey-aux-Chanoines | 339 |
| Brouennes | 339 |
| Broussey-en-Woëvre | 339 |
| Bure | 339 |
| Burcy-en-Vaux | 339 |
| Buxerulles | 339 |
| Buxières | 339 |
| Buzy | 307, 339, 347 |
| Chaillon | 339 |
| Chalaines | 339 |
| Chardogne | 333 |
| Charny | 333, 339, 347 |
| Chassey | 339 |
| Châtillon-sous-les Côtes. | 323, 334 |
| | 339 |
| Chaumont-sur-Aire | 339 |
| Chauvency-la-Montagne | 339 |
| Clermont, 303, 304, 305, 310, 326, 328, 334, 339, 344, 354, 358, 365, | 371 |
| Commercy. 304, 307, 320, 324, 326, 344, 346, 354, 357, 358, 365, | 371 |
| Condé | 339 |
| Consenvoye | 339 |
| Contrisson | 339 |
| Courcelles-sur-Aire | 339 |
| Cousances-aux-Forges | 339 |
| Couvertpuis | 339 |
| Creuë | 339 |
| Dagonville | 347 |

| | Pages. |
|---|---|
| Dainville-aux-Forges | 339 |
| Damvillers | 339, 372 |
| Dannevoux | 339 |
| Demange-aux-Eaux | 339, 347 |
| Dieppe | 320, 334, 339 |
| Dieue | 320, 334, 347 |
| Dompcevrin | 339 |
| Domremy-aux-Bois | 307 |
| Doncourt-aux-Templiers | 339 |
| Dugny | 334, 339 |
| Dun-sur-Meuse | 324, 334, 339, 372 |
| Ecurey | 339 |
| Erize-la-Grande | 339 |
| Erize-la-Petite | 339 |
| Etain. | 304, 307, 317, 320, 324, 327, 328, 334, 339, 345, 354, 355, 357, 358, 362, 365, 372 |
| Fains | 340 |
| Foameix | 334 |
| Fresnes-en-Woëvre | 334, 373 |
| Gercourt | 340 |
| Givrauval | 340 |
| Gondrecourt | 304, 305, 307, 310, 324, 329, 340, 345, 355, 357, 358, 365, 374 |
| Goussaincourt | 340 |
| Haironville | 340 |
| Hannonville sous-les-Côtes, | 320, 335, 347, 375 |
| Harville | 320, 335, 340 |
| Hattonchâtel | 340, 379 |
| Hennemont | 340 |
| Herbeuville | 340 |
| Herméville | 335, 340 |
| Heudicourt | 375 |
| Houdelaincourt | 340 |
| Inor | 340 |
| Jametz | 340 |
| Juvigny-sur-Loison | 340 |
| Kœur-la-Petite | 340 |
| Lachalade | 359, 371 |
| Laheycourt | 340 |
| Laimont | 340 |
| Laneuville-sur-Meuse | 340 |
| Le Bouchon | 340 |
| Le Claon | 359 |
| Les Isletttes | 335 |
| Les Marats | 335 |
| Les Paroches | 340 |
| Ligny | 324, 340, 375 |
| Liny-devant-Dnn | 341 |
| Lion-devant-Dun | 341 |
| Loisey | 335, 341 |
| Loison | 341 |
| Longeville | 341 |
| Mandres | 307, 341 |
| Mangiennes | 341, 376 |
| Marville | 341 |
| Mauvages | 341 |
| Maxey-sur-Vaise | 307, 341 |
| Mécrin | 341 |
| Milly-devant-Dun | 341 |
| Mognéville | 341 |
| Mont-devant-Sassey | 341 |
| Montblainville | 359 |
| Montfaucon | 341 |
| Monthairons | 341 |
| Montiers-sur-Saulx, | 336, 341, 347 |
| Montigny-devant-Sassey | 341 |
| Montigny-les-Vaucouleurs | 341 |
| Montmédy, | 303, 305, 307, 310, 317, 318, 329, 336, 341, 345, 346, 355, 357, 359, 365, 376 |
| Montsec | 341 |
| Montzéville | 336 |
| Moranville | 341 |
| Morley | 341 |
| Moulins | 341 |
| Mouzay | 341 |
| Murvaux | 341 |
| Nant-le-Grand | 341 |
| Neuville-en-Verdunois | 341 |
| Neuville-les-Vaucouleurs | 341 |
| Neuville-sur-Orne | 341 |
| Noyers | 319, 336 |
| Nubécourt | 377 |
| Ornes | 320, 336, 341 |
| Pagny-la-Blanche-Côte | 341 |
| Pareid | 341 |
| Pierrefitte | 347, 377 |
| Pillon | 341 |
| Pouilly | 341 |
| Rambucourt | 341 |
| Rancourt | 378 |
| Ranzières | 341 |
| Rarécourt | 336 |
| Raulecourt | 341 |
| Récicourt | 337 |

Pages.

Reffroy..... 337, 347
Rembercourt-aux-Pots..... 341
Revigny..... 341, 378
Richecourt..... 341
Rigny-la-Salle..... 341
Romagne-sous-les-Côtes ..... 341
Rosnes..... 341
Rouvres..... 341
Rouvrois-sur-Meuse..... 341
Rouvrois-sur-Othain..... 341
Saint-Agnant..... 341
Saint-Aubin-sur-Aire..... 347
Saint-Germain..... 341
Saint-Joire..... 341
Saint-Julien..... 341
Saint-Laurent..... 337, 341
Saint-Maurice-sous-les-Côtes.. 341
Saint-Mihiel, 303, 304, 307, 310, 317, 320, 324, 331, 341, 344, 345, 346, 347, 356, 357, 359, 365, 378, 379, 391
Sampigny..... 341
Saudrupt..... 337
Saulx-en-Woëvre..... 341
Senon..... 341
Sepvigny..... 341
Sivry-la-Perche..... 307, 337
Sivry-sur-Meuse..... 341
Sommedieue..... 342
Sommeilles..... 342
Sommelonne..... 342
Souilly..... 337, 380
Spada..... 342
Spincourt..... 320, 342
Stainville..... 320, 337, 380
Stenay, 304, 305, 310, 324, 329, 342, 345, 355, 359, 380
Tannois..... 342

Pages.

Thillot..... 342
Tilly..... 320, 337
Tréveray..... 342
Triaucourt..... 338
Tronville..... 342
Troyon..... 342
Varennes. 305, 310, 317, 318, 330, 338, 342, 359
Varnéville..... 342
Vaubecourt..... 380
Vaucouleurs, 305, 310, 324, 330, 342, 345, 381
Vaudeville..... 342
Vauquois..... 359
Vavincourt..... 338
Véel..... 303, 310
Velaines..... 342
Velosnes..... 303
Verdun, 303, 304, 305, 307, 309, 310, 317, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 328, 331, 338, 342, 343, 346, 347, 357, 359, 362, 365, 381, 382, 385, 387, 388, 389, 390, 391, 393, 394
Vigneulles..... 383
Vignot..... 307
Ville-en-Woëvre..... 342
Ville-sur-Saulx..... 342
Villotte-devant-Louppy..... 342
Villotte-devant-St-Mihiel..... 342
Void..... 347, 383
Vouthon-Bas..... 342
Vouthon-Haut..... 342
Warcq..... 342
Woël..... 303, 307
Woimbey..... 342
Woinville..... 342
Xivray..... 342

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

INTRODUCTION ..... 301

Cadre de classement de la série L ..... 312

État sommaire de la série L ..... 315

Administration du département ..... 315

Administration des districts ..... 325

Administration des cantons ..... 332

Fonds divers ..... 338

Comités de surveillance et comités révolutionnaires ..... 338

Sociétés populaires ..... 342

Tribunaux de département et de districts ..... 343

Tribunaux de police correctionnelle ..... 346

Justices de paix ..... 346

Commission militaire de Verdun ..... 347

Cadre de classement de la série Q ..... 348

État sommaire de la série Q ..... 351

Affaires générales : Département ..... 351

Affaires générales : Districts ..... 353

Vente des biens nationaux ..... 357

Séquestre des biens. Listes des émigrés ..... 360

Liquidation de l'indemnité payée aux émigrés ..... 362

Pages.

Administration et contentieux des domaines..... ... 363
Aliénation des biens communaux de 1813..... 364
Fonds de l'administration des domaines..... 364
Comptabilité des receveurs des domaines..... 368

État sommaire des archives communales de Verdun..... 385

Index des noms de lieux du département de la Meuse..... 395

EMMANVEL DE RICHECOVRT

EMANUEL COMES DE RICHECOURT

# DEUX MÉDAILLES INÉDITES

# D'EMMANUEL DE NAY,

## COMTE DE RICHECOURT, GOUVERNEUR DU GRAND-DUCHÉ DE TOSCANE,

par

JULES FLORANGE,

*membre correspondant.*

---

EMMANVEL-DE-RICHECOVRT. Son buste à dr., vu de trois quarts, portant perruque et en sautoir l'insigne de l'ordre de S[t] Etienne; au-dessous, en deux lignes : D. N. FRANC. P. F. A. VOTIS. QVINQ. NVNCVP (1).

℟. VIRTVTE DVCE COMITE FORTVNA. La Valeur debout à g. regardant le soleil et s'appuyant avec le coude sur un médaillon ovale, entouré de deux branches de laurier, portant l'inscription OB-M.E (2) et soutenu par la Fortune accompagnée d'un aigle; au-dessous le Génie de la Fortune, portant une rame et un globe orné d'une fleur de lis (3), et un ange volant à g. et tenant un caducée et une corne d'abondance; dans le bas, une banderole avec le nom du graveur IOH. LAPI. F (4). Au-dessous

(1) DOMINI NOSTRI FRANCISCI PII FELICIS AUGUSTI VOTIS QUINQUIES NUNCUPATUS.

(2) OB MERITIS EGREGIIS.

(3) La fleur de lis de Florence.

(4) Jean Lapi travaillait vers 1736 à Florence.

du soleil, le Génie de la Valeur, tenant une cuirasse et un médaillon ovale orné d'un sphinx.

Br. coulé. 84 millim. Notre collection.

EMMANVEL COMES-DE RICHECOVRT. Son buste à dr. avec perruque, portant en sautoir la croix de S[t] Etienne (1).

℟. Sans légende. Un mors de cheval, emblème de modération.

Br. coulé à bélière. 80 millim. Pièce non signée, fabrication florentine. Notre collection.

Emmanuel-François-Joseph-Ignace-Dieudonné de Nay, baron de Richecourt, naquit à Saint-Mihiel (Meuse) le 2 janvier 1697. Il était fils de Charles-Ignace de Nay, seigneur de Pont-sur-Meuse, baron de Richecourt (2), et de Barbe-Catherine de Tailfumyer.

Sa famille le destinait au barreau ; il y montra tout d'abord une telle supériorité qu'il étonna même ses rivaux, dit Chevrier dans ses « Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine » (3).

Nommé bientôt conseiller au Parlement par le duc de Lorraine, Léopold I[er], puis maître des requêtes et secrétaire d'État, il occupait cet emploi important, lorsque François III, fils de Léopold, succéda à son père comme duc de Lorraine, en 1729.

Nous le trouvons le 26 février 1731 parmi les commissaires chargés de régler les limites de la province d'Allemagne, de concert avec les commissaires de France et de l'Empire (4).

Sous le nouveau duc ou, pour mieux dire, pendant la régence d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse douairière, veuve de Léopold, la faveur de Nay augmenta encore : par lettres

(1) Il était grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne.

(2) Richecourt-en-Woëvre, village du canton de Saint-Mihiel, portait autrefois les titres de comté et de prévôté. Cette prévôté fut érigée en baronnie le 10 mars 1722, en faveur du président Charles-Ignace de Nay, lequel avait épousé le 18 mars 1688 Barbe-Catherine de Tailfumyer. Cette érection fut confirmée le 10 août 1730.

(3) Bruxelles, 1754, 2 vol. in-12.

(4) Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel.*

patentes du 2 novembre 1736, entérinées et enregistrées à la Chambre des comptes de Bar le 7 suivant, il obtint pour lui, son frère, Henri-Hyacinte et leurs descendants le titre de comte (1).

François III, devenu grand-duc de Toscane à la fin de cette même année 1736, emmena avec lui son fidèle ministre, pour lui confier de concert avec le prince de Craon, le gouvernement de son nouveau duché.

« Il sut concilier, dit Michel dans sa Biographie lorraine, les intérêts de son maître et le bonheur des Toscans » — « J'ai vu son nom adoré en Toscane, dit Chevrier, il signale tous les jours le règne de son prince par des établissements utiles ».

Il ne négligeait pas cependant ses intérêts personnels en Lorraine : le 10 octobre 1738, il faisait enregistrer à la Chambre des comptes de Bar une déclaration de Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, qui reconnaissait l'ancienneté de la noblesse, de l'extraction et de la descendance depuis le bisaïeul de Dieudonné-Emmanuel, comte de Nay et de Richecourt, ministre d'État de S. A. de Lorraine, grand-duc de Toscane à Florence.

François III qui avait épousé en 1736 Marie-Thérèse d'Autriche, fut élu, grâce à cette alliance, roi des Romains, puis empereur d'Allemagne (13 sept. 1745). La situation de Nay éprouva l'heureuse influence de l'élévation de son maître ; car il devint son chambellan, colonel d'un régiment à son nom, puis lieutenant général des armées de l'Empire, enfin ambassadeur près Leurs Majestés siciliennes.

Nous retrouvons encore à cette époque sa préoccupation de maintenir ses droits en Lorraine : il obtint en effet le 31 juillet 1754 un arrêt de la Chambre des comptes de Bar, tant pour lui que pour son fils, Charles-Henri-Dominique, en qualité de garde noble, les maintenant en droit et possession de se qualifier chevaliers comme leurs ancêtres l'avaient fait (2).

(1) L'original de ces lettres se trouvait dans la collection Noël (n° 2078 du t. I de ce catalogue). — Archives de la Meuse. B. 285.

(2) Lepage et Germain. Complément au Nobiliaire de Dom Pelletier. Nancy, 1885.

Malgré les hautes fonctions qu'il a occupées, il a laissé peu de trace dans l'histoire; ses biographes en sont réduits à vanter son mérite; « son mérite, dit Chevrier, était celui de l'homme et non celui des places ». Mais il faut en féliciter les Toscans de cette époque; car ils durent en effet être heureux sous son administration, puisque les peuples heureux n'ont pas d'histoire, et leur gouverneur non plus.

Il nous reste cependant un témoignage de sa popularité dans les deux médailles qui, décrites en tête de l'article, furent exécutées à Florence pendant son administration. Sans doute dans les mots « quinquies votis nuncupatus », on pourrait retrouver les cinq principaux genres d'emploi que lui avait confiés son maître.

Nay mourut vers 1768, probablement à Nancy (1).

Il avait épousé vers 1728 Jeanne, baronne Bourcier de Villers, fille de Jean-Baptiste-Joseph, baron de Bourcier de Villers, et de Marie-Suzanne Pinguet de Suzemont, dont il eut :

*a*) Charles-Henry-Dominique, chambellan de L. M. I., capitaine d'une compagnie de cuirassiers au service d'Autriche (2), né vers 1730, lequel épousa en premières noces Marie-Jeanne, baronne Duparc, dont il eut postérité (3), et en deuxièmes noces le 19 novembre 1785, sa cousine germaine, Anne-Marie-Suzanne-Elisabeth-Sophie de Bourcier de Villers, fille de Charles Diendonné, comte de Bourcier de Villers, baron d'Amermont, seigneur de Rogéville, etc., et de Marguerite-Suzanne Humbert de Girecourt. De cette alliance il n'eut pas d'enfants. Il est qualifié comte de Nay et de Richecourt, seigneur de Boncourt, Mandres et Fourbevoisin, prieur de Perouge, marquis souverain des fiefs de Treschiettau, Viechaut, grand chambellan de

(1) Nous pouvons reproduire ici, grâce à l'obligeance de M. de Mahuet, son ex-libris exécuté en Toscane et publié dans : *Essais de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains*, par le comte Antoine de Mahuet et Edmond des Robert. — Celui de son frère y est également mentionné.

(2) Lachenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse.*

(3) Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, Nancy, 1864; t. I, p. 149.

Leurs Majestés Impériales, capitaine de carabiniers au régiment d'Anhalt-Zerbst, général de cavalerie à leur service.

*b*) Louise-Charlotte, née vers 1731, mariée en 1751 à François-Hyacinthe, comte de la Tour-en-Woëvre, chevalier,

seigneur de Savonnières, Suzemont et Puisieux, chambellan de Leurs Majestés Impériales, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Etienne, mestre de camp et lieutenant des gardes nobles de S. M. I. en Toscane.

*c*) Marie-Anne, née à Lunéville le 1er février 1735, religieuse à la Visitation de Nancy.

*d*) Barbe-Gabrielle, née à Lunéville le 1er juin 1736.

Henri-Hyacinthe-Dominique, frère de notre personnage, créé comte en même temps que lui comme nous l'avons vu, est né à Nancy, en 1699. Destiné d'abord à l'Église, il quitta cette carrière pour le barreau, où il acquit une grande réputation. Il serait parvenu aux premières charges de la magistrature, dit Chevrier, si un événement « remarquable ne l'eût élevé à des postes plus éclatants encore ». Il fut aussi appelé près de l'Empereur qui le nomma successivement son chargé d'affaires à la Cour de France, son ambassadeur à la Cour de Turin, son plénipotentiaire au congrès de Nice, enfin ambassadeur en Angleterre, emploi qu'il occupait, lorsqu'il mourut à Louvain (?) en 1752.

De son mariage avec Thérèse-Euphémie, marquise de Tisson-Crescentin, il laissa des enfants dont la postérité s'éteignit en Autriche.

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE

# BAR-LE-DUC

(5 décembre 1906)

# ABRÉVIATIONS ET SIGNES EMPLOYÉS

Ordre de la légion d'honneur :

— ✠, Chevalier.
— O ✠, Officier.
— C ✠, Commandeur.

Instruction publique :

— A, Officier d'Académie.
— I P, Officier de l'Instruction publique.

Ordre du Mérite agricole :

— ✠, Chevalier.
— O ✠, Officier.
— C ✠, Commandeur.

Ordres étrangers : ✠ ✠

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

# DE BAR-LE-DUC

---

### Composition du Bureau.

| | |
|---|---|
| *Président* .............. | M. Jules Forget, A ✤, ⚘; |
| *Président honoraire* ...... | M. Antoni Poincaré, ✻, A ✤; |
| *Vice-présidents* .......... | M. Alexandre Martin, I P ✤, ⚘;<br>M. Alexandre Laurent, C ⚘, A ✤; |
| *Secrétaire* .............. | M. Dannreuther, I P ✤; |
| *Secrétaire-adjoint* ....... | M. d'Arbois de Jubainville; |
| *Bibliothécaire* ........... | M. le lieutenant-colonel Brocard, O ✻, I P ✤; |
| *Trésorier* ............... | M. Louis Vinchon, notaire, rue de la Rochelle, 47. |

---

| | |
|---|---|
| *Commission de publication.* | M. Jules Baudot;<br>M. Grandveau, I P ✤;<br>M. P. Chevalier. |

---

### Membres honoraires.

Charaux, ✻, I P ✤, docteur ès-lettres, professeur honoraire de philosophie à l'Université, rue Jean-Jacques-Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Despiques, Paul, A ✤, agrégé d'histoire, professeur au Lycée Montaigne, 41, rue des Écoles, Paris.

Giraud, Albert, A ✤, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Yon, par Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure).

Lesort, A ✤, archiviste départemental, 21, rue Hoche, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

## Membres itulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

| | Date de la réception. |
|---|---|
| *André, Eugène, A ✠, sous-chef de bureau à la Préfecture, place de l'Étoile, 6 *bis*, à Bar-le-Duc... | 5 mars 1902. |
| Anthoüard (comte d'), à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19... | 7 mai 1890. |
| Arbois de Jubainville (Paul d'), archiviste départemental, rue Voltaire, à Bar-le-Duc..... | 3 août 1905. |
| Barrois, Eugène, I P ✠, inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc..... | 1er mars 1893. |
| Bauffremont (le Prince Duc de), au château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87..... | 2 juin 1875. |
| Benoist (Bon Albert de), ancien député de la Meuse, à Thonne-les-Prés, et à Paris, 9, rue Boccador. | 5 mars 1903. |
| Bister, Alcide, A ✠, conseiller général de la Meuse, industriel à Revigny..... | 5 déc. 1888. |
| Bossu, Louis, I P ✠, avocat général à la Cour d'appel, 2, rue Foucques, à Douai (Nord)..... | 9 janv. 1895. |
| Boulanger, E., C ✠, sénateur de la Meuse, rue Glück, 4, à Paris..... | 2 mai 1888. |
| Briey (S. G. Mgr de), Marie-Ange-Emmanuel, Évêque de Meaux..... | 5 juin 1889. |
| Brocard O ✠, I P ✠, lieutenant-colonel du Génie territorial, correspondant des Académies des Sciences de Lisbonne et de Madrid, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc. | 4 avr. 1894. |
| Bungener, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc..... | 4 avr. 1894. |
| Champagne (Marquis de), maire de Méniljean, au château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Evêque, 25..... | 6 nov. 1889. |
| Chevalier (Paul), avoué, conseiller général de la Meuse, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..... | 3 déc. 1902. |
| Collin, André, notaire, rue du Bourg, 53..... | 6 févr. 1889. |

| | Date de la réception. |
|---|---|
| COLLIN, Charles, ✱, I P ✾, ❀, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor-Hugo, 48....... | fondateur. |
| COMTE, F., ingénieur des ponts et chaussées, rue Carnot, à Commercy........................ | 7 juin 1899. |
| DANNREUTHER, Henri, I P ✾, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, quai Victor-Hugo, 3, à Bar-le-Duc.......... | 4 mai 1881. |
| DEVELLE, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145................ | 4 mai 1870. |
| DEVELLE, Jules, C ❀, G C ✱, ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires étrangères, conseiller à la Cour d'appel, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131, à Paris, et rue du Jard, à Bar-le-Duc.................................. | 7 déc. 1887. |
| DUBLANCHY, capitaine au 160$^{e}$ régiment d'infanterie, à Toul................................ | 2 nov. 1904. |
| DUBOIS (S. G. M$^{gr}$), Évêque de Verdun......... | 5 févr. 1902. |
| FINFE-SAINT-PIERREMONT (baron de), Le Corps-de-Garde, la Celle-Saint-Avant par la Haye Descartes (Indre-et-Loire).................. | 2 sept. 1903. |
| FORGET, Jules, A ✾, ❀, inspecteur des Eaux et Forêts, 71, rue des Ducs-de-Bar, à Bar-le-Duc. | 4 sept. 1887. |
| FOURIER DE BACOURT (le Comte Étienne), rue Cortambert, 56, à Paris...................... | 3 déc. 1890. |
| FREUND-DESCHAMPS, ✱, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault (Meuse).... | 5 mai 1886. |
| GALLOPAIN, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental de Fains, par Bar-le-Duc.................................... | 5 avr. 1893. |
| GIGOUT, ✱, commissaire principal de la marine, à Brest.................................. | 3 juin 1891. |
| GILBERT, André, attaché au ministère des Affaires étrangères, avenue de Breteuil, 17 ...... | 9 janv. 1901. |
| GRANDVEAU, Auguste, I P ✾, chef de division à la préfecture de la Meuse, 12, rue Bradfer, à Bar-le-Duc................................ | 6 déc. 1899. |

| | Date de la réception. |
|---|---|
| Grégoire (l'abbé Gaston), vicaire à Saint-François de Sales, rue Brémontier, à Paris..... | 6 déc. 1888. |
| Imécourt (Ferdinand de Vassinhac, Marquis d'), à Louppy-sur-Loison, et à Paris, 11, rue Bayard..... | 4 juill. 1883. |
| Laurent, Alexandre, C ⛭, A ⛭, vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, à Bar-le-Duc..... | 4 avr. 1894. |
| Martin, Alexandre, I P ⛭, ⛭, agrégé de l'Université, Inspecteur d'académie honoraire, 3, rue de l'Equerre, à Bar-le-Duc..... | 7 mai 1890. |
| Maxe-Werly (Mme veuve Léon), rue de Rennes, 108 *bis*, à Paris..... | 8 janv. 1902. |
| Merceron, Gaston, A ⛭, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*..... | 7 mai 1884. |
| Pagis (S. G. Mgr Jean-Pierre), ancien évêque de Verdun..... | 2 févr. 1898. |
| Pange (Comte Maurice de), La Maison-Verte, Saint-Germain-en-Laye..... | 4 juill. 1883. |
| Pange (Marquis de), O ✠, 31, rue François-Ier, Paris..... | 7 mars 1888. |
| Parisot, R., docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, 15, rue Sigisbert-Adam, à Nancy..... | 9 janv. 1901. |
| Pattin, président du Conseil d'administration des chemins de fer de la Meuse, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris..... | 2 sept. 1885. |
| Pimodan de Rarécourt de la Vallée (Marquis de), Duc romain, membre du Conseil général, maire d'Echènay, au château d'Echènay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris.... | 4 juill. 1883. |
| Pimodan de Rarécourt de la Vallée (Comte de), Duc romain, commandant au 4e cuirassiers à Cambrai..... | 3 déc. 1884. |
| Plauche (l'abbé Léopold), rue Lapique, à Bar. | 5 mars 1884. |

Date de la réception.

PRINCE, Amédée, ✻, président de l'Association des Commissionnaires-Exportateurs, rue de Montpensier, 34, à Paris, et rue du Tribel, à Bar-le-Duc ..... 4 mars 1896.

RAGON (l'abbé), agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, chanoine de Verdun, 77, rue de Vaugirard, à Paris..... 1er juill. 1903.

RENARD, architecte, ingénieur civil, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc..... 4 oct. 1893.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1879.

ROUYER, percepteur de la Réunion de Naives-devant-Bar, rue de la Gare, à Bar-le-Duc..... 7 août 1895.

SAINT-HILLIER (DE), ✻, capitaine commandant au 2e spahis, à Méchéria (Oran)..... 8 nov. 1888.

SEILLIÈRE (le baron Ernest), rue Hamelin, 16, à Paris..... 7 déc. 1887.

SEILLIÈRE (le baron Léon), av. de l'Alma, 41, à Paris..... 3 janv. 1900.

SLINGSBY, Henri, lic. en droit, vice-président du Conseil de préfecture de la Meuse, 22, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..... 7 févr. 1900.

VIGO, Georges, A ❦, bibliothécaire municipal, à Bar-le-Duc..... 3 août 1905.

VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc..... 10 janv. 1894.

WEIL, Maurice, ✻, commandant, 3, rue Rabelais, à Paris..... 6 juin 1888.

## Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

AIMOND (l'abbé Ch.), professeur au Petit Séminaire de Verdun..... 7 nov. 1906.

ARNOULD, Gaston, A ❦, secrétaire en chef de la mairie, 1, rue des Dues, à Bar-le-Duc..... 5 déc. 1906.

AUBRY, Henry, avoué, rue Voltaire, 22, à Bar-le-Duc..... 8 janv. 1896.

*BAILLY, Joseph, publiciste, 7, rue Neuve, à Verdun..... 5 déc. 1894.

Date de la réception.

*Bala, ✻, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 32, à Bar-le-Duc..... fondateur.

*Baudot, Jules, rue Exelmans, 52, à Bar-le-Duc. 5 mars 1873.

Bazoche, notaire honoraire, ancien conseiller général, rue Carnot, 19, à Commercy..... 7 avr. 1897.

Beauguitte, E., A ⚜, secrétaire particulier du ministre de l'Instruction publique, 9, rue du Pont-aux-Choux, à Paris..... 4 mai 1904.

Beaupré, A ⚜ (le comte Jules), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 18, rue de Serre, à Nancy..... 4 oct. 1903.

Beauzée-Pinsard, place de l'Hôtel-de-Ville, à Nontron (Dordogne)..... 8 avr. 1891.

*Bécourt, Eugène, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée, rue Stanislas, 59, à Nancy..... 4 mai 1881.

Beugnet (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Nicolas, à Nancy..... 1er juill. 1891.

Bernard, Henri, lic. ès-lettres, avocat, place des Regrets, 6, à Saint-Mihiel..... 2 juill. 1902.

Besnier, Georges, archiviste départemental, à Évreux (Eure)..... 7 nov. 1900.

Bigé (l'abbé), curé de Combles, par Bar-le-Duc (Meuse)..... 3 nov. 1897.

Biguet, instituteur public, à Thonne-le-Til (Meuse)..... 2 juin 1897.

Blanchard, Jules, I P ⚜, directeur du cours complémentaire de l'école municipale, à Clermont-en-Argonne..... 5 juill. 1899.

Boinette, Alfred-Louis-Georges, négociant, 2, rue des Fossés, à Bar-le-Duc..... 3 mars 1903.

Bouvet (le baron M. R. de), château de Saint-Remy-en-Bouzemont (Marne)..... 5 sept. 1906.

Braye (Lucien), docteur en droit, 4, rue de Morlaincourt, à Ligny-en-Barrois..... 2 mai 1906.

*Busselot, Charles, ✻, ancien maire de Bar-le-Duc, 7, rue du Baile, à Bar-le-Duc..... 1er mars 1893.

Buvignier-Clouet (Mlle Madeleine), rue Saint-Maur, 11, à Verdun..... 5 juin 1889.

| | Date de la réception. |
|---|---|
| CAPITAIN, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville | 2 sept. 1885. |
| CHAMPION, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris | 6 juill. 1881. |
| CHANUDET, directeur de l'École supérieure de Vaucouleurs | 5 oct. 1904. |
| CHAPELIER (l'abbé), curé doyen de Mirecourt (Vosges) | 7 avr. 1886. |
| CHARAUX, Henri, rue du Camp, à Pont-à-Mousson. | 4 déc. 1895. |
| *CHARDIN, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc | 5 mai 1875. |
| *CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Dizier (Haute-Marne) | 4 juill. 1883. |
| CHAVANNE, Maurice, capitaine-commandant au 12e chasseurs à cheval, Procheville, à Saint-Mihiel. | 2 sept. 1896. |
| *CHÉVELLE, Casimir, I P ⚜, juge de paix, à Vaucouleurs | 5 janv. 1886. |
| CHOLLET (l'abbé), licencié ès-lettres, curé de Laheycourt | 6 mars 1901. |
| CIMOCHOWSKI, Albert, ✻, I P ⚜, vice-président de la Société des Gens de Lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris | 4 avr. 1883. |
| CLANCHÉ (l'abbé), curé de Blénod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle) | 6 mai 1903. |
| COLARD (le général), O ✻, commandant l'artillerie du 6e corps, à Châlons | 5 juin 1901. |
| COLLET, Lucien (l'abbé), École Fénelon, à Bar-le-Duc | 3 nov. 1897. |
| COLLOT, Émile, conseiller municipal, à Érize-la-Grande, par Chaumont-sur-Aire | 1er août 1900. |
| COLLOT (Mme veuve Émile), imprimeur-libraire, à Bar-le-Duc, rue Entre-deux-Ponts | 8 nov. 1899. |
| COLSON, instituteur à Neuvilly, par Clermont-en-Argonne | 6 sept. 1899. |
| CONTANT-LAGUERRE, Arthur, imprimeur-libraire-éditeur, rue Rousseau, 36, à Bar-le-Duc | 3 juin 1896. |

| | Date de la réception. |
|---|---|
| Cornereau, juge suppléant au Tribunal civil à Dijon | 7 nov. 1906. |
| Daval, Jules, I P ✠, ancien greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne) | 3 janv. 1890. |
| Denizet, Albert, instituteur communal, à Clamanges, par Vertus (Marne) | 2 sept. 1891. |
| Desseille, propriétaire, à Avioth, par Montmédy. | 3 août 1883. |
| Didier, Henry, 37, rue Saint-Pierre, à Verdun | 3 avr. 1902. |
| Domangé (J.), A ✠, directeur d'imprimerie, 9, place Exelmans, à Bar-le-Duc | 1er mai 1901. |
| Dommartin, secrétaire de la Société philomathique, rue Chevert, à Verdun | 5 févr. 1902. |
| Dumast (le baron de), 6, rue de Guise, à Nancy. | 7 août 1901. |
| Duval, Louis, numismate, rue des Jardiniers, 50, à Nancy | 3 janv. 1877. |
| Enard (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt | 5 mars 1870. |
| Fabin, instituteur à Saint-André, par Souilly (Meuse) | 5 déc. 1906. |
| *Fenaux, Charles, juge à Laon (Aisne) | 7 nov. 1898. |
| *François, Maxime, A ✠, pharmacien, 10, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc | 6 janv. 1904. |
| François, René, ancien lieutenant aux chasseurs à pied, à Ligny-en-Barrois | 3 nov. 1897. |
| Ferrette, Henry, docteur en droit, avocat, député de la Meuse, rue de la Rochelle, 54, à Bar-le-Duc, et Avenue de l'Observatoire, 22, à Paris | 6 mai 1896. |
| Fisson (de), percepteur à Charny (Meuse) | 7 nov. 1906. |
| Fistié, Camille, docteur en médecine, rue de la Rochelle, 20, à Bar-le-Duc | 8 janv. 1896. |
| Florange, Jules, numismate, 17, rue de la Banque, à Paris | 1er août 1894. |
| Froussard, Victor, ✠, conservateur des Hypothèques en retraite, à Andelot (Haute-Marne) | 6 août 1885. |
| Géhin (Mlle), A ✠, directrice de l'école normale de Bar-le-Duc | 6 janv. 1904. |
| Génin, curé de Nant-le-Petit, par Ligny-en-Barrois. | 1er juin 1887. |
| Georges (Charles), curé de Saint-Sauveur, à Verdun | 6 juin 1893. |

Date de la réception.

*Germain de Maidy, Léon, I P ❶, ✲, membre de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie Lorraine, rue Héré, 26, à Nancy..... 6 juin 1897.

Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt (Meuse)..... 9 nov. 1887.

Gillant, curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse)..... 4 août 1884.

Goblet, L., rue de la Couronne, à Bar-le-Duc. 6 janv. 1904.

Grillet, Gaston, A ❶, licencié ès-lettres, secrétaire du Directeur de l'Assistance publique, 188, avenue du Maine, à Paris, 14e..... 6 sept. 1899.

Groffe, E., huissier à Montfaucon (Meuse)..... 5 nov. 1902.

Guillaume, J., chef de section à la Cie de l'Est, 5, place Ducale, à Charleville..... 6 janv. 1904.

Guyot, Ch., ✲, I P ❶, ⌂, membre de l'Académie de Stanislas, directeur de l'Ecole nationale des eaux et forêts, rue Girardet, 12, à Nancy. 5 mai 1886.

Hautoy (Comte du), route de Doullens, 69, à Amiens..... 2 juill. 1884.

Hébert, Charles, chanoine prébendé de la Cathédrale, 3, rue des Prêtres, à Verdun (Meuse)... 5 oct. 1892.

Hébert, Marcel, ancien Directeur de l'Ecole Fénelon, à Paris, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes (Université nouvelle), 20, rue Lebeau, à Bruxelles, Belgique ..... 5 nov. 1884.

Henrion, Alexandre, I P ❶, ⌂, ingénieur-architecte, avenue de la Gare, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)..... 7 juill. 1880.

Henry, Ernest, 30, faubourg du Mesnil, à Sedan. 5 déc. 1900.

Hérelle, Georges, ✲, professeur de philosophie au Lycée, 23, rue Vieille-Boucherie, à Bayonne (Basses-Pyrénées)..... 5 juill. 1882.

Hilaire, H., agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Saint-Quentin (Aisne)..... 7 juin 1905.

Houzelle, A ❶, instituteur, à Montmédy..... 5 janv. 1887.

Houzelot, (l'abbé), curé-doyen d'Ancerville (Meuse)..... 8 nov. 1899.

| | Date de la réception. |
|---|---|
| Huard (l'abbé), directeur au grand Séminaire de Verdun | 4 déc. 1901. |
| Huber, Émile, ✻, ingénieur des Arts et Manufactures, ancien président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 24, rue Beaubourg, à Paris | 4 déc. 1889. |
| Jacquinot-Boulanger, Charles, C ✻, C ✻, docteur en droit, ancien procureur de la République, à Saint-Dizier (Haute-Marne) | 4 mars 1896. |
| Jacquot, Albert, ✻, I P, ✻ ✻, correspondant du comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy | 1er févr. 1888. |
| Jéhet, Louis-Auguste, curé-doyen de Vigneulles (Meuse) | 5 juin 1895. |
| Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay (Meuse) | 1er août 1871. |
| Joyeux, F. P., directeur de l'Enregistrement, 5, place du Château, à Bar-le-Duc | 3 juin 1903. |
| Joyeux, Édouard, ancien contrôleur des contributions directes, à Maxey-sur-Vaise (Meuse). | 5 nov. 1902. |
| Joyeux, Léon, notaire, à Triaucourt (Meuse) | 2 août 1899. |
| Krick, Henri, pharmacien, à Bourg-la-Reine | 9 mai 1899. |
| Landmann (l'abbé), A, aumônier du Lycée, à Bar-le-Duc | 7 août 1872. |
| Larcher, Octave, professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique, 212, boulevard Saint-Germain, à Paris | 5 avr. 1899. |
| Léchaudel, I P, directeur honoraire des écoles, à Bar-le-Duc | 6 janv. 1904. |
| Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny (Meuse) | 6 déc. 1876. |
| Lefebvre, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy | 5 oct. 1892. |
| Léger, Gaston, inspecteur-adjoint des Eaux et Forêts, à Vitry-le-François | 8 janv. 1896. |
| Lehureaux, ancien instituteur, à Haumont, près Samogneux, par Consenvoye (Meuse) | 2 déc. 1891. |
| Lejet (l'abbé), curé-doyen de Varennes (Meuse). | 4 avr. 1900. |

| | Date de la réception. |
|---|---|
| LELOUP, Gabriel, licencié en droit, directeur d'Assurances, rue du Bourg, 34, à Bar-le-Duc..... | 8 janv. 1896. |
| LEMOINE, A ❦, directeur de l'école publique de la ville-haute à Verdun..... | 7 nov. 1883. |
| LEREBOULET (l'abbé), professeur à l'École Fénelon de Bar-le-Duc..... | 3 mai 1905. |
| LEROY, tailleur, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc. | 3 mai 1905. |
| L'ESCALE (DE), Eugène, A ❦, O ⛀, 40, rue Blanche, à Paris..... | 7 janv. 1885. |
| *L'ESCALE (DE), Louis, 1, rue Daval, à Montmorency (S.-et-O.), et à Villotte-devant-Louppy (Meuse)..... | 7 nov. 1900. |
| L'HUILLIER, ✻, chef de bataillon, commandant l'école de tir du camp du Ruchard (Indre-et-Loire)..... | 1er oct. 1902. |
| LOMBARD, Alphonse, avoué, rue Notre-Dame, à Bar-le-Duc..... | 6 janv. 1904. |
| LORRAIN, percepteur, à Tronville-en-Barrois (Meuse)..... | 7 mars 1894. |
| MADELIN, Émile-Marie-Louis, docteur ès-lettres, ancien membre de l'École Française de Rome, 107, rue Mozart, à Paris..... | 6 nov. 1895. |
| MARICHAL, Paul, I P ❦, archiviste aux Archives nationales, auxiliaire de l'Institut, 15, avenue de Paris, à Creteil (Seine)..... | 6 nov. 1889. |
| MARTIN, Georges, rue Rousseau, 67, à Bar-le-Duc. | 6 juillet 1900. |
| MATHIEU (l'abbé), curé de Velaines (Meuse)..... | 3 nov. 1897. |
| MAURE, Marcel, avocat, 5, cours Léopold, à Nancy..... | 4 avr. 1900. |
| MENGIN, Henri, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats, président de l'Académie de Stanislas, 49, rue Stanislas, à Nancy..... | 3 févr. 1886. |
| MEUNIER, docteur en médecine, à Lavoye (Meuse)..... | 1er avr. 1896. |
| MICAULT, ingénieur civil, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc..... | fondateur. |
| MIGNIEN, Edmond, A ❦, notaire à Nubécourt, par Beauzée (Meuse)..... | 7 mars 1888. |

Date de la réception.

MOREAU, Adolphe, 8, rue Bobierre, à Bourg-la-Reine (Seine)..... oct. 1903.

MOREAU, docteur en droit, maire de Froidos (Meuse)..... 4 déc. 1895.

MOREL, Émile (l'abbé), chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)..... 8 nov. 1871.

MOREL, Léon, I P ⚜, archéologue, receveur des finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)..... 8 nov. 1871.

MORLAINCOURT (DE), lieutenant-colonel du 4e Régiment d'artillerie, à Héricourt (Haute-Saône)..... oct. 1903.

*MOUILLERON, peintre-verrier, rue des Ducs-de-Bar, 37, à Bar-le-Duc..... 8 janv. 1874.

MUNEREL, Gustave, ancien président du Tribunal de commerce, rue la Rochelle, à Bar-le-Duc..... 2 nov. 1881.

NÉGLER, directeur d'usines à Laneuville-Saint-Joire (Meuse)..... 3 mai 1905.

NETTANCOURT-VAUBECOURT (le Comte DE), à Thillombois, par Pierrefitte (Meuse)..... 6 juin 1897.

NICOLAS, Jules-Paul, curé de Laneuville-sur-Meuse, par Stenay (Meuse)..... 2 oct. 1895.

PERNET, Albert, I P ⚜, ✻, négociant, ancien maire de Bar-le-Duc, rue Exelmans, 18, à Bar-le-Duc..... 4 déc. 1895.

PÉROCHE, ✻, directeur des contributions indirectes, en retraite, rue Alexandre-Leleu, 31, à Lille..... 7 janv. 1874.

PERSENOT, Raymond (l'abbé), curé de Vavincourt. 2 nov. 1881.

PESCHART D'AMBLY, G O ✻, inspecteur général du Génie maritime, en retraite, au château de Saint-Benoît-sur-Vanne (Aube)..... 7 nov. 1900.

PHASMANN, ✻, conseiller général et maire de Saint-Mihiel..... 6 janv. 1904.

PHILBERT, A ⚜, professeur de dessin, 25, rue Dom-Ceillier..... 5 déc. 1906.

PIERROT, Alfred, maire de Montmédy..... 7 avr. 1897.

Date de la réception.

PINOT, trésorier-payeur général de la Meuse, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..... 6 janv. 1904.

PIONNIER, Louis, Dr ès-lettres, principal du Collège de Vassy (Haute-Marne)..... 1er juin 1898.

PLAUCHE-GILLON (Joseph), 30, rue Gengoult, à Toul, et 26, rue de Babylone, Paris, 7e arr..... oct. 1905.

PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun..... 4 juin 1873.

*POINCARÉ, Antoni, ✻, A ⚜, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite, rue de Babylone, 10, à Paris..... fondateur.

POINCARÉ, Raymond, G ✠, avocat à la Cour d'appel de Paris, sénateur et conseiller général de la Meuse, ancien ministre, rue des Mathurins, 32, à Paris..... 5 nov. 1894.

POINCARÉ, Lucien, ✻, I P ⚜, agrégé de l'Université, inspecteur général de l'Université, à Paris, rue de Rennes, 130..... 5 déc. 1888.

PORIQUET, Charles, rue du Bourg, à Bar-le-Duc.. 5 févr. 1896.

PRIANT, instituteur, à Heippes, par Souilly..... 6 avr. 1904.

PRUDHOMME, ⚙, professeur départemental d'agriculture, à Commercy..... 3 mai 1893.

QUINTARD, Léopold, A ⚜, président de la Société d'Archéologie Lorraine, rue Saint-Michel, 30, à Nancy..... 2 juill. 1884.

REGNAULT, Louis, ancien notaire, à Commercy... 5 juin 1901.

RENARD, Gabriel (l'abbé), vicaire général honoraire, chanoine titulaire, à Verdun..... 7 juin 1893.

ROBERT (Edm. DES), faubourg Saint-Georges, 3, à Nancy..... 5 nov. 1902.

ROBINEAU, Georges, inspecteur adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Tocqueville, 132..... 7 févr. 1894.

ROBINET DE CLÉRY, C ✠, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel, 6 *bis*, rue du Cloître-Notre-Dame, à Paris..... 7 févr. 1900.

ROUSSEAUX, instituteur à Dieue..... 1er août 1900.

| | Date de la réception. |
|---|---|
| *Rousselle, Lucien, président du Tribunal de commerce, rue de la Rochelle, 118, à Bar-le-Duc... | 4 déc. 1895. |
| *Royer, Charles, architecte départemental, rue de la Rochelle, 57, à Bar-le-Duc..... | 3 avr. 1878. |
| Saint-Joire, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Dizier, 26, à Nancy.... | 6 mai 1885. |
| Saintignon, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel..... | 1er sept. 1875. |
| Salleron, madame Paul, à Beurey, et 6, avenue Bugeaud, à Paris ..... | oct. 1905. |
| Schaudel, Louis, A ℣, receveur principal des Douanes, place du Palais de justice, à Chambéry (Savoie)..... | 5 janv. 1887. |
| Schimberg, Paul-Louis, avocat, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..... | 5 sept. 1906. |
| Simonnet, Alphonse, propriétaire, à Laneuville-Saint-Joire (Meuse)..... | 3 mai 1905. |
| Spitz, Augustin, 53, rue du Poteau, Montmartre, à Paris (XVIIIe)..... | 5 déc. 1906. |
| Stechert, G.-E., libraire, 76, rue de Rennes, à Paris..... | 7 févr. 1906. |
| Theuriet, André, O ✻, I P ℣, de l'Académie française, à Bourg-la-Reine (Seine)..... | 4 oct. 1871. |
| Thévenin, Léon, employé aux Archives départementales, 8, rue de l'Hospice, à Bar-le-Duc... | 7 juin 1905. |
| Toussaint, Oscar, A ℣. ⊜, conservateur des Eaux et Forêts, rue de la Banque, 34, à Bar le-Duc..... | 21 déc. 1895. |
| Ulrich, Raymond, ancien président du Tribunal de commerce, rue Lapique, à Bar-le-Duc..... | 9 mai 1894. |
| Varin-Bernier, O ✻, A ℣, conseiller général, président de la Chambre de commerce, à Bar-le-Duc..... | 2 nov. 1881. |
| Viard, A ℣, ancien président du Tribunal de Commerce, 18, rue Voltaire, à Bar-le-Duc..... | 4 mai 1892. |
| Weiss, A ℣, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges (Meuse)..... | 10 janv. 1894. |

Date de la réception.

WIENER, Lucien, ✻, I P ⚜, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy..... 3 oct. 1883.

YUNG, Alfred, I P ⚜, professeur de musique, rue du Tribel, 44, à Bar-le-Duc..... 6 avr. 1870.

*ZANETTI, peintre-décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse..... 5 août 1886.

# SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS

*en correspondance*

*avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.*

---

## A. — Le Ministère de l'Instruction publique.

1 à 5. Cinq exemplaires.

Exécution de la circ. min. du 31 janv. 1884 aux termes de laquelle les Sociétés savantes devront envoyer au Ministère cinq exemplaires de toutes leurs publications. Ces documents sont destinés à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et aux commissions de publication du Comité des travaux historiques et scientifiques.

## B. — Sociétés savantes françaises.

6. Société académique de Laon (**Aisne**). A. Matton, *Les anciennes papeteries de l'Aisne*, 1903.
7. Société académique de Saint-Quentin (**Aisne**). — *Mémoires*, 1899-1900.
8. Société d'études ardennaises, à Sedan (**Ardennes**).
9. Revue d'Ardenne et d'Argonne, à Sedan (**Ardennes**), 1903-1904.
10. Société académique de Troyes (**Aube**). — *Mémoires*, t. LVII, 1903.
11. Académie d'Aix-en-Provence (**Bouches-du-Rhône**).
12. Académie de Caen (**Calvados**). — *Mémoires*, 1903.
13. Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (**Charente-Inférieure**). — *Revue*, 1904.
14. Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (**Cher**). — *Mémoires*, t. XXVI, 1904.
15. Société archéologique de Constantine (**Constantine**). — 37e vol., 1903.
16. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (**Côte-d'Or**).

17. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (**Doubs**), 1903.
18. Société d'Emulation de Montbéliard (**Doubs**). — *Mémoires*, t. XXX, 1903.
19. Académie du Gard, à Nîmes (**Gard**), 1903.
20. Société d'Agriculture, Commerce et Industrie du Gard, à Nîmes, (**Gard**).
21. Société linéenne de Bordeaux (**Gironde**), Actes, t. LVIII, 1903.
22. Société archéologique de Béziers (**Hérault**), t. XXXIII, 1903.
23. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (**Hérault**). F. Castets, Bourdaloue, 1904.
24. Société d'Études des sciences naturelles de Béziers (**Hérault**).
25. Société académique de Béziers (**Hérault**).
26. Académie Delphinale, à Grenoble (**Isère**). — *Bulletin*, t. XVII, 1903.
27. Société de statistique de l'Isère, à Grenoble (**Isère**), t. XXXIII, 1904.
28. Société académique de Nantes (**Loire-Inférieure**). — *Annales*, 1903.
29. Société archéologique de Nantes (**Loire-Inférieure**). — *Bulletin*, t. XLV, 1903-1904.
30. Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France à Nantes (**Loire-Inférieure**). — *Bulletin*, t. III, 1903.
31. Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen (**Lot-et-Garonne**).
32. Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (**Maine-et-Loire**). — *Mémoires*, t. VI, 1903.
33. Académie de Reims (**Marne**). — *Travaux*, t. CXIII et CXIV.
34. Société industrielle de Reims (**Marne**).
35. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts, à Châlons (**Marne**).
36. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (**Marne**).
37. Société Historique et Archéologique de Langres (**Haute-Marne**). — *Bulletin*, n° 68, 1903.
38. Société des Lettres, Sciences et Arts de Saint-Dizier (**Hte-Marne**), t. IX, 1899-1904.
39. Académie de Stanislas, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**). — *Mémoires*, 1904.
40. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**). *Mémoires*, t. LII, 1902; LIII, 1903, *Tables de* 1849 *à* 1900.
41. Société de Géographie de l'Est, à Nancy (rue des Tiercelins, 24) (**Meurthe-et-Moselle**). — *Bulletin*, 1903-1904.
42. Société lorraine de Photographie, à Nancy (rue Gilbert, 15) (**Meurthe-et-Moselle**). — *Bulletin*, 1903, 1904.

43. Bulletin des Sociétés Artistiques de l'Est (M. Edmond Bour, rédacteur), 127, rue Saint-Dizier, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**), 1904.
44. Annales de l'Est, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**), 1904.
45. Le Pays lorrain, à Nancy (**Meurthe-et-Moselle**), 1re année, 1904.
46. Société Philomathique de Verdun (**Meuse**).
47. Société des Amateurs naturalistes et archéologues, à Montmédy (**Meuse**), t. XV, 1903.
48. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille (**Nord**).
49. Société d'Émulation de Cambrai (**Nord**). — *Mémoires*, t. LVII.
50. Bulletin de l'Université de Lille (**Nord**), 1904.
51. Commission Historique du Nord, à Lille (**Nord**).
52. Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais (**Oise**). — *Mémoires*, t. XVIII, 1902, 1903.
53. Société Archéologique de Beauvais (**Oise**).
54. Comité Archéologique de Senlis (**Oise**).
55. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (**Pas-de-Calais**). — *Mém.*, XVIII-XXII, 1896-1904 ; *Bull.* V, 1891-1899.
56. Société Scientifique, Agricole et Littéraire, à Perpignan (**Pyrénées-Orientales**), t. XLV, 1904.
57. Société Belfortaine d'émulation, à Belfort (**Haut-Rhin**). — *Bulletin*, no 23, 1904.
58. Académie de Lyon (**Rhône**).
59. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Vesoul (**Haute-Saône**). — *Bulletin*, 1902, 1903.
60. Société d'histoire naturelle de Mâcon (**Saône-et-Loire**).
61. Société des Antiquaires de France, au Louvre, à Paris, 1er arr. (**Seine**). — *Mémoires*, 1901 ; *Bulletin*, 1903 ; *Mettensia*, IV.
62. Société française de Numismatique et d'Archéologie, 58, rue de l'Université, à Paris, 7e arr. (**Seine**).
63. Société Historique et Archéologique du Gâtinais, 38, rue Gay-Lussac, 5e arr., Paris (**Seine**). — *Annales*, 1903, 1904.
64. Notes d'Art et Archéologie, Revue de la Société de Saint-Jean, M. André Girodie, secrétaire, 27, rue d'Ulm, à Paris (**Seine**), 1904.
65. Revue Héraldique, 8, rue Daumier, à Paris, 17e arr. (**Seine**), 1903, 1904.
66. *Spelunca*, Bulletin et Mémoires de la Société de Spéléologie, à Paris (**Seine**), t. V, nos 34, 35, 1903-1904.
67. *Ornis*. Bulletin du Comité Ornithologique international, à Paris (**Seine**), 1903.
68. Société des Sciences morales et des Lettres, à Versailles (**Seine-et-Oise**). — *Revue de l'histoire de Versailles*, année 1903.
69. Société Académique d'Amiens (**Somme**), t. L, 1903.

70. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (**Somme**). — *Bulletin*, 1903, 1904; *Mémoires*, t. XXXIV, 1903.
71. Société académique du Var, à Toulon (**Var**), 71e année, 1903.
72. Société d'études de Draguignan (**Var**). — *Bulletin*, t. XXVIII, 1900, 1901.
73. Société Littéraire et Scientifique d'Apt (**Vaucluse**).
74. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (**Vienne**). — *Bulletin*, 1903, 1904.
75. Société d'Émulation des Vosges, à Épinal (**Vosges**). — *Annales*, 80e année, 1904.
76. Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (**Vosges**), t. XXIX, 1903, 1904.
77. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre (**Yonne**). — *Bulletin*, 57e vol., 1904.
78. Société archéologique de Sens (**Yonne**), t. XX, 1903.

## C. — Sociétés savantes étrangères.

79. Trierisches Archiv, à Trèves (**Allemagne**), 1904.
80. Académie de Metz (**Alsace-Lorraine**). — *Mémoires*, 81e année, 1900, 1901; 82e année, 1903; 83e année, 1904.
81. Société d'archéologie lorraine de Metz (**Alsace-Lorraine**). — *Annuaire*, 15e année, 1903.
82. Revue historique de Metz et de la Lorraine allemande (M. l'abbé Châtelain, à Vatimont par Baudrecourt) (**Alsace-Lorraine**).
83. Section Historique et Littéraire du Club Vosgien, à la Bibliothèque de l'Université, à Strasbourg (**Alsace-Lorraine**). — *Annuaire*, 20e année, 1904.
84. Museum d'Histoire naturelle, 1 Burgring, à Vienne (**Autriche**).
85. Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (**Belgique**), 54e année, 1900, *Annales*, t. XXXVIII, 1903.
86. *Revue bénédictine* à Maredsous, Province de Namur (**Belgique**), 1904.
87. *Revue Mabillon*. Abbaye de Ligugé à Chevetogne, Leignon (**Belgique**).
88. Musée National de Rio-de-Janeiro (**Brésil**).
89. Institut Égyptien, au Caire (**Égypte**). — *Bulletin*, 1902, 1903; *Mémoires*, t. IV.
90. Smithsonian Institution, à Washington, U. S. A. (**États-Unis**).
91. Université de Californie, à San-Francisco, U. S. A. (**États-Unis**). — *Publications*, 1903, 1904.
92. American Museum of Natural History; Central Park, 77th Street, à New-York, U. S. A. (**États-Unis**).

93. Société d'Histoire naturelle du Wisconsin, à Milwaukee, U. S. A. (**États-Unis**), t. XXI, 1903; XXII, 1904.
94. Académie des Sciences de St-Louis, U. S. A. (**États-Unis**), 1903.
95. Institut royal Grand-Ducal de Luxembourg (**Luxembourg**), t. 52, 1903. — *Bulletin*, t. XXXIX, 1904.
96. *Ons Hemecht*, Association historique et littéraire luxembourgeoise (**Luxembourg**). — Annéc 1904. — Martin Blum : Bibliographie luxembourgeoisc, 1904.
97. Boletin mens. de Estadistica de la P. de Buenos-Ayres (**République Argentine**), 1903, 1904.
98. Société d'Archéologic de St-Pétersbourg (**Russie**).
99. Société Impériale Archéologique de Russic, à Moscou (**Russie**).
100. Société Impériale des Naturalistes, à Moscou (**Russie**). — *Bulletin*, 1902, 1903, 1904.
101. Université d'Upsala (Institut géologique de l') (**Suède**).

## D. — Bibliothèques françaises.

102. Bibliothèque Nationale, à Paris.
103. Bibliothèque de la villc de Bar-le-Duc.
104. Bibliothèque de la ville dc Verdun-sur-Meuse.
105. Bibliothèque des Archives départementalcs de la Meuse, à Bar-le-Duc.
106. Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
107. Bibliothèque des Archives départemcntales de la Marne, à Châlons.
108. Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographic de l'Est, à Bar-le-Duc (Rattachée à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc).
109. Bibliothèque du Cercle de l'Union, à Bar-le-Duc.
110. Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
111. Bibliothèquc de l'Université dc Paris, à la Sorbonne.
112. Bibliothèque du Musée Guimet, place d'Iéna, à Paris.

# LISTE

## des ouvrages reçus par la Société pendant l'année 1904 et déposés dans sa bibliothèque.

---

### 1° Dons des auteurs.

| | |
|---|---|
| Beaupré (J.)... | Observations sur un instrument de bronze désigné communément sous le nom d'épingle, in-8°, Paris, 1904. |
| — | Exploration du Tumulus de Brabois, in-8°, Nancy, 1904. |
| — | Le Tumulus du Bois-de-Grève à Richard-Ménil, in-8°, Nancy, 1904. |
| — | La Station funéraire du bois de la Voivre (Haroué), in-8°, 1904. |
| — | Fouilles faites en 1903 dans les Tumulus de Benney et Lemainville, in-8°, 1904. |
| Bernard (H.)... | La Halle de Saint-Mihiel (1251-1902), in-8°, 3 pl. 1904. |
| Biguet (E.)..... | Jametz à travers l'histoire, in-8°, 1904. |
| — | Revin et Laifour (*extrait*). |
| Bizemont (A. de). | La famille de Provenchères, in-8°, 1903. |
| — | Les Ex-Libris signés Allin, in-8°, 1903. |
| — | Ex-Libris de Joseph de l'Isle, in-8°, 1903. |
| Chollet (A).... | Notre-Dame de la Trappe de Staouëli, in-8°, 1904. |
| Dannreuther... | Requête des protestants de Toul au roi de France, 1571, in-8°, 1903. |
| Dreyfuss (A.).. | Le collège de Saint-Mihiel de 1803 à 1903 et l'enseignement secondaire année 1803 à Saint-Mihiel, in-12, Nancy, 1903. |
| Germain (L.)... | Les noms de rues de Saint-Mihiel, in-8°, 1904 (*extrait*). |

| | |
|---|---|
| Gillant... .... | Pouillé du Diocèse de Verdun, t. III, archiprêtré de Commercy, in-8°, Verdun, 1904. |
| Hébert (M.)... | Comment M. l'abbé Loisy interprète les dogmes catholiques, 2 fasc. in-12, Bruxelles, 1904. |
| Henry (E.)..... | Les généraux du Blaisel, in-8°, Sedan, 1904 (*extrait*). |
| Jacquot (A.)... | Essai de répertoire des artistes lorrains : les musiciens, chanteurs, compositeurs, etc., in-8°, Paris, 1904 (planches). |
| Laurent (A.)... | Zoologie agricole du département de la Meuse, in-8°, Bar-le-Duc, 1904. |
| Lesort (A.).... | Rapport sur les archives départementales, 1903. |
| — | Louis XI et le Saint-Siège (*extrait*), in-8°, 1904. |
| Lesort (A.) et Prévost (M.). | Bulles inédites des papes Eugène III, Lucius III, Célestin III et Innocent III, in-8°, Paris, 1903. |
| Mengin (H.).... | Maître de Nicéville et les jésuites (*extr.*), Nancy, 1904. |
| Pange (M. de).. | Le pays de Jeanne d'Arc, Greux, encore du temporel de l'évêché de Toul en 1388, in-8°, Paris, 1904. |
| Parisot (R.)... | Les origines du royaume franc de Lorraine, in-8°, Nancy, 1903. |
| — | La décentralisation de l'enseignement de l'histoire et de la géographie (*extrait*). |
| Péroche (J.)... | Le balancement polaire, état de la question, in-8°, 1903. |
| — | Les observations astronomiques et le balancement polaire, in-8°, 1901. |
| — | Des abords du pôle. |
| — | Les variations de la pression atmosphérique et la prévision du temps. |
| — | Le mouvement de nos températures et la précession des équinoxes (*Revue scientifique*, 1902-1903-1904). |
| Prévost (M.)... | Voir Lesort (A.). |
| Quintard (L.).. | Le prieuré de Froville, in-8°, Nancy, 1904. |
| Robinet de Cléry | Dun à travers l'histoire, in-8°, Montmédy, 1903. |
| — | Souvenirs du Comte de Reiset, 3e vol. in-8°, 1903. |
| Stein (H.)..... | A propos de falsifications dans les actes de l'état civil, in-8°, 1904. |
| Weil (M.)..... | Le duc d'Orléans à Paris et à Londres, en mai-juin 1814 (*extrait*), in-8°, 1904. |
| — | Encore quelques mots sur Murat et Bentinck (*extrait*), in-12, 1904. |

## 2° Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin historique et philologique, 1903.
Annales du Musée Guimet. Bibliothèque de vulgarisation, t. XIV, XV.
Revue de l'histoire des Religions, t. XLVIII, XLIX.
Bulletin archéologique, 1903-1904.
Bulletin des Sciences écon. et sociales. Congrès de Bordeaux, 1903.
Lasteyrie (R. de). — Bibliographie des trav. hist. et archéol. publiés par les soc. av., t. IV, in-4°, 1903 et 1904.
Le Jubilé du Musée Guimet (*incl.* Bibliographie des publications), in 8°, 1904.
Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes, Bordeaux, 1903, section des sciences.
Discours de MM. Esmein et Bayet, in-8°, 1904.
*Ornis*, t. XII.
Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, 1904.
Boyé (P.). — Les coutumiers du bailliage de Bar-le-Duc.
Sociétés des Antiquaires de France, *Mettensia*, IV, 1904.

BAR-LE-DUC. — IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00694 0643